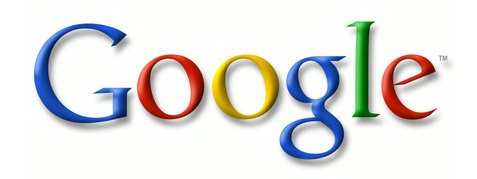
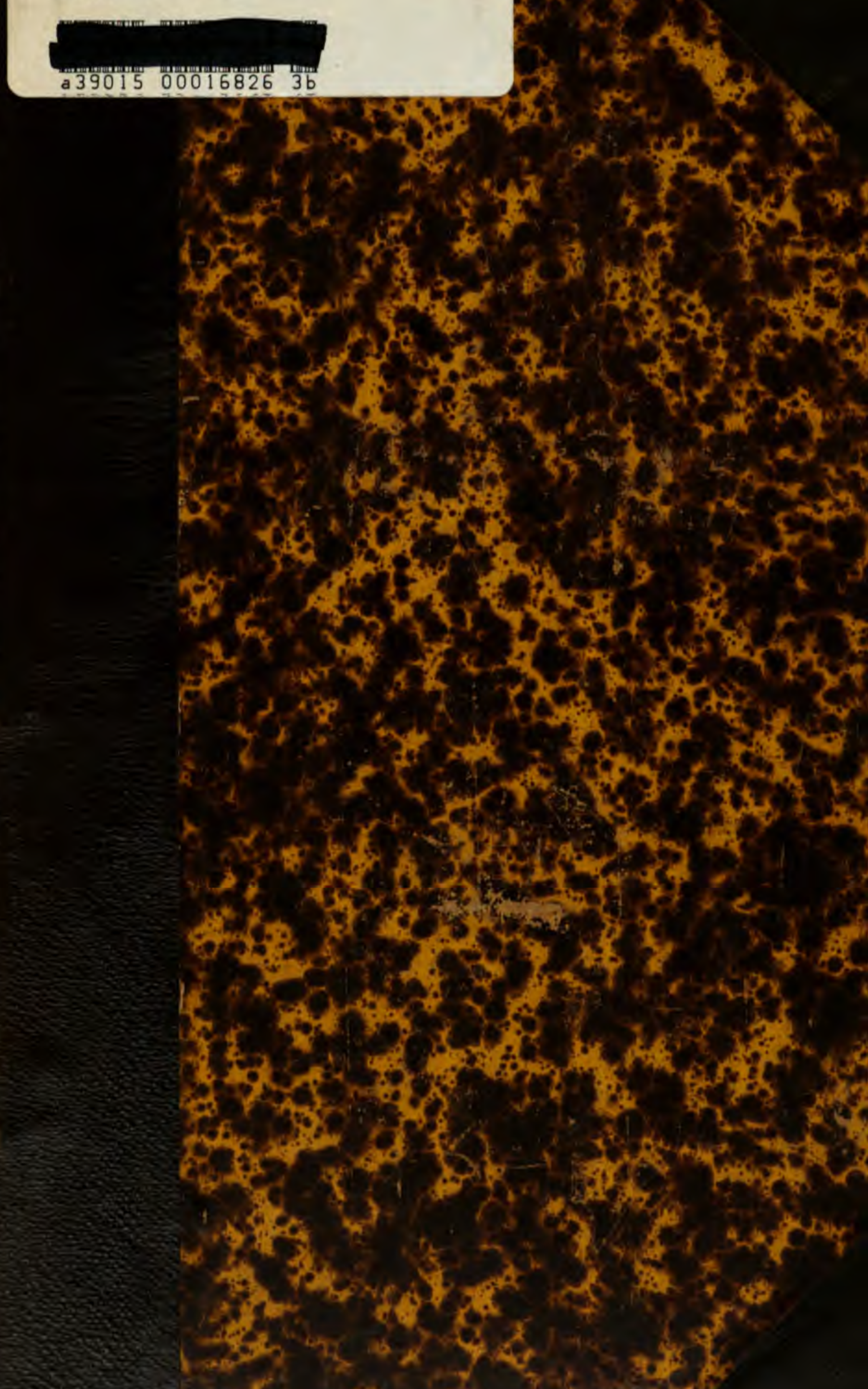



[redacted]
a39015 00016826 3b



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE DE FRANCE.

4.

PARIS. — IMPRIMERIE FÉLIX LOCQUIN,
Rue N.-D. des Victoires, 16.

HISTOIRE

DE FRANCE

D'ANQUETIL,

CONTINUÉE, DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

PAR LÉONARD GALLOIS.

ÉDITION PERMANENTE,

AUGMENTÉE D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES,

ET ORNÉE DE QUARANTE GRAVURES EN TAILLE-DOUCE.

Il faut surtout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, et réserver pour elle les détails.

(ENCYCLOPÉDIE, article Histoire.)

4.

PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DES ENFANTS-ROUGES, 2.

1845.

CONTINUATION

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

D'ANQUETIL,

Par M. Léonard Gallois.

CONSULAT.

CHAPITRE PREMIER.

Création d'une commission consulaire. — Lois portées contre les hommes et les choses. — Lois organiques. — Constitution de l'an VIII. — Nouvelle organisation de la France. — Ouverture faite à Bonaparte par les Bourbons. — Guerre civile de l'ouest étouffée. — Propositions de paix faites aux puissances. — Campagne de l'an VIII. — Les ennemis sont contenus sur le Var. — Siége et capitulation de Gênes. — Passage de l'armée de réserve au Grand-Saint-Bernard. — Bataille de Montebello. — Rétablissement de la république cisalpine. — Bataille de Marengo. — Mort de Desaix. — Armistice qui en est la suite. — Ses autres résultats.

Il était consommé ce coup d'état du 18 brumaire, si violent dans ses moyens, si vaste dans ses résultats, anéantissant un gouvernement populaire, détruisant une représentation nationale, et, comme tout bouleversement de la même espèce, offrant trois chances probables : la couronne civique, le trône ou la mort. La première de ces chances échappa à Bonaparte, meurtrier de la liberté; la seconde, il la trouva à Paris au faîte de sa puissance; la troisième l'attendait sur le rocher de Sainte-Hélène.

La constitution de l'an III a cessé d'exister. Une commission consulaire, composée de Bonaparte, Sièyes et Roger-Ducos, remplace le directoire aboli. Les conseils des anciens et des cinq-cents ajournés au 1er ventôse (20 février 1800) sont représentés par deux commissions législatives de vingt-cinq membres chacune. Le décret du 19 brumaire (10 novembre) charge ces commissions « de préparer des changements à apporter aux dispositions organiques de la con-

» stitution, dont l'expérience, disait-on, a fait » sentir les vices et les inconvénients. La commis- » sion exécutive pourra leur présenter ses vues » à cet égard. » En d'autres termes, l'action principale réside dans cette commission, et la volonté de celle-ci dans la volonté de Bonaparte.

Cette crainte ne tarda pas à se réaliser. Le 20 brumaire, dans la matinée, les consuls se réunissent pour la première fois. Il s'agit de nommer à la présidence. Le suffrage de Roger-Ducos doit décider, et, dans le directoire, il a été toujours subordonné à Sièyes. Aussi celui-ci se croit-il déjà le maître de la France. Mais Bonaparte est salué comme président par Roger-Ducos [1]. Cette séance dura plusieurs heures, durant lesquelles Bonaparte s'exprima avec non moins de justesse sur les affaires civiles que sur celles de l'armée. Sièyes, rentrant chez lui, dit avec humeur à Talleyrand, Rœderer et Cabanis : « Messieurs, vous avez un maître : il veut tout faire, sait tout faire, et peut tout faire. »

Le premier acte du gouvernement fut l'organisation d'un nouveau ministère. Dubois-Crancé, ministre de la guerre, était un homme de parti, peu estimé, n'ayant aucune habitude de travail ni d'ordre: Berthier le remplaça. Le ministre des finances, Robert-Lindet, jouissait d'une réputation de talent et de probité; mais ses idées républicaines effrayaient Bonaparte, qui se hâta de lui substituer Gaudin. Talleyrand, Forfait et Laplace remplacèrent Reinhard, Bourdon et Quinette aux affaires étrangères, à la marine et à l'intérieur [2]. Cambacérès et Fouché conservèrent la justice et la police. Le secrétaire du directoire, Lagarde, n'avait pas une réputation à l'abri du reproche. On lui substitua Maret, depuis duc de Bassano, qui, après le 9 thermidor, avait été échangé contre la fille de Louis XVI.

Ces mesures prises, la commission exécutive, en vertu de la prétendue loi du 19 brumaire, qui la chargeait de veiller à la sûreté publique, débuta par un arrêt de proscription contre les membres les plus libéraux des conseils, à la tête desquels on remarquait le général Jourdan, et contre les individus signalés comme républicains par l'ex-jacobin Fouché [3]. Tous ces patriotes énergiques devaient être déportés sur les plages brûlantes de la Guyane française; on appelait cette cruelle mesure *mise en surveillance hors du territoire continental de la république*. L'opinion publique frémit, le tribunal de cassation réclama un de ses membres; l'armée s'indigna en lisant le nom du vainqueur de Fleurus sur la liste fatale. L'arrêté ne fut pas mis à exécution; mais il servit à détruire les illusions que quelques patriotes confiants avaient encore sur la nature de ce bouleversement. Les jacobins, le peuple avaient laissé faire Bonaparte avec une secrète joie : ils se rappelaient le républicanisme ardent que ce jeune capitaine avait toujours professé; le peuple n'avait pas oublié qu'il avait été un des plus fermes soutiens du directoire, quand celui-ci voulut frapper les royalistes des conseils et les journalistes vendus à la contre-révolution. Le peuple avait donc la plus grande confiance dans le vainqueur des rois et dans les soldats de 1793 : il ne lui vint pas même dans la pensée que cette armée si enthousiaste de la liberté se prêterait à des projets liberticides. Les jacobins avaient donc vu avec satisfaction le renversement d'un gouvernement qui ne marchait pas selon leurs vues et qui, par sa faiblesse, encourageait le royalisme, ils ne doutaient pas que Bonaparte n'eût agi dans leur sens. Mais en même temps, les royalistes se li-

[1] Son trop redoutable collègue, pour le consoler de cet échec, lui abandonna une somme de huit cent mille francs trouvée dans la caisse secrète du directoire, et le chargea de rédiger une constitution nouvelle, dont il se promit bien de retrancher tout ce qui ne conviendrait pas à ses desseins.

[2] Les deux derniers répondirent peu aux idées qu'on s'était faites de leur habileté; le troisième en montra toujours trop, si toutefois c'est avoir de l'habileté que de se jouer de tout le monde, de soi-même et de tous ses serments.

[3] Décret de déportation du 29 brumaire an VIII.

Les consuls de la république, en exécution de l'art. 3 de la loi du 19 du présent mois, qui les charge spécialement de rétablir la tranquillité intérieure, ont arrêté le 25 brumaire :

« ARTICLE PREMIER. Les individus ci-après nommés : Destrem, ex-député; Aréna, ex-député; Marquesi, ex-député; Truc, ex-député; Félix Lepelletier, Charles Hesse, Scipion du Roure, Gagny, Massard, Fournier, Giraud, Fiquet, Basch, Marchand, Gabriel, Mamin, J. Sabathier, Clémence, Marné, Jourdeuil, Metge, Bourgoing, Corchaut, Maignaut (de Marseille), Henriot, Lebois, Soulavie, Dubrueil, Didier, Lamberté, d'Aubigny, Xavier Audouin, sortiront du territoire continental de la république. Ils seront à cet effet tenus de se rendre à Rochefort, pour être ensuite conduits et retenus dans le département de la Guyane française.

» ART. II. Les individus ci-après nommés : Briot, Antonelle Lachevardière, Poulain-Grandpré, Grandmaison, Talot, Quirot, Daubermesnil, Frison, Declerq, Jourdan (de la Haute-Vienne), Lesage-Sénault, Prudhon, Groscassand-Dorimond, Guesdon, Julien (de Toulouse), Santhonax, Tilly, ex-chargé des affaires de Gênes; Stévenotte, Castaing, Bouvier et Delbret seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, pour être ensuite conduits et retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale.

» ART. III. Immédiatement après la publication du présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédents seront dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété, et la remise ne leur en sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté.

» ART. IV. Seront pareillement dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le lieu où ils se seront rendus, ou celui où ils auront été conduits en vertu des dispositions précédentes.

» ART. V. Le présent arrêté sera inséré au Bulletin des lois; les ministres de la police générale, de la marine et des finances seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller et d'en assurer l'exécution. »

vraient eux-mêmes aux espérances que le renversement du directoire leur donnait. Bonaparte, disaient-ils, n'avait renversé le gouvernement populaire que pour relever le trône et l'autel : ils le saluaient déjà comme un nouveau Monck. Les patriotes et les royalistes ne tardèrent pas à s'apercevoir que Bonaparte s'était fort peu inquiété des partis, et qu'il n'avait travaillé que pour lui-même.

Cependant il fallait donner quelques aliments à la flatterie et feindre d'accomplir les promesses du 19 brumaire. On retira l'emprunt forcé qui était remboursable ; mais on le remplaça par un accroissement d'impôt de vingt-cinq centimes par franc, lequel ne l'était pas. On rapporta la loi rigoureuse des otages, loi sévère, mais tempérée dans son exécution, et dont le but était d'intimider les brigands, et on y substitua un arrêté portant que les communes rebelles seraient mises hors la loi et traitées en ennemies du peuple français. La loi des otages était-elle plus sévère?

Les commissions législatives s'occupèrent ensuite des lois organiques promises par l'acte du 19 brumaire. Sièyes reproduisit à peu près le plan qu'il avait proposé à la convention lors de la discussion de la constitution de l'an III; mais alors il aimait la liberté, malgré les excès récents de la terreur, et il eût peut-être défendu de bonne foi une république qui l'aurait mis à sa tête: maintenant il abhorre des institutions populaires qui ne sont pas son ouvrage, regarde la république comme impossible, et déclare *une sottise, un danger* toute part donnée au peuple dans le gouvernement d'un état. L'admirateur des Gracques est devenu un Machiavel; il enseignait à la nation ses droits, aujourd'hui il ne songe qu'à les violer en les préconisant toujours.

D'après le plan de constitution de Sièyes, le pouvoir exécutif devait être confié à un seul magistrat suprême, avec autorité absolue, ayant l'initiative des lois, le droit de faire des ordonnances, de traiter avec les puissances étrangères, de commander les troupes, de nommer à tous les emplois; tous ses agents devaient être inviolables. En dehors de cette magistrature, Sièyes créait, pour lui, une charge inamovible de grand électeur, représentant de la nation française, dépensant une liste civile de six millions, et n'ayant d'autres fonctions que de nommer le premier consul et ses suppléants. Les sénateurs inamovibles étaient les principales colonnes de son édifice; il se réservait le droit de faire entrer dans les rangs de ce corps les premiers magistrats, à commencer par les consuls. Il appelait cela *absorber le pouvoir dans le sénat*. Bonaparte y vit un synonyme de destitution : *Je ne veux*, disait-il, *sous aucun prétexte être absorbé par M. l'abbé.* Cette volonté hautement manifestée fit perdre à Sièyes toutes ses créatures : elles se rangèrent du côté de Bonaparte, et le grand électorat ne fut point établi. Aucune place ne restait, dès-lors, à Sièyes dans l'ordre social qu'il avait imaginé. Il se résigna, et fit, ainsi que Ducos, de son admission dans le sénat un des articles de la constitution.

Les ayant ainsi *absorbés*, Bonaparte, sans être élu, monta au souverain pouvoir. Il s'adjoignit ou se fit adjoindre Cambacérès et Lebrun. C'étaient deux hommes de mérite, tous deux capables. Cambacérès jouissait à juste titre de la réputation d'un des premiers jurisconsultes de la république; Lebrun s'était fait remarquer comme homme de lettres, par la pureté et l'élégance de son style. Malgré son républicanisme, Cambacérès était l'avocat des abus, des préjugés, des distinctions, des honneurs. Lebrun, froid et sévère, était insensible aux honneurs, dont il combattait le retour ; il y cédait sans illusions. Ces trois consuls furent nommés pour dix ans. Le droit d'élection fut aboli, on le remplaça par la faculté laissée au peuple de présenter des listes de candidats. On sembla lui permettre d'adopter et de rejeter librement la constitution ; mais, au lieu de convoquer tous les Français en assemblées primaires, on ouvrit dans les administrations et chez les notaires des registres sans contrôle où les fonctionnaires et employés coururent s'inscrire. Les gouvernants provisoires n'attendirent pas même les résultats des votes et s'emparèrent du pouvoir avant d'y être appelés.

La constitution de l'an VIII accordait au premier consul des prérogatives bien supérieures à celles des autres; elle lui donnait des fonctions et des attributions particulières: il promulguait les lois, nommait seul et révoquait à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs et autres principaux agents extérieurs ; les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales et les commissaires du gouvernement près les tribunaux ; il nommait aussi tous les juges criminels et civils, autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer. Le second et le troisième consul, pour les autres actes de pouvoir, n'avaient que voix consultative et droit de consigner leurs opinions sur le registre, après quoi, porte l'article 42, la décision du premier consul suffit.

Il était accordé au premier consul, pour l'an VIII, un traitement de cinq cent mille francs, tandis que les deux autres consuls n'avaient chacun que cent cinquante mille francs. Le tribunat et le corps

législatif, créés par le sénat, renfermèrent, le premier, quelques républicains entraînés au 18 brumaire; le second, presque tous les membres gagnés des deux anciens conseils. Dans le conseil d'état, Bonaparte fit siéger de sages légistes, mais pas un républicain qui n'eût apostasié. Les faiseurs de cet acte constitutionnel, sans mission aucune, sans la moindre délégation de pouvoirs nationaux, étaient inhabiles à la revêtir d'un caractère légal; ils n'avaient ni le droit d'anéantir la précédente constitution, sans doute à quelques égards défectueuse, mais très-légitime et bien plus libérale, ni le droit de lui en substituer une nouvelle, que le mépris des formes frappait de nullité; la nation française n'avait déféré le pouvoir constitutionnel ni à Bonaparte, ni à ses adhérents. Cela ne l'empêcha point de faire table rase. Le gouvernement d'un seul fut rétabli de fait, et avec une apparence de légalité. Il était déjà facile de s'apercevoir que l'amovibilité et la non-hérédité n'étaient que de faibles entraves que briserait bientôt le guerrier qui venait de porter le dernier coup à la république. Il n'a plus qu'un degré à monter pour arriver au trône; il le montera.

Tel était le gouvernement qui résulta des journées des 18 et 19 brumaire, véritable monarchie tempérée et par quelques institutions aristocratiques comme le sénat, et par quelques institutions démocratiques comme le tribunat. Toute la force du pouvoir du premier consul était moins dans l'acte constitutionnel que dans le caractère de Bonaparte et la popularité de ses victoires. Il pouvait sans résistance franchir les faibles limites d'un cercle déjà si étendu [1].

Il le fit en effet avec un grand mépris pour les institutions cimentées de tant de sang généreux. Bonaparte s'était toujours posé comme un général passionné pour la liberté; mais il ne fut pas plutôt arrivé au pouvoir qu'il laissa tomber le masque; et cette liberté pour laquelle il avait fait de si grandes choses, il ne la voulut plus qu'à la manière de tous les despotes, c'est-à-dire pour lui seul. Il poursuivit donc avec acharnement ce qui pouvait le contrarier dans cette puissance exclusive : tous les cercles constitutionnels de France furent fermés, parce qu'il ne voulut plus souffrir aucune censure de ses actes. Les journaux ne l'inquiétaient pas moins; il en réduisit le nombre à treize, avec défense d'en imprimer d'autres.

Ainsi se trouvèrent détruites tout à coup les deux plus précieuses conquêtes du peuple français pendant la révolution.

Cependant le trésor était vide; il ne s'y trouvait pas de quoi expédier un courrier. Toutes les rentrées se faisaient en bons de réquisitions, cédules, papiers de toute espèce, avec lesquels on avait dévoré d'avance les recettes de l'année. La rente était à six francs. Toutes les sources étaient taries, le crédit anéanti. Quelques partisans du nouveau gouvernement lui offrirent des sommes insuffisantes. Le commerce de Paris consentit à un emprunt de douze millions. La vente des domaines de la maison d'Orange, que la France s'était réservée par le traité de La Haye, fut effectuée et produisit vingt-quatre millions. On créa pour cent cinquante millions de bons de rescription de rachat de vente. Les impositions directes ne rentraient pas à cause du retard qu'éprouvait la confection des rôles. Le nouveau ministre forma une commission des contributions publiques, et nomma cent directeurs généraux, ayant sous eux cent inspecteurs et cent quarante contrôleurs qui coûtaient trois millions. Il établit la caisse d'amortissement; soumit les receveurs des finances à un cautionnement du vingtième de leurs recettes, et organisa, pour les receveurs généraux, des obligations payables par douzième. Une dernière mesure mit aux mains du premier consul la plénitude de la puissance. On établit les préfectures; chaque département eut ainsi son chef suprême, véritable dictateur vis-à-vis le peuple, agent servile envers le gouvernement. Cette institution anéantit le régime municipal. « C'était, disait Napoléon, à Sainte-Hélène, autant d'*empereurs au petit pied* que j'avais placés dans les départements pour y exercer, d'après ma délégation, tous les droits de la souveraineté. »

L'assemblée législative et la convention avaient fermé les églises, supprimé les dimanches, enveloppé dans la même disgrâce les prêtres assermentés et les réfractaires; Bonaparte décréta que tout prêtre déporté ou emprisonné, qui ferait serment d'être fidèle au gouvernement, serait mis sur-le-champ en liberté. Plus de vingt mille rentrèrent en France. D'autres persistèrent dans leur obstination, et restèrent en exil. Les églises se rouvrirent et les cérémonies intérieures furent autorisées. Les membres de l'assemblée constituante qui avaient reconnu la souveraineté du peuple furent rayés de la liste des émigrés. Lafayette, Latour-Maubourg, Bureau-de-Puzy, revirent leurs foyers et reprirent leurs biens invendus. Les individus que le 18 fructidor avait déportés à la

[1] A son retour en France, le général Lafayette, dans une conversation avec le premier consul relativement à la constitution de l'an VIII, lui reprochait d'avoir fait un peu forte la part du pouvoir exécutif. « Que voulez-vous? répondit le » premier consul, Siéyes avait mis des ombres partout; ombre » du pouvoir législatif, ombre du pouvoir judiciaire, ombre » du gouvernement. Il fallait bien de la substance quelque » part. Ma foi, je l'ai mise là. »

Guyane, à Sinnamary, à l'île d'Oléron, furent considérés comme émigrés et mis à la disposition du gouvernement, qui ouvrit les portes de la France à ceux qui n'avaient pas eu d'intelligences avec l'étranger. Plusieurs, tels que Portalis, Carnot, Barbé-Marbois, etc., furent même, plus tard, appelés à des fonctions publiques. D'autres malheureux languissaient depuis cinq ans dans les cachots de la république. Un bâtiment parti d'Angleterre les portait dans la Vendée quand il fit naufrage sur la côte de Calais. Neuf personnes étaient à bord appartenant à d'anciennes familles de France. C'étaient des Talmont, des Choiseul, des Montmorency : traînés de tribunaux en tribunaux, de prisons en prisons, ces émigrés alléguaient en vain qu'ils n'avaient pas touché le sol de la France par leur volonté, qu'ils y avaient été jetés par la tempête. La position de ces hommes était sacrée ; ils se trouvaient sous les lois de l'hospitalité : le gouvernement consulaire les renvoya hors du territoire de la république.

Le serment de haine à la royauté fut aboli. On décida qu'on ne célébrerait plus le 21 janvier. Le consul Bonaparte, qui avait sans doute de bonnes raisons pour penser ainsi, trouvait alors *tout serment de haine contraire au bon sens*, et appelait hautement l'anniversaire de la chute de la royauté, *un jour de calamité nationale*, *une fête sacrilége, un usage immoral et injurieux à la cendre des morts*. Les consuls s'occupèrent ensuite de la distribution des commandements militaires. Moreau alla commander sur le Rhin, Masséna en Italie, Augereau en Hollande. St-Cyr fut nommé premier lieutenant de l'armée d'Italie et décoré d'un sabre d'honneur. L'hôtel des Invalides se peupla de statues de guerriers. Mais ici perce encore l'esprit monarchique du nouveau gouvernement. On veut renouer la chaîne du présent à celle du passé. A côté de Hoche, de Joubert, de Marceau, de Dugommier, de Dampierre, on plaça Turenne et Condé.

Les émigrés furent pris à ces démonstrations ; ils crurent leur cause gagnée. Un des principaux agents du corps diplomatique avoua même à Napoléon qu'il connaissait leur comité à Paris, et il s'engagea à le lui désigner, à condition que son honneur ne serait pas compromis et que les individus qui faisaient partie de ce comité seraient libres de s'éloigner sans danger. Il lui présenta alors deux de ces agents, Hyde-de-Neuville et d'Andigné. Napoléon les reçut à dix heures du soir dans un des petits appartements du Luxembourg. Hyde-de-Neuville lui parut un jeune homme spirituel, ardent, sans passion. D'Andigné s'offrit à ses yeux en furibond. Le premier consul répondit à leurs propositions « qu'il ne » fallait pas songer à rétablir le trône des Bourbons en France ; qu'ils n'y pourraient arriver » qu'en marchant sur cinq cent mille cadavres ; » que son intention était d'oublier le passé, et de » recevoir les soumissions de tous ceux qui voudraient marcher dans le sens de la nation ; qu'il » traiterait volontiers avec Châtillon, Bernier, » Bourmont, Suzannet, d'Autichamp, etc., mais » à condition que ces chefs seraient désormais » fidèles au gouvernement national, et cesseraient toute intelligence avec les Bourbons et » l'étranger. » Cette conférence dura une demi-heure, et l'on se convainquit de part et d'autre qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre[1]. Malgré le peu de succès des agents des Bourbons, ceux-ci crurent qu'il serait encore possible d'engager Bonaparte à relever le trône et à leur rendre la couronne. Le comte de Lille, depuis Louis XVIII, se décida à écrire au premier consul une lettre qui lui fut remise par le second consul Lebrun, lequel la tenait de l'abbé de Montesquiou, agent secret du prince à Paris. Elle était conçue en ces termes :

« Quelle que soit leur conduite apparente, des » hommes tels que vous, monsieur, n'inspirent » jamais d'inquiétude. Vous avez accepté une » place éminente, et je vous en sais gré. Mieux » que personne vous savez ce qu'il faut de force » et de puissance pour faire le bonheur d'une » grande nation. Sauvez la France de ses propres » fureurs, vous aurez rempli le premier vœu de » mon cœur. Rendez-lui son roi, et les générations futures béniront votre mémoire. Vous serez toujours trop nécessaire à l'état pour que » je puisse acquitter par des places importantes » la dette de mon aïeul et la mienne. *Signé* » Louis. »

Cette lettre, tout en flattant l'orgueil du premier consul, éveillait en lui certaines inquiétudes. La réponse était difficile : Napoléon n'en fit

[1] « L'ouverture de M. le comte d'Artois, a dit depuis Napoléon, eut plus d'élégance et de recherche. Il dépêcha la duchesse de Guiche, femme charmante, très-propre par les grâces de sa figure à mêler beaucoup d'attraits à l'importance de sa négociation. Elle pénétra facilement auprès de madame Bonaparte, avec laquelle toutes les personnes de l'ancienne cour avaient des contacts naturels. Elle la reçut à déjeuner à la Malmaison, et durant le repas, discourant de Londres, de l'émigration et des princes, madame de Guiche raconta qu'il y avait peu de jours, étant chez M. le comte d'Artois, quelqu'un parlant des affaires avait demandé au prince ce qu'on ferait pour le premier consul, s'il rétablissait les Bourbons : ce prince avait répondu : « D'abord connétable et tout ce qui s'ensuit, » si cela lui plaisait. Mais nous ne croyons pas que cela fût » assez ; nous élèverions sur le Carrousel une haute et magnifique colonne sur laquelle serait la statue de Bonaparte couronnant les Bourbons. » Madame Bonaparte rapporta à son époux les propos de la duchesse de Guiche. « As-tu répondu, » lui dit Bonaparte, que cette colonne aurait pour piédestal le » cadavre du premier consul? » La nuit suivante la belle duchesse de Guiche reçut l'ordre de quitter Paris. »

point. Peu de mois après, le monarque exilé renouvela ses instances.

« Depuis longtemps, général, écrivait-il, » vous devez savoir que mon estime vous est acquise. Si vous doutiez que je fusse susceptible » de reconnaissance, marquez votre place, fixez » le sort de vos amis. Quant à mes principes, je » suis Français, clément par caractère, je le » serai encore par raison.

» Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione, » d'Arcole, le conquérant de l'Italie et de l'Égypte ne peut pas préférer à la gloire une » vaine célébrité. Cependant vous perdez un » temps précieux. Nous pouvons assurer la gloire » de la France. Je dis *nous*, parce que j'ai be- » soin de Bonaparte pour cela, et qu'il ne le » pourrait sans moi.

» Général, l'Europe vous observe, la gloire » vous attend, et je suis impatient de rendre la » paix à mon peuple. *Signé* Louis. »

Napoléon répondit à Louis XVIII :

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre. Je vous re- » mercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

» Vous ne devez pas souhaiter votre retour » en France; il vous faudrait marcher sur cent » mille cadavres.

» Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur » de la France : l'histoire vous en tiendra compte.

» Je ne suis pas insensible aux malheurs de » votre famille, et j'apprendrai avec plaisir que » vous êtes environné de tout ce qui peut contri- » buer à la tranquillité de votre retraite. »

En effet, et c'est Bonaparte lui-même qui l'a raconté, la Prusse ayant fait des tentatives auprès de lui pour savoir s'il verrait avec peine la résidence des princes français sur le territoire prussien, il lui fut répondu que non. La cour de Berlin, enhardie par cette réponse, proposa de leur accorder des secours annuels; on y consentit également, à condition qu'ils renonceraient à toute intrigue. Là s'arrêtaient le pouvoir et la volonté du premier consul; le rôle de Monck ne lui convenait nullement. Pour un homme de son caractère il n'y avait point de place possible à côté d'un roi qui lui aurait dû son royaume.

Cependant, malgré ces concessions, la Vendée et la chouannerie troublaient dix-huit départements de la France. Châtillon avait pris Nantes et s'y était maintenu vingt-quatre heures, les chouans exerçaient leurs ravages jusqu'aux portes de la capitale, et pour comble de malheur un grand nombre de généraux et d'officiers, trahissant la cause libérale, s'entendaient ostensiblement avec eux. Le gouvernement crut en conséquence devoir ouvrir des négociations avec les chefs vendéens, tandis qu'il les menaçait de forces considérables. La renommée de Bonaparte les effraya, un traité fut signé le 17 mai à Montluçon, par l'entremise du général Hédouville. Il portait soumission de Châtillon, de d'Autichamp, et de l'abbé Bernier, chef de l'insurrection de la rive gauche de la Loire [1].

Sur la rive droite de la Loire, Bourmont, Frotté, George et la Prévelaye étaient à la tête des bandes du Maine, de la Normandie et de la Bretagne. Bourmont et la Prévelaye se soumirent et vinrent à Paris. George et Frotté continuèrent leurs déprédations. Les communications entre Brest et Paris étaient interceptées. Ils rançonnaient les riches, sous prétexte qu'ils étaient acquéreurs de biens nationaux; les diligences, parce qu'elles portaient, disaient-ils, les deniers de l'état; et les banquiers, parce qu'ils étaient en relation avec les caisses publiques. Tout ce qui vit à Paris du jeu et de la débauche leur fournissait des hommes et des renseignements.

Les généraux Gardanne et Chambarlhac pénétrèrent dans le département de l'Orne, et surprirent dans la maison du général Guidal, à Alençon, le jeune Frotté, un des chefs les plus adroits et les plus influents dans le pays. Il fut livré par son hôte, et passé par les armes. Brulard et quelques chefs de peu de valeur continuèrent seuls, au moyen de la croisière anglaise, à répandre des libelles et à espionner pour l'émigration. Dans le Morbihan, George, battu et cerné par le général Brune, rendit ses armes, ses canons, et vint à Paris présenter ses hommages au premier consul : il avait sollicité spontanément cette faveur, et pourtant il rêvait encore aux moyens de déchirer le sein de sa patrie.

La guerre civile de l'Ouest étouffée permit au gouvernement de disposer de plusieurs régiments aguerris, qui furent aussitôt dirigés vers l'Italie. L'intérieur était pacifié. Pour faire cesser la guerre extérieure, Bonaparte, qui voulait faire oublier l'usurpation de la souveraineté de la nation en se parant d'un caractère de loyauté et de modération propre à lui concilier l'opinion publique, fit auprès du plus acharné de ses ennemis une démarche louable et hardie. Pouvoir d'un jour, il traite d'égal à égal avec le souverain héréditaire d'une grande monarchie. Les

[1] Le premier était un vieux gentilhomme, bon, loyal, sans esprit, mais plein de vigueur. Il habita alternativement Paris, Nantes et ses terres, et obtint quelques grâces du premier consul. Le second avait de l'éducation et l'usage du monde, mais son esprit était des plus bornés; pendant la terreur il avait servi comme simple hussard dans les troupes de la république. Le troisième enfin, homme de peu d'apparence, mais bon prédicateur, rusé, était curé de Saint-Lô, au commencement de l'insurrection. Napoléon le chargea de négocier le concordat, et le fit évêque d'Orléans.

vieilles habitudes sont violées ; les courtisans indignés osent à peine en manifester leur surprise. Talleyrand sait fort bien que la responsabilité ministérielle interdit au roi d'Angleterre toute correspondance avec les gouvernements étrangers. Mais Bonaparte veut obtenir la paix en frappant un grand coup, ou, s'il ne l'obtient pas, prouver du moins à l'Europe que ce n'est pas lui qui la refuse. Le 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799), il adresse au roi d'Angleterre la lettre suivante :

« Appelé par le vœu de la nation française à » occuper la première magistrature de la république, je crois convenable, en entrant en » charge, d'en faire directement part à Votre » Majesté. La guerre qui, depuis huit ans, ravage » les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il aucun moyen de s'entendre?

» Comment les deux nations les plus éclairées » de l'Europe, puissantes et fortes plus que l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité » intérieure, le bonheur des familles? Comment » ne sentent-elles pas que la paix est le premier » des besoins, comme la première des gloires?

» Ces sentiments ne peuvent être étrangers au » cœur de Votre Majesté qui gouverne une nation libre et dans le seul but de la rendre heureuse.

» Votre Majesté ne verra dans cette ouverture » que mon désir sincère de contribuer efficacement pour la seconde fois à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de » confiance et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les » états forts que le désir mutuel de se tromper.

» La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs » forces, peuvent longtemps encore, pour le » malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement ; mais, j'ose le dire, le sort de toutes » les nations civilisées est attaché à la fin d'une » guerre qui embrase le monde entier.

» *Signé* BONAPARTE. »

Comme on s'y attendait, le roi d'Angleterre ne répondit pas. Son ministre se chargea de ce soin. Par une lettre du 4 janvier, adressée à Talleyrand, lord Grenville, reprochant à la république l'initiative des hostilités, peignait la lutte comme si elle était toute de brigandage et de rapine de la part de la France, toute de modération et de désintéressement du côté de l'Angleterre. Il cherchait en vain dans le nouveau gouvernement un changement de maximes et d'actes, dont la conviction « ne pouvait résulter » que de l'expérience et de l'évidence des faits, » » et indiquait « comme le gage le plus assuré et » le plus naturel de la durée de ce changement la » restauration de l'ancienne dynastie, événement, ajoutait-il, qui assurerait à la France la » possession incontestée de son ancien territoire. »

Ainsi, quand la France victorieuse est en possession de la rive gauche du Rhin, lorsqu'elle occupe la Suisse et la Hollande, l'Angleterre ne rougit pas de lui proposer la possession incontestée de son ancien territoire. Quand les chouans et les Vendéens ont déposé les armes et se sont ralliés au gouvernement consulaire, elle ose lui proposer la restauration de l'ancienne dynastie? Lord Grenville avoue toutefois qu'il n'entend pas faire du rétablissement des Bourbons une condition absolue. « Sa Majesté britannique, ajoute-t-il, ne » prétend pas prescrire à la France quelle sera la » forme de son gouvernement. »

Ces propositions étaient inadmissibles. Talleyrand le sentit bien, et, le 14 janvier, il répondit :

« Vos insinuations, Excellence, ne sont pas » moins injurieuses pour la nation française et » son gouvernement, que ne le serait pour l'Angleterre et pour Sa Majesté britannique une » sorte de provocation vers le régime républicain, dont l'Angleterre avait adopté les formes » au milieu du siècle dernier, ou une exhortation » à rappeler au trône cette famille que sa naissance y avait placée, et qu'une révolution en a » fait descendre. » Le négociateur finissait, au reste, par proposer l'envoi de plénipotentiaires, soit à Dunkerque, soit dans toute autre ville favorablement située pour la promptitude des communications.

Le 20, réplique du lord Grenville dans les mêmes termes et avec les mêmes prétentions ; puis un message du roi soumet la négociation aux deux chambres. L'opposition fut vive, quoique peu nombreuse. M. Tierney sommant Pitt de s'expliquer sans tant de circonlocutions : « Je ne sais, » répondit le ministre, si je pourrai le faire en » une seule phrase, mais je le ferai en un seul » mot : *sécurité*... Notre garantie en négociation » ne peut être avec ce Bonaparte, seul organe » maintenant de tout ce qu'il y a de pernicieux » dans la révolution française!... Supposons, au » contraire, que l'héritier de la maison de Bourbon soit réinstallé sur le trône, il aura assez » d'occupation s'il travaille à guérir les plaies et » à réparer les pertes en tout genre, produites » par une convulsion révolutionnaire de dix années... Dans cette supposition il se passera un » temps considérable avant qu'un tel monarque

» puisse devenir dangereux à l'Europe... Suppo-
» sons, d'un autre côté, la paix faite, la coali-
» tion de l'Europe dissoute, et nos armées licen-
» ciées, pouvons-nous penser que les moyens
» extraordinaires que le système de la révolution
» laisse à la France ne seront pas toujours au pou-
» voir du despotisme militaire? Que ce pouvoir
» ne peut pas de nouveau faire trembler l'Eu-
» rope? Pouvons-nous oublier qu'en dix années
» ce pouvoir nous a fait plus de mal que toutes
» les guerres que nous présente notre histoire
» depuis l'établissement de la monarchie en
» France?... Et, avec des considérations aussi
» graves, nous pourrions hésiter encore à déci-
» der si la restauration de l'ancienne monarchie
» ne nous offre pas plus d'espérance de paix et de
» stabilité que la continuation de ce pouvoir ré-
» volutionnaire sous Bonaparte? »

Quel langage ! Ainsi, si le ministère anglais repousse Bonaparte et son pouvoir révolutionnaire, c'est à cause des moyens extraordinaires que ce système met à la disposition du gouvernement français ; et, s'il cherche à nous imposer les Bourbons, c'est parce qu'il se passera un temps considérable avant qu'ils puissent devenir dangereux à l'Europe. Il est impossible de pousser plus loin ce cynisme des aveux, et les Bourbons durent être peu flattés d'un espoir outrageant, qui ne s'est que trop réalisé plus tard. Les voix, au reste, étaient comptées d'avance, et, malgré une énergique opposition, l'adresse proposée en réponse au message du roi fut accueillie par cette immense majorité dont Pitt disposait par les moyens que lui avait légués un de ses prédécesseurs, Walpoole.

La même démarche avait été tentée auprès de l'empereur d'Allemagne. Mais ici, bien qu'on ne parût pas disposé à une négociation immédiate, la proposition du premier consul ne fut pas formellement déclinée, et la modération du langage autrichien permit de continuer la correspondance. Moreau proposa au général Kray un armistice tant pour l'Italie que pour l'Allemagne ; mais ce chef refusa de se mêler de l'Italie ; l'Autriche, de son côté, ne voulait pas traiter sans le concours de ses alliés. Bonaparte donc, forcé de reprendre les armes, laissa la voie toujours ouverte à la négociation, et le cabinet de Vienne fut averti que, si plus tard il avait des propositions à faire, il pouvait les transmettre par M. de la Valette, chargé d'affaires de France à Dresde.

Tout en essayant de traiter avec les ennemis, Bonaparte ne négligeait pas de resserrer les relations d'amitié qui le liaient aux puissances neutres. Le 5 janvier, tout embargo mis sur leurs bâtiments fut levé sans restriction. Cette mesure facilita la solution des démêlés de la république avec les États-Unis, et fut un premier pas vers l'établissement d'un accord parfait entre les deux gouvernements. Un conseil spécial fut destiné à prononcer exclusivement sur les neutres et les armateurs français. Dès le 18 brumaire le colonel Duroc, un des aides-de-camp du premier consul, avait été envoyé à Berlin pour s'assurer des dispositions de la Prusse, seule grande puissance continentale qui depuis 1795 fût restée en paix avec la république française, malgré les instances des cabinets de Pétersbourg et de Londres. Duroc, après avoir assuré Frédéric-Guillaume II des dispositions sincères de la France pour la paix, lui témoigna que Bonaparte serait heureux de lui en devoir la conclusion. La réponse fut, suivant l'usage des cours, conçue en termes généraux ; et la proposition, éludée sous prétexte que les princes en guerre avec la France n'ayant donné à la Prusse aucun sujet de plainte, l'équité ne permettait pas de prendre parti contre eux.

Un nouvel allié se présente pour la France, c'est Paul, l'empereur de Russie : il congédie de son service le corps d'émigrés français sous les ordres du prince de Condé ; mais l'Angleterre se hâte de le prendre à sa solde : aucun sacrifice ne lui coûte quand il s'agit de manifester sa haine contre la France. Deux autres grands actes signalent le mois de mars : l'un est la formation des îles ioniennes en *république des Sept-Iles*, sous la protection de la Russie et de la Porte, les deux cabinets les plus absolus et les plus hostiles contre tout gouvernement démocratique ; l'autre est l'élection d'un pape à Venise, sur le territoire autrichien, au milieu des armes de l'empereur, et c'est l'ascendant de l'ennemi le plus redoutable de l'empereur, qui l'emporte. Dès 1797, Napoléon, dans ses rapports avec le cardinal Mattei, avait laissé percer une disposition hypothétique de concourir à restaurer l'église de France par sa réconciliation avec le saint-siége. Ces considérations furent d'un certain poids dans l'élection du cardinal Chiaramonti, évêque d'Imola, connu par ses vertus et par la plus célèbre homélie des temps modernes.

Les négociations avec les puissances ennemies ayant complétement échoué, Bonaparte comprit qu'il fallait se préparer à la guerre, et se pourvoir d'argent et de soldats : plusieurs lois, plusieurs arrêtés furent rendus à cette occasion. Ce fut alors qu'on établit la banque de France, les octrois municipaux, l'impôt du timbre, celui des patentes, les cautionnements de tous les fonctionnaires comptables. On ordonna une levée extraordinaire de conscrits et de quarante mille chevaux ; on créa le corps des inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues ; on chargea Marescot et Aboville de réor-

ganiser le génie et l'artillerie. Un parc immense fut formé à Paris : les approvisionnements, les munitions, tout marchait d'un pas rapide.

Pendant les campagnes de 1795, 1796 et 1797, la république française avait entretenu sur le Rhin trois armées : l'armée du Nord, ayant son quartier-général à Amsterdam et composée de vingt mille Bataves environ, et d'autant de Français; celle de Sambre-et-Meuse, ayant son quartier-général à Dusseldorf et commandée par Jourdan; enfin celle du Rhin, ayant son quartier-général à Strasbourg et commandée par Moreau. En 1799, la France étant maîtresse de la Suisse, on forma deux armées : l'une appelée armée du Rhin, l'autre armée d'Helvétie. La première prit plus tard le nom d'armée du Danube. Au mois de janvier 1800, la seconde était cantonnée en Suisse, et celle du Bas-Rhin, sous Lecourbe, sur la rive gauche du Rhin; celle de Hollande, sous Brune, voyait s'embarquer la dernière division du duc d'York. Celle d'Italie, battue à Genola, se ralliait en désordre aux Apennins; Coni ouvrait ses portes. On prit enfin les quartiers d'hiver : les Autrichiens dans les belles plaines du Piémont; les Français, de Gênes au Var, dans un pays épuisé. La cavalerie, les charrois y périrent de misère; les maladies, la désertion dépeuplèrent les rangs; des corps entiers repassèrent le Var. Le désordre était à son comble. Bonaparte se décide à adresser aux troupes la proclamation suivante :

« Soldats, les circonstances qui me retiennent » à la tête du gouvernement m'empêchent de me » trouver au milieu de vous : vos besoins sont » grands; toutes les mesures sont prises pour y » pourvoir. La première qualité du soldat est la » constance à supporter la fatigue et la privation; » la valeur n'est que la seconde. Plusieurs corps » ont quitté leurs positions; ils ont été sourds à » la voix de leurs officiers : la 17e légère est de » ce nombre. Sont-ils donc morts les braves de » Castiglione, de Rivoli, de Newmark? Ils eussent péri plutôt que de quitter leurs drapeaux, » et ils eussent ramené leurs jeunes camarades à » l'honneur et au devoir.

» Soldats, vos distributions ne vous sont pas » régulièrement faites? dites-vous. Qu'eussiez-» vous fait, si, comme les 4e et 22e légères, les » 18e et 32e de ligne, vous vous fussiez trouvés » au milieu du désert, sans pain ni eau, man-» geant du cheval et du chameau? La victoire » nous donnera du pain, disaient-elles; et vous, » vous désertez vos drapeaux!

» Soldats d'Italie, un nouveau général vous » commande; il fut toujours à l'avant-garde dans » les plus beaux moments de votre gloire; en-» tourez-le de votre confiance; il ramènera la » victoire dans vos rangs. Je me ferai rendre un » compte journalier de la conduite de tous les » corps et spécialement de la 17e légère et de la » 63e de ligne : elles se ressouviendront de la » confiance que j'avais en elles. »

Le général dont parlait Bonaparte était Masséna, qu'il rappela de la Suisse pour lui confier l'armée d'Italie. Tout y changea bientôt de face : les corps se réorganisèrent, les subsistances furent assurées, et la désertion cessa. En même temps Brune allait sur la Loire commander l'armée de l'Ouest; Augereau le remplaçait dans le commandement de la Hollande, et les armées du Rhin et d'Helvétie, réunies en une seule sous le nom d'armée du Rhin, étaient confiées à Moreau. Ce dernier corps, composé de cent cinquante mille vieux soldats, était un des plus beaux qu'ait jamais eus la république. Ce fut alors que la proclamation suivante fut mise à l'ordre du jour des armées :

« Soldats! en promettant la paix au peuple » français, j'ai été votre organe; je connais votre » valeur, vous êtes les mêmes hommes qui con-» quirent la Hollande, le Rhin, l'Italie, et don-» nèrent la paix sous les murs de Vienne. Sol-» dats! ce ne sont plus vos frontières qu'il faut » défendre, ce sont les états ennemis qu'il faut » envahir. Il n'est aucun de vous qui n'ait fait » campagne, qui ne sache que la qualité la plus » essentielle d'un soldat c'est de savoir supporter » les privations avec constance; plusieurs années » d'une mauvaise administration ne peuvent être » réparées dans un jour. Premier magistrat de » la république, il me sera doux de faire con-» naître à la nation entière les corps qui méri-» teront par leur discipline et leur valeur d'être » les soutiens de la patrie.

» Soldats! lorsqu'il en sera temps, je serai au » milieu de vous, et l'Europe se souviendra que » vous êtes de la race des braves. »

Cependant Paul Ier, voyant que l'élite de ses armées avait péri en Italie, en Suisse, en Hollande; mécontent de la politique de l'Autriche et de l'Angleterre, et trouvant dans le consulat des gages de stabilité qu'il cherchait en vain dans le directoire, changeait subitement de conduite, et, sans abandonner positivement la coalition, ordonnait à ses troupes de repasser la Vistule. Cette défection ne découragea pas l'Autriche. Cent quarante mille hommes jetés en Italie sous les ordres du feld-maréchal Mélas, menaçaient Gênes, Nice, Toulon, attendant dix-huit mille Anglais, vingt mille Napolitains, et se flattant d'insurger le midi de la France où les Bourbons croyaient avoir de nombreux partisans. Une au-

tre armée autrichienne, forte de cent vingt mille hommes, et commandée par le feld-maréchal Kray, était destinée à rester sur la défensive pour couvrir l'Allemagne. Ainsi les forces de l'armée française du Rhin étaient presque doubles de celles de l'ennemi, tandis que l'armée autrichienne d'Italie était plus que double de l'armée française qui gardait l'Apennin et les hauteurs de Gênes. Une armée de réserve de trente-cinq mille hommes fut réunie sur la Saône.

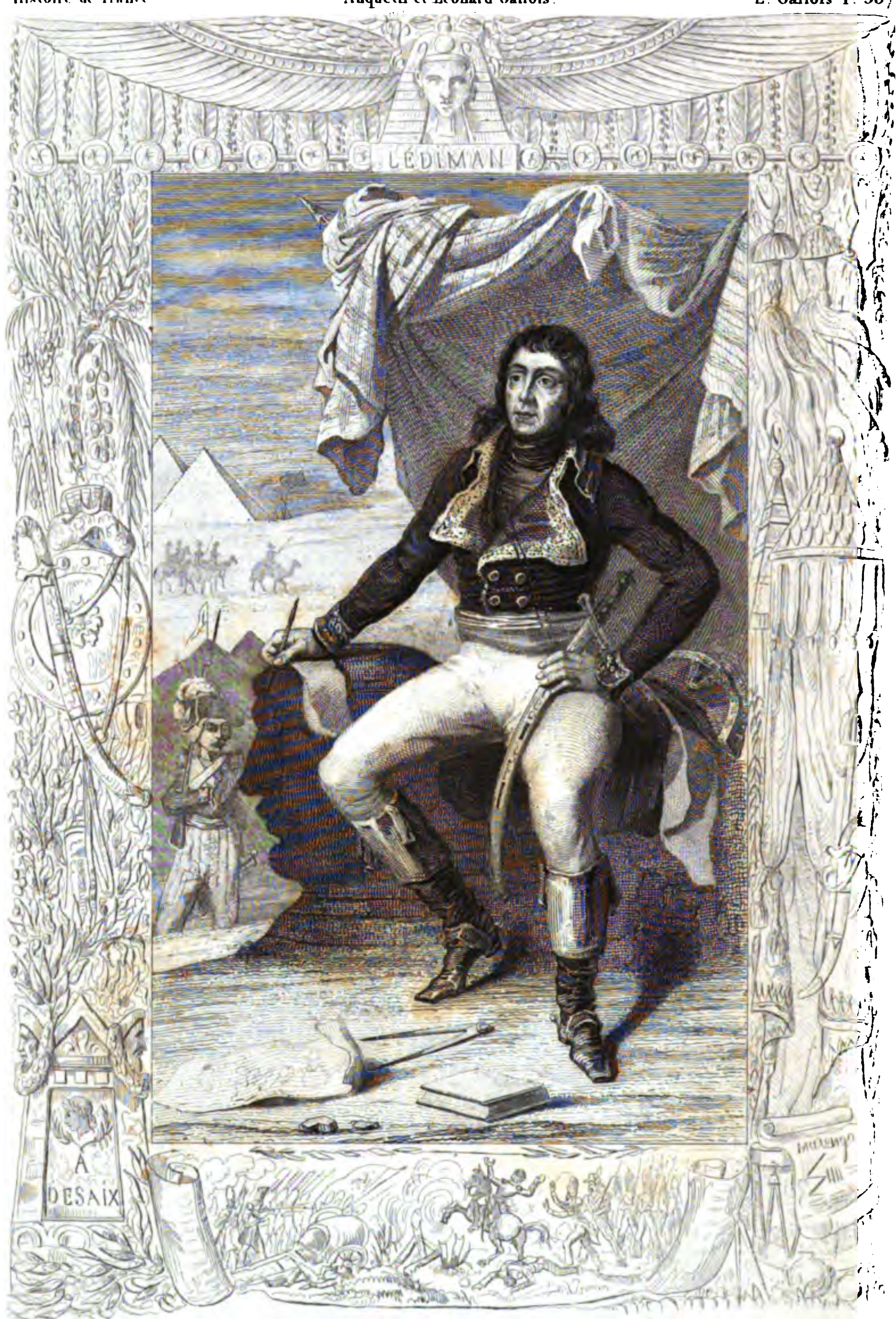
Moreau, dont le quartier-général était à Bâle, reçut, le 5 floréal an VIII (25 avril 1800), l'ordre de passer le Rhin. Le 7 cet ordre fut exécuté. Les jours suivants, le général Sainte-Suzanne qui commandait l'aile gauche, le franchit à Strasbourg; Saint-Cyr, avec le centre, à Brisack, et le corps de Lecourbe, près de Stein. La bataille de Mœskirch, donnée le 14 floréal; celle de Biberach, livrée quelques jours après; plusieurs combats, mêlés de succès et de revers, furent les premiers exploits qui signalèrent cette incursion au-delà du Rhin: la victoire d'Hoschted, sur la rive gauche du Danube, où nos troupes s'emparèrent d'Ulm, et forcèrent les Autrichiens à évacuer la Souabe, la Franconie, la Bavière, mit surtout le comble à la valeur française, malgré les fautes réitérés du général en chef, qui, par son indécision, sa lenteur et ses fausses manœuvres, compromit plus d'une fois son armée. On se battit enfin jusqu'au 26 messidor, époque où un armistice fut conclu.

Le 16 germinal les hostilités commençaient aussi du côté de l'Italie; le 17 l'armée française obtint un succès décidé; mais elle fut coupée. Suchet, avec la gauche, se vit séparé du reste des troupes: il conserva toutefois ses communications avec la France. Des marches, des contremarches, des escarmouches, des affaires d'avant-postes furent la conséquence de ce mouvement: Gênes était bloquée par les Autrichiens et elle manquait de vivres. L'ennemi s'avançait jusqu'au Var et menaçait la Provence, où les traîtres Willot et Pichegru avaient des intelligences. Suchet défendit bravement le pont, et força les Autrichiens à remonter la rivière pour chercher quelque autre lieu où il serait plus facile de la franchir. Sur ces entrefaites, Masséna, qui commandait dans Gênes, voyant cette ville momentanément débloquée, en sortait avec quinze mille hommes et repoussait tous les avant-postes ennemis, auxquels il enlevait douze cents soldats, des drapeaux et les échelles préparées pour l'escalade. Le général Soult, à la tête de six mille hommes, combattit avec une valeur héroïque; grièvement blessé, il tomba au pouvoir des Autrichiens.

Masséna était rentré dans Gênes, ayant perdu l'espoir de faire lever le blocus; les vivres devenaient rares et fort chers. La population souffrait; la ration du soldat était diminuée. On parlait même de capituler, lorsque le 6 prairial (26 mai) arrive le chef d'escadron Franceschi, annonçant la prochaine apparition de Bonaparte sous les murs de Gênes, à la tête de l'armée de réserve. Cet intrépide officier s'était embarqué à Antibes sur un bâtiment léger. Au moment d'entrer dans le port, sa felouque étant sur le point d'être prise, il n'avait eu d'autre ressource pour sauver ses dépêches que de se jeter à la nage.

Les nouvelles qu'il apportait remplirent d'allégresse l'armée et les Génois. La joie succéda aux inquiétudes, et l'espoir d'une prompte délivrance fit supporter avec patience les maux présents. Cependant dix jours s'étaient bientôt écoulés, et Bonaparte n'arrivait pas. Le découragement augmentait; la distribution du pain avait cessé; on ne recevait que du cacao; la livre de viande valait six francs, une poule trente-deux francs. Dans la nuit du premier au 2 juin on crut entendre le canon, on se porte en foule sur les remparts; vaine illusion! tout était morne, silencieux, et la désertion devenait considérable. Le 2 juin la patience du peuple fut à son comble; les femmes en masse demandèrent du pain ou la mort: « Depuis qu'on nous annonce l'armée de réserve, disaient-elles, elle serait arrivée si elle avait dû venir. Ce n'est pas ainsi que marche Bonaparte. Il a eu quatre fois le temps de faire le chemin. Il aura rencontré des obstacles; l'armée autrichienne est trop forte pour la sienne, capitulons! capitulons! » et Masséna cédait à la nécessité, et il promettait au peuple que, si dans vingt-quatre heures il n'était pas secouru, il négocierait. Il tint parole, et le 3 juin il envoya l'adjudant-général Andrieux au général autrichien Ott. Mais, ô surprise! dans l'antichambre de ce dernier, le parlementaire se rencontre avec un officier autrichien, arrivant en poste et portant au général Ott, de la part du général en chef Mélas, l'ordre de lever le blocus et de se rendre en toute hâte sur le Pô. Il annonçait que depuis le 26 Bonaparte était à Chivasso, et qu'il marchait sur Milan.

Ott profite de l'ignorance où les assiégés étaient de ce qui se passait en Piémont, et on s'empresse d'accorder à Masséna que la garnison sortirait de Gênes sans être prisonnière de guerre. En conséquence, huit mille cinq cents Français avec armes et bagages, mais sans canons, évacuèrent la place et se rendirent à Voltri; le général Masséna s'embarqua à bord de cinq corsaires fran-



DESAIX.

çais avec quinze cents hommes et vingt pièces de campagne, et fit voile vers Antibes. Les malades, les blessés restèrent dans les hôpitaux aux soins des officiers de santé français.

Parti de Paris le 6 mai 1800, le premier consul s'était en effet rendu à Dijon : toutes les mesures avaient été prises pour tromper les espions de l'étranger ; et, tandis que le premier consul semblait ne passer en revue que quelques bataillons de conscrits et de militaires isolés, de beaux régiments étaient arrivés au pied des Alpes, ayant avec eux un matériel convenable à l'opération militaire que Bonaparte méditait.

Le 15 mai, le premier consul passa à Lausanne la revue de l'avant-garde commandée par le général Lannes, et composée de six vieux régiments d'élite, parfaitement équipés. De Lausanne à Saint-Pierre, village au pied du Mont Saint-Bernard, le chemin est praticable ; l'avant-garde se dirigea sur ce point; les divisions suivaient en échelon : tout cela formait une armée de trente-six mille hommes, ayant un parc de quarante canons, et commandée par les généraux Victor, Loison, Vautrin, Boudet, Murat, Monnier, etc. Bonaparte avait préféré le passage du grand Saint-Bernard à celui du Mont-Cenis, non que l'un fût plus facile que l'autre, mais parce qu'en passant par le Saint-Bernard on avait l'avantage d'éviter Turin et d'agir plus secrètement.

Le passage prompt de l'artillerie paraissait impossible. La prévoyance des généraux Gassendi et Marmont pourvut à tout. On s'était muni de nombreux mulets qui devaient porter non-seulement des forges de montagnes, mais des milliers de petites caisses pour contenir les cartouches d'infanterie et les munitions des pièces. Les affûts, les caissons, les voitures démontées furent chargés, partie sur des mulets, partie sur des traîneaux. Des troncs d'arbre creusés recevaient les bouches à feu détachées de leur attirail et fixées par des tourillons. Cent soldats s'y attachaient gaîment et les portaient même, à force de bras, quand le terrain devenait raboteux. On eût dit une fête militaire; la musique des régiments animait la marche, les tambours battaient la charge, *c'était l'escalade du temple de la gloire* [1]. Arrivées au sommet, les troupes reçurent des moines d'abondantes rations. Elles étaient au plus haut de ces Alpes, franchies successivement par Annibal, César, Pompée, Charlemagne et François Ier. Après avoir heureusement évité de grands dangers elles entrèrent dans Aoste ayant à leur tête le général Lannes; puis elles s'emparèrent de Châtillon, défendu par un corps de quatre à cinq mille Autrichiens.

[1] M. Bignon, *Histoire de France.*

L'armée poursuivait sa marche avec confiance, quand elle fut arrêtée par le fort de Bard, situé entre deux montagnes sur la rive gauche du torrent de la Dora, dont il ferme la vallée. Au pied se trouve la petite ville de Bard, par où passe la seule route praticable. La suivre eût été s'exposer à se faire écraser par le fort. On fut réduit à tailler le roc comme Annibal, et à pratiquer une espèce d'escalier par lequel on fit filer les hommes et les chevaux. On n'y pouvait songer pour l'artillerie; il fallait forcément lui faire traverser la ville. Afin de cacher cette marche au commandant du fort, on couvrit le chemin de fumier, de matelas, et l'on environna les roues de paille. La garnison faisait bien de temps en temps, dans les ténèbres, quelques décharges qui tuaient et blessaient bon nombre de braves; mais le courage des Français n'en était point abattu. Le commandant du fort ne cessait d'expédier lettre sur lettre à Mélas pour l'instruire qu'il voyait passer plus de trente mille hommes avec trois à quatre mille chevaux, mais qu'il promettait bien que ni un caisson ni une bouche à feu ne les suivraient. Lors de la reddition du fort, dans les premiers jours de juin, les officiers de la garnison furent étrangement surpris d'apprendre que toute l'artillerie française avait passé de nuit à trente ou quarante toises de leurs remparts.

Le 24, le général Lannes, avec l'avant-garde, arriva devant Ivrée, qui, bien que défendue par cinq à six mille hommes, fut enlevée en un jour ainsi que la citadelle. Le 26 il culbuta l'ennemi et le rejeta en désordre sur Turin. L'avant-garde française établie à Chivasso fut passée en revue par le premier consul. De là elle intercepta le cours du Pô et prit un grand nombre de barques qui venaient de Turin avec des blessés et des vivres. Sur ces entrefaites le général Thurreau s'emparait du Mont-Cenis et prenait position entre Suse et Turin, tandis que Moncey s'avançait par le Saint-Gothard avec quinze à dix-huit mille hommes détachés de l'armée d'Allemagne.

Vainement les Autrichiens voulurent empêcher nos troupes de passer le Tésin. Le passage fut forcé. Le premier juin Lannes s'empara de Pavie, où il trouva deux cents bouches à feu. Le lendemain Bonaparte entra dans Milan. La république cisalpine fut une seconde fois proclamée. Les patriotes étaient dans la joie. Le 4, la division Duchesne occupa Lodi; le 15, elle cerna Pizzighitone, prit Crémone et jeta l'alarme jusque dans Mantoue. Murat surprit Plaisance, et Moncey arriva à Belinzona. L'armée de réserve rendue toute entière à sa destination ne s'élevait qu'à soixante mille hommes, qui avaient à lutter contre des

forces doubles. Bonaparte lui adressa la proclamation suivante :

« Soldats ! un de nos départements était au » pouvoir de l'ennemi, la consternation était » dans tout le midi de la France.

» La plus grande partie du territoire du peuple » ligurien, le plus fidèle ami de la république, » était envahie.

» La république cisalpine, anéantie dès la campagne passée, était devenue le jouet du grotesque régime féodal.

» Soldats ! vous marchez... et déjà le territoire » français est délivré. La joie et l'espérance succèdent dans notre patrie à la consternation et » à la crainte.

» Vous rendrez la liberté et l'indépendance au » peuple de Gênes, il sera pour toujours délivré » de ses éternels ennemis.

» Vous êtes dans la capitale de la Cisalpine !

» L'ennemi épouvanté n'aspire plus qu'à regagner les frontières. Vous lui avez enlevé ses » hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve.

» Le premier acte de la campagne est terminé.

» Des millions d'hommes, vous l'entendez » tous les jours, vous adressent des actes de reconnaissance.

» Mais aura-t-on donc impunément violé le sol » français ? laisserons-nous retourner dans ses » foyers l'armée qui a porté l'alarme dans vos » familles ? Vous courez aux armes !... Eh bien ! » marchez à sa rencontre, opposez-vous à sa retraite, arrachez-lui les lauriers dont elle s'est » parée, et par là apprenez au monde que la malédiction est sur les insensés qui osent insulter » le territoire d'un grand peuple.

» Le résultat de tous nos efforts sera *gloire* » *sans nuage et paix solide.* »

Cependant, au milieu de ces brillants succès, on reçut la nouvelle de la capitulation de Masséna, renfermé dans Gênes. Sans doute ce brave général avait cédé à une nécessité irrésistible ; mais cet incident inattendu n'en changeait pas moins singulièrement la situation de l'armée française. Un puissant renfort lui était enlevé, et en revanche un corps considérable était rendu à la disposition de l'ennemi. C'était celui du général Ott, le même avec lequel Masséna avait traité. Il avait pris une bonne position à Corteggio et Montébello. Le général Lannes, qui lui était opposé, n'avait que huit mille hommes contre dix-huit à vingt mille ; mais il attendait Victor qui, ayant passé le fleuve, n'était plus qu'à trois lieues : il n'avait donc pas intérêt à commencer l'affaire. Ott le prévint ; la bataille fut sanglante : Lannes et ses troupes firent des prodiges, jusqu'à ce que, vers midi, l'arrivée de Victor décida complétement la victoire. L'ennemi avait perdu trois mille hommes, et il regrettait en outre six mille prisonniers. Le premier consul arriva au moment du triomphe. Lannes était couvert de sang ; les troupes exténuées de fatigue, mais ivres de joie. Cette bataille fut un des plus beaux exploits militaires de cet intrépide général, que tant d'autres beaux faits d'armes illustrèrent encore depuis lors.

Deux jours après la bataille de Montébello, arriva au quartier-général Desaix, qui, de retour d'Égypte, se rendait auprès du premier consul, avec les aides-de-camp Rapp et Savari : il apportait de ce pays de récentes nouvelles, que nous ferons connaître dans le chapitre suivant.

Les talents et l'ardeur de Desaix ne pouvaient pas rester oisifs. Napoléon mit sous ses ordres les divisions Boudet, Monnier et Lapoype. L'armée autrichienne, coupée de sa ligne d'opérations et placée entre l'armée de Suchet qui manœuvrait sur ses derrières, et celle du premier consul qui se fortifiait à Stradella, prit le parti de passer au milieu de cette dernière et de sortir ainsi d'une situation désavantageuse. Cette résolution amena la bataille de Marengo.

Le village de ce nom, situé à l'extrémité d'une plaine immense et sur la rive de la Bormida, était, le 12 juin, occupé par un corps ennemi, qui paraissait être de quatre à cinq mille hommes. Victor enleva le village, repoussa le corps autrichien ; mais il fut obligé de s'arrêter devant l'artillerie des têtes de pont établies sur la rivière. La solitude de la plaine fit croire au premier consul que Mélas, au lieu de livrer bataille, se dirigeait sur Gênes ou contre Suchet. Desaix avait été détaché vers Rivalta. Bonaparte lui-même gagnait Voghera, quand, le 13, divers avis lui font connaître le péril de sa trompeuse sécurité. Il se ravise et fait rappeler Desaix ; mais celui-ci ne peut être de retour que le lendemain dans l'après-midi. Il ne reste que la nuit pour se préparer à un combat, où l'on n'aura que dix-huit mille fantassins et deux mille cavaliers à opposer à toutes les forces ennemies. Tout ce que peut faire Bonaparte, le 14, en attendant Desaix, c'est de ne pas être vaincu, et le choc ne doit être supporté que par les généraux Victor et Lannes.

Le premier de ces généraux, après avoir résisté quatre heures aux Autrichiens, s'était mis dans une déroute complète. La plaine était couverte de nos fuyards criant : *Tout est perdu*. Lannes, qui s'était porté à sa droite pour le soutenir, repoussa d'abord l'ennemi ; mais il fut obligé bientôt de perdre du terrain. Sa contenance était magnifique. Le premier consul se hâta d'envoyer à son secours les neuf cents grenadiers de sa garde ; ils formèrent une redoute vivante que les Autri-

chiens ne purent entamer. En même temps, Carra-Saint-Cyr, avec le reste de la réserve, disputait à l'ennemi le village important de Castel-Ceriolo. Cependant, au milieu de cette immense plaine, l'armée reconnaît le premier consul, entouré de son état-major et de deux cents grenadiers à cheval, avec leurs bonnets à poil. Cet aspect rend aux troupes l'espoir de la victoire; la confiance renaît. Déjà Mélas, croyant la bataille gagnée, était rentré dans Alexandrie, laissant à son chef d'état-major, le général Zach, le soin de poursuivre les Français.

Tout à coup, vers trois heures de l'après-midi, on voit arriver les premiers régiments de Desaix. La bataille perdue par les Français n'est qu'une bataille d'attente. La véritable bataille va commencer. Bonaparte a pris de nouvelles dispositions; il a changé sa ligne de retraite. « Soldats, » crie-t-il aux troupes de Victor, c'est assez reculer, marchons en avant; vous savez que je » couche toujours sur le champ de bataille. » Les fuyards se rallient, toute la cavalerie est massée en avant de San-Giuliano. Une colonne de six mille grenadiers hongrois s'avance sous le commandement de Zach comme pour consommer la défaite. Le premier consul envoie l'ordre à Desaix de se précipiter sur elle avec sa division toute fraîche. Desaix marche à la tête de deux cents éclaireurs; mais une balle le frappe à la poitrine, et il tombe raide mort entre les bras du colonel Lebrun, aide-de-camp du premier consul.

Cette mort double l'ardeur des troupes. A leur courage se joint la soif de la vengeance. Le général Kellermann, à la tête de huit cents hommes de grosse cavalerie, charge les six mille grenadiers hongrois, les rompt, les disperse, les enveloppe et les fait prisonniers avec le général qui les commande. Lannes s'avance au pas de charge; plusieurs généraux l'imitent; le village de Marengo est repris; Carra-Saint-Cyr est aussi près que l'ennemi lui-même des ponts de la Bormida, l'infanterie et la cavalerie autrichiennes, pressées d'assurer leur retraite, encombrent ces ponts. Le désordre est parmi les Autrichiens; tout ce qui ne peut franchir la Bormida tombe au pouvoir des Français. L'action dura jusqu'à dix heures du soir. Il resta entre les mains des vainqueurs six mille prisonniers, huit drapeaux, vingt bouches à feu et une grande quantité de munitions. Bonaparte a dit de cette journée, et ce jugement le plus simple en est peut-être le meilleur : « Il y » a eu deux batailles; j'ai perdu la première et » gagné la seconde. »

Le désespoir était dans l'armée autrichienne. Les Français rangés en bataille sur la rive de la Bormida n'attendaient que le jour pour la franchir. Suchet manœuvrait sur les derrières des Autrichiens, la fusillade allait commencer du côté de nos troupes, quand un parlementaire vint proposer une suspension d'armes qui fut acceptée. Le même jour, 15 juin, une convention fut signée : Mélas remet aux Français les douze places fortes de Tortone, Alexandrie, Milan, Turin, Pizzighitone, Arona, Plaisance, Coni, Ceva, Savone, Gênes et Urbin; les Autrichiens sont chassés du Piémont, de Gênes et de la république cisalpine, et rejetés derrière Mantoue.

Tandis que la victoire couronnait ainsi nos soldats, des courriers de commerce apportaient à Paris la nouvelle de leur échec de la matinée. On croyait tout perdu, et déjà les partisans du 18 brumaire étaient dans la consternation. Les républicains, au contraire, crurent que le moment était favorable à la cause de la liberté : déjà ils se réunissaient chez Chénier, chez Sièyes, pour aviser aux moyens de sauver la patrie : ils avaient jeté les yeux sur Moreau, sur Lafayette, sur Carnot, pour réorganiser un gouvernement provisoire. Cependant, les plus timides furent d'avis de ne rien précipiter, et d'attendre les résultats de ce qu'on croyait une déroute. Le lendemain, de nouveaux courriers apportèrent la convention d'Alexandrie. « J'espère, écrivait le premier con- » sul à ses collègues, Cambacérès et Lebrun, que » le peuple français sera content de son armée. » Et, en effet, l'ivresse fut universelle à Paris; et les ennemis les plus acharnés du premier consul applaudirent aux succès du général vainqueur.

La joie ne fut pas moins grande en Italie. Tous les patriotes de cette contrée sortirent des cachots de l'Autriche et entrèrent dans leur capitale aux cris de *viva il liberatore dell' Italia!* Le premier consul rouvrit l'université de Pavie et la dota convenablement. Les républiques cisalpine et ligurienne furent réorganisées. L'ordonnateur Petiet, qui avait été ministre de la guerre en France, remplit les fonctions de ministre de cette puissance près la première de ces républiques. Le même pouvoir fut délégué au général Jourdan près de la seconde; Masséna fut nommé général en chef de l'armée d'Italie. Partout l'oubli du passé fut recommandé. Les amis de la liberté se rallièrent autour du vainqueur. Ce furent, à Milan, les Aldini, Paradisi, Visconti, Sommariva, Birago, l'évêque de Pavie, Scarpa, Grégoire Fontana, Marescalchi et Mascheroni; en Piémont, les Bossi, Botta, Giuglio; à Gênes, enfin, les Rossi, Serra, Carbonara, Corvetto, Durazzo et Solari. Leurs démonstrations, du reste, n'étaient pas toujours franches; et, si en public Bonaparte était un dieu pour eux, en secret ils ne lui mé-

nageaient pas les épithètes d'aristocrate et même de tyran.

Les affaires de la république française réclamaient sa présence. Il part de Milan le 24 juin, passe à Turin, ne s'y arrête que deux heures pour visiter la citadelle, traverse le Mont-Cenis, arrive à Lyon, pose la première pierre de la place Bellecour, et, sans y être attendu, arrive à Paris le 2 juillet au milieu de la nuit. Le lendemain, la ville et les faubourgs encombraient les cours et les jardins des Tuileries; les ouvriers avaient quitté leurs ateliers; les acclamations de joie retentissaient de toutes parts. Le soir l'illumination était générale. « Ce fut, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, un bien beau jour. »

CHAPITRE II.

Assassinat de Kléber en Égypte. — Événements qui ont eu lieu dans cette contrée depuis le départ de Bonaparte. — Capitulation d'El-Arisch. — Elle est violée par les Anglais. — Bataille d'Héliopolis. — Révolte du Caire. — Reddition de Malte. — Opérations de l'armée du Rhin. — Mort de Latour-d'Auvergne. — Paix avec la Russie. — Reprises des hostilités contre l'Autriche. — Campagne de Moreau sur le Danube. — Bataille d'Hohenlinden. — Trêve signée à Trévise. — Traité de paix avec Naples.

Une vive douleur se mêla pourtant à la joie publique : la perte de Desaix fut profondément sentie. Desaix, estimé des citoyens et chéri des soldats, avait mérité en Égypte le beau nom de *sultan juste*. Par une bizarrerie de la destinée, le même jour où il périt à la bataille de Marengo, Kléber, en Égypte, tombait sous le poignard d'un Ravaillac musulman.

Kléber, après le départ du général en chef, avait adressé au directoire une dépêche dans laquelle il faisait le tableau le plus déplorable de la situation de l'armée. Cette dépêche fut interceptée par les Anglais, qui prirent à la lettre les plaintes exagérées de Kléber, et expédièrent au commandant de leur croisière l'ordre de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française, excepté dans le cas où elle mettrait bas les armes et se rendrait prisonnière de guerre. Dans la Haute Égypte, de nouveaux efforts de Mourad-Bey, à Sejout et à Sedyman, avaient, pour Desaix, amené de nouveaux succès. Une tentative de deux frégates anglaises pour s'emparer de Cosseir avait été également infructueuse. Dans la basse Égypte, un débarquement de huit mille Turcs, à Damiette, n'avait pas eu plus de succès que le débarquement opéré à Aboukir. L'honneur d'avoir fait échouer cette entreprise appartient au général Verdier. Bonaparte, et ensuite Kléber, avaient écrit au grand visir pour lui proposer d'entamer des négociations qui pussent mettre fin à la guerre entre la république et la Porte. Ces avances inspirèrent aux Turcs et aux Anglais une confiance présomptueuse. Cependant on traita. Kléber, au lieu de se borner d'abord à un armistice, entama la question de l'évacuation de l'Egypte, et nomma pour plénipotentiaires Desaix et l'administrateur général Poussielgue. Le négociateur anglais, le commodore Sydney-Smith, persuadé, d'après les lettres de Kléber, que les alliés étaient autorisés à tout prétendre, proposa des conditions tout au plus acceptables après une défaite. Les plénipotentiaires refusèrent d'y accéder.

Kléber, sur ces entrefaites, ouvrait une négociation directe avec le grand visir, et se désistait d'une partie de ses premières prétentions; tandis que le colonel anglais Douglas et le même grand visir, mettant en œuvre la bassesse d'un émigré français et l'égarement d'un caporal prisonnier, excitaient une insubordination dans le fort d'El-Arisch, et s'en rendaient maîtres à la faveur du désordre.

Les négociations avaient commencé: les formes des Turcs étaient hautaines, impérieuses; Desaix en fut indigné, et il en attribua la cause aux conseils de Sidney-Smith. Celui-ci s'en disculpa, et les convenances furent observées. Mais le grand visir se plaignit à Kléber de ce que ses délégués rendaient seuls l'affaire difficile. Kléber s'était rendu à Salahieh pour être plus près des conférences. Son parti était pris; mais, pour mettre jusqu'à un certain point sa responsabilité à couvert, il assembla un conseil de guerre. L'adhésion n'y fut pas unanime. Le général Davoust se signala par une courageuse opposition. Kléber donna ordre aux plénipotentiaires, si la Porte refusait la neutralité proposée, de passer outre, et de traiter de l'évacuation pure et simple de la manière la plus favorable pour l'armée française. La convention d'El-Arisch fut signée sur ces bases le 24 janvier; l'armée devait rentrer en France, avec armes et bagages. Un armistice de trois mois était accordé pour l'embarquement, et il pouvait être prolongé au besoin. Dans cet acte, à côté de la signature des plénipotentiaires français et ottomans, ne figure pas celle de sir Sidney-Smith, le médiateur de la convention. Quelle en peut être la cause? Nous le verrons bientôt.

Le lendemain de la signature, Kléber en éprouvait déjà de l'embarras, peut-être du repentir. Cependant il exécuta les dispositions du traité, quitta des positions importantes, évacua Lesbach, Damiette, Mansourah, remit les forts de Katich, Salahieh et Belbeis. En ce moment arrivait de France le colonel Latour-Maubourg, apportant la nouvelle du 18 brumaire. L'armée rougit de

la convention honteuse qu'on venait de concluret en son nom; mais elle continua à opérer sa retraite, et déjà son artillerie, ses munitions, ses vivres étaient en grande partie entassés à Alexandrie, quand on apprit que la flotte anglaise bloquait tous les ports de l'Egypte. Sir Sidney-Smith annonçait que des décisions supérieures annulaient la convention conclue. Bientôt le lieutenant du vaisseau le *Tigre* remit à Kléber une lettre que lui écrivait l'amiral anglais Keith, en date de Minorque, le 8 janvier; elle était ainsi conçue:

« Monsieur, ayant reçu des ordres positifs de » sa majesté de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française en Égypte et en » Syrie, excepté le cas où elle mettrait bas les » armes, se rendrait prisonnière de guerre, et » abandonnerait tous ses vaisseaux et toutes les » munitions des ports et villes d'Alexandrie aux » puissances alliées; et, dans le cas où une capitulation aurait lieu, de ne permettre à aucune » troupe de retourner en France, qu'elle ne soit » échangée; je pense nécessaire de vous informer » que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord en faisant voile de ce pays, d'après » les passeports signés par d'autres que ceux qui » ont le droit d'en accorder, seront forcés par » les officiers des vaisseaux que je commande de » rentrer à Alexandrie, et que ceux qui seront » rencontrés retournant en Europe d'après les » passeports accordés en conséquence de la capitulation particulière convenue des puissances » alliées, seront retenus comme bonne prise, et » tous les individus à bord considérés comme » prisonniers. »

A cette lecture, Kléber s'indigne; sa jalousie s'éteint, le grand capitaine se réveille. L'injurieuse lettre de l'amiral anglais est mise à l'ordre du jour, et Kléber n'y ajoute que ces mots:

« Soldats! on ne répond à de telles insolences que par des victoires. Préparez-vous à combattre! »

Cet appel est entendu, dix mille hommes ne s'effraient pas d'attaquer une armée de quatre-vingt mille. Kléber, Régnier, Friant, Leclerc, Belliard, Donzelot et la Grange les conduisent à la gloire. Les soldats combattent vingt-quatre heures sans prendre ni repos ni nourriture. Ils défont l'ennemi à Matarich, s'emparent du camp retranché d'El-Hancka, le poursuivent jusqu'à Belbeis, forcent les forts à capituler, attaquent de nouveau le grand visir à Koraim, l'obligent à la retraite, et croient livrer une nouvelle bataille à Salahieh, dernier point de la terre cultivée, quand les habitants du village accourent leur annoncer la disparition du visir et la dissolution de son armée. Fuyant à travers le désert, il ne se croit en sûreté que dans les murs de Gaza. Ses troupes furent en grande partie exterminées par les Français ou par les Arabes. Telle fut la bataille d'Héliopolis remportée le 20 mars 1800.

Dix à douze mille hommes échappés à cette destruction s'étaient réunis près de Damiette. Douze cents hommes, commandés par Belliard, les battirent, les dispersèrent et prirent possession de la ville, déjà remise aux Turcs, en vertu de la convention. Durant la bataille d'Héliopolis, dix mille Ottomans, commandés par Ibrahim-Bey et par Nessif-Pacha, s'étaient emparés du Caire. Le peuple, fanatisé, et croyant l'armée française anéantie, se déclarait pour eux. L'adjudant général Durateau, laissé dans cette ville avec deux cents hommes, n'a pas le temps de se retirer dans la citadelle, et se défend deux jours contre les troupes musulmanes et la populace plus terrible encore. L'arrivée d'un renfort et la nouvelle de la victoire d'Héliopolis raniment son intrépidité. La reprise du Caire était difficile pour les assaillants, qui craignaient de détruire une ville qu'ils tenaient à conserver. Vingt jours furent consacrés à ce siége. Une première capitulation désirée par les chefs fut rompue par la populace. Pour sauver le Caire on résolut alors de sacrifier un grand faubourg, celui de Boulac, qui forme une ville à part. L'attaque vigoureuse du 18, l'explosion d'une mine, un incendie, un horrible massacre jettent la terreur parmi les assiégés. L'intervention de Mourad-Bey, l'ami des Français, fait le reste. Une nouvelle capitulation est conclue le 21 avril, et elle est mieux observée que la première. Ibrahim-Bey et Nessif-Pacha sont reconduits avec leurs troupes jusqu'à l'entrée du désert. Le Caire s'attend à des vengeances. Une contribution extraordinaire est son seul châtiment. Douze millions en espèces et en approvisionnements remettent l'armée sur un pied respectable: elle est maîtresse du pays, et Kléber confie à Mourad-Bey la Haute-Égypte pour la gouverner comme tributaire et au nom de la république.

A l'exemple de son prédécesseur, il se crée dans le pays des ressources et des forces nouvelles. Bonaparte avait formé un régiment de dromadaires qui avait rendu d'immenses services, et une légion d'étrangers qui, commandée par le grec Nicolo Papas Oglou et portée à quinze cents hommes, s'était signalée à côté de nos troupes. Kléber leva une légion de Cophtes, à qui leur qualité de chrétiens faisait désirer l'affermissement de la puissance française en Egypte, et quelques demi-brigades d'esclaves noirs achetés aux caravanes d'Éthiopie; ceux-ci, fiers d'être traités en hommes libres, payèrent par leur fidélité le prix de leur affranchissement. Un nouveau parc de

cinq cents chameaux fut établi pour la promptitude des transports.

Tel était l'état de l'Égypte lorsque Desaix l'avait quittée[1]. Mais peu de temps après, un événement de la plus grande importance, l'assassinat de Kléber, frappa l'armée d'occupation et tous les amis des Français de la plus vive consternation, et amena le plus grand découragement.

Toutefois, la douleur du soldat était menaçante: la population, affligée de la perte d'un bienfaiteur, tremblait de voir tomber sur elle le châtiment d'un crime qu'elle n'avait pas commis. Enfin, au bout de quelques heures le coupable fut saisi; il se nommait Souleyman El-Alépy, et avait été envoyé de Gaza au Caire. C'était un fanatique subalterne, enivré de promesses temporelles et célestes, qui frappait en Kléber l'ennemi du prophète et le vainqueur du visir.

En perdant Kléber, la France perdit un général du premier mérite. Si le vainqueur d'Héliopolis ne fût pas tombé sous le poignard d'un aveugle assassin, l'Égypte n'eût jamais été évacuée par les troupes françaises. Les habitants commençaient à ne plus s'effrayer de la domination des hommes de l'Occident; et, pour peu qu'une paix eût permis à la France de communiquer avec ce pays, il nous serait resté, parce que le moment était favorable pour l'arracher au despotisme des Turcs. C'eût été un moyen d'amener l'Angleterre à traiter de bonne foi avec la république française, qui voulait sincèrement la paix, mais une paix qui ne fût point onéreuse à ses alliées, les républiques nouvelles.

Du champ de bataille de Marengo, Bonaparte avait renouvelé à l'Autriche ses propositions de paix, lui offrant d'étendre aux armées d'Allemagne la suspension d'armes signée pour l'Italie; mais il était trop tard : le ministère anglais venait d'accorder à l'Autriche un subside de soixante millions de francs pour continuer la guerre. Ce versement eut lieu le 20 juin; la bataille de Marengo avait été livrée le 14. Le versement fut-il dû à l'ignorance des événements d'Italie, ou fut-il amené par ces événements? Chacune de ces hypothèses a ses vraisemblances. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre et l'Autriche s'engageaient à ne point traiter séparément avec la France avant le 20 juin. L'Autriche, employant les soixante millions de l'Angleterre aux besoins de ses armées, désirait gagner du temps jusqu'à ce qu'elle redevînt maîtresse d'elle-même. De là l'envoi à Paris d'un négociateur, le comte de Saint-Julien, chargé de la ratification de la convention d'Alexandrie et de l'acceptation de l'armistice proposé pour l'Allemagne; enfin des lettres de confiance du baron de Thugut et de l'empereur lui-même. Il entra en pourparlers avec Talleyrand; et des préliminaires, ayant pour base le traité de Campo-Formio, furent signés le 29 juillet. Le premier consul les ayant ratifiés, expédia à Vienne Duroc, Saint-Julien et le prisonnier Zach, qu'il relâchait sur parole. Le premier fut obligé de retourner à Paris sans avoir pu obtenir de dépasser le quartier-général autrichien. Le second fut désavoue et relégué dans la forteresse de Clausembourg en Transylvanie. De nouvelles propositions du gouvernement français ne furent pas mieux accueillies. Ces refus coïncidaient avec l'arrivée à Vienne de la reine des Deux-Siciles, de l'amiral Nelson et de cette Emma-Lionna qui avilit le nom déjà tant avili de l'ambassadeur anglais Hamilton.

Tout en rejetant les offres de la France, l'Autriche lui avait communiqué une note de l'ambassadeur britannique à Vienne, portant que la cour était prête à envoyer un plénipotentiaire prendre part à la négociation. Le premier consul demanda qu'il y eût un armistice sur mer comme il y en avait un par terre. L'Angleterre cria à l'innovation, mais ne se prononça point. La France, dans cette clause, avait pour but Belle-Ile, Malte et Alexandrie. Aucune des deux parties n'ayant voulu céder, les conférences furent rompues. Sur ces entrefaites le sort de la seconde de ces places se décidait en faveur de l'Angleterre. Trois ans avaient suffi pour sa prise, sa possession et sa perte. Le général Vaubois et ses dignes compagnons supportèrent admirablement les souffrances d'une horrible famine; ils cherchèrent d'utiles distractions en cultivant des végétaux dans les fossés de la place, et fécondèrent des rocs stériles, sur lesquels ils transportaient de la terre, qu'ils arrosaient à l'aide de machines hydrauliques inventées par eux. Prêts à être renforcés et approvisionnés

[1] La nuit entière de l'arrivée de Desaix au quartier général se consuma en longues conférences entre Bonaparte et Desaix, sur tout ce qui s'était passé en Égypte depuis que le premier consul en était parti; sur la campagne de la Haute-Egypte; sur les négociations d'El-Arisch; sur l'armée turque du grand-visir, enfin sur la bataille d'Héliopolis, et sur la situation actuelle de l'armée française. Les deux interlocuteurs se trouvaient sur un terrain nouveau et dans une position nouvelle. « Comment, dit Bonaparte, avez-vous pu, vous Desaix, attacher votre nom à la capitulation d'El-Arisch? — Je l'ai fait, » répondit Desaix; je le ferais encore, parce que le général en » chef ne voulait plus rester en Egypte, et que, dans une » armée éloignée, et hors de l'influence du gouvernement, les » dispositions du général en chef équivalent à celles des cinq » sixièmes de l'armée. J'ai toujours eu le plus grand mépris » pour l'armée du grand visir, que j'ai observée de près. J'ai » écrit à Kléber que je me faisais fort de la repousser avec ma » seule division. Si vous m'aviez laissé le commandement de » l'armée d'Egypte, et que vous eussiez emmené Kléber, je » vous aurais conservé cette belle province, et vous n'eussiez » jamais entendu parler de capitulation; mais enfin les choses » ont bien tourné; et Kléber, à Héliopolis, a réparé les fautes » qu'il avait faites depuis six mois. » (*Mémoires de Napoléon*, tom. I, du général Gourgaud)



KLEBER

par un convoi parti de Toulon, ils eurent la douleur de voir les bâtiments du contre-amiral Porrée pris ou dispersés, après un combat opiniâtre, par la croisière de Nelson. Déjà la nécessité avait forcé Vaubois à faire sortir de la place deux mille sept cents habitants. Graham tira sur eux, et le Français, plus humain dans la détresse que l'Anglais dans l'abondance, rouvrit les portes à ces infortunés, et partagea avec eux jusqu'à son dernier morceau de pain. Enfin la garnison, réduite de quatre mille hommes à huit cents, ne consentit à capituler qu'après huit sommations inutiles, et à condition qu'elle serait transportée en France.

La négociation tentée pour amener un armistice naval avait échoué; car, pour la Grande-Bretagne, la guerre n'était pas stérile. Bonaparte resta convaincu que tout arrangement avec cette puissance serait impossible tant qu'elle conserverait un allié sur le continent. Il tourna donc de nouveau ses efforts du côté de l'Autriche, et mit tout en œuvre pour l'amener à une paix séparée. Moreau dénonça à ce gouvernement la reprise des hostilités pour le 10 septembre, et François 1er se hâta de rappeler les généraux Kray, Mélas, Ott, tous les vainqueurs enfin de 1799 qui avaient eu en 1800 le tort de se laisser battre. L'empereur annonça l'intention de se mettre lui-même à la tête de ses armées. Cependant le comte de Lehrbach demanda la prolongation de l'armistice; Moreau accorda sept jours : la France exigeait, avant tout, la remise des places d'Ulm, de Philisbourg et d'Ingolstadt; l'Autriche y consentit, et l'armistice fut prolongé de quarante-cinq jours, à partir du 30 septembre. On étendit cette mesure à l'armée d'Italie. La convention fut signée à Hohenlinden.

Le premier consul s'empressa de raser les fortifications des trois places cédées. Mais le sang coulait encore en Italie. Par le traité d'Alexandrie la Toscane était restée en dehors de la ligne de démarcation. Le marquis de Sommariva, à la tête d'un corps autrichien peu considérable, gouvernait cet état pour le grand duc. Il avait fanatisé vingt mille paysans et leur avait livré des armes. Ces paysans tombaient sur nos avant-postes et sur nos détachements isolés; Brune sollicita vainement la dissolution de ces bandes. Il fallut faire marcher contre elles trois colonnes qui, après une vive résistance et un affreux carnage, prirent Arezzo et démolirent ses fortifications; elles s'emparèrent aussi de Livourne, où elles trouvèrent d'immenses magasins de vivres et quarante-cinq bâtiments anglais qui n'eurent pas le temps de mettre à la voile. Au même instant le général Roger de Damas envahissait les états romains à la tête d'une armée napolitaine; mais le Piémont, qui avait essayé de se soulever malgré la présence des Français, rentrait dans l'ordre à la voix des vainqueurs.

Tandis que les fonctionnaires de Paris et des départements versaient à pleine coupe à Bonaparte le poison de la flatterie et de la bassesse, lui, récompensant ceux qui avaient combattu sous ses ordres, nommait Kellermann général de division, et distribuait des sabres d'honneur à Victor, Watrin, Murat et Gardanne. Une médaille fut frappée en l'honneur de l'armée du Rhin et de son entrée dans Munich. Un arrêté ordonna que le corps de Desaix serait transporté au couvent du Mont-Saint-Bernard, où il devait lui être élevé un monument. Un quai en construction à Paris prit son nom.

Un autre guerrier s'était distingué dans des grades inférieurs; c'était le grenadier Latour-d'Auvergne, d'une branche de la maison de Bouillon, et l'héritier des vertus de Turenne. Parvenu au grade de capitaine, il servit longtemps à l'armée d'Espagne, et commanda avec la plus grande intrépidité une réunion de compagnies de grenadiers connue sous le nom de *colonne infernale*. Après la paix conclue entre le cabinet de Madrid et la république, il se rendait par mer de Bayonne en Bretagne quand il fut pris par les Anglais, auxquels il refusa obstinément de rendre sa cocarde tricolore. Rentré en France il vivait dans la retraite, s'occupant d'origines gauloises. Tout à coup le fils unique d'un de ses amis est appelé sous les drapeaux. Latour-d'Auvergne prend sa place et le renvoie à son père. Instruit de ce beau trait, le premier consul lui envoie un sabre d'honneur et le nomme premier grenadier de l'armée. Il fut tué le 9 messidor à Oberhausen. Un ordre du jour de Moreau porte qu'il lui sera élevé sur le lieu même où il avait été tué un tombeau confié à la garde des braves de tous les pays. A l'appel de sa compagnie, le plus ancien grenadier répondait à son nom : *mort au champ d'honneur*. Le même militaire portait sur sa poitrine le cœur du héros dans une boîte de vermeil. Le sabre de Latour-d'Auvergne fut considéré comme propriété nationale, et le premier consul ordonna qu'il serait suspendu au *temple de la Gloire*.

Dès le commencement de 1800 le premier consul, occupé de l'idée de reconquérir Saint-Domingue, et voulant donner un point d'appui à cette île, méditait le recouvrement de la Louisiane, cédée, en 1768, à l'Espagne. Après bien des négociations une convention éventuelle fut signée, le premier octobre, à Sainte-Ildephonse. En échange de cette contrée, Bonaparte s'engage

à procurer, en Italie, à l'infant de Parme, un agrandissement de territoire qui élevât la population de ses états à douze cent mille hommes, avec le titre de roi. C'était à l'époque où les troupes françaises venaient d'occuper le grand duché de Toscane. L'Espagne, de son côté, promettait de tenir dans ses ports d'Europe, à la disposition de la France, six vaisseaux de guerre de soixante-quatorze canons.

Napoléon cherchait ainsi à s'assurer contre l'Angleterre l'appui des nations commerçantes et des gouvernements neutres. Dans ce système entrait naturellement la Prusse. La Russie, se détachant des cabinets de Londres et de Vienne, se rapprochait aussi de la politique de Berlin, et rappelait les troupes qu'elle avait envoyées à Jersey et Guernesey tenter une descente sur les côtes de France.

L'occasion était favorable pour consommer la paix entre le Russie et la république : il se trouvait alors en France huit à neuf mille prisonniers russes de l'expédition de Hollande. La proposition de les échanger contre un égal nombre de prisonniers français avait été repoussée par l'Angleterre et l'Autriche. Le premier consul eut l'heureuse idée de les rendre sans échange. Il les assemble, les réorganise, leur donne des armes. Ils reçoivent, en draps français de première qualité, les uniformes des corps auxquels ils ont appartenu, leurs drapeaux leur sont restitués, et Talleyrand écrit au vice-chancelier comte de Panin que ces neuf mille hommes sont à sa disposition. La dépêche est envoyée au ministre de France à Stockholm, avec ordre de la remettre à l'envoyé russe Moravief.

Cet acte de générosité parle à l'âme de Paul, et une note diplomatique arrive en France, signée du comte de Rostopchine, célèbre depuis par l'incendie de Moscou, qui avait remplacé M. de Panin aux affaires étrangères. L'empereur consent au rétablissement de la bonne harmonie moyennant la cession de l'île de Malte, la restauration du trône de Sardaigne, l'intégrité des états du roi des deux Siciles, de l'électeur de Bavière et du duc de Wurtemberg, etc. Il était trop tard pour rendre Malte, qui était tombée au pouvoir des Anglais. Paul la leur demande en sa qualité de grand maître de l'ordre. Ils éludent la réclamation. Alors la célèbre convention de neutralité armée de 1800 est conclue par des actes séparés entre la Russie et la Suède, comme entre la Russie et le Danemarck et entre la Russie et la Prusse. Quelle étonnante mutation a produit la première année du consulat de Bonaparte! quelle différence pour l'Angleterre entre 1799 et 1800!

La brusque irruption de l'armée française de réserve en Italie avait fait échouer les projets des Anglais sur Toulon et sur nos provinces méridionales. La retraite des dix mille Russes débarqués à Jersey et Guernesey avait également anéanti les desseins de la Grande-Bretagne contre Brest. Partout Pitt avait mal réussi, et dans l'attaque de Belle-Ile, par lord Saint-Vincent et le général Maitland, et dans celle plus honteuse encore de Quiberon, et dans les débarquements de Hollande, et dans l'expédition malencontreuse de l'amiral Waren et de sir James Sultenay, sur le Ferrol, pour incendier la flotte espagnole, et enfin dans l'apparition devant Cadix, de l'amiral Keith, son long blocus de Gênes et son arrivée tardive sur les côtes de Toscane. Une aggression déloyale contre le Danemarck obtint seule une espèce de succès, si l'on peut donner ce nom au stérile avantage de détruire une flotte dans le port et de bombarder une ville ouverte sans déclaration de guerre préalable. Quant aux conquêtes de l'île française de Gorée et de l'île Hollandaise de Curaçao, elles furent de trop peu d'importance dans la balance des avantages que la France avait trouvés sur le continent.

Cependant la reprise des hostilités avec l'Autriche était annoncée à l'armée du Mein pour le 24, et à l'armée du Rhin pour le 28 novembre; elles recommenceront plus tard en Italie. De part et d'autre on avait créé des armées nouvelles. C'étaient à peu près deux cent mille hommes de chaque côté : là des Mayençais soldés par l'Angleterre et commandés par le baron d'Albini, outre les Autrichiens de Simbschen; ici, des Français et des Bataves sous les ordres du général Augereau. L'armée de réserve, annoncée comme étant de trente mille hommes, en avait à peine quinze mille. Cependant elle commença à triompher de la nature en franchissant, sous le commandement de Macdonald, les cimes escarpées du Splugen. La terreur qu'elle inspira fut telle, qu'inquiétant à la fois l'aile gauche de l'armée d'Allemagne et l'aile droite de l'armée d'Italie, elle tint en échec quarante mille hommes. Le 24 novembre, Augereau attaqua le baron Albini, et entra le lendemain dans Mayence. De là il marcha sur Schweinfurt, tandis que la division hollandaise de Dumonceau et Wurtzbourg bloquait la forteresse de Marienberg. La mission d'Augereau était remplie : en s'approchant du Danube et de la frontière de Bohême il couvrait le flanc gauche de Moreau.

Le 28 novembre ce dernier général fit replier tous les postes autrichiens qui se trouvaient sur la rive gauche de l'Inn. L'archiduc Ferdinand se flatta de relever l'honneur des armes autrichiennes en battant Moreau, et coupant en même

temps la retraite de l'armée française. Ce coup à la Bonaparte était au-dessus des facultés du jeune prince : aussi, fut-il complètement battu à la mémorable journée de Hohenlinden. Le général en chef Moreau, les généraux Richepanse, Dessoles, Ney, Grenier, Grouchy, Decaen, d'Hautpoult, Grandjean, Drouet et le brave Polonais Kniasewicz, malgré un temps affreux, soutinrent, pendant dix heures consécutives, un combat acharné sur toute la ligne. Richepanse, à la tête d'un petit nombre de braves, se jeta dans les routes dangereuses de la forêt, attaqua les Autrichiens en flanc, les prit à revers et décida la victoire. Le gain de la bataille fut dû à cette heureuse *témérité*. L'ennemi perdit cent pièces de canon et onze mille prisonniers, dont deux généraux. Il laissa six mille hommes sur le champ de bataille. La perte des Français ne fut que de trois mille.

Après quelques faux mouvements pour tromper les vaincus, l'armée française passa l'Inn, à Neupenern. Wasserburg et Mühldorf, et entra le 15 décembre à Salzbourg, après divers combats. Le cabinet autrichien, instruit de ses défaites, se hâta de rendre le commandement à l'archiduc Charles.

Ce chef ne négligea rien pour essayer de rallier ses troupes derrière l'Enns, et de livrer une bataille sous les murs de Vienne. Mais les Français redoublèrent de vitesse, et Lecourbe battit, à Kremsmunster, l'arrière-garde autrichienne commandée par le prince Schwartzemberg.

Le danger était imminent. Le comte de Meerfeld, parlementaire autrichien, se présente; mais ses pouvoirs sont insuffisants : Moreau ne lui accorde que quarante-huit heures de trève de combats et non de mouvements. Il en résulta la prise de plusieurs corps, de vingt-deux pièces de canon, de cent caissons, de cinq cents voitures, de magasins d'approvisionnement considérables, et le passage de l'Enns et des petites rivières d'Ips et d'Eslaph.

On n'était qu'à vingt lieues de Vienne. L'archiduc Charles renoua les négociations, et un armistice fut conclu à Stéyer le 15 décembre 1800, armistice glorieux, qui livra aux Français, jusqu'à la paix, les forteresses de Kuftein, Scharnitz et autres, dans le Tyrol, celles de Wurtzbourg, en Franconie, et de Braunau, en Bavière, et éloigna de l'armée d'Italie toutes les troupes autrichiennes qui se trouvaient dans le Grison, le Tyrol et la Carinthie. Et c'était là le fruit d'une campagne de vingt-cinq jours! Pourquoi Moreau a-t-il reparu sur un autre champ de bataille?

L'armistice conclu à Stéyer s'étendit à l'armée gallo-batave. Augereau, opposé aux forces supérieures de Klénau et de Simbschen, s'était immortalisé dans cette série de combats qu'on a désignés sous le nom collectif de bataille de Nuremberg. Ce fut dans cette ville qu'il reçut, le 22 décembre, la nouvelle de l'armistice. Le général Sainte-Suzanne l'apprit à Ratisbonne, dont il s'était emparé.

En Italie, Brune engageait, le 21 décembre, une action générale en attaquant Guito, Monzanbano et la Volta, qu'emportaient les généraux Dupont, Moncey et Suchet. Son projet était de passer le fleuve Mincio sur le second point, en feignant une attaque sur le troisieme. La fausse attaque devint une véritable bataille, le Mincio fut franchi : en vain Brune envoya-t-il à Dupont l'ordre de reprendre sa première position; il était trop tard, le comte de Bellegarde, chef de l'armée ennemie, concentrait tous ses efforts sur le village de Pozzolo, qui fut pris et repris plusieurs fois, et resta aux Français. Dans cette journée, vingt mille hommes luttèrent contre quarante-cinq mille. Six jours après, l'armée française passa l'Adige, occupa Vérone et puis Vicence.

Le comte de Bellegarde était en pleine retraite, lorsque le colonel de dragons Sébastiani apprend qu'un parlementaire arrive chargé de pouvoirs pour conclure un armistice. Il paraît en effet, et, le 16 janvier, une trève de trente-trois jours est signée à Trévise.

Elle stipulait en faveur de la France la remise des places de Peschiera et Sermione, des châteaux de Vérone et de Legnago, de la ville et du fort d'Ancône. La plupart de ces places ne pouvaient tarder de tomber au pouvoir des Français, et cependant Mantoue n'était point comprise dans le traité, bien que les instructions données à Brune portassent d'exiger cette remise comme condition absolue. Aussi l'armistice déplut-il à Bonaparte, qui ordonna la reprise des hostilités si la place n'était pas livrée. Cette faute fut réparée le 25 janvier; et les Français restèrent maîtres du Tyrol, des trois quarts de la terre-ferme, du territoire de Venise et de toutes les places fortes de l'Italie. Déjà on négociait à Lunéville un armistice général dont les bases devaient être celles d'un traité définitif.

Pendant ces négociations, Murat, qui était opposé à l'armée napolitaine, était entré dans les états de l'église, qu'il avait immédiatement replacés sous la domination du pape; ce qui excita la reconnaissance de Pie VII. Enfin, par considération pour l'empereur de Russie, les Napolitains obtinrent aussi une suspension d'armes, et signèrent à Florence, le 28 mars 1801, un traité de paix avec la république française.

CHAPITRE III.

Conspiration de Céracchi. — Machine infernale. — Proscriptions dont cet attentat devient le prétexte. — Arrestation et condamnation de Saint-Réjant et Carbon.—Atteintes portées au jury. — Audace des chouans. — Mesures prises contre eux. — Traité de paix de Lunéville avec l'Autriche. — Paix avec la confédération germanique et avec Naples. — Mésintelligence entre l'Angleterre et la Russie. — Portrait de Pitt. — Attaque de Copenhague. — Assassinat de Paul Ier; la Russie se rallie à l'Angleterre. — Évacuation de l'Égypte. — Paix avec le Portugal et la Bavière.

Tandis que la puissance de la république s'affermissait au-dehors, celle du premier consul, Bonaparte, prenait un caractère propre à effrayer tous les amis de la liberté, en même temps qu'il ôtait tout espoir aux royalistes. Deux partis s'agitaient autour de lui; les républicains, et les chouans : les premiers ne lui pardonnaient pas d'avoir détruit la liberté; les seconds, malgré les bienfaits du consul, conspiraient sans cesse contre lui. Deux complots de couleur différente furent tramés à peu d'intervalle : l'un par les républicains énergiques, désolés de voir que Bonaparte faisait tourner ses talents et ses succès au seul profit de son insatiable ambition; ces républicains étaient le sculpteur Romain Ceracchi, Diana, Demerville, Aréna, la fille Fumey, Daiteg, Lavigne et le peintre Topino-Lebrun. Ceracchi, enthousiaste de la liberté comme de son art, avait été l un des admirateurs de Bonaparte, capitaine republicain; mais il jura sa perte dès qu'il ne vit plus en lui qu'un despote. Il avait exécuté le buste de Bonaparte, et sollicitait alors seulement une séance pour quelques corrections selon lui indispensables. Le consul ne put disposer d'un moment; et, pensant que le besoin était la véritable cause de ces sollicitations, il fit donner six mille francs à Ceracchi. C'est du moins ce que Napoléon a dit à Sainte-Hélène.

Mais déjà la mort du premier consul était résolue; le plan arrêté, le jour pris, le lieu déterminé. L'attentat devait se consommer, le 10 octobre, au sortir de l'Opéra. Un des conjurés, l'officier Harel, dénonça ses complices. Ceracchi et Diana furent arrêtés dans les corridors du théâtre; ils étaient armés de pistolets et de poignards. On s'empara de leurs personnes : ils furent traduits au tribunal criminel de la Seine, et la magistrature en corps fut témoigner au premier consul l'indignation que ce complot faisait éprouver à chacun de ses membres.

Les conspirateurs républicains n'avaient obéi qu'à des inspirations dont la source était respectable; ils s'appartenaient à eux-mêmes : ils se dévouaient pour la liberté. Mais les chouans étaient les sbires de l'étranger; ils recevaient son or, et se montraient, ce qu'il y a de plus vil et de plus exécrable au monde, des assassins à gage. Ayant perdu l'espoir de voir Bonaparte imiter l'exemple de Monck, ils résolurent d'attenter à sa vie : ils voyaient la monarchie toute réorganisée, ils pensaient donc qu'il n'y avait plus qu'à changer le monarque.

Le 24 décembre, à huit heures et quelques minutes du soir, le premier consul, entouré de sa garde, sortait des Tuileries pour aller à l'Opéra assister à un oratorio d'Haydn. Les grenadiers à cheval, qui précédaient sa voiture, trouvèrent l'entrée de la rue Saint-Nicaise presque entièrement obstruée, d'un côté, par une charrette qui, placée en travers, occupait la moitié de la voie publique, et, de l'autre, par une voiture de place qu'un des grenadiers fit avancer. La voiture du premier consul franchit cet étroit espace et continua sa route. Arrivée dans la rue de la Loi, aujourd'hui rue de Richelieu, on entendit une détonation horrible. C'était l'explosion d'un tonneau de poudre, de mitraille et d'artifices, posé sur la fatale charrette, moyen de destruction effroyable, et d'autant plus atroce qu'outre la vie de Bonaparte il mettait en danger celle des habitants d'un des quartiers les plus populeux de Paris. En effet des fragments de cheminées, de fenêtres, des pans de murs, des vitres, des tuiles tombèrent aux alentours; quarante-six maisons ébranlées furent rendues inhabitables; huit personnes furent tuées et vingt-huit blessées. La voiture du consul pencha sur ses roues, ses glaces se brisèrent : il se réveilla en sursaut, en s'écriant : « Nous sommes minés. » On s'arrête en face du théâtre de la République. « Quelqu'un de mes gardes est-il blessé? » demande Napoléon. On lui répond qu'un seul a été légèrement atteint à la main par une tuile; et il ordonne au cocher de continuer sa route vers l'Opéra, alors appelé *Théâtre des Arts*.

Le zèle des agents consulaires éclata dans cette circonstance. Le préfet de police, Dubois, accusa, à tout hasard, les républicains. Fouché, mieux instruit, soupçonna les chouans; mais, craignant d'être taxé d'indulgence pour les autres, il dressa une liste de proscription contre cent trente républicains. « Oui, s'écria Bonaparte en la parcourant, c'est l'ouvrage d'une bande de scélérats, de septembriseurs, que l'on retrouve dans tous les crimes de la révolution... On ne me fera pas prendre le change en me parlant de prêtres et de nobles. Veut-on que je proscrive pour une qualité? veut-on que je persécute les ministres d'une religion professée par la plus grande partie des Français et par les deux tiers de l'Europe? »

De tous temps, les gouvernants qui ont voulu arriver au despotisme ont saisi avec empressement toutes les occasions de se débarrasser des hommes généreux qui leur portaient ombrage, et qui se posaient comme des surveillants incommodes d'un pouvoir qui ne voulait plus être contrôlé. Bonaparte fut bien aise d'un attentat qui, par l'horreur qu'il excita, lui permettait d'éloigner de France ceux des patriotes restés fidèles à la cause de la liberté et du peuple. La liste de proscription fut apportée au conseil d'état, qui, malgré sa dépendance, recula devant la déportation. Le sénat, plus servile, sanctionna la détention hors du territoire continental de la république prononcée contre les citoyens qu'on ne convainquit, qu'on n'accusa même d'aucun crime. Alors se révéla dans le sénat une opposition impuissante, mais généreuse : elle se composait de Grégoire, Garat, Volney, Lanjuinais, Lambrechts et Cabanis. Parmi les proscrits figuraient Félix Lepelletier, frère du conventionnel assassiné, et plusieurs anciens membres de la convention et des conseils : Talot et Destrem faisaient partie de ces déportés.

Dans l'intervalle le tribunal criminel de la Seine, appelé à juger Ceracchi et ses complices, acquitta Diana, la fille Fumey, Daiteg et Lavigne, et condamna à la peine de mort Demerville, Ceracchi, Arena et Topino-Lebrun. Ces derniers, s'étant en vain pourvus au tribunal de cassation, subirent leur jugement. L'attentat de la machine infernale avait fait hâter la procédure.

Cependant les véritables auteurs de ce dernier complot restaient inconnus : un hasard en favorisa la découverte. Les cochers de fiacres donnaient un dîner au cocher du premier consul, qui, par la rapidité de sa course, avait sauvé le chef de l'état. Dans la chaleur du repas, un des convives dit qu'il savait bien d'où partait le coup, et que sa voiture s'était arrêtée devant une porte cochère pour laisser passer la petite charrette qui avait fait tout le mal. Une découverte en amena une autre. On envoya des espions chez les chouans de l'ouest : ils ne cachaient pas leur crime, et se plaignaient seulement de n'avoir pas réussi.

Vers la même époque Fouché fit aux consuls un rapport dont voici les principaux passages :

« Deux auteurs de l'attentat sont entre les mains de la police : leurs aveux ont nommé les autres..... Depuis longtemps je savais que Georges, de retour d'Angleterre, en avait apporté de nouveaux projets d'assassinat, et des guinées pour payer les assassins.... Joyau, dit d'Assas, Lahaie Hilaire, dit Raoul, et Limoelan, dit Beaumont, arrivent successivement. Le caractère de ce dernier, parvenu à mériter le titre de *brigand parmi les brigands*, explique bien le choix qu'on a fait de sa personne pour le mettre à la tête de tous les complots. Pour mieux se dérober à la police il prend plusieurs logements. D'abord il n'est question que de vol de fonds publics, de projets vagues contre le gouvernement, de moyens de rallumer la guerre civile. Plus tard on décide le pillage de la diligence de Troyes au-dessus de Charenton. François Carbon, dit le Petit François, ex-chef de chouans, est chargé de faire passer les armes dans un rouleau de toile; l'arrestation d'un complice fait avorter le projet.

» Limoelan reçoit par Boulogne des nouvelles de Londres annonçant l'arrivée d'un commissaire nommé Rivière. Bientôt ce sont des dépêches de Georges qui parlent du prochain voyage de Mercier de la Vendée, qui descendra à l'hôtel de Vauban... Au lieu de Mercier, c'est Saint-Rejant qui arrive, Saint-Rejant, connu sous le nom de Pierrot, chef des chouans d'Isle-et-Vilaine, monstre dont les crimes font frémir l'humanité. Limoelan et Saint-Rejant achètent chacun un nécessaire d'armes de cinquante louis, ils les essaient au bois de Boulogne. Quelques jours après ils achètent des carabines à vent pour s'en servir aux théâtres.

» L'agent de l'Angleterre arrive, mais au lieu de Rivière c'est Hyde; il rassemble les agents de Georges à l'hôtel des Deux-Ponts. Là il est décidé qu'on assassinera le premier consul. Saint-Rejant reçoit une lettre de Georges dans laquelle il l'informe du meurtre, par les chouans, de l'évêque de Quimper, ex-député à diverses assemblées, homme chéri et respecté pour sa modération et ses vertus. Il loue le sang-froid, l'audace des assassins, les présente pour modèles, et exhorte ses amis à presser la grande affaire. »

Ici la police perdit la trace du complot. Un des espions se compromit en se rendant de jour à la préfecture, l'autre fut éliminé pour graves soupçons. Une arrestation faite à côté des conjurés leur donna l'alarme, et ils redoublèrent de précautions. Mais bientôt des renseignements pris dans les alentours de Georges conduisent à la découverte de la demeure de François Carbon; déjà il l'avait abandonnée, y laissant un baril de poudre. On apprend qu'il a une sœur, deux nièces, et celles-ci avouent que leur oncle est caché chez mesdames de Gouyon et Champion de Cicé, ex-religieuses, rue Notre-Dame-des-Champs. Il est arrêté. Saint-Rejant effrayé court d'asile en asile; il est arrêté aussi rue du Four, au moment où il quittait l'hôtel du Nord. On saisit madame de Cicé et d'autres personnes qui avaient logé les conspirateurs; mais on ne put s'emparer ni de Joyau, ni de Lahaie, ni de Limoelan, ni de Bourgeois, ni de Coster, ni

de Songé. La procédure, les dépositions, les interrogatoires produisirent des lumières surabondantes. Les débris de la charrette, du baril, du cheval, la poudre reconnue de fabrique anglaise, tout devient des indices qui se changent en preuves. Des paroles, des lettres, un baril de poudre, des armes, des expériences faites, des préparatifs consommés ne laissent aucun doute sur les coupables.

Saint-Rejant et Carbon sont traduits en justice. Le premier, ancien officier de marine, chef de chouans, a mis le feu au baril de poudre. Il avait donné douze sous à une petite fille de quatorze ans, nommée Pensol, pour garder la charrette, et il savait que cette malheureuse allait être mise en pièces! Le second a arrêté et pillé des diligences avec son complice; il a, de plus, commis un vol dans une église. Tous deux reçoivent des ordres et de l'argent de Georges Cadoudal, qui est subordonné au ministère anglais. Ces gens, tout en affectant des pratiques religieuses et parlant sans cesse d'honneur, professaient la religion, la morale et l'honneur des bagnes.

Après une longue procédure et des débats qui durèrent six jours, le tribunal acquitta les accusés de Cicé, les filles Gouyon-Beaufort, Vallon, Baudet, Lavieuville et sa femme qui avaient donné asile aux auteurs de l'explosion ou eu des rapports avec eux; condamna à trois cents francs d'amende et à trois mois d'emprisonnement le sieur Collin, officier de santé, qui, après l'événement, avait donné à Saint-Rejant les secours de son art, sans en instruire le commissaire de police; et à la peine de mort Saint-Rejant et Carbon, qui furent conduits au lieu de l'exécution revêtus d'une chemise rouge. Dès lors les cent trente républicains proscrits étaient évidemment purs de tout crime : ils n'en furent pas moins frappés de l'inique sentence arbitraire portée contre eux. Le premier consul s'obstinait à les craindre plus que les chouans. « La chouannerie et l'émigration, disait-il, sont des maladies de peau; le terrorisme est une maladie de l'intérieur. » Bonaparte oubliait qu'il avait été lui-même un des plus fougueux *terroristes*, c'est-à-dire un de ces républicains enthousiastes, ardents, inflexibles, qui auraient donné leur vie pour le triomphe de la liberté, qui livrèrent même leur réputation à la calomnie, et qui, par ces sacrifices mêmes, se croyaient en droit de ménager peu les ennemis de la révolution.

Malheureusement, ces conspirations eurent de graves conséquences. Bonaparte qui, en faisant peser sur la patrie la main de fer qu'il étendait sur l'Europe, n'osait pas avouer le dessein de détruire les dernières institutions républicaines, et qui pourtant, sans changer les noms, enlevait aux prévenus la garantie du jury d'accusation, et chargeait les seuls préfets de la formation des listes de jurés (ce qui était changer le jugement par jury en renvoi à des commissions spéciales); Bonaparte se défia encore du zèle des *citoyens* délégués par les préfets, ôta à ces prétendus jurés la connaissance des crimes de haute trahison, et ne trouva que les tribunaux militaires capables de prononcer dans ces questions. Le tribunat adopta ces dispositions liberticides, mais ce ne fut qu'après une longue discussion. Déjà une opposition courageuse s'était formée dans ce corps. Benjamin Constant en avait donné le signal. Andrieu, Daunou, Chénier, Ginguené y répondirent. Le complaisant sénat les élimina des élections nouvelles, et la France perdit ainsi la dernière garantie de ses libertés.

Des mesures tardives, mais sévères, furent prises contre les chouans qui infestaient les environs de Paris, se répandaient sur les grandes routes, attaquaient et dépouillaient les voyageurs. Une diligence fut pillée entre Charenton et Créteil, une troisième près de Bondy, un roulier vers la commune de Saint-Ouen. Les maires exigèrent impérieusement l'exhibition des passeports. Chaque diligence fut tenue d'avoir un sous-officier et quatre soldats sur l'impériale, armés de fusils et munis de vingt cartouches. La nuit, elles étaient en outre escortées de deux gendarmes à cheval armés de mousquetons. Ces mesures n'éteignaient pas l'incendie; les brigands, malgré leurs soumissions ou leurs jugements, sortaient toujours de leurs repaires : l'or anglais augmentait leur audace. Les journaux étaient remplis du récit de leurs honteux exploits. Ces feuilles ne cessant d'exprimer des craintes pour l'idole qu'elles encensaient, la garde du consul fut augmentée; on alla jusqu'à proposer de faire reculer la civilisation en inventant des supplices spéciaux pour tous ceux qui attenteraient à la vie du *sauveur de la république*. Fouché était infatigable.

L'explosion de la machine infernale servit à rehausser l'humanité des Parisiens. Des dons réitérés, considérables, vinrent au secours des victimes. Les maisons ébranlées et rendues inhabitables furent démolies, la rue Saint-Nicaise disparut presque en entier, et la place du Carrousel y gagna en régularité et en étendue.

Cependant, la paix se négociait entre la république française d'une part, l'empereur d'Autriche et le corps germanique de l'autre. Elle fut signée le 9 février 1801, à cinq heures du soir. Outre la ratification du gouvernement français et de l'empereur, il fallait celle de l'empire germanique. On décida que la ville de Ratisbonne serait

mise en état de neutralité pour que la diète pût y délibérer avec indépendance. Ce corps s'y réunit en effet, et, malgré quelque velléité d'opposition de la part des princes ecclésiastiques, il donna, le 7 mars, son suffrage pour l'approbation pure et simple. Ce suffrage reçut, le 5, la sanction de S. M. I. Les princes qui n'avaient pas été appelés à la négociation et dont les états étaient sans cesse dévastés par la guerre, se félicitèrent d'avoir été compris dans le traité. Les cessions faites en leur nom avaient d'ailleurs été déjà consenties par eux deux ans auparavant au congrès de Rastadt, qui n'était que l'introduction du traité de Lunéville. Celui-ci, dont les bases avaient été posées à Paris par le ministre des relations extérieures de France et par le général Saint-Julien, fut signé par Joseph Bonaparte, conseiller d'état, et le comte de Cobenzel.

Les stipulations de Campo-Formio y furent confirmées. L'empereur céda en outre à la république le comté de Falkenstein, le Fricktal, l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, Venise, etc. Le prince de Modène, dont les pays furent cédés à la France, reçut le Brisgaw en échange. Le grand duc de Toscane renonça à son duché en faveur de son fils Louis de Bourbon, infant duc de parme, qui prit le titre de roi d'Etrurie. Ce fut le premier monarque de création napoléonienne. La république eut en toute souveraineté les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, qui séparèrent son territoire de celui de l'empire germanique. Elle renonça à toutes ses possessions de la rive droite.

Dans ce traité, la cour de Vienne s'était peu occupée de ses alliés d'Italie. On n'y voit figurer ni le pape, ni le roi de Naples, ni le roi de Sardaigne. Le général Miollis, à la tête d'une poignée de Français et de Cisalpins, tenait toujours tête aux troupes napolitaines commandées par le comte Roger de Damas, et au corps autrichien de Sommariva, renforcé par les insurgés toscans. Il les repoussa, prit Sienne et força l'ennemi à se retirer sur le territoire romain. Une troisième armée française avait sur ces entrefaites passé les Alpes par le petit Saint-Bernard, le Mont-Cenis et le Mont-Genèvre. Elle était peu nombreuse, mais Murat la commandait. Sa mission était plus diplomatique que guerrière. Il lui était enjoint de rétablir l'indépendance des états de l'église, en les affranchissant de l'occupation des troupes napolitaines qui, du château de Saint-Ange, dévastaient le territoire de Rome; de respecter ce territoire et de n'y mettre le pied qu'à la réquisition du pape. Son premier devoir, à Florence, avait été de faire connaître aux ministres romains cette résolution du premier consul. Le cardinal Gonzalvi lui en témoigna de vifs remercîments. Pour l'église romaine, ce rapprochement était des plus heureux.

La cour de Rome invita en conséquence le comte Roger de Damas et ses Napolitains à se retirer au plus tôt. Mais ce chef objecta qu'ayant été toujours subordonné aux Autrichiens, il devait être compris comme eux dans la convention de Trévise, et autorisé à garder ses positions. Cette prétention n'était pas fondée, les troupes napolitaines n'avaient point été nommées dans l'armistice.

Sur ces entrefaites arrivait en Italie M. de Levaschef, ministre extraordinaire de Russie. Murat fit illuminer Florence pour le recevoir; ils parurent au spectacle dans la même loge et unirent les drapeaux russes et ceux de la république. Levaschef entra à Naples où il fut reçu en libérateur. Déjà Damas avait signé avec Murat de véritables préliminaires de paix. Le traité fut conclu le 28 mars moyennant la clôture des ports des deux Siciles aux Anglais et aux Turcs; la renonciation du roi de Naples à l'île d'Elbe, aux présides de Toscane et à la principauté de Piombino; le rappel enfin et la mise en liberté des Napolitains bannis ou détenus pour causes politiques.

Dans ce même mois de mars 1801 l'exécution du traité de Lunéville avait amené entre l'Espagne et la France la signature d'une convention pour l'établissement en Toscane de l'infant de Parme, en échange de son duché cédé à la république française. Mais le duc régnant ayant refusé les offres qui lui étaient faites, la France n'insista pas, et le duc resta paisible possesseur de ses états jusqu'à sa mort, arrivée en 1804. Il ne restait plus en Italie que le Piémont dont le sort ne fût pas fixé. La France en fit détruire les forteresses. L'Angleterre n'avait plus au midi d'autre allié que la cour de Lisbonne. Un corps de trente mille hommes se mit en marche d'Italie vers les Pyrénées.

La déclaration des puissances du nord d'un retour aux principes de neutralité, avait été regardée à Londres comme une déclaration de guerre. Paul I avait mis embargo sur les bâtiments anglais. L'Angleterre mit embargo sur les bâtiments russes, danois et suédois; les Prussiens ne furent pas compris dans cette mesure. Il s'en suivit un échange de notes qui n'eut aucun résultat. Cependant des escadres s'armaient dans les ports britanniques. Elles allaient mettre à la voile pour la Baltique : le sort des armes était indécis. Pitt, qui a inondé l'Europe de sang humain, se retira avec quelques autres ministres. Voici le portrait qu'a tracé un écrivain de cet homme

d'état, dont la mémoire doit être, par tous les gens de bien, vouée à une exécration éternelle, et le nom cloué au pilori de l'histoire.

« Williams Pitt, fils du célèbre Chatam, eut une jeunesse si emportée que ses ennemis l'avaient nommé l'*Enfant-Colère*. Il tint les rênes du gouvernement anglais sous un roi imbécile et entêté, et les tint, quoique fort jeune encore, d'une main de fer. Il n'eut qu'un seul but dans tout le cours de sa vie, l'avilissement de la nation française. Il chercha à l'atteindre par tous les moyens, et employa tous les ressorts de ce qu'on est convenu d'appeler la haute politique. Sa funeste influence se fit sentir principalement sur la révolution française : l'élan d'un grand peuple vers la liberté et l'égalité fit son tourment; aussi ne négligea-t-il rien pour déshonorer cette révolution. Il se fit tour à tour constitutionnel, fédéraliste, terroriste, accapareur, agioteur, faussaire, incendiaire, brigand et bourreau : rien ne l'arrêta, ni l'humanité, ni la morale publique, ni la liberté du pays anglais dont il se joua; il sacrifia toujours au besoin d'écraser son ennemi les principes d'honneur et de probité qui s'étendent aux intérêts des peuples et des empires comme à ceux des individus; ce qui imprima aux opérations du cabinet de Saint-James ce caractère d'égoïsme barbare que l'histoire ne lui pardonnera jamais.

» Ses amis lui ont fait une réputation d'habileté, de fermeté, de persévérance et de force d'esprit; ils lui ont même prêté des combinaisons profondes qui ne lui appartinrent jamais, ou qu'il ne dut qu'aux circonstances et qu'au besoin dont il était sans cesse tourmenté de soumettre l'Europe au machiavélisme anglais. Toutes ses affections étaient dominées par un désir insatiable de gouverner : son ambition fut poussée jusqu'au délire.

» On ne peut cependant pas nier qu'il n'ait été homme d'état, dans l'acception que les courtisans donnent à ce mot; mais il eut en partage plus de finesse que de véritable pénétration, plus d'entêtement que de force de caractère, plus de machiavélisme que d'habileté. Comme orateur, il se fit remarquer par la netteté de ses paroles, par la précision de l'analyse et par une diction brève et imposante plutôt que majestueuse et séduisante : il posséda au suprême degré le calme et le sang-froid dans la discussion; ce qui lui donna souvent une sorte de supériorité sur ses adversaires, des moindres fautes desquels il profita toujours. Rarement il cherchait à émouvoir et à entraîner ses auditeurs par des mouvements de cette éloquence brûlante que son rival, Fox, possédait au plus haut point; il s'adressait plutôt à leur esprit, à leur tête, qu'à leur cœur. « Chez Fox, a dit plus tard Napoléon, le cœur échauffait le génie, et chez Pitt, le génie desséchait le cœur. Ce que la postérité reprochera à Pitt, ce sera la hideuse école qu'il a laissée après lui, son immoralité profonde, son froid égoïsme, son mépris pour le sort des humains ou la justice des choses. » Pitt, en un mot, a montré à l'univers ce que peut le génie du mal, secondé par celui de la richesse : il a été l'Attila moderne, et semble avoir pris à tâche de justifier le décret de la convention nationale qui le déclara l'*ennemi du genre humain*.

» Par cela même, Pitt fut l'homme de l'aristocratie européenne, de cette caste qui, suivant l'expression d'un grand homme, n'a point d'entrailles. Son système, continué, en Angleterre, par les Castlereagh, les Wellington, les Peel, et en France, par les Villèle, les Polignac, les Guizot, a ménagé l'asservissement des peuples et le triomphe des patriciens. Mais, pour obtenir ce triomphe éphémère, Pitt a légué la banqueroute à la Grande-Bretagne, comme les Villèle et ses successeurs la légueront à la France, dont ils ont dévoré par avance les ressources et qu'ils ont laissée sous le poids d'une dette énorme. »

Un des actes de Pitt qui doivent perpétuer l'exécration attachée à son règne fut le bombardement de Copenhague en pleine paix.

Le 12 mars la flotte anglaise, forte de dix-huit vaisseaux de ligne, quatre frégates et trente chaloupes canonnières ou bombardes, en tout cinquante-deux voiles, sort d'Yarmouth cinglant vers le nord. Le 20 elle entre à Catégat et mouille près de l'île d'Anholt. Un plénipotentiaire est envoyé au prince royal de Danemarck, avec des sommations qui ne peuvent être admises. Le 25 la flotte fait voile vers le nord de la Zélande, et l'amiral Parker fait demander au gouverneur du château de Cronborg s'il fera feu sur les vaisseaux anglais lorsqu'ils franchiront le Sund. Le gouverneur ayant répondu qu'il ne pouvait permettre à une flotte dont les intentions ne lui étaient pas connues de s'approcher du fort, l'amiral trouva dans cette réponse une déclaration de guerre, et annonça qu'il ne pouvait différer les hostilités. Les boulets du fort se perdirent dans le canal sans causer aucun dommage à la flotte. La côte suédoise n'avait qu'une misérable batterie de huit pièces de canon qui semblèrent plutôt saluer le passage de l'ennemi que vouloir y mettre obstacle. Le 30 mars, sur le tard, la flotte était devant Copenhague. Le 2 avril, douze vaisseaux de ligne, quatre frégates et trente bombardes ayant été confiés par Parker à Nelson, celui-ci osa encore une fois, comme devant Aboukir, s'abandonner à la fortune. Il le pouvait, car la flotte danoise et les forts qui défendent la rade étaient en état de désarmement.

Cependant le début de Nelson ne fut pas heureux. Trois de ses vaisseaux furent maltraités par le feu des Danois. Ceux-ci combattirent avec une ardeur incroyable et une rare opiniâtreté. Mais le sort trahit leur courage. La journée fut pour les vainqueurs, qui avaient pour auxiliaires de leur triomphe la puissance d'une artillerie considérable. Mais la palme de la gloire comme de la justice appartint aux vaincus, si l'on peut appeler vaincus des hommes qui, bien qu'aux trois quarts désarmés, foudroyaient du haut de leurs pontons les vaisseaux anglais. Parker envoya à Nelson l'ordre de finir le combat. Celui-ci tenta une négociation, portant que, si l'on ne cessait pas le feu, il brûlerait cinq pontons dont il ne pourrait pas sauver les équipages. On lisait en tête de cette proposition : *les Anglais à leurs frères, les braves Danois.* Le feu cessa, et bientôt on vit échouer trois vaisseaux anglais, du nombre desquels était celui même de Nelson. Ce chef débarqua au port et traversa la ville à pied pour se rendre auprès du prince. L'attitude des habitants était formidable. Vieillards, hommes, enfants, femmes, tout avait pris les armes. On ne put s'entendre que sur un armistice provisoire.

Au milieu de la discussion on apprend la mort de l'empereur de Russie. Dans la nuit du 24 au 25 mars, il avait cessé de vivre. Le *Moniteur* annonça ainsi cet événement : « Paul I[er] est mort » dans la nuit du 24 au 25 mars ! !! L'escadre » anglaise a passé le Sund !!! L'histoire nous ap- » prendra les rapports qui peuvent exister entre » ces deux événements. »

Paul s'était rapproché de la France : pour plaire au gouvernement français, il avait obligé Louis XVIII à quitter Mittau et le territoire russe. Il correspondait en outre avec le premier consul. En fallait-il plus à l'Angleterre pour machiner sa perte? Les rassemblements des conjurés eurent lieu dans l'hôtel de madame de Gérobsow, qu'avait habituellement fréquenté l'ambassadeur anglais Withworth. Elle était sœur des Subof, tour à tour exilés et rappelés par Paul. A la tête de la conspiration était le ministre en crédit, le successeur de Rostopchine, le général Pahlen. Son premier soin fut de jeter des soupçons entre l'empereur et son fils Alexandre, qui consentit à l'abdication de son père, sous la condition seulement qu'il ne serait pas attenté à ses jours. Paul s'était retiré au palais Michel, moins vaste et mieux fortifié. Subof se présenta à la porte de l'appartement de l'empereur que gardaient deux hussards, l'un est frappé d'un coup de sabre : on entre dans la chambre. « Sire, s'écrie Subof, je vous arrête au nom de l'empereur. » Et il lui présente un acte d'abdication. Paul refuse, se débat, et, dans ce choc inégal, une écharpe passée autour de son cou finit la lutte en terminant ses jours. A neuf heures il avait soupé avec sa famille, à onze heures il n'existait plus ; deux heures après on proclamait Alexandre !... (¹)

Cependant on traitait à Copenhague, en présence de la flotte anglaise. Au lieu d'une renonciation formelle au traité de neutralité maritime, la seule concession à laquelle se prêta le prince royal fut que ce traité serait, relativement à la coopération du Danemarck, suspendu aussi longtemps que la trêve resterait en vigueur : et, par une convention signée le 9 avril, la durée de cette trêve fut fixée à quatorze semaines. Les vaisseaux du Danemarck demeuraient dans le même état. Copenhague et les environs devaient être respectés; mais les Anglais pouvaient s'y pourvoir de tout ce qui était nécessaire à leur flotte. Cet avantage était immense.

En Russie, la dépouille de Paul était la proie de ses assassins. Les uns voulaient une réconciliation avec l'Angleterre, les autres soutenaient les principes de la neutralité. Enfin le parti anglais devint le plus fort, l'embargo fut levé le 18 mai, et un mois après, le 17 juin, une convention fut conclue, par laquelle la Russie sacrifia non seulement ses propres droits, mais encore ceux de toutes les nations neutres dont elle avait le dépôt. Alexandre offrit à Louis XVIII de continuer sa pension de deux cent mille roubles, qu'il rejeta en quittant la Russie. Le Danemarck et la Suède furent forcés de fléchir. L'embargo levé en Russie ayant été aussi levé le 19 mai en Suède, l'Angleterre en revanche révoqua celui qu'elle avait mis sur les bâtiments danois, suédois et russes. Deux terribles accusations pèseront à jamais sur la mémoire d'Alexandre : il détruisit la sainte-alliance maritime en 1800, et, en 1815, il fonda l'alliance impie des rois contre les peuples.

Si cette alliance formée pour délivrer les mers du despotisme que l'Angleterre y exerçait n'eût pas été brisée aussitôt, la république n'eût jamais perdu l'Égypte. Kléber s'y serait maintenu. mais après sa mort, l'armée d'occupation se trouva malheureusement partagée entre ses deux chefs Menou et Regnier ; ce ne fut plus qu'un champ d'intrigues, dont les Anglais profitèrent Le combat d'Alexandrie, celui de Canope, et de

¹ Une de ces femmes que la police compte parmi ses agent écrivait à Fouché, à l'occasion de l'avénement d'Alexandre « Le jeune empereur marche précédé des assassins de son » grand-père, suivi des assassins de son père et entouré des » siens. » Voilà, dit Fouché, une femme qui fait du Tacite. Et en effet, Alexandre montait au trône sur le corps de son père. et il était contraint de s'appuyer sur les hommes qui lui avaient fait cet horrible marche-pied. Le choix même de ses premiers envoyés atteste cet asservissement.

Ramanieh, ne servirent qu'à épuiser les vieilles bandes républicaines : la reddition d'Aboukir acheva de décourager ces vaillants soldats. Belliard évacua le Caire, après une capitulation honorable, et Menou rendit Alexandrie. Il fallut alors renoncer à l'occupation de cette belle colonie, et l'ennemi s'y prêta volontiers, tant était grande l'admiration qu'il était forcé de professer pour nos braves. Il fut convenu que l'armée française quitterait le sol africain, et serait transportée en France, avec tous ceux des naturels qui voudraient la suivre, par les soins même de l'amiral anglais. Une vingtaine de mille hommes, dont près de dix mille étaient malades ou blessés, furent embarqués sur des bâtiments anglais, qui les transportèrent à Toulon et à Marseille.

Ainsi se termina cette étonnante expédition d'Égypte, qui, en peu de mois, avait fait la conquête de ce pays, et qui en aurait fait une des plus intéressantes colonies de la France, sans la jalousie et les intrigues de l'Angleterre. En définitive, elle n'eut d'autre résultat utile que les conquêtes des sciences et des arts, et la popularisation en Afrique du nom français. Il fallut songer à ouvrir au commerce d'autres voies.

Cependant, le premier consul, dont l'ambition devenait tous les jours plus grande, sentit le besoin d'augmenter le nombre de ses partisans, avant d'avouer ses prétentions à un pouvoir moins déguisé. Il chercha donc à s'environner de tous les citoyens qui avaient marqué dans la révolution, et porta sa sollicitude sur des institutions propres à lui attacher tous les hommes instruits. Il donna une nouvelle vie à l'école polytechnique, en plaçant Monge à sa tête. En même temps il fondait l'école militaire de Saint-Cyr, il réorganisait les écoles commerciales et spéciales proposées par Chaptal, ainsi que les lycées et les prytanées, où la pensée dominante du grand capitaine substitua l'uniforme à l'habit d'écolier, et le tambour aux cloches. Il fit en outre achever plusieurs travaux importants, entre autres le *Code civil*, dont la discussion, au conseil d'état, fut aussi longue que lumineuse, et presque toujours dirigée par lui-même.

D'un autre côté il chercha à se donner d'utiles alliés à l'extérieur; et ce fut dans ce but que fut conclu avec le pape Pie VII le concordat de 1801 : il porte que le culte catholique sera rétabli en France; qu'on fera une nouvelle circonscription des évêchés; que le premier consul nommera aux siéges vacants; que le pape donnera l'institution canonique; que les évêques prêteront entre les mains du premier consul serment de fidélité, et qu'on récitera la prière : *Domine, salvum fac rempublicam; Domine, salvos fac consules.* « Comment n'avez-vous pas obtenu le mariage des prêtres? demandait Fox à Napoléon, après le traité d'Amiens. — J'avais, répondit le consul, et j'ai besoin de pacifier; c'est avec de l'eau et non avec de l'huile qu'on calme les volcans théologiques; j'aurais eu moins de peine à établir la confession d'Ausbourg. » Dès lors Bonaparte entendit la messe avec ses courtisans et ses fonctionnaires. On détruisit les coutumes républicaines, on fit reparaître le jour de l'an, les promenades de Long-Champs, les mascarades et le bœuf gras, tombés en désuétude même avant la révolution. On y ajouta les fausses idées de chevalerie et de troubadours, les poésies d'Ossian, la loterie, tout ce qui peut, en un mot, égarer et asservir l''imagination.

Il fallait flatter les militaires. On ordonna dans chaque chef-lieu de département l'érection d'une colonne nationale avec les noms des braves du pays. Ces colonnes n'existèrent jamais que sur le papier. La première pierre de celle de Paris fut seulement posée sur la place de la concorde. L'honneur militaire remplaça le patriotisme, et les soldats reçurent des fusils, des mousquetons, des carabines, des sabres et des baguettes d'honneur; les costumes des fonctionnaires civils et militaires furent très-recherchés et aussi éloignés que possible des formes adoptées par les gouvernements populaires. Quant aux libertés publiques, le soleil levant les avait absorbées l'une après l'autre : il ne restait presque plus rien de ces grandes institutions civiles que la république française devait à l'assemblée constituante, et surtout à la convention : tout avait été sacrifié à la gloire militaire, qui fut toujours un sûr moyen de faire oublier aux peuples qu'avant d'être soldalts ils sont citoyens.

La république était parvenue à un si haut degré de gloire et de prospérité qu'il était facile de prévoir qu'aucune des puissances secondaires ne lui résisterait, et que le moment, tant désiré par les nations, d'une paix générale n'était pas bien éloigné. En attendant, une armée française sous les ordres du général Leclerc, beau-frère du premier consul, fut réunie à Bayonne pour aller forcer le Portugal à renoncer à son alliance avec l'Angleterre.

Le cabinet de Lisbonne, tout-à-fait sous l'influence anglaise, refusa d'abord d'accéder aux propositions qui lui furent faites par la république; mais, dès qu'il se vit menacé, il changea de politique et entra en négociations. Quelque temps après fut signé le traité du 29 octobre 1801, entre la république et le Portugal. Il eut pour résultat d'enlever cette puissance secondaire à la domination exclusive de l'Angleterre, et d'é-

tendre les limites de la Guyane française jusqu'au fleuve de l'Amazone.

Au même instant, le traité de paix entre la France et la Bavière fut ratifié; et peu après furent également publiés ceux que la république française venait de conclure avec la Russie et la Turquie. Ainsi, vers la fin de 1801, la France se trouvait en paix avec toutes les puissances continentales, et n'avait plus qu'un seul ennemi, l'Angleterre, qui, privée de ses alliés, ne pouvait plus soutenir la lutte avec avantage.

CHAPITRE IV.

Formation du camp de Boulogne. — Négociations avec l'Angleterre. — Traité de paix d'Amiens. — Départ de l'expédition de Saint-Domingue. — Résultats désastreux de cette expédition. — Prospérité de la France. — Bonaparte est nommé consul à vie. — Institution de la Légion-d'Honneur. — Modifications dans la constitution. — La France s'incorpore le Piémont et l'île d'Elbe. — Rupture avec l'Angleterre. — La guerre recommence entre cette puissance et la France. — Conspiration de George Cadoudal, Pichegru, etc. — Arrestation et condamnation de Georges, Pichegru, Moreau et des autres conspirateurs : huit d'entre eux sont exécutés.

La paix continentale laissait espérer que l'Angleterre ferait enfin la sienne avec la république. Le premier consul pensa que le meilleur moyen de l'y forcer était de la lui imposer par la crainte d'être attaquée au cœur. On ne parla plus que d'un débarquement en Angleterre : une armée de deux cent mille hommes fut réunie au camp de Boulogne et dans les environs, et une immense quantité de bateaux plats, destinés à transporter cette armée sur les bords de la Tamise, furent rassemblés dans tous les ports du nord de la France.

Nelson reçut l'ordre d'aller détruire la flottille de Boulogne. Il se présenta avec trente vaisseaux de ligne, un grand nombre de brûlots, de canonnières et de bombardes; il trouva l'amiral Latouche en position devant la rade, et la flottille et les batteries le forcèrent à la retraite. Il revint douze jours après avec soixante-dix voiles. Mais, malgré l'obscurité de la nuit, il ne put surprendre encore les Français, et au point du jour il se retira, après avoir perdu deux cents hommes.

Il était difficile de temporiser davantage. Le 20 mars 1801, lord Hawkesbury remit au citoyen Otto, chargé d'affaires de France, la note suivante : « Le soussigné a reçu l'ordre du roi de » communiquer au gouvernement français les » dispositions de S. M. d'entamer immédiatement » des négociations pour le rétablissement de la » paix, et de déclarer que S. M. est prête à en» voyer à Paris, ou dans tout autre lieu, qui » pourra être convenu entre les deux gouverne» ments, un ministre pleinement autorisé à don» ner toutes les explications nécessaires, et à » négocier et conclure au nom de S. M. un » traité entre ce pays et la France. » Le 1er octobre suivant, les articles préliminaires furent signés à Londres, et la ville d'Amiens fut désignée pour les négociations d'un traité définitif. Joseph Bonaparte, conseiller d'état, représentait la France; lord Cornwallis, l'Angleterre.

Les diplomates anglais ne semblaient se douter ni des hommes ni des choses. La manière de Napoléon les déconcerta. On n'avait prétendu qu'amuser la France à Amiens; on y traita sérieusement. L'affaire convenue, Cornwallis promit de signer le lendemain : quelque empêchement le retint; le soir même, un courrier arrivé de Londres lui interdit certains articles. Mais il avait envoyé sa parole, et répondit qu'il avait signé : le soir il apposa sa signature. Ce traité fut conclu le 25 mars 1802. Il restitue à la république française et à ses alliés toutes leurs possessions, excepté la Trinité, Ceylan et quelques démarcations de la Guyane. La république des Sept-Iles fut reconnue, et les îles de Malte, Gozo et Cormino devaient être rendues à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

La paix avec l'Angleterre, après une lutte si longue et si acharnée, fut un grand et heureux événement pour la république française, privée depuis tant d'années de tout commerce maritime; aussi toutes les idées se portèrent-elles aussitôt sur cette grande source de la richesse des nations. Malheureusement la France avait perdu la plus belle de ses colonies par la longue et terrible révolution de Saint-Domingue : il ne restait plus aucun Européen dans cette île; les hommes de couleur et les noirs s'étaient emparés de toutes les propriétés et du gouvernement. A la tête des chefs que ces noirs et ces hommes de couleur s'étaient donnés, paraissait alors Toussaint-Louverture : il avait déployé dans les guerres intestines de Saint-Domingue de grands talents militaires, et se montrait bon administrateur. Ennemi des Anglais, auxquels il avait disputé son pays, Toussaint penchait toujours vers la France; mais il voulait l'indépendance de l'île, qui avait repris son nom primitif d'Haïti, et le premier consul trouvait que Toussaint avait de trop grandes prétentions.

De leur côté les colons insistèrent tant auprès de Bonaparte, qu'ils lui firent prendre la détermination d'envoyer une flotte et une armée pour remettre l'île de Saint-Domingue sous la domination de la France. Ce fut une grande faute, que les résultats aggravèrent encore, et dont Bonaparte s'est bien repenti depuis. Dans la situation où étaient les choses à Saint-Domingue, ce

n'était plus la force qu'il fallait employer contre des hommes nouveaux, qu'une longue guerre intestine avait rendus braves et soumis à la discipline militaire : il fallait traiter avec les chefs, leur promettre la liberté, leur donner des grades, des emplois, et les attacher à la France par le lien puissant de l'intérêt et par celui de la reconnaissance.

Quoi qu'il en soit, la faute fut commise. Des armements considérables furent faits dans les ports de Brest, de Lorient, de Toulon, etc.; trente-quatre vaisseaux de ligne et vingt frégates, commandés par le vice-amiral Villaret-Joyeuse, allèrent jeter sur les côtes d'Haïti seize mille braves, sous les ordres du général Leclerc, qui fut nommé capitaine-général.

Les proclamations dont ce capitaine-général se fit précéder n'ayant pas produit l'effet que les Français en attendaient, et Toussaint ayant porté le patriotisme jusqu'à ne pas vouloir écouter ses deux fils que Bonaparte lui renvoyait, avec leur précepteur, afin d'attacher le général noir à la cause de la France, les troupes françaises ne purent reprendre possession du pays que par la force des armes, et après avoir livré un grand nombre de combats. Mais bientôt le climat de Saint-Domingue, si meurtrier pour les Européens, décima nos braves. Les noirs et les mulâtres profitèrent de cette occasion pour se réorganiser et pour faire une guerre terrible à nos soldats.

Dans ces circonstances, le capitaine-général Leclerc crut devoir faire arrêter Toussaint-Louverture, qui vivait en ce moment dans la retraite : on lui supposa l'intention de se placer de nouveau à la tête de l'insurrection ; le malheureux Toussaint fut envoyé en France et enfermé dans le fort de Joux, près de Besançon, où il mourut de chagrin. Ainsi périt celui que ses compatriotes regardaient comme le nouveau *Spartacus* de leurs contrées, prédit par Raynal.

Mais son éloignement d'Haïti n'en rendit pas la conquête plus facile. Au contraire, tous les autres chefs noirs et mulâtres se réunirent contre les Français, et accablèrent le petit nombre de ceux que le climat avait épargnés jusque-là. En peu de temps cette brillante expédition fut presque anéantie. Les agresseurs furent obligés de se placer sur la défensive : Leclerc, atteint lui aussi d'une maladie mortelle, mourut le 5 novembre 1802, à l'île de la Tortue, où il avait été obligé de se faire transporter. Enfin, après quelques mois encore d'une lutte inégale, les chefs des noirs et des mulâtres virent leur territoire délivré d'un ennemi qui pouvait être leur plus cher allié, et les malheureux débris de cette armée française aller expier dans les pontons anglais la faute grave du premier consul.

Cependant tout prospérait en France au milieu de la paix : les arts, les sciences, l'industrie, le commerce, le crédit public. Les chefs-d'œuvre des arts, fruits de nos conquêtes, enrichissaient nos musées : on creusait des ports, des canaux ; on ouvrait des routes, on embellissait des villes. Autour du char de triomphe de Bonaparte se pressaient à l'envi de vieux républicains et de vieux émigrés. Lui-même, dans ses conversations particulières, laissait percer de plus hauts desseins. Quelques personnes le comprenaient déjà ; d'autres s'efforçaient de ne le point comprendre. Le conseil général de la Seine, sur le rapport de Bellard et de Quatremère-de-Quincy, proposa de lui élever un monument. Napoléon ne refusa pas, mais il ajourna l'exécution. « Que la place reste désignée, dit-il, mais laissons aux siècles à venir le soin de construire, s'ils ratifient la bonne opinion que vous avez de moi. » Bonaparte donnait une leçon ; mais ce fut avec regret qu'il la vit suivre un moment.

Cet enthousiasme était favorable, il le sentit ; et le sénat, *conservateur de la constitution*, fut chargé par lui de la violer. Elle portait la durée des fonctions du premier consul à dix ans, un sénatus-consulte le réélut pour dix autres années. En acceptant il eut l'air de se faire violence. « Pendant trois années, dit-il, la fortune a souri à la république ; mais la fortune est inconstante ; et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs ont vécu trop de quelques années ! L'intérêt de ma gloire et celui de mon bonheur sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique au moment où la paix du monde est proclamée. Mais vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice; je le ferai si le vœu du peuple me commande ce que votre suffrage autorise. »

Bonaparte, au fond, acceptait cette prolongation de pouvoir avec un dépit qu'il ne pouvait cacher : il s'attendait à quelque chose de plus. Les deux consuls subalternes Cambacérès et Lebrun se chargèrent de le satisfaire. Le 2 août 1802 parut un arrêté des trois consuls, y compris Bonaparte, lequel arrêté « considérant que la » résolution du premier consul est un hommage » éclatant rendu à la souveraineté du peuple, et » que le peuple, consulté sur ses plus chers in» térêts, ne doit connaître d'autres limites que » ses intérêts mêmes, porte :

» Article premier Le peuple français sera » consulté sur cette question : Napoléon Bona» parte sera-t-il consul à vie?

» Art. II. Il sera ouvert dans chaque commune

» des registres où les citoyens seront invités à » consigner leurs vœux sur cette question.

» Art. III. Ces registres seront ouverts au secrétariat de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, chez tous les maires et les notaires.

» Art. IV. Le délai pour voter dans chaque département sera de trois semaines, à compter du jour où cet arrêté sera parvenu à la préfecture, et de sept jours, à compter de celui où l'expédition sera parvenue à chaque commune. »

Le mode prescrit pour recueillir les réponses, sans organisation de colléges électoraux, était une sûre garantie du succès de cette impudente escroquerie politique. Le tribunat adressa un message au gouvernement pour le remercier d'avoir pris *la mesure la plus convenable et la plus constitutionnelle*. Tous les fonctionnaires, tous ceux qui aspiraient à le devenir, signèrent et firent signer leurs créatures ou leurs subordonnés. Les autres s'abstinrent. Le sénat, à l'exception de cinq à six membres, n'eut garde de manquer cette occasion de prouver son dévouement. Trois millions cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq citoyens votèrent en France aussi librement qu'on l'a vu, et, sur ce nombre, trois millions trois cent soixante-huit mille deux cent cinquante-neuf votèrent pour l'affirmative.

Aussitôt le sénat conservateur décréta ce qui suit : « Le peuple français nomme et le sénat proclame Napoléon Bonaparte premier consul à vie; une statue de la Paix, tenant d'une main le laurier de la victoire et de l'autre le décret, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation. » Lorsque le sénat présenta ce décret à Bonaparte, il répondit : « La vie d'un citoyen est à sa patrie. Le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit dévouée; j'obéis à sa volonté. Par mes efforts, par votre concours, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir. »

Les journaux, qui tous étaient soumis, vendus, ouvrirent leurs colonnes aux adresses, aux discours de députations, aux éloges exagérés, aux protestations de toute espèce. On rougit en les relisant aujourd'hui. La France entraînée cédait à l'impulsion, et, tout en déplorant les usurpations du premier consul, elle admirait ses actes marqués du coin du génie et de la nationalité. Les armes d'honneur étaient déjà une récompense insuffisante pour enchaîner l'esprit militaire. Napoléon résolut d'étendre le réseau en créant *la Légion-d'Honneur*. Ce fut Lucien, son frère, qui, le 18 mai 1802, fit au tribunat un rapport sur ce projet applicable aux services civils et militaires, et qui, suivant lui, n'avait rien d'attentatoire à l'égalité. Ressusciter des ordres de chevalerie, des croix, des rubans, était chose difficile au sortir de la république. Aussi, le projet fut-il combattu par plusieurs membres; mais la majorité, timide, obséquieuse, l'emporta. Au corps législatif, les débats furent plus longs encore. Sur deux cent soixante-seize membres, cent soixante-dix votèrent pour, et cent six contre. L'institution de la Légion-d'Honneur souriait à Bonaparte : « Elle doit être, disait-il, la propriété de tout ce qui honore, illustre son pays, est à la tête de l'état, et contribue à sa prospérité et à sa gloire. Si la Légion-d'Honneur n'est plus la récompense des services civils comme des services militaires, elle aura cessé d'être conforme à son institution; car ce serait une étrange prévention de la part des militaires que celle d'avancer qu'eux seuls ont de l'honneur. Ce qui a mécontenté quelques officiers, c'est que la décoration de la Légion-d'Honneur était la même pour l'officier et pour le soldat. Mais si jamais elle cesse d'être la récompense de la dernière classe de la milice, et que, par un esprit d'aristocratie, on institue une médaille pour récompenser le soldat, comme si jamais on en prive l'ordre civil, ce ne sera plus la Légion-d'Honneur [1]. » Les craintes de Napoléon ne se confirmèrent point. Mais déjà il était facile de s'apercevoir qu'il ne tarderait pas à être moins significatif et moins recherché; aujourd'hui on a prodigué le ruban rouge à tous les courtisans, à tous les hommes corrompus; on l'attache à la poitrine de l'ignoble agent de police, du sbire. C'est la dernière période de la décadence de cet ordre.

Bonaparte était sur la route des empiétements; il ne voyait plus d'obstacles. De notables changements furent résolus à la constitution de l'an VIII, qui n'était plus en proportion avec son pouvoir colossal. Le 4 août 1802, il présenta un projet organique de cette constitution, ou plutôt une constitution nouvelle. L'autorité fut concentrée; les justices de paix, les assemblées de can-

[1] Si les principes démocratiques permettaient de discuter cette opinion, on pourrait répondre à Napoléon que lui aussi avait fait pénétrer dans son institution de la Légion-d'Honneur, cet esprit aristocratique qu'il blâmait; n'était-ce pas ce même principe qui fit créer les simples légionnaires, les officiers, les commandants, les grands-officiers, etc.? N'était-ce pas mesurer l'honneur suivant les grades, que d'en accorder une part plus grande au général qu'au simple soldat? Quel est celui qui contestera que le dévouement du simple soldat, du soldat sans ambition, qui défend son pays par devoir, par patriotisme, qui se place toujours aux premiers rangs pour recevoir les premiers coups et pour mourir obscurément, ne soit bien autrement honorable que les services de l'officier ambitieux qui se bat pour atteindre à des grades, pour arriver à la fortune ou pour succomber à la face du monde dont il fixe les regards?

ton, les colléges électoraux se virent privés de nombreux membres : les consuls nommés à vie, et déclarés présidents du sénat; le successeur enfin du pouvoir, installé moyennant un serment vague, insignifiant, embrassant la constitution, mais sans dire laquelle, et la liberté, mais seulement celle des consciences. Le sénat put changer la constitution, y ajouter tout ce qui était nécessaire à sa marche, suspendre les jurés, annuler les jugements des tribunaux, dissoudre le corps législatif et le tribunat. Bonaparte rejetait ainsi sur ce corps l'odieux de la tyrannie et s'en réservait l'exercice lui seul; il nommait les sénateurs et les membres du tribunal de cassation; il se réservait le droit de faire grâce. C'était le despotisme moins un roi. Le projet fut présenté et accepté le même jour.

Par leur inéligibilité à d'autres fonctions, les sénateurs auraient pu jouir encore d'une certaine indépendance; mais ils se rendirent eux-mêmes aptes à toute place qu'on daignerait leur accorder. Ils s'attribuèrent l'étrange faculté de fixer le terme dans lequel les individus arrêtés seraient mis en jugement. C'était ressusciter les lettres de cachet. Ils se réservèrent aussi de mettre des départements hors la loi : « Il faut fermer sans retour la place publique aux Gracques! » s'écriait Cornudet; et les ci-devant émules des Gracques applaudissaient à ce but liberticide; et Napoléon, appuyé sur des prêtres, des soldats, des émigrés et une armée de sophistes, n'avait qu'un pas à franchir pour être roi.

Tant de condescendance méritait bien quelques faveurs. Des sénatoreries, espèces d'apanages richement dotés, furent fondées dans toutes les provinces de France. Une pluie d'or tombait sur les complaisants. Les récalcitrants, écartés de tous les emplois, furent en butte à la cruelle surveillance de Fouché.

Bonaparte pourtant voulait étonner, éblouir. L'instruction, les arts, les sciences, l'industrie fleurirent tant que leur soumission fut complète. On commença la magnifique route de Genève à Milan par le Simplon. Les jésuites furent repoussés : le consul craignait pour lui le sort de tant de rois.

Pendant que le premier consul métamorphosait ainsi la république en véritable monarchie, et qu'il se faisait pardonner ses empiétements par de grands et utiles travaux à l'intérieur, la France prenait possession de l'île d'Elbe et du Piémont, qu'elle s'incorporait : de nouveaux départements français étaient organisés au-delà des Alpes, et les Piémontais, étonnés de se trouver Français, se soumettaient assez aisément au gouvernement préfectoral.

Un peu plus loin, nous envahissions les états de Parme, et une armée de trente mille Français soutenait, en Suisse, le pacte fédéral.

L'Angleterre crût voir dans ces actes une infraction au traité d'Amiens, ou plutôt elle y trouva les prétextes qu'elle cherchait pour rompre une paix qui la ruinait. Il s'éleva, au sein du parlement anglais, une faction belliqueuse contre la France.

De son côté, la France avait aussi le droit de se plaindre de ce que les stipulations du traité d'Amiens n'étaient point exécutées par la Grande-Bretagne. Son gouvernement maintenait des troupes à Malte et en Égypte. Des journaux français, imprimés à Londres, poursuivaient de leurs sarcasmes le consul, jusque-là enivré d'éloges. L'envoyé français Otto demanda en vain des moyens efficaces pour arrêter le cours de ces publications. Il existait à Londres et à Jersey des chefs de chouans, des assassins, des complices de la machine infernale, vivant aux frais du gouvernement anglais, qui semblait les réserver pour des crimes nouveaux; des évêques, rebelles à la voix du saint-père, y tenaient des conciliabules, et lançaient leurs mandements comme autant de brandons de discorde au sein de la France pacifiée. M. Otto sollicita leur éloignement. Il demanda que Georges Cadoudal et ses adhérents fussent déportés au Canada, et les princes de la maison de Bourbon contraints de se rendre à Varsovie auprès du chef de leur famille. Ces réclamations furent éludées.

Le 8 mars 1803, le roi d'Angleterre adresse au parlement un message pour se plaindre de ce que, sous le prétexte d'expédition coloniale, la France et la Hollande font des préparatifs militaires considérables. M. Otto objecte que, malgré la lettre du traité, les troupes anglaises n'ont pas évacué Malte; tandis que les Français n'ont pas attendu le terme fixé pour s'éloigner de Naples et de Rome. Bonaparte fait adresser au cabinet britannique une réponse par l'ambassadeur Andréossi. Il proteste qu'on a trompé S. M., qu'il n'y a dans les rades de Hollande que deux frégates, et trois corvettes dans celle de Dunkerque. Il se plaint de l'insolence des écrivains anglais et de la tolérance du cabinet de Saint-James envers « des brigands couverts de crimes et méditant sans cesse des assassinats, tels que Georges, qui continue à demeurer à Londres, protégé et jouissant d'un état considérable. Le premier consul, ajoute-t-il, ne veut point relever le défi de guerre que l'Angleterre jette à la France. »

Les plaintes de la république ne se bornèrent pas là. Des croisières anglaises inquiétèrent la côte de Hollande. Les ordres de l'Angleterre, pour évacuer le cap de Bonne-Espérance, furent

révoqués. Des pourparlers s'ensuivirent. La cour d'Angleterre envoya à son ambassadeur à Paris une note portant que S. M. britannique conserverait ses troupes à Malte pendant dix ans, que l'île de Lampedouse lui serait cédée en toute propriété, et que l'armée française évacuerait la Hollande. L'ambassadeur sollicitait une décision dans sept jours, faute de quoi il demanderait ses passe-ports. Ces propositions étaient contraires au traité. Plusieurs notes furent échangées sans fruit, et l'ambassadeur quitta subitement Paris un soir, à neuf heures. Au moment de son départ, Bonaparte lui fit encore remettre une dépêche dans laquelle il témoignait son désir de maintenir la paix, et transmit au tribunat un message où étaient exposés tous ces débats. La discussion du tribunat fut interrompue par la nouvelle de l'embargo mis par le roi d'Angleterre sur tous les bâtiments français et bataves, et de la prise de deux navires du commerce français dans la baie d'Audiarne, sans déclaration préalable de guerre. On savait que des lettres de marque avaient été délivrées pour la course contre le pavillon français.

Ordre fut aussitôt donné à tous les commandants d'escadres et divisions navales de la république, capitaines de vaisseaux et autres bâtiments de guerre de courir sus à ceux du roi d'Angleterre. Des courriers furent expédiés, dans la nuit même, à tous les chefs de la force armée pour arrêter par toute la France et sur les territoires occupés par nos armes, tous les Anglais quelconques, et de les retenir prisonniers en représailles des vaisseaux français si injustement saisis : c'était une triste ressource que celle qui tombait ainsi sur des innocents ; mais il n'y avait pas de choix. La plupart de ces Anglais étaient des hommes riches, titrés, venus pour leurs plaisirs. Ils s'adressèrent à Bonaparte qui les renvoya à leur gouvernement. Un grand nombre se cotisa pour acquitter la valeur des vaisseaux pris, et obtenir ainsi la liberté. Mais il y avait là plus qu'une question d'argent; et le cabinet de Saint-James a mieux aimé laisser ses compatriotes gémir dix ans dans les fers, que de renoncer pour l'avenir à son brigandage maritime.

Aussitôt après cette explosion subite de guerre, Bonaparte fit reprendre avec une incroyable activité les travaux des côtes du Nord pour la flottille destinée à l'invasion. « Boulogne fut de nouveau choisie pour le centre des opérations, et Vimereux, Ambleteuse, Étaples, pour ses ailes ou succursales. Boulogne fut mis à même de recevoir à lui seul plus de deux mille bâtiments de diverses espèces. Outre son port naturel, on y obtint, à force d'art, un bassin qui reçut huit à neuf cents bâtiments toujours à flot et prêts à appareiller. D'autres travaux non moins importants furent faits à Vimereux, Etaples, Ambleteuse, Saint-Valery, Dieppe, le Havre, Calais, Gravelines et Dunkerque. Ostende fut destinée à recevoir une seconde flottille; Flessingue allait devenir inattaquable, et Anvers un grand arsenal maritime de première importance. Toute la côte devenait formidable. De grandes escadres se réunissaient à Brest, Rochefort, Toulon; les chantiers de la France se couvraient de prâmes, de chaloupes canonnières, de grandes et petites péniches. L'Angleterre, de son côté, courut aux armes. Pitt abandonna le paisible travail de l'échiquier, endossa l'uniforme, et ne rêva plus que machines de guerre, bataillons, forts et batteries. Le vieux Georges III quitta ses maisons royales et passa journellement des revues : des camps s'élevèrent sur les dunes de Douvres, et dans les comtés de Kent et de Sussex : les deux armées se voyaient; elles n'étaient plus séparées que par le détroit.

Cependant l'Angleterre n'oublia rien de ce qui était propre à réveiller les puissances du continent; mais l'Autriche, la Russie, la Prusse, l'Espagne étaient alliées ou amies de la France à qui tout obéissait. Les tentatives pour rallumer la guerre de la Vendée n'étaient pas plus heureuses. Le concordat avait rallié le clergé à Napoléon, et l'esprit des habitants de cette province était bien changé. »

Alors le gouvernement anglais lâcha la bride aux chouans qu'il tenait en réserve; et les inventeurs de la machine infernale, associés avec de nouveaux mécontents, se mirent à chercher les moyens d'assassiner le premier consul, croyant qu'il était le seul obstacle à la restauration de la monarchie.

Depuis les premières années de la révolution, il existait à Paris un gouvernement occulte. Il était encore en activité en l'an XII, et se composait de trois membres, « l'un, qui portait le nom de Paul » Berry, est *Hyde* l'aîné, qui se faisait quelque- » fois appeler Neuville; les deux autres étaient » Ferrand et Dubois. Paul Berry tenait la plume, » Ferrand voyageait de Paris à Londres et de » Londres à Paris : Dubois était un personnage » mystérieux, plus important, qui avait des pou- » voirs, au nom de qui Paul Berry écrivait, et » dont il semblait exécuter les ordres; mais qui, » dans aucune occasion, ne paraissait agir per- » sonnellement... Paul Berry avait établi une » contre-police à Paris, plusieurs journaux étaient » à sa disposition. Après avoir inutilement sondé » le premier consul, ils eurent recours à Piche- » gru. Leur but était de le faire venir à Paris, » pour de là l'envoyer dans les départements » insurgés; quinze ou seize mille Russes devaient

» être mis à sa disposition, afin de recevoir, à » Brest, dont on comptait se rendre maître par » surprise, les princes français. Son nom suffi» sait, disaient-ils, pour entraîner des généraux » et des militaires secrètement dévoués au parti » royaliste. Mais, ajoutaient les conspirateurs, » ce plan ne peut s'exécuter si le gouvernement » anglais ne fournit pas ce qu'on appelle *l'argu» ment irrésistible.*

» Ce succès ne peut être amené que par la cor» ruption. On voudrait séduire jusqu'aux ambas» sadeurs de la république; mais on est tellement » honteux de la petitesse de ces moyens, qu'on » se propose bien d'en faire un mystère au gou» vernement anglais, pour ne pas lui découvrir » cette extrême pénurie de ressources, lorsqu'on » ne voudrait paraître à ses yeux qu'embarrassé » sur le choix des moyens.

» Un projet plus grand, auquel le comte d'...... » attache beaucoup d'importance, est la surprise » de la ville de Brest, au moyen des intelligences » qu'on s'y est ménagées. On cherche à organiser » d'une manière plus régulière la correspondance » de Paris à Londres par Amiens et Boulogne. La » contre-police établie à Paris obtient l'entière » approbation du comte d'Artois.

» A Paris, le comité royaliste poursuit sa mar» che. Ferrand est arrivé, mais il n'a point porté » de fonds. Il écrit à Pichegru de venir se mettre » à la tête des royalistes de l'ouest. » (*Procès de Georges et Pichegru.*)

Plus loin, les conjurés se vantent d'avoir, le 21 janvier, planté un drapeau noir sur l'église de la Madeleine, et affiché une proclamation dans Paris et les communes environnantes. Une surveillance est établie par eux auprès de la personne de Bonaparte, et l'on se tient prêt à le frapper au moment de l'arrivée d'un grand personnage. Un mouvement se fait dans le Midi, où l'on attend Willot; un autre éclatera à Orléans si l'on a de l'argent. Dans le département de l'Eure, on a enlevé douze mille francs aux républicains. « On » surveille un nouvel envoi dont on attend un » plus grand bénéfice. Cette surveillance s'exerce » par la contre-police. »

Cependant, les conspirateurs enrégimentèrent à Londres plusieurs anciens chefs de chouans, leur donnèrent des instructions, des armes, de l'argent, et les vomirent de nuit sur les points les plus déserts des côtes de Bretagne et de Normandie. Le premier débarquement s'effectua le 21 août 1803, à la falaise de Béville. Les débarqués furent obligés de se faire hisser avec une corde à la hauteur de la berge. Ils étaient au nombre de huit, parmi lequels Georges Cadoudal, dit *le grand chouan*, Joyaut, dit Villeneuve, et Picot. Le second débarquement, qui eut lieu le 22 décembre 1803 sur une côte déserte de Bretagne, consistait en dix chefs chouans, parmi lesquels Rochelle et Coster Victor. Le troisième, effectué le 16 janvier 1804, introduisit en France l'ex-général Pichegru, le marquis de Rivière, les deux frères Jules et Armand de Polignac, Russillion, Armand Gaillard, etc. Ils descendirent, comme les premiers, à la falaise de Béville. Un quatrième débarquement devait s'opérer, mais il fut aperçu; et, contrarié par les vents, il s'éloigna.

Le ministère anglais avait muni ces hommes d'argent, de poudre, de cartouches, de pistolets, de poignards cachés dans de gros bâtons; ils ne marchaient que de nuit par des chemins de traverse, guidés par des hommes de leur parti, ne couchant de jour que dans des hameaux, des fermes, des cabanes isolées. Quelques-uns poussaient à la découverte jusque dans Paris ou les environs. L'un d'eux, le nommé Picot, domestique de Georges, fut surpris chez un marchand de vin du coin de la rue de Varennes. C'était le rendez-vous ordinaire des conjurés. Picot, quoique domestique, était élevé en grade et décoré d'une croix. On l'accusait de l'assassinat de douze officiers municipaux et de plusieurs autres crimes. Les siens ne l'appelaient que *le boucher des bleus*. Lorsqu'on voulut l'arrêter, il tira un coup de pistolet à l'inspecteur de polic , mais il le manqua. Saisi, fouillé, on trouva sur lui deux pistolets, un poignard à lame carrée.

Le lendemain on saisit, dans une maison de la rue Saint-Sauveur, les papiers d'un nommé Hyacinthe Bouvet de Lozier, une lettre à son adresse qui venait d'être remise au portier, et enfin le sieur Bouvet lui-même, qui entrait inconsidérément. Il offrit vingt-cinq louis à l'inspecteur de police qui gardait la porte, mais ce fut en vain. Conduit à la préfecture, il se tait, ou répond d'une manière évasive. Dans sa prison, il essaie de se stranguler. Rappelé à la vie, il écrit: « C'est » un homme qui sort des portes du tombeau, » encore couvert des ombres de la mort, qui de» mande vengeance de ceux qui par leur perfi» die l'ont jeté lui et son parti dans l'abîme où il » se trouve. » Il déroule ensuite tout le plan de la conspiration. Moreau avait promis de se rallier aux Bourbons : les royalistes venus en France, Moreau se rétracte; il ne veut travailler que pour lui et se faire nommer dictateur... « Il n'est pas » possible, dit-il, de rétablir le roi; » et il propose d'être mis à la tête du gouvernement, ne laissant aux royalistes que la chance d'être ses collaborateurs et ses soldats.

« Je ne sais, dit Bouvet en terminant sa décla» ration écrite, quel poids aura près de vous

» l'assertion d'un homme arraché depuis une » heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même, » et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement » offensé lui réserve; mais je ne puis retenir le » cri du désespoir, et ne pas attaquer un homme » qui m'y réduit. »

Les interrogatoires de ce conjuré contribuèrent à l'arrestation de plusieurs de ses complices. La police fit fermer les barrières de Paris; on n'entrait et ne sortait qu'après avoir subi la plus sévère visite. Une loi fut rendue contre ceux qui recélaient Georges et les soixante brigands cachés dans Paris ou dans ses environs. Les recéleurs devaient être jugés et punis comme auteurs du crime, si dans vingt-quatre heures ils ne faisaient leur déclaration à la police. Cette loi eut son effet, les déclarations affluèrent, les conjurés errèrent d'asile en asile; la police en arrêta plusieurs; mais Georges Cadoudal échappait toujours. On avait cependant la certitude qu'il était dans Paris, errant de gîte en gîte : la police avait mis tous les limiers sur ses traces.

Il sort un soir, à sept heures, avec des pistolets et un poignard, monte dans un cabriolet que lui mène Léridant un de ses complices, et espère échapper aux agents qui l'observent.

Arrivé dans la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, deux inspecteurs de police, qui avaient suivi la voiture depuis son départ, s'élancent à la tête du cheval. Georges décharge un pistolet sur l'un et l'étend raide mort. Léridan, effrayé, s'enfuit, mais il est arrêté. Georges saute à terre, tire un second coup sur l'autre agent et l'atteint au côté. Mais celui-ci saisit sa proie et ne la lâche pas. On crie *à l'assassin! au meurtre!* les voisins, les passants, la police, tout accourt. Georges est entouré, on lui enlève un poignard caché entre son gilet et sa chemise, on l'attache et le conduit à la préfecture, au milieu des cris de joie du peuple qui a contribué à son arrestation. Quelques jours auparavant, une femme lui avait dit : « Si je savais où se cache ce misérable Georges, j'irais moi-même le dénoncer. » A la prefecture on le fouille, et l'on trouve sur lui en billets de caisse soixante-sept mille trois cents francs, cinq pièces d'or de quarante-huit francs et plusieurs bijoux précieux; il avait déposé une somme en or bien plus considérable chez un de ses complices. « Que veniez-vous faire à Paris? lui demanda-t-on. — Je venais pour attaquer le premier consul. — Quels étaient vos moyens pour cela? — J'en avais encore bien peu; je comptais en réunir. — Vous avez demeuré à Chaillot? — Je ne vous dirai pas où j'ai demeuré. — Connaissez-vous Pichegru? — Je l'ai connu à Londres. — Vous l'avez vu à Paris; vous avez été ensemble. — Je ne vous répondrai pas là-dessus, je n'étais logé nulle part. — De quelle nature étaient vos moyens d'attaque contre le premier consul? — Des moyens de vive force. — Aviez-vous beaucoup de monde avec vous? — Non, parce que je ne devais attaquer le premier consul que lorsqu'il y aurait un prince français à Paris, et qu'il n'y est point encore. » Il avoue avoir dit dans le temps à Saint-Réjant de réunir des moyens à Paris, mais ne lui avoir pas conseillé la machine infernale.

Sur ces entrefaites le conseiller-d'état Réal vient proposer à Bonaparte l'arrestation de Moreau. « Il conspire avec Pichegru, dit-il. — Prouvez-moi que Pichegru est à Paris, et je signe l'arrestation, » répond Bonaparte. On alla à un quatrième étage trouver un ancien religieux, frère de ce général. Dès qu'il se vit saisi par la police : « Me ferait-on un crime, demanda-t-il, d'avoir reçu la visite de mon frère? J'ai été le premier à lui peindre son péril et à lui conseiller de s'en retourner. » Cette découverte décida l'arrestation de Moreau. On le saisit à Gros-Bois, d'où il fut conduit au Temple. Il déclara ne pas connaître Georges et ses associés, ne pas savoir que Pichegru fût à Paris, ne l'avoir point vu, n'avoir eu absolument aucun renseignement sur son arrivée et sa demeure. Ce système de dénégation n'était pas heureux. Moreau, dans son quatrieme interrogatoire, fut forcé d'y renoncer. Il avoua qu'il avait été instruit de la présence de Pichegru à Paris, que cet ex-général était même venu le voir. « Je n'ai point dit, ajouta-t-il, que je le logerais volontiers si je n'avais à craindre que mes domestiques le reconnussent, mais bien que j'aurais du plaisir à lui rendre service, mais que je ne le logerais pas... Il demeurait chez Roland, où il fit demander à me voir; je lui envoyai Fresnières, mon secrétaire... Le soir, en sortant de table, on me dit que quelqu'un veut me parler; je passe dans ma chambre, c'était Pichegru. Il m'entretint des ci-devant princes français, et des formes monarchiques rétablies qui leur donnaient des espérances. Je lui répondis qu'ils n'avaient de partisans ni dans les armées, ni dans les autorités constituées, ni parmi les citoyens, presque tous acquéreurs de biens nationaux, et moi le premier, puisque j'étais propriétaire d'une terre qui avait appartenu au prétendant. J'ajoutai que vouloir attaquer le gouvernement serait la plus haute des folies. »

Tel était le langage de Moreau; celui des conjurés n'était pas le même. Moreau, suivant eux, était disposé à favoriser le renversement de Bonaparte si on lui donnait, à lui, la dictature. Il avait eu plusieurs entrevues avec Pichegru chez

Georges et sur le boulevard de la Madeleine. « Moreau, a dit Bonaparte, était le point d'at» traction et de ralliement qui avait attiré la » nuée de conspirateurs qui vint de Londres fon» dre sur Paris... Homme faible, mené par ses » alentours et servilement soumis à sa femme, » c'était un général de la vieille monarchie... » Grand et courageux dans les camps, il était » pusillanime et sans jugement dans les affaires » civiles. On pouvait aussi facilement le défendre » que l'accuser, le condamner que l'absoudre.— » On arrêta Pichegru, a ajouté Napoléon ; il fut » victime de la plus infâme trahison. C'est vrai» ment la dégradation de l'humanité ; il fut vendu » par son ami intime : cet homme que je ne veux » pas nommer tant son acte est hideux et dégoû» tant (ici on fait observer à Bonaparte que le » nom de cet homme, est dans le *Moniteur*), cet » homme, continue-t-il, ancien militaire, qui » depuis a fait le négoce à Lyon, vint offrir de le » livrer pour cent mille écus. Il raconta qu'ils » avaient soupé la veille ensemble... La nuit ve» nue, l'infidèle ami conduisit les agents de po» lice à la porte de Pichegru, leur détailla les » formes de la chambre, ses moyens de dé» fense. Pichegru avait des pistolets sur sa table » de nuit, la lumière était allumée, il dormait : » on ouvrit doucement la porte avec de fausses » clefs que l'ami avait fait faire exprès ; on ren» versa la table de nuit, la lumière s'éteignit, et » l'on se colleta avec Pichegru éveillé en sursaut : » il était très-fort, il fallut le lier et le trans» porter nu ; il rugissait comme un taureau. »

Pichegru, se voyant dans une situation désespérée, ne put envisager l'infamie du supplice ; il s'étrangla dans sa prison. On a voulu accréditer le bruit qu'il avait été mis à mort par les ordres du premier consul. Mais que pouvait gagner Bonaparte en ordonnant ce crime? Pichegru était convaincu de sept années de félonie et de conspiration : aucun tribunal au monde n'eût osé l'absoudre.

L'acte d'accusation de ce fameux procès, les procès-verbaux d'arrestation, les interrogations, les dépositions des témoins, les débats, etc., remplissent douze volumes in-8°. Parmi les principaux accusés on fait figurer les noms de Pichegru, Moreau, Georges et le suisse Russillion, qui déclara tout ce qu'il savait de la conjuration. L'un des accusés, Rochelle, déclara qu'il était venu à Paris avec le général Lajollais, aide-de-camp de Moreau, pour y voir proclamer les Bourbons. On l'avait assuré que les armées étaient prêtes à les replacer sur le trône, et que Bonaparte lui-même se prêtait à cette restauration. Les frères Jules et Armand de Polignac furent également arrêtés, ainsi que le marquis de Rivière. Armand déclara qu'il avait eu une entrevue avec Georges, Moreau et Pichegru, dans laquelle il avait déclaré que, si les moyens mis en usage ne portaient pas le caractère de la loyauté, il se retirerait en Russie. Jules soutint qu'il n'y avait pas eu de conspiration, et fit tout son possible pour sauver son frère.

Les accusés subalternes étaient au nombre de quarante-sept, parmi lesquels se trouvaient le prêtre David, porteur des correspondances. Entre eux se trouvaient d'anciens chouans, voleurs de diligences, et assassins de patriotes.

Tous se disaient innocents. S'ils se cachaient, s'ils erraient de nuit, s'ils changeaient de noms et de demeures, c'est qu'ils n'étaient pas en règle. Suivant eux leur voyage avait pour but leur radiation de la liste des émigrés ; leurs armes n'étaient que pour se défendre.

Ces excuses ne faisant pas fortune, les uns avouèrent tout, d'autres, partie de la conspiration. La dénégation absolue recommandée à Moreau, par son avocat, sauva ce général, dont ses amis voulurent faire alors un héros républicain. Interpellé si les conférences, les entrevues qu'on lui reprochait étaient vraies, il répondit *non*. Mais le vainqueur d'Hohenlinden n'était pas habitué au mensonge ; une rougeur soudaine parcourut tous les traits de sa figure : aucun spectateur n'en fut dupe.

Enfin, le tribunal condamna à la peine de mort : Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand Polignac, Charles d'Hozier, Charles de Rivière, Louis Ducorps, Louis Picot, Frédéric Lajollais, Michel Roger, Jean-Baptiste Coster dit Saint-Victor, Victor Derville, Armand Gaillard, Alexis Joyaut, Marie Burban, Guillaume Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal, frère de Georges, Jean Lélau et Jean Mérille ; à deux ans d'emprisonnement, Jules Polignac, Louis Léridant, Jean-Victor Moreau, Jean Roland et la fille Hizay. Les autres accusés furent absous. Ainsi sur quarante-sept accusés, vingt étaient condamnés à mort, et cinq à deux ans de prison.

Cependant Joséphine intercédait pour les Polignac, et Murat pour Rivière. Quelques autres condamnés trouvèrent aussi de puissants protecteurs ; on assure même que Bonaparte, voulant s'attacher Georges, envoya près de lui pour l'engager à demander sa grâce, et que Georges répondit : « Je ne veux pas demander grâce à ce b..... là. »

Des vingt condamnés à mort, huit, savoir : Bouvet de Lozier, Russillion, Rochelle, Armand de Polignac, d'Hozier, Rivière, Lajollais et Ar-

mand Gaillard obtinrent des lettres de grâce. Les douze autres furent exécutés en place de Grève, le 6 messidor an XII, à onze heures du matin.

CHAPITRE V.

La France s'habitue à la tyrannie de Bonaparte.—Arrestation et condamnation du duc d'Enghien.— Proposition de convertir la république en empire et le premier consul en empereur. — Opposition de Carnot. — Bonaparte est proclamé empereur des Français.

Depuis que les citoyens ne prenaient plus aucune part au gouvernement de la république, par le soin qu'avait eu le premier consul de réunir tout le pouvoir et toutes les affaires en ses mains, il régnait en général dans la population un certain laisser-aller propre à satisfaire l'ambition de celui qui tenait les rènes de l'état : les Français étaient redevenus de grands enfants; ils se laissaient volontiers conduire par la lisière, et paraissaient même en sentir le besoin. Aussi Bonaparte leur devenait-il nécessaire, indispensable, et les dangers que sa vie courait tous les jours alarmaient la majeure partie de la nation, parce qu'on sentait que la nation partageait ces dangers. C'est la destinée de tous les états gouvernés par une seule tête d'être obligés de faire des vœux pour la conservation de cette tête, lors même qu'elle aurait dépouillé le pays de ses droits les plus chers : quand un peuple est usé par les passions politiques, il se laisse aisément opprimer; on le voit aller au-devant du joug, et s'y habituer. Alors le tyran devient la nation, et peut dire avec raison ce que Bonaparte disait au commencement de 1814, *l'empire a plus besoin de moi que je n'ai besoin de l'empire.*

Vers la fin du consulat, la France s'était tellement habituée à la tyrannie gazée de son premier consul, qu'elle ne pouvait guère se passer de sa main, habile, il est vrai, mais déjà bien pesante. Il était devenu l'idole de l'armée et du peuple. C'était un enfant de la révolution que l'on avait gâté sans doute, mais à qui l'on pardonnait ses volontés, et même ses caprices, en faveur de ses services et de sa grande capacité. Déjà beaucoup de républicains s'étaient ralliés au gouvernement consulaire, et ceux des jacobins qui auraient pu concevoir l'intention d'écraser Bonaparte à l'époque où il renversa le directoire, pensaient alors qu'une pareille action serait imprudente, parce que les circonstances étaient changées.

Mais l'Angleterre ne jugeait pas ainsi; plus elle voyait le gouvernement français s'asseoir sur des bases solides, plus ses ministres pensaient qu'il était urgent de se défaire de Bonaparte. Elle prodiguait l'argent aux assassins, et en infestait les côtes et les frontières. Un complot n'avait pas plus tôt échoué qu'un autre complot était organisé : il paraissait impossible que le premier consul fût toujours aussi heureux qu'il l'avait été depuis un an; il devait périr, tôt ou tard, sous le fer des stipendiés de l'Angleterre ou des chouans.

Cette idée affectait tous ceux qui croyaient ne pouvoir se passer de Bonaparte, et le tourmentait lui-même. On désirait vivement le terme de ces machinations; mais tout le monde était d'accord qu'on ne verrait rétablir la tranquillité et la confiance au sein de la république que lorsque tous les moteurs de ces conjurations auraient disparu des frontières. On attendait pour cela une occasion favorable de les attirer en France; mais on renonça bientôt à la légalité et au droit des gens, pour employer la force. La grande victime fut marquée.

Laissons maintenant Bonaparte raconter lui-même les motifs qu'on fit valoir pour le décider à commettre un crime que beaucoup de personnes regardaient alors comme nécessaire, et que des hommes d'état qualifièrent ensuite de *faute.*

« J'étais seul un jour, a dit Napoléon à Sainte-Hélène; je me vois encore à demi assis devant la table où j'avais dîné, achevant de prendre mon café : on accourt m'apprendre une trame nouvelle; on me démontre avec chaleur qu'il est temps de mettre un terme à de si horribles attentats; qu'il est temps enfin de donner une leçon à ceux qui se font une habitude journalière de conspirer contre ma vie; qu'on n'en finira qu'en se lavant dans le sang de l'un d'eux; que le duc d'Enghien devait être cette victime, puisqu'il pouvait être pris sur le fait, faisant partie de la conspiration actuelle; qu'il avait paru à Strasbourg; qu'on croyait même qu'il était venu jusqu'à Paris, qu'il devait pénétrer par l'est au moment de l'explosion, tandis que le duc de Berri débarquerait par l'ouest..... Je ne savais même pas précisément qui était le duc d'Enghien.... On me satisfit sur tous ces points. Mais, s'il en est ainsi, ajoutai-je, il faut s'en saisir et donner des ordres en conséquence. *Tout avait été prévu d'avance, les pièces se trouvèrent toutes prêtes*, il n'y eut qu'à signer, et le sort du prince se trouva décidé. »

On croyait à Paris que Dumouriez se trouvait avec le duc d'Enghien à Ettenheim, à quatre lieues des frontières de France. Le premier consul donna

ordre au ministre de la guerre Berthier de diriger sur Strasbourg le général Ordener, pour se porter ensuite sur Ettenheim, avec trois cents hommes de cavalerie et un détachement de gendarmerie, de cerner la ville et enlever le duc d'Enghien, Dumouriez et tout autre individu qui serait à leur suite. D'un autre côté le général Caulaincourt devait se rendre le même jour à Offenbourg avec deux cents cavaliers pour y arrêter la baronne de Reich et autres agents du gouvernement anglais. Pour exécuter ces ordres, il fallait franchir le Rhin, s'avancer à quatre lieues au-delà de ce fleuve et violer le territoire de l'état de Bade. Cette atteinte au droit des gens, cette violation de territoire, n'arrêtèrent point Bonaparte.

Le 15 mars 1804, environ deux cents hommes, conduits par le chef d'escadron de gendarmerie Charlot, envahissent, à Ettenheim, la demeure du prince, brisent ses portes, le saisissent ainsi que le général marquis de Thumery, qu'on croyait être Dumouriez, le colonel de Grustein, un lieutenant, deux abbés et quelques autres personnes attachées à sa suite. Le prince est conduit à Strasbourg, et de là au château de Vincennes.

Le 20 mars, Bonaparte prend l'arrêté suivant : « Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir » porté les armes contre la république, d'avoir » été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, » de faire partie des complots tramés par cette » dernière puissance contre la sûreté intérieure » et extérieure de la république, sera traduit à » une commission militaire, composée de sept » membres nommés par le général gouverneur de » Paris et qui se réunira à Vincennes. » Le même jour, Murat nomma les sept membres : c'était le général Hullin, les colonels Guitton, Bazancourt, Ravier, Barrois, Rabbe et le commandant de gendarmerie d'élite Dautancourt, remplissant les fonctions de capitaine rapporteur.

Le duc d'Enghien fut traduit à ce tribunal. On ne lui accorda pas de défenseur. Il dit se nommer Louis-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, être né à Chantilly le 2 août 1772, petit-fils du grand Condé. Il avait fait la guerre contre la France et désirait la faire encore ; il recevait par mois de l'Angleterre cent cinquante guinées, ses seuls moyens d'existence. Il avait demandé au cardinal de Rohan la permission d'habiter Ettenheim en Brisgaw, ancien évêché de Strasbourg. Depuis deux ans il vivait dans ce pays, et à la mort du cardinal, l'électeur de Bade lui avait accordé la permission d'y continuer son séjour. Il fut condamné à mort à l'unanimité, comme coupable 1° d'avoir porté les armes contre la république française, 2° d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français; 3° d'avoir reçu et accrédité près de lui les agents dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'état; 4° de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France dans le pays de Fribourg et de Bade; 5° d'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départements circonvoisins pour y opérer une diversion favorable à l'Angleterre; 6° aussi d'être l'un des fauteurs et des complices de la conspiration tramée par les Anglais contre les jours du premier consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France.

« Les preuves de ces crimes, dit Napoléon dans » ses Mémoires, résultent des papiers saisis dans » le caisson de Klinglin et des lettres de Moreau » au directoire du 19 fructidor 1797. Le prince » se conduisit avec beaucoup d'intrépidité et la » plus mâle dignité devant le conseil de guerre ; » il ne nia rien. Il fut fusillé le lendemain au » matin, et non à la lueur des flambeaux. » Ce malheureux prince fut interrogé, jugé, condamné et exécuté en très-peu d'heures : il reçut le coup mortel dans l'angle est de la partie méridionale du fossé de Vincennes. Son cadavre fut déposé dans une fosse creusée d'avance.

Voici comment Bonaparte cherche à se disculper de cette exécution : « On pourra peut-être » reprocher au premier consul d'avoir été sévère; » on ne saurait l'accuser d'aucune violation de » justice : toutes les formes avaient été régulièrement et strictement observées. — On aurait » eu mauvaise grâce à se rejeter sur le droit des » gens, quand on le violait si ouvertement soi-» même...... Les véritables auteurs, les seuls » vrais et grands responsables de cette sanglante » catastrophe étaient au dehors précisément les » auteurs, les fauteurs, les excitateurs des assas-» sinats tramés contre le premier consul. Ils y » ont fait tremper le malheureux prince, et l'ont » laissé dormir imprudemment sur le bord du » précipice, à deux pas de la frontière, quand on » allait frapper un si grand coup au nom et dans » les intérêts de sa famille. — Toutefois, cette » catastrophe pouvait être attribuée au dedans » à un excès de zèle autour du premier consul, » ou à des vues privées, ou à des intrigues mys-» térieuses. Napoléon avait été poussé inopiné-» ment; on avait, pour ainsi dire, surpris ses » idées; on avait précipité ses mesures, enchaîné » ses résultats. Assurément si le premier consul

» eût été instruit à temps de certaines particularités concernant les opinions et le naturel du duc d'Enghien, si surtout il avait vu la lettre que ce prince lui écrivit de Strasbourg et que le ministre des affaires étrangères T.... ne lui remit, Dieu sait par quels motifs, que lorsque le duc n'était plus, bien certainement le premier consul eût pardonné.... Du reste il a fait arrêter et juger le duc d'Enghien, parce que cela était nécessaire à la sûreté, à l'intérêt et à l'honneur du peuple français, lorsqu'on entretenait soixante assassins à Paris. Dans une semblable circonstance, ajoute Bonaparte, je ferais encore de même. »

L'impression de cette mort s'effaça rapidement, et de nouveaux événements firent bientôt oublier celui-là.

Le titre de premier consul commençait à ne plus satisfaire l'orgueil de Bonaparte. Il lui en fallait un plus éminent. Il voulait que sa famille fût héréditaire comme celle des rois; il voulait que sa qualification fût plus haute encore. Le tribunat devint le théâtre du premier acte d'une nouvelle comédie législative. Le 10 floréal an XII, un membre, l'helléniste Curée, compatriote et ami de Cambacérès, demande à faire une motion d'ordre par laquelle il propose de convertir la république en empire, et le premier consul en empereur, et de rendre héréditaire, dans la famille de Napoléon Bonaparte, cette dignité et ses prérogatives.

Le tribunat était alors privé de la courageuse éloquence des Ginguené, des Daunou, des Chénier et des Benjamin Constant. La proposition, accueillie par de vifs applaudissements, fut adoptée. Aussitôt, et contre l'usage, elle fut signée de tous les membres, à l'exception de Carnot, qui seul avait osé la combattre. Déjà il avait refusé son suffrage au projet du consulat à vie et à celui de la Légion-d'Honneur; il justifia son refus à l'empire par un écrit dans lequel on remarque les passages suivants :

« Quelques services qu'un citoyen ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que l'honneur autant que la raison imposent à la reconnaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la liberté publique, s'il a opéré le salut de son pays, sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice de cette même liberté? et ne serait-ce pas anéantir son propre ouvrage que de faire de son pays un patrimoine particulier?

» Tous les arguments faits jusqu'à ce jour sur le rétablissement de la monarchie en France se réduisirent à dire que, sans elle, il ne peut exister aucun moyen d'échapper aux discordes intestines, etc. Le gouvernement d'un seul n'est rien moins qu'un gage assuré de stabilité et de tranquillité. La durée de l'empire romain ne fut pas plus longue que ne l'avait été cette république. Les troubles intérieurs y furent encore plus grands, plus multipliés; la fierté républicaine, l'héroïsme, les vertus mâles y furent remplacés par l'orgueil le plus ridicule, la plus vile adulation, la cupidité la plus effrénée, l'insouciance la plus absolue sur la prospérité nationale. A quoi eût remédié l'hérédité du trône? Ne fut-il pas regardé par le fait comme l'héritage légitime de la maison d'Auguste? Un Domitien ne fut-il pas le fils de Vespasien; un Caligula, le fils de Germanicus; un Commode, le fils de Marc-Aurèle?

» Le dépôt de la liberté avait été confié à Bonaparte, il avait juré de le défendre; en tenant sa promesse il eût rempli l'espoir de la nation... Que fait-on aujourd'hui? On propose de lui faire une propriété absolue et héréditaire d'un pouvoir dont il n'avait reçu que l'administration.... Une dictature momentanée est quelquefois nécessaire pour sauver la liberté. Les Romains, qui en étaient si jaloux, avaient pourtant reconnu la nécessité de ce pouvoir suprême par intervalles. Mais parce qu'un remède violent a sauvé un malade, doit-on chaque jour lui administrer un remède violent? Les Fabius, les Cincinnatus, les Camille sauvèrent la liberté romaine par le pouvoir absolu; mais ils se dessaisirent de ce pouvoir aussitôt qu'ils le purent: ils l'auraient tué par le fait même s'ils l'eussent gardé. César fut le premier qui voulut le conserver, il en fut la victime.....

» Ce n'est point par la nature de leur gouvernement que les grandes républiques manquent de stabilité; c'est parce qu'étant improvisées au sein des tempêtes, c'est toujours l'exaltation qui préside à leur établissement. Une seule fut l'ouvrage de la philosophie, organisée dans le calme, et cette république subsiste pleine de sagesse et de vigueur; ce sont les États-Unis de l'Amérique septentrionale. Il était réservé au nouveau monde d'apprendre à l'ancien qu'on peut subsister paisiblement sous le régime de la liberté et de l'égalité. Il est moins difficile de former une république sans monarchie qu'une monarchie sans despotisme. Mon cœur me dit que la liberté est possible; que le régime en est facile et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire, qu'aucune oligarchie, etc. »

Cette voix éloquente se perdit dans le désert. Du tribunat la proposition passa au sénat. Bonaparte y craignait un refus; c'était trop d'honneur qu'il faisait à ce corps. Des lettres closes furent

adressées à chaque membre pour le sonder. La majorité, dans son dévouement, était prête à sacrifier sa conscience et les intérêts de la nation. Elle représenta vivement au consul, trop converti sur ce point, la nécessité d'une magistrature héréditaire *pour assurer la liberté et l'égalité*; et Bonaparte, cédant à de si vives instances, laissa échapper de ses mains le décret qui organisait l'hérédité impériale dans sa famille. Quelques sénateurs n'avaient point répondu aux lettres closes, et dans la foule obséquieuse c'était un acte de courage. Grégoire et Lambrechts firent mieux encore, ils répondirent *non*. Le premier joignit à son refus des articles réglementaires propres à opposer une digue à toute usurpation du pouvoir.

La séance solennelle eut lieu le 4 mai 1804. Un grand nombre de sénateurs se dégradèrent par leurs flatteries, leur servitude et leur bassesse. Portalis ne rougit pas de dire qu'un empereur était nécessaire pour qu'il n'y eût ni maître ni sujets. Grégoire parla seul contre la proposition; il persista dans son vote négatif, et demanda, au moins, que sa lettre et ses articles réglementaires fussent consignés dans le procès-verbal: cette demande fut rejetée. Le dépouillement du scrutin montra jusqu'où allait l'abjection du sénat. Tous les votes furent pour l'usurpateur, à l'exception de cinq, deux billets blancs et trois négatifs qu'avouèrent hautement Grégoire, Lambrechts et Garat: on ne devait pas s'attendre à moins de servilité des hommes qui avaient fait la révolution du 18 brumaire.

Cependant lorsqu'on vint dans le sénat proclamer l'élévation de Bonaparte à l'empire, cette annonce fut écoutée dans un morne silence. Leur propre bassesse écrasait les coupables. Le lendemain les journaux parlèrent de l'enthousiasme et des applaudissements qui avaient éclaté dans le sénat.

Le décret qui conférait la dignité impériale héréditaire à Napoléon Bonaparte n'était pas encore soumis à la sanction du peuple, et déjà Cambacérès, ne pouvant imposer silence à son émotion, court, le 28 floréal, au château de Saint-Cloud, à la tête des sénateurs, se prosterne avec eux aux pieds de l'idole, et fait retentir dans cette enceinte les mots de *sire* et de *majesté*, qu'elle avait bien eu le temps d'oublier depuis douze ans. Le premier consul fut supplié par cette tourbe de courtisans d'accepter le pouvoir suprême que lui décernait la nation, au nom de la gloire et du bonheur de la république. « J'accepte, répondit-il, le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille. »

La barrière était franchie. Aucun serment, aucun devoir ne devaient plus contenir l'ambitieux, c'était un torrent qui devait s'écouler. « Dès que j'ai eu le commandement, a-t-il dit à Sainte-Hélène, je n'ai plus reconnu *ni maîtres, ni lois*. »

DU CONSULAT.

EMPIRE FRANÇAIS.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation impériale. — Création d'une nouvelle noblesse. — Sacre de Napoléon. — Ses démarches auprès du roi d'Angleterre, pour amener une paix. — La république cisalpine est érigée en royaume d'Italie. — Incorporation de Gênes à la France. — Préparatifs de la descente en Angleterre. — Désastre naval de Trafalgar et de Santo-Domingo. — Résultats de ces combats. — Nouvelle coalition contre la France. — Campagne d'Ulm et d'Austerlitz. — Paix de Presbourg. — Confédération du Rhin.

« Pour régner, a dit Napoléon dans son exil » à Sainte-Hélène, en cherchant à justifier son » élévation au trône impérial; pour régner, David fit périr la maison de Saül, son bienfaiteur; » César alluma la guerre civile et détruisit le gouvernement de sa patrie; Hugues Capet combattit son souverain et le fit mourir dans une » tour; Cromwell fit périr son maître sur l'échafaud, et les princes de la maison régnante d'Angleterre ont deux fois couvert les échafauds de » victimes. Pour moi, je n'ai point usurpé de » couronne, je l'ai relevée dans le ruisseau, le » peuple l'a placée sur ma tête, je me suis assis » sur un trône vide. »

Ce trône, Napoléon ne tarda pas à l'environner de ce faux éclat qu'on nomme *splendeur,* de ces misérables hochets de vanité qui charment les petits esprits, de ces qualifications, de ces titres, de ces dignités enfin qui ne sont que de la féodalité au dix-neuvième siècle. Les généraux Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefebvre, Pérignon, Serrurier, devinrent *maréchaux* du nouvel empire, et échangèrent ainsi un grade honorablement conquis sur vingt champs de bataille contre un titre ridicule par lui-même, tiré d'une profession mécanique, et légué aux temps modernes par les siècles de barbarie. Les deux collègues du premier consul furent métamorphosés en princes. Cambacérès devint *archichancelier,* Lebrun, *architrésorier.* On improvisa nombre de princes, ducs, comtes, barons et chevaliers; enfin, comme pour ne rien laisser à désirer à l'ancien état monarchique, on rétablit les qualifications de *grandeurs,* d'*excellences,* d'*altesses,* et même d'*altesses sérénissimes,* nouvel outrage bien gratuit fait à cette égalité républicaine à laquelle Bonaparte était redevable de sa fortune.

Les arbres de la liberté tombèrent partout sous la hache impériale; l'inscription des Tuileries, qui proscrivait le pouvoir royal, fut effacée; on ne fut plus *citoyen,* on redevint *monsieur* comme dans l'ancien régime. L'émigration inonda les antichambres et consentit à servir l'usurpation, en se réservant le droit de la trahir plus tard. On rétablit les levers et les couchers, mais ils ne furent que nominaux. Les présentations spéciales, les admissions à la cour, toute l'étiquette, tout le cérémonial des souverains furent exhumés des souvenirs des vieilles cours. Des guerriers qui s'étaient illustrés par leur épée la quittèrent pour la remplacer par un trousseau de clefs, et devinrent *chambellans,* c'est-à-dire valets de chambre du maître. Un ancien ministre se trouva très-honoré de devenir grand-maître de la *garde-robe;* il y eut des *grands veneurs,* des *grands écuyers.* Ce fut à qui serait assez heureux pour faire partie de ce que Lafayette appelait, en 1789, la *haute domesticité.*

Toutefois, Napoléon tenait à ce qu'on ne crût pas que sa vanité personnelle en avait fait les frais. « La noblesse de l'empire, disait-il à Sainte-» Hélène, était celle du peuple; j'avais pris indifféremment le fils d'un fermier ou d'un artisan pour en faire un duc. En créant ma » noblesse, j'avais pour but trois objets de la

» première importance : réconcilier la France » avec l'Europe en semblant adopter ses mœurs ; » amalgamer la France nouvelle avec la France » ancienne ; faire disparaître enfin tout-à-fait la » noblesse féodale [1], la seule offensante, la seule » contre nature. Je substituais des choses posi- » tives et méritoires à des préjugés antiques et » détestés. Mes titres nationaux rétablissaient » précisément l'égalité. Tous les genres de mé- » rite y parvenaient. Aux parchemins je substi- » tuais les belles actions, aux intérêts privés les » intérêts de la patrie. Enfin, je faisais dispa- » raître la prétention choquante du sang, idée » absurde en ce qu'il n'existe qu'une seule espèce » d'hommes. » Cependant, dans ses épanchements, il avouait aussi que *c'était un hochet innocent créé pour bien des vanités du dedans;* » car, ajoutait-il, combien d'hommes supérieurs » sont enfants plus d'une fois dans la journée ! » Napoléon aimait à voir ces hommes-enfants tout chargés de broderies, de titres, de cordons, de rubans et de croix, s'abaisser devant son modeste habit vert et son petit chapeau à trois cornes.

Bientôt arrivèrent à la file des volumes de félicitations, les unes plus serviles que les autres, quêtes indirectes pour obtenir de l'argent et des honneurs. Le clergé fit merveille en ce genre ; tout l'Ancien et le Nouveau Testament furent feuilletés pour montrer *le doigt de Dieu* poussant Napoléon au trône. Son gouvernement était alors *le seul légitime* aux yeux des prêtres, parce qu'il était le seul puissant.

Pour consolider cette puissance, le nouvel empereur s'environna de tous les hommes distingués dans les arts et les sciences, et les occupa sans relâche d'entreprises et de travaux immenses. En même temps, les députations de l'armée et des départements affluaient à Paris, et un sénatus-consulte annonçait que « le peuple français vou- » lait l'hérédité de la dignité impériale dans la » descendance directe, naturelle, légitime et » adoptive de Napoléon Bonaparte, et dans la » descendance directe, naturelle et légitime de » Joseph et de Louis Bonaparte, conformément » aux constitutions de l'empire. » Les votes des départements et des armées furent recueillis : ils s'élevaient à trois millions cinq cent soixante-quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit. On a déjà vu combien la manière de les détermi ner était illusoire et inconstitutionnelle.

[1] Napoléon oubliait que la noblesse féodale n'existait plus ; qu'elle avait été brisée à jamais par la constituante, et que les débris en avaient été foulés aux pieds par la convention. Ce qu'il disait, pour justifier la création de sa noblesse, ressemble beaucoup à ces sophismes au moyen desquels on cherche à faire oublier le fond. Créer des castes, au moins titrées, afin qu'il n existât qu'une seule espèce d'hommes, était un singulier moyen de rétablir l'égalité.

Bonaparte était passionné pour les cérémonies. Il décida que celle de son sacre ferait époque dans les fastes français. Le pape Pie VII, cet ancien évêque d'Imola, célèbre par des homélies républicaines, consentit à venir orner le triomple du héros. La basilique de Notre-Dame fut choisie pour le théâtre principal de cette solennité. On fit aussi des préparatifs à la place de Grève, au Champ-de-Mars et aux Champs-Élysées. Le chef du catholicisme partit de Rome le 2 novembre 1804, escorté de cinq cardinaux et d'une nombreuse suite. L'empereur alla à sa rencontre jusqu'à Fontainebleau. Tous deux mirent pied à terre et s'embrassèrent. De ce moment recommença l'antique alliance de l'autel et du trône : l'histoire nous apprend tout le mal qu'elle a fait aux peuples.

Napoléon et Pie VII firent le trajet de Fontainebleau à Paris dans la même voiture. Trois jours après, le 1er décembre 1804, eut lieu la cérémonie, malgré un froid rigoureux. C'était une scène théâtrale magnifique : les personnages avaient pourtant l'air un peu gênés dans leurs nouveaux costumes : les uns portaient gravement l'anneau, le manteau, le sceptre, la main de justice ; d'autres, la couronne impériale, celle de Charlemagne, son épée, le globe impérial, le collier impérial, le diadème de l'impératrice, et des corbeilles pleines de manteaux de princes et de princesses. Tous les magasins de l'Opéra semblaient avoir été mis à contribution. Le pontife avait fait dans cette circonstance de grandes concessions à l'empereur, entre autres celle de s'abstenir de lui poser la couronne. Après avoir reçu, ainsi que Joséphine, l'onction sacrée, Napoléon prit lui-même sur l'autel cette couronne, la posa sur sa tête, afin d'indiquer qu'il ne la tenait que de lui-même, et l'impératrice, à genoux, en reçut une pareille de ses mains. Ensuite vinrent les marches et les contre-marches : on se levait, on s'asseyait, on se levait encore ; puis on chanta un *Te Deum*, et le chef des hérauts prononça à haute voix cette formule : « Le très-glorieux et » très-auguste Napoléon, empereur des Fran- » çais, est couronné et intronisé ; *vive l'empe- » reur et vive l'impératrice !* »

Arrivèrent ensuite les illuminations, les divertissements, les fêtes, les discours et les vers, les louanges, les bénédictions et les chapelets du pape... « Comment as-tu trouvé mon sacre ? demanda Napoléon à Lannes. — Ma foi, répondit le guerrier, je n'ai jamais vu de plus belle capucinade ! »

De Paris l'élan gagna les provinces, c'est-à-dire

que les municipaux donnèrent, aux frais des citoyens, des fêtes éblouissantes. Tous les fonctionnaires, tous les hommes rétribués furent obligés de prêter serment au nouvel empereur. Quelques-uns préférèrent leur propre estime à leurs fonctions. De ce nombre furent Riols, de la cour de cassation, l'orientaliste Anquetil-Duperron et l'ex-directeur Réveillère-Lepaux. D'autres voix énergiques et indépendantes s'élevèrent contre l'usurpation du consul. « Laissons, disait Napoléon, le champ libre à cette minorité parleuse et clabaudière : son caquet se perd dans les acclamations. » Et, en effet, tandis que le pape visitait les hôpitaux et les églises, le corps législatif, à peine convoqué, décrétait l'érection d'une statue au nouvel empereur. Il eut ensuite à adopter un décret réglant d'une manière plus rigoureuse le mode de la conscription, une loi ordonnant le versement de diverses consignations dans la caisse de l'enregistrement, une autre loi sur les douanes imposant plusieurs marchandises antérieurement non passibles d'imposition. Les droits réunis, pour la perception desquels l'ancienne noblesse s'offrit en masse, inondèrent les campagnes d'une armée d'employés tracassiers, dont l'inquisition ne tarda pas à révolter une partie de la population. Ces mesures prises, l'empereur se présente au sénat et lui communique la lettre qu'il vient d'écrire au roi d'Angleterre.

« Monsieur mon frère, dit-il à son nouveau » collègue, appelé au trône de France par la Pro» vidence et par les suffrages du sénat, du peuple » et de l'armée, mon premier sentiment est un » vœu de paix. La France et l'Angleterre usent » leur prospérité ; elles peuvent lutter des siècles. » Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien » le plus sacré de leurs devoirs? et tant de sang » versé inutilement, et sans la perspective d'au» cun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre » conscience? Je n'attache point de déshonneur » à faire le premier pas : j'ai assez, je pense, » prouvé au monde que je ne redoute aucune des » chances de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs » rien que je doive redouter. La paix est le vœu » de mon cœur ; mais la guerre n'a jamais été » contraire à ma gloire : je conjure V. M. de ne » pas se refuser au bonheur de donner elle-même » la paix au monde. »

Ce bonheur, le roi d'Angleterre le refusa, et le lord Mulgrave écrivit au ministère français : « Le roi n'a rien tant à cœur que de saisir la pre» mière occasion de procurer de nouveau à ses su» jets les avantages d'une paix fondée sur des bases » qui ne soient pas incompatibles avec la sûreté » permanente et les intérêts essentiels de ses états. » S.M. sent qu'il lui est impossible de répondre » plus particulièrement à l'ouverture qui lui a » été faite, jusqu'à ce qu'elle ait eu le temps de » communiquer avec les puissances du continent » avec lesquelles elle se trouve engagée par des » liaisons et des rapports confidentiels, particu» lièrement avec l'empereur de Russie. »

Cette réponse ayant été communiquée au sénat, au corps législatif, au tribunat, et l'Angleterre ayant déclaré la guerre à l'Espagne, Bonaparte proposa au corps législatif une levée de soixante mille conscrits, qui fut adoptée sans opposition. La guerre devait ainsi fournir un nouvel aliment à l'ambition de celui auquel le titre d'empereur et le pouvoir le plus absolu sur la plus grande nation de la terre ne suffisait plus.

Il se trouva au-delà des Alpes d'anciens patriotes italiens qui s'empressèrent d'imiter la servilité du sénat français. La consulte d'état de la république cisalpine, devenue royaume d'Italie, vint à Paris lui offrir la couronne de fer. Le décret qui lui défère cette nouvelle dignité porte que le trône d'Italie sera héréditaire de mâle en mâle dans sa descendance, à l'exclusion perpétuelle des femmes, et que la couronne d'Italie ne pourra s'unir à celle de France que sur sa tête. Cet acte, rédigé à Paris même, sous l'influence de M. Melzi, vice-président de la république italienne, fut proclamé aux Tuileries en présence de Napoléon assis sur son trône. « Vous voulez, répondit-il à la députation, que nous soyons le premier des rois. Eh bien! je la garderai cette couronne, mais seulement tout le temps que vos intérêts l'exigeront. »

Après cette comédie, Napoléon se rendit au sénat, escorté de tous les grands dignitaires de l'empire. Là il déclara que la principauté de Piombino, située au milieu du duché de Toscane, était mal administrée. En conséquence il la donna à sa sœur Élisa, et proclama son mari prince de l'empire, et souverain de Piombino et Lucques, avec le titre d'altesse sérénissime. L'empereur des Français et roi d'Italie ne tarda pas à se rendre à Milan, accompagné de l'impératrice et d'un nombreux cortége, et là, comme à Paris, il posa lui-même la couronne sur sa tête. « Dieu me la donne, dit-il, gare à qui la touche! » Divers décrets réglèrent le costume des membres de la consulte d'état, du conseil d'état, du corps législatif italien, les statuts nouveaux de ce peuple, les palais et immeubles qui devaient appartenir au souverain. L'ordre de la Couronne-de-Fer fut institué, et l'empereur s'en créa grand-maître. A la même époque, la république de Gênes fut livrée à la France, qui se l'incorpora : le doge de Gênes fut converti en un préfet de l'empire, et la république ligurienne divisée en trois dépar-

tements. L'administration des états de Parme, Plaisance et Guastalla fut organisée : un canal fut ordonné qui devait faire arriver l'Oglio à Brescia ; un autre canal devait conduire les eaux de la mer Adriatique jusqu'aux marais de Mantoue, et le Mincio allait devenir navigable dans tout son cours.

Trois jours après son retour d'Italie, Napoléon était à son quartier-général de Boulogne. L'idée d'une descente en Angleterre avait d'abord excité les railleries des Anglais : rien n'était cependant plus réel alors que ce projet d'expédition, dont Napoléon lui-même avait tracé le plan. Cent soixante mille hommes de bonnes troupes étaient destinés à s'emparer de Londres. On les exerçait journellement à s'embarquer sur une innombrable flotille qui devait les débarquer en se rendant maîtresse des bas-fonds. Mais pour que ces bâtiments légers pussent aborder l'Angleterre, il fallait que les forces navales de France dominassent la Manche durant quelques jours. La flotille, en se réunissant, avait éprouvé quelques attaques de la part des stations anglaises. Durant une nuit obscure elles avaient lancé contre elle des brûlots qui ne lui firent presque aucun mal. La flotille batave, commandée par le brave vice-amiral Werhuell, résista à des forces supérieures, et entra, couverte de gloire, à Ambleteuse, trois lieues au nord de Boulogne.

Vers le même temps Napoléon avait prescrit à l'amiral Villeneuve, commandant l'escadre de Toulon, forte de quatorze vaisseaux de ligne, d'aller rallier, au Ferrol, cinq autres vaisseaux français et neuf vaisseaux espagnols, puis cinq vaisseaux et trois frégates dans l'île d'Aix, et enfin un vaisseau dans la rade de Lorient. Brest contenait, sous les ordres de Gantheaume, vingt et un bons vaisseaux qui attendaient aussi le retour de Villeneuve. Pour réunir ces soixante à soixante-dix vaisseaux, avec lesquels on serait entré dans la Manche, il fallait donner le change aux Anglais et les obliger, par de faux mouvements, à se porter aux Antilles et même aux Grandes-Indes. Villeneuve, sorti de Toulon avec onze vaisseaux, ne put rallier des escadres de Carthagène et de Cadix que six vaisseaux espagols et un français. Nelson erra longtemps à sa poursuite dans la Méditerranée, et alla ensuite essayer de le trouver à la Barbade. Cochrane, de son côté, trompé par le mouvement des Français, quitta les côtes de l'ouest, et arriva aux Antilles, après avoir longé le Portugal. Il s'y réunit à Nelson. Le Ferrol et Rochefort furent débloqués. Il n'en fut pas de même de Brest, qui vit s'accroître la station qui fermait son port. Gantheaume ne put plus sortir pour aller joindre Villeneuve.

Celui-ci, sur ces entrefaites, soutenait, à cinquante lieues du cap Finistère, contre l'amiral Calder, une action navale qu'il aurait pu éviter et dont il ne sut pas tirer parti. Villeneuve entra ensuite à la Corogne, puis au Ferrol, avec trente-quatre vaisseaux, ne donna point d'ordre à l'escadre du Vigo, et, au lieu de se rendre à Brest, alla se faire bloquer à Cadix. L'empereur ordonna au ministre de la marine de le faire passer à un conseil d'enquête. L'amiral Rosily fut nommé pour lui succéder. Se voyant menacé d'une disgrâce, Villeneuve crut qu'il lui fallait une victoire pour réparer ses négligences, et fut livrer bataille à Nelson.

Les deux flottes se rencontrèrent, le 21 octobre 1805, à la hauteur du cap Trafalgar, sur les côtes occidentales de l'Afrique : le combat s'engagea aussitôt. Comme à son ordinaire, l'amiral Villeneuve y commit des fautes graves dont Nelson profita : la ligne française fut rompue dès le commencement de l'action, et malgré la supériorité numérique, malgré le courage que déployèrent dans cette malheureuse journée la plupart des capitaines et des équipages français, la victoire resta aux Anglais : ils la payèrent de la perte de seize de leurs vaisseaux et de leur amiral, le célèbre Nelson, qui fut tué sur son banc de commandement. De notre côté nous perdîmes le contre-amiral Magon ; l'amiral espagnol Gravina fut grièvement blessé ; Villeneuve fut fait prisonnier. Pour comble de malheur, l'escadre française, dont les pertes avaient été immenses le jour du combat, fut assaillie, le lendemain, par une tempête effroyable, qui jeta sur les côtes d'Espagne ceux de nos vaisseaux que l'Anglais n'avait pas pris ou coulés. Le combat à jamais déplorable du 21 octobre 1805 coûta à la France vingt vaisseaux de ligne et un grand nombre de ses meilleurs marins.

Quelque temps après une autre escadre française fut battue, dans la baie de Santo-Domingo, par une escadre anglaise beaucoup plus forte. Le contre-amiral français Lessègnes perdit, dans cette circonstance, cinq vaisseaux de ligne, dont trois furent pris, et deux s'échouèrent pour ne pas éprouver le même sort.

Le désastreux combat naval de Trafalgar rompit le plan de la descente en Angleterre, plan qui embrassait le concours des escadres françaises de haut bord. Si Villeneuve, au lieu d'entrer dans les ports de l'Espagne, se fût borné à rallier l'escadre espagnole et qu'il se fût ensuite présenté devant Brest, nul doute que Gantheaume eût pu se joindre à lui avec la flotte sous ses ordres ; et alors cette masse formidable de près de soixante vaisseaux de ligne aurait pu aisément déblayer la

Manche, du moins pour quelque temps, et eût protégé le débarquement de l'armée française sur les côtes d'Angleterre. Les Anglais avaient été longtemps dupes de la construction des prames et bateaux plats, avec lesquels ils pensaient que Napoléon voulait forcer le passage : l'idée de son véritable projet ne leur vint qu'après le combat de Trafalgar, et lorsque le mouvement des escadres françaises fut manqué : ils connurent alors seulement toute l'étendue du danger qu'ils avaient couru. « C'en était fait, a dit Napoléon, de l'oligarchie qui pèse sur le peuple anglais, si l'armée française eût mis le pied dans son île, et le terme de l'usurpation des mers fût arrivé. Les droits imprescriptibles et sacrés de toutes les puissances maritimes, l'honneur des pavillons, la liberté des mers eussent été revendiqués par la France ; elle aurait parlé au nom de tous et pour tous, et elle avait pour elle le bon droit, le vœu des nations et sa puissance. »

Mais *Pitt* travailla à détourner l'orage ; il réveilla le démon des coalitions. Le traité dit *de concert* fut signé entre l'Angleterre et la Russie, et cette dernière puissance s'engagea à fournir à la nouvelle coalition contre la France une armée de cent quatre-vingt mille hommes. En même temps, le prince Charles quittait la direction des affaires de l'Autriche, laquelle entrait de nouveau dans la ligue contre l'empire français. Le ministère anglais sacrifiait ainsi la monarchie autrichienne uniquement pour échapper à l'invasion dont il était menacé. Les conventions et plans de coopération, ainsi que les mouvements militaires de la coalition étaient arrêtés, que l'armée française campait encore sur les côtes de la Manche. Il fallut ajourner le projet d'une descente en Angleterre, et se préparer à aller combattre cette puissance en Allemagne.

Dès l'instant où il s'était vu menacé d'une guerre continentale, Napoléon avait pris les mesures nécessaires pour repousser les attaques de la coalition, et avait trouvé la plus grande docilité dans le sénat pour l'approbation de celles que ce corps devait sanctionner pour la forme.

Un décret mit en activité soixante mille conscrits, dont la levée était prescrite depuis quelque temps. Les réserves des années IX, X, XI, XII et XIII furent aussi appelées sous les armes, et le sénat alloua en outre à son maître une levée de quatre-vingt mille conscrits sur la future classe de 1806. Enfin, on lui accorda la faculté de faire marcher les gardes nationales sur tous les points où leur présence serait nécessaire.

Toutes ces dispositions étaient nécessitées par les grands préparatifs que faisaient les puissances coalisées. Leurs forces étaient formidables, et leur plan d'opération très-bien combiné. L'Angleterre s'était chargée de l'attaque de nos côtes et de nos établissements maritimes. La Suède devait débarquer des troupes pour affranchir la Hollande et reprendre le Hanovre. D'un autre côté, l'Autriche s'était engagée à porter quatre-vingt mille hommes sur l'Inn et cent mille sur l'Adige. Enfin la Russie devait appuyer les armées autrichiennes par un contigent de cent quatre-vingt mille Russes.

La Prusse ne faisait pas encore partie de la coalition, quoiqu'elle y eût adhéré par le fameux traité de Potsdam : elle se bornait à garder une neutralité armée ; position très-dangereuse pour l'empire français, puisqu'au premier moment favorable cette puissance pouvait jeter dans la balance les cent cinquante mille hommes qu'elle entretenait sous les armes, lesquels devaient nécessairement résoudre les chances en faveur de la coalition.

Napoléon confia le commandement de l'armée d'Italie, composée de quatre-vingt mille hommes, à celui de ses anciens compagnons d'armes que ses talents et ses succès constants avaient fait surnommer l'*enfant chéri de la victoire*, surnom qui valait bien le titre de *duc* qui lui fut donné sur parchemin quand le créateur de la noblesse impériale remit les parchemins en valeur. Augereau, devenu maréchal de l'empire et noble de première classe, fut chargé d'envahir le Voralberg.

L'empereur Napoléon, entouré de ses autres maréchaux, se plaça à la tête de l'armée tirée du camp de Boulogne, laquelle prit le nom de *grande armée*. Les aigles françaises quittèrent avec rapidité les côtes de l'Océan, et se montrèrent, pour la première fois, sur les bords du Rhin.

Le général Mack, commandant l'armée autrichienne d'Allemagne, croyait encore l'armée française dans les Dunes, lorsqu'il apprit qu'elle était sur le Rhin. Napoléon arriva le 28 septembre à Strasbourg. Quatre jours après, cent quatre-vingt mille Français avaient passé le Rhin, et le quartier-général impérial était à Stuttgard.

Avant de partir de Paris, l'empereur Napoléon avait eu la satisfaction de voir sa future campagne recommandée au Tout-Puissant dans les mandements de tous les évêques de l'empire : aucun d'eux n'oublia d'inviter les *fidèles* à prier le Dieu des armées pour le succès des armes impériales. *Sa Majesté* ne pouvait se dispenser de faire quelque chose pour un clergé si bienveillant ; elle décréta qu'à dater du premier janvier 1806, le calendrier républicain, dont chaque jour était marqué par une victoire, serait réforme et rem-

placé par le vieux calendrier grégorien, ce qui fit beaucoup de plaisir au pape.

Croyant qu'ils allaient porter la guerre sur le Rhin, les Autrichiens n'avaient pas attendu qu'elle fût déclarée pour envahir les états de l'électeur de Bavière, allié de la France. Mais les troupes françaises ne tardèrent pas à les en chasser et à ramener cet électeur dans sa capitale.

Les hostilités commencèrent le 8 octobre 1805, par le combat de Wertingen, où les deux corps d'armée, sous les ordres du maréchal Lannes et du général Oudinot, mirent en déroute une division autrichienne, que la cavalerie du maréchal Murat acheva de détruire.

Le lendemain, le maréchal Ney engagea le combat contre les troupes de l'archiduc Ferdinand, qu'il repoussa loin de Guntzbourg. En même temps le maréchal Soult entrait à Augsbourg, et le maréchal Bernadotte délivrait Munich. Il n'avait fallu à la grande armée que quatre jours pour reconquérir la Bavière et rejeter les Autrichiens au-delà du Danube. Les brillants débuts des aigles françaises attachèrent les soldats à ces nouveaux guides; c'était d'ailleurs toujours sous le drapeau tricolore qu'ils combattaient, et ils se croyaient invincibles.

Le 20 octobre, le maréchal Ney, celui des lieutenants de l'empereur qu'on appela *le brave des braves*, força le pont d'Elchingen, défendu par quinze mille Autrichiens. Le combat fut opiniâtre de part et d'autre; mais l'intrépide Ney et ses troupes finirent par mettre les ennemis en déroute, et passèrent le Danube.

Pendant que Ney s'illustrait par ce brillant fait d'armes, les corps d'armée commandés par Napoléon avaient forcé le général Mack à se jeter dans la place d'Ulm avec trente mille hommes : les Français ne tardèrent pas de les y cerner, et l'on avait commencé à donner l'assaut à la place lorsque Mack demanda à capituler. Ce vieux général et ses trente mille soldats furent faits prisonniers. Déjà les divers corps de la grande armée avaient pris plus de vingt mille hommes de l'armée de Mack, de sorte qu'en douze jours de campagne ouverte la moitié de l'armée autrichienne était prisonnière.

Ces résultats inouïs causèrent la plus grande joie dans toute la France : l'Autriche en était étourdie; mais elle espérait encore rétablir le combat au moyen de l'armée russe qui arrivait à marches forcées au secours des Autrichiens.

Après le désastre d'Ulm, l'archiduc Ferdinand avait réuni les débris de l'armée autrichienne, et opérait la plus prompte retraite, non sans être inquiété dans sa marche par la cavalerie française, qui atteignit et cerna l'arrière-garde de ce prince à Nuremberg, et lui fit encore douze mille prisonniers : cinquante canons et un nombre considérable de caissons furent pris à Nuremberg.

En ce moment un corps de vingt-cinq mille Russes arrivait pour soutenir la retraite des Autrichiens : ce corps forma l'arrière-garde, et eut, avec une division française commandée par le général Mortier, un combat qui dura plusieurs heures, dans lequel la division française, quoique très-inférieure en nombre aux Russes, soutint l'action avantageusement.

Le surlendemain, 13 novembre 1805, la grande armée se trouva sous les murs de la capitale de l'Autriche, que l'empereur François avait abandonnée : les habitants en ouvrirent les portes, et Napoléon y fit son entrée, à la tête des vingt mille grenadiers d'Oudinot.

Pendant cette rapide invasion de l'Autriche, l'archiduc Charles, qui commandait l'armée autrichienne d'Italie, avait été réduit à la défensive, parce qu'on lui avait retiré une grande partie de ses troupes, pour réparer les malheurs de l'armée du Danube. Masséna saisit cette occasion pour se porter en avant. Il passa successivement l'Adige, la Piave et le Tagliamento, menant toujours battant les troupes autrichiennes qui lui étaient opposées. Il acheva de les mettre en déroute à Castelfranco, et, par la plus glorieuse et la plus savante combinaison, les deux armées françaises d'Allemagne et d'Italie firent leur jonction, à Clagenfurt, le 29 novembre. En même temps Augereau obtenait des succès dans la Forêt-Noire, et restait maître de tout le Voralberg.

Les succès extraordinaires que l'armée française avait obtenus dans un mois de campagne avaient porté un grand coup à la coalition; mais le conseil aulique ne désespérait pas de prendre une revanche avec l'aide de l'armée russe. En conséquence, il porta ailleurs son champ de bataille. Les forces dispersées de la monarchie autrichienne reçurent l'ordre de se rassembler dans la Bohême, dont la population se levait et allait menacer nos communications par la gauche, tandis que le prince Charles, accouru dans la Hongrie, y donnait la main à Kutusow, qu'une seconde armée russe venait de joindre.

Entraîné par l'ardeur que donnent les succès, Napoléon s'était témérairement engagé au centre de la Moravie, à près de deux cents lieues des frontières de la France, n'ayant sur ses derrières ni places fortes, ni réserves, ni magasins. Mais ce qui rendait difficile la position de l'armée française, c'était l'attitude de la Prusse. Le cabinet de Berlin était au moment de lever le masque: déjà le premier ministre, le comte d'Haugwitz, était arrivé à Brünn pour porter à Napoléon l'ul-

timatum, dont le rejet, calculé d'avance, devait amener une rupture éclatante. Napoléon ne pouvait se tirer du mauvais pas où il s'était engagé que par une victoire prompte et complète. Les avant-postes français et russes étaient aux mains; Napoléon ne voulut pas recevoir les communications du comte d'Haugwitz : « Ne me dites rien, dit-il à ce ministre; je ne veux rien savoir aujourd'hui : c'est une bataille qui s'avance; je les battrai : allez attendre à Vienne l'issue de l'affaire. » Haugwitz ne se le fit pas dire deux fois; il remit son *ultimatum* dans sa poche et attendit l'événement.

Le lendemain 2 décembre 1805, les trois empereurs d'Autriche, de Russie et de France se trouvaient avec leurs armées autour du village d'Austerlitz, à deux lieues de Brün. L'armée russe comptait plus de soixante-dix mille combattants; les Autrichiens n'étaient guère qu'au nombre de vingt-cinq mille; mais les Français réunissaient à peine soixante-quinze mille hommes sur le champ de bataille : les alliés avaient en outre l'avantage d'une cavalerie plus nombreuse. Toutefois, les alliés désiraient gagner du temps, afin de recevoir dans leurs rangs une troisième armée russe, qui n'était plus qu'à huit journées de marche; les manœuvres habiles de Napoléon les mirent dans la nécessité d'accepter une bataille générale.

Les alliés présentaient une ligne de cent mille hommes; ils avaient commis la faute de concentrer leurs forces sur le village d'Austerlitz, pour tourner la droite des Français.

Cette droite était commandée par le brave Lannes, devenu maréchal de l'empire : la gauche était sous les ordres de Soult, et le centre sous ceux de Bernadotte. Le corps d'armée du maréchal Davoust était en observation sur la gauche des alliés. Murat, avec sa cavalerie et vingt-quatre pièces d'artillerie légère, appuyait la droite. Oudinot formait la réserve avec dix bataillons de grenadiers, appuyés par dix bataillons de la garde impériale.

Au lever d'un beau soleil, qui depuis ce jour-là prit le nom de *soleil d'Austerlitz*, les alliés attaquèrent. Kutusow, voulant isoler les deux ailes de l'armée française de son centre, dirige une forte colonne sur les corps de Lannes et de Murat; elle est anéantie. A la droite, Soult soutient courageusement les attaques des ennemis, et finit par renverser tout ce qui lui est opposé. Les villages de Pratzen, Telnitz et Sokolnitz sont enlevés par les Français, qui culbutent six mille hommes dans l'étang de Sokolnitz. Les troupes du centre font aussi des prodiges de valeur. Le général Rapp, à la tête des grenadiers à cheval de la garde impériale française, enfonce et détruit un régiment d'élite de la garde impériale russe. Le régiment du grand duc Constantin est écrasé, et lui-même ne doit son salut qu'à la vitesse de son cheval. Avant la nuit, l'armée des alliés était en pleine déroute. Les deux empereurs, Alexandre et François, assistaient, des hauteurs d'Austerlitz, à la défaite de toute la garde russe.

Dans l'affreuse extrémité où les Russes se trouvent réduits, ils veulent effectuer leur retraite sur les lacs glacés de Monitz et d'Augezd : deux fortes colonnes précipitent leurs pas sur ces lacs; la glace se brise, et vingt mille hommes, cinquante pièces de canon et un matériel immense sont engloutis. De ce moment, la retraite des débris russes et autrichiens ne fut plus qu'un épouvantable désordre : ils ne purent se rallier qu'à Hadiegitz, et à la faveur de la nuit.

La bataille d'*Austerlitz*, qu'on appela aussi la *bataille des trois empereurs*, coûta aux alliés plus de soixante mille hommes, dont trente-cinq mille noyés ou tués, et vingt-cinq mille prisonniers; cent cinquante pièces de canon, quarante-cinq drapeaux, les étendards de la garde impériale russe et une grande quantité de caissons et de bagages restèrent au pouvoir des Français. Quinze officiers généraux russes ou autrichiens furent pris ou tués. Les Français eurent neuf à dix mille hommes tués ou blessés : un seul général français et deux colonels périrent dans cette journée. L'humanité frémit en pensant qu'une journée qu'on appelle glorieuse vit tomber sous le plomb et le fer plus de quarante mille hommes !..

Aussitôt après la bataille, les divers corps de l'armée française manœuvrèrent de manière à cerner les débris des Austro-Russes, et y parvinrent complétement. Les deux empereurs auraient pu être faits prisonniers. Mais Napoléon se montra généreux et plein d'égards pour ces deux majestés impériales. Déjà il avait donné l'ordre de ne pas tirer sur l'autocrate russe : il fit plus, il écrivit de sa main, au crayon, le sauf-conduit qu'il remit à son aide-de-camp, Savary, pour assurer la fuite d'Alexandre. Tant de générosité fut considérée comme une grande faute politique : Napoléon a peut-être regretté cette magnanimité sur le rocher de Sainte-Hélène : la capture du puissant empereur des Russies ne pouvait qu'être favorable aux intérêts français : elle eût assuré une longue paix, et non une trêve fallacieuse de quelques mois.

Quoi qu'il en soit, l'orgueil de Napoléon dut être bien flatté, lorsque l'empereur d'Autriche vint lui-même, à son bivouac, lui demander la paix. De ce moment, le jugement de Napoléon fut faussé : il changea, pour ainsi dire, de na-

ture : le parvenu de la révolution ne voulut plus être qu'un monarque de vieille dynastie. Le général, le consul Bonaparte n'aspira plus qu'à être le chef d'une dynastie, c'est-à-dire le frère des autres souverains de l'Europe.

Pendant que l'empereur d'Autriche se rendait en suppliant à la tente de Napoléon, l'empereur de Russie lui faisait demander une trêve : il s'engageait à évacuer la Hongrie par la route d'étape indiquée. La trêve lui fut accordée avec la même générosité, et Alexandre sauva ainsi les débris de son armée et sa propre personne d'une perte inévitable.

Deux jours après la grande victoire d'Austerlitz, le ministre de Prusse, Haugwitz, courut féliciter l'empereur des Français sur le gain de la bataille, et protester de l'amitié de la Prusse. « Voilà, lui dit Napoléon en riant, un compliment dont la fortune a changé l'adresse. » Quoiqu'il ne pût pas douter de la duplicité de la Prusse, un nouveau traité entre ce cabinet et l'empire français fut signé à Vienne le 5 décembre. Par ce traité, la Prusse cédait le pays d'Anspach, Bareuth, Clèves et le duché de Berg, en échange desquels elle recevait l'électorat du Hanovre. Murat reçut en apanage le grand-duché de Berg. Ainsi Napoléon commençait à doter les membres de sa famille.

A Austerlitz se termina cette merveilleuse campagne de deux mois, qu'un décret impérial compta à tous les militaires qui l'avaient faite pour une campagne ordinaire, c'est-à-dire pour deux années de service. Quels temps que ceux où les mois comptaient pour des années !...

Une vingtaine de jours suffirent aux plénipotentiaires français et autrichiens, réunis à Presbourg, pour y régler le traité de paix entre ces deux empires : il y fut signé le 26 décembre 1805. Par ce traité, l'empereur d'Autriche reconnaissait Napoléon pour roi d'Italie, et cédait à ce royaume les états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie : la principauté d'Augsbourg, le Tyrol, la Souabe autrichienne, furent partagés entre l'électeur de Bavière, les ducs de Wurtemberg et de Bade. Pour récompenser la fidélité de ces princes, Napoléon créa rois les deux premiers.

Un autre décret impérial apprit au monde que le royaume de Naples avait cessé d'être gouverné par des Bourbons. Napoléon le donnait à son frère Joseph.

Enfin, le prince Eugène, fils de l'impératrice Joséphine, obtint la main de la fille du nouveau roi de Bavière, et fut déclaré vice-roi du royaume d'Italie et successeur de ce trône, si Napoléon mourait sans postérité.

Les résultats de la campagne d'Austerlitz furent immenses : elle détruisit l'empire germanique pour y substituer la *confédération du Rhin*, qui, sous la protection de l'empereur des Français, était destinée à étendre la frontière armée de la France jusqu'aux bords de l'Elbe.

C'est une singulière destinée que celle de la révolution française, dont Napoléon était en quelque sorte l'héritier et le continuateur pour son propre compte. Forcée de sortir des limites qu'elle s'était données, dans son cours impétueux elle ébranle tous les trônes, crée des républiques sur les décombres des états qu'elle envahit, démocratise celles gouvernées par l'aristocratie, et semble menacer l'Europe entière du système républicain. Tout à coup elle se laisse imposer un de ses généraux pour maître, et dès-lors les mêmes baïonnettes qui avaient républicanisé une partie de l'Europe brisent ces républiques et les transforment en royaumes, placent des couronnes royales sur des têtes électorales, et créent des principautés et des grands-duchés pour apanager les membres de la nouvelle famille impériale. Comme république ou comme empire, la France ne cessait point de se montrer révolutionnaire; mais quelle différence dans la mission de la première et la mission que Napoléon donne à l'empire! La république portait partout la liberté aux peuples ; elle faisait des hommes libres de tous les sujets des petits tyrans qu'elle renversait; l'empire, au contraire, faisait disparaître ces hommes libres pour en faire les sujets de ces nouveaux souverains. Combien la révolution et les hommes de la révolution avaient dégénéré depuis l'attentat du 18 brumaire!

Pour mieux apprécier cette dégénération des Français, qu'on jette un coup d'œil sur les propositions faites au tribunat par les membres de ce corps, et sur les mandements des prélats impériaux à l'occasion des triomphes de Napoléon. Non-seulement les républicains du tribunat sont devenus les serviles adorateurs du héros d'Austerlitz, mais ils veulent le diviniser. L'un lui donne le nom de *grand*; l'autre veut qu'on lui érige une statue ; un troisième ne se contente pas de la statue, il demande qu'on élève un édifice, chef-d'œuvre des arts, destiné à perpétuer le souvenir de Napoléon : un autre tribun voudrait sanctifier l'épée que Napoléon portait à Austerlitz. Enfin, on y propose de célébrer annuellement l'anniversaire de la naissance de l'empereur des Français.

Le sénat n'avait plus assez d'encens pour Napoléon, et déclarait que ses prodiges étaient au-dessus de tout éloge.

Mais ce furent les évêques qui l'emportèrent dans ce concours d'adulation : leurs mandements

surpassent en flatteries tout ce que le sénat et le tribunat réunis avaient pu imaginer : selon les évêques, le Dieu des armées avait livré les foudres de la guerre aux mains du géant dont le bras a pulvérisé les cohortes ennemies et fait crouler les empires. Jamais le *grand roi* Louis XIV ne fut enivré d'autant d'encens brûlé à ses pieds. Qu'on ne s'étonne donc plus si Bonaparte se crut le plus grand des mortels et le prédestiné de Dieu.

CHAPITRE II.

Mort de Pitt. — Négociations entamées avec Fox. — Mort de ce ministre. — Refonte de l'Italie. — Création de principautés et de duchés en faveur des grands dignitaires de l'empire. — Grands travaux entrepris par Napoléon. — Nouvelle guerre suscitée à la France par l'Angleterre. — Les armées prussiennes envahissent la Saxe. — Manœuvres de Napoléon. — Batailles d'Iéna et d'Auerstaëdt. — Déroute de l'armée prussienne. — Envahissement de toute la monarchie prussienne. — Système continental. — Campagne contre les Russes. — Combats de Pultusk et de Golymin. — Bataille d'Eylau. — Capitulation de Dantzick. — Bataille de Friedland.

Napoléon venait de punir l'Autriche, d'humilier les Russes et de désappointer l'Angleterre; il retournait à Paris avec une auréole de gloire éblouissante. Il fut reçu avec enthousiasme dans cette grande cité, qu'il appelait sa *bonne ville*, et toute la France fêta la glorieuse campagne d'Austerlitz : le héros en fut porté aux nues.

Un grand événement marqua cette époque. Le célèbre Pitt, dont j'ai eu déjà l'occasion d'esquisser le portrait, ce grand, cet implacable ennemi de la France, cessa de peser sur les destinées de l'Europe le 23 janvier 1806 ; il mourut à l'âge de quarante-sept ans, après avoir dirigé, pendant près d'un quart de siècle, les conseils de la Grande-Bretagne. Il la laissait dans les angoisses. Pitt avait été le maître de toute la politique européenne; il avait tenu dans ses mains le sort moral des peuples; il usa mal de cette puissance, car il s'en servit pour incendier le monde entier. Cette conflagration universelle de vingt-cinq ans, ces nombreuses coalitions qui l'ont entretenue, le bouleversement, la dévastation de toute l'Europe, les flots de sang des peuples, la dette effroyable de l'Angleterre qui a payé toutes ces choses, le système pestilentiel des emprunts sous lesquels les peuples demeurent courbés, le malaise universel, tout cela fut son ouvrage. Pitt fut l'homme de l'aristocratie européenne. Son système a ménagé l'asservissement de la cause populaire ; le machiavélisme de son école la rend hideuse.

Toutefois l'Angleterre pouvait réparer bien des maux avec l'homme qui remplaçait Pitt : le nouveau ministre, Fox, était plein de droiture et voyait juste.

Napoléon, qui estimait beaucoup le caractère de Fox, crut pouvoir entamer des négociations avec ce ministre franc et sincère. La paix aurait été faite si Fox eût vécu; mais il mourut au bout de quelques mois, et cette mort fut une calamité pour l'Europe. L'Angleterre ne tarda pas à recommencer le système de Pitt, et les guerres devinrent interminables.

Le 2 mars s'ouvrirent, à Paris, les séances du corps législatif. Napoléon s'y rendit en pompe et annonça à l'Europe que la maison de Naples avait perdu sa couronne sans retour, et que la presqu'île de l'Italie tout entière faisait partie du grand empire. Quoiqu'il eût pris lui-même la couronne de fer et qu'il destinât celle de Naples à son frère Joseph, qui, en ce moment, marchait sur ce royaume à la tête d'une armée française, Napoléon regardait toutes les organisations de l'Italie comme provisoires. Il voulait faire de cette grande péninsule une seule puissance, et comptait réaliser plus tard ce beau projet. En attendant il cherchait à faire oublier aux Italiens des divers petits états leur mutuelle antipathie, en les fondant successivement dans l'empire français. Le 30, Napoléon décréta la réunion des états vénitiens au royaume d'Italie, et érigea la Dalmatie, le Frioul, l'Istrie, Cadore, Bellune, Conégliano, Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue et Rovigo, en duchés grands fiefs de l'empire. Il se réservait de donner l'investiture de ces fiefs à ceux de ses maréchaux ou ministres qu'il voulait plus particulièrement attacher à sa dynastie. Plus tard le maréchal Soult fut créé duc de Dalmatie; Bessières, duc d'Istrie, etc. Le Mont-Napoléon de Milan fut doté de douze cent mille francs de rentes annuelles en faveur des généraux, officiers et soldats de l'armée impériale. Jamais on ne vit une si grande prodigalité chez un souverain d'ailleurs économe; mais Napoléon voulait récompenser grandement. Il donna la principauté de Neufchâtel, en Suisse, à son ancien chef d'état-major Berthier; il fit des duchés du pays de Massa-Carrara et des états de Parme et de Plaisance. Enfin il créa une principauté de Guastalla, et la donna à celle de ses sœurs qui avait épousé le prince romain Borghèse [1]. Ainsi Napoléon Bonaparte, dès le commencement de son règne, distribuait des cou-

[1] Pauline Bonaparte, alors princesse Borghèse, était une des plus jolies femmes de l'époque : le ciseau du célèbre statuaire Canova en a fait une divinité. Sous les apparences les plus frivoles, Pauline cachait un grand caractère et un courage au-dessus de son sexe. Son dévouement à Napoléon quand le sort se déclara contre lui a honoré la fin de ses jours.

ronnes et de brillants apanages, tandis que Louis XIV n'avait à donner que des duchés-pairies, le cordon de ses ordres, et des entrées de faveur dans son palais.

L'activité prodigieuse de l'empereur des Français ne se bornait pas aux seuls champs de bataille, elle s'étendait aussi à tout ce qui était du ressort de la diplomatie, et se faisait sentir à la fois dans toutes les branches de l'administration de l'empire. Pendant que d'un côté il créait ou refondait des royaumes, des principautés, des duchés, de l'autre il élevait, à l'intérieur, des monuments, ou fondait des institutions, des établissements qui devaient immortaliser son règne. Le peu de mois qu'il resta en France, après la campagne d'Austerlitz, il les employa à ordonner de grands travaux, et à présider le conseil d'état.

Dans ce conseil, généralement composé d'hommes instruits et grands travailleurs, s'élaboraient les lois que l'empereur devait présenter au corps législatif; là se rédigeaient la plupart des décrets impériaux, les règlements d'administration publique; là s'examinaient, se discutaient, se corrigeaient les projets des ministres: ce qui faisait de ce corps un des éléments de la puissance législative. Étant consul, Napoléon avait présidé toutes les séances de la confection du *Code civil*. Devenu empereur, il s'occupa beaucoup d'objets purement administratifs. Le 9 mai 1806, il fit publier le *Code de procédure civile*. A la même époque, il fonda l'*université*, dite *impériale*; mais cette grande institution fut dénaturée par ceux même que Napoléon avait placés à la tête de l'instruction. L'obséquieux Fontanes se vanta, plus tard, d'avoir gêné l'impulsion que le fondateur de cette université voulait imprimer aux générations qui s'élevaient alors.

L'empire d'Allemagne avait été détruit par le traité de Presbourg: par un autre traité en date du 12 juillet, un grand nombre de princes allemands se séparent à perpétuité de l'empire germanique, et s'unissent entre eux pour former la confédération du Rhin, dont l'empereur des Français est déclaré le protecteur. Napoléon veut faire de la confédération du Rhin un rempart formidable, derrière lequel les frontières de la France n'auraient plus rien à redouter; il la regarde aussi comme le centre de sa puissance du côté du nord. La diète de cette confédération siégera à Francfort-sur-le-Mein; elle sera divisée en deux colléges: celui des rois, où figureront les représentants des nouveaux rois de Bavière et de Wurtemberg; ceux des grands-ducs de Bade, de Berg, de Darmstadt et du prince primat: le collége des princes, où seront les représentants des huit petits princes portant des titres inférieurs. Les contingents sont fixés, savoir: pour la France, deux cent mille hommes; la Bavière, trente mille hommes; le Wurtemberg, douze mille; Bade, huit mille, etc.; en tout, deux cent soixante-trois mille hommes. Dans les années suivantes, la confédération du Rhin s'augmenta de tous les autres souverains d'Allemagne, anciens ou nouveaux, excepté de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse, des ducs de Brunswick, d'Oldenbourg, du roi de Suède, en sa qualité de duc de Poméranie, et du roi de Danemarck, comme duc de Holstein.

Pendant que Napoléon organisait cette confédération rhénane, la Prusse annonçait, par une proclamation, que le royaume de Hanovre lui appartenait par l'effet de la cession que la France lui en avait faite. Mais le cabinet de Londres, à qui de pareils arrangements ne convenaient nullement, employa toutes les ressources de sa politique pour empêcher cette prise de possession, et pour susciter une nouvelle coalition contre la France. Toutefois, la Prusse occupa enfin le Hanovre, et on avait lieu de croire que les difficultés élevées à ce sujet ne compromettraient pas la tranquillité du continent. On était d'autant plus fondé à regarder la paix continentale comme assurée, qu'au même instant des préliminaires de paix entre la France et la Russie étaient signés à Paris. Mais l'ambassadeur prussien, le comte de Luchesini, ayant mandé à sa cour que ces préliminaires contenaient des engagements contraires aux intérêts de la Prusse, le cabinet de Berlin, entraîné par l'effervescence des jeunes gens de cette capitale, courut aux armes et se prépara à lutter contre la France et la Russie.

La Prusse ne tarda pas à être rassurée du côté de Saint-Pétersbourg, car, à l'instigation des Anglais, Alexandre désavoua son plénipotentiaire à Paris, et refusa de ratifier le traité. La Prusse, n'ayant plus à combattre que la France, et étant au contraire assurée du secours de la Russie, ne douta plus de la victoire. De son côté, l'empereur de Russie crut que le moment favorable se présentait pour se relever de l'humiliation d'Austerlitz, et il voulut le saisir. Ainsi se forma la quatrième coalition continentale.

Les regards de Napoléon étaient de nouveau fixés sur le nord, lorsqu'il dut les porter en même temps sur le midi. Le prince de la Paix, ce ministre tout-puissant du roi d'Espagne, crut, lui aussi, que la conjoncture l'invitait à échapper à l'ascendant de la France: aussitôt ce politique inepte lance une proclamation, dans laquelle, parlant de dangers et de gloire, d'ennemis qu'il ne nomme pas, il appelle les Espagnols aux armes. Napoléon ne put pas douter que cette provocation

se fût dirigée contre la France. Sans doute qu'il est charmé qu'on lui fournisse le prétexte d'attaquer les Bourbons d'Espagne; mais il est obligé de dissimuler le moment d'inquiétude que vient de lui donner un allié si timide, et jusqu'alors si soumis : il se borne à le faire rentrer dans sa soumission habituelle par la seule puissance de quelques notes diplomatiques : de cet instant il jure la perte de cette monarchie, et se flatte de ravir aux Bourbons de Madrid la couronne d'Espagne, comme il vient d'enlever celle des deux Siciles aux Bourbons de Naples.

Il était dans la destinée des puissances qui se liguaient contre l'empire français d'agir avec une précipitation si mal combinée quelle devait les perdre successivement. En 1805, l'Autriche, croyant devancer, sur le Rhin, les troupes du camp de Boulogne, s'exposa à voir son armée détruite avant l'arrivée des Russes. En 1806, les Prussiens, impatients d'envahir les états d'un allié de la France, le vénérable électeur de Saxe, commirent la même faute, et eurent le même résultat. Il est difficile de concevoir comment, après les désastres d'Ulm et d'Austerlitz, la nouvelle coalition n'avait pas pris des mesures pour que les Russes entrassent en ligne en même temps que les Prussiens. Vainement objectera-t-on qu'il était impossible de supposer qu'en moins d'un mois l'armée prussienne éprouverait le même sort que l'armée autrichienne dans l'année précédente : n'avait-on pas affaire aux soldats d'Austerlitz et au capitaine qui déjoua constamment toutes les combinaisons des généraux Beaulieu, Alvinzi, Wurmser, Mack, et de tous les plus habiles militaires de l'Europe? et ne devait-on pas user de toute la prudence possible pour ne pas s'exposer à ces coups vigoureux et imprévus qu'on appelait des *coups à la Bonaparte?* Mais les Prussiens, dont les têtes avaient été exaltées par l'ardeur belliqueuse de leur belle reine, se crurent assurés de la victoire, car leur armée était belle, nombreuse et brave : « La mémoire du grand Frédéric nous a perdus, a dit cette reine elle-même; nous nous sommes crus pareils à lui, et nous ne l'étions pas! »

Napoléon était encore à Paris, occupé à plâtrer son ressentiment contre les provocations du prince de la Paix, et déjà les armées prussiennes s'étaient ébranlées de toutes parts : elles avaient envahi la Saxe, et forcé le prince qui la gouvernait d'agir contre sa volonté et contre les intérêts de ses peuples. Déjà les Prussiens étaient arrivés dans les cantonnements des troupes françaises, « pour » venger l'Europe, disaient-il dans leurs procla» mations, et délivrer l'Allemagne. » Des provocations de toute espèce et même des voies de fait avaient signalé l'esprit de haine qui animait le cabinet de Berlin. Napoléon crut devoir s'en venger en faisant prodiguer, par les journaux français, des outrages à la reine de Prusse, qu'il regardait comme le moteur de cette guerre.

La Prusse avait mis sous les armes deux cent trente mille hommes: ses troupes étaient belles et très-bien disciplinées; sa cavalerie passait pour la meilleure de l'Europe; son artillerie était nombreuse et bien servie. Le quartier-général des Prussiens était à Erfurt.

L'armée française se composait de sept corps aux ordres des maréchaux Bernadotte, devenu prince de Pontecorvo; Lannes, créé duc de Montebello; Davoust; Ney, duc d'Echlingen; Soult, duc de Dalmatie; Augereau, duc de Castiglione. Lefebvre commandait les troupes alliées à la France, cantonnées en Bavière: la grande réserve de cavalerie était sous les ordres du maréchal Murat, grand-duc de Berg. Le huitième corps se formait sur la lisière de la Westphalie. La grande armée était dans le cœur de l'Allemagne: au moyen de marches rapides et combinées, les divers corps de cet armée se trouvèrent aux lieux qui leur avaient été indiqués. En un clin d'œil les avant-postes furent en vue, séparés seulement par le Mein et la Rœdnitz.

La présence de Napoléon étant devenue nécessaire à la grande armée, il partit de Paris et se rendit à Bamberg, où il établit son quartier-général.

Le combat de Schleitz, livré le 2 octobre, ouvrit la campagne. Bernadotte et le général Maison s'y distinguent. Le lendemain, à Saafeld, le général Suchet attaque avec sa division l'avant-garde prussienne, commandée par le prince royal de Prusse. L'infanterie ennemie est culbutée, et laisse aux Français trente canons et mille prisonniers. Le prince royal est tué dans le combat. Les Prussiens sont battus partout où nos troupes les joignent. En moins de quatre jours l'armée prussienne est tournée; ses magasins sont enlevés. C'est en vain qu'elle veut se diriger sur Magdebourg, les Français ont gagné trois marches sur elle : ils bordent la Saale, ayant le dos à l'Elbe, et marchent sur l'armée prussienne qui, de son côté, a le dos tourné au Rhin; position bizarre d'où vont naître des événements d'une grande importance.

L'armée prussienne, prise en flagrant délit, employa plusieurs jours à rappeler tous ses détachements, et le 13 octobre, elle se présenta en bataille entre Capeldorf et Aurestaëdt : elle était de près de cent cinquante mille hommes.

Napoléon arrive le même jour sur le plateau d'Iéna, occupé par l'avant-garde française, il

examine les dispositions de l'ennemi. Le maréchal Davoust reçoit aussitôt l'ordre de déboucher par Naumbourg pour défendre les défilés de Koësen. Le corps du maréchal Bernadotte est destiné à déboucher de Dornebourg pour tomber sur les derrières de l'ennemi. Le corps du maréchal Lannes et la garde impériale sont rangés sur le plateau d'Iéna. Les corps de Ney et de Soult passent la nuit en marche. La grosse cavalerie n'avait pas encore rejoint la grande armée ; elle ne pouvait arriver que le lendemain à midi. La cavalerie de la garde était encore à trois marches de distance ; mais Napoléon jugea qu'il fallait ne pas attendre plus longtemps, et que l'avantage d'attaquer compensait l'absence de ces corps.

Le 14 octobre, à la pointe du jour, l'armée française prit les armes : un brouillard épais empêchait de voir les Prussiens ; mais il fut bientôt dissipé par un beau soleil d'automne. Les deux armées s'aperçurent à petite portée de canon. Les ennemis présentaient, en avant du plateau de Iéna, une force de soixante-dix mille hommes. Leur armée était partagée ; ils avaient dirigé l'autre moitié pour couvrir les débouchés de Naumbourg et s'emparer des défilés de Koësen ; mais ils avaient été prévenus par le maréchal Davoust.

Le combat s'engagea : Lannes marcha en échelons pour soutenir le village de Holtstedt, où plusieurs bataillons français se trouvaient engagés. Soult attaqua un bois sur la droite. L'ennemi ayant fait un mouvement de sa droite sur la gauche des Français, Augereau fut chargé de le repousser. En moins d'une heure l'action devint générale : des masses énormes, appuyées de six ou sept cents pièces de canon, semaient partout la mort. Soult ayant enlevé le bois, fit un mouvement en avant. En ce moment la division de cavalerie française de réserve arrivait sur le champ de bataille, ainsi que deux nouvelles divisions du corps de Ney. Napoléon fit aussitôt avancer toutes les troupes qui étaient en réserve sur la première ligne, et qui, se trouvant ainsi appuyées, culbutèrent l'ennemi et le mirent en pleine retraite. Il la fit avec assez d'ordre pendant la première heure ; mais elle devint un affreux désordre du moment où les divisions de dragons et de cuirassiers, ayant Murat en tête, purent prendre part à l'affaire. En vain l'infanterie prussienne se forma-t-elle en bataillons carrés ; cinq de ces bataillons furent enfoncés ; rien ne put soutenir le choc des Français : artillerie, cavalerie, infanterie, tout fut culbuté et pris. La cavalerie française arriva à Weymar en même temps que les Prussiens, qui furent ainsi poursuivis l'espace de six lieues.

Pendant que cette partie de l'armée française, commandée par Napoléon, s'immortalisait à Iéna, l'autre partie, sous les ordres du maréchal Davoust, faisait des prodiges de valeur à Aurestaëdt. Il y eut ce jour-là deux batailles bien distinctes à six lieues de distance l'une de l'autre. Napoléon avait eu affaire aux corps réunis du prince de Hohenlohe et des généraux Tauenzein et Ruschel ; Davoust se trouvait en présence des corps commandés par les maréchaux Moellendorff et Kalkreuth ; le roi de Prusse se trouvait de ce côté. Les forces des ennemis sur ce point étaient de beaucoup plus fortes que celles dont Davoust put disposer. La bataille d'Aurestaëdt fut disputée plus longtemps que celle de Iéna. Le vieux maréchal Kalkreuth, le général Blücher combattirent avec vigueur sous les yeux de leur souverain ; mais Davoust déploya une bravoure et une fermeté devant lesquelles les Prussiens furent forcés de céder : les troupes commandées par les généraux Gudin, Friant, Morant, etc., triomphèrent du nombre, et cette partie de l'armée prussienne lâcha enfin le pied, et fut menée battant pendant trois lieues.

La journée de Iéna et d'Aurestaëdt, qui fut le premier anneau d'une longue suite de triomphes pour l'armée française, coûta à la Prusse vingt mille hommes tués ou blessés, trente mille prisonniers, quarante-cinq drapeaux, deux cent cent soixante pièces de canon, et des magasins immenses. Vingt-six généraux prussiens furent faits prisonniers ; le duc de Brunswick, généralissime, le même qui acquit quelque gloire dans la guerre de Sept Ans, et qui, en 1792, ne se distingua que par son fameux manifeste, fut dangereusement blessé, ainsi que le maréchal Moellendorff, le général Schmettau, le prince Henri de Prusse et le général Ruschel. L'armée française n'eut que huit mille hommes hors de combat, soit à Iéna, soit à Aurestaëdt, et ne perdit qu'un général et neuf colonels. Le nombre des officiers supérieurs blessés ne s'éleva qu'à environ cinquante.

Par cette double bataille l'armée prussienne perdit toute retraite et toute sa ligne d'opération. Sa gauche, poursuivie par Davoust, se jeta sur Weymar, tandis que sa droite et son centre se retiraient de Weymar sur Naumbourg : la confusion y fut extrême. Le roi fuyait à travers les champs avec son régiment de cavalerie ; les autres corps prussiens, poursuivis l'épée dans les reins, cherchaient leur salut dans la fuite, errant sans direction, ou se jetant dans les places fortes, qui ne tardèrent pas à capituler.

Dans cette position désespérée le roi de Prusse fit demander un armistice ; mais Napoléon, qui savait que les Russes marchaient au secours des Prussiens, ne voulait pas commettre la faute d'un

terrompre ses succès : il refusa l'armistice et donna des ordres pour que toute l'armée prussienne fût faite prisonnière avant d'arriver sur l'Oder.

En conséquence tous les corps français se mirent en marche dès le lendemain de la bataille, et ne laissèrent pas un instant de repos aux divers corps prussiens. Soult écrasa, à Greussen, les troupes de Kalkreuth, et les poursuivit jusqu'à Magdebourg. Deux jours après la bataille, Erfurt se rendit au grand-duc de Berg : quatorze mille hommes, enfermés dans cette place, furent faits prisonniers : les Français y trouvèrent aussi un parc de cent vingt pièces approvisionnées.

Le 17 octobre, le maréchal Bernadotte répara, à Halle, la faute qu'il avait commise dans la journée d'Iéna, en manœuvrant loin des deux champs de bataille, sans que son corps d'armée pût être utile sur aucun des deux points du combat. A Halle il obtint, avec quinze mille hommes, de grands avantages sur l'armée de réserve prussienne, composée de plus de cinquante mille hommes.

Le lendemain le maréchal Davoust s'empara de Leipzik. Le général Blücher, avec quelques mille Prussiens, était coupé par la division de dragons du général Klin; mais il trompa ce général en lui donnant sa parole d'honneur qu'un armistice venait d'être signé, et s'échappa au moyen de ce subterfuge déloyal.

Brandebourg, Halberot, Postdam, furent occupés par les Français. Le 25 octobre, Spandau capitula et se rendit au maréchal Lannes : on y trouva un grand nombre de bouches à feu et des approvisionnements considérables. Napoléon fit son entrée à Berlin le 27 octobre, quinze jours après l'ouverture de cette campagne. Les Prussiens étaient dans le plus grand abattement, et les débris de leurs troupes ne tenaient nulle part.

Le lendemain de l'entrée des Français dans la capitale de la Prusse, le maréchal Murat et le général Belliard firent mettre bas les armes à seize mille hommes, l'élite de la garde royale de Prusse, commandée par le prince de Hohenlohe, qu'ils avaient cernés à Preutzen. Le 29, cinq mille Prussiens se rendirent au général Milhaud, qui n'avait que seize cents dragons. Le même jour, le général Lasalle, à la tête de douze cents hussards, fit capituler Stettein, place très-forte sur l'Oder, dans laquelle, outre un matériel et des provisions immenses, se trouvaient cinq mille hommes. Le général Becker prit quatre mille hommes à Andlaw. Kustrin se rendit, le premier novembre, au maréchal Davoust, qui fit défiler quatre mille prisonniers, et s'empara de quatre-vingt-dix pièces d'artillerie. L'histoire moderne n'offre pas d'exemples de pareilles capitulations : les places réputées les plus fortes se rendaient à la vue des troupes françaises. On peut dire que la monarchie prussienne fut prise en courant. On faisait la chasse aux bataillons prussiens, et il suffisait de les atteindre pour qu'ils missent bas les armes.

Pendant que les troupes françaises, composant la grande armée, envahissaient toute la Prusse, le maréchal Mortier, ayant sous ses ordres le général Joseph Lagrange, s'emparait de l'électorat de Hesse-Cassel. La Hesse était la terre classique du pouvoir absolu, et le possesseur de cette petite contrée se montra le plus opiniâtre champion du régime féodal. Il refusa constamment de donner asile aux émigrés, tant il craignait qu'ils ne répandissent dans ses états les *maximes françaises*. Ce petit tyran, dur, ombrageux, inhospitalier, n'ayant d'autre gouvernement qu'une police active et rigide, fut dépossédé en un clin d'œil par le corps d'armée du maréchal Mortier, et sa chute n'obtint pas même les regrets de ceux-là qui tenaient, comme lui, aux vieilles idées.

Le 6 novembre, le fuyard d'Aurestaëdt, Blucher, fut atteint, à Lubeck, avec tout ce qu'il avait ramassé de troupes dans sa retraite. Murat, Soult et Bernadotte tombèrent sur les restes de l'armée prussienne. Le combat dura deux jours, au bout desquels tout ce qui s'était échappé d'Aurestaëdt fut fait prisonnier. Blucher, le duc de Brunswick-Oëls, dix généraux, cinq cents officiers, quinze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie et soixante drapeaux restèrent au pouvoir des Français.

Enfin, le maréchal Ney fit capituler Magdebourg, où se trouvaient dix-huit mille hommes, vingt généraux, six à sept cents pièces de canon et d'immenses magasins.

Le combat de Lubeck et la reddition de Magdebourg finirent, pour ainsi dire, la campagne de Prusse, ouverte depuis un mois : du Rhin à l'Oder il ne restait d'autres détachements prussiens que les garnisons de quelques places. Dans ce court espace de temps, la monarchie prussienne avait perdu cent quarante-cinq mille hommes; tous les drapeaux et étendards, tous les canons, tous les bagages, tous les généraux avaient été pris. Il ne restait au roi de Prusse que douze à quinze mille hommes d'infanterie enfermés dans quelques places. Le roi et la reine s'étaient sauvés à Kœnigsberg avec quelques officiers et deux à trois mille hommes.

Ces nouvelles si extraordinaires produisirent, en France, une grande joie. Quoique accoutumés aux succès de leurs armes, les Français sentirent augmenter leur orgueil militaire, ainsi que leur admiration pour la grande armée et pour le génie de son invincible chef. Le 18 brumaire, l'organi-

sation impériale, tout parut légitimé par les campagnes d'Austerlitz et d'Iéna.

Napoléon envoya à l'hôtel des Invalides de Paris l'épée du grand Frédéric, son cordon de l'aigle noire, sa ceinture de général et les drapeaux que portait sa garde dans la fameuse guerre de *sept ans*.

De l'époque de l'occupation de Berlin date ce fameux *système continental*, contre lequel on s'est beaucoup récrié dans le temps, et que bien d'autres personnes regardaient comme impossible à exécuter. Le *système continental* fut cependant une grande conception; à lui seul il eût opéré la ruine de l'Angleterre et détruit la tyrannie que cette puissance exerçait sur mer. Naguère encore le cabinet de Londres venait de déclarer en état de blocus tous les ports du continent depuis Brest jusqu'à l'Elbe, avec exclusion des bâtiments neutres. Le droit que l'Angleterre s'était arrogé de réputer bloqués tous les ports commerçants de la France et de ses alliés, nuisait autant au commerce des nations européennes qu'au commerce de l'empire français et à la dignité de sa puissance. La France n'avait pas assez de marine, elle ne pouvait lutter avec l'Angleterre pour l'obliger à faire la paix; le système continental seul pouvait l'y contraindre : Napoléon le proclama par un décret rendu à Berlin le 21 novembre 1806, portant en substance :

« Les Iles-Britanniques sont déclarées en état » de blocus. — Tout commerce et correspondance » avec ces îles sont interdits. — Tout sujet de » l'Angleterre, de quelque état ou condition qu'il » soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par » les Français ou par leurs alliés, sera fait pri» sonnier de guerre.

» Le commerce des marchandises anglaises est » défendu, et toute marchandise, quelle que soit » son espèce, provenant de l'Angleterre, est dé» clarée de bonne prise. — Aucun bâtiment ve» nant directement de l'Angleterre ou des colonies » anglaises, ou y ayant été depuis la publication » du présent décret, ne sera reçu dans aucun » port de l'empire français ou de ses alliés. »

Tel fut le fameux décret qui servit de base au système conçu par l'empereur des Français pour arriver au grand but de l'humiliation de l'Angleterre et d'une paix maritime solide. Les considérants de ce décret établissent avec fondement que le cabinet de Londres avait cessé d'observer la loi commune des nations, la loi reconnue par tous les états civilisés; qu'il traitait en ennemis actifs tous les individus non armés d'un état en hostilité avec lui; qu'il étendait son droit de conquête sur la propriété d'individus non commerçants, son droit de blocus à des places non fortifiées et à des côtes d'une étendue si considérable que toutes ses forces ne suffiraient pas à les bloquer effectivement; que cette conduite, digne en tout des premiers âges de la barbarie, profitable à l'Angleterre en nuisant à toutes les autres puissances, autorisait à rentrer dans l'exercice du droit naturel de combattre son ennemi avec les mêmes armes dont il fait usage.

Le principe sur lequel se fondait le système continental était juste et incontestable en droit politique comme en droit naturel. Sans doute cette mesure rigoureuse devait froisser bien des intérêts particuliers; mais le maintien du système était dans l'intérêt de toutes les nations de l'Europe autant que dans l'intérêt de la France. Au reste, le décret du 21 novembre ne prescrivait point des lois aux cabinets; il traçait seulement la marche à suivre pour arriver au même but. En rendant ce décret, Napoléon savait qu'il frappait juste, et que l'Angleterre devait succomber si le système continental était bien observé. En effet, les nombreuses prises faites dans la Baltique par les corsaires français portèrent d'abord un coup fatal à la navigation marchande de l'Angleterre; tandis que d'un autre côté, et par les mêmes effets, les manufactures de ce pays si manufacturier se trouvaient sans débouchés. La dépréciation du papier-monnaie, le renchérissement des objets de première nécessité, et par conséquent la misère du peuple, eussent été les résultats produits par le décret de Berlin. Si Napoléon, en maintenant la rigoureuse exécution du système continental, eût mis une certaine modération dans ses vues de domination, et s'il ne l'eût pas violé lui-même, en organisant, pour le compte de son trésor, la contrebande avec l'Angleterre, par le moyen des *licences*, c'en était fait, dans un temps donné, de l'existence politique et commerciale de l'Angleterre. Mais le ministère anglais sentit le coup qu'on portait au commerce et à l'industrie de la Grande-Bretagne, et il n'épargna ni les démarches ni l'or pour paralyser les effets du système continental.

C'est encore de Berlin que Napoléon décréta une nouvelle organisation de la garde nationale française. Tous les Français de vingt-quatre à soixante ans pouvaient être requis pour ce service. Les gardes nationales devaient être organisées en légions, formées de plusieurs bataillons appelés cohortes. Ces légions pouvaient être requises, soit pour le service sédentaire, soit pour un service militaire actif. Le service actif pouvait avoir lieu lorsque le général commandant en chef les gardes nationales le jugerait nécessaire.

Ces dispositions annonçaient que Napoléon voulait créer une force régulière, composée de

tous les Français en état d'entrer en campagne, et de s'en servir au besoin pour repousser toute invasion sur la frontière ou tout débarquement sur les côtes de l'empire; ce qui eut lieu en effet un peu plus tard, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île de Walcheren.

Mais, pendant que Napoléon organisait ainsi des forces considérables pour l'intérieur, il ne perdait pas de vue l'approche de l'armée russe et se disposait à une nouvelle campagne contre les bataillons qu'il avait laissé sauver d'Austerlitz.

En moins de vingt jours, la grande armée avait traversé les forêts et les défilés de la Franconie, la Saale, l'Elbe : la fin de novembre la trouvait au-delà de la Vistule. La Russie venait de déclarer la guerre à la France, et annonçait qu'elle allait venger les désastres éprouvés par la Prusse, son alliée. Napoléon suscitait des entraves à l'empereur Alexandre, et déjà l'influence française avait décidé la Porte Ottomane à déclarer la guerre à la Russie. La Perse en avait fait autant. D'un autre côté, la France s'attachait, par un traité signé à Posen, l'électeur de Saxe, à qui Napoléon donnait le titre de roi. Un neuvième corps, composé des contingents de la confédération du Rhin, allait faire partie de la grande armée, et quatre-vingt mille conscrits français étaient mis par le sénat à la disposition du ministre de la guerre; enfin, le général Mortier prenait possession de Hambourg, au nom du gouvernement français.

Les Russes, de leur côté, envahirent la Pologne prussienne, et leur général en chef, Benigsen, établit son quartier-général à Varsovie.

Napoléon quitta Berlin le 25 novembre 1806, et porta le quartier-général de la grande armée à Posen, où les divers corps se réunissaient. Les maréchaux Murat, Davoust, Lannes et Augereau ne tardèrent pas à s'approcher de Varsovie, dont ils s'emparèrent après un léger engagement : le général Benigsen s'était empressé d'évacuer la ville, en apprenant que l'armée française venait à lui et voulait tenter une affaire sérieuse.

L'entrée des Français dans cette capitale de la Pologne fut un jour de bonheur pour ses habitants. L'amour de la patrie, l'esprit d'indépendance s'étaient non seulement conservés dans le cœur des braves Polonais, mais ils semblaient s'être retrempés dans le malheur. Leur premier, leur plus grand désir était de redevenir nation. Les nobles sortaient de leurs châteaux pour aller au quartier-général de Napoléon demander à grands cris le rétablissement de la nation polonaise : ils offraient leur influence, leur fortune, leurs enfants; déjà ils avaient repris leur ancien costume, leurs anciens usages. Mais l'heure de la délivrance de la Pologne n'était pas encore arrivée : les habitants d'une partie de ce vaste pays devaient seuls jouir d'une ombre d'indépendance. Plus tard, au commencement de la désolante campagne de Russie, Napoléon pouvait rétablir ce royaume; mais il avait alors garanti à son beau-père la part qu'il s'était adjugée lors du partage, et il n'osa lui manquer de parole : ayant à choisir entre les cajoleries d'un souverain qui a trompé tous ses calculs, et la reconnaissance d'un peuple qui lui fût resté fidèle, il sacrifia ce peuple à une vaine alliance avec un monarque sans entrailles, qui fut la principale cause de sa perte.

Après l'occupation de Varsovie, les divers corps de la grande armée passèrent successivement la Vistule : divers combats, où les Français eurent constamment l'avantage, furent livrés sur le Bug. Bientôt l'armée passa l'Urna et la Sonna, en repoussant toujours les Russes. Dès le 25 décembre toutes les colonnes Russes étaient coupées et erraient sans direction. Le général russe avait fait la faute de cantonner son armée, ayant sur ses flancs toutes les forces françaises. Napoléon voulut profiter des fausses dispositions de l'ennemi pour l'envelopper : si la saison eût été belle, l'armée russe était perdue sans batailles; mais au mois de décembre, dans un pays où il fait nuit à quatre heures, l'ennemi qu'on poursuit a des chances pour se sauver, surtout dans des contrées boisées.

L'année 1806 se termina par les combats de Pultusk et de Golymin. A Pultusk, au confluent de la Narew et de l'Orzyes, les Russes avaient formé un camp où se trouvaient toutes les troupes sous les ordres du général Benigsen : ce camp fut attaqué, le 26 décembre, par le corps d'armée de l'intrépide maréchal Lannes, renforcé d'une division du corps de Davoust. Le combat fut vif; les divisions Suchet, Gazan, Gudin et Vedel se trouvèrent engagées contres des forces supérieures : la résistance fut opiniâtre et longue; mais les Russes furent obligés de se retirer pendant la nuit, et se hâtèrent de gagner Ostrolenka. Dans ce combat meurtrier, les pertes furent grandes des deux côtés; les généraux Vedel, Claparède, Treillard et Broussier furent blessés; le maréchal Lannes fut touché d'une balle. A Pultusk, l'infanterie française montra toute sa supériorité sur celle des autres nations

Tandis que le maréchal Lannes attaquait Benigsen à Pultusk, le maréchal Augereau, avec une partie du corps de Davoust et la cavalerie de Murat, attaquait, le même jour, les corps russes commandés par le général Buxhowden, dans son camp de Golymin. Ce second combat fut encore une bataille : si l'attaque fut impétueuse, la résistance fut très-vive. On se battit tout le

jour, et le feu ne cessa qu'à onze heures du soir. Alors seulement les Russes se mirent en retraite aussi sur Ostrolenka; mais ils ne purent emmener qu'une partie de leur artillerie; l'autre partie, ainsi que les bagages et les sacs des soldats russes, qu'on trouva rangés sur le champ de bataille, restèrent au pouvoir des Français. Le général Rapp fut grièvement blessé à Golymin.

Ces deux combats, ou plutôt ces deux batailles meurtrières, furent presque sans aucun avantage pour le vainqueur, si ce n'est que nous gagnâmes du terrain. Toute l'armée russe, réunie à Ostrolenka, se retira quelques jours après, et évacua le territoire de la Pologne prussienne. L'armée française fut mise en quartiers d'hiver.

L'extrême rigueur de la saison força les deux armées belligérantes à prendre quelque repos. Chacun de son côté en profita pour se réorganiser et se fortifier. L'armée russe reçut plusieurs régiments qui étaient en marche de l'intérieur de ce vaste empire: elle se renforça encore du corps du général Essen, accouru du fond de la Moldavie, où il était d'abord destiné à servir contre les Turcs.

Du côté des Français, l'armée reçut aussi des contingents des confédérés du Rhin et des troupes hollandaises. En ce moment tous les princes de Saxe, y compris celui de Saxe-Weymar, venaient d'accéder à la confédération rhénane, et avaient signé, à Posen, des traités avec l'empire français. Les troupes saxonnes étaient bonnes : elles furent placées sous le commandement de Jérôme Bonaparte, ayant sous ses ordres les généraux Vandamme et Hédouville.

Outre la grande armée en Pologne, l'empire avait alors une armée en Italie, une autre dans le royaume de Naples, qui avait été conquis, mais qui n'était pas soumis; une quatrième en Dalmatie; une cinquième dans les camps de Boulogne, outre trois autres camps qui s'établissaient à Saint-Lô et dans la Vendée.

Déjà Glogau, place très-forte sur l'Oder, s'était rendue au général Vandamme. Breslau venait d'en faire autant, après vingt-cinq jours de siége : sept mille hommes et une artillerie immense étaient tombés au pouvoir du neuvième corps.

Nous occupions Hambourg, Brême, et presque toutes les villes anséatiques; ce qui nous mettait à même de fermer au commerce anglais ses grands entrepôts dans la mer du Nord. Aussi, dans sa colère, l'amirauté de Londres avait-elle déclaré, le 5 janvier, qu'aucun navire sortant des ports au pouvoir des Français ou de leurs alliés, et desquels les navires anglais seraient exclus, ne pourrait être reçu dans aucun autre port. Cette mesure avait été adoptée en représailles du décret de Berlin, dont les effets se faisaient déjà sentir sur le commerce de la Grande-Bretagne.

Après avoir été rejointe par les renforts de l'intérieur et de la Moldavie, l'armée russe se mit en marche pour porter le théâtre de la guerre sur le bas de la Vistule. Le général Benigsen paraissait vouloir prendre l'offensive. Napoléon donna ordre à ses maréchaux et à tous les généraux de battre en retraite, et de favoriser les opérations offensives des Russes, en les attirant dans le bas de la Vistule. Les quartiers d'hiver furent levés, et le quartier-général français quitta Varsovie.

Le premier février, l'armée française se mit en marche, et rencontra, à Passenheim, l'avant-garde russe qui se dirigeait déjà sur Willenberg. La cavalerie de Murat fit plusieurs charges sur cette avant-garde et la repoussa.

Deux jours après, l'armée russe, qui avait rétrogradé en toute hâte, parce qu'elle se voyait tournée par son flanc gauche et jetée sur cette Vistule qu'elle s'était tant vantée de vouloir passer, parut, rangée en bataille, près de Bergfried. Le combat s'engagea; mais les Russes ne tinrent pas, et se mirent en retraite jusqu'à Preussich-Eylau, toujours poursuivis par les divers corps français, qui s'emparèrent de vive force de Preussich-Eylau, dans la soirée du 7 février.

Le lendemain eut lieu la sanglante bataille dite d'Eylau. A la pointe du jour les Russes commencèrent l'attaque par une vive canonnade sur la ville d'Eylau. Napoléon se porta à la position de l'église, que les Russes avaient tant défendue la veille : il fit avancer le corps du maréchal Augereau, et canonner le monticule que les ennemis avaient garni d'artillerie; quarante pièces de canon de la garde française répondirent au feu des Russes. Les ennemis, au nombre de quatre-vingt mille, étaient rangés en colonnes, à demi-portée de canon; impatientés de tant souffrir, ils voulurent déborder la gauche des Français. Au même moment les tirailleurs de Davoust se firent entendre sur les derrières des Russes; Augereau déboucha sur le centre, et le général Saint-Hilaire sur la droite : ils devaient l'un et l'autre manœuvrer pour se réunir à Davoust; mais à peine eurent-ils commencé leur mouvement, qu'une neige épaisse couvrit les deux armées. Dans cette obscurité, on continua à se canonner et à manœuvrer au hasard. Les troupes françaises perdirent le point de direction, et les colonnes, s'appuyant trop à gauche, flottèrent incertaines.

Le temps s'étant éclairci au bout d'une heure, Murat, à la tête de la cavalerie de réserve, et Bessières, avec celle de la garde, tournent eux-

mêmes la division Saint-Hilaire et tombent sur l'armée ennemie. La cavalerie russe accourt pour s'opposer à cette manœuvre audacieuse; mais elle est repoussée, et la charge des Français culbute en outre plus de vingt mille hommes d'infanterie. Cette charge inouïe aurait décidé le sort de la journée, sans les bois et les difficultés du terrain qui donnaient de grands avantages aux ennemis. Leurs masses d'infanterie se reforment à la faveur de ces accidents, et reprennent les pièces de canon qu'elles avaient été forcées d'abandonner. Le combat devint alors terrible, et la victoire, longtemps incertaine, ne fut décidée que lorsque le maréchal Davoust déboucha sur le plateau et déborda les Russes, qui, après avoir fait de vains efforts pour le reprendre, se mirent en retraite.

Pendant douze heures, trois cents pièces de canon avaient vomi la mort de part et d'autre; le champ de bataille était jonché de cadavres. Le brave général d'Hautpoult tomba mortellement frappé d'un biscaïen, en exécutant une charge brillante. Plusieurs généraux français périrent aussi dans cette sanglante mêlée. La bataille d'Eylau fut des plus meurtrières : les Français y eurent quinze mille hommes hors de combat. Les Russes en laissèrent vingt mille sur le champ de bataille, et perdirent en outre quinze cents prisonniers, dix-huit drapeaux et seize pièces de canon.

On a contesté à Napoléon la victoire à Eylau, et l'on a été jusqu'à dire qu'il fut forcé d'abandonner le champ de bataille à Benigsen, lequel avait daté son rapport d'Eylau. S'il est de la vérité d'avouer que les pertes immenses faites dans cette journée n'eurent aucuns de ces grands résultats auxquels Napoléon nous avait habitués, s'il ne resta au pouvoir des Français qu'une poignée de prisonniers et quelques pièces de canon, il n'en est pas moins vrai que les Russes furent vaincus à Eylau, et que le champ de bataille, si longtemps contesté, resta aux Français. Ce qui prouve encore plus évidemment que le général Benigsen se considéra comme dûment battu, c'est que, dès le lendemain, son armée se mit en pleine retraite, poursuivie par les Français, et ne s'arrêta, dans sa marche rétrograde, que lorsqu'elle eut atteint la rivière de Frischling.

Il est hors de doute aujourd'hui que l'expédition offensive des Russes, laquelle avait pour but de se porter sur Thorn, en débordant la grande armée, leur a été funeste; qu'ils perdirent dans ces divers combats plus de trente mille hommes, dont douze mille prisonniers; qu'ils laissèrent dans les mains des Français dix-huit drapeaux et quarante-cinq pièces de canon, et qu'en définitive ils furent rejetés à cent lieues de la Vistule, ce qui permit aux Français d'investir la place de Dantzick, et de prendre des quartiers d'hiver. Ces résultats, trop chèrement payés sans doute, sont incontestables.

On a écrit aussi au sujet de la bataille d'Eylau, qu'elle donna naissance à une grande mésintelligence parmi les maréchaux; que Lannes et Augereau quittèrent la grande armée, parce que Napoléon avait, dans ses bulletins, attribué l'honneur de cette terrible journée à son beau-frère Murat, au détriment des autres chefs, qui s'étaient rendus beaucoup plus utiles que le grand-duc de Berg. Toutes ces assertions sont controuvées : deux des maréchaux quittèrent, il est vrai, leur commandement; mais l'un y fut contraint à cause des blessures qu'il reçut dans cette journée; et l'autre, parce qu'il alla prendre un commandement plus brillant et qui fut regardé comme une récompense. La seule chose qui me paraisse vraie dans cette foule d'allégations dictées par la malveillance, c'est la réponse que Lannes aurait faite à l'empereur, lequel, après la bataille, lui aurait demandé s'il doutait encore que l'on pût faire la conquête de la Pologne avec de pareils soldats. Ce brave et franc militaire aurait, dit-on, répondu à Napoléon : « Tout ce pays ne vaut pas la perte du dernier caporal de l'armée. » Cette réponse peut être vraie; mais elle ne prouverait autre chose sinon que l'humanité du vainqueur de Montébello souffrait de voir un si grand carnage pour un si misérable résultat. Lannes ne quitta pas la grande armée : il combattit glorieusement à Friedland.

Avant de reprendre leurs quartiers d'hiver, les Français livrèrent encore deux combats : l'un à Ostrolenka, où les généraux Suchet et Oudinot battirent complétement le général russe Essen, et lui firent éprouver de grandes pertes; l'autre à Brausberg, sur la Passarge, où le maréchal Bernadotte, ayant sous ses ordres le général Dupont, attaqua et culbuta l'ennemi.

Depuis ce jour, 26 février, jusqu'au commencement de juin, époque où recommença la campagne de Pologne, il ne se passa rien d'important entre les Russes et les Français. La grande armée, qui avait besoin de repos, se mit à l'abri de la rigueur du froid dans ses cantonnements, et n'eut à soutenir que quelques petits combats d'avant-poste. Mais Napoléon profita de ce moment pour presser le siége de Dantzick. Le maréchal Lefebvre, à qui fut confiée cette importante opération, la conduisit avec vigueur. Il livra un combat très-vif aux alliés, qui voulaient ravitailler cette place par mer, et ayant rendu infructueuses toutes leurs tentatives, il força le vieux maréchal Kalkreuth,

renfermé dans ces remparts formidables, à capituler. Dantzick était attaquée depuis plus de deux mois, et la tranchée, ouverte depuis cinquante et un jours, lorsque Kalkreuth se rendit avec neuf mille hommes, restes d'une garnison de dix-huit mille : ces neuf mille soldats s'engagèrent à ne pas servir d'une année contre les Français. Le siége et la prise de ce grand boulevart valurent au maréchal Lefebvre le titre de duc de Dantzick. Cette place contenait huit cents pièces de canon. Les Français l'occupèrent le 28 mai 1807.

Tout annonçait une nouvelle campagne sanglante. L'empereur Alexandre était arrivé à son armée avec sa garde et d'autres renforts. Il tenait souvent des conseils de guerre avec le roi de Prusse, le grand-duc Constantin son frère, et les principaux généraux. Alexandre avait décidé que ses troupes reprendraient l'offensive dans les premiers jours de juin.

De son côté l'empereur des Français avait fait venir de l'intérieur une partie des quatre-vingt mille hommes levés depuis quelques mois. Une nouvelle conscription d'un pareil nombre avait été mise à la disposition du ministre de la guerre; mais cette fois on commença à dire, en France, que Napoléon allait bien vite en conscriptions, et que ses lauriers coûtaient trop cher. Toutefois les quatre-vingt mille conscrits furent appelés sous les drapeaux.

Outre les bataillons français sortis des dépôts, l'armée française d'Allemagne fut renforcée de vingt-deux mille soldats espagnols, que le faible Charles IV avait fait sortir de son royaume, ainsi que de la Toscane, pour les mettre à la disposition de l'empreur Napoléon. Ces vingt-deux mille hommes furent répandus dans le Hanôvre et le Mecklembourg.

Dès le 5 juin, l'armée russe se mit en mouvement : ses divisions de droite attaquèrent le pont de Spandau, sur la Passarge : elles firent les plus grands efforts pour s'en emparer et passer la rivière ; mais elles furent repoussées sept fois, et se désistèrent, après avoir laissé douze cents hommes sur le champ de bataille. Le maréchal Bernadotte se conduisit avec beaucoup de valeur dans la défense de ce pont; il y fut assez grièvement blessé.

Au moment où les Russes attaquaient ce point, deux autres divisions voulaient enlever la tête du pont de Lomitten : elles furent également repoussées durant toute la journée, et perdirent onze cents hommes.

Enfin le général en chef russe, avec la garde impériale et trois divisions, se présenta le même jour pour attaquer les positions du maréchal Ney, qui, suivant les ordres de Napoléon, dut se retirer sur Ackendorf.

Le lendemain les Russes attaquèrent encore le sixième corps; mais les manœuvres habiles de Ney et son intrépidité déjouèrent les projets des Russes : ils furent repoussés avec de grandes pertes.

Napoléon arriva, le 8, au camp de Ney. Le 9, il se porta sur Guttstadt, avec les corps de Ney, Davoust et Lannes, avec sa garde et la cavalerie de réserve. Le 10, la grande armée se dirigea sur Heilsberg : elle atteignit l'arrière-garde russe en avant de cette ville, et la culbuta. Toute l'armée russe se trouvait alors à Heilsberg : elle fit des efforts pour se maintenir dans ses positions; mais à la nuit une division française l'ayant débordée, elle fut obligée de se retirer. Le combat d'Heilsberg coûta aux Russes plusieurs généraux et officiers supérieurs tués ou blessés.

La grande armée s'avança jusqu'à Friedland. Le 14, à trois heures du matin, les Russes débouchent du pont de Friedland, et les premiers coups de canon se font entendre. « C'est un jour de bonheur, s'écrie Napoléon, c'est l'anniversaire de Marengo! »

Croyant qu'ils n'avaient devant eux qu'un seul des corps de l'armée française, les Russes continuent leur mouvement pour filer sur Kœnigsberg; toute la journée se passa en escarmouches; mais, vers les cinq heures du soir, les différents corps français étant arrivés à leurs postes, la bataille commence. Les Russes déploient alors toutes leurs forces, la gauche appuyée à la ville de Friedland, et leur droite se prolongeant à une lieue et demie. Napoléon fait commencer l'attaque par l'extrémité de sa droite : il voulait enlever Friedland par un brusque changement de front. Le maréchal Ney commença le mouvement. Aussitôt que le général russe s'aperçoit que Ney a quitté les bois, il le fait déborder par des régiments de cavalerie et une nuée de Cosaques; mais les dragons de Latour-Maubourg partent au galop et repoussent cette charge. En même temps une batterie de trente pièces est placée au centre, et fait éprouver une perte horrible à l'armée russe. Tout ce que le général Benigsen essaie pour opérer une diversion devient inutile. Plusieurs colonnes russes qui attaquent le corps de Ney sont repoussées à la baïonnette et précipitées dans l'Alle, où plusieurs milliers de soldats trouvent la mort.

La garde impériale russe, embusquée au coin d'un ravin, déboucha avec intrépidité et fit une charge sur la gauche de Ney, qui fut un moment ébranlée; mais la division Dupont marcha sur la garde impériale et la repoussa, en lui faisant éprouver de grandes pertes. Les Russes, ayant échoué sur la droite, veulent essayer d'enfoncer

le centre. Leurs colonnes s'avancent : Lannes les reçoit comme on devait l'attendre des soldats qu'il commande. Tous les efforts, toute la bravoure des Russes ne purent rien contre l'intrépidité des Français. Les charges de leur infanterie et de leur artillerie ne retardèrent pas d'un instant la marche des colonnes françaises.

Le maréchal Mortier qui, pendant toute la journée, avait maintenu la gauche avec le plus grand sang-froid, marche alors en avant, et culbute tout ce qui lui est opposé. La victoire n'est pas un moment indécise; elle n'est ni moins complète ni moins décisive que celle d'Iéna. Les Russes sont obligés de fuir et d'aller se mettre à couvert derrière la Prégel, en détruisant tous les ponts. Ils laissent sur le champ de bataille dix-sept mille morts ou blessés, et perdent dans leurs déroute près de vingt mille hommes que les Français font prisonniers. Cent vingt pièces de canon et un grand nombre de drapeaux restent au pouvoir de la grande armée, qui, dans cette bataille, ne perd pas la moitié de ce qu'elle a perdu à Eylau

Tous les maréchaux, généraux, officiers et soldats de la grande armée excitent, dans cette journée, l'admiration des Russes. Le général Victor reçoit le bâton de maréchal, qu'il a mérité par sa bravoure.

Sans perdre un instant, Murat et sa cavalerie se portent sur le flanc de l'armée prussienne commandée par le général Lestoc, et Soult entre, le 16 juin, à Kœnigsberg, que les Prussiens ont abandonnée. Cette seconde capitale de la Prusse servant d'entrepôt général aux armées ennemies, les Français y trouvent d'immenses approvisionnements, et prennent dans le port un grand nombre de bâtiments anglais et russes, chargés de munitions, d'armes, de subsistances et de denrées coloniales.

A Kœnigsberg se termine une suite d'opérations commencées le 5 juin, et que l'on peut appeler la campagne de dix jours. Dans ce court espace de temps, l'armée russe éprouva des pertes énormes, qui ne lui permirent plus se tenir en ligne.

L'empereur de Russie et le roi de Prusse apprirent ces désastres à Tilsitt, où ils étaient depuis quelques jours. Les généraux russes Bagration et Benigsen furent forcés de demander un armistice, et Napoléon, ne doutant pas que le moment d'obtenir une paix glorieuse ne fût arrivé, accorda l'armistice imploré.

La grande armée venait d'arriver aux frontières du successeur de Pierre-le-Grand; elle était campée sur la rive gauche du Niémen, et les débris des corps russes occupaient la rive droite. Alexandre devait donc désirer la paix; car si les Français eussent franchi le seul obstacle qui les séparait de la Pologne russe, ils n'en auraient plus trouvé que de bien faibles, du côté des troupes, pour s'emparer de tout le pays jusqu'à Wilna.

Il fut donc convenu qu'on traiterait de la paix immédiatement, et que les deux empereurs de France et de Russie auraient, à cet effet, des conférences dans un lieu neutralisé. Un large radeau, sur lequel s'élevait un pavillon, fut construit en un clin d'œil, et placé au milieu du Niémen, pour servir à ces entrevues célèbres.

La première eut lieu le 25 juin 1807 : Napoléon, Murat, Berthier, Duroc, Caulincourt, partirent de la rive gauche en même temps qu'Alexandre, le grand-duc Constantin, Benigsen, Ouvaroff, Labanoff et le comte de Liéven quittaient la rive droite : les bateaux arrivèrent au même instant : les deux empereurs s'embrassèrent comme s'ils eussent été les meilleurs amis du monde, et entrèrent seuls dans le pavillon, où ils eurent une conférence de deux heures.

Le roi de Prusse n'avait pas été admis dans cette première conférence; il s'en plaignit beaucoup à l'empereur Alexandre : la reine sentit de quelle importance il était que Frédéric-Guillaume fût présent aux négociations; elle aurait voulu y assister, elle aussi : mais tout ce que put faire Alexandre fut de demander que le roi de Prusse fût admis aux conférences. Napoléon y consentit. Toutefois, on ne traita que de la paix entre la France et la Russie dans ces entrevues sur le radeau, et cette paix, conclue le 7 juillet, fut ratifiée le lendemain.

De ce moment, on s'occupa de celle avec la Prusse. Le traité était bien plus difficile à faire; mais comme Frédéric-Guillaume se trouvait totalement dépossédé, il fut forcé d'accepter les conditions offertes par le vainqueur, conditions humiliantes pour la Prusse et qui devaient laisser les germes de tant de haines. Le traité fut rédigé deux jours après celui avec la Russie : la Prusse renonçait à toutes ses possessions entre le Rhin et l'Elbe, et abandonnait à la Saxe la presque totalité de la Pologne prussienne, ainsi que le cercle de Cotbus, en Lusace. Dantzick, avec un rayon de deux lieues, était rétabli dans son ancienne indépendance. Tous les pays restant à la Prusse devaient être fermés au commerce anglais : des routes militaires devaient être tracées, à travers les états prussiens, pour faire communiquer la Saxe avec le duché de Varsovie. Le roi de Prusse et l'empereur Alexandre reconnaissaient la confédération du Rhin, et les trois frères de Napoléon pour rois : Joseph allait régner sur Naples,

Louis sur la Hollande, et Jérôme sur la Westphalie : ces deux derniers états venaient d'être érigés en royaumes.

Les troupes russes devaient évacuer la Moldavie et la Valachie, et les troupes françaises étaient tenues de quitter les états qui restaient au roi de Prusse, dès que les contributions de guerre auraient été acquittées : Napoléon avait frappé sur la Prusse, dès son entrée à Berlin, une subvention de cent cinquante millions.

Par le traité de Tilsitt, la Prusse perdit près d'un tiers de son territoire : il ne lui restait pas six millions d'habitants, de dix millions qu'elle comptait avant la journée de Iéna. Jamais puissance n'était descendue tout-à-coup à un pareil degré d'abaissement; jamais un peuple fier et belliqueux n'avait été si mal traité; mais peut-être les Prussiens, conduits par des conseillers et des généraux inconsidérés, avaient-ils mérité leur malheur.

Quoi qu'il en soit, la paix de Tilsitt fut ce qu'on est convenu d'appeler très-glorieuse pour la France; car cette puissance imposait sa volonté à un cabinet qui s'était toujours montré l'ennemi de sa prospérité : on devait croire que le blocus continental ne serait pas un vain mot.

Cette paix conclue, on ne s'occupa plus à Tilsitt que de fêtes et de grandes manœuvres militaires : aucun de ces souverains ne sembla plus déplorer les maux que la guerre avait causés, les crimes qui s'étaient commis en leur nom, les flots de sang qu'ils avaient fait verser : ils ne songèrent qu'aux intérêts de leur puissance et de leur orgueil. La belle reine de Prusse, qui était restée jusqu'alors au-delà du Niémen, se rendit sur la rive gauche, et sollicita de Napoléon la remise de Magdebourg : elle oublia que le *Moniteur* l'avait outragée, et employa auprès de l'empereur des Français les manières les plus séduisantes pour obtenir cette place. Mais Napoléon n'était pas homme à se relâcher de ses prétentions; et quoiqu'il aimât beaucoup le beau sexe, la galanterie n'avait plus de prise sur lui, lorsqu'il s'agissait des intérêts de sa politique.

A Tilsitt, les deux empereurs Napoléon et Alexandre se donnèrent des marques d'estime et d'affection, qui devaient être de bon augure pour la durée de la paix continentale.

Il est difficile d'exprimer avec quel enthousiasme Napoléon fut reçu en France, et surtout à Paris, après la paix de Tilsitt : il y fut l'objet de l'adulation de tout le monde. Les orateurs des grands corps de l'état ne trouvaient plus de phrases assez laudatives pour exalter sa gloire; les poëtes n'avaient plus d'expressions ni de rimes assez flatteuses pour chanter ses exploits, et le clergé, voulant renchérir sur la tourbe obséquieuse, le sanctifia.

Il est juste de dire que la nation entière partageait la joie des courtisans : elle voyait la France portée au plus haut point de grandeur. La prospérité et la tranquillité intérieure lui faisaient oublier qu'elle avait perdu sa liberté : elle se livrait facilement à l'enthousiasme qu'excitaient les triomphes de nos armées, sans réfléchir que ces mêmes triomphes lui coûtaient le plus pur de son sang, et avaient pour premier résultat de décimer sa population. Napoléon, tout despote qu'il était, devenait l'idole d'un peuple trop épris de la gloire des armes, et l'on aimait encore à considérer l'empereur comme l'enfant chéri de la révolution. Ajoutons que la victoire prenait soin de légitimer et d'affermir le nouvel ordre de choses fondé par Napoléon. Il avait eu pour principe de s'entourer de tous les partis, et croyait les avoir tous réunis. D'un côté, il s'était environné de votants, d'anciens jacobins; c'était la clientelle de son généralat; tandis que d'un autre côté la circonstance de son mariage avec madame de Beauharnais l'avait mis en contact avec l'ancienne noblesse, à laquelle il avait ouvert les portes de ses antichambres. Il appelait cette amalgame de parties hétérogènes son grand système de fusion; il crut même longtemps avoir réussi à faire des hommes de l'empire un seul parti; mais, quand le jour de l'adversité advint, il s'aperçut que ceux qui étaient précédemment *blancs* ou *bleus* étaient restés ce qu'il les avait trouvés.

Une seule chose était vraie au retour de Tilsitt; c'est que bien d'anciens républicains et presque tous les nobles de l'ancien régime s'étaient jetés à corps perdu dans ses salons et ses antichambres, et se montraient charmés de lui composer une cour plus fastueuse que ne l'avait jamais été celle de Louis XIV : c'était à qui se courberait plus bas. Une foule de princes allemands envahirent le palais des Tuileries, et se confondirent modestement avec les généraux et les préfets de l'empire. Quelques-uns de ces princes briguaient la faveur de devenir aides-de-camp de Napoléon; d'autres, plus serviles encore, le conjuraient de renouveler dans sa personne l'étiquette et les formes du saint-empire romain, et demandaient à être, l'un le grand-échanson, l'autre, le grand-pannetier, etc.

Cette nouvelle cour d'un parvenu fut sans contredit la plus brillante qui eut jamais existé : on y étalait un luxe et une magnificence extraordinaires. Toutefois, au milieu de tous ces habits chargés d'or et de broderies, Napoléon eut le bon sens de conserver personnellement une extrême simplicité : on le voyait toujours avec l'habit de

colonel des chasseurs de la garde, qu'il couvrait souvent d'une redingotte grise, devenue presque aussi célèbre que son modeste petit chapeau.

Mais autant sa mise était simple, autant son langage officiel était hautain. « Si la maison de Brandebourg règne encore, dit-il dans le discours qu'il prononça à l'ouverture du corps législatif qui suivit la paix de Tilsitt, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspirée le puissant empereur du nord.

» Un prince français règnera sur l'Elbe; il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets avec ses premiers et ses plus sacrés devoirs.

» Quelle que soit l'issue que les décrets de la Providence aient assignée à la guerre maritime, mes peuples me trouveront toujours le même, et je trouverai toujours mes peuples dignes de moi... »

Ébloui de sa propre gloire, fier de voir son trône placé au-dessus de tous les trônes de l'Europe, d'avoir des rois pour sujets, et d'être parvenu au faîte de la puissance et des grandeurs humaines, Napoléon parlait non-seulement en maître de la France, mais en maître du monde. Déjà on lui avait entendu porter une audacieuse sentence contre les Bourbons de Naples : ici, il déclarait que si la maison de Brandebourg régnait encore, elle ne le devait qu'à sa commisération : plus tard, il déclarera que les Bourbons d'Espagne, la maison de Bragance et même celle de Lorraine ont cessé de régner.

Napoléon se regardait comme ayant la mission de tout réformer; de là ce besoin insatiable de fondre et de réorganiser des provinces et des royaumes, d'ôter et de donner des couronnes. Il pensait que son gouvernement et les anciennes monarchies ne pouvaient co-exister. Parvenu à l'apogée de sa puissance, au lieu de chercher à la consolider, il la livre sans cesse aux chances les plus hasardeuses : à peine a-t-il terminé la guerre du Nord, que déjà ce qu'on appelait sa politique lui fait porter ses armes et son système au-delà des Pyrénées. Il menace d'envahir le Portugal, si le prince régent ne ferme pas ses ports à l'Angleterre, et s'il ne renvoie pas de ses états tous les sujets de la Grande-Bretagne. En attendant que ce prince se soumette à ces conditions, Napoléon ordonne la formation d'une armée d'observation entre Bordeaux et Bayonne, destinée à agir contre le Portugal.

Pendant que Napoléon se disposait à donner un nouvel essor à ses aigles victorieuses, ses armes obtenaient des succès dans le Nord. Le roi de Suède, comptant sur la coopération des Anglais, avait rompu subitement l'armistice conclu avec le maréchal Brune, et était devenu aggresseur après que la Russie avait posé les armes, et lorsque l'Allemagne entière obéissait au vainqueur de Friedland. L'obstination de Gustave IV à continuer une guerre aussi contraire aux intérêts de la Suède qu'elle était au-dessus de ses forces indisposa cette nation éclairée et généreuse, et devint une des causes des malheurs personnels de ce prince. Le maréchal Brune profita de la faute commise par Gustave pour investir la place de Stralsund, qui se rendit par capitulation le 20 août. Les Français y trouvèrent quatre cents bouches à feu et des magasins considérables. Quinze jours après, l'île de Rugen se rendit aussi à ce maréchal. L'armée suédoise dut se retirer en Suède, et la marine de cette nation s'engagea à quitter les parages de cette île et de la Poméranie suédoise. L'occupation de l'île de Rugen et de Stralsund compléta les conquêtes des Français pendant cette mémorable campagne.

Cependant les Anglais, dont la politique, exclusivement bornée à leurs intérêts particuliers, n'avait fait aucun effort pour secourir leur plus fidèle allié, avaient attaqué le Danemarck, qu'ils n'avaient pu entraîner dans la guerre contre la France. Le cabinet de Londres prévoyait que cette puissance serait bientôt obligée de fermer ses ports au commerce britannique; il crut empêcher cette mesure par une aggression contre Copenhague : l'escadre anglaise bombarda cette capitale pendant trois jours; six cents maisons furent incendiées; les Danois, réduits à la dernière extrémité, furent obligés de céder leur flotte et leurs munitions navales à ceux qui menaçaient Copenhague d'une entière destruction. Toutefois, le roi de Danemarck, irrité de l'attaque inattendue des Anglais, défendit, quelques jours après, toute espèce de commerce ou d'échange avec eux, ordonna l'arrestation de tous ceux d'entre eux qui se trouvaient dans ses états, et la saisie de toutes les propriétés britanniques. Un traité d'alliance ne tarda pas d'être conclu entre la France et le Danemarck.

D'un autre côté, l'empereur de Russie, indigné de la conduite de la Grande-Bretagne envers le Danemarck, rompit toute communication avec elle, annula tout acte précédemment signé avec le cabinet anglais, et déclara qu'aucune communication n'aurait lieu entre la Russie et l'Angleterre que le Danemarck n'eût été satisfait, et que la paix n'eût été conclue entre la France et l'Angleterre. Le système continental, proclamé par Napoléon, recevait donc une exécution complète dans le Nord. Il ne restait plus qu'à obliger le Portugal de fermer ses ports à l'Angleterre, pour ôter au commerce anglais toute espèce de débouché.

Par un de ces actes de rapine maritime si familiers au cabinet britannique, un bâtiment anglais de cinquante canons venait d'enlever la frégate des États-Unis, la *Chesapeak*, qui retournait tranquillement d'un voyage de long cours. Cette circonstance provoqua aussitôt une proclamation du président des États-Unis, par laquelle il était enjoint aux vaisseaux anglais de quitter immédiatement les ports de la confédération américaine. Ainsi, pendant que les ports du continent se fermaient aux tyrans des mers, leurs vaisseaux étaient également chassés des parages de l'Amérique du Nord.

L'Angleterre se vengea de tout le mal qu'on lui faisait en déclarant que tous les ports de la France et de ses alliés, tous les pays dont le pavillon anglais était exclus, seraient soumis aux mêmes interdictions maritimes et commerciales que s'ils étaient rigoureusement bloqués par les forces navales britanniques; que tout commerce d'objets provenant des ports ou pays sus-mentionnés était considéré comme illégal; que tout navire sortant de ces pays, ou tentant de s'y rendre, serait légitimement capturé; que les bâtiments des puissances neutres et même alliées de l'Angleterre seraient assujettis, non-seulement à la visite des croiseurs anglais, mais encore à une station obligée dans un des ports de l'Angleterre, et à une imposition sur leur chargement, qui serait réglée par la législation anglaise.

Napoléon ne tarda pas à répondre à cette mesure tyrannique de l'Angleterre, par un décret dont les dispositions, non moins arbitraires, prouvent que, dans cette guerre d'un genre nouveau, les deux partis ne répugnaient pas d'employer des armes désavouées par la justice et le droit des gens.

Napoléon déclarait que, « tout bâtiment, de » quelque nation qu'il fût, qui aurait souffert la » visite d'un vaisseau anglais, ou qui se serait » soumis à un voyage en Angleterre, ou aurait » payé une imposition au gouvernement anglais, » serait, par cela seul, déclaré *dénationalisé*, » perdrait ainsi la garantie de son pavillon et » deviendrait propriété anglaise;

» Que lesdits bâtiments seraient de bonne et » valable prise;

» Que les Iles-Britanniques étaient déclarées en » état de blocus par mer et par terre; que tout » bâtiment, de quelque nation qu'il fût, expédié » des ports anglais ou s'y rendant, serait légiti» mement capturé. »

Telles sont en substance les dispositions du décret de Milan, du 17 décembre 1806, dispositions tyranniques, mais devenues nécessaires, dans l'état des choses, pour compléter le système continental. Napoléon, qui sentait tout ce que de pareilles mesures avaient d'injuste et de ruineux pour les nations maritimes, et surtout pour les neutres, déclarait, dans ce dernier décret, que ces dispositions deviendraient nulles aussitôt que l'Angleterre prendrait pour règles de conduite les principes de la loi des nations, qui sont aussi les principes de la justice et de l'humanité.

Mais au lieu d'en revenir à ces principes, le cabinet de Londres répondait, le 18 décembre, aux griefs exprimés dans la déclaration de l'empereur de Russie du 16 octobre, en proclamant de nouveau les principes de la loi maritime contre lesquels fut dirigée, en 1790, la neutralité armée sous les auspices de l'impératrice Catherine.

Conformément à sa déclaration du 11 octobre, l'Angleterre maintenait, par celle du 18 décembre, les blocus des pays sujets ou alliés de la France, renouvelait toutes les mesures prohibitives, et les étendait jusqu'à interdire l'introduction en France du quinquina et des drogues médicinales! Cette dernière disposition offre un raffinement de barbarie dont le cabinet de Londres était seul capable. Il n'y a point ici intérêt commercial, intérêt de la sûreté nationale : c'est une scélératesse politique et un attentat contre l'humanité que rien ne saurait excuser.

Que pouvait attendre l'Europe d'une lutte aussi acharnée, entre deux grandes puissances, qui, à chaque coup qu'elles se portaient, ébranlaient tous les états du continent? Il ne pouvait en résulter qu'une conflagration générale, plus désastreuse pour les peuples que toutes les guerres qui avaient eu lieu depuis 1792. Vainement le continent paraissait-il pacifié : il ne fallait qu'une étincelle pour l'embraser de nouveau, et cette étincelle Napoléon la jeta au-delà des Pyrénées, en faisant marcher des troupes pour s'emparer du Portugal, seul allié qui restât aux Anglais sur toute l'étendue des côtes européennes.

CHAPITRE III.

Coup d'œil sur l'administration intérieure de l'empire français. — Attachement des Français à Napoléon. — Prospérité intérieure. — Richesse du gouvernement et de la nation. — Grands travaux entrepris après la paix de Tilsitt. — Système financier de Napoléon. — Budget de l'Empire. — Plus Napoléon est favorisé par la fortune, plus il se montre ingrat envers la liberté et la révolution. — Suppression du tribunat. — Etablissement de la censure pour les ouvrages. — Attaque contre l'indépendance des juges.

Avant de reprendre la narration des combats et des batailles, des marches et des siéges, jetons

un coup d'œil sur l'intérieur de l'empire français, tel qu'il se présentait après la paix de Tilsitt, époque célèbre dans l'histoire de l'empire; examinons un moment l'administration de Napoléon; parcourons les travaux utiles, les monuments glorieux qu'il fait exécuter, et nous verrons comment ce maître absolu de tant millions d'hommes qui avaient goûté de la liberté la plus étendue se fait pardonner son despotisme; comment cette population, qu'il décime tous les jours par l'abus de la conscription, est entraînée à faire des vœux sincères pour la conservation des jours de son empereur; comment, enfin, ces pères de famille à qui le sénat enlève, par coupes réglées, jusqu'au dernier de leurs enfants, et ces jeunes conscrits qu'on arrache à leurs études, à leurs plus douces affections, crient *vive Napoléon! vive l'empereur!*

Disons d'abord qu'à cette époque personne n'était inoccupé dans le vaste empire français. Tout ce qui ne faisait pas partie de l'armée ou des administrations militaires trouvait aisément des emplois dans les administrations civiles; les ouvriers ne restaient jamais sur le pavé, car l'industrie française prit un nouvel essor pendant la guerre; l'agriculture florissait, grâce au morcellement des grandes propriétés, et le cultivateur, le propriétaire des terres vendaient bien leurs denrées, malgré le blocus continental. Les conquêtes de nos armées étaient une source de grandes et de petites fortunes qui ne tardaient pas à se répandre dans la masse de la population. Ceux de nos ports mêmes qui avaient tout perdu par la cessation du commerce avec les Indes et les Antilles s'étaient créé une compensation dans un cabotage actif, que nos croiseurs protégeaient; d'autres trouvaient d'immenses bénéfices en armant des corsaires, qui ramenaient souvent des prises anglaises richement chargées.

Enfin la conscription elle-même était devenue, en quelque sorte, un moyen de donner de l'aisance à des familles pauvres, à cause du prix excessif que coûtait un remplaçant : on voyait souvent de ces familles se trouver tout à coup dans l'aisance, par le dévouement filial d'un conscrit échappé lui-même à la conscription, lequel, déterminé à servir sous les aigles françaises, remplaçait un riche, et laissait ainsi à ses parents des sommes considérables; car un remplaçant coûtait jusqu'à dix mille francs.

Ainsi, si le gouvernement était riche, si les coffres du trésor étaient toujours remplis, l'on peut affirmer aussi que la France entière était dans un état d'aisance et de prospérité dont nos neveux se feront difficilement une juste idée, s'ils considèrent qu'à cette époque, unique dans l'histoire, nous étions engagés, depuis plus de douze ans, dans des guerres terribles; que nos ports, nos côtes, tout notre territoire, ainsi que les ports et les côtes de nos alliés, étaient en état de blocus; que nous n'avions plus ni produits de l'Inde, ni denrées coloniales, ni matières premières pour la plupart de nos fabriques, et qu'obligés de nous suffire à nous-mêmes, nous faisions du sucre avec des betteraves, et de l'indigo avec du pastel.

Il est cependant incontestable que la France n'avait jamais été si riche qu'à cette époque; et on le concevra aisément en réfléchissant que les contributions de guerre imposées aux peuples conquis avaient fait entrer chez nous, depuis 1795, des sommes énormes, et que ces sommes se trouvaient, en résultat, réparties dans toutes les classes de la population de l'empire français, par les traitements des fonctionnaires et employés du gouvernement, et par les grands travaux que Napoléon faisait exécuter.

Peu de jours après son retour de Tilsitt, il avait ordonné la reprise des travaux du canal de Bourgogne, la construction et la réparation d'un grand nombre de routes, la construction du pont de Sèvres, celle des greniers d'abondance dans le jardin de l'Arsenal, une nouvelle extension à la distribution des eaux du canal de l'Ourcq, la construction d'un pont sur la Gironde, devant Bordeaux, etc., etc.

Ajoutons que Napoléon, aussi bon administrateur que grand capitaine, était venu à bout d'arrêter les dilapidations qui avaient tant obéré le trésor sous le directoire; qu'il avait créé une administration pure et énergique, dont il possédait lui-même les détails, et sur laquelle il portait toute son attention. La *spécialité* était un point important, un des ressorts les plus heureux de l'administration impériale. Napoléon ne faisait pas d'emprunts, parce qu'il n'eut jamais besoin de recourir à ce moyen, et parce qu'il regardait d'ailleurs le système des emprunts, dont on a tant abusé depuis sa chute, comme très-dangereux et ruineux pour les états. Il avait même cherché à consacrer ses principes à cet égard, en fixant, par une loi spéciale, le montant de la dette publique à ce que l'on avait généralement pensé devoir être utile à la prospérité générale, c'est-à-dire à *quatre-vingts millions* de rente pour la France, dans sa plus grande étendue, et après la réunion de la Hollande, qui, à elle seule, l'avait accrue de vingt millions.

Napoléon était si loin de vouloir dévorer l'avenir, qu'il avait résolu de laisser un trésor, et il était parvenu à en amasser un considérable, qui s'élevait à plus de trois cents millions, avant

la désastreuse campagne de Russie : il puisait souvent dans ce trésor pour prêter à des maisons de banque, à des manufacturiers embarrassés, à des familles gênées.

Non-seulement il avait maintenu la caisse d'amortissement, mais il projetait de créer des caisses d'activité, dont les sommes croissantes eussent été consacrées aux travaux et améliorations à faire.

« Le cadastre, tel que je l'avais arrêté, à dit Napoléon, pouvait être considéré à lui seul comme la véritable constitution de l'empire, c'est-à-dire, la véritable garantie des propriétés et la sûré indépendance de chacun, car une fois le cadastre établi et la législature ayant fixé l'impôt, personne n'avait plus rien à craindre de l'arbitraire ou des répartiteurs. »

Si l'on considère encore que tous ces grands travaux, toutes ces créations, ce grand état militaire, cette nuée de fonctionnaires et d'employés largement rétribués, toutes ces épargnes, se faisaient avec un budget qui n'excédait pas sept cent vingt-cinq millions, dans un temps où l'empire français comptait cent quatorze départements, on se convaincra que l'administration de Napoléon n'était pas sans mérite.

Malheureusement, plus il montrait de talents, plus il obtenait de faveurs de la fortune, plus la liberté avait à se plaindre de lui. Oubliant que c'est à la liberté qu'il doit le phénomème de son immense carrière; que c'est elle qui a organisé ses invincibles phalanges et formé ses braves généraux, il rapporte tout à son génie, à son étoile; il croit, parce que ses flatteurs ne cessent de le répéter, qu'il est tout, et que la patrie n'est plus rien; il s'abuse jusqu'à penser que ces mêmes Français, qui viennent de faire tant et de si grands sacrifices pour être libres, se passeront de la liberté, pourvu qu'il leur conserve un simulacre d'égalité, en décorant et élevant le mérite dans quelque rang qu'il se trouve. Bien convaincu que les *Français tiennent plus à l'égalité qu'à la liberté*, il sape tous les jours les restes de nos institutions libérales, et, pour comble de malheur, il trouve dans ses fonctionnaires des gens qui admirent toujours davantage le triomphateur soigneux de river les chaînes des Français.

De toutes les institutions de la république, il restait, au retour de Tilsitt, le tribunat et la liberté de la presse. Napoléon se décida à supprimer le tribunat et à modifier le corps législatif. Il sait bien qu'il va violer les constitutions de l'empire; mais il est sûr de l'obéissance passive des tribuns et de la servilité des sénateurs : aussi, sans alléguer d'autres motifs de la suppression du tribunat que son inutilité, il se considère comme réformateur, et détruit lui-même son propre ouvrage.

Le tribunat, tel qu'il existait alors, était, sans contredit, inutile sous le règne d'un maître absolu; mais il pouvait retrouver en d'autres temps sa virilité, et la France devait tenir à la conservation d'une institution démocratique garantie par l'acte constitutionnel. Cependant cette suppression fit peu d'effet sur les Français, parce que le tribunat n'était plus qu'un corps avili : jamais les tribuns n'avaient élevé leur voix contre les usurpations du pouvoir, depuis qu'ils ne comptaient plus dans leurs rangs le petit nombre de citoyens courageux qui avaient essayé de former un noyau d'opposition; jamais ils n'avaient manqué de brûler l'encens aux pieds de l'empereur; et au jour de leur renvoi, on les vit baiser la main qui les frappait, et féliciter Napoléon de la mesure inconstitutionnelle qu'il prenait. On ne trouve nulle part une pareille dégradation, si ce n'est celle du sénat-conservateur, plus servile, plus lâche, plus cupide que le sénat de Tibère ou de Caligula.

Par la suppression du tribunat, la discussion préalable des lois, qui devait se faire dans ce corps, dût avoir lieu au sein de trois commissions de législation, d'administration et de finances, prises dans le corps législatif; et pour compléter le système, un sénatus-consulte déclara qu'à l'avenir nul ne pourrait être nommé membre de la législature s'il n'avait quarante ans accomplis. Ainsi, ce même général Bonaparte, qui naguère disait que c'était absurde de déterminer l'âge auquel un citoyen était propre à telles ou telles fonctions; qui se révoltait à l'idée que le conquérant de l'Italie et de l'Égypte, le négociateur de Campo-Formio, le législateur et l'organisateur de plusieurs états, ne pouvait entrer au directoire parce qu'il n'avait pas l'âge requis par la constitution, revenait alors à des opinions tout opposées, et faisait gratuitement un affront à tous les citoyens qui n'avaient pas quarante ans, en leur fermant l'entrée du corps législatif : il préparait ainsi le règne de la gérontocratie, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

On s'arrête difficilement quand on est entré dans la voie des empiétements, et surtout quand, au lieu de rencontrer des obstacles, on trouve des esclaves empressés de les aplanir. C'est ce qui arriva à Napoléon : il n'eut pas plus tôt aboli le tribunat, qu'il porta la main sur la liberté de la presse; non qu'elle se montrât très-hostile contre lui, mais parce qu'il savait qu'il ne pourrait jamais fonder ni despotisme durable, ni ramener l'ancien régime de Versailles, tant qu'il resterait exposé à la vigilance de la presse. Il résolut donc

d'enchaîner la pensée et la parole; et, sous le prétexte dérisoire d'assurer cette liberté, un décret impérial du 27 septembre 1807 exigea qu'aucun libraire ne pût vendre un ouvrage avant de l'avoir soumis à la censure d'une commission. Par cette disposition, la liberté des opinions, que Napoléon s'est vanté d'avoir protégée, se trouvait en effet étouffée sous des réglements iniques, dont ceux-là mêmes qui approuvaient alors ces mesures liberticides lui firent un crime au jour de ses revers, et s'en servirent pour motiver sa déchéance.

Enfin Napoléon, qui ne voulait rien d'indépendant, attaqua l'indépendance des juges, dernière sauve garde de la justice et de la liberté individuelle. Un sénatus-consulte du 12 octobre, relatif à l'ordre judiciaire, porte que les provisions instituant les juges à vie ne leur seront délivrées qu'après cinq ans d'exercice de leurs fonctions, si, à l'expiration de ce délai, l'empereur reconnaît qu'ils méritent d'être maintenus. On sent dans quelle position cette mesure plaçait la magistrature judiciaire. Et qu'on ne pense pas que Napoléon eût l'intention de peupler les tribunaux de juges prêts à prévariquer : l'administration de Napoléon, il faut le dire, avait de la moralité; il voulait que ses fonctionnaires fussent des hommes honnêtes, probes; mais il les voulait soumis à ses volontés, sans réfléchir peut-être que le magistrat, l'administrateur qui se soumet à une autre puissance qu'à celle de la loi, se dépouille de sa dignité d'homme, et devient insensiblement l'instrument docile des volontés du maître qui exige cette soumission.

CHAPITRE IV.

Suites de la mésintelligence avec le Portugal. — Départ de la cour de Lisbonne pour le Brésil. — Traité conclu entre la France et l'Espagne relativement au Portugal. — Guerre entre le ministre Godoï et le prince des Asturies. — Son arrivée du portugal par l'armée de réserve commandée par Junot. — Envahissement de l'Espagne. — Émeute d'Aranjuez. — Murat occupe Madrid. — Enlèvement du pape. — Incorporation de Etats romains à l'Empire français. — Embarras que Napoléon se crée en Espagne et en Italie.

Cependant, les difficultés qui s'étaient élevées entre l'empire français et le Portugal n'avaient point été aplanies, quoique le prince régent de ce royaume eût fait quelques actes propres à satisfaire les exigences de Napoléon. Ce prince avait promis de tirer le Portugal de la dépendance de l'Angleterre, où il était à bien des égards, il avait même annoncé qu'il renverrait l'ambassadeur anglais, lord Strangford, et qu'il rappellerait celui qu'il avait à Londres : mais en même temps le cabinet de Lisbonne avait déclaré que, si des troupes étrangères entraient en Portugal, le prince régent et la cour se retireraient au Brésil.

Cette menace déplut beaucoup à Napoléon : il y reconnut les conseils de l'Angleterre, qui, par cette retraite au Brésil, se serait trouvée maîtresse du Portugal. Il donna ordre au général Junot de se mettre à la tête du corps d'armée d'observation de la Gironde et de marcher sur Lisbonne. Un embargo fut mis sur tous les vaisseaux portugais qui se trouvaient dans les ports de France, et la guerre fut déclarée au Portugal. Napoléon annonça que *la maison de Bragance avait cessé de régner*. Junot arriva à Bayonne le 5 septembre, et franchit les Pyrénées quelques jours après.

A cette époque, un traité secret fut conclu à Fontainebleau entre le général Duroc, pour la France, et le conseiller Izquierdo pour l'Espagne. Il fut convenu de part et d'autre que la conquête du Portugal serait faite par l'armée de Junot, à laquelle se joindraient huit mille Espagnols; que le roi d'Étrurie céderait son royaume à Napoléon, et qu'il recevrait en échange la ville de Porto et la province portugaise d'entre Douro et Minho, laquelle prendrait le nom de royaume de la *Lusitanie septentrionale*; que les Algarves et l'Alentejo seraient données en souveraineté au ministre favori du roi d'Espagne, le prince de la Paix; que la Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarves reconnaîtraient la haute suzeraineté du roi d'Espagne, lequel devait être reconnu par l'empereur des Français comme empereur des deux Amériques; et enfin, que les autres provinces du Portugal seraient tenues en réserve. Ainsi Napoléon et son allié le roi d'Espagne donnaient au monde l'inique spectacle de céder et échanger les peuples comme un vil troupeau, et sans consulter leur volonté. Il était évident que Napoléon voulait se débarrasser du Bourbon qu'il avait placé lui-même dans la plus belle partie de l'Italie : la reconstruction de la *patrie italienne* était une de ses plus chères pensées. Mais il était dans sa destinée de détruire tout ce qu'il voulait reconstruire, et de rétablir tout ce qu'il devait détruire.

Le traité de Fontainebleau n'était pas encore connu à Madrid, que la mésintelligence qui régnait depuis longtemps entre Charles IV et le prince des Asturies, son fils aîné, éclata, et vint fournir à Napoléon l'occasion de former d'autres projets sur la Péninsule ibérique.

Deux partis divisaient la famille régnante et

la cour d'Espagne : l'un était celui du roi, aveuglément gouverné par son favori, Emmanuel Godoï, qui, de simple garde-du-corps, avait été élevé par la faveur de la reine aux fonctions de premier ministre, et s'était fait véritablement roi. L'autre parti était celui de l'héritier présomptif du trône, prince sans aucune grande qualité, mais conduit par le chanoine Escoïquiz, qui aspirait à gouverner à la place de Godoï. Ces deux partis recherchaient également l'appui de Napoléon, et lui faisaient beau jeu; car il était décidé de tirer tout le parti possible de la situation des choses en Espagne.

Le favori, pour se maintenir à son poste, aussi bien que pour se mettre à l'abri de la vengeance du fils, après la mort du père, poussait Napoléon à la conquête du Portugal, afin d'avoir un asile dans la principauté des Algarves, qui lui était promise. D'un autre côté, le prince des Asturies, alors veuf de sa première femme, écrivait à Napoléon, à l'insu de son père, pour lui demander une épouse de sa main et solliciter sa protection.

Sur ces entrefaites, le prince Ferdinand fut arrêté avec plusieurs seigneurs. Ils étaient accusés d'avoir projeté de détrôner Charles IV. On publia, à Madrid, une lettre de Ferdinand à son père dans laquelle il se reconnaissait coupable de s'être laissé entraîner, et promettait désormais l'obéissance la plus soumise, si le roi daignait lui pardonner. Dans une autre lettre, qui fut aussi publiée, ce prince demandait pardon à sa mère. Il est difficile d'apprécier ce que ces lettres avaient de vrai et de spontané, étant mises au jour sous l'influence et par les ordres des ennemis de Ferdinand; mais ce qui prouve que le complot n'était pas tel qu'on l'avait annoncé, ou qu'on n'eût pas de preuves contre les accusés, c'est qu'ils furent tous acquittés par le conseil de Castille, devant lequel le roi avait renvoyé son fils et ses complices pour y être jugés.

Les choses en restèrent au même point; seulement il y eut un accroissement de haine chez les deux partis, qui restèrent prêts à saisir la première occasion pour arriver à leurs fins. Jusqu'alors la nation espagnole, tranquille spectatrice de toutes les intrigues d'une cour corrompue, ne s'était nullement mêlée de ces différends; mais elle professait le plus profond mépris pour la reine et pour son favori Godoï : on donnait même au roi des épithètes peu flatteuses; on pouvait dire que c'était un peuple tout-à-fait désaffectionné pour ses maîtres; néanmoins, comme il faut toujours prendre parti pour quelqu'un, ce peuple parut disposé à soutenir le prince des Asturies contre l'orgueilleux ministre.

En ce moment, Junot s'était avancé vers le Portugal. Le faible gouvernement de Lisbonne, ce gouvernement dégénéré par une superstition de plusieurs siècles et par l'habitude de la dépendance étrangère, crut conjurer l'orage en faisant à Napoléon des sacrifices tardifs. Mais les conquérants s'arrêtent difficilement : Napoléon savait que le royaume dont il voulait s'emparer était plongé dans le plus profond engourdissement, qu'on n'y faisait aucun préparatif de défense, et qu'il le prendrait au dépourvu si les Anglais ne s'en mêlaient pas : aussi, pour ne pas leur donner le temps d'envoyer les troupes à Lisbonne, ordonne-t-il à Junot de marcher sans relâche. Les régiments français, composés de très-jeunes conscrits, franchissent, en courant, un espace de près de deux cents lieues, et arrivent sur le territoire portugais avant que la cour de Lisbonne ait connu la sentence lancée par Napoléon contre la maison de Bragance.

Junot étant à Abrantès, le prince régent s'aperçut qu'il était temps de penser à sa retraite au Brésil. Il fait armer à la hâte une partie de sa flotte, sur laquelle on transporte le trésor de la couronne et les objets les plus précieux, et il s'embarque avec une partie de la cour le 27 novembre, après avoir nommé une régence pour gouverner le Portugal. Trois jours après, l'avant-garde française entra dans Lisbonne sans coup férir et sans avoir rencontré une seule moustache portugaise. La régence avait envoyé une députation au-devant de Junot pour le complimenter, et faire acte de soumission.

Ainsi fut opérée la première invasion du Portugal par les troupes françaises : elles étaient déjà à Lisbonne, que l'Espagne n'avait pu encore réunir les huit mille hommes qui devaient coopérer à la conquête de ce royaume. Junot s'empara des principaux postes, de quatre vaisseaux de cinq frégates, de douze bricks, et d'un arsenal bien approvisionné; il mit le séquestre sur les propriétés anglaises, et frappa le pays conquis d'une contribution de cent millions de francs.

Pendant que le corps d'armée du général Junot s'installait dans les provinces centrales du Portugal, une nouvelle armée française se formait du côté de Bayonne, et une autre se rassemblait dans le Roussillon. Le cabinet de Madrid parut alarmé de cette réunion de forces; mais Napoléon calma les craintes des Espagnols, en déclarant que ces troupes étaient destinées à former la réserve de l'armée de Portugal, et que cette mesure était nécessitée par les armements que les Anglais faisaient et que l'on savait être destinés à opérer une descente dans le royaume envahi.

L'Espagne ne fit plus de difficultés pour accorder

le passage à ces troupes, et en peu de jours des corps français envahirent la Catalogne et la Navarre, en même temps que les troupes disponibles de l'Espagne se portaient à l'extrémité de la péninsule pour occuper le futur royaume de Lusitanie et la principauté des Algarves.

Cependant il existait en Espagne un grand malaise; on y était dans l'attente d'un événement. Comme la mésintelligence régnait toujours entre Godoï et le prince des Asturies, beaucoup d'Espagnols pensaient que les troupes françaises, destinées en apparence pour le Portugal, entraient en Espagne pour appuyer les projets de Ferdinand. Ce qui fit qu'on ne conçut aucun soupçon de la perfidie de Napoléon : ainsi les troupes françaises purent occuper, sous divers prétextes, les places fortes espagnoles. Le maréchal Moncey entra dans Burgos et y établit son quartier-général. Le général Darmagnac se rendit maître de Pampelune; Duhesme, de Barcelone et de Figuières; Thouvenot, de Saint-Sébastien, et le corps du général Dupont s'avança jusqu'à Valladolid.

Rien n'annonçait encore quels étaient les projets de Napoléon, jusqu'au moment où l'ambassadeur d'Espagne, Izquierdo, étant retourné à Madrid, avertit lui-même sa cour du danger qu'elle courait. La Péninsule était alors envahie par des forces imposantes; les places fortes étaient occupées, et des corps français, sous prétexte d'aller former un camp près des remparts de Gibraltar, avaient pénétré jusque dans l'Andalousie. Avant la fin de février 1808, cent mille Français, y compris les trente mille sous les ordres de Junot, occupaient les meilleures positions de la péninsule. Dans cette fâcheuse situation, la cour d'Espagne crut devoir imiter celle de Lisbonne: elle se prépara à émigrer dans ses vastes possessions d'Amérique, sur lesquelles elle régnait encore : on assure que cette détermination fut suggérée au roi et au prince de la Paix par des émissaires de Napoléon. C'était en effet un moyen fort simple de se débarrasser de la famille royale; ce départ consommé, les Espagnols livrés à eux-mêmes, sans point de réunion, se fussent probablement soumis au conquérant.

Mais il arriva alors ce que Napoléon n'avait pu prévoir. Au premier bruit du départ de la famille royale, il se manifesta une grande agitation dans Madrid, et lorsque le roi allait monter en voiture pour quitter l'Espagne, la population de la capitale, jointe aux paysans d'Aranjuez, s'opposa à son départ : en vain le roi annonça-t-il qu'il allait seulement faire un voyage à Séville; le peuple s'obstina à ne pas laisser partir cette famille pour laquelle il n'avait cependant ni amour ni respect, et qui était aussi privée de considération au dehors qu'au dedans.

La haine que le peuple portait à Godoï acquit dans cette circonstance un nouveau degré d'intensité : le soulèvement se dirigea contre lui; son hôtel fut attaqué et pillé; le peuple jeta les meubles par les fenêtres, et Godoï courut les plus grands dangers. Le roi essaya de calmer l'insurrection en faisant publier que cet ex-ministre dirigeant avait abandonné toutes ses charges et remis tous ses titres. « Mes aimés sujets, disait » le roi dans sa proclamation, tranquillisez vos » esprits. Sachez que l'armée de mon cher allié, » l'empereur des Français, traverse mes états » avec des sentiments de paix et d'amitié : elle a » pour but de se porter sur les points menacés » d'un débarquement de l'ennemi. La réunion de » ma garde n'a pour but ni de défendre ma per» sonne, ni de m'accompagner dans un voyage » que la malignité vous a fait supposer... »

Malgré toutes ces protestations, le peuple ne cessait de se montrer hostile. Les chefs du parti de Ferdinand s'étaient emparés de l'émeute d'Aranjuez pour forcer le roi non-seulement à renvoyer le favori, mais encore à abdiquer la couronne en faveur du prince des Asturies. Ce n'était donc pas assez pour eux que le trop fameux prince de la Paix fût privé de toutes ses charges et qu'on eût promis de le faire juger et punir; on voulait encore l'abdication; et l'on alimentait toujours l'effervescence du peuple dans le but d'effrayer le roi et la reine.

Voyant que l'insurrection devenait toujours plus dangereuse, Charles IV, qui craignait peut-être moins pour lui que pour la vie de son favori, alors au pouvoir de Ferdinand, se décida à renoncer à la couronne, et abdiqua solennellement, le 19 mars, à condition que les jours de Godoï seraient sauvés.

A la nouvelle de l'emprisonnement de Godoï et de l'élévation au trône de Ferdinand, le peuple soulevé se livra à une joie qui contrastait avec la morne apathie qu'il avait montrée pendant longtemps pour tout ce qui concernait le gouvernement : il avait tout laissé faire jusqu'alors à l'inepte favori; mais le moment de protester contre son règne honteux était arrivé, et les Espagnols avaient montré dans cette occasion une énergie qui n'était pas de bon augure pour ceux qui comptaient les soumettre à un joug étranger.

Cependant, le général en chef des armées françaises dans la Péninsule, Murat, qui venait d'entrer en Espagne, et qui avait ordre d'user des plus grands ménagements pour ne pas indisposer les habitants contre les soldats français, et de n'entrer dans Madrid que dans le seul cas de cir-

constances graves, crut que ce cas était arrivé, et s'avança sur cette capitale avec des forces imposantes : Murat fit son entrée à Madrid le 23 mars, et y fut assez bien accueilli. Le lendemain, le nouveau roi, Ferdinand VII, entra aussi dans sa capitale aux acclamations des habitants ivres de joie.

Tel fut le premier acte de ce grand drame qui devait fournir au peuple espagnol l'occasion de sortir de la molle oisiveté dans laquelle il était plongé, et de se montrer à la fois héroïque et cruel dans la longue et sanglante guerre qu'il soutint pour défendre son indépendance; guerre désastreuse pour la France, à qui elle coûta ses plus braves soldats.

« On m'a imputé bêtement, a dit Napoléon au » sujet de ces premiers événements dont l'Es» pagne fut le théâtre; on m'a imputé d'avoir » pris part à toutes ces intrigues; mais j'y étais » d'autant plus étranger, que la dernière circon» stance surtout (celle de l'abdication en faveur » de Ferdinand) dérangeait tous mes *projets ar*» *rêtés avec le père*, et par suite desquels mes » troupes se trouvaient déjà au sein de l'Espagne. » Les deux partis sentirent dès-lors que je pouvais » et devais être leur arbitre. »

Nous verrons bientôt comment l'affaire d'Espagne et celle de Portugal se compliquèrent : en attendant reportons-nous un instant en Italie, où se préparent aussi des événements du plus haut intérêt.

Le royaume de Naples était à peu près conquis par la prise du fort de Scylla, dernier refuge des insurgés calabrais, dont l'active férocité, se déployant dans ces contrées, les plus âpres et les plus sauvages de l'Italie, avait nécessité des efforts soutenus, et causé de grandes pertes aux troupes françaises. Les débarquements des nombreux corps anglais sur les côtes de ce royaume avaient aussi été repoussés, et le nouveau roi, Joseph-Napoléon, commençait à régner paisiblement sur ce beau pays, lorsque des troupes françaises entrèrent à Rome.

Le but apparent de cette mesure était la dispersion des émissaires des puissances ennemies de la France réunis à Rome, et dont le pape favorisait secrètement les intrigues; mais à peine ces troupes furent-elles dans Rome, qu'elles s'emparèrent du château Saint-Ange, et prirent position, avec de l'artillerie, devant la résidence papale.

Par cet appareil militaire, Napoléon croyait obliger le pape d'accéder aux demandes qu'il avait faites, et qui étaient devenues l'objet des plus vives contestations entre le gouvernement français et la cour de Rome. Napoléon demandait l'établissement en France d'un patriarche indépendant du saint-siége; l'adoption du Code civil dans les états romains; le libre exercice de tous les cultes; la réforme des évêchés et l'indépendance des évêchés de celui de Rome; l'abolition générale des ordres ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe; l'abolition du célibat ecclésiastique à l'avenir, et l'autorisation de se marier à ceux engagés par des vœux; enfin, Napoléon demandait que Pie VII sacrât le roi de Naples, Joseph Bonaparte.

Il y avait dans les prétentions de Napoléon un mélange d'idées révolutionnaires accolées à des idees d'un autre siècle, qu'il avait la prétention de faire marcher de front, sans s'apercevoir que les principes philosophiques du XVIII[e] siècle s'accordaient mal avec les pratiques du moyen-âge.

Le pape rejeta ces demandes, se fondant sur les saints canons, les saints conciles, sur la sainteté et la pureté de la religion, etc. Des notes pleines d'aigreur furent échangées de part et d'autre. « L'empereur, était-il dit dans une de ces notes, » entend que l'Italie, Rome, Naples et Milan » forment une ligue offensive et défensive, afin » d'éloigner de la presqu'île les désordres de la » guerre. Si le saint-père adhère à cette pro» position, tout est terminé; s'il s'y refuse, il » annonce, par cette détermination, qu'il ne » veut aucun arrangement, aucune paix avec » l'empereur, et qu'il lui déclare la guerre. Le » premier résultat de la guerre est la conquête, » et le premier résultat de la conquête est le » changement de gouvernement; car si l'empe» reur est forcé d'entrer en guerre avec Rome, » ne l'est-il pas encore d'en faire la conquête, » d'en changer le gouvernement, d'en établir un » autre qui fasse cause commune avec les royau» mes d'Italie et de Naples, contre les ennemis » communs? Quelle autre garantie aurait-il de la » tranquillité et de la sûreté de l'Italie, si les » deux royaumes étaient séparés par un état où » leurs ennemis continueraient d'avoir une re» traite assurée? Ces changements devenus né» cessaires, si le saint-père persiste dans son » refus, ne lui feront pas pour cela perdre au» cun de ses droits spirituels, car il continuera » d'être évêque de Rome, comme l'ont été ses » prédécesseurs dans les huit premiers siècles et » sous Charlemagne. »

Cette note, dans laquelle sont énoncées très-clairement les intentions de Napoléon, n'était pas encore arrivée à Rome, que déjà le saint-père avait retiré ses pouvoirs à son légat à Paris, et celui-ci avait pris ses passe-ports. « Rome est donc » en guerre avec la France, dit à ce sujet le » ministre Champagny, dans une nouvelle note

» adressée à la cour de Rome; dans cet état de » choses, S. M. a dû donner les ordres que la » tranquillité de l'Italie rendait nécessaires. Le » parti qu'a pris la cour de Rome, de choisir » pour cette rupture un temps où elle pouvait » croire ses armes plus puissantes (la semaine » sainte), peut faire prévoir de sa part d'autres » extrémités; mais les lumières du siècle en ar» rêteraient l'effet : le temporel et le spirituel ne » sont plus confondus, et la dignité royale, con» sacrée par Dieu même, est au-dessus de toute » atteinte. »

Aux menaces succédèrent les voies de fait : le doux, le paisible Chiaramonti n'est plus le même; il se montre dans cette lutte le successeur des Alexandre VI, des Jules II, des Léon X; il lance un bref comminatoire d'excommunication contre Napoléon; et aussitôt les provinces d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, de Camerino, sont démembrées de l'état ecclésiastique, et annexées au royaume d'Italie par un décret impérial du 2 avril. Les considérants de ce décret portent : « Le souverain actuel de Rome a constamment » refusé de faire la guerre aux Anglais, et de se » coaliser avec les rois d'Italie et de Naples pour » la défense de la presqu'île d'Italie; l'intérêt des » deux royaumes, ainsi que celui des armées » d'Italie et de Naples, exige que leur communi» cation ne soit pas interrompue par une puis» sance ennemie. La donation de Charlemagne, » notre illustre prédécesseur, des pays compo» sant l'état du pape, fut faite au profit de la » chrétienté, et non à l'avantage des ennemis de » notre sainte religion, etc. » Par ces motifs, Napoléon forme de ces pays trois départements, qu'il donne au royaume d'Italie.

Ainsi Napoléon s'était créé des embarras et des difficultés graves dans les deux péninsules; déjà on pouvait prévoir qu'il y aurait du sang répandu en Espagne, et que les affaires de Rome ne se termineraient que par un coup que les ministres de Napoléon appelleraient politique, et que le monde chrétien qualifierait d'impie.

CHAPITRE V.

Institution des titres honorifiques. — Affaires d'Espagne. — Arrivée de la famille royale d'Espagne à Bayonne. — Insurrection de Madrid. — Insurrection de Cadix. — Arrivée du nouveau roi d'Espagne, Joseph-Napoléon, à Madrid. — Révolte des portugais. — Débarquement des Anglais en Portugal. — Evacuation du Portugal par les Français. — Désastre de Baylen. — Entrevue d'Erfurt. — Napoléon entre en Espagne. — Ses succès. — Son entrée à Madrid. — Défaite de la division anglaise du général Moore. — L'Espagne est presque entièrement occupée.

Vers la fin de 1807, Napoléon s'était rendu à Milan pour assister à la prise de possession du royaume d'Étrurie, dont il fit plusieurs départements de l'empire français. Depuis lors il était retourné à Paris, et avait fait publier le sénatus-consulte portant institution de titres honorifiques héréditaires, sous les dénominations de prince, duc, comte, baron et chevalier; les titulaires pouvaient former des majorats ou substitutions en faveur de leurs descendants directs.

Par ces statuts un grand nombre de plébéiens devinrent des hommes titrés, et l'ancien régime tout entier ressuscita dans les enfants de la révolution, qui de simples citoyens furent métamorphosés en ducs et barons : toutefois Napoléon n'osa pas rétablir les titres de marquis et de vicomtes, si ridiculisés par tous nos auteurs comiques, et contre lesquels les soldats conservaient une sorte de haine, que l'organisation impériale n'avait pu étouffer. « Le nouvel ordre de choses, » disait Cambacérès au sénat, n'élève point de » barrière entre les citoyens... La carrière reste » toujours ouverte aux vertus, aux talents utiles : » les avantages qu'on accorde au mérite éprouvé » ne nuiront pas au mérite inconnu... » C'est ainsi que Napoléon entendait l'égalité. Il ne voulait plus que de grands seigneurs. Tous les usages, tous les abus de l'ancien régime, il les faisait revivre pour détruire les libertés nationales, pour consolider le despotisme impérial : les despotes et les aristocrates de tous les pays ont de grandes obligations à Napoléon; il leur a rendu l'existence, il les a remis sur pied. Malheureusement, il trouva dans les avocats, les procureurs, les juges de paix, qui formaient le sénat impérial, tous sortis de la classe du peuple, et qui avaient tous professé les maximes républicaines, des gens fort empressés à se revêtir avec orgueil des titres et des livrées de l'ancien régime. Peu de personnes osèrent désapprouver la mesure que le sénat appelait *la plus noble des institutions* : mais à la tête de ces opposants on vit des hommes du plus grand mérite; on y trouva même l'archi-trésorier de l'empire Lebrun, qui pensait « qu'on

ne fait pas des nobles comme on sème des champignons. »

Après avoir créé plus de nobles en un jour que Louis XIV n'en créa durant tout son règne, l'empereur Napoléon, satisfait d'apprendre, par la bouche du sénat, que sa dynastie, dès-lors appuyée sur la nouvelle noblesse de l'empire, n'avait plus rien à redouter des vicissitudes humaines, porta toutes ses pensées sur les affaires d'Espagne : il voyait ces affaires *fort mal embarquées*, et la révolution d'Aranjuez lui faisait craindre que les Espagnols ne sortissent de leur léthargie et ne s'opposassent à ses projets. Il ne se dissimulait pas tous les obstacles et toutes les difficultés qu'il éprouverait : la lettre qu'il écrivit au grand-duc de Berg, le 29 mars, est une preuve de la rapidité avec laquelle Napoléon jugeait immédiatement les hommes et les choses ; elle prouve aussi combien l'exécution des subalternes détruisait ou gâtait, la plupart du temps, ses combinaisons : cette lettre fut une véritable prophétie[1].

D'après ce qui se passait à Madrid, Napoléon jugea que sa présence allait devenir nécessaire sur les lieux, et se décida à se transporter à Bayonne, où il fut s'installer le 15 avril. En même temps il fit partir son aide-de-camp, le général Savary, pour la capitale de l'Espagne, afin de lui rendre compte de ce qui s'y passerait.

Soit de son propre mouvement, soit qu'il y eût été engagé par le grand-duc de Berg, Charles IV n'avait pas tardé à protester contre son abdication, et l'Espagne se trouvait avoir deux rois. Tous les deux recherchaient la protection de Napoléon et l'appui des armes françaises ; et pour s'assurer cette protection, le prince des Asturies, que Murat s'était abstenu de reconnaître pour roi, crut devoir se rendre à Bayonne auprès de l'empereur.

On a dit que Napoléon avait employé de petits moyens, d'ignobles détours pour attirer la famille royale d'Espagne à Bayonne, et on a imputé une partie de ces intrigues au général Savary ; mais il est évident aujourd'hui que le père et le fils prirent d'eux-mêmes la résolution de faire ce voyage, et qu'ils furent encouragés dans cette détermination par leurs favoris respectifs.

Le précepteur Escoïquiz, alarmé de voir Charles IV protester contre son abdication, et ne voyant que l'échafaud si son pupille ne triomphait pas, usa de tout son ascendant sur l'esprit de Ferdinand pour lui faire faire ce voyage. Il ne doutait pas que Napoléon ne se prononçât pour ce prince, et qu'il ne lui donnât en mariage une des filles de son frère Joseph. Telles étaient les idées dont se berçaient le précepteur et l'élève ; et ce fut dans ces vues qu'ils se mirent en route le plus promptement possible, afin de devancer le vieux roi.

De son côté le favori Godoï, qui ne voyait de salut que dans la protection de Napoléon, et qui croyait, de même que le roi et la reine, que leur *cher allié* l'empereur des Français leur ferait rendre justice de l'attentat d'Aranjuez, se décidèrent aisément à faire aussi le voyage de Bayonne, et se hâtèrent de partir dès qu'ils apprirent que leur fils était en route.

Jusque-là Napoléon n'avait rien conseillé, rien tenté ; et c'est bien gratuitement que l'on fait honneur à ses combinaisons de la réunion à Bayonne de toute la famille royale d'Espagne : la vérité est que l'empereur ne savait pas encore ce qu'il ferait, et qu'il ne voulait agir que conformément aux événements que les circonstances devaient nécessairement amener. « Irai-je à Madrid, disait-il dans sa lettre confidentielle à » son beau-frère Murat ; exercerai-je l'acte d'un » grand protectorat en prononçant entre le père » et le fils ? Il me semble difficile de faire régner » Charles IV : son gouvernement et son favori » sont tellement dépopularisés, qu'ils ne se sou- » tiendraient pas trois mois.

» Ferdinand est l'ennemi de la France ; c'est » pour cela qu'on l'a fait roi. Le placer sur le » trône, sera servir les factions qui, depuis vingt- » cinq ans, veulent l'anéantissement de la France. » Une alliance de famille serait un faible lien[1]. » La reine, Élisabeth, et d'autres princesses fran- » çaises ont péri misérablement lorsqu'on a pu » les immoler impunément à d'atroces vengean- » ces. Je pense qu'il ne faut rien précipiter ; qu'il » convient de prendre conseil des événements qui » vont suivre..... Il faudra fortifier les corps » d'armée qui se tiendront sur les frontières du » Portugal, et attendre... » Et ailleurs : « Vous » ferez en sorte que les Espagnols ne puissent » pas soupçonner le parti que je prendrai : cela » ne sera pas difficile : *je n'en sais rien moi-* » *même.* »

Il est donc évidemment établi que jusqu'à l'arrivée de la famille royale à Bayonne, il ne savait pas encore quel parti il prendrait. « Mais lorsque » je vis tous ces personnages, a-t-il dit lui-même,

[1] Voyez cette lettre dans l'*Histoire de Napoléon* d'après lui-même, que l'auteur de cette suite à l'*Histoire de France* a publiée en 1824. Cet ouvrage, que les journaux de l'époque ont appelé l'*Histoire Classique* de Napoléon, a servi de canevas à toutes les autres histoires publiées depuis ; il a eu six éditions en France, et a été traduit dans toutes les langues européennes.

[1] Napoléon a eu à regretter plus d'une fois de ne pas avoir toujours pensé que les alliances de famille sont de bien faibles liens en politique. S'il eût suivi lui-même cette maxime, il est probable qu'il n'eût pas été mourir sur le rocher de Sainte-Hélène.

» lorsque j'ai pu juger de toute leur incapacité, » j'eus pitié du sort d'un grand peuple, mûr » pour de grands changements, et qui les sollici- » tait avec force; je saisis l'occasion unique que » me présentait la fortune pour régénérer l'Es- » pagne, l'enlever à l'Angleterre, en continuant, » dans ma propre dynastie, le système de famille » de Louis XIV, et enchaînant l'Espagne aux des- » tinées de la France. Toutefois, ajoute Napo- » poléon, *j'embarquai* fort mal cette affaire; » l'immoralité dut se montrer par trop patente, » l'injustice par trop cynique, et le tout demeure » fort vilain, puisque j'ai succombé; car l'attentat » ne se présente plus aujourd'hui que dans sa hi- » deuse nudité, privé de tout le grandiose et des » nombreux bienfaits qui remplissaient mon in- » tention : la postérité l'eût pourtant préconisé, » si j'eusse réussi, à cause de ses grands et heu- » reux résultats. »

J'aurai peu de chose à ajouter aux confessions de Napoléon lui-même sur les événements de Bayonne, que beaucoup de gens ont considérés comme un guet-apens, et que Napoléon regardait comme un immense coup d'état. Il prétend avoir péché par trop de franchise, et par un excès d'énergie!...

Quelque chose que Napoléon ait pu dire pour rendre l'envahissement de l'Espagne et l'usurpation de la couronne de Castille moins odieux, il n'en est pas moins vrai qu'il a abusé audacieusement de la confiance du vieux roi Charles IV, et de celle de son fils.

A peine le père fut-il arrivé à Bayonne, qu'il exigea de son fils la couronne qu'il avait abdiquée, pour en faire la cession à Napoléon, avec le droit de la transmettre à qui il jugerait à propos; et Ferdinand ratifia ce traité! Il y eut dans cette cession autant de lâcheté de la part de Charles IV et du prince des Asturies, que de duplicité de celle de Napoléon. Et qu'on n'imagine pas qu'il ait été nécessaire d'employer, comme on l'a dit, les menaces et la violence pour obtenir la cession de la couronne des Espagnes! Le roi, la reine étaient si courroucés contre leur fils, qu'ils le deshéritèrent avec une sorte de satisfaction : tout ce qu'ils désiraient en dédommagement de leur trône, c'était qu'on sauvât la vie à leur favori Godoï. Eux et ce favori ne cherchaient que la sûreté et le repos. Napoléon les envoya à Compiègne : leur fils Ferdinand, les infants don Antonio, son oncle, et don Carlos, son frère, quittèrent Bayonne pour se rendre au château de Valençay, où ils séjournèrent jusqu'au commencement de 1814. Avant de partir, ils envoyèrent au gouvernement provisoire de Madrid leur adhésion au traité qui cédait l'Espagne à l'empereur des Français, avec exhortation à tous les Espagnols de s'y conformer de cœur et d'ame, les relevant du serment de fidélité.

Cependant les habitants de Madrid, ainsi que tous ceux de la Péninsule, ne se montraient guère disposés à se voir céder avec tant de lâcheté à un souverain étranger : depuis le départ de Ferdinand, il régnait dans la capitale une grande agitation, que la présence des troupes françaises contenait à peine. Toutefois, tant que l'on put croire que Napoléon reconnaîtrait Ferdinand pour roi, aucune voie de fait n'eut lieu. Mais lorsqu'on apprit que Godoï avait été délivré par les ordres de Murat, et que Ferdinand avai rendu la couronne à son père, l'indignation des Espagnols éclata par une insurrection, célèbre dans les fastes de l'Espagne.

Le 2 mai 1808, tous les habitants de Madrid, soutenus des paysans des environs, se révoltèrent et tombèrent sur les Français qui se trouvaient dans la capitale : ils en firent un grand carnage, et l'on porte à près de huit cents hommes de toutes armes le nombre de ceux qui furent immolés à la vengeance des Castillans; mais, quelques heures après le commencement de l'insurrection, plusieurs régiments français cantonnés dans les environs entrèrent dans la ville, et firent à leur tour une boucherie des insurgés : ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les autorités parvinrent à arrêter ce massacre. Dans cette déplorable journée, les Espagnols furent les agresseurs, et les Français ne commencèrent à repousser la force par la force qu'après avoir vu égorger un grand nombre de leurs camarades : aussi furent-ils furieux contre les Espagnols, et Murat dut employer la plus grande sévérité contre les habitants pris les armes à la main : plus de cent furent fusillés le lendemain matin.

La victoire resta aux troupes françaises; mais, de ce jour, elles durent se regarder comme en hostilités déclarées avec tous les Espagnols. Cependant, le calme fut rétabli pour quelques jours; mais ce calme était le précurseur de l'orage qui allait fondre sur les Français.

Pendant que ces funestes événements avaient lieu à Madrid, la junte suprême d'Espagne, que Napoléon avait convoquée à Bayonne, lui présentait une adresse par laquelle cette junte, au nom des Espagnols, demandait pour roi, Joseph Napoléon, alors roi de Naples : le conseil de Castille et la municipalité de Madrid exprimèrent le même vœu, et Napoléon adressa aux Espagnols une proclamation, où on lisait les phrases suivantes :

« ..... Après une longue agonie, votre patrie » périssait. J'ai vu vos maux, je vais y porter » remède..... Votre grandeur, votre puissance,

» fait partie de la mienne. Vos princes m'ont » cédé leurs droits à la couronne des Espagnes. » Je ne veux pas régner sur vos provinces, » mais je veux acquérir des titres éternels à l'a- » mour et à la reconnaissance de votre postérité. » Votre monarchie est vieille; ma mission est de » la rajeunir... Soyez pleins d'espérance et de » confiance dans les circonstances actuelles; car » je veux que vos derniers neveux conservent » mon souvenir, et disent : Il fut le régénérateur » de notre patrie. »

Depuis le 4 mai, c'est-à-dire, depuis la veille de l'abdication de Charles IV, Murat avait été nommé par ce roi, son lieutenant-général, et se trouvait légalement investi du pouvoir le plus absolu; d'un autre côté, le gouvernement provisoire l'avait nommé son président : ainsi Murat dirigeait les affaires de toute l'Espagne. Il se flattait de travailler pour lui, et pensait qu'étant le seul membre guerrier de la famille de Napoléon, il devait être placé à la tête d'un peuple brave, lequel se serait plutôt soumis à un général intrépide, qu'à un prince paisible. Mais il ne tarda pas à être désappointé : le royaume d'Espagne fut cédé à Joseph-Napoléon. Murat se sentit piqué, et demanda à quitter l'Espagne, où, d'ailleurs, il n'avait pas fait preuve de beaucoup de prévoyance. L'ordre qu'il avait donné au général Dupont de s'avancer seul jusqu'à Séville, ordre que Napoléon avait blâmé, prouve assez qu'il jugeait mal les circonstances dans lesquelles l'Espagne se trouvait; et pourtant il avait été témoin de la journée du 2 mai, qui en promettait tant d'autres de la même nature.

En effet, le 27 du même mois, jour de la fête de saint Ferdinand, il éclata à Cadix, ainsi que sur plusieurs autres points de la Péninsule, une insurrection générale contre les Français : soldats, paysans, bourgeois, marins, prêtres, moines, hommes de loi, vieillards, femmes, enfants, tout s'insurgea, tout prit les armes. L'insurrection se communiqua avec la rapidité de l'éclair du sud au nord, de l'est à l'ouest de l'Espagne; partout où les Français n'étaient pas en force, il se forma des rassemblements d'où sortirent de nombreux bataillons et de dangereuses guérillas : en peu de jours toute la nation fut debout.

Jamais peuple ne se souleva contre l'oppression dans des circonstances plus défavorables. L'élite de ses troupes avait été transportée au nord de l'Europe; la frontière d'airain que forment les Pyrénées avait été passée; les places fortes et les grandes positions militaires étaient au pouvoir des troupes françaises; la capitale, la moitié du royaume, le Portugal, étaient occupés par cent mille soldats, braves, et constamment favorisés par la victoire. Les Espagnols étaient sans armes, sans munitions, sans trésor public; ils se trouvaient délaissés, trahis par leur gouvernement : les grands et les nobles, dont la nation devait attendre un concours actif, trompaient l'espoir de la patrie par intérêt ou par lâcheté; la plupart faisaient la cour à Napoléon et au nouveau roi. Mais un peuple qui se lève pour défendre son indépendance, ses droits, sa liberté, ne connaît point d'obstacles, et déjoue tous les calculs : il supplée à tout ce qui lui manque par son courage et son dévouement; et ce peuple, qu'on a cru conquérir et soumettre facilement, devient un lion furieux devant lequel tout tremble et fuit.

Les soldats français ne tremblèrent pas, ne fuirent point devant les soldats-citoyens qui surgirent sur toute la surface de l'Espagne; mais ils eurent à soutenir contre ce peuple la guerre la plus terrible, la plus cruelle, la plus désastreuse et la plus longue qui eût éclaté depuis la révolution.

Pendant que les Espagnols se soulevaient partout où les Français n'étaient pas en force pour leur imposer, une junte du gouvernement s'organisait à Séville : elle annonçait que son pouvoir n'émanait que de Ferdinand VII, légitime souverain de l'Espagne, et déclarait la guerre aux Français. A l'exemple de l'Andalousie, toutes les autres provinces eurent bientôt des juntes qui se réunirent et agirent aussi au nom de Ferdinand, et qui donnèrent à l'insurrection plus d'un point d'appui.

Toutefois, le nouveau roi, Joseph-Napoléon, accompagné de beaucoup de nobles Espagnols et du noyau d'une cour, était parti de Bayonne, et était même parvenu sans obstacles dans Madrid. Mais à peine y est-il, que les insurgés s'avancent de tous côtés sur cette capitale, et menacent d'y cerner le nouveau roi et sa cour.

Tous les corps français se mirent en mouvement pour s'opposer aux progrès des Espagnols. Alors commença l'injuste et funeste guerre d'Espagne, dont le début fut une catastrophe honteuse pour les armes françaises, catastrophe à laquelle il est permis d'attribuer tous les fâcheux résultats de l'occupation de l'Espagne et du Portugal.

Au moment où éclata l'insurrection générale des Espagnols, Napoléon avait en Espagne environ quatre-vingt mille hommes, dont vingt mille sous les ordres du général Dupont; vingt-six mille sous ceux du maréchal Moncey; vingt mille commandés par le maréchal Bessières, et quinze mille aux ordres du général Duhesme. Ce dernier corps ayant pénétré en Espagne par les Pyrénées orientales, occupait Figuières, Barcelone et une partie

de la Catalogne ; les deux corps de Bessières et de Moncey étaient disséminés dans la Biscaye, la Navarre, le royaume de Léon, les deux Castilles et dans une partie de l'Aragon. Les vingt mille hommes du général Dupont étaient fort en avant dans l'Andalousie. La plupart de ses soldats étaient des conscrits encore adolescents, destinés à faire un dur apprentissage de la guerre. Que pouvaient ces corps de jeunes soldats répandus sur la surface de la moitié de l'Espagne, et entourés de toutes parts par d'innombrables rassemblements d'insurgés? On les regardait comme devant périr successivement sous les coups des guérillas.

Le sénat venait de décréter une nouvelle levée de quatre-vingt mille jeunes gens. Il fallait se préparer à la guerre contre les Espagnols. Napoléon partit de Bayonne et retourna à Paris, d'où il se proposait de sonder les dispositions de l'Autriche et de la Russie, avant de dégarnir le nord pour envoyer des renforts en Espagne.

Mais à peine était-il dans sa capitale que les affaires de la Péninsule Ibérique vinrent se compliquer de la révolte des Portugais, qui fut suivie du débarquement d'une armée anglaise près de Lisbonne, et de la déplorable capitulation du général Dupont à Baylen.

La première insurrection portugaise éclata le 16 juin, à Porto, et s'étendit si rapidement dans les provinces du nord, que les Français furent contraints de les évacuer immédiatement. La situation du corps d'armée de Junot devint fort embarrassante ; cependant il se maintint encore jusqu'à la fin de juillet, sans éprouver de grandes pertes. A cette époque eut lieu le débarquement, à Leiria, de quatorze mille Anglais, sous les ordres de sir Arthur Wellesley (le fameux Wellington), et de cinq mille autres, commandés par le général Spencer. A ces dix-neuf mille Anglais se joignirent bientôt six à sept mille soldats portugais. Ainsi, le général Wellesley se trouva avoir des forces très-supérieures à celles des Français ; car Junot, obligé de disséminer les siennes, n'avait pas douze mille hommes à opposer aux Anglais. Cependant le général Delaborde, qui fut le premier attaqué, fit, avec six mille hommes seulement, une si belle résistance, durant le combat de Rolica, que, si la division Loison eût fait ce jour-là sa jonction avec Delaborde, ainsi que cela lui était prescrit, les Français eussent obtenu de grands avantages sur les Anglais. Mais l'inexécution des ordres de Junot préserva sir Arthur des désastres que devaient entraîner, pour son armée, les mauvaises dispositions qu'il avait prises.

Quatre jours après, c'est-à-dire le 21 août, eut lieu la bataille de Vimeiro, à quinze lieues au nord de Lisbonne. Dix mille Français, conduits par Junot, soutinrent, pendant cinq heures, tous les efforts de vingt-six mille Anglais, Hanovriens ou Portugais, et firent éprouver à l'ennemi des pertes plus considérables que les nôtres : Junot fit sa retraite en bon ordre. Effrayé de la résistance qu'il éprouvait, et voulant préserver Lisbonne des désastres auxquels l'eût exposée une suite d'opérations offensives pour amener la reddition d'un chef aussi résolu que Junot, le général anglais se hâta de conclure, le soir même du combat de Vimeiro, une suspension d'armes qui fut suivie de la convention de Cintra, signée le 30 août.

Par cette convention, les troupes françaises devaient évacuer le Portugal avec armes et bagages : elles n'étaient point considérées comme prisonnières, et pouvaient servir dès leur arrivée en France. Le gouvernement anglais s'engageait à fournir des moyens de transport à l'armée française, qui emportait toute son artillerie, ses caissons, ses bagages, chevaux et propriétés particulières. Les avantages de cette convention furent dus à la terreur qu'inspiraient les troupes françaises, à la bravoure et à la fermeté du commandant en chef Junot, ainsi qu'à l'habileté du général Kellermann, chargé des premières négociations.

En Angleterre, le parlement se récria contre la convention de Cintra, qui fut fortement improuvée : on ne pouvait concevoir que sir Arthur Wellesley, dont l'armée, renforcée tous les jours par l'arrivée de nouvelles troupes, et appuyée sur l'insurrection générale des Portugais, eût accordé, à vingt mille Français des conditions aussi avantageuses. Cette convention donna lieu à des enquêtes spéciales et à d'orageuses discussions parlementaires. Wellesley (Wellington) fut l'objet d'une censure motivée.

Cependant le Portugal se trouvait délivré de l'invasion française, et les Espagnols ne doutaient pas de chasser eux aussi les troupes de Napoléon. Déjà le maréchal Moncey, battu devant Valence, avait été obligé de se retirer avec perte. Ce succès encouragea les insurgés espagnols. Mais le maréchal Bessières prit sur eux une revanche éclatante, à Medina-del-Rio-Seco, dans le royaume de Léon. Quarante mille Espagnols s'étaient avancés de la Galice pour couper, au roi Joseph Bonaparte, le chemin de Madrid. Le maréchal Bessières les attaqua le 14 juillet ; et quoiqu'il n'eût qu'une vingtaine de mille hommes, il mit pour longtemps hors de combat cette armée espagnole, double de la sienne. L'action fut très-meurtrière pour les Espagnols surtout, qui perdirent dans cette journée plus de vingt mille hommes, dont huit mille restèrent sur le champ de bataille.

Malheureusement les trophées de Medina-del-

Rio-Seco ne tardèrent pas d'être perdus pour les Français, par suite de la déplorable affaire de Baylen, que Napoléon appela les *Fourches caudines* de la France.

Ainsi que je l'ai déjà dit, le généralissime des troupes françaises en Espagne, Murat, avait enjoint au général Dupont de s'avancer dans le cœur de l'Andalousie, pour y étouffer promptement l'insurrection des habitants. Dupont s'y porta dès le mois de juin, et arriva jusqu'à Cordoue, qu'il livra au pillage et à la dévastation. Après cette expédition, ce corps de troupes fut prendre position sur les bords du Gualdaquivir, occupant Andujar, Baylen et le pays qui se présente aux débouchés des montagnes de Despegna-Perros : il s'y trouvait le 15 juillet, et venait d'y être joint par le général Védel, ayant sous ses ordres deux divisions formant ensemble huit mille hommes de bonnes troupes. Dupont en avait près de dix mille, parmi lesquels se trouvaient les marins de la garde, corps d'élite dont la bravoure était reconnue : mais toutes les troupes de ce général ne pouvaient pas combattre; les meilleures, dit-on, servaient d'escorte à une immense quantité de fourgons que Dupont ramenait de Cordoue, et qui embarrassaient la marche de cette colonne. Telle était la situation du corps français dans l'Andalousie le 15 juillet : Murat avait promis des renforts qui ne furent pas envoyés.

En ce moment les Espagnols, au nombre de plus de trente-cinq mille, tant de troupes de ligne que de bataillons d'insurgés, s'étaient approchés des Français, auxquels ils voulaient couper la route de Madrid; déjà un de leurs corps s'étaient porté sur la rive gauche du fleuve, vis-à-vis les positions que Dupont occupait à Andujar. En ce moment le général Védel était au nord de Baylen, à la recherche de l'ennemi, et avait poussé jusqu'au-delà de la Caroline sans apercevoir des troupes espagnoles. Malgré l'éloignement de la division de Védel, Dupont pouvait et devait attaquer, le 16, le corps espagnol qu'il avait devant lui; il hésita, et resta deux jours immobile.

Le 18 au soir seulement, Dupont décampa d'Andujar pour donner la main à Védel; mais sa retraite fut lente et pénible à cause des nombreux fourgons qui encombraient la marche des troupes, et qui auraient dû être sacrifiés.

Le 19, Dupont se trouve en présence de l'armée espagnole postée à Baylen. Il se décide à attaquer, dans la persuasion que Védel ne peut manquer de venir le soutenir; mais il n'utilise pas les bataillons qui gardent ses fourgons, lesquels recèlent, dit-on, les riches dépouilles des églises de Cordoue. Aussi Dupont attaque-t-il faiblement, et ne fait exécuter que des charges infructueuses. Cependant le brave Védel[1] accourait là où il entendait la canonnade; mais ses soldats étant épuisés par la fatigue et la chaleur, il dut faire des haltes pour leur donner le temps de réparer leurs forces, et ne put arriver près de Baylen que le soir. Védel attaque aussitôt les avant-postes qui lui font face, place les Espagnols entre deux feux, et fait mettre bas les armes à deux de leurs bataillons. En ce moment il apprend par un officier de Dupont que ce général parlemente et qu'il y a suspension d'armes. Védel est donc forcé de cesser de combattre, et reçoit même l'ordre de s'éloigner du champ de bataille, malgré l'ardeur de ses troupes, déterminées à se frayer un passage jusqu'à Dupont.

Le 20, Védel fit proposer à Dupont de reprendre le combat; mais Dupont n'accepta pas cette proposition, et continua de traiter avec l'ennemi, donnant successivement au général Védel l'ordre de se retirer sur la Sierra-Moréna, puis de rester. Ce même jour Dupont tint un conseil de guerre, dans lequel le général Privé proposa de sacrifier les bagages, de prendre les troupes qui les gardaient, et de faire une attaque contre le général espagnol Redding, en même temps que le général Védel l'attaquerait de son côté. Au lieu de suivre cet avis, qui eût sauvé le corps d'armée, ce conseil de guerre prit la résolution de capituler : les conditions les plus honteuses pour la France et pour ses soldats furent définitivement signées le 22 juillet. Le général Dupont comprit dans sa capitulation les troupes de Védel et de Dufour : treize mille Français se trouvèrent ainsi forcés de mettre bas les armes. Ils devaient être transportés en France. Mais les Espagnols violèrent la convention, et au lieu d'embarquer ces troupes pour le port de Rochefort, elles furent envoyées à Cadix, où les malheureuses victimes de cette fatale capitulation périrent de faim et de misère, entassées dans des pontons

Le désastre de Baylen est le seul revers qui ait flétri les armes françaises dans cette longue suite de campagnes de 1792 à 1808. Des batailles avaient été perdues, des places rendues ou enlevées, des régiments entiers pris, mais toujours sans déshonneur : jamais un corps de troupes aussi nombreux n'avait capitulé en rase campagne. A Baylen, la capitulation fut déshonorante : aussi, lorsque Napoléon en eut connaissance, en-

[1] A son arrivée à Madrid, Napoléon s'entretint beaucoup de la malheureuse affaire de Baylen; il voulut interroger lui-même ceux des officiers-généraux et supérieurs qui s'y étaient trouvés. De ce nombre était le général Poinsot, qui se permit de dire à l'empereur, en parlant de Védel, que depuis qu'il était riche il ne se battait plus aussi bien : « Taisez-vous, lui dit Napoléon indigné qu'on se permît de pareilles insinuations contre ses anciens compagnons d'armes; taisez-vous, Védel est brave comme un canon. »

tra-t-il dans une grande fureur contre le général Dupont. « Le malheureux! s'écria-t-il en plein conseil d'état; le malheureux! il a souillé l'habit militaire, en permettant de fouiller dans les sacs des soldats pour y chercher les vases sacrés qui étaient dans ses fourgons! Il a taché cet habit, mon habit, car je suis soldat, moi!..... Que les lois s'exécutent!... »

Le général Dupont devait d'abord être jugé par un tribunal d'exception; mais il fut ensuite renvoyé devant la haute cour impériale. La procédure fut instruite : il résulta des interrogatoires que subirent les généraux Dupont et Védel, ainsi que des dépositions des témoins, un acte d'accusation dressé, le 17 février 1812, dans lequel il est dit :

« Que le général Dupont a laissé le pillage de » Cordoue se prolonger au-delà des premiers moments donnés à la fureur du soldat; qu'il n'a » donné des ordres pour la sûreté des caisses publiques que trois jours après son entrée à Cordoue; qu'il n'a pas fait faire le versement de » tous les fonds à la caisse du payeur-général; » qu'il a évacué Cordoue sans emmener tous ses » malades, quoiqu'il eût huit cents voitures d'équipages; qu'il a donné, le 18, à la levée du » camp d'Andujar, trop de soin à la conservation » de ces équipages, ce qui l'a empêché de déployer toutes ses forces contre l'ennemi, à son » arrivée à Baylen le 19 au matin; qu'il a, en » demandant une trève le 19, négligé de stipuler par écrit aucunes conditions; qu'il a compris dans cette trève, ensuite, les divisions » Védel et Dufour, pour qui elle n'avait pas été » et ne pouvait pas être stipulée; qu'il a rejeté, » le 20, les propositions du général Védel de » s'entendre avec lui et de reprendre le combat, » et celles du général Privé, de sacrifier les bagages, de prendre les troupes qui les gardaient, » et de faire une attaque contre Redding en » même temps que le général Védel l'attaquerait » aussi; qu'il a donné successivement au général » Védel, le 20, des ordres contradictoires, tantôt de se retirer sur la Sierra-Moréna, tantôt de » rester, tantôt de se regarder comme libre, tantôt de se regarder comme compris dans la trève; » qu'il a tenu, le 20, un prétendu conseil de » guerre, et y a laissé délibérer de capituler sans » appeler le général Védel ni aucun officier de sa » division : qu'il a ensuite autorisé, la nuit du » 21 au 22, son plénipotentiaire à signer des » conditions honteuses et déshonorantes pour le » soldat français; qu'il y a stipulé la conservation » des bagages et effets avec un soin qui semble » annoncer que c'était un des motifs déterminants de la capitulation; qu'il a compris dans » cette capitulation, sans en avoir le droit, deux » divisions entières, libres, non engagées, ayant » les moyens de se retirer sur Madrid; qu'il a » trompé le général Védel en lui écrivant et lui » faisant écrire, le 21 au matin, qu'il était compris dans une capitulation qui n'existait pas » alors, qui ne lui a été communiquée que la » nuit du 21 au 22, et n'a été signée que le 22 à » midi (qui n'a même été communiquée que dans » la nuit du 23 au 24), qu'il a ainsi non seulement sacrifié la division Barbou et la division » Védel, mais encore les troupes, etc, etc. »

Telles sont les charges contenues dans l'acte dressé par le grand procureur impérial Regnault de Saint-Jean-d'Angely, ministre d'état, assisté de trois magistrats, officiers du parquet de la haute-cour et du greffier en chef. Le général Dupont ne fut pas jugé, et on ne saurait alors le considérer comme coupable de tous ces griefs; mais, à tort ou à raison, on ne cessera de lui reprocher la capitulation de Baylen, comme une tache propre à ternir ses beaux faits d'armes antérieurs.

Que si l'on considère ensuite l'énormité des résultats de cette malheureuse affaire, on devra lui attribuer tous les revers que les armes françaises ont éprouvés dans la Péninsule. La capitulation de Baylen détermina l'insurrection du Portugal, fortifia celle de l'Espagne, et retentit dans tous les cabinets : elle détruisit le prestige attaché à la gloire militaire des Français, et porta la plus grave atteinte à la force morale de Napoléon. Jusqu'à ce jour-là, un assez grand nombre d'Espagnols éclairés avaient manifesté leur adhésion à un changement de gouvernement, qui ne pouvait qu'être avantageux aux peuples de l'Espagne, ne fût-ce que parce qu'il les aurait délivrés de l'inquisition, des moines, de la camarilla, de la vénalité de la justice et des préjugés qui encourageaient la paresse et l'oisiveté; mais le triomphe inespéré de Baylen enflamma toutes les têtes d'un enthousiasme patriotique, et fit déclarer comme ennemis des hommes disposés à devenir nos amis.

Sept jours après la reddition du général Dupont, les progrès de l'insurrection espagnole furent tels, que le nouveau roi d'Espagne, Joseph-Napoléon, se vit dans la nécessité de quitter Madrid, où il n'était que depuis huit à dix jours, et de fuir à Vittoria. L'armée française, qui occupait la capitale et les Castilles, fut également obligée de battre en retraite, et de se tenir sur la défensive, jusqu'à l'arrivée des renforts envoyés d'Allemagne.

L'invasion de l'Espagne et du Portugal avait commencé dans le mois de février; au mois d'août suivant, les Français, après avoir atteint les li-

mites de la Péninsule vers l'Océan, n'occupaient plus que trois ou quatre places fortes et une partie de la Navarre et de la Biscaye. Tel avait été le résultat de cette première invasion, ou plutôt des fausses combinaisons politiques de Napoléon.

Ajoutons encore qu'à cette même époque, le général La Romana, qui commandait les troupes espagnoles envoyées en Danemarck, instruit des malheurs de sa patrie, trompa la surveillance du maréchal Bernadotte, sous les ordres duquel il se trouvait, et parvint à s'échapper des îles de Fionie avec la majeure partie de ses soldats. La Romana et ses Espagnols s'embarquèrent sur des bâtiments anglais, et arrivèrent en Espagne, où leur présence enflamma encore davantage les citoyens qui prenaient les armes.

Pendant que ces événements si défavorables aux projets de Napoléon semblaient le punir d'avoir entrepris une invasion injuste, que tous les Français désapprouvaient, d'autres événements non moins graves se préparaient dans le Nord.

L'Autriche, excitée par l'Angleterre, ordonnait des levées extraordinaires, et semblait se disposer en secret à soutenir une nouvelle guerre. Napoléon se mit à surveiller le cabinet de Vienne; et, afin de ne pas être pris au dépourvu, il fit décréter par le sénat une levée de cent soixante mille conscrits, dont quatre-vingt mille devaient être fournis par la classe de 1810, et les autres quatre-vingt mille sur les classes antérieures, depuis 1806. Ces classes étaient déjà presque épuisées, et celle de 1810 ne pouvait donner que des jeunes gens de dix-huit ans; mais le sénat n'y regardait pas de si près quand il s'agissait de satisfaire les désirs de son maître : les cent soixante mille conscrits furent envoyés dans les dépôts des régiments.

Comme Napoléon ne se fiait guère au cabinet de Berlin, malgré l'état d'abaissement dans lequel il avait laissé la monarchie prussienne, il conclut, le 8 septembre, un nouveau traité avec ce cabinet, qui assujettissait la Prusse à n'avoir, pendant dix ans, que quarante mille hommes sous les armes; les places de Glogau, Stettin et Custrin, devaient être occupées par des garnisons françaises, jusqu'au parfait paiement des contributions qui lui avaient été imposées, et dont les arrérages s'élevaient encore à cent quarante millions de francs.

Napoléon voulut aussi s'assurer des dispositions de la Russie, et offrit à l'empereur Alexandre un rendez-vous dans la ville d'Erfurt. L'entrevue eut lieu le 27 septembre. Elle est devenue célèbre. Tous les souverains de l'Allemagne, excepté l'empereur d'Autriche qui ne fut pas invité, accoururent à Erfurt, et formèrent, aux deux puissants arbitres de l'Europe, une cour des plus brillantes. Là, tout ce qui tenait à Napoléon était flatté, courtisé par des têtes couronnées royales ou ducales, lesquelles s'inclinaient devant les moindres officiers de son palais. Il faut avoir assisté à l'entrevue d'Erfurt pour se faire une idée de la puissance morale que Napoléon exerçait sur tous ces souverains, et même sur l'empereur Alexandre. En ordonnant au célèbre tragédien Talma de se rendre à Erfurt, Napoléon lui avait dit : « Je vous ferai jouer devant un parterre de rois. » En effet, la petite salle de spectacle d'Erfurt contenait un si grand nombre de souverains, que le parterre en était rempli. C'est dans cette salle qu'on vit Alexandre saisir la main de Napoléon et la serrer avec émotion, au moment où le Roscius français venait de réciter ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

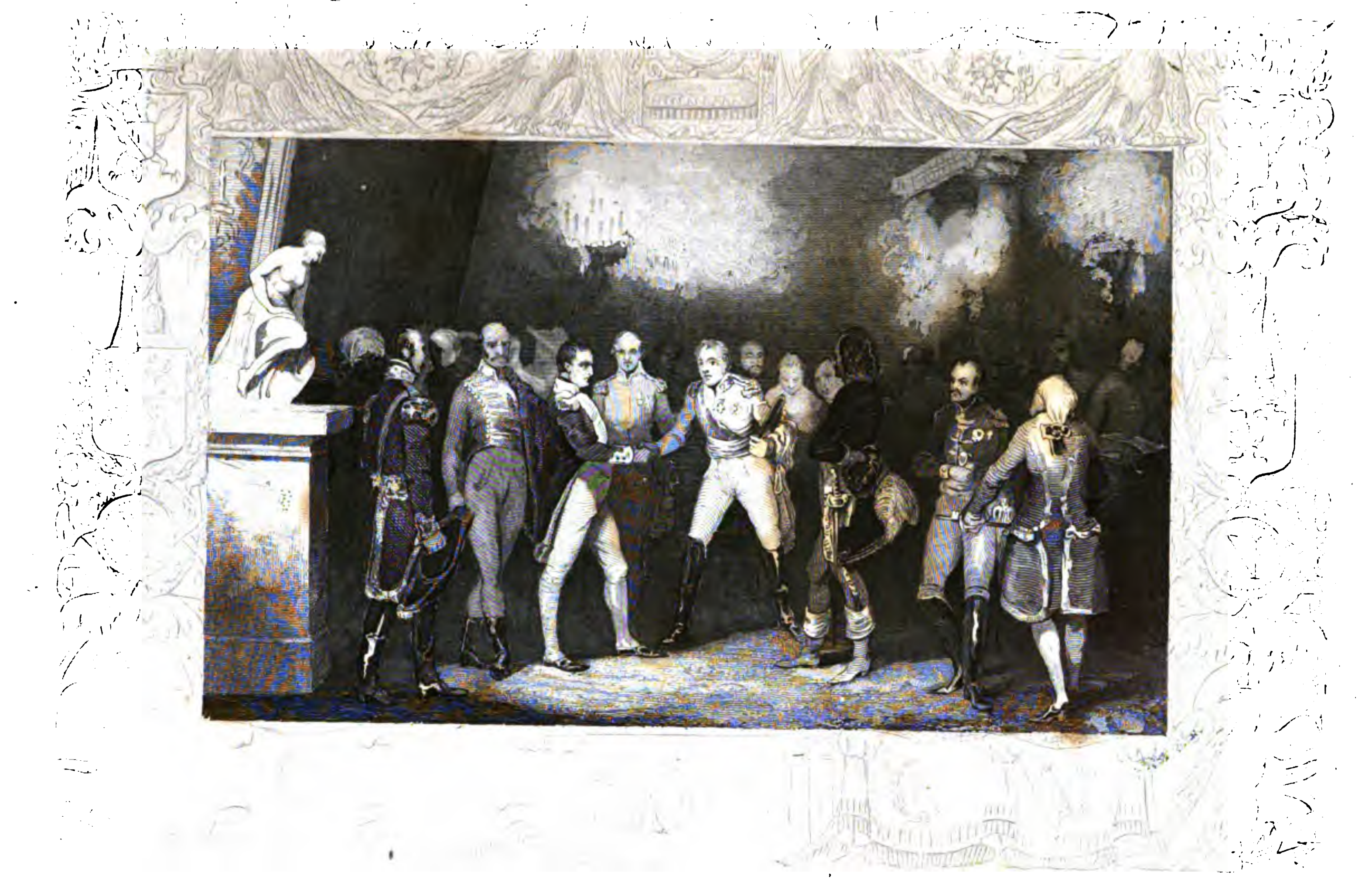
A cette mémorable entrevue, les deux empereurs passèrent dix-huit jours dans la plus grande intimité, et se donnèrent les marques les plus sincères d'estime et d'attachement.

Au milieu de leurs embrassements, Napoléon et Alexandre s'entretinrent avec une sorte d'abandon de l'organisation et de l'administration de leurs états, et convinrent, dit-on, de ne point se troubler mutuellement dans leurs extensions respectives. L'objet de l'entrevue aurait donc été une paix générale, mais imposée, par les deux puissances du jour, à la manière des Romains.

Avant de se séparer, l'empereur des Français et celui de toutes les Russies adressèrent collectivement une lettre au roi d'Angleterre, par laquelle les deux maîtres du continent engageaient le maître des mers à coopérer au repos du monde. Mais cette démarche éclatante n'obtint qu'une réponse évasive : le cabinet de Londres déclara qu'ayant pris des engagements avec les rois de Portugal, de Sicile et de Suède, ainsi qu'avec le gouvernement actuel de l'Espagne, qui était celui de la junte suprême, il ne pouvait s'engager à traiter de la paix générale qu'autant que ces puissances pourraient prendre part aux négociations auxquelles S. M. Britannique était invitée. Un pareil langage n'annonçait guère l'intention de reconnaître les nouveaux rois de Naples et d'Espagne; aussi la négociation fut-elle rompue, après l'échange de quelques notes diplomatiques.

Avant de partir pour l'Espagne, Napoléon fit l'ouverture du corps législatif, et y annonça ses résolutions à peu près en ces termes :

« ..... J'ai senti que, pour être heureux, il me » fallait d'abord l'assurance que la France fût » heureuse..... La vue de cette grande famille



NAPOLEON À ERFURTH.

» française, aujourd'hui prospère, tranquille, » unie, a sensiblement ému mon âme!...... » Une partie de mon armée marche contre celles » que l'Angleterre a formées ou débarquées » dans les Espagnes. C'est un bienfait particu» lier de cette providence qui a constamment » protégé nos armes, que les passions aient assez » aveuglé les conseils anglais, pour qu'ils renon» cent à la protection des mers, et présentent » enfin leur armée sur le continent..... L'empe» reur de Russie et moi, nous nous sommes vus » à Erfurt. Notre première pensée a été une » pensée de paix. Nous avons même résolu de » faire quelques sacrifices pour faire jouir plus » tôt, s'il se peut, les cent millions d'hommes » que nous représentons, de tous les bienfaits » du commerce maritime. Nous sommes d'accord » et invariablement unis, pour la paix comme » pour la guerre.... Bientôt mes aigles planeront » sur les tours de Lisbonne..... »

Au moment où Napoléon tenait ce discours, quatre-vingt mille hommes de vieilles troupes, parmi lesquelles se trouvait la belle et redoutable garde impériale, entraient en Espagne, et allaient rappeler la victoire sous les drapeaux français. Ces aigles, toujours triomphantes, devaient prendre leur essor et ne s'arrêter qu'aux Colonnes d'Hercule; le vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna allait les conduire lui-même. Mais on doutait en France de l'heureuse issue de cette guerre : et, quoique ceux des Français qui s'occupaient encore d'affaires politiques, la jugeassent impie, sacrilége et injuste, la chaire n'en retentit pas moins des vœux et des prières que le clergé faisait pour la gloire des armes de *l'homme du destin*.

Napoléon franchit la frontière des Pyrénées avec ses braves : visant au centre de l'état, il marcha sur Madrid, afin de frapper l'Espagne au cœur. Il ne calcula peut-être pas que la guerre étant l'affaire de tous les Espagnols, la capitale n'offrait plus qu'une importance secondaire, puisque chaque ville devenait capitale de fait, dès que les autorités reconnues par les insurgés s'y installaient. Le royaume avait autant de centres de résistance qu'il comptait d'arrondissements politiques : Sarragosse, Gironne, Valence, Murcie, Séville, Cadix, devinrent autant de foyers qui s'alimentaient d'eux-mêmes, et qui s'inquiétaient peu de l'occupation d'une capitale qui cessait de l'être dès qu'elle était au pouvoir de l'ennemi.

Napoléon ne voyait qu'une chose, replacer son frère sur le trône : il se mit donc à la tête de ses troupes, et débuta par la bataille de Burgos, livrée aux Espagnols, par les maréchaux Soult et Bessières, le 10 novembre 1808 : les insurgés y perdirent six mille hommes, dont trois mille furent faits prisonniers avec une vingtaine de canons. La ville de Burgos resta aussi au pouvoir des Français. Napoléon y fit confisquer des laines appartenant aux moines, et qu'on évaluait à plusieurs millions de francs

Le lendemain de son entrée à Burgos, Napoléon passa en revue les corps d'armée arrivant de la Prusse, et leur adressa une harangue dans laquelle il leur disait : « J'ai besoin de vous, soldats; la » présence hideuse du léopard souille les conti» nents d'Espagne et de Portugal : qu'à votre as» pect il fuie épouvanté! Portons nos aigles triom» phantes jusqu'aux Colonnes d'Hercule; là aussi » vous avez des outrages à venger... Une longue » paix, une prospérité durable seront le prix de » vos travaux. »

Cette paix que Napoléon leur promettait, les soldats français envoyés en Espagne ne devaient pas la voir s'accomplir : ils devaient y périr presque tous, quoiqu'ils dussent être presque toujours vainqueurs.

Deux jours après la bataille de Burgos eut lieu celle d'Espinosa, dans la Vieille-Castille. L'armée espagnole commandée par le général La Romana, le même qui avait ramené en Espagne une des divisions envoyées en Danemarck, fut défaite à Espinosa. Le maréchal Victor mit les Espagnols en pleine déroute : ils perdirent près de vingt mille hommes, cinquante pièces de canon et un matériel immense. Le maréchal Victor, les généraux Maison et Pacthod eurent la gloire de cette journée.

Il restait une troisième armée espagnole sous les ordres de Castanos et Palafox; elle se composait des contingents andalous et aragonais. Cette armée fut battue à Tudéla, sur l'Èbre, le 23 novembre : trois mille prisonniers et trente canons furent les trophées restés au pouvoir du maréchal Lannes, commandant le corps d'armée français qui livra cette bataille : les Espagnols perdirent en outre quatre mille hommes restés sur le champ de bataille. Ces trois victoires remportées au début de la campagne jetèrent, pour quelque temps, le découragement dans les rangs espagnols : le passage de Sommo-Sierra fut forcé par les lanciers de la garde impériale, et, le 4 décembre, Madrid se rendit, au moment d'un assaut décisif.

Avant de faire son entrée dans la capitale des Espagnes, Napoléon s'arrêta dans le village de San-Martin, d'où il décréta la suppression du conseil de Castille, l'abolition de l'inquisition, la réduction des couvents à un tiers, l'abolition des droits féodaux, des barrières de l'intérieur, etc., etc. Certes, tous ces décrets étaient autant de bienfaits pour la nation espagnole; mais elle ne

voulut pas les recevoir d'un vainqueur étranger, contre lequel elle était fortement irritée.

Pendant que Napoléon replaçait sur le trône d'Espagne l'ex-roi de Naples, Joseph, une armée anglaise entrait sur le territoire espagnol et s'avançait sur Valladolid : elle était commandée par le général Moore, et se composait de plus de trente mille hommes, dont la moitié étaient Espagnols.

Dans sa proclamation publiée à Madrid le 7 décembre, Napoléon annonça aux Castillans qu'il allait chasser cette armée, « qui, disait-il, arri» vait non pour secourir les Espagnols, mais » pour leur inspirer une fausse confiance et les » égarer. » Puis menaçant ce peuple s'il ne reconnaissait pas pour roi son frère Joseph : « Je » mettrai alors, portait cette proclamation, la » couronne d'Espagne sur ma tête, et je saurai la » faire respecter des méchants; car Dieu m'a » donné la force et la volonté nécessaires pour » surmonter tous les obstacles. » Dans sa réponse à la députation de la ville de Madrid, Napoléon répéta à peu près les mêmes menaces, et y ajouta que « les Bourbons ne pouvaient plus » régner en Europe, et qu'aucune puissance ne » pouvait exister sur le continent, influencée par » l'Angleterre. » Ces menaces trouvèrent les insurgés espagnols inébranlables; et si un grand nombre d'habitants parurent soumis, ils n'en conservèrent pas moins le dessein de reprendre les armes à la première occasion. Toutefois Joseph fut réinstallé, et sa cour se forma, car les hommes de cour se ressemblent partout. De même qu'on avait vu les émigrés de France s'empresser de peupler les salons et les antichambres de l'empereur, on vit alors les nobles espagnols accourir pour former la cour du roi Joseph, qu'ils n'aimaient guère.

Tout annonçait, au commencement de janvier 1809, que les armées françaises resteraient maîtresses de la péninsule espagnole : le corps qui se trouvait en Catalogne, sous les ordres du général Gouvion-Saint-Cyr, avait remporté de grands avantages à Cardedeu, à Llinas, à San-Feliu et à Molins-del-Rey; partout il avait défait de nombreuses divisions d'insurgés : la place de Roses était tombée en son pouvoir, et, à l'exception de Gironne, toute la Catalogne était occupée et paraissait soumise.

D'un autre côté, l'armée anglaise, qui s'était avancée dans le cœur de l'Espagne, se trouva compromise par les résultats de la bataille de Tudéla. Napoléon avait donné des ordres pour séparer les Anglais de la mer : Moore, effrayé de voir qu'il allait se trouver sans points de retraite, se hâta de se diriger, à marches forcées, vers les côtes de la Galice; mais ses colonnes furent vivement poursuivies par les troupes françaises. Ce fut cependant dans cette retraite désastreuse pour les Anglais qu'ils surprirent le régiment des chasseurs de la garde impériale, auquel ils firent quelques centaines de prisonniers : les Anglais prirent aussi l'aigle d'un régiment français [1].

Ce petit avantage n'empêcha pas que l'armée anglaise ne fût presque totalement détruite devant la Corogne par le maréchal Soult. Moore et deux autres généraux anglais périrent dans cette affaire; le commandant en second Baird fut grièvement blessé. Les Anglais avaient perdu dans cette retraite plus de dix mille hommes et plusieurs milliers de chevaux : les débris de leur armée se rembarquèrent à la hâte à la Corogne et à Vigo; ces deux villes ne tardèrent pas de tomber au pouvoir des Français, qui prirent aussi la place maritime du Ferrol, où ils trouvèrent seize cents pièces de canon, d'immenses magasins, huit vaisseaux de ligne, trois frégates et plusieurs autres bâtiments de guerre.

En ce moment Saint-Cyr s'était établi en Catalogne : le maréchal Lannes occupait l'Aragon et travaillait à réduire Saragosse : le maréchal Bessières occupait la Vieille-Castille, assurant les communications avec la France : le maréchal Lefebvre était dans la Manche : le maréchal Victor marchait sur l'Andalousie, et devait appuyer le maréchal Soult, chargé de soumettre le Portugal; enfin le maréchal Ney, restant en communication avec Soult achevait la conquête de la Galice.

En quittant l'Èbre pour se porter sur le Danube, Napoléon prescrivit à ses lieutenants de jeter les Anglais vers la mer; il voyait très-bien que de leur exclusion de la terre ferme dépendaient l'établissement et la consolidation de son grand empire. Soult exécuta glorieusement ces ordres, et Lisbonne tomba au pouvoir des Français. Mais les Anglais, repoussés de l'Espagne et du Portugal, ne s'en montrèrent que plus empressés d'organiser une cinquième coalition contre la France.

Ainsi, presque toute l'Espagne obéissait au roi Joseph-Napoléon, et le maréchal Soult occupait le Portugal; mais ce ne fut que momentanément. Napoléon, obligé de retourner à Paris pour surveiller l'Autriche mécontente, laissa l'Espagne dans les mains de son frère : bientôt ses lieutenants firent des fautes par jalousie ou par la

[1] Cet enlèvement de l'aigle, si rare dans les premières guerres de Napoléon, fut regardé à Londres comme un grand triomphe, et on montrait ce drapeau français comme on montre un objet curieux : les Anglais se portaient en foule dans le lieu où il était exposé.

mauvaise combinaison de leurs opérations; il y eut défaut d'ensemble. Les Espagnols reprirent courage, et chaque province devint de nouveau le théâtre d'une guerre sanglante, où lutta en vain, pendant quatre ans, la bravoure des Français.

« Cette malheureuse guerre d'Espagne, a-t-il » dit à Sainte-Hélène, a perdu Napoléon (il par» lait comme César et Frédéric écrivirent, tou» jours en employant la troisième personne); » elle a divisé ses forces, multiplié ses efforts, » attaqué sa moralité : elle fut une véritable plaie, » la cause première des malheurs de la France. » Après les conférences d'Erfurt entre Napoléon » et Alexandre, l'Angleterre devait être con» trainte à faire la paix, par la force des armes » ou par celle de la raison; elle se trouvait per» due, déconsidérée sur le continent; son af» faire de Copenhague avait révolté tous les es» prits, et la France brillait alors de tous les » avantages contraires, quand cette désastreuse » affaire d'Espagne est venue subitement tour» ner l'opinion contre Napoléon et réhabiliter » l'Angleterre. Cette puissance a pu dès-lors con» tinuer la guerre : les débouchés de l'Amérique » méridionale lui ont été ouverts; elle s'est fait » une armée dans la péninsule, et de là elle est » devenue l'agent victorieux, le nœud redouta» ble de toutes les intrigues qui ont pu se former » sur le continent : *c'est ce qui a perdu Napo» léon.* »

C'est dans ces termes que Napoléon s'est exprimé sur la guerre d'Espagne. Mais lorsqu'il avouait ces grandes vérités, et qu'il témoignait les regrets qu'a dû lui causer cette malheureuse invasion, il était sur le rocher de Sainte-Hélène; le jour des illusions était passé, il jugeait froidement les choses : tandis qu'à son retour d'Erfurt, enivré de sa puissance, il croyait n'avoir qu'à entrer à Madrid pour conquérir l'Espagne; il se croyait assez fort pour dompter et soumettre un peuple que les passions politiques n'avaient point usé, et qui avait commencé son insurrection avec une énergie, un enthousiasme propres à tromper tous les calculs de l'invincible conquérant de l'Europe.

CHAPITRE VI.

Napoléon se porte sur le Rhin. — Nouvelle coalition contre la France. — Les Autrichiens envahissent la Bavière. — Bataille d'Eckmühl. — Succès de l'armée d'Italie. — Bataille d'Essling. — Ses résultats. — Incendie de l'escadre française à l'île d'Aix. — Enlèvement du pape de Rome. — Incorporation des états romains à l'empire français. — Bataille de Wagram. — Tentative d'assassinat sur Napoléon. — Paix signée à Vienne en 1809.

Depuis le jour où Napoléon s'est emparé des rênes de la France, depuis que la nation n'a plus aucune part dans le gouvernement par suite de l'anéantissement des libertés publiques, et que le mot si puissant de *patrie* a eté remplacé par celui de *dynastie*, l'historien, quels que soient d'ailleurs les devoirs qu'il s'est imposés, n'a plus à s'occuper de la nation française. Plus la domination de la France s'étend, plus cette France s'efface devant un seul homme. Cet homme gigantesque anime tout, ordonne tout, et paraît exécuter tout ce qu'il ordonne : tous les événements se rapportent à lui seul, tout l'intérêt est sur lui seul : là où il n'est pas l'historien ne fait que glaner. C'est ainsi que pour écrire l'histoire de l'empire français on est obligé de suivre constamment l'empereur Napoléon, et de se transporter, avec son étonnante rapidité, tantôt en Italie, tantôt en Autriche, puis à Iéna, à Tilsitt, à Bayonne, à Erfurt, à Madrid.

Nous allons donc quitter l'Espagne, où il s'est peut-être engagé à regret, pour le suivre de nouveau en Allemagne : il était hier sur l'Èbre, aujourd'hui il franchit le Rhin, et demain il sera sur le Danube, où une nouvelle campagne contre l'Autriche est devenue imminente. En voyant les embarras que Napoléon s'était créés par la guerre d'Espagne, le cabinet de Vienne, déjà ulcéré par l'établissement de la confédération du Rhin, sous la haute suzeraineté de l'empire français, et piqué de ce que l'empereur d'Autriche n'avait pas été appelé aux conférences d'Erfurt, s'était silencieusement préparé à une rupture avec la France. Ce cabinet épiait, dans une humble attitude, l'occasion de reprendre son rang et de replacer l'Allemagne sous sa domination. Persévérant et immuable dans sa politique et dans ses plans d'agrandissement, le cabinet de Vienne, quoique accablé des plus terribles coups de la fortune, voulut essayer encore d'entrer dans la lice : il trouva des subsides à Londres, et crut pouvoir trouver un appui à Pétersbourg. Sous prétexte d'une guerre contre les Turcs, l'Autriche mit sous les armes des troupes nombreuses, et lorsque Napoléon voulut faire expliquer cette puissance, cinq cent mille Autrichiens, y com-

pris la landwer, sorte de garde nationale active, étaient prêts à combattre.

Le 9 avril 1809, l'empereur d'Autriche adressa une proclamation à ses sujets, dans laquelle il exposait les motifs qui lui faisaient prendre les armes : ces motifs étaient l'insatiable avidité de Napoléon et l'humiliation à laquelle il voulait réduire l'Autriche. L'archiduc Charles, chargé du commandement de la principale armée, fit aussi une proclamation à ses troupes, dans laquelle il s'exprimait en ces termes : « L'empereur d'Autriche se voit forcé de prendre les armes, parce que l'empereur des Français veut qu'il ne subsiste pas un seul état qui ne reconnaisse sa suprématie et qui ne serve d'instrument à ses projets d'agrandissement; parce qu'il exige que l'Autriche, renonçant à son indépendance, désarme et se livre à sa volonté; parce que les armées de l'empereur des Français, et de ses alliés, qui ne sont que ses vassaux, se mettent en mouvement contre l'Autriche..... »

Les allégations de l'archiduc Charles n'étaient pas toutes vraies : sans doute l'Autriche avait à se plaindre des exigences de Napoléon; mais ce n'était pas lui qui était l'agresseur; depuis longtemps l'Autriche méditait cette guerre avec le cabinet de Saint-James, et jusqu'au dernier moment elle n'avait cessé de protester de ses intentions pacifiques envers Napoléon. C'est donc à l'Autriche et à l'Angleterre que l'humanité doit imputer cette nouvelle guerre, dans laquelle périrent en peu de mois plus de cent cinquante mille hommes.

Le même jour où furent lues les proclamations de l'empereur d'Autriche et de l'archiduc Charles, l'armée autrichienne passa l'Inn et envahit la Bavière, comme elle l'avait fait en 1805. L'Autriche se trouvait prête avant la France, et l'était sur tous les points. Napoléon avait besoin de toute son activité dans une circonstance aussi grande : l'armée française arriva à marches forcées sur la rive droite du Rhin; elle était beaucoup moins nombreuse que celle de l'archiduc Charles, car Napoléon ne comptait en ligne que cent quarante mille hommes; mais c'étaient les soldats d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

Napoléon avait aussi une armée en Italie sous les ordres du vice-roi : elle avait à combattre non-seulement les troupes autrichiennes commandées par l'archiduc Jean, mais encore l'insurrection que l'Autriche avait provoquée chez les Tyroliens et les autres peuples qui confinent avec l'Italie. Cette puissance avait aussi essayé de faire éclater des insurrections en Italie même; mais son or y fut impuissant.

Napoléon était encore, le 12 avril, au château des Tuileries, lorsqu'une dépêche télégraphique lui apprit le mouvement offensif des Autrichiens : il quitta Paris ce jour même, arriva à Stuttgard le 16, et se rendit le lendemain à Donawert, où il établit son quartier-général, et combina les mouvements de l'armée française.

Le 19 avril, la campagne s'ouvrit par des engagements qui eurent lieu à Pfaffenhofen et à Thann, où le maréchal Davoust et les généraux Gudin et Morand enlevèrent toutes les positions d'un ennemi beaucoup plus fort en nombre, et lui firent beaucoup de prisonniers.

Le lendemain, Napoléon résolut de battre et de détruire le corps de l'archiduc Louis et du général Hiller, forts ensemble de plus de cinquante mille hommes. En conséquence, il donna ordre au maréchal Davoust de tenir en respect trois corps autrichiens, tandis qu'avec les divisions Morand et Gudin, les Bavarois et les Wurtembergeois, il attaquerait de front l'armée de l'archiduc Louis, et qu'il ferait couper les communications de l'ennemi par le maréchal Masséna, en le faisant passer sur les derrières des Autrichiens. Au moyen de ces combinaisons, l'ennemi déconcerté ne tint qu'une heure à Abensberg, et se retira en toute hâte, laissant huit drapeaux, douze canons et dix-huit cents prisonniers au pouvoir des Français.

Le lendemain, le flanc de l'armée autrichienne se trouva découvert : les troupes françaises profitèrent de cette circonstance pour marcher sur Landshut, où les Autrichiens furent d'abord défaits dans la plaine, puis sur le pont. Leur situation devint très-critique; ils ne s'en tirèrent qu'en abandonnant dans la ville huit à neuf mille hommes, trente pièces de canon et une immense quantité de caissons attelés, de voitures et de bagages ; ils y laissèrent aussi trois équipages de pont.

Le lendemain eut lieu la bataille d'Eckmühl. Cent vingt mille Autrichiens, commandés par le prince Charles, avaient pris position devant Eckmühl, et se montraient disposés à recevoir la bataille. Napoléon, parti de Landshut le matin du 22, arriva devant Eckmühl à une heure après midi; il avait avec lui le corps de Masséna, les deux divisions du maréchal Lannes, la cavalerie de Nansouty et Saint-Sulpice, et la division de Wurtembergeois. Les maréchaux Davoust et Lefebvre, la division du général Montbrun, qui jusqu'alors avaient tenu en échec les corps de Rosemberg, de Hohenzollern et de Lichtenstein, débouchaient sur le champ de bataille au moment où Lannes débordait l'ennemi par la gauche. Le prince Charles et ses troupes se défendirent d'abord très-bien mais se voyant attaqué vivement sur tous le

points, tourné par sa gauche, et successivement déposté de toutes ses positions, ce prince dut penser à faire sa retraite, protégé par sa nombreuse cavalerie : cette cavalerie ayant été culbutée par celle des généraux Saint-Sulpice et Saint-Hilaire, la retraite des Autrichiens ne fut bientôt qu'une horrible déroute. La nuit commençait, et la cavalerie française continuait à marcher sur Ratisbonne, lorsque l'obscurité l'obligea enfin de s'arrêter. L'armée autrichienne, forcée de défiler toute la nuit, laissa sur le champ de bataille tous ses blessés et la plus grande partie de son artillerie ; les Français lui prirent aussi quinze drapeaux et firent quinze mille prisonniers.

La bataille d'Eckmülh décida de toute cette guerre. Toutefois, il fallut enlever de vive force la ville de Ratisbonne, que les Autrichiens voulurent défendre. Ratisbonne, à moitié incendiée par les obus, fut prise d'assaut, et tout ce qui fit résistance fut passé au fil de l'épée. Les Autrichiens perdirent encore dix mille prisonniers ; ils n'eurent pas le temps de couper le pont, et les Français passèrent sur la rive gauche du Danube pêle-mêle avec les Autrichiens. Napoléon reçut au combat de Ratisbonne une légère blessure au pied droit.

Après la bataille d'Eckmülh et la prise de Ratisbonne, l'armée française marcha sur Vienne, et arriva devant cette ville le 10 du mois de mai. L'archiduc Maximilien, chargé du commandement de cette capitale, voulut la défendre : c'était la sacrifier. En effet, le feu des obus que le général Lariboisière plaça derrière une maison du faubourg ne tarda pas à incendier plusieurs quartiers, Vienne ouvrit ses portes, après un bombardement de trente-six heures. Les Français y trouvèrent d'immenses ressources en munitions.

Pendant que la grande armée s'avançait avec tant de rapidité dans le cœur de l'Autriche, l'armée française d'Italie obtenait aussi des succès décisifs. Après quelques combats d'avant-garde, dont les Autrichiens se glorifièrent, ils furent complètement battus sur la Piave; et cette affaire obligea l'archiduc Jean à quitter l'Italie, comme la bataille d'Eckmülh avait contraint le prince Charles d'évacuer la Bavière.

La Russie venait de déclarer la guerre à l'Autriche, et faisait entrer des troupes russes dans la Gallicie; ce qui compliquait la situation pénible de l'Autriche, obligée d'envoyer un corps autrichien dans cette province. Toutefois, les généraux autrichiens redoublèrent d'efforts pour présenter devant Napoléon une nouvelle armée : ils profitèrent du repos que les Français prirent à Vienne, pour se réorganiser sur la rive gauche du Danube.

Bientôt Napoléon apprit que le prince Charles s'approchait de Vienne par cette rive gauche : il résolut de le prévenir et de passer ce grand fleuve. La position de l'armée française sur la rive droite n'était bonne qu'autant qu'elle aurait une tête de pont sur la rive gauche; sans cela l'ennemi restait maître de l'initiative. Passer un fleuve comme le Danube en présence d'une armée était une opération bien difficile et qui exigeait beaucoup d'art, d'autant plus que les Français ne pouvaient pas s'éloigner beaucoup de Vienne, de peur que l'ennemi, qui avait deux équipages de pont, ne passât lui-même le Danube et ne se portât sur cette capitale.

Napoléon résolut d'effectuer le passage à deux lieues au-dessous de Vienne, vis-à-vis l'île de Lobau, qui a dix-huit cents toises d'étendue : elle est séparée de la rive droite par le grand bras du fleuve, qui a cinq cents toises, et n'est éloignée de la rive gauche que par le petit bras, large seulement de soixante toises. Une fois dans l'île de Lobau, la grande armée se trouvait dans un camp retranché, et avait de grands avantages sur l'armée autrichienne.

Le 19 mai, le général Bertrand fit jeter un pont de bateaux et de pontons sur le grand bras du Danube : l'avant-garde y passa et s'empara de l'île. Le pont étant terminé le 20 au matin, l'armée française commença à passer ; mais dans l'après-midi le Danube grossit de trois pieds; le pont fut rompu. On le rétablit avec beaucoup d'activité, et l'armée continua à passer dans l'île. Vers les six heures un pont fut aussi jeté sur le petit bras, et le général Lasalle passa sur la rive gauche, battit la plaine d'Essling dans tous les sens, et s'établit, la nuit, entre Essling et Gros-Arpen. Il avait eu connaissance, dans la soirée, d'une division autrichienne.

Le 21 à la pointe du jour, Napoléon se porta sur Essling. Une partie des cuirassiers des généraux d'Espagne et Nansouty passèrent avec quelques bataillons. A midi le grand pont fut encore rompu par une nouvelle crue du Danube. Deux fois on le rétablit dans la journée et deux fois il se rompit : le reste de la cavalerie et les réserves du parc ne purent passer. La situation des Français devenait très-critique.

A quatre heures le général Lasalle fit prévenir que l'armée de l'archiduc était en marche; mais le général Bertrand ayant fait dire que le Danube baissait et que les parcs passaient, Napoléon, qui avait déjà donné l'ordre de repasser dans l'île, résolut de rester en position, afin de ne pas laisser occuper le village d'Essling. Dans la soirée les tirailleurs s'engagèrent : bientôt le combat devint très-vif; mais des charges de ca-

valerie, exécutées avec intrépidité, repoussèrent toutes les attaques de l'ennemi. Ainsi, vingt-cinq mille hommes, attaqués par cent mille, conservèrent pendant trois heures leur champ de bataille. Tout annonçait une journée décisive pour le lendemain.

A minuit le Danube grossit encore; le passage fut de nouveau interrompu : le reste de l'armée française ne put arriver, et l'avantage du nombre restait aux Autrichiens.

Toutefois, à la pointe du jour, la garde impériale et le corps du maréchal Oudinot passèrent sur la rive gauche, et arrivèrent à Essling, où Napoléon se trouvait. Il ordonna au maréchal Lannes de percer le centre de l'armée autrichienne, et à la jeune garde de se jeter sur le flanc gauche de l'ennemi. Les Autrichiens sentirent l'importance de ne pas laisser percer leur centre; mais ils avaient fait la faute de trop s'étendre, et tous leurs efforts furent vains. Déjà la jeune garde marchait sur le flanc de la gauche des ennemis, lorsqu'il fallut arrêter les troupes victorieuses : les ponts étaient de nouveau rompus, tous les bateaux étaient emportés; il n'était plus possible de passer avant plusieurs jours. Le corps du maréchal Davoust, la moitié des cuirassiers, toutes les réserves d'artillerie se trouvaient encore sur la rive droite. Ce contre-temps était affreux. Quand cette fâcheuse nouvelle arriva à Napoléon à sept heures du matin, il se vit contraint d'envoyer l'ordre aux maréchaux Masséna et Lannes de s'arrêter, et de reprendre insensiblement leurs positions aux villages de Gros-Arpen et d'Essling; l'ennemi qui était déjà en retraite reprit l'offensive. Il était alors dix heures du matin. Depuis cette heure jusqu'à quatre heures de l'après-midi, cent mille Autrichiens et cinq cents pièces de canon attaquèrent vainement et sans succès cinquante mille Français n'ayant que cent pièces de canon et obligés de ménager le feu parce qu'ils manquaient de munitions.

Le succes de la bataille était dans la possession du village d'Essling : l'archiduc l'attaqua cinq fois avec des troupes fraîches, le prit deux fois, mais en fut toujours chassé : enfin, à trois heures de l'après-midi les généraux Rapp et Mouton, aides-de-camp de l'empereur, se mirent à la tête de la jeune garde et tombèrent au pas de charge sur les réserves de l'ennemi, qui se préparait à faire une sixième attaque : elles furent mises en déroute, et le champ de bataille resta aux Français. L'archiduc n'ayant plus de troupes fraîches prit position. Le feu cessa à quatre heures.

Le soir l'empereur rentra dans l'île de Lobau : tous les ponts du grand bras avaient disparu. Il ordonna alors à l'armée de repasser le petit pont et de camper dans l'île; le mouvement commença à minuit; mais le corps de Masséna coucha sur le champ de bataille et ne passa que le lendemain matin.

Telle fut la sanglante bataille d'Essling, qui faillit de devenir funeste à la France, et qui rendit le courage à ses ennemis : non qu'elle eût été perdue, mais parce qu'elle devait l'être dans les circonstances où se trouvait cette partie de l'armée française qui était sur la rive gauche du Danube.

Cette bataille coûta la vie à deux des plus braves généraux de l'armée française, Lannes et Saint-Hilaire. Treize autres généraux y furent blessés : les Français eurent cinq mille hommes tués et dix-sept mille blessés. Les pertes furent à peu près égales de part et d'autre. Les deux partis s'attribuèrent également la victoire, sans qu'aucun fût resté réellement vainqueur. Sous ce rapport, cette terrible affaire fut sans résultat; mais elle attaqua la réputation militaire de Napoléon, parce qu'on croyait qu'il devait toujours mettre ses ennemis en fuite.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, les événements qui venaient d'avoir lieu sur le Danube produisirent une sorte de crise pour toute l'Europe : l'empire français fut le seul point où cette crise ne se fit pas sentir, et cela parce que, la presse étant enchaînée, les journaux ne rendirent compte des dangers que l'armée française avait courus à Essling que dans les mêmes termes employés par le bulletin officiel. D'ailleurs les Français avaient le sentiment de leur force; ils comptaient trop sur la bravoure des soldats et sur le génie de leur chef pour craindre des revers. Mais les ennemis, déclarés ou cachés, que la France et Napoléon avaient sur le continent, s'agitèrent et firent courir les bruits les plus sinistres sur la situation de l'armée française.

Sans doute que cette armée avait couru de grands dangers à Essling; mais elle s'en était tirée avec une bravoure admirable : l'intrépidité de Masséna avait facilité la retraite dans l'île de Lobau, retraite qui n'avait nullement été inquiétée, et qui mettait l'armée de Napoléon dans une position inexpugnable, en attendant que le moment fût arrivé d'effectuer de nouveau le passage.

Heureusement, les succès obtenus en Italie par les troupes françaises avaient au même instant offert quelque compensation au massacre d'Essling. Le général Macdonald, commandant la droite de l'armée du vice-roi, avait fait capituler, dans Laybach, le comte de Meerweldt, avec quatre mille Autrichiens. Le prince Eugène était entré en Léoben, à la suite d'un brillant engagement, et y avait pris la plus grande partie des soldats de Jellachich; Gorice, Trieste et Klagen-

tart allaient ouvrir leurs portes aux Français, qui occupaient le pays de Salzbourg, le Voralberg, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, l'Istrie. Le maréchal Marmont, en marche de la Dalmatie, avait pénétré à travers la Croatie autrichienne jusqu'à Fiume.

Enfin, l'armée d'Italie avait fait sa jonction à Bruck, sur la Muher, avec la grande armée. L'archiduc Jean, qui faisait face au vice-roi, s'était retiré dans la Hongrie, où il s'occupait à réorganiser les débris de son armée.

D'un autre côté, l'archiduc Ferdinand avait dû évacuer Varsovie, et commencer sa retraite du grand-duché.

Mais les armes françaises avaient éprouvé des vicissitudes sur d'autres points. Le maréchal Soult s'était vu forcé d'évacuer le Portugal, et, dans cette retraite, ses troupes avaient beaucoup souffert : l'artillerie était restée dans les mauvaises routes que Soult dut prendre pour rentrer dans la Galice.

L'insurrection espagnole avait de nouveau éclaté sur plusieurs points, et les soldats français restés dans ce pays n'avaient plus devant eux que la perspective d'une longue guerre, presque sans gloire, et mille fois plus pénible et plus dangereuse que les guerres en Allemagne ou en Italie.

La marine française avait aussi éprouvé un nouveau désastre : les Anglais avaient lancé des brûlots dans la rade de l'île d'Aix, où se trouvaient douze vaisseaux et quatre frégates, et avaient réduit six de nos vaisseaux, dont un de cent vingt canons, à s'échouer, ainsi que deux frégates. Trois autres vaisseaux français et deux frégates furent brûlés par leurs propres équipages ou par l'ennemi, qui ne perdit aucun bâtiment dans cette terrible affaire.

Pour compliquer encore les embarras dans lesquels les ennemis de la France voyaient Napoléon plongé, le major prussien Schill était sorti de Berlin, à la tête d'un corps de partisans qui, grossissant sur la route, porta l'effroi dans la Westphalie. Quoique le roi de Prusse eût formellement désavoué la démarche hostile de Schill, on croyait partout que ce cabinet allait prendre les armes contre la France, et on parlait déjà d'un mouvement national, qui ne fut qu'un rêve.

Dans ces circonstances, le pape Pie VII, déjà très-aigri contre Napoléon, fut exaspéré en apprenant qu'après lui avoir pris plusieurs de ses provinces, cet empereur avait décrété la réunion des états romains à l'empire français, et qu'une consulte extraordinaire était chargée de prendre possession de ces états au nom de Napoléon. Pie VII, se voyant dépossédé, en appela aux armes spirituelles pour défendre ses intérêts temporels; il lança contre Napoléon une bulle d'excommunication, qui fut reçue avec indifférence : nous n'étions plus au moyen âge, et une excommunication portée contre un souverain puissant paraissait une chose ridicule : aussi ne produisit-elle aucun effet. On craignit seulement qu'elle n'excitât les fanatiques de Rome à assassiner les Français; et ce fut simplement dans cette crainte que Napoléon fit peser la responsabilité de cette excommunication sur le cardinal Pacca, qui l'avait signée.

« A cette époque, les troupes françaises, dans » les états romains, étaient peu nombreuses, et » la population de Rome était très-agitée. Le » saint-père, renfermé au fond de son palais, » avait fait élever des barricades autour; elles » étaient gardées par quelques centaines d'hommes armés, exerçant la plus grande surveillance. » Les troupes françaises qui occupaient les postes » extérieurs se prirent de querelle avec celles » du pape; elles se crurent bravées. Le général » (Miollis) qui commandait à Rome fit les plus » vives remontrances; il ne put faire comprendre » que le pape serait beaucoup plus en sûreté » gardé par la sainteté de son caractère, et qu'opposer la force à la force pouvait avoir les » effets les plus funestes. N'étant pas écouté, ce » général prit alors le parti de faire transférer le » pape à Florence, afin de le mettre à l'abri des » dangers que sa vie pouvait courir à Rome. »

Telle est la version que l'on trouve dans les mémoires dictés par Napoléon sur l'enlèvement du pape. Il a déclaré que cet enlèvement avait eu lieu sans qu'il en eût donné l'ordre; que lorsqu'il apprit cet événement, à Schœnbrunn, il en fut très-fâché; mais qu'il ne voulut pas désavouer son général à Rome, dont la conduite avait été obligée. A l'appui de ce récit, Napoléon rappelle la conduite qu'il a tenue envers le pape. « Il était » impossible, a dit Napoléon, de renvoyer Pie VII » à Rome sans s'exposer à des événements dont » les résultats pouvaient être encore plus fâcheux. » On était à la veille de la bataille de Wagram, » qui devait décider de la paix; il fallait attendre » le résultat pour négocier après avec le saint-siége, et mettre un terme à ces fâcheuses affaires. »

Ainsi, Napoléon prétend que ce fut pour mettre le pape à l'abri de tout danger qu'on l'enleva de son palais. Mais beaucoup d'historiens assurent que Pie VII fut contraint de quitter Rome parce qu'il ne voulut pas consentir à la proposition que lui fit faire Napoléon d'abdiquer de sa souveraineté temporelle; qu'à cette condition il pouvait rester tranquille à Rome; mais qu'il déclara qu'on le mettrait plutôt en pièces que de se rétracter de

ce qu'il avait fait, et de signer sa renonciation.

Quoi qu'il en soit des motifs qui ont provoqué cet enlèvement, toujours est-il certain qu'on employa la violence pour faire sortir le saint-père de Rome; mais une fois éloigné, on eut pour lui tous les égards que Napoléon avait prescrits. Pie VII fut d'abord conduit à Florence : cette ville étant trop près de Rome, on le fit partir pour Turin, d'où il fut à Grenoble : les ordres de Napoléon le firent ramener à Nice, puis à Savone, où ce vénérable pontife séjourna longtemps. Une intrigue anglaise dont le but était de s'emparer de sa personne détermina Napoléon à faire transférer Pie VII à Fontainebleau : il y resta jusqu'aux événements de 1814 qui amenèrent la chute de cet empereur.

En détrônant le pontife de Rome, Napoléon arrivait ainsi à l'accomplissement du plan qu'il avait fait de recréer la *patrie italienne*, en réunissant les Vénitiens, les Milanais, les Piémontais, les Génois, les Toscans, les Parmesans, les Modénois, les Romains, les Napolitains en une seule nation indépendante, bornée par les Alpes et la mer. « C'était, disait-il, le trophée qu'il voulait élever à sa gloire. » Mais, toujours occupé à des guerres lointaines, il n'eut pas le temps de faire cette grande fusion de tous ces peuples.

La bataille de Wagram, qui eut lieu à l'époque de l'enlèvement du pape, fit bientôt oublier les événements de Rome.

Quelque temps avant cette affaire décisive, le prince Eugène, qui n'avait pas abandonné les traces de l'archiduc Jean, l'atteignit de nouveau sur le Danube, au moment où il venait d'opérer sa jonction avec l'archiduc palatin, commandant les nouvelles levées faites dans la Hongrie. Le vice-roi, bien secondé par le général Grenier, et le général Macdonald conduisant l'aile droite, attaqua cet archiduc près de Raab, et defit complètement son armée. La ville de Raab capitula à la suite de cette journée fertile en résultats avantageux pour les Français.

Enfin, après quarante jours de repos et de nouveaux préparatifs pendant lesquels les deux armées se renforcèrent considérablement, Napoléon résolut de réunir toutes ses forces dans l'île de Lobau, d'où il voulait déboucher sur l'armée autrichienne et lui livrer une bataille décisive. Le général Bertrand avait fait construire trois ponts sur pilotis : ce travail, beaucoup plus difficile à exécuter et plus coûteux que celui que César fit faire sur le Rhin, fut terminé en vingt jours.

Les généraux autrichiens avaient établi des ouvrages de campagne dont la droite était appuyée à Gros-Arpen et la gauche à Enzerdorf : les villages d'Arpen, d'Essling, d'Enzerdorf, et les intervalles qui les séparaient, étaient couverts de redoutes palissadées, fraisées et armées de cent cinquante canons de position. On ne concevait pas comment il était possible qu'avec son expérience de la guerre l'empereur voulût attaquer des ouvrages si puissamment défendus, soutenus par une armée qu'on évaluait à deux cent mille hommes, appuyée par huit à neuf cents pièces de canon. Mais Napoléon avait fait armer plusieurs petites îles qui battaient Enzerdorf, et dans lesquelles on avait mis des obus, des mortiers et des pièces de position qui devaient, en deux heures de temps, raser la petite ville d'Enzerdorf, détruire les ouvrages et en chasser l'ennemi.

Le 1er juillet, l'armée française commença à passer dans l'île de Lobau : le 4, à onze heures du soir, les batteries dirigées contre Enzerdorf commencèrent leur feu; les obus brûlèrent cette malheureuse petite ville, et en moins d'une demi-heure le feu des batteries ennemies fut éteint. A deux heures après minuit, l'armée française avait quatre ponts : elle déboucha dans l'obscurité, et par un violent orage qui lui fut propice.

Le 5, l'armée française se trouva rangée en bataille sur l'extrémité de la gauche de l'ennemi, ayant tourné tous ses camps retranchés et rendu ses ouvrages inutiles : elle obligeait ainsi les Autrichiens à sortir de leurs positions, et à aller livrer bataille à Napoléon sur le terrain qui lui convenait.

A huit heures, Masséna, qui commandait la gauche des Français, fit marcher une division sur Enzerdorf; cette division n'éprouva pas une grande résistance, et fit prisonniers quatre bataillons autrichiens qui s'y trouvaient. Le général Oudinot enleva un château où s'étaient enfermés neuf cents hommes.

Napoléon fit alors déployer toute l'armée dans l'immense plaine d'Enzendorf. Depuis midi jusqu'à dix heures du soir, les Français manœuvraient dans cette plaine, en occupant tous les villages, et à mesure qu'ils arrivaient à la hauteur des camps retranchés des Autrichiens, ils s'en emparaient sans résistance : ainsi un travail de quarante jours ne fut d'aucune utilité au prince Charles. Les Autrichiens furent partout menés battant par la supériorité du feu des Français : cet immense champ de bataille resta couvert des débris de l'ennemi, qui cessa le feu et prit position. On devait s'attendre à une grande bataille pour le lendemain.

L'empereur Napoléon passa toute la nuit à rassembler ses forces sur son centre, où il était de sa personne.

Le 6 juillet, à la pointe du jour, le maréchal

Bernadotte occupa la gauche, ayant en seconde ligne Masséna; le vice-roi le liait au centre, formé de sept à huit lignes. Le maréchal Davoust marcha de la droite pour arriver au centre. Son corps d'armée et celui du général autrichien Rosemberg se rencontrèrent aux premiers rayons du soleil, et donnèrent le signal de la bataille. En moins de trois quarts d'heure, le corps d'armée du général Davoust avait culbuté et rejeté celui de Rosemberg au-delà de Neusiedel, après lui avoir fait beaucoup de mal.

Pendant ce temps, la canonnade s'engagea sur toute la ligne; les Autrichiens se développèrent: toute leur gauche se garnissait d'artillerie. Napoléon ordonna à Masséna de faire une attaque sur le village qu'occupaient les Autrichiens. Il prescrivit en même temps au maréchal Davoust de tourner la position de Neusiedel, et de pousser de là sur Wagram; il fit aussi former en colonnes le général Marmont et le général Macdonald pour enlever Wagram, au moment où Davoust déboucherait sur ce village.

Sur ces entrefaites, l'ennemi attaqua avec fureur le village qu'avait enlevé Masséna, et déborda la droite des Français: ce fut une grande faute dont Napoléon s'empressa de profiter. Il fit marcher aussitôt le général Macdonald avec plusieurs divisions en colonnes, soutenues par la garde à cheval et par une batterie de cent bouches à feu, presque toutes de la garde. Cette batterie arriva à demi-portée, et fit un feu si vif qu'il éteignit bientôt celui des Autrichiens, après avoir porté la mort dans leurs rangs. Le général Macdonald marcha alors au pas de charge: en un clin d'œil le centre des Autrichiens perdit beaucoup de terrain: sa droite épouvantée sentit le danger de la position où elle se trouvait, et rétrograda en grande hâte. Masséna l'attaqua alors en tête: en même temps, la gauche du prince Charles était attaquée et débordée par le maréchal Davoust, qui marchait sur Wagram. Le général Oudinot se dirigea aussi sur Wagram pour aider l'attaque de Davoust: cette position importante fut enlevée.

Dès dix heures, les Autrichiens ne se battirent plus que pour leur retraite: à midi elle était prononcée; bientôt elle se fit en désordre, et avant la nuit cette armée était en pleine déroute, bien loin du champ de bataille.

Les Autrichiens, poursuivis l'épée dans les reins, et coupés de la Hongrie, d'où ils avaient inutilement attendu le corps de l'archiduc Jean, laissèrent le champ de bataille jonché de morts et de blessés. La journée de Wagram, à jamais célèbre, fut décisive: elle coûta aux Autrichiens vingt mille prisonniers, dix drapeaux, quarante pièces de canon, et treize mille blessés que les Français trouvèrent dans les villages. Les Français eurent dix mille hommes hors de combat.

Les jours suivants, les Autrichiens perdirent encore beaucoup de monde. Enfin, le 11 juillet, l'empereur François envoya le prince de Lichtenstein au quartier-général de Napoléon pour demander un armistice, qui fut conclu dans la nuit, et signé le lendemain, à Znaïm. Napoléon retourna au palais de Schœnbrunn [1].

Quelques jours après la victoire de Wagram, un décret impérial frappa, sur les provinces conquises de la monarchie autrichienne, des contributions de guerre, dont le total s'éleva à deux cent trente-sept millions.

Le 14 juillet, Napoléon récompensa les généraux Oudinot, Marmont et Macdonald des services qu'ils avaient rendus dans cette grande journée: ils furent tous les trois élevés à la dignité de maréchaux de l'empire. Le premier de ces nouveaux maréchaux était né dans la classe qu'on appelait plébéienne, avant que cette classe eût montré sa noblesse sur les champs de bataille et dans toutes les circonstances où il fallut exécuter quelque chose de grand, de national. Le second..... mais alors il était vertueux. Le troisième, originaire d'Écosse, ne cessa de montrer un beau caractère. Ces trois généraux de la révolution furent métamorphosés en ducs: Oudinot fut créé duc de Reggio; Marmont, duc de Raguse; Macdonald, duc de Tarente. Le prince de Neufchâtel, Berthier, fut décoré du titre de prince de Wagram, comme Masséna l'avait été de celui de prince d'Essling. Le premier de ces deux princes tenait beaucoup à ces distinctions; le second attachait plus d'importance aux dotations qui en faisaient le complément, et signait toujours son nom tant illustré de *Masséna*.

Pendant que les plénipotentiaires de Napoléon et de l'empereur François s'occupaient de régler les bases de la paix, les Anglais, qui depuis longtemps préparaient une grande expédition, se présentèrent en forces à l'embouchure de l'Escaut. Leur plan consistait à s'emparer de la ville d'Anvers et de la flotte française mouillée dans l'Escaut. L'avant-garde de cette formidable expédition

[1] La bataille de Wagram occasionna une grande mésintelligence entre Napoléon et le maréchal Bernadotte, dont le corps, composé en partie de Saxons, souffrit beaucoup. Bernadotte, irrité de ne pas avoir reçu les secours qu'il demandait pour reprendre l'offensive, s'emporta jusqu'à dire, après les mémorables batailles d'Essling et de Wagram, où les troupes françaises avaient montré tant de bravoure, que l'armée de Napoleon n'était plus, en 1809, ce qu'elle était en 1795, lorsqu'elle avait conquis l'Italie. Vivement piqué de cette sortie, Napoléon répondit avec hauteur au maréchal Bernadotte: « Mon armée est toujours la même; il n'y a de changé que quelques hommes que je ne reconnais plus. »

entra dans ce fleuve le 29 juillet, et parvint à s'emparer d'abord de la place de Middelbourg, de Terver, et du fort de Batz : elle se porta ensuite sur Flessingue, qui se rendit après un bombardement de trente-six heures. Le général Monnet livra lâchement aux Anglais une place défendue par quatre mille hommes, et approvisionnée pour plus de six mois : il fut, plus tard, condamné à mort par contumace.

A la nouvelle de ce débarquement et des progrès que les Anglais faisaient vers la place d'Anvers, on réunit le peu de troupes de ligne qui restaient dans le nord de la France, et on fit un appel aux gardes nationales, qui y répondirent avec le plus grand empressement. Les Anglais, maîtres de l'île de Walcheren, menaçaient à la fois la Belgique et la Hollande ; l'escadre d'Anvers courait les plus grands dangers. Cette diversion causa quelques inquiétudes à Napoléon ; mais il fut bientôt rassuré quand il apprit l'élan généreux et patriotique des gardes nationaux. Le maréchal Bernadotte, alors dans une sorte de disgrâce, oublia ses ressentiments pour se placer à la tête des gardes nationales du Nord ; il partit de suite pour Anvers, et ne tarda pas à réunir plus de douze mille hommes de troupes provenant des dépôts et des garnisons, ainsi qu'une quantité de gardes nationaux. La défense d'Anvers fut dès-lors assurée. On fit remonter l'escadre jusque sous les murs de la ville où elle s'embossa. Le maréchal Bernadotte déploya la plus grande activité, et fut très-bien secondé par les préfets et par toutes les autres autorités.

Au moyen de ces dispositions, les Français prirent l'offensive. Dès le mois de septembre l'ennemi avait évacué l'île de Sud Beveland, contiguë à celle de Walcheren qu'il occupait encore. Le 30 du même mois, l'invincible escadre de lord Chatam avait successivement abandonné ses stations pour revenir en Angleterre. Enfin, le 24 décembre, les Anglais, dont plusieurs milliers avaient péri par les maladies pestilentielles des marais où ils étaient resserrés, démolirent les arsenaux et les chantiers de Flessingue, et se rembarquèrent.

Ainsi s'évanouit honteusement une expédition tardive, composée de sept cents voiles, dont cent vaisseaux de guerre, et de plus de quatre-vingt mille hommes en état de combattre sur terre ou sur mer : cet armement, fait avec des frais immenses, n'eut que le misérable résultat d'avoir détruit quelques établissements secondaires.

Pendant la fameuse expédition de l'île de Walcheren, l'armée française s'était concentrée à Brunn en Moravie, et avait été placée sous les ordres du maréchal Davoust. On continuait à régler les articles de la paix ; mais les négociations ne marchaient pas aussi vite que Napoléon l'aurait désiré : il s'impatientait de ce retard.

Le 13 octobre l'empereur des Français était encore à Schœnbrunn : au moment de passer une revue, un jeune homme parvint à percer les rangs. Les généraux de l'état-major, croyant qu'il avait quelque pétition à remettre à l'empereur, lui dirent de s'adresser à l'aide-de-camp de service : il répondit à plusieurs reprises qu'il voulait parler à Napoléon. Mais comme son obstination avait quelque chose d'étrange, le général Rapp le fit arrêter : on trouva sur lui un énorme couteau de cuisine, avec lequel il se proposait d'assassiner Napoléon. Voulant savoir si ce projet d'assassinat se liait à quelque conspiration, les généraux Rapp et Duroc se transportèrent dans sa prison : ils le trouvèrent assis sur son lit, où il avait étalé le portrait d'une jeune femme. Interrogé sur l'usage qu'il voulait faire du couteau trouvé sur lui, il répondit qu'il ne pouvait le dire qu'à Napoléon. On le conduisit alors devant l'empereur, et il y subit l'interrogatoire suivant :

« D'où êtes-vous ? — De Naumbourg. — Qu'est votre père ? — Ministre protestant. — Quel âge avez-vous ? — Dix-huit ans. — Que vouliez-vous faire de votre couteau ? — Vous tuer. — Vous êtes fou, jeune homme ; vous êtes illuminé ! — Je ne suis pas fou ; je ne sais ce que c'est qu'illuminé. — Vous êtes donc malade ? — Je me porte bien. — Pourquoi vouliez-vous me tuer ? — Parce que vous faites le malheur de mon pays. — Vous ai-je fait quelque mal ? — Comme à tous les Allemands. — Par qui êtes-vous envoyé, et qui vous a poussé à ce crime ? — Personne ; c'est l'intime conviction qu'en vous tuant j'aurais rendu le plus grand service à mon pays et à l'Europe, qui m'a mis les armes à la main..... Je suis venu à Schœnbrunn il y a huit jours, dans l'intention de vous tuer. » Napoléon lui promit la vie s'il consentait à se repentir. « Je ne veux pas de pardon, répondait le jeune homme. — Si je vous faisais grâce, m'en sauriez-vous gré ? — Je ne vous en tuerais pas moins. »

Ce courage froid et féroce fit une pénible impression sur l'esprit de Napoléon, qui dit au général Rapp : « On ne m'aime ni à Berlin ni à Weymar. » Le jeune Allemand fut condamné à mort, et mourut avec le plus grand courage.

De ce moment Napoléon se montra impatient de conclure la paix avec un peuple aussi déterminé : Il avait hâte de rentrer en France.

Les succès d'Anvers, la dispersion du partisan Schill, et par-dessus tout la tentative de Schenbrunn, amenèrent enfin la conclusion de la paix, qui fut signée à Vienne le 14 octobre 1809.

Par cette paix, l'Autriche cédait, en faveur des souverains de la confédération du Rhin, Salzbourg, Bergtolsgaden, et une partie de la Haute-Autriche : elle cédait aussi à Napoléon Gorice, Montefalcone, Trieste, le cercle de Willach en Carinthie, et tout le pays situé à la droite de la Save, jusqu'à la frontière de la Croatie turque; elle cédait encore toute la Gallicie occidentale avec Cracovie et le cercle de Zamosc au grand duché de Varsovie. Enfin, l'empereur d'Autriche reconnaissait tous les changements politiques opérés par Napoléon, et adhérait au système continental.

A peine ce traité fut-il conclu, que Napoléon partit pour Munich, où il le ratifia : il fit aussitôt filer une partie de son armée pour la France, et arriva lui-même à Paris où l'attendait une réception triomphale.

CHAPITRE VII.

Divorce de Napoléon et de Joséphine. — Continuation de la guerre d'Espagne. — Napoléon jette les yeux sur l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. — Son second mariage. — Lutte que soutiennent les Espagnols. — Campagne de Masséna en Portugal. — Disgrace de Fouché. — Incorporation de la Hollande à l'Empire français. — Bernadotte est appelé à régner sur la Suède. — Résultats de la campagne de Masséna en Portugal.

Après avoir été fêté, complimenté par tous les rois, reines, princes et princesses de la confédération du Rhin, Napoléon le fut, à Paris, par tous les dignitaires et fonctionnaires de l'empire. Sa fortune semblait consolidée à jamais, et le clergé ne manqua pas de se prosterner aux pieds de celui qui venait de renverser le pouvoir temporel du pape. Le concert d'adulation était unanime; et je n'en ferais pas un reproche à ces hommes empressés de célébrer Napoléon, si, à l'époque de sa chute, ils ne se fussent montrés ses ennemis les plus acharnés.

Toutefois Napoléon eut à se plaindre, à son retour de Wagram, de la conduite que les nobles du faubourg Saint-Germain avaient tenue après la bataille d'Essling et lors de la descente des Anglais dans l'île de Walcheren. Les rapports de son ministre de la police, Fouché, le convainquirent que ces nobles, dont, par vanité, il s'était entouré, qu'il avait retirés de l'émigration, cajolés et comblés de bienfaits, et que ses préfets avaient placés à la tête de toutes les communes, de toutes les administrations, ne cessaient de conspirer contre sa personne, en même temps qu'ils s'inclinaient devant celui qui distribuait les emplois et les pensions. « Ce contraste de souplesse et d'audace, disent les Mémoires du général Rapp, déconcertait l'empereur; il ne concevait pas qu'on fût si bas, si perfide; qu'on déchirât d'une main tandis qu'on sollicitait de l'autre. Il paraissait disposé à sévir, mais Fouché l'en dissuada. » Les nobles, les émigrés rentrés restèrent donc en possession de toutes les places, de toutes les charges; et, quoiqu'il n'y eût plus de seigneurs en France, ils en continuèrent le rôle sous le nom de maires, d'administrateurs, etc. (1).

Au comble de la puissance humaine, au milieu des fêtes que la France s'empressait de lui donner, entouré d'une cour de rois et de princes, l'ambition de Napoléon aurait dû être satisfaite. Mais une idée pénible l'occupait depuis quelque temps : il avait résolu son divorce avec l'impératrice Joséphine. Ce divorce n'était pas, comme on l'a dit, une clause secrète du traité de Vienne, mais un grand acte de politique. Voici comment Napoléon s'est exprimé sur son divorce :

« Déjà longtemps avant la campagne qu'il venait de terminer, la corde fatale du divorce avait été touchée par Fouché, qui, sans mission, avait osé proposer à Joséphine de dissoudre son mariage, en lui faisant envisager ce sacrifice comme nécessaire au bien de la France. Cette démarche causa beaucoup de chagrin à l'impératrice; elle irrita l'empereur, et s'il ne renvoya pas Fouché, ainsi que l'exigeait Joséphine, c'est qu'il avait secrètement arrêté ce divorce en lui-même, et qu'il ne voulut pas, par ce châtiment, donner un contre-coup à l'opinion.

» Joséphine avait donné le bonheur à son mari, et s'était constamment montrée son amie la plus tendre : professant à tout moment et en toute occasion la soumission, le dévouement, la complaisance la plus absolue. Aussi avaient-ils fait ensemble un ménage fort tendre et fort uni, n'ayant eu longtemps qu'une même chambre et qu'un même lit, circonstance très-morale, qui influe singulièrement sur un ménage, assure le crédit de la femme, la dépendance du mari, maintient l'intimité et les bonnes mœurs.

» Toutefois un fils de Joséphine eût été nécessaire à Napoléon et l'eût rendu heureux, non-seulement comme résultat politique, mais en-

(1) Plus tard, lorsque Napoléon dicta ses confessions sur le rocher de Sainte-Hélène, il se reprocha tout ce qu'il avait fait pour les émigrés du faubourg Saint-Germain, qu'il appelait *le boulevard de la vieille aristocratie ; le refuge encroûté des vieux préjugés ; la ligue germanique*. Si Napoléon revenait après la glorieuse révolution de 1830, il verrait que rien n'est changé.

» core comme douceur domestique. Comme résultat politique, Napoléon serait encore sur le » trône; car les Français se seraient attachés au » fils, et le père n'aurait pas mis le pied sur l'abîme qui l'a perdu. Comme douceur domestique, ce gage eût mis fin à la jalousie de Joséphine, qui ne laissait plus de repos à l'empereur, et cette jalousie se rattachait bien plus à » la politique qu'au sentiment. Joséphine prévoyait l'avenir, elle s'effrayait de sa stérilité : » elle sentait bien qu'un mariage n'est complet et » réel qu'avec des enfants; or elle s'était mariée » ne pouvant plus en donner. A mesure que sa » fortune s'élevait, ses inquiétudes s'accrurent; » elle employa tous les secours de la médecine, » et feignit souvent d'en avoir obtenu du succès. » Lorsqu'elle dut enfin renoncer à tout espoir, » elle mit son mari sur la voie d'une grande supercherie politique; elle finit même par oser la » lui proposer ouvertement [1].

» Mais lorsque Napoléon voulut le divorce, » Joséphine obéit. Ce fut pour elle une peine mortelle; et pourtant elle se soumit, et de bonne » foi, sans vouloir mettre à profit des tracasseries inutiles qu'elle eût pu essayer de faire valoir. Elle se conduisit avec beaucoup de grâce » et d'adresse; elle désira que son fils, le prince » Eugène, fût mis à la tête de cette affaire.

» Le divorce de Napoléon et de Joséphine est » unique en son genre; il n'altéra en rien l'union des deux familles : ce fut un sacrifice pénible, également partagé par les époux, mais » fait aux intérêts de la politique. Les deux époux » déclarèrent, dans une assemblée de famille, » leur assentiment au divorce. Cette cérémonie » se fit dans les grands appartements des Tuileries : tous les spectateurs versaient des larmes. » Le consentement constaté par l'archichancelier, » la dissolution du mariage fut prononcée par le » sénat. L'impératrice quitta les Tuileries, et se » rendit à la Malmaison, où elle demeura constamment pendant l'espace de cinq ans.

» Le mariage civil de Napoléon annulé par la » décision du sénat, l'officialité de Paris fit les » informations d'usage dans la religion catholique : elle reconnut que le mariage religieux » avait été célébré sans témoins, et en prononça » la dissolution. La cour de Rome éleva alors la » prétention d'en connaître; mais le clergé de » France déclara que cela était contraire aux privilèges de l'église gallicane; qu'un souverain, » aux yeux de Dieu, n'était qu'un homme, et » devait être soumis à la juridiction de sa paroisse et de son évêque. Cette dissolution fut » prononcée le 12 janvier 1810. »

Entretemps la guerre n'avait cessé d'agiter ses torches en Espagne depuis le départ de Napoléon. Les places fortes, les provinces occupées par les Français avaient été successivement reprises, et évacuées de nouveau par les insurgés, secourus des troupes anglaises que commandait lord Wellington. Les Français se trouvaient dans une position très-pénible, à la suite de plusieurs batailles qui avaient offert un mélange de succès et de revers, mais dans lesquelles les troupes françaises n'avaient cessé de signaler leur bravoure.

L'arrivée de quelques corps détachés de la grande armée changea l'état des choses. La bataille d'Ocana, qui eut lieu le 19 novembre, près d'Aranjuez, fut fatale aux Espagnols. Vingt-cinq mille Français, commandés par le général Mortier, y mirent en déroute cinquante mille insurgés, sous les ordres d'Arrizaga, et leur prirent vingt mille prisonniers, cinquante pièces de canon, des caissons et des bagages.

Quatre jours après, une autre armée d'insurgés fut battue à Alba de Tormès, par le général Kellermann, qui leur prit encore trois mille hommes et treize pièces de canon.

D'un autre côté, le maréchal Augereau fit rendre la place de Gironne, dont le siége avait été aussi long que meurtrier. La garnison, forte de cinq mille hommes, fut faite prisonnière. Gironne renfermait aussi deux cents pièces de canon qui restèrent au pouvoir des Français.

Mais tous ces avantages remportés dans les batailles rangées ou dans les siéges réguliers, nous les perdions successivement par la guerre de détail qu'il fallait soutenir sur tous les points à la fois, et qui épuisait et décourageait les soldats français.

Si Napoléon n'eût pas été occupé de son divorce et de son second mariage, il eût peut-être mis fin à la désastreuse guerre d'Espagne; mais, livré tout entier aux soins d'un changement qui, suivant ses calculs, devait fixer sa fortune, affermir, légitimer sa puissance et flatter son orgueil, il abandonna à ses généraux la direction de cette guerre interminable.

Le divorce de Napoléon fit grand bruit : placé sur le trône le plus élevé de l'Europe, toutes les maisons régnantes qui avaient des filles nubiles ambitionnaient de les voir régner sur la France. Napoléon a prétendu que la politique voulait qu'il épousât une des trois princesses de Russie, d'Autriche ou de Saxe; mais sa véritable politique à lui, élu du peuple, aurait dû être de placer sur le trône impérial une Française : son am-

[1] La supercherie politique dont parle Napoléon, ne pouvait être que celle appelée par les jurisconsultes *supposition de part*, c'est-à-dire supposition d'enfant; il existe beaucoup d'exemples de cette supercherie

bition lui fit préférer une étrangère. Empereur parvenu, il voulut s'allier avec les vieilles dynasties, et se perdit par ce faux calcul.

Le divorce était à peine prononcé que des négociations furent entamées pour le mariage de Napoléon. Des ouvertures avaient déjà été faites à l'empereur Alexandre pendant l'entrevue d'Erfurth; mais il s'éleva des difficultés : la famille impériale n'était pas d'accord pour donner une princesse russe à Napoléon; Alexandre n'aurait pas hésité, mais sa mère était retenue par des motifs de religion qu'il eût été d'ailleurs très-facile de faire disparaître, si sur ces entrefaites on n'eût appris qu'une alliance avec une archiduchesse pourrait entrer dans les vues de l'Autriche.

Un conseil privé fut convoqué pour déterminer le choix que Napoléon devait faire. Les opinions furent divisées; la majorité fut d'avis qu'il fallait donner la préférence à une princesse autrichienne : on crut par-là avoir des gages d'une longue paix. Le prince Eugène fit aussitôt la demande formelle au prince de Schwartzemberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, et le ministre des affaires étrangères reçut les pouvoirs de signer, avec cet ambassadeur, le contrat de mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise, en prenant pour base celui de Louis XVI avec Marie-Antoinette[1]. Le prince Berthier partit aussitôt pour Vienne, afin de faire la demande dans les formes solennelles, et l'archiduc Charles épousa Marie-Louise, comme représentant de l'empereur des Français.

Je passerai sous silence la réception pompeuse qui fut faite à cette jeune princesse à son arrivée sur le territoire de l'empire, ainsi que les cérémonies de sa remise aux dignitaires envoyés à sa rencontre par Napoléon : les courtisans, toujours ingrats, avaient, en peu de mois, oublié la bonne, la bienfaisante Joséphine, pour se prosterner devant la nouvelle impératrice. Toutefois, la nation ne montra pas le même empressement que la cour : elle avait conservé de grandes préventions contre les archiduchesses autrichiennes; et les Français étaient généralement fâchés que Napoléon n'eût pas épousé la fille de quelqu'un de ses braves et irréprochables généraux, plutôt que celle de l'empereur d'Autriche : ils semblaient prévoir que ce mariage causerait la perte de l'empereur.

Le premier avril 1810, Napoléon fut recevoir Marie-Louise à Compiègne. Le mariage civil fut célébré à Saint-Cloud, le mariage religieux dans le grand salon du Musée de Paris. Des fêtes splendides furent données à cette occasion. Le prince Schwartzemberg en donna une au nom de son maître, durant laquelle le feu prit à la salle de bal construite dans le jardin. Rien ne put arrêter les progrès de l'incendie. Plusieurs personnes périrent dans les flammes ou sous les décombres. L'issue malheureuse de cette fête parut un sinistre présage : Napoléon, qui n'était pourtant pas superstitieux, en eut un pénible pressentiment.

C'est ici le lieu de placer les portraits que Napoléon a tracés lui-même des deux impératrices : « Joséphine, a-t-il dit, était l'art et les » grâces; Marie-Louise, l'innocence et la simple » nature, et chacune d'elle avait bien son prix. » Dans aucun moment de la vie, la première n'a- » vait de position ou d'attitude qui ne fût agréa- » ble, séduisante; il eût été impossible de lui » surprendre ou d'en éprouver jamais aucun in- » convénient : tout ce que l'on peut imaginer en » faveur des attraits était employé par elle avec » un tel mystère qu'on n'en apercevait jamais » rien. L'autre, au contraire, ne soupçonnait » pas même qu'il pût y avoir rien à gagner dans » d'innocents artifices. L'une était toujours à » côté de la vérité, son premier mouvement était » la négative; la seconde ignorait le mensonge, » tout détour lui était étranger. La première ne » demandait jamais à son mari, mais elle devait » partout; la seconde n'hésitait pas à demander » quand elle n'avait plus, ce qui était fort rare, » elle n'aurait pas cru devoir rien prendre sans » payer aussitôt. Du reste, toutes les deux étaient » bonnes, douces, fort attachées à leur mari[1]. »

Aussitôt après son mariage, Napoléon fit, avec sa nouvelle compagne, un voyage dans la Belgique et sur les côtes septentrionales de l'empire : ils furent reçus partout comme on reçoit des souverains; de grandes fêtes leur furent données par tous les préfets et les maires, mais elles étaient toutes aux frais de cette partie de la population qui n'y est jamais invitée.

Pendant que l'on se réjouissait en France, les troupes françaises continuaient à se battre en Espagne; la guerre s'y faisait avec plus d'acharnement et de cruauté que jamais. Les Français, irrités de la résistance qu'ils éprouvaient, atta-

[1] L'historien de l'empire ne pourra s'empêcher de faire remarquer que Napoléon, dont la mission semblait être celle de tout reconstituer sur de nouvelles bases, s'y prit si mal qu'il détruisit tout ce qu'il voulait reconstruire, et rétablit tout ce qu'il voulait détruire. Cela se conçoit facilement quand on réfléchit que l'enfant de la révolution oublia son origine pour s'enter sur les vieilles dynasties qu'il avait si longtemps fait trembler.

[1] Quand Napoléon délivrait ce certificat à Marie-Louise, il était à deux mille lieues de l'Europe et ignorait ou feignait d'ignorer les motifs que lui donnait sa dernière femme de se plaindre de sa conduite.

quaient avec l'ardeur de gens qui veulent en finir : les Espagnols, secourus par l'Angleterre, se défendaient avec opiniâtreté, et trouvaient tous les moyens légitimes pour délivrer leurs foyers et repousser une agression dont l'iniquité les avait exaspérés. Toujours battus, toujours dispersés dans les combats rangés, les insurgés ne tardaient pas à se rallier et à tomber sur les corps isolés : ainsi les succès des Français étaient sans résultat et ne leur offraient qu'une gloire obscurcie par les ravages qu'ils étaient forcés de faire.

Au commencement de 1810, les débris des armées espagnoles, battues dans le cours de l'automne, s'étaient réfugiés et fortifiés dans les montagnes de la Sierra-Morena, d'où les Français ne les débusquèrent qu'après plusieurs combats. Il fallut alors se mettre à leur poursuite jour et nuit, et cette guerre fatiguait beaucoup les Français, moins habitués aux privations que les habitants du pays. Il fallait se battre sur plusieurs points à la fois; et après avoir battu les Espagnols dans le nord, il fallait aller les attaquer dans le midi.

Le 7 février un combat sérieux eut lieu à Vich, dans la Haute-Catalogne; les Français y furent vainqueurs, et les insurgés se dispersèrent dans les montagnes. Ce combat fit honneur au général Souham, qui y fut blessé.

Quelque temps après, le maréchal Suchet fit capituler la ville de Lérida; Mequinenza tomba aussi en son pouvoir. La guerre se ralentit alors dans le nord de l'Espagne : les Français en occupaient toutes les places fortes, et les insurgés n'avaient plus de refuge que dans les montagnes.

Mais au midi elle continua avec beaucoup d'acharnement. L'armée du roi Joseph, commandée par le maréchal Soult, occupa rapidement toute l'Andalousie. Jaën, Cordoue, Carmona, le furent dans le mois de janvier. L'armée espagnole, attaquée sous les murs de Grenade par le général Sébastiani, fut battue et dispersée. Grenade et Malaga reçurent les Français. En même temps la junte suprême se vit dans la nécessité de quitter Séville, où elle avait établi sa résidence, et d'aller s'enfermer dans les remparts de Cadix, qui fut bientôt bloquée par le maréchal Victor. Le siége de cette grande place commença le 4 février, et les travaux en furent continués pendant plusieurs mois; mais les marées, les ouragans, le feu de la place et les fréquentes sorties de la garnison les contrarièrent beaucoup.

Ce fut dans cette ville, à jamais célèbre, que les représentants de la nation espagnole se réunirent en septembre 1810; c'est de là, qu'entourés de la guerre et réduits à quelques lieues de terrain, ils travaillèrent à cette grande constitution qui devait assurer la liberté du peuple espagnol, malgré l'abrutissement où un gouvernement despotique, joint à l'ignorance monacale, l'avait plongé pendant des siècles.

Mais tandis que le continent espagnol de l'Europe se débat sous l'invasion française, le continent espagnol de l'Amérique, inspiré par l'exemple et la prospérité des États-Unis, se détache de la métropole, jette les bases de son indépendance, et forme un gouvernement fédératif à Vénezuela. Bientôt toutes les provinces de la Nouvelle-Grenade imitent Vénezuela, et des bords de l'Orénoque jusqu'à l'isthme de Panama, les peuples placés sous l'équateur se lèvent et proclament leur liberté et leur indépendance. Là commence pour le Nouveau-Monde une ère nouvelle, marquée par une grande révolution : les anciens colons de l'Espagne auront toute l'énergie que possèdent les hommes dont les passions politiques n'ont pas encore usé le tempérament; ils éprouveront toutes les vicissitudes et tous les périls qu'offrent les luttes engagées entre la liberté et la tyrannie; mais nous les verrons sortir victorieux d'une guerre longue et sanglante, qui enfantera un héros aussi grand que Washington.

L'Espagne se trouvait donc abandonnée par ses colonies d'outre-mer, au moment où les quatre cinquièmes de son territoire européen étaient occupés par l'invasion de Napoléon.

Dans ce même printemps de 1810, une nouvelle campagne contre le Portugal avait été confiée par Napoléon à l'illustre Masséna : il avait sous ses ordres environ cinquante mille hommes commandés par le maréchal Ney, le maréchal Junot et le général Reynier. La cavalerie avait pour chef le général Montbrun.

Masséna débuta par trois siéges importants : celui d'Astorga, qui se rendit le 6 mai; celui de Ciudad-Rodrigo, que Ney fit capituler au commencement de juillet, et enfin celui d'Alméida, qui se soumit vers la fin du mois d'août. Ainsi les deux clefs du Portugal sur la frontière de la province de Salamanque se trouvaient au pouvoir des Français, qui s'avancèrent alors sur Lisbonne.

Quittons maintenant le midi de l'Europe pour suivre les événements dont la France et le Nord furent les témoins pendant le cours de cette année 1810, dans laquelle, malgré la guerre d'Espagne, Napoléon ne cessa d'être le régulateur du continent européen.

Après avoir marqué son passage dans toutes les villes de la Belgique, jusqu'à l'embouchure de la Seine, par de hautes dispositions administratives, par la création de grands ouvrages maritimes et de nobles récompenses à tous ceux qui

avaient bien mérité de l'état dans toutes les carrières, Napoléon comprima beaucoup d'intrigues qui avaient été nouées dans l'intérieur de l'empire depuis la bataille d'Essling. Ces intrigues paraissaient avoir pour chef le fameux Fouché, devenu duc d'Otrante, qui avait réuni pendant quelques mois deux des ministères les plus importants. Fouché fut envoyé au gouvernement de Rome, et remplacé au ministère de la police par le général Savary, duc de Rovigo. Sous tout autre souverain, le renvoi d'un homme comme Fouché eût été une véritable révolution; sous Napoléon, qui composait à lui seul le gouvernement, les ministres, quelle que fût leur importance, ne jouissaient d'aucune influence politique, et l'éloignement de Fouché ne fit aucune sensation : elle ôta un point d'appui aux mécontents.

Cette disgrâce apprit que nul de ceux que Napoléon élevait n'était inamovible. Bientôt un exemple plus grand encore vint confirmer ce principe.

Le roi de Hollande, Louis Napoléon, plus attaché à ce qui pouvait faire le bonheur de ses peuples qu'à ses devoirs de prince français, n'avait pas balancé à préférer le bien-être des Hollandais à la politique de son frère. Il avait donc, aux yeux de Napoléon, le tort de ne pas faire exécuter le blocus continental dans toute sa rigueur, et ce tort portait le plus grand préjudice à ce système; car, dès l'instant qu'il se présentait une seule brèche à la digue que Napoléon opposait par-là à l'introduction des marchandises anglaises sur le continent, cette brèche suffisait pour inonder l'Europe de ces mêmes marchandises. Uniquement frappé des besoins du commerce hollandais, le roi Louis avait fermé les yeux sur les infractions au système qui devait ruiner l'Angleterre. Mais Napoléon l'avait fait prévenir de son mécontentement; et pour qu'il ne doutât pas de ses intentions, il avait démembré du royaume de Hollande les deux départements des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut, pour les incorporer à l'empire français.

Dans la position difficile où l'avaient placé ses principes et sa manière de voir, Louis n'avait plus pour lui d'autre moyen de conservation que de tenter auprès de l'Angleterre le grand œuvre de la paix générale. Napoléon l'y autorisa; mais le ministère anglais refusa d'entrer en négociation. Alors une armée de vingt mille hommes, sous les ordres du maréchal Oudinot, entra en Hollande pour y faire observer le blocus continental. Louis sentit qu'il était réduit au rôle d'administrateur responsable d'un département de l'empire, et il abdiqua la couronne de Hollande.

Cette détermination à laquelle Napoléon ne s'attendait pas, le contraria beaucoup; mais il n'en profita pas moins de la circonstance pour réunir la Hollande à l'empire français. L'empereur jugea qu'il était plus avantageux pour la Hollande d'être réunie à un pays de quarante millions d'habitants, que de garder une apparence d'indépendance sous le joug inévitable de système continental.

« La réunion de la Hollande, a dit un historien, bien qu'elle présentât la forme d'une violence faite au souverain et au pays, n'était, ainsi que l'occupation du Portugal, et les autres aggrégations, qui eurent lieu à la fin de l'année, des provinces littorales de la mer du Nord et de la Baltique, qu'une compensation en réserve pour la paix générale. Napoléon venait de délimiter les frontières légitimes de la France par l'incorporation des Bouches-de-l'Escaut et des Bouches-du-Rhin. Cette précieuse conquête complétait dans le nord son système maritime et son système défensif. Jamais on ne vit des temps plus difficiles. On faisait la guerre à outrance : l'envahissement d'une partie du continent, l'usurpation d'un royaume de famille, étaient devenus les seuls instruments de la paix. »

Pendant que Napoléon ajoutait, par un simple décret, un royaume à son trop vaste empire, un autre événement, qui eut par la suite la plus grande influence sur les destinées de Napoléon et de l'empire français, eut lieu en Suède. Le vieux roi Charles XIII, qu'une révolution nationale avait placé sur le trône, s'était donné pour successeur le jeune prince Charles-Auguste de Holstein Augustembourg, d'une branche cadette de sa maison et de celle de Danemarck. Mais peu de mois après, le nouveau prince royal tomba de cheval à une manœuvre de cavalerie, et mourut presque subitement. Cette mort, qu'on attribua au poison, et que le peuple vengea cruellement sur le vieux comte de Fersen, grand maréchal du royaume, laissait la couronne de Suède sur la tête d'un vieillard sans héritiers. L'intérêt des courtisans exigeait impérieusement le choix d'un prince royal; la reconnaissance de trois officiers suédois envers un général français pourvut à cette nécessité : ils formèrent ensemble le projet de témoigner leur gratitude à Bernadotte d'une manière éclatante, en le faisant appeler au trône de Suède. Ces militaires tirèrent habilement parti de leur position sociale auprès des membres des états dont l'influence pouvait entraîner la majorité : ils n'eurent pas beaucoup de peine à démontrer que les libertés suédoises trouveraient plus de garantie dans le choix spontané d'un

homme sans droit qu'on appellerait à régner aux conditions déterminées par les états.

Ces considérations l'emportèrent : le général français Bernadotte, devenu prince de Ponte-Corvo, et maréchal de l'empire, obtint la préférence sur les trois prétendants, qui étaient : le fils de Gustave IV, un frère du prince d'Augustembourg, et le roi de Danemarck.

Napoléon destinait, dans sa pensée, la couronne de Suède au prince Eugène, à qui il aurait voulu la réserver en dédommagement de celle d'Italie; mais ce loyal fils de Joséphine montra de la répugnance pour changer de religion, et Napoléon ne jugea pas alors le résultat politique assez grand pour excuser un acte si contraire aux mœurs. Après le prince Eugène, le véritable roi de la politique de Napoléon était celui de Danemarck : les vrais intérêts de la France demandaient qu'elle appuyât la nomination de ce roi; mais Napoléon négligea les affaires de la Suède. Le prince de Ponte-Corvo fut élu.

« Voulant afficher une grande dépendance, a » dit Napoléon, Bernadotte alla lui demander » son agrément, protestant, avec une inquiétude » visible, qu'il n'accepterait qu'autant que cela » lui serait agréable. Napoléon, monarque élu » du peuple, avait à répondre qu'il ne savait pas » s'opposer aux élections des autres peuples. C'est » ce qu'il dit à Bernadotte, dont toute l'attitude » trahissait l'anxiété, ajoutant qu'il n'avait qu'à » profiter de la bienveillance dont il était l'objet; » que lui, Napoléon, ne voulait avoir été pour » rien dans son élection, mais qu'elle avait son » assentiment et ses vœux.

» Néanmoins Napoléon éprouva alors un ar- » rière-instinct qui lui rendait la chose dés- » agréable et pénible. En effet, Bernadotte a été » le serpent nourri dans le sein de la France : à » peine l'eut-il quittée, qu'il était déjà dans le » système de ses ennemis, et qu'il fallut le sur- » veiller et le craindre. Plus tard, il a été une » des grandes causes actives des malheurs de la » France : c'est lui qui a donné aux ennemis de » Napoléon la clef de sa politique, la tactique de » ses armes : c'est lui qui leur a montré les che- » mins du sol sacré. Vainement dira-t-il, pour » excuse, qu'en acceptant le trône de Suède il » n'a dû être que Suédois : excuse banale, bonne » tout au plus pour la multitude et le vulgaire » des ambitieux. Pour prendre une femme on ne » renonce point à sa mère, encore moins est-on » tenu de lui percer le sein. »

C'est ainsi que Napoléon s'est exprimé sur l'élection du prince de Ponte-Corvo, dont il eut sans doute beaucoup à se plaindre dans la suite. Cependant, le nouveau prince royal de Suède, proclamé le 21 août 1810, et adopté pour fils de Charles XIII, après avoir embrassé la religion réformée, débuta par faire déclarer le gouvernement suédois en faveur du système continental; mais il changea bientôt de politique, et ne tarda pas à se liguer avec les ennemis de la France.

La fin de l'année 1810 fut marquée par deux grandes tentatives faites par les troupes françaises, tentatives qui échouèrent toutes les deux : la première fut celle d'une descente en Sicile, qui n'eut d'autre résultat, pour le roi de Naples, qu'une dépense de huit millions et la perte de douze cents hommes, abandonnés sur les côtes de cette île.

La seconde fut la marche de l'armée française, sous les ordres de Masséna, pour s'emparer de Lisbonne. Masséna ne comptait pas quarante-cinq mille hommes, tandis que les forces anglo-portugaises, commandées par Wellington, étaient immenses : les débats du parlement d'Angleterre les portaient à cent quatre-vingt mille hommes. Ajoutons que les troupes françaises opéraient dans un pays ennemi, entièrement insurgé et dévasté par les habitants eux-mêmes. Néanmoins le prince d'Essling se laissa entraîner par son courage et par la confiance que venait de lui donner la reddition d'Alméida et de Ciudad-Rodrigo, que les Anglais n'avaient ni défendues ni secourues. Masséna se précipita sur la position inexpugnable de Busaco, et l'attaqua de front, au lieu de la tourner. Il fut battu, et perdit six mille hommes, dont trois mille blessés, qui furent abandonnés à Coimbre.

Toutefois Wellington fut obligé de se retirer pour couvrir Lisbonne : il se retrancha dans les lignes de Torrès-Vedras, qui formaient une triple enceinte autour de cette grande ville. Ces lignes, hérissées d'artillerie et défendues par une armée innombrable, ne purent être forcées par le faible corps français. Dès-lors le but de la troisième campagne de Portugal fut manqué, et Masséna dut songer à la retraite : elle fut protégée par l'intrépide maréchal Ney, qui exécuta, à Mirande, d'admirables manœuvres.

L'histoire recueille à regret les preuves et les résultats de la mésintelligence qui régna dans cette campagne entre les maréchaux Ney et Masséna, et divisa même les autres généraux. Ce furent ces funestes différends qui compromirent le sort de cette guerre. Napoléon avait donc raison de dire que, partout où il n'était pas, ses lieutenants ne s'entendaient jamais et faisaient les plus grandes fautes.

CHAPITRE VIII.

Complément du système continental. — Mesures prises par Napoléon pour recréer une marine. — Situation de l'Empire français en 1811. — Naissance du roi de Rome. — Occupation du duché d'Oldenbourg. — Mésintelligence qui en résulte entre Napoléon et Alexandre. — Préparatifs de guerre. — Opérations de Marmont, de Soult et de Suchet en Espagne. — Querelles religieuses. — Rupture entre la France et la Russie. — La Suède se ligue contre la France. — Entrevue de Dresde. — Napoléon tente inutilement un rapprochement avec la Russie. — L'armée française entre en campagne et passe le Niémen. — Confédération polonaise. — Napoléon ne consent pas au rétablissement du royaume de Pologne.

Le système du blocus continental qui avait déjà provoqué tant de mesures barbares, soit de la part de la France, soit de celle de l'Angleterre, faisait cependant éprouver des pertes immenses au commerce et à l'industrie de la grande-Bretagne : on évaluait ces pertes, vers la fin de 1810, à plus d'un milliard cent millions. Aussi Napoléon travaillait-il sans cesse à renforcer ce système. Nous venons de le voir incorporer à l'empire français tout le royaume de Hollande, afin d'empêcher que les décrets prohibitifs des marchandises et bâtiments anglais ne fussent éludés sur les côtes et dans les ports de ce pays essentiellement trafiquant. Nous le verrons, quelques mois après, adopter un moyen aussi extraordinaire que destructif, pour frapper ceux des produits de l'Angleterre qui avaient pu être introduits sur le continent. Un décret impérial ordonna que toutes les marchandises anglaises existant en France, en Hollande, dans les villes anséatiques, et généralement depuis le Mein jusqu'à la mer, seraient brûlées. Quelque violent que fût ce décret, il reçut néanmoins son exécution : les petits souverains vassaux de Napoléon s'empressèrent de faire jeter dans les flammes toutes les marchandises d'origine anglaise, et pendant longtemps le *Moniteur* ne parla que des nombreux *auto-da-fé* des produits de l'industrie de nos ennemis. Ce décret rigoureux n'est cependant pas sans exemple, car l'Angleterre elle-même, dans la législation de ses douanes, offre plusieurs cas où de pareilles destructions furent ordonnées. Il ne s'agit donc que des représailles violentes exercées par Napoléon contre le système prohibitif des Anglais, et ces représailles deviennent avantageuses aux manufactures françaises, qui s'ouvrent aussitôt de grands débouchés.

Cependant les tribunaux ordinaires répugnaient à prononcer l'application des lois sévères rendues pour empêcher la contrebande : Napoléon, que rien n'arrête quand il s'agit d'assurer l'exécution de son système, institue des cours prévôtales et des tribunaux des douanes, avec le droit de prononcer, même sans recours en cassation, des peines afflictives et infamantes, non seulement envers les contrebandiers, mais aussi envers leurs complices. La contrebande offrait alors tant d'attraits, que le tout monde s'en mêlait.

Quelques personnes qui approchaient Napoléon assurent que, dès son second mariage, il avait cessé d'être le même; qu'il devint inquiet et sombre, quoique encore prospère; qu'il se montra soupçonneux sans objet, et accessible à la crainte; que ses actes et ses démarches politiques n'eurent plus ce caractère si fortement imprime de pénétration, de justesse, de grandeur, qui avaient signalé les premières périodes de sa glorieuse vie.

Quoi qu'il en soit de ces assertions, toujours est-il vrai que ce fut à cette époque que Napoléon asservit complètement la presse, déjà fort entravée; qu'il promulgua les dernières dispositions du Code pénal, dans lequel près de la moitié des articles ont pour objet spécial des délits contre la chose publique, sous le titre de *Crimes et délits contre la sûreté de l'état*; qu'il institua des prisons d'état permanentes, au nombre de huit, et qu'il autorisa le ministre de la police à faire mettre en surveillance les personnes qui lui paraîtraient suspectes. Les Français n'avaient donc plus aucune garantie, ni pour la liberté de leurs opinions, ni pour celle de leurs personnes. Toutefois est-il juste de dire que ces mesures liberticides et tyranniques servirent plutôt à prévenir qu'à réprimer les tentatives de quelques mécontents, et qu'il ne fut fait presque aucun usage, même au jour des revers de Napoléon, de ces huit bastilles élevées par lui.

Entretemps, le ministère anglais ne laissait échapper aucune occasion, ne négligeait aucun moyen de nuire à la France, d'humilier et contrarier son empereur. L'Angleterre avait eu le bonheur de ruiner sa marine et celle de plusieurs souverains; elle cherchait à lui enlever ses alliés soumis, mais mécontents; elle s'efforçait d'anéantir le peu de commerce extérieur que les Français faisaient encore; elle fournissait des armes et des munitions aux insurgés de l'Espagne et du Portugal; elle tentait d'enlever Ferdinand de Valençay, et le pape de Savone; elle privait les Français des denrées coloniales, et même des médicaments, dont le besoin se faisait de plus en plus sentir; enfin, elle venait de nous enlever nos colonies, et s'était même emparée de l'île de France, de sorte qu'à la fin de 1810, il ne nous restait plus un seul vaisseau dans l'océan Indien, ni un établissement quelconque dans les deux Indes.

De son côté, le gouvernement français mettait tout en œuvre pour parer ces coups : il usait de représailles relativement au système prohibitif,

combattait les Anglais en Espagne et en Portugal, fermait à leurs vaisseaux tous les ports de la Baltique, de l'Océan, de la Méditerranée, et privait leur commerce de toute espèce de débouché sur le continent. Au milieu de tous ces efforts, la France était cependant riche et florissante; l'industrie avait, en quelque sorte, remplacé le commerce extérieur : on s'habituait à se passer de colonies.

Dans l'espoir de se recréer une marine, Napoléon fit alors plusieurs dispositions qui auraient eu sans doute de grands résultats au bout de quelques années. Il arrêta d'abord que les cantons littoraux des trente départements maritimes de l'empire français cesseraient de concourir à la conscription pour l'armée de terre, et seraient réservés pour le service de mer : les conscrits marins devaient être pris dans l'âge de treize à seize ans. Quarante mille des classes de 1813, 1814, 1815 et 1816 étaient dès ce moment-là mis à la disposition du gouvernement. Cette mesure, qui laissait dans son élément la jeunesse née sur les bords de la mer, pouvait produire beaucoup de bons marins; quelques autres dispositions relatives à l'organisation des équipages dits de haut-bord complétaient ce système maritime. Au bout de quelques années, la marine française s'était relevée des désastres d'Aboukir, de Trafalgar, de l'île d'Aix, ainsi que des pertes faites aux Antilles et aux Indes. A l'époque de la restauration, nous avions de nouveau, dans les trois ports principaux de Toulon, Brest et Anvers, trois belles escadres, composées de bons vaisseaux neufs, la plupart à trois ponts, et d'un grand nombre de frégates; les équipages de tous ces bâtiments de guerre étaient au grand complet, et promettaient de pouvoir un jour très-prochain lutter avec la vieille marine anglaise. Indépendamment de ces trois principales flottes, dont l'ensemble formait près de cinquante vaisseaux de ligne, la France comptait encore d'autres divisions navales à Rochefort, Lorient, Cherbourg, etc.[1].

Tout en s'occupant de sa marine, Napoléon ne négligeait pas ses armées de terre, et comme il trouvait le sénat toujours empressé de lui voter des conscrits, il en demanda cent vingt mille sur la classe de 1811. Ces cent vingt mille soldats étaient destinés à réparer les pertes que nos régiments éprouvaient journellement en Espagne. Au lieu de représenter à l'empereur qu'il était temps que cette guerre finît, ce sénat, si prodigue du sang français, osait s'exprimer en ces termes : « Poursuivez, sire, cette guerre sacrée, » entreprise pour l'honneur du nom français et » pour l'indépendance des nations. Le terme de » cette guerre sera l'époque de la paix du monde. » Les mesures proposées par votre majesté hâte- » ront ce terme si désirable..... Le cœur pater- » nel de votre majesté laisse voir qu'il ne de- » mande ce tribut (cent soixante mille conscrits) » qu'avec regret. » Ainsi le sénat encourageait l'empereur à faire la guerre, lorsqu'il savait que déjà toute la jeune population de la France avait été appelée avant l'âge voulu, et qu'il ne restait d'intactes que les classes de dix-sept et dix-huit ans. La France s'agrandissait si démesurément, qu'indépendamment des armées actives il fallait d'autres armées non moins nombreuses pour garder les places et les pays nouvellement incorporés.

A cette époque un sénatus-consulte avait réuni le Valais au grand empire, sans autre motif que cette réunion était une conséquence prévue des travaux que Napoléon faisait faire depuis dix ans dans cette partie des Alpes.

Au moyen de toutes ces réunions, et de celle des départements de Rome, décrétée après l'enlèvement du pape, l'empire français s'étendait, au commencement de 1811, de la Baltique au Garigliano, de l'Adriatique à l'Océan : il embrassait du cinquante-quatrième au quarante-unième degré de latitude, et vingt-quatre degrés de longitude. Sa surface, d'environ trente-six mille lieues carrées, était divisée en cent trente départements, et sa population excédait quarante-deux millions d'habitants, sans compter les royaumes placés sous la domination de la France, et les états alliés et soumis.

Les finances de cet empire immense étaient dans le meilleur état : les caves des Tuileries se trouvaient remplies des millions que Napoléon amassait sans toucher au trésor public : un budget de sept cent trente millions suffisait à toutes les dépenses de guerre et autres de ces cent trente départements; la dette publique ne se montait pas à quatre-vingts millions de rentes, et ces rentes se vendaient à la Bourse quatre-vingts francs : c'était le taux le plus élevé que les effets publics eussent encore atteint.

Tel était l'état de l'empire français lorsque, le 20 mars 1811, l'impératrice Marie-Louise donna un fils à Napoléon. Ce fut un bien grand événement, qui combla de joie l'empereur, le sénat et même la population. Dans cette circonstance, où les jours de l'impératrice coururent les plus grands dangers, Napoléon oublia qu'il était empereur, et ne laissa voir que le meilleur, le plus tendre des époux. La vie de la mère et celle du

[1] Lors de la paix de 1814, beaucoup de ces vaisseaux furent cédés à l'Angleterre, et presque tous les autres se sont pourris dans les bassins.

l'enfant dépendaient d'une opération terrible : le chirurgien, le célèbre Dubois, n'osait rien entreprendre sans avoir consulté l'empereur. « Ne pensez qu'à la mère, lui dit Napoléon, et traitez l'impératrice comme une bourgeoise de la rue Saint-Denis. » Il accourut lui-même près du lit de Marie-Louise, la soutint, l'encouragea pendant la crise. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure de travail que l'enfant vint au monde par le secours des fers ; mais on le crut mort. Il ne donna pas le moindre signe de vie pendant sept minutes ; Napoléon était dans la plus grande anxiété. Enfin, l'enfant respira : l'empereur se précipita aussitôt à la porte du salon, où tous les dignitaires se trouvaient réunis, et s'écria en l'ouvrant : *C'est un roi de Rome!*

Je passe sous silence les fêtes brillantes qui eurent lieu à l'occasion de cette naissance, ainsi que les félicitations que Napoléon reçut de toutes les cours du continent. Les neuf Muses furent mises à contribution pour célébrer la naissance du roi de Rome, et le bonheur que le ciel promettait au père.

« Le projet de Napoléon, a-t-il dit lui-même » à Sainte-Hélène, était, dès que la paix eût ré» gné en Europe, de faire voyager son fils dans » toute la France pour lui faire faire son appren» tissage royal, et l'associer ensuite à l'empire. » Alors la *dictature* de l'empereur eût fini, et le » règne constitutionnel de son fils eût commencé. » Paris fût devenu la capitale du monde, et les » Français l'envie des nations. »

Mais ces beaux plans ne furent qu'un rêve : la naissance du roi de Rome fut la dernière époque heureuse de Napoléon.

Quelques jours avant le 20 mars, les troupes françaises avaient pris possession du duché d'Oldenbourg, et Napoléon n'avait donné, pour justifier cette occupation, que des raisons tirées de sa politique. Ce duché lui avait paru nécessaire pour compléter le blocus continental le long de la mer du Nord ; et ce motif avait suffi pour consommer la spoliation du prince qui le possédait. Ce prince était attaché par les liens du sang et de l'affection à l'empereur Alexandre, qui parut fort mécontent de la conduite de Napoléon, et se montra disposé à changer de politique et à se rapprocher de l'Angleterre, si l'empereur des Français ne donnait une indemnité au duc d'Oldenbourg.

De ce moment il régna entre la France et la Russie une mésintelligence qui ne put être aplanie dans tout le courant de 1811. La France ne tarda pas à s'apercevoir que la Russie violait le système continental, et Alexandre éleva des prétentions autres que celles de l'indemnité demandée. Ces prétentions, il les fit appuyer par les troupes qui quittèrent la Moldavie et la Valachie pour se porter en Pologne. De son côté, Napoléon envoya des corps d'armée au nord de l'Allemagne.

Cependant on était encore loin d'être décidé à la guerre, et l'échange des notes continuait en même temps que les préparatifs, qui n'étaient encore considérés que comme des mesures de précaution. Il ne se passa donc rien d'important dans le nord ni en Allemagne jusqu'au commencement de l'année suivante. Mais au midi, la guerre d'Espagne fut continuée avec autant de fureur qu'aux premiers jours de l'insurrection.

Après avoir ramené son armée en Espagne, Masséna, qui, malgré l'issue de son expédition, avait acquis quelque gloire dans cette campagne ingrate, venait de remettre le commandement au maréchal Marmont, au moment où le maréchal Soult s'avançait pour s'opposer à la marche des Anglo-Portugais sur Badajoz. Le 16 mai, Soult avait attaqué l'armée de Beresford à Albuhera: l'affaire, quoique sanglante, n'avait eu d'autre résultat que celui de permettre à Wellington d'investir Badajoz, vaillamment et habilement défendue par le général Philippon. Mais bientôt Wellington, apprenant que les maréchaux Soult et Marmont avaient réuni leurs forces et marchaient à lui, leva précipitamment le siége, et se retira de nouveau en Portugal.

De ce moment Wellington, retranché auprès de Campo-Major, ne fait aucun mouvement sans consulter le traître Dumouriez, qui, de Londres, lui envoie des plans de campagne, et lui fait connaître que des secours considérables partent de France pour aller renforcer l'armée de Marmont, ou pour en former une seconde qui pourrait bien se porter derrière le flanc gauche de l'armée anglaise.

Toutefois Wellington, qui craint de se compromettre, n'ose pas reprendre l'offensive, malgré la supériorité numérique des troupes qu'il commande, et se borne à faire faire quelques démonstrations dans les provinces méridionales du Portugal, afin d'inquiéter le siége de Cadix, que les Français continuent avec autant de constance que les assiégés en mettent à se défendre. Mais il était difficile de réduire une place comme Cadix, ayant la liberté des mers, et recevant sans cesse des secours de l'Angleterre.

L'est de l'Espagne était en feu : des troupes de guérillas attaquaient, désolaient les corps français. Toujours battues et mises en fuite, ces guérillas reparaissaient de nouveau sur d'autres points.

Le général Suchet, qui depuis deux mois assiégeait Tarragone, défendue par une garnison de

dix-huit mille hommes, eut, le 28 juin, le triste honneur de prendre cette place d'assaut ; les assiégeants, irrités de la longue résistance des assiégés, usèrent, ou plutôt abusèrent des droits de la guerre, et passèrent au fil de l'épée les restes de cette nombreuse garnison.

Suchet, devenu maréchal après la prise de Tarragone, obtint d'autres succès : pendant qu'il assiégeait Sagonte (que l'on croit être la continuation de l'antique Sagonte), rasée par Annibal, le général Black s'avança avec vingt-quatre mille hommes pour faire lever le siége. Le maréchal français lui livra bataille, et le mit en déroute après une vive résistance. La garnison de Sagonte, qui vit par-là s'évanouir l'espoir d'être délivrée, consentit à capituler. L'occupation de ce poste formidable par sa position, dominant les routes principales de Valence, de Sarragosse et de Barcelone, était très-importante pour les opérations des armées françaises. Ces opérations, dans cette partie de l'Espagne, se terminèrent, à la fin de 1811, par la prise du camp retranché que les Espagnols avaient formé à Quarte, près de Valence, et par l'investissement de cette grande place, qui renfermait le dépôt des approvisionnements des Espagnols, ainsi qu'une population immense et toutes les forces réunies au camp de Quarte, bien décidées à imiter la résistance de Sarragosse. Mais le maréchal Suchet eut encore le bonheur de faire capituler Valence, où furent faits prisonniers vingt généraux, neuf cents officiers et dix-huit mille soldats. Les Français s'emparèrent aussi de quatre cents bouches à feu et d'une grande quantité de munitions et de vivres. Napoléon récompensa l'armée d'Aragon en la dotant des biens situés dans la province de Valence, pour une somme de deux cents millions de francs. Le maréchal Suchet fut créé duc d'Albuféra, et eut pour sa part dans ces dotations le lac d'Albuféra, dont le produit était très-considérable.

Ce fut dans cette même année 1811 que Napoléon, fatigué du refus de l'institution canonique que le pape faisait aux évêques récemment élus, convoqua un grand concile à Paris, où se rendirent plus de cent évêques d'Italie, d'Allemagne et de France. Ce concile décréta, le 5 août, qu'il se reconnaissait compétent pour statuer sur l'institution des évêques dont les siéges étaient vacants depuis plus d'un an. Six mois après la notification de la nomination, le pape était tenu de donner l'institution d'après la forme du concordat : les six mois écoulés sans que le pape eût accordé cette institution, le métropolitain, ou bien le plus ancien évêque de la province, pouvait y procéder.

Ce décret fut apporté au pape, alors résidant à Savone, par une députation d'évêques. Avant le départ de ces évêques, rapporte le Mémorial de M. de Las Cases, l'empereur, apercevant l'archevêque de Tours, M. de Barral, lui dit d'une voix très-élevée, et au milieu d'une grande audience : « Eh bien, monsieur l'archevêque, » comment vont nos affaires avec le pape? — » Sire, la députation de vos évêques va se mettre » en route pour Savone. — Tâchez de faire entendre raison au pape, rendez-le sage ; autrement il n'a qu'à perdre avec nous : dites-lui » bien qu'il n'est plus au temps des Grégoire, et » que je ne suis pas un *Débonnaire*. Il a l'exemple de Henri VIII (ce roi affranchit l'Angleterre » de la juridiction spirituelle du pape, en embrassant la religion protestante) : sans avoir sa » méchanceté, j'ai plus de force et de puissance » que lui. Qu'il sache bien que, quelque parti » que je prenne, j'ai six cent mille Français en » armes, même un million qui, dans tous les cas, » marcheront avec moi, pour moi et comme moi : » ils me portent une confiance aveugle. La partie sage, éclairée, de la classe intermédiaire, » ceux qui soignent leurs intérêts et recherchent » la tranquillité me suivront. Il ne restera donc » plus pour lui que la classe bourdonnante, qui, » au bout de huit jours, l'aura oublié pour commérer sur de nouveaux sujets. »

Pénétrée de ces instructions, la députation arriva à Savone, et obtint du pape, le 20 septembre, un bref par lequel le saint-père confirmait le décret du concile. Mais ce bref ne reçut pas son exécution, c'est-à-dire que le pape n'envoya pas l'institution canonique aux évêques nouvellement pourvus de siéges vacants. C'est ce que voulaient ceux qui cherchaient des embarras à Napoléon, car il en résulta parmi le haut clergé des incertitudes, des discussions et même des troubles. Napoléon apprit à connaître les prêtres, qu'il avait cru pouvoir soumettre à ses volontés aussi facilement qu'il avait soumis ses sénateurs. Il sentit trop tard qu'il s'était trompé, et qu'il n'était pas sans quelque danger de toucher aux intérêts de la cour de Rome. Dans son éloignement pour tous les principes de la révolution, il eût rétabli avec plaisir les abus qu'elle avait réformés, sans en excepter les monastères, parce qu'il ne connaissait les moines et les prêtres en général que par sa seule expérience : il les avait toujours trouvés prêts à faire son panégyrique et à chanter ses louanges *in quinto tono*.

« Ce qu'il y avait de singulier, a-t-il dit en » parlant du clergé de France, c'est que les évêques dont j'ai eu le plus à me plaindre sont » précisément ceux que j'avais faits moi-même,

» tant il n'est que trop vrai que l'onction sainte, » en nous attachant au domaine du ciel, ne nous » délivre pas des infirmités de la terre, de ses » travers, de ses vilenies, de ses turpitudes.

Napoléon avait conservé ou rétabli quelques couvents, tels que celui du Mont-Cenis : il s'en justifiait pleinement en alléguant la grande utilité de ces religieux. Sa justification pour le rétablissement des trappistes était plus spécieuse : il fallait, disait-il, qu'il y eût en France un *hôpital des fous*. Sa pensée était que les moines, s'il était possible de les maîtriser et de les soustraire à un chef étranger, seraient le meilleur corps enseignant. Toutefois, malgré son penchant pour les moines, Napoléon eut le bon esprit de repousser les jésuites, lorsque, déguisés sous les noms de *cordicoles*, de *pères de la croix*, de *pères de la foi*, ils sollicitèrent, à diverses reprises, la permission de former quelques établissements dans l'empire français. Il les jugea d'après leur réputation, et ne voulut pas se donner de rivaux dans l'état. Il se rappelait ce qu'il avait répété si souvent : « Je n'ai jamais rien fait pour le clergé qu'il ne m'ait donné aussitôt lieu de m'en repentir. »

Au commencement de l'année de 1812 les événements marchaient avec rapidité : une conflagration générale de toute l'Europe paraissait imminente, parce que Napoléon et Alexandre avaient cessé d'être unis. La mésintelligence qui régnait entre ces deux empereurs, à cause de l'occupation duchédu d'Oldenbourg par la France, et de la violation du système continental par la Russie, prenait tous les jours un caractère plus alarmant pour la tranquillité de l'Europe. De chaque côté il se faisait d'immenses préparatifs pour la lutte qui se préparait entre les deux grands athletes du continent. Une note hautaine présentée comme *ultimatum* par l'ambassadeur de Russie, lequel menaçait de quitter Paris si cet *ultimatum* n'était pas accepté dans huit jours, décida la rupture. « Depuis longtemps Napoléon » n'était plus accoutumé à un pareil ton, a-t-il » dit lui-même au sujet de la guerre de Russie ; » il n'était pas dans l'habitude de se laisser pré- » venir : il pouvait marcher contre la Russie à la » tête du reste de l'Europe : l'entreprise était po- » pulaire, la cause européenne : c'était celle du » bon sens et des vrais intérêts, celle du repos et » de la sécurité de tous : c'était le dernier effort » qui restait à faire à la France ; ses destinées, » celles du nouveau système européen, étaient » au bout de la lutte. La guerre de Russie était la » dernière ressource de l'Angleterre ; la paix du » globe était en Russie, et le succès ne devait » point être douteux. Ce succès aurait consacré » une balance, des combinaisons nouvelles qui » eussent fait disparaître les périls des temps et » les remplacer par un avenir tranquille. L'am- » bition n'entrait pour rien dans les vues de » Napoléon : en relevant la Pologne, cette véri- » table clef de toute la voûte, il ne prétendait » rien acquérir ; il ne se réservait que la gloire » du bien, les bénédictions de l'avenir. »

C'était ainsi que Napoléon parlait de la guerre de Russie à ses compagnons de captivité à Sainte-Hélène ; mais la manière dont il s'est conduit au commencement de cette guerre fatale démontre assez qu'il perdit de vue le grand but qu'il se proposait, celui de relever la Pologne, et qu'il sacrifia les intérêts de toute l'Europe au désir de guerroyer, et de livrer quelque grande bataille à un ennemi qu'il ne pouvait atteindre.

Sans anticiper sur les événements, racontons d'abord tout ce qu'il fit pour se préparer à aller attaquer les Russes au-delà du Niémen, et pour s'assurer des ressources dans l'intérieur de la France ainsi que dans les pays conquis ou alliés.

Sa première disposition fut de faire envahir la Poméranie suédoise par une division sous les ordres du prince d'Eckmühl, et d'en faire prendre possession au nom de la France. Cet événement, peu remarquable en lui-même, est devenu, par ses résultats, d'une telle importance, qu'on doit le placer au nombre des plus grandes fautes que Napoléon ait commises.

Ainsi que je l'ai déjà fait connaître, Napoléon était dominé par un arrière-instinct qui lui rendait désagréable et pénible l'élévation du maréchal Bernadotte au trône de Suède. Il lui avait demandé, avant son départ, de signer l'engagement de ne jamais prendre les armes contre lui : forcé de céder aux raisons sur lesquelles le prince motiva son refus, il ne lui avait remis les lettres d'émancipation qui le relevaient de ses serments comme Français qu'avec une certaine crainte. « Nous ne nous sommes pas entendus, disait Na- » poléon ; maintenant il est trop tard : Bernadotte » a ses intérêts ; ma politique et la sienne ne pour- » ront jamais s'accorder. »

En effet, quoique la Suède eût déclaré la guerre à l'Angleterre, la France eut bientôt à se plaindre de ce que cette guerre n'était point active ; et, malgré le langage soumis que le prince royal tint pendant quelque temps encore, Napoléon crut avoir acquis la certitude que la Suède trahissait les intérêts de l'empire. Alors sa mauvaise humeur devint de la colère : il fit occuper la Poméranie.

Dès que la nouvelle de cette occupation fut connue à Stockholm, le prince royal s'écria, dit-on : « Puisqu'il le veut, il faut le satisfaire.....

il lui en coûtera cher! » Paroles menaçantes qui indiquaient assez que celui qui les prononçait embrassait avec joie l'occasion de se déclarer ouvertement contre Napoléon et contre son propre pays.

Le même soir, le prince royal fit avertir le cabinet de Londres et celui de Saint-Pétersbourg que la Suède était en guerre contre Napoléon. En même temps il envoya des agents chargés d'établir une parfaite harmonie entre la Suède, la Russie et l'Angleterre. Bientôt il résulta des démarches du prince royal de Suède un traité d'alliance avec l'empereur de Russie, d'après lequel Bernadotte s'engageait à entrer en campagne avec un corps de troupes suédoises, et de réunir ses efforts à ceux de l'Angleterre et de la Russie pour combattre la France. Quelques jours après l'Angleterre accéda au traité conclu entre la Russie et la Suède. Ces deux puissances promettaient à la Suède de lui donner la Norwége, en compensation des frais que la guerre allait lui occasionner.

Celui qui, en se plaignant à Napoléon de l'occupation de la Poméranie, lui écrivait : « Je ne » suis pas un Coriolan, et je ne commande point » à des Volsques, » devint le ressort le plus actif de la triple ligue contre son pays. « C'est au » prince royal, a écrit son panégyriste Montgaillard, que fut due principalement la paix entre » la Russie et la Porte ottomane signée à Bucharest. Dans cette circonstance décisive, le prince » royal fit preuve d'une activité et d'une habileté » diplomatiques également remarquables. »

— « Si Bernadotte avait eu le jugement et » l'âme à la hauteur de sa mission, a dit Napoléon, s'il eût été bon Suédois, ainsi qu'il l'a » prétendu, il pouvait rétablir le lustre de sa » nouvelle patrie, reprendre la Finlande, être » sur Pétersbourg avant que Napoléon eût atteint » Moscou; mais il a cédé à des ressentiments » personnels, à de toutes petites passions. La tête » lui a tourné de se voir recherché, encensé par » des légitimes : dans son enivrement il sacrifia sa » nouvelle patrie et l'ancienne, sa propre gloire, » sa véritable puissance, la cause des peuples, le » sort du monde; c'est une faute qu'il paiera » cher. »

Tandis que la Suède se liguait ainsi avec les ennemis de Napoléon parce qu'ils lui promettaient les dépouilles du roi de Danemarck, toujours fidèle à la France, l'empereur, de son côté, organisait aussi une ligue contre la Russie et l'Angleterre; il avait conclu, dans les mois de février et de mars, de nouveaux traités avec la Prusse et l'Autriche. Avec la Prusse, il avait renouvelé les mesures prohibitives contre le commerce anglais, et l'avait fait entrer dans la ligue française pour un corps d'armée de vingt mille hommes, avec soixante bouches à feu, lesquels devaient marcher sous les ordres d'un maréchal de l'empire français. Avec l'Autriche, Napoléon avait stipulé un secours réciproque de trente mille hommes et de soixante pièces de canon; de plus, il avait garanti secrètement à l'empereur François, son beau-père, la possession de la Gallicie, dont l'Autriche s'était emparée lors de l'odieux partage de la Pologne; enfin, l'Autriche devait recevoir des indemnités et des extensions de territoire.

C'est ainsi que Napoléon comptait s'assurer de la fidélité des deux cabinets de Berlin et de Vienne; mais il avait si humilié la Prusse qu'il ne devait guère compter sur les protestations de son roi. Quant à l'Autriche, quoiqu'on eût prévenu Napoléon de ne pas se fier à la politique du cabinet de Vienne, il se refusa constamment à croire que ce cabinet le trahirait dès qu'il en trouverait l'occasion. Napoléon se flattait d'avoir attaché l'Autriche à sa cause par son mariage avec la fille de l'empereur François. Nous verrons plus tard comment l'Autriche paralysa, par ses instructions, celles que Napoléon avait données au corps de troupes autrichiennes, et comment ce cabinet trahit secrètement celui dont il se déclarait publiquement l'allié.

Indépendamment des traités qu'il venait de conclure avec ces deux puissances, Napoléon prit aussi des mesures pour s'assurer des ressources dans l'intérieur. Le 13 mars, un sénatus-consulte divisa la garde nationale de l'empire, c'est-à-dire tous les hommes en état de porter les armes, en trois bans. Le premier, formé des jeunes gens non mariés, de vingt à vingt-six ans, était destiné à la garde des frontières, à la police intérieure, à la conservation des places fortes et des arsenaux maritimes : cent cohortes de ce premier ban, chacune de mille hommes environ, étaient mises à la disposition du ministre de la guerre, qui ne pouvait pas les faire sortir du territoire. Ces cohortes du premier ban devaient se renouveler par sixième chaque année : c'était le moyen de faire des soldats de tous les Français. Dans la suite, après les revers de Russie, les cohortes du premier ban furent appelées sur les champs de bataille de la Saxe; elles formèrent d'excellents régiments. Les autres deux bans de la garde nationale avaient une destination sédentaire, et ne furent jamais complètement organisés.

Ayant ainsi mis sous les armes cent mille hommes, en outre des levées faites au moyen de la conscription ordinaire, Napoléon laissa le soin de la désastreuse guerre d'Espagne à quelques-uns de ses maréchaux, et partit pour Dresde, où il devait avoir une entrevue avec tous les souve-

rains, grands et petits, qui allaient prendre part à la guerre contre la Russie. Il venait de décréter la réunion de la Catalogne à la France. Dans tout autre temps cette réunion eût été un grand événement : en 1812, au moment de l'ouverture d'une campagne de géans, on ne parla presque pas de l'incorporation de ce pays, qui agrandissait l'empire français de trois nouveaux départements.

A cette époque, il arriva un événement qui eut de fâcheux résultats sur le plan de campagne contre la Russie arrêté par Napoléon. L'aide-de-camp de l'empereur Alexandre, Czernicheff, que l'on croyait ne s'occuper, à Paris, que de plaisirs et de galanterie, était parvenu à gagner un employé du ministère de la guerre, qui trouva le moyen de lui livrer tous les tableaux des forces et de la situation de l'armée française, ainsi que les ordres qui leur avaient été donnés. Lorsqu'on découvrit cette trahison, Czernicheff était parti en toute hâte, et avait franchi la frontière plus vite que le télégraphe portant l'ordre de l'y arrêter. L'employé du ministère de la guerre fut condamné à mort et exécuté; mais cela n'empêcha pas que l'empereur de Russie ne connût le plan de Napoléon ; ce qui obligea ce dernier à le changer, et ce ne fut pas sans de graves inconvénients.

On avait appris à Paris que l'empereur Alexandre était parti de Saint-Pétersbourg vers la fin d'avril, pour se rendre à son armée; Napoléon, qui ne voulait pas être prévenu, quitta sa capitale le 4 mai suivant, et prit la route de Dresde, où il arriva le 26, avec la jeune impératrice.

L'empereur et l'impératrice d'Autriche, le roi de Prusse et tous les autres souverains de la confédération du Rhin, s'étaient réunis à Dresde pour se concerter avec Napoléon. Ce rassemblement de têtes couronnées autour de l'empereur des Français et marchant toutes sous la même bannière, semblait annoncer que la guerre était européenne, et que Napoléon allait jouer le rôle d'Agamemnon. En effet, l'époque de l'entrevue de Dresde fut celle de la plus haute puissance de cet homme extraordinaire : il y parut le *roi des rois*; il semblait régner dans la capitale de la Saxe, dont il faisait lui-même les honneurs, invitant tour à tour les souverains à sa table, tandis que le roi de Saxe avait l'air de n'être que son majordome. Goûtant avec délices les hommages d'une cour de rois, et s'étant entouré d'un luxe asiatique, l'empereur des Français se montra magnifique et généreux ; il gorgea de diamants et de présents précieux tous ceux qui l'approchèrent.

Au milieu de toutes les fêtes dont il était l'objet, Napoléon avait organisé la coalition de ces divers souverains contre la Russie. Les conférences d'Erfurt, dans lesquelles Napoléon et Alexandre s'étaient juré amitié et accord invariable, furent abjurées à Dresde. Toutefois, dans l'espoir de conserver la paix du monde, le comte Louis de Narbonne fut envoyé près de l'empereur Alexandre pour l'engager à rentrer dans le système continental, et à faire quelques légers sacrifices afin d'éviter une guerre sanglante, qui allait être portée sur son propre territoire. Mais ce négociateur trouva Alexandre résolu à courir les chances d'une lutte définitive.

A cette nouvelle, Napoléon quitte Dresde, et s'élance sur l'Oder et la Vistule pour aller se mettre à la tête de la grande armée. Arrivé à la frontière, l'empereur des Français, à qui la Russie avait déclaré la guerre en retirant son ambassadeur, crut devoir faire encore une nouvelle tentative en faveur de la paix : il envoya son aide-de-camp, le général Lauriston, à l'empereur Alexandre, alors à Wilna : cette seconde ambassade fut refusée.

« Cependant Alexandre et Napoléon étaient » dans l'attitude de deux bravaches, qui, sans » avoir envie de se battre, cherchaient à s'ef» frayer mutuellement. Napoléon se serait volon» tiers passé de faire cette guerre; il était entouré » de circonstances inopportunes, et tout ce qu'il » apprit depuis lui donna l'assurance qu'Alexan» dre en avait encore bien moins envie. M. de » Romanzoff, qui avait conservé des relations à » Paris, et qui, plus tard, au moment des échecs » éprouvés par les Russes, fut fort maltraité pour » la résolution qu'il avait fait prendre à Alexan» dre, avait assuré cet empereur que le moment » était venu où Napoléon, embarrassé, ferait des » sacrifices pour éviter la guerre; que l'occasion » était favorable, qu'il fallait la saisir; qu'il ne » s'agissait que de se montrer et de parler ferme : » qu'on aurait des indemnités pour le duc d'Ol» denbourg; qu'on acquerrait Dantzick, et que » la Russie se créerait une immense considéra» tion en Europe.

» Telle était la clef du mouvement des troupes » russes et de la note insolente du prince Koura» kin, qui, sans doute, n'était pas dans le secret » et qui avait eu le tort, par son peu d'esprit, » d'exécuter ses instructions trop à la lettre. La » même presomption, le même système amena » encore le refus de recevoir M. de Lauriston à » Wilna[1] »

La guerre étant inévitable, la grande armée s'avança sur la rive gauche du Niémen, et se disposa à franchir ce fleuve, frontière de la Russie. Elle était composée, suivant l'historien de

[1] Histoire de Napoléon d'après lui-même.

Napoléon et de la grande armée, M. de Ségur : « 1° De l'extrême droite, sortant de la Gallicie » sur Drogiczin, forte de trente-quatre mille Au- » trichiens, sous les ordres du prince de Schwart- » zenberg;

» 2° Du corps de Westphaliens, Saxons et » Polonais, commandé par le roi de Westphalie, » et fort de soixante-dix-neuf mille deux cents » hommes. Ce corps marchait sur Bialystock et » Grodno;

» 3° Du corps commandé par le vice-roi d'Ita- » lie, fort de soixante-dix-neuf mille cinq cents » Bavarois, Italiens et Français;

» 4° De deux cent vingt mille hommes com- » mandés par l'empereur Napoléon, ayant sous » ses ordres le roi de Naples, le princes d'Eckmülh, » les ducs de Dantzick, d'Istrie, de Reggio et d'El- » chingen. Ces deux cent vingt mille soldats ve- » naient de Thorn, de Marienwerder et d'Elbing, » et se trouvaient en une seule masse au-dessous » de Kowno;

» 5° Enfin, de trente-deux mille cinq cents » Prussiens, Bavarois et Polonais, formant l'ex- » trême gauche de la grande armée, sous les or- » dres du maréchal Macdonald.

» Ainsi, ajoute M. de Ségur, des bords du Gua- » dalquivir et de la mer des Calabres jusqu'à » ceux de la Vistule, six cent dix-sept mille hom- » mes, dont quatre cent quatre-vingt mille déjà » présents, six équipages de ponts, un de siége, » plusieurs milliers de voitures, d'innombrables » troupeaux de bœufs, treize cent soixante-douze » pièces de canon et des milliers de caissons d'ar- » tillerie et d'ambulance, avaient été appelés, » réunis et placés à quelques pas du fleuve des » Russes. La plus grande partie des voitures de » vivres était encore en retard. »

L'empereur de Russie avait une armée de trois cent mille esclaves, à demi barbares, mais habitués au sol et au climat, habitués surtout aux privations et à une obéissance aveugle à leurs chefs : chez les Russes la superstition tenait lieu de patriotisme.

Le 23 juin 1812, à deux heures du matin, Napoléon reconnut le Niémen : il marqua la place où devaient être jetés trois ponts sur ce fleuve : ces ponts furent construits comme par enchantement. On a observé comme un signe de mauvais augure pour la campagne de Russie, que, dans cette première reconnaissance, le cheval de l'empereur des Français s'abattit et le renversa sur le sable.

Avant de franchir le Niémen, Napoléon adressa à son armée une proclamation dans laquelle se trouvaient les passages suivants : « A Tilsitt, la » Russie a juré une éternelle alliance à la France » et guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui » ses serments... La Russie est entraînée par sa » fatalité; ses destins doivent s'accomplir. Nous » croit-elle donc dégénérés ? ne serions-nous » plus les soldats d'Austerlitz?..... La seconde » guerre de Pologne sera glorieuse aux armes » françaises, comme la première; mais la paix » que nous conclurons portera avec elle sa garan- » tie; elle mettra un terme à la funeste influence » que la Russie exerce depuis cinquante ans sur » les affaires de l'Europe. »

L'armée française mit trois jours à passer le Niémen : elle n'éprouva aucun obstacle de la part des Russes ; mais le sol, le climat, les hommes semblaient d'accord pour repousser l'agression des Français. Un orage affreux qui dura plusieurs heures, et qui s'étendit sur un espace de cinquante lieues, accueillit l'entrée de l'armée française en Russie. Cet orage changea en un froid très-vif une température brûlante; il inonda les chemins et les champs : un grand nombre de chevaux périt aussitôt dans les bivouacs, et beaucoup d'équipages restèrent dans les sables.

A la vue des Français, le général russe Bagavouth, qui commandait du côté de Kowno, décampa. Les corps de l'armée française se dirigèrent vers l'est. A leur approche de Wilna, les troupes russes se retirèrent, ainsi que l'empereur Alexandre qui s'y trouvait, après avoir mis le feu aux ponts et aux magasins. Les Français entrèrent dans la ville, y éteignirent le feu, et la plus grande partie des subsistances fut sauvée.

A peine Napoléon avait-il ouvert la campagne, que l'empereur de Russie, frappé des premiers succès de l'armée française, envoya dire à Napoléon que, s'il voulait évacuer le territoire envahi et retourner au Niémen, il allait traiter. Mais Napoléon, à son tour, prit cette démarche pour une ruse. Il venait de surprendre l'armée russe en flagrant délit, tout était culbuté et en désordre; il avait coupé Bagration et pouvait espérer de le détruire : il crut donc qu'on ne voulait que gagner du temps et se sauver. Nul doute que, s'il eût été convaincu de la bonne foi d'Alexandre, Napoléon n'eût accédé à sa demande. Mais le destin régla autrement les choses.

L'impulsion ayant été donnée pour préparer les grands changements que Napoléon se proposait d'opérer en faveur de la nation polonaise, une députation de la diète du grand-duché de Varsovie se rendit près de Napoléon, à Wilna, pour lui annoncer que la diète générale s'était constituée en confédération de la Pologne, et qu'elle avait déclaré le royaume de Pologne rétabli dans ses droits. Le sénateur Wibicki déclara que les Polonais n'avaient pas été soumis par la guerre,

mais par la trahison ; qu'ils étaient donc libres de droit devant Dieu et devant les hommes ; qu'aujourd'hui, pouvant l'être de fait, ce droit devenait un devoir ; qu'ils réclamaient l'indépendance de leurs frères lithuaniens encore esclaves..... « Dites, sire, que le royaume de Pologne existe, s'écria le président Wibicki, et ce décret sera pour le monde l'équivalent de la réalité. »

Les Polonais étaient persuadés que Napoléon arrivait dans leur pays comme un libérateur généreux, comme le restaurateur de leur antique patrie ; mais ils furent fort désappointés par la réponse qu'il leur fit, laquelle décelait l'embarras de la position où il se trouvait placé à cause de la promesse qu'il avait faite à son beau-père de ne pas toucher à la Gallicie ni aux autres dépouilles de la Pologne dont l'Autriche s'était emparée. « Dans » ma situation, répondit Napoléon aux députés » polonais, j'ai beaucoup d'intérêts à concilier, » beaucoup de devoirs à remplir. Si j'avais régné » pendant le premier, le second, le troisième » partage de la Pologne, j'eusse armé mes peu- » ples pour la défendre... J'aime votre nation... » J'autorise les efforts que vous voulez faire. C'est » entièrement dans l'unanimité de la population » que vous pouvez trouver du succès... Je dois » ajouter que *j'ai garanti à l'empereur d'Autri- » che l'intégrité de ses Domaines.* »

Déconcertés, refroidis par cette déclaration, les députés polonais se plaignirent, le soir, chez les ministres et les généraux de Napoléon. On s'y expliqua avec une franchise étrangère à la diplomatie. Les ministres et les généraux reprochaient aux Polonais leur immobilité et leur indifférence; ils disaient que les hommes considérables de leur nation étaient attachés à la politique des Russes, qui leur assuraient l'exercice d'une coutume odieuse, celle de réduire leurs paysans à l'état des animaux domestiques. Les Polonais se plaignaient à leur tour des *auditeurs* que Napoléon leur avait envoyés pour gouverner leurs provinces ; de ce qu'on leur avait donné des chefs qu'ils n'aimaient pas ; de ce que les Français refusaient de l'argent, des armes, des habits à trente mille hommes de leur nation prêts à les suivre. Ainsi de toute part on entendait des plaintes qui n'auraient pas éclaté si Napoléon eût agi franchement avec ces malheureux Polonais.

Qu'avait-il de mieux à faire que de s'arrêter à Wilna et de réorganiser la *patrie polonaise?* Ce seul résultat n'eût-il pas été beaucoup plus funeste à la Russie que la perte de dix batailles, dont Napoléon allait courir les chances en pénétrant plus avant? N'était-ce pas en réorganisant la Pologne que la France mettait des bornes à l'ambition des souverains moscovites? Et la politique de l'empire français n'exigeait-elle pas le rétablissement de la monarchie des Sigismond et des Sobieski? Mais le gendre de l'empereur d'Autriche s'est lié les mains dans l'entrevue de Dresde ; il a promis à son beau-père de ne pas lui reprendre la Gallicie... que dis-je? il pouvait le faire en donnant à l'Autriche l'Illyrie pour indemnité. Napoléon ne sait pas faire ce généreux sacrifice : il refuse le plus beau fleuron qui ait jamais tenu à une couronne, plutôt que de céder quelques parcelles de terrain placées à quatre cents lieues de la France, comme s'il était essentiel au bonheur de ceux qui l'ont élu empereur que la France possédât cette Illyrie, dont on ignore presque l'existence!..... Quoique tardifs, les regrets manifestés à Sainte-Hélène par Napoléon m'empêchent d'adresser à sa mémoire tous les reproches qu'il mérita dans cette circonstance importante, qui a décidé du sort de l'empire français.

« Napoléon, a-t-il dit lui-même en cherchant » d'abord à excuser sa conduite, ainsi qu'il le » fait toujours ; Napoléon sentait que le rétablis- » sement de la Pologne, par les armes de l'em- » pire, était une entreprise hasardeuse, périlleuse » même, dans laquelle la France devait lutter » contre ses amis et contre ses ennemis. Il ne se » dissimulait pas les difficultés qu'il aurait à » éprouver en rétablissant ce royaume, puisque » ce grand œuvre politique devait contrarier les » intérêts apparents de ses alliés. »

Ainsi, ce même Napoléon qui n'a jamais connu de difficultés, qui n'a jamais pesé si sa politique contrariait les intérêts de ses amis, s'arrête tout à coup devant les mêmes considérations sur lesquelles il a sauté à pieds joints après la campagne d'Iéna, lorsqu'il détacha de la Prusse le grand-duché de Varsovie. En arrachant de la monarchie prusienne sa part des dépouilles de la Pologne, Napoléon avait fait le premier pas, qui est toujours le plus difficile. Le reste n'était que le complément, et les puissances spoliatrices devaient s'y attendre : peut-être même se fussent-elles montrées prêtes à s'exécuter de bonne grâce si l'empereur des Français eût dit que le *royaume de Pologne existait :* la Russie ne pouvait que céder, dans la situation des choses. Napoléon pouvait d'ailleurs lui permettre de s'indemniser du côté des principautés moldave et valaque. Il ne restait que l'Autriche : si ses scrupules empêchaient Napoléon de contrarier les intérêts de celui qui, aux jours du malheur, ne balança pas un seul instant à se ranger parmi ses ennemis, il devait le renvoyer en Illyrie, d'où il eût moins pesé sur le centre de l'Europe.

« Ainsi, a-t-il ajouté lui-même, le mariage

» de Napoléon avec la fille de l'empereur François fut encore la cause indirecte de l'indécision » qu'il mit à réorganiser la nation polonaise. *En » agissant autrement, Napoléon n'aurait probablement pas eu à gémir si amèrement sur les » suites de la campagne qu'il venait d'entreprendre.* »

Napoléon s'arrêta une vingtaine de jours à Wilna, durant lesquels il établit un gouvernement provisoire pour la Lithuanie, et fit organiser les gardes nationales ainsi que la gendarmerie du pays.

Pendant ce temps, les divers corps de la grande armée continuaient à poursuivre les Russes dans leur retraite, et entraient successivement, après quelques légers combats, dans les villes de Grodno, Minsk, Bialystock, Novogrodeck, Slonim, Willeika. Dix jours après l'ouverture de la campagne, la grande armée française était sur la Dwina : Smolensk fut en alarmes. Cette marche rapide avait cependant été faite dans une saison où la chaleur est étouffante dans ce pays; mais l'atmosphère était souvent rafraîchie, refroidie même, par des pluies qui rendaient les chemins de la Lithuanie impraticables, et qui n'étaient pas sans dangers pour les bivouacs de l'armée. Cette alternative de froid et de chaud, que nos soldats et nos chevaux éprouvaient souvent dans la même journée, occasionnait des maladies et faisait périr beaucoup de chevaux : ajoutons que les Russes, en se retirant, ravageaient tout le pays, et incendiaient les villes et les villages, de manière que les soldats français, habitués en Allemagne à se bien nourrir chez les habitants, ne trouvaient rien partout où les Russes avaient passé, et étaient obligés de vivre des distributions qu'on ne leur faisait que très-irrégulièrement à cause de la marche lente des voitures.

CHAPITRE IX.

Marche de l'armée française en retraite des Russes. — Combat d'Ostrowno. — Entrée à Witepsk. — Intrigues des Anglais et de Bernadotte contre Napoléon. — Il se décide à s'arrêter à Witepsk. — Motifs qui lui font abandonner cette prudente résolution. — Bataille et prise de Smolensk. — Entrevue d'Alexandre et de Bernadotte. — Les Français marchent sur Moscou. — Bataille de la Moscowa. — Entrée à Moscou.

Cependant on se portait toujours en avant, dans l'espoir d'atteindre l'armée russe, ou d'entrer dans quelque ville qui offrît des ressources Ce n'était pas une guerre, c'était une lutte à la course. A force de vitesse, l'armée ennemie parvint à se rallier : elle se réfugia dans les ouvrages qu'elle avait élevés à Drissa.

Le 15 juillet, le général russe Wittgenstein fit passer la Dwina à un de ses corps, surprit les avant-postes français, et força le général Sébastiani de reculer, après lui avoir fait des prisonniers. Ce fut là le premier exploit militaire de l'armée russe : après ce coup de main, Wittgenstein se retira. Napoléon se flattait qu'il amènerait les Russes à une bataille; mais il ne tarda pas d'apprendre que le général Barclay avait abandonné le camp retranché de Drissa, et qu'il marchait vers Witepsk. Des ordres furent donnés pour faire avancer des troupes sur cette place. Barclay avait prévenu les Français; il était entré dans Witepsk, l'avait traversée, et se présentait au-devant de nos troupes pour défendre les nombreux défilés qui couvrent les approches de cette place. Le 25 juillet, le général Nansouty, avec les divisions Bruyères et Saint-Germain, rencontra l'ennemi en avant d'Ostrowno. Le combat s'engagea; diverses charges de cavalerie eurent lieu, et les Russes furent culbutés. Les batteries qu'ils avaient dressées contre la cavalerie française furent enlevées; l'infanterie, qui s'avança pour soutenir son artillerie, fut rompue et sabrée par la cavalerie légère française.

Le lendemain, un combat opiniâtre d'avant-garde s'engagea à une lieue au-delà d'Ostrowno. Les Russes furent chassés de position en position pendant toute la journée, et les bois qu'ils occupaient furent enlevés à la baïonnette.

Le 27, à la pointe du jour, le vice-roi fit déboucher ses colonnes. Au soleil levant, on aperçut l'arrière-garde russe, qui présentait une force de dix mille hommes de cavalerie, échelonnée dans la plaine. La division Delzons fila sur la droite; le roi de Naples dirigea l'attaque du bois et des batteries russes. En moins d'une heure, toutes les positions des Russes leur avaient été enlevées; cette arrière-garde repoussée prit position au-delà d'une petite rivière qui se jette dans la Dwina, à une lieue de Witepsk. Les Russes montraient alors quinze mille hommes de cavalerie, et soixante mille hommes d'infanterie. Napoléon comptait enfin sur une bataille pour le lendemain : il passa le reste du jour à reconnaître le terrain et à faire ses dispositions. Elles devinrent encore inutiles, car, avant le jour, les Russes se mirent en retraite dans la direction de Smolensk. La grande armée française entra à Witepsk, le 28 juillet. Le camp russe de Witepsk, abandonné, resta au pouvoir des Français; mais ils n'y trouvèrent aucune ressource : la ville ne contenait plus que quelques juifs et des jésuites. Ainsi les Russes ne laissaient après

eux que des pays dévastés, des villes en cendres. C'était le seul moyen qu'ils eussent adopté pour la défense de leur territoire.

Le gouvernement et les généraux se laissaient également surprendre. Ne soupçonnant pas que Napoléon les attaquerait par son centre d'opération, les Russes, forcés sur le Niémen par la plus savante et la plus audacieuse des manœuvres, s'étaient retirés sur la Dwina et dans le camp retranché de Drissa, qu'ils avaient fortifié pendant un an, et qu'ils furent obligés d'évacuer en toute hâte. Ces préparatifs, ainsi que ceux faits sur le Niémen, décelaient la crainte que l'invasion ne fût dirigée sur Pétersbourg. Quinze jours après les deux armées luttaient à la course dans la direction de l'est, qui était celle de Smolensk et de Moscou.

Effrayé des résultats du commencement de la campagne et des progrès rapides des Français, l'empereur Alexandre avait quitté son armée pour courir à Moscou, y exciter le zèle des habitants : il va armer ce troupeau d'esclaves, dociles par crainte et par superstition, et dont toutes les facultés sont aux ordres de leur maître. Le métropolitain de Moscou, le centenaire Platow, sort du sanctuaire l'image de saint Serge, « dont la protection doit préserver les armées russes de toute défaite, et abattre soudain la tête de l'effronté, de l'arrogant Goliath, qui, des limites de la France, porte l'effroi aux confins de la Russie. » Telles sont les ressources que ce puissant empire va opposer aux foudres des Français.

Après s'être entendu avec le gouverneur de Moscou, Rostophchine, et le métropolitain Platow, qui lui promirent d'armer la population de cette grande ville et de la fanatiser, l'empereur Alexandre proposa une entrevue, en Finlande, au prince royal de Suède, Bernadotte, afin de s'y concerter pour arrêter la marche des Français. Bernadotte accepte avec joie le rendez-vous que lui donne le puissant czar de Moscovie, et se dispose à se rendre à Abo. Mais comme il est pressé de faire du mal à Napoléon et de susciter des embarras aux soldats français, des rangs desquels il est sorti lui-même, Bernadotte se hâte de donner des conseils à Alexandre. « Que les troupes » de V. M., écrit-il à l'empereur de Russie, occupent Smolensk et y attendent l'ennemi, » avec l'intention de se bien battre : quels que » puissent en être les résultats, V. M. n'en doit » pas être alarmée. Ses corps de réserve répareront ses pertes ; tandis que l'empereur Napoléon, s'affaiblissant tous les jours par les maladies » et les combats, doit, avant longtemps, se trouver » réduit à un nombre bien inférieur à celui de » V. M. Il est possible qu'il ait gagné la première, » la seconde, même la troisième bataille ; la quatrième sera indécise comme celle d'Eylau, et » si votre majesté persévère, il est indubitable » qu'elle gagnera la cinquième.

» A toutes les levées que V. M. vient d'obtenir, » je pense qu'elle aura ajouté cette armée valeureuse et aguerrie qui a fait trembler le croissant. Je crois que V. M. doit la faire venir en » poste, et la diriger sur la capitale de la Lithuanie. Cette marche me paraît devoir intimider » d'autant plus l'empereur Napoléon, que, quand » même il serait vainqueur à Smolensk, aucun » de ses renforts ne pourrait plus lui parvenir : » et si, au contraire, la bataille a été indécise, » ce mouvement audacieux le forcera ou à repasser le Niémen, ou à détacher un grand corps » pour aller à la rencontre de ces braves, et dès-lors V. M. peut reprendre l'offensive... »

Tels sont les conseils qu'un Français donne à l'ennemi de la France, en attendant qu'il puisse entrer lui-même dans la lice pour coopérer de tous ses moyens à la destruction de l'armée française!

Cependant, toute la Lithuanie était conquise par l'occupation de Witepsk. L'armée russe avait été surprise et fuyait dans toutes les directions.

Mais Napoléon prend soudain une résolution qui, si elle eût été suivie, eût prévenu de grands malheurs, de grandes catastrophes pour l'armée française. Après avoir examiné le terrain et donné des ordres pour ses divers corps d'armée, il pose son épée sur des cartes géographiques dont les tables étaient couvertes, et s'écrie : « Je m'arrête ici ; je vais m'y reconnaître, et y rallier et faire reposer mon armée, et organiser la Pologne : la campagne de 1812 est finie ; celle de 1813 fera le reste... Songez à nous faire vivre ici, dit-il à un administrateur, *car nous ne ferons pas la folie de Charles XII.* »

Dans ce dessein, Napoléon ordonne de fortifier et d'embellir la ville de Witepsk ; il parlait même d'y faire venir des acteurs de Paris pour y établir un spectacle. Mais cette sage résolution ne fut pas durable. Les chefs de l'armée française n'étaient pas tous d'avis qu'on dût s'arrêter au milieu de l'été, avant d'avoir obtenu un grand résultat : quelques-uns ne voyaient, jusqu'à Witepsk, qu'une campagne commencée seulement ; ils pensaient qu'il fallait pousser l'armée russe l'épée dans les reins, jusqu'à ce qu'on l'eût forcée à une bataille. Le roi de Naples, ce bouillant général d'avant-garde, que le repos fatiguait, et qui sentait l'ennemi près de lui, quitta un instant ses cavaliers pour retourner à Witepsk y combattre la résolution de Napoléon. Il n'eut pas beaucoup de peine à jeter l'indécision dans l'âme de l'empereur. Alors Napoléon assemble ses lieu-

tenants et leur annonce qu'il va se porter sur Smolensk, et de là, sur Moscou. Quelques-uns de ces généraux osent manifester une opinion contraire : Berthier, Caulaincourt, Lobau, Duroc, Daru, démontrent la nécessité de s'arrêter ; mais la plupart approuvent, soit par habitude, soit par un désir insatiable de gloire. Napoléon apprend seulement à Witepsk que les Russes et les Turcs ont fait la paix à Bukarest. Cet événement l'affermit dans sa résolution de marcher en avant, car une prompte victoire est plus nécessaire que jamais. Enfin, il se trouve excité par les injures grossières qu'il vient de trouver dans les proclamations russes. Son parti est pris, ses ordres sont donnés ; il part de Witepsk, après s'y être arrêté seize jours, et s'élance à la poursuite de l'armée russe, dont il n'a pu atteindre jusqu'alors que l'arrière-garde.

Les seize jours passés à Witepsk n'avaient pas été exempts de quelques combats partiels. Le 1er août, le maréchal Oudinot avait eu un engagement avec les troupes russes du général Wittgenstein : le combat dura deux jours et fut tout à l'avantage des Français, qui rejetèrent Wittgenstein au-delà de la Drissa, et lui firent éprouver une perte de sept mille hommes, dont trois mille prisonniers : Oudinot s'empara aussi de quatorze canons.

Dans le même temps, le maréchal Davoust avait été attaqué à Mohilow, par Bagration, qui voulait forcer un pont : les cosaques commencèrent par assaillir un régiment de chasseurs ; mais la générale ayant battu, les deux corps d'armée en vinrent aux mains. On se battit depuis huit heures du matin jusqu'à la nuit. A cinq heures, le maréchal Davoust se mit à la tête de trois bataillons d'élite, culbuta les Russes, leur enleva leurs positions, et les poursuivit pendant une lieue. Bagration passa le Borystène pour se retirer sur Smolensk, laissant trois mille hommes tués ou blessés sur le champ de bataille, et onze cents prisonniers.

Enfin, un autre corps français entrait à Dunabourg, que les Russes avaient évacuée, après avoir travaillé cinq mois à fortifier la ville et les environs.

D'après les ordres de Napoléon, les divers corps de l'armée française devaient être réunis, le 14 août, sur la rive gauche du Borystène, ou du Niéper, vers Léady. Les Français arrivèrent au rendez-vous, après quelques légères affaires d'avant-garde.

Le 16 août, l'empereur des Français fit couronner les hauteurs de Smolensk, seul boulevart de l'empire russe sur la frontière de Pologne : cette place, enceinte de constructions très-anciennes, auxquelles on venait d'ajouter des ouvrages fortifiés avec beaucoup de soin, était défendue par la grande armée russe sous les ordres de Barclay-de-Tolly. Dès le 12, cette armée était partie de Smolensk, marchant lentement dans différentes directions ; mais le roi de Naples et le maréchal Ney ayant passé le Borystène vis-a-vis Komino, les corps russes s'étaient trouvés tournés. Dans cette situation, Barclay était revenu sur ses pas pour défendre Smolensk-la-Sainte. La ville fut occupée par trente mille hommes ; le reste de l'armée russe prit de belles positions sur la rive gauche du Borystène.

Le 17 août, Napoléon fit attaquer les faubourgs de Smolensk, en même temps qu'une batterie de soixante pièces de canon tirait à mitraille sur la partie de l'armée russe placée au-delà de la rivière. Ces masses furent bientôt obligées de quitter leurs positions. Deux heures après, le faubourg de gauche et celui de droite furent enlevés par les divisions Morand et Gudin. Des batteries furent aussitôt placées pour battre en brèche. Les Russes renforcèrent les corps qui étaient dans la ville, et le combat dura presque toute la nuit. Smolensk fut tout en feu. A deux heures du matin, les grenadiers montèrent à l'assaut ; mais ils ne rencontrèrent plus de résistance. La place venait d'être évacuée. Les Français y trouvèrent deux cents pièces de canon et mortiers de gros calibre. La bataille de Smolensk, qui fut glorieuse pour les maréchaux Davoust et Ney, ainsi que pour le prince Poniatowski, coûta aux Russes treize à quatorze mille hommes, dont deux mille prisonniers. La grande armée y perdit cinq mille hommes tués ou blessés.

La prudence conseillait de s'arrêter à Smolensk, puisqu'on ne s'était pas fixé à Witepsk. Mais Napoléon veut en finir par un grand coup d'éclat qui, selon ses calculs, amènera Alexandre à proposer la paix. Il s'avance donc sur Moscou, avec une assurance qui provient du sentiment de son infaillibilité. Il s'enfonce dans les profondeurs de cet empire, sans avoir calculé ni le caractère de ses ennemis, ni les dispositions de l'Europe impatiente du joug, ni le temps, ni les distances, ni la précoce âpreté du climat. Les généraux et les soldats français, dont aucune réflexion ne vient tempérer l'ardeur dans une marche agressive, cèdent aveuglément à l'impulsion de leur chef. A peine le pont sur le Borystène est-il rétabli, que le maréchal Ney débouche sur la rive droite et suit l'ennemi.

A une lieue de la ville, il rencontra le dernier échelon de l'arrière-garde, fort de cinq à six mille hommes ; il les attaqua à la baïonnette et les fit presque tous prisonniers. Le second éche-

lon était placé sur les hauteurs de Valontina, et présentait une masse de quinze mille hommes. La fusillade s'engagea : en même temps le général Junot, qui avait passé le Borystène à deux lieues sur la droite de Smolensk, déboucha sur les derrières des Russes, de manière à couper la route de Moscou à toute cette arrière-garde. Aussitôt les autres échelons qui étaient près de là revinrent sur leurs pas pour soutenir l'arrière-garde. Alors s'engagea le combat de Valontina, l'un des plus beaux faits d'armes de toute la campagne. La position, longtemps disputée par les Russes, fut enlevée par la division Gudin, et l'ennemi fit sa retraite précipitamment, laissant huit mille hommes sur le champ de bataille et mille prisonniers. L'armée française eut trois mille deux cents hommes hors de combat : l'intrépide général Gudin mourut sur le champ de bataille. Napoléon continua sa route sur Moscou.

Entretemps, le général Gouvion-Saint-Cyr avait joint l'armée russe de Wittgenstein, à Polotsk, sur la Dwina, et lui avait livré combat pendant deux jours consécutifs. Les Russes, bien plus nombreux que les Français, furent néanmoins mis dans une déroute complète : ils perdirent beaucoup de monde et vingt canons. Les journées de Polotsk, dans lesquelles le maréchal Oudinot fut grièvement blessé, seront regardées comme une des plus belles batailles que les Français aient gagnées sur les Russes. Quelques jours après le général Gouvion-Saint-Cyr reçut le bâton de maréchal : jamais il ne fut mieux mérité.

Le jour de l'entrevue d'Abo, entre l'empereur Alexandre et le prince royal de Suède, avait été fixé pour le 28 août : ils s'y rendirent tous les deux, et Bernadotte, oubliant tout-à-fait qu'il était Français, se lia étroitement avec le plus grand ennemi de la France, et convint avec lui d'un plan de campagne qui devait amener la destruction de plusieurs des corps de l'armée Française. L'empereur Alexandre destinait au prince royal de Suède trente-cinq mille hommes de bonnes troupes, pour marcher avec les Suédois contre le Danemarck, et opérer un débarquement en Zélande ; mais Bernadotte déclara que le moment n'était pas opportun pour mettre ces troupes sous ses ordres : « Vous en avez vous-même un besoin plus urgent, lui dit-il ; Wittgenstein se défend comme un lion sur la Dwina, mais il s'affaiblit : il ne lui reste guère que quatorze mille hommes, je le sais. Il est impossible que Macdonald et Victor ne finissent par lui passer sur le corps et aller à Pétersbourg : envoyez-lui de suite ces trente-cinq mille hommes. » Les trente-cinq mille hommes furent aussitôt dirigés vers le corps de Wittgenstein, qui, sans ce puissant renfort, ne pouvait empêcher les Français d'aller à Pétersbourg : Pétersbourg n'eût pas été livré aux flammes comme Moscou, et l'empereur de Russie eût été contraint de signer la paix.

Mais ce n'est pas là toute la part que Bernadotte prit à la campagne de Russie ; il mit encore l'empereur Alexandre à même de dégarnir totalement la Finlande de ses troupes, et d'envoyer celles qu'il tira de cette province au secours de Riga, vivement menacée par les Français.

Enfin, après l'occupation de Moscou, Bernadotte écrivit à Alexandre une lettre qui fut probablement une des causes qui empêchèrent l'ouverture des négociations. « Que la grande âme » de V. M. soit au-dessus de cet événement, » portait cette lettre ; je la conjure d'organiser de » suite de nouvelles masses pour les jeter successivement dans l'armée régulière. Sans doute » que le général Kutusoff aura donné l'ordre à » l'armée de Moldavie de se porter sur Minsk ou » Smolensk, et que le prince Wittgenstein, » après avoir battu le corps qui lui était opposé, » se sera porté sur Witepsk, et aura opéré sa » jonction, au moins par des détachements, » avec l'armée de Moldavie. Ces deux corps réunis peuvent organiser des levées dans les pays » qu'ils occupent, et les armer des fusils qu'on » trouvera dans les dépôts français. Au reste, si » l'on ne peut donner des fusils à toutes les masses, on peut du moins leur donner des lances » et des piques. »

Ces conseils, s'ils décèlent chez le prince royal de Suède un coup d'œil militaire vaste et rapide, sont cependant loin de faire honneur à son cœur ; car il n'est pas une des moindres mesures qu'il indique qui ne doive concourir à la ruine de ces deux cent mille Français, ses compatriotes, ses parents, ses amis, qui se trouvaient alors dans le cœur de la Moscovie.

Suivons-les maintenant, ces braves Français, contre lesquels un autre Français conspire. Ils sont sur la route de Moscou : le 30 août, le quartier-général arrive à Viazma ; le 2 septembre, à Ghjat, et le 5, il se trouve en présence des Russes, qui ont pris position, la droite du côté de la Moscowa, et la gauche sur les hauteurs de la rive gauche de la Kologa.

En avant de leur gauche, les Russes avaient commencé à fortifier un beau mamelon, où ils avaient placé neuf à dix mille hommes. Napoléon résolut de ne pas différer d'enlever cette position : il donna ses ordres au roi de Naples et au prince Poniatowsky. A quatre heures l'attaque commença ; en une heure de temps la redoute fut prise avec ses canons, et le corps russe chassé de ses positions, où il laissa trois mille tués ou blessés.

La journée du lendemain se passa à se reconnaître. La gauche de l'armée russe était fort affaiblie par la perte de la position de la veille; néanmoins elle était appuyée à un grand bois, et soutenue par une redoute de vingt-cinq pièces de canon. Deux autres mamelons couronnés de redoutes, à cent pas l'un de l'autre, protégeaient sa ligne jusqu'à un grand village, démoli pour couvrir le plateau d'artillerie et d'infanterie. Sa droite passait derrière la Kologa, en arrière du village de Borodino, et était appuyée à deux beaux mamelons couronnés de redoutes et de batteries. Il était facile d'obliger les Russes à évacuer leurs belles positions; mais Napoléon ne les jugea pas tellement fortes, qu'il fallût éluder et renvoyer le combat.

Kutusoff, vieux guerrier, vainqueur de Turcs, ayant paru, après la désastreuse retraite ordonnée par Barclay-de-Tolly, plus digne du commandement, venait d'être placé à la tête des armées russes : il avait promis de sauver Moscou, la cité sainte, et d'anéantir l'armée française. Couvertes par des retranchements que Kutusoff annonçait dans ses rapports officiels comme inexpugnables, les troupes russes étaient encore animées, fanatisées par les prédications de leurs prêtres, et par la vue de l'image miraculeuse de la Vierge, qu'on promenait dans leurs rangs. Kutusoff prophétisa la victoire : « ... Dieu va combattre son ennemi avec l'épée de Michel, dit-il à ses esclaves; et avant que le soleil de demain ait disparu, vous aurez écrit votre foi et votre fidélité dans les champs de votre patrie, avec le sang de l'agresseur et de ses légions. »

Napoléon tient à ses soldats un langage plus simple et qu'ils comprennent mieux : « Soldats, » leur dit-il dans son ordre du jour, voilà la bataille que vous avez tant désirée : désormais la » victoire dépend de vous... Elle vous donnera » l'abondance, de bons quartiers d'hiver et un » prompt retour dans la patrie. Conduisez-vous » comme à Austerlitz, à Friedland, à Smolensk. »

Les corps présents sont, outre l'ancienne et la nouvelle garde, ceux des maréchaux Davoust et Ney, des princes Eugène et Poniatowsky, les quatre grands corps de cavalerie sous les généraux Montbrun, Nansouty, Grouchy, Latour-Maubourg, lesquels obéissent au roi de Naples. A l'armée russe, le général Barclay-de-Tolly, dépossédé du commandement en chef, dirige la droite; le général Benigsen le centre, le prince Bagration la gauche : les forces de cette armée sont évaluées à cent vingt ou cent trente mille hommes : celles des Français sont égales en nombre, mais elles n'ont pas, comme les Russes, l'avantage d'une position fortifiée.

Le 7 septembre, le soleil se leva sans nuages : « C'est le soleil d'Austerlitz, » dit Napoléon; et aussitôt il donne ses ordres de combat.

Le prince Poniatowski, qui formait la droite, se mit en mouvement pour tourner la forêt à laquelle les Russes appuyaient leur gauche : le maréchal Davoust marcha le long de la forêt. Deux batteries de soixante pièces de canon chacune, battant la position des Russes, avaient été construites pendant la nuit. A six heures la batterie de droite, armée avec l'artillerie de réserve de la garde, commença le feu. Bientôt la mousqueterie s'engagea. Le vice-roi, formant la gauche, prit le village de Borodino. A sept heures, le maréchal Ney se mit en mouvement sous la protection de soixante pièces de canon, et se porta contre le centre.

En ce moment mille pièces de canon vomirent la mort de part et d'autre. A huit heures les positions des Russes furent enlevées, leurs redoutes prises, et l'artillerie française couronna les mamelons. Tout alors devint à l'avantage des Français : les Russes virent la bataille perdue, qu'ils ne la croyaient pas encore commencée. Partie de leur artillerie était prise, et le reste évacué sur les lignes de derrière. Dans cette extrémité l'armée russe prit le parti de rétablir le combat et d'attaquer, avec toutes ses masses, ces mêmes positions qu'elle n'avait pu garder. Trois cents pièces de canon françaises, placées sur ces hauteurs, foudroyèrent ces masses, et les soldats russes allaient mourir au pied de ces parapets, qu'ils avaient élevés les jours précédents avec tant de soin. Napoléon ordonna alors une charge de front, la droite en avant, et ce mouvement le rendit maître des trois quarts du champ de bataille. Il restait aux Russes leurs redoutes de droite : le général Morand les enleva; mais il ne put s'y maintenir. Les Russes, encouragés par ce succès, firent avancer leurs dernières réserves, dont la garde impériale faisait partie : ils attaquèrent le centre des Français, sur lequel avait pivoté la droite; on craignit un moment qu'ils n'enlevassent le village brûlé. La division Friand s'y porta aussitôt avec quatre-vingts pièces de canon, qui arrêtèrent d'abord les colonnes russes, lesquelles se tinrent, pendant deux heures, sous le feu de la mitraille, n'osant pas avancer, ne voulant pas reculer. Le roi de Naples décida leur incertitude par une charge de cavalerie qui pénétra par les brèches faites dans les masses. Le général Montbrun chargea avec sa division de cuirassiers; mais il tomba mort au pied de la redoute de gauche : le général Caulaincourt entra dans cette redoute par les gorges, et tourna les canons contre les Russes : il fut lui aussi frappé

d'un boulet. De ce moment la bataille fut gagnée : la canonnade continua encore ; mais les Russes ne se battaient plus que pour leur salut. La garde impériale française n'eut pas même besoin de donner : on fit ensuite un reproche à Napoléon de ce qu'il avait tenu ce corps d'élite dans l'inaction.

Les résultats de cette journée furent tels qu'on devait l'attendre d'une semblable armée française. Les Russes perdirent quarante-cinq mille tués, blessés ou prisonniers : cinquante de leurs officiers-généraux furent mis hors de combat. Le prince Bagration fut au nombre des tués. De leur côté ; les Français eurent à regretter douze mille braves restés sur le champ de bataille : deux généraux de division, six généraux de brigade périrent dans cette journée ; huit autres officiers-généraux furent plus ou moins grièvement blessés.

Si les Russes, forcés dans leurs positions, n'eussent pas voulu les reprendre, leurs pertes auraient été alors moindres que celles de l'armée française ; mais ils firent détruire leur armée en la tenant plusieurs heures en masses sous les batteries qu'ils voulaient reprendre : leurs rangs furent ainsi beaucoup plus éclaircis que ceux des Français. Mais le bivouac des vainqueurs fut pénible et douloureux. Les subsistances manquèrent totalement, et des hommes qui s'étaient battus toute la journée n'eurent rien le soir pour se reconforter. Aux horreurs de la faim se joignirent les rigueurs d'une nuit froide et pluvieuse, rendue plus fâcheuse par le manque de bois. Mais tel est le caractère du Français que, le lendemain, il avait déjà oublié ses souffrances, et recommençait à poursuivre les restes de l'armée russe.

Le vieux général Kutusoff, battu complétement à la bataille de la Moscowa, que les Russes appellent bataille de Borodino, donne au monde un exemple inouï de forfanterie, en se proclamant vainqueur : ses mensonges abusent l'empereur Alexandre, qui était alors sur les bords de la Néva : le peuple est aussi trompé par les *Te Deum* qu'il entend chanter partout. Mais son erreur ne fut pas de longue durée.

Depuis la bataille du 7, l'armée française ne cessa de poursuivre celle des Russes sur les trois routes de Mojaïsk, Kalouga et Swenigorod. Le 11, Napoléon avait son quartier-général à Mojaïsk, et le 14, l'armée couronna les hauteurs de Moscou.

Napoléon s'attendait à voir arriver une députation de la ville ; mais personne ne se montra. La plupart des habitants de Moscou avaient quitté leurs habitations et s'étaient réfugiés dans les campagnes des environs : il ne restait, dans cette ville immense, ni autorités, ni notables. Au déclin du jour, l'empereur des Français se décida enfin à entrer : la cavalerie de Murat le précéda : elle sabra quelques cosaques qui paraissaient être restés à Moscou pour piller. La solitude et le silence qui régnaient dans les rues de cette vaste capitale frappèrent Napoléon d'étonnement, cependant il pensa que les habitants avaient fui dans la seule crainte d'être maltraités par les Français, et qu'ils ne tarderaient pas à revenir dans leurs hôtels.

« La marche de Smolensk sur Moscou, a dit » Napoléon, était fondée sur la pensée que les » Russes, pour sauver cette capitale, livreraient » une bataille ; qu'ils seraient battus ; que Moscou serait pris ; qu'Alexandre, pour sauver » cette ville ou pour la délivrer, ferait la paix, et » que, s'il ne la faisait pas, on trouverait dans » le matériel immense de Moscou, dans les quarante mille bourgeois affranchis, fils d'affranchis, ou négociants fort riches qui l'habitaient, » de quoi former un noyau national pour soulever tous les esclaves de la Russie, et porter un » coup funeste à cet empire. L'idée d'incendier » une ville de trois cent mille âmes, presque aussi » étendue que Paris, n'était pas considérée comme » une chose possible. En effet, il était plus raisonnable de faire la paix que de se porter à » une telle barbarie. L'armée française entra dans » la ville : pendant quarante-huit heures elle fut » maîtresse de toutes ses richesses : les ressources » qu'elle y trouva étaient immenses ; les habitants étaient restés ; les cinq cents palais de la » noblesse étaient meublés, les domestiques des » maisons se montraient à la porte ; les diamants, » les toilettes des dames, rien n'avait été évacué : » la plus grande partie des riches propriétaires, » en quittant la ville, avaient laissé des billets de » recommandation pour le général qui occuperait » leur maison et la déclaration qu'aussitôt que » le premier moment de troubles serait passé, ils » rentreraient chez eux. »

CHAPITRE X.

Considérations sur l'incendie de Moscou. — Ses résultats. — Fautes que commet Napoléon. — Il se décide enfin à la retraite. — L'armée russe prend l'offensive. — Evacuation de Moscou. — Combat que l'armée française a à soutenir. — Son arrivée à Smolensk. — Rigueur du froid. — Pertes immenses que l'armée éprouve. — Belle conduite de Ney. — Passage de la Bérésina. — Désastres. — Napoléon quitte l'armée et se rend à Paris. — Conspiration de Mallet.

En voyant avec quelle promptitude et quelles précautions les Russes avaient incendié toutes les

villes et villages qui se trouvaient sur la ligne de leur retraite depuis Smolensk, Napoléon aurait dû soupçonner qu'on réservait le même sort à Moscou. La dévastation du territoire, opérée systématiquement par les soldats d'Alexandre, sous les yeux de leurs chefs, devait servir d'avertissement. Mais il est vrai que, lors même qu'on aurait prévu cet incendie, il n'était au pouvoir de personne d'empêcher que cet acte d'un vandalisme inouï ne se consommât.

Indépendamment des grands dépôts d'eau-de-vie, d'huiles et de suifs qui se trouvaient dans les nombreux magasins du commerce de Moscou, il paraît certain qu'on avait amassé, dans divers quartiers de la ville, beaucoup d'autres matières inflammables, tels que du goudron, de la braie, du soufre, des chanvres, etc., et que la destruction de Moscou, par le feu, avait été résolue des l'instant que l'occupation de cette capitale par les troupes françaises avait été mise au nombre des chances possibles d'une guerre que les Russes croyaient faire en Pologne. Ce qui prouve encore que toutes les mesures avaient été prises pour laisser un champ libre à l'incendie, c'est l'enlèvement des pompes et des autres instruments propres à arrêter les progrès des flammes. Enfin, il est impossible de nier la distribution faite, à quelques centaines d'agents subalternes de la police, et de malfaiteurs mis en liberté, des fusées, des mèches et des torches incendiaires, dont ces malheureux se servirent malgré tous les efforts des troupes françaises. Ces gens-là avaient l'ordre de profiter du premier instant où le vent soufflerait avec force pour mettre le feu aux quartiers construits en bois : ils l'exécutèrent avec cette impassible barbarie dont la populace moscovite était seule capable.

Reste maintenant à savoir quel est l'homme qui prit sur lui d'ordonner la destruction d'une ville toute pacifique et commerçante, peuplée de près de trois cent mille âmes.

On a généralement accusé le gouverneur de Moscou, Rostophchine, d'être l'ordonnateur de l'incendie, on assurait que, dans son sauvage patriotisme, il s'était fait le destructeur de la seconde capitale de l'empire russe, dans l'espoir d'en faire tomber l'odieux sur les Français, et attirer ainsi la rage des Moscovites contre les vainqueurs de Borodino (la Moscowa). On a vu depuis ce gouverneur de Moscou répudier l'honneur d'avoir commis cette barbarie, et cela, lorsque le résultat de cette catastrophe en avait fait un titre de gloire. Rostophchine, malgré les preuves qui semblaient l'accabler, a protesté qu'il n'était pas l'auteur de ce projet dévastateur. Mais si ce n'est pas lui qui a donné l'ordre de brûler la conquête des Français, il a du moins été l'exécuteur de la haute politique qui dirigeait la Russie pendant cette mémorable guerre. Cette politique fut-elle inspirée par les Anglais, qui venaient de la mettre en pratique dans le Portugal, ou fut-elle l'effet d'un grand désespoir? Alexandre n'était pas à l'armée lorsque Napoléon entra dans Moscou, et l'on assure que son absence était calculée, afin de pouvoir approuver ou désapprouver ostensiblement une détermination qu'il avait probablement provoquée en secret. Depuis lors le silence de cet empereur a constamment laissé douter s'il avait approuvé ou blâmé cette épouvantable ressource. « La part qu'il eut à cette ca-
» tastrophe, dit M. de Ségur dans son *Histoire*
» *de Napoléon et de la grande armée*, est encore
» un mystère pour les Russes; ils l'ignorent ou
» la taisent : effet du despotisme qui commande
» l'ignorance ou le silence! Quelques-uns pensent
» qu'aucun homme dans tout l'empire, hors
» l'empereur, n'eût osé se charger d'une si terri-
» ble résolution. »

Ajoutons que depuis longtemps les courtisans de Saint-Pétersbourg nourrissaient une haine violente contre les boyards de Moscou, lesquels défendaient pied à pied leurs antiques priviléges moscovites, et que ces courtisans voyaient avec la plus grande jalousie l'existence et la prospérité de cette antique capitale de Russie, placés au centre de l'empire, tandis que Pétersbourg est situé à l'une des extrémités. Aurait-on voulu profiter des circonstances produites par la guerre pour réduire Moscou à l'état d'un simple chef-lieu de province?...

Quoi qu'il en soit des causes qui ont amené l'incendie de la ville où l'armée française croyait trouver l'abondance et le repos, les effets en furent déplorables, non-seulement pour les Français, mais encore pour ces innombrables habitants qui furent obligés d'aller vivre dans les bois, où beaucoup périrent de misère.

Les soldats français luttèrent quelques jours contre le feu, mais ce fut inutilement : le défaut absolu de pompes, l'alimentation du vent et la rage des incendiaires firent de la grande ville de Moscou un océan de flammes qui engloutit et dévora toutes les habitations, excepté le Kremlin, antique château des souverains, et quelques-uns des palais bâtis en pierre. Les blessés russes qui étaient dans les hôpitaux et tous les malades et infirmes périrent dans les flammes. Tous les habitants restant encore se retirèrent dans les villages des environs ou dans les forêts. Cette grande et superbe cité devint un cloaque, un séjour de désolation et de crime, dans lequel il ne resta que la dernière canaille pour se livrer au pillage. Les

troupes françaises et Napoléon lui-même furent obligés d'aller bivouaquer, pendant plusieurs jours, hors de l'enceinte de Moscou; ce ne fut que le 20 que l'incendie s'éteignit et que Napoléon retourna au Kremlin.

Ici commence une nouvelle série de fautes faites par Napoléon. Toujours persuadé que l'empereur Alexandre lui fera demander la paix, il s'installe sur les ruines fumantes de Moscou, divise ses corps d'armée dans les environs, fait même retrancher plusieurs camps, et se met à rendre des décrets datés de la capitale de la Moscovie, en attendant de voir arriver les ambassadeurs du czar. Mais des officiers-généraux anglais, qui redoutent la faiblesse du caractère d'Alexandre, tiennent cet empereur dans une sorte de surveillance, et l'empêchent non-seulement d'envoyer des plénipotentiaires au vainqueur, mais encore de recevoir ceux que Napoléon se décide enfin à envoyer lui-même. Les alliés de la Russie, qui prévoient avec joie la position où l'armée française va se trouver par suite de l'incendie de Moscou, s'opposent à toute paix. Les généraux russes ont seulement l'ordre d'accorder de courts armistices aux avant-postes, afin d'amuser les généraux français et de leur laisser l'espoir d'un arrangement qui ne se fera pas.

Pendant que Napoléon attend au Kremlin les démonstrations suppliantes d'Alexandre, l'armée russe du Danube, qui avait quitté la Moldavie aussitôt après la paix de Bukarest, était arrivée en Volhynie, et y avait fait sa jonction, à Lutsk, avec le corps russe de Tormasow, au moment où celui-ci venait d'être battu et très-endommagé par le corps autrichien du prince de Schwartzenberg. De ce moment le corps russe de Volhynie se trouvait plus fort que celui de Schwartzenberg, et pouvait menacer les communications de l'armée française avec la Prusse et la France.

D'un autre côté, un autre corps de troupes russes qu'on avait pu tirer de la Finlande, avait été debarqué à Riga, vivement pressée par la gauche de la grande armée. Cette place, ainsi secourue et approvisionnée par les vaisseaux anglais, ne courait plus de dangers.

Ainsi, sur tous les points, les Russes allaient être en mesure de prendre l'offensive, tandis que l'armée française voyait tous les jours diminuer ses forces par les suites des fatigues et par les maladies qui se déclaraient à Moscou. La cavalerie surtout perdait tous ses chevaux, sans qu'on eut les moyens de les remplacer. Les environs de Moscou étant, dans un rayon de plusieurs lieues, désolés par des partis de cavalerie irrégulière, les subsistances cessaient d'arriver à Moscou, et celles qu'on avait pu découvrir dans les caves commençaient à s'épuiser.

La situation des corps français qui manœuvraient autour de Moscou, assez avantageuse d'abord, avait cessé de l'être dès que Kutusoff, sorti de la stupeur produite par sa grande defaite du 7 septembre, eut réorganisé son armée et soulevé les populations.

Napoléon, qui ignore les dangers dont il est environné, espère toujours qu'il pourra signer la paix à Moscou : à cet effet il envoie à Alexandre le général Lauriston. Mais Kutusoff le retient dans son camp, d'où les dépêches de Napoléon sont envoyées à Alexandre. On perd encore un temps précieux à attendre une réponse favorable qui n'arriva point. Le maréchal russe voit l'automne sur son déclin : il espère des frimas ce secours qu'il n'a point trouvé dans ses talents.

On était ainsi arrivé au milieu du mois d'octobre. Le général russe Wittgenstein, renforcé par les troupes que la Russie devait envoyer contre le Danemarck, avait attaqué le corps d'armée du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, auquel il comptait fermer la retraite sur la Dwina; mais le général français avait repoussé toutes les attaques des Russes, non sans éprouver des pertes sensibles : Saint-Cyr lui-même avait été grièvement blessé.

Au même moment, mais sur un autre point, Kutusoff, voulant empêcher la jonction du maréchal Victor parti de Smolensk, avait attaqué le roi de Naples à Winkowno : cette attaque avait été faite avant l'expiration de l'armistice et quand Murat ne se gardait pas; aussi fut-il surpris et battu. La cavalerie française éprouva ce jour-là des pertes irréparables.

A la nouvelle de l'attaque de Winkowno, Napoléon se détermina enfin à faire sa retraite. Plusieurs directions s'offraient encore à l'armée française; mais la retraite naturelle était sur la Pologne : des troupes nombreuses étaient encore échelonnées sur cette route, et elle allait aboutir à tous les grands dépôts d'armes, de munitions et de vivres. Ce fut donc sur Smolensk que Napoléon donna l'ordre de diriger les blessés et les malades.

Dès le 15 octobre, tous les hôpitaux de Moscou furent évacués; les caissons d'artillerie, les munitions prises et une grande quantité de curiosités et de trophées furent mis en route. L'armée reçut ordre de faire du biscuit pour vingt jours, et de se tenir prête à marcher. Le temps était encore très-beau; mais la troupe, et principalement la cavalerie, avaient besoin d'entrer en quartiers d'hiver au moment même où on allait entreprendre une route longue et pénible.

Les corps d'armée quittèrent successivement Moscou; Napoléon en sortit le 19, et, le 23, le maréchal Mortier, formant l'arrière-garde, fit sauter le Kremlin, et se mit en marche sur Véréja. Le même jour on apprit que l'armée russe avait quitté son camp retranché, et qu'elle se portait sur la petite ville de Malo-Jaroslavetz : Napoléon jugea nécessaire d'envoyer des troupes sur ce point, pour en chasser les Russes. Le vice-roi d'Italie reçut ordre de s'y porter.

Le 24 octobre, à la pointe du jour, le combat s'engagea. L'armée russe parut tout entière, et prit position sur les derrières de la ville. Les divisions Delzons, Broussier et Pino, et la garde italienne, furent successivement engagées. Les Russes, de leur côté, employèrent vainement les deux tiers de leur armée, pour soutenir la position : la ville fut enlevée, et dix-sept mille hommes repoussèrent plus de soixante mille Russes. Le succès du vice-roi, déjà décidé, s'affermit à l'arrivée des généraux Gérard et Compans. La retraite de l'armée russe fut si précipitée qu'elle se trouva obligée de jeter vingt pièces de canon dans la rivière. Le combat de Malo-Jaroslavetz fit le plus grand honneur au prince Eugène, au quatrième corps, et surtout aux troupes italiennes.

Vers le soir, le corps du maréchal Davoust déboucha, et, le 25, toute l'armée française se trouva en bataille, sur la position que les Russes occupaient la veille. Napoléon se porta à la ville, reconnut la position de l'armée russe et ordonna l'attaque pour le lendemain. Mais dans la nuit Kutusoff battit en retraite. Le maréchal Ney le poursuivit pendant six lieues. Alors on laissa les Russes se retirer, et l'armée française se dirigea sur Véréjà. Le 27, le maréchal Davoust entra à Barowsk, et le maréchal Ney à Mojaïsk. Le temps était encore très-beau.

L'armée française continuait son mouvement de retraite, non sans être inquiétée sur ses flancs par des partis de Cosaques, auxquels on ne pouvait guère disputer le terrain, vu le mauvais état dans lequel se trouvaient la plupart de nos chevaux. Arrivée à Viazma, le 3 novembre, il fallut encore soutenir un combat d'arière-garde, qui fut tout à l'avantage des troupes françaises.

Mais ce n'était pas le vieux Kutusoff que la grande armée avait le plus à redouter, *le général Morosoff* (c'est ainsi que les Russes appelèrent les frimats vainqueurs des Français), le froid était aux trousses de ceux qui ne craignaient que le froid. Il les atteignit avant d'arriver à Smolensk. Jusqu'au 6 novembre le temps avait été assez beau. Napoléon, qui avait compulsé toutes les observations météorologiques faites dans ce climat, en avait tiré l'espoir que l'hiver, c'est-à-dire les grands froids, ne commenceraient guère que vers le 20 ou le 25 novembre. A cette époque l'armée ne serait pas éloignée de la Lithuanie; elle aurait reçu des renforts et des provisions, et il comptait s'arrêter dans ce pays pour y passer le reste de l'hiver à réorganiser ses régiments et sa cavalerie. Malheureusement il n'en fut pas ainsi.

Dès le 7, l'hiver commença; la terre se couvrit de neige; le froid devint si vif, et les chemins si glissants, si difficiles que les chevaux ne purent plus se tenir. De ce moment, le thermomètre baissa toujours, et chaque nuit l'armée française perdit des centaines, puis des milliers de chevaux.

Le 9 novembre, le quartier-général entra à Smolensk. Cette ville devait offrir des ressources à l'armée; mais déjà le désordre régnait dans toutes les parties du service. Les vivres amassés à Smolensk furent gaspillés et dévorés en peu de jours : il devint impossible d'en traîner à la suite des corps d'armée par le manque de chevaux de trait. L'armée s'était arrêtée cinq jours à Smolensk, sans s'y être réorganisée. Pour comble de malheur, cette halte avait permis aux Russes de s'approcher : le moindre retard eût conduit à une bataille générale qu'il fallait éviter. D'un autre côté l'armée russe de Volhynie se trouvait opposée à la droite des Français : il fallut quitter la ligne d'opération de Minsk et prendre pour pivot les lignes de Varsovie. Napoléon présuma alors ce que feraient les Russes, et malgré l'extrême rigueur de la saison, il sentit que l'état des choses exigeait que l'on se mît en route, afin d'arriver à Minsk, ou du moins sur la Bérésina, avant les Russes. Le quartier-général partit donc de Smolensk le 13 novembre. Le froid s'accrut subitement; le thermomètre marqua seize et dix-huit degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de verglas. Plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours. La cavalerie se trouva toute à pied, l'artillerie et les transports se trouvèrent sans attelages. Il fallut abandonner et détruire une grande partie de l'artillerie et des munitions de guerre et de bouche. La vieille et la jeune garde avaient cependant encore près de trois mille hommes montés, et cette différence dans les pertes des chevaux provenait de ce que ceux de la garde n'avaient pas tant souffert que les autres pendant le séjour à Moscou.

Ces premiers jours de la sortie de Smolensk furent funestes à l'armée française. Outre la rigueur du froid, qui faisait tomber les fusils des mains des soldats et qui démoralisait tous les hommes que la nature n'avait pas fortement trem-

pés, il fallut encore soutenir l'attaque que Kutusoff fit à Krasnoë, dans l'intention de couper les colonnes françaises. Davoust et le prince Eugène résistèrent admirablement. Les Français se jetèrent sur les Russes à coup de baïonnettes et les repoussèrent dans leur camp, où ils entrèrent pêle-mêle avec eux, leur laissant à peine le temps de mettre le feu à leurs abris et d'engloutir leurs canons dans le lac voisin. « Les Français, dit le rap» port de Kutusoff, loin de se laisser abattre par » la cruelle extrémité où ils se voyaient réduits, » n'en étaient que plus enragés à courir sur les » pièces qui les écrasaient. » Le général anglais Wilson nomme ce combat la *bataille des héros*. Ce choc suspendit pendant vingt-quatre heures la marche de l'armée russe.

Mais le maréchal Ney, laissé en extrême arrière-garde avec six mille combattants, se voit attaqué par des masses énormes qui lui ferment sa marche. Ne pouvant les renverser, il se retire devant elles, surprend le passage du Dniéper, se fait jour à travers des essaims de Cosaques, et rejoint le gros de l'armée après en avoir été coupé pendant trois jours. Ney montre, dans cette cruelle circonstance, tout ce que peut l'intrépidité jointe à la science militaire; tandis que Kutusoff donne un éclatant exemple de l'insuffisance de la supériorité en forces numériques et matérielles, remise à des mains inhabiles. Pendant les trois jours que Ney est resté coupé de l'armée, Napoléon n'a cessé de témoigner tout le prix qu'il attachait à la conservation de son compagnon; il a fait tout ce qui dépendait de lui pour lui donner la main; et on lui entendait dire à chaque instant qu'il aurait donné trois cents millions pour sauver le *brave des braves* : la joie de l'empereur et de l'armée fut grande quand on apprit par quelle audacieuse manœuvre Ney était parvenu à déjouer tous les calculs des Russes.

Le 19, l'armée française passa le Borystène à Orza, et l'armée russe fatiguée, ayant perdu beaucoup de monde, se désista de ses poursuites.

La position de l'armée française n'en était pas moins des plus critiques. La ligne de la Dwina était forcée. Le prince de Schwartzenberg et ses Autrichiens trahissaient presque ouvertement; car, au lieu de se porter en avant pour faciliter la retraite de Napoléon, ils s'étaient retirés derrière le Bug. Tout le pays restait donc à l'ennemi. Les Français avaient sur leur flanc gauche le corps de Toschitchagoff; sur la droite, celui de Wittgenstein, et sur leurs derrières Kutusoff. Devant eux se trouvait la Bérésina et ses marais qu'il fallait franchir. Mais déjà les divisions russes, commandées par les généraux Lambert et Langeron, Français de naissance, s'étaient emparées du pont de Brisow, dont l'occupation aurait entraîné la perte totale de l'armée française. Heureusement, le maréchal Oudinot, qui, depuis l'abandon des positions de la Dwina, précédait immédiatement l'armée en retraite, reprit le poste de Borisow et rejetta les Russes sur la rive droite de la Bérésina, après leur avoir fait éprouver de grandes pertes : cette armée de Volhynie ne trouve son salut qu'en brûlant le pont de Borisow. Oudinot déploie dans cette conjoncture si critique des talents et une bravoure qui rendent aux soldats l'espoir de passer la ligne redoutée, et d'atteindre Wilna, objet de tous leurs vœux.

Du 25 au 26 novembre, tous les corps de la grande armée, à l'exception de quelques divisions, se trouvent enfin rassemblés autour de Borisow. Ils ne sont plus qu'à trente-huit lieues de Wilna. Cette masse offre encore quatre-vingt mille hommes engourdis par le froid. La désorganisation n'est pas encore complète : des corps avaient même conservé la discipline au milieu de tant de calamités; et le soldat français, que quarante jours de fatigues et de privations inouïes n'ont point totalement abattu, retrouve son courage à la vue de l'ennemi avantageusement posté au débouché de Borisow. Les corps venant de Moscou se voient soutenus par les troupes victorieuses d'Oudinot, et par la division polonaise, qui a peu souffert encore. Ils ne doutent plus d'atteindre Wilna, quoiqu'ils soient menacés de l'arrivée de Wittgenstein et de Kutusoff.

Le 26, à la pointe du jour, Napoléon, après avoir trompé l'ennemi par divers mouvements, se porta sur le village de Studzianca, et fit aussitôt jeter deux ponts sur la rivière, qui malheureusement chariait des glaçons sans être prise. Le maréchal Oudinot passa le premier, attaqua la division russe qui s'était portée de l'autre côté, et la mena battant pendant deux heures : elle se porta sur la tête du pont de Borisow.

Pendant les journées des 26 et 27, l'armée française continua à passer la Bérésina. Le maréchal Victor formait l'arrière-garde pour contenir l'armée russe de la Dwina qui le suivait. Il arriva le 27 à midi, au pont de Studzianca; mais une brigade de la division Partouneaux, qui formait l'arrière-garde de ce corps et qui était chargée de brûler les ponts, s'égara pendant la nuit, tomba au milieu des feux des Russes, et fut prise en entier. L'armée française perdit ainsi près de trois mille hommes, ayant trois cents chevaux et trois pièces de canon, qui lui eussent été de la plus grande utilité le lendemain.

Borisow ayant été évacuée, les armées russes de la Dwina et de Volhynie communiquèrent et

concertèrent un mouvement. En effet, le maréchal Oudinot fut attaqué, le 28, sur la rive droite, tandis que le maréchal Victor l'était sur la rive gauche. L'armée française prit les armes. Le maréchal Ney se porta à la suite du duc de Reggio, et le maréchal Mortier le suivit. Le combat devint très-vif : les Russes voulurent déborder la droite des Français ; mais ils furent contenus par la division de cuirassiers du général Doumerc, qui était restée sur la Dwina : en même temps la légion de la Vistule s'engagea dans les bois pour percer le centre des Russes, qui furent culbutés et mis en déroute. L'armée russe de Volhynie souffrit beaucoup ce jour-là : les Français lui prirent six à sept mille hommes, six pièces de canon et deux drapeaux.

Mais ce même jour 28, le corps du maréchal Victor, laissé sur la rive gauche, eut à soutenir l'attaque de l'armée de Wittgenstein. Ce maréchal, n'ayant que douze mille hommes, opposa une résistance prolongée à des forces très-supérieures : il fut enfin obligé de repasser les ponts. « Aussitôt, dit le général Vaudoncourt, on fait » sauter ces ponts, abandonnant sur la rive gau- » che l'artillerie, les bagages, et un grand nom- » bre de malheureux, presque tous non combat- » tants, qui n'ont pu passer encore. La plaine, » assez grande, qui se trouve devant Weselowo, » offrait le soir un spectacle dont l'horreur est » difficile à peindre. Elle était couverte de voi- » tures et de fourgons, la plupart renversés ou » brisés, et de morts et de mourants, parmi les- » quels il y avait beaucoup de femmes et d'en- » fants, traînés à la suite de l'armée de Moscou... » Le sort de ces malheureux, au milieu de la » mêlée des deux armées, avait été d'être écrasés » sous les roues des voitures, sous les pieds des » chevaux, frappés par les boulets ou les balles » des deux partis, noyés en voulant passer les » ponts avec les troupes, dépouillés par les sol- » dats ennemis et jetés nus sur la neige, où le » froid termina bientôt leurs longues souffran- » ces. » Ainsi presque toute l'artillerie, les fourgons, les caissons de l'armée, les trophées enlevés de Moscou tombèrent au pouvoir des Russes.

Tel fut ce trop fameux passage de la Bérésina où l'armée française échappa à son entière destruction par les fausses manœuvres des généraux russes, autant que par l'intrépidité des maréchaux français. Ce fut cependant encore un grand désastre !

Le 29, l'armée française resta sur le champ de bataille : elle avait à choisir les deux routes de Minsk et de Wilna. Napoléon se décida pour cette dernière. Le quartier-général arriva le 3 à Malodetchno, où l'armée reçut ses premiers convois de Wilna.

La cavalerie était tellement démontée que l'on dut réunir les officiers auxquels il restait un cheval, pour en former quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune. Les généraux y faisaient les fonctions de capitaine et les colonels celles de sous-officiers. Cet escadron sacré, commandé par le général Grouchy, sous les ordres du roi de Naples, ne perdait pas de vue l'empereur dans tous ses mouvements.

Dans cette déplorable marche de Moscou à la Bérésina, tous les attelages des convois, et presque tous les chevaux de l'artillerie et de la cavalerie périrent : tous les services furent complétement désorganisés, ce ne fut plus une armée !...

Le 5 décembre, Napoléon arriva à Smorgoni : le froid avait redoublé d'intensité, et quoiqu'on ne fût plus qu'à quelques marches de Wilna, un grand nombre de soldats succombèrent. Napoléon venait de recevoir des nouvelles de France ; il jugea que les circonstances exigeaient sa présence à Paris ; là seulement il pouvait en imposer à la Prusse et à l'Autriche : s'il tardait à s'y rendre, le passage pouvait lui être fermé. Il laissa le commandement au roi de Naples et au prince de Neufchatel, et partit dans la nuit. « La garde, a » dit Napoléon, était alors presque intacte, et » l'armée comptait plus de quatre-vingt mille » combattants, non compris le corps du maré- » chal Macdonald qui était sur la Dwina. L'ar- » mée russe était réduite à cinquante mille hom- » mes en tout. Les farines, les biscuits, les » vins, les viandes, les légumes secs, les fourra- » ges étaient en abondance à Wilna : des maga- » sins considérables en effets d'habillement et en » munitions y avaient été formés. Si Napoléon » fût resté à l'armée ou s'il en eût laissé le com- » mandement au prince Eugène, elle n'aurait » jamais dépassé Wilna... Mais on s'en laissa » imposer par quelques cosaques ; on évacua » cette ville en désordre pendant la nuit : c'est de » cette époque que datent les plus grandes pertes » de cette campagne. »

Quand Napoléon quitta ces scènes de désastres, l'armée française n'était plus qu'à quelques marches de Wilna, qu'on lui avait toujours montrée comme le terme de ses souffranees. En partant, l'empereur ne doute pas que celui à qui il confie le commandement de ces nobles débris ne trouve dans son courage et dans les approvisionnements de toute espèce que Wilna renferme les moyens de réorganiser ces soixante à soixante-dix mille soldats qui marchent encore avec leurs drapeaux. Mais il a oublié qu'il faut plus que de la bravoure et de l'intrépidité dans des circonstances aussi

terribles, et que son beau-frère Murat n'est qu'un guerrier. Napoléon part pour la France, espérant que ses troupes pourront passer l'hiver à Wilna ou sur les bords du Niémen. Il sait qu'un corps de réserve est à Varsovie, un autre à Kœnisberg; il peut en tirer un troisième des garnisons : les pertes de la grande armée peuvent, selon lui, être réparées; il va lui-même accélérer les levées dont il aura besoin : sa présence à Paris est d'ailleurs nécessaire pour contenir la Prusse et l'Autriche dont il se méfie.

Mais un autre motif non moins puissant le rappelle dans sa capitale. Le jour même où il avait quitté Moscou pour revenir en Pologne, une conspiration, extravagante sans doute, mais qui apprit à Napoléon qu'on pouvait conspirer contre lui, avait éclaté à Paris. Trois généraux obscurs, tous les trois détenus eux-mêmes, avaient essayé de renverser l'immense puissance de Napoléon, et leur projet, conduit avec autant de secret que de résolution, avait en quelque sorte réussi, du moins pendant quelques heures.

L'un de ces généraux, Claude-François Mallet, avait déjà conspiré en Espagne contre l'empereur, et se trouvait en état d'arrestation dans une maison de santé, lorsqu'il crut pouvoir essayer de changer le gouvernement. Au moyen de fausses signatures et de faux écrits qu'il avait fabriqués lui-même, il s'échappa dans la nuit du 22 octobre, et se présenta aussitôt à la Force, où, sur de prétendus ordres du sénat, il fit mettre en liberté deux autres généraux, Lahorie et Guidal, qui y étaient détenus. Ainsi accompagné, il se présente au premier corps-de-garde, annonce que l'empereur est mort devant Moscou, et ordonne aux soldats de se lever et de le suivre. Mallet dirige un détachement sur l'hôtel du ministre de la police, et Laborie, qui commande ce détachement, enlève ce ministre et l'envoie à la Force. Un autre détachement est en même temps dirigé contre le préfet de police, Pasquier, qui est aussi arrêté et envoye dans la même prison.

Après ces exploits, Mallet va s'installer à l'état-major de la place Vendôme. Le général Hullin, chef de la force armée de Paris, veut s'opposer à son entreprise; Mallet lui tire un coup de pistolet qui lui brise la mâchoire, et l'enferme dans un cabinet. Maître du quartier-général, il donne des ordres à la force armée de Paris, et principalement au colonel Soulier, commandant la dixième cohorte, qu'il élève au grade de général de brigade.

Mallet, en vertu de son prétendu sénatus-consulte qui déclarait Napoléon mort, et ordonnait l'établissement d'un gouvernement provisoire, avait déjà composé ce gouvernement et nommé des ministres, qui s'occupaient de bonne foi à faire faire leurs costumes. Déjà les salles de l'hôtel-de-ville avaient été préparées par les soins du préfet de la Seine, Frochot, pour recevoir le conseil et l'état-major. Mais bientôt un secrétaire du ministre de la police vint annoncer que Napoléon vivait et que le mouvement dirigé par l'ex-général Mallet était une œuvre des *jacobins*. On somma le colonel Soulier de faire rentrer sa cohorte à la caserne.

D'un autre côté l'adjudant de la place de Paris, Laborde, s'était rendu chez le général Hullin, où il avait arrêté Mallet, qui fut aussitôt reconduit en prison, ainsi que Guidal et Lahorie. Des détachements de la garde se montrèrent et allèrent rendre la liberté au ministre ainsi qu'au préfet de police. Des ordres furent aussitôt donnés de la part de l'archi-chancelier, Cambacérès, pour étouffer ce mouvement, et, à huit heures du matin, tout était déjà rentré dans l'ordre. Les généraux Mallet, Guidal et Lahorie furent traduits devant un conseil de guerre et fusillés le 29 octobre.

Cette échauffourée ne fut dans le fond qu'une débauche politique qui ne pouvait avoir aucun résultat; car la chose eût-elle réussi en tout, elle serait tombée d'elle-même quelques heures après, et les conspirateurs victorieux eussent été forcés de se cacher, embarrassés qu'ils auraient été de leur succès.

Toutefois la nouvelle de cette conspiration, parvenue à Napoléon au milieu de la fatale retraite de Smolensk, contribua à la détermination qu'il prit de retourner le plus promptement possible à Paris

Parti de Smorgoni le 5 décembre, Napoléon, voyageant incognito dans un seul traîneau, avec et sous le nom du duc de Vicence, passa par Varsovie, où il s'arrêta quelques heures, arriva le 14 à Dresde, y vit le roi de Saxe, quitta son traîneau à Erfurt, et entra aux Tuileries le 19 à minuit. C'était le lendemain de le publication de l'effrayant vingt-neuvième bulletin, daté de Malodetchno. Napoléon n'avait point caché dans ce bulletin l'énormité des pertes de son armée : tous les malheurs qui l'avaient assaillie depuis son départ de Moscou y étaient peints sous les plus sombres couleurs; il les avait même exagérées : aussi la franchise de cette relation fit-elle le désespoir de ceux qui, n'aimant pas l'empereur, se plaisaient à découvrir toujours quelque chose de sinistre, même dans les bulletins les plus favorables aux armées françaises : cette fois ils ne trouvèrent rien à ajouter à cet affreux récit.

Mais les calamités de la grande armée n'avaient pas trouvé leur terme à Wilna. Nous verrons

bientôt jusqu'à quel point les éléments se déchaînèrent contre cette armée naguère si belle.

CHAPITRE XI.

Suite des opérations des Français en Espagne. — Bataille des Arapiles. — Intrigues de Wellington et du duc d'Orléans. — Suchet se maintient dans la Catalogne. — Arrivée de Napoléon à Paris. — Activité qu'il y déploie. — Évacuation de Wilna par le roi de Naples. — Nouveaux désastres qui accablent l'armée française en Russie. — Défection du corps prussien d'Yorck. — Les débris de l'armée françaises évacuent Kœnigsberg. — Le prince Eugène prend le commandement de ces débris. — Proclamation de Louis XVIII. — Traités faits avec le pape et avec Ferdinand VII. — Aveu de Napoléon sur la crise dans laquelle il se trouve. — Nouvelles levées opérées en France.

Reportons-nous un instant en Espagne, où une autre armée de Français lutte si péniblement contre les forces réunies de l'Espagne insurgée et de l'Angleterre, et où les soldats sont aussi en proie aux plus grandes privations.

Déjà, dès l'ouverture de la campagne de Russie, l'empereur Alexandre avait signé, avec la régence de Cadix, un traité d'alliance par lequel les deux parties s'engageaient à suivre avec vigueur la guerre contre l'empereur des Français, leur commun ennemi, et à se soutenir de tous leurs moyens respectifs. La Russie reconnaissait pour légitimes les cortès générales et extraordinaires assemblées à Madrid, comme aussi la constitution qu'elles avaient donnée à l'Espagne.

Ce traité était à peine signé, qu'eut lieu la bataille des Arapiles, près Alba de Tormès, dans la province de Léon : elle fut désastreuse pour les Français. Le maréchal Marmont est d'autant plus blâmable de l'avoir livrée, que depuis longtemps il évitait prudemment un engagement avec Wellington, dont les forces deux fois plus nombreuses eussent été balancées, quelques jours après, par la jonction du corps d'armée du maréchal Soult, qui arrivait pour se réunir à Marmont. Ce maréchal ajouta à cette malheureuse détermination l'inconvénient de prendre un mauvais ordre de bataille. Grièvement blessé dès le commencement de l'affaire, Marmont fut obligé de remettre le commandement : il en résulta de l'incertitude, des hésitations qui rendirent l'issue de la bataille entièrement favorable à Wellington. Sept à huit mille Français furent mis hors de combat ; nous perdîmes aussi des prisonniers, et les débris des divisions se retirèrent précipitamment derrière le Duero. Indépendamment des pertes matérielles, cette journée fut d'une importance décisive dans la cause du roi Joseph, en ce que les cortès paraissaient disposées à lui faire leur soumission, si la fortune l'avait secondé.

De ce moment tout change de face ; les Français se trouvent forcés de retirer leurs troupes de la province des Asturies, de dégarnir celle de Léon, et d'évacuer l'Andalousie et la nouvelle Castille, ce qui ouvre à Wellington la route de Madrid.

Toutefois ce général, satisfait du succès obtenu aux Arapiles, n'essaie pas de profiter de sa victoire, et sa circonspection sauve d'une destruction entière l'armée française, dont presque tous les généraux avaient été tués ou blessés. Le général anglais met presque un mois pour se rendre à Madrid ; les routes lui en avaient été ouvertes, le 22 juillet, par la bataille des Arapiles ; il l'occupe cependant le 14 août, et le roi Joseph se trouve détrôné pour la seconde et dernière fois. Le blocus de Cadix ne tarda pas à être levé ; les cortès générales, qui y étaient renfermées, publièrent et firent accepter leur constitution, que toutes les puissances ennemies de la France reconnurent.

Quelque temps après, le château de Burgos, si vaillamment défendu par le général Dubreton, se rendit après trente-cinq jours de siége, qui coûtèrent à l'armée anglaise plus de deux mille hommes.

En ce moment-là il existait en Espagne un parti qui voulait proclamer Wellington roi de ce pays, avec la condition d'accepter et de jurer l'exécution de la constitution libérale de Cadix ; mais ce parti échoua.

A cette même époque, le duc d'Orléans débarqua en Catalogne, pour s'unir aux ennemis de la France : il avait été appelé au commandement de cette province, par un autre parti dont les intrigues secrètes n'attendaient qu'une occasion favorable pour se montrer au grand jour.

Wellington se montra fort contrarié de l'arrivée en Espagne d'un autre Bourbon : il fit sentir aux cortès le danger de fournir à ce prince les moyens de se rendre utile en Espagne. Wellington menaça de se retirer si on n'enjoignait pas au duc d'Orléans de retourner en Sicile ; et les cortès, qui avaient plus besoin d'un général placé à la tête d'une armée victorieuse, que d'un ambitieux qui n'apportait que des prétentions, ordonnèrent au duc d'Orléans de sortir de la Catalogne. Plus tard, le traité de Valençay entre Napoléon et Ferdinand VII mit fin à toutes les intrigues dont l'Espagne était le théâtre, pendant que les Espagnols se sacrifiaient pour leur indépendance.

Vers la fin de 1812, la Catalogne était la seule province fortement occupée par les Français, ils avaient en leur pouvoir toutes ses nombreuses

places fortes : le maréchal Suchet s'y comportait fort bien ; mais on avait de graves reproches à faire aux intendants des provinces et aux auditeurs envoyés de Paris. On remarquait entre autres le fameux Dudon, qui déploya en Espagne, dans la perception des impôts, ainsi que dans toutes les parties de son administration, le zèle le plus mal entendu. Il s'éleva tant de réclamations, tant de plaintes contre lui, que l'empereur ordonna sa destitution et son arrestation. Un des auditeurs-sous-intendants, placés sous les ordres immédiats du baron Dudon, osa faire afficher, à Palencia, une proclamation dans laquelle il promettait de faire donner, d'heure en heure et en sa presence, *cinquante coups de bâton* à ceux des habitants qui ne paieraient pas sur-le-champ l'arriéré de leurs contributions : cet auditeur signait *Mahé de Villeneuve*. C'est ainsi que les propres employés de l'empereur faisaient haïr et détester son gouvernement, et il devait se trouver bien malheureux de voir qu'on dénaturait ses intentions : il n'était entouré que de flatteurs, sorte de gens destinés à perdre les souverains qui les écoutent.

Le sénat, toujours prêt à donner l'exemple de cette dégoûtante flatterie dont on entoure Napoléon, est le premier à lui adresser des félicitations sur son heureux retour, sans les tempérer par aucune observation sur le désastre de Russie, sur les maux de la patrie, et moins encore sur les souffrances de l'humanité. Il ne parle que de son dévouement à la quatrième dynastie, et des mesures à prendre pour assurer l'hérédité du trône impérial. C'est là le point qui tourmente le plus Napoléon depuis la tentative de Mallet. Il voit que cette tentative, tout insensée qu'elle fût, a mis au jour un secret fatal, celui de la faible confiance que l'on a dans la durée de sa dynastie; il s'effraie de ce que le seul bruit de sa mort ait réveillé les idées de 1792, qui devaient amener la régénération de la France et la liberté des peuples. C'est dans ces idées que l'empereur aperçoit le plus grand danger dont il doive se garantir, et cherche à les flétrir en s'écriant : « C'est à l'idéologie qu'il faut attribuer tous les malheurs qu'a éprouvés la France. »

L'Europe croyait Napoléon perdu dans les frimas de Russie, lorsqu'elle apprit qu'il était déjà à Paris, travaillant avec son activité ordinaire à réparer les désastres de la campagne, et à amortir le contre-coup que les malheurs de la grande armée devaient faire retentir dans toutes les cours alliées avec l'empire. Cette activité de l'empereur sembla s'être rajeunie dans la circonstance : en peu de jours il fit de la France une place d'armes. Les malheurs de Moscou avaient éveillé la nation sur les dangers qu'elle courait; les Français se montrèrent prêts à seconder les efforts de leur souverain, malgré les sujets de mécontentement qu'ils avaient contre son despotisme et son insatiable ambition : l'élan fut général ; chacun sentit que ce n'était pas le moment de se plaindre, mais bien celui de seconder les vues de Napoléon : il eut lieu d'être content de ce peuple dont il n'était plus l'idole, mais qui lui conservait encore sa confiance.

Les bulletins de l'armée ayant cessé de paraître, et les journaux ne publiant alors que ce qu'il plaisait au gouvernement d'apprendre à la France, le public resta longtemps sans connaître les désastres éprouvés par l'armée française dès l'instant où elle fut placée sous les ordres du roi de Naples, désastres qui furent bien plus grands encore que ceux annoncés dans le célèbre *vingt-neuvième* bulletin. Certes, on ne pouvait pas imputer à Murat l'augmentation du froid qui se fit sentir aux approches de Wilna, et dont l'intensité fut cause de la perte de plusieurs milliers de braves, qui jusqu'alors avaient tout supporté : ce ne fut pas Murat qui mit tant de malheureux hors d'état de se traîner jusqu'à Wilna, ou jusqu'au Niémen ; mais l'histoire lui reprochera de ne pas avoir fait tout ce qu'il était possible de faire pour tenir quelques jours dans cette capitale de la Lithuanie, et pour y réorganiser quelques corps. Les magasins de Wilna contenaient en vivres de toute espèce de quoi nourrir cent mille hommes pendant un mois : l'armée y aurait aussi trouvé des effets d'habillement, d'équipement et d'armement en quantité: il fallait donc à tout prix s'y arrêter, et en imposer aux Russes, lesquels étaient eux aussi dans un état pitoyable, et réduits à un nombre bien inférieur à celui des Français que l'on pouvait encore réunir dans les murs de cette ville. Murat devait savoir ou supposer que les soldats russes étaient eux aussi accablés par le froid, la fatigue et la faim; ils avaient autant besoin que les Français d'entrer à Wilna, dont ils convoitaient les magasins salutaires. Si les Français eussent tenu quelques jours, les grands débris de l'armée auraient été sauvés, et ceux de l'armée russe se seraient trouvés dans la plus affreuse position.

Mais un mauvais génie présida aux déterminations que prit le roi de Naples. On commit d'abord la faute de faire sortir de Wilna, pour aller à la rencontre des débris de la grande armée, deux divisions de troupes fraîches, dont une composée d'hommes nés sous le soleil de Naples. Ces malheureux ne purent résister une seule nuit à vingt-sept degrés de froid ; les armes leur

tombèrent des mains ; et la plupart retournèrent avec les extrémités gelées.

A peine entrés dans Wilna, les cinquante ou soixante mille soldats qui avaient passé la Bérésina y portèrent un tel désordre que toute distribution devint impossible : les magasins furent saccagés par ceux que le froid ou la faim n'avait pas étendus sur le pavé. Au lieu de secourir ces malheureux, les juifs de Wilna les dépouillèrent pendant la nuit et les laissèrent périr sur le verglas : beaucoup d'autres restèrent estropiés pour s'être trop approchés du feu. La confusion était telle qu'on s'en ferait difficilement une juste idée. Les régiments, les corps n'avaient aucun point de réunion ; chacun agissait pour soi, ne connaissant d'autres ordres, d'autres lois que celles de pourvoir à sa sûreté ; et tandis que les uns se gorgeaient de viandes et d'eau-de-vie, le plus grand nombre achevait une douloureuse existence en proie aux horreurs du froid et de la faim.

La confusion, le désordre augmentèrent encore quand on entendit le canon des Russes. Murat, dont le courage moral n'était pas à la hauteur des graves circonstances où le commandement lui avait été remis, s'en laissa imposer par quelques Cosaques, et au lieu de préparer une attaque qui était possible dans l'état où les Russes se trouvaient, il déclara que la position n'était pas tenable, et ordonna la retraite pour la nuit, par la porte occidentale de Wilna. Les immenses magasins rassemblés dans la ville furent abandonnés faute de moyens de transport et de temps pour les évacuer, et l'armée de Kutusoff les trouva presque intacts. Trente mille paires de souliers, des habits, des capotes, du biscuit, tout ce qui était de première nécessité poûr les Français devint la proie des Russes, qui purent enfin assouvir leur faim et se reposer dans une ville qui n'a offert que des déceptions aux soldats français.

Comme si la mesure de leurs maux n'eût pas été au comble, en sortant de Wilna la montagne de Ponary se présente aux yeux de ces malheureux, couverte de verglas : elle offre une résistance que les voitures ne peuvent vaincre, et bientôt la route, la seule route ouverte aux Français, est obstruée : il devient impossible de passer outre. Là, les restes précieux qui avaient échappé à la longue retraite de Moscou, sont abandonnés ; l'or même du trésor de la garde impériale est arrêté au milieu de la colline de Ponary, et on n'a pas le temps de le distribuer aux soldats, qui préfèrent échapper à ce dernier désastre. Là, les Cosaques remportent les seuls exploits qu'ils ambitionnent, d'abondantes dépouilles, un riche butin. Là les Russes ramassent d'innombrables cadavres dont ils forment un trophée, qui n'est dû ni à leur bravoure, ni au talent de leurs généraux. Les éléments ont tout fait, et l'on peut encore répéter ici ce qu'on disait vulgairement en Russie : « Ce n'est point le général Kutusoff qui a détruit l'armée française, mais bien le général Morosoff (la gelée). »

C'est encore ici qu'on retrouve le maréchal Ney, toujours le dernier à se retirer, protégeant toujours au mépris de sa vie la vie et la retraite du dernier soldat ; ranimant l'espérance éteinte, et valant à lui seul d'épais bataillons. On lui avait donné par acclamation le surnom de *brave des braves* ; mais après le combat de Krasnoë, on le reconnut aussi pour le capitaine le plus habile et le plus fort dans les revers. C'est à Ney que doivent leur salut les illustres débris de la plus belle armée que l'Europe eût encore vue.

A Kowno, dernière ville de l'empire russe, s'embrassent, le 13 décembre, quelques-uns de ces guerriers que le commencement de l'été avait vus dans les mêmes lieux, conduisant de nombreux bataillons. Cette armée, composée alors de plus de quatre cent mille combattants, est réduite à trente mille hommes épuisés et éparpillés sur toutes les routes. Du Niémen, Murat ordonne la retraite sur la Vistule, où il espère rétablir quelque ordre parmi les soldats encore présents sous les armes.

Mais un nouvel incident rend aussitôt cette position dangereuse. On se rappelle que le maréchal Macdonald, formant l'extrême gauche de la grande armée, composée du corps auxiliaire fourni par la Prusse, de quelques Bavarois et Polonais, et de deux mille Français, avait été chargé de pénétrer dans la Courlande et la Livonie ; ce qu'il avait exécuté victorieusement jusque sous les murs de Riga, dont il entreprit le siége. Déjà Macdonald s'était emparé des faubourgs de cette ville si importante à cause de son commerce, lorsque les Anglais la secoururent avec leurs vaisseaux : bientôt un corps de troupes russes, qui occupait la Finlande, se trouva disponible par l'alliance de la Suède avec la Russie, et fut transporté dans la place. Dès-lors il devint beaucoup plus difficile de s'en emparer. Toutefois Macdonald en continuait le siége avec succès, quand la retraite de Moscou l'obligea à lever ce siége et à se replier. Dans sa marche, la fidélité du général Yorck, commandant les vingt mille Prussiens, fut ébranlée, et Macdonald dut s'en méfier. Soit qu'il eût agi sur des ordres secrets de Berlin, soit qu'il eût cédé aux inspirations patriotiques que soufflait dans l'ombre l'association de la *Tugendbund* (les amis de la vertu), le général Yorck leva le masque et signa, avec les

Russes, une convention de neutralité. Ainsi le maréchal Macdonald se vit abandonné, au milieu de sa pénible retraite, par le corps auxiliaire qui faisait sa principale force.

Les suites de cet événement furent très-graves pour les débris de l'armée française : ils ne purent plus conserver ni la ligne du Niémen ni celle de la Vistule; ils furent obligés de reculer derrière la Warta et l'Oder.

La défection du général Yorck, que le roi de Prusse eut la pudeur de désavouer, ne fut pas la seule dont les Français aient eu à se plaindre dans leur déplorable situation. La conduite si perfidement équivoque du prince de Schwartzenberg, ayant sous ses ordres le contingent de l'Autriche, dut aussi exciter leur méfiance. Ce prince, qui pouvait rendre la retraite de Moscou moins désastreuse, s'il se fût avancé dans la Lithuanie lors du passage de la Bérésina, se mit en pleine retraite, et rentra en Gallicie, sous l'abri d'une neutralité tacite avec les Russes. Napoléon commençait donc à être payé par la plus noire ingratitude des égards qu'il avait eus pour son beau-père l'empereur d'Autriche. Combien dans ce moment-là ne dut-il pas éprouver de regrets de n'avoir point rétabli le royaume de Pologne!

Le 8 janvier, le roi de Naples ayant encouru les plus vifs reproches de Napoléon sur la précipitation qu'il avait mise à quitter Kœnisberg, Elbin, Marienbourg, etc., qui leur offraient des points de ralliement, remit le commandement en chef des Français éparpillés dans la Prusse au prince Eugène, vice-roi d'Italie, qui avait partagé avec Ney tous les dangers de la malheureuse retraite de Moscou, et qui avait donné des preuves du plus grand sang-froid ainsi que d'un dévouement héroïque. Eugène, aussi habile administrateur que guerrier intrépide, commença l'œuvre de la réorganisation des débris français, et parvint à présenter un effectif de vingt à vingt-cinq mille hommes, les seules troupes qu'eût la France du Rhin à l'Oder, excepté les nombreuses garnisons des places occupées par eux, lesquelles avaient reçu, pendant la retraite, quelques débris de régiments. Macdonald avait laissé les siens à Dantzick, dont le général Rapp fut nommé gouverneur. Cette grande place avait aussi reçu les restes du neuvième corps d'armée, que le maréchal Victor y conduisit. Toutes les places de la Prusse recélaient ainsi un assez grand nombre de bons soldats échappés aux désastres de la Bérésina et de Wilna; mais on ne pouvait plus les utiliser, ces places se trouvant toutes dans le pays que les Russes occupaient. Ce fut un grand malheur; car au bout de quelque temps, lorsque ces soldats furent remis de leurs souffrances, on pouvait encore en réunir de quoi former un corps d'armée considérable, qui eût servi de noyau et d'appui aux jeunes soldats que Napoléon envoya en Saxe dans le printemps de 1813.

Ce même printemps fut fertile en événements, et vit se former comme par enchantement une nouvelle armée française, dont les exploits étonnèrent les Russes et leurs nouveaux alliés.

La Prusse n'avait pas tardé à s'unir avec les ennemis de la France. Elle avait même conclu un traité avec la régence d'Espagne, par lequel elle reconnaissait Ferdinand VII seul roi légitime, et approuvait la constitution des cortès générales et extraordinaires. L'empereur Alexandre avait déjà reconnu cette constitution, et l'on vit alors ce despote tenir le langage le plus libéral et le plus constitutionnel aux peuples d'Allemagne qu'il excitait à se lever en masse contre Napoléon. « Le sort de la Guadiana et du Vésuve, disait » Alexandre dans sa proclamation aux peuples du » Nord, a été fixé sur les bords du Borysthène; » c'est de là que l'Espagne recouvrera sa liberté » qu'elle défend avec héroïsme dans un siècle de » faiblesse et de lâcheté. » Déjà, dans une autre proclamation, datée de Varsovie, Alexandre avait dit en parlant des membres de la confédération du Rhin : « Princes esclaves qui livrent leur » malheureux pays à l'insatiable ambition d'un » homme. » L'autocrate de toutes les Russies ne cessait, dans ce moment-là, de se montrer le plus modéré des hommes, le plus libéral des souverains.

A cette époque, un prince complétement inconnu des Français, qui ignoraient qu'il existât au monde un Louis XVIII, reparut sur l'horizon politique, et fit aussi sa proclamation, datée d'Hartwell, près de Londres, dans laquelle le représentant de l'ancien régime détruit par la révolution de 1789 professait aussi les principes les plus libéraux. Les désastres des armées françaises comblaient de joie tous ces émigrés qui avaient mendié vingt ans les secours des ennemis du peuple français, et ce *prétendant* reprit l'espoir de remonter sur le trône relevé par Napoléon.

Mais celui-ci se prépare de son côté à la nouvelle lutte qui doit peut-être décider de son existence comme souverain, lui qui naguère distribuait tant de couronnes!

Sentant le besoin de regagner la confiance des catholiques zélés, contre lesquels il avait longtemps lutté, Napoléon signa avec le pape, qui était toujours à Fontainebleau, un concordat par lequel il lui restituait l'exercice du pontificat, tant en France que dans le royaume d'Italie, de la même manière que ses prédécesseurs. Ses agents diplo-

matiques devaient être traités comme ceux des autres puissances; les domaines que le saint-père possédait et qui n'étaient pas vendus devaient être administrés par ses agents. Ceux aliénés allaient être remplacés jusqu'à la concurrence de deux millions de francs. En récompense de ces avantages temporels, Pie VII promettait de donner l'institution canonique au grand nombre d'évêques nommés depuis la rupture entre le cabinet des Tuileries et le saint-siége. En signant ce concordat, Napoléon diminuait la masse des embarras qui l'assiégeaient, et dont les affaires du culte catholique n'étaient pas le moindre.

Il s'occupa en même temps de déterminer la forme de la régence pendant la minorité de son fils, à qui il voulut assurer, dans tous les cas, la reversion de son pouvoir. Le sénat prouva à la France que l'impératrice avait un droit incontestable à la régence, et que le roi de Rome devait être sacré et couronné le plus tôt possible.

Après avoir réglé tout ce qui concerne la régence, l'empereur fit l'ouverture du corps législatif, dans le sein duquel il résuma franchement la dernière campagne : « J'ai fait de grandes pertes, » dit-t-il; elles auraient brisé mon âme si, » dans ces grandes circonstances, j'avais dû être » accessible à d'autres sentiments qu'à l'intérêt, » la gloire et l'avenir de mes peuples... Les agents » de l'Angleterre propagent chez tous nos voisins » l'esprit de révolte contre les souverains; l'Angleterre voudrait voir le continent entier en » proie à la guerre civile et à toutes les fureurs » de l'anarchie; mais la Providence l'a elle-même » désignée pour être la première victime de l'anarchie et de la guerre civile... Je désire la » paix; elle est nécessaire au monde; mais je ne » ferai jamais qu'une paix honorable et conforme » à la grandeur de mon empire.. »

Quelques jours après, Napoléon fit mettre sous les yeux du corps législatif l'exposé de la situation de l'empire. Il résultait de ce rapport que, depuis 1804, il avait été fait, dans les seuls départements de l'ancien territoire français, des travaux immenses, qui avaient coûté *six cent quatre-vingt-trois millions de francs*, dont vingt-sept avaient été employés en ponts; cinquante-cinq en canaux; trente-sept en dessèchements et travaux de navigation intérieure; cent quatre-vingts en routes, y compris celles du mont Cénis, du mont Genèvre, etc.; soixante-treize en ports maritimes; cent deux millions en travaux dans Paris, et cent quarante-sept en travaux divers et utiles, tels que dépôts de mendicité, reconstructions d'habitations et d'églises dans l'ouest, etc.

On remarquait encore dans ce rapport que la population de l'ancienne France s'était accrue, depuis 1789, d'un dixième, c'est-à-dire de près de quatre millions d'individus, et que les produits en céréales avaient suivi la même progression; que l'industrie avait fait les plus grands progrès depuis le système continental; que la balance du commerce, à l'avantage des exportations, avait presque doublé depuis 1788 : enfin, on y voyait que la marine militaire comptait, au 1er janvier 1813, cent deux vaisseaux de haut bord et cinquante frégates. La France était donc bien prospère malgré les désastres de 1812, et il fallait bien qu'elle offrît encore de grandes ressources puisqu'en deux ou trois mois Napoléon eut, en Saxe, une nouvelle armée, avec laquelle nous allons le voir battre les Russes.

« Napoléon était loin de s'abuser sur la crise » qui menaçait la France; il voyait fort bien toute » l'immensité du péril dont il se trouvait entouré. » Dès son retour de Moscou, il avait reconnu le » danger et s'était appliqué à le conjurer. Il fut » dès-lors décidé aux plus grands sacrifices; mais » le moment de les proclamer lui semblait délicat, et c'est surtout ce dernier point qui l'occupait. Si sa puissance matérielle était grande, » sa puissance d'opinion l'était bien davantage » encore; elle allait jusqu'à la magie. Il s'agissait » ne ne pas la perdre : une parole prononcée mal » à propos pouvait détruire à jamais tout le prestige. Une grande circonspection, une extrême » confiance dans ses forces lui étaient donc commandées. Il fallait qu'il vît venir.

» Sa grande faute, son erreur fondamentale, a » été de croire toujours à ses adversaires autant » de jugement et de connaissance de leurs vrais » intérêts qu'à lui-même. Il soupçonnait bien » l'Autriche, dès le principe, de chercher à profiter du mauvais pas où il se trouvait pour lui » arracher de grands avantages, et il y était au » fond tout-à-fait décidé; mais il ne pouvait se » persuader qu'il y eût assez d'aveuglement dans » le monarque, assez de stupidité dans ses meneurs, pour vouloir abattre tout-à-fait l'empereur des Français, et livrer par-là leur propre » pays à la merci de la toute-puissance, non contrôlée désormais, de la Russie. Napoléon faisait » le même raisonnement à l'égard de la confédération du Rhin, qui pouvait bien avoir à se » plaindre de lui peut-être, mais qui devait cependant redouter bien davantage encore de retomber sous la sujétion de l'Autriche et de la » Prusse. La Prusse elle-même, dans la pensée » de Napoléon, ne se trouvait pas en dehors de » ces raisonnements; elle ne pouvait, selon lui, » vouloir détruire tout-à-fait un contre-poids nécessaire à son indépendance, à son existence » même. Ainsi Napoléon admettait bien de la

» haine dans ses ennemis, de l'humeur, de la » malveillance peut-être chez ses alliés; mais il » ne pouvait supposer ni aux uns ni aux autres » le désir de le détruire tout-à-fait, tant il se sen- » tait nécessaire à tous.

» Telle fut l'idée dominante de Napoléon dans » cette grande circonstance : elle est la clef con- » stante de sa conduite jusqu'au dernier moment, » à celui même de sa chute. Il ne faut pas perdre » de vue cette idée; elle explique bien des choses, » peut-être tout : son attitude hostile, ses paroles » fières, ses refus de conclure, sa détermination » de combattre, etc. S'il avait des succès, il au- » rait fait alors des sacrifices avec honneur, la » paix avec gloire, et les prestiges de sa supé- » riorité demeuraient intacts. S'il éprouvait, au » contraire, de trop grands revers, il était tou- » jours temps d'effectuer des sacrifices; et l'inté- » rêt vital de l'Autriche, celui des vrais Alle- » mands, étaient là pour le soutenir de leurs » armes ou de leur diplomatie, tant il les suppo- » sait imbus, ainsi qu'il l'était lui-même, de la » nécessité de son existence politique pour la » structure, le repos, la sûreté de l'Europe [1]. »

Les précieux aveux que renferment ces pages, recueillies dans les conversations de Sainte-Hélène, n'ont pas besoin de commentaires; ainsi que le dit Napoléon, on y trouve la solution de toute sa conduite, tant militaire que diplomatique. L'empereur connaît sa position; il sent qu'il a besoin de succès même pour faire des sacrifices : ces succès, il va les tenter à la tête de deux cent cinquante mille hommes, qu'en moins de trois mois il est parvenu à réunir en Saxe. Sur ces deux cent cinquante mille hommes, cinquante mille étaient des Saxons, des Westphaliens, des Bavarois, des Wurtembergeois, Badois, Hessois et troupes du grand-duché de Berg, toutes fort mal disposées et qui firent plus de mal que de bien. Les autres deux cent mille hommes étaient de jeunes soldats, surtout les cavaliers, hormis la garde, les Polonais, deux ou trois régiments de cavalerie légère et quatre ou cinq de grosse cavalerie. Les Français avaient un pont sur l'Elbe à Dresde, un à Meissein, un à Torgau, un à Wittemberg, un à Magdebourg, un à Hambourg.

La sixième coalition contre la France s'était formée dès le 1er mars, par un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse, signé à Kalisch. La politique de la Prusse, toujours semblable à ce qu'elle fut dans toutes les circonstances, versatile comme l'occasion, dissimulée comme la faiblesse, se montre ici dans toute sa duplicité. Depuis la défection du général Yorck, que le roi de Prusse fit mettre en jugement, le cabinet de Berlin n'a cessé d'adresser à Napoléon les protestations d'un sincère dévouement à sa cause; tandis qu'il a déjà secrètement renoué avec Alexandre, et qu'il met sur pied quatre-vingt-dix mille fantassins et quinze mille chevaux tout prêts à la guerre active. C'est ainsi que la Prusse accède à la sixième coalition, dont la Suède fait aussi partie.

[1] Histoire de Napoléon d'après lui-même.

Par un traité conclu le 5 mars, entre cette puissance et l'Angleterre, Charles XIII s'engageait à entrer en campagne contre les Français avec un corps de troupes suédoises d'au moins trente mille hommes. De son côté, l'Angleterre promettait ses bons offices pour arracher la Norwège au Danemarck et l'annexer à perpétuité à la Suède : elle devait en outre fournir un subside de vingt-cinq millions de francs. La Suède reconnut aussi les cortès et la constitution d'Espagne.

Jusqu'à ce moment, l'Autriche ne s'était pas encore engagée d'une manière patente dans la coalition contre la France; mais elle faisait de grands préparatifs, afin d'être prête à se joindre au vainqueur.

Dans les premiers jours de mars, le prince Eugène, dont les efforts pour réorganiser les débris de Russie avaient été couronnés de quelque succès, porta son quartier-général à Leipzick, où il recevait les nombreux renforts que Napoléon lui envoyait. Parmi ces troupes, on distinguait les cohortes du premier ban de la garde nationale, organisées pour la défense de l'intérieur de l'empire: ces cohortes se composaient d'hommes formés, qu'on aurait pris pour de vieux soldats; quoiqu'ils n'eussent jamais été au feu, ils se battirent avec la plus grande bravoure.

Avant de partir pour aller rejoindre sa nouvelle armée, Napoléon fit mettre à la disposition de son ministre de la guerre, par un sénatus-consulte, cent quatre-vingt mille combattants, dont dix mille gardes d'honneur, formant quatre régiments de jeunes gens des meilleures familles de la France, s'équipant et se montant à leurs frais; quatre-vingt mille hommes du premier ban de la garde nationale, destinés à renforcer les cents cohortes levées en 1812, et quatre-vingt-dix mille conscrits de la classe de 1814, outre les cent cinquante mille déjà accordés par le sénatus-consulte du 11 janvier.

Toutes ces levées, faites dans un moment où la France était épuisée de jeunes gens, indisposèrent beaucoup contre l'empereur. On avait bien voulu réparer les désastres de Moscou; mais on pensait que c'était assez des cent premières cohortes et de cent cinquante mille conscrits. Napoléon ne pouvait se dissimuler qu'il mécontentait les Français; et ce fut dans l'idée de s'assurer de

la fidélité des principales familles qu'il créa les quatre régiments des gardes d'honneur, d'où l'on sortait avec le grade de sous-lieutenant de cavalerie. La carrière militaire étant alors presque la seule qui se présentât aux jeunes gens, ces quatre beaux régiments furent bientôt au complet.

L'empereur créa encore trente-sept cohortes urbaines pour la défense des places maritimes. Pendant un séjour de quatre mois dans la capitale, il s'est occupé de tout; ses travaux ont été prodigieux, soit dans le gouvernement intérieur, soit pour les événements du dehors : il semble avoir prévu et assuré tout ce qui peut ramener la victoire sous ses drapeaux. « Il faut, dit-il avant de partir, que la guerre d'Espagne et la guerre du Nord soient menées de front; que dans peu une réserve de trois cent mille hommes, formée sur l'Oder, sur l'Elbe, sur le Rhin et sur le Mein, vienne se réunir à la grande armée, et que la campagne s'ouvre avec des forces doubles de celles qui ont combattu l'année dernière. En même temps l'armée d'Espagne, maintenue à trois cent mille hommes, sera complétée par trente mille conscrits en marche. Le maréchal Soult retournera en Andalousie, et si l'armée anglaise s'affaiblit, le Portugal sera occupé. »

CHAPITRE XII.

Commencement de la campagne de Saxe. — Batailles de Lutzen et de Bautzen. — Mort des maréchaux Bessières et Duroc. — Congrès de Prague. — Suite des opérations en Espagne. — Situation de l'Europe au moment du congrès de Prague. — Rupture de l'armistice. — L'Autriche entre dans la coalition. — Bataille de Dresde. — Désastres qu'éprouvent les corps de Macdonald et de Vandamme. — Défection de la Bavière et du Wurtemberg. — Défection du roi de Naples. — Wellington entre en France. — Bataille de Leipsick. — Déroute de l'armée française. — Bataille de Hanau. — Déplorables résultats de la campagne de Saxe. — Congrès de Francfort. — Retour de Napoléon à Paris. — Efforts qu'il y fait pour réparer ses pertes. — Ses démêlés avec le corps législatif. — Il le dissout. — Les alliés passent le Rhin.

Le 15 avril, Napoléon partit de Paris, et se rendit à Erfut. Le 29, les deux armées françaises firent leur jonction entre Naumbourg et Mersebourg : c'est sur les bords de la Saale que les vétérans de Moscou tendent la main aux jeunes vengeurs que la France leur envoie.

De ce même jour nos troupes reprennent l'offensive. Le maréchal Ney, ayant sous ses ordres les divisions Souham, Gérard et Marchand, attaque, à Weissenfels, des corps prussiens qui ne résistent pas longtemps au feu de l'artillerie de la garde, dirigée par le général Drouot. Les Prussiens se retirent à la hâte, laissant beaucoup de morts et de blessés sur le champ de bataille.

Le combat de Weissenfels fut le prélude de la bataille de Lutzen, qui rendit aux soldats français le sentiment de leur supériorité, obligea l'Autriche à dissimuler ses desseins perfides, et donna à la France l'espoir d'une nouvelle campagne glorieuse, propre à amener une paix honorable et solide. Cette bataille eut lieu le 2 mai.

Napoléon ne s'attendait pas à être attaqué ce jour-là; aussi les premiers efforts des Prussiens et des Russes furent-ils à leur avantage. Mais dès l'instant où l'empereur parut au milieu de ses jeunes soldats, il excita le même enthousiasme qu'avant les revers de Russie : l'étincelle électrique se communiqua dans tous les rangs, et l'on vit alors une armée toute nouvelle et sans cavalerie marcher aux vieilles bandes russes et prussiennes. Le chef et la valeureuse jeunesse qu'il commande suppléent à tout. « Nous n'avons pas de cavalerie, dit Napoléon; n'importe : ce sera une bataille d'Égypte; partout l'infanterie française doit savoir se suffire, et je ne crains pas de m'abandonner à la valeur innée de nos jeunes conscrits. » Aussitôt les masses d'infanterie s'avancent en carrés flanqués d'une immense artillerie; ces forteresses mouvantes portent la mort et le désordre dans les nombreux bataillons ennemis, et rompent leurs escadrons. Quatre-vingt-un mille fantassins français, et seulement quatre mille cavaliers battent cent sept mille Russes ou Prussiens, dont plus de vingt mille de cavalerie. Alexandre et le roi de Prusse assistent à cette bataille, où leurs gardes célèbres n'ont pu tenir contre les jeunes conscrits français. La victoire de Lutzen (appelée en Allemagne Gross-Gœrchen) couvrit les armes françaises d'un honneur immortel : elle coûta aux alliés dix-huit à vingt mille hommes. Malheureusement le manque de cavalerie priva Napoléon des fruits habituels de ses batailles. Il fut impossible de poursuivre un ennemi dont la retraite était protégée par une nombreuse cavalerie : il fallut se borner à coucher en avant du champ de bataille; les alliés se retirèrent sans oser risquer une nouvelle affaire.

Toutefois le résultat moral fut immense : la puissance d'opinion revint toute à Napoléon. Le prince Eugène, les maréchaux Ney, Mortier, Macdonald, Marmont, les généraux Compans, Ricard, Souham, Drouot, Latour-Maubourg, etc., réparèrent, par leur intrépidité, les effets du premier choc de l'ennemi. L'armée française fit, elle aussi, de grandes pertes à Lutzen; neuf à dix mille hommes furent mis hors de combat. Le brave et loyal maréchal Bessières, duc d'Istrie, y perdit la vie, et fut vivement regretté par Napoléon. Le vieux roi de Saxe lui fit élever un monument au lieu même où il fut tué, non loin du tombeau de Gustave-Adolphe.

Dix jours après la bataille de Lutzen, Napoléon ramena en triomphe dans sa capitale ce même roi de Saxe que le sentiment de ses vrais intérêts et sa fidélité en avaient fait sortir à l'approche des alliés : il s'était constamment refusé à toutes leurs propositions.

Ce fut à Dresde que le prince Eugène, dont la conduite et la bravoure avaient toujours été dignes des plus grands éloges, quitta Napoléon pour se rendre à Milan, où sa présence était nécessaire. Cet illustre et digne fils de Joséphine reçut les adieux de son père adoptif qu'il ne devait plus revoir. Le dévouement, la fidélité du prince Eugène ne se démentirent point lorsque le malheur vint accabler Napoléon. Retenu à Vienne et en Bavière à l'époque du retour de l'île d'Elbe dont je parlerai plus tard, le prince Eugène ne put revoir Napoléon. Quoique fort jeune encore, ce loyal chevalier français ne survécut que peu d'années à sa mère et à son père adoptif.

Après la bataille de Lutzen, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse résolurent de faire prendre à leur armée la position de Bautzen et de Hochkirchen, déjà célèbre dans l'histoire de la guerre de sept-ans, et d'y réunir les renforts qu'ils attendaient de la Vistule et d'autres points en arrière ; d'ajouter à cette position tout ce que l'art pourrait fournir de moyens, et là, courir les chances d'une nouvelle bataille, dont toutes les probabilités leur paraissaient être en leur faveur. De ce moment les corps de Ney, Soult, Mortier, Marmont, Oudinot, Macdonald, des généraux Lauriston, Regnier, Compans, Latour-Maubourg, furent dirigés sur Bautzen. Napoléon partit de Dresde le 18 mai, et arriva le lendemain devant les alliés.

Les belles campagnes de Frédéric rendaient classique le terrain que les alliés avaient choisi, et où ils s'étaient retranchés : ils s'y croyaient inexpugnables ; mais tout céda, le 20, aux dispositions de Napoléon.

Bautzen, retranchée et créneléе, formait le centre des ennemis ; leur ligne était protégée par le cours de la Sprée. On s'attaque dès le matin : on se canonne ; plusieurs divisions passent la Sprée : à midi l'armée française tout entière est au-delà de cette rivière : à deux heures la division Compans enlève, par escalade, la ville de Bautzen. Le général Bonnet chasse le corps prussien de Kleist des hauteurs et des monticules qu'il occupait ; le maréchal Macdonald en chasse les Russes de Miloradowitch : on se bat pendant cinq heures dans les environs de Bautzen : les ennemis sont repoussés et perdent tous leurs postes. La nuit met fin au combat. « Donnons quelques moments de repos aux troupes, dit alors l'empereur aux principaux officiers, et nous recommencerons demain. »

En effet, dès cinq heures du matin la bataille recommence. Napoléon, qui avait passé la nuit à donner des ordres, venait de céder au sommeil sur la pente d'un ravin, au milieu des batteries du duc de Raguse : on le réveille, il tire sa montre, et, à la direction des feux, il se déclare sûr de la victoire.

On se battait alors sur toute la ligne, mais beaucoup plus vivement aux deux ailes. Le général Lauriston était aux prises avec le corps prussien de Yorck, et avec l'armée russe de Barclay-de-Tolly : ce dernier général venait d'enfoncer la division italienne du général Pery. Aveuglés par ce succès, les Russes s'avançent ; mais ils s'aperçoivent bientôt qu'ils n'ont battu que la première ligne d'un corps d'armée de cinquante mille hommes commandé par Ney, qui s'avançait aussi sur le flanc droit et sur les derrières des alliés. Cette attaque imprévue met le désordre parmi eux. Napoléon, qui attendait le résultat de la manœuvre de Ney, en profite, et fait avancer le centre qui charge à la baïonnette. Tous les nouveaux postes ennemis sont encore envahis par les Français. Les alliés se retirent précipitamment dans la direction de Weissemberg. A six heures du soir, la garde impériale française occupe le camp retranché où, quelques heures avant, se tenaient l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Les champs de bataille de Bautzen et de Wurtchen étaient jonchés de morts et de blessés : on évalua à vingt mille, amis ou ennemis, ceux qu'on fit transférer à Dresde, parmi lesquels on comptait deux Russes ou Prussiens pour un Français. Mais le lendemain l'armée fit une perte qui fut vivement regrettée par Napoléon. Un boulet frappa mortellement le général Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du palais, et le confident de l'empereur. Ce soir-là Napoléon ne voulut donner aucun ordre ; il disait à ceux qui allaient lui en demander : « A demain tout. » Dans ces deux journées les alliés perdirent encore dix-huit à vingt mille hommes ; ils ne tinrent plus : l'armée française les poursuivit à travers la Lusace et la Silésie. Déjà l'un des corps français était aux portes de Berlin, et le quartier-général de Napoléon à Breslaw. Hambourg avait été repris. Les armées russes et prussiennes découragées n'avaient plus d'autre parti que de repasser la Vistule, quand l'Autriche, intervenant dans les affaires, conseilla à la France de signer une suspension d'armes. Ce fut une grande faute que Napoléon commit par condescendance pour ce cabinet. Il n'y a point de doute que, si Napoléon eût poussé plus loin le cours de

ses victoires, et surtout s'il eût battu encore une fois les alliés, il aurait détourné les funestes événements qui se préparaient. Mais il voulut prouver qu'il voulait bien sincèrement la paix.

Napoléon retourna à Dresde : l'empereur d'Autriche quitta Vienne et se rendit en Bohême; celui de Russie et le roi de Prusse s'établirent à Schweidnitz. Les pourparlers commencèrent : le ministre d'Autriche, Metternich, proposa le congrès de Prague; il fut accepté. Ce n'était, de la part des alliés, qu'un simulacre : la cour de Vienne avait déjà pris des engagements avec la Russie et la Prusse; elle allait se déclarer au mois de mai, quand les succès inattendus de l'armée française l'obligèrent à marcher avec plus de prudence. Quelques efforts qu'elle eût faits, son armée était encore peu nombreuse et peu en état d'entrer en campagne. Le cabinet de Vienne fut donc enchanté que Napoléon eût accepté le congrès proposé : la coalition allait avoir ainsi quelques mois pour réparer ses pertes et porter les forces combinées bien au-dessus de ce que la France pouvait faire après les désastres qu'elle avait éprouvés : les alliés se proposaient aussi d'employer ce temps à attirer à eux les souverains de la confédération du Rhin, dont les peuples commençaient à éprouver l'influence de la société de la *Tungendbund*.

Ce fut au commencement de l'armistice que Napoléon détacha de son armée le maréchal Soult pour l'envoyer en Espagne, où les affaires des Français avaient besoin d'un chef habile et expérimenté qui pût réparer les fautes commises depuis quelques mois.

J'ai déjà dit qu'à la suite de la bataille des Arapiles les troupes françaises avaient été obligées d'abandonner le siége de Cadix, ainsi que la plupart des provinces méridionales, pour se concentrer. L'armée battue aux Arapiles s'était retirée sur l'Èbre, où le maréchal Jourdan avait pris le commandement supérieur. Deux autres corps, chacun d'une vingtaine de mille hommes, l'un sous les ordres du général Clauzel, l'autre sous ceux du général Foy, s'approchaient pour renforcer le maréchal Jourdan, lorsque Wellington l'attaqua, à Vittoria, avec des forces supérieures, et le défit complétement, après une action sanglante : l'armée française traînait à sa suite de nombreuses voitures et d'immenses bagages étrangers à son service, qui entravèrent les mouvements des troupes et principalement de l'artillerie : beaucoup de pièces ne tirèrent pas un seul coup; une grande partie de la cavalerie ne put donner, et quand il fallut se mettre en retraite, ce fut une confusion et une déroute épouvantables : les voitures du roi Joseph, dont les impériales étaient chargées des plus beaux tableaux de l'Espagne, furent prises, ainsi que celles d'une partie de la cour du roi détrôné. L'artillerie tomba presque toute au pouvoir des Anglo-Espagnols, et les caisses du trésor de l'armée furent pillées tant par les soldats français que par les ennemis. Pour comble de désastre, il se trouva dans l'armée française des traîtres, dont les avis furent utiles à Wellington; aussi la retraite vers la France ne put-elle s'exécuter que par la route indirecte de Pampelune. Heureusement pour les vaincus, Wellington ne sut pas profiter de sa victoire, et les Français purent se retirer vers les Basses-Pyrénées, sans être inquiétés autrement que par les *guerillas*.

Ajoutons que, quatre jours après, le général Foy, à la tête de près de vingt mille hommes, arrêta, à Tolosa (Biscaye), l'aile droite de l'armée de Wellington, et que cette heureuse diversion contribua beaucoup au salut des débris de Vittoria.

Quelques jours après, le maréchal Soult arriva pour prendre le commandement des troupes françaises dans le nord et l'ouest de l'Espagne : il avait ordre de détacher quarante mille hommes d'anciennes troupes et douze mille de la garde, pour les diriger sur la Saxe. Soult, ainsi affaibli, devait rester sur la défensive jusqu'au moment où Napoléon, ayant battu les Russes et signé la paix, pourrait lui envoyer à son tour des renforts pour reprendre l'offensive.

Cependant Soult attaqua l'armée combinée, le 31 juillet, dans le but de ravitailler Pampelune. Après plusieurs combats très-meurtriers, il était parvenu jusqu'à Roncevaux; mais ayant voulu chasser l'ennemi des positions qu'il occupait sur la montagne de Cubiry, il fut repoussé et obligé de presser sa retraite en France, après avoir perdu beaucoup de monde. Ce fut là la dernière tentative faite sur l'Espagne de ce côté. Soult se tint alors strictement sur la défensive, jusqu'au moment où les Anglo-Espagnols et les Portugais cherchèrent à passer, et passèrent effectivement la Bidassoa.

De l'autre côté de l'Espagne, sur le littoral de la Méditerranée, le maréchal Suchet s'était maintenu longtemps dans ses conquêtes : il avait même réussi à faire lever le siége de Tarragone, entrepris par le général anglais Murray, que Suchet força à se rembarquer avec précipitation. Mais ce maréchal ne tarda pas d'être obligé, par suite des opérations générales, d'évacuer le royaume de Valence pour aller s'établir dans l'Aragon et la Catalogne, où il se maintint jusque dans les premiers mois de l'année suivante.

Tel était l'état de la guerre d'Espagne au milieu

de l'été de 1813. On pouvait regarder ce pays comme entièrement perdu pour les armées françaises et pour la cause du roi Joseph, laquelle avait coûté à la France deux ou trois cent mille de ses plus braves soldats. Ces funestes résultats, dus à l'insatiable ambition d'un homme qui ne sut pas se contenter de régner sur la grande nation, et qui voulut encore donner un royaume à chacun des membres de sa nombreuse famille, aigrirent les Français contre Napoléon, et dès-lors l'opinion publique commença à l'abandonner. Ses ennemis et le petit nombre de partisans que les Bourbons avaient encore en France se levèrent, s'agitèrent, et commencèrent à causer à la police impériale des inquiétudes qui devinrent tous les jours plus fondées. Il fallait que Napoléon fît la paix, et une paix honorable, pour bien rétablir ses affaires tant à l'extérieur qu'à l'intérieur; tout le monde lui fût revenu alors, parce qu'il avait toutes les grandes qualités que les peuples exigent chez ceux qui les gouvernent: s'il eût fait la paix à Dresde, toutes les intrigues des royalistes n'eussent abouti qu'à dévoiler les partisans secrets des Bourbons, et à prémunir le gouvernement contre leurs menées, et tout fût bientôt rentré dans l'ordre. Mais les alliés n'étaient nullement de bonne foi; ils n'avaient eu d'autre but, en signant une suspension d'armes, que de donner le temps à la force nationale de l'Allemagne de se développer entièrement, et de travailler à la défection de la confédération du Rhin. Ils ne réussirent que trop dans leurs projets.

L'ouverture du congrès de Prague, si impatiemment attendue par toute l'Europe, fut cependant différée de plusieurs jours dans l'attente du duc de Vicence, premier ministre de Napoléon, qui n'arriva que le 28 juillet. En son absence, les ministres de Prusse, d'Autriche et de Russie s'étaient entendus sur les sacrifices qu'ils voulaient exiger de Napoléon, dans l'intime persuasion qu'il ne les ferait pas et qu'on irait lui dicter la paix sur le Rhin ou même dans Paris. Les alliés demandaient les provinces illyriennes, une frontière sur le royaume d'Italie, le grand duché de Varsovie, la renonciation de la part de Napoléon au protectorat de la confédération du Rhin, à la médiation de la confédération helvétique et à la possession de la trente-deuxième division militaire et des départements de la Hollande. Tous les moyens employés pour engager les puissances coalisées à se désister de quelque partie de leurs prétentions n'amenèrent que des modifications insignifiantes. Napoléon était décidé à des concessions importantes; il fit porter ses offres à l'empereur d'Autriche par le comte de Bubna, qui résidait à Dresde; mais, lorsque M. de Bubna arriva à Prague, le terme fixé par l'armistice était expiré depuis quelques heures. L'Autriche déclara aussitôt son adhésion à la coalition, et la guerre dut recommencer. En peu de temps cette puissance avait parcouru tout le cercle qui sépare l'alliance intime de la guerre ouverte. D'allié de la France, le cabinet de Vienne s'était fait conciliateur; de conciliateur, médiateur armé; puis il se déclara arbitre; et, enfin, d'ennemi caché, il devint ennemi patent.

La situation de l'Europe à l'époque de la signature de l'armistice, lorsque l'Autriche s'annonça comme médiatrice, était telle, que si cette puissance venait à s'unir à la France, les armées de la coalition auraient été obligées à une prompte retraite. En supposant que l'Autriche observât loyalement la neutralité, les aigles françaises s'élevaient encore triomphantes : on ne saurait guère en douter quand on voit Napoléon l'emporter à Dresde, malgré les cent mille Autrichiens qui prirent part à cette formidable bataille.

Du moment que le cabinet de Vienne s'unit à la coalition, les résultats de la campagne devinrent douteux; mais on pouvait croire que le génie et l'activité de Napoléon l'eussent encore emporté, si les dispositions morales des peuples de l'Allemagne ne fussent venues aider efficacement les armes de la coalition. Le plus grand danger que Napoléon courait était dans l'opinion des Allemands, dans la force qu'acquérait tous les jours l'association patriotique de la Tungendbund. Et pourtant cet enfant de la révolution, qui rendit un peuple vainqueur de tant de rois, n'apprécie pas l'importance de l'élan patriotique qui se fait remarquer des bords du Rhin aux rives de la Vistule : il ne compte que le nombre de ses ennemis enrégimentés.

Ce nombre est effrayant : les alliés ont cinq cent mille hommes, dont cent mille de cavalerie: les Français et les confédérés du Rhin ne forment ensemble que trois cent mille combattants, dont quarante mille au plus de jeune cavalerie. Les alliés menaçaient Napoléon par les trois directions de la Bohême, de Berlin et de la Silésie, sur Dresde. Mais le grand capitaine, sans s'effrayer de la prodigieuse différence numérique, prend hardiment l'offensive. Il dirige une de ses colonnes sur Berlin contre Bernadotte, qui commande une armée de Prussiens et de Suédois : il lance une autre masse vers la Silésie, où Blücher avait réuni sous ses ordres de grandes forces composées de Prussiens et de Russes; et laisse une troisième armée française dans Dresde, qui est la clef de sa position, pour observer la grande armée autrichienne et russe de la Bohême. Enfin

Napoléon place une quatrième masse en réserve à Zittaw.

Au moment de l'ouverture de la campagne, Napoléon vit une partie de ses plans dévoilée par la trahison du général Jominy, chef d'état-major du maréchal Ney, qui passa à l'ennemi. Néanmoins il calcula qu'avant que la grande armée de la Bohême pût aller attaquer Dresde, il aurait le temps de rejeter le général Blücher au-delà de la Bober : il part comme un trait, jette les corps d'armée de Ney, de Marmont, de Macdonald et de Lauriston, contre l'armée de Blücher, et la bat pendant trois jours, qui lui suffisent pour replanter ses aigles en avant dans la Silésie. Il laisse alors soixante-dix mille hommes au maréchal Macdonald, et le charge de la mission difficile de contenir Blücher. Il était temps que Napoléon retournât à Dresde, où soixante-cinq mille Français se trouvaient aux prises avec cent vingt mille alliés. Il marche avec la rapidité de l'éclair conduisant trente-cinq mille hommes de renforts, la plupart de la garde. Les troupes qu'il amène font quarante lieues en trois jours.

Le 29 août, les alliés avaient attaqué Dresde et avaient même enlevé plusieurs ouvrages des faubourgs, lorsque Napoléon arriva fort à propos. Si Dresde eût été prise, tous les corps français stationnés dans la Saxe se fussent trouvés enveloppés par des ennemis trois fois plus nombreux, et auraient eu beaucoup de peine à se faire jour; mais l'arrivée de Napoléon changea l'état des choses. Les Français rentrèrent dans les positions des faubourgs.

Le lendemain matin, au point du jour, Napoléon prend l'offensive : plusieurs colonnes sortent de la ville et attaquent avec vigueur les ennemis qui couronnent les hauteurs. Les Français, dont l'artillerie est aussi nombreuse que bien servie, foudroient les masses russes et autrichiennes, leur font éprouver des pertes considérables et les forcent à aller chercher un refuge derrière les hautes montagnes de la Bohême. Les alliés laissent au pouvoir des Français vingt mille prisonniers, soixante canons, et un grand nombre de voitures. Ils avaient eu plus de vingt mille hommes tués ou blessés.

Ce fut à la bataille de Dresde qu'un des premiers boulets tirés par la garde impériale française emporta les deux jambes du célèbre général Moreau, que les souverains alliés avaient fait revenir des États-Unis d'Amérique pour l'opposer à son ancien rival. Moreau fut aussitôt transporté en Bohême, où il mourut le 2 septembre, après avoir horriblement souffert pendant plusieurs jours. « La mort de ce général français, » sous les drapeaux russes, fut et demeure la » désolation, le supplice de ses plus vrais amis, » de ses plus zélés partisans. »

La chance heureuse tant attendue par Napoléon pour rétablir ses affaires, procurer une paix honorable et sauver la France, était donc arrivée. Napoléon pouvait faire des sacrifices sans y paraître forcé, et conserver ainsi sa puissance morale. L'Autriche, alarmée par la défaite de Dresde, lui expédiait déjà un agent porteur de paroles amicales. Mais des événements funestes vinrent subitement changer la position du vainqueur. Un enchaînement de fatalités sans exemple succéda à la grande victoire de Dresde. Une indisposition subite de Napoléon, au moment où il partait de Dresde pour aller opérer dans la Bohême, l'obligea à se faire ramener dans la ville : on le crut un instant empoisonné. Dans ce moment les armées françaises furent écrasées partout où il ne se trouvait pas. L'armée de Silésie éprouva une perte de vingt-cinq mille hommes dans une bataille qu'elle livra à Blücher ; celle qui marchait sur Berlin fut battue par le prince royal de Suède, et enfin presque tout le corps de Vandamne, qui avait été envoyé en Bohême sur les derrières des Autrichiens et des Russes, pour achever leur destruction, succomba sous le refoulement de l'armée alliée pendant qu'elle précipitait sa fuite.

De tels échecs, répétés coup sur coup, détruisirent le prestige. Le moral des Français en souffrit, celui des alliés rehaussa; la valeur numérique reprit ses droits, et tout marcha vers une catastrophe. Napoléon, au désespoir, fit de vains efforts. Il courait vers chaque point menacé, et se trouvait aussitôt rappelé ailleurs. Partout où il se montrait les alliés reculaient devant lui; mais ils avançaient avec succès dès qu'ils ne l'avaient plus en face.

Ce qu'il y avait de pire dans la position de Napoléon c'étaient les dispositions de ses alliés, qui lui donnaient les plus vives inquiétudes. A l'exception du Danemarck, qui venait tout récemment de signer un traité avec la France, et de joindre son contingent à l'armée du maréchal Davoust, tous les autres souverains laissaient soupçonner leur fidélité.

Toutefois Napoléon conçut un plan qui devait encore lui donner des succès. Il quitta Dresde pour se porter sur Magdebourg, par la rive gauche de l'Elbe, afin de tromper l'ennemi. Son projet était de repasser l'Elbe à Wittemberg, et de marcher sur Berlin, qui serait nécessairement tombé en son pouvoir. Déjà plusieurs corps étaient arrivés à Wittemberg, et les ponts des alliés à Dessaw avaient été détruits, lorsqu'une lettre du roi de Wurtemberg vint annoncer à Napoléon que le roi de Bavière avait subitement changé de

parti, et que, sans déclaration de guerre préalable, et en conséquence du traité de Reid, les deux armées bavaroise et autrichienne, cantonnees sur les bords de l'Inn, s'étaient réunies en un seul camp, et que ces quatre-vingt mille hommes marchaient sur le Rhin. Enfin Napoléon apprenait en même temps que le Wurtemberg, contraint par la force de cette armée, était obligé d'y joindre son contingent, et qu'il fallait s'attendre que bientôt cent mille hommes cerneraient Mayence.

A cette nouvelle accablante, Napoléon fut obligé d'abandonner le plan de campagne qu'il avait médité pendant deux mois, et pour lequel on avait disposé les places et les magasins. Ce plan était de jeter les alliés entre l'Elbe et la Saale, en manœuvrant sous la protection des places et des magasins de Torgau, Wittemberg, Magdebourg et Hambourg; d'établir la guerre entre l'Elbe et l'Oder (les Français possédant sur l'Oder, Glogau, Custrin, Stettin), et, selon les circonstances, de débloquer les places de la Vistule, Dantzick, Thorn et Modlin. Il y avait à espérer un tel succès de ce vaste plan, que la coalition en eût été désorganisée et tous les princes d'Allemagne raffermis dans leur alliance avec la France. Il eût fallu, pour arriver à ce but, que la Bavière eût tardé quinze jours à changer de parti, et alors elle n'en eût plus changé.

Les événements se compliquent partout. En Italie, le prince Eugène se voit vivement menacé et s'aperçoit que les cinquante mille hommes dont se compose son armée n'ont plus l'ardeur qu'ils montraient autrefois lorsqu'on les conduisait à l'ennemi. Des bruits circulent sur un arrangement que le roi de Naples, Murat, aurait fait avec l'Autriche. Quelques cantons de la Haute-Italie semblent préparés à revoir les Autrichiens, et toutes les circonstances influent sur le moral des autres Italiens.

En Espagne, Wellington, après s'être emparé de Saint-Sébastien, passe la Bidassoa et s'établit avec des forces considérables sur le territoire français : il a devant lui le maréchal Soult, dont l'armée ne compte pas le tiers des combattants que présente celle des Anglo-Espagnols, augmentée d'un corps de vingt mille Portugais; mais Soult est décidé à défendre le sol sacré pied à pied, et Wellington ne marche qu'en tâtonnant.

Dans l'intérieur de la France, les ennemis de Napoléon travaillent à le dépopulariser : des bruits sinistres, semés avec adresse, commencent par attrister la population. Dans les salons du faubourg Saint-Germain on dit sans mystère que le règne de Napoléon touche à sa fin, et tous les émigrés qu'il a comblés de bienfaits s'en réjouissent.

A l'ouest, au nord de l'Allemagne, des bandes de partisans excitent partout à l'insurrection. Les troupes de la confédération rhénane sont travaillées de l'esprit de désertion. Des Westphaliens et des Saxons ont déjà passé dans les rangs des ennemis. Il ne reste plus à Napoléon d'autre ressource que de se retirer promptement sur le Rhin. Déjà la plupart des corps français se trouvent réunis dans les plaines de Leipzick; mais la grande armée s'est encore affaiblie, en outre de ses pertes, de plus de trente mille hommes laissés à Dresde sous les ordres du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Ainsi Napoléon n'a plus avec lui que cent soixante mille combattants et six cents pièces d'artillerie, tandis que les alliés ont trois cent trente mille baïonnettes et mille bouches à feu.

Les deux armées furent en présence dès le 15 octobre, et la bataille de Leipzick, véritable bataille de géans, commença le 16. Ce jour-là on se battit avec fureur de part et d'autre : les alliés, quoique plus nombreux, n'avaient pas encore été rejoints par l'armée du prince royal de Suède; ils furent battus, et l'affaire eût été décisive si le corps français laissé à Dresde fût arrivé pour prendre part au combat, ainsi que Napoléon l'espérait.

L'armée française était restée maîtresse du champ de bataille; mais les alliés, ayant reçu un immense renfort, l'attaquèrent de nouveau le 18. Les Français, quoique accablés par le nombre toujours renouvelé de leurs ennemis, et malgré l'échec éprouvé par le maréchal Marmont, auraient encore été vainqueurs dans cette sanglante journée, sans la défection de l'armée saxonne, qui, occupant une des positions les plus importantes de la ligne, passa à l'ennemi avec une batterie de soixante bouches à feu, qu'elle tourna contre l'armée française. Une trahison aussi inouïe devait entraîner la ruine des Français, et donner aux alliés les honneurs de la journée. Mais Napoléon accourut à la hâte avec la moitié de sa garde, repoussa, chassa de leurs positions les Saxons et les Suédois. Les alliés firent alors un mouvement rétrograde sur toute la ligne, et prirent leurs bivouacs en arrière du champ de bataille, qui resta encore aux Français.

Ces deux terribles journées, pendant lesquelles les Français tirèrent deux cent vingt mille coups de canon, avaient coûté aux alliés près de cent cinquante mille hommes, dont cinquante mille tués sur le champ de bataille. Il n'y avait nulle parité avec les pertes des Français qui ne s'élevaient qu'au tiers de ce nombre. L'immense différence des forces avait donc décru, et une troi-

sième bataille se présentait avec des chances beaucoup plus favorables. Mais l'armée française se trouva au bout de ses munitions, ses parcs n'offraient plus que seize mille coups à tirer. Il fallut donc ordonner la retraite pour se rapprocher des grands dépôts. Elle commença, à la nuit, sur Leipzick. L'armée devait aller se placer derrière l'Elster, afin de se trouver en communication avec Erfurth, d'où elle attendait les convois de munitions dont elle avait besoin. Au jour, les alliés s'apercevant que les Français étaient en pleine retraite se précipitèrent sur la ville, où ils pénétrèrent en même temps que l'arrière-garde. On se battait dans les rues, et cette arrière-garde se défendait vaillamment, quand, par une fatalité désespérante, un sergent préposé à la garde du pont de l'Elster, sur lequel s'effectuait la retraite, s'effraya de l'approche de quelques cosaques, et fit sauter le pont avant d'en avoir reçu l'ordre de son chef.

Ce funeste événement ferme toute issue aux Français qui contiennent encore l'ennemi dans la ville et sur les boulevarts de Leipzick. Les plus braves ne cherchent qu'à vendre chèrement leur vie; ils périssent sous les décombres des maisons, tandis qu'un plus grand nombre, croyant la résistance désormais impossible, courent vers la Pleiss et l'Elster. La première de ces rivières ne leur présente que peu d'obstacles; mais l'autre, dont le lit est encaissé et bourbeux, engloutit tous ceux qui ne peuvent pas nager. De ce nombre est le prince Poniatowsky, qui venait d'être créé maréchal de l'empire. Blessé et entouré par les Russes, il se précipite dans les eaux de l'Elster, où il perd une vie si glorieuse. Le maréchal Macdonald, plus heureux, a le bonheur de les franchir.

Le carnage cesse enfin vers les deux heures de l'après-midi; les alliés restent maîtres de deux cents canons et d'une quantité considérable de caissons et de chariots. Vingt mille prisonniers tombent aussi en leur pouvoir. Au milieu de ces pertes immenses la France a encore à regretter les braves généraux de division Vial, Rochambeau, Delmas. Parmi les chefs blessés on compte les maréchaux Ney et Marmont, les généraux Souham, Compans, Latour-Maubourg, Maison, etc. Parmi les prisonniers, sont les généraux Lauriston, Réguier, Charpentier, Rotnietzki, Krasinski.

Le soir, Napoléon atteignit Marc-Renstæd, où il réunit les débris de son armée. Depuis le 16, elle avait perdu soixante mille braves, non compris la défection des Saxons, des Bavarois et des Wurtembergeois. Les alliés avaient fait des pertes beaucoup plus grandes encore le 16 et le 18; mais ils pouvaient les reparer, et la France était épuisée d'hommes.

Napoléon espérait réorganiser son armée derrière la Saale, à Weissenfeld, où elle était à portée de recevoir des approvisionnements de toute espèce rassemblés à Erfurth; mais on ne tarda pas d'apprendre que l'armée austro-bavaroise était arrivée sur le Mein. Il fallut donc aller à elle afin de ne pas perdre les communications avec la France.

Le 30 octobre, soixante mille Autrichiens et Bavarois se trouvaient postés à Hanau. Cette armée se flattait d'arrêter les débris de Leipzick, et de leur offrir une autre Bérésina. Mais les Français fondent sur ces soixante mille hommes et se font jour en les écrasant. L'ennemi perd à Hanau plus de douze mille hommes.

Le 2 novembre, l'armée française, réduite à soixante-dix mille hommes, avait passé le Rhin. Là finit cette sanglante campagne dite de Saxe, dans laquelle Napoléon, luttant contre des forces doubles des siennes, fut deux fois au moment de dicter la loi aux alliés. Aujourd'hui, réduit à une poignée de braves, et abandonné par toute cette confédération du Rhin, qui venait de se conduire avec tant de perfidie, il doit se trouver heureux d'avoir mis entre les coalisés et lui cette grande barrière du Rhin, derrière laquelle il va tenter de se créer de nouvelles forces, afin de défendre, non plus des conquêtes lointaines et onéreuses, mais le sol sacré, ce sol de la France que tant d'efforts réunis n'avaient pu entamer encore.

« La campagne de Saxe, a dit Napoléon, sera » le triomphe du courage inné de la jeunesse » française; celui de l'intrigue et l'astuce dans la » diplomatie anglaise; celui de l'esprit chez les » Russes; celui de l'imprudence dans le cabinet » autrichien. Elle marquera l'époque de la dés- » organisation des sociétés politiques; celle de » la grande séparation des peuples avec leurs » souverains; enfin, la flétrissure des premières » vertus militaires, la fidélité, la loyauté, l'hon- » neur. On aura beau écrire, commenter, mentir, » supposer, il faudra toujours en arriver à ce triste » et hideux résultat; et le temps en déroulera la » vérité et les conséquences.

» Toutefois, au milieu de tant d'infamies, ja- » mais ne se trouvèrent plus de vertus. Napoléon » n'eut pas un instant à se plaindre de la per- » sonne individuelle des princes ses alliés. Le » bon roi de Saxe lui demeura fidèle jusqu'à ex- » tinction; le roi de Bavière le fit loyalement pre- » venir qu'il n'était plus le maître; la générosité » du roi de Wurtemberg se fit particulièrement » remarquer; le prince de Bade ne céda qu'à la

» force, et au dernier instant. Tous, on doit leur » rendre cette justice, avertirent Napoléon, afin » qu'il pût se garantir de l'orage. Au fond, les » infamies demeurèrent étrangères aux rois, aux » soldats et aux peuples; elles furent l'ouvrage » de quelques *intrigants à épée*, de quelques casse-cou politiques, qui, sous le spécieux prétexte de secouer le joug de l'étranger, et de reprendre l'indépendance nationale, n'ont, au » fait, que vendu et livré sciemment leurs maîtres » particuliers à des cabinets rivaux et convoiteurs. » Les vrais résultats ne se sont pas fait attendre » longtemps : le roi de Saxe, le plus honnête » homme qui ait jamais tenu un sceptre, a été » dépouillé de la moitié de ses provinces; le roi » de Danemarck, si fidèle à tous ses engagements, » a été privé d'une de ses couronnes, et le roi de » Bavière s'est vu forcé à des restitutions bien » précieuses. Qu'importait aux traîtres? ils tenaient leurs récompenses. Les cœurs les plus » droits, les âmes les plus innocentes reçurent » les châtiments. Pour comble de douleur, c'est » un Français, un homme à qui le sang français a » procuré une couronne, un nourrisson de la » France, qui a porté le coup de grâce à sa patrie..... »

Napoléon venait de recevoir une grande et terrible leçon; mais elle ne le ramena pas à des sentiments plus conformes à sa position, à l'état des choses et à la situation des esprits. Il n'en parla pas moins en maître, et ses illusions n'en furent pas détruites. Quel qu'eût été le résultat de la campagne, il y avait déployé de grands talents militaires, qui n'avaient cédé qu'à la grande supériorité du nombre et aux perfidies politiques. Il ne lui restait plus qu'à essayer de traiter avec les alliés ou à combattre jusqu'au dernier soupir. Les propositions de paix furent renouvelées : M. de Saint-Aignan fut appelé à Francfort par M. de Metternich, et le 9 novembre, en présence des ministres de Russie et d'Angleterre, on posa les bases d'une pacification générale.

Les puissances demandaient que Napoléon abandonnât l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, et que l'empereur de France ne possédât que ce qui est contenu dans les limites naturelles des Alpes, des Pyrénées, du Rhin et de la mer. M. de Saint-Aignan fut chargé de porter ces bases à Napoléon : les puissances déclaraient que, si elles étaient admises, on ouvrirait la négociation dans une ville des bords du Rhin; mais en même temps elles annonçaient que cette négociation ne suspendrait pas les opérations militaires.

Toutefois, Napoléon envoya le duc de Vicence au congrès de Francfort; il l'avait chargé d'adhérer à ces bases : mais les intentions des alliés n'étant pas de traiter sérieusement, le congrès ne pouvait être qu'une ruse mise en avant afin d'avoir un nouveau texte de manifeste pour travailler l'esprit public; car, au moment même où ces propositions conciliatrices étaient faites, les alliés violaient la neutralité des cantons suisses, refusaient de recevoir le plénipotentiaire de la France, et publiaient leur insidieuse proclamation, dans laquelle ils indiquaient Châtillon-sur-Seine pour le lieu de la réunion d'un nouveau congrès.

Il fallut se préparer à combattre.

Après avoir inspecté les fortifications de Mayence, Napoléon arriva à Paris le 9 novembre. Il ne mit que deux jours de Mayence à la capitale de l'empire, tant il était pressé d'organiser les grands moyens que l'extrême danger nécessitait. Comme après la campagne de Moscou, il déploie toute son activité à tirer parti des ressources qui lui restent pour soutenir la guerre; mais il prévoit que le temps va lui manquer. « Toute l'Europe marchait avec nous, il y a un an, dit-il au sénat; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous. La postérité dira que, si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, elles n'étaient pas au-dessus de la France et de moi. » Et le sénat lui répond : « Les Français montrent, par leur dévouement et leurs sacrifices, qu'aucune nation n'a jamais mieux connu ses devoirs envers la patrie, l'honneur et le souverain. » Ces mots de patrie et d'honneur, qui n'avaient pas été mis en avant dans les autres temps, prouvent que le sénat juge l'empereur désormais impuissant à commander des sacrifices tout seul, et que, si la France fait encore un effort, il est pour la patrie, et non pour l'ambitieux qu'elle a élevé au trône. Un sénatus-consulte met à la disposition du ministre de la guerre trois cent mille conscrits pris sur les classes de 1813 à 1814 : ces conscrits seront des hommes formés, et non des enfants; ils promettent de faire des soldats aussi bons que ceux des cohortes; mais encore faut-il le temps de les réunir, de les habiller et de les incorporer dans les vieux régiments, dont les cadres seuls restent. L'argent manque; les fonds ordinaires et extraordinaires affectés aux ministres de la guerre et de l'administration de la guerre sont épuisés : mais Napoléon a amassé un trésor qu'il comptait laisser à son fils; il fait ouvrir les caves des Tuileries, et les ministres puisent dans cette précieuse réserve. Rien n'est entravé, rien n'est paralysé par le défaut d'argent : cent cinquante mille hommes pourront arriver bientôt sur les champs de bataille; les autres cent cinquante mille hommes formeront des armées de réserve à Bordeaux, Metz, Turin, Utrecht et sur

les autres points du midi, afin de garantir le territoire français.

Au milieu de ces préparatifs, Napoléon apprend que les trente mille hommes qu'il a laissés à Dresde, sous les ordres du maréchal Gouvion-Saint Cyr, sont perdus pour la France, par la perfidie ordinaire du cabinet autrichien. Saint-Cyr, après avoir vainement essayé un mouvement pour se rapprocher des garnisons avec lesquelles il se flattait d'effectuer sa retraite sur la France, ou du moins d'opérer une forte diversion sur les derrières des armées alliées, avait été obligé de se rejeter dans Dresde, où sa position s'aggrava tous les jours. Ayant toutes ses communications coupées, voyant les vivres et les munitions s'épuiser, et ne pouvant contenir qu'avec beaucoup de peine le désespoir des habitants, il conclut, avec le général autrichien Klénau, une convention d'après laquelle la garnison devait être conduite en France, et ne pouvait servir qu'après échange. Déjà vingt-quatre mille Français, dont treize généraux de division et vingt généraux de brigade, s'étaient mis en route pour la France, laissant six mille malades ou blessés dans les hôpitaux de Dresde, quand le prince de Schwartzenberg refusa de ratifier la convention : les Français, arrêtés dans leur marche, furent dirigés dans l'intérieur de l'Autriche.

Une violation aussi manifeste des lois de la guerre, puisque le général autrichien Klénau et le général russe Tolstoï, signataires de la convention, avaient l'un et l'autre des pouvoirs suffisants, irrita Napoléon contre ces Autrichiens auxquels il avait sacrifié le sort de la Pologne. Quant au maréchal Macdonald et à ses généraux, ce fut en vain que les alliés leur accordèrent la faculté de rentrer en France ; ils préférèrent subir le sort de leurs soldats, plutôt que de paraître colorer une infraction dont l'infamie devait tomber sur les chefs de la coalition qui l'avaient consacrée.

Le système de Napoléon de ne vouloir rien céder qu'à la force, et de ne pas savoir faire le sacrifice de quelques places, de quelques provinces, le prive d'un grand nombre de vieux soldats qui se trouvent dans toutes les places de la Prusse : il a laissé trente mille hommes à Dresde, qui sont déjà perdus pour lui ; il en a plus de quatre-vingt mille autres dans les places, et il les perdra successivement, sans qu'ils aient été de la moindre utilité. Dans ce moment de crise, Napoléon aurait dû tout abandonner, Hambourg. la Hollande et même l'Italie, et concentrer toutes ses forces disséminées ; mais il ne put se résoudre à faire ces sacrifices salutaires : le général qui, dans les premières campagnes d'Italie, sut lever à propos le siége de Mantoue pour sauver son armée réduite, ne veut rien abandonner ; il attend d'y être forcé, et perd ainsi en détail des soldats qui eussent sauvé la France. Qu'importait dans ce moment-là la possession de Hambourg, de la Hollande, et même de l'Italie ? Pourquoi ne pas faire revenir en hâte l'armée du prince Eugène, celle du maréchal Davoust, et les vingt mille hommes qui occupent la Hollande, sous les ordres du général Molitor, sans pouvoir la défendre? Ces cent mille hommes de vieilles troupes eussent contribué à sauver la France, et, l'empire sauvé, tout le reste l'eût été par les traités.

Que résulte-t-il de ces fautes? D'abord la prise d'Amsterdam et d'Utrecht, que le général Molitor ne peut que faiblement disputer aux forces du prussien Bulow, et peu de jours après, la perte de toute la Hollande, qui proclame son indépendance et rappelle le prince d'Orange.

A Hambourg, Davoust luttera vaillamment contre toutes les attaques des alliés ; il conservera même Hambourg, mais sans aucune utilité pour l'empire français.

En Italie, le prince Eugène défend successivement les lignes de l'Isonzo et de l'Adige ; mais ce pays devient bientôt le théâtre d'une défection inouie, qui met l'armée d'Eugène hors d'état de rien entreprendre d'avantageux. Murat, ce roi de Naples par la grâce de Napoléon, ne craint pas d'imiter les princes de la confédération du Rhin ; il abandonne, lui aussi, la cause de la France, de Napoléon, de son frère : un traité le lie à l'Autriche ; et ses troupes, qu'il avait promis de joindre à celles du vice-roi d'Italie, occupent Ancône et font cause commune avec celles de l'Autriche, laquelle garantit à Murat son trône éphémère.

Au milieu de toutes ces pertes, de toutes ces trahisons au dehors, Napoléon éprouve aussi des désagréments à l'intérieur. Il a convoqué le corps législatif, et s'empresse de lui mettre sous les yeux les pièces relatives aux négociations, déclarant qu'il ferait sans regrets les sacrifices que comportaient les bases préliminaires posées par les alliés. Le corps législatif nomme une commission de cinq membres pour examiner ces pièces et faire un rapport. Ce rapport, présenté le 30 décembre par les députés Lainé, Gallois, Flaugergues, Renouard et Maine-Biran, admet la nécessité de préparer la guerre pour obtenir la paix. Mais cette fois, le corps législatif émettra quelques observation : il engage l'empereur à opposer à la déclaration des puissances étrangères une autre déclaration pour rassurer l'Europe sur les idées de domination ; il ose plus

encore, il parle des libertés publiques des Français. « Les mots consolateurs de paix et de patrie, dit la commission, retentiraient en vain, » si l'on ne garantit les institutions qui promettent les bienfaits de l'une et de l'autre. Il paraît » donc indispensable à votre commission qu'en » même temps que le gouvernement proposera » les mesures les plus promptes pour la sûreté » de l'état, S. M. soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de » la sûreté, de la propriété, et à la nation le libre » exercice de ses droits politiques. Cette garantie » a paru à votre commission le plus efficace » moyen de rendre aux Français l'énergie nécessaire à leur propre défense. »

Ce langage, auquel Napoléon n'était plus habitué, l'irrita beaucoup; il supprima l'impression du rapport, qui avait été votée à une majorité de deux cent vingt-cinq voix contre trente-deux, et ajourna le corps législatif. « L'adresse était indigne de moi et du corps législatif, dit-il à la députation, un jour je la ferai imprimer, mais » ce sera pour faire honte au corps législatif et à » la nation. En supposant même que j'eusse des » torts, vous ne deviez pas me faire des reproches en public; c'est en famille qu'il faut laver » son linge sale. Au reste, la France a plus besoin » de moi que je n'ai besoin de la France... »

Après avoir témoigné son mécontentement au corps législatif, Napoléon se rendit au conseil d'état pour lui exprimer la douloureuse impression qu'il avait ressentie à la lecture du rapport de la commission. « Vous connaissez, lui dit-il, » la situation des choses et les dangers de la patrie. J'ai cru, sans y être obligé, devoir en » donner une communication intime aux députés » du corps législatif : j'ai voulu les associer à » leurs intérêts les plus chers; mais ils ont fait de » cet acte de ma confiance une arme contre moi, » c'est-à-dire contre la patrie. Au lieu de me seconder de leurs efforts, ils gênent les miens. » Notre attitude seule pouvait arrêter l'ennemi; » leur conduite l'appelle : au lieu de lui montrer » un front d'airain, ils lui découvrent nos blessures. Ils me demandent la paix à grands cris, » lorsque le seul moyen de l'obtenir était de me » recommander la guerre : ils se plaignent de » moi, ils parlent de griefs; mais quels lieux prennent-ils? N'était-ce pas en famille, et non en » présence de l'ennemi, qu'ils devaient traiter » de pareils objets? Étais-je donc inabordable » pour eux? Me suis-je jamais montré incapable » de discuter la raison? Toutefois, il faut prendre un parti : le corps législatif, au lieu de » m'aider à sauver la France, concourt à précipiter sa ruine, il trahit ses devoirs; je remplis » les miens : je le dissous !... »

Ce langage, cette détermination, décelaient le despote blessé au vif; mais peut-être Napoléon avait-il raison de signaler comme un brandon de discorde une adresse remplie de récriminations faites au moment où il fallait montrer le plus grand accord. La scission entre l'empereur et le corps législatif ne pouvait manquer de servir utilement les vues de la coalition, qui voulait isoler Napoléon de la nation française, sachant bien que c'était le seul moyen à employer pour le succès de ses armes : aussi toutes les proclamations de ses généraux étaient-elles rédigées dans ce sens.

Cependant Napoléon déploie, pour se créer de nouvelles forces, la plus extraordinaire activité qu'on vit jamais et toutes les ressources que lui fournissent sa longue expérience et son génie si fertile en expédients. Les sénatus-consultes des 9 octobre et 15 novembre avaient mis à sa disposition cinq cent quatre-vingt mille conscrits, qui sont aussitôt dirigés dans les cadres et dans les dépôts : la garde impériale doit être portée à quatre-vingt mille hommes; les gardes nationales urbaines sont appelées à remplacer les garnisons de l'intérieur; elles forment une force de cent soixante mille hommes : tous les moyens d'armements et d'approvisionnements sont mis en œuvre; malheureusement le temps manque pour former des armées sur le Rhin; les conscrits ont à peine le temps d'arriver.

De leur côté, les alliés ont encore une telle idée des ressources de la France, qu'ils pensent ne pouvoir en essayer l'invasion qu'à l'aide d'un développement de forces immense. La seule opération de passer le Rhin les intimide au point qu'ils ne voient d'autre moyen que d'éluder la difficulté en violant la neutralité des Suisses; mais ils en sont dispensés par le succès de leurs intrigues et l'impatience des anciennes familles oligarchiques de rentrer dans la possession exclusive du pouvoir. Pour de l'or, les hauts seigneurs de Berne vendent l'indépendance de leur territoire, comme ils vendent aux puissances qui veulent acheter le sang de leurs enfants.

Le 21 décembre, six divisions ennemies, fortes de plus de cent mille hommes, aux ordres du généralissime Schwartzenberg, passent le Rhin depuis Bâle jusqu'à Schaffouse. Cette violation du territoire suisse, que Moreau respecta en 1796, est provoquée par l'aristocratie du canton de Berne; l'ex-général français Jomini contribue aussi beaucoup à livrer ce passage aux troupes coalisées.

Dix jours après, des troupes autrichiennes sont introduites dans Genève par les bourgeois,

que les autorités françaises et le préfet Capelle ont abandonnés à eux-mêmes. La France éprouve l'inconvénient de laisser la frontière du Jura sans fortifications, et de se confier aux traités conclus avec des gouvernements et des hommes mercenaires.

D'un autre côté, l'armée de Silésie, aux ordres de Blücher, et forte de cent soixante mille hommes, passe aussi le Rhin depuis Manheim jusqu'à Coblentz, sans éprouver aucune opposition. Soit que Napoléon s'abuse de l'idée que les alliés n'oseront pas franchir la ligne du Rhin, soit que le temps lui ait manqué pour l'exécution des mesures de défense, il n'a dirigé, jusqu'à ce moment, que de faibles corps sur le Rhin, lesquels se mettent aussitôt en retraite; de manière qu'en moins de quinze jours plusieurs des départements de l'empire se trouvent envahis presque sans coup férir.

Les préparatifs de la coalition sont immenses : ce ne sont plus des armées qui s'avancent sur le territoire de l'empire français, ce sont des nations en masse, alimentées par l'or de l'Angleterre. Un million d'hommes vont attaquer, depuis les Pyrénées jusqu'à l'Escaut, l'empire épuisé. Napoléon ne peut leur opposer que trois cent cinquante mille hommes, dont cent mille sont renfermés dans les places hors de France, cinquante mille sont en Italie, et quatre-vingt-dix mille en Catalogne ou sur la frontière des Pyrénées. Il n'a donc sur le Rhin et sur la frontière du nord qu'environ cent mille combattants, et c'est avec ces cent mille braves qu'il va lutter contre les masses russes, prussiennes, autrichiennes, bavaroises, wurtembergeoises, saxonnes, contre l'Europe entière. Les corps français n'ont encore reçu qu'une organisation très-incomplète, et la moitié se compose de conscrits : la nation est immobile à la vue des ennemis qui s'avancent de tous les côtés; elle semble rester spectatrice de ce qui va se passer sous ses yeux : on dirait qu'il n'y a plus de patrie. Napoléon a trop longtemps comprimé tous les sentiments généreux qui font les bons citoyens; il ne lui est plus donné d'obtenir cet élan national qui pourrait sauver la France. Mais ce que Napoléon ne peut faire, la conduite des troupes alliées envers les paysans français le provoquera; elle soulèvera les habitants, qui prendront les armes pour leur propre défense.

Avant de quitter Paris, Napoléon conclut avec Ferdinand VII un traité d'après lequel ce nouveau roi d'Espagne pouvait retourner dans ses états, à condition qu'il resterait l'allié de la France : la politique conseillait cet arrangement *in extremis;* mais l'empereur n'en tira aucun avantage.

CHAPITRE XIII.

Départ de Napoléon pour la campagne de France. — Premiers combats de Bar et de Brienne. — Nouveau congrès de Châtillon. — Prétentions des alliés. — Napoléon surprend le flanc de leur armée. — Combats de Montmirail; de Château-Thierry, de Champ-Aubert, de Montereau. — Ces combats changent la position des affaires de Napoléon. — Intrigues des royalistes. — Napoléon est décidé à accepter les conditions exigées par les alliés. — Bataille de Craonne. — Marche des alliés sur Paris. — Résistances qu'ils éprouvent. — Fuite de l'impératrice et du gouvernement. — Capitulation de Paris. — Proclamation des alliés. — Leur entrée à Paris. — Conduite des royalistes. — Gouvernement provisoire. — Ses premiers actes. — Le sénat déclare Napoléon déchu du trône impérial.

Dans les premiers jours de janvier, Napoléon fit partir des commissaires extraordinaires pour toutes les divisions militaires, et leur donna de grands pouvoirs, tant pour activer et organiser les levées de conscrits, que pour donner une bonne direction à l'esprit public. En même temps il nomma le célèbre Carnot gouverneur d'Anvers, place des plus importantes, que les Anglais convoitaient et qu'ils se proposaient de faire attaquer vigoureusement.

Enfin, Napoléon conféra, pour la seconde fois, la régence à l'impératrice Marie-Louise, et lui adjoignit son frère Joseph, sous le titre de lieutenant-général de l'empire. Il réunit alors les officiers de la garde nationale parisienne, et leur dit en leur présentant l'impératrice et le roi de Rome : « Je pars; je vais combattre nos ennemis : je laisse à votre garde ce que j'ai de plus cher..... Vous m'avez élu, je suis votre ouvrage, c'est à vous à me défendre. »

Mais Napoléon était loin d'avoir, en cette circonstance, autant de confiance intérieure qu'en annonçaient ses actes et ses paroles : il partait l'âme contristée et accablé par les plus sinistres pressentiments. Au moment de quitter les Tuileries, et prévoyant déjà des perfidies, des trahisons funestes, il fut au moment de s'assurer de la personne du prince de Talleyrand. Il en fut empêché par les représentations de quelques-uns des ministres, qui lui démontrèrent que ce personnage était précisément celui qui devait le plus redouter les Bourbons. Napoléon céda; mais il n'en conserva pas moins des craintes, qui ne se réalisèrent que trop promptement.

Le 25 janvier, à trois heures du matin, l'empereur, après avoir brûlé ses papiers les plus secrets, partit de Paris. Le soir il était à Châlons-sur-Marne, et le 26 son quartier-général se trouvait établi à Vitry.

Les alliés occupaient Saint-Dizier depuis deux jours. Les Français les y attaquent le 27, et les en chassent, ainsi que de la ville de Bar, où l'empereur entra aux acclamations de toute la population, qui prit les armes.

Voulant empêcher la jonction des Prussiens avec l'armée autrichienne, Napoléon prit la détermination de marcher sur Troyes. Le 29, l'armée de Blucher, forte de quarante mille hommes, fut rencontrée entre Mézières et Brienne, par le cinquième corps de cavalerie, commandé par le général Milhaud. La ville de Brienne fut attaquée par cette cavalerie : en même temps, le maréchal Ney l'attaqua à la tête de six bataillons; Napoléon dirigea aussi une colonne sur la route de Bar-sur-Aube, qui paraissait être la retraite des ennemis. L'attaque fut vive, et la résistance opiniâtre. La nuit ne mit pas fin au combat. Vers les huit heures, les alliés, voyant qu'ils ne pouvaient plus se maintenir dans la ville, y mirent le feu, et, après une tentative infructueuse contre le château, dont les Français s'étaient emparés, ils se retirèrent à la faveur de la nuit.

A la nouvelle de ce combat, Schwartzenberg accourt avec toutes ses forces vers Bar-sur-Aube : les armées prussienne et autrichienne opèrent leur jonction. Le 1er février, elles présentent la bataille dans la plaine entre Bar et Brienne. A cent mille confédérés les Français ne peuvent opposer que cinquante mille hommes. Toutefois, on se bat avec acharnement, sans que la victoire se décide. Mais dans la nuit une batterie de la garde tomba dans une embuscade, et fut prise par les alliés. Napoléon dut alors ordonner la retraite sur Troyes, où il entra le 3. Le 6, il évacua cette capitale de la Champagne pour se rapprocher de Paris.

A cette époque, le comte de Stadion, le comte Razumowski, lord Castlereagh et le baron de Humboldt arrivèrent à Châtillon-sur-Seine, où se trouvait déjà le duc de Vicence. Le congrès s'ouvrit. Napoléon voulait la paix; il avait donné *carte blanche* à son ministre, afin d'arrêter les progrès des alliés, si funestes aux provinces envahies, de sauver la capitale et d'éviter une grande bataille qui aurait ruiné toutes les espérances de la nation. Si les alliés l'eussent voulu, la paix eût été conclue et signée à Châtillon, car l'empereur ne retira ses pleins pouvoirs qu'après ses victoires. Mais le but de la coalition n'était pas la paix : chacun des souverains qui en faisaient partie voulait se venger des triomphes de la France. Les propositions de Châtillon, comme celles de Francfort, comme celles de Dresde, n'étaient qu'un simulacre décevant qu'ils offraient aux yeux des peuples et dont on se servait pour semer la division en France.

Napoléon se trouvait alors sur la Seine, où il avait été forcé de se replier : un conseil fut tenu à Nogent pour y déterminer quels étaient les sacrifices qu'on devait faire pour acheter la paix : il fut décidé qu'on ne devait pas hésiter à abandonner la Belgique et même la rive gauche du Rhin, si l'on ne pouvait l'avoir qu'à ce prix. Les instructions pour le plénipotentiaire furent rédigées dans ce sens. Napoléon devait signer cette dépêche à sept heures du matin. Deux heures avant, il reçut un rapport sur les mouvements de l'armée russe et prussienne qui lui fit juger que des événements glorieux allaient changer la face des choses. Il ajourna sa dépêche, et partit pour Champ-Aubert. La marche de flanc de l'armée de Blucher, que Napoléon épiait, avait enfin lieu; le moment était devenu favorable pour l'attaquer.

Le 10 février, à la pointe du jour, l'empereur se porta sur les hauteurs de Saint-Prix, afin de couper en deux l'armée ennemie qui traversait la Champagne pour se rendre à Paris. Le maréchal Oudinot passa les étangs de Saint-Gond et attaqua le village de Baye, tandis que deux autres divisions françaises tournaient les positions des alliés, qui furent chassés de Baye. Dans l'après-midi, la garde impériale et le corps du général Marmont se déployèrent dans les plaines de Champ-Aubert et attaquèrent vivement la ligne ennemie : elle fut coupée en deux parties, dont l'une, fuyant du côté de Montmirail, fut poursuivie du général Nansouty; et l'autre, cherchant à gagner Étoges et Châlons, fut poussée l'épée dans les reins par les troupes de Marmont. Dans cette retraite précipitée, les masses des alliés se mêlèrent; artillerie, infanterie, cavalerie, tout fut jeté pêle-mêle dans le bois. Deux mille hommes se noyèrent dans le lac. Trente pièces de canon, deux cents voitures, des généraux, des colonels et beaucoup de prisonniers restèrent au pouvoir des Français.

Napoléon laisse au maréchal Marmont le soin de contenir cette fraction de l'armée ennemie qui se retirait sur Étoges, laquelle était sous les ordres de Blucher, et marche dans la nuit sur les généraux Yorck et Sacken, qu'il rencontra, le lendemain, près de Montmirail. Le combat recommença; Montmirail, Marchais, la ferme des Grénaux en furent ensanglantés. Les ennemis, ayant perdu l'espoir de forcer le passage de Montmirail, se retirèrent à travers les champs, où ils furent chargés par les lanciers, les vieux dragons et les vieux grenadiers de la garde : leur retraite fut une véritable déroute. Cette journée coûta encore aux Prussiens et aux Russes huit mille hommes tués ou prisonniers, tandis que les Français n'éprouvèrent qu'une perte comparativement bien légère.

Le 12, les alliés furent encore attaqués sur la route de Château-Thierry : leur retraite était sou-

tenue par huit bataillons qui n'avaient pas donné la veille, étant arrivés trop tard. Ces bataillons étaient flanqués par quelques escadrons et par trois pièces de canon. Toute cette arrière-garde fut, par une manœuvre combinée, entièrement enveloppée par la cavalerie de Nansouty et les dragons de la garde, qui en firent un horrible carnage. Deux mille hommes mirent bas les armes. En ce moment, le prince Guillaume de Prusse, qui était resté à Château-Thierry avec deux mille fantassins, s'avança à la tête des faubourgs pour protéger les fuyards. Deux bataillons de la garde arrivèrent au pas de course et nettoyèrent les faubourgs. Alors la réserve des alliés brûla les ponts, et s'établit sur la rive droite de la Marne, où elle démasqua une batterie. Les alliés, ne pouvant se retirer ni sur la route d'Épernay, ni sur celle de Soissons, qui leur étaient coupées, furent obligés de prendre la traverse du côté de Reims.

Pendant ces trois jours, le général Blücher était resté aux Vertus, sans pouvoir secourir son armée. Le 12 février, il fut rejoint par le corps du général prussien Kleist : il réunit alors les débris des autres corps, et marcha avec vingt mille hommes contre le maréchal Marmont, qui occupait Étoles. Marmont, n'étant pas en forces suffisantes, se retira sur Montmirail. Mais Napoléon était derrière lui, et arriva à Montmirail à huit heures du matin. Il fit sur-le-champ attaquer les troupes de Blücher, qui venaient de prendre position à Vauchamp. Le maréchal Marmont se porta sur ce village; la cavalerie du général Grouchy tourna la droite des alliés, et se porta à une lieue au-delà de cette position. Pendant que Vauchamp était attaqué vigoureusement et défendu de même, Grouchy arriva sur les derrières de Blücher: toute la cavalerie de la garde accourut aussi; plusieurs carrés de Prussiens furent enfoncés, sabrés ou pris. A deux heures, les Français étaient au village de Fromentières, et avaient fait six mille prisonniers. Blücher, en déroute, arriva à la nuit à Champ-Aubert; mais le général Grouchy y était avant lui. Toute l'armée de Blücher eût été prise, si le mauvais état des routes n'eût retardé la marche de l'artillerie. Toutefois, malgré l'obscurité de la nuit, la cavalerie française enfonça et sabra trois carrés de troupes russes, et poursuivit les autres jusqu'à Étoles. La journée de Vauchamp coûta encore aux alliés dix mille prisonniers, sans compter les morts et les blessés; dix drapeaux et dix pièces de canon restèrent aussi au pouvoir des vainqueurs. Ainsi, en quatre jours, l'armée de Silésie, forte de quatre vingt mille hommes, fut battue, dispersée, anéantie. Ces grands résultats, qui furent bientôt connus à Paris et dans toute la France, relevèrent le courage des troupes et des citoyens, et la coalition en fut atterrée.

Pendant que Napoléon faisait éprouver ces grandes pertes aux Russes et aux Prussiens, le prince de Schwartzenberg avait passé la Seine sur les ponts de Nogent, de Bray et de Montereau, et repoussait devant lui les maréchaux Victor et Oudinot, qui défendaient le terrain pied à pied contre des forces très-supérieures. Mais l'empereur accourut à leur secours; et se dirigeant, à travers la Brie, sur le bruit du canon, il arriva dans la plaine de Guignes le 16 février. Les dragons du général Treillard, venant de l'Espagne, arrivaient en même temps.

Le lendemain, à la pointe du jour, les alliés furent attaqués à leur tour. Le général Gérard déboucha sur le village de Mormant : les dragons du général Treillard le tournèrent par sa gauche; le général Milhaud le tourna par sa droite : le comte Drouot s'avança avec de nombreuses batteries. Dans un instant tout fut décidé : les carrés formés par les divisions russes furent enfoncés; tout fut pris : généraux, officiers, six mille hommes, dix mille fusils, seize pièces de canon et quarante caissons restèrent au pouvoir des Français.

Dans la soirée, un officier autrichien se présenta de la part du prince de Schwartzenberg pour proposer une suspension d'hostilités : Napoléon profita de cet officier pour écrire directement à son beau-père, l'empereur François, et pour lui faire passer une lettre de l'impératrice Marie-Louise. Encouragé par les avantages militaires qu'il venait d'obtenir, et par la proposition que le généralissime des armées alliées lui faisait faire, l'empereur des Français fit écrire à M. de Caulaincourt, qui était encore au congrès de Châtillon, qu'il retirait les pleins pouvoirs donnés précédemment pour sauver Paris, cette capitale étant désormais hors de danger, et la paix pouvant être obtenue à des conditions moins dures.

Quant à la suspension d'hostilités, Napoléon ne pouvait la signer dans un moment où il poursuivait une armée battue, et dès le lendemain matin il se rendit à Montereau, occupé par les Autrichiens et les Wurtembergeois. Il trouva le général Bianchi établi sur les hauteurs de la ville, avec deux divisions autrichiennes et deux autres composées de Wurtembergeois. Ces troupes couvraient les ponts. Le général Château attaqua l'ennemi; mais il dut se retirer. Les troupes du général Gérard soutinrent le combat toute la matinée. A midi, Napoléon arriva sur le champ de bataille, et fit aussitôt attaquer le plateau. Le général Pajol chargea les alliés et les jeta dans la

Seine et dans l'Yonne. Les ponts furent passés au pas de charge. Le général Bianchi fut poussé dans toutes les directions, et perdit neuf mille hommes, dont quatre mille restèrent au pouvoir des Français, ainsi que quatre drapeaux et six canons.

Après avoir détruit l'armée de Blücher, Napoléon venait d'entamer celle du prince de Schwartzenberg, par la défaite du corps du général Kleist, et par celle des généraux Wittgenstein et Bianchi qui en faisaient partie.

Cette série de triomphes inattendus releva les espérances de Napoléon; au lieu de la grande bataille qu'il avait voulu éviter, il venait de remporter cinq victoires mémorables. L'armée des alliés avait perdu plus de quatre-vingt-dix mille hommes en dix jours. Au lieu d'avoir à sauver la capitale par la paix, il croyait l'avoir sauvée par les armes. L'état des affaires était changé : il ne s'agissait plus d'aller au-devant des concessions qu'on pouvait exiger de lui, mais de savoir, au moyen des négociations qui se suivaient à Châtillon, quelles étaient les véritables intentions des alliés, et les sacrifices que, à la faveur des événements qui venaient de se passer, on pouvait éviter.

Ici Napoléon se montre tout entier tel qu'il fut toujours, tel qu'il est encore : ses succès lui font oublier qu'il est entouré de masses formidables d'ennemis; qu'il n'a avec lui qu'une poignée de braves dont les rangs s'éclaircissent tous les jours; que les alliés ont des réserves immenses pour réparer leurs pertes, et qu'il n'a derrière lui qu'une population épuisée par tant de levées successives : il oublie que ses lieutenants désirent la paix, et que déjà plusieurs d'entre eux agissent mollement; enfin il perd de vue ce grand principe, proclamé par lui-même, qu'il faut savoir faire des sacrifices dans la prospérité. Il ne veut plus paraître en suppliant au congrès de Châtillon, et se flatte d'avoir assez intimidé les puissances pour les avoir amenées à des prétentions moins dures. Ce qui le fortifie dans ses nouvelles idées, c'est l'assurance que lui donne le prince Wenszel de Lichtenstein, que les bruits qui courent sur les bonnes dispositions des alliés pour les Bourbons sont dénués de fondement, et qu'on ne s'occupe nullement de cette famille. Rassuré de ce côté, Napoléon répond, le 22 mars, à M. de Saint-Aignan, chargé de lui apporter le vœu d'une classe de Parisiens qui pense que *la paix sera toujours bonne si elle est prompte : qu'elle arrivera toujours assez tôt si elle est honteuse.*

En ce moment Napoléon recueillait les fruits bien amers de la prédilection qu'il avait montrée pour les nobles et les émigrés : la peur qu'il eut toujours des républicains, lui avait fait donner la plupart des préfectures aux émigrés ou parents d'émigrés, et ces hauts fonctionnaires avaient distribué toutes les places salariées et gratuites à l'aristocratie : ces gens-là avaient prêté serment de fidélité à l'empereur; ils l'avaient même servi avec un zèle outré, propre à faire détester son gouvernement; mais, dès qu'ils avaient vu son étoile pâlir, presque tous s'étaient mis à conspirer contre lui; tandis que les républicains, comme Carnot, par exemple, oublièrent leurs griefs pour se dévouer au salut de la patrie.

Depuis la retraite de Moscou, et principalement depuis le désastre de Leipzick, les royalistes longtemps oubliés, et ayant eux-mêmes oublié leurs anciens maîtres, avaient noué entre eux des intrigues secrètes : une confédération royaliste s'était formée au centre de la France. Les ducs de Duras, de La Trémouille, de Fitz-James, MM. de Polignac, Ferrand, Adrien de Montmorency, Sosthène de La Rochefoucauld, de Sesmaisons, La Rochejaquelin en étaient l'âme : ils se réunissaient au château d'Ussé en Touraine, chez M. de Duras : on assure même que le préfet de Nantes était de ces conciliabules. Au commencement de la campagne de France, la conjuration contre Napoléon prit un nouvel essor; les chefs, toujours bien secrètement, car le lion n'était pas encore mort, se partagèrent entre eux le commandement; ce qui était plus aisé que de le prendre de vive force : le comte Suzannet s'adjugea le Bas-Poitou; Charles d'Autichamp, Angers; le duc de Duras, Orléans et Tours; le marquis de Rivière, le Berry; d'autres agissaient à Bordeaux, où ils avaient pour auxiliaires le maire de la ville, Lynck, et le député Lainé. Lynck avait tout récemment fait un voyage à Paris pendant lequel on l'avait vu adresser à Napoléon les plus grandes protestations de dévouement et de fidélité. La ville de Bordeaux était celle que travaillaient le plus les associations politiques et religieuses. Sur ces entrefaites, le duc d'Angoulême débarqua à Saint-Jean-de-Luz, première ville française sur la frontière, où se trouvait le quartier-général de Wellington, et le duc de Berry se présenta dans l'île de Jersey. Toute la confédération royaliste de l'Ouest devait se déclarer au premier signal du duc de Berry, et il était à craindre, pour le gouvernement impérial, qu'une nouvelle Vendée ne s'organisât dans les premiers mois de 1814. Les choses avaient été poussées jusqu'au point que quelques nobles osèrent prendre la cocarde blanche et se montrèrent décorés de la croix de Saint-Louis dans les rues de Troyes, pendant que les alliés occupaient cette ville. Enfin l'empereur apprit qu'il circulait en France et même dans les

armées une proclamation signée *Louis XVIII*, dans laquelle ce prétendant engageait les Français à secouer le joug de Napoléon, et à se jeter dans les bras de leurs anciens rois, qui seuls pouvaient, selon lui, faire cesser les maux dont la France était affligée, et conclure une paix stable.

On sent combien toutes ces trahisons, toutes ces insinuations devaient attrister l'âme de Napoléon : il ne pouvait plus se dissimuler qu'il n'y eût dans cette nation qui l'avait porté sur le pavois, une grande lassitude. L'armée était sans doute toujours dévouée à son empereur; le peuple le préférait bien encore à tout autre chef; mais ce peuple voulait la paix; il voulait aussi que Napoléon abdiquât sa dictature pour régner par les lois. Le corps législatif s'était expliqué : la paix, la liberté étaient devenues nécessaires à la France; la gloire militaire ne pouvait plus compenser les bienfaits de la tranquillité à l'ombre de bonnes institutions. Mais un homme comme Napoléon, habitué à régner despotiquement, ne pouvait guère se résigner à ce qu'on exigeait de lui.

Toutefois, il était bien décidé à signer la paix, même au prix des plus grands sacrifices. A la fin de février, il reçut le projet du traité préliminaire remis par les alliés à Châtillon. « On ne » pouvait, a-t-il dit, reconnaître un ultimatum » dans un assemblage de propositions révoltan- » tes. Abandonner tout ce qu'il avait conquis, il » avait le droit de faire ce sacrifice; abandonner » ce que la France républicaine avait conquis, il » ne se croyait pas le droit de le faire. Il l'au- » rait fait cependant, car le salut de la patrie » impose des devoirs qui passent avant tout, si » un traité définitif eût été le résultat immédiat » de tant et de si douloureux sacrifices. Mais ce » n'était pas un traité définitif qu'on lui propo- » sait, c'étaient des préliminaires de paix, un » armistice les armes à la main; ou plutôt, c'é- » tait un armistice par lequel la France aurait » mis bas les armes, tandis que ses ennemis eus- » sent occupé les parties de son territoire qu'ils » avaient envahies, et les forteresses d'Hunin- » gue, Béfort et Besançon, dont ils exigeaient la » remise, quoiqu'elles fussent situées dans les » pays qu'ils n'occupaient pas. Un tel traité n'é- » tait aux yeux de Napoléon qu'une capitulation » déshonorante.

» Des instructions furent expédiées au duc de » Vicence pour la rédaction d'un contre-projet. » Celui des alliés fut envoyé à l'impératrice, » avec ordre de le soumettre à un conseil extraor- » dinaire convoqué à cet effet et composé prin- » cipalement des hommes qui avaient exercé de » l'influence aux différentes époques de la révo- » lution, ou qui avaient été élevés aux grandes » fonctions de l'empire : un seul repoussa le pro- » jet avec indignation comme la proposition la » la plus déshonorante dont l'histoire de France » eût jamais fait mention, et comme une loi » honteuse à laquelle l'honneur même ne per- » mettait pas aux Français de rester soumis; les » autres furent d'avis d'obéir à la nécessité. »

Ainsi, on allait accepter les conditions proposées par les alliés : on tâchait toutefois d'obtenir quelques adoucissements; mais les événements marchaient avec tant de rapidité que ce qui était résolu la veille, on le remettait en question le lendemain. Les hostilités continuaient toujours : ce fut vainement que les commissaires nommés par toutes les parties belligérantes se réunirent à Lusigny pour traiter des conditions d'une suspension d'armes : ils ne purent s'accorder sur la ligne de démarcation. Il fallut se battre tous les jours. Tous les jours Napoléon, au moyen de marches et de contre-marches rapides, trouvait encore les moyens d'imposer à ses nombreux ennemis et de leur tenir tête partout où ils se présentaient pour percer. Jamais la grande supériorité des talents militaires de Napoléon ne s'était montrée dans tout son éclat comme pendant cette immortelle campagne de France : il était partout, suppléait à tout, même à la mollesse de quelques-uns de ses maréchaux, dont il eut souvent à se plaindre.

J'ai déjà dit que Napoléon s'était trouvé impuissant pour rendre la guerre nationale, parce que son despotisme et l'abus des levées de conscrits avaient indisposé la nation contre lui. Mais ce que ne purent faire ses décrets, la conduite des Prussiens et des Autrichiens sur le territoire français l'avait opéré. Les dévastations, les vols, les meurtres, commis par les alliés, avaient exaspéré les populations de plusieurs départements occupés; les paysans, les hommes du peuple, ces classes toujours si généreuses, si dévouées à la patrie, avaient pris les armes et s'étaient soulevés. Effrayé des suites que pouvaient avoir ces soulèvements, le généralissime Schwartzenberg menace de la potence tout paysan français qui sera pris les armes à la main, et de l'incendie tout village qui opposera de la résistance. De son côté, Napoléon profite de la disposition des esprits pour décréter la levée en masse des départements de l'est, et l'organisation de corps de partisans : en même temps, il applique le supplice des traîtres aux maires et autres fonctionnaires publics qui arrêteraient l'élan de leurs administrés au lieu de l'exciter. On pouvait espérer de voir la guerre devenir nationale alors; malheureusement il était bien tard.

Les débris de l'armée de Blücher s'étaient réunis à Châlons-sur-Marne, où les cadres avaient été renforcés par les réserves arrivées de Mayence: ces nouvelles troupes avaient passé l'Aube à Arcis, et l'armée alliée, dite du Nord, composée de quatre divisions russes et d'une division prussienne, était venue remplacer à Reims et à Châlons l'armée de Silésie. Napoléon était rentré à Troyes; mais il dut bientôt se porter d'un autre côté, où l'armée des alliés faisait des progrès. Ceux-ci s'étaient divisés en deux corps d'armée: les huit divisions russes de Sacken et de Witzingerode avaient pris position sur les hauteurs de Craonne, et le corps prussien sur les hauteurs de Laon. Napoléon arriva, le 6 mars, devant les Russes : les hauteurs de Craonne furent attaquées et enlevées; les Russes se retirèrent et prirent position sur une autre hauteur, ayant leur droite et leur gauche appuyées à des ravins, et un troisième ravin devant eux. Un seul passage d'une centaine de toises joignait cette position au plateau de Craonne; mais il était défendu par soixante pièces de canon.

Le 7 mars, au matin, le maréchal Victor, avec deux divisions de la jeune garde, chassa les Russes de l'abbaye de Vaucler, à laquelle ils avaient mis le feu, et passa le défilé. Le général Drouot le franchit aussitôt avec plusieurs batteries. Au même instant le maréchal Ney passa le ravin de gauche et déboucha sur la droite des alliés. La canonnade fut très-vive pendant une heure. Alors le général Grouchy déboucha aussi avec sa cavalerie légère, et le général Nansouty passa le ravin de droite. Une fois le défilé franchi et les alliés forcés dans leurs positions, ils furent poursuivis pendant quatre lieues et canonnés par quatre-vingts pièces de canon à mitraille; ce qui leur fit éprouver de très-grandes pertes. Mais les accidents du terrain furent cause que, pendant leur retraite, la cavalerie française ne put ni les déborder, ni les entamer : sans ces difficultés la bataille de Craonne eût eu les plus grands résultats.

Le lendemain, les troupes de Ney poursuivirent les alliés jusqu'au village d'Étournelle. Le 9, les Russes, s'étant réunis aux Prussiens, prirent position sur les hauteurs de Laon. Napoléon jugea qu'ils y étaient inexpugnables et ne crut pas devoir les attaquer.

Dans la nuit du 9 au 10, les Prussiens, renforcés par l'armée du prince royal de Suède, prirent l'offensive; ils attaquèrent et repoussèrent le corps du général Marmont, auquel ils enlevèrent des canons. L'empereur jugea la retraite nécessaire et ordonna qu'on mît en route les équipages, son intention était de manœuvrer sur l'Aisne, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable d'attaquer l'ennemi. Il se dirigea d'abord sur Soissons; là il reçut un renfort de six mille hommes tirés des garnisons des Ardennes. C'était sans doute bien peu que six mille hommes, tandis que les alliés voyaient arriver dans leurs rangs éclaircis des secours de quarante et cinquante mille baïonnettes; mais la présence de Napoléon, ses savantes manœuvres, ses marches et contre-marches rapides, doublaient, triplaient la force numérique de ses soldats.

Le 13, il arriva sur les hauteurs du Moulin-à-Vent, à une lieue de Reims, que le corps du général russe Saint-Priest, venait d'occuper. Ce corps couronnait les hauteurs en avant de Reims. Napoléon résolut de chasser les Russes de leurs positions et de la ville. Aussitôt le maréchal Marmont, commandant l'avant-garde de l'armée française, attaqua les hauteurs; et la division Merlin cerna et prit plusieurs bataillons de la landwehr prussienne. Le général Sébastiani attaqua la ville : les gardes-d'honneur, qui s'étaient déjà distinguées à la bataille d'Hanau, chargèrent entre les Russes et la ville, et rejetèrent l'ennemi dans le faubourg. Le général Krasinski, ayant coupé la route de Reims à Berry-au-Bac, les alliés abandonnèrent la ville et se retirèrent en désordre, partie sur Châlons, partie sur Rethel et sur Laon. Les Français firent à cette bataille six mille prisonniers; ils prirent en outre vingt-deux pièces de canons et cent voitures.

L'armée impériale séjourna jusqu'au 16 mars dans les environs de Reims. Pendant ce séjour, Napoléon reçut les rapports sur la situation générale de l'empire.

Au nord, le général Maison contenait l'ennemi entre Lille et Courtray : Carnot repoussait avec succès les attaques des Anglais contre la place d'Anvers. A Berg-op-Zoom, le général Bizanet venait d'exterminer ou de faire prisonniers quatre mille Anglais qui s'étaient introduits dans la place par surprise.

A l'est et au midi les affaires se trouvaient dans une situation fâcheuse. A l'est surtout, le maréchal Augereau venait, par de fausses manœuvres, de perdre l'occasion de sauver la France. En cherchant à couvrir Lyon, il avait laissé les départements voisins ouverts aux ennemis, qui purent envahir le pays jusqu'à Dijon. Ce fut une grande faute qui devait être suivie de plus grandes encore.

Aux Pyrénées, le maréchal Soult, après avoir contenu, pendant près de deux mois, l'armée de Wellington, avait été obligé d'abandonner Bayonne à ses propres forces, et de laisser ouvert le chemin de Bordeaux, pour faire sa re-

traite dans la direction de Toulouse. Le 27 février, Soult avait livré la bataille d'Orthez, dans laquelle les pertes avaient été balancées. Mais, épuisée par les renforts qu'elle avait envoyés à Paris, contrariée par les trahisons de beaucoup de fonctionnaires, et par les manœuvres des agents de l'émigration, l'armée française, beaucoup trop inférieure en nombre à celle des Anglo-Espagnols, avait pris le seul parti qui lui restât, celui de se retirer derrière la Garonne. Dans cette retraite, que Soult dirigeait avec beaucoup de talent, cette armée avait encore mis en déroute, près de Tarbes, l'armée portugaise du général d'Acosta.

Cependant les Anglais avaient, à l'instigation des royalistes de Bordeaux, détaché la division du général Hill, pour aller prendre possession de cette ville, restée sans défense : le général Hill emmenait avec lui le duc d'Angoulême, que les royalistes bordelais avaient appelé dans leurs murs. Telle était la situation de l'empire au milieu de mars 1814.

Cependant rien n'était encore désespéré : le congrès de Châtillon était toujours assemblé. Napoléon, qui n'avait pu encore parvenir à connaître le véritable ultimatum des alliés, envoya, de Reims, de nouveaux pouvoirs à son plénipotentiaire pour terminer avec cette seule restriction qu'il ne signerait aucun traité dont l'évacuation du territoire et le renvoi des prisonniers faits de part et d'autre ne seraient pas le résultat immédiat.

Le 18 mars, l'armée française se dirigea vers l'Aube, et arriva à La Fère Champenoise. Averti que l'armée de Schwartzenberg marchait sur Paris, et poussait devant elle les corps de Macdonald et d'Oudinot, Napoléon se porta sur l'Aube, afin de tomber sur l'arrière-garde ennemie. Mais il était mal instruit : au lieu de marcher sur Paris, les ennemis, effrayés de l'approche de Napoléon, avaient précipitamment rétrogradé sur Troyes, qu'ils évacuèrent encore pour se retirer à Bar. En ce moment l'empereur Alexandre éprouvait une si grande anxiété qu'il avouait lui-même que *la moitié de sa tête en grisonnerait* : il fit dire au prince de Schwartzenberg qu'il fallait envoyer un courrier à Châtillon pour qu'on signât le traité présenté par M. de Caulaincourt. Mais une partie des alliés, dirigée par les meneurs de Paris et les émissaires de l'émigration, avait d'autres vues : les diplomates de Châtillon firent comme à Prague ; ils déclarèrent que le terme de la durée des négociations était arrivé, et que le congrès était dissous.

Le duc de Vicence écrivit aussitôt au prince de Metternich pour lui annoncer que Napoléon venait de le mettre à même de renouer les négociations de la manière la plus franche et la plus positive, et réclama les facilités nécessaires pour arriver jusqu'auprès de ce ministre. M. de Caulaincourt se flattait que la paix pourrait être conclue en moins de quatre jours. Il se rendit aux avant-postes ; mais ce fut inutilement qu'il y attendit le laissez-passer nécessaire. Les alliés étaient revenus de leur première frayeur : ayant appris que la ville de Bordeaux avait reçu dans ses murs le duc d'Angoulême et avait proclamé la restauration des Bourbons, ils se disposaient à porter des coups décisifs. Il ne restait donc plus qu'à combattre.

Du 20 au 25 mars, Napoléon exécuta plusieurs mouvements, pendant lesquels l'armée française reconnut que le talent et le courage finiraient par succomber sous le nombre.

Le 26, Napoléon attaqua, à Saint-Dizier, le corps de cavalerie du général russe Witzingerode, qui y avait été laissé afin de maintenir la ligne d'opération des alliés et faciliter l'arrivée des munitions et de l'artillerie. Les dragons du général Milhaud et la cavalerie de la garde, commandée par le général Sébastiani, attaquèrent le corps russe ; après plusieurs belles charges, l'ennemi fut mis en déroute ; on lui prit dix-huit pièces de canon et quinze cents chevaux.

Napoléon se trouvait ainsi sur les derrières des alliés ; le 29 mars il arriva à Troyes. Là, il apprit que les Russes et les Prussiens accouraient à marches forcées sur Paris. M. de La Valette, directeur-général des postes, lui fit parvenir la note suivante : « Les partisans de l'étranger, encouragés par ce qui se passe à Bordeaux, lèvent » la tête ; des menées secrètes les secondent. La » présence de Napoléon est nécessaire, s'il veut » empêcher que la capitale ne soit prise. Il n'y a » pas un moment à perdre. » Napoléon quitte Troyes à l'instant même, et se dirige, avec toute la rapidité possible, au secours de Paris.

Pendant que l'empereur accourait vers la capitale, les armées ennemies s'avançaient aussi sur cette ville, en acculant les corps des maréchaux Mortier et Marmont, qui se trouvaient trop faibles pour les contenir.

Le 30 mars, les troupes composant ces deux corps, quelques milliers de soldats des dépôts réunis par le général Belliard, huit à dix mille hommes de la garde nationale, sous les ordres du maréchal Moncey, et quelques compagnies d'artillerie formées spontanément par les élèves de l'École Polytechnique, prirent position sur les hauteurs de Montmartre et de Belleville pour défendre l'entrée de Paris. Cette poignée de Français, attaquée par les masses alliées, fit une ré-

sistance glorieuse pendant toute la journée. Mais le soir les alliés, dont les pertes avaient été aussitôt remplacées, s'emparèrent des hauteurs qui dominent Paris.

Dans cette journée, marquée par le dévouement des troupes, d'une partie de la garde nationale et de la jeunesse des écoles, les royalistes s'agitèrent; il se forma des conciliabules, où ces hommes habitués à détruire d'un trait de plume ce qui fut cimenté par le sang le plus pur, travaillaient, dans leur cabinet, à neutraliser les efforts des hommes mus par le patriotisme et par l'espoir de sauver Paris et la France du joug de l'étranger. Tous ces intrigants furent merveilleusement secondés par la résolution, adoptée au conseil des ministres, de faire partir l'impératrice et son fils; ce qui acheva de décourager tout le monde. Le frère de l'empereur, Joseph, à qui Napoléon avait confié les plus hautes fonctions, quitta aussi Paris; et pourtant il avait promis aux habitants qu'il ne les abandonnerait pas.

Ainsi, le 30 au soir, il n'y avait plus de gouvernement, et les défenseurs de Paris n'avaient plus d'autre parti à prendre que de demander un armistice pour traiter de l'évacuation de la capitale. Il fut convenu que les troupes alliées y entreraient le lendemain matin.

Disons-le ici, pour que les ennemis de la France le sachent bien; malgré la lassitude que les Français éprouvaient, malgré les divisions que l'on était parvenu à semer parmi eux, malgré les intrigues des diplomates et les menées des traîtres, malgré enfin la grande infériorité des troupes employées à la défense de Paris, jamais les alliés ne seraient entrés dans cette ville immense, si Napoléon, prévenu vingt-quatre heures plus tôt de la marche de l'ennemi, fût arrivé, même seul, avant la capitulation; ou s'il se fût trouvé parmi ses généraux ou ses ministres un seul homme capable d'utiliser le patriotisme de cette partie de la population toujours prête à se dévouer quand on lui fait entendre les mots sacrés d'honneur national, de patrie ou de liberté. Il fallait qu'un homme connu du peuple montât à cheval, qu'il parcourût les rues de Paris en faisant retentir, par la musique de la garde nationale, le chant des Marseillais, trop longtemps proscrit; il fallait donner des armes à ces cent mille ouvriers qui en demandaient, et qui tous étaient attachés à l'empereur; il fallait utiliser ce parc d'artillerie qu'on laissa sans attelages au Champ-de-Mars, tandis que toutes les voitures de la cour et des dignitaires fuyaient attelées de six et huit chevaux. Mais on ne fit rien de ce qu'il fallait faire pour sauver Paris: les princes, les ducs, les comtes de l'empire n'étaient plus les citoyens de 1792 et 1794; il n'y avait plus chez eux ni courage, ni vertus; le feu sacré s'était éteint; l'égoïsme s'était emparé de tous ces grands seigneurs: ils ne pensèrent qu'à sauver leurs richesses, leurs titres, leurs emplois, et abandonnèrent l'ancien maître pour se faire un mérite de leur trahison auprès du maître nouveau. L'histoire des derniers jours de mars et de la premiere quinzaine d'avril 1814 fera à jamais la honte de ces hommes qui se qualifient de haute classe de la société, et qui, dans toutes les grandes occasions, se montrent toujours ce qu'ils sont, la partie la plus gangrenée, la plus lâche, la plus éhontée de la nation.

Pendant que l'impératrice, le roi de Rome, le lieutenant-général de l'empire, les ministres, une partie des grands dignitaires quittent la capitale, Napoléon s'en approche: il est déjà de sa personne à quelques lieues de Paris. Mais au moment où sa voiture s'arrête, pour relayer, à la fontaine de Juvisy, il apprend qu'il arrive quelques heures trop tard. Le général Belliard lui apporte la nouvelle de la capitulation de Paris, signée dans la nuit, d'après laquelle les troupes ennemies doivent occuper la capitale dans la matinée du 31 mars. Napoléon veut marcher en avant; mais il en est empêché par Berthier, Caulaincourt et Belliard. Il se décide enfin à rebrousser chemin, et rentre, à six heures du matin, à Fontainebleau, où sa garde et le reste de son armée le rejoignent dans la soirée et le lendemain.

Ici commencèrent les intrigues de salon qui ont amené la restauration des Bourbons. Quelques diplomates, une poignée de royalistes et d'émigrés, dont la plupart ont été rebutés par Napoléon, s'agitent dans tous les sens, se multiplient et se proclament les représentants de la France: leurs femmes, leurs parentes se chargent d'agiter des mouchoirs blancs, de distribuer des rubans et des cocardes blanches à quelques jeunes gens qui se sont soustraits à la conscription et aux gardes-d'honneur: on les voit se montrer le lendemain de la bataille; on dirait que ce sont eux qui ont vaincu Napoléon et conquis Paris. Il faudrait plusieurs volumes pour raconter toutes les honteuses menées dont Paris fut le théâtre pendant quelques jours. Je ne m'attacherai pas à reproduire tout ce qui a été écrit sur les causes de la restauration de 1814, je me bornerai à raconter les faits et leurs résultats [1].

A peine la capitulation de Paris fut-elle signée,

[1] Pour se faire une idée de ces intrigues, il faut lire l'ouvrage publié par M. Alphonse de Beauchamp dans le but de faire l'apologie des royalistes: là tous les traîtres sont nommés, tous les masques sont ôtés. Ces royalistes se vantent eux-mêmes de ce qu'ils ont faits pour seconder les ennemis de la France, comme ce baron d'Imbert se vanta, dans un autre écrit, d'avoir, en 1793, livré Toulon et la flotte aux Anglais.

que MM. Delaborde et Tourton, officiers supérieurs de la garde nationale, obtinrent que cette garde continuerait à conserver, tant à l'intérieur qu'aux barrières, tous les postes utiles à la tranquillité publique; ce qui fut un grand bienfait.

Le 31 au matin, les alliés firent répandre dans Paris une proclamation de leur généralissime, le prince de Schwartzenberg, dans laquelle les puissances déclarent qu'elles cherchent de bonne foi une autorité salutaire qui puisse cimenter l'union de toutes les nations et de tous les gouvernements. « C'est à la ville de Paris, porte cette proclama-» tion, qu'il appartient, dans les circonstances » actuelles, d'accélérer la paix du monde. Son » vœu est attendu avec l'intérêt que doit inspirer » un si immense résultat. Qu'elle se prononce, et, » dès ce moment, l'armée qui est devant ses murs » devient le soutien de ses décisions! »

On sent quelle vaste carrière cette proclamation ouvrait aux agents des Bourbons; tous les hommes disposés à trahir les intérêts du maître qu'ils ont tant encensé et qui les a gorgés d'or et d'honneurs s'émurent. Un petit nombre de bons Français, de patriotes sincères, se rangèrent aussi de bonne foi parmi ceux qui voulaient renverser Napoléon; mais avec des intentions bien différentes des intrigants : ceux-ci cherchaient à rappeler les Bourbons, dans l'espoir que la France serait livrée à leur avidité, et qu'ils verraient rétablir les anciens privilèges dont ils jouissaient avant la révolution : les autres voulaient renverser le despotisme de Napoléon, dans le but de le remplacer par des institutions libérales : ils pensaient que le moment était arrivé de rendre au peuple français la liberté que Napoléon lui avait ravie. Mais les bons citoyens se trouvèrent en petit nombre; l'égoïsme l'emporta sur le patriotisme : on ne s'occupa que des intérêts particuliers; ceux de la nation furent totalement oubliés : on perdit ainsi une occasion unique pour la cause des libertés publiques.

A midi, l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le généralissime des armées alliées firent leur entrée à Paris, à la tête d'une grande partie de leurs troupes. Le peuple assiste en foule à ce spectacle nouveau pour lui; mais il reste dans un morne silence; tandis que les royalistes et leurs dames fêtent, embrassent les Prussiens, les Russes, les Cosaques : des rubans, des guirlandes, des couronnes sont jetés aux soldats, aux généraux étrangers; tous les soins leur sont prodigués, tandis qu'ils sont refusés aux héros citoyens blessés la veille pour la défense de la capitale. Jamais on ne vit une si honteuse abnégation patriotique, un tel avilissement du caractère national : l'émigration, les hommes chassés des emplois publics, les intrigants et les intrigantes de toutes les couleurs, les courtisanes de la capitale saluent de leurs acclamations les ennemis de la France, et décèlent ainsi la bassesse de leur âme, tandis que les classes moyennes de la société et celle qu'on appelle *le peuple* leur donnent l'exemple d'une dignité que les nobles n'ont pas. Sans doute que la nation est fatiguée du despotisme de Napoléon; sans doute qu'elle voudrait en être délivrée; mais elle sent qu'il ne faut pas avilir celui qu'elle a porté au trône, et qui montra si longtemps les qualités réunies du grand capitaine et du grand administrateur. Les noms que les émigrés prononcent sont devenus étrangers aux Français : ils se rappellent seulement le despotisme et les abus de l'ancien régime, et ce n'est pas sans quelque répugnance qu'ils entendent rappeler cet ancien régime. Au reste, les Français sont tombés dans la plus profonde apathie : quelques centaines de royalistes sont la partie de la nation agissante, la seule qui soit consultée dans ces graves circonstances, la seule qui crie et qui se fait écouter.

Il faut avoir été témoin de cette entrée des alliés à Paris pour se faire une idée de toutes les atteintes portées en ce jour au caractère national. Ici ce sont des hommes, ayant longtemps sollicité la décoration de la Légion-d'Honneur, qui l'attachent à la queue des chevaux; là c'est un émigré, dont la famille a été comblée de bienfaits par Bonaparte, qui passe la corde au cou de la statue pédestre élevée sur la colonne de la place Vendôme, et qui paie quelques misérables pour renverser cette statue et la traîner dans la boue. C'est en vain que l'empereur Alexandre témoigne combien les basses adulations dont il est l'objet lui font de la peine; il est condamné à entendre chanter ses *bienfaits* par des bouches françaises, habituées à chanter ceux de Napoléon. On dirait que Paris ne renferme plus des Français. Mais ce sont surtout les femmes titrées qui se font remarquer par l'oubli de toutes les convenances nationales et sociales, ce sont elles qui fêtent plus particulièrement les Russes et jusqu'aux Cosaques; ce sont elles qui font le plus de bruit dans les théâtres : ce qui fait dire que cette révolution est l'œuvre des femmes.

Rendons justice aux Prussiens, aux Autrichiens, à tous les peuples qui ont vu entrer les armées françaises dans leurs capitales; jamais il n'y eut chez eux une si honteuse abnégation du caractère national; jamais, lorsque Napoléon se montrait triomphant chez eux, ils ne chantèrent les bienfaits de son invasion; jamais ils ne traînèrent dans la boue les couleurs nationales, ni les décorations qu'ils avaient reçues de leurs

souverains. A Paris, cet oubli des convenances est porté au point que les hommes placés au gouvernement provisoire sont obligés de défendre, par un arrêté, toute expression outrageante contre le gouvernement renversé, comme aussi toutes dévastations des monuments sur lesquels les royalistes effrénés prétendent venger l'avilissement ou la nullité dans laquelle ils sont restés pendant si longtemps.

Aux paroles, aux voies de fait, succèdent les brochures; mille écrits, les plus véhéments, viennent insulter à Napoléon vaincu.

Tous ces coups portés à la fois font croire aux alliés que la France entière est contre Napoléon; et le soir même du 31 mars, une proclamation de l'empereur de Russie, au nom des alliés, annonce qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte, ni avec aucun de sa famille.

Le lendemain matin le conseil général du département de la Seine s'assemble, sous la présidence de l'avocat Bellard, et publie une proclamation virulente contre Bonaparte, que ce conseil déclare être l'unique auteur des maux de la France. Ces magistrats naguère si dociles, si empressés d'exécuter les ordres de l'empereur, se déchaînent, avec une fureur inouïe, contre celui qu'ils encensaient peu de jours avant.

Cependant tout était dans la confusion où le départ de l'impératrice et des ministres avait laissé la capitale; aucune autorité n'avait encore remplacé le gouvernement impérial. Le sénat s'assemble enfin, et sous l'influence de Talleyrand, exerçant les fonctions de président, il charge un gouvernement provisoire de pourvoir aux besoins de l'administration, et de rédiger un projet de constitution. Les membres du gouvernement provisoire, désignés par avance par les grands meneurs de la restauration, sont : ce même prince de Bénévent, le général Beurnonville, le sénateur de Jaucourt, le duc d'Alberg, l'abbé de Montesquiou : Dupont de Nemours est nommé secrétaire-général.

Les premiers actes de ce gouvernement provisoire sont destinés à nommer des commissaires pour chaque département ministériel, et à donner le commandement de la garde nationale de Paris et du département au général Dessoles. Tous ces choix indiquent assez qu'il n'y a plus d'espoir pour la cause de Napoléon.

Enfin le 2 avril, les sénateurs de l'empire, ceux-là même qui, à très-peu d'exceptions près, s'étaient tant avilis aux yeux de la France par leur basse complaisance pour les volontés de leur maître, décident des destinées de l'empire. Soixante-quatre sénateurs, sur cent quarante membres dont le sénat se compose, rendent un décret qui déclare Napoléon déchu du trône, le droit héréditaire aboli dans sa famille, et le peuple français ainsi que l'armée déliés envers lui du serment de fidélité.

Cette déclaration est fondée sur les considérants suivants :

« Le sénat conservateur, considérant que, » dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution » ou du pacte social;

» Que Napoléon Bonaparte, pendant quelque » temps d'un gouvernement ferme et prudent, » avait donné à la nation des sujets de compter, » pour l'avenir, sur des actes de sagesse et de » justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte » qui l'unissait au peuple français; notamment en » levant des impôts, en établissant des taxes autrement qu'en vertu de la loi, contre la teneur » expresse du serment qu'il avait prêté à son avénement au trône, conformément à l'art. 53 des » constitutions du 28 floréal an XII (18 mai 1804);

» Qu'il a commis cet attentat aux droits du » peuple, lors même qu'il venait d'ajourner sans » nécessité le corps-législatif, et de faire supprimer, comme criminel, un rapport de ce corps, » auquel il contestait son titre à la représentation » nationale;

» Qu'il a entrepris une suite de guerres, en » violation de l'art. 50 de l'acte des constitutions » de l'an VIII, qui veulent que la déclaration de » guerre soit proposée, discutée, décrétée et » promulguée comme les lois;

» Qu'il a inconstitutionnellement rendu plusieurs décrets portant peine de mort; nommément les deux décrets du 5 mars dernier, tendant à faire considérer comme nationale une » guerre qui n'avait lieu que dans l'intérêt de » son ambition démesurée;

» Qu'il a violé les lois constitutionnelles par » ses décrets sur les prisons d'état;

» Qu'il a anéanti la responsabilité des ministres, confondu tous les pouvoirs et détruit » l'indépendance des corps judiciaires;

» Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la » nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de sa police, et qu'en même » temps il s'est toujours servi de la presse pour » remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme, et d'outrages contre les » gouvernements étrangers;

» Que des actes et rapports entendus par le » sénat ont subi des altérations dans la publication qui en a été faite;

» Considérant que, au lieu de régner dans la

» seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la » gloire du peuple français, aux termes de son » serment, Napoléon a mis le comble aux mal» heurs de la patrie par son refus de traiter à » des conditions que l'intérêt national obligeait » d'accepter, et qui ne compromettaient pas » l'honneur français; par l'abus qu'il a fait de » tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes » et en argent; par l'abandon des blessés sans » secours, sans pansement, sans subsistances; » par différentes mesures dont les suites étaient » la ruine des villes, la dépopulation des cam» pagnes, la famine et les maladies contagieuses;

» Considérant que, par toutes ces causes, le gou» vernement impérial, établi par le sénatus-con» sulte du 28 floréal an XII, ou 18 mai 1804, a » cessé d'exister, et que le vœu manifeste de » tous les Français appelle un ordre de choses » dont le premier résultat soit le rétablissement » de la paix générale, et qui soit aussi l'époque » d'une réconciliation solennelle entre tous les » états de la grande famille européenne; le sénat » décrète, etc. »

Aussitôt ceux qui avaient pris l'initiative pour proclamer la restauration des Bourbons redoublent d'efforts; beaucoup d'autres personnes, qui jusqu'alors s'étaient montrées réservées, se joignent aux royalistes; presque tous les fonctionnaires applaudissent à l'acte du sénat, et le nom de Louis XVIII retentit partout. Mais le peuple, qui n'a jamais entendu prononcer ce nom, hésite à mêler ses acclamations à celles des partisans des Bourbons; son instinct lui laisse entrevoir déjà que la restauration d'une famille chassée de France et ramenée par l'étranger ne peut être qu'une calamité pour la nation : il s'effraie de l'ascendant que viennent de prendre tout à coup ceux qu'il a regardés, pendant 20 ans, comme les ennemis de la révolution, de la liberté, comme ses propres ennemis : le peuple ne prend aucune part à la joie des royalistes; il garde un silence significatif; et cette attitude de la nation sert du moins à imposer aux vainqueurs, qui sont forcés d'afficher la plus grande modération et un désintéressement dont ils se parent aux yeux du monde.

CHAPITRE XIV.

Adresse du gouvernement provisoire au peuple français. — Moyens qui restent encore à Napoléon. — Il abdique en faveur de son fils. — Efforts des maréchaux Ney, Macdonald et du duc de Vicence pour faire accepter cet arrangement. — Défection de Marmont. — Elle ôte tout espoir aux négociateurs pour la régence. — Les alliés déclarent qu'ils n'accepteront qu'une abdication pure et simple. — Proclamation de Napoléon à son armée. — Son abdication généreuse. — Elle comble de joie les royalistes. — Révolution qui s'opère à Paris. — Attitude du peuple. — Traité de Fontainebleau. — Adieux de Napoléon à sa garde. — Son départ pour l'île d'Elbe. — Réflexions sur cet homme extraordinaire.

La déclaration du sénat contre Napoléon et sa dynastie avait complété une révolution faite par une poignée de royalistes, et sans que la nation s'en fût mêlée; car on ne pouvait pas regarder cette portion d'un sénat si avili, ou ce fragment du corps-législatif, comme les représentants de la France. Toutefois, il ne s'éleva aucune réclamation, parce que tout le monde espérait, d'après le langage des alliés et celui du sénat, que les libertés publiques gagneraient à ce changement.

Cette idée prit une nouvelle consistance à la lecture de l'adresse au peuple français, publiée par le gouvernement provisoire. Cette proclamation était ainsi conçue :

« Français, au sortir des discordes civiles, » vous avez choisi pour chef un homme qui pa» raissait sur la scène du monde avec les carac» tères de la grandeur; vous avez mis en lui » toutes vos espérances. Ces espérances ont été » trompées. Sur les ruines de l'anarchie, il n'a » fondé que le despotisme. Il devait, au moins » par reconnaissance, devenir Français avec » vous; il ne l'a jamais été : il n'a cessé d'entre» prendre sans but et sans motifs des guerres » injustes, en aventurier qui veut être fameux. » Il a, dans peu d'années, dévoré vos richesses » et votre population. Chaque famille est en » deuil; toute la France gémit : il est sourd à » vos maux. Peut-être rêve-t-il encore à ses des» seins gigantesques, même quand des revers » inouïs punissent avec tant d'éclat l'orgueil et » l'abus de la victoire. Il n'a su régner ni dans » l'intérêt national, ni dans l'intérêt même de » son despotisme. Il a détruit tout ce qu'il vou» lait créer, et recréé tout ce qu'il voulait dé» truire. Il ne croyait qu'à la force; la force l'ac» cable aujourd'hui : juste retour d'une am» bition insensée! Enfin, cette tyrannie sans » exemple a cessé. Les puissances alliées viennent » d'entrer dans la capitale de la France. Napo» léon nous gouvernait comme un roi de Bar» bares : Alexandre et ses magnanimes alliés ne » parlent que le langage de l'honneur, de la jus» tice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier » avec l'Europe un peuple brave et malheureux.

» Français, le sénat a déclaré Napoléon Bonaparte déchu du trône, la patrie n'est plus avec lui; un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu; rétablissons la véritable monarchie, en limitant, par de sages lois, les pouvoirs divers qui la composent. Qu'à l'abri du trône paternel l'agriculture épuisée refleurisse; que le commerce, chargé d'entraves, reprenne sa liberté; que la jeunesse ne soit plus moissonnée par les armes avant d'avoir la force de les porter; que l'ordre de la nature ne soit pas interrompu, et que le vieillard puisse espérer de mourir avant ses enfants! Français, rallions-nous, les calamités passées vont finir, et la paix va mettre un terme aux bouleversements de l'Europe. Les augustes alliés en ont donné leur parole. La France se reposera de ses longues agitations; et, mieux éclairée par la double épreuve de l'anarchie et du despotisme, elle trouvera le bonheur dans le retour d'un gouvernement tutélaire. »

Cette proclamation annonçait qu'une grande révolution s'opérait, et que les libertés publiques y gagneraient : elle rassura donc tous les Français chez lesquels le feu sacré de la liberté n'avait pas été totalement éteint par le despotisme qui avait succédé à ce que le sénat appelait l'*anarchie*. Les royalistes seuls n'en furent pas satisfaits, parce que le gouvernement provisoire n'y parlait pas des Bourbons, dont le rappel était l'objet de toutes leurs démarches : ils redoublèrent d'activité, et firent circuler un grand nombre d'écrits en faveur de cette dynastie, parmi lesquels on remarqua celui de M. de Châteaubriand, intitulé: *De Buonaparte et des Bourbons*. Cet écrivain, justement célèbre, s'y livra aux plus grandes exagérations contre Bonaparte, afin de servir la cause des Bourbons : cette brochure fut en effet un puissant auxiliaire pour cette famille; elle décida bien des choses indécises jusqu'alors.

Cependant Napoléon avait rassemblé son armée le long de l'Essonne, appuyant sa droite à Melun, et sa gauche à la Ferté-Aleps : il était couvert, du côté de Paris, par les débris des corps des maréchaux Mortier et Marmont, et les hommes tirés des dépôts au sud de la capitale. Il lui restait de quarante-cinq à cinquante mille soldats, les meilleurs, les plus dévoués de l'univers. Il médita longtemps sur ce qu'il devait faire. « Trois partis se présentaient à son esprit : le premier était de rentrer à Paris, car il ne pensait pas qu'il existât sur la terre un général assez hardi pour oser le combattre avec cette immense capitale sur ses derrières. Il ne doutait pas que toute la population ne s'insurgeât à sa voix : il espérait se recruter ainsi de cent mille hommes. Mais les alliés, en se retirant, eussent pu brûler Paris, et ce désastre eût été considéré comme son ouvrage. Ce n'est pas que l'incendie de Paris n'eût pu devenir au fond le salut de la France, comme l'incendie de Moscou avait été le salut de la Russie; mais Napoléon pensait qu'il est de tels sacrifices qu'il n'appartient qu'aux intéressés seuls de les exécuter.

» Le second parti était de gagner l'Italie, en ralliant les vingt-cinq mille hommes de l'armée de Lyon, les dix-huit mille que le général Grenier ramenait de ce royaume, les quinze mille du maréchal Suchet, et les quarante mille du maréchal Soult; mais ce parti était celui du désespoir, et ne pouvait avoir aucun résultat. Ce théâtre était si éloigné que les esprits eussent eu le temps de se refroidir : et puis ce n'était plus la France; or, ce sol sacré pouvait seul porter les Français aux prodiges devenus indispensables.

» Aucun de ces deux partis ne parut praticable. Restait le troisième, qui consistait à disputer le terrain pied à pied. Napoléon était maître de toutes les places fortes de la France et de l'Italie : il aurait longtemps encore entretenu la guerre, et bien des chances de succès s'offraient aux calculs. Mais ses ennemis déclaraient à l'Europe qu'il était le seul obstacle à la paix; il n'hésita pas sur le sacrifice qui semblait lui être demandé dans l'intérêt de la France..... Il se décida à remettre à la nation la couronne qu'il avait reçue d'elle[1]. »

Toutefois, Napoléon crut devoir, dès le premier avril, envoyer le duc de Vicence auprès de l'empereur Alexandre, pour porter des propositions propres à assurer le repos du monde, sans changer le gouvernement de la France. Mais Alexandre et ses alliés se refusèrent à toute négociation, attendu que les propositions faites par Napoléon n'étaient pas celles que les puissances croyaient avoir le droit d'attendre, surtout après la manifestation des sentiments de Paris.

Le message de M. de Caulaincourt ayant échoué, les maréchaux Lefebvre, Ney, Macdonald, Oudinot, qui sont près de Napoléon, lui proposent, le 3, de renoncer au trône de France en faveur de son fils, sous la régence de l'impératrice. Le maréchal Ney se prononce très-énergiquement à ce sujet, et c'est principalement à Ney et à Lefebvre qu'est due la détermination que Napoléon prend enfin d'abdiquer conditionnellement. Il croyait avoir des ressources dans cette armée dont le dévouement est sans bornes; mais le ton de ses

[1] Histoire de Napoléon d'après lui-même.

maréchaux, qui manifestent sans ménagement le désir d'un arrangement dont il supportera seul tout le poids, lui fait craindre de ne pas être secondé par eux, et il signe son acte d'abdication.

Aussitôt ces maréchaux, auxquels Napoléon adjoint le duc de Vicence, se rendent à Paris pour aller faire accepter la régence de Marie-Louise aux puissances alliées : ils ne sont pas sans espoir de réussir, malgré toutes les démonstrations des royalistes et la déclaration du sénat, parce que ces puissances n'étaient pas sans quelques craintes sur les dispositions de l'armée française, et même sur celles de la population.

Les maréchaux avaient ordre de s'entendre avec le maréchal Marmont, et de l'emmener avec eux à Paris, s'ils croyaient sa présence utile aux affaires de l'empereur. Mais déjà, dès le 2, des négociations avaient été entamées entre le gouvernement provisoire, le prince généralissime et le maréchal Marmont. Le gouvernement provisoire, auquel un noyau d'armée nationale était nécessaire pour l'accomplissement de ses desseins, et qui sentait de quelle importance pouvait être pour la décision des alliés de rompre l'accord qui existait encore dans l'armée de Napoléon, n'avait point cessé de faire auprès du maréchal Marmont toutes les démarches propres à le détacher de Napoléon. Marmont avait résisté pendant deux jours ; mais sa fidélité, ébranlée par la crainte de la guerre civile, succomba sous les pressantes sollicitations dont il fut accablé. Il devait à Napoléon ses grades militaires, sa fortune privée, ses titres, tout enfin ; Marmont étouffa le sentiment de la reconnaissance personnelle envers son bienfaiteur, et le trahit. Au moment où la députation des maréchaux plaidait la cause de la régence de Marie-Louise et du fils de Napoléon, au moment où l'empereur Alexandre, fortement ébranlé par les raisons que font valoir Ney, Macdonald et Caulaincourt, en faveur de la régence, paraissait prêt à revenir sur sa déclaration du 31 mars, un des aides-de-camp de l'empereur de Russie lui apprend la défection de Marmont. Ce maréchal venait de signer avec le prince de Schwartzenberg la convention de Chevilly, par laquelle le corps d'armée placé sous ses ordres devait quitter les drapeaux de Napoléon et se retirer dans la Normandie.

Cette nouvelle changea les dispositions d'Alexandre : il crut y trouver la preuve que la volonté de l'armée n'était pas unanime, et dès-lors, écartant tout ménagement, il se raffermit dans sa détermination antérieure, rejeta de nouveau les propositions qui lui étaient apportées par les maréchaux, et déclara que les alliés n'accepteraient de Napoléon que son abdication pure et simple. Le retour des Bourbons, pour lequel les alliés ne s'étaient pas encore prononcés, se trouva ainsi assuré.

Aussitôt le gouvernement provisoire, qui avait éprouvé les plus vives craintes de voir renouer les négociations avec Napoléon, et qui sentait d'ailleurs la nécessité de raffermir dans leur adhésion ceux d'entre les partisans des Bourbons qui exigeaient des garanties positives, se dépêcha de présenter au sénat le projet de constitution qu'il était chargé de rédiger. Ce projet, adopté par soixante-cinq membres, fut aussitôt décrété et proclamé. On procéda ainsi avec une inconcevable rapidité, et sans même que le projet de constitution eût été distribué : en peu d'heures, ce sénat qui n'est plus rien, qui n'a plus aucun mandat, s'est cru capable d'improviser une constitution, dans laquelle il a bien soin de stipuler le maintien des sénateurs dans la haute chambre, de rendre leur dignité inamovible et héréditaire, et d'attacher aux titres des sénateurs des majorats formés de la dotation du sénat et des sénatoreries. Les sénateurs se montrent, dans cette circonstance, ce qu'ils furent toujours, des accapareurs de titres, d'emplois, de dotations; aussi leur constitution excite-t-elle l'indignation de tous les Français. Toutefois, il est juste de dire que quoique les libertés publiques n'eussent été, pour ces sénateurs, que des objets secondaires, ils en stipulèrent assez pour indisposer tous ceux qui rêvaient le retour du règne du *bon plaisir*.

Cependant Napoléon était toujours à Fontainebleau, entouré de sa garde et du reste de son armée : il attendait le retour de ses députés auprès d'Alexandre pour prendre un parti décisif. Mais tous les jours ses chances diminuaient : le 5 au soir, il apprit la défection de Marmont. Aussitôt, pour contre-balancer dans l'esprit de ses troupes l'adresse du gouvernement provisoire aux armées, et le mauvais effet que doit produire la nouvelle de la trahison du duc de Raguse, il publie l'ordre du jour suivant :

« L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnaît que la France est en lui, et non dans le peuple de la capitale. Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général ; son honneur est sa religion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentiments à ses compagnons d'armes : il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet. Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français : il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que

» c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres » de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité » et protégé l'autre contre la haine de la nation. » Le sénat se fonde sur les articles de la constitu- » tion pour la renverser; il ne rougit pas de faire » des reproches à l'empereur, sans remarquer » que, comme premier corps de l'état, il a pris » part à tous les événements : il est allé si loin, » qu'il a accusé l'empereur d'avoir changé des » actes dans la publication. Le monde entier sait » qu'il n'avait pas besoin de tels artifices : un » signe de sa part était un ordre pour le sénat, » qui toujours faisait plus qu'on ne lui deman- » dait... Si l'enthousiasme s'est glissé dans les » adresses et les discours publics, alors l'empe- » reur s'est trompé; mais ceux qui ont tenu ce » langage doivent s'attribuer à eux-mêmes les » funestes suites de leurs flatteries... Si l'empe- » reur avait méprisé les hommes, comme on le » lui a reproché, le monde reconnaîtrait aujour- » d'hui qu'il avait raison. Il tenait sa dignité de » Dieu et de la nation; eux seuls pouvaient l'en » priver : il l'a toujours considérée comme un » fardeau, et, lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la » conviction que lui seul était en état de la porter » dignement. S'il est un obstacle à la paix, il en » fera volontiers le sacrifice; et il a en consé- » quence envoyé le prince de la Moscowa, et les » ducs de Tarente et de Vicence, pour entamer » des négociations. L'armée peut être certaine » que son honneur ne sera jamais en contradic- » tion avec le bonheur de la France. »

C'est ainsi que Napoléon parlait à son armée au moment où il espérait encore que ses plénipotentiaires obtiendraient la reconnaissance de la régence de l'impératrice pendant la minorité du roi de Rome. L'Autriche avait, sans contredit, le plus grand intérêt à soutenir cette régence dans une de ses archiduchesses; mais l'empereur François se trouvait alors loin du lieu où se débattaient ces grands intérêts, et l'impératrice elle-même était en fuite. Sans ces deux circonstances, il est probable que les plénipotentiaires eussent encore obtenu la conservation de la dynastie de Napoléon. J'ai déjà dit comment la nouvelle de la défection du maréchal Marmont raffermit l'empereur Alexandre dans sa première déclaration.

La convention de Chevilly, si funeste à la cause de Napoléon et de son fils, avait reçu son exécution. Le général Souham, commandant le corps de Marmont en l'absence de ce maréchal, avait assemblé, dans la nuit du 5, ceux des officiers-généraux de ce corps auxquels la transaction pouvait être communiquée, et ces généraux avaient décidé sur-le-champ que les soldats quitteraient leurs positions. Au jour, environ neuf à dix mille hommes de bonnes troupes furent mis en marche sur Versailles, et traversèrent la ligne ennemie, en recevant les honneurs militaires. Étonnée d'un mouvement qu'elle ne comprenait pas d'abord, cette troupe, dont le dévouement à son empereur était toujours aussi vif, malgré ses revers, éclata en murmures et en plaintes quand elle sut ce que son chef lui faisait faire; mais la trahison était alors consommée, les soldats ne pouvaient plus revenir sur leurs pas, et Napoléon se trouvait ainsi à découvert.

Les plénipotentiaires envoyés près de l'empereur Alexandre retournèrent à Fontainebleau dans ces circonstances. « On l'entoura, on le pressa, on le harassa pour son abdication pure et simple : il céda de guerre lasse, a-t-il dit lui-même, non sans de grands combats intérieurs, et la dicta en ces termes :

« Les puissances alliées ayant proclamé que » l'empereur Napoléon était le seul obstacle au » rétablissement de la paix en Europe, l'empe- » reur Napoléon, fidèle à son serment, déclare » qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, au » trône de France et d'Italie, parce qu'il n'est » aucun sacrifice personnel, même celui de la » vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la » France.

» NAPOLÉON [1]. »

Aussitôt que cette abdication fut connue à Paris, les royalistes, soulagés d'un grand poids, s'empressèrent de sauter à pieds joints sur la constitution émise par le sénat, laquelle portait que Louis-Stanislas-Xavier ne serait proclamé roi de France qu'après avoir juré d'accepter cet acte, de l'observer et de le faire observer. La légitimité de la maison des Bourbons n'était point alléguée ni dans les actes du sénat, ni dans ceux du gouvernement provisoire, ni dans la déclaration des puissances alliées : il était dit, dans l'art. 2 de l'acte constitutionnel, que le peuple français appelait librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier, et après lui les autres membres de la famille des Bourbons; mais les royalistes proclamèrent cette légitimité, source de tant de malheurs.

Le 9 avril, un arrêté du gouvernement provisoire ordonna à la garde nationale de prendre la cocarde blanche, laquelle devenait, de ce moment, la cocarde nationale et le signe de ralliement des Français. Cette disposition fut décisive aux yeux de la multitude; elle vit dans ce chan-

[1] Il y avait de la noblesse, du patriotisme dans cette généreuse abdication, et Napoléon devait s'en tenir là; il ne devait point ternir un acte qui honorait son cœur et son caractère par ce misérable traité de Fontainebleau qu'il eût la faiblesse de signer quelques jours après.

gement de couleurs le complément de la grande révolution qui venait de s'opérer, laquelle semblait encore un songe pour beaucoup de personnes.

Il est à remarquer que, jusqu'à ce jour, la cocarde blanche n'avait été portée que par quelques royalistes bruyants, d'autant plus empressés à faire arborer la couleur des lis, que leurs cris dans les carrefours, leurs promenades tumultueuses dans les rues et sur les boulevarts sont tout ce qu'ils possèdent de moyens pour accélérer la consommation du grand changement qui s'opère.

« Au 30 mars, dit l'abbé Montgaillard, pas » une compagnie de la garde nationale n'aurait » émis le vœu de rappeler les descendants de » Henri IV : le lendemain, pendant l'entrée à » Paris des troupes alliées, lorsque des femmes » agitaient des mouchoirs blancs aux fenêtres, et » que de petits groupes de jeunes gens, parés de » cocardes blanches, parcouraient les rues, la » masse de la population, surprise de ces mouvements » auxquels elle n'était pas préparée, semblait » animée de sentiments opposés. Lorsque, » le 2 avril, les chefs des douze légions parisiennes » furent consultés sur l'opportunité de leur » faire prendre la cocarde blanche, il fut bien » avéré qu'elles n'y étaient pas disposées : aujourd'hui » toutes les cocardes tricolores disparaissent » sans contrainte au premier avis.

» La promptitude de tous les citoyens à se décorer » de la cocarde blanche excite l'étonnement » des étrangers dont Paris est rempli : ils ne » conçoivent pas cette transmutation subite de signes » extérieurs..... Il est pénible de le dire, » c'est à cette tradition d'obéissance passive aux » hommes qui se sont rendus maîtres du siége » du gouvernement, qui se sont faits puissance » législative, bien plus qu'à la considération des » dangers ou des besoins de la France, bien plus » qu'au désir de la délivrer du double joug de » Napoléon et de l'étranger, bien plus encore » qu'à des principes de croyance politique, que » le très-grand nombre défère en arborant les signes » de la royauté. »

Mais toute cette population entraînée, qui se pare sans réflexion d'un signe qu'elle a proscrit depuis vingt-cinq ans, pour proscrire à leur tour les couleurs adoptées comme nationales et portées glorieusement sur tant de champs de bataille, n'en est pas moins inquiète sur le sort que lui prépare l'émigration; car elle commence à s'apercevoir que c'est l'émigration qui va gouverner la France, l'émigration avec toutes ses haines et tous ses préjugés. Les dispositions de l'acte constitutionnel qui déclarent que le peuple français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier, et qui exigent que ce prince accepte et jure, avant d'être proclamé roi, d'observer le pacte que la France lui présente; ces dispositions, dis-je, sont déjà éludées, et on ne parle que de légitimité, de droit divin, prétentions que la révolution avait déclarées absurdes. Les Français, chez qui le despotisme de Napoléon n'a pas éteint tout sentiment patriotique, craignent qu'une aussi belle occasion pour revendiquer les libertés publiques ne soit perdue, et éprouvent de la répugnance à confier les destins de la France à une famille qu'ils supposent ulcérée contre la nation, rentrant escortée de tant de gens qui n'ont rien appris dans leur long bannissement, et qui ont sans doute conservé tous les préjugés pour le soutien desquels ils sont sortis de France. Plusieurs jours se passent ainsi dans l'attente de la conduite que vont tenir les princes rappelés.

Napoléon était toujours à Fontainebleau, entouré de sa garde fidèle; mais se voyant abandonné à chaque instant par les hommes qu'il avait comblés de richesses et d'honneurs. « L'époque » de Fontainebleau, a-t-il dit lui-même, accumula » sur sa tête, et presque en un instant, » toutes les peines morales dont il est possible » d'être affligé. Vaincu par la défection, non par » les armes, il eut à éprouver tout ce qui peut » indigner une grande âme, ou briser son cœur. » Ses compagnons l'abandonnèrent, ses serviteurs » le trahirent : l'un livra son armée, l'autre son » trésor; ceux qu'il avait élevés, comblés, furent » ceux qu'il l'abattirent.

» Ce sénat qui l'avait tant loué, ce sénat qui, » la veille encore, lui fournissait à profusion des » hommes pour combattre les ennemis, n'hésita » pas le lendemain à se faire le vil instrument de » ces mêmes ennemis; et, sous l'impulsion de » leurs baïonnettes, il reprocha, il imputa à crime » ce qui fut son propre ouvrage : il brisa lâchement » l'idole que lui-même il avait créée, et qu'il » avait si vilement et si bassement encensée. » Enfin, et ce dernier coup fut le plus sensible » pour Napoléon, sa femme, son fils lui furent » enlevés, en dépit des traités et des lois, en opposition » à la morale; on s'en empare, et il ne » doit plus les revoir!

» C'est au milieu de tant de maux qu'on » présenta à Napoléon le traité de Fontainebleau » du 11 avril, qui venait d'être rédigé à Paris » par les ministres des puissances alliées. Ce traité » avait été discuté sans lui et contre son gré. Il lui » paraissait humiliant et inutile; survivant à tant » grandeurs, il suffisait à Napoléon de vivre désormais » en simple particulier : il avait honte » qu'un si grand sacrifice offert à la paix du

» monde se trouvât mêlé à des arrangements pé» cuniaires [1]. A quoi bon un traité, puisqu'on ne » voulait pas régler avec lui ce qui concernait les » intérêts de la France? Du moment qu'il ne s'a» gissait plus que de sa personne, il n'y avait » plus de traité à faire. Napoléon était vaincu, il » cédait au sort des armes : seulement il deman» dait à n'être pas prisonnier de guerre, et pour » cela un simple cartel suffisait.

» Vainement chercha-t-on à le ramener sur sa » situation personnelle, son existence, ses be» soins à venir. « Eh! que m'importe? répondit» il toujours; un petit écu par jour et un cheval, » voilà tout ce qui m'est nécessaire. » On eut » toutes les peines du monde à lui faire ratifier » ce traité : on ne l'obtint qu'en alléguant de gran» des vues politiques.

» En effet, si Napoléon avait voulu traiter sen» sément, il eût obtenu le royaume d'Italie, la » Toscane ou la Corse, tout ce qu'il aurait voulu : » sa décision fut une faute de son caractère, une » boutade de sa part, un véritable excès de tem» pérament. Il avait pris du dégoût et du mépris » pour tout ce qui l'entourait; il en prit pour la » fortune, il se plut à la braver. Il jeta les yeux » sur un petit coin de terre où il pût être mal, et » profiter des fautes que l'on ferait : il se décida » pour l'île d'Elbe.

» Toutefois, dans l'excès de son mépris des » hommes et des choses, Napoléon écrivit à l'im» pératrice, que l'on devait s'attendre à tout, que » tout était possible, *même sa mort.* »

Ces derniers mots sont l'explication de ce qui se passa à Fontainebleau pendant la mystérieuse nuit du 12 au 13 avril, dans laquelle il paraît avéré que Napoléon s'empoisonna. Mais le poison qu'il prit ne put lui donner la mort : la force de son tempérament résista à l'action de l'agent mortifère que Napoléon portait sur lui depuis la retraite de Moscou, et son estomac de fer s'en débarrassa au moyen d'une crise salutaire. Dès-lors il chercha de cacher aux yeux du petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles et de ses soldats cet acte d'un grand désespoir. Mais les personnes qui le virent le lendemain purent apercevoir sur sa figure les marques des souffrances qu'il avait éprouvées.

Le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe fut retardé par le parti qui craignait de le voir aussi près de la France, et qui projetait déjà de l'envoyer bien loin de l'Europe. Il dut donc rester encore plusieurs jours à Fontainebleau, pendant lesquels il se tint dans son appartement avec les ducs de Bassano et de Vicence, les maréchaux qu'il avait envoyés à Paris, et un très-petit nombre de personnes.

Le duc de Vicence, dont le zèle et la fidélité ne se démentirent jamais, ayant enfin levé les difficultés qu'on opposait au départ du souverain de l'île d'Elbe, Napoléon se montra à sa garde dans la matinée du 20 avril, et lui fit ses adieux, adieux nobles et touchants qui seront immortels comme la renommée de celui qui les prononça et celle de cette troupe de braves.

« Généraux, officiers, sous-officiers et soldats » de ma vieille garde, leur dit Napoléon d'une » voix attendrie, je vous fais mes adieux. Depuis » vingt ans je suis content de vous; je vous ai » toujours trouvés sur le chemin de la gloire.

» Les puissances alliées ont armé toute l'Europe » contre moi; une partie de l'armée a trahi ses » devoirs, et la France elle-même a voulu d'au» tres destinées.

» Avec vous et les braves qui me sont restés » fidèles, j'aurais pu entretenir la guerre civile » pendant trois ans. Mais la France eût été mal» heureuse; ce qui était contraire au but que je » m'étais proposé.

» Soyez fidèles au nouveau roi que la France » s'est choisi; n'abandonnez pas notre chère pa» trie, trop longtemps malheureuse : aimez-la » toujours, aimez-la bien cette chère patrie.

» Ne plaignez pas mon sort; je serai toujours » heureux lorsque je saurai que vous l'êtes.

» J'aurais pu mourir, rien ne m'eût été plus » facile; mais je suivrai sans cesse le chemin de » l'honneur. J'ai encore à écrire ce que nous » avons fait : vos exploits, braves guerriers, ne » doivent pas rester dans l'oubli.

» Je ne puis vous embrasser tous; mais j'em» brasserai votre général...... Venez, général. » (Le général Petit s'étant approché, Napoléon

[1] Le traité de Fontainebleau, dont il est ici question, stipulait : 1° la renonciation de Napoléon à toute souveraineté sur la France et l'Italie; 2° la conservation du titre et rang de Napoléon, de Marie-Louise et de la famille Bonaparte, 3° la cession de l'île d'Elbe à Napoléon pour en faire sa résidence; 4° un revenu annuel de deux millions de francs; 5° la cession des duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla à l'impératrice Marie-Louise, pour en jouir en toute souveraineté, et transmissibles à son fils et à ses descendants; 6° la réserve d'un revenu de deux millions cinq cent mille francs pour les princes et princesses de la famille de Napoléon; 7° la promesse d'un établissement convenable pour le prince Eugène, vice-roi d'Italie; 8° un capital de deux millions, réservé sur les propriétés de Napoléon, ainsi que sur les fonds placés par lui, pour être employés en gratifications aux personnes dont les noms seraient portés sur une liste signée par Napoléon; 9° la faculté de pouvoir emmener avec lui, comme sa garde, quatre cents hommes volontaires, lesquels ne perdraient par leurs droits de Français.

Ce traité, garanti par les puissances alliées, et auquel l'Angleterre et la France accédèrent, ne fut cependant pas exécuté : les legs de Napoléon ne furent point acquittés; les deux millions cinq cent mille francs que la France devait lui donner annuellement ne lui furent pas payés; on ne créa aucun établissement pour le prince Eugène : en un mot le gouvernement français ne remplit envers le souverain de l'île d'Elbe aucun des engagements qu'il avait acceptés.

» le serra dans ses bras.) Qu'on m'apporte l'aigle. (Un officier porte-drapeau sortit alors des rangs et présenta à l'empereur le drapeau surmonté de l'aigle.) Chère aigle, dit Napoléon en » la baisant, que ces baisers retentissent dans le » cœur de tous les braves!... Adieu, mes enfants... mes vœux vous accompagneront toujours..... conservez mon souvenir. »

Cette touchante allocution fit répandre des larmes non-seulement à tous les vieux soldats, mais encore aux commissaires anglais et prussiens qui étaient présents à ce spectacle sublime et déchirant : elle causa sur tous une impression ineffaçable.

Quelques instants après Napoléon monta en voiture, accompagné de ces commissaires, qui lui donnèrent toutes les marques du plus grand respect, et se mit en route pour le midi de la France. Il reçut des preuves du plus vif intérêt sur toute sa route jusqu'aux confins de la Provence. Là, les machinations de ceux qui voulaient le faire assassiner avaient eu le temps de le devancer. Il avait échappé au guet-apens qu'on lui avait fait préparer par le royaliste Maubreuil; mais il faillit à succomber sous celui des royalistes d'Orgon. Dans leur rage, que les commissaires des puissances rendirent impuissante, les habitants de cette petite ville, si tristement célèbre par les excès qui s'y sont commis, lancèrent des pierres contre la voiture de Napoléon, et l'accablèrent de lâches injures.

Arrivé à Fréjus, le 27 avril, Napoléon y trouva en rade deux bâtiments pour le transporter, l'un français, l'autre anglais; il préféra la frégate anglaise, ne voulant pas qu'il fût dit qu'il avait été déporté sous le pavillon français. Le lendemain il quitta en banni cette même rade de Fréjus, qui, quatorze années plus tôt, l'avait reçu en libérateur à son retour d'Égypte. Le grand-maréchal du palais, comte Bertrand, le lieutenant-général d'artillerie, comte Drouot, le général Cambrone, et quelques autres officiers supérieurs formèrent son modeste cortége. Le bataillon de sa garde, qui devait le suivre à l'île d'Elbe, ne tarda pas d'arriver au lieu de son embarquement : au lieu de quatre cents hommes, il s'en était présenté dix mille, qui tous briguaient l'honneur d'aller partager le sort de leur ancien général; on fut obligé de retenir tous ces braves soldats, dont l'affection suivit Napoléon sur le rocher de Porto-Ferrajo.

Ainsi, peu de jours avaient suffi pour faire tomber l'homme extraordinaire parmi les hommes extraordinaires qui vivront dans l'histoire du monde, et pour détruire l'empire français, le plus grand, le plus fort que l'Orient ait vu se former. Napoléon était encore à Fontainebleau, et déjà toute la grande machine impériale, dont les ressorts avaient été trop tendus, était anéantie; déjà tous les fonctionnaires, chargés de faire mouvoir ces ressorts, avaient abandonné leurs postes, et accouraient par pelotons porter leur adhésion aux actes qui venaient de prononcer la déchéance de l'empereur. La chute de Napoléon sera la grande leçon des rois.

Il lui avait été donné d'effacer tout ce qui parut de grand, d'héroïque, de merveilleux sur le globe; son ambition lui a fait répudier sa noble destinée. S'il eût été, ainsi qu'il se plaisait à le dire, un *Washington couronné*, s'il eût laissé aux Français les libertés qu'ils avaient conquises par tant de généreux efforts, son trône fût resté inébranlable. Mais, en dénaturant lui-même le mandat qu'il tenait de la révolution, il cessa d'être le mortel par excellence, et ne fut plus que le plus célèbre des despotes, des conquérants et des soldats montés sur le trône.

Tout avait concouru à favoriser son essor vers la plus haute région : la nature, en le douant des plus étonnantes facultés intellectuelles; le destin, en combinant pour lui toutes les chances de succès. Ces succès, la fortune les prépara par cette grande révolution qui ouvrit au jeune Bonaparte sa belle carrière de général, et en mettant plus tard à sa disposition cette foule d'hommes éminents que la révolution avait fait surgir, et qui semblaient avoir été placés par elle pour assurer à un autre homme plus éminent encore un triomphe impérissable. Jamais on ne vit une rencontre aussi bien concertée, un rapport aussi intime des hommes et des choses pour concourir à l'élévation d'une grande capacité.

Et quels moyens Napoléon Bonaparte n'eût pas trouvés en lui-même et dans les hommes qui l'entouraient s'il eût consacré les belles, les sublimes qualités qu'il tenait de la nature à développer les bienfaits de cette révolution par une administration douce et libérale? Qu'on juge de ce qu'il aurait pu faire par ce qu'il a fait, malgré des guerres presque continuelles et au milieu de ses gigantesques projets de conquête. Rien ne semblait au-dessous de son étude, rien au-dessus de sa capacité. Sa facilité s'appliquait à tout; les affaires les plus diverses, les plus compliquées, il les traitait en même temps et avec la même aptitude. Son attention se portait à la fois sur tous les objets utiles; elle ne laissait rien échapper : son application ne se fatiguait jamais, et défiait le commis de bureau le plus opiniâtre ou le mieux exercé. Pour lui, se délasser n'est que changer de travaux : les rares dissipations qu'il se permet ou qu'exige sa position lui

sont à charge ; il travaille pendant une partie de ses nuits, dans ses voyages, dans tous les instants où une idée forte et utile vient s'offrir à son esprit : il s'entoure d'hommes capables et laborieux ; il les prend dans tous les rangs, dans toutes les opinions de l'ancienne ou de la nouvelle France; il les moule avec exactitude et précision ; il en compose un tout homogène, et les lance sur une scène d'activité. Il met un soin, une ardeur, un tact infini à distinguer le mérite dans toutes les classes, et crée ainsi une administration pure et un gouvernement bien ordonné, qui font l'admiration du monde.

Les guerres qu'il dirige, les grandes affaires politiques qu'il traite, ne l'empêchent pas de porter un regard scrutateur sur la gestion de ses ministres : il les veut probes, honnêtes, laborieux; il veut que leurs comptes, surtout ceux des ministres qui disposent des deniers de l'état, ne soient pas mensongers. Il leur défend d'élever leur fortune privée aux dépens du trésor public ou par des spéculations scandaleuses; mais il les comble lui-même de dons et d'honneurs. Aucun gouvernement n'eut jamais des finances mieux régies, une comptabilité plus exacte et mieux ordonnée. Dès son apparition sur la scène du monde, il se montre inflexible pour les administrateurs concussionnaires : il veut que ses ministres, ses préfets, ses moindres agents rendent justice au plus obscur des citoyens, et lui-même tient la main à ce que l'égalité devant la loi ne soit pas une chimère. On le voit à la fois encourager les sciences, les arts, primer les découvertes utiles, et faire exécuter des travaux immenses sur tous les points de l'empire. Ces travaux, que Napoléon appelait avec raison ses trésors, furent tous accomplis au milieu de guerres continuelles, sans aucun emprunt, et même lorsque la dette publique et les taxes étaient diminuées [1].

Ajoutons, à la gloire de Napoléon, que, s'il déploya d'une manière funeste à la France et à l'Europe les passions des grands ambitieux, il ne montra jamais les vices des petites âmes : la superstition, la haine, la vengeance furent étrangères à son caractère. Il se montrait d'une douceur, d'une indulgence, d'une bonté admirables dans son intérieur domestique; tous les gens attachés à son service personnel le chérissaient comme le meilleur des maîtres : sa générosité et sa bienfaisance n'avaient point de bornes; il récompensait tous les services [1].

Son respect pour les bienséances sociales est encore un heureux exemple auquel on doit le rétablissement des mœurs. Rarement un prince mit-il plus de soin à prévenir les scandales de sa cour. Il fut excellent époux, il se montra père tendre. Il tint constamment les femmes, les courtisans, les prêtres à la distance où, dans tout gouvernement bien ordonné, ils doivent être tenus des affaires publiques. Enfin, il fut d'une sobriété digne des Spartiates.

Par quel prodige, par quel concours de circonstances a pu s'abîmer, s'anéantir lui-même celui que la nature et le destin favorisèrent si puissamment, et pour qui la victoire et la fortune se montrèrent si longtemps favorables?

C'est qu'il débuta par le langage des Brutus, agit d'abord comme César, puis comme Titus et Trajan, et finit comme Tarquin.

C'est qu'il usurpa tous les droits d'une nation qui ne les lui avait confiés que temporairement,

Les grands et admirables travaux exécutés ou entrepris pendant le règne de Napoléon, sont : le bassin d'Anvers et celui de Flessingue capable de contenir les plus nombreuses escadres et de les préserver des glaces de la mer; les ouvrages hydrauliques de Dunkerque, du Havre, de Nice ; ceux de Boulogne; le gigantesque bassin de Cherbourg; les ouvrages maritimes de Venise; les belles routes d'Anvers à Amsterdam, de Mayence à Metz, de Bordeaux à Bayonne; les passages du Simplon, du Mont-Cénis, du Mont-Genèvre, la route de la Corniche, qui ouvre les Alpes dans quatre directions (ces seules quatre routes ont coûté près de huit cents millions); ces passages, qui surpassent en hardiesse, en grandeur et en efforts de l'art tous les travaux de Romains; les routes des Pyrénées aux Alpes, de Parme à la Spezia, de Savonne au Piémont; les ponts d'Iéna, d'Austerlitz, des Arts, de Sèvres, de Tours, de Roanne, de Lyon, de Turin, de l'Isère, de la Durance, de Bordeaux, de Rouen, etc., etc.; le canal qui joint le Rhin au Rhône, par le Doubs; celui qui unit l'Escaut à la Somme, joignant Amsterdam à Paris; celui qui joint la Rance à la Vilaine; le canal d'Arles au port de Bouc, celui de Saint-Quentin, celui de Pavie, celui du Rhin; le desséchement des marais de Bourgoing, du Cotentin, de Rochefort; le rétablissement de presque toutes les églises démolies pendant la révolution; l'élévation de nouvelles; la construction d'un grand nombre d'établissements d'industrie pour l'extirpation de la mendicité; l'achèvement du Louvre, la construction des greniers d'Abondance, de la Banque, de la Bourse, des Abattoirs, du canal de l'Ourcq; la distribution de ses eaux dans Paris; les nombreux égouts, les quais, les embellissements et les monuments de cette grande capitale; les travaux pour l'embellissement de Rome; le rétablissement des manufactures de Lyon; la création de plusieurs centaines de manufactures de coton, de filature et de tissage qui emploient plusieurs centaines de mille ouvriers; la fondation de quatre cents manufactures de sucre de betterave, pour la consommation d'une partie de la France; la substitution du pastel à l'indigo; cinquante millions employés à réparer et à embellir les palais de la couronne; soixante millions d'ameublements placés dans ces mêmes palais en France, en Hollande, à Turin, à Rome, etc.; soixante millions de diamants de la couronne, tous achetés avec l'argent du trésor particulier de Napoléon; le *régent* retiré des mains des juifs de Berlin, auxquels il avait été engagé pour un somme de trois millions; le musée Napoléon estimé à plus de quatre cents millions, et ne contenant que des objets légitimement acquis, ou à prix d'argent ou par des conditions de traités de paix connus de tout le monde; plusieurs millions amassés pour l'encouragement de l'agriculture qui est l'intérêt premier de la France; l'institution des courses de chevaux; l'introduction des mérinos, etc., etc., etc.

Tels sont les travaux de Napoléon; ils forment un trésor que ne pourront dissiper les gouvernements qui succéderont au sien, et rappelleront à tous les âges ce qu'il a fait dans moins d'un quart de siècle.

[1] Voyez les Mémoires de M. de Bausset, préfet du palais impérial, sur l'intérieur de ce palais.

violant ainsi les plus saints des engagements, et se mettant lui seul à la place de cette nation généreuse qui le porta sur le pavois.

C'est qu'il faussa la mission qu'il avait reçue de la révolution, et qu'au lieu de faire asseoir la liberté à côté du trône impérial, il y plaça le despotisme le plus formidable.

C'est, ainsi que le sénat le lui reprocha, qu'ayant à achever cette révolution à laquelle il devait le développement de ses hautes facultés, et devant régénérer la France et son gouvernement, il ne sut que reconstruire ce qu'il devait détruire à jamais, et qu'anéantir ce qu'il était appelé à consolider.

C'est qu'il se laissa dominer par une ambition effrénée, et qu'il déploya une tyrannie d'autant plus détestable qu'il savait la faire légitimer par la gloire dont il l'enveloppait.

En vain proclama-t-il que cette ambition était des plus nobles, et qu'elle tournait toute au profit de la France; en vain cacha-t-il son despotisme sous des lauriers et des trophées glorieux; en vain chercha-t-il à persuader que sa dictature était nécessaire : les Français s'en lassèrent; et dès l'instant où l'opinion publique cessa d'appuyer le colosse qui lui devait sa force et ses prodiges, le colosse tomba.

« Le crime d'opprimer est si noir, a dit un des hommes les plus marquants que la révolution ait produits, qu'il n'y a ni qualités, ni vertus, ni triomphes, ni services rendus à son pays qui puissent le laver ou l'affaiblir; car l'oppression n'est assurée qu'alors qu'on parvient à dégrader les âmes, à corrompre les mœurs, avilir les caractères, éblouir ou dénaturer l'intelligence de l'homme. »

Nulle vie ne prouve mieux que celle de Napoléon comment les grands talents deviennent de grands fléaux, quand ceux qui les possèdent ne les emploient que pour eux-mêmes; ce qui est le propre de tous les ambitieux [1].

Depuis la paix d'Amiens, Napoléon Bonaparte n'a plus travaillé que pour lui et pour sa dynastie. Consul, il s'occupe déjà d'élever l'édifice de son despotisme sur les ruines de la tribune nationale, qu'il rend muette. Quelques hommes courageux ayant fait entendre les mots de liberté et d'égalité dans l'enceinte du tribunat, il supprime ce corps d'un trait de plume, et commet impunément la plus grande infraction à la loi fondamentale de l'an VIII, qui est son propre ouvrage. Sûr désormais de la servilité de ce sénat qu'il a créé pour conserver la constitution, il enchaîne la liberté de la presse, la plus grande, la plus précieuse garantie que les nations aient contre le despotisme. Enfin, faussant l'opinion par des sophismes, il présente au peuple français, comme but de ses efforts, la guerre et les conquêtes, au lieu de la paix et de la liberté.

Malheureusement il trouve les Français prêts à obéir au chef militaire qui leur parle sans cesse d'honneur. Dès-lors la plus grande sympathie s'établit entre Napoléon et ce peuple trop avide de victoires et de vaine gloire, trop épris du tumulte des armes. L'élévation de Napoléon Bonaparte présage à la France les plus brillantes destinées : dès le premier instant il se montre sous des proportions colossales; il réunit en lui-même tous les talents; seul il est l'âme, la tête et le bras de son gouvernement.

Il a déjà exécuté des prodiges; il en promet de plus grands encore. Habile à fasciner les yeux des Français, auxquels il présente en masse toutes les idées de fausse grandeur et de domination, il excite l'enthousiasme au plus haut degré, et, par là, il arrive à obtenir la plus volontaire et la plus déplorable soumission d'un peuple qui, naguère encore, frémissait de rage à la seule idée d'un maître. C'est ainsi que Napoléon obtint de la France les plus grands sacrifices et le plus absolu dévouement.

Ce sentiment exalté d'admiration, Napoléon le rajeunit chaque jour par des prodiges qu'il fait jaillir les uns des autres, et auxquels il a soin de faire participer toute la France, parce qu'il sait qu'il faut mettre les hommes dans les intérêts de sa gloire, afin de la rendre immortelle. Il entretient ainsi cette ardeur martiale, si nuisible à la liberté lorsqu'elle gagne toute une nation : il fonde, sur la subordination et la discipline, le despotisme militaire, sous lequel il place la France. Conduisant cette grande nation à la conquête du monde, il reçoit, en échange des lauriers qu'il lui fait moissonner sur les champs de bataille, le sacrifice de toutes ses libertés, de tous ses droits, la disposition de toute sa population militaire.

Maître absolu des hommes et des choses, comme l'avait été le comité de salut public, mais, plus habile à cacher la violence qu'il exerce, l'ambition de Napoléon ne connaît plus de bornes, et sa puissance n'a point de rivale. Au seul geste de sa main, au froncement de son sourcil, les trônes tombent, et se relèvent pour d'obscurs plébéiens : il dispose, en se jouant, des provinces, des états, des couronnes; il voit à ses pieds un peuple de rois; et la France, fière de commander au continent, et de donner des maîtres à vingt peuples,

[1] « César avait de grands talents, disait Saint-Just; il savait vaincre, il savait administrer, il savait parler, il savait écrire; mais au lieu de faire servir les dons qu'il avait reçus de la nature et de l'expérience à l'affermissement des libertés de Rome déjà chancelantes, il ne travailla qu'à asservir le peuple romain, dont il fut le plus dangereux fléau. »

oublie qu'elle avait promis à ces mêmes peuples la liberté et la paix.

Après les plus étonnants exploits, Napoléon, dans sa tente, dicte des lois à l'empereur d'Autriche; il en dicte aussi, sur un radeau, au czar de Russie et au roi de Prusse. Là, il est à l'apogée de la gloire et de la puissance : il se montre à son peuple ivre de joie, entouré d'une auréole radieuse, couronné de lauriers auxquels il a mêlé des branches d'olivier. Jamais mortel ne parut plus grand, jamais peuple ne se crut plus heureux.

Mais, à dater de ce moment, l'ambition de Napoléon paraît sous un jour moins favorable. La pleine coupe du pouvoir ne peut étancher sa soif de domination : à des guerres qui lui ont été suscitées par l'Angleterre, à des conquêtes légitimes, il fait succéder une guerre injuste, une usurpation criante, une conduite déloyale envers la famille royale d'Espagne.

Là commence la série des fautes de cet homme extraordinaire : de cette époque date, pour les Français, un règne plus tyrannique, qui voit s'altérer leur dévouement pour l'empereur.

La guerre d'Espagne apprend aux ennemis de la France qu'on peut résister à Napoléon, et offre à l'Angleterre le seul moyen d'attaquer, avec avantage, son formidable adversaire. Les pertes que les Français y font aigrissent les esprits, excitent les murmures d'une population généreuse, qui ne comprend pas la nécessité de se faire décimer pour aller placer sur le trône d'Espagne, et malgré les Espagnols, un des frères de Napoléon.

A cette première faute, dans laquelle l'orgueil de Napoléon le fait persévérer, il en ajoute bientôt une autre que ce même orgueil lui fait concevoir. Sous le vain prétexte d'assurer le bonheur de la France, il répudie l'impératrice Joséphine, que ses bonnes qualités et sa bienfaisance avaient rendue chère aux Français, pour placer sur le trône impérial une Autrichienne, qui sera la cause innocente de la perte de Napoléon.

Cette nouvelle alliance l'empêche de réorganiser l'intéressante patrie des Polonais, la meilleure barrière qu'on pût opposer aux irruptions des Russes dans le midi de l'Europe : Napoléon a promis à son beau-père qu'il ne sera pas touché à la portion de la Pologne usurpée par l'Autriche, et cette promesse lui fait commettre une faute immense, dont la campagne de Russie et la déplorable retraite de Moscou sont les tristes conséquences.

Les fautes de Napoléon amènent ses revers, et chacun de ces revers rend son despotisme plus pesant. A la confiance la plus absolue entre l'empereur et la nation succèdent la désaffection, la méfiance, la crainte. La police de l'empire, cette police que Fouché a rendue si formidable, acquiert une nouvelle direction : c'est à elle qu'est confié le soin de diriger l'esprit public, les idées, les affections de la France; c'est la police qui dicte à tout un peuple, déjà bâillonné par l'esclavage de la presse, ses opinions sur la politique, sur la religion; et cette police odieuse, tracassière, veut courber toutes les têtes sous le sceptre de fer de Napoléon.

Mais après l'avoir soutenu par tous les sacrifices possibles, les Français retirent leur affection à l'ambitieux qui a tant abusé de son ascendant sur eux; l'opinion publique l'abandonne, et il tombe aussitôt, malgré les grands talents qu'il continue à déployer.

Ses prodigieux succès avaient presque achevé la soumission de l'Europe à la France : sa chute ramène la France dans ses anciennes limites, et l'Europe à son ancien système politique.

Ainsi, quatorze années de la plus brillante domination, quatorze années de victoires et de conquêtes dans lesquelles ont péri plus de deux millions de jeunes Français, n'auront abouti qu'à livrer la France à ses ennemis les plus acharnés, qui s'enorgueillissent de son humiliation.

Tel sera le résultat des événements d'avril 1814; événements déplorables, parce qu'ils vont placer le gouvernement de la France entre les mains inhabiles des émigrés, qui, rentrant sous la protection des baïonnettes étrangères, croiront pouvoir traiter en pays conquis cette patrie contre laquelle ils n'ont cessé d'ameuter toutes les puissances de l'Europe. Tels seront les effets du despotime et de l'ambition d'un homme, à qui une grande nation a eu la faiblesse de confier le pouvoir souverain, et de permettre qu'il l'exerçât sans contrôle.

Cet homme, cet ex-empereur, banni plus tard sur l'homicide rocher de Sainte-Hélène, cherche à se justifier des graves reproches qu'on lui adresse. « J'ai refermé, s'écrie-t-il, le gouffre anarchique, » et débrouillé le chaos; j'ai dessouillé la révolu» tion, ennobli les peuples et raffermi les rois. » J'ai excité toutes les émulations, récompensé » tous les mérites, et reculé les limites de la gloire; » tout cela est bien quelque chose. Et puis, sur » quoi pourrait-on m'attaquer qu'un historien ne » puisse me défendre? Serait-ce pour mes inten» tions? il est en fonds pour m'absoudre. Mon des» potisme? mais il démontrera que la dictature » était de toute nécessité. Dira-t-on que j'ai gêné » la liberté? mais il prouvera que la licence, l'a» narchie, les grands désordres étaient encore au » seuil de la porte. M'accusera-t-on d'avoir trop » aimé la guerre? mais il montrera que j'ai tou-

» jours été attaqué ; d'avoir voulu la monarchie » universelle ? il fera voir qu'elle ne fut que l'œu- » vre fortuite des circonstances, que ce furent » nos ennemis eux-mêmes qui m'y conduisirent » pas à pas. Enfin, sera-ce mon ambition ? ah ! » sans doute, il m'en trouvera beaucoup ; mais de » la plus grande et de la plus haute qui fût ja- » mais, celle d'établir, de consacrer l'empire de » la raison, et le plein exercice, l'entière jouis- » sance de toutes les facultés humaines ; et ici » l'historien peut-être se trouvera-t-il réduit à » regretter qu'une telle ambition n'ait pas été sa- » tisfaite ! »

C'est ainsi que Napoléon, à Sainte-Hélène, se justifiait devant la postérité. Selon lui, la dictature était de toute nécessité, et s'il gêna la liberté, ce fut pour arrêter les débordements de la licence. Ses intentions, nous dit-il, étaient bonnes, et son ambition ne devait avoir pour résultat que la consécration de l'empire de la raison, le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les facultés humaines. Dans tout ce qu'il a écrit ou dit durant son exil, Napoléon a constamment cherché à se montrer sous le point de vue le plus avantageux ; mais il n'a pas toujours réussi à expliquer favorablement ses actes. Quand il assure qu'il n'a restreint la jouissance de la liberté que pour étouffer la licence et l'anarchie, on ne peut voir dans ces assertions qu'un de ces lieux communs sur lesquels se rabattent sans cesse les usurpateurs des droits des peuples. Mais il est encore plus étonnant d'entendre dire à celui qui enchaîna la presse, qui bâillonna toutes les bouches et comprima jusqu'à la pensée, que son unique but était d'établir, de consacrer le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les facultés humaines ; comme s'il était possible de développer ces facultés sans l'entière liberté de la presse !

Disons-le franchement, Napoléon fut un grand ambitieux, un conquérant insatiable, pour qui un premier triomphe n'était qu'un appât pour cent autres. Se faisant un jeu d'une bataille sanglante, il semblait ne considérer les peuples en masse que comme les éléments des calculs de son ambition, et les hommes individuellement que comme des chiffres : malheureusement pour les nations comme pour les individus, son œil était sec et son cœur insensible toutes les fois qu'il s'agissait de l'intérêt de sa domination. De là toutes les calamités qu'il fit peser sur tant de nations étrangères, et même sur la nation française qu'il aimait. Napoléon fut un grand despote ; il conçut fortement et perfectionna habilement le despotisme ; il savait l'exercer et le faire respecter : il y façonna les Français au point que, pendant douze années, ils secondèrent de tous leurs moyens le destructeur de leurs libertés. Mais pendant que la France était à ses genoux, l'Europe était à ses pieds. C'est ainsi que les Français se consolaient de leur servile obéissance aux moindres volontés du chef dont ils suivaient les traces, atteints qu'ils étaient du même vertige.

Quand le prestige se dissipa, l'enthousiasme s'éteignit ; cette homogénéité que Napoléon croyait avoir moulée se fondit ; la France impérialiste se fractionna en patriotes et en royalistes ; l'opinion publique cessa de soutenir le colosse, et le colosse tomba, laissant de nouveau la révolution et l'ancien régime aux prises.

FIN DE L'EMPIRE FRANÇAIS.

RESTAURATION DES BOURBONS.

CHAPITRE PREMIER.

Arrivée en France du duc d'Angoulême et du comte d'Artois. — Démarches du gouvernement provisoire pour avoir l'adhésion de l'armée. — Bataille de Toulouse. — Désastreuse convention signée par le comte d'Artois. — Louis XVIII reconnaît devoir sa couronne à l'Angleterre. — Il arrive à Compiègne. — Il rejette la constitution du sénat et veut recommencer l'ancien régime. — Alexandre s'y oppose. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Son premier ministère. — Déplorable traité du 30 mai 1814. — Ouverture du corps-législatif. — Octroiement de la charte. — Les émigrés reparaissent et gouvernent. — — Fautes qu'ils commettent. — Etablissement de la censure des journaux. — Opposition redoutable qui se forme. — Les actes du gouvernement aliènent tous les Français.—Napoléon se réjouit de ces fautes. — Actes de l'inique congrès de Vienne. — Le roi de Naples marche contre la France. — Napoléon se décide à reparaître en France. — Il débarque au golfe Juan.

Le 30 mars 1814, Napoléon Bonaparte régnait encore sur un vaste empire, sur un grand peuple; il avait sous ses ordres plus de cent cinquante mille soldats; toutes les places fortes de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, étaient encore en son pouvoir : dix jours après, son règne brillant et immortel n'était plus que dans l'histoire, et lui-même, exilé sur un rocher de la Méditerranée, semblait avoir fini sa vie politique. Tous ceux qui l'avaient suivi sur les champs de bataille, dans les conseils de l'état, n'avaient plus pour lui qu'une pensée vague comme un songe; tous leurs regards se portaient sur les nouveaux maîtres que quelques-uns avaient rappelés, et qui arrivaient sous la protection des baïonnettes étrangères.

Déjà le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, si célèbre par la haine que le peuple français lui avait vouée dès avant la révolution, le duc d'Angoulême, dont la France nouvelle ignorait jusqu'au nom, était entré à Bordeaux, avec la division du général anglais Hill. Un mois après, le 12 avril, ce même comte d'Artois, frère de Louis XVI, et du nouveau roi, Louis XVIII, fit son entrée à Paris, en qualité de lieutenant-général du royaume. Deux jours après, un décret du sénat, conféra à ce prince le gouvernement provisoire de la France, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier eût accepté la constitution préparée par le senat.

Ainsi, le retour des Bourbons n'éprouve aucun obstacle; l'étonnement, l'indifférence leur aplanissent les obstacles qu'ils croyaient rencontrer. Mais ils n'arrivent pas seuls : une foule d'émigrés, de nobles courtisans, tous les hommes de l'ancien régime, sortent de leurs obscures retraites pour entourer le prince lieutenant-général du royaume; ils s'annoncent par la dilapidation d'une partie des millions en or que le trésorier-général de la couronne impériale, le baron de la Bouillerie, a cru devoir rapporter de Blois à Paris. Ces fonds étaient bien la propriété particulière de Napoléon; mais on les déclara propriété de l'état, afin de les soustraire à la rapacité des hommes qui trouvaient commode de se les partager entre eux à titre d'indemnité des pertes que la révolution leur avait causées. D'autres royalistes ne rougirent pas de se partager l'argent et les pierreries que, quelques jours après, celui d'entre eux qui s'était chargé d'aller assassiner Napoléon, le marquis de Maubreuil, avait enlevés à la princesse de Wirtemberg, reine de Westphalie. Ce début commence à indisposer bien de bons Français contre les anciens aristocrates : à l'étonnement de la nation succède la répugnance; mais on se flatte que bientôt tout rentrera dans l'ordre.

Pendant que le gouvernement provisoire ne négligeait rien pour obtenir l'adhésion des généraux et des troupes, le maréchal Soult recevait, sous les murs de Toulouse, la bataille que Wellington méditait depuis vingt jours : bataille glorieuse pour l'armée française et pour son chef, et qui n'eut d'autre avantage pour le général anglais que de lui ouvrir les portes de cette ville, alors un des foyers actifs du royalisme. Ce fut le 10 avril que Wellington attaqua, avec toutes ses forces,

les positions fortifiées que Soult avait fait prendre à ses troupes. Les Français ne comptaient pas plus de trente mille hommes, dont six mille de très-jeunes conscrits qui restèrent spectateurs de la bataille sur les remparts de la ville, tandis que les autres vingt-quatre mille défendirent toute la journée les redoutes construites sur les hauteurs. Tous les efforts de quatre-vingt-dix mille Anglais, Portugais et Espagnols, échouèrent longtemps contre la bravoure de cette poignée de Français. Wellington vit périr ses meilleurs soldats, les Écossais, sous la mitraille des Français. Ce ne fut que dans la nuit que Soult quitta le champ de bataille, sans y laisser ni un canon, ni un prisonnier. Les ennemis avaient eu, dans cette sanglante journée, près de vingt mille hommes hors de combat, et les Français n'en avaient pas perdu le quart.

On a dit, avec quelque apparence de raison, que si le maréchal Suchet eût évacué la Catalogne et le Roussillon plus promptement qu'il ne l'a fait, et qu'il se fût porté au secours de Soult, avec les treize à quinze mille hommes dont il pouvait disposer, l'armée anglo-portugaise eût éprouvé un grand désastre sous les murs de Toulouse. Mais cette malheureuse rivalité qui existait entre tous les lieutenants de Napoléon, ainsi que d'autres motifs qu'il serait difficile d'expliquer, empêchèrent Suchet de marcher sur Toulouse et de contribuer au gain d'une bataille qui, malheureusement, ne pouvait plus avoir aucune influence sur des événements déjà consommés.

Huit jours après l'affaire de Toulouse, Soult, qui avait pris une nouvelle position très-forte aux environs de Castelnaudary, conclut, avec Wellington, un armistice, après lequel le général français quitta sa brave armée. Suchet en prit alors le commandement : les troupes des deux armées des Pyrénées reçurent la cocarde blanche, et les chefs envoyèrent leur adhésion aux grands changements qui venaient d'avoir lieu à Paris.

Tout s'étant soumis volontairement au nouvel ordre de choses, et Napoléon ayant quitté Fontainebleau, des conventions, qu'on peut appeler désastreuses pour la France, furent signées à Paris, le 23 avril, entre le comte d'Artois d'une part, et les puissances alliées d'autre part.

Ces conventions portaient ce qui suit :

« Art. 1. Toutes les hostilités sur terre et sur » mer sont suspendues entre la France et les » puissances alliées.

» 2. Elles feront évacuer, par leurs armées, le » territoire français, tel qu'il se trouvait le » 1er janvier 1792, à mesure que les places occu» pées encore, hors de ces limites, par les trou» pes françaises, seront évacuées et remises aux » alliés.

» 3. Les places ci-dessus désignées seront éva» cuées dans des délais qui seront déterminés de » manière à ce que la remise totale puisse être » effectuée au 1er juin prochain. Les garnisons » sortiront avec armes et bagages, et pourront » amener l'artillerie de campagne, dans la pro» portion de trois pièces par chaque millier » d'hommes, les malades et les blessés y compris. » La dotation des forteresses, et tout ce qui n'est » pas propriété particulière sera remis en en» tier aux alliés. (Dans la dotation sont compris » les dépôts d'artillerie et de munitions.) Les » garnisons rentreront en France. Le blocus des » places fortes en France sera levé sur-le-champ » par les armées alliées. Les flottes et les bâti» ments de la France demeureront dans leur si» tuation respective.

» 4. Le sort des arsenaux et des vaisseaux de » guerre, armés et non armés, qui se trouvent » dans les places maritimes remises par la France » sera réglé par le traité de paix définitif. »

Les autres articles de convention sont relatifs à la remise des prisonniers et des départements ou villes occupés par les alliés aux magistrats nommés par le gouvernement provisoire. Toute réquisition devait cesser aussitôt. Enfin, par un article secret, il fut stipulé que les propriétés publiques et particulières des places évacuées par les Français seraient respectées, et restituées si elles avaient été distraites.

Telle fut la déplorable convention du 23 avril, par laquelle débuta le lieutenant-général de Louis XVIII ; convention que la France ne cessa de lui reprocher. On était affligé de voir faire tant de sacrifices, et de voir le pays privé de ses limites naturelles par les mêmes puissances qui, peu de jours avant, proclamaient que la France devait être grande et forte pour assurer l'équilibre européen. On blâmait beaucoup le comte d'Artois d'avoir souscrit à la réduction du royaume à son ancien territoire ; on le blâmait aussi de la cession qu'il faisait, d'un trait de plume, des cinquante et une places fortes ou forteresses que les troupes françaises occupaient au-delà des limites de l'ancienne France, de l'abandon d'un matériel immense, de grands dépôts de toutes sortes d'objets d'armement et d'équipement, dans lesquels se trouvaient douze mille bouches à feu, dont onze mille en bronze. Ces pertes immenses furent encore augmentées par la cession de trente et un vaisseaux de ligne et de douze frégates construits par Napoléon et avec l'argent de la France.

La convention du 23 avril fit évanouir, en un

seul jour, les fruits de tant de combats, de tant de hauts faits d'armes, de tant de sacrifices : on se demandait si c'était là les avantages que les alliés avaient promis de stipuler en faveur de la dynastie des Bourbons. De ce jour on put s'apercevoir que les puissances étrangères voulaient affaiblir la France et la réduire au rang d'un état secondaire. En cédant, sans la moindre compensation, Alexandrie, Mayence, Anvers, qui nous avaient coûté des sommes incalculables, le comte d'Artois annonçait clairement que sa famille tenait peu à la gloire de la France et aux conquêtes de la révolution, et que, pourvu que les alliés laissassent aux Bourbons le palais des Tuileries pour régner sur leurs anciens courtisans, ces princes seraient toujours satisfaits.

Quelques personnes se flattaient encore que le nouveau roi, Louis XVIII, dont on vantait la raison et les lumières, agirait avec moins de légèreté que son frère le comte d'Artois; et que la France obtiendrait, par le traité de paix, des conditions moins désastreuses que celles exprimées dans la convention. On attendait donc impatiemment le roi.

Ce prince avait fait son entrée solennelle à Londres, le 20 avril : il avait reçu de grands honneurs en qualité de roi de France Complimenté par le prince régent d'Angleterre, Louis XVIII lui avait répondu ces paroles qui firent, en France, une pénible sensation : « Je prie » votre Altesse royale d'agréer les plus vives et » les plus sincères actions de grâces pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser. Je lui en » rends de particulières pour les attentions soutenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de » V. A. que de celle de chacun des membres de » votre illustre maison. C'est aux conseils de » V. A., à ce glorieux pays et à la constance de » ses habitants que j'attribuerai toujours, après » la divine Providence, le rétablissement de » notre maison sur le trône de ses ancêtres; et cet » heureux état de choses, qui promet de fermer » les plaies, de calmer les passions, et de rendre » la paix, le repos et le bonheur à tous les peuples. »

Ainsi le nouveau roi qui venait s'asseoir sur le trône de France commençait par déclarer que c'était au prince régent d'Angleterre, après la divine Providence, à qui il devait sa couronne. Il y avait dans ces paroles une insulte à la nation française, et une atteinte aux principes d'après lesquels le sénat avait rappelé la dynastie des Bourbons; mais elles ne furent guère aperçues dans ce moment; on se flattait toujours que Louis XVIII établirait un gouvernement modéré, basé sur des institutions propres à assurer les libertés publiques.

Le nouveau roi débarqua à Calais, le 24 avril, et arriva à Compiègne le 28. Là il reçut des députations de tous les corps constitués de la capitale, et se vit entouré de cinq à six des maréchaux de Napoléon, qui faisaient retentir l'air des cris de *vive le roi*, et ne cessaient d'exciter le peuple à saluer de ses acclamations l'arrivée du *roi légitime, revenant parmi nous pour nous rendre la paix et le bonhenr.*

A peine le nouveau roi fut-il à Compiègne que tous les anciens courtisans et les incorrigibles aristocrates de 1789 accoururent saluer le monarque et le supplier de rejeter la constitution du sénat : ils auraient voulu que Louis XVIII rentrât dans sa capitale en souverain absolu : il paraît que ce prince avait écouté les prétentions des anciens ordres de la monarchie, et que leurs intrigues l'avaient déterminé à continuer le régime d'avant la révolution. Mais l'empereur Alexandre, qui avait eu le temps de juger l'esprit de la nation française, et qui sentait l'indispensable nécessité de satisfaire à l'opinion publique, insista fortement auprès de Louis XVIII pour que son entrée dans la capitale fût précédée, si non par l'acceptation de la constitution, du moins par une déclaration qui promît aux Français une constitution libérale. On assure même qu'Alexandre annonça que, si cette promesse solennelle n'était pas faite, on n'entrerait pas à Paris.

Trois jours furent employés à cette singulière négociation, dans laquelle on vit l'autocrate de toutes les Russies, le souverain dont le gouvernement ne connaît d'autre base que le despotisme le plus absolu, insister vivement pour que le roi replacé sur le trône de France par les puissances alliées consacrât, avant d'y monter, les libertés publiques des Français.

Il fut enfin convenu que Louis XVIII n'accepterait pas la constitution du sénat, laquelle serait remplacée par une ordonnance de réformation ou Charte royale, qui serait *octroyée* à la nation française. En attendant, Louis XVIII publia la déclaration suivante, datée de Saint-Ouen, le 2 mai 1814, déclaration sage, dans laquelle se trouvent exprimés des principes que les royalistes n'approuvèrent pas. « Rappelé par l'amour de » notre peuple au trône de France, disait » Louis XVIII; éclairé par les malheurs de la » nation que nous sommes destiné à gouverner, » notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à » son bonheur.

» Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans la séance » du 6 avril dernier, nous avons reconnu que » les bases en étaient bonnes; mais qu'un grand

» nombre d'articles, portant l'empreinte de la » précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, » ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir » lois fondamentales de l'état; résolu d'adopter » une constitution libérale, voulant qu'elle soit » sagement combinée, et ne pouvant en accepter » une qu'il est indispensable de rectifier, nous » convoquerons le sénat et le corps législatif, » nous engageant à mettre sous leurs yeux le tra- » vail que nous aurons fait avec une commission » choisie dans le sein de ces deux corps, et don- » ner pour base à cette constitution les garanties » suivantes : Le gouvernement représentatif di- » visé en deux corps, l'impôt librement consenti, » la liberté publique et individuelle, la liberté de » la presse, la liberté des cultes, les propriétés » inviolables et sacrées, la vente des biens natio- » naux irrévocable, les ministres responsables, » les juges inamovibles, et le pouvoir judiciaire » indépendant; la dette publique garantie, la » Légion-d'Honneur maintenue, tout Français » admissible à tous emplois; enfin nul individu » ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses » votes. »

Cependant les sénateurs persévéraient à défendre leur travail du 6 avril; mais le gouvernement provisoire, qui n'avait plus besoin du sénat, rejetait, lui aussi, une constitution dont les bases libérales avaient été peu appréciées par la nation. D'un autre côté, le clergé intervint pour défendre le principe du droit divin des rois : l'ancienne noblesse ne tarda pas non plus à afficher ses gothiques et malfaisantes prétentions : elle convoita tous les premiers emplois qu'elle occupait jadis à la cour et à l'armée. Il n'y eut jusqu'aux membres des anciens parlements qui ne cherchassent à faire reconstituer leurs compagnies, admettant la plénitude du pouvoir royal, mais avec la libre sanction de l'enregistrement et la restriction des remontrances. Ainsi tout le monde s'agitait en même temps, et chacun voulait faire prévaloir ses opinions contre-révolutionnaires.

La déclaration de Saint-Ouen, en calmant les inquiétudes de ceux des Français qui s'étaient effrayés à l'idée du retour de l'ancien régime et de ses abus, rallia autour du nouveau roi bien des citoyens; et quand, le lendemain, il fit son entrée à Paris, il trouva les habitants assez favorablement disposés. Louis XVIII fit cette entrée solennelle dans une calèche découverte : il garda constamment son chapeau sur la tête. Le peuple, curieux de voir un prince dont il ne se rappelait plus les traits, remarqua avec peine que les trois personnes placées dans la calèche, le roi, la duchesse d'Angoulême et le prince de Condé, avaient le regard froid et aussi sévère que celui d'un juge assis au tribunal : on aurait mieux aimé y lire l'expression du bonheur dont un père jouit en se retrouvant au milieu de ses enfants : toutefois la famille royale fut reçue, en quelque sorte, avec enthousiasme. L'esprit révolutionnaire, longtemps comprimé, sommeillait alors, et Napoléon paraissait totalement oublié : certes il l'eût été à jamais si les Bourbons, gouvernant de bonne foi et éloignant d'eux les hommes qui avaient déjà fait repousser leur dynastie, n'eussent pas commis toutes les imprudences et toutes les fautes que leurs plus grands ennemis auraient pu leur conseiller.

Louis XVIII débuta par la nomination de ses ministres, et ses choix ne furent pas heureux : il donna les sceaux et la justice à M. Dambray; les affaires étrangères à M. de Talleyrand; l'intérieur à l'abbé Montesquiou; la guerre au général Dupont; la marine au baron Malouet; les finances à l'ex-abbé Louis, et la police à M. Beugnot. Le comte Blacas d'Aulps eut le département de la maison du roi et devint le ministre favori. Il y avait dans ce ministère des royalistes peu propres à rassurer la nation, des hommes à qui l'on reprochait d'avoir trahi la cause de Napoléon, et d'autres qu'on vit toujours agir et parler selon la volonté du pouvoir qui les employait.

En rentrant en France, les Bourbons avaient déclaré qu'il n'y aurait plus ni conscription ni droits-réunis; mais ni ces droits odieux, ni la conscription ne furent abolis : on se contenta d'autoriser les conscrits de la classe de 1815 à rentrer dans leurs foyers, et a changer le nom de droits-réunis en celui de contributions indirectes. Ainsi, les deux premières promesses faites aux Français par les Bourbons furent éludées. Un système de déception fut créé par les conseillers de Louis XVIII, et chaque jour l'on se plut à remettre en question les principes contenus dans la déclaration de Saint-Ouen.

A peine Louis XVIII fut-il dans sa capitale que l'on s'y occupa du traité de paix définitif entre toutes les puissances européennes. Ce traité, que la convention du 25 avril avait préparé, et auquel elle servit de base, fut signé le 30 mai. Jamais la France n'en avait conclu de plus désastreux et de plus humiliant; jamais on n'eut moins de respect pour la justice, moins de ménagements pour les peuples, que n'en montrèrent, dans cette circonstance, les potentats qui stipulèrent ce traité. Là parut au grand jour toute la vieille inimitié du cabinet anglais contre la France, la cupidité de la Prusse, la soif de domination de l'Autriche, la mauvaise foi de tous les signataires de la fallacieuse proclamation de Francfort. Ce déplorable traité ne prouvait que trop quelles avaient été les

véritables intentions des puissances coalisées en renversant Napoléon : on voyait clairement, par le résultat, que, en prolongeant une guerre qui aurait pu se terminer au congrès de Prague, à celui de Francfort, ou même à Châtillon, les alliés n'avaient d'autre but que celui d'affaiblir la France pour rester les maîtres de l'Europe, dont ils voulaient se partager les peuples comme on se partage un vil bétail : ils ne voulaient détruire l'empire français que pour s'emparer de ses dépouilles. Le traité du 30 mai et ses articles secrets resteront comme un monument destiné à constater l'abus de la force. En voici les principales dispositions :

La France, réduite à ses anciennes limites de 1789, avec la seule addition de quelques chétifs cantons dans quatre ou cinq départements de la frontière. Les hautes parties contractantes daignaient pourtant confirmer la possession de la principauté d'Avignon, du comtat Venaissin et quelques autres enclaves ayant appartenu autrefois à des princes d'Allemagne. C'était là tout ce qu'on laissait aux Bourbons des débris de la république française et de l'empire.

La Hollande et la Belgique devaient être placées sous la souveraineté de la maison d'Orange.

Les états de l'Allemagne, formant jadis la confédération du Rhin, devaient rester indépendants et unis par un lien fédératif.

La Suisse, indépendante, continuerait de se gouverner par elle-même.

La malheureuse Italie, morcelée de nouveau, devait être partagée entre l'Autriche et plusieurs états souverains à reconstruire, tels que le grand-duché de Toscane; celui de Parme, Plaisance et Guastalla, promis à l'impératrice Marie-Louise, celui de Modène, etc. [1]. La Lombardie et le pays Vénitien restaient à l'Autriche.

L'île de Malte et ses dépendances étaient laissées en toute souveraineté à l'Angleterre.

Par les articles 8, 9 et 10, les puissances alliées rendaient à la France quelques colonies, à l'exception de Tabago, Sainte-Lucie et l'Ile-de-France avec ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, qui étaient cédées à l'Angleterre.

La France restituait de son côté la partie espagnole de Saint-Domingue, qui lui avait été cédée par la paix de Bâle (1795).

On nous rendait aussi la Guadeloupe, et la Guyane française telle qu'elle était en 1792. Mais ces faibles concessions étaient accompagnées de la clause humiliante par laquelle la France s'engageait « à ne faire aucun ouvrage de fortification » dans les établissements qui lui doivent être restitués, et qui sont situés dans les limites de la » souveraineté britannique sur le continent des » Indes, et à ne mettre dans ces établissements » que le nombre des troupes nécessaires pour le » maintien de la police. »

Quant aux arsenaux et vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvaient dans les places maritimes remises par la France, il était convenu que ces vaisseaux, comme aussi l'artillerie et les munitions navales, et tous les matériaux de construction et d'armement, seraient partagés entre la France et les pays dans lesquels ces ports et arsenaux étaient situés, et ce dans la proportion de deux tiers pour la France, et un tiers pour ces pays. Mais l'Angleterre eut soin de faire excepter de ce partage les vaisseaux et arsenaux existants dans les places tombées au pouvoir des alliés antérieurement au 23 avril, ainsi que les vaisseaux et arsenaux de la Hollande, nommément la flotte du Texel, toute construite sous le règne de Napoléon. L'Angleterre fit stipuler aussi que le port d'Anvers serait dorénavant réduit à la seule condition de port commerçant.

Tel était à peu près le traité patent du 30 mai 1814, d'après lequel toutes les puissances qui avaient été engagées dans les guerres de la révolution étaient invitées à envoyer des plénipotentiaires à Vienne, pour y régler, dans un congrès général, les arrangements qui devaient compléter les dispositions de ce traité.

Mais si les stipulations publiques montraient jusqu'où pouvait aller l'abus de la force, les articles secrets avaient un caractère bien plus révoltant encore. La France s'y engageait par avance à reconnaître le partage que les alliés se feraient des contrées conquises ou cédées; elle renonçait en même temps à toutes les réclamations qu'elle avait le droit de faire pour dotations, donations, revenus de la Légion-d'Honneur, sénatoreries et autres capitaux de cette nature; ce qui consommait la spoliation d'un grand nombre d'établissements et de plusieurs milliers de Français.

J'aurai bientôt l'occasion de parler de ce partage inique par lequel les peuples qui avaient montré de la sympathie et de l'attachement pour la France en furent punis par leur incorporation à des états pour lesquels ils avaient la plus vive aversion : les Belges furent placés sous la domination hollandaise; les Génois sous celle du roi de Sardaigne; les Lombards, sous le joug tudesque, etc., etc.

La seule disposition philanthropique que l'on

[1] Le traité de Paris rétablit jusqu'à la principauté de Monaco. Ainsi cette belle Italie se trouva de nouveau couverte de petits souverains, princes ou ducs qui tombaient sur elle affamés et qui avaient besoin d'être restaurés. Cette vermine, comme l'appelait Boursault, se mit à ronger les peuples, et en peu d'années les contrées les plus florissantes furent frappées d'une désolante stérilité.

trouve dans le traité du 30 mai, est celle par laquelle la France et l'Angleterre promettaient d'unir leurs efforts, pour faire prononcer au futur congrès de Vienne, par toutes les puissances de la chrétienté, l'abolition de la traite des noirs[1].

Une chose digne de remarque, c'est le soin jaloux de l'Angleterre pour se réserver, dans toutes les parties du globe, des points offensifs contre le commerce des autres peuples. Non contente de posséder Gibraltar, cette clef de toute la Méditerranée, la Grande-Bretagne se fait céder Malte, d'où elle pourra maîtriser l'Égypte et l'Italie, et Corfou, dont elle fera la sentinelle des Dardanelles et des mers du Levant.

Quelques jours après la signature de ce fameux traité, le gouvernement de Louis XVIII réunit un certain nombre de sénateurs, et convoqua ces mêmes députés au corps législatif que Napoléon avait renvoyés le 31 décembre précédent. Ces deux simulacres de la législature furent assemblés au palais Bourbon, où eut lieu la séance royale dans laquelle Louis XVIII donna communication du traité, et présenta la charte qu'il octroyait.

«..... Je me félicite, dit le roi en parlant aux » pairs et aux députés du royaume, je me félicite » d'être devenu le dispensateur des bienfaits que » la divine Providence daigne accorder à mon » peuple. J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, » l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle » sont compris leurs alliés, c'est-à-dire tous les » princes de la chrétienté. La guerre étant univer- » selle, la réconciliation l'est également. Le rang » que la France a toujours occupé parmi les na- » tions n'a été transféré à aucune autre et lui » demeure sans partage. Tout ce que les autres » états acquièrent de sécurité accroît également » la sienne, et par conséquent ajoute à sa puis- » sance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de » ses conquêtes ne doit donc pas être regardé » comme retranché de sa force réelle. La gloire » des armées françaises n'a reçu aucune atteinte; » les monuments de leur valeur subsistent, et les » chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent dés- » ormais par des droits plus stables et plus assu- » rés que ceux de la victoire. Les routes du com- » merce, si longtemps fermées, vont être libres. » Le marché de la France ne sera plus seul ouvert » aux productions de son sol et de son industrie. » Celles dont l'habitude lui a fait un besoin, ou » qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui » seront fournies par les possessions qu'elle re- » couvre. Elle ne sera plus réduite à s'en priver, » ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. » Nos manufactures vont refleurir; nos villes » maritimes vont renaître, et tout nous promet » qu'un long calme au-dehors et une félicité du- » rable au-dedans seront les heureux fruits de la » paix..... »

Passant ensuite à la concession de la charte, Louis XVIII dit aux députés : « C'est guidé par » l'expérience, et secondé par plusieurs d'entre » vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle » dont vous allez entendre la lecture, et qui as- » seoit sur des bases solides la prospérité de l'é- » tat. »

Je crois pouvoir me dispenser de donner ici le texte ou même l'analyse de cette charte : si elle n'était pas la plus libérale des constitutions données à la nation française depuis celle de 1791; elle est du moins la seule que les Bourbons restaurés pussent octroyer, eux à qui le seul mot de constitution avait toujours fait l'effet de l'eau sur un hydrophobe.

Après une révolution qui avait fait connaître aux peuples leurs droits imprescriptibles, et qui avait détruit à jamais le pouvoir absolu des rois de France, Louis XVIII donnait la charte constitutionnelle comme une transaction entre le présent et le passé, comme une garantie pour l'avenir. Toutefois, en sa qualité de roi, Louis XVIII crut devoir se considérer comme le représentant général, et se borna à s'entourer de quelques hommes choisis par lui pour rédiger cette charte, qui fut presque improvisée. Si la part du pouvoir y est large, et si quelques articles pouvaient être sujets à une interprétation qui lui serait avantageuse, on trouve néanmoins dans ce pacte fondamental des principes qui, au sortir du long despotisme de Bonaparte, pouvaient réunir autour de la charte la majorité des Français. Mais on se plaignit, avec raison, de ce que le roi n'accordait aux Français qu'une charte royale, uniquement concédée par son autorité, au lieu d'une véritable constitution libérale offerte à l'examen des députés de la nation. Quelques-uns de ces députés, parmi lesquels on distingua Durbach, de la Moselle, protestèrent contre cette manière d'octroyer la charte, et déclarèrent même que les députés qui avaient coopéré à la rédaction de cette loi fondamentale de l'état n'avaient pas reçu de mission à cet effet. Ils rappelèrent les promesses contenues dans la déclaration de Saint-Ouen, et firent ressortir tout ce que le préambule de la charte contenait de contraire aux lumières du siècle; enfin ils firent remarquer tout ce que la seule date de cette ordonnance de réformation renfermait de germes de méfiance et d'alarmes.

[1] Nos lecteurs savent déjà que cette abolition avait été décrétée par les assemblées nationales de la révolution, et que la convention avait été plus loin encore en rendant la liberté à tous les esclaves noirs ou de couleur et en prononçant qu'il n'y avait plus que des hommes libres soit en France, soit dans ses colonies.

Malheureusement les ministres et les prétendus hommes d'état qui entouraient le roi pensèrent qu'il devait rendre la charte royale obligatoire à l'instant même et sans la soumettre à l'acceptation des députés, ce qui n'eût offert aucune difficulté, et eût donné à ce grand acte toute la force d'un contrat consenti par ceux qui devaient en supporter les principales charges. Louis XVIII crut aussi que sa charte contenait assez de bienfaits pour qu'elle fût reçue avec empressement et reconnaissance; deux cents députés, presque inconnus à la nation française, et dont tous les devoirs s'étaient bornés jusqu'alors à jeter une boule dans l'urne du scrutin toutes les fois que les commissaires du gouvernement impérial allaient leur faire une lecture rapide des articles d'une loi à la confection de laquelle ils n'avaient pris aucune part; deux cents députés, dis-je, habitués à ne rien discuter, à ne rien contredire, et évidemment sans mission pour rédiger ou accepter une constitution, s'empressèrent de déclarer que la charte octroyée par Louis XVIII avait l'assentiment de tous les Français.

Toutefois une ère nouvelle commença pour la France; et, pour marquer cette ère, pour séparer le passé de l'avenir, l'abbé Montesquiou, ministre de l'intérieur, fit, le 12 juillet 1814, un long rapport sur la situation du royaume. Cet exposé, qu'on aurait pu comparer au *bilan d'entrée* d'une maison de commerce, s'il n'eût pas été fait avec une mauvaise foi évidente, semblait établir qu'aucun bien n'avait pu s'opérer en France depuis la convocation des états-généraux. Mais le ministre y développait avec prédilection les erreurs, les abus qui avaient pu se glisser dans les diverses parties de l'administration impériale; il en exagéra les conséquences pour le royaume, et entreprit la plus amère censure du passé. Ce ministre abordait à peine les merveilleux progrès que la France avait faits depuis vingt ans, comme s'il n'était pas avéré que, malgré nos guerres continuelles, la population s'est considérablement accrue; que le sort les classes inférieures est devenu beaucoup plus supportable; que l'agriculture et l'industrie ont fait de grands et profitables progrès. M. de Montesquiou semble oublier que jamais aucun état n'a été administré avec plus d'intelligence et d'activité; qu'il a été fait plus de grands et utiles travaux dans les quatorze années composant le consulat et l'empire, que durant tout les règnes des anciens rois de France; que tout a été perfectionné depuis la révolution; en un mot, il se montra disposé à nier l'évidence, comme s'il avait pu dérober à la connaissance du monde les faits les plus palpables. M. de Montesquiou aurait pu dire que la condition de l'individu, placé hors du cercle politique et des mesures rigoureuses que le chef de l'état prenait trop souvent, s'était améliorée au point d'étonner ceux qui n'avaient pas vu la France depuis 1789; que les classes laborieuses, les cultivateurs, les ouvriers des deux sexes connaissaient des jouissances qui leur étaient interdites avant la révolution, et que tous ces hommes, naguère si à plaindre, étaient en 1814 mieux logés, mieux habillés, mieux nourris, mieux éduqués. Tous ces bons, tous ces grands résultats, le ministre de Louis XVIII les passe sous silence, et les efforts de sa dialectique tendent à prouver, au contraire, que tous les éléments de prospérité ont quitté la France avec les émigrés.

Le but de cet exposé, évidemment faux, était de prouver que le gouvernement républicain et celui de Napoléon avaient tenu la France dans la plus déplorable situation, et qu'il ne fallait rien moins que le retour de la domination *légitime* et paternelle des Bourbons pour arrêter le mal, et rendre l'état florissant. Ce fut dans ce même système qu'on exagéra beaucoup les sommes dues par l'*arriéré,* dont la liquidation devait se faire en reconnaissances payables à divers termes.

Quelque soin que l'on mît à faire détester le gouvernement déchu, les Français ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils n'avaient rien gagné à la restauration des Bourbons, pas même sous le rapport des libertés publiques consacrées par la charte, puisque cette charte était toujours interprétée au gré des partisans du pouvoir absolu. D'un autre côté, on vit les ministres conserver, malgré les dispositions textuelles de l'esprit de la charte royale, toutes les lois, tous les décrets, tous les arrêtés de l'empire propres à assurer le despotisme du nouveau gouvernement.

C'est ainsi qu'on trouve conservée, dans l'ordonnance du roi concernant la garde nationale, toutes les précautions prises dans l'intérêt du pouvoir par le sénatus-consulte de 1805, et le décret de 1806; précautions contraires à la nature des institutions primitives des gardes nationales constitutionnelles. Cette ordonnance, dans laquelle on trouve l'étrange amalgame du régime militaire avec le régime administratif, établit une distinction entre la garde urbaine et la garde rurale, et attribue au roi la nomination de tous les officiers. La prédilection que les ministres de Louis XVIII montrent pour les lois établies au profit du despotisme de Napoléon, fait dire à tous les Français : *que le roi règne, que Napoléon gouverne, et que les émigrés administrent.*

Avec une pareille tendance au despotisme, il fallait s'attendre à voir entraver la liberté de la

presse, quoiqu'elle fût garantie par la charte : en effet, une loi, dont les dispositions étaient évidemment en opposition avec la déclaration de Saint-Ouen et le pacte fondamental, ne tarda pas d'être présentée aux chambres par ce même ministre de l'intérieur auquel on devait le fameux rapport sur la situation de la France. L'abbé Montesquiou déclara sans détour qu'il ne fallait pas laisser à la presse une trop grande latitude, et qu'il était indispensable d'en prévenir les abus par l'établissement de la censure pour tous les écrits ayant moins de vingt feuilles d'impression.

Cette première et grave atteinte portée à la charte éprouva une vigoureuse opposition de la part de quelques députés, qui démontrèrent combien les doctrines émises par le gouvernement étaient fausses. Toutefois, la majorité d'une chambre trop habituée à la servilité adopta la loi, et, de ce jour, les journaux et les brochures, seuls écrits à la portée de tout le monde, furent soumis à une censure arbitraire. C'est ainsi que le gouvernement légitime des Bourbons entendait faire jouir les Français de la plus précieuse des libertés conquises en 1789. En établissant la censure pour tous les écrits périodiques et ouvrages éphémères, les ministres faisaient implicitement l'aveu qu'ils n'avaient ni la force, ni le courage de soumettre leurs actes à une discussion publique : la liberté de la presse les effarouchait, comme elle a toujours effarouché l'orgueil et la domination, l'audace et la tyrannie, parce qu'elle les menace et les démasque sans cesse; mais les craintes qu'elle inspire deviennent encore un nouvel éloge pour elle, une nouvelle preuve de son incontestable utilité; car le premier des dangers publics est toujours la tyrannie.

Si l'on fait attention que l'époque à laquelle fut établie la censure sur les journaux français, si répandus dans tout le continent européen, est celle où s'ouvrit le fameux congrès de Vienne, on pourra en induire que la France, déjà soumise aux exigences des puissances alliées, avait reçu d'elles l'injonction de réduire au silence les journaux, qui n'auraient pas manqué de s'élever contre les iniquités qu'on se proposait de faire consacrer dans ce congrès, lequel ne fut qu'un révoltant marché d'hommes. De grandes plaintes retentirent dans toute la France contre les restrictions apportées à la liberté de la presse; les hommes jaloux des libertés publiques (et il s'en trouvait beaucoup qui avaient traversé le brillant despotisme de Bonaparte sans que leur chaleureux patriotisme se fût refroidi), ces hommes vigilants, que la tyrannie, de quelque couleur qu'on la parç, effraie, se souvinrent que, lorsque Bonaparte voulut opprimer la France, il commença par bâillonner les journaux. Il en résulta une inquiétude qui, au lieu de se calmer au sein de la paix, se répandit dans toutes les classes de la population.

Bientôt l'imprudent langage tenu officiellement par les dépositaires du pouvoir rendit les Français encore plus ombrageux. On s'était soumis au gouvernement des Bourbons; une série de désappointements ébranla cette soumission. Le remède que les ministres avaient cru trouver dans la censure des journaux, se trouva impuissant à imposer silence aux mécontents : la satire des actes du gouvernement se réfugia dans les volumes au-dessus de vingt feuilles; on lut avec avidité le *Censeur européen*, ouvrage périodique rédigé par deux jeunes avocats, Comte et Dunoyer, dont il fit la haute réputation. De ce moment, les gens éclairés formèrent une opposition, qui fut bientôt assez forte pour donner des inquiétudes au gouvernement.

D'un autre côté, l'armée, tous ceux qui avaient servi sous Napoléon, ainsi qu'une grande partie de la population des campagnes commençaient à regretter leur empereur, et son nom était dans toutes les bouches.

Une marche franche et libérale pouvait seule rallier au gouvernement royal ceux qui s'en détachaient tous les jours; mais au lieu de la suivre, les ministres du roi ne commettent que des actes propres à aliéner tous les cœurs, et ces actes sont appuyés par un langage qui indispose la partie éclairée de la nation. Ici, c'est le chancelier Dambray qui se montre le plus irréconciliable ennemi de tous les principes qui ont fait la révolution; là, c'est l'abbé Montesquiou, l'un des rédacteurs de la charte, qui se fait l'apologiste de la censure. A leurs côtés apparaît le ministre d'état Ferrand qui, en présentant le projet de loi relatif aux biens non vendus des émigrés, ne craint pas de traiter de rebelles les vingt-cinq millions de Français restés sur le sol de la patrie, et ose ensuite dire à ses amis que les imprudentes expressions dont il s'est servi ont reçu l'approbation du roi, dont l'intention est de rendre à la noblesse et au clergé les biens qui leur ont été enlevés par la révolution. Au département de la guerre, le ministre Dupont semble avoir pris à tâche de mécontenter tous les militaires, et y réussit complétement. Il en est de même à la marine. Partout on excite le mécontentement des généraux, des officiers, des soldats. Il n'est pas jusqu'au ministre de la police, Beugnot, qui n'irrite les esprits par l'indiscrète publication d'une ordonnance, aussi sévère que ridicule, sur l'observation du dimanche. Ajoutons à cette esquisse des imprudences et des fautes du gouver-

nement des Bourbons le mépris que les royalistes montraient ouvertement pour la charte, qu'ils considéraient comme un hochet dont on amusait le peuple; disons comment on blessait, à la cour de Louis XVIII, l'amour-propre des nobles de l'empire, en traitant avec hauteur et dédain les femmes des plus illustres de nos maréchaux, et terminons cette esquisse par l'espèce de ridicule que tous les vieux hobereaux, tous les gentillâtres que la restauration avait fait sortir de leurs manoirs, imprimaient à cette même restauration, des ridicules dont la caricature s'empara avec esprit. Il y avait sans doute dans cette marche du ministère, dans ses paroles, dans ses actes, de quoi alarmer un peuple qui était loin de vouloir le retour de l'ancien régime, qu'on lui offrait cependant en perspective.

Toutes ces fautes n'étaient pas perdues pour l'homme exilé sur le rocher de l'île d'Elbe : il sentait les blessures que des ministres inhabiles faisaient à la nation, et se promettait déjà de profiter de l'irritation qu'elles causaient. Sa pénétration lui fit prévoir, en lisant le discours de M. de Ferrand, qu'il pourrait bientôt retourner en France; et chaque jour il jouissait de voir avec quelle imprudence on lui en ouvrait les issues et aplanissait la route. Maître de sa pensée, il interrogeait avidement les nombreux voyageurs de toutes les nations, pour lesquels il était devenu l'objet d'une admiration profonde, et bâtissait, sur leurs rapports, des espérances que tous les actes des Bourbons fortifiaient journellement. Il jugeait combien le peuple devait être alarmé par les mots de *dîmes, corvées, droits féodaux*, et par les menaces que les émigrés faisaient aux nouveaux et innombrables propriétaires de biens nationaux : Napoléon voyait aussi avec plaisir les anathèmes lancés de la chaire évangélique sur les acquéreurs de ces biens. De ce moment, il épia l'occasion prochaine de renverser le trône des Bourbons.

Le danger était déjà grand dès la fin de l'année 1814; mais, au lieu de le conjurer, les ministres et la cour de Louis XVIII le rendaient tous les jours plus imminent. On aurait dit que tous les hommes de la restauration, ainsi que tous les princes restaurés, étaient atteints de vertiges : c'était à qui offenserait le plus les peuples dans ce qu'ils avaient de plus cher. Les uns ouvraient pompeusement une souscription pour élever un monument expiatoire aux victimes de Quibéron [1], et insultaient ainsi aux mânes de l'illustre Hoche et de ses braves compagnons d'armes; les autres allaient exhumer les cendres de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Le clergé parlait du retour des jésuites en France, et se réjouissait de les voir rétablis dans les états du pape. Les royalistes se mêlaient aux prélats pour appeler de tous leurs vœux ces dangereux auxiliaires, ces turbulents protecteurs de l'église; et ces royalistes imprudents les réclamaient comme un ordre politique nécessaire au maintien de l'autorité royale.

Tous ces actes, tous ces vœux, propres à alarmer les amis de la liberté, ne tardèrent pas à porter leurs fruits : les départements de l'est se montrèrent hostiles au gouvernement; ceux du midi virent éclater les haines les plus déplorables, présages de scènes cruelles. Les habitants de Lyon, du Dauphiné, de la Bourgogne, les protestants du midi commencèrent à regretter hautement le règne de Bonaparte. L'armée se plaignait de plusieurs nouveaux chefs, de réglements minutieux et sévères sans motifs; elle déplorait les prérogatives enlevées à l'ordre de la Légion-d'Honneur et l'avilissement de cette étoile des braves prodiguée à tant d'hommes qui l'obtenaient par intrigues ou à prix d'argent. Généraux, officiers et soldats, tous regrettaient leurs cocardes tricolores, leurs aigles, leurs drapeaux, leur chef enfin. A l'exception de quelques vieux nobles et des hommes qui dévoraient les vingt-huit millions votés pour la liste civile, on peut affirmer que la France entière était, après huit à neuf mois d'essais, fort mécontente de la restauration, et se montrait prête à opérer une nouvelle révolution en faveur de la liberté des peuples, dont on se jouait à la cour de Louis XVIII, et plus encore au congrès de Vienne.

Les premiers actes de ce congrès fameux avaient fait disparaître comme un rêve les dispositions philanthropiques que les souverains alliés montrèrent tant qu'ils craignirent d'irriter un peuple de braves : les maximes équitables, qu'ils semblaient avoir adoptées au milieu des événements tumultueux de l'invasion, disparurent dans les conférences de Vienne, pour faire place à la politique la plus injuste et la plus immorale que les cabinets les plus éhontés eussent encore osé professer. On y vit les peuples de l'Allemagne et de l'Italie mis à l'encan, et adjugés au plus fort ou au plus astucieux. Les rois y apparaissaient comme les successeurs d'Alexandre, ardents à se partager les dépouilles d'un vaste empire, et bientôt peut-être acharnés à se les disputer. Tous les cœurs généreux s'indignaient de ces marchés et

[1] Tout le monde sait que cette idée si anti-nationale, si contre-révolutionnaire sortit du ministère de la guerre, à la tête duquel se trouvait alors le maréchal Soult. Plus tard l'émigration poussa l'audace encore plus loin : elle fit ériger une statue à Pichegru, convaincu de dix années de félonie et de trahison, et coupable du crime le plus odieux qu'un général puisse commettre, celui d'avoir fait battre ses propres troupes par l'ennemi afin d'arriver à son exécrable but.

ces ventes de millions d'âmes. Les hommes éclairés, les militaires, les jeunes gens espéraient que ces partages iniques amèneraient quelque nouvelle guerre, qui permettrait à la France de venger ses défaites et de reprendre son rang.

Telle était la situation de l'Europe, et particulièrement celle de la France au commencement de 1815. Mais, soit que les rois réunis au congrès se crussent en état de maîtriser les peuples, soit que l'opinion qui se formait en France ne leur fût pas bien connue, ces rois, leurs ministres et leurs cours ne pensaient qu'à se donner des fêtes splendides, dans lesquelles étaient dissipés une partie des millions imposés à la France. Quant à la nouvelle cour des Tuileries, elle vivait dans la plus grande sécurité, et semblait ne pas se douter qu'elle était sur un volcan. Les chambres avaient été ajournées, et, la presse étant enchaînée, les ministres de Louis XVIII ne trouvaient pas la moindre opposition à leur système, car ils comptaient pour rien celle qui se manifestait dans toutes les classes de la population, ainsi que dans l'armée.

Les résultats probables des arrangements de Vienne ne se firent pas attendre longtemps. Le roi de Naples, Joachim Murat, informé que la France insistait pour que la couronne des Deux-Siciles, qui lui avait été garantie par l'Autriche et l'Angleterre lors de sa défection, fût rendue au roi *légitime* de ce pays, fit marcher son armée vers les états du pape, et annonça le projet de traverser l'Italie pour attaquer la France. Mais il reçut du cabinet de Vienne le refus formel pour le passage des troupes napolitaines sur le territoire de la partie de l'Italie placée sous la domination de l'Autriche, et fut obligé de s'arrêter sur les frontières des états de l'église. Quelque ridicule que pût paraître l'idée d'aller attaquer la France avec trente mille Napolitains, elle n'en était pas moins alarmante pour le gouvernement des Bourbons. Dans l'état où se trouvait l'opinion des peuples de l'Italie et des départements de l'est de la France, Murat, malgré ses torts, pouvait espérer de rallier à lui tous les carbonari et les patriotes de ce pays; son armée pouvait se grossir et tomber des Alpes comme une avalanche qui eût tout entraîné, et qui eût aplani la route de l'île d'Elbe à Lyon. C'était là le plan combiné par Murat, et qu'il essaya de faire goûter à son beau-frère; mais Napoléon, qui voulait paraître résigné à son sort, et ne laisser apercevoir le moindre indice du projet qu'il nourrissait, fit dire à Murat de se tenir tranquille et d'attendre un moment plus favorable.

Cependant la France, qui voulait faire appliquer au royaume de Naples le principe de légitimité par lequel les Bourbons déclaraient régner, principe que Talleyrand avait créé et qu'il soutenait de tous ses moyens au congrès de Vienne; la France, dis-je, prit, elle aussi, une attitude hostile contre le roi Murat, et réunit trois corps d'armée en Provence, entre Chambéry et Lyon, et à Dôle, afin de se porter sur Naples. Mais elle éprouva de l'Autriche le même refus qui avait été fait à Murat; refus très-politique dans l'état des choses, car l'Autriche ne pouvait permettre le passage des troupes françaises ou napolitaines dans ses etats italiens, sans exposer ce pays à une conflagration dont les résultats pouvaient provoquer le retour de Napoléon dans la péninsule italienne. On savait que son nom seul pourrait y produire une révolution, et on n'était pas sans crainte que quelque jour il ne se montrât sur cette partie du continent. Aussi s'occupait-on secrètement au congrès de Vienne de trouver les moyens de rompre le traité de Fontainebleau, et de se débarrasser de celui qui, de son rocher, faisait encore trembler les rois. L'idée qu'il osât jamais se jeter en France ne se présenta à aucun des diplomates et ministres qui trafiquaient de l'Europe; et cependant son retour était désiré, prédit et presque annoncé par ses nombreux partisans.

Napoléon jugeait mieux la situation des esprits que ne le faisaient les ministres de Louis XVIII. Visité sans obstacles par des militaires français qui voulaient revoir leur ancienne idole, et par de nombreux Anglais pour lesquels il était un sujet d'étude et de vénération, Napoléon connaissait, sans paraître y attacher la moindre importance, le sourd mécontentement qui régnait en France, les regrets de tous les militaires en activité, et le vieux dépit de ce grand nombre d'anciens frères d'armes qui revenaient des forteresses lointaines, des funestes champs de la Russie, et de ces horribles pontons de l'Angleterre. Ces braves gens, dont le malheur n'avait pu diminuer l'attachement qu'ils portaient au drapeau de Marengo et d'Austerlitz, ni le dévouement dont Napoléon avait reçu de si nobles preuves, ne pouvaient s'habituer à l'idée de voir leur patrie subir le joug de l'étranger, et eux-mêmes se trouver sous celui de chefs qu'ils ne connaissaient pas, ou qu'ils accusaient d'avoir trahi l'empereur. Napoléon compta sur ses anciens soldats, sur la force irrésistible de l'opinion; et, sans s'amuser à ourdir un complot, dont le premier indice l'eût inévitablement fait surveiller de la manière la plus gênante; sans confier son secret à personne, il se prépara à exécuter le projet le plus hardi, le plus gigantesque, le plus merveilleux qui ait jamais été enfanté par l'imagination humaine.

Entouré de huit à neuf cents soldats de sa vieille garde, et de quelques amis parmi lesquels sont les généraux Bertrand, Drouot, Cambrone, Napoléon prévoit la possibilité de rompre son exil, de traverser une partie de la Méditerranée, et d'aller se présenter à ses vieux compagnons de gloire, avec lesquels il espère pouvoir renverser la dynastie des Bourbons, et remonter sur le trône qu'il a relevé lui-même. Il compte aussi sur les populations de l'est, de Grenoble, de Lyon, de la Bourgogne et de Paris, foyer du mécontentement provoqué par les fautes multipliées du gouvernement royal. Enfin il compte sur la diversion que Murat fera en Italie, diversion qui peut favoriser son entreprise.

Toutefois, il n'a pas encore fixé le moment de se présenter sur les côtes de France. Mais bientôt trois motifs le déterminent à profiter des premiers jours du printemps : l'un, c'est l'impatience de Murat, qui, ne doutant pas qu'on cherche à le détrôner, croit pouvoir soulever toute l'Italie en faveur de la liberté et de l'indépendance des Italiens, dont il veut se faire le champion ; le second motif est fondé sur l'avis qu'il reçoit de Vienne, que la France cherche à le faire éloigner de l'Europe ; le troisième, le plus déterminant peut-être, c'est la certitude qu'on lui donne qu'il se prépare en France un mouvement insurrectionnel dans le sens républicain.

A cette nouvelle, Napoléon, qui ne se dissimule pas les grands progrès que les idées républicaines ont faits depuis un an, et qui craint d'être devancé, se décide à précipiter l'exécution de son projet. Il ne calcule ni la résistance qu'il peut trouver de la part des royalistes tant qu'ils tiendront les rênes du gouvernement, ni celle que peuvent lui opposer ses anciens lieutenants, lesquels se trouvent presque tous engagés envers le roi, ni les embarras qui lui seront suscités par le congrès de Vienne, dont il va se jouer, ni enfin la guerre que les puissances alliées vont lui faire, si elles le voient de nouveau régner sur la France : il ne considère que le mécontentement des peuples et de son ancienne armée, aux yeux desquels il va déployer le drapeau de la victoire et de la liberté : il ne doute pas de réunir à lui les patriotes, auxquels il promettra de rendre les libertés conquises par la révolution, et compte enfin que sa fortune triomphera de tous les obstacles qu'une entreprise aussi hasardeuse doit nécessairement rencontrer.

Déjà cette fortune lui sourit : la frégate anglaise, chargée de croiser dans les parages de l'île d'Elbe, s'en est éloignée, et le colonel Campbell, à qui le cabinet de Londres a confié la mission de surveiller l'entreprenant souverain de ce rocher, s'est tellement laissé prendre aux apparences de sa résignation, qu'il ne craint pas d'aller s'amuser à Livourne et à Gênes pendant que son prisonnier médite de rompre son ban. Le soir même où le bataillon de l'île d'Elbe doit s'embarquer, une fête est donnée à Porto-Ferrajo, et les habitants, ainsi que les étrangers, s'y livrent au plaisir, sans soupçonner que cette fête sert à couvrir le départ de l'hôte illustre qui les a conviés.

Toute la marine militaire de celui qui avait fait construire les bassins de Cherbourg, d'Anvers, les grands travaux de Flessingue et cent vaisseaux de ligne, consistait, à l'île d'Elbe, en un seul brick armée de vingt canons : ce brick reçut Napoléon, ses officiers-généraux et une compagnie d'élite : les autres huit cents fantassins furent embarqués sur deux bombardes et quatre felouques marchandes, qui avaient été frétées pour une fausse destination.

Le 26 février, à minuit, un coup de canon annonça le départ de la flotte qui portait César et sa fortune. Cinq jours après, Napoléon et ses neuf cents braves bivouaquaient sous les oliviers qui entourent le golfe Juan, entre Cannes et Antibes, et le drapeau tricolore flottait de nouveau sur le territoire français.

CHAPITRE II.

Marche rapide de Napoléon. — Son arrivée à Gap et ses proclamations. — Effet que son débarquement produit en France et à la cour. — Mesures de salut public prises par le gouvernement contre Napoléon. — Première rencontre de Napoléon avec les troupes envoyées contre lui. — Les soldats se rangent sous ses drapeaux. — Son entrée à Grenoble. — Ses nouvelles proclamations. — Effroi du gouvernement. — Envoi à Lyon du comte d'Artois et du duc d'Orléans. — Leur fuite précipitée. — Napoléon entre à Lyon. — Ses décrets de cette ville. — Il se porte sur Paris. — Sa marche triomphale. — Il rallie Ney et tous ses régiments. — Mouvement du général Lefebvre. — Des nouvelles. — Séance royale. — Volontaires royaux. — Fuite de la famille royale. — Entrée de Napoléon à Paris.

La première tentative que fit Napoléon en remettant le pied sur le sol français ne fut pas heureuse : les vingt-cinq grenadiers qu'il envoya dans la place d'Antibes pour en débaucher la garnison, y furent arrêtés par les ordres du général Corsin. Napoléon jugea qu'il ne pouvait remédier à cet échec qu'en marchant plus vite que la nouvelle. Le bivouac fut levé dès que la clarté de la lune permit au bataillon de marcher : les moments étaient si précieux que les troupes de l'île d'Elbe ne s'arrêtèrent ni à Cannes, ni à Grasse : elles firent leur première halte sur une hauteur un peu au-delà de cette dernière ville. Une grande partie de la population accourut et entoura Napoléon : elle ne fut pas hostile, mais elle n'osa

se prononcer. L'empereur se montra comme s'il n'eût jamais quitté la France : on l'aurait cru dans toute sa puissance, faisant une tournée départementale : il questionnait les uns, recevait des pétitions que d'autres venaient d'écrire à la hâte, et promettait d'y faire droit. Telle fut l'attitude que tint celui qui venait de rompre son ban et qui marchait à la tête de huit cents hommes pour aller détrôner un roi entouré de deux cent mille baïonnettes et soutenu par toutes les puissances de l'Europe.

Napoléon croyait que la route qui longe le pied des Alpes était praticable pour les voitures ; mais il se convainquit, après Grasse, qu'il ne pourrait pas y faire passer les quatre pièces d'artillerie débarquées : il fut donc forcé de les laisser, ainsi que sa voiture. Il n'en marcha que plus vite. Le soir du 2 mars il coucha au village de Cérénon, après avoir fait vingt lieues. Le 3, il arriva à Barême ; le 4, à Digne ; et le 5, à Gap. Là il fit imprimer, pour la première fois, ses deux proclamations à l'armée et au peuple français. Napoléon disait aux soldats : « Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre, ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge ; l'aigle avec les couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame : alors vous pourrez montrer avec honneur vos cicatrices ; alors vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait; vous serez les libérateurs de la patrie. »

Au peuple français, il disait : « Élevé au trône par votre choix, tout ce qui a été fait sans vous est illégitime. Depuis 25 ans la France a de nouveaux intérêts, de nouvelles institutions, une nouvelle gloire, qui ne peuvent être garantis que par un gouvernement national. »

Ces proclamations furent distribuées avec profusion et se répandirent dans toute la France. Mais déjà les populations étaient accourues sur sa route : la plupart se prononçaient avec ardeur. Toutefois, Napoléon n'était pas sans de vives inquiétudes : il n'avait encore vu arriver aucun soldat, et sa troupe ne s'était grossie que de quelques jeunes gens. Telle était la situation de Napoléon le 6 mars, lorsqu'il quitta Gap pour marcher sur Grenoble, ville populeuse et fortifiée, dans laquelle se trouvaient quatre régiments de toutes armes formant un total de plus de six mille hommes et ayant une artillerie formidable.

Laissons Napoléon se diriger vers Grenoble, non sans éprouver la plus grande anxiété, et reportons-nous à Paris, au milieu de la cour de Louis XVIII, ainsi que dans les départements les plus rapprochés du lieu où Napoléon venait de débarquer.

La nouvelle s'en était répandue dans toute la Provence et le Languedoc avec la rapidité de l'éclair. L'illustre général Masséna commandait à Marseille : il avait peu de troupes dans la huitième division militaire ; un grand nombre de volontaires s'offrirent pour marcher contre Napoléon : ces volontaires se flattaient de pouvoir l'atteindre à Digne ; mais ils n'avaient pas calculé la rapidité de sa marche : le bataillon de l'île d'Elbe était à Grenoble avant que les volontaires de Marseille fussent en route. Ceux d'Avignon, de Nîmes, de Montpellier n'eurent seulement pas le temps de s'organiser.

A Paris, la première nouvelle du débarquement de Napoléon fut reçue avec plus d'étonnement que de terreur, par une cour imprudente qui avait tant et de si graves reproches à se faire. On entendit beaucoup de royalistes s'écrier que cet événement aurait les plus heureux résultats, puisqu'il ferait cesser le règne d'une funeste indulgence envers les fauteurs de la révolution et les partisans de Bonaparte. Cette cour aveuglée considérait l'attentat de l'ex-empereur comme une entreprise dictée par le désespoir, et qui devait le conduire à une mort certaine. Mais les habitants de Paris ne voyaient pas ce débarquement comme la cour : ils pensèrent d'abord qu'il était le résultat de quelque grande conspiration tramée à l'intérieur, ou d'une révolution combinée avec Murat et les Italiens. On se communiquait cette nouvelle avec un empressement qui indiquait l'impression qu'elle produisait. Les militaires tressaillirent de joie, et prédirent le succès de la tentative de leur ancien général.

Bientôt les mesures de salut public adoptées par le gouvernement indiquèrent qu'il se voyait menacé : quoique les journaux salariés par les ministres ou dévoués aux Bourbons affichassent la plus grande sécurité, et qu'ils peignissent l'entreprise de Napoléon comme une démarche insensée dont les seuls gardes-champêtres devaient faire justice, on n'en resta pas moins convaincu que l'homme de l'île d'Elbe allait susciter de grands embarras aux Bourbons.

Le premier moyen que les ministres crurent devoir prendre pour repousser l'agression de Napoléon fut la convocation immédiate des chambres législatives, sur lesquelles on comptait pour imprimer à la nation un élan royaliste. En même temps, une ordonnance du roi déclara Napoléon Bonaparte traître et rebelle, et enjoignit à tous les Français de lui courir sus. Les militaires et autres qui auraient accompagné ou suivi Bona-

parte dans son invasion du territoire français, les fauteurs et complices de rébellion et d'attentats tendant à changer la forme du gouvernement et provoquer la guerre civile, étaient aussi déclarés traîtres et rebelles.

A cette mesure sévère, à ce cri d'alarme jeté par le ministère, succédèrent deux jours de calme, pendant lesquels les journaux du gouvernement ne cessèrent de répéter que Bonaparte était cerné, qu'il ne pouvait pas s'échapper; d'autres annonçaient qu'il avait été blessé et qu'il errait dans les montagnes; enfin, on alla même jusqu'à annoncer qu'il avait été tué.

Pendant qu'on abusait ainsi les habitants de Paris et des départements du nord, Napoléon faisait les progrès les plus rapides et les plus étonnants. Parti de Gap le 6 mars, il vit les habitants du Dauphiné accourir en foule sur sa route: toute cette contrée si patriote se montrait ivre de joie en saluant l'enfant de la révolution qui avait si long-temps commandé l'admiration du peuple français. Les routes, bordées d'une immense population, offraient le spectacle le plus touchant; les vallées retentissaient des cris *vive l'empereur! vive Napoléon!*

Prévenu de la direction que Napoléon avait prise, le général Marchand, commandant à Grenoble, essaya d'envoyer contre lui un régiment d'infanterie: c'était le *septième,* sous les ordres de l'infortuné Labédoyère. Le premier bataillon s'étant avancé jusque entre la Mure et Vizile, il ne tarda pas de se trouver en présence de l'avant-garde de l'île d'Elbe. Le général Cambronne, qui commandait cette avant-garde, voulut parlementer avec le chef de ce bataillon; celui-ci s'y refusa. Le moment était critique, décisif peut-être: Napoléon n'hésita pas. Il s'avança seul devant le front du bataillon de Grenoble: cent de ses grenadiers le suivaient à quelque distance, les armes renversées. La vue de l'empereur, son petit chapeau et sa redingote grise produisirent un effet magique sur les soldats, qui demeurèrent immobiles. Arrivé à quelques pas d'eux, Napoléon s'arrêta, effaça sa poitrine, et cria aux troupes: « S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son général, il le peut: me voilà. » Ces braves, qui jusqu'alors n'avaient opposé que la force d'inertie, ne purent plus contenir leurs sentiments, et les laissèrent éclater, en criant tous *vive l'empereur!* Napoléon ému alla droit à un vétéran dont le bras était chargé de chevrons, et, le prenant rudement par les moustaches, il lui demanda s'il aurait eu le cœur de tuer son empereur. « Tiens, regarde si j'aurais pu te faire beaucoup de mal, lui répondit le soldat en enfonçant la baguette dans son fusil pour montrer qu'il n'était pas chargé; regarde, tous les autres sont de même. » Napoléon commanda au bataillon un demi-tour à droite, et tout marcha sur Grenoble, aux applaudissements de plusieurs mille Dauphinois, qui n'avaient pas cessé d'exciter la troupe à crier *vive l'empereur!*

Plus l'on s'approchait de Grenoble, plus la foule des habitants qui arrivaient sur la route allait en grossissant: on voyait accourir les communes entières, ayant leurs maires et leurs curés avec elles. Napoléon retrouvait ses jours heureux. Tout fut décidé lorsque le septième de ligne, sorti le matin de Grenoble, rompit ses rangs pour embrasser les soldats de l'île d'Elbe. Cette touchante fraternisation, que des hommes étrangers à tout sentiment généreux ont qualifiée de trahison, se fit aux cris de *vive Napoléon! vive la garde! vive le septième!* Les soldats étaient irrésistiblement entraînés vers le grand capitaine qui les avait si souvent conduits à la victoire, et vers ce glorieux drapeau tricolore qu'ils avaient arrosé de leur sang; les chefs oubliaient un serment qu'on leur avait imposé et qui n'était point dans leur cœur: on les avait tant humiliés depuis un an!

Ce jour-là, la troupe de Napoléon s'était grossie de trois bataillons et de plusieurs milliers de citoyens; c'était déjà une armée qui s'approchait de Grenoble; et, comme les habitants de la ville étaient tous pour Napoléon, on ne doutait plus qu'ils n'ouvrissent leurs portes.

Cependant le général Marchand et le préfet s'étaient déclarés contre Napoléon: ils avaient fait placer sur les remparts un régiment du génie, un autre d'artillerie, deux bataillons d'infanterie et de nombreux canons: les portes de la ville étaient fermées. Napoléon arriva sous les remparts à huit heures du soir. Toute la garnison se mit à crier *vive l'empereur!* Les portes furent enfoncées sous la bouche de dix pièces d'artillerie chargées à mitraille; les soldats, les habitants se jetèrent sur l'empereur, l'enlevèrent et le portèrent dans une auberge, où, à défaut des clefs de la ville, que les habitants ne purent lui présenter, ils lui en offrirent les portes elles-mêmes: c'était le délire de la joie.

Une fois dans Grenoble, Napoléon était une puissance: il pouvait faire la guerre, si elle fût devenue nécessaire; mais il se crut assuré d'aller à Paris sans brûler une amorce. Dans aucune histoire on ne trouve d'exemple d'un prince détrôné, réduit, pour ainsi dire, à la seule puissance de son nom, et qui, sans livrer le plus petit combat, se soit emparé d'un royaume de trente millions d'habitants, ayant un gouvernement organisé et appuyé sur de nombreuses troupes sol-

dées. Quelle était donc la magie de ce nom? Quel était le génie de l'homme extraordinaire qui conçut et exécuta un tel envahissement, une telle conquête?

« Napoléon ne reparaîtrait pas aujourd'hui, disait-on au commencement de mars 1814, il ne reparaîtrait pas si des journaux soumis à la censure et dont les aveux indiscrets ou les insinuations malfaisantes, révélant les secrètes intentions des Bourbons et de leurs ministres, n'eussent outragé, diffamé tous les citoyens morts et vivants qui, les premiers, ont proclamé les grands principes pour lesquels a été faite la révolution; si des pamphlétaires stipendiés ne s'étaient attachés à noircir cet immense tableau des victoires nationales, si chères à tous les Français; si on n'eût pas cherché à ravaler ces mêmes exploits qui ont commandé l'admiration de l'Europe, et à flétrir les lauriers qui ceignirent les fronts des Masséna, des Lannes, des Ney, des Gouvion, etc., etc., etc. Il ne reparaîtrait pas, si on n'eût point prodigué l'insulte aux plus vaillants guerriers de l'Europe moderne, à cette ancienne garde, modèle de toutes les vertus guerrières et civiques; si les victoires de Jemmapes, de Rivoli, de Zurich, d'Héliopolis, de Marengo, d'Hohenlinden, d'Austerlitz, de Jena, de Friedland, de Wagram, n'eussent pas été regardées comme de méprisables exploits de brigands, par cette foule d'inutiles et cupides défenseurs de l'autel et du trône; si ces hommes, qui ont vécu pendant vingt-cinq ans des produits de leurs intrigues en pays ennemi ou des aumônes de l'étranger, ces officiers de terre et de mer de l'ancienne monarchie, et ces nobles imberbes n'avaient pas été mis à la place des fonctionnaires les plus recommandables, des guerriers qui avaient versé leur sang sur vingt champs de bataille. Il ne reparaîtrait pas, sans cette accumulation de fautes commises par les ministres dans le but d'humilier les hommes de la révolution et les soldats de la patrie.

» A l'apparition de l'ex-empereur, l'immense majorité des Français se serait levée contre lui, s'il n'avait été question que de prendre la défense du roi constitutionnel, et si les ministres eussent loyalement mis en œuvre le régime de la charte suivant son esprit. Mais ils se sont joués de la nation, ils ont, en quelque sorte, proscrit cette charte octroyée par Louis XVIII, et oublié les garanties qui avaient été promises. Napoléon n'aurait pas hasardé la plus audacieuse des entreprises, si les acquéreurs des biens nationaux n'eussent été inquiétés, menacés par les émigrés, les prêtres fanatiques, et même par les ministres du roi, presque tous ineptes ou médiocres; si les finances de l'état n'eussent pas été dilapidées et dévorées par les hommes de l'ancien régime; si les titres d'honneur, les faveurs du gouvernement n'eussent pas été prodigués aux chouans; enfin, si la cupidité, la fraude, la mauvaise foi n'eussent déplorablement triomphé chez une nation désintéressée et loyale. »

Quand Napoléon sortit de l'île d'Elbe, la désolation était partout; cinq ministres, Dambray, Blacas, Montesquiou, Dupont et Beugnot avaient rendu la défiance générale. Tout se trouvait donc disposé pour son retour. Il vit que d'imprudentes mains avaient couvert la France de matières inflammables; il courut les embraser. Lors même que Bonaparte n'aurait pas débarqué en Provence, le système adopté par le ministère avait déjà trop fortement compromis la royauté pour qu'une catastrophe politique n'éclatât pas bientôt.

Pendant que le gouvernement cherchait à Paris les fils d'un complot qui n'existait pas, Napoléon, à Grenoble, recevait les félicitations de toutes les autorités civiles et militaires, rendait des décrets qui signalaient le rétablissement du pouvoir impérial, et passait des revues comme s'il eût été dans la cour des Tuileries. Il faisait partir pour Lyon les cinq mille hommes de la garnison de Grenoble, et marchait lui-même sur cette grande ville.

Ces progrès alarmants, que le télégraphe de Lyon annonçait à chaque heure, provoquaient dans le conseil des ministres un grand nombre de mesures, dont la plupart étaient encore des fautes. Déjà le roi avait cru devoir envoyer son frère, le comte d'Artois, accompagné des ducs d'Orléans et du maréchal Macdonald, contre Napoléon; et ce prince, ainsi que son conseil, étaient arrivés dans cette ville. Le 9 mars, la garde nationale de France avait été mise en activité. Le surlendemain, on avait convoqué les conseils généraux, lesquels devaient rester en permanence pour l'exécution des mesures de salut public. Le même jour, on avait retiré le portefeuille de la guerre au maréchal Soult, pour le donner à l'ancien ministre de Napoléon, Clarke. Les royalistes exagérés reprochaient à Soult, qui n'était d'ailleurs au ministère que depuis peu de temps, d'avoir envoyé du côté par où l'ex-empereur pénétrait, les troupes les moins affectionnées au roi. Ce reproche était injuste; les soldats qui se trouvaient dans les environs de Grenoble et de Lyon y avaient été dirigés, ainsi que je l'ai déjà dit, pour surveiller les mouvements du roi de Naples. Clarke protesta de sa fidélité au roi, envoya des maréchaux sur tous les points où ils pouvaient réunir un noyau de corps d'armée, créa des corps de volontaires royaux, dont tous les services consistèrent à se montrer dans les rues de Paris,

affublés d'un chapeau à la Henri IV, et prépara quelques moyens de résistance, qui devinrent inutiles dès l'instant qu'on ne pouvait compter sur aucun peloton de soldats.

Les dispositions faites à Lyon par le comte d'Artois eurent le même sort. Il voulait faire couper le pont Morand et celui de la Guillotière; mais il n'en eût pas moins été impossible de défendre la ville, dès l'instant qu'on ne pouvait compter ni sur les habitants, ni sur les troupes.

Cependant, Napoléon s'avançait, et l'enthousiasme qu'il faisait naître allait toujours en augmentant. Déjà son avant-garde était arrivée au faubourg de la Guillotière, si populeux et si patriote; elle y avait été accueillie aux cris de *Vive l'Empereur!* Auquel on mêlait celui de *Vive la liberté!* Le maréchal Macdonald était parvenu à faire barricader le pont, et y conduisait en personne deux bataillons, lorsque l'avant-garde de Napoléon, précédée, entourée et suivie de toute la jeunesse du faubourg, déboucha. Macdonald contint les soldats pendant quelques moments; mais ils ne tardèrent pas à être séduits et entraînés par l'exemple des habitants. Ils se jetèrent sur les barricades, les brisèrent, et furent bientôt dans les bras et dans les rangs des soldats de Napoléon. Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le maréchal Macdonald et le préfet de Lyon n'eurent que le temps de se jeter dans des chaises de poste préparées, et de retourner en toute hâte à Paris.

A cinq heures du soir, la garnison tout entière accourut au-devant de son empereur, qui fit bientôt son entrée dans la ville, seul, en avant de ses troupes, mais précédé et suivi d'une foule immense faisant retentir l'air de ses joyeuses acclamations.

Napoléon, parvenu jusqu'à Lyon sans le moindre obstacle, sans rencontrer un soldat ennemi, ni un citoyen désaffectionné, se regarda comme le maître de la France, ou plutôt il se considéra comme n'ayant jamais quitté les Français. Il administrait par des actes publics, avec cette fermeté et cette confiance qui sont les compagnes d'une stabilité non interrompue. Il recevait les administrations, toutes les classes des citoyens, passait des revues, expédiait des ordres, et rendait des décrets. La population ne cessait d'accourir sous ses fenêtres et de lui donner les preuves du plus grand dévouement.

Toutefois, cet homme, dont le nom seul opérait une si étonnante révolution, sentait qu'il devait ses succès aux idées libérales qui avaient germé en France depuis un an; aussi, tint-il au peuple un langage propre à faire croire que désormais il régnerait par les lois, et que ces lois ne seraient plus empreintes de despotisme. C'est ainsi qu'on le vit décréter à Lyon :

Que la chambre des Pairs et celle des Communes étaient dissoutes;

Que les collèges électoraux des départements se réuniraient à Paris dans le courant du mois de mai, en assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai, afin de prendre les mesures convenables pour corriger, modifier les constitutions de l'empire, selon l'intérêt et la volonté de la nation;

Que tous les émigrés non rayés, amnistiés ou éliminés, qui étaient rentrés en France depuis le premier janvier 1814, devaient sortir sur-le-champ du territoire de l'empire, sous peine d'être arrêtés et jugés conformément aux lois décrétées par les assemblées nationales;

Que la noblesse était abolie, et les lois de l'assemblée constituante seraient mises en vigueur;

Que les titres féodaux étaient supprimés.

Cependant, Napoléon conservait, à ceux qui les avaient reçus en récompense de leurs services, les titres nationaux, et se réservait aussi de donner des titres aux descendants des hommes qui avaient illustré le nom français dans les différents siècles.

Une autre disposition, plus vivement réclamée, fut celle par laquelle il renvoyait des armées de terre et de mer tous les généraux et officiers qui y avaient été introduits depuis le premier avril 1814; elle qui annulait en même temps tous les changements arbitraires opérés dans les cours et tribunaux.

Napoléon décréta encore à Lyon, que le séquestre serait apposé sur les biens de la famille des Bourbons; que tous les biens des émigrés, qui appartenaient à la Légion-d'Honneur, aux hospices, aux communes, à la caisse d'amortissement et aux domaines seraient rendus à ces divers établissements. Il abolit tous les ordres et décorations autres que la Légion-d'Honneur; licencia la maison du roi et les Suisses, et finit par décréter une amnistie en faveur des fonctionnaires qui avaient, en 1814, tramé le renversement du trône impérial et secondé l'ennemi : seulement, treize individus furent exceptés de cette amnistie et renvoyés devant les tribunaux pour y être jugés; c'étaient : MM. de Talleyrand, le maréchal Marmont, le duc d'Alberg, l'abbé Montesquiou, le comte Jaucourt, le général Beurnonville, Lynch, maire de Bordeaux, Vitrolles, Alexis de Noailles, de Bourrienne, Bellart, Larochejaquelein, Sosthène de la Rochefoucault. Le séquestre devait être mis sur les biens de ces treize personnes.

En examinant ces décrets, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il existe, parmi les dispo-

sitions qu'ils contiennent, des contradictions qu'on ne peut pas expliquer à l'avantage de Napoléon. Ici, on le voit déclarer que la noblesse sera abolie, et que les lois de l'assemblée constituante seront remises en vigueur; un peu plus loin, on le trouve consacrant et la noblesse et les titres qu'il a créés. Il promet la liberté constitutionnelle, et il exile, il confisque comme le ferait un monarque absolu. On aperçoit en lui deux hommes différents : le général populaire et le despote impérial. Ces contradictions font craindre que les leçons du malheur n'aient pas corrigé Napoléon, et, qu'après avoir reconquis son sceptre en déclarant que les trônes sont faits pour les peuples, il ne profite de sa fortune pour régner par les principes contraires.

Tel se montrait Napoléon à Lyon : il n'était déjà plus le général populaire de Grenoble; quelques jours de bonheur lui avaient fait reprendre ses habitudes. Toutefois, les républicains, les patriotes, les constitutionnels espéraient beaucoup de la réunion du *Champ-de-Mai*: ils ne doutaient pas que les élections faites après un an d'une bonne éducation constitutionnelle, ne dotassent la France d'une assemblée vraiment nationale, qui se montrerait jalouse de rendre au pays les libertés qu'il avait si chèrement conquises dans les premières années de la révolution. Toutes les nuances d'opinions libérales se réunirent donc autour de Napoléon, en qui l'on aimait encore à voir le représentant de cette révolution si chère aux cœurs généreux et patriotes.

Les progrès de Napoléon, l'enthousiasme que sa présence excitait, le retour précipité à Paris du comte d'Artois, remplirent la cour de terreur : Louis XVIII sentit qu'il ne pouvait sauver sa couronne qu'en tenant le même langage que Bonaparte, c'est-à-dire, qu'en annonçant le règne des lois et de cette charte si indignement déchirée par ceux qui se disaient bons royalistes. C'est dans ce sens que s'expriment, au moment du danger, les ministres et les fonctionnaires de Louis XVIII; et, afin que toute la France soit bien convaincue de la sincérité des sentiments du roi et des membres de sa famille, on prépare, pour l'ouverture de la session extraordinaire des chambres, une séance royale, sur l'effet de laquelle les ministres et les royalistes fondent les plus grandes espérances. Enfin, les Bourbons comptent beaucoup sur la bravoure, les talents militaires et le dévouement du maréchal Ney, qui s'est chargé du commandement des troupes réunies dans la Franche-Comté. Ce maréchal, entraîné par l'impétuosité de son caractère et par le souvenir des scènes de Fontainebleau, est parti, après avoir assuré Louis XVIII qu'il lui ferait bonne justice de l'attentat du prisonnier de l'île d'Elbe.

En ce moment, Napoléon, précédé de dix à douze mille hommes de bonnes troupes, quittait Lyon, aux acclamations de toute la population du département accourue sur son passage. Fidèle à son système de commander aux autres par le ton d'assurance qu'il sait si bien prendre, il ordonna aussitôt au maréchal Ney, qui se trouvait alors à Lons-le-Saulnier, avec son corps d'armée, de mettre des troupes en marche, et de venir le joindre.

« Le maréchal Ney, a dit Napoléon, dans ses » notes, était parti de Paris, tout au roi; mais, » au milieu de l'entraînement général, abandonné par ses soldats, frappé des proclamations » de l'empereur, des adresses du Dauphiné, de » la défection des troupes de Lyon, de l'élan des » provinces voisines et des populations dont il » était environné, Ney, l'enfant de la révolution, » se livra au torrent, et publia son fameux ordre » du jour [1]. Il est de fait que Ney, au lieu de » commander à ses troupes, fut commandé par » elles, et qu'il ne se décida à abandonner le » parti du roi, pour se tourner du côté de Napo- » léon, que parce que déjà la plus grande partie » de ses régiments l'avait abandonné, et que le » reste allait se déclarer. De ce moment, Ney cor- » respondit avec le général Bertrand, faisant les » fonctions de major-général. On savait où étaient » ses troupes, et quel jour elles arriveraient à » Auxerre. Toutefois, Ney, se rappelant sa con- » duite à Fontainebleau, écrivit à Napoléon que » tout ce qu'il venait de faire était principale- » ment en faveur de la patrie, et que, sentant » qu'il avait dû perdre sa confiance, il allait se » retirer chez lui. Mais Napoléon lui fit répondre » d'aller le joindre, qu'il le recevrait comme le » lendemain de la bataille de la Moscowa. »

Le 15 mars, Napoléon coucha à Mâcon, et le lendemain, à Châlons. Il n'avait plus besoin d'attendre aux portes des villes; les magistrats et les habitants accouraient à sa rencontre, et se disputaient l'honneur d'être les premiers à le saluer. Il trouva à Châlons de l'artillerie et des caissons qui étaient d'abord destinés contre lui; mais les Châlonais avaient arrêté cette artillerie à son passage, afin de la lui offrir.

L'armée impériale marchait presque en poste, et se grossissait chaque jour. Nulle part il n'y avait ni difficultés, ni opositions : les soldats ne trouvaient point d'ennemis; et, suivant l'expression de Napoléon, ils faisaient la conquête de la

[1] Ce fut cet ordre du jour qui le fit condamner à mort par la chambre des Pairs.

France, l'arme au bras. A l'aspect de l'empereur, ce n'était partout qu'un changement de décorations théâtrales. Il entra, le 17, à Auxerre, où, pour la première fois, il fut reçu par un préfet. Le maréchal Ney arriva dans la soirée. Il se montra embarrassé, et ne demanda à Napoléon qu'une place parmi ses grenadiers. Il s'était assez mal conduit envers l'empereur; mais le moyen d'oublier un si beau courage et tant de belles actions! Napoléon lui sauta au cou en l'appelant le *brave des braves*, et dès-lors ce fut, de la part de Ney, à la vie, à la mort.

Cependant, les conseillers des Bourbons, qui ne connaissaient pas encore toute l'énormité du danger qui menaçait cette famille, se trouvaient heureux de pouvoir apprendre au public que le mouvement militaire et libéral commencé dans le département de l'Aisne par les généraux Lefebvre-Desnouettes, et les frères Lallemant, avait échoué devant la fermeté du général Lyons. Ils espéraient que la fidélité dont la garnison de La Fère avait fait preuve dans cette circonstance servirait à comprimer d'autres mouvements, et qu'ils auraient le temps de faire porter des fruits salutaires à la séance royale préparée depuis plusieurs jours pour ranimer l'esprit public.

Elle eut lieu le 16 mars. Louis XVIII y lut un discours qui fut souvent applaudi par les députés, et qui finissait par ces paroles :

« Celui qui vient allumer parmi nous les torches de la guerre civile y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère : il vient remettre notre patrie sous son joug de fer; il vient enfin détruire cette charte constitutionnelle que je vous ai donnée; cette charte, mon plus beau titre aux yeux de la postérité; cette charte que tous les Français chérissent, et que je jure ici de maintenir. Rallions-nous donc autour d'elle, qu'elle soit notre étendard sacré. »

Le comte d'Artois, celui de tous les membres de la famille qui s'était toujours montré l'ennemi des principes et des hommes constitutionnels, prit alors la parole pour jurer fidélité au roi et à la Charte constitutionnelle. Le duc de Berri, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le jurèrent aussi. Mais cette cérémonie ne produisit pas l'effet qu'on en attendait. Quelques cris de *vive le roi*, qu'on entendit sur le passage du cortége, ne suffirent pas pour donner à la population de Paris l'élan royaliste qu'on voulait lui imprimer, et qui seul pouvait sauver Paris. Le peuple se repaissait avec avidité des nouvelles favorables à Napoléon, et n'ajoutait aucune foi à celles que la cour faisait distribuer. Quant aux troupes nombreuses qu'on appelait dans la capitale, le morne silence avec lequel elles accueillaient les princes lorsqu'ils les passaient en revue était désespérant pour eux. Déjà quelques cris de *vive l'empereur* se faisaient entendre au sein de la capitale, et le gouvernement se sentait impuissant pour les punir.

Napoléon s'approchait; il n'y avait pas un moment à perdre. Le duc de Berri prit le commandement de tous les corps rassemblés dans Paris, et sortit de la capitale pour aller s'opposer à la marche rapide des troupes impériales. Mais les corps qu'il dirige contre Napoléon vont grossir son escorte. Aussitôt que les soldats l'aperçoivent, ils le saluent de leurs acclamations, et arborent la cocarde tricolore, qu'ils avaient tous soigneusement conservée. Les royalistes, altérés de cette défection générale, sont obligés de fuir en toute hâte et de se disperser.

Jusqu'à ce moment, le ministre n'avait cessé d'annoncer l'immédiate destruction de Napoléon et de sa *bande*. Ces stratagèmes de basse police devinrent inutiles le 19 mars : on ne pouvait plus se dissimuler que Napoléon était aux portes de Paris. A minuit et un quart, Louis XVIII, dont le départ avait été tenu secret, monta en voiture, au milieu de quelques serviteurs et de quelques gardes nationaux, et partit aussitôt pour Lille, où il comptait pouvoir s'arrêter. Les princes, la maison du roi, partirent aussi. Les ministres les suivirent ou allèrent se cacher, et Paris resta, pendant toute la journée du 20 mars, sans gouvernement, sans autorités.

Quoique Napoléon eût appris que l'on avait fait de grands préparatifs pour lui disputer l'approche de la capitale, il n'en continua pas moins sa marche triomphale : à chaque instant il était arrêté par l'arrivée de quelques corps qui venait se joindre à lui : bientôt il rencontra une foule de généraux, et un bataillon formé des officiers à la demi-solde. On entourait, on pressait l'empereur, on l'empêchait de marcher; ce qui fut cause qu'il ne put entrer dans Paris qu'à neuf heures du soir, après une longue journée de marche : il arriva à la tête des mêmes troupes qu'on avait réunies pour le combattre. Les habitants de Paris, qui l'avaient attendu pendant toute la journée, ne comptaient plus sur son arrivée si tard : la plupart étaient déjà rentrés dans leurs demeures. Mais quand Napoléon fut sur la place du Carrousel, on se précipita sur lui, mille bras l'enlevèrent et le portèrent en triomphe dans le palais des Tuileries.

Les appartements de ce palais offraient en ce moment la réunion confuse d'une foule de généraux, d'officiers, de fonctionnaires, s'embrassant et épanchant sans contrainte leur joie de se voir délivrés d'une famille, qui, disait-on, *n'avait rien appris ni rien oublié* dans ses longs mal-

heurs. Les salles des Tuileries ressemblaient à un champ de bataille, où des frères, des amis, échappés à la mort, se retrouvent après la victoire. Napoléon s'entretint longtemps avec ses généraux et ses anciens ministres; tous montraient un merveilleux étonnement de son arrivée à Paris. L'empereur leur répétait sans cesse : Ce sont les gens désintéressés qui m'ont ramené dans la capitale; ce sont les sous-lieutenants et les soldats qui ont tout fait : c'est au peuple, c'est à l'armée que je dois tout [1]. »

[1] Ce même homme qui proclamait ces grandes vérités, et qui disait toujours qu'il ne voulait s'appuyer que sur les masses, se montrait cependant contristé de ne rencontrer sur sa route que des hommes du peuple. *Toujours des sabots!* disait-il avec dépit en voyant les paysans du Dauphiné accourir à sa rencontre. Napoléon aurait voulu voir arriver au-devant de lui, les préfets, les généraux, les dignitaires; c'est-à-dire, ceux qui l'avaient déjà trahi et qui le trahirent encore. Il n'était donc pas corrigé, et sa conduite pendant les *cent jours* ne le prouva que trop.

FIN DE LA PREMIÈRE RESTAURATION DES BOURBONS.

LES CENT JOURS.

CHAPITRE PREMIER.

Reorganisation du gouvernement impérial. — Déclaration du congrès de Vienne contre Napoléon. — Position des royalistes après le 20 mars. — Nouvelle ligue contre la France. — Projets des alliés sur cette nation. — Activité de Napoléon; il se prépare à soutenir énergiquement la guerre contre les puissances. — Grands préparatifs militaires. — Plans de campagne conçus par Napoléon. — Soumission de la Vendée. — Murat perd le trône de Naples. — Acte additionnel. — Refroidissement dans les esprits qui en est la suite.—Assemblée du Champ-de-Mai. — Ouverture de la session de la chambre des représentants. — Entrée en campagne de l'armée française. — Force des armées en présence. —Bataille de Fleurus.—Bataille de Waterloo.—Résultat du désastre de Waterloo.

« La nuit même de son arrivée à Paris, Napoléon délibéra si, avec trente-cinq ou trente-six mille hommes, les seules troupes qu'il put » réunir dans le Nord, il commencerait les hostilités » le premier avril, en marchant sur Bruxelles, et » ralliant l'armée belge sous ses drapeaux. Les armées anglaise et prussienne, cantonnées sur les » bords du Rhin, étaient faibles et disséminées, » sans chefs et sans places. Le duc de Wellington » était à Vienne, Blücher était à Berlin. On pouvait espérer que l'armée française serait à » Bruxelles dans les premiers jours d'avril; mais » on nourrissait des espérances de paix, la France » la voulait : elle aurait blâmé hautement un » mouvement offensif prématuré. D'ailleurs, » pour réunir ces trente mille hommes, il eût » fallu livrer à elles-mêmes les vingt-trois places » fortes depuis Calais jusqu'à Philippeville, formant la triple ligne du Nord. Si l'esprit public » de cette frontière eût été aussi bon que celui » de l'Alsace, des Vosges, des Ardennes, des Alpes, cela eût été sans inconvénient; mais les esprits étaient divisés en Flandre; il était impossible d'abandonner les places fortes aux gardes » nationales locales. Il fallait au moins un mois » pour y lever ou bien pour enlever des bataillons » de garde nationale, de propres à remplacer » les troupes de ligne. Enfin, le duc d'Angoulême » marchait sur Lyon, les Marseillais sur Grenoble : la première nouvelle du commencement » des hostilités leur eût donné des chances de » succès; il était essentiel avant tout que le » pavillon tricolore flottât sur tous les points » de la France. Ainsi, cette première idée » offrait de grands inconvénients; elle fut » abandonnée.

» Dès le lendemain matin, Napoléon s'occupa » de reorganiser le gouvernement impérial. Il » choisit d'abord ses ministres; Cambacérès, » après quelques difficultés, accepta le ministère » de la justice; le duc de Vicence aurait voulu servir activement dans l'armée, mais Napoléon le » replaça aux affaires étrangères; le maréchal » Davoust fut nommé ministre de la guerre; le » duc de Gaëte et le comte Mollien reprirent les » portefeuilles des finances et du trésor; Maret, » duc de Bassano, fut replacé au ministère de la » secrétairerie d'état; Décrès fut rappelé à la marine; Fouché fut chargé de la police parce que » Cambacérès, Maret, Lavalette, Savary même, » Réal, toutes les personnes en qui Napoléon pouvait avoir le plus de confiance, se réunirent » pour témoigner de sa conduite en 1814; ce qui » fit surmonter à l'empereur sa répugnance pour » mettre en place un homme qu'il connaissait » d'une immoralité profonde : ce choix déplut aux » Français; mais il fut compensé par le bon effet » que produisit la nomination de Carnot au ministère de l'intérieur. Le duc de Rovigo fut nommé » commandant général de la gendarmerie; M. de » Montalivet, ancien ministre de l'intérieur, devint intendant de la liste civile. Le conseil d'état » fut réorganisé sur l'ancien pied, et composé à » peu près des mêmes membres. Napoléon rappela

» auprès de lui tous ses anciens aides-de-camp, à » l'exception du général Lauriston, et leur nombre fut augmenté des généraux Letort et Labédoyère. Les généraux Bertrand et Drouot furent » maintenus dans leurs places de grand-maréchal » du palais et de major-général de la garde. Napo» léon replaça auprès de sa personne la plupart des » chambellans, des écuyers, des maîtres de céré» monies qui l'entouraient en 1814; enfin, il réor» ganisa la maison de l'impératrice[1]. »

On voit ici, par ce qu'il a raconté lui-même, qu'au milieu des grandes affaires dont il avait à s'occuper dès son arrivée à Paris, il n'oublia pas la recomposition de la cour impériale, et cela fit un assez mauvais effet, car on avait cru Napoléon revenu à d'autres idées de grandeur : ce fut avec peine qu'on le vit s'entourer de nouveau de tous ces courtisans dorés qui s'étaient montrés si serviles et si rampants. Quant à la réorganisation de la maison de l'impératrice, on ne peut s'empêcher de la regarder comme un leurre que Napoléon offrait aux Français dans le but de leur faire croire que l'Autriche était en quelque sorte de connivence avec lui. Déjà il avait annoncé de Lyon que Marie-Louise serait sacrée à l'époque du *Champ-de-Mai* : cette nouvelle donnait des espérances, qui furent loin de se réaliser. Il est possible que Napoléon s'abusât lui-même sur les intentions de son beau-père et de sa femme; mais dans l'incertitude, il valait mieux ne pas parler de l'impératrice, que de faire croire qu'elle allait arriver[2].

Après les épreuves par lesquelles les Français venaient de passer, il n'était plus possible d'employer avec eux un système de déception et de mensonges, et encore moins le despotisme. Napoléon se vit donc obligé de faire de grandes concessions à l'opinion publique. Après avoir renversé la chambre des pairs et celle des députés, dont la composition n'offrait aucune garantie à la nation; après avoir appelé les électeurs au *Champ-de-Mai*, chassé les émigrés non rayés, expulsé de l'armée les étrangers, les émigrés et les traîtres, rendu à la Légion-d'Honneur ses dotations et ses prérogatives, et rétabli sur leurs siéges les magistrats qui en avaient été éloignés, l'empereur décréta la liberté de la presse. Cette concession lui coûta sans doute beaucoup, car sa nouvelle fortune l'avait déjà fait changer de principes depuis Grenoble et Lyon; mais il ne balança pas à la sanctionner, parce que la liberté de faire imprimer ses idées et ses opinions était réclamée par tous les citoyens comme un droit dont ils avaient été dépouillés tyranniquement.

Pendant que Napoléon reconstituait ainsi l'empire français, réduit aux limites que les rois coalisés avaient imposées aux Bourbons, une déclaration foudroyante, lancée par les puissances qui avaient signé le traité de Paris, était publiée à Vienne et répandue dans toute l'Europe : elle jeta des semences d'alarmes au milieu d'une population si facile à recevoir toutes les impressions. Cette déclaration, véritable acte de proscription contre le chef que les Français venaient d'accueillir une seconde fois avec enthousiasme, était ainsi conçue :

« En rompant ainsi la convention qui l'avait éta» bli à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre » légal auquel son existence se trouvait attachée. » En reparaissant en France avec des projets de » troubles et de bouleversement, il s'est privé lui» même de la protection des lois, et a manifesté, à » la face de l'univers, qu'il ne saurait y avoir ni » paix ni trêve avec lui. Les puissances déclarent, » en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est » placé hors des relations sociales; et que, comme » ennemi et perturbateur du repos du monde, il » s'est livré à la vindicte publique. Elles déclarent » en même temps que, fermement résolues de » maintenir intact le traité de paix du 30 mai 1814, » et les dispositions sanctionnées par ce traité, et » celles qu'elles ont arrêtées ou *qu'elles arrête» ront encore* pour le compléter et le consolider, » elles emploieront tous les moyens et réuniront » tous leurs efforts pour que la paix générale, ob» jet de tous les vœux de l'Europe et but con» stant de leurs travaux, ne soit pas troublée de » nouveau. »

La publication de cette pièce remplit de joie l'âme des royalistes. Beaucoup, parmi les patriotes et les bonapartistes, la crurent l'œuvre de ce parti, et s'obstinèrent à la regarder comme apocryphe. Ceux qui la savaient authentique, et Napoléon était de ce nombre, considérèrent cette déclaration comme la première explosion de la colère et du dépit du congrès de Vienne, et aimèrent à se persuader que les puissances alliées, ou au moins l'Autriche et l'Allemagne, tiendraient un autre langage dès qu'elles auraient appris les progrès miraculeux de la marche de Napoléon à travers toute la France, et son entrée à Paris, sans avoir brûlé une amorce. On se flattait que l'accueil fait par la nation française à son ancien empereur forcerait les signataires de la déclaration du 13 mars

[1] Histoire de Napoléon, d'après lui-même.

[2] Des personnes bien informées m'ont assuré que la nouvelle du retour de Napoléon à Paris fut reçue à Vienne, par Marie-Louise, avec une sorte de terreur, résultat de la position délicate où elle se trouvait déjà envers son époux. Tout le monde sait aujourd'hui quels étaient les motifs que Marie-Louise avait déjà de redouter le retour de Napoléon; sa conduite avait été plus que légère, plus qu'imprudente pendant son séjour aux eaux d'Aix; Marie-Louise ne pouvait plus soutenir le regard scrutateur de Napoléon.

a considérer l'entreprise sous un autre point de vue. Quant à Napoléon, il nourrit la même opinion; mais, afin de calmer ceux qui viennent de le mettre hors de la loi des nations, et de conserver la paix, il déclare et fait déclarer que la France renonce à tout esprit de guerre et de conquête, et qu'elle ne demande autre chose que de vivre en paix dans les limites du traité de Paris.

Dans cette circonstance, la liberté de la presse fut favorable à Napoléon, en ce que, après avoir combattu avantageusement les principes de la déclaration de Vienne, et après avoir prouvé que Napoléon n'avait manqué aux stipulations du traité de Fontainebleau que parce que Louis XVIII avait lui-même refusé de remplir les conditions relatives à l'empereur et à sa famille, elle rallia à ce même empereur la presque totalité de ceux qui avaient supporté le plus impatiemment son despotisme.

Quant aux royalistes, ils paraissaient peu à craindre, malgré tout le bruit qu'ils avaient fait pendant la marche de Napoléon.

Dans le nord, le roi, le comte d'Artois et le duc d'Orléans, après avoir conçu l'espoir de rester maîtres de cette partie de la France et des places fortes, s'étaient trouvés forcés d'abandonner Lille, par suite de la défection de tous les corps de troupes qui se trouvaient sur ce point, et d'aller chercher un refuge chez l'étranger, où quelques-uns des ministres les suivirent.

Vers l'ouest, le duc de Bourbon, envoyé dans la Vendée pour y ranimer l'esprit des habitants de cette contrée, autrefois redoutable par son fanatisme religieux et royaliste, avait trouvé les habitudes de la guerre civile bien refroidies, et toutes les ames contristées à la seule idée de rentrer dans une carrière de désastres. Ce prince avait été obligé de s'embarquer pour l'Angleterre.

Dans le midi, où se trouvaient le duc et la duchesse d'Angoulême lors du débarquement au golfe Juan, le gouvernement royal était encore reconnu par quelques départements, et les royalistes avaient conservé l'espoir de faire de la ville de Toulouse le centre de leurs opérations. Un des frères Damas et le baron de Vitrolles, y établirent une sorte de gouvernement, pendant que le duc d'Angoulême, profitant des premières dispositions d'une partie des habitants du Languedoc, se formait une petite armée, dont un seul régiment de ligne fesait le noyau : ce fut avec ces royalistes que le duc marcha sur le Dauphiné avec une imprudence qu'on ne saurait excuser qu'en supposant que ce prince comptait sur le secours des troupes piémontaises.

A Bordeaux, la duchesse d'Angoulême, aidée du président Lainé, de MM. Ravez, Martignac, Peyronnet, et de tous les hommes qui avaient fait le 12 *mars*, un an auparavant, se conduisait avec un mâle courage, pour ranimer chez les Bordelais, des sentiments qui s'étaient bien affaiblis. Mais, après des efforts qu'on n'attendait pas de son sexe, la fille de Louis XVI fut encore une fois obligée de quitter la France : elle s'embarqua pour l'Angleterre.

Le duc, son mari, persistant à lutter contre sa mauvaise fortune, s'était alors avancé vers Lyon, à la tête des volontaires du Languedoc et de ceux de la Provence. Il était même arrivé jusqu'à Valence, lorsque la défection d'une partie des troupes de ligne le mit tout-à-coup dans la nécessité de faire sa retraite. Pressé bientôt par la colonne du général Grouchy arrivant de Lyon et de Grenoble, et par celle du général Gilly venant de Nîmes, le duc d'Angoulême, n'ayant plus l'espoir d'être secouru par les troupes du roi de Sardaigne, fut obligé de se rendre prisonnier. Il fut convenu entre le général Gilly et le baron Damas, que l'armée royale serait licenciée, et que le prince s'embarquerait à Cette. Mais le général Grouchy ne crut pas devoir autoriser l'exécution de la convention sans avoir pris les ordres de l'empereur : Napoléon décida sur-le-champ que la capitulation serait exécutée.

S'il l'eût voulu, l'empereur pouvait se rendre maître de toute la famille royale; mais, soit générosité de sa part, soit qu'il crût que ces grands prisonniers l'embarrasseraient, il donna des ordres pour faciliter leur sortie de France.

La capitulation du duc d'Angoulême mit fin à ce commencement de guerre civile, et le drapeau tricolore flotta aussitôt dans tout l'empire.

Napoléon porta alors toute son activité vers le recrutement de l'armée, l'approvisionnement et l'armement des places fortes, la fabrication des armes, les levées de chevaux, et vers tout ce qui pouvait assurer la défense du territoire; car la déclaration du congrès de Vienne ne laissait plus aucun espoir de conserver la paix.

Outre cette déclaration, dont l'authenticité avait été contestée pendant quelques jours, les puissances alliées avaient signé, à Vienne, le 25 mars, un traité confirmatif de celui de Chaumont du premier mars 1814, tendant à préserver de toute atteinte l'ordre de choses établi en Europe par ces mêmes puissances, et à le garantir particulièrement contre les desseins de Napoléon Bonaparte. A cet effet, les parties contractantes s'engageaient à réunir tous leurs efforts contre lui et les siens, afin de le forcer à se désister de ses projets, et de le mettre hors d'état de troubler à l'avenir les rois. Pour arriver à ce but, les puissances s'engageaient à mettre cha-

cune sur pied un contingent de troupes formidable, et à ne poser les armes que de concert et après avoir rempli l'objet de cet armement. On calculait qu'un million d'hommes serait réuni, à la fin de juillet, sur les frontières françaises. Louis XVIII adhéra à ce traité. La Suède et le Portugal seuls refusèrent de fournir leur contingent.

Quoique le but patent de cette ligue nouvelle fût de renverser Napoléon, cette fois les grands meneurs du congrès de Vienne ne cachaient plus leur haine contre le peuple français, et leur projet d'abaisser la France à la condition d'une puissance secondaire n'était plus dissimulé. Depuis l'évacuation de notre beau pays, plus d'un des souverains alliés avait manifesté son regret de ne pas avoir réduit davantage le royaume laissé aux Bourbons, et surtout de ne pas en avoir retiré de plus fortes contributions. Bien des fois les généraux de ces princes avaient manifesté le désir de trouver un prétexte pour retourner sur un sol qu'ils avaient quitté avec tant de regrets. Ce prétexte, Napoléon le leur fournissait un an après; et déjà, Russes et Prussiens, Autrichiens et Anglais se félicitaient de voir leur secrète pensée, leur plus vif désir au moment d'être accomplis. Qu'on lise les proclamations, les ordres du jour que ces généraux publièrent alors; qu'on lise surtout celle du Prussien Justus Grüdner et l'on se convaincra de toute la haine que les alliés portaient à cette France qui s'était montrée si généreuse envers eux quand elle avait envahi leurs royaumes, sans le secours de la trahison. « Ce n'est plus pour lui rendre des princes dont elle ne veut pas, ce n'est plus dans l'intention de chasser ce guerrier dangereux qui s'est mis à leur place, que nous nous armons aujourd'hui, disait-on aux Allemands; *c'est pour diviser cette terre impie*, que la politique des princes ne peut plus laisser subsister un instant sans danger pour les trônes; *c'est pour vous indemniser, par un juste partage de ses provinces*, de tous les sacrifices que nous avons faits depuis vingt-cinq ans pour résister à ses désordres. »

Les menaces contenues dans ces proclamations remplissent l'armée française d'une sainte indignation; généraux, officiers, soldats, tous frémissent d'horreur en voyant au grand jour les espérances et les projets affreux de ceux qu'ils ont vaincus sur tant de champs de bataille.

En contemplant le courroux de l'Europe, ou plutôt des rois et des diplomates que le débarquement de Napoléon avait trouvés assemblés à Vienne, et dont il avait interrompu les fêtes et les bals dispendieux; en contemplant, dis-je, ce courroux qui venait de faire explosion après quelques mois de contrainte, le gouvernement français crut que son premier devoir était de répondre au manifeste des puissances par une déclaration des principes et des opinions qu'il prenait pour base de sa conduite. Cette réponse, rédigée et signée par le conseil-d'état, justifiait complétement le retour de Napoléon, en déclarant qu'il n'avait pu abdiquer sans l'assentiment de la nation, et que le vœu et l'intérêt général du peuple français lui faisaient un devoir de reprendre le pouvoir qui lui avait été délégué par les constitutions et les lois existantes. En même temps le conseil-d'état frappait d'illégalité tous les actes faits en présence des armées ennemies, et sous la domination étrangère, comme étant l'ouvrage de la violence et essentiellement nuls et attentatoires à l'honneur, à la liberté et aux droits du peuple français.

Mais, pendant que la France s'appuyait sur la raison, les puissances alliées recouraient à la force; dès-lors tout moyen de s'entendre devint impossible. Il fallut se préparer à la guerre. Napoléon réorganisa en silence, et avec toute l'activité de son génie, ses moyens militaires. Il est impossible de trouver dans l'histoire ancienne et moderne, une époque où le temps ait été mieux employé, et où il ait été fait tant de grandes choses avec plus d'ordre et d'économie. Ni Carthage, indignée d'avoir été trompée par Scipion; ni Rome, voulant conjurer le danger de Cannes; ni la législature, soulevée par le manifeste du duc de Brunswick; ni la *Montagne* en 1793, n'ont montré plus d'énergie et d'activité que Napoléon dans ce court espace de temps.

Il trouva l'armée désorganisée et à peine suffisante pour garder les places fortes; les flottes désarmées et les équipages congédiés; les places fortes désarmées et dépourvues de toute espèce d'approvisionnements. Le matériel de l'artillerie pouvait fournir aux plus grands besoins et réparer bien des pertes; mais les arsenaux ne contenaient que cent mille fusils neufs et trois cent mille à réparer, ce qui était insuffisant, car Napoléon jugea qu'il fallait mettre huit cent mille hommes sous les armes pour pouvoir combattre l'Europe.

Pour avoir ces huit cent mille hommes, il créa les cadres des troisième, quatrième et cinquième bataillons des régiments d'infanterie; des quatrième et cinquième escadrons de cavalerie; ceux de trente bataillons d'artillerie, de vingt régiments de jeune-garde, de dix bataillons d'équipages militaires, et de vingt régiments de marine. Pour remplir ces cadres, il rappela sous les drapeaux les anciens militaires: tous quittèrent leurs occupations, pour endosser leur vieil uniforme. Cet appel devait produire deux cent mille hommes. La conscription de 1815 fut rappelée; elle devait donner cent quarante mille hommes. Il ordonna aux anciens militaires réformés ou retraités de se former

en corps pour la garde des places; et on vit les manchots, les jambes de bois se présenter au nombre de trente mille; enfin il requit deux cents bataillons de garde nationale d'élite; et ces bataillons, forts chacun de cinq cent soixante hommes, furent bientôt formés.

Mais un objet non moins important, était les armes à feu. Napoléon prit les mesures nécessaires pour que l'artillerie parvînt à fabriquer en un mois ce qu'en un temps ordinaire elle n'eût pu faire confectionner en six mois. Il y eut dans la capitale presque autant d'activité qu'en 1793; et tout fut conduit avec la plus grande économie, par les principes d'une bonne administration.

Les nombreuses manufactures de draps créées sous l'empire n'existaient plus qu'en très-petit nombre. Dès le mois d'avril le trésor avança plusieurs millions aux fabricants pour les mettre en état de travailler. Des marchés furent passés pour un grand nombre de chevaux de cavalerie et d'artillerie, et l'on démonta dix mille gendarmes, ce qui donna huit à neuf mille chevaux dressés, qui furent payés comptant, et remplacés peu de jours après par les gendarmes eux-mêmes.

Tous les services ne pouvaient se faire qu'au comptant, la plupart des fournisseurs et des entrepreneurs voulaient même des avances. Le trésor négocia, à cinquante pour cent, quatre millions de rentes de la caisse d'amortissement; cela produisit net quarante millions argent comptant, qui rentrèrent avec une incroyable célérité. La dette publique et les pensions furent exactement servies; toutes les dépenses de l'intérieur furent augmentées, et le grand système des travaux publics, qui faisait vivre un si grand nombre d'ouvriers, fut repris dans tout l'empire. A la fin de septembre, la France, au moyen de cette activité prodigieuse, aurait eu un état militaire de huit à neuf cent mille hommes, complétement armés, habillés et organisés; ses frontières eussent été alors des frontières d'airain qu'aucune puissance n'eût pu franchir impunément.

« Dans le courant du mois de mai, Napoléon, » disent ses historiens, médita sur le plan de » campagne qu'il avait à suivre. Il s'en présentait » plusieurs : le premier, de rester sur la défensive, » laissant les alliés prendre sur eux tout l'odieux » de l'agression, s'engager dans les places fortes » et pénétrer sous Paris et Lyon. Là aurait com» mencé sur ces deux points une guerre décisive. » Les alliés ne pouvant être prêts que le 15 juillet, » ils n'auraient pu arriver sous Paris et Lyon que » vers le 15 août, époque à laquelle l'armée fran» çaise, sous Paris, aurait eu deux cent mille com» battants, et celle sous Lyon soixante mille; et » les fortifications de ces deux villes auraient été » terminées. Au 15 août, le camp retranché sous » Paris aurait compté encore cent mille défen» seurs, indépendamment de l'armée. Le camp » retranché sous Lyon eût encore offert vingt-cinq » mille combattants.... Deux cent quarante mille » hommes entre les mains de Napoléon, manœu» vrant sur les deux rives de la Seine et de la » Marne, sous la protection du vaste camp sous » Paris, seraient sortis vainqueurs de quatre cent » mille ennemis..... Il en eût été de même des » soixante mille hommes manœuvrant entre les » deux rives du Rhône et de la Saône : Suchet » serait venu à bout de l'armée ennemie. La cause » sainte de la patrie aurait triomphé.

» Le second plan était de prévenir les alliés et » de commencer les hostilités avant qu'ils pussent » être prêts. Il fallait donc entrer en campagne » le 15 juin, battre l'armée anglo-hollandaise et » l'armée prusso-saxonne, qui étaient en Bel» gique, avant que les autres contingents fussent » sur le Rhin; puis courir rallier le corps resté en » Alsace et se porter sur les Vosges contre les » Russes et les Autrichiens. Les avantages de ce » projet étaient nombreux; car on n'abandonnait » pas ainsi à l'ennemi les provinces les plus pa» triotes de la France, sans tirer un coup de fu» sil. L'armée française se composait de bonnes » troupes; les armées alliées étaient mélangées, » placées sous le commandement de deux chefs » d'un caractère différent. Mais pouvait-on, avec » cent quarante mille hommes en battre deux cent » vingt mille? »

Le mois de mai se passa dans de grands préparatifs. Louis XVIII s'était établi à Gand, où sa cour se grossissait sans grossir ses forces; ses ministres et ses partisans, parmi lesquels se trouvaient M. de Châteaubriand et M. Guizot, faisaient des rapports et des projets, que les journaux français publiaient sans le moindre inconvénient; car le danger n'était pas à Gand.

Au Midi, le duc d'Angoulême, après avoir été débarqué en Espagne, s'était porté sur les frontières du département de l'Ariège : il restait à Puycerda, en attendant que les circonstances lui permissent d'agir; mais il n'avait avec lui d'autres troupes que quelques compagnies de contrebandiers, commandées par quelques transfuges. Il était peu à craindre; les vallées de l'Ariège qui conduisent à Foix, par la route de Toulouse, étant défendues par plusieurs bataillons d'anciens militaires et de gardes nationales, auxquels le brave général Lafitte communiquait son patriotisme.

Le seul point qui donnait des inquiétudes, c'était la Vendée. D'abord immobiles à la voix du duc de Bourbon, les Vendéens se laissèrent ensuite entraîner par quelques-uns de leurs anciens

chefs; et quoique leur énergie ne fût plus celle de 1793, Napoléon, qui ne voulait pas que cette insurrection prît des racines et s'étendît, envoya sur les lieux vingt mille hommes de bonnes troupes avec lesquelles les généraux Lamarque et Travot ne tardèrent pas à réprimer l'insurrection. Mais ce détachement réduisit l'armée de Flandre à cent vingt mille combattants; ce qui diminua les faibles chances de succès.

Un autre événement vint compliquer la situation de Napoléon. Ce même roi de Naples, Murat, qui, l'année précédente, avait porté un coup si funeste à la cause de l'empereur en se détachant de ses intérêts, venait, cette année, de lui faire beaucoup de mal encore, pour avoir voulu envahir l'Italie et attaquer inopportunément les Autrichiens, avec l'intention cependant de réparer ses torts envers Napoléon : il croyait faire pour lui une utile diversion.

Dès le 28 mars, Murat était entré dans les états du pape et avait attaqué les Autrichiens à Césène. Il s'était persuadé qu'il lui serait facile de soulever la péninsule italienne. Mais sa conduite en 1814 avait dégradé son caractère aux yeux des Italiens. Néanmoins, en faisant retentir ces noms sacrés de *liberté* et d'*indépendance*, Murat s'était avancé jusqu'à Florence, Boulogne, et jusqu'aux portes de Plaisance. Il se disposait à marcher sur Milan, sans avoir les moyens d'armer les indépendants qui se soulevaient. Mais bientôt la crainte de voir tomber sa capitale au pouvoir des Anglais le fait hésister et reculer. Il donne ainsi aux Autrichiens le temps d'accourir et de préserver Milan. En même temps, un corps de Napolitains, qu'il avait laissé dans la Toscane, est surpris par des troupes autrichiennes, et forcé de se replier. Ce revers, et les renforts reçus par les Autrichiens, obligent Murat à rétrogader sur Ancône. Là, il apprend que les Anglais se sont alliés aux Autrichiens et aux Siciliens. Menacé, pressé de toutes parts, il concentre ses forces et livre une action générale, à Tolentino, qui se continue le lendemain. Le combat se termine par une déroute complète des Napolitains. Le royaume de Naples reste livré aux Autrichiens. Murat perd ainsi le trône, et ne trouve de salut pour sa personne qu'en se jetant sur un bâtiment marchand qui le conduit à Toulon.

Ce dénouement si prompt, si peu prévu, permet à l'Autriche de diriger sur le midi de la France soixante mille hommes, que Murat aurait pu retenir en Italie par sa seule attitude hostile : cette armée autrichienne dérange les calculs de Napoléon, et rend sa position beaucoup plus embarrassante.

Cependant, il continue ses préparatifs avec la plus étonnante activité; mais il voit tout à coup se refroidir l'enthousiasme d'une partie des Français, et ce refroidissement, il le doit à sa conduite envers ce peuple qui a cru saluer le restaurateur de la liberté. En débarquant, l'ex-empereur avait déclaré tenir tout du peuple, et par ses proclamations il s'était engagé à laisser à la nation la disposition de ses destinées. On s'attendait donc à ce que l'assemblée du *Champ-de-Mai* serait véritablement constituante, et l'on pensait que les électeurs, représentants immédiats du peuple, seraient appelés à rédiger les nouvelles constitutions de l'empire, et à prendre toutes les grandes mesures commandées par l'intérêt du pays. Mais l'illusion des patriotes, de tous les amis des libertés publiques s'évanouirent lorsqu'ils virent Napoléon s'établir le seul mandataire du peuple et se créer lui-même dictateur : Les électeurs se regardèrent comme joués, quand, au lieu de cette constitution libérale et populaire qu'il avait si pompeusement annoncée, Napoléon leur présenta, non à un examen réfléchi, mais à la simple et soudaine acceptation des Français, une suite d'articles supplémentaires à ce qu'il nommait les constitutions de l'empire, constitutions tant de fois déchirées et généralement méprisées.

Ce n'est pas que l'*acte additionnel* (c'est ainsi qu'on appela ces articles supplémentaires) ne fût empreint de bons principes, et qu'il ne s'y trouvât bien des concessions désirables pour la garantie des libertés publiques; c'était, au contraire, l'acte le plus libéral qui eût été promulgué depuis longtemps; mais Napoléon l'offrait comme un don, tandis qu'on voulait ces libertés de droit : on regardait d'ailleurs ces articles additionnels comme un replâtrage, que le caractère bien connu de l'homme qui le présentait laissait craindre de voir détacher des constitutions lorsque l'occasion lui paraîtrait favorable de le faire. On éprouva de la répugnance pour un travail qui n'avait pas été l'ouvrage des représentants de la nation; et malgré tout ce qu'il contenait de bon, il ne fut agréé sans restriction que par un très-faible nombre de personnes. Le restant demeura indifférent et attendit que la nouvelle législature, poussée par l'impulsion du moment, présentât elle-même à la nation une constitution telle qu'on avait le droit de l'attendre des progrès de notre éducation politique.

En voulant inspirer ces formes de gouvernement et ces conditions de liberté, l'incorrigible Napoléon altéra lui-même toute sa popularité; et ce fut là un grand malheur; car de la division des opinions résulta la division des forces de la France, dans un moment où elles devaient rester le plus étroitement unies.

Jusqu'à ce moment, Napoléon s'était toujours

flatté qu'il pourrait détacher l'Autriche de la coalition : toutes ses démarches avaient eu ce but ; et, s'il faut en croire ce qu'il a dit plus tard, l'empereur François serait revenu à des sentiments pacifiques envers son gendre, si, par la plus inopportune et la plus maladroite des combinaisons, Murat n'eût attaqué les Autrichiens en Italie. Depuis lors, l'Autriche ne voulut plus recevoir aucune proposition de Napoléon : vers la fin de mai, l'empereur François, celui de Russie, le roi de Prusse, ainsi que les généraux destinés au commandement des armées alliées, quittèrent Vienne pour se rendre à leurs quartiers-généraux. Les Pays-Bas et la Suisse adhérèrent à l'alliance contre la France.

Ce fut au milieu de ces circonstances que se réunit, le 1er juin, l'assemblée dite *du Champ-de-Mai,* et annoncée comme le réveil des délibérations de la nation. Mais il n'y avait plus rien à délibérer, puisque l'acte additionnel avait été donné et accepté sans débats. Le *Champ-de-Mai* n'offrit donc qu'une pompeuse cérémonie, à laquelle assistèrent les grands corps de l'état, les électeurs, un grand nombre de députations des départements et de tous les corps de troupes. « Il » n'y manqua, dit un historien, ni cardinaux, ni » prélats pour dire la messe au Champ-de-Mars, » et pour bénir la cérémonie et les drapeaux. » Cambacérès y proclama que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire était accepté par un million trois cent mille votants, et rejeté seulement par quatre mille deux cents. Mais il se garda de dire que les trois ou quatre millions de Français qui s'étaient abstenus de voter avaient prouvé par là qu'ils repoussaient cette constitution imposée. Toutefois, l'assemblée prêta serment d'obéissance aux constitutions de l'empire, et de fidélité au chef de la dynastie napoléonienne. Il fut facile de s'apercevoir que l'enthousiasme de cette immense population accourue au Champ-de-Mars n'était plus celui de la grande Fédération de 1790 ; les esprits étaient trop préoccupés d'une invasion prochaine. Les militaires seuls montraient de la confiance ; on venait de rendre à chaque régiment ces drapeaux tricolores et ces aigles qui avaient si longtemps enchaîné la victoire. Tout l'intérêt de la cérémonie se porta sur cette distribution solennelle et héroïque. La vieille garde excita des transports de joie ; elle allait partir... Ce fut pour les Thermopyles !

Le jour suivant, Napoléon nomma cent dix-huit pairs : les choix qu'il fit étaient assez favorables au système de liberté qu'il ne pouvait plus refuser à la France : on y vit même figurer quelques hommes qui avaient acquis de la célébrité dans le cours de la révolution : tels étaient, mais non sur la même ligne, les Quinette, Siéyès, Roger-Ducos, Boissy-d'Anglas, etc. A leurs côtés figuraient des guerriers, enfants de la révolution, et qui lui devaient leurs grades et l'illustration attachée à leurs noms. Des administrateurs, d'anciens magistrats et quelques courtisans complétaient cette chambre, animée d'un louable patriotisme.

Mais c'est surtout dans la chambre des représentants qu'apparaissent des hommes que le danger de la patrie et le désir de sauver la France, avec ou sans Napoléon, venaient de replacer sur la scène politique. Les élections avaient mis à découvert les opinions de la France : par les choix qu'ils firent, les électeurs montrèrent qu'ils étaient inquiets sur les promesses de Bonaparte ; leurs votes s'étaient réunis sur des hommes populaires, et sur ceux dont les principes éprouvés n'avaient rien à redouter de l'influence de l'empereur.

A leur tête apparaît ce grand citoyen qui s'est dérobé aux séductions de l'empire pour rester fidèle à la liberté : il revient sur la scène politique aviver le feu sacré du patriotisme, qui couve encore dans le cœur des Français : son nom est Lafayette. Lambrechts, Voyer-d'Argenson, Dupont (de l'Eure), Flaugergues, Girod (de l'Ain), Bédoch, et cent autres soutiens des libertés publiques, se groupent autour de Lafayette. La banque, le commerce sont représentés, dans cette chambre, par Lafitte, Benjamin-Delessert, Hottinguer ; l'armée y trouve les généraux Grénier, Becker, Sébastiani, Sorbier ; le barreau y envoie Béranger, Dupin, Roy, Manuel : Manuel, dont la tribune nationale va révéler les talents, le patriotisme et le courage. Enfin, on retrouve dans la chambre des représentants des noms qui rappellent l'opinion républicaine.

L'ouverture de cette assemblée, si riche en patriotisme, en talents, en hommes consciencieux, en bons Français, eut lieu le 7 juin. L'empereur y prononça un discours, dans lequel il déclara qu'en commençant la liberté constitutionnelle il accomplissait le vœu le plus puissant de son cœur ; qu'il ambitionnait de voir la France jouir de toute la liberté possible, et que la sainte cause de la patrie triompherait.

Mais déjà il a pu remarquer que les représentants ne sont pas tous disposés à faire cause commune avec lui, et leur réponse indique qu'ils ne regardent pas les constitutions de l'empire et l'acte additionnel donnés par lui comme offrant assez de garanties à la liberté et à l'égalité du peuple français. Ces dispositions alarment l'empereur, qui croit voir des intentions hostiles dans le choix du président et des vice-présidents de la chambre : ces choix avaient appelé Lanjuinais à

la présidence; Lafayette, Dupont (de l'Eure), Flaugergues et le général Grénier, à la vice-présidence. Napoléon craint que les idées démocratiques, dont il a une si grande peur, ne dominent dans cette assemblée, et qu'elle n'élève des difficultés à la dictature qu'il croit avoir besoin d'exercer dans ce moment de crise.

« La constitution est notre point de ralliement, » dit-il, en réponse à l'adresse des députés; elle » doit être notre étoile polaire dans les moments » d'orage. Toute discussion publique qui ten- » drait à diminuer directement ou indirectement » la confiance que l'on doit avoir dans ses dispo- » sitions serait un malheur pour l'état : nous » nous trouverions au milieu des écueils sans » boussole. La crise dans laquelle nous sommes » engagés est forte. N'imitons pas l'exemple du » Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les » Barbares, se rendit la risée de la postérité, en » s'occupant de discussions abstraites au moment » où le bélier brisait les portes de la ville. »

On s'aperçoit ici combien l'opposition qu'il voit éclater pour la première fois est de nature à l'inquiéter vivemement dans son camp même. Sans doute Napoléon avait raison en disant que la première chose dont les représentants devaient s'occuper était le salut de la patrie, c'est-à-dire le refoulement des soldats étrangers hors de nos frontières. Mais la chambre ne devait-elle pas aussi se méfier d'un chef militaire, d'un despote dont la conversion paraissait si suspecte? Et n'avait-elle pas à craindre que, s'il était victorieux, il ne cherchât à conserver cette dictature à laquelle il s'était habitué, et qu'on ne pouvait lui accorder que sur le champ de bataille. Triste position que celle d'un état où les deux pouvoirs sont dans une méfiance réciproque, et se désunissent au moment où l'union la plus intime peut seule sauver la patrie et la liberté !

Le 12 juin, Napoléon partit de Paris : le bon esprit de l'armée, l'ardeur que les soldats montraient à venger les malheurs des précédentes campagnes, rendirent à l'empereur l'espoir de la victoire, malgré la grande infériorité numérique des troupes qu'il avait avec lui

Voici quelle était, au 14 juin, la position et la force des armées respectives :

Les troupes de ligne françaises se composaient d'un effectif de trois cent soixante-trois mille hommes, dont deux cent dix-sept mille sous les armes, et prêts à entrer en campagne. Ils étaient divisés en sept corps d'armée, quatre corps de réserve de cavalerie, quatre corps d'observation, et l'armée de la Vendée.

Les alliés devaient lancer contre la France près d'un million d'hommes.

Cinq corps de troupes françaises, formant ensemble environ cent mille hommes, dont seize mille de cavalerie, composaient l'armée de Flandre, commandée par Napoléon, qui avait en outre avec lui la garde impériale, au nombre de quatorze mille fantassins et de quatre mille cinq cents cavaliers; en tout, environ cent vingt mille combattants.

Cette armée avait devant elle :

1° L'armée anglo-hollandaise, forte de plus de cent mille hommes, ayant deux cent cinquante-huit bouches à feu; Wellington, qui la commandait, avait son quartier-général à Bruxelles;

2° L'armée prussienne, composée de plus de cent vingt mille hommes, ayant trois cents bouches à feu : elle était sous les ordres de Blücher, dont le quartier-général était à Namur.

L'armée du Rhin, formée du cinquième corps, et commandée par le général Rapp, était chargée de protéger les frontières de l'Alsace.

Celle des Alpes, composée du septième corps, sous les ordres de Suchet, devait défendre les débouchés des Alpes et la lisière du pays de Gex.

Ces deux armées ne comptaient guère que trente-six mille combattants; mais elles allaient se renforcer d'un grand nombre de soldats sortis des dépôts, et de plusieurs bataillons de garde nationale.

L'armée dite *de la Vendée*, qui avait été confiée au général Lamarque, était forte de dix-huit à vingt mille hommes; elle devait aller rejoindre la grande armée après la pacification du pays, laquelle paraissait très-prochaine.

Quatre corps d'observation étaient placés sur les autres frontières. Le général Lecourbe commandait le premier à Béfort. Le maréchal Brune avait sous ses ordres le deuxième, réuni près du Var. Le général Clausel réunissait le troisième à Bordeaux; et le général Decaen, le quatrième dans les Pyrénées orientales; enfin, le général Lafitte, sous les ordres de Decaen, gardait les vallées de l'Ariège, et était opposé au duc d'Angoulême, qu'on savait être à Puycerda.

Ces trois armées et ces quatre corps d'observation devaient être renforcés par les troupes de ligne sortant des dépôts, et par les bataillons d'élite de la garde nationale.

Les armées alliées de Wellington et Blücher restaient dans une sécurité parfaite. Dans la nuit du 14 au 15 juin, les espions de Napoléon lui rapportèrent que tout était tranquille à Namur, à Bruxelles, et même à Charleroi; ce qui lui fit concevoir l'espoir de séparer les deux armées ennemies et de les battre l'une après l'autre. C'était déjà un succès obtenu que les mouvements de l'armée française eussent été, pendant deux jours, dérobés à l'ennemi. Cependant, dans la journée du 14, le général Bourmont, le colonel Clouet et

un autre officier d'état-major étaient passés à l'ennemi; mais, comme ils venaient de Metz, ces traîtres ignoraient les mouvements des Français.

Se fondant sur le caractère différent des deux généraux ennemis, Napoléon calcula que l'armée prussienne serait la première réunie. Il conservait même l'espoir de l'attaquer avant que tous ses corps fussent réunis.

Le 15, au point du jour, les trois colonnes françaises se mirent en marche. Jamais on n'avait vu un pareil enthousiasme dans une armée. Les avant-gardes prussiennes furent culbutées. Les Français passèrent la Sambre, et entrèrent à Charleroi à onze heures : cette ville venait d'être évacuée à la hâte par le corps prussien de Ziethen, qui fut également chassé de Gilly.

Les Prussiens s'étant retirés sur Fleurus, Napoléon ordonna au maréchal Ney de prendre le commandement de toute la gauche de l'armée, de donner, tête baissée, sur tout ce qu'il rencontrerait sur la route de Bruxelles, et de prendre position, avec les quarante mille hommes sous ses ordres, au-delà des Quatre-Bras. Le lendemain matin, le général Kellerman reçut l'ordre de se porter aussi aux Quatre-Bras, avec son corps de cuirassiers. Il devait aller renforcer la gauche. Les instructions envoyées au maréchal lui enjoignaient de marcher en avant, avec ses troupes, de s'établir aux Quatre-Bras, puisqu'il ne l'avait pas fait la veille, et, dans le cas où l'armée prussienne recevrait la bataille près de Fleurus ou de Gembloux, de faire un détachement sur le flanc droit des Prussiens.

Ce même jour, 16 juin, Napoléon marcha sur Fleurus avec tout le centre. La droite, sous les ordres du général Gérard, le rejoignit à une heure. Bientôt on aperçut les Prussiens en bataille, la gauche appuyée à Sombres, le centre à Ligny, la droite à Saint-Amand. Cette position était forte; mais elle avait les Quatre-Bras sur ses derrières. Napoléon résolut d'attaquer sur-le-champ, et envoya de nouveaux ordres au maréchal Ney, pour qu'il tombât sur les derrières des Prussiens, dès qu'il aurait assuré sa position aux Quatre-Bras.

A trois heures, tous les préparatifs étant terminés, Vandamme attaqua la droite de l'ennemi à Saint-Amand. Quelques instants après, Gérard attaqua le centre à Ligny; et Grouchy, après avoir repoussé toute la cavalerie ennemie au-delà du ruisseau de Ligny, força la gauche des Prussiens à rentrer dans la position de Sombres. Le feu devint très-vif. Le village de Ligny fut pris et repris plusieurs fois. Napoléon allait faire une attaque décisive sur ce point, lorsqu'il fut prévenu qu'une colonne de vingt mille hommes débouchait des bois et tournait les Français, en ayant l'air de se porter sur Fleurus. On crut que c'était le corps prussien de Bulow qui avait pénétré entre le corps du maréchal Ney et la gauche de l'armée. L'attaque que Napoléon allait faire fut suspendue, et il fit ses dispositions pour recevoir cette colonne. Un heure après, on lui annonça que c'était le premier corps d'armée commandé par le comte d'Erlon; mais Napoléon ne put marcher sur Ligny qu'à sept heures; Ligny fut emporté. Les Prussiens battus partout, abandonnèrent précipitamment le champ de bataille, et se mirent en retraite dans plusieurs directions. L'obscurité de la nuit ne permit pas d'obtenir tous les résultats qu'on devait espérer de cette victoire. Cependant, les Prussiens perdirent vingt mille hommes, pris, tués ou blessés; on leur prit aussi quarante canons et six drapeaux. Le maréchal Blücher, renversé de cheval, fut quelques instants au pouvoir des cuirassiers français; mais il profita de la nuit pour se tirer d'embarras.

Pendant que Napoléon traitait ainsi les Prussiens, Wellington, tiré de sa sécurité, quittait Bruxelles dans la nuit du 15, et dirigeait son avant-garde sur les Quatre-Bras. Ney, qui pouvait occuper cette position dans la matinée du 16, n'avait pas attaqué les Anglais et les Belges avec sa vigueur ordinaire; il leur avait donné le temps de se renforcer, et ce ne fut que le soir qu'il repoussa les Anglo-Hollandais, après un combat très-meurtrier. Dans cette journée, une autre grande faute fut encore commise : le corps de d'Erlon, après avoir été détaché sur les derrières des Prussiens, fut rappelé aux Quatre-Bras au moment où il allait tomber sur Blücher et rendre la bataille de Ligny tout-à-fait décisive. Ce corps n'arriva aux Quatre-Bras qu'après que Ney eu eut chassé les Anglais; ainsi les vingt mille hommes de d'Erlon se promenèrent toute la journée, sans pouvoir être utiles nulle part; partout ils eussent rendu les plus grands services. Une partie de l'armée anglaise eût été détruite aux Quatre-Bras, et ce résultat eût été de la plus haute importance pour les jours suivants.

Le 17 au matin, Napoléon voulait marcher sur Bruxelles et attaquer l'armée anglo-hollandaise; mais le mauvais temps et la lassitude des troupes l'arrêtèrent. Il confia la droite de l'armée, forte de trente-six mille hommes, au maréchal Grouchy, lequel avait ordre de suivre les mouvements de l'armée prussienne; il marcha ensuite sur les Quatre-Bras avec les autres corps.

Ainsi les Français se dirigeaient sur Bruxelles en deux colonnes : l'une, forte de soixante-dix mille hommes, sous les ordres de Napoléon, ayant

devant elle toute l'armée anglo-hollandaise; l'autre, de trente-six mille, poursuivant l'armée prussienne.

Arrivée à Planchenoit, la grande colonne fut arrêtée par toute l'armée anglaise. Les bivouacs furent établis, et des officiers furent expédiés au maréchal Grouchy pour lui annoncer que le lendemain il y aurait une grande bataille, et qu'il eût en conséquence à déborder la gauche de l'armée anglaise, et à venir se joindre avec la droite des Français. Malheureusement Grouchy ne reçut pas ces ordres, et il continua à suivre les traces de l'armée prusienne, qui s'était dérobée à sa surveillance.

Le 18 au matin, après une nuit pluvieuse et froide, le temps s'éclaircit sur les huit heures : la terre était si pénétrée de la pluie qu'on s'enfonçait jusqu'à mi-jambe. Toutefois, Napoléon reconnut toute la ligne anglaise, et expédia ses ordres aux divers commandants pour la bataille. Tout se mit en mouvement. Le projet de Napoléon était de percer le centre de l'armée anglaise, de le pousser sur la chaussée, et, arrivant sur le débouché de la forêt, de couper la retraite à la gauche et à la droite. Le succès complet de cette attaque devait entraîner la destruction de l'armée anglaise, et, dans tous les cas, la séparer complétement de l'armée prussienne.

Vers les onze heures, le général Reille commença la canonnade pour chasser les Anglais du bois d'Hougoumont; l'engagement devint bientôt très-vif sur ce point. La division du prince Jérôme s'empara du bois, puis elle en fut chassée : il fallut une nouvelle et vigoureuse attaque pour s'en rendre maîtres de nouveau; mais les Anglais se maintinrent dans le château qui est au milieu. Napoléon fit marcher une batterié d'obusiers, qui mit le feu au château.

Dans ce moment, on aperçut fort loin, sur la droite, une division de cinq à six mille hommes, et l'on apprit que c'était l'avant-garde du corps prussien de Bulow. Un officier fut de nouveau expédié au maréchal Grouchy, pour l'instruire de cet événement, et lui faire hâter sa marche sur la gauche de l'ennemi. Mais comme Grouchy pouvait tarder à arriver, trois mille chevaux, sous les ordres du général Dumont, furent envoyés à la rencontre de l'avant-garde prussienne.

Ces précautions prises, l'empereur ordonna au maréchal Ney de commencer l'attaque projetée contre la Haie-Sainte, appui du centre des Anglais. Les troupes françaises étaient remplies d'enthousiasme, et les acclamations de joie étaient telles, qu'elles empêchaient les commandements d'être entendus : on pouvait tout espérer de ces soixante-dix milles braves, dont le dévouement au chef qui les conduisait n'avait point de bornes. Après avoir parcouru toute la ligne, Napoléon fut se placer sur une éminence, près de la ferme de Belle-Alliance, d'où il avait toutes les réserves sous sa main.

A midi, quatre-vingts pièces de canon commencèrent le feu. Au bout d'une demi-heure, les batteries opposées s'éloignèrent; les tirailleurs anglais évacuèrent le bas du rideau. Leurs masses furent placées en arrière des crêtes pour s'abriter. L'infanterie française se porta en avant. On remarqua alors beaucoup de mouvement sur la route de Bruxelles, toutes les voitures et les bagages de la droite et de la gauche, éloignés de cette route, s'y précipitaient en voyant le feu s'en approcher.

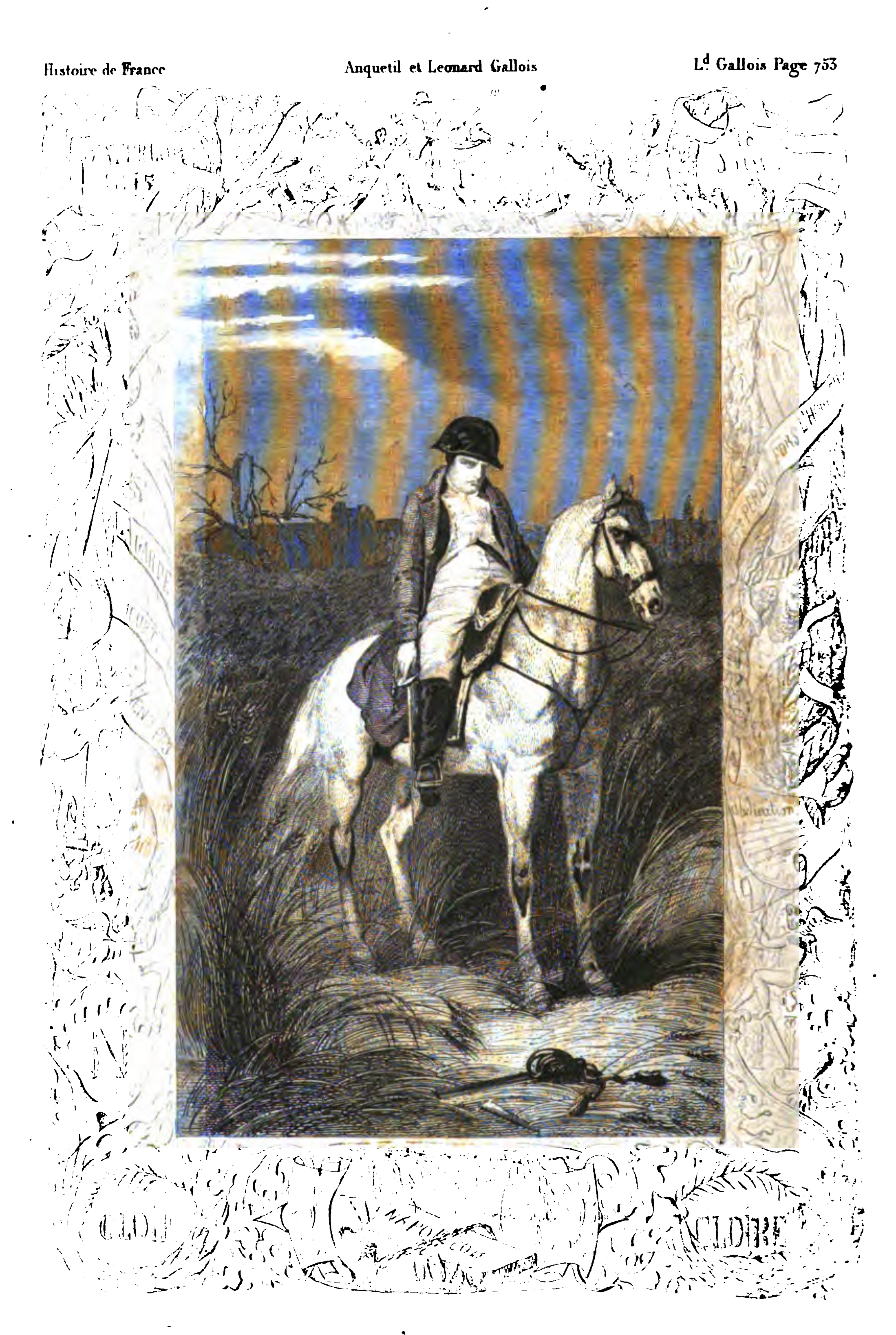
Cependant la ligne ennemie resta dans son immobilité, et plusieurs charges de sa cavalerie furent faites avec succès sur le flanc gauche du premier corps français : une quinzaine de pièces de canon, qui se portaient en avant, furent culbutées dans un chemin creux; mais les cuirassiers du général Milhaud s'étant alors avancés contre la cavalerie anglaise, la sabrèrent.

Quelque désordre s'étant manifesté à la droite des Français, Napoléon s'y porta au galop avec la cavalerie de la garde, qui rétablit bientôt les affaires sur ce point. La canonnade continua avec fureur, et une nouvelle attaque sur la Haie-Sainte rendit les Français maîtres de ce point important. Le feu le plus vif régnait aussi du côté d'Hougoumont. Les trois quarts des bois étaient au pouvoir des Français, dont les obusiers avaient mis le feu au château. C'était là que se trouvaient les meilleures troupes de Wellington; ce champ de bataille était couvert de gardes anglaises.

A quatre heures, le général Dumont fit prévenir l'empereur que le corps de Bulow se mettait en mouvement; que huit à dix mille Prussiens débouchaient du bois de Frischenois, et qu'on n'avait aucune nouvelle de Grouchy. Le corps du comte de Lobau et la division de jeune garde du général Duhesme furent envoyés pour contenir les Prussiens et les aborder franchement. En même temps, une division du premier corps se porta vivement sur l'extrême gauche de la ligne anglo-hollandaise, s'empara du village de la Haie, et coupa ainsi toute communication entre les deux armées ennemies.

Toutes ces dispositions eurent le plus heureux succès. A six heures, le mouvement de Bulow cessa d'être offensif, et n'eut plus rien d'inquiétant. Mais Grouchy, dont l'arrivée aurait pu couper toute retraite aux Prussiens, ne paraissait pas : on n'en avait aucune nouvelle.

Le maréchal Ney, qui s'était établi dans la Haie-Sainte, et qui avait ordre de ne faire aucun



APRÈS WATERLOO.

mouvement jusqu'à l'issue de la manœuvre des Prussiens, fut vivement attaqué par les Anglais; mais il les repoussa vigoureusement. Emporté par trop d'ardeur, ce maréchal déboucha sur le plateau, qui fut immédiatement couronné par les cuirassiers de Milhaud, et par la cavalerie légère de la garde. Le succès des charges, la retraite de plusieurs carrés anglais et la cessation du feu de plusieurs de leurs batteries, donnèrent aux Français l'espoir de la victoire. Mais Napoléon, qui jugeait le mouvement de Ney prématuré, craignit qu'il n'eût des résultats fâcheux, et ordonna aux cuirassiers de Kellermann de soutenir la cavalerie qui était sur le plateau. Le mouvement de toute cette cavalerie, qui se portait en avant au galop et aux cris de *vive l'empereur*, en imposa à l'ennemi, et rassura la contenance des troupes françaises.

A six heures et demie, l'extrême gauche des Prussiens recula devant les troupes du comte de Lobau. La cavalerie française se soutenait sur le plateau, malgré le feu très-vif auquel elle était exposée. Elle avait enfoncé plusieurs carrés, désorganisé des batteries, enlevé trois drapeaux. L'épouvante et la stupeur régnait sur toute la ligne ennemie : les fuyards gagnaient déjà Bruxelles : toute retraite en ordre devenait impossible, et l'armée entière allait être perdue. Ainsi, soixante-dix mille Français avaient battu cent quinze mille Anglais, Hollandais, Prussiens, etc.

A sept heures on entendit enfin la canonnade du maréchal Grouchy; on la jugea à deux lieues sur la droite. Napoléon pensa que le moment était venu de faire une attaque décisive, et de terminer la journée. Il rappela pour cet objet tout ce qui avait été détaché vers Planchenoit. Mais au même moment, l'armée ennemie fut prévenue de l'arrivée du maréchal Blücher, et du premier corps prussien. Ce n'était pas là le seul renfort; deux brigades anglaises venaient aussi de rentrer en ligne. Ces nouvelles remontèrent le moral de l'armée anglo-hollandaise; elle reprit courage et réussit sa position.

Dans ces circonstances, devenues tout à coup critiques pour les Français, trois bataillons de la droite se mirent en retraite. La cavalerie du plateau, apercevant le corps de Blücher qui arrivait à la hauteur du village de La Haie, et les deux brigades anglaises fraîches, craignit d'être coupée, et fit un mouvement rétrograde. Napoléon accourut avec quatre bataillons, sur la gauche de la Haie-Sainte; il rencontra une partie des troupes de Ney, et lui fit dire, pour relever le moral des soldats, que Grouchy arrivait. Ney se porta sur le plateau avec les quatre bataillons de la garde; cela produisit un si bon effet, que tout s'arrêta et retourna à la position du plateau. Le général Reille, de son côté, réunit tout son corps vers Hougoumont, traversa le ravin et aborda la position ennemie. Tout allait bien sur le plateau; on espérait qu'à l'arrivée de la vieille garde, les Français auraient tout le champ de bataille.

Il était près de huit heures, lorsqu'un cri d'alarme se fit entendre à la droite. Blücher avait abordé en force le village de La Haie, et l'avait enlevé aussitôt. On se trouvait ainsi séparé du corps de Lobau; et quoique rien ne fût désespéré, et que l'extrémité de la droite pût encore se rallier derrière la garde, le désordre se mit sur toute la ligne française, dès que l'on vit les deux brigades anglaises pénétrer entre la Haie-Sainte et le corps de Reille. Ces trois mille cavaliers frais empêchèrent tout ralliement. Ce fut vainement que les quatre escadrons de service auprès de Napoléon chargèrent les deux brigades anglaises; ils étaient trop peu nombreux; la division de cavalerie de réserve de la garde se trouvant engagée sur le plateau, ne put soutenir les escadrons de service. Il n'y eut plus alors aucun moyen de rallier les troupes, et la confusion ne fit qu'augmenter à la vue des escadrons culbutés. Tout ce qui était sur le plateau se mit précipitamment en retraite. La victoire s'échappa des mains des Français!

Les huit bataillons de la garde, qui étaient au centre, après avoir lutté longtemps contre toutes les attaques de l'ennemi et n'avoir cédé le terrain que pied à pied, furent entièrement désorganisés par la masse des fuyards, et écrasés par le nombre des ennemis qui les entouraient. Sommé de se rendre, Cambronne fit cette réponse héroïque : *La garde meurt et ne se rend pas*. Napoléon aussi aurait voulu ne pas survivre à cette défaite; il s'était enfermé dans les carrés de sa garde, où il espérait trouver une fin digne de lui; mais il en fut arraché par ses soldats et ses officiers : « Retirez-vous, lui dirent ses vieux braves, » retirez-vous; vous ne voyez pas que la mort ne » veut pas de vous! » Il se porta alors vers Planchenoit, sur une deuxième position, et fit de nouveaux efforts pour arrêter quelques corps; mais tout ralliement devint impossible dans la nuit, et toute cette belle armée ne fut plus qu'une masse confuse, au milieu de laquelle on entendait crier · *Sauve qui peut!*

Lorsqu'il ne resta plus aucun espoir, Napoléon céda à son sort, et prit la route de Charleroi, après avoir expédié plusieurs officiers au maréchal Grouchy pour lui annoncer ce funeste événement.

Telle fut la bataille de Waterloo, que les Anglais appellent bataille de Mont-Saint-Jean. Les pertes que les Français y firent furent très-grandes

Dix-neuf mille hommes restèrent sur le champ de bataille, et sept à huit mille furent pris, ainsi que la majeure partie du matériel. Les alliés y perdirent encore plus de monde, car leurs propres rapports font monter à trente-trois mille le nombre des hommes mis hors de combat. Mais leur victoire n'en fut pas moins des plus complètes. Elle leur ouvrait les frontières de la France, assurait la fidélité des Belges, qu'on regardait comme très-douteuse, donnait de l'audace et des forces au parti royaliste de l'intérieur de l'empire, et décidait du sort de toute la campagne. Les alliés, conservant leur ensemble et pouvant réparer les pertes qu'ils avaient faites sur le champ de bataille, allaient se présenter, après le combat, avec des masses six fois plus fortes que celles que la France pouvait leur opposer dans sa défaite. Les Russes et les Autrichiens, qu'une victoire remportée par Napoléon eût pu contenir, allaient déborder sans obstacle dans les départements de l'est, envahir une partie de la France et mettre la capitale entre deux feux, n'ayant pour toute défense que les débris découragés d'une armée qui se croyait trahie par ses chefs, quand elle ne l'avait été réellement que par la fortune.

La journée de Waterloo ne fut pas simplement une grande bataille, un fait d'armes extraordinaire; elle ne fut pas seulement une de ces affaires qu'on nomme décisives, parce qu'elles ont déterminé le résultat d'une campagne, ou d'une contestation politique; elle fut une de ces révolutions de royaume, dont les effets traverseront les siècles.

Nous allons voir combien ses résultats devinrent funestes pour la France et pour la cause des peuples.

CHAPITRE II.

Efforts faits pour rallier l'armée. — Manœuvres de Grouchy. — Arrivée de Napoléon à Paris. — Mesures délibérées en son conseil. — Motion de Lafayette. — Attitude des chambres. — Seconde abdication de Napoléon. — Proclamation de Napoléon II. — Marche des alliés. — Les royalistes s'agitent. — Pacification de la Vendée. — Proclamation de Louis XVIII. — Inaction du maréchal Davoust. — Napoléon quitte Paris. — Les ennemis entourent Paris. — Convention militaire qui ouvre les portes de cette capitale.

On a adressé à Napoléon de graves reproches de ce qu'il n'avait fait que peu d'efforts pour rallier ses troupes et pour essayer de changer cette déroute en une retraite moins désastreuse : on a dit qu'il n'avait laissé à ses lieutenants que des ordres vagues, qui ne leur permirent pas d'agir avec cet ensemble si nécessaire dans la circonstance : on lui a même reproché d'avoir quitté les débris de son armée et son poste de général pour courir sauver son autorité, ou plutôt sa dictature.

Napoléon s'est justifié de la première de ces imputations, et il est malheureusement trop prouvé que tous les efforts humains n'auraient rien pu rallier dans la funeste nuit qui suivit la bataille. On ne se voyait plus, et les soldats n'entendaient plus, n'écoutaient plus la voix de leurs chefs. Au milieu de l'extrême confusion dans laquelle se trouva tout à coup l'armée, tous les corps, toutes les armes se mêlèrent; soldats d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie se pressaient s'écartaient mutuellement, tant sur le pont que dans les rues du village de Genappe, seul point sur lequel toutes ces masses s'étaient retirées, quoi qu'il y eût plusieurs autres ponts sur la Dyle, dans les villages voisins. Des chariots, des caissons abandonnés semblaient avoir été renversés par des malveillants pour augmenter le désordre. C'eût donc été en vain que Napoléon et ses généraux auraient voulu arrêter ce torrent, auquel rien ne pouvait résister; il fallait au contraire lui laisser un cours libre, jusqu'à ce qu'il fût loin des ennemis. Là seulement on pouvait espérer de mettre quelque ordre dans cet épouvantable chaos. Napoléon continua sa route jusqu'à Charleroi, où il arriva avec le jour. Il donna ordre aux équipages des ponts et à ceux des vivres, qui étaient restés en arrière de la ville, de partir sur-le-champ pour Philippeville et Avesne, et de là se rendre à Laon, rendez-vous général des débris de l'armée.

Ces grands débris repassèrent la Sambre sur les ponts de Marchiennes, de Charleroi et du Châtelet. Napoléon accourut lui-même à Philippeville, d'où il expédia de nouveaux ordres au maréchal Grouchy, pour faire sa retraite sur Laon, en passant par Rhétel.

Après avoir expédié toutes les instructions que les circonstances rendaient nécessaires, l'empereur laissa au maréchal Soult, chef de l'état-major général, le soin de rallier cet état-major, ainsi que les corps qui se porteraient sur cette place. Il partit ensuite pour Laon, y fit toutes les dispositions propres à arrêter et rallier l'armée, et se rendit en toute hâte à Paris. Son intention, a-t-il dit lui-même, était de n'y rester que le temps nécessaire pour prévenir la commotion politique que la nouvelle du désastre pouvait y occasionner, prendre les mesures les plus promptes pour hâter et terminer tous les préparatifs de défense de la capitale, familiariser les esprits avec la grande crise dans laquelle la France allait se trouver, faire diriger sur Laon toutes les troupes,

tous les renforts que l'on pourrait tirer des places et des dépôts, et retourner aussitôt à Laon pour exécuter le second plan d'opérations, auquel il se trouvait réduit, qui était celui d'attendre l'ennemi sous les murs de Paris. Mais les événements marchèrent trop vite.

Pendant quelques jours on était resté sans aucune nouvelle du corps du maréchal Grouchy, et on le croyait cerné et pris. Napoléon avait imputé la perte de la bataille de Waterloo à l'infraction des instructions qu'il avait laissées à ce maréchal, et à l'inexécution des ordres réitérés qu'il lui avait envoyés le 17 et le 18. Grouchy a cherché à se justifier en disant qu'il n'avait reçu l'ordre de faire un fort détachement sur la gauche des Anglo-Hollandais que le 18, à sept heures du soir; qu'en ce moment il était fortement engagé à Wavres; que néanmoins il fit partir sur Limale le corps de cavalerie du général Pajol et trois divisions, qui devaient passer la Dyle et marcher contre Bulow; que ce mouvement avait réussi et que les hauteurs opposées avaient été enlevées; mais qu'alors il était nuit, et la grande bataille terminée. Cependant, dans la journée du 18, les généraux Gérard et Pajol avaient fait des tentatives auprès du maréchal Grouchy pour l'engager à marcher en masse vers la canonnade, où, lui disaient-ils, ils trouveraient à qui parler, puisque les Prussiens s'étaient dérobés à ses poursuites; mais ce maréchal manqua de résolution et n'osa prendre sur lui de faire un mouvement qu'il crut de nature à compromettre les derrières de l'armée de Napoléon. On a vu, dans le récit de la bataille, de quelle importance eût été l'arrivée de la moitié ou de la totalité des forces de Grouchy sur la gauche de l'armée anglaise. Si ce maréchal s'y fût porté de bonne heure, cette armée ennemie éprouvait un grand désastre, et les Français entraient à Bruxelles le même soir. Ce résultat eût rendu l'empire formidable sur tous les points, et eût probablement empêché une seconde occupation de Paris, ainsi que les malheurs qui fondirent sur la France.

Que si l'on admet, comme l'ont fait quelques militaires, les raisons que le maréchal Grouchy a données pour repousser le reproche qui lui a été adressé de n'être pas tombé sur l'aile gauche des Anglo-Hollandais, toujours restera-t-il prouvé qu'il a commis une grande faute en permettant à Blücher de se porter en force au secours de son allié; ce que le maréchal Grouchy eût pu empêcher, s'il eût attaqué vivement l'armée prussienne, tandis qu'elle était loin du champ de bataille de Waterloo.

Grouchy fut attaqué à son tour par les Prussiens, dans la matinée du 19 juin; mais il les repoussa partout : les hauteurs de Wawres furent emportées par les Français; et ils se disposaient à marcher sur Bruxelles lorsque la fatale nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo vint glacer tous les courages. Grouchy exécuta aussitôt l'ordre qu'il venait de recevoir d'opérer promptement sa retraite en deux colonnes, l'une se dirigeant directement de Temploux à Namur, et l'autre par la grande route de Charleroi à Namur. Son corps d'armée arriva ainsi à Namur, après avoir repoussé les attaques des Prussiens sur son arrière-garde : de là, il prit la route de Dinant, laissant le corps de Vandamme pour contenir l'ennemi. Les Prussiens essayèrent de forcer le passage du pont de Namur; mais ils y renoncèrent après avoir perdu beaucoup de monde. Le soir, Vandamme continua son mouvement de retraite : le 24, tout le corps de Grouchy arriva à Rhétel, et le 26 il se réunit aux débris l'armée sous les murs de Laon.

Entretemps des événements politiques de la plus haute importance s'étaient passés à Paris. Napoléon y était arrivé le 21 juin, et avait aussitôt convoqué un conseil des ministres au palais de l'Élysée. On y discuta les mesures à prendre dans la situation où la France allait se trouver. Napoléon passa en revue les ressources militaires qui lui restaient, avec lesquelles il se flattait de sauver Paris. Mais, selon lui, il lui fallait la dictature la plus forte pour n'éprouver point d'entraves, et il ne pensait pas que les chambres, d'après l'esprit qui les animait, voudraient l'investir de cette puissance illimitée dont il avait tant abusé. Il fut donc arrêté par le conseil de l'Élysée que Paris serait mis en état de siége; que les chambres et le centre du gouvernement seraient transférés à Tours; que le maréchal Davoust aurait le commandement de Paris, et serait remplacé au ministère de la guerre par le général Clausel. Tous ces différents actes se rédigeaient, et l'on discutait si Napoléon les porterait lui-même à la sanction des chambres, lorsqu'on fut instruit que la plus grande fermentation s'était manifestée dans celle des représentants.

La délibération du palais de l'Élysée était, dit-on, venue à la connaissance de quelques représentants, qui avaient trop d'expérience des révolutions et du caractère de Napoléon pour ne pas sentir l'importance d'agir sans délai. Lafayette, toujours digne de l'affection des Français par sa constante opposition à toute espèce de despotisme; Lafayette, qui entrevoyait les malheurs dans lesquels un homme irrité par les revers et les résistances allait plonger la patrie, arrive à la chambre, fait ouvrir la séance, et, tout ému des dangers que la liberté court, il monte à la tribune: il parle· on l'écoute :

« Représentants, lorsque, pour la première » fois depuis tant d'années, j'élève une voix que » les anciens amis de la liberté reconnaîtront en- » core, je me sens pressé de vous parler des dan- » gers de la patrie, que vous seuls, dans cette » conjoncture, avez les moyens de sauver. Des » bruits sinistres circulent au dehors; malheu- » reusement ils sont fondés. Il est temps de se » rallier autour de l'ancien étendard tricolore, de » l'étendard de 89; l'étendard que seul nous de- » vons défendre contre les prétentions étrangères » et la trahison intérieure. Permettez à un vétéran » de cette cause sacrée, qui a toujours été étran- » ger à l'esprit de faction, de vous soumettre » quelques résolutions préliminaires, dont j'es- » père que vous apprécierez la nécessité.

» Article premier. La chambre des représen- » tants déclare que l'indépendance de la nation » est menacée.

» Art. 2. La chambre se déclare en perma- » nence : toute tentative faite pour la dissoudre » est un crime de haute trahison; quiconque se » montrera coupable d'une pareille tentative sera » regardé comme traître à la patrie, et jugé » comme tel.

» Art. 3. L'armée de ligne et la garde natio- » nale, qui se sont battues et qui se battent en- » core pour défendre la liberté, l'indépendance » et le territoire de la France, ont bien mérité de » la patrie.

» Art. 4. Le ministre de l'intérieur est invité » à réunir l'état-major-général, les commandants » et les majors légionnaires de la garde nationale » de Paris, pour aviser aux moyens d'armer et » compléter cette garde urbaine, dont le patrio- » tisme et le zèle, éprouvés pendant dix-huit ans, » offrent une garantie sûre à la liberté, à la pros- » périté, à la tranquillité de la capitale, et à l'in- » violabilité des représentants de la nation.

» Art. 5. Les ministres de la guerre, des af- » faires étrangères, de la police et de l'intérieur » sont invités à se rendre sans délai à l'assem- » blée. »

A peine le *vétéran de la cause sacrée* a-t-il achevé sa proposition, que la chambre se lève spontanément en signe d'adhésion, et prend aussitôt une attitude qui en impose aux partisans des mesures concertées à l'Élysée. Elle fait plus, elle envoie un message à l'empereur pour lui faire connaître les résolutions qu'elle vient d'adopter. Napoléon juge toute la profondeur du coup qu'on lui porte; il en est accablé. Il n'est plus question de se rendre au sein de cette chambre, qu'il considère comme en état d'insurrection contre lui; il faut adopter d'autres moyens. Son frère Lucien, que les circonstances avaient rappelé d'un long exil, réchauffe l'ancienne audace de Bonaparte; il veut qu'il se rende aux Tuileries, qu'il y convoque toutes les troupes de ligne qui sont dans la capitale, les six mille hommes de la garde impériale, les fédérés, la garde nationale, les ministres, et qu'il opère un nouveau 18 brumaire, en ajournant les chambres. Ce plan réunit l'assentiment de quelques hommes dévoués à Napoléon, et lui-même paraît l'adopter. Mais il ne tarde pas d'apprendre que la chambre des pairs s'est aussi déclarée en permanence, ce qui complique les embarras du moment. Il peut encore s'entourer d'une force nombreuse; mais s'il n'est pas secondé par celle de l'opinion publique, il ne fera que donner le signal d'une guerre civile, ou du moins d'un choc qui rappellera les journées les plus sanglantes de la révolution. Il craint de s'engager dans les voies d'une tyrannie atroce, et recule contre l'idée de compromettre la dignité impériale en se montrant à la tête des fédérés et du peuple; car cet empereur, sorti du peuple, professe le plus grand respect pour tout ce qui porte une couronne, et sacrifierait tout à cette puérile dignité.

Indécis sur ce qu'il doit faire, Napoléon cherche à gagner du temps. Il envoie son frère Lucien et ses ministres porter un message à la chambre des représentants. Le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre, après avoir exposé, dans toute son étendue, le désastre de Waterloo, affirment qu'il reste à la France de grandes ressources; que l'union des Français et l'énergie des chambres peuvent rendre salutaires. Lucien cherche à démontrer la nécessité d'investir d'une dictature provisoire son frère, seul en état de conduire la guerre. « Si la France, dit Lucien, abandonnait son empereur, elle s'exposerait, devant le tribunal des peuples, au jugement le plus sévère sur son inconstance et sa légèreté. Jamais elle ne voudra manquer à ce que l'honneur exige d'elle. » « Quelles assertions vient-on nous faire entendre? s'écrie Lafayette; comment ose-t-on accuser la nation de légèreté et de peu de persévérance à l'égard de Napoléon? ne l'a-t-elle pas suivi dans les sables de l'Égypte, dans les déserts de la Russie, sur cinquante champs de bataille, après ses désastres aussi bien qu'au milieu de ses victoires? C'est pour l'avoir suivi, que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français. »

Ces paroles agitent l'assemblée; la discussion devient des plus vives entre la majorité qui repousse Napoléon et ses adhérents qui demandent pour lui une nouvelle dictature. Elle se termine par la résolution de former aussitôt un conseil spécial composé des ministres et de cinq commissaires de chaque chambre, pour discuter et arrê-

ter les mesures d'urgence. Ce conseil se trouvait ainsi investi du pouvoir qu'on ne voulait pas accorder à l'empereur, et par cela même Napoléon avait cessé de régner [1].

Le conseil s'assemble la nuit, et, le lendemain matin, tout ce que les ministres demandent pour la défense du territoire est accordé. Mais le parti patriote sent qu'il est une mesure sans laquelle tout resterait dans la confusion : cette mesure c'est l'abdication de Napoléon. Lafayette insiste pour qu'elle ait lieu sans retard. « Cette abdication, dit-il, procurera immédiatement la paix; et si les ministres ne la lui proposaient pas, son âme la lui révélerait sans doute. »

Dans cette crise, il fallait, ou que la chambre des représentants fût dissoute violemment, ou que Napoléon fût détrôné. N'ayant pas osé employer la force, qui pouvait d'ailleurs rester à cette assemblée populaire, Napoléon se décide à abdiquer en faveur de son fils: il voit qu'il ne peut plus rester en présence de l'Europe conjurée contre lui, il voit qu'il ne peut plus être qu'un obstacle à un arrangement que les chambres peuvent négocier avec les puissances étrangères, et dicte à son frère Lucien la déclaration suivante, adressée au peuple français :

« Français! En commençant la guerre pour » maintenir l'indépendance nationale, je comp» tais sur tous les efforts, sur toutes les inclina» tions et sur le concours de toutes les autorités » nationales; j'avais des raisons suffisantes pour » espérer de réussir, et je bravai toutes les décla» rations des potentats contre moi. Il me paraît » que les circonstances sont changées : je m'offre en » sacrifice à la haine des ennemis de la France. Je » souhaite que leurs déclarations soient sincères, » et que le seul but de leur attaque n'ait que moi » seul. Ma carrière est finie, et je proclame mon » fils, sous le nom de Napoléon II, *empereur des* » *Français*. Les ministres actuels formeront pro» visoirement un conseil de gouvernement. L'in» térêt que je porte à mon fils m'engage à inviter » les chambres à organiser une régence par une » loi, et sans délai. Unissez-vous tous, si vous » voulez conserver la sûreté publique, et si vous » voulez rester nation indépendante. »

Cette nouvelle abdication est aussitôt portée aux chambres. Celle des représentants, peu avant si hostile contre l'empereur, se montre touchée de la résignation du héros vaincu, et lui vote des remerciments pour ce sacrifice volontaire.

En conséquence de l'abdication de Napoléon, les chambres législatives nomment sur-le-champ une commission exécutive provisoire. Les membres qui la composent sont : les ministres Carnot, Fouché et Caulaincourt; le général Grenier et l'ancien ministre Quinette. Fouché, qui avait eu la plus grande part au mouvement législatif provoqué contre Napoléon; Fouché, qu'on accusait d'intelligence avec les Bourbons, et qui, en effet, trahissait Napoléon comme il avait trahi les montagnards et ensuite le directoire, trouve cependant le moyen de se faire nommer président de ce gouvernement provisoire. Ce choix auquel la France eût préféré Carnot, ou tout autre patriote, contriste les amis de la liberté, et sème la défiance dans l'âme des meilleurs citoyens. Ce fut une faute qui rendit le patriotisme et la bonne foi dupes de l'égoïsme et de la trahison.

Cependant les chambres avaient paru accepter l'abdication de Napoléon, purement et simplement, et n'avaient pas encore fait la moindre mention de Napoléon II. Plusieurs généraux élevèrent la voix pour le maintien de la dynastie impériale: des affiches en faveur de Napoléon II furent placardées dans la nuit du 22; on y déclarait que, si la condition de l'abdication n'était pas immédiatement remplie, cette abdication serait considérée comme nulle. Les militaires, les fédérés, le peuple et une partie des pairs et des représentants prirent parti pour Napoléon II : des rassemblements tumultueux se formèrent près du lieu des séances de l'assemblée, et de vifs débats éclatèrent dans son sein. Le 23, Lucien se rendit à celle des pairs : il y professa le principe que le chef d'une dynastie ne meurt jamais : « *L'empereur est mort*, s'écria Lucien; *vive l'empereur! L'empereur a abdiqué, vive l'empereur!* et il prêta serment de fidélité à Napoléon II. Mais ce mouvement n'entraina qu'une partie de l'assemblée. Les membres les plus patriotes considéraient la France comme étant dans une situation extraordinaire; aussi voulaient-ils renvoyer à un autre moment la question de l'hérédité, et conserver les droits de la nation avant ceux de la dynastie de Napoléon. D'autres pairs, préparant déjà leur réconciliation avec les Bourbons, n'osaient ou ne voulaient pas se prononcer dans la question. Le général Labédoyère, celui qui avait amené le premier régiment au-devant du guerrier de l'île d'Elbe, s'emporta contre les traîtres qui, disait-il, après avoir juré de défendre Napoléon, l'abandonnaient si lâchement. Il déclara « que puisque Napoléon II n'était point encore proclamé, l'abdication de l'empereur était nulle et serait prouvée telle par cette épée que son père, entouré de ses fidèles soldats, se résoudrait encore à tirer. »

[1] Il n'y avait qu'un *comité de salut public* qui pût imposer aux rois; cette seule organisation les eût effrayés; on n'osa pas la décréter. L'expérience n'apprend donc rien aux prétendus hommes d'état; ils ne sauront donc jamais que les grands maux exigent les grands remèdes

L'illustre et malheureux Ney, atterré par les événements, et privé par eux de son énergie, ne voyait d'autre parti à prendre que celui de tenter la voie des négociations; lui qui, abandonné sur les rives désertes du Borysthène, enseveli sous les neiges et cerné par des nuées d'ennemis, avait trouvé dans son courage et son audace les moyens de se faire jour avec trois mille braves; Ney désespérait du salut de la France, quand on pouvait encore rassembler deux cent mille hommes; quand il ne fallait que l'union des Français pour la sauver[1]! Ney annonça qu'on ne devait plus se faire illusion sur le sort de l'armée, et qu'il allait se retirer aux États-Unis d'Amérique. Dans cette fluctuation d'opinions, la chambre des pairs continua de différer la proclamation de Napoléon II.

Quant à celle des représentants, la majorité, soutenue par le talent de l'avocat Dupin, voulait bien réserver les droits de la nation; mais elle craignait d'irriter l'armée, dont les débris inondaient déjà Paris : on redoutait aussi le soulèvement des fédérés et du peuple, soulèvement qui eût compromis la popularité de l'assemblée, sur laquelle reposait désormais l'espoir de la France : or, malgré le désir de ne pas prendre un engagement sérieux envers la dynastie de Napoléon, les représentants, entraînés par l'éloquence et la dialectique de Manuel, passèrent à l'ordre du jour sur les diverses propositions faites en faveur du fils de Napoléon Bonaparte, attendu que Napoléon II était devenu empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier.

C'est ainsi que fut proclamé un empereur des Français. Rien de plus froid, rien de plus contraint que cette proclamation : les représentants firent, en cela, un grand sacrifice à l'opinion que l'armée conservait encore; mais ils semblaient se promettre de revenir sur *l'ordre du jour*, lorsque cette même armée se montrerait plus dévouée à la patrie qu'à son général. Ce fut dans cet esprit que le gouvernement provisoire ne craignit pas, quelques jours après la proclamation de Napoléon II, de rendre ses actes *au nom du peuple français*.

La nouvelle de l'abdication de Napoléon produisit d'abord un fâcheux effet dans toute l'armée, et donna la plus grande audace aux ennemis. Blücher et Wellington n'auraient peut-être pas passé les frontières de la France avant l'arrivée des armées russe et autrichienne; ils se seraient bornés à envoyer des troupes légères jusqu'à la Somme, afin de faire insurger le pays, pendant qu'ils auraient cherché à s'emparer d'Avesne, de Maubeuge et des autres places fortes du Nord. Ce plan était beaucoup plus prudent que de marcher sur Paris avec une armée considérablement réduite par les pertes de Ligny et de Waterloo, et plus encore par les corps que les ennemis auraient été obligés de laisser en arrière, afin de masquer et contenir les garnisons. Mais dès que leurs généraux apprirent que Napoléon n'était plus à la tête des troupes françaises et qu'il avait abdiqué, ils ne tinrent aucun compte des soixante-dix mille hommes réunis entre Laon et Soissons; ils pénétrèrent par La Fère et Compiègne, et marchèrent en toute hâte sur Paris. L'armée française, consternée, ne pensa plus qu'à se reployer sous les murs de la capitale.

Il est probable que si, dans le moment où les alliés marchaient si imprudemment sur Paris, il se fût trouvé un autre Napoléon à la tête des troupes françaises réunies près de Laon, Wellington et Blücher auraient pu être pris en flanc, et battus comme ils l'avaient été à Montmirail, Champaubert, etc. Mais personne ne songea à leur disputer le terrain, et l'on regarda même comme un succès d'avoir pu arriver à Saint-Denis avant l'ennemi.

Dès l'instant où l'abdication de Napoléon avait été obtenue, le gouvernement provisoire avait essayé de retarder la marche des alliés. Se fondant sur la proclamation de Wellington, dans laquelle il annonçait aux Français qu'il ne passait les frontières « que pour soustraire la nation au joug de fer qui l'opprimait, et qu'il n'avait d'autre ennemi que Napoléon ; » se fondant, dis-je, sur cette récente proclamation, les Français, toujours si confiants dans les fallacieuses promesses de ceux qui méditent de les subjuguer, crurent que, puisqu'ils avaient obtenu l'abdication de Napoléon, la guerre allait être finie, et que les huit puissances signataires du traité du 13 mars, ayant atteint le but de leur coalition, feraient cesser toute hostilité. Mais toutes les démarches pacifiques du gouvernement provisoire restèrent sans succès : les passions des chefs militaires, l'injuste convoitise des puissances, rendirent vaines toutes les promesses solennelles des cabinets étrangers, et les alliés ne montrèrent plus d'autre désir que de profiter des faveurs de la fortune, afin de faire retomber sur la France seule tout le poids d'une invasion dont le retour

[1] Ney, ainsi que plusieurs autres braves militaires, ont prouvé qu'il y a une grande différence entre le courage des champs de batailles et le courage civil; le premier de ces sortes de courages a besoin, pour se montrer, de l'éclat du grand jour, du tumulte des armes ; il ne se développe que lorsque le sang est en ébullition. Le second est le fruit de la réflexion sur un caractère fortement trempé ; il se développe dans le silence du cabinet et grandit avec les circonstances. C'est ce courage civil qui inspirait les grands hommes du comité de salut public dans les moments où les généraux les plus intrépides de la république se sentaient démoralisés.

de Napoléon leur avait fourni l'heureux prétexte : nouveaux Brennus, ils veulent charger la balance du poids de leur épée.

En ce moment, les alliés, pénétrant par toutes les frontières de la France, trouvaient de nombreux auxiliaires dans ces royalistes aveuglés qui hâtaient de leurs vœux et de leurs menées turbulentes les progrès des ennemis de la France. Du moment où le désastre de Waterloo fut connu dans le midi, tous ces hommes qui sont dans l'habitude de se réjouir des calamités nationales et de les aggraver, s'étaient mis en mouvement. Marseille, dont la populace était encore en fermentation depuis le débarquement de Napoléon, se fit distinguer par des excès d'une barbarie qui révolta une partie de ses habitants : une troupe de malheureux Orientaux, formant un escadron de la garde impériale, y fut impitoyablement massacré, ainsi que les citoyens accusés de bonapartisme; les Corses n'étaient plus en sûreté dans le port.

A Nîmes, Montpellier, Toulouse, des troubles précurseurs d'assassinats, éclatent spontanément : les royalistes célèbrent, à leur manière, les funérailles de Waterloo. Le règne des Trestaillons, des Truphémy, des Verdets commence par de sanglantes fureurs.

Mais, par une compensation que la Providence réserve à la France, au même instant où une partie des habitants du midi agite les torches de la guerre civile, il s'opère dans la Vendée une pacification qui fera le plus grand honneur à la loyauté, aux talents et au patriotisme des généraux Lamarque et Travot. Bien différents de ces cruels et ineptes généraux qui ne savent employer que la force brutale, le général Lamarque écrivait à un gouvernement digne de l'entendre : « C'est avec des pompes qu'on éteint les incendies. » Aux chefs vendéens, il leur disait : « Je ne rougis point de vous demander la paix ; car dans les guerres civiles la seule gloire est de les terminer. » Lamarque s'est ainsi placé à côté de l'illustre Hoche, en obtenant comme lui la pacification de ce pays, dans lequel la guerre civile ne peut plus jeter que de faibles étincelles. Durant cette dernière insurrection, les royalistes avaient obtenu peu de fruits de leur levée de boucliers. Des deux frères Larochejaquelin, qui l'avaient provoquée l'un avait été tué et l'autre grièvement blessé. Tous les engagments avaient été défavorables aux insurgés, et leur dispersion allait s'opérer, lorsque le chef vendéen Sapinaud mit fin à cette guerre déplorable par la convention de Cholet, dans laquelle furent stipulées des conditions honorables pour tout le monde.

Cependant Louis XVIII et ses ministres, après avoir transporté la France et le gouvernement royal à Gand, s'empressèrent de profiter de la route que les Anglo-Prussiens venaient de leur aplanir, pour se rapprocher de Paris. Le 22 juin, Louis XVIII adressait, de Cateau-Cambrésis, une proclamation aux Français, dans laquelle il annonçait qu'il allait se hâter de rentrer dans ses états pour y rétablir la constitution donnée par lui à ses sujets et réparer par tous les moyens possibles les maux de la révolte et de la guerre, récompenser les bons et mettre à exécution les lois existantes contre les coupables.

Six jours après, il fit, de Cambrai, une nouvelle proclamation à la nation française. « J'apprends, disait-il, qu'une porte de mon royaume » est ouverte, et j'accours..... pour adoucir les » maux que j'aurais dû prévenir ; pour me placer » une seconde fois, entre les armées alliées et les » Français, dans l'espoir que les égards dont je » puis être l'objet tourneront à leur salut; c'est » la seule manière dont j'ai voulu prendre part à » la guerre ; je n'ai pas permis qu'aucun prince » de ma famille parût dans les rangs étrangers..... » Mon gouvernement devait faire des fautes ; » peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les » intentions les plus pures ne suffisent pas pour » diriger, où quelquefois même elles égarent » L'expérience seule pouvait avertir ; elle ne sera » pas perdue ; je veux tout ce qui sauvera la » la France..... »

Ces proclamations, que les royalistes faisaient circuler, ramenaient les hommes timides vers ces Bourbons deux fois expulsés de la France, et causaient des insurrections partielles, qui eussent été peu à craindre sans l'arrivée des Anglo-Prussiens sous les murs de Paris. Les alliés s'étaient enhardis au point de marcher par la vallée de Montmorency et d'arriver à Saint-Germain et à Versailles, laissant, pendant tout ce mouvement, leur flanc gauche entièrement à découvert et exposé à l'armée française.

Cette armée, rassemblée autour de Paris, et forte de près de quatre-vingt mille hommes, avait été placée sous les ordres du maréchal Davoust, soldat intrépide, général habile et tenace, mais peu entreprenant : sa sévérité, sa rudesse l'empêchaient d'avoir l'affection des soldats et des officiers : toutefois, il était parvenu à réorganiser complétement cette armée, qui brûlait de venger la défaite de Waterloo. A ces braves, se joignirent dix à douze mille fédérés patriotes, dont l'exaltation ranima le courage des plus timides.

Cependant Davoust ne profita pas de ces bonnes dispositions, et permit aux alliés de faire des mouvements qui auraient pu leur être funestes. Napoléon, retiré depuis trois jours à

la Malmaison, ne put voir les imprudentes manœuvres des ennemis sans éprouver le besoin d'aller se mettre à la tête des Français pour tomber à l'improviste sur le flanc des alliés. A cet effet, il écrit, le 28 juin, à la commission du gouvernement, pour lui offrir ses services : « En abdiquant le pouvoir, dit-il au gouvernement provisoire, je n'ai pas renoncé au plus noble droit du citoyen, le droit de défendre mon pays. L'approche des ennemis de la capitale ne laisse plus de doute sur leurs intentions, sur leur mauvaise foi. Dans ces graves circonstances, j'offre mes services comme général, me regardant encore comme le premier soldat de la patrie; j'offre de me remettre à la tête de l'armée, non plus comme le souverain de la France, c'est à mon fils qu'appartient aujourd'hui ce titre et l'autorité qui y est attachée; mais comme un soldat qui peut encore conduire les Français à la victoire.... » Napoléon chargea le général Becker de porter cette lettre à la commission du gouvernement, et insista pour qu'on le nommât généralissime, donnant sa parole d'honneur d'empereur et de soldat qu'après le succès il déposerait le commandement et rentrerait dans la vie privée. Son plan était de tomber avec toutes ses forces sur le flanc et les derrières de l'ennemi, d'en causer la ruine, et, sauvant pour le moment la capitale, d'obtenir le temps et les moyens de négocier avec plus d'avantage. Cet objet rempli, Napoléon aurait résigné son commandement.

Il est très-probable qu'en replaçant Napoléon à la tête de quatre-vingt mille braves, qui ne demandaient qu'à se battre, on eût pu écraser l'ennemi, dont l'imprudente manœuvre venait de diviser les forces : Carnot opinait pour que les offres de l'ex-empereur fussent acceptées, et pour qu'on lui laissât livrer la bataille : il comptait sur son habileté non moins que sur l'ardeur des troupes françaises, dont l'enthousiasme avait éclaté en voyant dans leurs rangs les représentants décorés de leur écharpe tricolore. L'opinion de Carnot aurait dû entraîner celle de la majorité de la commission ; mais le traître Fouché, qui conspire la ruine de l'armée française et non celle des alliés, fait rejeter l'offre de Napoléon, se fondant sur ce que les négociations entamées peuvent avoir encore une issue favorable, et exagérant les craintes que l'ex-empereur lui inspire par son caractère. Les membres de la commission répondent à Napoléon : « Que leur devoir envers la patrie, et les engagements pris par les plénipotentiaires avec les puissances étrangères ne permettent point d'accepter son offre : » comme si le premier devoir envers la patrie n'était pas de saisir toutes les occasions de la délivrer de l'étranger ! et certes le moment était des plus favorables. Une victoire obtenue sous les murs de Paris eût pu changer entièrement la face des choses. On ne voulut pas en tenter les chances, quelque favorables qu'elles se montrassent. Au lieu d'attaquer l'ennemi, le maréchal Davoust fit repasser la Seine à une partie de ses troupes, et les divisa ainsi entre Saint-Denis et Montrouge.

Cependant, Napoléon, qui avait différé son départ de jour en jour, d'heure en heure, gênait par sa présence le duc d'Otrante : celui-ci lui fit dire que les coureurs de l'ennemi étaient en vue, et qu'il fallait partir.

Deux frégates ayant été mises, dans le port de Rochefort, à la disposition de Napoléon et de sa suite, et le ministre de la marine ayant ordonné qu'on eût les plus grands égards pour l'ex-empereur, le départ eut enfin lieu le 29 juin.

Au moment où Napoléon se décida à quitter pour toujours Paris et la France, il lui restait encore de très-grandes ressources : les moyens extraordinaires qu'il avait préparés depuis son retour à Paris étaient presque intacts : l'impulsion qu'il avait donnée allait produire de nombreux défenseurs de la patrie. Les vétérans retraités ou réformés étaient accourus dans les places fortes, où ils donnaient l'exemple aux bataillons de gardes nationaux : les conscrits étaient arrivés à leurs dépôts respectifs : les anciens militaires remplissaient tous les jours les cadres des nouveaux bataillons de la ligne, et des nouveaux escadrons de cavalerie. Toutes ces ressources, créées comme par enchantement, allaient être disponibles lors de la funeste bataille de Waterloo; elles l'étaient encore après, malgré quelque découragement partiel : Napoléon eût donc pu disputer le terrain aux alliés, en se plaçant à la tête de tous ces soldats, de toutes ces gardes nationales, de toutes ces populations des départements de l'est et du centre, et même du midi, qui s'étaient fédérés pour la défense du pays et de la liberté. Mais il fallait pour cela qu'il eût renoncé franchement au titre d'empereur pour reprendre celui de soldat, de simple citoyen français, et sans imposer son fils comme successeur de ce titre et de son autorité. Une nouvelle direction, plus analogue à l'opinion publique, eût alors été imprimée à la France, qui, stimulée par les chambres, et principalement par celle des représentants, eût probablement renouvelé les prodiges de 1792, lorsque les Prussiens et les Autrichiens étaient en Champagne, et que l'assemblée nationale ne pouvait à leur opposer que des troupes découragées et des citoyens qui n'avaient jamais touché un fusil.

Cette grande inspiration ne vint à Napoléon ni au moment de son débarquement en France, ni à

l'époque du *Champ-de-Mai*, ni lors de sa seconde abdication. Quand il demanda à se mettre la tête de l'armée comme simple général, c'était trop tard pour qu'on ne regardât pas cette offre comme suggérée par quelque arrière-pensée; et, quoique Carnot, ainsi que beaucoup de représentants, fussent bien persuadés que Napoléon était le seul général qui pût sauver la France, la situation des choses et des esprits annonçait assez qu'il ne pouvait le faire qu'avec le concours et l'appui des chambres, sur lesquelles se reportait tous les jours davantage la confiance de la nation. Malheureusement, l'union, si nécessaire pour opérer ce grand œuvre, n'existait pas, et dès-lors il fut facile de prévoir que la cause de la liberté était perdue, malgré le patriotisme des représentants et des généraux, et le dévouement du peuple.

Si ces représentants ont bien mérité de la patrie pour avoir défendu cette cause avec toute la sagesse et l'énergie que les circonstances comportaient, la France doit aussi tenir compte à Napoléon des sacrifices qu'il lui a faits; sacrifices tardifs, il est vrai, mais consommés à l'instant où un homme de son caractère avait encore le pouvoir d'allumer un grand incendie, et d'entretenir longtemps la guerre. Et quelle guerre! la guerre civile, et une lutte à mort, provoquée par des ennemis disposés à ne nous épargner aucun des malheurs qui accompagnent les invasions entreprises par la cupidité et la vengeance!

Les généraux de troupes alliées, jugeant avec raison qu'il fallait profiter des premiers moments de stupeur et de crainte que devait nécessairement produire le désastre de Waterloo tant dans les départements du nord de la France qu'au milieu de la population de Paris, avaient pris le parti de se porter rapidement sur cette redoutable capitale: toutes les démarches pacifiques faites auprès d'eux par les commissaires de la chambre des représentants et ceux du gouvernement provisoire aussitôt après l'abdication de Napoléon, n'avaient pu retenir l'élan des orgueilleux vainqueurs du Mont-Saint-Jean; ou plutôt ils s'en étaient servis pour leurrer les hommes peu habitués aux ruses de la diplomatie des rois.

Dès le 29 juin, Blücher était arrivé devant les lignes construites entre Saint-Denis et Vincennes. Elles présentaient un front couvert de parapets et de batteries garnies de plus de deux cents pièces de canon de gros calibre. Au moyen des petites rivières de Rouillon et de la Vieille-Mer, les abords septentrionaux de Paris avaient été inondés, et le canal de l'Ourcq rempli. Il eût été difficile de forcer ces lignes, défendues par quatre-vingt mille hommes de bonnes troupes, et douze mille fédérés, impatients de recevoir le signal du combat.

Mais si l'enceinte du nord est forte, celle du midi, dont les travaux n'ont pu être achevés, n'offre que peu d'obstacles aux alliés, dont les masses ont traversé la Seine: des traîtres leur ont facilité ce passage, en leur livrant le pont du Pecq, et dès-lors Paris se trouve menacé par son côté faible, que ne peuvent défendre les troupes françaises qui occupent Montrouge sous les ordres de l'intrépide Vandamme, lequel remplace le maréchal Grouchy.

Toutefois, l'entrée de Paris pouvait encore être vivement et longtemps disputée aux alliés; les soldats français brûlaient d'en venir aux mains, et ils eussent fait sans doute des prodiges sous les yeux des représentants et de leurs concitoyens: Davoust leur promet tous les jours le combat, et tous les jours il diffère d'attaquer. Les troupes s'indignent de ces retards; elles crient à la trahison. Davoust ne trahissait pas; mais il négociait un armistice, que Wellington et Blücher refusent le 30 juin.

Impatienté de ces délais, et sachant que les Prussiens ne se gardent pas à Versailles, le général Excelmans entreprend une attaque très-audacieuse: à la tête de son corps de cavalerie, il fond à l'improviste sur Versailles, met en déroute dix à douze mille Prussiens, et revient triomphant à Paris avec quinze cents prisonniers et mille chevaux. La vue de ces prisonniers produit le meilleur effet sur les bons citoyens: les troupes demandent instamment le combat. Mais le succès d'Excelmans a réveillé Blücher, qui s'est établi sur les hauteurs de Meudon, et au village d'Issy: sa position se trouve ainsi affermie: elle est soutenue par les Anglais. Wellington est à l'issue de la forêt de Bondy, occupant Gonesse.

De nouvelles propositions pour un armistice furent faites alors aux alliés: Wellington, qui n'était pas très-rassuré sur sa position, les accueillait avec plaisir; mais Blücher ne voulait pas y consentir. On ignore comment les obstacles opposés par ce général furent levés; tout ce que l'on sait, c'est que deux millions furent prêtés ce jour-là au gouvernement par M. Laffitte. Le général prussien, dissipateur et vicieux, signa, le 5 juillet, la convention militaire conclue à Saint-Cloud entre le baron Bignon, chargé du portefeuille des affaires étrangères, le général Guilleminot, chef de l'état-major général, et le comte de Bondy, préfet du département de la Seine, d'une part; le général-major baron Mouffling, Prussien, et le colonel anglais Hervey, de l'autre.

En voici les principaux articles:

« ARTICLE PREMIER. Il y aura suspension d'armes entre les armées alliées et l'armée française sous les murs de Paris.

» Art. 2. Demain, l'armée française commen- » cera à se mettre en marche pour se porter der- » rière la Loire. L'évacuation totale de Paris sera » effectuée en trois jours; son mouvement, pour » se porter derrière la Loire, sera terminé en » huit jours.

» Art. 3. L'armée française emmènera avec » elle tout son matériel, etc., sans aucune ex- » ception.

» Art. 8. Le 6, toutes les barrières de Paris se- » ront remises.

» Art. 9. Le service intérieur de Paris conti- » nuera à être fait par la garde nationale, et par » le corps de la gendarmerie municipale.

» Art. 11. Les propriétés publiques, à l'ex- » ception de celles qui appartiennent à la guerre, » soit qu'elles appartiennent au gouvernement, » soit qu'elles dépendent de l'autorité munici- » pale, seront respectées, et les puissances alliées » n'interviendront en aucune manière dans leur » administration ou dans leur gestion.

» Art. 12. Seront pareillement respectées les » personnes et les propriétés particulières; les » habitants, et en général tous les individus qui se » trouvent dans la capitale continueront à jouir » de leurs droits et de leurs libertés, sans pouvoir » être inquiétés ni recherchés en rien, relative- » ment aux fonctions qu'ils occupent ou auraient » occupées, à leur conduite et à leurs opinions po- » litiques..... »

Cette convention, ou plutôt cette capitulation, consentie par les souverains alliés, qui arrivaient dans la Champagne, préserva sans doute Paris des horreurs d'un siége; mais elle prépara l'humiliation de la France.

CHAPITRE III

Effet que cette convention produit dans l'armée française. — Elle se regarde comme trahie. — Contenance de la chambre des représentants. — Sa déclaration solennelle. — Proclamations fallacieuses des alliés. — Leur entrée à Paris. — Trahison du président de la commission de gouvernement. — Les chambres sont fermées violemment. — Elles protestent. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Embarquement de Napoléon. — Son hésitation. — Il se confie à la loyauté de l'Angleterre. — Son arrivée à Plymouth. — Intérêt qu'il inspire au peuple anglais. — La *sainte alliance* décide qu'il ira mourir à Sainte-Hélène. — Sa protestation. — Il est arraché à l'Europe. — Actes du congrès de Vienne.

A peine cette capitulation fut-elle connue, que les soldats français se montrèrent indignés; ils crièrent de nouveau à la trahison, et demandèrent à se battre et non à fuir : beaucoup de généraux partageaient cette indignation. Malheureusement les intentions droites et franchement belliqueuses de cette armée, si redoutable encore par le nombre et la bravoure des soldats qui la composaient, furent paralysées : les militaires subalternes ne trouvèrent pas les mêmes dispositions dans leurs chefs. Parmi ces chefs, les uns craignent d'allumer la guerre civile; d'autres, désespèrent de la cause que les représentants veulent sauver; quelques-uns enfin pensent à se rapprocher des Bourbons, dont ils prévoient le retour. Dans ce moment décisif, la France, jadis si riche en habiles capitaines, en hommes de résolution, n'a personne qui se présente pour jouer le rôle que les circonstances offrent à une grande capacité. Ney a, le premier, désespéré du salut de la patrie; Soult a déposé ses fonctions; Suchet se montre mollement; Davoust vient de perdre la confiance des soldats; Brune est sur le Var; Gouvion-Saint-Cyr s'est effacé depuis le débarquement de Napoléon; Macdonald a tenu son épée dans le fourreau; enfin, Masséna est affaissé sous le poids de ses lauriers, et sa santé est dans le plus grand délabrement. Sans doute qu'il aurait pu sortir d'un autre rang quelques hommes supérieurs, quelque bras assez vigoureux pour soutenir l'étendard de la liberté en face des puissances coalisées; mais il fallait qu'il se montrât tout de suite, et le temps manqua. Ajoutons que Fouché travaillait à corrompre à la fois tous les partis; qu'il paralysait et désorganisait, autant qu'il était en son pouvoir, tous les moyens de résistance. En vain les chambres se montrent-elles animées du meilleur esprit; en vain donnent-elles des preuves d'un énergique patriotisme; en vain proclament-elles courageusement les droits qu'a la nation de se donner un gouvernement de son choix; Fouché veut livrer Paris, l'armée et les chambres à la légitimité; et la convention du 3 juillet lui en donne les moyens.

La commission du gouvernement, persuadée qu'après la retraite de l'armée française les alliés enfreindront les autres articles de la convention, eut un instant la pensée de se retirer, avec les chambres et l'armée, derrière la Loire. Là, elle eût sans doute rallié de nombreux défenseurs de l'honneur national; car, après quelques jours de découragement, occasionnés par la nouvelle de Waterloo, les patriotes avaient repris toute leur énergie : dans cette position, le gouvernement provisoire, ou tout autre, eût pu contraindre les alliés à se conduire conformément aux principes contenus dans leurs déclarations, et à respecter l'indépendance de la nation. Mais les choses lui parurent trop avancées pour prendre une mesure extrême, qui n'était pas sans inconvénients : le plus grand, aux yeux du gouvernement provisoire, fut la crainte d'allumer la guerre civile, et de fournir à la guerre étrangère

le prétexte de tout ravager. Ces considérations l'emportèrent, et le gouvernement se décida à rester à Paris avec les chambres.

Ce fut une grande erreur de croire que les baïonnettes prussiennes allaient entrer pour faire exécuter les décrets des chambres : on devait s'attendre qu'à l'instant où les alliés seraient maîtres de la capitale, les royalistes reparaîtraient pour renverser l'échafaudage, dès-lors sans appui, élevé par les représentants. On ne conçoit pas non plus l'aveuglement de la garde nationale, qui jurait de ne pas quitter la cocarde tricolore, quand le drapeau blanc était déjà aux portes de Paris. Pour soutenir une pareille résolution, il ne fallait pas commencer par se soumettre; il fallait combattre.

Quant à la chambre des représentants, elle se montra digne de la France; ses dernières séances, tenues sous le canon de l'ennemi, firent regretter qu'une réunion si riche en talents et en patriotisme n'ait pas eu devant elle une longue session. Celle des *cent-jours* ne dura qu'un mois.

Mais ce fut surtout pendant les quinze derniers jours de son existence, c'est-à-dire, depuis que l'abdication de Napoléon mit la représentation nationale dans une position plus élevée et plus difficile, qu'elle donna la mesure de tout ce que la France pouvait attendre d'une assemblée si dévouée à la conservation des libertés publiques. Sous le canon de l'ennemi, les représentants du peuple français ne craignirent pas de consacrer, en présence de dix despotes couronnés, non-seulement le principe de la souveraineté du peuple, mais encore son application. On y fit la proposition de proclamer la constitution de 1791; et si cette proposition, qui fut prise en considération, ne fut pas adoptée, c'est parce que les représentants crurent avoir le temps de donner eux-mêmes une nouvelle constitution plus en harmonie avec les progrès de l'esprit public. Ce grand travail, que l'expérience de vingt-cinq années rendait cependant plus facile qu'on ne le supposait, fut entrepris : un grand nombre d'articles furent discutés et adoptés; mais le temps manqua pour achever le monument.

Prévoyant qu'ils pourraient être séparés par la force, les représentants, affligés de laisser leur ouvrage incomplet, se hâtèrent de consacrer les droits des Français et les principes fondamentaux de leur constitution dans une déclaration proposée par Garat, ancien ministre de la justice sous la république.

Cet acte, qui est une suite de principes reconnus par toutes nos assemblées nationales, fut suivi d'une autre déclaration au peuple français, dans laquelle fut exprimé le vœu des représentants, au moment où ils craignaient de voir leurs travaux suspendus par la violence : elle était conçue en ces termes :

DÉCLARATION DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

« Les troupes des puissances alliées vont occuper la capitale. La chambre des représentants » n'en continuera pas moins de siéger au milieu » des habitants de Paris, où la volonté expresse » du peuple a appelé ses mandataires.

» Mais, dans ces graves circonstances, la chambre des représentants se doit à elle-même, elle » doit à la France, à l'Europe, une déclaration » de ses sentiments et de ses principes.

» Elle déclare donc qu'elle fait un appel solennel à la fidélité et au patriotisme de la garde » nationale parisienne, chargée du dépôt de la » représentation nationale.

» Elle déclare qu'elle se repose avec la plus » haute confiance sur les principes de morale, » d'honneur, sur la magnanimité des puissances » alliées, et sur leur respect pour l'indépendance » de la nation, si positivement exprimé dans » leurs manifestes.

» Elle déclare que le gouvernement de la » France, quel qu'en puisse être le chef, doit » réunir le vœu de la nation, légalement émis, » et se coordonner avec les autres gouvernements » pour devenir un lien commun et la garantie de » la paix entre la France et l'Europe.

» Elle déclare qu'un monarque ne peut offrir » des garanties réelles s'il ne jure d'observer » une constitution délibérée par la représentation » nationale, et acceptée par le peuple. Ainsi, tout » gouvernement qui n'aurait d'autre titre que » des acclamations et la volonté d'un parti, ou » qui serait imposé par la force; tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales, et qui ne garantirait point :

» La liberté des citoyens,

» L'égalité des droits civils et politiques,

» La liberté de la presse,

» La liberté des cultes,

» Le système représentatif,

» Le libre consentement des levées d'hommes » et d'impôts,

» La responsabilité des ministres,

» L'irrévocabilité des ventes des biens nationaux de toute origine,

» L'inviolabilité des propriétés,

» L'abolition de la dîme, de la noblesse ancienne et nouvelle héréditaire, et de la féodalité,

» L'abolition de toute confiscation des biens,

» L'entier oubli des opinions et des votes po-
» litiques émis jusqu'à ce jour,
» L'institution de la Légion-d'Honneur,
» Les récompenses dues aux officiers et aux sol-
» dats,
» Les secours dus à leurs veuves et à leurs en-
» fants,
» L'institution du jury,
» L'inamovibilité des juges,
» Le paiement de la dette publique,
» n'aurait qu'une existence éphémère, et n'assu» rérait point la tranquillité de la France et de » l'Europe. Que si les bases énoncées dans cette » déclaration pouvaient être méconnues ou vio» lées, les représentants du peuple français, s'ac» quittant aujourd'hui d'un devoir sacré, protes» tent d'avance, à la face du monde entier, contre » la violence et l'usurpation. Ils confient le main» tien des dispositions qu'ils proclament à tous » les bons Français, à tous les cœurs généreux, à » tous les esprits éclairés, à tous les hommes ja» loux de leurs libertés, et enfin aux générations » futures. »

Cette déclaration fut accueillie avec enthousiasme, et au milieu des cris de *Vive la Nation!* que firent retentir et les représentants et les personnes qui remplissaient les tribunes.

Toutefois, ces propositions généreuses, ces déclarations dictées par le patriotisme, semblaient devoir être considérées plutôt comme des protestations dont l'avenir pourrait tirer quelque parti que comme des actes profitables au moment présent; car les armées alliées allaient entrer dans Paris, et Louis XVIII était près d'y arriver.

J'ai déjà dit que, dans sa proclamation de Malplaquet, Wellington annonçait qu'il entrait en France « non en ennemi des Français, mais seulement en ennemi de l'usurpateur, avec lequel on ne pouvait avoir ni paix, ni trêve. » De son côté, le prince de Schwartzemberg déclarait aussi, par sa proclamation de Heidelberg, qu'il ne ferait la guerre qu'à Napoléon Bonaparte; il répétait que « l'Europe ne voulait point empiéter sur les droits d'une grande nation. » Dans aucune de ces proclamations il n'était question du rétablissement de Louis XVIII. Ce n'était pas pour stipuler les conditions de son rétablissement sur le trône qu'on avait envoyé des commissaires auprès des souverains alliés, car on se flattait que ces souverains laisseraient à la France le droit d'appeler un prince de son choix; mais toutes ces illusions devaient s'évanouir au moment où les troupes étrangères entreraient dans Paris. Fouché avait tout préparé. Les chambres et tous ses collègues au gouvernement provisoire furent les dupes de cet homme perfide : il se joua de toute la France.

Le 6 juillet, les troupes des rois alliés firent leur entrée à Paris. Elle fut bien différente de celle qu'ils avaient faite en mars 1814. Alors on espérait beaucoup; aujourd'hui on avait beaucoup à craindre. Ils allaient enfin être les maîtres d'humilier la grande nation française; car la retraite de l'armée derrière la Loire les laissait dans la plus parfaite sécurité. Les habitants de Paris étaient atterrés. Au milieu de la consternation générale, quelques royalistes et quelques femmes accouraient saluer les troupes alliées; mais les Prussiens, à qui cet hommage paraissait importun, écartaient, à coups de crosse, ceux qui s'approchaient de leurs rangs. Le regard de ces soldats était sombre et farouche; celui des Anglais hautain et dédaigneux : on eût dit qu'ils prenaient possession d'une ville condamnée. La convention du 3 juillet ne paraissait pas devoir être pour eux un frein à leur projet d'abaissement et de spoliation de la France. A la manière dont ils contemplaient ceux de nos monuments qui leur rappelaient la gloire de l'empire français, on eût dit qu'ils avaient à revendiquer toute la splendeur, toutes les richesses de Paris. Ils roulaient avec fracas leurs canons dans les rues de cette nouvelle Athènes, et prenaient plaisir à les braquer autour du château des Tuileries, du Louvre et du Luxembourg. Les mèches fumantes qu'ils tenaient dans leurs mains semblaient tout menacer d'une explosion prochaine.

Bientôt, à la suite des Anglo-Prussiens, entrèrent les hommes qui avaient fait la campagne à Gand, ou qui s'étaient cachés tant qu'il y avait eu un soldat français dans les environs de Paris; et, tandis que les alliés menaçaient nos ponts, nos colonnes, nos monuments, les royalistes menaçaient les fédérés et même les gardes nationaux qui avaient encore la cocarde tricolore.

Cette cocarde glorieuse la garde nationale avait juré de la conserver : on se flattait même que les Bourbons, éclairés sur la faute politique qu'ils avaient faite l'année précédente, en n'adoptant point les couleurs nationales, ne voudraient pas laisser de nouveau aux patriotes de 1815 un signe de ralliement, qui pourrait un jour causer de nouvaux embarras au trône des lis. Fouché, le traître Fouché avait lui-même prié le roi, auquel il venait de rendre de si grands services, de rentrer à Paris avec la cocarde tricolore, l'assurant que cette seule condescendance ramènerait l'armée, ainsi qu'une partie de la population, au roi qu'elles verraient paré de ces couleurs si chères à la France nouvelle, et que ce signe suffirait pour rallier autour de sa dynastie des forces propres à opposer une barrière aux prétentions des étrangers.

Ce conseil était sage; s'il eût été suivi, les Bour-

bons se fussent appuyés sur un plus grand nombre de partisans; il eût épargné à la France de grandes humiliations. Mais l'orgueil des successeurs de Louis XIV répugna à cette prudente concession. La prétendue dignité royale se révolta à l'idée d'adopter les couleurs de ceux qu'on appelait les rebelles. Que pouvait-on attendre d'une famille qui avait déjà stipulé avec l'étranger le licenciement de l'armée nationale?

Le lendemain de l'entrée des alliés, les chambres purent encore s'assembler. Les représentants s'occupèrent avec courage des articles de la constitution; mais ils furent interrompus dans leurs travaux par un message du gouvernement provisoire conçu en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Jusqu'ici nous avons dû croire que les souverains alliés n'étaient point unanimes sur le choix du prince qui doit régner en France. Nos plénipotentiaires nous ont donné les mêmes assurances à leur retour.

» Cependant les ministres et les généraux des puissances alliées ont déclaré hier, dans les conférences qu'ils ont *eues avec le président de la commission*, que tous les souverains s'étaient engagés à replacer Louis XVIII sur le trône, et qu'il doit faire ce soir ou demain son entrée dans la capitale.

» Les troupes étrangères viennent d'occuper les Tuileries où siége le gouvernement.

» Dans cet état de choses, nous ne pouvons plus que faire des vœux pour la patrie, et nos délibérations n'étant plus libres, nous croyons devoir nous séparer.

» Le maréchal prince d'Essling, et le préfet de la Seine, ont été chargés de veiller au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques.

» J'ai l'honneur de vous offrir, Monsieur le Président, les nouvelles assurances de ma haute considération.

» *Le président de la commission du gouvernement.*

» *Signé* LE DUC D'OTRANTE. »

Les signatures de *Carnot*, de *Caulaincourt*, de *Quinette* et de *Grenier* se trouvaient aussi au bas de cette communication, dont la lecture prouva aux représentants que tout était consommé.

Le général Sébastiani, l'un des commissaires envoyés près des souverains alliés, déclara que le message du gouvernement n'était pas d'accord avec les instructions que lui et ses collègues avaient reçues lorsqu'ils avaient été envoyés comme négociateurs auprès des puissances.

On se récria beaucoup contre le président Fouché; mais on vit bien qu'il fallait se préparer à céder. Manuel fit une protestation énergique, et rappela ces mots de Mirabeau : « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes. »

La séance fut donc continuée, et l'on s'y occupa de l'acte constitutionnel.

Bientôt les représentants Bory Saint-Vincent et Dumolard dénoncèrent à la chambre un complot tramé par quelques royalistes, tendant à enlever le poste qui gardait la représentation nationale et fermer les portes de la salle. Ce complot fut dénoncé au maréchal Masséna.

Mais, dans la nuit, on profita, pour fermer les portes des salles d'assemblee des deux corps législatifs, du moment où les représentants étaient rentrés chez eux. Cette mesure fut exécutée par une troupe armée de gardes nationaux royalistes et de quelques hommes de ce parti.

Le 8 juillet, au matin, quand les pairs et les représentants se présentèrent aux lieux de leurs séances, ils en trouvèrent les portes closes et gardées. Dans l'impossibilité où ils furent de continuer à siéger, ils crurent devoir se réunir chez leur président, Lanjuinais, où ils rédigèrent une protestation énergique contre la violence qui leur était faite.

Dans cette chambre résidait la force du parti franchement constitutionnel et animé d'un véritable patriotisme : elle avait révélé à la France de grandes ressources en esprits d'une trempe supérieure : elle devait donc être un objet de haine pour tous les amis du pouvoir absolu. Aussi, leur premier acte, dès qu'ils se sentirent appuyés par les baïonnettes étrangères, fut-il de dissoudre de fait cette assemblée vraiment nationale, dont l'existence était incompatible avec un gouvernement basé sur les prétendus droits de la légitimité.

Quelques heures après la fermeture des chambres, Louis XVIII, qui était depuis deux jours à Saint-Denis, fit son entrée dans Paris.

Là finit cette période de l'histoire de France appelée les *Cent jours;* période à jamais mémorable, et par le prodige du retour de Napoléon à Paris, et par la grande activité qui fut imprimée à la France, et par les funestes résultats d'une guerre qui s'annonçait comme nationale. L'époque des Cent jours attira sur la France les plus grandes calamités. Mais elle fut un de ces malheurs dont la providence se sert quelquefois pour donner de grandes leçons aux peuples; car les principes proclamés par la chambre des représentants ont, depuis lors, germé dans tous les esprits; ils devaient préparer et opérer, quinze

ans après, la grande et admirable révolution qui a expulsé à jamais cette dynastie des Bourbons qui se montra constamment l'ennemie de la gloire et des libertés de la nation.

Avant de continuer l'histoire de la restauration de cette famille, je dois toutefois achever le récit du départ de l'homme extraordinaire à qui nous devions les *Cent jours*, et faire connaître les opérations du fameux congrès de Vienne qui se rattachent encore à cette grande époque.

Pendant que Louis XVIII s'approchait de Paris, l'ex-empereur des Français, celui qui fut le maître du monde et qu'on avait salué du titre de *grand*, avait dirigé sa route vers le port d'où il devait faire voile pour son second exil. Le 3 juillet, il était arrivé à Rochefort, escorté d'un petit nombre d'amis fidèles.

Tant en route que pendant son séjour à Rochefort, beaucoup de propositions lui furent faites par des généraux : elles avaient pour but de retourner sur la Loire, et de s'y mettre à la tête de cette armée, dont les généreuses dispositions avaient été si lâchement comprimées ; de cette brave armée qu'on venait d'humilier, en agissant et traitant comme si elle eût été vaincue une seconde fois sans combattre. Cette armée, si promptement et si fortement réorganisée, partageant alors les sentiments patriotiques de la chambre des représentants, pouvait encore faire de grandes choses pour la France, si Napoléon eût voulu en prendre le commandement comme simple général. Il résista à toutes les démarches qu'on fit près de lui dans ce but patriotique. Son parti était pris ; il voulait fuir la France.

Deux frégates avaient été mises à sa disposition par le gouvernement provisoire : elles étaient prêtes à mettre à la voile, et l'eussent pu faire aisément avant que les croiseurs anglais fussent apparus ; mais on perdit un temps précieux pour l'embarquement des effets qu'on pouvait charger sur d'autres bâtiments. Entretemps, le vaisseau anglais, *le Bellérophon*, capitaine Maitland, vint reconnaître la rade : une frégate de la même nation accourut aussi pour surveiller les mouvements de nos frégates, et dès-lors leur sortie offrit quelques difficultés. Néanmoins, si Napoléon eût trouvé, dans les deux capitaines mis à ses ordres, des marins décidés, ils eussent pu le soustraire aux croiseurs ; mais ils montrèrent peu de résolution et même peu de dévouement pour l'illustre fugitif. Toutefois, les deux frégates levèrent l'ancre le 8 juillet, et gagnèrent Fourras : le lendemain, Napoléon débarqua à l'île d'Aix.

Les croisières anglaises étaient en vue ; on pouvait leur échapper, parce que deux seuls bâtiments ne suffisent pas pour bloquer un port ou une rade pendant la nuit : on manqua de résolution, et au lieu de profiter habilement de la première occasion favorable pour sortir et tromper les Anglais par une fausse route de nuit, on leur fit demander s'ils avaient reçu le sauf-conduit pour laisser passer l'ex-empereur. Le capitaine Maitland répondit qu'il n'avait aucun ordre à ce sujet, et resserra le blocus afin de ne pas laisser échapper une si grande proie. Quand les passes se trouvèrent bloquées de fait, plusieurs offres furent faites à Napoléon pour le tirer de cette situation. Un capitaine danois lui fit proposer de le prendre à son bord et de le conduire aux États-Unis. La proposition fut agréée, et l'on commença même à envoyer à bord du brick danois une partie des caisses appartenant à Napoléon. Mais il ne tarda pas à changer d'avis : il se montra irrésolu, lui dont les déterminations étaient toujours si promptes : il s'obstina à croire que le cabinet de Londres enverrait des ordres pour que la mer fût libre devant lui. Plusieurs jours furent encore perdus à attendre l'arrivée du sauf-conduit qu'on demandait : de nouveaux croiseurs anglais arrivèrent, et il ne fut plus possible aux frégates de sortir sans s'exposer à être prises ou coulées bas.

Il était cependant encore possible de sauver Napoléon : de jeunes aspirants de la marine française s'offrirent pour le conduire aux États-Unis sur des chasse-marées ; ils répondaient du succès ; et pourtant Napoléon n'osa se confier à ces généreux jeunes gens, parce qu'il craignait d'être forcé de relâcher sur les côtes d'Espagne et de Portugal pour prendre des vivres. Il aima mieux se livrer aux Anglais.

Le 14, le capitaine Maitland lui fit offrir de l'embarquer pour l'Angleterre, et Napoléon, trop confiant, accepta, ne pouvant soupçonner l'indigne traitement qu'on lui ménageait. Avant de s'embarquer sur *le Bellérophon*, il écrivit au prince régent d'Angleterre une lettre devenue historique ; elle était conçue en ces termes :

« Altesse royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'empire, j'ai consommé ma carrière politique. Je viens, nouveau Thémistocle, m'asseoir sur le foyer du peuple britannique ; je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de V. A. R., comme celle du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. NAPOLÉON. »

Le général Gourgaud, l'un des Français qui se dévouèrent entièrement à Napoléon, partit aussitôt sur la corvette anglaise *le Slany*, pour aller porter cette lettre au prince régent.

Le 15 juillet, l'ex-empereur se rendit avec

toute sa suite à bord du *Bellérophon*. En montant sur ce vaisseau, il dit au capitaine Maitland : « Je viens à votre bord me mettre sous la protection des lois de l'Angleterre. » Le lendemain, on fit voile pour l'Angleterre, et, le 24 juillet, *le Bellérophon* mouilla à Torbay. Napoléon y apprit que le général Gourgaud n'avait pu communiquer avec la terre, et qu'il avait été obligé de se dessaisir de la lettre. Bientôt la rade de Torbay se couvrit de bateaux remplis de curieux arrivés de toutes parts.

Le Bellérophon ne resta que deux jours à Torbay; il appareilla de nouveau le 26, et mouilla le soir à Plymouth. Des bruits commençaient à circuler sur la déportation de Napoléon à Sainte-Hélène; mais la confiance qu'il avait dans la loyauté du prince régent lui faisait repousser ces craintes. Il persistait à croire qu'il s'était confié à la nation anglaise, tandis qu'il s'était mis imprudemment entre les mains des Castlereagh et des Bathurst, lesquels l'avaient livré aux puissances alliées. Les journaux du ministère anglais se déchaînaient contre lui, afin de préparer les esprits au coup d'état que ces ministres préparaient.

Cependant toute l'Angleterre se portait à Plymouth : les Anglais, passant subitement de la haine à l'admiration pour leur plus grand ennemi, accouraient dans l'espoir de le voir débarquer. Des milliers de bateaux entouraient *le Bellérophon*; la rade ressemblait à une vaste place publique; une population immense attendait l'instant où Napoléon se montrait sur le pont pour le saluer de ses acclamations : les dames, les jeunes gens se paraient d'œillets rouges. Toutes ces circonstances, toutes ces démonstrations bienveillantes, qui offraient au grand capitaine un touchant dédommagement des rigueurs du sort, tournaient pourtant à son détriment aux yeux des ministres de l'Angleterre, et leur fournirent le prétexte qu'ils cherchaient pour ne pas permettre le débarquement de Napoléon sur le sol anglais, où il se fût trouvé sous la protection des lois; protection que le pavillon anglais n'avait pu lui accorder.

Napoléon se berçait encore de l'espoir de ne pas être livré aux puissances alliées, puisqu'il s'était lui-même livré à la seule Angleterre; mais déjà ces puissances avaient décidé sa déportation sur l'homicide rocher de Sainte-Hélène. Le 30 juillet, un commissaire ministériel lui notifia la résolution relative à cette déportation, de laquelle on excluait personnellement les généraux Savary (duc de Rovigo), et Lallemand. Indigné d'un tel traitement, Napoléon protesta dans ces termes contre cette décision :

« Je proteste solennellement ici, à la face du » ciel et des hommes, contre la violence qui m'est » faite, contre la violation de mes droits les plus » sacrés, en disposant, par la force, de ma personne » et de ma liberté ! Je suis venu librement » à bord du *Bellérophon*; je ne suis pas » prisonnier, je suis l'hôte de l'Angleterre. J'y » suis venu à l'instigation même du capitaine, » qui a dit avoir des ordres du gouvernement » de me recevoir et de me conduire en Angleterre » avec ma suite, si cela m'était agréable. » Je me suis présenté de bonne foi pour me » mettre sous la protection des lois de l'Angleterre. » Ausitôt assis sur *le Bellérophon*, je fus sur » le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, » en donnant ordre au capitaine du *Bellérophon*, » de me recevoir, ainsi que ma suite, » n'a voulu que tendre une embûche, il a forfait à » l'honneur et flétri son pavillon.

» Si cet acte se consommait, ce serait en vain » que les Anglais voudraient désormais parler de » leur loyauté, de leurs lois; la foi britannique » se trouvera perdue dans l'hospitalité du *Bellérophon*.

» J'en appelle à l'histoire. Elle dira qu'un ennemi » qui fit long-temps la guerre au peuple anglais, » vint librement, dans son infortune, chercher » un asile sous ses lois. Quelle plus éclatante » preuve pourrait-il lui donner de son estime et » de sa confiance? Mais comment répondit-on, en » Angleterre, à une pareille magnanimité? On feignit » de tendre une main hospitalière à cet ennemi, » et quand il se fut livré de bonne foi, on » l'immola. NAPOLÉON.

» A bord du *Bellérophon*, à la mer. »

Le mouvement que l'arrivée de Napoléon avait produit en Angleterre ayant fait craindre aux ministres qu'on ne tentât de le soustraire à l'odieux traitement qu'on lui réservait, ils provoquèrent le départ de Plymouth du *Bellérophon* : il mit à la voile spontanément, et se rendit dans la baie de Start. Là, un autre vaisseau de ligne, *le Northumberland*, commandé par l'amiral Cockburn, reçut le grand prisonnier et ceux de ses généreux compagnons; à qui les ministres anglais voulurent bien accorder la faveur de s'exiler avec lui. Ces compagnons étaient : le général Bertrand, sa femme et ses trois enfants, le général Gourgaud; le général Montholon, sa femme et un enfant; le comte de Las Cases et son fils. Le général Savary, duc de Rovigo; le général Lallemant, trois officiers d'ordonnance, un chef d'escadron, deux capitaines, dont un Polonais, un chirurgien et quelques autres personnes qui avaient voulu suivre Napoléon, et qui se trouvaient à bord du *Bellérophon*, y furent impi-

loyablement retenus; on ne voulut pas leur permettre d'aller à Sainte-Hélène. Ils durent rester en Europe, où les généraux Savary et Lallemant furent longtemps en butte aux plus grandes persécutions.

La manière dont les ministres voulaient que Napoléon fût traité était bien peu généreuse : ils avaient même donné des ordres pour qu'on lui ôtât son épée; mais l'amiral Keith, chargé de cette mission, ne voulut pas la faire exécuter à l'égard de Napoléon : elle le fut vis-à-vis des autres généraux. On ne laissa à l'ex-empereur que ses livres, quelques meubles, et l'argenterie strictement nécessaire : tout le reste lui fut enlevé. C'est ainsi que les Anglais s'emparèrent de son argent, des diamants et de toutes les valeurs négociables qu'il avait avec lui, estimées à une valeur de plus de dix millions ; ils le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, et ne lui laissèrent que trois ou quatre mille napoléons, afin, disaient-ils, qu'il n'eût aucun moyen de tenter la fidélité et l'humanité de ses geôliers. Enfin, ajoutant l'ironie la plus insultante à la violence la plus éhontée, le ministère anglais fit signifier à Napoléon que, si une fois arrivé à Sainte-Hélène, il cherchait à s'évader, il serait mis en prison : comme si le rocher de Sainte-Hélène n'était pas lui-même une affreuse prison!

Après cette expédition de forbans, *le Northumberland* appareilla de la baie de Start pour Sainte-Hélène, où il arriva après soixante-dix jours de navigation.

Je crois devoir terminer ici la série des événements qui se rattachent à l'ex-empereur Napoléon, événements dont il fut longtemps le mobile, et souvent le maître. Sa vie politique est finie. Il a quitté l'Europe; les Anglais l'entraînent à deux mille lieues du continent qui le vit si puissant. Je n'aurai plus à en parler que pour enregistrer les mauvais traitements que ses geôliers lui firent subir, et qui hâtèrent sa mort. La Grande-Bretagne aura à se reprocher la politique barbare de ses ministres, si zélés dans l'exécution des mesures iniques adoptées par les meneurs de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre contre un grand capitaine qui s'était confié à la générosité de ses ennemis en se plaçant sous la protection des lois anglaises, et à qui on feignit de tendre une main hospitalière pour exercer envers lui la plus indigne violence et pour l'immoler à la haine des rois.

Et que pouvait-on attendre d'humain et de juste des puissances qui avaient dirigé le système du congrès de Vienne et ses opérations arbitraires? n'avaient-elles pas assez démontré, dans le congrès où furent sanctionnées tant d'iniquités, que ce qui leur était avantageux paraissait juste à leurs yeux, et qu'elles n'avaient pas d'autres lois que celles du plus fort?

J'aurais bien désiré ne pas interrompre le récit des grandes catastrophes de 1815, pour parler des opérations diplomatiques du congrès de Vienne; mais les résultats en ont été si désastreux pour tous les peuples du continent, qu'il faut bien que j'aborde les questions qui y furent résolues, les spoliations qu'on y consacra, les marchés *d'âmes* qu'on y conclut ; il faut bien dire à nos enfants comment les princes qui avaient renversé l'ambitieux Napoléon se montrèrent, après sa chute, plus ambitieux que lui d'agrandir leur propre domination : il faut bien répéter aux peuples que pendant les fêtes, les bals, les repas et les tournois splendides que les souverains réunis à Vienne s'offraient réciproquement, leurs plénipotentiaires cédaient, donnaient, échangeaient, vendaient les provinces et leurs habitants, comme on vend un vil bétail, et semaient les germes d'une conflagration générale en Europe, lorsqu'ils croyaient en rétablir l'équilibre.

Le congrès de Vienne avait d'abord adopté le principe du *statu quo ante bellum*; mais au milieu de toutes les prétentions qui s'y élevaient chaque jour, ce principe ne fut plus appliqué qu'aux états qu'on voulait dépouiller de tout ce qu'ils avaient acquis depuis 1792. Dès lors la plume des diplomates opéra autant de bouleversements qu'en avait pu faire l'épée de Napoléon. Ce fut à qui déploierait le plus d'adresse et de dextérité. On ne se gêna point pour donner aux peuples de nouveaux maîtres, sans s'inquiéter des protestations de ceux qu'on dépouillait, ni des plaintes de ceux qu'on échangeait ou livrait. Mœurs, coutumes, lois, habitudes, tout fut bouleversé. Le républicain s'éveilla sujet d'un roi absolu; le catholique se trouva sous les lois d'un prince luthérien. On n'eut aucun égard aux vieilles haines : on confondit, on amalgama les peuples les plus antipathiques, on les plaça sous des dominations détestées; et, oubliant les promesses sacrées faites aux nations par les souverains dont Napoléon avait ébranlé les trônes, on n'accorda à ces peuples, qui avaient si généreusement versé leur sang pour consolider les trônes, aucune de ces améliorations de condition auxquelles ils avaient droit de s'attendre. Chaque souverain ne pensa qu'à s'adjuger des *lieues carrées* et des *têtes*, au détriment de ses voisins, lesquels se rejetaient alors sur d'autres voisins plus petits, qu'ils absorbaient.

A la tête des puissances qui se partageaient ainsi l'Europe entière, étaient la Russie et l'Angleterre, dont les vastes accroissements successifs auraient

dû satisfaire l'ambition. mais il n'en fut pas ainsi.

L'empereur Alexandre, qui jusqu'alors s'était montré si désintéressé, se ressentit de la contagion dont l'atmosphère du congrès de Vienne était imprégnée. Non seulement il trouva bon de garder la Finlande, mais encore il se fit adjuger le duché de Varsovie : ce qui lui permit de rétablir en grande partie le royaume des Jagellons, et d'ajouter au titre d'empereur de toutes les Russies celui de roi de Pologne; imitant en cela Napoléon Bonaparte, qui avait cru devoir joindre à la couronne impériale de France la couronne de fer des Lombards.

L'Angleterre, enrichie des nombreuses colonies qu'elle avait enlevées à des neutres ou à des alliés, se sentait une insurmontable antipathie pour le mot de restitution : aussi ses nouvelles conquêtes furent-elles docilement regardées comme un point hors de litige. On fit plus encore, on lui adjugea Malte et Corfou, comme elle s'était elle-même adjugé le cap de Bonne-Espérance et l'île de France. Par ces cessions, sa domination dans la Méditerranée fut aussi assurée que sa domination dans l'Inde. Enfin, on rétablit le royaume de Hanovre, pour que les Anglais eussent un pied sur le continent.

L'exemple donné par les deux premières puissances leva tous les scrupules des autres : ce fut à qui se montrerait plus avide.

La Prusse, réduite par Napoléon à cinq ou six millions de *têtes*, déclara qu'il lui en fallait onze millions, avec une domination plus compacte, et propre à faire disparaître l'irrégularité topographique de ses états. Il était difficile de savoir sur quel point on prendrait les cinq millions de têtes que la Prusse exigeait; mais les difficultés furent aplanies par le génie du prince de Metternich, le plus grand des prétendus diplomates du congrès. Il trouva sur ses cartes géographiques qu'il y avait près des états du roi de Prusse un pays élevé par Napoléon au rang de royaume : ce pays, c'était la Saxe, dont le souverain était, par ses vertus, la sagesse de son administration et son grand âge, l'objet de la vénération des rois et des peuples. Mais on eut un prétexte pour le dépouiller d'une partie de la Saxe, comme on l'avait déjà dépouillé du duché de Varsovie; on lui fit un crime d'être resté fidèle à son alliance avec Napoléon, et d'avoir montré de la loyauté. Toutefois, la France et l'Autriche s'étant opposées au démembrement total de la Saxe, on se contenta de confisquer seulement la moitié de ce royaume au profit de la Prusse. Mais comme il fallait à cette dernière puissance onze millions de têtes bien comptées, on dut lui compléter ce nombre sur divers autres points : on lui donna la Poméranie suédoise, la Franconie, une partie des dépouilles du royaume de Westphalie, et enfin une grande partie du pays enlevé à la France entre le Rhin et la Meuse. Dans ces cessions, l'Autriche se fit, dit-on, un malin plaisir d'éparpiller, pour ainsi dire, la monarchie prussienne, de manière qu'elle s'étendît depuis le Niémen et la Vistule jusqu'à la Meuse, la Moselle et la Sarre, sans qu'elle eût nulle part une force centrale.

L'empereur d'Autriche n'osa point réclamer le titre d'empereur d'Allemagne; mais il n'en devint que plus puissant sur les délibérations du nouveau corps germanique. Les cessions de territoire et de têtes que l'Autriche se fit faire par le congrès furent immenses. Le Tyrol Bavarois et la Valteline lui furent donnés pour appuyer sa domination sur l'Italie. On n'hésita point à lui céder les dépouilles de son ancienne alliée, la république de Venise, qui s'était perdue pour l'avoir servie clandestinement. Ainsi l'Autriche acquit tous les états vénitiens des deux rives de l'Adriatique et sur la terre-ferme. Enfin, elle recouvra sa domination sur la Lombardie, augmentée par les états du saint-père situés sur la rive gauche du Pô.

Le reste de cette belle et malheureuse Italie fut partagé entre divers princes de la maison d'Autriche. La Toscane, Piombino et les fiefs impériaux furent placés sous les lois de l'archiduc Ferdinand : le duché de Modène, donné à une autre branche de la maison d'Autriche : les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla formèrent l'apanage de l'archiduchesse Marie-Louise, ex-impératrice des Français. L'Autriche ambitionnait encore les provinces belgiques; mais l'Angleterre les fit donner au prince Guillaume de Nassau, nouveau roi du nouveau royaume des Pays-Bas.

Ce singulier royaume, formé de l'ancienne république batave, du Brabant, du duché de Luxembourg, etc., etc., se trouva composé d'éléments les plus opposés, et des peuples les plus antipathiques les uns aux autres : leurs intérêts ne pouvaient être confondus ni régis par les mêmes lois, par le même souverain. Mais le congrès ne s'arrêta pas devant ces considérations: il décréta que les Belges et les Hollandais seraient désormais des concitoyens, et qu'ils s'aimeraient comme des frères. Les Belges furent forcés de se soumettre : cependant ce ne fut pas sans conserver l'espoir d'être un jour ou indépendants, ou Français.

Il en fut de même des Norwégiens, que l'on adjugea au roi de Suède, pour prix des services rendus à la coalition contre la France.

Une autre iniquité non moins criante, sanctionnée par le congrès de Vienne, fut l'annexa-

tion des états de Gênes au Piémont. Il n'existait pas en Europe, même après la comparaison des Belges et des Hollandais, deux peuples qui se détestassent plus cordialement que les Piémontais et les Génois : les premiers, nés sous un gouvernement absolu; les autres, passionnés pour la liberté, dont ils croyaient jouir sous leur république. La domination française avait affaibli cette haine; mais elle se réveilla chez les Génois, indignés d'avoir été trompés par les Anglais, et de se trouver sujets du roi de Sardaigne. Leurs protestations, leurs plaintes ne furent pas plus écoutées que celles des Belges, et les Génois furent forcés de se soumettre à un roi, sans cesser d'être républicains.

Nous n'en finirions pas si nous voulions enregistrer ici toutes les spoliations, toutes les injustices consacrées par le fameux congrès de Vienne. De cinquante villes libres que comptait l'Allemagne, on n'en conserva que quatre : Francfort, Lubeck, Brême, Hambourg. Plusieurs petits états d'Allemagne disparurent sans retour; mais ce fut sans profit pour les peuples de ces pays, lesquels n'en passèrent pas moins sous la domination d'autres petits princes, qu'il leur fallut engraisser.

Les distributions de *têtes* qui se firent par millions pour les *hautes puissances* eurent encore lieu par milliers pour les puissances d'un ordre inférieur, et par centaines pour les petites principautés. Cet ignoble jargon diplomatique, sanctionné par le congrès, fut poussé jusqu'au cynisme, et ne contribua pas peu à indigner tous les peuples qui sentent ce qu'a de respectable la dignité de l'homme.

Telles furent, en abrégé, les fameuses stipulations diplomatiques du congrès de Vienne, arrêtées et signées pendant les *cent jours*; c'est-à-dire dans un moment où tous les regards étaient fixés sur la France, sur cette France que les peuples opprimés considéraient comme leur future libératrice, et pour laquelle ils faisaient des vœux, même lorsque leur position les forçait à combattre contre elle. Les Belges, les nouveaux Prussiens de la rive gauche du Rhin, les Lombards, les Vénitiens, les Génois, et jusqu'aux Norwégiens, tous ces peuples que la politique du congrès de Vienne venait de mécontenter et d'irriter espéraient que la France sortirait victorieuse de la lutte où elle se trouvait engagée, et n'attendaient, pour se détacher de leurs oppresseurs, que la commotion qui devait résulter d'une première victoire remportée par les Français; car ils ne doutaient pas que la cause de la France ne fût celle de la liberté et de l'indépendance des nations.

Le déplorable succès des puissances alliées, le ton de leurs proclamations, la conduite de leurs ministres et de leurs généraux, vinrent détruire toutes les espérances des peuples qui soupiraient après la liberté : ils durent se soumettre aux décisions, à la volonté des puissances alliées, mais non sans maudire le désastre des champs de Waterloo : ils pressentaient que leurs chaînes allaient devenir plus pesantes.

Hâtons-nous de faire ici une remarque honorable pour la France et pour le caractère français : disons, sans crainte d'être démentis, que tous les peuples naguère réunis à la France n'avaient pas tardé à regretter d'en avoir été séparés en 1814. Je ne comprendrai pas dans cette classe les Hollandais, qu'on fit Français malgré eux, et qui, ne vivant que de la liberté du commerce, ne pouvaient pas être contents de se voir incorporés à un empire dont tous les efforts tendaient à resserrer le blocus continental. Mais, à cette exception près, on peut affirmer que tous les peuples qui avaient vécu sous les lois de la république française, et sous la domination de Napoléon, quelque despotique qu'elle fût; que ceux-là mêmes à qui nous avions fait la guerre, avaient conservé pour la France des sentiments bienveillants, dont leurs nouveaux souverains leur faisaient alors un crime.

Ces sentiments devinrent plus vifs au fur et à mesure que ces peuples se virent frustrés des espérances qui leur avaient été données. Le résultat de ces dispositions fut une guerre sourde que se firent bientôt les peuples et les gouvernements. Plus ceux-ci prenaient des mesures sévères pour étouffer les opinions qu'ils appelaient révolutionnaires, plus ces opinions faisaient des progrès parmi leurs sujets. Les *idées françaises*, c'est-à-dire les idées constitutionnelles, libérales, semées dans toute l'Europe par les journaux, les livres, et même par les militaires français, s'y répandaient d'une manière alarmante pour tous les souverains absolus : elles germaient même en Espagne et en Portugal. C'était du triomphe de ces idées que tous les hommes instruits attendaient la régénération de la vieille Europe.

Nous verrons plus tard comment ces espérances commencèrent à se réaliser en Espagne, en Portugal et en Italie; nous verrons aussi comment furent renversées les constitutions sanctionnées et jurées par les rois, et quelles nouvelles calamités fondirent alors sur les peuples trop confiants dans les serments de souverains parjures.

FIN DES CENT JOURS

SECONDE

RESTAURATION DES BOURBONS.

CHAPITRE PREMIER.

Entrée de Louis XVIII à Paris. — Conduite des royalistes et des patriotes. — Formation du ministère. — Licenciement de l'armée française. — Résignation des vieux militaires. — Listes de proscription. — Spoliation des musées et dévastations des monuments. — Formation des chambres. — — Élection. — Actes du duc d'Angoulême dans le midi. — Atrocités commises par les royalistes de ces contrées. — Entrée des Espagnols dans le Roussillon. — Influence rétrograde des chambres. — Ministère Richelieu. — Mesures liberticides — Terreur qu'inspirent les ultra-royalistes. — Déplorables traités du 20 novembre 1815.

La seconde restauration des Bourbons venait de s'accomplir sous les plus déplorables auspices. Une bataille funeste à la France, à la liberté des peuples, leur avait ouvert l'entrée du royaume : une convention humiliante pour l'armée nationale venait de leur ouvrir les portes de la capitale. Les Bourbons, pour franchir les frontières, avaient dû passer sur les cadavres de vingt mille Français; pour entrer dans Paris, ils durent attendre qu'un traître leur en apportât les clefs, et que la représentation nationale eût été violemment dissoute. Que pouvait-on espérer d'une famille que la nation avait expulsée deux fois dans moins d'un quart de siècle, et qui lui était toujours imposée par les baïonnettes étrangères? Ne se présentait-elle pas comme le gage de l'abaissement dans lequel les puissances alliées voulaient tenir la France? Et, dès lors, les Bourbons devaient-ils se flatter de trouver un appui dans cette nation si jalouse de sa gloire et de son indépendance? Ils ne pouvaient régner que par ceux intéressés à opprimer tout ce que la France renfermait de citoyens professant des principes généreux. Aussi leur gouvernement ne pouvait-il avoir pour agents que des courtisans, des émigrés, qui n'avaient de français que le nom, et cette tourbe avide de places, vraies sangsues de l'état, qui s'attachent au budget de tous les gouvernements constitutionnels ou absolus, à la liste civile de tous les souverains, usurpateurs ou légitimes. Heureusement pour la France, ces gens-là ne constituaient pas la nation, et il restait encore assez de bons citoyens pour tempérer la fougue et l'esprit réactionnaire de ces ineptes agents des Bourbons.

Louis XVIII attendit, pour faire son entrée à Paris, que les troupes des souverains coalisés contre la France eussent occupé les principaux points et y fussent installées. Ces points étaient les Champs-Élysées, le jardin et la cour des Tuileries, la cour du Louvre et la place du Musée, le jardin du Luxembourg, la place Royale, celle de la Bastille, l'esplanade des Invalides, etc., etc. Ce fut là que les Prussiens, les Anglais, les Hollandais et les autres troupes diverses placées sous les ordres de Blücher et de Wellington s'installèrent. Paris eut pour gouverneur un Prussien, le baron Muffling. Pendant deux jours la capitale n'eut d'autre autorité française que celle de Fouché, ex-président de la commission du gouvernement, et confirmé par le roi dans ses fonctions de ministre de la police du royaume. Fouché savait que le faubourg Saint-Denis avait fourni un grand nombre de fédérés; il y envoya les familiers de la police, afin que l'entrée du roi ne fût pas troublée par quelque explosion de mécontentement. Les alliés s'étaient offerts pour escorter Louis XVIII; mais Fouché lui conseilla de refuser leurs services dans cette circonstance, et de montrer qu'il avait toute confiance en ses sujets.

Quand tout fut préparé pour cette entrée, Louis XVIII arriva par le faubourg et la porte St-Denis. Quelques faibles compagnies des gardes nationaux, les mêmes qui avaient opéré la fermeture de la chambre des représentants; quel-

ques centaines de gardes du corps et de volontaires royaux. tous ces royalistes qui s'étaient cachés pendant les cent jours, l'aristocratie du faubourg Saint-Germain et des femmes, formèrent le cortége du roi de France rentrant dans sa capitale. Le soir, il y eut des danses dans le jardin des Tuileries, au son des musiques anglaises et au milieu des canons et des bagages des armées alliées! Déplorable époque, où un parti anti-national donnait aux étrangers une idée si propre à leur inspirer du mépris pour cette nation qu'ils avaient été forcés d'admirer.

Cependant une pensée consolante nous restait : les ennemis ne tardèrent pas à s'apercevoir que ceux qui accouraient au-devant de leurs troupes, qui dansaient au milieu de leurs bivouacs, n'étaient pas la nation française et ne représentaient pas l'opinion publique de la France. Ils ne virent point aller à leur rencontre un seul soldat de cette armée si dévouée à l'indépendance nationale, ni aucun de ces anciens militaires qui avaient si promptement endossé leur vieil uniforme, ni le moindre peloton de ces nombreux gardes nationaux si patriotes, dont les bataillons avaient couvert la France en moins de trois mois; ni ces industriels, ces producteurs, ces cultivateurs qui peuplent le sol français et en font la force et l'honneur. Toutes ces masses nationales, auxquelles il n'avait manqué que le temps et un début de campagne moins désastreux pour renouveler, avec ou sans Napoléon, les prodiges des premières années de la révolution, déploraient les événements qui avaient ramené les étrangers et les Bourbons dans la capitale. L'âme de tous les bons Français était contristée; ils prévoyaient avec douleur toutes les calamités qui allaient être la suite de cette seconde restauration, et, dans leur désespoir, ils osaient menacer des vainqueurs irrités.

Ces vainqueurs se montraient si alarmés des dispositions du peuple, que le gouverneur de Paris, Muffling, se crut dans la nécessité de publier un ordre du jour dans lequel il ordonnait aux sentinelles de faire feu sur quiconque les braverait de la parole, du geste ou du regard. Cet ordre barbare, qui conférait aux soldats étrangers le droit de vie ou de mort sur tous les Parisiens, faillit à causer un embrasement général. Les alliés craignirent d'avoir à recommencer la guerre contre toute la France; l'armée de la Loire était prête à soutenir les populations : les généraux ennemis ajournèrent leurs projets de vengeance; ils jugèrent que les vrais et bons Français n'étaient pas à mépriser, et préférèrent obtenir de la faiblesse des Bourbons ce qu'ils n'auraient peut-être pas obtenu par la force de leurs baïonnettes. Nous verrons bientôt tout ce qu'ils osèrent après le licenciement de l'armée française.

Le premier acte de Louis XVIII, dès sa rentrée à Paris, fut la formation du ministère. Le roi récompensa les services que Talleyrand venait de lui rendre à Vienne, en le nommant son ministre des affaires étrangères et président du conseil. L'auteur de la dernière capitulation de Paris, Fouché, fut aussi payé de ses trahisons. Le frère de Louis XVI dut sans doute éprouver une grande répugnance à voir siéger dans son conseil un homme que son vote devait lui rendre odieux; mais le moyen de ne pas reconnaître tout ce qu'il venait de faire pour réprimer l'élan patriotique que la chambre des représentants avait déjà imprimé à la nation, et pour paralyser les dispositions belliqueuses de l'armée française? Fouché eut le portefeuille de la police. Le baron Louis, à qui ses amis avaient fait une réputation d'habileté en matière de finances, sans doute parce qu'il avait eu le talent de savoir conduire ses propres affaires, eut le département des finances, le plus important dans un moment où les alliés allaient exiger, les armes à la main, le paiement des services qu'ils venaient de rendre aux Bourbons. M. Pasquier, ancien préfet de police de l'empire, eut le département de la justice : il passait alors pour un de ces hommes *modérés* dont les royalistes ne voulaient pas. M. de Jaucourt, l'un des membres du gouvernement provisoire de 1814, fut appelé à la marine; enfin, M. Decazes, jeune magistrat, qui venait lui aussi de donner des preuves de dévouement à Louis XVIII, fut nommé préfet de police. Ce n'était pas là un ministère agréable au parti royaliste exagéré, lequel aurait voulu des hommes plus ardents; mais Louis XVIII sentait tout ce qu'il fallait de modération à son gouvernement pour lui rallier plus de soutiens qu'il n'en avait trouvé dans la première année de son règne, et il avait cru dans ses intérêts de choisir ses ministres parmi les hommes qui n'effrayaient pas tant la nation : il y eut même de l'habileté à donner le ministère de la guerre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, que l'armée et la France n'avaient pas cessé d'estimer, quoiqu'elles ne l'eussent pas vu, durant les cent jours, dans les rangs de nos braves.

Ce nouveau ministère, débarrassé de l'influence du favori Blacas, semblait être destiné à suivre la marche indiquée par la déclaration du roi datée de Cambrai. Mais il ne tarda pas à être maîtrisé par les circonstances et par les exigences du parti *ultra-royaliste*.

Ce parti, aussi avide qu'il s'était montré lâche, poussa le ministère à entrer dans le grand système des épurations, au moyen duquel les parti-

sans des Bourbons et de la légitimité avaient déjà voulu se rendre maîtres de la France, en occupant exclusivement toutes les places, tous les emplois publics. En 1814, ce système n'avait pu recevoir son entière application, et c'est à cela que les royalistes attribuaient le retour de Napoléon; aussi se proposaient-ils fermement de traiter la France en pays conquis, et les bonapartistes et libéraux en ennemis qu'ils voulaient réduire à la condition d'ilotes. Pour atteindre ce but, il était nécessaire de licencier l'armée nationale, de renvoyer tous les officiers, et de prendre leurs places dans une armée nouvelle, recrutée au moyen des Vendéens, des volontaires royaux du Midi, et des levées de jeunes gens étrangers à la gloire de nos anciens régiments. Ce licenciement des nobles débris d'Austerlitz, d'Iéna, de Leipzick et de Waterloo, avait été imposé aux Bourbons par les alliés; et, quelque humiliant qu'il fût pour la France, il avait reçu l'assentiment du roi et de son conseil, convaincus qu'ils étaient que le trône légitime ne pourrait jamais s'appuyer sur cette armée, naguère bonapartiste, maintenant toute patriote.

La difficulté consistait à opérer le licenciement des cent mille braves réunis sur les bords de la Loire, tous si fortement attachés à leurs drapeaux par les liens de l'honneur. On craignait qu'ils ne se révoltassent à la seule idée de se séparer, et qu'il n'éclatât quelque guerre civile des plus terribles. Le conseil du roi usa donc de toutes les précautions que cette grande opération exigeait: de nombreuses troupes alliées se portèrent sur divers points, d'où elles pouvaient au besoin cerner l'armée française et empêcher qu'elle n'occupât tout le pays, ce qui l'aurait mise à même de donner la main aux divers corps qui étaient vers les Alpes et les Pyrénées. Mais le meilleur parti était de chercher à rompre l'unité de sentiments et de but qui régnait parmi ces cent mille hommes: on l'essaya. Quelques généraux se montrèrent disposés à se rapprocher des Bourbons; mais l'armée entière, cette armée qu'on trompait en lui parlant toujours de l'honneur national et en étalant à ses yeux tous les dehors du patriotisme, ne se montrait dévouée qu'à la patrie: elle ne cessait de se regarder comme le point de ralliement de tous les Français qui voulaient s'opposer aux sinistres projets des puissances alliées. Toutefois, le désir d'éviter à la France le plus grand des malheurs, celui d'allumer la guerre civile, avait déterminé les chefs et les soldats à jurer fidélité au roi et à la Charte; mais ils y mettaient les conditions que l'honneur prescrivait. Ces conditions étaient que nul Français ne serait proscrit ni privé de son rang, de ses emplois civils ou militaires, et que l'armée française serait conservée dans l'état où elle se trouvait, tant que les étrangers resteraient en France.

Ces vœux furent éludés d'abord, et rejetés quelques jours après. Les puissances étrangères, redoutant encore l'esprit martial, les talents, la bravoure, l'expérience de ces vieux bataillons qui les battirent tant de fois, pressèrent leur décomposition, et trouvèrent dans le gouvernement, et dans tous ces émigrés que la gloire de nos armes offusquait, de grandes dispositions à seconder leurs vues humiliantes pour la France. Une ordonnance du roi prescrivit la formation d'une nouvelle armée, composée d'autant de légions d'infanterie que la France comptait encore de départements, de quarante-sept régiments de cavalerie, huit régiments d'artillerie à pied, quatre régiments d'artillerie à cheval, etc. Dès lors le sort de l'armée de la Loire ne fut plus un mystère.

Après l'avoir humiliée, cette armée toute française, on chercha à la décourager, et enfin on l'outragea. Quand ces cent mille hommes faisaient à la patrie le sacrifice de leur gloire, de leurs opinions; quand ils complétaient leur soumission en quittant les couleurs qui leur étaient si chères, pour arborer celle que les royalistes imposaient à la France, on osait donner le nom de *brigands* à ces hommes si résignés. Les soldats de la patrie, ceux-là même qui avaient versé leur sang pour la rendre puissante et glorieuse, furent appelés les *brigands de la Loire* par ces lâches partisans de l'absolutisme, qui secondaient de tous leurs moyens la dispersion de cette armée dont l'existence était un obstacle à leurs projets de domination. D'un autre côté, les alliés, à qui la France aurait semblé encore trop redoutable si les troupes de ligne se fussent rangées sous le drapeau blanc, demandaient aussi leur prompt licenciement. Les hommes de l'ancien régime et les ennemis de notre gloire s'unirent pour amener cette décomposition. La discipline, qui se maintenait dans l'armée de la Loire, était considérée comme un sujet de crainte: ne pouvant lui faire oublier ses devoirs militaires, on chercha à rendre cette armée odieuse en lui prêtant des projets sinistres.

Enfin, on tenta la dispersion et le licenciement des nobles débris de tous nos anciens corps; et cette tâche, que l'on regardait comme très-difficile à remplir, fut confiée à celui des maréchaux dont les grands services et le caractère loyal pouvaient seuls commander une obéissance pénible à des hommes aigris par les revers, et indignés de se voir signalés comme des bandits. Le maréchal Macdonald fut envoyé à Bourges pour opérer

cette décomposition. On regardait ce moment comme une crise. L'histoire nous apprenait que les plus grandes calamités avaient toujours désolé les villes et les campagnes toutes les fois qu'après de longues guerres les rois avaient licencié leurs armées : on s'attendait à une sanglante révolte ; car jamais on n'avait tenté le licenciement d'une armée aussi brave, aussi nombreuse, aussi pénétrée de l'affront qu'on lui faisait. Mais on reconnut dans ce moment suprême toute la différence qui existe entre des soldats pris dans le corps de la nation, et les anciennes bandes mercenaires composées de la lie de tous les peuples. L'armée de la Loire, toute civique, souscrivit à sa dispersion: ce fut sans doute avec douleur; mais elle sut faire ce grand sacrifice à la patrie. Chaque soldat se sépara, en pleurant, de son drapeau, de ses frères d'armes, et se dévoua à la proscription plutôt que d'agiter les torches de la guerre civile. En un instant ces cent mille braves, qui avaient couvert l'Europe de leurs trophées, déposèrent le titre de héros pour reprendre celui de citoyen.

Des chefs, qui ne doutaient pas d'être voués à la proscription, et dont la tête allait peut-être répondre de l'enthousiasme du mois de mars, enthousiasme que tous les cœurs généreux avaient partagé, ne voulurent pas se soustraire au sort qui leur était réservé, dans la crainte de prolonger des déchirements que l'on aurait attribués à leur résistance.

« Laissez-nous, avaient-ils dit a leurs soldats, » nous ne pouvons plus rien pour vous, ni pour » notre patrie. Si le roi avait voulu nous opposer » à ces cruels étrangers qui dévastent le royaume, » lorsqu'on ne leur présente plus le combat, » nous aurions volé, malgré notre petit nombre, » au secours de nos places fortes, de Paris et du » roi lui-même. Le roi juge sans doute aujourd'hui qu'à lui seul il peut plus pour les contenir et les renvoyer, qu'une armée dont il se » défie. Il veut notre licenciement; obéissons, » puisqu'il s'agit d'ôter un prétexte au séjour, » aux fureurs, au pillage d'un million d'ennemis. » S'il y a pour plusieurs de vos chefs des dangers » personnels à courir, il serait lâche à nous de » nous aider de votre courage pour nous y soustraire. Réservez-vous pour la patrie et pour » répondre à l'appel du roi, si notre dévouement, » si notre soumission peuvent être utiles au salut » du pays. »

Pénétrés d'admiration pour une abnégation si héroïque, nos ennemis mêmes vantèrent les vertus de ces soldats qu'ils n'auraient plus à combattre. Mais les hommes qui se disaient royalistes poursuivirent de leurs outrages ces guerriers patriotes, auxquels il ne restait plus qu'un obscur refuge pour aller cacher leur gloire. Les journaux, soumis à la censure du gouvernement, annoncèrent le licenciement de l'armée française comme ils auraient annoncé une victoire remportée sur l'ennemi : il ne fut pas permis de donner un regret à cette armée; mais on encourageait, on récompensait ceux qui la calomniaient !

Afin d'amener sans retard et sans troubles le licenciement de nos vieux régiments et de leurs chefs, les fonctionnaires qui agissaient au nom de Louis XVIII avaient solennellement promis que, conformément à la convention de Paris, aucune poursuite n'aurait lieu pour cause des entraînements du mois de mars. Mais à peine le gouvernement fut-il assuré de la soumission de l'armée de la Loire que les proscriptions commencèrent. Dix-neuf généraux ou officiers, accusés d'avoir abandonné le roi, avant le 23 mars, et de s'être emparés du pouvoir, furent aussitôt portés sur une liste dressée par la vengeance, pour être arrêtés et traduits devant des conseils de guerre, dont la France se couvrit en peu de temps. Parmi ces généraux, on remarquait: le maréchal Ney, Mouton-Duvernet, Bertrand, Drouot, Cambronne, Lavalette, Labédoyère, Lefèvre-Desnouettes, Grouchy, Clausel, Savary, les frères Lallemand, Drouet-d'Erlon, etc., etc.

Trente-huit autres généraux ou fonctionnaires de l'empire furent en même temps éloignés de leur domicile, et mis en surveillance dans des résidences déterminées par la police, en attendant que les chambres statuassent sur ceux qui devaient sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux. On trouve sur cette liste, dite des *trente-huit*, les noms du maréchal Soult; des généraux Allix, Excelmans, Carnot, Lamarque, Vendamme, Dejean fils, de Regnault de Saint-Jean-d'Angely, d'Arnault, de Bory-Saint-Vincent, écrivains de mérite et anciens fonctionnaires. On y voit figurer jusqu'au secrétaire de Napoléon, Lelorgne-Dideville.

Enfin, par une autre ordonnance du même jour, 24 juillet, vingt-neuf membres de la chambre des pairs en furent exclus : les noms les plus glorieux figurent encore sur cette troisième liste; on y compte cinq maréchaux : Ney, prince de la Moscowa; Suchet, duc d'Albuféra; Moncey, duc de Conégliano; Mortier, duc de Trévise; Lefebvre, duc de Dantzick; les comtes Boissy-d'Anglas, de Ségur, etc., etc.

Ces trois listes fatales, sur lesquelles figurent tant de noms illustrés par de grands services et chers à la France, sont dressées par un ministère faible, qui viole la Charte, les conventions et les promesses pour complaire aux ennemis de la

France. il croit par là satisfaire aux exigences du parti ultra-royaliste, sans réfléchir qu'une fois la voie de l'arbitraire ouverte, chacun s'y précipitera pour assouvir les vengeances qu'il veut exercer contre les hommes d'une autre opinion. Et que pouvait-on opposer aux actes arbitraires des grands comme des petits fonctionnaires, qui arrivaient au pouvoir animés par les plus violents ressentiments ? La liberté de la presse, proclamée par une ordonnance du 20 juillet, était devenue dérisoire, puisque les feuilles périodiques restaient soumises à la censure d'une commission nommée par le gouvernement : cette commission, à Paris, et les préfets, dans les départements, restaient seuls les maîtres de la presse. Tous ces censeurs étaient sous l'influence des ministres, lesquels se trouvaient eux-mêmes sous celle de la cour et des princes, qui tous recevaient, dans cette déplorable circonstance, l'impulsion des puissances alliées. Qu'on ne s'étonne donc pas si aucune voix généreuse ne s'éleva dans ce moment pour déplorer l'humiliation de la France, les exigences de l'étranger, le délire furieux de ceux qui se disaient royalistes [1]. Tous les bons Français étaient contristés; la plupart fuyaient dans les campagnes; quelques-uns même quittaient la France. L'opinion publique ne pouvait plus avoir d'organes : il fallut se taire. Mais ce silence n'était pas celui de l'approbation.

Et quel est le Français qui pouvait approuver la conduite des alliés, depuis qu'une convention, qu'ils ne prenaient pas la peine d'exécuter, leur avait ouvert les portes de Paris?

L'empereur de Russie, celui d'Autriche et le roi de Prusse, étaient accourus dans cette capitale, dès qu'ils avaient appris l'éloignement de l'armée française : ils y avaient fait leur entrée; mais ce n'était plus avec ce front ouvert qu'ils avaient en 1814. Ils se montraient très-réservés, et leurs égards pour Louis XVIII tenaient de la froideur de l'étiquette. Alexandre, qui croyait avoir de nouveaux griefs contre la France, à cause du traité préventif signé à Vienne pour s'opposer au futur agrandissement de la Russie; Alexandre, dis-je, relevait avec aigreur les fautes du gouvernement, de la cour et du clergé : Wellington montrait tout l'orgueil qu'il avait puisé dans le succès de Waterloo, et s'étudiait à éluder la convention de Saint-Cloud : Blücher et ses Prussiens déploraient tout haut cette même convention, parce qu'elle arrêtait leur vengeance : leur colère s'exhalait partout où se présentait à leurs yeux un des glorieux monuments de l'empire. Déjà ils avaient dégradé, sous les yeux du roi, l'arc de triomphe de la place du Carrousel : quelques jours après, ils voulurent faire sauter le pont de Iéna. Tout avait été disposé pour cet exploit de Vandale; trois fois ils mirent le feu à la poudre qui devait anéantir ce beau monument, et trois fois il avait résisté. On reprenait les travaux destructeurs lorsque l'indignation des Parisiens et un acte de condescendance du roi les firent cesser. Le nom du pont de *Iéna* lui fut ôté par une ordonnance royale, qui ordonnait qu'on l'appellerait désormais *pont des Invalides :* le nom glorieux d'*Austerlitz* fut aussi enlevé au pont du Jardin des Plantes et on lui substitua celui de *pont du Jardin du Roi*. Les Prussiens ne s'attaquèrent plus alors au pont des Invalides, ni les Autrichiens à celui du jardin des plantes; mais ils se concertèrent avec les Anglais, et les Hollandais pour faire le siége de nos musées.

Quelques villes de la Belgique ayant réclamé des tableaux dont leurs églises étaient ornées, leur demande fut accueillie par Wellington : dès lors tous les souverains alliés, au mépris d'une convention positive, signée en leur nom par leurs généraux, firent entendre les mêmes réclamations, non-seulement pour ce qui leur avait appartenu, mais encore pour tout ce qui nous avait été cédé par les petits souverains de l'Italie, en compensation de territoires ou de contributions qui leur furent remis. La grande et sacrilége spoliation des musées fut décidée par Wellington, qui semblait avoir pris à tâche de détruire tout ce qui rappelait les exploits des armées de la république et de celles de Napoléon.

Vainement le savant Denon, directeur du musée de peinture et de sculpture, fit-il la plus noble résistance; vainement les Parisiens indignés voulurent-ils s'opposer à cette dévastation; le siége et le pillage de tous les précieux objets d'arts et de sciences réunis dans nos musées ou dans nos bibliothèques publiques fut consommé par les parjures signataires de la capitulation de Paris, sans que le faible roi de France ni ses ministres aient osé s'y opposer.

Avec quelle joie barbare les soldats des souverains alliés contre la France opérèrent cette spoliation! quelle ardeur ils mirent à dévaster nos monuments! quels cris de Vandales ils firent entendre en traînant le quadrige des chevaux de Corinthe qui décorait l'arc de triomphe du Carrousel, et le lion de Saint-Marc, placé sur la fontaine des Invalides! « A la morne indignation des » Parisiens, dit un historien témoin de ces scè- » nes révoltantes, on eût cru que cette ville n'é- » tait peuplée que d'artistes. C'était surtout l'en-

[1] Ce fut un peu plus tard que parurent les premières *Messéniennes* de M. Casimir Delavigne, empreintes des sentiments les plus généreux et les plus patriotiques.

» lèvement des statues antiques, que nous avions » conquises à Rome et en Italie, qui excitait les » regrets les plus amers. L'Apollon de Belvédère » était pour nous comme un Capitole tout entier : » c'était un signe de la manière dont nous ve» nions tout-à-l'heure de succéder aux vieux Ro» mains. Les Français tiennent moins au plaisir » de vaincre qu'à l'orgueil de dominer. Ils font » des conquêtes avec furie, et les cèdent avec une » sorte d'indifférence. Ce qui leur est le plus cher, » c'est d'en garder les trophées. Il fallait voir » partir le Laocoon, la Vénus de Médicis, tant » d'autres ouvrages antiques qui semblaient nous » donner les Grecs pour aïeux; puis les chefs» d'œuvre de Raphaël, de Titien, de Paul Véro» nèse, de Rubens, et tant de tableaux pré» cieux » Les étrangers n'exemptèrent pas même du pillage le palais de leur propre allié Louis XVIII. C'est ainsi qu'ils rendirent la seconde restauration des Bourbons agréable aux Français!

Non contents de nous ravir les inimitables trésors renfermés dans le musée Napoléon, dans celui d'histoire naturelle et dans nos bibliothèques, les soldats alliés dévastaient en même temps nos plus belles promenades : le bois de Boulogne, où campaient des Anglais, les Champs-Élysées, où étaient des Cosaques, ne présentaient plus que l'aspect désolant d'un désert, à la place de ces riants et majestueux ombrages où la population parisienne allait se délasser de ses travaux. Dans toute la circonférence de la capitale s'étendaient d'autres camps, dont l'aspect était loin de réjouir la vue des Français. Partout l'image de la guerre et de la conquête lorsque la guerre devait être finie et la conquête impossible. Louis XVIII voyait, des fenêtres de son palais, les camps des Anglais et des Cosaques; mais comment oser témoigner de la peine en présence d'alliés qui lui avaient rendu l'éminent service de le replacer deux fois sur le trône de France? Les soldats étrangers lui étaient si nécessaires! Les Bourbons savaient bien que, sans l'étranger, ils ne fussent jamais rentrés en France; que la France les repoussait eux et tous les hommes de Coblentz; qu'elle n'avait vu qu'avec répugnance le retour des émigrés, des Vendéens, des chouans, cortége obligé de leur dynastie : ils savaient, enfin, que la nation serait toujours prête à les rejeter de son sein, s'ils n'étaient pas appuyés par les baïonnettes étrangères. Ainsi, pour régner sur les Français, les Bourbons étaient dans la nécessité de laisser dévaster et dévorer leur royaume par un million d'ennemis acharnés que Louis XVIII appelait ses *augustes alliés*.

Pendant que ces alliés dévastaient ainsi la capitale de la France, et que de nouveaux flots de Russes, d'Autrichiens, d'Allemands de tous les cercles débordaient tous les jours notre territoire par tous les points, bloquaient nos forteresses et ravageaient nos campagnes, non plus comme des armées disciplinées, mais comme des hordes de pillards, le faible gouvernement de Louis XVIII, dont l'action ne pouvait guère se faire sentir au milieu de tant de baïonnettes étrangères, appelait à son secours une nouvelle chambre des députés, et reconstituait celle des pairs.

Pour former cette chambre des députés, on improvisa un système électoral qui eût pu passer pour libéral, si l'arbitraire laissé aux préfets dans la formation des listes ne l'eût rendu extrêmement vicieux. Au lieu des quarante ans exigés par la Charte, on n'en demandait plus que vingt-cinq aux éligibles, pour pouvoir être élus, et on pouvait être électeur à vingt-un ans : c'était sans doute un pas fait dans la route des améliorations; mais, en même temps, le cens électoral et celui de l'éligibilité étaient conservés au taux fixé par la Charte : c'était toujours l'argent, et non le mérite ou les droits, qui faisait la base de ce système, au moyen duquel il n'y avait de représenté à la chambre que ceux qui payaient 500 fr. d'impôts directs, c'est-à-dire soixante mille individus sur 7 millions de citoyens. Le nombre des députés était porté à trois cent quatre-vingt-dix-neuf, au lieu de deux cent cinquante-neuf. Le gouvernement espérait trouver dans la composition de cette nouvelle chambre un renfort pour soutenir l'opinion royaliste : elle était destinée à remplir presque le rôle d'une assemblée constituante, puisque l'ordonnance de convocation l'appelait à réviser un grand nombre d'articles de la Charte. Ainsi l'acte constitutionnel était menacé dans ses dispositions fondamentales.

Quant à la chambre des pairs, elle fut reconstituée sur une nouvelle base, celle de l'hérédité dans la même famille, par ordre de primogéniture : le nombre des membres en fut aussi augmenté de cinquante-huit. Vingt-neuf ayant été éliminés par l'ordonnance du 24 juillet, et six étant décédés depuis le 4 juin 1814, le roi en nomma quatre-vingt-treize nouveaux, tous pris dans les familles de cette noblesse fondée en partie sur des *illustrations* de cour. Ainsi, la chambre des pairs fut composée de deux cent dix membres héréditaires. Les lettres-patentes devaient toutes porter collation d'un titre affecté à chaque pairie. C'étaient autant de concessions faites à cette aristocratie, que l'assemblée constituante, en 1789, et la chambre des représentants, en 1815, avaient voulu détruire : tout annonçait que les libertés publiques consacrées par la Charte allaient courir de grands dangers, et que le despo-

tisme ministériel remplacerait celui des rois.

Déjà, par une fausse interprétation de l'art. 14 de la Charte (article qui devait, plus tard, encourager les partisans du pouvoir absolu jusqu'au point de leur faire commettre les fautes les plus graves), le roi venait de prescrire la perception, à titre de réquisition de guerre, d'une contribution extraordinaire de cent millions, dont la répartition devait être définivement arrêtée à la prochaine session des chambres.

Les élections se firent dans les circonstances les plus déplorables; non-seulement la France était en proie aux vexations des étrangers, mais elle l'était encore aux fureurs des royalistes du Midi, fanatisés par la présence du duc d'Angoulême et d'une foule d'agents royaux, tous animés d'un esprit de réaction propre à allumer le plus terrible incendie dans un pays où les esprits sont si inflammables.

Ce prince, après être resté long-temps à Puycerda, d'où il entretenait des relations avec les royalistes de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes et de quelques autres villes, avait pu enfin rentrer en France par le département de l'Arriége, pays généralement patriote, et dans lequel le général Lafitte avait mis sur pied, pendant les cent jours, de nombreux bataillons composés de d'anciens soldats ou de jeunes gardes nationaux. La vallée de l'Arriège, défendue par ces bataillons et quelques troupes de ligne, ne s'était ouverte devant le duc d'Angoulême que lorsqu'on eut désespéré de la cause nationale sur tous les autres points. Cette longue résistance avait empêché ce prince de se rendre plus tôt à Toulouse, où les royalistes l'attendaient pour commencer la réaction contre tous ceux qui s'étaient montrés bonapartistes ou patriotes. Le duc d'Angoulême, entouré de quelques royalistes du pays de Foix, et escorté par un ignoble bataillon composé de contrebandiers et de miquelets de la frontière, traversa le département de l'Arriége, et se rendit à Toulouse pour y concerter les mesures à prendre contre les fonctionnaires et les fédérés du Midi. Sa présence déchaîna toutes les passions des royalistes et mit au jour leurs projets sanguinaires; elle fut un grand malheur pour les départements méridionaux : partout où ce prince et ses adhérents parurent, les fureurs de ce parti éclatèrent. Sûrs de l'impunité, ceux qu'on appela depuis les *jacobins blancs* se montrèrent les dignes successeurs des égorgeurs qui déshonorèrent notre grande révolution.

J'ai déjà parlé des massacres dont la ville de Marseille avait été le théâtre à la nouvelle de la déroute de Waterloo. Des mouvements royalistes avaient eu lieu, en même temps, dans quelques-unes des principales villes du Midi; mais ils avaient été réprimés et contenus. Toutefois, les bourbonistes, qui ne doutaient plus du succès de leur cause, s'étaient partout organisés et recrutés : le duc d'Angoulême les trouva prêts à agir. Mais au lieu d'imiter un parti qui n'avait pas voulu verser une seule goutte de sang durant le cours des cent jours, et qui venait de faire les plus grands sacrifices à la tranquillité intérieure de la France, les royalistes et le clergé du Midi se montrèrent implacables.

Et comme Louis XVIII et ses nouveaux ministres leur paraissaient trop modérés, ils se détachèrent ouvertement du roi et de son gouvernement, pour se dévouer à ce gouvernement occulte qui pesa si long-temps sur la France, et dont le chef était le propre frère du roi, le comte d'Artois, représenté, dans le Midi, par le duc et la duchesse d'Angoulême. La scission fut portée jusqu'au point de substituer les couleurs du comte d'Artois et de la duchesse sa belle-fille, c'est-à-dire la cocarde verte et amarante, à la cocarde blanche. Des corps de sicaires, qu'on habilla de vert (de là le nom de *verdets* sous lequel ils acquirent leur triste célébrité), furent levés pour seconder les vengeances de parti. Bientôt tout le Midi devint une terre de proscription pour les patriotes et les anciens militaires : les prisons se remplirent[1].

Ces royalistes, qui font consister leur fidélité au souverain légitime dans des persécutions illégales et des voies de fait contre quiconque s'indigne de leurs excès; ces royalistes, dis-je, ont armé des satellites auxquels ils signalent les victimes. Le maréchal Brune, illustre par tant de beaux faits d'armes, respectable par ses mœurs douces et la loyauté de son caractère; Brune, qui venait de préserver Toulon des malheurs qu'aurait entraînés l'opposition d'une troupe irritée, tomba sous les coups des égorgeurs d'Avignon. Un maréchal de France y est assassiné en plein jour, aux yeux d'une population qui permet et encourage ce crime, et qui, même après la mort du vainqueur des Anglais, laisse son corps exposé aux plus grands outrages : on le mutile, on le traîne dans la boue, on le jette dans le Rhône, on veut que les corbeaux se repaissent de ce cadavre : les Anglais l'eussent porté à Westminster.

[1] L'auteur de cet ouvrage, dont les principes et le patriotisme étaient trop connus pour ne pas lui attirer des persécutions, fut arrêté de nuit, dans son lit, et conduit à la prison de Toulouse, au milieu de quatre sous-officiers de gendarmerie et d'un détachement de verdets. Sa vie eût couru les plus grands dangers sans la protection que lui accordèrent les quatre sous-officiers. Il fut rendu à la liberté sur les instances du général Partouneaux et du préfet de l'Ariége. M. Chassepot de Chaplaine : il se fait un devoir de leur exprimer ici toute sa reconnaissance

Ce grand coup des royalistes d'Avignon sert d'exemple aux royalistes des autres villes. Nîmes se signale par l'assassinat d'un grand nombre de militaires et de protestants. Là, les bandes d'égorgeurs sont organisées : elles ont des chefs éprouvés par d'horribles exploits. Ce ne sont plus des Français qui dominent dans ce pays, ce sont des cannibales; ils mutilent leurs victimes, ils promènent leurs têtes sanglantes, ils dansent autour des cadavres; et leurs femmes se mêlent à ces danses, elles confondent leur voix dans les cris d'une joie farouche qui font trembler tous ceux qui ne sont pas royalistes à la manière de ces monstres.

De Nîmes, les fureurs des royalistes se communiquent à Montpellier, à Toulouse; les habitants de ces belles contrées se laissent déshonorer par les excès d'un parti qui se montre à la fois feroce et cupide. Les royalistes ne font pas la guerre seulement aux hommes, ils la font aussi aux places; et pour avoir ces places, ils dénoncent, persécutent emprisonnent les titulaires.

Toulouse avait pour commandant le général Ramel, investi de la confiance du roi, et ayant donné des gages de dévouement à la royauté : ce commandant paraissait trop modéré à ceux qui venaient d'organiser les verdets, non pour défendre l'indépendance nationale, mais pour exécuter les projets de la faction : aussi ce corps ne faisait-il que le service des sbires. Le général Ramel montra de la répugnance à commander à des gens que la garde nationale de Toulouse repoussait de ses rangs, il ne pouvait donc pas convenir aux chefs royalistes, qui le désignèrent à leurs satellites, et Ramel tomba sous leurs coups, en plein jour, comme devait tomber quelques jours après un autre commandant envoyé à Nîmes au nom du roi.

Par tous ces actes effroyables, les royalistes du midi prouvaient assez qu'ils obéissaient à d'autres ordres qu'à ceux de leur roi légitime, à une autre impulsion qu'à celle que ses ministres s'efforçaient de donner à son gouvernement. Il y avait donc scission complète entre ceux qui se disaient royalistes et leur roi, Louis XVIII; on parlait même de mettre à sa place le comte d'Artois.

Au milieu de cette sanglante anarchie, apparurent les Espagnols. Ferdinand VII qui, pendant et même après les cent-jours, n'avait osé faire paraître aucun de ses soldats sur la frontière française; qui avait laissé le duc d'Angoulême sans un seul bataillon espagnol pour le garantir d'une tentative d'enlèvement de la part de la garnison de Mont-Louis; Ferdinand VII crut devoir faire son invasion sur le territoire français, lorsque le drapeau des Bourbons flottait partout. Un corps d'armée, sous les ordres du général Castanos, pénétra dans le département des Pyrénées-Orientales, non pas dans le but de se mesurer avec les soldats de Napoléon, qui n'existaient plus, mais bien dans celui d'occuper le Roussillon sans coup férir. On parlait alors du démembrement de la France : le parent et l'allié de Louis XVIII pensa que le Roussillon pourrait lui être laissé, s'il l'occupait : il y fit entrer ses troupes. Que s'il arrivait que la France ne fût pas démembrée, et qu'on se contentât de lui imposer de fortes contributions, Ferdinand se serait alors trouvé en mesure d'en réclamer sa part : il n'avait donc qu'à gagner en entrant en France.

Mais le duc d'Angoulême, qui s'était fait proclamer le *héros du Midi*, et qui en était, de fait, le roi absolu, trouva fort mauvais que son cousin envoyât ses soldats sur le territoire de sa domination : il courut à leur rencontre, non pour les combattre, mais pour entrer en arrangement. C'est une chose fort remarquable qu'aucun de ces bataillons de royalistes, aucune des bandes dont le Midi était infesté dans ce moment ne s'offrit pour aller repousser les Espagnols. Le duc d'Angoulême y fut donc seul. On ignore quelle convention fut signée entre lui et le général espagnol; mais, s'il faut en croire les bruits qui circulèrent alors, le duc d'Angoulême n'aurait obtenu l'évacuation du territoire français que moyennant une somme considérable, qu'il se serait engagé à payer au roi d'Espagne, et dont une partie fut comptée lors même de la signature de la convention. Ainsi, d'un côté, l'invasion de l'armée espagnole se serait terminée comme une expédition de flibustier, et de l'autre, par une grande facilité à donner l'argent de la France à celui qui venait lui donner le coup de pied de l'âne.

En m'exprimant ainsi je suis loin de vouloir mépriser la nation espagnole, qui a toute mon estime, et que je crois digne d'un meilleur sort que celui que Ferdinand lui réservait : je ne suis indigné que contre la conduite des alliés en général, et en particulier contre celle de Ferdinand VII, parce qu'il fit, ainsi que cela arrive souvent aux souverains absolus, le plus lâche emploi d'une armée de braves soldats.

Cependant le Midi continuait d'être en proie à tous les fléaux que les royalistes versaient sur ces malheureuses contrées : les bandes de Beaucaire et de Nîmes poursuivaient le cours de leurs sanglants exploits, sûres qu'elles étaient de l'impunité et même de la protection de ceux qui se disaient les commissaires du roi. Des militaires désarmés, des protestants inoffensifs, des femmes, des vieillards, des enfants étaient tombés par

centaines sous les coups de l'affreux *Trestaillons*, de *Truphemy*, de *Pointu* et de cent autres assassins qui ne laissaient passer aucun jour sans se signaler par des meurtres atroces, par l'incendie et le pillage de quelque maison. La plume se refuse à retracer les sanglantes orgies auxquelles ces misérables se livraient sous les yeux des magistrats et des autorités. Tout ce dont les hommes qui déshonorèrent les grandes journées de la révolution s'étaient rendus coupables, les royalistes de 1815 le renouvelèrent : rien ne manqua à cette horrible imitation, pas même le massacre des prisons. Le féroce Graffan, dit *Quatretaillons*, égorgea de sa main les prisonniers d'Uzès. Tous ces crimes se commettaient en plein jour, et c'était aux cris de *Vive le roi!* que s'exécutait cette Saint-Barthélemi en détail contre les protestants et les bonapartistes, contre les meilleurs citoyens du Gard.

Les chefs qui faisaient agir Trestaillons et ses nombreux complices avaient aussi médité l'assassinat d'un autre maréchal de France : mais l'illustre Masséna eut le bonheur d'échapper à leurs poignards, et en fut quitte pour une dénonciation furibonde portée contre lui devant la chambre des députés; dénonciation qu'il lui fut facile de combattre avantageusement.

Cette chambre, dont la composition causait au ministère, ainsi qu'à tous les bons Français, les plus vives alarmes, comptait un grand nombre d'hommes éclairés, ennemis éternels du régime constitutionnel, et partisans déclarés du pouvoir absolu. Quelques-uns de ces députés pensaient même que, pour soumettre et punir les Français, il fallait établir, en France, l'horrible inquisition, telle qu'elle existait en Espagne du temps des Torquemada et des Valdès; et si, arrivés à la chambre, ils n'osèrent pas faire une proposition que les despotes alliés eussent fortement désapprouvée, ils se dédommagèrent par l'établissement d'une *inquisition politique*.

Telles étaient les dispositions de la majorité des députés de 1815. Dès avant leur réunion, ces hommes qu'on aurait dit appartenir au treizième siècle se mirent en état d'hostilité contre les ministres, et principalement contre le président du conseil, Talleyrand, et le ministre de la police, Fouché, qui avaient fait de louables efforts pour contenir les fureurs des royalistes. Des pamphlets, dans lesquels on attaquait ces deux personnages de la manière la plus violente, étaient lancés journellement par le parti plus royaliste que le roi. Fouché, dont la position au conseil de Louis XVIII était des plus équivoques, ne pouvait plus s'y soutenir en présence d'une chambre ardente : il reçut sa démission vers la fin de septembre, et partit presque aussitôt pour aller remplir les fonctions d'ambassadeur du roi de France à la cour de Dresde, fonctions qu'il ne garda pas long-temps, ayant été frappé par la loi dite *d'amnistie*, promulguée dans le mois de janvier suivant. Ce grand coupable, dont tous les talents administratifs consistaient en un esprit d'intrigue qui l'avait mis à même de connaître tous les partis et leurs principaux chefs, qui fut, par sa perversité et la fausseté de son âme, en conspiration permanente contre tous les gouvernements qui l'employèrent, mourut quatre ans après, à Trieste, asile que lui avait accordé le cabinet autrichien. Vain, ambitieux et cupide, ce révolutionnaire, qui fut successivement jacobin, montagnard et thermidorien, et qui était devenu duc sous l'empire, a laissé une immense fortune et un nom détesté.

La disgrâce de Fouché fut le signal de la dislocation du ministère dont il faisait partie. M de Talleyrand, chef de ce ministère, éprouvait, assure-t-on, des dégoûts de plus d'une espèce. En butte à la haine des royalistes, malgré les grands services qu'il avait rendus aux Bourbons, soit lors de leur première restauration, soit au congrès de Vienne, et prévoyant, d'après les exigences des souverains alliés, qu'il aurait à signer une paix déplorable qui le perdrait à jamais; M. de Talleyrand, dis-je, crut devoir donner sa démission, laissant à d'autres diplomates l'embarras de satisfaire les iniques prétentions de tous ces étrangers dont il avait lui-même provoqué la coalition contre la France. Les autres ministres se retirèrent en même temps devant une chambre des députés dont ils désespéraient de réfréner la violence.

Un nouveau ministère fut créé sous les auspices du duc de Richelieu. L'empereur de Russie devait à cet émigré français la prospérité de la ville naissante d'Odessa. M. de Richelieu était un homme loyal, ayant des vues bienfaisantes; on se flattait qu'il ferait protéger la France par le plus puissant des souverains alliés : ce fut dans cet espoir que le roi lui confia la place qu'occupait M. de Talleyrand dans le précédent conseil, c'est-à-dire le ministère des affaires étrangères et la présidence des ministres. On lui adjoignit le comte Barbé-Marbois, comme garde-des-sceaux, le comte Viennot-Vaublanc, comme ministre de l'intérieur : on rendit le ministère de la guerre au duc de Feltre ; la marine fut confiée au vicomte Dubouchage; les finances, au Génois Corvetto, et enfin la police à M. Decazes, qui en était préfet, et qui devait bientôt jouer un grand rôle. Tous ces ministres avaient donné, pendant les cent-jours, des gages de leur dévouement aux Bour-

bons; mais tous n'étaient pas aussi royalistes que l'auraient voulu les nouveaux députés.

On avait jusqu'alors différé l'ouverture de la session de 1815 : quand le ministère fut assis, Louis XVIII ouvrit cette fameuse session, en recommandant aux nouveaux députés de ne jamais perdre de vue les bases fondamentales de la félicité de l'état, c'est-à-dire l'union franche et loyale des chambres avec le roi, et le respect pour la Charte constitutionnelle. « Cette Charte, » disait-il, que j'ai méditée avec soin avant de la » donner, à laquelle la réflexion m'attache tous » les jours davantage, que j'ai juré de maintenir, et à laquelle vous tous, à commencer par » ma famille, allez jurer d'obéir, est sans doute, » comme toutes les institutions humaines, sus» ceptible de perfectionnement; mais aucun de » nous ne doit oublier qu'auprès de l'avantage » d'améliorer est le danger d'innover... »

M. le comte d'Artois et les autres princes présents prononcèrent aussitôt un serment qu'ils n'avaient nullement l'intention de tenir. Les pairs, les députés jurèrent aussi; mais la plupart d'entre eux n'engageaient leur foi que comme une formalité nécessaire avant d'être autorisés à développer les sentiments de haine et de vengeance qu'ils avaient voués à la partie éclairée de la nation. Personne ne fut la dupe de l'enthousiasme de circonstance avec lequel certains hommes, dont le nom était un objet d'effroi pour les amis des libertés publiques, prêtèrent serment d'obéir à la Charte constitutionnelle; on savait ce que la France pouvait attendre d'eux.

On ne fut donc pas étonné de les voir débuter par la suspension de la liberté individuelle. Déjà la presse avait été enchaînée, et ce fut un grand malheur, car aucune voix généreuse ne put s'élever contre les massacres et le pillage organisés dans le département du Gard. La suspension de la liberté individuelle allait autoriser l'arrestation d'un grand nombre de citoyens, qu'il devenait facile d'accuser de crimes et de délits contre la personne et l'autorité du roi, contre les membres de la famille royale, et contre la sûreté de l'état; car ces crimes ou délits sont si vagues, qu'on pouvait classer dans ces catégories jusqu'à la moindre expression de mécontentement. Aussi les prisons de toutes les villes se remplirent-elles bientôt de tout ce que la France possédait de bons citoyens. Ceux qu'on n'osait pas emprisonner, on pouvait, conformément à la même loi, les placer sous la surveillance de la haute police, et les envoyer, à cet effet, de l'une à l'autre extrémité de la France.

Cette loi, qui rappelait, en quelque sorte, celle des suspects, en eut, sous quelques rapports, les mêmes résultats. Une sourde terreur régna aussitôt sur toute la France; les délations se multiplièrent; beaucoup de fonctionnaires royalistes, animés de haines politiques ou excités par des ressentiments personnels, s'érigèrent en inquisiteurs, et trouvèrent les moyens de découvrir beaucoup de petites conspirations, qui furent pour eux une source de récompenses. Ces conspirations, la plupart conçues ou provoquées par d'infâmes affidés de police, se multiplièrent à l'infini, et fournirent aux agents du pouvoir le prétexte qu'ils cherchaient pour justifier l'oppression des citoyens : elles donnèrent lieu à d'innombrables persécutions, qui furent long-temps, sur des motifs spécieux, exercées par la foule d'agents intermédiaires ou subalternes qui s'étaient emparés de tous les degrés des diverses juridictions.

Pour comble de malheur, plusieurs polices rivales étendirent à la fois leurs réseaux sur la France. L'une était celle du ministre à qui le roi avait confié la surveillance du royaume; l'autre, celle du gouvernement occulte, dont le siége était dans cette aile du château des Tuileries appelée le *pavillon de Marsan ;* une troisième, plus perfide, plus générale encore, était celle que chaque royaliste croyait devoir exercer dans l'intérêt de son parti, et qui transformait en espions officieux une foule de gens qui eussent rougi d'être à la solde de la police, mais qui n'en étaient que plus dangereux par leur fanatisme.

Aux persécutions exercées sur les citoyens, sous l'égide de la loi suspensive de la liberté individuelle, le ministre de la guerre Clarke joignit les persécutions les plus révoltantes contre les militaires : ils furent rangés en catégories, en vertu d'un réglement émané de ce ministre, réglement qui établissait une commission d'enquête pour juger l'opinion de chaque officier. On les rangea en quatorze classes. Presque tous les généraux et officiers, qui tous avaient servi la patrie avec bravoure et distinction, et qu'on venait de renvoyer outrageusement, se trouvèrent soumis à d'humiliantes mesures de surveillance par ce même gouvernement qui venait de leur ôter leurs moyens d'existence. Cependant ils sacrifièrent leurs justes ressentiments à la tranquillité publique, et se contentèrent de gémir en silence; car la moindre plainte exhalée, même dans le sein de l'amitié, pouvait être dénoncée comme séditieuse.

Les chambres venaient d'adopter une loi sur les cris séditieux, d'après laquelle toute personne coupable de cris, de discours, d'écrits, de provocations où se trouverait exprimée la menace d'un attentat contre le roi ou les personnes de sa famille, l'excitation à s'armer contre l'autorité royale, ou simplement la menace directe

ou indirecte de renverser le gouvernement, ou de changer l'ordre de successibilité au trône, alors même que ces tentatives n'auraient été liées à aucun complot, devait être punie de la déportation.

Ce fut en vain que quelques députés sages s'élevèrent avec force contre toutes ces dispositions arbitraires, contre toutes ces catégories, et cette longue et confuse nomenclature de délits politiques; leurs voix généreuses furent couvertes par les clameurs de leurs nombreux adversaires, et toutes ces terribles lois de circonstance furent votées à une forte majorité; majorité avide de vengeances et de proscriptions, qui accordait aux ministres toujours plus qu'ils ne demandaient, quand ils se présentaient avec des projets de loi contraires aux dispositions de la Charte et destructifs des libertés publiques.

La chambre des députés était ainsi parvenue à semer la terreur dans toute la France. Partout les bons citoyens, les anciens militaires se trouvaient en butte aux persécutions de la police et des autorités; partout les royalistes exerçaient les plus atroces vengeances. Un député courageux, M. Voyer-d'Argenson, osa demander une enquête sur l'état de la nation et sur les scènes sanglantes dont le midi de la France était le théâtre. Mais une majorité considérable se montra irritée d'une proposition qui eût mis au grand jour tant de crimes qu'elle voulait couvrir d'un voile impénétrable, et demanda même le rappel à l'ordre de celui qui avait fait entendre le cri de l'humanité. Ce rappel à l'ordre fut prononcé par une assemblée furibonde, dont plus d'un de ses membres était fortement intéressé à s'opposer à toute enquête sur les excès des royalistes.

Les effets de cette déplorable séance ne tardèrent pas à se faire sentir à Nîmes, où le duc d'Angoulême et le général Lagarde étaient parvenus à suspendre le cours des barbares persécutions exercées contre les protestants, en faisant arrêter Trestaillons et quelques-uns de ses complices. Une horrible fermentation se manifesta parmi les volontaires royaux le jour où le temple des protestants devait se rouvrir : en vain le général Lagarde voulut-il faire protéger la liberté des cultes et exécuter les lois; les assassins se portent en foule vers le temple, y pénètrent en armes, et tombent sur les protestants, dont ils firent une nouvelle boucherie. Le général accourt pour rétablir l'ordre; mais il fut lui-même entouré par les brigands, dont l'un, nommé Boissin, sergent dans la garde nationale, l'ajusta de son pistolet et le blessa dangereusement. La foule applaudit à ce crime, et ouvrit un libre passage au meurtrier, qui n'éprouva d'autre regret que celui de ne pas avoir tué le généreux protecteur des protestants.

Plus tard, pendant que les conseils de guerre et les tribunaux du département du Gard continuaient à sévir contre des citoyens accusés de bonapartisme, la cour d'assises acquitta l'horrible Trestaillons : il rentra en triomphe dans une ville qu'il avait livrée aux furies. Boissin, l'assassin du général Lagarde, fut aussi acquitté par des juges qui osèrent prononcer que cet attentat avait été commis *dans un cas de légitime défense*. Par l'effet de ces monstrueuses impunités, Trestaillons, Truphemy, Boissin, Quatretaillons et leurs semblables continuèrent de témoigner en justice quand il s'agissait d'appliquer toute la sévérité des lois de circonstance à des hommes échappés à leurs poignards.

Les assassinats de Nîmes ne cessèrent totalement, et le département du Gard ne respira que lorsque M. Lainé, arrivé au ministère de l'intérieur, prit le parti, après avoir fait de louables mais vains efforts pour dompter l'esprit forcené qui s'était emparé de tant de royalistes ardents, de licencier la garde nationale de cette ville, et d'y envoyer un préfet dont la modération ramena le calme dans ce malheureux pays.

Tout cela se passait dans les départements du midi pendant qu'à Paris se négociait le traité de paix que les despotes alliés allaient imposer au gouvernement des Bourbons, après avoir exigé le licenciement de notre vieille armée.

Ce que les alliés avaient exécuté ou tenté d'exécuter au mépris de la convention de Saint-Cloud n'annonçait que trop quelles seraient leurs exigences. Violant sans pudeur des promesses faites solennellement, oubliant, après l'occupation de nos places et de nos départements, les proclamations dans lesquelles ils s'annonçaient comme des libérateurs désintéressés, comme des auxiliaires dont les forces ne devaient agir que contre l'homme qu'ils avaient si imprudemment placé aux portes de la France; les souverains alliés trompant le peuple français, comme ils avaient trompé les espérances de tous les autres peuples, se présentaient avec un nouveau traité par lequel la France se voyait condamnée aux plus humiliants sacrifices et à d'énormes contributions.

Avant de se retirer, M. de Talleyrand avait admis la base d'un dédommagement à payer aux alliés, pour les indemniser de l'armement dispendieux qu'ils avaient fait contre Napoléon; mais on n'avait pu s'accorder sur la somme, et c'était là ce qu'il fallait débattre. Afin d'obtenir beaucoup, l'Autriche et la Prusse, gonflées des dépouilles que le congrès de Vienne leur avait données, élevaient des prétentions, la première

sur l'Alsace et la Lorraine; la seconde sur une nouvelle frontière depuis les places de Condé et de Philippeville, jusqu'aux forts de Joux et de l'Écluse. Toutefois, ces prétentions ne furent pas annoncées officiellement, parce qu'on était sûr que la Russie et l'Angleterre s'y opposeraient; mais on en parla et on les mit en avant comme un épouvantail propre à faire souscrire à toutes les autres conditions qu'on osait nous imposer.

L'Autriche s'adressa alors aux puissances secondaires. Il fut tracé une carte qui rognait la France sur presque tous les points de sa frontière du nord et de l'est. Il s'agissait en outre de raser les fortifications d'Huningue et même de Strasbourg. Ces conditions si dures, si cruelles, excitèrent de vives réclamations; peu s'en fallut que l'on ne donnât des ordres pour réunir ce qui restait encore sous les drapeaux de vieux soldats de l'armée de la Loire, qu'on ne fît un appel aux Vendéens, et qu'une nouvelle guerre n'éclatât entre la France indignée et les puissances parjures. Mais les Bourbons ne se sentirent pas le courage de courir cette chance honorable : Louis XVIII préféra solliciter l'intervention d'Alexandre, et l'Autriche fut obligée de se modérer.

Les demandes furent réduites à cinq points : 1° une cession de territoire, comprenant les places de Condé, Philippeville, Marienbourg, Givet et Charlemont; Sarre-Louis, Landau et les forts de Joux et de l'Écluse; la cession d'une partie du pays de Gex à la Suisse; 2° la démolition des fortifications d'Huningue; 3° le paiement d'une indemnité de 800 millions; 4° le département du Mont-Blanc, restitué au roi de Sardaigne; 5° l'occupation, pendant sept ans, d'une ligne le long des frontières par une armée de cent cinquante mille hommes aux frais de la France. Telles étaient les conditions adoucies que les propres alliés de Louis XVIII, ceux qui venaient de le replacer sur le trône, lui imposaient pour l'y soutenir. Qu'on ajoute à ces demandes la spoliation de nos musées, dont la valeur en objets d'art était au-dessus de toute estimation possible, puis le licenciement de notre brave armée, et l'on aura une juste idée des sacrifices exigés de la France pour lui rendre une dynastie qu'elle avait expulsée deux fois et un gouvernement qui ne pouvait convenir à un peuple dont les idées avaient fait tant de progrès depuis le renversement de l'ancien régime.

Tout autre souverain que Louis XVIII eût formellement refusé de souscrire à ces honteuses conditions; mais ni lui, ni aucun des princes de sa famille n'eurent l'idée de faire un appel à la nation. Leurs ministres pensèrent qu'une guerre nationale serait funeste à la dynastie dite légitime, et préférèrent signer l'humiliation de la France plutôt que d'imiter l'exemple récent que les Espagnols venaient de donner au monde. Tout ce qu'ils obtinrent de la *magnanimité* des alliés de Louis XVIII fut une réduction de cent millions de contributions, la conservation des fortifications de Strasbourg, celle des places de Condé, Givet et Charlemont, et la réduction de la durée de l'occupation à cinq années au lieu de sept exigées par les alliés.

Le sacrifice fut consommé le 20 novembre, jour où les ministres de Louis XVIII signèrent le traité le plus désastreux de tous les traités désastreux dont les annales de la monarchie française offrent la nomenclature, depuis celui de Brétigny, en 1762. Les conditions acceptées par Louis XV, lorsque, avili par ses vices, et ayant avili la nation sur laquelle il laissait régner des courtisanes, il se soumit, après Rosbach, à tout ce qu'on exigea, furent moins ignomineuses. Quelle différence entre les traités de Campo-Formio et de Tilsitt, et les traités de Paris!

Celui du 30 mai 1814 avait déjà ôté à la France ses limites naturelles, si chèrement achetées, pour la réduire aux seules provinces qu'elle possédait avant la révolution. Par celui du 20 novembre 1815, nous venions de perdre plusieurs cantons importants, dans lesquels se trouvaient tout le duché de Bouillon, les places fortes de Philippeville, Marienbourg, Sarre-Louis, Landau. Une partie du pays de Gex était cédée à la Suisse. La partie du département du Mont-Blanc restée à la France en vertu du traité de 1814 était remise au roi de Sardaigne, à qui la France transférait aussi sa haute suzeraineté sur la principauté de Monaco. Les pertes qui dérivent de ces démembrements s'élèvent à vingt lieues carrées, peuplées de cinq cent trente-quatre mille âmes, dont vingt-sept mille sont distraites du département du Nord; soixante-dix-huit mille des Ardennes; deux cent vingt-deux mille de la Moselle; vingt-sept mille du Bas-Rhin, et cent quatre-vingt mille du Mont-Blanc.

Les fortifications d'Huningue, que le général Barbanègre et une poignée de braves venaient de défendre si honorablement, devaient être démolies, et le gouvernement français ne pouvait les rétablir dans aucun temps, ni les remplacer par d'autres fortifications, à une distance moindre qu'à trois lieues de Bâle. La neutralité de la Suisse devait s'étendre sur une partie de la Savoie. De cette manière l'Alsace restait ouverte, et en quelque sorte démantelée.

La France devait payer aux alliés la somme énorme de sept cent millions, laquelle serait acquittée, par jour et par portions égales, pendant cinq années. On permettait cependant au gouver-

nement français de se libérer plus tôt, si cela pouvait lui convenir.

Un corps de troupes alliées, fixé à cent cinquante mille hommes, devait occuper des positions militaires le long des frontières de la France, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à la Suisse. Nonobstant cette occupation, la France ne pouvait entretenir, dans les vingt-six places enclavées dans le territoire occupé, que de très-faibles garnisons, dont le total ne pouvait dépasser vingt-deux mille sept cents hommes.

Les cent cinquante mille hommes de l'armée d'occupation devaient être entretenus aux frais du gouvernement français. Les puissances alliées portèrent leur sollicitude pour ces cent cinquante mille soldats jusqu'à exiger que les rations fussent plus fortes que celles délivrées aux soldats français, et que tout leur fût fourni en nature.

Quant à la solde, l'équipement, l'habillement et autres accessoires, le gouvernement français était obligé de les acquitter en argent, moyennant un abonnement de cinquante millions par an, payables de mois en mois. Les draps pour l'habillement des troupes alliées devaient être fournis par l'Angleterre, et l'habillement ne pouvait pas même être confectionné par des ouvriers français.

Il fallut reconnaître et payer les dettes contractées par le gouvernement français envers des particuliers, communes ou établissements compris dans les vastes contrées qui nous avaient été ravies, et s'en remettre, à cet égard, à une liquidation confiée aux étrangers.

Enfin, il fallut s'engager à indemniser les sujets porteurs de vieilles créances frappées plusieurs fois de déchéance par de justes motifs.

Jamais on ne vit de si criantes extorsions, un si grand abus de la force. Et ce sont ceux qui se disent les alliés du roi Louis XVIII, les restaurateurs de la dynastie bourbonienne, les signataires des proclamations de Malplaquet et d'Heidelberg, qui imposent à la France désarmée ces humiliantes conditions!

Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'en agissant ainsi les puissances alliées cherchaient à assurer la tranquillité de l'Europe. Celui qui seul pouvait troubler cette tranquillité était alors confiné à deux mille lieues de l'Europe, sur l'homicide rocher de Sainte-Hélène, où sa tombe était marquée par avance. En abaissant la France, en la ruinant, en la dévastant, les souverains coalisés cédaient trop visiblement à leur vieille jalousie, à des sentiments de haine, à de vils motifs de cupidité. Que ces souverains n'oublient pas qu'en consacrant toutes les iniquités du congrès de Vienne et des deux traités de Paris, ils ont semé des germes de discorde sur toute la surface de l'Europe, et que, tôt ou tard, les Français tireront une éclatante vengeance des outrages qui leur ont été prodigués dans ces deux invasions.

CHAPITRE II.

Traité dit de la Sainte-Alliance. — Actes de la chambre des députés. — Établissement des cours prévotales. — Mise en jugement du maréchal Ney. — Sa condamnation et sa mort. — Mort de Joachim Murat. — La chambre des députés est qualifiée de CHAMBRE ARDENTE. — Division dans le ministère. — Loi dite d'amnistie. — Les anciens militaires sont placés dans d'humiliantes catégories. — Assassinats du maréchal Brune, des généraux Lagarde et Ramel. — Lois contre les régicides. — Fureurs de la faction ultra-royaliste. — Désorganisations de l'Institut, de l'École Polytechnique. Budgets et arriéré. — Réflexions sur la chambre de 1815. — Conspiration de Grenoble.

Les cabinets de Vienne, de Londres, de Prusse et de Russie, étaient tellement convaincus qu'ils préparaient de nouvelles révolutions et de nouvelles guerres, qu'aussitôt après avoir signé le traité avec la France, ils en signèrent un entre eux, confirmatif de celui de Chaumont du 1er mars 1814 et de celui de Vienne du 25 mars 1815, dont ils renouvelèrent toutes les stipulations offensives et défensives, à l'effet d'assurer, par la force, l'ordre de choses qu'ils venaient de rétablir en France. Ainsi les Metternich, les Castlereagh, les Capo-d'Istria, les Hardenberg, s'établissaient les dictateurs des nations.

Le traité entre les quatre grandes puissances coalisées contre la France avait été précédé par un autre acte qui semblait donner à la diplomatie une direction toute nouvelle. Cet acte extraordinaire fut le fameux traité, dit la *sainte alliance*, signé le 26 septembre 1815, par l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et tenu secret pendant près de trois mois. En voici le contenu :

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,
» LL.MM. l'empereur d'Autriche, le roi de
» Prusse et l'empereur de Russie, par suite des
» grands événements qui ont signalé en Europe le
» cours des trois dernières années, et principale-
» ment des bienfaits qu'il a plu à la divine Provi-
» dence de répandre sur les états dont les gouver
» nements ont placé leur confiance et leur espoir
» en elle seule; ayant acquis la conviction in-
» time qu'il est nécessaire d'asseoir la marche à
» adopter par les puissances dans leurs rapports
» mutuels sur les vérités sublimes que nous en-
» seigne l'éternelle religion du Dieu sauveur;
» Déclarons solennellement que le présent acte
» n'a pour objet que de manifester à la face de

» l'univers leur détermination inébranlable, de » ne prendre pour règle de leur conduite, soit » dans l'administration de leurs états respectifs, » soit dans leurs relations politiques avec tout » autre gouvernement, que les préceptes de » cette religion sainte, préceptes de justice, de » charité et de paix, qui, loin d'être unique- » ment applicables à la vie privée, doivent au » contraire influer directement sur les réso- » lutions des princes, et guider toutes leurs dé- » marches, comme étant le seul moyen de con- » solider les institutions humaines et de remédier » à leurs imperfections.

» En conséquence LL. MM. sont convenues des » articles suivants :

» Article premier. Conformément aux pa- » roles des saintes Écritures, qui ordonnent à tous » les hommes de se regarder comme frères, les » trois monarques contractants demeureront unis » par les liens d'une fraternité véritable et indis- » soluble; et, se considérant comme compatriotes, » ils se prêteront, en toute occasion et en tout » lieu, assistance, aide et secours; se considérant » envers leurs sujets et leurs armées, comme pères » de famille, ils les dirigeront dans le même es- » prit de fraternité dont ils sont animés, pour » protéger la religion, la paix et la justice.

» Art. 2. En conséquence, le seul principe » en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, » soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre » réciproquement service; de se témoigner, par » une bienveillance inaltérable, l'affection mu- » tuelle dont ils doivent être animés, de ne se » considérer tous que comme membres d'une » même nation chrétienne, les trois princes alliés » ne s'envisageant eux-mêmes que comme délé- » gués par la Providence pour gouverner trois » branches d'une même famille, savoir : l'Au- » triche, la Prusse et la Russie; confessant ainsi » que la nation chrétienne, dont eux et leurs peu- » ples font partie, n'a réellement d'autre souve- » rain que celui à qui seul appartient en propriété » la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent » tous les trésors de l'amour, de la science et de » la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin » Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, » la parole de vie. LL. MM. recommandent en » conséquence, avec la plus tendre sollicitude, à » leurs peuples, comme unique moyen de jouir » de cette paix qui naît de la bonne conscience, » et qui seule est durable, de se fortifier chaque » jour davantage dans les principes et l'exercice » des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux » hommes.

» Art. 3. Toutes les puissances qui voudront » solennellement avouer les principes sacrés qui » ont dicté le présent acte, et reconnaîtront com- » bien il est important au bonheur des nations » trop long-temps agitées, que ces vérités exercent » désormais sur les destinées humaines toute l'in- » fluence qui leur appartient, seront reçues avec » autant d'empressement que d'affection dans » cette sainte alliance.

» Fait triple, et signé à Paris, l'an de grâce 1815 » (26 septembre).

» *Signé*: François, Frédéric-Guillaume, » Alexandre. »

Ce traité, dont l'empereur Alexandre conçut le projet en voyant se réveiller les idées de liberté comprimées pendant quinze ans, fut d'abord une énigme pour le vulgaire. En lisant ces phrases si religieusement sentimentales, les uns crurent y voir une alliance secrète contre la Turquie; d'autres eurent la bonhomie de croire que les monarques chrétiens se réunissaient, par un lien sacré, pour le bien des peuples et le triomphe de l'humanité. Mais on ne tarda pas à se convaincre que la déclaration de la sainte alliance menaçait les droits et les libertés de tous les peuples : l'on fût même jusqu'à prévoir que cette sainte alliance ne serait ni moins pernicieuse, ni moins fatale que ne le fut, surtout à la France, la sainte ligue, excitée et fomentée par le pape et le roi catholique.

Dès leurs premiers succès dans la Saxe, les cabinets de Londres, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, s'étaient arrogés une haute juridiction sur tous les états : afin de voiler leurs desseins insidieux, ils ne cessaient de dire aux peuples : « L'Europe demande, l'état social réclame, la » sécurité des gouvernements exige de vous les » plus nobles efforts; il faut rétablir l'ordre sur » les bases antiques; dès que nous serons remon- » tés à ce degré de puissance d'où nous fit descen- » dre l'ennemi du repos public, nous nous occu- » perons de votre félicité : nous vous rendrons » libres; nous assurerons vos droits naturels, » droits légitimes comme les nôtres; oui, nous » avons entendu les vœux universels, et nous con- » naissons les besoins du siècle. »

Mais après le triomphe acheté par le sang des peuples qui se sacrifièrent pour l'affermissement des trônes, ces peuples ne tardèrent pas à s'apercevoir que les intérêts de l'humanité n'étaient entrés pour rien dans les motifs de la confédération contre Napoléon, et que le seul avantage qu'ils eussent recueilli de leurs efforts se bornait à se retrouver opprimés par leurs anciens maîtres.

De leur côté, les souverains ne pouvaient pas se dissimuler que les actes du congrès de Vienne n'eussent blessé la fierté des peuples, en brisant leur indépendance nationale; or, ils devaient

craindre que ces masses qui avaient pris si généreusement les armes, parce qu'on leur promettait de leur donner des constitutions libérales, ne vinssent à réclamer tumultueusement et les armes à la main, l'exécution de ces promesses fallacieuses. Ce fut donc pour se donner une garantie mutuelle contre les peuples, que les trois monarques du nord signèrent ce fameux contrat d'assurance.

La plupart des autres souverains de l'Europe ne tardèrent pas d'accéder à cette sainte alliance : Louis XVIII y donna aussi son adhésion ; mais l'Angleterre, à qui toute cette mysticité de rédaction donna de l'ombrage, refusa d'y prendre part.

Pendant que les souverains étrangers se liguaient ainsi contre les peuples et contre les idées généreuses, la chambre des députés des départements, instituée pour défendre les libertés publiques contre les empiétements du pouvoir, offrait le spectacle déplorable d'une aristocratie prête à détruire la charte entière, et à rétablir le pouvoir absolu avec tout son cortége d'abus. Chose étrange et que la postérité aura peine à croire, les ministres du roi, le roi lui-même, les despotes alliés étaient forcés de prendre sous leur protection cette charte déjà mutilée, et de la défendre contre une assemblée qui se disait envoyée par le peuple. La majorité de cette assemblée déplorait de se voir condamnée à prononcer ce mot de charte qui lui inspirait tant d'horreur ; mais elle ne désespérait pas de pouvoir disposer de ce cadre pour y faire entrer, de gré ou de force, un gouvernement enté sur les vieux préjugés.

Cette majorité, composée d'hommes aussi fiers et vindicatifs qu'ils étaient absurdes, affectait de dédaigner tout ce qu'elle ignorait, et ne trouvait d'autre moyen de masquer sa faiblesse à la tribune qu'en y faisant retentir les cris de la persécution. La partie la plus impétueuse de cette majorité se rangeait sous le drapeau de M. de Labourdonnaye, orateur emporté qui employait trop souvent les mots d'honneur et de loyauté dans des discours véhéments et des propositions effroyables : elle recevait l'impulsion du pavillon de Marsan. L'autre partie, moins violente dans ses discours et plus familiarisée avec les formes parlementaires, se ralliait autour de M. de Villèle : aussi ennemie des principes libéraux que l'était la troupe indisciplinée de M. de Labourdonnaye, elle feignait parfois de défendre la charte : le but de ces deux sections de la chambre était néanmoins le même, la destruction de ce pacte fondamental ; mais les uns voulaient le faire brusquement et tout à la fois, tandis que les autres se flattaient de l'opérer sans violence et par fractions.

Au milieu de tous ces députés si impopulaires se montrait une courageuse mais faible minorité constitutionnelle, dont tous les efforts et tout le talent échouaient presque toujours contre la volonté de ceux qu'elle essayait de modérer. Cette minorité comptait dans ses rangs des orateurs tels que de Serre et Royer-Collard ; elle soutenait parfois le ministère, et se consolait de ses défaites par des succès de tribune, qui leur valaient quelque popularité.

Cependant cette majorité si royaliste ne tarda pas à se mettre en opposition directe avec la volonté présumée du roi ; et, après avoir obtenu d'un ministère pusillanime la loi sur la suspension de la liberté individuelle, celle sur les cris séditieux, et toutes leurs conséquences, elle attaqua ce même ministère, qui semblait reculer devant tant d'exigences : changeant aussitôt de rôle, elle demanda la liberté de la presse périodique, afin de pouvoir s'en servir contre les ministres dont la censure arrêtait quelquefois sa marche hostile envers la nation.

N'ayant pu obtenir cette liberté de la presse, dont elle se proposait de faire un si mauvais usage, la chambre s'en vengea sur la France en votant l'établissement des cours prévotales, sinistre complément des lois rigoureuses qu'elle venait de sanctionner, débris honteux et décriés de l'ancien régime. La majorité des députés ne craignit pas de donner à cinq juges civils, présidés par un militaire, l'odieux pouvoir de juger sur l'heure et sans appel les séditions flagrantes. C'était mettre à la merci de ces cours la tranquillité, l'honneur, la vie des citoyens. En vain de Serre et Royer-Collard s'élevèrent-ils contre ces terribles moyens ; en vain Camille Jordan signala-t-il les cours prévôtales comme des tribunaux de sang : la voix de l'humanité fut étouffée sous les clameurs des royalistes, et les juridictions du moyen-âge furent adoptées avec enthousiasme par une majorité en délire.

Pendant que la chambre des députés dotait la France contristée du fléau des cours prévotales qui allaient bientôt surpasser, en rigueurs tout ce qu'une juste défiance en faisait craindre, la chambre des pairs, transformée en cour criminelle, procedait au jugement du *brave des braves*. L'illustre Ney, le héros de la Moscowa, lâchement livré aux satellites des royalistes, avait été traduit, par une ordonnance royale, devant un conseil de guerre, pour y être jugé sur le crime de trahison envers le gouvernement légitime. Mais ce conseil de guerre, qu'on voulait faire présider par le loyal maréchal Moncey, se dé-

clara incompétent, et le malheureux Ney fut renvoyé devant la chambre des pairs, c'est-à-dire devant ses plus implacables ennemis.

L'histoire doit conserver comme un monument précieux la lettre que le maréchal Moncey écrivit, dans cette circonstance délicate, au roi Louis XVIII : trop de Français se sont montrés à cette triste époque, avides de vengeances et de punitions, pour qu'on ne se sente pas le besoin d'opposer à cette conduite déplorable celle que tint l'illustre capitaine qui refusa si noblement les terribles fonctions qui lui étaient imposées.

« Placé dans la cruelle alternative de désobéir » à votre majesté, ou de manquer à ma conscience, » disait le maréchal Moncey, j'ai dû m'en expliquer à Votre Majesté; je n'entre point dans la » question de savoir si le maréchal Ney est innocent ou coupable. Ah! sire, si ceux qui dirigent » vos conseils ne voulaient que le bien de Votre » Majesté, ils lui diraient que jamais l'échafaud » ne fit d'amis; croient-ils donc que la mort soit » si redoutable pour ceux qui la bravèrent si » souvent? Ce fut au passage de la Bérésina, sire, » c'est dans cette malheureuse catastrophe que » Ney sauva les débris de l'armée. J'y avais des » parents, des amis, des soldats, enfin, qui sont » les amis de leurs chefs, et j'enverrais à la mort » celui à qui tant de Français doivent la vie, tant » de familles leurs fils, leurs époux et leurs parents! Non, sire, s'il ne m'est pas permis de » sauver mon pays ni ma propre existence, je » sauverai du moins l'honneur; et s'il me reste un » regret, c'est d'avoir trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie. Quel est, je ne dis » pas le maréchal, mais l'homme d'honneur qui » ne sera pas forcé de regretter de n'avoir pas » trouvé la mort aux champs de Waterloo? Ah! » peut-être, si le malheureux Ney avait fait là ce » qu'il a fait tant de fois ailleurs, peut-être ne serait-il pas traîné devant une commission militaire; peut-être que ceux qui demandent aujourd'hui sa mort imploreraient sa protection. » Excusez, sire, la franchise d'un vieux soldat » qui, toujours éloigné des intrigues, n'a connu » que son métier et la patrie. Il a cru que la même » voix qui avait blâmé les guerres d'Espagne et » de Russie, pouvait aussi parler le langage de la » vérité au meilleur des rois, au père de ses sujets. Je ne dissimule pas qu'auprès de tout autre monarque ma démarche aurait été dangereuse; je ne dissimule pas non plus qu'elle peut » m'attirer la haine des courtisans; mais si, en » descendant dans la tombe, je puis avec un de » vos aïeux m'écrier : *tout est perdu hormis* » *l'honneur*, alors je mourrai content. »

Quelque touchante que fût cette lettre, elle ne put détourner le coup qui devait frapper le plus intrépide des généraux enfantés par la révolution. La cour des pairs ne recula point devant l'idée d'envoyer à l'échafaud le héros que le plomb de l'ennemi avait respecté sur tant de champs de bataille. Ses juges, se flattant de venger le passé, de rassurer le présent, et d'influer par la mort du plus vaillant des guerriers sur les destinées de l'état, ne craignirent pas d'assumer sur leur tête toute la responsabilité d'une pareille condamnation.

Ney fut donc traduit devant cette chambre, réunie en haute cour. Là, le héros français est accusé par le procureur-général Bellard, avec une véhémence digne de l'époque. On lui fait un crime de s'être laissé entraîné par ses soldats vers le chef qui les avait si souvent conduits à la victoire; et des officiers qui ont partagé sa défection déposent contre lui. Parmi ces témoins paraît le général Bourmont, le transfuge de Waterloo; Ney s'était déclaré la caution de la conduite de ce Vendéen; Bourmont déserte les rangs où Ney l'avait fait placer, et rentre en France pour aller accabler, par sa déposition, l'illustre victime désignée dans l'ordonnance du 24 juillet. Ce grand procès, où l'on vit un militaire obligé de s'engager dans les plus obscurs détours judiciaires et forcé de se défendre comme le vulgaire des criminels, offrit le spectacle d'un acharnement sans exemple contre un guerrier dont le nom et les actions glorieuses devaient imposer silence à ses accusateurs. Mais les puissances étrangères voulaient la mort de celui qui les vainquit si souvent, et Louis XVIII se laissa persuader par son ministre, le duc de Richelieu, que cette mort était nécessaire afin de donner un grand et terrible exemple contre les défections militaires.

Le malheureux Ney devait nécessairement périr puisque le roi et la majorité des chambres voulaient sa mort. L'empereur Alexandre ternit sa gloire en ne pas intervenant auprès de Louis XVIII pour sauver les jours du prince de la Moscowa, et Wellington manqua de loyauté en ne réclamant pas l'exécution de la convention militaire du 3 juillet; son honneur s'y trouvait intéressé. Mais le destin avait prononcé à Waterloo, et tout le monde se déclara contre l'illustre vaincu. Sa condamnation fut prononcée par une majorité de cent trente-six pairs sur cent soixante-un votants.

Tel était l'acharnement des royalistes contre le maréchal Ney que plusieurs ex-émigrés sollicitèrent la faveur de coucher, pendant les heures de la nuit qui s'écoulèrent entre le jugement et l'exécution, en travers la porte de l'appartement qui lui servait de prison, afin de prévenir toute tentative d'évasion ou d'enlèvement. Ney fut fusillé,

le 7 décembre, à neuf heures vingt minutes du matin, dans l'avenue de l'Observatoire, en sortant de la grille du Luxembourg. Le peloton qui fit feu sur lui était composé de royalistes déguisés sous l'habit des vétérans. On rapporte qu'un grand seigneur de l'ancien régime, présent à l'exécution, s'avilit au point d'insulter lâchement au cadavre de cet immortel capitaine et de le tourner sous ses pieds pour s'assurer qu'il était bien mort! Les restes de Ney furent recueillis par les sœurs de la Maternité.

Cette même année 1815 devait être fatale à tous les guerriers illustres dont la France s'enorgueillissait peu de temps avant. Frappés par les ordonnances de proscription, la plupart étaient alors en fuite et allaient demander à des terres hospitalières un asile pour y mettre leur gloire à l'abri des persécutions et des atroces vengeances du parti royaliste. Quelques-uns attendaient dans les prisons le sort qu'on avait réservé au héros de la Moscowa. Masséna et Davoust se voyaient attaqués violemment par des misérables qui n'eussent jamais osé les regarder en face.

Par une déplorable fatalité, au moment où le maréchal Ney tombait, à Paris, sous le plomb assassin, l'ex-roi de Naples, Murat, le plus brave général de cavalerie qui ait existé, périssait de la même mort, au village du Pizzo, dans la Calabre. Il s'était témérairement jeté sur cette côte, avec une poignée de partisans, dans l'espoir d'opérer un soulèvement en sa faveur : trahi par la fortune, celui qui naguère traitait en souverain avec les puissances étrangères et que les rois appelaient leur frère, fut saisi, condamné et fusillé avec moins de formalités qu'on n'en met à condamner un voleur de grands chemins.

Partout des héros que la foudre avait respectés sur mille champs de bataille tombaient ainsi sous les coups et aux applaudissements des royalistes de tous les pays.

[1816] Les premiers jours de l'an 1816 virent redoubler le délire de la chambre des députés, de cette chambre aux yeux de laquelle Louis XVIII passait pour un *jacobin*, et ses ministres pour des *bonapartistes*, parce que le monarque et son conseil commençaient à désapprouver la violence de cette majorité qui venait de porter la consternation dans toute la France. Dès lors il y eut scission ouverte entre la majorité de la chambre et le ministère, qui, lui-même, s'était aussi divisé.

Le duc de Richelieu, le garde-des-sceaux, Barbé-Marbois et le ministre de la police, Decazes, formaient, avec le ministre des finances, Corvetto, la majorité modérée de conseil, et cette majorité sentait tous les jours plus vivement le besoin de poser une digue puissante aux débordements d'une chambre à laquelle il avait déjà fallu sacrifier les plus précieuses des libertés publiques garanties par la Charte. Le roi qui ne voulait pas voir lacérer totalement son ouvrage, et qui avait d'ailleurs beaucoup d'affection pour le duc de Richelieu et pour le jeune ministre Decazes, se rangeait du côté de cette majorité ministérielle, bien décidée à soutenir les attaques de la chambre.

Le ministre de l'intérieur, Vaublanc; celui de la guerre, Clarke, et le vicomte Dubouchage, ministre de la marine, formaient cette minorité du conseil qui convenait a la majorité de la chambre, en ce qu'ils appuyaient ses projets violents. Cette fraction du ministère recevait l'impulsion du pavillon de Marsan, c'est-à-dire du gouvernement occulte, dont le chef était le comte d'Artois; gouvernement à qui les mesures exceptionnelles et rigoureuses plaisaient, parce qu'il voulait arriver à l'absolutisme. C'était sous l'influence de ces trois ministres que venait d'être rendue l'ordonnance sur la garde nationale, qui, donnant une exécution démesurée à la prérogative royale en lui attribuant la nomination de tous les officiers, était par cela même contraire à la nature de l'institution primitive des gardes nationales constitutionnelles. Ces trois ministres montraient, ainsi que la chambre des députés, la plus grande haine pour toutes les institutions libérales du commencement de la révolution, et semblaient n'avoir d'autre pensée que de les détruire les unes après les autres, comme ils détruisaient successivement tous les articles de la charte relatifs aux libertés publiques.

Bientôt s'engagea, dans la chambre des députés, la discussion sur la loi dite d'*amnistie*, et les débats mirent au grand jour les sentiments qui animaient la majorité des députés. Cette loi, disaient-ils, que le roi et ses minitres proposaient afin de mettre un terme aux vengeances exercées par les royalistes, devint, au moyen des amendements qui y furent ajoutés, une loi de proscription : elle aurait atteint les trois quarts de la France, si les efforts de la majorité des ministres et de la minorité de la chambre n'eussent fait repousser la plupart des amendements proposés par la commission.

La loi d'amnistie, telle qu'elle avait été présentée à la chambre, n'admettait d'exceptions que les suivantes : 1° les individus compris dans l'art. 1er de l'ordonnance du 24 juillet, laquelle ordonnance devait continuer à recevoir son exécution;

2° Les ascendants et descendants de Napoléon Bonaparte, ses oncles et tantes, ses neveux et ses

nièces, ses frères, leurs femmes et leurs descendants; ses sœurs et leurs maris, lesquels étaient exclus du royaume à perpétuité;

3° Les personnes contre lesquelles avaient été dirigées des poursuites ou des condamnations avant la promulgation de l'amnistie;

4° Les crimes ou délits contre des particuliers, à quelque époque qu'ils eussent été commis.

Le roi se réservait, dans l'espace de deux mois, d'éloigner de la France ceux des individus compris dans l'art. 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815 qui y seraient maintenus, et qui n'auraient pas été traduits devant les tribunaux.

Mais les royalistes de la chambre des députés, auxquels il fallait des proscriptions et des condamnations, firent de cette loi d'amnistie un large système de vengeance, qui, s'il eût été adopté en entier, aurait couvert de deuil cette France déjà si malheureuse et si opprimée.

On ne concevrait pas aisément comment des députés appelés par le roi à confirmer une amnistie prirent à charge d'en atténuer les bienfaits, si on ne se rendait pas compte de l'esprit de vertige qui régnait dans cette chambre.

A peine la loi fut-elle envoyée à l'examen des bureaux, que chacun s'empressa d'y faire de nombreuses exceptions. Les députés Labourdonnaye, Duplessis-Grénédan et d'autres orateurs de la majorité, demandèrent qu'il fût formé, sous le nom à jamais fameux de *catégories*, des classes de coupables, non pas pour les crimes et délits politiques à commettre, mais pour ceux commis. Or, ces délits étaient de telle nature qu'on pouvait en accuser presque toute la France, car les neuf dixièmes de la population avaient pris une part plus ou moins active au retour de Napoléon et aux événements des cent-jours. La proposition des redoutables catégories fut examinée par une commission dont M. de Corbière fut nommé rapporteur. Ainsi on appelait un jurisconsulte pour colorer d'un vernis de législation un attentat formel contre la charte et contre la prérogative royale.

Mais cette commission n'eut pas à s'occuper seulement des catégories; cent autres propositions, toutes plus injustes, plus inhumaines, furent présentées au sujet de l'amnistie, et accueillies malgré tout ce qu'elles contenaient d'absurde et d'inconstitutionnel.

« Pourquoi, disait un des députés, en parlant des contributions imposées à la France pour le *délit* des cent-jours; pourquoi faut-il que la nation porte tout entière la peine d'un délit qui ne fut plus le sien? Une forte partie de ces contributions pourrait être acquittée par de fortunés coupables..... Ne convient-il pas d'ajouter des peines pécuniaires à celles dont ils seront frappés par la loi? Ces amendes seront insuffisantes pour le soulagement des Français; mais du moins elles satisferont aux besoins de la justice publique, et porteront l'épouvante chez ceux qui nourrissent les sentiments invétérés de la rébellion. »

Ainsi, on voulait ajouter la confiscation, si formellement abolie par la charte et repoussée par nos mœurs; la confiscation, fondement de toute tyrannie, à des proscriptions en masse. Avec quelle joie cette chambre, composée en partie de gentilshommes pauvres, aurait dépouillé de leurs biens, après les avoir dépouillés de leurs grades, tous ceux qui, au lieu d'aller mendier dans toute l'Europe, ainsi que l'avaient fait les émigrés, y avaient porté et fait admirer la gloire de nos armes! Une autre proposition tendait à exclure de l'amnistie tous ceux des conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, et qui avaient accepté des emplois pendant les cent-jours.

Un dernier trait suffira pour achever de peindre ces députés qui proposaient d'ensanglanter et de déshonorer la France. Ceux-là même qui voulaient donner tant d'extension aux exceptions de l'amnistie et qui applaudissaient à l'esprit de l'article 4, osèrent proposer de mettre à l'abri de toute recherche judiciaire les assassins des protestants de Nîmes, les assassins du maréchal Brune, ceux des généraux Ramel et Lagarde, et de couvrir ainsi de l'égide royale des meurtriers, des voleurs, des incendiaires...!

Toutes ces propositions furent accueillies par la commission : elle rejeta seulement celle en faveur des assassins du midi; mais on la fit revivre au jour de la discussion.

A peine ces additions projetées furent-elles connues, que l'effroi de Paris se répandit dans toute la France. Chacun se croyait atteint directement ou indirectement. Deux ou trois mille personnes, puissantes sous le dernier gouvernement, se virent menacées dans leur fortune et dans leur vie. Tout ce que la France avait de plus distingué trembla devant ces rigueurs progressives, qui rappelaient l'époque la plus déplorable de notre révolution. On vit le gouffre des catégories s'ouvrir pour les noms les plus illustres de la France nouvelle.

Le ministère trembla, lui aussi; il sentit que les amendements proposés par la Chambre étaient de nature, s'ils obtenaient la sanction de la majorité, à imprimer à la restauration une tache sanglante, et peut-être même à la perdre tout-à-fait. Il se prépara à la sauver.

M. Decazes s'appuya sur cette courageuse et honorable minorité, qui lui prêta l'appui de son talent, pour combattre avec force les amendements proposés par la commission. Ce ne fut pas

sans peine qu'ils firent rejeter la confiscation et l'extension de l'amnistie aux Trestaillons, aux Graffan, aux Truphemy, aux Pointu, aux Boivin : ces deux amendements ne furent repoussés que par une faible majorité.

Quand on en vint aux fatales catégories, un long frémissement régna dans l'assemblée et les tribunes. On allait délibérer sur le sort de plusieurs millions de bons citoyens. Les royalistes serrent leurs rangs, se comptent et paraissent sûrs de forcer la main au roi. Mais le résultat de l'épreuve est déclaré douteux. Cette fois le scrutin se prononce en faveur de l'humanité : les catégories sont rejetées à une simple majorité de *neuf voix*. Cent quatre-vingt-quatre députés, justement alarmés du système de vengeance et de terreur que les catégories allaient établir, les repoussent ; mais cent soixante-quinze ont voté pour cet inique amendement.

On aborde enfin celui qui devait frapper les régicides. Ici les dispositions de la chambre changent, et le bannissement proposé par la commission est adopté, quoiqu'il soit formellement opposé à l'art. 11 de la Charte. Cet amendement, qui dès-lors, forma l'art. 7 de la loi dite d'amnistie, était ainsi conçu :

« Art 7. Ceux des régicides qui, au mépris » d'une clémence sans bornes, ont voté pour » l'acte additionnel, ont accepté des fonctions ou » emplois de l'usurpateur, et qui, par là, se sont » déclarés ennemis irréconciliables de la France et » du gouvernement légitime, sont exclus à perpétuité du royaume, et sont tenus d'en sortir dans » le délai d'un mois, sous la peine portée par » l'art. 33 du Code pénal (la déportation). Ils ne » pourront y jouir d'aucuns droits civils, y posséder aucuns biens, titres ni pensions à eux concédés à titre gratuit. »

Le ministère avait fait de grands efforts pour faire rejeter cet article ; mais il se montra converti aux rigueurs, et appuya, à la chambre des pairs, celles adoptées par la chambre des députés. Le roi approuva tout. La clémence et la plus grande modération pouvaient seules cicatriser les plaies de la France ; une assemblées délirante voulut employer les remèdes violents, et adopta, avec une espèce de fureur, une mesure qui allait soulever tous les partisans des proscrits, dont on affectait de mépriser l'importance ou de diminuer le nombre. L'expérience de tous les siècles démontrait que les persécutions contre un parti vaincu ne servent qu'à donner des forces à ce parti ; mais l'expérience fut perdue pour les députés de 1815, et l'exemple de Henri IV, de ce roi dont Louis XVIII se glorifiait d'être le descendant, ne trouva point d'imitateurs.

La France, miraculeusement échappée aux catégories, n'en resta pas moins livrée à la faction royaliste, qui organisa partout des compagnies secrètes, de prétendus comités royaux et des affiliations mystiques, lesquelles, jointes à la police du gouvernement occulte, placèrent sous une surveillance révoltante, tous ceux qui auraient été atteints par les catégories.

A cette époque les troupes étrangères avaient évacué Paris et les environs ; il ne restait plus en France que les cent cinquante mille hommes d'occupation qui venaient d'être répartis dans les places des frontières. Le gouvernement des Bourbons, ne se sentant aucun appui dans la masse nationale, et connaissant sa faiblesse, malgré l'organisation de tous les royalistes, signa avec les cantons suisses des capitulations militaires d'après lesquelles douze mille soldats helvétiques devaient être admis dans l'armée française, et principalement dans la garde du roi. Cette sorte de faveur, accordée à des étrangers, était à la fois une insulte faite au courage et à la fidélité des troupes nationales, et un surcroît de dépense dans un moment où la France avait besoin de faire des économies sur toutes les branches de l'administration. Mais il fallait des baïonnettes étrangères pour rassurer les Bourbons, et les royalistes s'empressèrent de voter les fonds pour les Suisses.

Il était dans la pensée de quelques-uns des ministres de ne laisser à la France aucune des institutions glorieuses ou utiles qu'elle tenait de la révolution. Le ministre Vaublanc se chargea, le premier, de mettre ce système vendalesque en vigueur. L'influence de l'Institut réuni, de ce corps illustre qui renfermait les hommes les plus distingués dans les sciences, les lettres et les arts, parut redoutable à des hommes qui voyaient partout des conspirateurs : Vaublanc ne craignit pas de porter la main sur cette grande et belle institution. Il la fondit pour en faire sortir les quatre académies de l'ancien régime. Cette refonte lui fournit le prétexte d'éliminer tous les membres qui lui parurent opposés au retour de l'ancien régime. En conséquence, il dépouilla de leurs places académiques des hommes de lettres, des savants, dont les glorieux travaux avaient été payés de l'estime nationale, et les remplaça par des courtisans ou des intrigants, les seuls hommes que le gouvernement eût à sa dévotion. L'Académie se peupla de grands seigneurs ou de littérateurs inconnus : pour arriver au fauteuil des *immortels* il ne fallut plus d'autre titre que celui de bon royaliste, d'autres ouvrages que ceux où l'on insultait à la gloire nationale, où l'on maltraitait Napoléon.

Une autre institution non moins révérée, non moins chère à la France et qui faisait l'envie de toute l Europe, l'École Polytechnique, cette pé-

pinière de grands talents et de bons citoyens, fut encore plus maltraitée que l'Institut. Les élèves en furent désignés au roi comme de jeunes factieux prêts à attaquer son gouvernement, et le roi les licencia! Dans les derniers temps du régime impérial, cette grande école donnait tous les ans aux écoles spéciales du génie, de l'artillerie, des ponts-et-chaussées et des mines, cent cinquante sujets recommandables par leurs connaissances, mais tous ces jeunes gens nourissaient des sentiments patriotiques, et M. de Vaublanc crut devoir les licencier comme on avait licencié l'armée. Quelque temps après, M. Lainé, qui succéda à M. de Vaublanc au ministère de l'intérieur, s'empressa de rétablir l'École Polytechnique; mais ce fut en changeant son organisation. Toutefois, cette institution continua d'être la première école scientifique de l'Europe, et les élèves n'en furent pas moins des citoyens dévoués à la patrie et à la cause de la liberté. Tout le monde sait la part glorieuse qu'ils ont prise aux immortelles journées de juillet 1830.

Pendant que le parti royaliste poursuivait ainsi le but de ses épurations, et que les cours prévotales décimaient les plus braves généraux de nos immortelles phalanges, les ministres occupaient la chambre par la discussion du budget, discussion qui fut longue et orageuse, et dans laquelle les rôles des deux pouvoirs continuèrent à être intervertis. La prérogative royale y fut sacrifiée par ceux qui se proclamaient royalistes exclusifs, et les intérêts du peuple, abandonnés par ses mandataires, durent y être soutenus par les agents du pouvoir. Toutes les nouvelles impositions directes proposées par les ministres furent rejetées; mais les députés, tous aristocrates, et par conséquent défenseurs nés de la propriété territoriale, ne craignirent pas de doubler le droit des patentes, dans un moment où le commerce éprouvait les plus grands embarras.

En définitive, le budget de 1814 fut réglé de manière à laisser un excédant de dépense d'environ 104 millions, qui furent mis à l'arriéré.

Le budget de 1815 fut également arrêté avec un excédant de dépense de plus de 130 millions, qui furent aussi rangés dans l'arriéré.

Sous ce nom d'*arriéré* se confondaient toutes les créances sur l'état antérieures au 1er janvier 1816. Elles devaient être acquittées en reconnaissances de liquidation. La partie de cet arriéré, comprenant toutes les créances depuis le 1er janvier 1810 jusqu'au 1er mars 1814, avait été hypothéquée, par la loi du 23 septembre, sur les trois cent mille hectares de bois de l'état; mais la *chambre des catégories* ôta aux créanciers cette hypothèque, sous prétexte que l'état n'était point propriétaire de ces bois, attendu qu'ils n'avaient pas cessé d'appartenir au clergé. C'était fouler aux pieds à la fois les deux articles de la Charte qui garantissaient la dette publique et les propriétés nationales. Il y avait de plus banqueroute envers les individus reconnus pour légitimes créanciers de l'état; et cette banqueroute, on voulait la faire tourner au profit de ce clergé dont la conduite durant vingt-cinq années fut constamment un objet de blâme. Mais que pouvait-on attendre d'une chambre de députés qui semblait répudier le mandat qui lui avait été donné par le peuple de défendre ses intérêts contre les empiétemens du trône et de l'autel?

Le budget de 1816, dont la chambre des catégories eut aussi à s'occuper, fut divisé en deux parties : l'ordinaire et l'extraordinaire. Le budget extraordinaire comprenait toutes les charges résultant des traités et conventions du 20 novembre 1815, et les recettes extraordinaires destinées à les acquitter. Mais ces charges s'élevaient au-delà des recettes présumées, et, pour les couvrir, il fallut sacrifier l'excédant des recettes que présentait le budget ordinaire. La France devait acquitter, pour ce seul exercice de 1816, un extraordinaire de près de 300 millions.

Plusieurs dispositions de cette loi des finances étaient évidemment moins avantageuses à l'état et moins favorables aux créanciers et aux contribuables que celles qu'offrait le projet des ministres : mais le gouvernement se trouva dans la nécessité d'accepter la loi amendée, dans la crainte de prolonger la crise financière où la France se trouvait.

Ce fut par le budget que se termina la session à jamais déplorable de 1815. Les circonstances dans lesquelles cette chambre s'assembla lui laissaient un grand rôle à jouer; elle avait à raffermir la charte, à mettre les libertés publiques à l'abri des atteintes qui avaient préparé le retour de Napoléon, rassurer les propriétaires de biens nationaux, cicatriser les plaies de la France en calmant les haines. La chambre de 1815 fit tout le contraire : elle prit à tâche de s'opposer aux vœux comme aux besoins de la nation; elle se montra avide de proscriptions et de vengeance, et lors qu'une voix généreuse s'éleva contre les meurtres et le pillage, la chambre des catégories prononça le rappel à l'ordre du député courageux dont l'indignation n'était partagée que par une trop faible minorité.

Par ses actes et par les discours de ses membres, la chambre de 1815 encouragea toutes les prétentions exagérées des royalistes : on les vit envahir, au moyen des ruses les plus basses et d'ignobles délations, tous les emplois administratifs et mili-

taires; on les entendit proclamer tous les abus de l'ancien régime : ils ne rêvaient que le règne des courtisans et des courtisanes, le règne du bon plaisir, si doux et si commode. Cette chambre, dont la grande majorité se composait d'hommes de l'ancien régime, sans talents, sans aucune habitude des affaires, voulut subordonner l'intérêt général à ses opinions, à ses passions, à ses intérêts. La France lui demandait de bonnes lois, elle lui en vota d'affreuses; et peu s'en fallut qu'elle ne fît revivre le Code de Dracon. En un mot, les députés de 1815 firent tout ce qu'il fallait pour être haïs du peuple, et se faire craindre des ministres et même du roi.

A peine cette fameuse session fut-elle close que ceux des ministres qui s'étaient montrés moins complaisants pour les exigences de la chambre travaillèrent à sa dissolution. Mais il fallait préalablement rétablir l'union dans le ministère, afin de lui donner des forces dont il avait besoin pour opérer un grand coup d'état. Des changements partiels eurent donc lieu dans le conseil. Le plus remarquable fut le remplacement du ministre de l'intérieur Vaublanc, par le président de la chambre, Lainé.

Ainsi reconstitué, le nouveau ministère, dans lequel M. Decazes prit un grand ascendant par la faveur particulière dont il jouissait auprès du roi, prépara en secret l'ordonnance du 5 septembre, qui devait faire rentrer la France dans le régime constitutionnel, dont la chambre et le ministère de 1815 étaient si imprudemment sortis. Il était temps de prendre ce parti, car la vieille et dévorante aristocratie s'était infiltrée partout : depuis les plus hautes jusqu'aux plus basses fonctions administratives, depuis les premiers jusqu'aux derniers grades de l'armée, elle s'était emparée de tout en moins d'un an. Elle annonçait tout haut le dessein de ressaisir ses privilèges.

La chambre aux catégories avait semé la terreur et le désespoir : le désespoir ne tarda pas à enfanter des révoltes. Une insurrection éclata près de Grenoble : quelques centaines de paysans, ayant à leur tête un homme énergique qui ne put maîtriser son indignation, tentèrent de s'emparer de Grenoble, où ils avaient des intelligences; mais ils échouèrent dans leur hasardeuse entreprise. Le général Donnadieu, ainsi que les chefs des nouvelles légions qui se trouvaient à Grenoble et dans les environs, mirent à réprimer cette sédition et à en faire punir les auteurs une sévérité qu on pouvait appeler de la barbarie. Le ministre de la police Decazes, en expliquant cet événement à la tribune des députés, s'était exprimé en ces termes : « Trois cents paysans égarés, dont un tiers ignorait le motif pour lequel on lui avait fait prendre les armes, et croyait venir à des fêtes et des réjouissances, ont été les auteurs de ce mouvement séditieux. » Il est difficile de faire croire que des hommes qui prennent les armes et tentent un coup de main pour s'emparer d'une place considérable ignorent pour quel motif ils s'insurgent : les paysans du Dauphiné, de ce pays si patriote, s'étaient insurgés contre les violences autorisées par la chambre et exercées par cette foule de tyrans secondaires dont toutes les administrations étaient inondées; s'ils ne savaient peut-être ce qu'ils voulaient, ils savaient du moins ce qu'ils ne voulaient plus : ils étaient las de tous les excès des royalistes. Les paysans de l'Isère furent cruellement punis d'avoir cédé à l'indignation : vingt-un d'entre eux furent envoyés à l'échafaud; leur chef, Didier, homme de résolution, était parvenu à se sauver sur le territoire du roi de Sardaigne, ce roi le fit livrer; Didier paya de sa tête une entreprise de désespéré.

Toutefois, ce ne fut pas dans ces condamnations que furent exercées les plus grandes rigueurs. Les troupes eurent ordre de poursuivre et de s'emparer de tous ceux qui avaient pris les armes : elles se portèrent dans tous les villages, dans toutes les campagnes pour faire la chasse à ces malheureux, dont un grand nombre fut tué ou blessé à coups de fusil; on tirait sur eux partout où on les apercevait et jusque sur les toits. Cette chasse homicide, dans laquelle se distinguèrent deux officiers supérieurs, ne cessa que lorsque plus de cent paysans eurent été passés par les armes.

L'insurrection de Didier ne fut malheureusement pas la seule qui vint fournir à la police et aux royalistes des motifs d'exercer leurs vengeances. Nous verrons bientôt comment ils surent en provoquer d'autres, afin d'avoir un prétexte pour mettre la terreur à l'ordre du jour dans les villes et les départements dont l'opinion donnait des inquiétudes au gouvernement.

CHAPITRE III.

Situation de la France vers la fin de 1816. — Ordonnance du septembre. — Nouvelles élections. — Ouverture de la session de 1816. — Les nobles et les prêtres travaillent à ressaisir leur ancienne influence. — Loi sur les élections. — Elle est reçue comme un bienfait. — Les royalistes l'attaquent avec fureur. — La situation s'améliore. — Nouvelles lois sur la liberté individuelle et sur celle de la presse. — Opérations financières. — Disette et émeutes. — Troubles de Lyon. — Rigueurs que les autorités y déploient. — Mission réparatrice du maréchal Marmont. — Changement dans le ministère. — Session de 1817. — Nouveau concordat. — Indignation qu'il excite. — Continuation du système de bascule. — Prolongation de la censure. Lois du recrutement — Arriéré et dettes liquidées. — Congrès d'Aix-La-Chapelle; évacuation de la France. — Elections libérales.

Le triste état dans lequel la France se trouvait un an après la seconde restauration des Bourbons,

était désolant pour tous les bons Français. Réduite dans son territoire, accablée de contributions et de dettes injustes, obligée de payer, nourrir, habiller et équiper les cent cinquante mille étrangers qui occupaient ses frontières et ses places fortes, spoliée de ses trophées et des richesses de ses musées, privée de ses vieux soldats, dévastée enfin par la récente invasion de ses meilleurs départements, la France devait tous ces maux, et beaucoup d'autres encore, aux alliés de son roi. Mais ce n'était là que la moindre partie de ses sujets d'affliction. Elle avait à déplorer la perte de ses libertés les plus chéries et les plus formellement garanties par la charte : elle devait à une chambre anti-française et ennemie irréconciliable de la révolution des principes que les *cent-jours* avaient fait revivre, des lois atroces, d'où était résulté un système de délations et de persécutions propre à répandre la terreur dans les âmes les plus fortement trempées. Beaucoup de nos guerriers venaient de partager le sort de l'illustre Ney; d'autres en plus grand nombre avaient fui et fuyaient journellement cette patrie pour laquelle ils avaient versé leur sang. La loi dite d'*amnistie* avait jeté sur la terre d'exil une foule d'hommes éminents par leur savoir et leurs grands talents : chacun craignait pour soi ou pour ses amis.

Cette situation de choses, réprouvée de tous les esprits généreux, n'était plus supportable. Elle devait enfanter la guerre civile; les événements de Grenoble l'annonçaient clairement. On ne pouvait plus se flatter que les députés reviendraient à des idées de modération; eux qui, loin de se montrer plus circonspects, donnaient, en ce moment, une impulsion plus fougueuse à leurs desseins, en se proclamant plus royalistes que le gouvernement royal, et en élevant l'étendard de la révolte. Une nouvelle session de cette chambre ne pouvait qu'irriter encore davantage les esprits. Les ministres la redoutaient, parce qu'ils prévoyaient qu'ils seraient emportés eux aussi par le torrent. Les calculs de l'ambition de ces ministres s'unirent aux motifs d'intérêt général pour leur inspirer une résolution salutaire à la France, en même temps qu'elle l'était pour eux, comme premiers fonctionnaires.

La fameuse ordonnance du 5 septembre fut rendue et reçue aux acclamations de la France entière, qu'elle rassura, parce qu'on y vit la volonté de rentrer dans les voies du régime constitutionnel, dont le ministère et les chambres étaient si imprudemment sortis.

Cette ordonnance impérative était conçue en ces termes :

« Louis, etc

» Depuis notre retour dans nos états, chaque » jour nous a démontré cette vérité, proclamée » par nous dans une occasion solennelle, qu'à » côté de l'avantage d'améliorer est le danger » d'innover : nous nous sommes convaincus que » les besoins et les vœux de nos sujets se réunis» saient pour conserver intacte cette charte con» stitutionnelle, base du droit public en France, » et garantie du repos général; nous avons en » conséquence jugé nécessaire de réduire la cham» bre des députés au nombre déterminé par la » charte, et de n'y appeler que des hommes de » quarante ans. Mais, pour opérer légalement » cette réduction, il est devenu indispensable de » convoquer de nouveau les colléges électoraux, » afin de procéder à l'élection d'une nouvelle » chambre des députés.

» A ces causes, nos ministres entendus, nous » avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» Article premier. Aucun des articles de la » charte constitutionnelle ne sera révisé.

» Art. 2. La chambre des députés est dissoute.

» Art. 3. Le nombre des députés des départe» ments est fixé conformément à l'art. 35 de la » charte, suivant le tableau ci-annexé. »

Les membres de la chambre aux catégories et tous les royalistes jetèrent les hauts cris à l'apparition d'un acte qui allait les faire disparaître de la scène politique, sur laquelle ils avaient eu l'espoir de se perpétuer : ils exhalèrent leur colère contre le ministère, et particulièrement contre M. Decazes, qu'ils savaient être le principal promoteur de ce coup d'état.

Cependant ils ne se regardèrent pas comme battus, et redoublèrent d'efforts et d'intrigues pour se faire réélire. Mais beaucoup d'électeurs avaient regretté d'avoir donné leurs suffrages à ces hommes dont la violence et l'ineptie étaient alors bien connues; ils ne voulurent plus commettre la même faute. Quelques départements persistèrent néanmoins à envoyer à la chambre les mêmes députés : il en résulta deux opinions bien distinctes, et dont chacune siégea séparément. Le côté gauche fut celui des libéraux ou constitutionnels; le côté droit reçut les ultra-royalistes ou partisans de l'ancien régime. Les premiers devaient nécessairement soutenir un ministère qui venait de se prononcer si solennellement contre le système de réaction sous lequel la France avait gémi pendant quatorze mois; ils étaient animés de la volonté de coopérer à la libération de la patrie. Les ultra-royalistes revenaient à la charge pour renverser le ministère et violer la charte; ils ne cachaient pas leurs désirs de voir se prolonger l'occupation de la France, l'étranger étant toujours leur seul appui.

L'ouverture de la session eut lieu le 4 novem-

bre. Le discours du roi fut le commentaire de l'ordonnance du 5 septembre. « Soyons attachés » à la charte, y était-il dit; je ne souffrirai pas » qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamen- » tale. Mon ordonnance du 5 septembre vous le » dit assez... Enfin, messieurs, que les haines » cessent; que les enfants d'une même patrie, » j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment » un peuple de frères, et que, de nos maux pas- » sés, il ne nous reste plus qu'un souvenir dou- » loureux mais utile. Tel est mon but; et pour y » parvenir je compte sur votre coopération; mais » surtout sur cette franche et cordiale confiance, » seule base solide de l'union, si nécessaire entre » les trois branches de la législation. Comptez » aussi, de ma part, sur les mêmes dispositions, » et que mon peuple soit bien assuré de mon » inébranlable fermeté pour réprimer les atten- » tats de la malveillance et pour contenir les » écarts d'un zèle trop ardent. »

Ces derniers mots, qui étaient la réprobation de la conduite violente tenue par la majorité des députés pendant la précédente session, firent croire que le ministère allait travailler activement à étouffer les passions contre-révolutionnaires, et l'on se livra à l'espoir d'être débarrassé de cette ténace et dévorante aristocratie qui venait d'exercer une si fatale influence sur le gouvernement. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que le ministère reculait devant son propre ouvrage, et qu'il ménageait les partisans de l'étranger en même temps qu'il voulait protéger les intérêts nationaux. Cette faiblesse fit renaître le système de *bascule* qui avait autrefois déconsidéré le directoire, et qui déconsidéra à son tour le ministère sous lequel avait paru l'ordonnance du 5 septembre. après s'être placé, par ce grand coup d'état, dans la plus belle situation que les circonstances pussent offrir à ceux qui gouvernaient la France, ces ministres trouvèrent, bientôt après, le moyen de mécontenter toutes les opinions et de déplaire à tous les partis.

La même main qui venait de dissoudre la chambre aux catégories signa, peu de jours après, l'ordonnance qui autorisait la société des prêtres des missions de France, et approuvait leurs statuts. Ainsi, pendant qu'on voulait restreindre l'influence de l'aristocratie ultra-royaliste, on donnait à des prêtres fanatiques les moyens d'exercer sur le peuple une influence encore plus redoutable; on les mettait à même de rallumer les passions, de réveiller les ressentiments politiques par des prédications incendiaires. Au lieu de vivre pieusement dans le sanctuaire, ces prêtres firent alors irruption dans la société et s'immiscèrent dans tous les intérêts civils. Ils remirent en usage les superstitions ultramontaines que la révolution avait rejetées de la France, et évoquèrent le fanatisme du moyen âge. Bientôt il fallut faire protéger leurs processions, leurs plantations de croix par la force armée : les imprudents ministres qui avaient autorisé ces cérémonies s'aperçurent, mais trop tard, qu'ils s'étaient étrangement abusés lorsqu'ils avaient cru consolider l'autorité royale avec de tels auxiliaires.

[1817] Un des principaux traits qui caractérisent les nobles et les prêtres c'est leur infatigable persévérance à tenter de ressaisir leurs anciens privilèges et leur influence. Depuis la restauration des Bourbons, les prêtres n'avaient travaillé qu'à fortifier leurs prétentions, et ils étaient déjà arrivés à reconquérir de l'importance par leurs écrits, leurs missions et leurs nouvelles richesses : ils avaient été fortement secondés par la chambre dissoute. Là M. de Castelbajac avait demandé, pour le clergé, la faculté de recevoir toutes donations, et l'autorisation d'administrer les biens qui lui adviendraient. Un autre député, M. Piet, fit la proposition de restituer au clergé les biens ecclésiastiques non vendus. Un troisième député voulait que la tenue des registres de l'état civil fût rendue aux curés et aux desservants; une commission de cette chambre, ayant pour organe le député Laborie, demanda une augmentation de vingt millions pour la dotation annuelle du clergé. Outre ces propositions formelles, qui toutes furent prises en considération, il en fut fait beaucoup d'autres dont le but était de rendre au clergé ses biens, ses honneurs et sa prépondérance. Encore une session de cette chambre et le clergé redevenait le premier ordre de l'état.

Les nobles, après s'être fait eux-mêmes leur part dans les dilapidations de 1814 et de 1815, s'agitaient vivement pour réclamer le retour des anciennes prodigalités. Déjà, dans la précédente session, ils avaient obtenu du ministre des finances Corvetto de proposer la révocation du décret de l'assemblée constituante annulant l'acte d'engagement de la baronnie de Fenestranges au profit de la famille Polignac, de cette famille qui avait eu une part si ample et si scandaleuse aux profusions de la cour de Marie-Antoinette, et qui, l'une des premières, sut se soustraire par l'émigration, dont elle donna l'exemple, aux effets de l'animadversion de tous les Français; de cette famille enfin qui n'était rentrée en France que dans le dessein de travailler au rétablissement du pouvoir absolu et de tous les abus qui en découlaient sous l'ancien régime. Heureusement pour les intérêts de la nation, le décret d'annulation de 1791 était motivé sur des faits et des pièces incontestables qui prouvaient que le duc de Polignac, engagiste, avait

reçu du trésor même la somme de douze cent mille francs qu'il devait payer à l'état pour prix du domaine à lui concédé par la couronne. L'évidence de cette collusion ne put que frapper l'esprit des membres de la commission nommée par la chambre des députés pour l'examen de ce projet de loi; et, par la crainte qu'eurent les protecteurs des abus de la cour de voir déchirer le voile jeté par eux sur les dilapidations, ils furent honteusement contraints de retirer, pour la seconde fois, une loi préparée au profit d'une famille détestée.

Au milieu de ces fautes journalières que le ministère ne cessa de commettre après le 5 septembre, on le vit présenter la loi sur les élections; loi salutaire, impatiemment attendue par le parti national, à qui elle devait garantir les dispositions de la Charte.

La postérité aura sans doute de la peine à croire qu'une nation qui, vingt-cinq ans auparavant, avait trouvé absurde qu'on exigeât le paiement du *marc d'argent* pour être éligible, put s'estimer heureuse, en 1817, de voir présenter une loi sur les élections conservant les deux grands principes aristocratiques du cens de trois cents francs de contributions directes pour être électeur, et de celui de mille francs pour être porté comme éligible. Mais ces deux dispositions, si favorables à l'aristocratie, étaient dans la charte, et il suffisait alors aux libéraux que l'on consacrât l'égalité des droits entre les électeurs à trois cents francs et l'élection directe, pour leur donner l'espoir de posséder une chambre libérale, après quelques renouvellements partiels. La loi des élections du 5 fevrier 1817 fut donc reçue comme un bienfait par ceux-là mêmes qu'elle excluait des fonctions d'électeur et de député. Mais elle éprouva la plus forte opposition de la part des grands propriétaires, à qui elle garantissait non seulement le droit d'élire, mais encore celui d'être élus : ces grands propriétaires montraient la plus vive répugnance à sanctionner la moindre concession faite à la nation; et, sous le spécieux prétexte de garantir les prérogatives et la dignité de la couronne, on les voyait s'opposer de toutes leurs forces au développement des institutions constitutionnelles.

Les débats de cette loi mirent au grand jour les opinions des deux partis qui divisaient les chambres : tout ce qu'elles renfermaient d'hommes généreux, de véritables amis de la monarchie constitutionnelle, appuya vivement la loi; de ce nombre furent les pairs Larochefoucauld, Lanjuinais, Boissy-d'Anglas, de Choiseul, de Broglie, Barbé Marbois, et les députés Royer-Collard, de Serre, Camille Jordan, Lainé, Siméon et beaucoup d'autres. Du côté opposé combattirent, avec moins de talent mais plus de violence ou d'astuce, les pairs Fitz-James, La Ferronaye, Montmorency, de Brissac, de Polignac, et les députés Labourdonnaye, Clausel de Coussergue, Castelbajac, de Bonald, Cotton, Doria, Cardonnel, auxquels se joignirent Villèle et Corbière, les deux plus grands antagonistes d'un ministère qu'ils voulaient renverser. Grâce à l'esprit qui animait la majorité des électeurs, le côté gauche de la chambre des députés se trouva assez fort pour l'emporter sur le côté droit, c'est-à-dire sur les restes de la chambre dissoute. La loi des élections fut votée, après une discussion de deux mois, par cent trente-deux députés libéraux ou ministériels, sur deux cent trente-deux voix. La chambre des pairs l'adopta aussi à une majorité de quatre-vingt-quinze contre soixante-dix-sept opposants.

La charte tout entière était dans cette loi; aussi fut-elle saluée avec des transports de joie qui décélaient les espérances des libéraux : ils y virent le complément de l'ordonnance du 5 septembre. La bienfaisante influence de cette loi et des discours des orateurs du côté gauche se fit sentir à l'instant même dans toute la France : on vit aussitôt renaître la sécurité et le crédit, sans lesquels il eût été impossible au gouvernement de trouver les moyens d'acquitter les contributions de guerre.

Mais, pendant que la masse de la nation se réjouissait d'avoir obtenu une loi d'élections qui l'eût révoltée en 1788, les partisans du pouvoir absolu et les vieux champions de l'ancien régime criaient et écrivaient que tout était perdu, et prophétisaient le naufrage de la monarchie. Ces hommes incorrigibles ne voulaient pas se persuader que la royauté ne pouvait se sauver qu'en se liant étroitement à la charte, et qu'elle ne se perdrait réellement que le jour où cette charte serait engloutie. Ne connaissant ni la France nouvelle ni ses opinions, qu'ils avaient cru étouffer avec des lois liberticides, les hommes de l'émigration étaient persuadés que Louis XVIII n'avait qu'à le vouloir pour régner comme les rois de France régnaient avant la révolution. Mais ce prince sentait lui-même combien quelques faibles concessions, faites à un peuple qui avait joui de la liberté la plus absolue, étaient nécessaires pour calmer son irritation et lui faire supporter avec moins de mécontentement des charges énormes. C'était pour arriver à ce but que Louis XVIII avait sanctionné cette loi électorale que les royalistes lui reprochaient amèrement.

Parmi ceux qui combattirent avec plus de vivacité l'ordonnance du 5 septembre et la loi

du 5 février, on distingua M. de Châteaubriand, qui, dans un ouvrage intitulé *la Monarchie selon la Charte*, déchaîna son éloquente colère contre les ministres, qu'il accusait d'avoir violenté la volonté du roi. M. de Châteaubriand était lui aussi ministre d'état, ce qui donnait à son assertion une grande apparence de vérité, puisqu'on devait supposer qu'il était bien instruit de ce qui s'était passé dans le conseil. Le gouvernement fit démentir officiellement l'assertion de M. de Châteaubriand, et une ordonnance royale le raya de la liste des ministres d'état. Cette grande rigueur, exercée avec éclat contre un des hommes qui avaient le plus coopéré à la restauration de la famille des Bourbons, fit croire un instant que le ministère avait l'intention et le pouvoir de marcher hardiment dans les voies constitutionnelles. Le roi lui-même annonçait qu'il voulait être le roi de la nation et non pas le roi ou plutôt l'instrument d'une seule classe.

Mais pouvait-on espérer que les ministres de 1817 auraient le courage de se dégager complétement de l'atmosphère funeste de la cour et du pavillon de Marsan dont ils étaient entourés, puisque tous les emplois étaient occupés par les hommes de ce parti? Ces ministres pouvaient-ils inspirer à la nation cette grande confiance qui seule pouvait leur donner la force de lutter avantageusement contre les ultra-royalistes? Avaient-ils individuellement cette énergie qui leur était nécessaire pour braver les attaques dont ils étaient l'objet?

Le président des ministres, le duc de Richelieu, avait, sans doute, les droites intentions qu'ont tous les hommes honnêtes; mais il était dépourvu du génie et même des talents politiques qu'exigeaient les circonstances dans lesqulles il était arrivé au pouvoir : on le croyait, d'ailleurs, imbu des maximes du despotisme russe et de l'ancienne cour de France.

M. Lainé, ministre de l'intérieur, doué d'un beau talent de tribune, et ayant une réputation de probité dans les relations privées, n'avait point reçu de la nature les facultés qui constituent l'homme d'état : on venait de le voir renoncer à la présidence de la chambre des députés, à cause d'une insulte qu'un homme de caractère eût méprisée.

Le ministre de la guerre, maréchal sans gloire, à qui on refusait toute espèce de talent, s'était attiré la haine de tous les anciens militaires et celle de tous les libéraux par la rigueur inouie avec laquelle il avait traité les officiers de l'armée, autant que par sa conduite politique : il ne pouvait plus faire le bien.

Le vicomte Dubouchage, homme de l'ancien régime, ne comprenait pas la charte; qu'il n'aimait pas : c'était d'ailleurs une des plus grandes médiocrités à qui l'on eût jamais confié un portefeuille. La France l'avait jugé par la protection dont il avait couvert l'inepte commandant qui jeta la frégate *la Méduse* sur le banc d'Arguin, en plein jour et par un beau temps.

Le garde-des-sceaux, baron Pasquier, possédait une grande faconde de tribune et l'habitude des affaires administratives; mais il n'avait point cette allure franche qui inspire la confiance.

On reprochait au ministre des finances Corvetto d'avoir laissé dilapider la fortune publique par les hommes de la bourse et de l'émigration : le système des emprunts qu'il voulait établir était vivement combattu. On lui refusait les moyens intellectuels nécessaires pour rétablir les finances.

Le plus jeune de tous les ministres, M. Decazes, était alors le seul en qui la France eût placé des espérances : on savait qu'il avait beaucoup contribué à faire rendre l'ordonnance du 5 septembre; on n'ignorait pas non plus qu'il n'avait pas cessé de faire avorter les machinations de tous ces hommes qui, tout en se disant plus royalistes que le roi, dirigeaient leurs complots contre l'autorité et même contre la personne de ce roi. Enfin, on ne pouvait pas douter qu'il ne possédât l'entière confiance et l'attachement de Louis XVIII : on aimait à se flatter qu'il ambitionnait aussi la popularité et qu'il ferait beaucoup pour l'obtenir.

Mais M. Decazes n'eut pas le courage d'abattre tout-à-fait le parti qu'il venait d'irriter; il crut, au contraire, lui devoir des ménagements, et continua à suivre le système de bascule qui devait laisser la France dans une longue et accablante incertitude, jusqu'au moment où une occasion favorable s'offrirait aux royalistes exclusifs pour renverser un ministre trop prompt à s'alarmer des progrès du libéralisme.

Dès l'instant où le ministère eut obtenu de la majorité des chambres la loi sur les élections, il put compter sur cette majorité, laquelle ne pouvait que devenir plus forte et plus compacte par les effets de cette loi. Il pouvait donc marcher avec la nation, et achever le bien qui était dans la pensée de l'ordonnance du 5 septembre. La majorité nationale ne se fût point détachée du gouvernement, et l'eût constamment appuyé de ses forces, s'il eût toujours suivi la ligne qu'il semblait s'être tracée lui-même. Mais l'inexpérience de M. Decazes le fit faillir; il ne tarda pas à se jeter dans des routes tortueuses où cette majorité ne voulut pas le suivre.

Toutefois, la France changea de face dès le mois de février 1817; elle trouva dans son cou-

rage et sa bonne foi des moyens qu'on n'osait plus espérer : le crédit reparut là où les ressources semblaient épuisées, et les souverains alliés, ne doutant plus que la nation française ne continuât à remplir ses engagements avec la même exactitude, accédèrent aux désirs du roi, et retirèrent, dès le 1er avril, un cinquième des troupes formant l'armée d'occupation.

Malgré cette amélioration à l'état des choses, le ministère crut que, dans la situation des esprits, en France et en Allemagne, où les sociétés patriotiques commençaient à alarmer les souverains, le moment n'était pas encore arrivé de donner aux Français, et surtout à la presse périodique, toute la liberté qu'ils pouvaient réclamer : en conséquence, il présenta aux chambres deux projets de loi : l'un sur la liberté individuelle; l'autre contre les journaux.

Le premier de ces projets abrogeait la loi du 29 octobre 1816 sur la liberté individuelle; il la remplaçait par un autre article beaucoup moins sévère, mais qui n'était pas moins attentatoire à la liberté des citoyens. La nouvelle loi portait, « que tout individu prévenu de complots ou de machinations contre la personne du roi, la sûreté de l'état, et les personnes de la famille royale, pouvait, sans qu'il y eût nécessité de le traduire devant les tribunaux, être arrêté et détenu, en vertu d'un ordre signé du président du conseil des ministres et du ministre de la police, et ce, jusqu'au 1er janvier 1818. »

Le second de ces projets de loi suspendait aussi, jusqu'au 1er janvier 1818, la liberté de la presse périodique.

Les débats que cette dernière loi occasionna dans les chambres offrirent une particularité remarquable : les rôles des deux côtés de ces assemblées y furent changés : le côté droit, ennemi né de toute liberté, défendit avec opiniâtreté celle des journaux : il sentait combien il avait besoin de cette précieuse liberté pour continuer ses attaques contre les ministres. MM. Villèle et Corbière prononcèrent des panégyriques de la liberté de la presse, qu'on aurait pu croire sincères si l'on n'eût pas pénétré les vues de ces orateurs. Ni les circonstances extérieures, ni l'occupation étrangère, ni aucune des autres considérations sur lesquelles le ministère s'appuyait, ne leur paraissaient de nature à restreindre une liberté dans laquelle ils voyaient alors la garantie de la restauration.

De leur côté les ministres demandaient de confiance, ces deux lois en promettant qu'ils n'abuseraient pas de celle qui les autorisait à priver momentanément les citoyens de leur liberté. Quant à la censure, ils la demandaient dans le seul but, disaient-ils, d'inspirer plus de confiance aux puissances étrangères, et comme un moyen de pouvoir travailler avec plus de tranquillité à la délivrance du territoire; délivrance à laquelle était attaché le salut de l'état, qui doit voir fléchir toute autre considération. Le gouvernement promettait encore de présenter, avant la fin de l'année, des lois qui dégageraient la presse et la liberté individuelle de toute entrave inconstitutionnelle. La majorité des chambres accepta la parole des ministres et vota les deux lois, malgré l'opposition des deux extrémités de la droite et de la gauche.

Ainsi le ministère restait maître de la France et des opinions jusqu'au 1er janvier 1818. C'était se débarrasser, du moins pendant quelques mois, des violentes attaques auxquelles il était en butte de la part des royalistes.

La session se termina par des débats du plus haut intérêt sur des questions financières qui devaient résoudre le problème de la libération de la France.

La marche de la chambre de 1815 avait porté le coup le plus funeste au crédit de l'état, en retirant aux créanciers un gage qui leur avait été donné par une loi. Il fallait cependant trouver les moyens de faire face aux dépenses ordinaires et extraordinaires: ce ne pouvait être ni par des suppléments d'impôts, ni par le moyen de quelques faibles économies. Les dépenses étaient évaluées à près de onze cents millions, tandis que les recettes présumées ne pouvaient s'élever qu'à sept cent soixante-quatorze. Pour combler cette énorme différence, le ministère demandait d'être autorisé à négocier trente millions de rentes, et à aliéner cent cinquante mille hectares de bois : les rentes ne se négociaient alors qu'au taux de cinquante-quatre francs. Il était à craindre que l'émission des trente millions n'en fît encore tomber le cours; mais les étrangers, qui calculaient avec exactitude notre position financière, se présentèrent pour acheter ces trente millions de rente. Durant la discussion qui eut lieu dans les chambres, tant sur cet emprunt que sur l'aliénation des bois, discussion dans laquelle M. de Villèle se montra l'adversaire le plus formidable d'un système dont il s'empara plus tard, le cours de la rente monta jusqu'à soixante francs. Toutefois les trente millions n'en furent pas moins cédés à la maison Hoppe et Baring au prix de cinquante-cinq francs, ce qui donna à ces étrangers un bénéfice immense, qui fut calculé à près de vingt pour cent. Le trésor éprouva, dans cette opération, des pertes énormes; et tous ces sacrifices n'eurent d'autre résultat que de payer, avec assez d'exactitude, les dépenses de l'année 1817.

Il fallait penser à négocier de nouveaux emprunts pour les dépenses de l'année suivante.

La France se montrait résignée : elle paraissait même tranquille, lorsque la disette se fit sentir deux mois avant l'époque de la moisson. Les pluies continuelles qui, dans l'année précédente, avaient causé de grandes inondations, ne laissèrent aucun espoir d'une récolte réparatrice. Le peuple, qui avait souffert tout l'hiver, manifesta de l'irritation. Les marchés furent troublés sur plusieurs points du royaume : la force armée fut envoyée pour réprimer des émeutes qui n'avaient pour motif que la crainte de manquer de pain : elles furent punies avec les rigueurs aussi promptes qu'inexorables des cours prévotales.

Ces troubles furent suivis d'un mouvement insurrectionnel qui se manifesta, le 8 juin, dans quelques communes des environs de Lyon. Le préfet Chabrol, le maire Fargues, et le général divisionnaire Canuel, firent éclater un zèle qui porta la terreur dans ces contrées. Ils présentèrent ce mouvement, dont les auteurs restèrent couverts d'un voile mystérieux, comme une vaste conspiration contre le gouvernement. On sait aujourd'hui que cette insurrection, provoquée par quelques autorités et par des agents subalternes, fut le résultat du plus lâche complot que puisse concevoir l'ame perverse d'ambitieux qui voulurent se créer des titres aux faveurs du gouvernement. Dans la situation des choses et des esprits, il fut facile d'entraîner quelques malheureux paysans qui s'insurgèrent presque sans chefs, et sans avoir d'autre projet que celui de manifester leur mécontentement. Aussitôt des colonnes de troupes furent lancées sur tous les villages, sur toute la campagne où le mouvement avait eu lieu ; les arrestations commencèrent, les prisons se remplirent, et la cour prévotale déploya une célérité et une rigueur atroces. « Sur deux cent cinquante » individus, formant les rassemblements séditieux, a dit M. Camille Jordan, en déplorant » la terreur qu'on avait fait planer sur Lyon, plus » de cent cinquante, parmi lesquels ne se trouvaient pas même les véritables directeurs du » mouvement, furent traduits en jugement : près » de cent dix condamnés à des peines afflictives infamantes, et la plupart supposés chefs » par le titre de leur condamnation elle-même » pour un complot évidemment unique, ou au » moins étroitement lié dans toutes ses parties! » Onze procédures diverses établies multiplièrent » sans motifs les rigueurs par leur division, et » en prolongèrent la durée par leurs délais. Au » nombre des malheureux exécutés à mort, les » ames sensibles apercevaient un enfant de seize » ans, condamné pour une simple menace d'assassinat, que sa libre volonté ne réalisa point; » un ouvrier de la classe la plus ignorante, pour » avoir porté, en plein jour, dans une direction » étrangère au lieu de la révolte, un paquet renfermant des cartouches, mais dont il pouvait » ignorer, comme portefaix salarié, et dont il » a déclaré, jusqu'au dernier soupir, ignorer et » le contenu et la destination!

Les ministres, et principalement celui de la police, alarmés par les rapports qu'ils recevaient, donnèrent d'abord des ordres dont l'histoire leur reprochera la cruauté; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir, par l'incohérence de ces mêmes rapports et par l'obscurité qui régnait sur une sédition si faiblement caractérisée, qu'ils étaient trompés : ils prirent alors le parti d'envoyer sur les lieux le maréchal Marmont avec des pouvoirs extraordinaires : c'était fournir à ce maréchal les moyens de se réhabiliter dans l'opinion des Français. Marmont sentit tout ce que sa mission avait de généreux ; il s'en pénétra, et se conduisit de manière à faire bénir sa présence par cette population au milieu de laquelle on avait porté la terreur. Marmont fit aussitôt rentrer les troupes qui maltraitaient et rançonnaient ceux des paysans qu'elles n'arrêtaient pas : il défendit de promener dans les campagnes le fatal tombereau : il suspendit les enquêtes prévotales, et fit cesser les arrestations. En peu de jours on n'entendit plus ni rumeurs alarmantes, ni dénonciations; toute agitation disparut de la ville et des campagnes, et tout rentra dans l'ordre. Les condamnations qui n'avaient pas encore été exécutées furent annulées; enfin, Marmont répara tout le mal qui pouvait se réparer. Mais il était dans sa destinée d'effacer, dans toutes les circonstances importantes, les services qu'il avait pu rendre!...

Les événements de Lyon furent suivis de quelques changements dans le ministère. Le duc de Feltre, à qui Louis XVIII avait donné le bâton de maréchal, quitta le ministère de la guerre, où il s'était fait haïr, et fut remplacé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui avait déjà remplacé M. Dubouchage à la marine. Ce dernier département fut alors donné au comte Molé, homme d'esprit, mais ayant un penchant vers le despotisme, dont il avait fait l'apprentissage sous Napoléon. Le maréchal Gouvion semblait destiné à réparer toutes les fautes réparables de ses prédécesseurs Dupont et Clarke.

Vers cette époque, la France et l'Europe eurent à déplorer la perte de deux guerriers illustres, de deux grands hommes ; Masséna et Kosciusko. Le héros de Rivoli, de Zurich, de Gènes, d'Essling, celui à qui tous les guerriers avaient décerné le titre d'*enfant chéri de la victoire* avant

qu'il fût duc et prince, s'était vu dépouiller du bâton de maréchal de France, de ces insignes que Louis XVIII venait d'accorder à de vieux courtisans et à des généraux sans gloire, tels que le duc de Coigny, le comte de Viomenil, Clarke et Beurnonville : on avait porté l'insulte jusqu'à lui envoyer des lettres de naturalisation ; comme si vingt années de victoires et d'exploits immortels n'eussent pas donné la qualité et les droits des Français à Masséna! Mais la haine de l'émigration poursuivait les géants de la révolution jusque dans la tombe.

Kosciusko, cet illustre et malheureux défenseur de l'indépendance polonaise, ce guerrier citoyen qui aima la France et compta trop sur son appui, finit ses jours, quelques mois après la mort de Masséna, sur la terre de l'Helvétie, où il s'exila volontairement. Puissent la France et la Pologne voir naître de nouveaux Masséna, de nouveaux Kosciusko!

Pendant les remaniements du ministère, le premier essai de la loi des élections du 5 février s'était fait avec un calme dont les royalistes furent peinés, car ils avaient prophétisé du tumulte et même une crise pour l'état. L'ordre le plus parfait régna pendant le cours de ces élections, et les choix furent généralement assez bons, puisqu'il n'y eut de ballottage qu'entre les ministériels et les libéraux. Ce premier cinquième ayant renforcé le côté gauche et le centre aux dépens de la droite, les royalistes éprouvèrent les plus grandes alarmes : ils voyaient avec effroi qu'ils allaient être successivement évincés de la chambre par le renouvellement quinquennal. De ce moment ils se liguèrent contre la loi du 5 février, et se promirent de saisir toute occasion qui se présenterait pour la faire rapporter ou modifier.

De leur côté, les libéraux regardaient cette loi comme le complément de la Charte, et comme le seul moyen de faire arriver à la chambre des députés représentant l'opinion nationale : ils se flattaient qu'on n'oserait jamais l'attaquer, et, dans ce cas, ils espéraient d'être en nombre pour la défendre.

La session ordinaire de 1817 fut ouverte, par le roi, le 5 novembre. A l'impatience avec laquelle on attendait cette session, on eût dit que la France faisait du gouvernement représentatif et de l'équilibre des pouvoirs un essai nouveau. Des députés, sortis pour la première fois d'une masse indépendante, avaient à délibérer sur des questions qui intéressaient, non-seulement la France, mais toute l'Europe attentive.

Le discours du roi annonçait de grandes améliorations à l'état des choses. La France était encore sous la surveillance et la tutelle des étrangers; on apprit avec joie que des négociations étaient entamées pour l'évacuation complète du territoire français. Mais cette bonne nouvelle ne put empêcher la fâcheuse impression produite par l'annonce d'un nouveau concordat avec le pape. Les députés libéraux pensaient avec raison que la France devait s'occuper de choses plus imminentes. Toutefois, la plus grande satisfaction se manifesta dans l'assemblée lorsque le roi fit connaître qu'il ne jugeait pas nécessaire de conserver les cours prévotales au-delà du terme fixé pour leur existence : on sut un gré infini au gouvernement du mal qu'il ne voulait pas continuer; tant est débonnaire cette nation française. Enfin, la majorité de la chambre accueillit avec reconnaissance les paroles du roi relatives à une nouvelle loi de recrutement : on savait que cette loi serait l'ouvrage du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et on ne doutait pas qu'elle ne fût totalement dans l'esprit et les dispositions de la Charte, qui abolissait les priviléges et appelait indistinctement tous les Français aux grades et aux emplois, sans autres limites que les talents et les services. Depuis le licenciement de ses vieux soldats, la France n'avait plus d'armée; car on ne pouvait guère donner ce nom à ces faibles légions départementales, surchargées d'officiers favorisés, mais dont les cadres ne s'étaient jamais remplis. Le moment était donc venu de recréer une armée, en faisant revivre les grands moyens nationaux à qui nous avions dû tant de victoires : ces moyens ne pouvaient être autre chose que la conscription, épurée des abus et modifiée dans son exécution.

La bonne opinion que le discours d'ouverture des chambres venait de donner de la majorité du ministère ne tarda pas à recevoir une grave atteinte par la présentation que fit le ministre de l'intérieur, Lainé, du nouveau concordat conclu entre la cour de Rome et l'ambassadeur de Louis XVIII, Blacas-d'Aulps.

A peine le public eut-il connaissance de ce concordat, qu'un cri d'indignation éclata de toutes parts contre les prétentions de la cour de Rome et du clergé : il parut une foule d'écrits tendants à démontrer tout ce que cet acte, d'ailleurs inutile, avait d'anti-national, de destructif des libertés de l'église gallicane, d'attentatoire à la Charte, d'injurieux à l'honneur comme à la raison des Français, et de désastreux pour les finances. En vain le ministre Lainé chercha-t-il, par des phrases doucereuses, de donner le change aux esprits; il ne put parvenir à persuader que l'intérêt de la religion exigeait l'érection de quarante-deux nouveaux siéges épiscopaux, ni que la création d'un grand nombre de séminaires et de chapitres fût de peu d'importance dans un moment où les finances

étaient si obérées. La nation française voyait clairement, dans ces transactions, l'influence d'un clergé qui s'irritait d'être resserré dans ses attributions spirituelles; et elle ne voulait pas plus de l'ascendant de ce clergé que de l'autorité de la noblesse émigrée : elle se prononça avec une telle unanimité contre le concordat de 1817, que, n'osant le retirer, les ministres n'en parlèrent plus. La fin de la session arriva sans que la discussion eût été ouverte sur cet acte, auquel les royalistes et les prêtres attachaient le salut du trône.

Ce qui, dans cette affaire, avait indisposé le plus fortement tous les Français qui ne voulaient absolument plus de l'ancien régime, ce fut la bulle du pape relative à la circonscription des diocèses de France, établie par ce malheureux concordat : le saint-père y renouvelait ses protestations contre l'incorporation du duché d'Avignon et du comtat Venaissin; il se promettait de l'équité du roi très-chrétien, que ces pays seraient restitués au patrimoine du prince des apôtres, ou que, du moins, il lui serait donné une juste compensation. De pareilles prétentions, élevées dans un moment où les plaies faites à la France par les nombreuses coupures à ses limites naturelles étaient encore saignantes, ne pouvaient être reçues qu'avec l'indignation qu'elles excitèrent en effet: cet accueil imposa silence à l'obscure ambition de quelques prêtres qui attendaient la mitre épiscopale, et de quelques familles qui rêvaient encore la feuille des bénéfices.

L'année 1817 se termina par une loi portant que tous les journaux et autres ouvrages périodiques qui traitaient de matières et de nouvelles politiques ne pourraient paraître, jusqu'à la fin de la prochaine session de 1818, qu'avec l'autorisation du roi. Cette disposition improvisée formait primitivement le dernier article d'un grand projet de loi sur la presse, projet qui avait été si fortement combattu que les ministres doutèrent qu'il fût admis à l'épreuve du scrutin. Dans cette crainte, et se voyant arrivé à l'époque où la loi du 28 février rendait la liberté aux journaux, le ministère changea son plan, et fit tout à coup adopter ce dernier article séparément.

De ce moment le despotisme ministériel put s'exercer impunément; aussi vit-on ceux des ministres sur lesquels la nation avait fondé ses espérances adopter un système de déceptions constitutionnelles qui fortifia contre eux l'opposition libérale. Quant à l'opposition royaliste, elle reprit courage; et, tout en continuant à harceler le ministère qu'elle voulait renverser et remplacer, elle l'appuyait toutes les fois qu'elle le voyoit pencher vers l'arbitraire et les abus de l'ancien régime.

[1818] L'année 1818, qui devait être si fertile en événements heureux pour la France, puisqu'il s'agissait de la délivrance de son territoire, et de la libération des contributions et dettes résultant du déplorable traité du 20 novembre 1815; cette année 1818, qui devait mettre un terme à de grandes calamités de toute espèce, trouva le gouvernement dans une position embarrassante tant envers les chambres qu'envers la nation. Il s'était attiré la haine d'un parti par l'ordonnance du 5 septembre et la loi des élections; mais, comme il avait manqué de courage pour établir la théorie du système que ces deux actes indiquaient, il avait excité la méfiance du parti libéral, et il se trouvait ainsi entre deux opinions qu'il était obligé de caresser alternativement. Après s'être montré hardi pour proclamer des principes, il avait reculé devant les personnes, et laissait l'exécution de la Charte et des lois à ceux qui voulaient les abolir. Les royalistes exclusifs conservaient encore toutes les places dans l'administration et dans l'armée : l'opinion publique les en chassait; mais le ministère n'osait se décider à marcher avec elle : fatiguée de l'attendre, l'opinion l'abandonna, et confia ses intérêts aux nouveaux députés et aux écrivains courageux qui s'en constituèrent les organes. Ces députés, à la tribune, et ces écrivains, dans les éphémères productions de la presse qui échappaient à la censure, formèrent l'esprit public. En même temps qu'elle versait des torrents de lumière jusqu'au fond des ateliers et des hameaux, l'éloquence populaire caressait toutes les passions généreuses, toutes les espérances, tous les intérêts créés par la révolution et alimentés par les idées du moment : tandis que les écrits des royalistes ne s'adressaient et n'étaient lus que par les hommes de l'émigration, les courtisans anciens et nouveaux, et les élèves des séminaires. Le ministère pouvait encore choisir entre la masse nationale, à la tête de laquelle il lui était facile de marcher, et les hommes de 1815 dont il avait fait un si triste essai. Il aima mieux persister dans son système de bascule, et chercher un appui dans les centres des chambres, qu'il prévoyait déjà de pouvoir convaincre ou corrompre.

Après avoir aigri le parti libéral par la continuation de la censure, les ministres aigrirent les royalistes par la loi sur le recrutement de l'armée. Cette loi fut reçue avec transport par la nation, c'est-à-dire par cette immense majorité qui s'irritait des obstacles que l'on mettait à l'établissement des institutions dont la France éprouvait le besoin.

Les dispositions de cette loi que les royalistes combattirent avec le plus d'acharnement furent:

1° Celle qui assujettissait, en cas de guerre, à un service territorial tous les anciens officiers et soldats licenciés : dans sa belle conception, le maréchal Saint-Cyr en créait un corps de *vétérans* propre à fournir une réserve formidable. Les royalistes repoussaient ces vétérans, qui, disaient-ils, seraient toujours les soldats de Bonaparte et non ceux de Louis XVIII. Les libéraux soutenaient que ces vétérans seraient les soldats de la patrie et du roi constitutionnel.

2° Celle qui exigeait deux ans de grade comme sous-officier pour être nommé officier. Il n'y avait d'autre exception que pour les jeunes gens qui sortaient des écoles militaires;

3° Celle qui accordait aux sous-officiers les deux tiers des sous-lieutenances de la ligne;

4° Celle qui disposait des deux tiers des grades et emplois d'officiers inférieurs en faveur de l'ancienneté;

5° Enfin, l'article impératif qui n'accordait un grade ou un emploi supérieur qu'à l'officier qui avait servi quatre ans dans le grade ou emploi immédiatement inférieur, excepté à la guerre, pour des besoins extraordinaires, ou pour des actions d'éclat mises à l'ordre du jour de l'armée.

Tous ces articles fermaient la porte aux abus et aux faveurs; aussi furent-ils combattus par les royalistes comme attentatoires à la prérogative royale. « La prérogative de nommer à tous les » emplois civils et militaires, disaient-ils, est » inhérente à la couronne, inaliénable de sa na- » ture : on ôte au roi ce qui lui attire le respect, » le dévouement et la reconnaissance de l'ar- » mée.... Avec cette loi, les militaires se consti- » tuent juges de leur mérite, l'armée devient dé- » libérante, et l'ordre social est en péril avec une » armée qui délibère. — Le plus grand tort, le » tort irrémédiable du projet de loi, répondait » M. Bignon, c'est d'être trop tardif, c'est d'ar- » river après la consommation d'un mal énorme, » qu'il eût pu prévenir.... Si la loi qu'on propose » eût existé plus tôt, les grades n'eussent point » été prodigués à une jeunesse, assurément très- » brave, mais qui n'a vu que sur les bords de la » Seine la fumée d'un camp ennemi; tandis qu'on » laisse dans une inaction qui leur pèse tant de » vieux guerriers, longtemps vainqueurs dans » toutes les contrées de l'Europe, dont la présence » sous le drapeau a compensé la faiblesse numé- » rique de nos bataillons.

» Par une contradiction étrange, tandis que » dans cette chambre on met en doute que l'avan- » cement par ancienneté dans les grades inférieurs » doit être consacré par une loi, nous voyons » tous les jours, depuis quatre ans, ce principe » d'ancienneté recevoir l'application la plus éten- » due, même dans les grades supérieurs. Je ne » blâme pas, je raconte.... Combien d'hommes » n'avons-nous pas vus, qui, après vingt-cinq ans » et plus de repos, sont venus redemander au » principe d'ancienneté ses faveurs et ses béné- » fices; qui, grâce à la magie de l'ancienneté, » après s'être couchés capitaines ou lieutenants, » se sont réveillés officiers-généraux?.... »

Les arguments des opposants ayant tous été combattus avantageusement, la loi fut enfin adoptée le 10 mars : elle obtint, dans la chambre des députés, cent quarante-sept voix sur deux cent trente-neuf. Dans celle des pairs il y eut quatre-vingt-seize boules blanches sur cent soixante-dix votants. Cette majorité se composait du côté gauche ou des libéraux, et d'une partie des deux centres de la chambre des députés; ces centres votaient toujours avec les ministres.

Les chambres s'occupèrent ensuite de la loi des finances, une des plus compliquées et des plus accablantes pour les contribuables qui eût été présentée depuis la restauration des Bourbons. On y fixait d'abord le montant des créances à la charge de l'état : celles imputables aux exercices depuis 1801 jusqu'à 1810 étaient évaluées à environ soixante-deux millions, et le montant de ce qui restait à acquitter des créances de 1810 à 1816 s'élevait encore à près de trois cents millions. Les dépenses présumées de 1818 étaient portées au budget pour la somme énorme d'un milliard quatre-vingt-dix-huit millions, non compris l'arriéré. A cette époque on évaluait à deux cent trente-trois millions cinq cent mille francs les sommes mises à la disposition de la couronne, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er avril 1818, et ce, tant pour la liste civile que pour les dettes du roi à l'étranger, les dépenses du mariage du duc de Berry, etc.

Ajoutons qu'on venait de liquider les prétendues dettes contractées par la France hors de son territoire, et dont le paiement était réclamé en vertu des traités de 1814 et 1815. Ces dettes venaient d'être fixées à deux cent quarante-huit millions, que le gouvernement français était tenu de payer en inscriptions sur le grand-livre de la dette publique, et sur lesquelles il perdit encore près de quarante pour cent. Ces deux cent quarante-huit millions furent partagés entre toutes les puissances de l'Europe, grandes ou petites; chacune d'elles prit sa part.

Enfin, on avait aussi fixé les prétendues créances des sujets de S. M. britannique, créances aussi peu légitimes et aussi arbitrairement liquidées que les précédentes : en mettant l'épée dans un des bassins de la balance, la Grande-Bretagne trouva le moyen de nous soutirer encore un ca-

pital de soixante millions, qui furent payés au moyen de trois millions de rentes inscrites au grand-livre. Ainsi se trouva réalisée cette prédiction d'un général anglais annonçant que notre malheureuse France serait une *nababie européenne!*

Cependant tous ces immenses sacrifices furent consommés avec une loyauté et une exactitude que les alliés prirent en considération.

L'article 5 de la convention de Paris, du 20 novembre 1815, portait « que l'occupation mili» taire, fixée à cinq ans, *pouvait finir avant ce » terme,* si, au bout de trois ans, les souverains » alliés, après avoir, de concert et mûrement exa» miné la situation et les intérêts réciproques, et » les progrès que le rétablissement de l'ordre et » de la tranquillité aura faits en France, s'accor» dent à reconnaître que les motifs qui les por» taient à cette mesure ont cessé d'exister. »

Se fondant sur la clause facultative de cet article, et sur son exactitude à remplir tous les engagements contractés par ce même traité, le gouvernement français avait demandé la libération du territoire : l'idée de cette libération était si généralement répandue et accréditee dans toute l'Europe, que le moindre retard, au bout de trois ans, eût paru comme un manque de foi des alliés envers la France.

Les signataires du traité se décidèrent alors à se réunir en congrès à Aix-la-Chapelle, pour s'y occuper de la grande question de l'évacuation de la France par leurs troupes. Mais leurs bonnes dispositions furent au moment d'être ébranlées par les efforts d'une ligue épouvantable formée entre les royalistes français et une partie de l'aristocratie anglaise et allemande Cette ligue honteuse, ne pouvant se flatter de voir le ministère revenir dans la route de 1815, agissait secrètement pour empêcher l'évacuation de la France, qu'elle peignait, aux yeux de l'étranger, comme étant agitée de toutes les passions révolutionnaires. Quand ce parti vit que les souverains alliés allaient s'occuper sérieusement de la libération du territoire français, il laissa éclater toute sa colère dans un mémoire connu sous le nom de *Note secrète,* qu'il fit parvenir aux ministres des puissances étrangères. Le but de cette note était d'effrayer les rois sur la situation politique de la France, et de leur faire rejeter la demande de délivrer le territoire d'un pays qui venait de se libérer de toutes les contributions qui lui avaient été imposées. Les royalistes, auteurs de cette note, s'y traînaient à genoux pour retenir par l'habit les cent vingt mille soldats que la France payait et nourrissait depuis trois ans. L'histoire n'offre rien d'aussi anti-national, d'aussi coupable que cette démarche faite auprès des souverains étrangers : elle avait été combinée avec les organes de l'aristocratie anglaise. Ce qui le prouve, c'est le discours barbare, inique et révoltant que prononça à la même époque, dans le parlement anglais, un pair héritier d'un beau nom qu'il voua à l'indignation de tous les hommes honnêtes. Ce pair, lord Stanhope, après s'être déchaîné contre les idées dont la France était, suivant lui, le foyer ardent, osa s'écrier : « Profitons du moment où » le lion est encore muselé pour briser ses dents, » roguer ses ongles, et le forcer à nous suivre » comme un paisible animal. Il faut démembrer » la France en trois parts, et qu'elle redevienne » ce qu'étaient les Gaules après la conquête de » Jules-César. Ce démembrement est l'esprit du » traité de 1815, comme la conservation de Malte » était l'esprit du traité d'Amiens. Peut-être la » politique entrevoit-elle encore des embarras » dans les conditions du partage; eh bien! on » peut le différer aujourd'hui; mais il faut main» tenir l'occupation étrangère, et pendant les » cinq ans stipulés et au-delà, tant que le par» tage définitif n'aura point été réglé. »

Les auteurs de la *Note secrète* n'allaient pas aussi loin que lord Stanhope, ils ne demandaient point le démembrement de leur pays, parce que leur intérêt ne s'y trouvait pas; mais ils semblaient dire aux souverains alliés : « La France est un pays abominable, habité par des impies et des scélérats qui viennent de rejeter le concordat et de recevoir avec joie la loi des élections et celle du recrutement. Nous seuls sommes des honnêtes gens; mais les méchants, les pervers sont plus forts que nous; daignez nous prêter, pour quelques années, cette précieuse armée d'occupation. D'ici à un prochain congrès nous espérons parvenir à ressaisir de nouveau ce pouvoir salutaire que nous avions avant l'ordonnance du 5 septembre, et alors nous pourrons vous remercier sans danger pour le monde. »

Heureusement cet ignoble langage ne produisit pas, sur les cabinets, tout l'effet que les royalistes s'en promettaient. La Prusse, qui ne regardait pas l'organisation militaire de la confédération germanique comme un boulevart suffisant contre les entreprises de la France, eut bien quelque velléité de demander la conservation d'une garantie tout établie : l'empereur Alexandre s'y opposa. Le cabinet de Vienne paraissait aussi disposé à recueillir les plaintes des royalistes et à servir leurs projets liberticides; mais l'opinion bien connue de deux autres puissances forcèrent M. de Metternich à faire un acte de condescendance pour le gouvernement français. La délivrance du territoire français fut si-

guée à Aix-la-Chapelle, le 15 novembre : le généralissime Wellington prononça la dissolution de l'armée d'occupation, et le départ des troupes étrangères s'opéra sans confusion et sans retard. La France sortit de tutelle et put enfin respirer librement.

Pendant qu'on agitait, au dehors, la question de la libération et de l'indépendance de la France, le caractère national s'y déployait, au dedans, avec une activité non moins étonnante que les progrès des opinions constitutionnelles. Le premier renouvellement de la chambre des députés y avait amené un cinquième, composé en majeure partie de libéraux, qui augmentèrent le nombre des amis de l'ordre constitutionnel. Cette chambre offrait déjà de beaux talents, des hommes propres aux discussions parlementaires : aussi les débats sur les lois de recrutement, des finances, de la traite des noirs, etc., avaient-ils offert à la France, avide de liberté, un intérêt plus puissant encore que celui qu'on trouvait dans la lecture de la *Minerve*, ouvrage périodique que la censure ne pouvait atteindre. La franchise, l'indépendance des opinions du côté gauche, prouvaient au monde que le gouvernement représentatif était compris en France, et qu'il s'y naturaliserait avant la fin du renouvellement total de la chambre.

Le second essai de ce renouvellement était attendu avec impatience, malgré les entraves opposées aux électeurs, et le petit nombre d'éligibles suivant la loi. A nulle autre époque, depuis l'assemblée des bailliages pour les états-généraux, on n'avait vu autant de zèle de la part des électeurs. Néanmoins, tout se passa avec le plus grand calme dans des réunions si propres à soulever les passions politiques. Les choix furent encore meilleurs que ceux résultés des premières élections. Pour la première fois depuis les cent jours, on vit sortir de l'urne électorale des noms chers aux amis de la liberté. L'illustre La Fayette, que l'influence ministérielle était parvenue à écarter dans le département de Seine-et-Marne, fut nommé, à une grande majorité, dans le département de la Sarthe; un autre grand citoyen, Manuel, à qui les bâtonniers venaient de refuser l'inscription sur le tableau des avocats près la cour royale de Paris, fut élu, à la fois, par les départements de la Vendée et du Finistère. Les électeurs du Rhône jetèrent les yeux sur Camille-Jordan, dont la voix généreuse s'était élevée contre les mesures *acerbes* adoptées par les autorités de Lyon. Le département de la Seine n'avait qu'un député à remplacer; les voix s'y partagèrent d'abord entre MM. Gilbert-des-Voisins, Manuel et Benjamin Constant; mais le ministère appuya de toute son influence M. Ternaux, riche fabricant, homme sans talents politiques, mais d'autant plus redoutable pour ses concurrents qu'il était appuyé par une partie des électeurs commerçants, et que d'ailleurs il était regardé comme libéral. M. Ternaux l'emporta sur Benjamin Constant : ce fut là une faible compensation aux défaites que le ministère éprouva dans presque tous les autres départements qui avaient à nommer.

Quant au côté droit de la chambre, c'est-à-dire aux hommes de 1815, ils ne comptèrent que des pertes. Aussi les écrivains de ce parti se plaignirent-ils beaucoup de l'influence que les libéraux avaient exercée sur les élections par leurs journaux, leurs écrits, et surtout par l'organisation d'un comité central qui indiquait d'avance les candidats de son parti. Les libéraux n'avaient fait en cela qu'user d'un droit que les royalistes ne pouvaient leur contester, et dont ils s'étaient servis eux-mêmes, mais sans succès.

Dans leur désappointement, les journaux et les brochures royalistes renouvelèrent leurs plaintes et leurs attaques contre la loi des élections; et, cette fois, on vit le ministère reculer devant son propre ouvrage : il laissa attaquer cette loi, et permit même qu'on crût qu'elle pouvait être modifiée.

Il paraîtra sans doute fort étrange que des ministres qui venaient d'obtenir la délivrance du territoire, et auxquels on devait la loi sur le recrutement, ainsi que d'autres bienfaits reçus avec joie, ne recueillissent pas tous les témoignages de gratitude qui semblaient leur être dus, et n'eussent point l'entière confiance de la nation et du parti libéral. Cette apparence d'ingratitude s'explique aisément par la conduite flottante du ministère, au moment même où il consommait son grand œuvre de la libération de la France. On l'avait vu d'abord blâmer amèrement les auteurs de la *Note secrète;* mais les affronts marqués que ses candidats avaient reçus dans les colléges électoraux l'alarmèrent. Il ne se dissimula point qu'il était menacé de perdre toute influence sur les colléges, et, dès lors, il craignit pour son existence même. Le parti royaliste sut tirer avantage des craintes du ministère ; il exagéra les dangers de la loi des élections; il aigrit les vanités blessées, et parvint à convaincu quelques membres du conseil qu'il était urgent que le gouvernement changeât de route, s'il voulait arrêter ce que les royalistes appelaient le torrent révolutionnaire.

Avant les élections, il existait déjà une divergence dans les opinions des ministres; depuis lors cette division fut plus marquée : MM. de Richelieu, Lainé et Corvetto, les trois membres du conseil les plus effrayés de la marche des opi-

nions, se montraient décidés à faire ce que les royalistes désiraient. MM. Decazes, Pasquier et Gouvion-Saint-Cyr, auraient désiré la conservation intégrale de la loi des élections; mais comme M. Molé paraissait disposé à se joindre à ceux qui voulaient la modifier, la majorité ministérielle se trouva entraînée vers un changement de système, auquel la minorité se rangea.

Dans cet état des choses, le ministère était encore assuré de la majorité par la réunion de ses amis aux députés du côté droit. Mais cette majorité pouvait être perdue à jamais par le prochain renouvellement : et puisque les ministres ne pouvaient se résoudre à marcher avec le parti libéral, il n'y avait pas de temps à perdre pour opérer un rapprochement avec le côté droit. Les chefs de ce côté ne s'y prêtèrent qu'avec réserve, et ne voulurent promettre leur appui qu'à condition que le ministère proposerait des modifications à la loi des élections, ainsi que des restrictions à la liberté de la presse. On ne doutait pas de l'assentiment de la chambre des pairs à ces mesures.

Ces desseins liberticides ne restèrent pas tellement secrets, que les bruits ne s'en répandissent bientôt dans le public : ils y produisirent l'inquiétude et la fermentation : tout faisait prévoir que la session des chambres serait des plus orageuses. On ne se trompa pas.

CHAPITRE IV.

Crise financière.—Ouverture de la session. — Divisions dans le ministère. — M. de Richelieu appelé à le réorganiser. — Il échoue dans cette mission. — Ministère Decazes. — Proposition d'un majorat pour pour le duc de Richelieu. — Révolutions en Amérique. — Cession des Florides. — Le Champ d'Asile, au Texas. — But que se proposaient ceux qui l'ont fermé. — Avénement de Bernadotte au trône de Suède.

J'ai déjà parlé des plaintes qui s'élevèrent parmi les capitalistes français, lorsque le ministre Corvetto céda le premier emprunt à la maison Hope et Baring. Depuis lors le cours des rentes françaises s'était élevé de plus de douze pour cent; aussi, lorsqu'il fut question d'une nouvelle émission de quatorze millions six cent mille francs de rente, les capitalistes français réclamèrent-ils la concurrence, car il était à présumer que le prix de la rente monterait encore après la libération définitive de la France. Cet espoir séduisant amena une grande concurrence de souscripteurs : tous les Français, même les plus obérés, voulurent acheter des rentes, qu'ils espéraient vendre immédiatement avec de gros bénéfices. Il n'y avait pas quinze millions de rentes à placer, il se trouva des souscriptions pour plus de cent soixante millions. Mais le ministre des finances se méfia des moyens de tous ces nouveaux capitalistes, et crut trouver plus de sûreté avec la maison Hope et Baring : il traita avec elle pour une grande portion de cet emprunt, qui lui fut cédée au prix de soixante-sept francs. Cette nouvelle préférence donnée aux étrangers par un ministre étranger lui-même à la France, excita de vifs murmures dans le public, les banquiers nationaux déclarèrent qu'ils auraient pris l'emprunt à un taux beaucoup plus avantageux pour le gouvernement. Bientôt le prix de la rente s'éleva jusqu'à quatre-vingts francs.

Les étrangers, porteurs de ces inscriptions, profitèrent d'une hausse aussi extraordinaire pour s'en défaire, et jetèrent ainsi sur la place une masse flottante d'inscriptions, qui ne fut plus en rapport avec l'ardeur des spéculateurs. Il fut facile de prévoir dès-lors une grande catastrophe financière.

En effet, la baisse ne tarda pas à se manifester. Les banquiers étrangers firent de grands efforts pour soutenir une hausse qu'ils avaient provoquée eux-mêmes afin de réaliser de grands bénéfices; mais, comme tout le monde voulait vendre, il n'y eut plus moyen d'empêcher le désastre. Sur ces entrefaites, une maison étrangère, intéressée dans l'emprunt pour quatre à cinq millions de rentes, faillit. La rente française tomba alors à soixante-cinq francs, taux inférieur à celui auquel l'emprunt avait été adjugé. La maison Hope se trouva menacée d'une ruine complète; et, comme il lui fut impossible de continuer les paiements qu'elle s'était engagée de faire aux alliés, il fallut recourir à une nouvelle négociation avec les puissances. Il fut convenu que les inscriptions délivrées aux alliés ne seraient point négociées avant le premier janvier 1820, et que, jusqu'à cette époque, ces rentes resteraient en dépôt entre les mains des commissaires de ces puissances. Ce nouvel arrangement mit un terme à la baisse des fonds français.

Peu de temps après, les efforts du nouveau ministre des finances, M. Roy, et ceux des agents de change, banquiers et capitalistes français, réparèrent une partie de ce désastre, et la tempête financière s'apaisa. Mais alors bien des ruines étaient consommées tant en France que dans toute l'Europe; car la crise avait été générale.

Dans l'intervalle s'ouvrit la session des cham-

bres, session des plus remarquables par les combats que s'y livrèrent les libéraux et les royalistes. Elle avait été différée de dix jours pour attendre, disaient les organes officiels, le retour du président du conseil, retenu à Aix-la-Chapelle; mais, plus vraisemblablement, pour donner aux agitations qui s'étaient manifestées depuis les élections le temps de se calmer. Le discours du trône fut loin de rendre la tranquillité aux esprits. Le roi annonçait bien le dessein d'affermir les institutions qui découlent de la charte, et de consulter son esprit dans toutes les lois qui seraient présentées aux deux chambres, afin d'assurer les droits publics des Français; mais il y avait dans son discours une phrase qui produisit une fâcheuse impression.

« En secondant mes vœux et mes efforts, disait » le roi, vous n'oublierez pas, messieurs, que » cette chambre, en délivrant la France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. Je » compte sur votre concours pour repousser les » principes pernicieux qui, sous le masque de la » liberté, attaquent l'ordre social, conduisent » par l'anarchie au pouvoir absolu, et dont le » funeste succès a coûté au monde tant de sang » et de larmes. »

On ne pouvait pas se méprendre sur le sens de ces paroles; il était facile de deviner quels étaient les principes que le roi appelait pernicieux : c'étaient ceux que quelques députés avaient courageusement défendus à la tribune; ceux dont les colléges électoraux se montraient pénétrés; ceux enfin qui venaient d'introduire à la chambre des hommes, tels que Lafayette, Manuel, Dupont (de l'Eure) et autres amis des libertés publiques. Les royalistes se félicitèrent d'un changement de système qu'ils désiraient si vivement, et dont ils avaient cru apercevoir les symptômes dans l'arrivée de M. Roy aux finances.

Cependant le ministère était plus divisé que jamais. M. de Richelieu, de retour d'Aix-la-Chapelle, avait déclaré qu'il se retirerait, si ceux de ses collègues qui soutenaient la loi des élections n'étaient pas remplacés. De ce moment il y eut incompatibilité complète entre ce président du conseil et M. Decazes L'un et l'autre étaient amis du roi, qui pencha quelques jours du côté de M. de Richelieu. Celui-ci croyait inhérent à son nom et à ses sentiments monarchiques de rallier les royalistes autour du trône, de vaincre leurs ressentiments, et de les forcer à la modération : ce langage, il l'avait entendu tenir à Aix-la-Chapelle, où l'on n'avait cessé de dire qu'il fallait que les royalistes revinssent au roi *sans conditions;* c'était bien mal connaître ce parti, plus oligarchique que royaliste, et qui voulait régner sur le roi et la charte. Loin de se soumettre sans conditions, les royalistes, s'ils avaient ressaisi le pouvoir, en auraient sans cesse imposé de nouvelles au roi et aux chambres, jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti le système représentatif et la charte, dont ils ne voulaient à aucun prix.

M. Decazes, qui connaissait très-bien les hommes de 1815 et leurs projets, représentait au roi tous les dangers qu'il y aurait à désavouer l'ordonnance du 5 septembre, et à attaquer des lois que la France avait reçues avec joie et reconnaissance, et auxquelles on devait ce commencement de prospérité dont le royaume paraissait jouir. Toutefois, M. Decazes offrait au roi sa démission, afin de ne pas être un obstacle à la marche du gouvernement.

D'un autre côté, MM. de Richelieu, Lainé, Molé et Pasquier envoyaient aussi leur démission, et M. de Richelieu l'accompagnait d'une lettre pleine de franchise, dans laquelle il commençait par dire au roi qu'en le retenant au ministère, il faisait le plus grand tort à ses affaires (les affaires du roi) et à celles du pays; mais après cette profession de foi, le duc de Richelieu ajoutait que si le roi persistait encore à vouloir qu'il restât, il fallait non-seulement que M. Decazes fût remplacé, mais encore qu'il lui fût donné une ambassade lointaine. M. de Richelieu désirait, dans la même hypothèse, que M. Lainé et M. Roy restassent avec lui.

Les conditions imposées par le duc de Richelieu blessaient le roi dans sa fierté comme dans ses affections; cependant il y souscrivit, et laissa au président du conseil le soin de former un nouveau ministère. Mais comme M. Lainé et M. Roy ne voulurent point concourir à la réforme d'une loi que le premier avait présentée et défendue, et dont M. Roy s'était déclaré le partisan, M. de Richelieu fut obligé de recomposer en entier son ministère. Il donnait la justice à M. Siméon, la guerre au général Lauriston, la marine à M de Villèle, les finances à M. Mollien, et l'intérieur à M. Cuvier : le ministère de la police était supprimé

Ces ministres désignés ne se furent pas plus tôt rencontrés ensemble, qu'ils se convainquirent de l'impossibilité de s'entendre sur la direction à suivre. M. de Richelieu voulait un système qui ne s'éloignât pas trop de celui qu'on suivait depuis deux ans; M. de Villèle exigeait, avant tout, que la loi des élections fût changée; MM. Siméon et Mollien, craignaient de s'engager dans une route fausse et impopulaire. M. Cuvier montrait de la répugnance à anéantir une loi qu'il avait contribué à faire rendre. Le lendemain, chacun de ces futurs ministres s'empressa d'écrire qu'il ne pouvait accepter la faveur que M. de Richelieu voulait lui faire.

Ce refus piqua vivement le président du conseil, et, dans l'impossibilité où il se vit de recomposer un autre ministère plus compacte, il envoya de nouveau sa démission au roi, qui, cette fois, l'accepta avec la satisfaction de n'être plus contrarié ni dans ses affections, ni dans l'exécution d'un plan de conduite qu'il ne croyait point encore devoir abandonner. M. Decazes, condamné la veille à s'expatrier, se trouva le lendemain au faîte de la faveur : il fut chargé de recomposer le ministère, et le fit de manière à laisser croire qu'il allait suivre une marche plus libérale. Il désigna lui-même le général Dessoles pour président du conseil, ayant les affaires étrangères; appela M. de Serre au ministère de la justice; laissa la guerre au maréchal Gouvion-Saint-Cyr; rendit les finances au baron Louis; donna le département de la marine au député Portal, et l'administration de la maison du roi au général Lauriston. Le ministère de la police, odieux à la France, fut supprimé; M. Decazes se réserva celui de l'intérieur.

Ainsi se termina, avec l'année 1818, cette lutte qui tenait la France dans l'anxiété depuis près de deux mois. Les royalistes avaient été au moment de l'emporter; mais, malgré l'échec qu'ils venaient d'éprouver, ils n'en restaient pas moins toujours pleins de confiance, et ne doutaient pas que la marche des élections ne forçât bientôt le roi d'appeler à lui les soutiens de la légitimité. Les libéraux ne voyaient, dans la recomposition du ministère, ni un système bien établi, ni une marche bien assurée; mais ils se flattaient qu'on n'oserait plus parler de modifications à la loi des élections, et que cette loi leur donnerait bientôt, dans la chambre des députés, une majorité propre à stimuler les bonnes intentions que les nouveaux ministres pouvaient avoir.

Le ministère sortant avait rendu d'utiles services à la France; mais il en avait perdu tout le fruit en s'arrêtant tout à coup dans la route constitutionnelle, qu'il s'était ouverte le 5 septembre, pour se jeter dans des voies tortueuses qui semblaient le mener à l'arbitraire. Le nouveau ministère, dans lequel se trouvaient les auteurs de l'ordonnance de septembre et de la loi sur le recrutement, paraissait décidé à embrasser les intérêts nationaux : M. Dessoles arrivait précédé d'une belle réputation comme militaire et comme citoyen. M. de Serre s'était signalé, durant trois sessions, par une énergique opposition aux tentatives des royalistes pour appeler le jour des vengeances : c'était assez pour composer une bonne majorité dans le conseil, et tout fût devenu facile à cette majorité, si elle eût voulu s'appuyer fortement sur la charte et la nation.

Malheureusement pour la France, il n'en fut pas ainsi. Au lieu de s'allier franchement au parti national, qui lui eût donné des forces dans la chambre des députés contre la majorité royaliste de la chambre des pairs, le nouveau ministère s'effraya de trouver des censeurs sévères de son premier acte, et resta ainsi dans une indécision qui devait finir par être fatale aux libertés publiques.

[1819] Ce premier acte du nouveau ministère fut la proposition faite aux chambres d'accorder au duc de Richelieu, à titre de récompense nationale, un majorat de cinquante mille francs de revenu, composé de biens immeubles choisis par le roi parmi les domaines assignés à la liste civile. Cette proposition, présentée par le nouveau président du conseil, le général Dessoles, fut vivement combattue par les libéraux de la chambre des députés : MM. d'Argenson, Manuel, Chauvelin, soutinrent que les majorats étaient une institution contraire à l'esprit de la charte, au vœu national, à la liberté, à la prospérité publique. Ce dernier orateur ajouta que, si les majorats n'étaient pas explicitement abolis par la charte, il faudrait solliciter une loi qui les fît abolir. M. d'Argenson attaqua tout le système administratif, conçu, disait-il, dans un esprit d'asservissement qui avait résisté aux vœux faits de toutes parts pour l'administration économique et libérale des élus du peuple. Manuel prouva que l'on ne pouvait toucher aux biens de la couronne, inaliénables de leur nature, ni au domaine de l'état pour accorder des récompenses. On voyait clairement dans cette opposition que les libéraux ne croyaient pas qu'on dût attacher de récompense, flatteuse pour celui qui en serait l'objet, à des temps que les anciens eussent mis parmi les époques les plus malheureuses de leurs fastes. La récompense fut cependant votée par une majorité de cent vingt-quatre votants contre quatre-vingt-quinze. Mais M. de Richelieu, qui avait déjà écrit aux chambres une lettre dans laquelle il déclarait que trop de calamités avaient frappé sa patrie, trop de citoyens étaient tombés dans le malheur et qu'il y avait trop de pertes à réparer pour qu'il pût voir s'élever sa fortune en de telles conjonctures, persista dans son noble refus; et quand la récompense fut votée, il n'accepta que l'honneur de cette intention, et disposa des cinquante mille francs de rente en faveur de l'hôpital de Bordeaux. M. de Richelieu était pourtant sorti très-pauvre du ministère et des grandes négociations dont il avait été chargé. Mais si son désintéressement est digne des plus grands éloges, on ne peut s'empêcher de blâmer M. de Richelieu d'avoir renvoyé à un hospice une récompense qui

lui était décernée par les trois pouvoirs constitutionnels; ce qui était une insulte que cet ex-ministre n'aperçut probablement pas.

C'est peut-être ici le cas de rappeler que partout où le gouvernement représentatif est en vigueur, les sessions législatives offrent, hors le cas d'une guerre étrangère, la partie la plus intéressante de l'histoire d'un pays. C'est à ces sessions que tout se rattache, que tout aboutit; c'est là que tout se révèle. L'attention de la France, surtout depuis la délivrance de son territoire, était fixée tout entière sur les chambres, et principalement sur celle des députés, dont on lisait les séances avec une avidité qu'on avait cessé d'apporter à la lecture des journaux depuis qu'ils étaient soumis au joug ignominieux de la censure

C'est donc ce qui va se passer dans les chambres que je dois plus particulièrement recueillir et mettre sous les yeux des lecteurs de mon livre, et c'est ce que je vais faire avec toute l'étendue qu'il comporte. Mais avant d'aborder ces grands débats où la raison et les droits luttèrent vainement contre les projets liberticides d'une faction malfaisante, je dois résumer quelques-uns des événements historiques qui ont eu lieu dans le courant de l'année 1818 et les premiers mois de 1819, événements qui s'étaient effacés devant la grande affaire de la libération de la France, et celle des révolutions du ministère.

Au nombre de ces événements, je dois parler d'une nouvelle révolution opérée à l'une des extrémités du Nouveau-Monde. A l'imitation de la Colombie, le Chili avait déclaré son indépendance. « Depuis plus de trois cents ans, disaient les habitants de ces heureux climats, la force obligeait le Nouveau-Monde à respecter, comme un dogme de foi, l'usurpation de ses propres droits par l'Espagne, et d'y chercher l'origine de ses devoirs envers elle...... Cette prétention a naturellement inspiré aux habitants du Chili la résolution de se séparer à jamais de la monarchie espagnole, et de proclamer leur indépendance à la face de l'univers..... Le territoire continental du Chili et les îles adjacentes forment dès à présent de droit et de fait, un état souverain, libre et indépendant. »

Cette déclaration, datée de Santiago, prouvait que le moment était venu où tous les peuples devaient jouir des bienfaits de la liberté et de l'indépendance: le mouvement généreux de l'émancipation des Chiliens dut rencontrer moins d'obstacles que celui des Colombiens; aussi leur république fut-elle bientôt constituée.

Peu de temps après, une autre jeune république du Nouveau-Monde perdit son président: Alexandre Péthion, homme de couleur, mourut dans le printemps de 1818, après avoir sagement administré la partie de Saint-Domingue érigée en république. La modération du caractère de ce président, l'équité dont tous ses actes furent empreints, forment, avec le despotisme et la cruauté de son voisin, le roi Christophe, un grand contraste qui est tout à l'avantage des républicains d'Haïti. Péthion n'avait pas essayé sans fruit de consolider les institutions très-libérales qui régissent la république, et de rendre le peuple apte à la liberté, tandis que Christophe renforçait tous les jours sa tyrannie : aussi Péthion laissait-il dans cette contrée une émulation vers tous les objets qui peuvent amener sa prospérité. Jean-Pierre Boyer, qui succédait à Péthion dans les hautes fonctions de président, promettait de soutenir l'indépendance d'Haïti et les droits du peuple.

La partie érigée en république prospérait sous l'égide de la liberté, tandis que la monarchie de Christophe dépérissait sous la verge de fer de son tyran. La plus grande tranquillité régnait parmi les trois cent mille citoyens libres, quand les symptômes les plus alarmants pour le despote noir se manifestaient parmi ses cent cinquante mille sujets opprimés. Toutefois Christophe crut devoir profiter de la circonstance pour tenter de soumettre la partie républicaine de l'île à sa domination; mais il échoua complétement.

Ce fut à peu près à l'époque de la mort de Péthion que la France prohiba légalement la traite des noirs; mais les philanthropes de tous les pays eurent encore à se plaindre de l'inefficacité des mesures répressives de ce honteux trafic, qui continua à se faire clandestinement de manière à laisser croire que le gouvernement français le tolérait après l'avoir formellement défendu.

En 1819, la France possédait encore dans le Nouveau-Monde une grande contrée que la république française avait obtenue de l'Espagne : les Florides, dont le sol fertile était encore perdu pour la culture et la civilisation parce que la France n'avait pu s'en occuper durant les guerres de la révolution et de l'empire, étaient depuis longtemps un objet de convoitise pour les États-Unis, qui regardaient leur possession comme indispensable depuis l'agrégation de la Louisiane. Déjà le général Jackson y était entré à main armée sous prétexte de punir quelques peuplades sauvages; mais cette agression avait été blâmée par le congrès des États-Unis : cependant il s'établit dès-lors des négociations, à la suite desquelles le cabinet des Tuileries céda à la république fédérative tous ses droits sur les Florides moyennant une somme d'argent. Par cette importante acquisition, les plus riches provinces de ces vastes états

ne furent plus séparées, et les États-Unis acquirent quatre nouvelles places maritimes à l'entrée du golfe du Mexique.

L'affaire de la cession des Florides m'amène naturellement à parler du fameux *champ d'asile* qui excita en France tant d'intérêt. Voici ce que je trouve à ce sujet de plus raisonnable parmi les récits fabuleux, ou seulement exagérés, qui furent faits dans le temps sur cette colonie éphémère:

« Il a toujours été dans la politique du gouvernement des États-Unis, dit M. Lesur dans son » *Annuaire universel*, d'encourager les immigrations, et les troubles de l'Europe n'ont que trop » favorisé ses vues. Un grand nombre de Français étaient allés, dans le cours de la révolution, chercher une autre patrie sur les bords » de l'Ohio et du Mississipi. Les événements » de 1814, et surtout la catastrophe de 1815, » ont fait d'autres exilés. Un bill du 3 mars 1817 » leur avait accordé quatre-vingt-douze mille » acres de terre dans le territoire de l'Alabama, » sur la Mobile et le Tombeck-Bee, à raison de » deux francs l'acre, payables en quatorze ans » sans intérêts, pour y former une colonie où l'on » devait cultiver la vigne et l'olivier..... Mais, » soit qu'ils n'eussent pas pu s'entendre sur la distribution des terres, soit que les premiers défrichements à entreprendre excédassent leurs » moyens, soit dégoût de leur situation ou espérance d'en trouver une meilleure, la plupart » abandonnèrent l'idée de leur établissement, et » cédèrent à vil prix la concession qui leur avait » été faite, à une compagnie de spéculateurs, » qui y fit, dit-on, des bénéfices considérables.

» Cette rétrocession faite, quelques-uns de ces » malheureux fugitifs se rendirent à Galvestown, » sur le golfe du Mexique, où le général Humbert » s'établit ; d'autres, au nombre de deux cent cinquante à trois cents, allèrent, au commencement d'avril, sous la direction des généraux » Lallemant, fonder une colonie purement française, à dix ou douze lieues à l'ouest de Galvestown, entre les rivières de Note et de la Trinité, dans un terrain abandonné de la province » de Texas, dont la possession était incertaine entre les Espagnols, les Indiens et les Américains. » Le produit de la vente des terres d'Alabama et » quelques avances faites par les chefs de l'entreprise firent les frais de l'expédition et de l'établissement.

» Arrivés sur ce territoire, qu'ils appelèrent » du nom de *Champ-d'Asile*, les réfugiés se donnèrent un gouvernement militaire, se distribuèrent en cohortes, dont chacune avait son » chef, et dans lesquelles on ne pouvait admettre » que des Français ou des individus qui eussent » servi dans l'armée française. Ils firent entre eux » le partage des terres, où chaque officier eut » vingt arpents avec tout ce qui était nécessaire » pour commencer le défrichement. Peu de jours » après leur établissement, ils publièrent un manifeste, où, se déclarant état indépendant, ils » annonçaient qu'ils respecteraient les nations » voisines; mais qu'ils étaient disposés à se défendre au péril de leur vie contre toute injuste » agression. Ce manifeste leur attira encore quelques compagnons d'infortune.

» La fertilité du sol, la douceur du climat, et » le voisinage d'une rivière étaient favorables à » la durée de leur établissement; mais ils n'avaient point de femmes; ils étaient peu habitués aux rudes travaux du défrichement. Une » centaine d'esclaves qu'ils avaient achetés désertèrent chez les sauvages. Le découragement prit » les nouveaux colons. D'ailleurs, leur arrivée » avait excité, surtout chez les Espagnols du voisinage, des inquiétudes que leur manifeste n'était pas propre à dissiper. Le bruit se répandit » que les réfugiés du Texas entretenaient des correspondances avec les mécontents du Mexique, » dans le dessein d'y pénétrer quelque jour pour » y établir un souverain dont la nouvelle colonie » n'était que la garde avancée. Le vice-roi du » Mexique, Apodaca, résolut de détruire cet établissement comme celui de Galvestown, qui » servait d'asile à des pirates venus en grande » partie de Saint-Domingue. Six à sept cents Espagnols, conduits par le général Castenada, se » présentèrent devant Galvestown, qui fut évacué.

» Les colons du Texas, encore mal établis, divisés, déjà découragés, et d'ailleurs inquiétés » par les Indiens, abandonnèrent le *Champ-d'Asile*, qui n'eut ainsi qu'une existence d'environ huit mois. Plusieurs des Français qui s'y » trouvaient retournèrent dans l'Alabama, où ils » se sont établis, avec l'agrément des États-Unis, » dans la fertile contrée de Tombeck-Bee.

» Il est à remarquer que le général espagnol, » chargé de cette expédition, avait déclaré qu'il » n'entendait point commettre d'hostilités envers » les États-Unis; procédé bien étrange en le rapprochant de celui du général Jackson, et que » de son côté le gouvernement des États-Unis ne » manifesta point quels étaient ses sentiments ni » ses desseins ultérieurs sur l'existence de cet établissement, fondé sur un territoire qu'il réclamait comme faisant partie de la Louisiane. »

Voilà l'histoire du fameux *Champ-d'Asile*, telle qu'on la trouve dans un ouvrage digne de foi à tous égards. Le sort des proscrits réunis au *Champ-d'Asile* avait si fortement excité l'intérêt de la

France, et principalement celui des militaires et des libéraux, qu'on en fit une affaire de parti : des poëtes chantèrent le *Champ-d'Asile ;* des gravures reproduisirent la ville naissante ; enfin, quand on connut les persécutions auxquelles ces exilés avaient été en butte, même au Texas, on ouvrit, en leur faveur, une souscription nationale, dont le produit, assez considérable, leur fut envoyé.

Je dois ajouter qu'ayant moi-même questionné un des officiers qui avait fait partie du *Champ-d'Asile*, sur le but qu'ils se proposaient, il m'a été assuré que leur intention n'était pas de se fixer définitivement dans le Texas ; qu'ils se proposaient seulement d'y attirer beaucoup de Français, et principalement d'anciens militaires, pour tenter ensuite d'enlever Napoléon de Sainte-Hélène. Leur dispersion fit évanouir ce projet, qui paraîtra sans doute un rêve.

Avant de reprendre le récit des événements de l'intérieur de la France, je dois mentionner encore l'élévation de l'ex-maréchal français Bernadotte, prince de Pontecorvo, sur le trône de Suède, par suite de la mort de son père adoptif, Charles XIII. Le nouveau roi, qui prit le nom de Charles XIV, était alors dans sa cinquante-unième année. Son autorité n'éprouva aucune opposition ni dans l'intérieur, ni à l'extérieur. Déjà il avait fait connaître son intention de gouverner l'un et l'autre royaume suivant leurs nouvelles lois fondamentales. Avant de monter sur le trône, il signa l'acte de garantie, et renouvela, le 7 février, au sein de la diète générale, le serment exigé par la loi. Ce nouveau roi de Suède avait fait, quand il n'était encore que prince royal, le plus grand mal à Napoléon et à l'empire français : c'est un reproche que la postérité ne manquera pas de lui adresser. Mais ses ennemis mêmes ne pourront s'empêcher de rendre justice à ses talents militaires et administratifs, ainsi qu'à son respect pour les lois, les mœurs et même les usages de la nation qui l'avait si généreusement appelé à régner sur elle.

CHAPITRE V.

Loi sur la responsabilité ministérielle ; elle est ajournée. — Projet de changement dans l'année financière. — Attaques à la chambre des pairs contre la loi d'élections. — Proposition Barthélemy. — Agitation qu'elle cause dans toute la France. — Discussion à ce sujet. — La chambre des pairs adopte cette proposition. — Création de soixante pairs. — Rejet de la proposition Barthélemy par les députés. — Joie des royalistes dans le midi, au sujet de cette proposition. — Nouvelle loi sur la presse et sur les journaux. — Poursuites contre la société des Amis de la presse. — Nouvelles élections. — Nomination de l'abbé Grégoire. — Dissentiments parmi les ministres. — Nouveau cabinet Decazes ; il se rapproche des royalistes. — Concessions qu'il fait aux libéraux. — Situation de la chambre, à l'ouverture de la session.

L'espoir que la refonte du ministère venait de donner au parti national parut se réaliser d'abord par l'empressement que les nouveaux ministres mirent à présenter la loi, si longtemps et si vainement réclamée, sur la responsabilité ministérielle, l'une des principales garanties proclamées par la charte. Tous les ministres qui s'étaient succédé avaient fait espérer cette loi ; mais aucun n'avait sérieusement pensé à tirer du vague de l'article fondamental cette responsabilité toujours invoquée et jamais définie. Le nouveau ministère crut devoir faire cet acte de déférence à l'opinion publique. Mais à peine son projet de loi fut-il connu, qu'une foule d'écrits l'attaquèrent comme incomplet. On lui reprochait de ne pas spécialiser assez les actes de trahison ni ceux de concussion, et de ne pas atteindre les agents subalternes de l'autorité, ni les fonctionnaires publics, dont la tyrannie est souvent plus dangereuse aux libertés publiques que celle du ministère lui-même. Les formes de la procédure y étaient bien réglées en détail, et les peines que les ministres pouvaient encourir s'y trouvaient déterminées ; mais l'instruction de la procédure y était calculée de manière à durer plusieurs mois.

M. Courvoisier, rapporteur de la commission, essaya de remplir les lacunes que cette loi présentait : elle n'en resta pas moins défectueuse ; le ministère, effrayé des nombreux amendements proposés, laissa tomber le projet et le rapport, ajournant ainsi à une autre époque une loi si vivement demandée.

Quelques jours après, le ministère proposa une autre loi, dont l'effet eût été de transporter l'année financière du 1er janvier au 1er juillet, afin, disaient les ministres, de ne plus mettre les chambres dans la nécessité de voter des *douzièmes provisoires*, ainsi que cela avait eu lieu depuis 1814. Les adversaires des ministres se récrièrent vivement contre cette disposition, qui était effectivement opposée à l'article de la charte, qui veut que l'impôt ne soit que pour un an. Ils essayèrent de substituer au projet du gouvernement un autre projet plus compliqué ; mais après de longs débats,

dans lesquels le côté droit de la chambre des députés montra une grande tendresse pour la charte, le projet ministériel fut adopté à cette chambre, et porté à celle des pairs, où l'on discutait alors une proposition dont l'importance fit oublier les dispositions réglementaires pour la nouvelle année financière.

La retraite de M. de Richelieu n'avait arrêté que momentanément le projet formé par les royalistes de détruire ou de modifier la loi des élections, dont ils calculaient les effets avec effroi. Ils ne pouvaient pas se dissimuler qu'un troisième renouvellement aurait donné aux libéraux une majorité sous laquelle il n'eût plus été possible d'attaquer cette loi avec le moindre succès : il ne fallait donc pas attendre l'épreuve de ce troisième renouvellement, et il y allait de l'existence politique de ce parti, de porter sans retard le coup mortel. Les royalistes combinèrent donc leurs moyens d'attaque ; mais, jugeant qu'elle ne serait pas assez soutenue dans la chambre des députés, ils préférèrent la faire partir de la chambre des pairs, où ils avaient encore la majorité. Il fut décidé qu'une proposition, ayant pour but de provoquer des modifications à l'organisation des colléges électoraux, serait faite dans cette chambre par un pair jusqu'alors étranger à l'esprit de parti.

Il y a toujours eu dans toutes les assemblées des hommes qui passent pour de bons citoyens, mais que leur caractère pusillanime dispose à s'effrayer du moindre progrès des idées libérales, dans lesquelles il leur semble voir l'anarchie; l'ex-membre du directoire Barthélemy, que du temps de la république on avait regardé comme un traître, et que Louis XVIII avait placé à la chambre des pairs, était de ce nombre. Les royalistes s'adressèrent à son imagination déjà alarmée des effets de la loi des élections, et lui proposèrent le dangereux honneur de faire la proposition qu'ils n'osaient articuler eux-mêmes. Le neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis* se chargea d'une démarche dont les résultats politiques ne pouvaient guère se calculer; car il est probable que, quelques années plus tard, elle eût produit une révolution.

Sûr de trouver des appuis dans les vieux aristocrates que la chambre des pairs renfermait, et ne calculant pas tout ce qu'il allait assumer d'impopularité et de haine, par une attaque aussi imprudente contre un système d'élections dans lequel la nation avait placé ses espérances, il eut le courage de prendre la parole, le 20 février, et de s'exprimer en ces termes :

« Il y a environ deux ans qu'un changement important fut introduit dans nos institutions naissantes, par l'établissement d'un nouveau système d'élection. Les avantages annoncés furent soutenus avec tant de chaleur, les inconvénients prévus furent appuyés par des raisonnements si plausibles, qu'il fut permis d'être incertain dans une matière aussi grave. La marche de nos discussions rendit même cette incertitude si naturelle, qu'elle fut peu à peu partagée par les orateurs du gouvernement même, et qu'en dernière analyse ils déclaraient que ce système nouveau était un essai que l'on voulait faire, et que la loi d'élection étant une loi d'organisation, si l'essai ne répondait pas à l'espoir que donnait le nouveau système, le pouvoir qui faisait la loi pouvait aussi la modifier.

» Cette déclaration, messieurs, fixa beaucoup d'incertitudes, et, je l'avoue à cette tribune, je fus du nombre de ceux qu'elle détermina à voter en faveur du projet de loi. Deux ans sont écoulés, deux épreuves ont été faites, deux fois le gouvernement a témoigné des alarmes. C'est par conséquent pour moi un devoir de conscience que de solliciter aujourd'hui l'effet d'une promesse qui a déterminé mon vote.

» Je demande donc que la chambre des pairs prenne une résolution, en vertu de laquelle le roi serait humblement supplié de présenter un projet de loi tendant à faire éprouver à l'organisation des colléges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable. »

M. Barthélemy avait à peine cessé de parler, que la plus grande agitation se manifesta dans la salle. Sa proposition fit tressaillir de joie tous les royalistes; mais en même temps elle causa la plus pénible sensation dans tous les cœurs où commençait à se réveiller l'amour du pays et de la liberté. MM. Garnier, Boissy-d'Anglas, Barbé-Marbois, de Broglie, de Larochefoucauld et Decazes, s'élevèrent contre la prise en considération d'un projet qui pouvait occasionner des troubles. « Du Rhin aux Pyrénées tout est tranquille aujourd'hui, s'écria M. Barbé-Marbois; mais demain tout peut cesser de l'être, si la chambre paraît accueillir les vues qu'on lui propose : il faut qu'elle les repousse d'une manière éclatante, si elle ne veut pas jeter partout de l'inquiétude. »

La discussion prit bientôt un degré d'exaspération auquel on n'était guère habitué dans cette chambre; et, suivant les expressions d'un pair, on ne pouvait s'empêcher de voir dans l'émotion qui se manifestait au sein de cette assemblée le signal et le présage de celle que la proposition exciterait dans toute la France.

Tous les efforts du ministre Decazes et des pairs libéraux ne purent prévaloir contre une résolution fermement arrêtée dans de longues confé-

rences, où les pairs qui voulaient l'anéantissement de la loi du 5 février s'étaient comptés : quatre-vingt-neuf d'entre eux, sur cent quarante-deux, votèrent pour la proposition, qui fut prise en considération, en attendant le développement que son auteur devait en faire six jours après.

Dans l'intervalle, ce que M. Marbois avait prédit se réalisa. Paris et les départements se prononcèrent contre cette attaque avec une unanimité qui aurait dû suggérer de graves réflexions au pair qui s'était chargé d'attacher le grelot. Dans tous les lieux publics, dans tous les ateliers on ne parlait que de la proposition de M. Barthélemy. On la considérait comme un événement désastreux, et avant même qu'elle fût développée, des milliers de pétitions contre cet attentat à la loi des élections furent chargées de signatures et envoyées à la chambre des députés. Bientôt le nombre de ces pétitions fut tel, qu'on évalua à plus de quatre-vingt mille celui des signataires qui protestaient.

La proposition n'en fut pas moins développée le 26 février. M. Barthélemy prit à charge de démontrer ce qu'il appelait les inconvénients de la loi du 5 septembre, inconvénients qu'il considérait comme très-graves. M. Barthélemy se plaignait de ce qu'environ un tiers des électeurs n'avait point pris part aux dernières élections; de ce que la loi qu'il combattait assimilait les patentes à la contribution foncière, ce qui introduisait dans le corps électoral des hommes sans fortune; et enfin de ce qu'il existait dans la loi une lacune bien importante, celle de la nomination de suppléants, adoptée par la plupart de nos assemblées législatives, et d'autant plus nécessaire en ce moment que, le nombre des députés étant infiniment restreint, il importait davantage qu'il fût toujours complet.

« Je pourrais ajouter sans doute beaucoup d'autres observations, disait M. Barthélemy, en terminant le développement de sa motion; mais il me suffit d'avoir prouvé qu'il existe dans la loi sur les élections des dispositions qui trompent le vœu de la charte, pour établir la nécessité de provoquer un examen de la loi dans l'intérêt de la loi même... »

Les griefs que M. Barthélemy articula contre la loi des élections ne parurent nullement concluants.

M. Dessoles se présenta aussitôt pour combattre une proposition dont le premier effet, disait-il, avait été de soulever les partis, d'ébranler la confiance, et de répandre une agitation violente dans la capitale et dans les départements. Sans vouloir prétendre que la loi fût parfaite, M. Dessoles déclarait qu'il était pleinement rassuré par l'expérience du double essai qu'on venait d'en faire. Admettant toutefois que quelques améliorations pussent être introduites dans cette loi, pour corriger quelques abus que l'on prétendait signaler, il se demandait si le moment était convenable pour s'occuper de cette question; et il montrait les inquiétudes causées par les seuls bruits d'un changement dans les principales dispositions de cette loi. « Lorsque le roi fait tout pour que l'oubli de toutes les erreurs ne laisse que le souvenir de tous les services, ajoutait le président des ministres; quand sa royale sagesse s'efforce de réunir tous les intérêts, quand elle offre à chacun le moyen de prendre son rang dans l'échelle de la société; quand elle n'écarte des fonctions que des hommes qui résistent à son gouvernement, et ne les écarte que jusqu'au moment où ils voudront marcher avec le reste du corps social ; quand enfin nul n'est exclus s'il n'est exclusif, est-ce à la chambre des pairs à lutter contre la sagesse du roi? Est-ce en luttant contre le monarque qu'on affermira la monarchie?

» Je crois devoir déclarer comme l'opinion unanime du gouvernement, qu'il repousse tout changement à la loi des élections ; que la seule proposition a suffi pour en manifester les dangers; que sa prise en considération ne peut que les aggraver, et qu'il est de son devoir de vous en avertir et de s'y opposer. »

MM. de Larochefoucauld, Boissy-d'Anglas, Decazes, de Choiseul, Barbé-Marbois, Lanjuinais, combattirent avec autant de force que de talent la motion de M. Barthélemy; mais ils ne purent empêcher qu'elle ne fût prise en considération par la même majorité. Il y eut quatre-vingt-quatorze voix pour la proposition, et soixante contre.

Il s'agissait alors d'adopter une résolution en conséquence de la proposition : ce fut l'objet d'une nouvelle discussion, qui eut lieu dans la séance du 2 mars.

Là plusieurs nouveaux orateurs se demandèrent pourquoi on exigeait la destruction d'une loi que la France considérait comme une des plus sûres garanties qui lui fussent données, et à laquelle elle s'était attachée comme à la sauvegarde d'une partie des droits reconnus par la charte : ils déclarèrent de nouveau qu'en touchant à cette loi, c'était semer partout la méfiance et les alarmes, c'était attaquer la majorité des citoyens dans ce qu'ils avaient de plus cher ; c'était heurter de front les opinions et les sentiments de la majorité de la nation; c'était enfin jeter au milieu de la France un brandon de discorde, qui allait l'exposer à des troubles et à des malheurs inévitables. « On n'ose pas convenir des motifs

qui ont dicté la proposition, disait le comte de Richebourg, et malheureusement ils n'ont pas été aperçus par le patriotisme de son auteur.

» Le premier sans doute des motifs secrets, mais trop réels, qui ont engagé cette lutte, est l'inflexibilité avec laquelle ces colléges, fidèles au roi, fidèles au peuple, se sont refusés à introduire dans l'assemblée de la nation des hommes qui professent hautement, par leurs discours ainsi que par leurs écrits, qu'ils n'aspirent au pouvoir que pour rétablir les priviléges et détruire tous le intérêts créés par la révolution. Sous de pareils auspices il fallait désespérer de trouver une chambre des députés semblable à celle de 1815, qu'on fut obligé de dissoudre, et à nous saturer encore une fois de ce prétendu bonheur, dont le souvenir douloureux affecte encore vivement la presque totalité de la nation. »

Le comte de Richebourg avait touché la corde sensible; M. Lanjuinais la fit vibrer encore plus fortement.

« J'ai promis des faits, s'écria ce courageux citoyen : je vais les présenter. C'est avec des faits, et non plus avec l'arme seule du raisonnement, que je viens combattre l'attaque, trop véritablement perturbatrice, faite à la loi d'élections, qui est notre seconde charte, comme l'a dit un noble pair...

» Après quatre ans de notes secrètes, et toujours criminelles et impunies, après l'intrigue d'Aix-la-Chapelle contre notre loi tutélaire, éprouvée deux ans par le plus grand calme et par d'honorables choix, après cette autre intrigue de la fin de décembre dernier, qui avait le même but, et devait ramener les malheurs dont le roi arrêta le cours par son ordonnance du 5 septembre 1816, il s'est formé un nouveau point nébuleux, présage d'une affreuse tempête; et le nuage part de la chambre des pairs. Cette chambre est instituée pour calmer les orages politiques, pour conserver, pour ramener l'harmonie entre les pouvoirs, et c'est en son nom qu'on propose vaguement les innovations, les excitations les plus alarmantes, par cela même qu'elles sont plus incertaines.

» N'en doutons pas, c'est une grande faction, très-visible hors de cette chambre, la faction des priviléges, des abus, des *sinécures*, des prodigalités, de l'oligarchie; c'est elle qui nous agite et nous arrête, pour tâcher d'abattre enfin la charte, si longtemps minée, et pour la rendre tout-à-fait illusoire, et en réduire les effets à d'hypocrites cérémonies.....

» Le but prochain de la ligue est de renverser le ministère actuel, qui a le choix du roi et l'opinion publique, et qui, par un avantage nouveau, se distingue à la fois par le patriotisme et l'esprit d'union, par des sentiments homogènes

» On veut le remplacer par les hommes les plus exaltés de la faction, pour ensuite anéantir la loi des élections, qui a coûté deux années de travail, et qui est si chère à l'immense majorité des Français. On veut rétablir les deux degrés d'élections si favorables à l'aristocratie; et ramener les élections partielles dans les petits chefs-lieux, abus si sagement prévu par la loi actuelle.

» En deux mots, c'est le premier acte de la révolution contre la charte.

» Quant aux faits qui ont préparé l'attaque, s'il est vrai que tout soit en paix du côté des constitutionnels, tout est en guerre dans l'Ouest, de la part des ennemis déclarés ou secrets de la charte. Ils ont, dans les départements de cette région, assemblées secrètes, armée secrète, avec cocarde particulière.

» Cette armée, qui existe par échelons, qui se montre dans les bois et sur les chemins, est soldée, inspectée, va à l'ordre chaque jour en certains quartiers. Son matériel est de plus de dix mille fusils anglais; des assemblées secrètes, dans cette partie du royaume, ont précédé de plusieurs jours la proposition qui nous occupe.

» Les faits qui ont accompagné et suivi cette proposition ne sont pas moins remarquables. En deux départements de l'Ouest les plus populeux, il se poursuit deux procédures criminelles, relatives aux armements illicites. A l'heure même que je parle, se continue une information qui doit être de plus de cinquante témoins.

» Vous connaissez la baisse des fonds qui a suivi la stagnation dans les affaires de commerce et d'industrie, le sentiment de l'indignation publique, les pétitions qui se succèdent déjà dans vos archives; il en est une revêtue de plus de trois mille signatures.

» Si la proposition n'est pas retirée, les résultats probables sont le rétablissement des pairs suspendus sans jugement en 1815; ce sera un retour à l'ordre constitutionnel : mais ce retour, trop insuffisant, appelle des nominations de nouveaux pairs, en tel nombre que la chambre perdra les caractères particuliers qui doivent la distinguer. Elle est déjà trop nombreuse, respectivement au petit nombre de la chambre des députés. Cette dernière chambre, peut-être il faudra la dissoudre, et la convoquer plus nombreuse.

» Si on néglige ces moyens, il faut changer le ministère, et chercher de nouveaux fonctionnaires qui veuillent consentir à l'accepter.

» Alors nouvelles élections dans le système oligarchique; rétablissement de la chambre aux catégories, ou d'une chambre semblable; décadence

entière du gouvernement représentatif; mesures d'exception qui paraîtront excusables; bientôt mécontentement universel; réveil national, peut-être guerre civile, guerre étrangère; de toutes parts dangers incalculables pour la liberté, le trône et l'autel, la dynastie et particulièrement pour la pairie actuelle, peut-être pour toute la pairie; en un mot despotisme absolu ou liberté, une troisième fois chèrement achetés. En définitive, si l'on veut nous compter, ce n'est pas dans cette enceinte, c'est au milieu de trente millions de Français qu'il faut établir les calculs; il n'y a qu'un remède désirable, c'est le retrait ou le rejet de la proposition. »

M. Lanjuinais avançait des faits graves, le ministre de l'intérieur répondit que le gouvernement avait les yeux ouverts sur les intrigues de ceux qui cherchaient à troubler l'ordre, et qu'il saurait les déjouer. Puis repoussant avec force les allégations et les faits avancés contre la loi des élections, il conclut au rejet de la proposition.

Mais il était inutile de combattre une majorité formée d'avance, et sur laquelle toutes les raisons présentées par les libéraux et les ministres ne pouvaient produire aucun effet. Ainsi la proposition de M. Barthélemy, mise aux voix et adoptée par quatre-vingt-dix-huit pairs sur cent cinquante-trois, fut aussitôt convertie en une résolution rédigée en ces termes :

« Le roi sera humblement supplié de proposer » aux chambres une loi qui fasse éprouver à l'or- » ganisation des colléges électoraux les modifica- » tions dont la nécessité peut paraître indispen- » sable. »

Cette résolution fut considérée par toute la France comme un acte hostile envers le nouveau ministère autant qu'envers la nation; mais comme ce n'était encore qu'une prière faite au roi, on devait croire, d'après les sentiments exprimés par ses ministres, que cette proposition n'aurait pas de suite, tant que ces ministres resteraient au conseil : les libéraux étaient donc disposés à les soutenir de toutes leurs forces contre les attaques auxquelles ils allaient être en butte, après ce premier triomphe obtenu contre eux.

En effet les royalistes, fiers d'avoir conquis l'une des deux chambres, et croyant n'avoir plus qu'un effort à faire pour s'emparer du gouvernement, ne tardèrent pas à faire un nouvel éclat contre le ministère, en rejetant, sans même vouloir entendre les ministres, la loi déjà adoptée par la chambre des députés sur le changement de l'année financière. Dans leur impatience d'envoyer aux ministres leur manifeste de guerre, les amis de M. de Richelieu et les ennemis de l'ordonnance du 5 septembre, violèrent, sans aucune pudeur, tous les usages que la chambre des pairs avait toujours respectés, en fermant, aussitôt après le rapport, une discussion à laquelle les députés avaient consacré plusieurs jours.

Mais les ministres tenaient une réponse toute prête à l'acte de colère de la majorité de pairs : dans un conseil tenu le lendemain du rejet de la loi sur l'année financière, ils s'étaient promis de ne point abandonner un système conçu par le roi et suivi jusque-là avec un succès qui en prouvait l'efficacité pour guérir les maux de la patrie. Quitter la route tenue depuis trois ans, c'eût été renier l'ordonnance du 5 septembre, la loi des élections et celle du recrutement, reçues avec tant de joie et de reconnaissance par la grande majorité des Français; c'eût été remettre le sort de la France aux hommes de 1815, dont elle avait fait une si cruelle expérience. Ces ministres jugèrent que ni négociations, ni promesses, ni menaces ne parviendraient à rompre une coalition dont le but était fixe, invariable, et que le seul moyen à employer pour la vaincre c'était de détruire cette majorité hostile par la nomination d'un nombre de nouveaux pairs constitutionnels dont les voix, jointes à celles qui s'étaient prononcées contre la proposition Barthélemy, pourraient balancer la coalition formée dans cette chambre contre le ministère.

Le 5 mars parut une ordonnance portant création de soixante nouveaux pairs de France, quelques-uns d'un ancien nom ou d'une grande fortune, la plupart connus par des services militaires ou civils, tous d'une opinion politique assez modérée.

Cette grande mesure fit beaucoup de sensation : les écrivains ministériels annoncèrent qu'elle reconstituait, sur les notabilités de la France ancienne et nouvelle, la pairie, composée en 1814 dans les seuls intérêts de la vieille aristocratie et de l'émigration. Les libéraux ne se montrèrent pas contraires à ce coup d'état; mais ils auraient voulu que les choix des ministres fussent tombés sur des hommes d'une opinion plus franchement dessinée, et sur des noms plus connus et plus aimés de la France; ils pensaient que les ministres devaient rappeler d'abord dans la chambre des pairs ceux qui en avaient été exclus en 1815. Quant au parti contre lequel cette mesure était si évidemment dirigée, il en fut atterré : les journaux, les brochures, organes de cette opinion, signalèrent cette grande promotion de pairs comme l'abus le plus dangereux de la prérogative royale; ils y virent l'avilissement de la pairie et l'établissement du despotisme ministériel. Quelques anciens pairs se liguèrent pour protester contre l'ordonnance, et l'un d'eux commença

même un discours que le président crut de son devoir d'interrompre pour éviter le scandale que les royalistes se proposaient de faire. L'admission des nouveaux élus eut lieu quelques jours après, sans opposition, mais non sans quelque répugnance de la part des opposants à ce qu'ils appelaient une *grande fournée de pairs*.

Pendant que les ministres se défendaient eux-mêmes en défendant la loi attaquée, l'agitation causée à Paris par la funeste proposition du marquis Barthélemy s'était étendue dans tous les départements, et les pétitions contre cette proposition arrivaient en foule à la chambre des députés, en laquelle les libéraux plaçaient leurs espérances.

Cette chambre était aussi agitée que la nation. On y avait déjà entendu une proposition de M. Laffitte ayant pour but de faire connaître au roi, par une adresse solennelle, que les députés regardaient le maintien de la loi des élections telle qu'elle était et son exécution ponctuelle comme les premières garanties de la paix publique et la base la plus solide de la monarchie constitutionnelle, et qu'en conséquence la chambre suppliait Sa Majesté de préserver cette loi de toute atteinte. Le ministère témoigna qu'il partageait les sentiments qui avaient dicté la proposition de M. Laffitte; mais elle ne fut pas prise en considération par le motif que les députés allaient s'occuper très-incessamment de la résolution adoptée par la chambre des pairs.

Le 18 mars, M. Beugnot fit le rapport, si vivement attendu, sur cette fameuse résolution : la commission déclarait qu'elle n'y voyait rien que de vague, d'incertain et des généralités insignifiantes; elle la trouvait peu respectueuse envers le roi. « Nous demanderons, disait M. Beugnot, que l'on cite les personnes, les lieux, les faits, afin qu'on puisse les vérifier avant tout et s'assurer que l'auteur de la proposition ne se trompe pas ou n'a pas été trompé; car si rien de tout ce qu'il dit n'est exact, sur quoi raisonnerions-nous? On ne sait pas même si c'est l'abus commis que l'on prétend réprimer, ou si c'est seulement l'abus possible que l'on veut prévenir..... Il est donc démontré à votre commission que la proposition adoptée par la chambre des pairs recèle tout autre chose que ce qu'elle exprime naturellement; et que, considérée comme une attaque à la loi des élections, elle est dénuée de motif et de prétexte. Il ne lui est pas moins démontré que cette proposition, considérée sous ce rapport, est une source de dangers, et votre commission croit que la loi des élections ne peut pas sortir trop tôt du combat où on l'a engagée. Les moments ont ici tout leur prix. Que la chambre écoute l'opinion publique qui s'est si hautement manifestée, et qu'elle se prononce avec fermeté; alors on aura beau s'agiter, les institutions nationales triompheront. Celles-là seules sont aujourd'hui monarchiques, parce qu'elles seules peuvent garantir la stabilité du trône et le repos des peuples. »

L'intérêt qu'excitait cette discussion fut si grand qu'il y eut plus de soixante-dix orateurs inscrits pour y prendre part. Sur ce nombre, dix-sept seulement osèrent se présenter pour soutenir la résolution, et cinquante-trois étaient prêts à la combattre; mais tous ne purent pas parler.

Les partis étaient aigris, aussi la discussion générale se changea-t-elle en disputes particulières très-animées. Les libéraux accusaient leurs adversaires de mauvaise foi; ils leur reprochaient de n'avoir d'autre but que de faire prédominer dans les élections l'influence aristocratique des grands propriétaires déjà si privilégiés. « Chacun de nous, dit M. La Fayette, sait si bien pourquoi il attaque la loi des élections et pourquoi il la défend, qu'il n'y a pas matière à beaucoup d'éclaircissements mutuels. » Et M. La Fayette avait raison de s'exprimer ainsi, car il s'agissait ou de remettre les élections et le pouvoir entre les mains des députés de 1815, ou de le maintenir et l'affermir dans celles de ceux qu'on regardait comme les élus de la nation, quoiqu'ils ne représentassent réellement que 80,000 électeurs privilégiés. Quoiqu'on n'eût en effet rien à s'apprendre, les débats n'en furent pas moins très-étendus : MM. Martin de Gray, Royer-Collard, Lainé, de Serre, se distinguèrent parmi les défenseurs de la loi des élections, qui fut violemment combattue par MM. La Bourdonnaye, Villèle et quelques autres orateurs du côté droit. Cette grande discussion fut un véritable tableau de la situation des partis qui divisaient la France. Le résultat du scrutin donna aux libéraux une majorité de cent cinquante voix, contre quatre-vingt-quatorze.

Le rejet, par la chambre des députés, de l'imprudente résolution des pairs, fut célébré comme une grande victoire remportée par le parti national sur celui de l'ancien régime. La France se sentit soulagée et respira librement, du moins pendant quelques mois.

Mais les royalistes n'en furent que plus raffermis dans leur projet de détruire la loi des élections : de ce moment ils s'organisèrent plus fortement, et toujours en dehors du gouvernement de Louis XVIII. Ne pouvant plus rien espérer de la chambre des députés, tant que les ministres auraient pour appui le côté gauche de cette chambre, ils travaillèrent sourdement à rompre cette union, et y parvinrent bientôt en alarmant les ministres et le roi sur les vues du parti libéral.

L'histoire doit faire mention de la manière dont la proposition de M. Barthélemy fut accueillie dans les départements du midi, où les royalistes n'avaient point cessé d'exercer leur désastreuse influence. Les hommes de 1815 laissèrent éclater la joie que leur occasionnait une nouvelle dans laquelle ils entrevoyaient la possibilité de ressaisir le pouvoir qui leur échappait. Cette joie se manifesta, depuis Bordeaux jusqu'à Marseille, par une agitation et des chants semblables à ceux que l'ordonnance du 5 septembre avait fait cesser. A Nîmes, on vit se renouveler ces rassemblements de factieux et d'assassins armés, dont les injures et les menaces contre les libéraux et les protestants faisaient craindre de nouvelles scènes atroces. Déjà la force armée avait été obligée de relâcher quelques chefs des perturbateurs; il fallut faire avancer sur cette ville volcanisée sept à huit cents hommes de troupes, qui, jointes à celles de la garnison, parvinrent enfin à rétablir le calme.

Mais, pendant que le midi semblait se préparer à une nouvelle lutte, d'autres départements protestaient contre les intentions qui avaient provoqué la résolution des pairs, par l'envoi à la chambre de députés très-libéraux. Les départements du Rhône, du Finistère, de la Sarthe et de la Loire-Inférieure, dont les députations étaient incomplètes, se firent un devoir d'élire, même hors de leur sein, des hommes dont le talent et le caractère devaient puissamment servir la cause nationale. Ces nouveaux députés furent MM. Benjamin Constant, Picot Désormeaux, Daunou et de Corcelles; ils n'étaient point les candidats appuyés par les ministres, mais ils étaient ceux que l'opinion publique désignait. Le ministère reçut, dans ces quatre départements, un échec qui devait lui donner la mesure de cette opinion publique, si longtemps méconnue ou comprimée.

Pourquoi un ministère, qui voyait se manifester aussi franchement la marche des idées libérales et la réprobation de tout ce qui ressemblait à celles de l'ancien régime; pourquoi, dis-je, des ministres, qui venaient de faire de si grands efforts pour garantir la loi des élections, ne comprirent-ils pas qu'ils devaient se mettre à la tête du parti national, et réduire à l'impuissance les hommes qui, pour me servir d'une expression usitée alors, voulaient marcher à reculons?

C'est que la plupart de ces ministres se flattaient de former un troisième parti, composé d'hommes qu'on appelait modérés, parce que la plupart n'avaient pas de principes politiques ni d'opinions fixes; mais dont la France ne voulait pas, persuadée qu'elle était que ces hommes seraient toujours les séides du pouvoir, et non les défenseurs des libertés publiques.

La marche que suivit le gouvernement, après avoir fait rejeter la résolution des pairs, fut assez conforme à ce plan. Il changea quelques préfets, mais seulement de préfectures : ainsi, les mêmes hommes restèrent dans l'administration, et y créèrent le parti des *ministériels*, lequel parti s'appuyait sur les deux centres de la droite et de la gauche de la chambre des députés. On vit alors se former une espèce d'assurance mutuelle pour les emplois publics : les titulaires se les garantissaient non-seulement pour eux, mais encore pour leurs enfants et leurs parents. Aussi les ministres n'osaient-ils et ne voulaient-ils déplacer personne, ne doutant pas que tous ces fonctionnaires, tous ces employés, depuis les préfets jusqu'aux gardes champêtres, depuis les présidents et les procureurs-généraux jusqu'aux huissiers, ne formassent bientôt cette armée ministérielle au milieu de laquelle ils voulaient marcher, à côté du parti libéral, mais sans se montrer aucunement hostiles au parti ultra-royaliste.

Le gouvernement s'était engagé, dans la précédente session, à proposer une loi définitive sur la presse en général, et sur les journaux en particulier. Cette nouvelle législation sur la presse fut en effet présentée par le garde des sceaux de Serre, en trois projets de loi distincts. Le premier projet intitulé : *Des crimes et délits commis par la voie de la presse, ou tout autre moyen de publication*, ne fut converti en loi qu'après de très-longs débats. Les libéraux trouvaient cette loi trop sévère; les royalistes la considéraient comme trop indulgente. Ces derniers auraient voulu opérer comme lors de la discussion de la fameuse loi d'amnistie, c'est-à-dire, dénaturer le projet ministériel pour y faire entrer, par forme d'amendements, une foule de dispositions pénales, que les libéraux, joints aux ministériels, rejetèrent. Mais ils ne purent empêcher qu'il ne fût fait une addition à l'art. 8, portant la peine d'un mois à un an d'emprisonnement contre quiconque se rendrait coupable *d'outrage à la morale publique :* les royalistes insistèrent beaucoup pour qu'on ajoutât *la morale religieuse*. L'article ainsi amendé fut adopté, malgré l'opposition du garde des sceaux, qui démontra que le projet ministériel contenait toutes les précautions nécessaires. En effet, les ministres avaient porté leur prévoyance jusqu'à punir les écrivains qui se seraient permis des offenses envers les souverains ou princes étrangers. C'était ôter à la presse le droit de contrôler et de critiquer les actes de ces souverains : M. Bignon combattit le vague de cet article, et la chambre crut que c'était assez de punir les offenses personnelles envers ces souverains.

Le second projet de loi relatif à *la poursuite et ju-*

gement des crimes et délits de la presse, n'offrit pas des débats aussi vifs que le précédent. La commission de la chambre des députés en adopta les principes fondamentaux, mais elle aurait désiré que les chambres eussent le droit de poursuivre les offenses dirigées contre elles, sans s'adresser au roi, et hors même du temps de leur session. Cet amendement, soutenu par M. de La Bourdonnaye, ne fut pas admis. Le reste du projet de loi ne fut attaqué que sur la distinction qui y était établie entre les crimes et les délits de la presse. Les libéraux auraient voulu que cette distinction, qui attribuait la connaissance des crimes aux cours d'assises et au jury, et celle des délits aux tribunaux correctionnels, n'existât pas dans la loi : ils insistèrent pour que tous les crimes ou délits de la presse fussent soumis au jury ; mais leurs efforts échouèrent, et la distinction resta dans la loi.

Enfin, le troisième projet de loi sur *la publication des journaux et écrits périodiques* consacrait la liberté de la presse périodique dont la France était privée depuis trois ans ; mais c'était sous la condition d'un gros cautionnement imposé à tous les journaux : ce cautionnement semblait exigé pour répondre des dépens, dommages-intérêts et amendes auxquels les propriétaires ou éditeurs pouvaient être condamnés ; néanmoins il était facile de s'apercevoir que le gouvernement n'exigeait le dépôt de cinq mille francs de rente que pour mettre des entraves à la publication des journaux. Malgré l'opinion de quelques députés du côté gauche, qui auraient voulu que la liberté des journaux fût entière et complète, et qui voyaient dans l'obligation d'un cautionnement une mesure préventive, ce troisième projet de loi fut adopté, et la censure fut abolie, du moins pour quelque temps.

Je passerai sous silence la discussion de la loi des finances et du budget de 1819, dans laquelle tous les plus beaux discours ne purent amener aucune des économies que les libéraux demandaient. Le budget fut défendu dans cette session par les députés ministériels, qui commençaient à le regarder comme un gâteau dont ils devaient avoir annuellement leur part.

Le rejet de la proposition Barthélemy, quelques actes ministériels dans l'intérêt des personnes arrêtées pour délits politiques et même pour leurs seules opinions, des améliorations introduites dans les prisons, des efforts bienfaisants pour ranimer l'agriculture, des encouragements accordés à l'industrie française, à laquelle M. Decazes rendit ses brillantes expositions, l'établissement d'une école gratuite pour l'application des sciences aux arts industriels, des ordonnances favorables aux anciens militaires, une meilleure organisation de la garde nationale, quelques mesures pour étendre les bienfaits de l'instruction, l'abolition du droit d'aubaine, celle de la censure des journaux, et enfin deux récoltes successives abondantes et propres à faire oublier la disettes des années précédentes, changèrent l'aspect de la France pendant l'été et l'automne de l'année 1819.

Mais cet aspect eût été bien plus beau si le ministère eût adopté la marche franche que le parti national lui indiquait. Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Ce ministère, à qui une longue session avait fait pressentir les forces que le parti libéral posséderait à la session prochaine, s'en effraya au lieu de les faire servir à la consolidation du système représentatif, et crut se tirer d'embarras en travaillant à se créer une majorité composée des deux centres. Les libéraux ne tardèrent pas à s'apercevoir que M. Decazes leur préparait des déceptions. Les gazettes étrangères, qu'on savait être à la solde des ministres français, annonçaient vaguement ce projet, ainsi que celui de doubler le nombre des députés, et de changer les bases du système électoral. On concluait de ces bruits que M. Decazes méditait la création d'un parlement quinquennal ou septennal, et ces soupçons achevaient de détacher les libéraux du ministère.

Bientôt les vues de ce ministère furent dévoilées par les poursuites qu'il fit diriger contre la société des *Amis de la presse*. Cette société, formée depuis quelques années, se composait de l'élite du parti libéral en députés, magistrats, hommes de lettres, banquiers, militaires, avocats, etc.; elle avait eu d'abord pour objet de conférer sur les projets de loi soumis à la chambre ou sur d'autres travaux utiles : le ministère avait même eu des communications directes avec elle. Mais voyant l'influence des amis de la presse s'accroître dans un moment où ses rapports devaient être rompus, le gouvernement s'en alarma, et se décida à dissoudre ces réunions, qui échappaient aux dispositions de l'article 191 du Code pénal, en ce qu'elles se tenaient tantôt chez un membre, tantôt chez un autre.

Cette mesure aigrit les libéraux qui récriminèrent contre le ministère public de ce qu'il ne poursuivait pas aussi plusieurs autres sociétés secrètes d'un autre parti dont l'existence lui avait été signalée plusieurs fois de la tribune législative.

Ils demandaient pourquoi le gouvernement sévissait contre une société utile et tout-à-fait dans les mœurs constitutionnelles, lorsqu'il continuait à accorder sa protection à des apôtres de discordes, à ces fanatiques instruments des ultra-royalistes, dont les prédications imprudentes avaient compromis la tranquillité publique dans plusieurs villes, et notamment dans celle de Brest

d'où les missionnaires venaient d'être honteusement chassés.

Les libéraux avaient sans doute raison; mais le ministère n'en persista pas moins dans ses poursuites contre les amis de la presse, sans leur donner aucune sorte de satisfaction. Alors les libéraux n'eurent plus aucun ménagement pour les ministres.

L'époque des élections arriva dans ce moment. Les libéraux formèrent des comités particuliers qui reçurent l'impulsion d'un comité central, signalé par les royalistes sous le nom de *comité directeur*, et se servirent puissament de ce moyen ainsi que des journaux pour désigner aux électeurs les candidats qu'ils devaient choisir. Plutôt des *ultra*, plutôt des *jacobins*, disaient les libéraux, que des *ministériels;* et cette recommandation faite aux électeurs fut entendue de tous ceux qu'on avait si imprudemment alarmés depuis la restauration par des atteintes portées aux droits consacrés dans la charte. Les libéraux voulaient des députés indépendants. De son côté, le ministère en appela à tous les fonctionnaires publics et à tous ces hommes qui se proclament les amis de l'ordre, quand ils ne sont en effet que les amis de ceux qui dispensent les places, l'argent et les honneurs. Ces fonctionnaires, ces hommes avides ne voyaient de salut pour la France que dans l'élection de candidats ministériels. Enfin, les royalistes criaient que l'autel, le trône et l'ordre social allaient périr si on ne nommait pas des *hommes monarchiques*.

La lutte s'établit donc entre les ministériels, les indépendants et les hommes monarchiques : elle se termina tout à l'avantage des libéraux. Les royalistes y éprouvèrent une défaite générale, et le ministère y reçut des affronts humiliants. Il avait redoublé de vigilance pour empêcher l'élection de l'abbé Grégoire que ses amis présentaient au collége électoral de Grenoble. Les vertus privées, les connaissances étendues, les principes solides de cet ex-évêque de Blois, semblaient être aux yeux des libéraux des motifs pour le nommer; mais le ministère et les ultra-royalistes ne voulaient voir dans ce constant défenseur de la liberté et de l'humanité que l'ardent conventionnel, auquel ils reprochaient un vote qu'il n'avait point émis. Le premier tour de scrutin paraissait devoir assurer l'élection du candidat ministériel; mais les royalistes pensèrent qu'ils pouvaient tirer un excellent parti de la nomination d'un homme que les rois n'aimaient guère, et lui donnèrent leurs voix au scrutin de ballotage. C'est ainsi que M. Grégoire fut nommé.

Aussitôt tous les organes du parti qui venait de donner cette majorité à l'ex-conventionnel s'écrièrent que la monarchie était perdue, et parvinrent à faire partager non-seulement à tous les hommes faibles qui appuyaient le ministère, mais encore aux ministres des puissances alliées, une terreur qui entrait parfaitement dans les vues de tous ceux qui n'avaient pas perdu l'espoir de faire changer la loi des élections. Quel argument ils avaient maintenant contre cette loi! La nomination de l'abbé Grégoire ne prouvait-elle pas, suivant les ennemis des libertés publiques, que la révolution, que la république même seraient de nouveau enfantées par cette loi? Quel beau texte pour toutes ces réclamations, et pour une seconde *note secrète !*

Les notes et les cris ne furent pas épargnés; les royalistes en assourdirent et les ministres de France et ceux des souverains étrangers qui s'étaient réunis à Carlsbad pour s'y occuper des moyens d'arrêter les progrès de l'esprit public des Allemands. Ils se flattaient d'avoir enfin ouvert les yeux des alliés sur la France, et ne doutaient pas de leur intervention pour étouffer les doctrines révolutionnaires qui faisaient, selon eux, tant de progrès dans ce pays.

Ce concert de lamentations et de prédictions sinistres acheva d'ébranler le ministère, qui arriva à l'ouverture de la session plus divisé que jamais sur le système qu'il devait suivre. MM. Dessoles, Gouvion et Louis espéraient encore rallier les libéraux, et marcher sur le terrain de la charte et de la loi des élections : ils craignaient plus les complots ténébreux des royalistes contre les libertés publiques, que la prétendue conspiration des libéraux contre la royauté. MM. Decazes, de Serre et Portal croyant voir la monarchie sérieusement compromise se tournèrent vers le parti qui venait d'être vaincu avec eux aux élections. Sûr de la chambre des pairs, en contractant cette alliance, M. Decazes, le plus influent des ministres, se flatta qu'en rapprochant le centre de la chambre des députés du côté droit, il y trouverait une majorité avec laquelle il pourrait marcher longtemps. Les chefs astucieux de ce parti se prêtèrent au rapprochement dans la certitude d'amener le ministère à présenter une loi d'élections plus favorable à leurs prétentions.

Jamais on n'avait vu tant de misérables intrigues pour ruiner les intérêts créés par la révolution : le gouvernement fut transformé en une coterie où chacun voulait faire dominer ses prétentions au détriment de la chose publique. Les ministres ne pensaient et ne travaillaient qu'à se maintenir au pouvoir; et sans égard à l'opinion de la France, ils s'éloignaient des libéraux, parce que ceux-ci voulaient l'exécution de cette charte que les hommes du pouvoir voulaient avoir la faculté de violer.

L'union de la majorité ministérielle avec les royalistes ne fut pas plus tôt convenue, qu'on soumit au conseil la question du renouvellement intégral de la chambre des députés et le changement de la loi des élections. Cette proposition amena une rupture. Les trois ministres qui s'opposaient à tout changement inconstitutionnel, qu'ils regardaient comme dangereux, ne purent plus s'entendre avec M. Decazes et ses autres collègues, et dès lors le ministre qui avait la faveur du roi travailla à la composition d'un nouveau conseil.

Une ordonnance royale parut le 20 novembre pour révéler cette nouvelle combinaison du personnel du ministère. M. Decazes était nommé président du conseil des ministres avec le département de l'intérieur; on donnait les affaires étrangères à M. Pasquier, celles de la guerre au général Latour-Maubourg, et les finances à M. Roy. M. de Serre conservait le département de la justice, et M. Portal celui de la marine.

Cette révolution de cabinet parut de mauvais augure aux libéraux, qui s'empressèrent de féliciter les trois ministres sortant. Quant aux royalistes, si cette nouvelle combinaison ne leur donnait pas encore le pouvoir, ils pouvaient au moins se réjouir de voir remettre en question ce qui venait d'être résolu dans la précédente session, et, pour le moment, cela suffisait à M. de Villèle, dont le système était de ne rien brusquer, mais de ne jamais abandonner son plan. Il ne doutait pas d'arracher le pouvoir à M. Decazes et à ses collègues, dès qu'ils auraient commis l'imprudence de toucher à la loi des élections.

Cependant le nouveau ministère ne voulait pas être dominé par le parti royaliste exclusif : il ne tarda pas à en donner la preuve par la création de huit nouveaux pairs choisis parmi ceux qui avaient été exclus en 1815, et par le rappel de tous les exilés compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Ces deux mesures, que les libéraux réclamaient depuis longtemps, attirèrent aux hommes du pouvoir de vifs reproches de la part de leurs auxiliaires : le gouvernement les calma en leur faisant sentir combien quelques légères concessions devenaient nécessaires dans un moment où l'on voulait toucher à l'arche sainte des libéraux.

Mais ceux-ci se montrèrent peu touchés de ces concessions, et ne se relâchèrent point des autres prétentions qu'ils avaient élevées vers la fin de la précédente session. Ils voulaient une loi sur la responsabilité des ministres qui ne fût pas illusoire; ils exigeaient qu'on mît le système administratif en harmonie avec le régime constitutionnel; ils regardaient le conseil-d'état comme inutile; ils voulaient des conseils généraux de départements et de communes librement élus; ils attaquaient la dictature préfectoriale; ils condamnaient l'abus des sinécures et des gros traitements; ils blâmaient les missions : les libéraux avaient aussi attaqué la fâcheuse intervention des gendarmes dans les fêtes et dans les spectacles, l'existence des corps privilégiés dans l'armée et principalement des régiments suisses; ils appelaient de tous leurs vœux l'organisation de la garde nationale, telle qu'elle avait été formée sous l'assemblée constituante; enfin, ils voulaient qu'il fût fait de grandes économies sur toutes les parties de l'administration.

La perspective de ces grandes réformes, basées cependant sur les saines théories de la science administrative, troubla tous ceux qui participaient aux abus et aux profusions que les libéraux voulaient détruire; ils se mirent à crier, avec les royalistes, qu'une nouvelle révolution, qui aurait déplacé toutes les existences, serait le résultat des vues des libéraux. Ce fut ainsi qu'on parvint à faire rétrograder le ministère dans la voie des améliorations.

Malgré la retraite de MM. Dessolles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis, les libéraux se présentaient à la nouvelle session avec les mêmes vues. Mais si ce parti avait acquis de nouveaux défenseurs par les dernières élections, il s'était aussi attiré de nouveaux adversaires : plusieurs des modérés qui, six mois auparavant, votaient avec eux, s'en étaient détachés et s'étaient presque confondus avec les royalistes. Les forces des partis qui divisaient la chambre étaient donc, à l'ouverture de la nouvelle session, à peu près les mêmes qu'à la fin de la précédente, quoique le côté gauche eût gagné près de quarante voix par les élections. Mais le moral du centre gauche avait été ébranlé, et plusieurs des députés qui y siégeaient s'étaient rapprochés des ministres. Le succès de la lutte restait donc toujours douteux, et l'on entra dans la session sans que personne pût en prévoir l'issue.

CHAPITRE VI.

Système de corruption employé envers les députés. — Ouverture de la session de 1819. — Expulsion du député Grégoire — Agitation qui se manifeste dans le public. — Rejet des pétitions en faveur de la loi des élections. — Assassinat du duc de Berry. — Adresse à ce sujet. — Lois de liberticides proposées à la suite de cet assassinat. — Dissolution du ministère Decazes. — Nouveau ministère Richelieu. — Triomphe des royalistes. — Débats au sujet des lois de circonstances. — Lois sur les journaux. — Révolution d'Espagne. — Dénonciation du gouvernement occulte. — Grands débats relatifs à la loi des élections. — Soulèvement que cette loi occasionne. — Procès de Louvel. — Vote de la loi des élections. — Protestation des députés libéraux.

La position dans laquelle le ministère s'était placé était entourée de difficultés et même dedan-

gers; mais il n'en devait accuser que ses propres fluctuations. L'ordonnance du 5 septembre avait ouvert à M. Decazes une belle carrière de popularité; on était fort disposé à l'aider : il fut même un moment où le parti libéral, c'est-à-dire l'immense majorité des Français, le regarda comme l'homme qui pouvait servir à la fois et le roi qui lui accordait sa confiance, et les intérêts créés par la révolution. Mais, soit que M. Decazes n'eût pas le caractère que sa haute position exigeait, soit qu'il fût maîtrisé par des influences de cour, soit encore qu'il crût la monarchie compromise par les grands progrès des idées libérales, il s'arrêta en si beau chemin, montra une incertitude dont ses ennemis les royalistes exclusifs surent profiter, et finit par reculer devant son propre ouvrage.

De ce moment, M. Decazes perdit la confiance des Français et des députés du côté gauche : il n'avait jamais eu celle des membres du côté droit, et devait trop bien les connaître pour ne pas douter qu'ils le briseraient comme un instrument usé dès qu'ils en auraient obtenu les concessions qu'on se flattait de lui arracher en lui faisant peur des idées libérales et de ceux qui les professaient.

Dès l'ouverture de la session de 1819 à 1820, M. Decazes ne pouvait plus compter sur la franche coopération d'aucun des deux côtés de la chambre des députés : il se vit donc forcé de s'appuyer sur les centres de cette chambre, composés en grande partie de fonctionnaires publics ou d'hommes avides de places.

Ce fut alors que ce jeune ministre, sans être un de ces hommes corrompus que l'ancien régime voyait souvent arriver au pouvoir, se jeta dans le système corrupteur qui a rendu si fameux le ministre anglais Walpoole, et qui devint, sous MM. Villèle et Corbière, un des plus honteux fléaux de la France. M. Decazes commença par corrompre les députés avec des dîners et des caresses, et finit par acheter leurs consciences et leurs votes par des places, des honneurs et de l'or.

Il se montra prodigue de promesses dès l'ouverture de la session; aussi ses salons furent-ils encombrés : les bancs des centres de la chambre des députés présentèrent des masses compactes qui lui eussent assuré la majorité, tant qu'il aurait eu des places et de l'argent à donner, sans la funeste catastrophe qui servit si puissamment à le précipiter du faîte du pouvoir.

Louis XVIII ouvrit la session le 29 novembre. Son discours était attendu avec impatience par tous ceux qui comptaient d'y voir la révélation du nouveau système ministériel.

« ... De justes motifs de crainte, disait le roi, se mêlent à nos espérances, et réclament, dès aujourd'hui, notre plus sérieuse attention...

» Le moment est venu de fortifier la chambre des députés, et de la soustraire à l'action actuelle des partis, en lui assurant une durée plus conforme aux intérêts de l'ordre public, et à la considération extérieure de l'état; ce sera le complément de mon ouvrage...

» C'est au dévouement, c'est à l'énergie des deux chambres, c'est à leur union intime avec mon gouvernement, que je veux demander les moyens de sauver de la licence les libertés publiques, d'affermir la monarchie, et de donner à tous les intérêts garantis par la charte cette profonde sécurité que nous lui devons... »

Le silence avec lequel ce discours fut accueilli par les libéraux des deux chambres, et l'impression qu'il produisit dans le public, apprirent aux ministres qu'ils s'étaient engagés dans une fausse route; mais ils persistèrent à la suivre, malgré la désapprobation publique et les nombreuses pétitions qui arrivèrent aux chambres pour demander le maintien de la loi des élections et de la charte. Quant aux royalistes, les changements annoncés par le roi entraient bien dans leurs vues; mais ils se méfiaient des desseins du nouveau président du conseil, M. Decazes : ils lui supposaient, avec raison, l'intention d'obtenir la septennalité, ou du moins la quinquennalité de la chambre élective, afin de se perpétuer au pouvoir; ce qui n'entrait pas dans les projets des chefs de ce parti. Ainsi M. Decazes n'avait contenté personne; car on ne doit pas compter pour quelque chose les hommes dont l'opinion flexible se plie toujours aux volontés du pouvoir, et qui sont constamment prêts à approuver toutes les conceptions ministérielles.

Les premières séances de la chambre des députés donnèrent la mesure des dispositions des partis : on vit se mêler de l'aigreur dans des discussions relatives à l'admission de quelques membres. Quand on en vint à l'élection de l'abbé Grégoire, à qui l'on avait déjà fait l'affront de ne pas le convoquer pour la séance royale, il éclata une violente tempête. Les royalistes avaient résolu de l'exclure de la chambre. Son élection fut d'abord attaquée comme ayant été faite en violation de l'art. 42 de la Charte, qui n'autorise les électeurs à élire que deux seuls députés étrangers à leur département; et comme MM. Français et Sapey n'étaient point de l'Isère, le rapporteur déclara que l'abbé Grégoire, domicilié à Paris, ne pouvait être élu à Grenoble. Le côté gauche demanda qu'on allât aux voix; mais les royalistes, qui se proposaient de faire du scandale, insistèrent pour parler sur cette élection. M. Lainé prit le premier la parole, et l'attaqua sous le rapport de l'*indignité* de l'élu : c'était ce motif que les royalistes

voulaient faire admettre et consacrer. Il fut vivement combattu par Benjamin Constant et Manuel.

Ce dernier, examinant la question dans son principe, s'écria qu'en proposant d'exclure le député de l'Isère, sous prétexte *d'indignité*, on voulait faire consacrer par la chambre un monstrueux abus de pouvoir, créer un instrument de tyrannie, porter une atteinte mortelle à la charte et à la liberté publique, faire enfin un signal de contre-révolution.

S'appuyant ensuite des exemples pris dans l'histoire, Manuel rappela que les épurateurs du 31 mai furent épurés à leur tour, et payèrent de leur tête cette première atteinte à l'inviolabilité de la représentation nationale [1].

Mais les leçons de l'histoire ne purent rien sur les hommes haineux qui avaient dénaturé la loi d'amnistie. MM. Corbière, La Bourdonnaye, Salaberry, Marcellus, de Villèle, s'acharnèrent contre l'abbé Grégoire et firent de violents efforts pour faire annuler son élection pour cause d'indignité. M. Ravez eut le bon sens de poser la question de manière à ce que chacun pût donner son avis d'après sa conscience : « Que ceux qui sont d'avis de ne pas admettre M. Grégoire se lèvent, » dit ce président; aussitôt tout le côté droit et les deux centres se levèrent précipitamment, et la *non-admission* du quatrième député de l'Isère fut prononcée au milieu des cris de *vive le roi!* Une grande agitation se manifesta après la séance : les libéraux se plaignaient de l'atteinte dangereuse qui venait d'être portée à la liberté de la représentation nationale : les royalistes, que l'exclusion de M. Grégoire aurait dû satisfaire, étaient furieux contre le ministère qui les avait empêchés, en arrachant une décision équivoque, de remporter une victoire complète sur la révolution, dont ils regardaient l'élu de Grenoble comme le représentant.

Les adresses en réponse au discours de la couronne se ressentirent de l'esprit qui animait les deux chambres.

Bientôt l'agitation passa dans le public et jusque dans le conseil des ministres : M. Decazes parut un moment décidé à dissoudre la chambre des députés, afin de chercher dans de nouvelles élections générales la véritable expression des vœux publics; mais on n'osa tenter cette grande épreuve avec la loi du 5 février en vigueur. Il est probable que les royalistes exclusifs eussent disparu de la chambre et que les ministériels n'eussent pas conservé la majorité; aussi le ministère s'attacha-t-il à d'autres combinaisons.

On ne tarda pas à deviner les projets des ministres. Beaucoup de pétitions avaient été nouvellement adressées aux chambres pour demander le maintien de la loi des élections. L'année précédente M. Decazes avait accueilli avec plaisir de pareilles demandes, qui furent renvoyées aux ministres; mais alors ces pétitions fatiguaient le ministère : il les fit écarter par l'ordre du jour, et peu s'en fallut que ces quatorze mille pétitionnaires ne fussent traités de factieux.

Toutefois, la majorité qui l'avait emporté dans cette discussion ne se composait que de cinq voix : ce n'était pas assez pour rassurer le ministère sur le sort du projet de loi relatif aux élections, auquel il travaillait depuis l'ouverture de la session, sans pouvoir aplanir les difficultés qui se présentaient à chaque instant. Ce que M. Decazes voulait par-dessus tout, c'était le renouvellement intégral de la chambre, soit septennal, soit quinquennal : il le regardait comme le seul moyen d'obtenir une majorité fixe, et de travailler sans contradictions à un système conciliatoire. Mais les libéraux n'y voyaient que l'affermissement du despotisme ministériel; et les royalistes, qui détestaient tous les jours davantage le président des ministres, repoussaient ce système parce qu'il aurait perpétué M. Decazes au pouvoir.

Les choses en étaient à ce point où l'on s'occupait beaucoup plus des ministres que de la France, lorsqu'un événement sinistre vint compliquer la situation embarrassante de M. Decazes, et faire perdre aux libéraux le fruit de plusieurs années de lutte pour la liberté.

Le 13 février 1820, vers les onze heures du soir, le duc de Berry fut assassiné au moment où il sortait de l'Opéra, par un ouvrier sellier nommé Louis-Pierre Louvel, qui, se frayant brusquement un passage entre le grenadier de faction et l'un des gentilshommes de ce prince, lui enfonça dans le sein droit un poignard qu'il laissa dans la plaie. Le malheureux prince fut porté dans la salle d'administration du théâtre, où il expira à six heures et demie du matin, au milieu de tous ses serviteurs, et dans les bras de sa jeune femme : son oncle, Louis XVIII, lui ferma la paupière.

Pendant cette longue scène de désolation, l'assassin avait été arrêté et interrogé en présence du procureur du roi, du préfet de police, de M. Decazes et de quelques autres personnes : aux questions qu'on lui fit sur les motifs qui l'avaient porté à ce crime et sur les complices qu'il pouvait avoir, il avait répondu : « Qu'il le méditait seul depuis six ans; qu'il avait voulu délivrer son pays des Bourbons, qui en étaient, dans son opi-

[1] Manuel connaissait trop bien les événements de la révolution pour ignorer que les girondins furent les premiers à porter cette atteinte aux principes : c'est le renvoi de Marat, député, devant le tribunal révolutionnaire, qui fut le précurseur du 3 juin.

sion, les plus cruels ennemis, en commençant par le plus jeune, par celui qui semblait devoir perpétuer leur race, et que son dessein avait été, s'il eût pu s'échapper, d'assassiner successivement les autres princes, et le roi lui-même, sur lequel il avait déjà fait une tentative en 1814. »

Ce fut un grand bonheur pour la France, et notamment pour les principaux d'entre les libéraux, que l'arrestation de Louvel eût eu lieu; car, s'il fût parvenu à s'évader, les royalistes n'eussent point manqué de présenter tous les libéraux comme complices d'un crime qui n'appartenait qu'à un seul homme, et ils auraient profité de cette déplorable circonstance pour noircir, aux yeux de la France et de toute l'Europe, les intentions de ceux qui n'en avaient point d'autres alors que de maintenir fermement la charte.

L'événement, connu dès le matin, avait attiré une foule immense dans les salles d'attente et autour du palais législatif, où l'on s'attendait à la communication du gouvernement sur l'attentat de la nuit. L'ordre du jour annonçait la présentation d'un nouveau projet de loi sur les élections; mais personne ne pensa à cette affaire, qui n'était plus d'un intérêt aussi palpitant.

A peine la séance fut-elle ouverte, que M. Clausel de Coussergues, l'un des députés du côté droit, courut à la tribune, et s'y exprima en ces termes.

« Messieurs, il n'y a point de loi qui fixe le mode d'accusation des ministres; mais il est de la nature d'une telle délibération, qu'elle ait lieu en séance publique et à la face de la France. Je propose à la chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de monseigneur le duc de Berry, et je demande à développer ma proposition. »

Un mouvement d'indignation éclata aussitôt dans la salle et dans les tribunes contre une accusation aussi calomnieuse. Les députés du centre, auxquels se joignirent ceux de la gauche, demandèrent que l'auteur de la proposition fût rappelé à l'ordre, et le tumulte ne cessa que lorsque le président lut la communication du gouvernement sur l'assassinat du duc de Berry.

La lettre du président du conseil des ministres produisit une impression douloureuse. Plusieurs orateurs déplorèrent l'attentat qui privait la France d'un prince sur lequel se fondait l'espoir de la dynastie des Bourbons. Mais bientôt, à l'expression de la douleur succéda celle de la haine des royalistes contre les principes professés par les libéraux. « A la vue d'un attentat si déplorable, s'écria le fougueux La Bourdonnaye, la première pensée d'un corps politique doit être de détruire dans son germe un fanatisme qui conduit à des résultats aussi funestes, parce que ce n'est qu'en enchaînant de nouveau l'esprit révolutionnaire, qu'un bras de fer avait si longtemps comprimé, ce n'est qu'en sévissant contre des écrivains téméraires, enhardis par l'impunité, que vous arrêterez les manœuvres scandaleuses et coupables qui commencent les révolutions, et excitent aux crimes les plus odieux. C'est par des mesures fortes et énergiques qui en préviennent le retour, que les pouvoirs de la société doivent répondre à la communication du gouvernement; c'est la seule manière utile de délibérer. » M. de La Bourdonnaye demandait, en conséquence, que la chambre exprimât fortement au roi sa volonté prononcée de coopérer à toutes les mesures nécessaires pour comprimer les doctrines pernicieuses qui, disait-il, sapant à la fois tous les trônes et toutes les autorités, attaquaient la civilisation entière et menaçaient le monde de bouleversements nouveaux.

Mais le général Foy s'empressa de combattre ces vœux liberticides, et demanda que l'adresse fût tout entière consacrée à l'expression de la douleur publique. « Sans doute le prince est regretté de tous les Français, s'écria l'illustre orateur : il l'est surtout par les amis de la liberté, parce qu'ils savent que les ennemis de tout ce qui est se prévaudront d'un attentat affreux pour chercher à détruire les libertés qui nous ont été données, et les droits que la sagesse du monarque a reconnus et consacrés. »

L'adresse, rédigée sous l'influence du côté gauche, offrit au roi l'expression de la douleur de la chambre et l'assurance que les députés étaient prêts à concourir avec autant d'énergie que de dévouement, *dans l'ordre de leurs devoirs constitutionnels*, aux mesures que la sagesse de Sa Majesté jugerait nécessaires en de si graves circonstances.

Au même instant où M. Clausel de Coussergues accusait M. Decazes d'être complice de l'attentat de Louvel, ce ministre présentait à la chambre des pairs une ordonnance royale qui la constituait en cour de justice pour connaître de ce crime. Le procès de Louvel s'instruisit aussitôt.

La proposition de M. Clausel de Coussergues avait trop vivement excité les passions pour qu'elle n'eût pas des suites. Le lendemain, les amis de M. Decazes demandèrent qu'il fût fait mention au procès-verbal de l'improbation donnée par la chambre aux paroles de M. de Coussergues. M. de Saint-Aulaire, beau-père de M. Decazes, traita son accusateur de *calomniateur*. Mais celui-ci n'en persista pas moins dans sa proposition, seulement il en retrancha ce qu'elle avait de trop absurde,

et la réduisit aux termes vagues de trahison. Dans cette circonstance, M. Decazes put se convaincre de la générosité des libéraux : ils avaient beaucoup à se plaindre de lui, ils savaient tout ce qu'il méditait, mais ils n'en prirent pas moins sa défense : ils voulaient même que son calomniateur fût poursuivi.

Cependant M. Decazes venait de céder aux craintes qu'on lui avait inspirées contre les vues des libéraux, et au même instant où ceux-ci embrassaient sa cause personnelle, il entrait dans la chambre pour y apporter les projets de loi les plus désastreux pour la France. Le premier de ces projets de loi contenait un nouveau système électoral ; le second portait suspension de la liberté individuelle, et le troisième rétablissait la censure des journaux et ouvrages périodiques.

Ainsi, ce que le général Foy avait prévu se réalisait : on se prévalait d'un attentat individuel pour détruire les libertés publiques et les droits consacrés par la charte ; et c'était M. Decazes, l'homme en qui la France avait naguère placé son espoir, qui se présentait pour exécuter ce complot contre les Français. Si, le lendemain de l'assassinat du duc de Berri, quand il se vit si violemment attaqué par les royalistes, M. Decazes eût jugé sainement sa position, s'il se fût retiré avant de s'associer aux projets liberticides des hommes de 1815, il eût pu encore jouer un beau rôle ; mais il s'ôta à jamais tout espoir de popularité par le coup funeste qu'il porta aux droits des Français en présentant ces trois projets de loi.

De ce moment, la foudre gronda sur sa tête. Les royalistes n'eurent pas plus tôt obtenu ce qu'ils demandaient depuis si longtemps, qu'ils repoussèrent celui qui venait de leur faire tant de sacrifices, et se mirent à crier qu'il n'y avait plus de majorité possible avec lui. Il ne pouvait plus espérer d'être soutenu au pouvoir par les libéraux, avec lesquels il venait de se mettre en guerre ouverte : il ne lui restait donc d'autre parti à prendre que de se retirer ou de dissoudre la chambre, ce qui pouvait avoir de graves résultats dans la circonstance. Il remit son portefeuille au roi le lendemain de la présentation des lois d'exception, et se retira du ministère, sans emporter d'autres regrets que ceux du roi et de ses amis personnels.

Ce fut un grand triomphe pour les royalistes, qui crurent le moment favorable pour faire arriver au conseil du roi les principaux de leurs chefs ; tels que MM. de Villèle, Corbière, Benoist, Bonald. Mais, ni le roi, ni l'ancien président du ministère, M. de Richelieu, ne voulurent les y admettre, dans un moment où l'on avait besoin d'user encore de quelques ménagements envers la chambre des députés, dans laquelle les libéraux étaient en force. On craignait qu'en voyant arriver au ministère M. de Villèle et ses amis, plusieurs des partisans de M. Decazes se rapprochassent du centre gauche de la chambre, donnant ainsi une majorité assurée aux libéraux. Pour ne pas effrayer ces députés du centre, sur lesquels on comptait pour faire passer les lois d'exception et celle sur les élections, on composa ce nouveau ministère d'hommes modérés. M. de Richelieu eut de nouveau la présidence du conseil ; le portefeuille de l'intérieur fut donné à M. Siméon, ancien membre de nos assemblées législatives. On détacha de ce ministère l'administration des communes et la police, et on les réunit sous la direction générale de M. Mounier fils, homme d'esprit, qui eut bientôt une grande influence sur le conseil. Le comte Portalis fut chargé du portefeuille de la justice, durant l'absence de M. de Serre, qu'une maladie grave retenait à Nice. Les autres ministres, Pasquier, Roy et Portal, restèrent à leur place. Ce nouveau conseil semblait n'être, et n'était en effet que provisoire, car on ne doutait pas que M. de Villèle et ses collègues n'y arrivassent dès que la censure serait rétablie, et que la loi qui changeait le mode d'élections aurait été adoptée. Ce fut à quoi les royalistes s'appliquèrent, persuadés qu'ils étaient qu'on travaillait pour établir leur domination : ils furent secondés par les aveugles députés du centre, dont plusieurs professaient néanmoins des opinions beaucoup plus raisonnables que le côté droit.

Quant à M. Decazes, il quitta presque aussitôt Paris, et se rendit à Libourne, son pays natal, où les faveurs du roi allèrent le trouver. Il fut presque à la fois créé duc, ministre d'état et membre du conseil privé. Quelques jours après, le roi le nomma son ambassadeur en Angleterre. C'était reconnaître grandement ses services. Toutefois, M. Decazes semblait attendre l'occasion de rentrer au ministère ; mais les royalistes, qui craignaient son retour, trompèrent ses espérances et demandèrent si instamment son départ, qu'il fut forcé de passer la Manche.

M. Decazes était entré au ministère dans des circonstances où il pouvait faire le bien ; il avait même commencé sa carrière politique par un acte qui lui avait donné de la popularité : on devait donc espérer qu'il ferait jouir la France des institutions réclamées depuis longtemps, et qu'il saurait maintenir celles auxquelles les Français étaient attachées. Mais ses continuelles aberrations l'avaient jeté dans une politique fausse, et, au lieu de tenir parole à la nation, il venait de lui léguer, en quittant le pouvoir, des lois qui enchaînaient à la fois la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté des élections.

Ce ministre, succombant sous les coups de ceux-là même dont il avait cru acheter l'appui par des déférences et des prodigalités, laissait à ses successeurs, encore mal affermis, un héritage d'arbitraire qu'ils avaient accepté, non pour en jouir longtemps, mais pour le transmettre à un troisième ministère qui s'apprêtait à se l'approprier pour organiser la contre-révolution.

En attendant, MM. Siméon et Pasquier, auxquels s'adjoignit un peu plus tard le garde-des-sceaux de Serre, se trouvèrent chargés du triste rôle de faire adopter les lois proposées par M. Decazes, et ils le firent de manière à bien mériter du parti qui voulait détruire le système constitutionnel.

Pour arriver plus tôt à la législation des lois liberticides, le ministère avait eu le soin de présenter un projet à chaque chambre, de manière que la discussion de la loi contre la liberté individuelle, portée devant les députés, marchât de front avec la discussion sur la loi rétablissant la censure. Elles y furent discutées simultanément et presque en même temps, mais non sans avoir excité les débats les plus violents. En demandant ces mesures d'exception, les ministres avouaient que la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse était contraire aux droits publics des Français; mais ils se fondaient sur les circonstances, et promettaient, d'ailleurs, d'user, avec toute la circonspection possible, du pouvoir temporaire qu'ils demandaient.

Les libéraux de la chambre des députés déclaraient qu'ils ne voyaient rien dans la situation de la France qui motivât la suspension des droits les plus respectables des citoyens. Le général Foy, MM. Legraverend, Martin de Gray, Benjamin Constant, Dupont de l'Eure, Daunou, Méchin, Manuel, Deveaux, de Corcelles, Lafayette, Lainé de Villévêque, attaquèrent avec force non-seulement la loi contre la liberté individuelle, mais encore le système tout entier que les ministres avaient embrassé. « Cette mesure, comme les deux autres qu'on nous présente simultanément, disait Benjamin Constant, fait partie d'un système médité, rédigé, annoncé d'avance; d'un système qui ne tend à rien moins qu'à renverser tout le gouvernement actuel, à déchirer la charte, à substituer à nos institutions la monarchie absolue.... Le sang à jamais regrettable qui a été versé ne saurait servir de prétexte à donner des fers à une nation innocente, irréprochable, qui a reculé d'horreur devant ce forfait.... »

Le côté droit, qui en 1817 avait combattu les mesures d'exception, les appuyait alors parce qu'il ne doutait pas qu'elles ne tournassent à son avantage. MM. La Bourdonnaye, Bonald, Villèle, soutenaient MM. Siméon et Pasquier; ils se déclaraient les partisans d'une législation sévère, et signalaient les dangers des doctrines révolutionnaires et de la licence des journaux comme exigeant de grands remèdes. Les généreux efforts des libéraux échouèrent contre la ligue du côté droit et du centre. La loi suspensive de la liberté individuelle fut votée à la majorité de cent trente-quatre voix contre cent quinze, sans que cette majorité voulût admettre aucun des nombreux amendements proposés par le côté gauche, soit pour adoucir la rigueur de la loi, soit comme précautions contre le pouvoir arbitraire. Le même résultat eut lieu quelques jours après, à la chambre des pairs, où, malgré la vive opposition du maréchal Jourdan, de MM. Ségur, Cornudet, Becker, Daru, Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Belliard, etc., la suspension de la liberté individuelle fut votée par cent vingt et un pairs contre quatre-vingt-six.

La question de la liberté des journaux avait été traitée, l'année dernière, d'après les principes généraux. Le ministère voulait soumettre ces principes aux circonstances, et demandait le rétablissement de la censure comme une mesure de *confiance* que la nécessité commandait. C'est à la chambre des pairs qu'il s'adressa d'abord. On vient de voir, par le nombre des voix données à la première loi d'exception, le sort qui attendait la liberté de la presse dans cette chambre. Ce fut en vain que la commission proposa le rejet de la censure. La majorité l'adopta, mais avec quelques amendements, dont l'un bornait à la fin de 1820 la durée de la loi. Le rapport de la commission nommée dans la chambre des députés se trouva conçu dans un autre esprit que celui de la chambre des pairs, et offrait aussi la conclusion contraire. Le projet fut vivement combattu par un grand nombre d'orateurs, qui, allant chercher des exemples dans le passé et dans le présent, au-dehors et au-dedans, prouvèrent au ministère qu'il courait à sa ruine, et qu'il provoquerait une révolution prochaine en cherchant dans le côté droit un appui qu'il ne pouvait trouver que dans la nation.

Tous les articles de la loi ayant définitivement passé tels qu'ils étaient sortis de la discussion de la chambre des pairs, sans qu'il eût été possible d'y introduire aucun amendement, on vota sur l'ensemble de la loi, qui fut adoptée à une majorité de vingt-neuf voix.

Dès le lendemain, une ordonnance royale créa, tant pour Paris que pour les départements, des commissions chargées de l'examen préalable de tous les journaux ou écrits périodiques, lesquelles entrèrent aussitôt en fonctions. Dès le premier

d'avril tous les journaux furent soumis à cette inique censure, et on ne leur permit plus de dire que ce que le gouvernement voulait bien qu'on sût. Plusieurs écrits périodiques, qui jusqu'alors s'étaient soustraits à la censure établie plusieurs fois sur les journaux, cessèrent de paraître plutôt que de perdre leur indépendance : de ce nombre furent *la Minerve* et *le Conservateur*. Le premier de ces écrits avait rendu de grands services à la cause libérale; l'autre, consacré à la défense de la légitimité, de la religion et de l'émigration, ne voulut pas se soumettre à la réserve que les ministres allaient lui imposer. Les écrivains libéraux firent de louables efforts pour suppléer à la liberté des journaux par la publication de brochures; mais la plupart ne tardèrent pas à être poursuivis et condamnés. Ce que le ministère et les royalistes désiraient si ardemment, ils l'obtinrent par la loi de censure; l'influence des journaux libéraux en fut fort diminuée, surtout relativement aux élections, car il ne leur fut plus permis de recommander, ni même de désigner leurs candidats.

Il est à remarquer que ces mesures rigoureuses contre la presse périodique furent proposées au moment où le despotisme de Ferdinand VII, dont les royalistes ne cessaient de vanter le gouvernement, venait de provoquer en Espagne une grande et mémorable révolution. Cette révolution, prévue depuis plusieurs années, et déjà tentée par Porlier, Lascy, Mina et le colonel Vidal, qui essayèrent successivement de soustraire leur patrie au joug dégradant des moines et de la *camarilla*, venait enfin d'être complétement opérée par le courage et la résolution de quelques officiers de l'armée expéditionnaire d'Amérique rassemblée à Cadix. Quiroga, Riégo, Lopez, Banos, Évariste San Miguel, et quelques autres lieutenants-colonels, chefs de bataillon et capitaines de cette armée, avaient proclamé la constitution des cortès dès le 1er janvier; mais malgré les bonnes dispositions de la partie éclairée de la nation, ainsi que celles de la majeure partie des troupes, il avait fallu plus de deux mois avant que les provinces et les corps pussent se déclarer ouvertement en faveur du mouvement de l'île de Léon. La petite armée *nationale*, dont le courage et la constance préparèrent l'affranchissement de l'Espagne, se grossit enfin par les défections des troupes qu'on avait envoyées contre elle, et put étendre l'insurrection dans les montagnes de l'Andalousie. Bientôt la Galice proclama aussi la constitution des cortès, et le fameux général Mina entra dans la Navarre. Alors la Catalogne et l'Aragon s'agitèrent. A chaque heure la cour de Ferdinand apprenait quelque nouvelle défection de troupes. Celle de la province de la Manche jeta la consternation dans le conseil du roi, qui jusqu'alors avait conservé l'espoir de maîtriser le mouvement.

La révolution était aux portes de Madrid et même dans cette capitale, que les conseillers de la *camarilla* s'obstinaient à vouloir traiter comme des rebelles ceux que toute l'Espagne saluait comme des libérateurs. Ils ne se décidèrent à faire quelques concessions à la volonté nationale, que lorsque ces concessions devinrent insuffisantes. Déjà la pierre de la constitution avait été relevée sur la place de Madrid; le peuple, réuni sous les fenêtres du palais, demandait à grands cris la constitution de 1812, lorsque le général Ballesteros décida le roi à accepter cette constitution s'il ne voulait s'exposer à perdre son trône et peut-être la vie. Ferdinand céda enfin aux vœux du peuple : il accepta et fit proclamer solennellement, le 7 mars 1820, la constitution des cortès. De ce moment tout avait pris une face nouvelle en Espagne; plusieurs journaux s'étaient établis à Madrid et y professaient le dogme de la souveraineté du peuple.

Mais la sainte-alliance veillait sur le mouvement des esprits qui se manifestait si énergiquement en Europe : elle s'émeut en voyant les principes libéraux pénétrer jusque dans le pays que les moines avaient dégradé aussi longtemps, et une nouvelle ligue contre la liberté et contre les peuples fut aussitôt organisée. En attendant que les rois absolus eussent arrêté les mesures astucieuses qui devaient réprimer les révolutions des peuples, ils avaient exigé du gouvernement français que la censure fût rétablie sur les journaux libéraux, afin de pouvoir agir plus efficacement pour étouffer toute manifestation de ces principes.

Les vues des souverains alliés trouvaient en France de nombreux partisans : toute la cour, toute l'émigration, une partie de l'ancienne noblesse, les nouveaux royalistes de 1815, et les auteurs de la fameuse *note secrète*, étaint tous unis d'intention avec les membres de la sainte-alliance, et leur prêtaient leur appui, soit pour combattre, dans leurs feuilles, les principes libéraux, soit pour forcer la main au ministère, dont les intentions, de même que celles de Louis XVIII, n'étaient pas de marcher aussi vite que le voulaient les royalistes dans la route de la contre-révolution.

Mais depuis longtemps il existait en France deux pouvoirs : l'un patent, c'était celui du roi et de ses ministres; l'autre, désigné sous le nom de gouvernement occulte, avait pour chef le comte d'Artois, et pour agents tous les hommes de 1815. Ce double gouvernement était un scandale qu'un magistrat, Madier de Montjau, conseiller à la cour

royale de Nîmes, osa dénoncer aux chambres, dans une pétition relative aux sanglantes calamités qui avaient affligé le département du Gard. Cette pétition, célèbre dans les annales de nos assemblées législatives, dévoilait toute la politique du gouvernement occulte : Organisez-vous, disaient les chefs, en déplorant que l'attentat du 13 février n'eût pas encore amené la chute de M. Decazes; organisez-vous : les avis, les ordres et *l'argent* ne vous manqueront pas. » Quelques jours après, une nouvelle circulaire de ce mystérieux gouvernement tenait un autre langage : « Nous demandions, il y a peu de jours, une attitude imposante; nous vous recommandons aujourd'hui le calme et la réserve les plus soutenus. Nous venons de remporter un avantage décisif en faisant chasser Decazes. De grands services peuvent nous être rendus par le nouveau ministère : il faudra bien se garder de lui montrer des sentiments hostiles. Nous vous le répétons, du calme, le plus grand calme. Il faut diriger tous vos soins sur les adresses... Il faut qu'elles soient nombreuses, et qu'à côté du sentiment de douleur se trouve énergiquement exprimé la nécessité de venger un attentat et d'anéantir les doctrines libérales. »

Tel était le plan bien démontré des hommes qui dirigeaient le gouvernement occulte. Cette faction, dont l'audace était tous les jours plus grande, tenait, par ses ramifications, aux classes les plus élevées de la société, obéissait à une autre impulsion qu'à celle du gouvernement du roi, à un autre roi que Louis XVIII lui-même. Elle avait organisé une garde secrète; elle aspirait, en un mot, à s'isoler du trône pour le dominer, et déjà ce pouvoir invisible entraînait le ministère.

Les faits contenus dans la pétition de M. Madier de Montjau étaient des plus graves; aussi la chambre ne put-elle s'empêcher de renvoyer cette pétition au président du conseil des ministres, qui se borna à demander au pétitionnaire les preuves et les documents annoncés dans sa dénonciation; mais celui-ci déclara qu'il ne pouvait parler que quand le ministère aurait fait commencer des poursuites contre les auteurs de la *note secrète*, auxquels il attribuait les circulaires qu'il avait dénoncées.

Cet publicité, principal but de M. Madier de Montjau, n'empêcha nullement les manœuvres de ce gouvernement invisible; elles ne s'étendirent pas moins à l'extérieur qu'à l'intérieur de la France. A l'extérieur, c'était toujours en représentant la France comme prête à ébranler tous les trônes, qu'on implorait l'appui des alliés contre les idées libérales. A l'intérieur, toutes ces manœuvres se réunirent sur un seul objet, le nouveau projet de loi sur les élections, qu'il fallait à tout prix faire substituer à la loi qui avait causé de si cruelles angoisses aux royalistes.

Le rapport sur ce nouveau projet fut enfin fait dans les premiers jours de mai, par M. Lainé, qui conclut à l'adoption. Il est impossible de se faire une juste idée de l'empressement que le public manifesta de voir commencer ce qu'on appelait par pressentiment *la bataille des élections*. La discussion devait être longue, car on savait qu'il y avait quatre-vingt-neuf orateurs inscrits contre le projet de loi, et trente-neuf qui devaient l'appuyer. Dès les premières séances consacrées à ces mémorables débats, les avenues furent assiégées par une foule de jeunes gens de la classe éclairée, et cet empressement fut toujours en augmentant comme la chaleur des débats.

Je ne m'arrêterai pas à retracer ces débats, dont l'historique serait trop long; je me hâterai d'arriver aux résultats, qui furent peut-être les préludes de la révolution de 1830 : car c'est des troubles du mois de juin 1820 que date l'époque des premiers attroupements populaires pour le maintien de la charte; c'est aux cris de *vive la charte!* que commencèrent les résistances populaires contre les atteintes portées par le gouvernement des Bourbons et par les royalistes aux droits des Français; non pas à ces droits si étendus que nous avions conquis par la révolution de 89, mais seulement à ceux si bornés qui nous avaient été octroyés par la charte royale. Certes, on ne pouvait pas accuser les libéraux d'exigences déraisonnables, quand ils ne demandaient que les institutions qui découlaient de cette charte, et lorsqu'ils se contentaient, en 1820, d'une loi d'élection aussi absurde que celle du 5 février; mais les partisans de l'ancien régime et du pouvoir absolu, au nombre desquels on plaçait au premier rang le comte d'Artois, ne rêvaient que priviléges et distinctions en faveur de l'aristocratie; et c'était dans cet esprit qu'avait été rédigé le nouveau projet de loi d'élections, dont la discussion agitait si vivement Paris et toute la France.

« Il faut à la France, disait le député royaliste Castelbajac, des actes monarchiques, une censure monarchique et des administrateurs monarchiques. » Ce peu de mots renfermait toute la pensée des royalistes : tout devait être pour eux et par eux; le reste de la nation, c'est-à-dire les quarante-neuf cinquantièmes de la population, n'étaient plus, à leurs yeux, que des ilotes, auxquels on voulait ôter toute sorte de droits et de participation aux affaires publiques.

Il n'était pas difficile, au milieu de toutes les déclamations débitées contre l'esprit révolutionnaire, de voir clairement où les royalistes et leur gouvernement occulte voulaient conduire la na-

tion française : aussi la résistance fut-elle des plus vives tant au dedans qu'au dehors de la chambre. Les Français étaient las d'une restauration qui leur coûtait si cher, et qui ne leur avait offert, en échange de tous leurs sacrifices pour satisfaire les Bourbons, leurs alliés et leur suite, que les plus révoltantes déceptions. Les députés libéraux au dedans combattaient le nouveau projet de loi avec une chaleur qui se communiquait dans les nombreux rassemblements de jeunes gens qui se formaient au dehors. Ces rassemblements n'avaient qu'un cri légal dont ils pussent se servir, ce cri était celui de *vive la charte!* mais ceux qui le prononçaient y attachaient un autre sens. *Vive la charte,* dans la bouche des libéraux, signifiait, en 1820 comme en 1830, *vive la liberté;* de même que le cri de *vive le roi*, dans la bouche des royalistes, signifiait, alors comme dans tous les temps, *vive le pouvoir absolu;* mais on n'osait pas avouer sa pensée, car il eût été fort singulier de s'expliquer à cet égard. Les royalistes eussent été forcés d'avouer qu'ils criaient *vive le roi*, mais qu'ils ne voulaiant pas du roi, parce qu'ils ne le trouvaient pas assez royaliste; et les libéraux eussent dû déclarer consciencieusement qu'ils ne voulaient guère d'une charte toute en faveur du pouvoir et de l'aristocratie. Chaque parti comprenait très-bien la véritable signification des mots qui lui servaient de ralliement, et on n'avait rien à s'apprendre de nouveau depuis 1789 : c'était toujours la lutte de la tyrannie contre la liberté, de l'égalité contre les priviléges; la lutte enfin des peuples contre leur oppression.

Cette lutte prit un caractère grave dès le 30 du mois de mai. On devait ce jour-là décider la question de priorité entre deux amendements, dont l'un, proposé par M. Camille Jordan, renversait tout le système de la loi nouvelle. La priorité fut décidée en faveur de cet amendement à une majorité de cent vingt-huit contre cent vingt-sept. Ce n'était qu'un très-léger avantage; mais, dans la circonstance, on le regarda comme un triomphe, et on en fit honneur à M. Chauvelin qui, accablé de douleurs, s'était fait porter à la chambre pour y déposer le vote décisif. Au sortir de la séance, la chaise à porteurs dans laquelle on remportait ce député fut entourée par des jeunes gens qui l'escortèrent jusque chez lui en criant : *Vive la charte! vivent les députés fidèles! Vive la liberté!*

Comme les avenues de la chambre étaient de plus en plus remplies de jeunes gens et d'anciens officiers, le lendemain les mêmes témoignages de satisfaction accueillirent encore le député malade. Mais déjà la police avait envoyé tous ses agents au milieu de ces citoyens; et tandis que les jeunes gens criaient : *Vive la charte!* les agents criaient : *Vive le roi!* Des rixes particulières commencèrent ce soir-là. La nuit mit fin aux rassemblements.

La faible majorité que les libéraux avaient eue l'avant-veille, ils la perdirent le 1er juin. On a dit, avec quelque apparence de raison, que, pendant ces deux jours, les ministres étaient parvenus à acheter le vote de cinq à six des députés du centre gauche. Ce qui est positif, c'est qu'au moment décisif, lorsqu'on vota au scrutin sur l'amendement qui avait eu cent vingt-huit voix pour la priorité, cinq de ces voix se réunirent à celles qui avaient voté contre, et l'amendement fut rejeté. La foule qui encombrait les salles, la place et les avenues de la chambre des députés parut très irritée de ce qui venait d'avoir lieu, et comme tout faisait croire que les cent trente-trois voix du ministère voteraient l'ensemble du nouveau projet de loi, les cris de *vive la charte!* retentirent toute la soirée dans les rues et sur les boulevards, et firent craindre aux ministres qu'il n'y eût quelque émeute sérieuse le jour où la loi serait votée. En conséquence ils firent arriver autour de Paris tous les régiments de la garde royale qui étaient dans les départements voisins. Ces dispositions hostiles excitèrent de vives réclamations dans le sein de la chambre et achevèrent d'aigrir les esprits.

Le 3 juin, les rassemblements près de la chambre furent tellement considérables, que les quais et la vaste place de la Concorde ne pouvaient contenir la foule. Ce jour-là beaucoup de gardes-du-corps en habits bourgeois et armés de grosses cannes se mêlèrent dans les groupes. L'article premier du projet ministériel, portant création de deux colléges et du double vote, fut adopté dans cette séance par une majorité de cent trente voix contre cent vingt-cinq. La nouvelle de ce vote, qui décidait l'adoption du principe de la loi, produisit dans ces masses de jeunes gens une agitation qui devint encore plus vive au moment où les députés sortirent de la chambre. Plusieurs des orateurs du côté gauche furent insultés par des spectateurs qu'on disait être des gardes-du-corps. Les étudiants les défendirent : il s'ensuivit des rixes dans lesquelles plusieurs jeunes gens furent blessés de coups de cannes au milieu des gendarmes envoyés pour maintenir l'ordre. L'autorité avait déployé un grand appareil militaire pour ce moment critique, et les citoyens, auxquels il avait été défendu de porter des cannes, furent repoussés de la place de la Concorde dans la rue de Rivoli, et de cette rue sur la place du Carrousel, que des patrouilles de la garde royale

parcouraient dans tous les sens. Là un étudiant en droit, le jeune Lallemand, fut tué au milieu du tumulte par un coup de fusil que lui tira un soldat de la garde au moment où cet étudiant criait : *Vive la charte!* cri que le gouvernement regardait comme séditieux.

Cet événement déplorable, arrivé dans un moment où l'exaspération était si grande, parut dans toute sa gravité. Le gouvernement, craignant des scènes violentes pour le lendemain, fit défendre toute espèce de rassemblement; mais il fut mieux servi par une pluie abondante qui tomba durant toute cette journée.

Toutefois, des placards furent affichés dans le quartier des étudiants; on les invitait à se réunir pour tirer vengeance de la mort de leur condisciple Lallemand. De son côté, le gouvernement prit toutes les précautions possibles pour éviter le mouvement des jeunes gens. Il fit consigner les gardes-du corps, qu'on accusait d'être les auteurs des scènes de l'avant-veille, et déploya en même temps le plus imposant appareil. Le maréchal Macdonald, commandant de la force armée de Paris, établit son quartier-général aux Tuileries, et disposa les régiments de la garde de manière à pouvoir arriver sur les lieux au premier ordre.

Ce jour-là, le procès de Louvel commençait à la chambre des pairs. On espérait qu'il ferait une utile diversion; mais la foule continua de se porter aux environs de la chambre des députés, où l'on s'attendait à des délibérations très-animées. Tous les ministres se rendirent à la séance, qui en rappelait quelques-unes des plus vives de la révolution.

Cette séance fut ouverte par Camille Jordan, qui interpella les ministres de dire s'ils avaient pris des mesures, non-seulement pour prévenir les outrages faits l'avant-veille à la représentation nationale, mais encore pour faire punir les auteurs de ces désordres.

Aussitôt plusieurs députés s'élancèrent vers la tribune. M. Laffitte y lut une lettre du père du malheureux Lallemand. MM. Casimir Perrier et Benjamin Constant se plaignirent des menaces et des insultes grossières dont ils avaient été l'objet, et déclarèrent que la vie du général Lafayette et celle de M. Chauvelin avaient été menacées par de jeunes militaires en habits bourgeois. Le garde-des-sceaux répondit à ces déclarations qu'il fallait s'en prendre, de ce qui arrivait, aux efforts tentés par une faction, qu'il qualifia d'anarchique, pour semer au dehors la méfiance, allumer les passions et influer sur les discussions de la chambre. Manuel et Benjamin Constant réclamèrent vivement une enquête, soutenant que les excès ne venaient que du parti royaliste. Ils déplorèrent l'existence de la censure dans un moment où tout le monde avait un si grand intérêt à savoir ce qui se passait à Paris.

Cette séance fut longue et orageuse : après une résistance opiniâtre, le côté gauche déclara qu'il ne délibérerait point, et l'on se sépara dans la plus grande confusion.

Pendant qu'on achevait ainsi de s'aigrir dans la chambre, toute la jeunesse de Paris, marchant deux à deux, pour éluder l'ordonnance de police, arrivait sur la place de la Concorde : la plupart de ces jeunes gens étaient armés de grosses cannes et semblaient chercher les gardes-du-corps et les agents de police par qui ils avaient été maltraités l'avant-veille. Une foule de curieux, parmi lesquels on remarquait des ouvriers, se trouvait réunie sur toutes les avenues de la chambre. On essaya vainement de la dissiper; les jeunes gens se ralliaient toujours aux cris de *vive la charte!* On les fit charger par la gendarmerie à cheval et par les dragons de la garde. Repoussés dans la rue Royale, les citoyens se portèrent par les boulevards jusqu'à la place de la Bastille. Là, quelques centaines d'ouvriers se joignirent à eux, et tout annonçait qu'il allait se passer des événements graves; mais les charges réitérées de la cavalerie, une pluie battante et l'approche de la nuit, arrêtèrent un mouvement qui pouvait prendre le caractère d'une révolte et peut-être même se terminer par une révolution : il n'eût fallu, pour porter les choses à ce point, que quelques chefs populaires, et l'apparition d'un drapeau tricolore.

Le lendemain, on se plaignit vivement à la chambre des charges de cavalerie faites sur des citoyens inoffensifs, auxquels on ne pouvait reprocher autre chose que le cri légal et constitutionnel de *vive la charte!* Le gouvernement répondit qu'il avait dû employer la garde royale parce que la tranquillité publique était sérieusement menacée, et qu'il fallait des troupes réglées pour sauver Paris d'un 20 juin et d'un 10 août.

Les événements se compliquèrent ce jour-là par l'exécution de Louvel. Ce grand procès qui, dans toute autre circonstance, eût absorbé l'attention publique, s'était effacé devant les vives discussions de la chambre des députés et les troubles de ces journées. Après plus de trois mois employés en recherches et en interrogatoires, et malgré tout le zèle du ministère public et de quelques royalistes pour parvenir à découvrir, dans le crime de Louvel, des traces de complicité, M. Bellart, procureur-général, avait été forcé de déclarer, dans son acte d'accusation, qu'il ne s'était point trouvé de complices. Les royalistes furent désolés de ce résultat, car ils voulaient à tout prix compromettre le parti libéral; mais il était trop évident

que Louvel avait agi seul et sans autre instigateur que sa haine profonde pour les Bourbons. Conduit à la barre de la chambre des pairs, Louvel y écouta avec calme la lecture de son acte d'accusation. Il avoua les faits, reconnut le poignard dont il s'était servi, et répondit de nouveau aux questions qui lui furent adressées : qu'il méditait son attentat depuis six ans; que le prince ne lui avait fait aucun mal, mais que tous les Bourbons en avaient fait beaucoup à la France; qu'il en voulait à la famille royale et à tous ceux qui avaient porté les armes contre leur patrie; que son dessein était de tuer le roi lui-même; et qu'il avait commencé par frapper le prince parce qu'il était l'espoir des Bourbons. Il avoua en outre qu'affligé de la présence des étrangers en France, il avait fait le voyage de l'île d'Elbe en 1814; mais qu'il en était revenu sans avoir parlé à Napoléon, et sans avoir conféré avec personne sur ses projets.

Interrogé sur ses sentiments religieux et sur ses lectures habituelles, il répondit qu'il était de la *religion de tous les hommes*, et qu'il ne lisait que les *Droits de l'homme* et *la Constitution*. Il rejeta constamment toute supposition qu'il eût des complices, et finit par reconnaître qu'il avait commis un crime affreux; mais que ce crime était tout dans l'intérêt de la France, pour laquelle il s'était sacrifié.

La cour des pairs avait nommé d'office, pour défendre le prévenu, un avocat célèbre du barreau de Paris, M. Bonnet. Celui-ci ne put que représenter Louvel comme atteint de *monomanie*, et fit valoir le pardon que le prince mourant avait demandé pour son assassin. Louvel lut ensuite un discours dont on a interdit la publication, et que le procureur-général considéra, dans sa réplique, comme un crime de plus. Non-seulement Louvel y avouait son acte; mais il justifiait même la mort de Louis XVI. Il se comparait à Brutus, et regardait comme dignes de mort tous ceux qui avaient combattu et conspiré contre leur patrie. Il fut condamné, et conduit le lendemain sur la place de Grève, au milieu d'une multitude silencieuse. Il mourut avec la conviction d'avoir rendu un grand service à son pays [1].

Ce jour-là, les rassemblements ne se formèrent qu'après l'exécution; mais ils n'en furent que plus nombreux encore, parce qu'il s'y mêla beaucoup d'ouvriers. La force armée fut déployée dans la soirée, et les attroupements furent chassés, non sans qu'il y eût quelques personnes blessées.

Le 8 juin, la chambre des députés eut à s'occuper d'un amendement à la loi des élections proposé par M. Boin, amendement qui semblait concilier les opinions, mais qui n'en consacrait pas moins le principe des priviléges, en accordant le double vote aux électeurs des colléges de départements. Le ministère consentit à appuyer cet amendement; quant aux libéraux, ils continuèrent leur opposition et ne voulurent point sanctionner l'immense privilége qu'il donnait à l'aristocratie et à la grande propriété. Toutefois, les ministres virent se grossir la majorité disposée à voter l'amendement, et, lorsqu'on en vint au scrutin, il offrit cent trente-cinq voix pour la proposition de M. Boin, et cent seize seulement contre.

Ce déplorable amendement fut voté le 9 juin au soir : il y eut aussitôt dans Paris des scènes sanglantes, que M. Laffite dénonça le lendemain à la tribune. « Depuis huit jours, dit ce loyal député, le sang n'a point cessé de couler dans la capitale, et hier au soir il a coulé d'une manière plus effrayante encore que les jours précédents; il est plus que temps de mettre un terme à de pareils excès... » M. Laffitte lut alors une lettre des habitants du quartier de la Porte-Saint-Denis, dans laquelle ils faisaient le tableau des événements dont ils avaient été les témoins et les victimes.

« A huit heures du soir, disaient ces habitants, » les boulevards de Bonne-Nouvelle à la Porte- » Saint-Martin étaient couverts par plus de cent » milliers d'habitants, hommes, femmes et en- » fants. Aucun cri, aucune action, n'avaient trou- » blé l'ordre public, lorsque tout à coup arrivent » plusieurs détachements de troupes à cheval bran- » dissant leurs sabres. A leur présence, des cris » de *vive la charte !* se firent entendre. Leurs chefs » leur donnent l'ordre de charger, et ils s'élan- » cent sur cette immense population, qu'ils font » refluer sur toutes les rues adjacentes, et no- » tamment sur la rue Saint-Denis, sabrant tout » ce qui se trouve devant eux... »

« Le mal est plus grand que vous ne le croyez, ajouta M. Laffitte après la lecture de cette lettre; l'indignation de la capitale est à son comble; ce ne sont plus seulement ces jeunes gens que vous dites égarés qui la laissent éclater : l'agitation gagne dans les classes populaires. »

M. Casimir Perrier démontra aux ministres les dangers qu'il pouvait y avoir à développer tous les jours l'appareil militaire au milieu d'une population immense où chacun pouvait se rappeler qu'il avait été soldat. Les royalistes répondaient avec aigreur et dédain, et encourageaient les mi-

[1] Louvel fut une sorte de phénomène pour l'époque de la restauration ; alors que les libéraux ne trouvaient rien de mieux que la charte octroyée de 1814; alors que les orateurs du côté gauche disaient qu'ils voulaient la charte, toute la charte, *rien que la charte ;* Louvel méditait les droits de l'homme et la constitution démocratique de 1793, et parlait des rois comme en aurait parlé St-Just : son discours fut des plus remarquables pour la lucidité des idées.

nistres à réprimer des mouvements qui menaçaient le trône et l'ordre public.

Au milieu de ces violentes récriminations, la chambre consomma son ouvrage : la nouvelle loi des élections, telle que l'avait faite le fameux amendement de M. Boin, y fut votée à une majorité de cinquante-neuf voix. En déposant sa boule contre le dernier article, M. Dupont de l'Eure déclara qu'il entendait voter contre toute la loi « parce qu'elle avait été présentée sous l'influence d'une catastrophe affreuse et délibérée sans une discussion approfondie; parce qu'elle renversait le système électoral; parce qu'elle favorisait l'établissement du despotisme ministériel; parce qu'elle violait l'égalité des droits des citoyens et la charte, à qui elle préparait encore des atteintes funestes; parce qu'enfin elle accélérait le triomphe d'un parti dont la violence avait déjà fait sentir les maux attachés à sa domination. »

Ce fut par cette protestation contre la loi que se terminèrent ces séances si violentes, qui, depuis douze jours, tenaient Paris et la France dans un état d'insurrection d'où aurait pu résulter une grande révolution, si, ainsi que je l'ai déja dit, il se fut présenté un chef pour diriger toutes ces masses de citoyens soulevées pour défendre leurs droits et la charte. Le sacrifice en ayant été consommé dans la séance du 12 juin, on se résigna, et les rassemblements cessèrent. Les royalistes et les ministériels se réjouirent d'une victoire qui préparait aux uns la route du pouvoir, et assurait aux autres une part scandaleuse dans les prodigalités ministérielles.

CHAPITRE VII.

Agitation en Angleterre, en Irlande et en Écosse. — Mort de Georges III. — Procès de la reine d'Angleterre. — Troubles qui en sont la suite. — Révolutions de Naples et de Sicile. — Révolution de Portugal. — Alarmes des souverains. Congrès de Troppau. — Conspiration militaire, à Paris. — — Naissance du duc de Bordeaux. — Élections des grands colléges. — MM. de Villèle, Corbière et Lainé sont nommés ministres d'état.

Pendant que la France etait ainsi agitée pour le maintien de ses droits, l'Angleterre ne l'était pas moins par des causes diverses, parmi lesquelles le procès de la reine occupe la première place.

Au commencement de l'année, la famille royale avait fait des pertes sensibles. Le duc de Kent, quatrième fils du roi, était mort d'un rhume négligé, et son malheureux père l'avait suivi au tombeau peu de jours après. Le long règne de Georges III, si plein de grands événements, laissait l'Angleterre avec un commerce et une influence politique immenses, et maîtresse des mers; mais aussi avec une dette qui doit tôt ou tard entraîner une effroyable banqueroute.

L'Irlande et l'Angleterre étaient remplies de mécontents. Les paysans catholiques de l'Irlande, voyant que le parlement n'apportait aucune amélioration a leur sort, s'étaient révoltés dans plusieurs comtés, et menaçaient toutes les autorités, lorsque le gouvernement se vit obligé d'envoyer contre ces paysans plusieurs régiments. Il fallut à ces troupes bien des courses fatigantes avant de pouvoir atteindre les révoltés, dont les prisons de Twam et de Ruscommon furent bientôt remplies. Plusieurs des chefs, ou supposés tels, furent condamnés à mort ou à la déportation, sans pour cela que l'association des mécontents fût dissoute.

De l'Irlande, la sédition passa en Écosse, où il se forma un comité, qui s'annonça comme étant chargé de préparer un gouvernement provisoire. Les ressentiments de l'Écosse inquiétèrent les ministres, plus que ne l'avaient fait ceux de l'Irlande, auxquels ils étaient, pour ainsi dire, habitués : on supposait aux mécontents de l'Écosse des liaisons avec les radicaux d'Angleterre, qui avaient alors un grand parti dans le peuple et même dans le parlement.

A cette même époque, on découvrit à Londres une conspiration tramée par quelques hommes obscurs, mais des plus déterminés, dont le but était de faire une grande révolution, en commençant par l'assassinat de tous les ministres. Un ancien officier, nommé Arthur Thistlewood, se trouvait à la tête de ce complot; il avait pour principaux complices Thomas Brunt, cordonnier, et James Ings, boucher. Ces hommes, d'une audace désespérée et qu'animait le fanatisme de la liberté, se regardaient comme de nouveaux Brutus, destinés à délivrer leur patrie du joug de l'aristocratie. Ils avaient tout préparé pour l'exécution de leurs desseins; cette exécution devait avoir lieu le jour où le président du conseil donnait un dîner de cabinet à tous les ministres; mais l'un des conjurés, Thomas Hiden, révéla tous les détails de la conspiration à lord Harrowby. De ce moment, la police fut sur les traces des conspirateurs. Ceux-ci étaient occupés à faire des copies d'une proclamation, quand douze agents de police entrèrent dans le grenier où étaient rassemblés le personnel et le matériel de la conspiration, Thistlewood et ses amis éteignirent les lumières et engagèrent, dans les ténèbres, un combat qui fut funeste à plusieurs agents; les autres furent obligés de descendre pour appeler du secours, et les chefs de la conjuration

profitèrent de ce moment pour s'évader ; mais ils ne tardèrent pas à être arrêtés. On avait trouvé dans leur grenier des pistolets, des espingoles, des sabres, des stylets et des piques pour armer une centaine de personnes ; les conjurés avaient aussi préparé des grenades incendiaires dont ils devaient se servir pour jeter le désordre et la confusion dans l'hôtel du président du conseil ; ce qui pouvait faciliter leur dessein de ne pas laisser échapper un seul des ministres. Traduits devant la cour d'Old-Bailey, Thilstlewood et ses complices ne désavouèrent point l'intention d'avoir voulu renverser le gouvernement, ni d'avoir conspiré contre la vie des ministres ; mais ils nièrent qu'ils eussent voulu satisfaire des vengeances personnelles : ils voulaient venger les massacres de Manchester, où beaucoup d'ouvriers avaient été tués par les troupes, et rendre leur patrie libre et heureuse. Condamnés à mort, ils conservèrent jusqu'à l'échafaud la même audace, le même mépris de la vie, de la religion et du gouvernement. Leur supplice excita sur la population de Londres plus d'intérêt en faveur des conjurés que d'indignation de leur crime : le gouvernement fut même obligé de déployer un grand appareil militaire pour que cette exécution eût lieu sans désordres.

Ces troubles, ces conspirations dont l'Angleterre était le théâtre, prouvaient qu'il existait dans la masse de la population un mécontentement contre le gouvernement, dont le fameux procès, fait quelque temps après à la reine, épouse du nouveau roi Georges IV, développa toute l'étendue.

Depuis longtemps Caroline de Brunswick, alors princesse de Galles, vivait séparée de son mari. En 1806, le bruit ayant été répandu que cette princesse avait eu des liaisons criminelles avec le capitaine Mamby et l'amiral Sidney Smith, le roi ordonna qu'il fût fait une enquête dont le résultat fut que la princesse de Galles était absoute de l'accusation de *grossesse* et d'*accouchement* portée contre elle. Cependant le prince et la princesse continuèrent de vivre séparés.

A la suite de nouveaux désagréments que la princesse eut en 1814, lors de l'arrivée à Londres des souverains alliés, elle demanda et obtint de quitter l'Angleterre pour voyager. Elle visita successivement l'Allemagne, la Grèce, la Turquie, la Palestine et les côtes de Barbarie, et fixa ensuite sa résidence sur les bords du lac de Côme et à Pesaro. Ce fut pendant ses voyages et son séjour en Italie, que le gouvernement anglais reçut des rapports peu favorables sur les liaisons de la princesse avec un Italien nommé Barthélemy Bergami, entré à son service en qualité de courrier, mais qu'elle avait élevé peu après au rang de chambellan, de baron et de grand-maître d'un ordre de *Sainte-Caroline*, institué par la princesse dans son voyage à Jérusalem.

A la mort du roi Georges III, la princesse de Galles, devenue reine d'Angleterre, résolut de retourner à Londres. Le gouvernement anglais sentit le danger de sa présence dans un moment où les radicaux et les mécontents ne cherchaient qu'un point de ralliement : il résolut de traiter avec elle ; mais la reine, n'ayant pas accepté les propositions qui lui furent faites, débarqua à Douvres. De cette ville à Londres, la population entière se porta sur son passage, les cloches sonnèrent dans tous les villages et tous les travaux furent suspendus. Elle reçut des adresses de félicitation, et des offres de service de la plupart des membres de l'opposition.

Mais une heure avant qu'elle entrât dans Londres, lord Liverpool et lord Castlereagh portèrent un message aux deux chambres, par lequel le roi mettait sous les yeux du parlement des documents relatifs à la conduite de la reine, et les recommandait à la sérieuse et immédiate attention des lords et de la chambre des communes. Cette proposition produisit une vive fermentation, ce fut la pomme de discorde jetée dans le parlement et dans le public.

Le public se déclara en faveur de la reine ; et à l'instant même où les ministres portaient au parlement l'accusation contre cette princesse, toute la population de Londres accourait à sa rencontre en criant : *Vive la reine!* et lui préparait une entrée triomphale.

Tous ceux qui criaient *vive la reine!* n'étaient cependant pas convaincus de la régularité de sa conduite ni de son innocence ; mais on savait qu'elle avait subi des persécutions de la part des ministres, on n'aimait pas ces ministres, et dès-lors on prenait le parti de la reine contre ses accusateurs.

Je n'entrerai point ici dans les détails de ce long et scandaleux procès, qui fut également malheureux pour la reine, pour le parlement, pour le pays, pour le gouvernement et pour le roi : il compromit non seulement les personnages qui en étaient l'objet, mais encore la morale publique et la tranquillité de l'Angleterre. Il eût sans doute mieux valu, suivant une expression de Napoléon, *laver son linge sale en famille* ; mais d'un côté le roi et les ministres voulaient faire déclarer la reine déchue de son rang, et prononcer le divorce ; et de l'autre, les amis de la reine, et ses défenseurs, MM. Brougham et Denman, voulaient l'innocenter et faire succomber les ministres sous le poids de leur propre faute.

L'acte d'accusation et la déclaration des témoins ne laissèrent point de doute sur l'intimité qui

avait existé entre la reine et son favori Bergami ; mais cette longue série de faits infamants était atténuée par l'énumération des insultes et des outrages auxquels la reine avait été en butte, et la bassesse des moyens employés pour épier sa conduite et pour corrompre tout ce qui l'entourait. Il est vrai aussi de dire que l'intérêt moral avait disparu dans cette affaire devant l'intérêt politique, et qu'elle n'était plus que la querelle de deux partis, que ce procès aigrit encore plus l'un contre l'autre. Le parti de l'opposition regardait la reine comme une femme injustement persécutée, qui avait le malheur d'avoir pour ennemi son époux, qui devait être son appui : on allait jusqu'à la montrer au peuple comme la victime d'un infâme complot. Le parti ministériel la considérait comme une femme avec qui un honnête homme ne voudrait ni voir son épouse ou sa fille, ni entretenir aucun rapport social : il s'élevait contre l'enthousiasme mal fondé dont elle était l'objet, et voulait enfin obtenir sa punition par le divorce et la perte de tous les droits et priviléges attachés à sa qualité de reine d'Angleterre.

Cependant le ministère n'ayant pas obtenu, à la troisième lecture du bill, la même majorité que lors de la première et de la seconde, il se vit dans la nécessité de le retirer. Ce fut un grand sujet de joie pour le peuple et pour les membres de l'opposition, qui, à leur tour, attaquèrent les ministres « pour avoir tenu la nation dans la plus » grande agition et paralysé les affaires publiques » et privées par l'aveugle créance qu'ils avaient » donnée aux calomnies les plus exagérées et les » moins fondées. » Le peuple se porta aux hôtels des ministres et s'y livra à toutes sortes de désordres : les témoins qui avaient déposé contre la reine furent grièvement insultés, et eussent couru les plus grands dangers sans la protection de la force armée ; plusieurs d'entre eux furent pendus et brûlés en effigie. Enfin, les fonds publics montèrent comme s'il se fût agi d'une mesure de salut public.

Ce malheureux procès absorba tellement l'attention de toute l'Angleterre, qu'à peine s'y occupa-t-on des révolutions de Naples et de Portugal qui venaient d'avoir lieu, et qui étaient bien autrement importantes que les galanteries d'une vieille femme.

Ces deux révolutions, opérées sans obstacles dans les deux pays de l'Europe où le despotisme semblait avoir les plus profondes racines, furent l'un des plus grands phénomènes produits par les progrès des idées libérales. L'exemple des Espagnols avait réveillé deux peuples qu'on regardait comme peu sensibles aux bienfaits de la liberté, et les avait placés tout à coup à la hauteur des nations les plus avancées dans l'ordre social.

La patrie de Filangieri avait été la première à imiter l'Espagne ; et comme toute l'Italie portait en elle-même le germe d'une révolution, par l'esprit d'innovation que les Français y avaient répandu et que les *carbonari* y entrenaient, il n'est pas douteux que tout le reste de la péninsule italique aurait suivi le mouvement de Naples, sans la présence des troupes autrichiennes.

A Naples, il avait suffi d'un simple lieutenant de cavalerie, Michel Morelli, et du prêtre Minichini, pour allumer l'incendie qui devait dévorer le gouvernement absolu. Le 2 juillet, Morelli rassemble quelques soldats du régiment de Bourbon cavalerie, en garnison à Nola ; il les harangue, enflamme leur imagination par la peinture des abus d'un gouvernement arbitraire et par les avantages d'une révolution qui rendrait aux Napolitains les libertés publiques : il leur montre toute l'armée prête à suivre leur mouvement ; et aussitôt l'escadron marche sur Avellino, capitale de la province, aux cris de *vive la constitution!* Là se trouvait le lieutenant-colonel de Concilii, chef de l'état-major, qui s'empressa de se réunir, avec les miliciens et le régiment des Samnites, à la troupe constitutionnelle de Morelli ; et de Concilii devint le *Quiroga* napolitain.

Cependant la cour et les ministres, qui avaient d'abord regardé l'insurrection de Morelli comme une émeute facile à réprimer, commencèrent à concevoir des alarmes en apprenant la défection de la garnison d'Avellino. Le gouvernement fit aussitôt partir toutes les troupes de Naples pour aller cerner les constitutionnels ; mais ces troupes se montrèrent disposées à suivre leur exemple, et les chefs n'osèrent engager une action dans laquelle ils craignaient une défection. Dès le 5 juillet le parti constitutionnel commença à se montrer même dans la capitale ; et, dans la soirée, le général Guillaume Pépé sortit de la ville pour aller joindre les constitutionnels, entraînant avec lui le régiment de dragons qui était resté à Naples.

Cette défection, opérée sous les yeux du gouvernement, fit perdre à la cour tout espoir de mettre une digue au torrent. Les royalistes ne pouvaient plus compter sur aucun moyen de résistance, puisqu'aucun corps, aucune province, aucune ville ne s'était prononcée contre les constitutionnels. Dans cette situation, les ministres donnèrent leur démission, et le roi annonça, le 6 juillet au matin, qu'il cédait au vœu général pour un gouvernement constitutionnel, dont il promettait de publier les bases dans huit jours ; en attendant, il ordonnait aux troupes de reprendre leurs quartiers.

Mais ces concessions ne suffirent pas aux insurgés, qui envoyèrent au roi une députation pour lui demander d'adopter, dans les vingt-quatre heures, la constitution des cortès d'Espagne de 1812, comme le seul moyen de prévenir de grands malheurs. Le roi remit alors le gouvernement du royaume à son fils, le duc de Calabre, lequel, après quelques négociations infructueuses avec les chefs de l'insurrection, et voyant qu'elle avait gagné la ville et même l'intérieur du palais, proclama la constitution des cortès, sauf les modifications qui y seraient faites par une junte constitutionnelle. En même temps le général Pépé remplaça, dans le commandement de l'armée napolitaine, le général autrichien Nugent, qui fut obligé de fuir. Le 9 juillet, les troupes constitutionnelles firent leur entrée solennelle à Naples, au milieu des acclamations de toute la population.

De ce moment, cette étonnante révolution se trouva opérée; le gouvernement promit la réforme des abus, la diminution des impôts, et convoqua, pour le 1er octobre, un parlement national, auquel était réservé l'honneur de régénérer la nation napolitaine.

Quelques jours après, la même révolution s'opéra à Palerme ainsi que dans les autres villes de la Sicile. Mais les Siciliens ne se contentèrent pas de la promulgation de la constitution; ils firent entendre des vœux d'indépendance qui ne furent pas accueillis par les autorités. Il en résulta une guerre civile, qui fut suivie de toutes sortes de désordres. Le gouvernement de Naples fut obligé d'envoyer des troupes contre Palerme, qui ne se soumit qu'après avoir obtenu quelques conditions avantageuses pour la Sicile.

Tel fut le premier résultat de la révolution de Naples; elle offrit bientôt, par la réunion du parlement, ainsi que par les grandes démonstrations de patriotisme que firent l'armée et les citoyens, une apparence de stabilité pour les changements opérés. Mais déjà les souverains qui, depuis la chute de Napoléon, s'étaient arrogé le droit de s'immiscer dans les affaires de tous les peuples accouraient à un nouveau congrès, où ils devaient concerter les mesures pour faire avorter la révolution de Naples et même celle de l'Espagne. Nous verrons plus tard comment les puissances alliées renversèrent le régime constitutionnel partout où il avait été établi par des révolutions populaires, et la part déplorable que la France prit à ces mesures liberticides.

En attendant, il me reste encore à parler d'une troisième révolution, celle de Portugal, qui eut lieu dans le mois d'août de cette même année 1820, si fertile en tentatives faites par les peuples contre le pouvoir absolu.

Malgré l'empire que les moines exerçaient dans ce royaume, réduit au rôle d'une colonie des Anglais et du Brésil, les idées libérales y avaient fait quelques progrès, et la classe instruite voyait avec un profond dépit l'administration remise entre les mains d'un étranger, le maréchal Beresford, l'anéantissement de la navigation et l'état languissant de l'agriculture et du commerce. Déjà quelques efforts avaient été tentés, en 1817, pour régénérer la nation portugaise; mais ils avaient échoué. La révolution d'Espagne était venue achever l'exaltation des patriotes. La régence, apercevant le danger, voulut le conjurer par quelques concessions faites à l'esprit qui se manifestait; elles parurent tardives et incomplètes aux Portugais généreux qui voulaient rendre au peuple ses libertés, à l'armée son ancienne gloire, au commerce sa splendeur. Plusieurs officiers supérieurs de l'armée et quelques citoyens résolurent d'accomplir cette révolution : ils arrêtèrent que le mouvement commencerait la nuit du 23 au 24 août dans la ville de Porto, dont les habitants étaient connus pour leur patriotisme. Là, le colonel du 18e, Correa de Castro e Sepulvéda, jeune homme plein d'ardeur et de talents, se mit à la tête des troupes et proclama le régime constitutionnel. Les soldats, les citoyens, toute la population de la ville de Porto et des rives du Douro, se montrèrent très-bien disposés pour une révolution qui seule pouvait tirer le Portugal de l'état d'abjection dans lequel il était tombé. Une junte provisoire fut aussitôt installée à Porto, sous la présidence d'Antoine Silveyra da Fonseca; et cette junte se hâta d'expliquer le but de la révolution. Deux jours après, les corps militaires en garnison dans les provinces du Minho et de Tras-os-Montes se déclarèrent pour le régime constitutionnel; les chefs de la révolution purent ainsi disposer d'une vingtaine de mille hommes.

Entretemps, la régence de Lisbonne prenait les mesures qu'elle croyait propres à comprimer le mouvement de Porto : elle envoya deux corps d'armée contre les constitutionnels, qui, de leur côté, se recrutaient des soldats et des populations placés sur leur route. Au moment où les deux armées allaient se trouver en présence, la plupart des corps royalistes, que commandaient le comte d'Amaranthe et le général Vittoria, coururent se réunir aux constitutionnels. Cette défection mit la régence dans un grand embarras; en vain fit-elle annoncer une convocation des cortès et promit-elle beaucoup d'autres satisfactions : elles parurent tardives et incomplètes. L'agitation gagna la ville populeuse de Lisbonne, qui se prononça le 15 septembre. On forma sur-le-champ un gouvernement provisoire, qui se réunit à la junte de Porto. Les

troupes de Porto entrèrent à Lisbonne, au milieu des acclamations de toute la population.

De ce moment, la révolution de Portugal suivit la marche de celles d'Espagne et de Naples, et les cortès de ce pays travaillèrent avec ardeur aux améliorations réclamées par les hommes éclairés. Nous verrons après comment une nation, qui se montrait si avide d'institutions libérales, se laissa replacer sous le joug de la sainte alliance, sans tirer un seul coup de fusil pour défendre sa liberté.

Il était dans la politique des souverains alliés de chercher à réprimer les mouvements populaires qu'ils n'avaient pu prévenir. C'est ce qu'ils combinèrent dans l'automne de 1820, au congrès de Troppau. Ils s'y occupèrent d'abord de la révolution de Naples, comme offrant plus de dangers pour les états de l'Italie soumis au joug de l'Autriche. Les souverains alliés auraient bien consenti à ce que ce royaume jouît d'un gouvernement constitionnel; mais ils exigeaient que le parlement fit à la constitution des cortès des changements qui l'assimilassent à la charte française. Le parlement ne voulut pas se laisser imposer ces conditions, et on prévit dès lors que la question se déciderait par les armes.

Tandis que le midi de l'Europe cherchait à s'émanciper de la tutelle des rois alliés, le gouvernement français, que nous avons laissé sortant d'une grande crise, se servait despotiquement de la censure pour tâcher de comprimer l'opinion publique, aigrie par les événements de juin et exaltée par les révolutions des deux péninsules.

Il se préparait à faire l'essai de la nouvelle loi sur les élections, lorsqu'une conspiration militaire, qu'il découvrit vers le milieu du mois d'août, vint lui fournir la preuve que le mécontentement se propageait aussi dans les troupes. Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des corps en garnison à Paris, et même de la garde royale, avaient été séduits par quelques officiers supérieurs de l'ancienne armée, dont le but était de se servir des légions de cette garnison pour renverser le gouvernement du roi, et proclamer Napoléon II empereur des Français. L'exécution de cette tentative était fixée à la nuit du 19 au 20 août. Le gouvernement, ayant eu connaissance du complot, le fit avorter. La légion de la Meurthe, dans laquelle était le foyer de la conspiration, fut subitement envoyée à Avesne; beaucoup d'officiers et sous-officiers furent arrêtés : le procès de cet attentat contre le gouvernement des Bourbons eut lieu, plus tard, devant la chambre des pairs, qui condamna à plusieurs années d'emprisonnement ceux des officiers et sous-officiers arrêtés. De ce nombre fut le colonel Maziau, ancien chef d'escadron dans les chasseurs de la garde impériale; mais le capitaine Nantil, qu'on regardait comme le chef de la conspiration, avait pris la fuite.

Cette conspiration aurait dû prouver au gouvernement qu'il était dangereux de persévérer dans le système qu'il avait ouvertement adopté depuis le commencement de cette année si fertile en révolutions; mais les espérances de la dynastie des Bourbons s'étant réalisées par la naissance du duc de Bordeaux, dont la princesse, veuve du duc de Berry, accoucha le 20 septembre; les royalistes en acquirent une audace nouvelle, et, sans tenir aucun compte des dispositions des peuples, ils suivirent leur plan de contre-révolution avec toute la persévérance qu'on leur connaissait.

Je ne crois pas devoir rapporter ici tous les bruits qui circulèrent lors de la grossesse et de l'accouchement de la duchesse de Berry, sur la réalité de cet enfantement : ces bruits, que les circonstances de l'accouchement furent loin de détruire, malgré tous les procès-verbaux dressés pour constater la naissance de ce dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons, étaient de nature à faire croire qu'il y aurait eu ce que les jurisconsultes appellent *supposition de part* : il parut même, à cet égard, dans les journaux anglais une protestation qu'on attribuait au duc d'Orléans, devenu depuis Louis-Philippe 1er; mais quoique cette protestation, insérée plus tard dans quelques feuilles françaises, n'ait point été désavouée, la tâche de l'historien doit se borner à mentionner ces faits, sans se permettre de se prononcer sur une affaire aussi délicate.

On était arrivé, au milieu des fêtes qui avaient eu lieu à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux, à l'époque ordinaire pour la convocation des colléges électoraux. Le gouvernemet fixa les élections d'arrondissement de la quatrième série au 4 novembre, et celles des colléges de départements au 13 du même mois. D'après la nouvelle loi sur les élections, ces grands colléges étaient composés des électeurs les plus imposés en nombre égal au quart de la totalité des électeurs de département, et devaient nommer cent soixante-douze nouveaux députés. C'était par ces combinaisons que les royalistes étaient parvenus à faire donner le droit du double vote à tous les électeurs plus imposés, dont les choix ne pouvaient tomber que sur l'aristocratie territoriale.

Ces combinaisons eurent tout le succès que le ministre et les royalistes en attendaient. Les colléges d'arrondissement continuaient d'envoyer à la chambre des députés libéraux, lesquels auraient eu, par ce nouveau renouvellement, une majorité bien décidée; mais presque tous les colléges de département nommèrent des royalistes qui allèrent renforcer le côté droit ou le centre : Il y

ent à peine quinze ou vingt députés, sur cent soixante-douze nommés par les grands colléges, qui appartinssent à l'opinion libérale. De ce moment la majorité parut acquise au ministère; elle le seconda de toutes ses forces dans les concessions que sa faiblesse lui fit faire aux contre-révolutionnaires.

Mais comme le ministère n'était plus assez royaliste pour cette nouvelle chambre, on ne douta pas que ceux des députés qu'on regardait comme les chefs du côté droit n'arrivassent au pouvoir. Cette crainte commença à se réaliser quand on vit nommer MM. Villèle, Corbière et Lainé ministres d'état et membres du conseil privé. Ces nouveaux ministres n'avaient point encore de portefeuille, parce qu'on voulait user de quelques ménagements envers ceux à qui les royalistes avaient tant d'obligations; mais on regardait leur entrée au conseil, au moment de l'ouverture des chambres, comme la manifestation de la pensée du roi et de la cour, pensée que l'on trouva tout entière dans une phrase du discours prononcé par le roi, à cette occasion, dans laquelle il exprimait « l'espérance que cette session achèverait l'ouvrage si heureusement commencé par la session dernière. »

****

CHAPITRE VIII.

Attaques des royalistes contre le ministère. — Nobles efforts de l'opposition libérale. — Lois favorables aux priviléges. — Le gouvernement favorise l'aristocratie et le clergé. — Prolongation de la censure. — La sainte-alliance étouffe la révolution à Naples et en Piémont. — Mort de Napoléon. — Effet que cette nouvelle produit. — La contre-révolution se fortifie. — Embarras que les ultra-royalistes causent au ministère. — Révolution ministérielle. — Ministère Villèle.

L'alliance qui venait d'être contractée entre les ministres et quelques chefs du côté droit de la chambre des députés ne pouvait convenir ni aux libéraux ni aux ultra-royalistes de cette chambre. Les premiers y voyaient une ligue nouvelle contre les libertés publiques; les autres se fâchaient de ce que MM. Villèle et Corbière semblaient s'unir à un ministère qu'il était dans leur plan de renverser. Les plus fougueux de ce parti voulaient qu'on n'eût aucun ménagement pour ces ministres modérés, auxquels ils devaient cependant de la reconnaissance; tandis que les deux nouveaux ministres d'état pensaient qu'il fallait avoir quelques égards pour ceux qui leur avaient livré la France, et que la force des choses, au point où elles étaient, ne tarderait pas à leur livrer les portefeuilles qu'ils convoitaient depuis si longtemps. Cette réserve astucieuse de MM. Villèle et Corbière faisait ombrage à leurs anciens amis, qui les attaquèrent vivement dans une philippique prononcée à la tribune par le général Donnadieu, nouveau député de l'extrême droite. Non-seulement ce général se plaignait de l'alliance de MM. Villèle et Corbière avec les ministres, mais il attaquait violemment le système suivi par ces mêmes ministres, qu'il regardait comme indignes et incapables. Passant ensuite au vote des six douzièmes provisoires, qui lui avait servi de texte, il s'écria : « Vous pouvez sans danger modérer ce vif empressement à prodiguer l'argent aux ministres; ils n'en ont pas besoin, puisqu'ils sont à même d'offrir cent mille francs à celui de vous qui serait disposé à trafiquer de son honneur, de son indépendance..... »

Des réclamations s'élevèrent contre cette assertion; mais elle n'en était pas moins vraie pour le cas particulier auquel le général Donnadieu faisait allusion, et en général pour le système que les ministres avaient embrassé depuis quelque temps, système immoral qui tendait à corrompre les députés, soit au moyen de promesses, dont on suspendait adroitement l'exécution, soit par des places et des sinécures lucratives, soit enfin avec de l'argent que l'on prodiguait à ceux qui n'éprouvaient point de honte à en recevoir. C'est ainsi que la plupart des ministres de la restauration parvinrent, comme le fameux Walpoole, à avoir le tarif de la conscience d'un grand nombre de députés, et c'est ainsi qu'ils gouvernèrent.

Il résulta de ce scandaleux trafic que les députés du centre de la chambre perdirent toute considération; le public méprisa tous ceux qu'on regardait comme vendus aux ministres, et que l'on désignait sous le nom peu flatteur de *ventrus*. Ajoutons que cette déconsidération n'était que trop méritée, car c'est à l'union de ces ministériels aux royalistes que la France dut toutes les mauvaises lois qui faillirent à la démoraliser.

Mais, si, d'un côté, les députés produits par le double vote ou qui arrivaient à la chambre par l'influence ministérielle si honteusement exercée dans les colléges électoraux, jouaient un rôle si bas, de l'autre, l'opposition libérale, quoique en minorité, remplissait sa noble mission avec un courage et un talent dignes de la cause qu'elle défendait; et comme la censure n'étendait pas son ignoble prérogative sur les discours prononcés à la tribune, l'opposition libérale profitait avec beaucoup d'art de tous les débats quelconques, pour apprendre à la France les vérités que les journaux ne pouvaient plus dire, et pour lui faire entendre

un langage propre à entretenir le feu sacré de la liberté. C'est de la tribune des députés que les libéraux défendaient de toutes leurs forces la révolution de l'Espagne, que Girardin eut le courage de qualifier d'*héroïque;* c'est de cette tribune qu'on tonnait contre les délibérations des congrès de Troppau et de Laybac, et contre les mesures astucieuses employées par les souverains alliés pour attirer hors de ses états le vieux roi de Naples, afin de le séparer totalement de son parlement, de l'armée constitutionnelle et de son peuple; c'est encore de cette tribune que l'illustre général Foy appelait *glorieuse* la cocarde tricolore; c'est enfin dans les discours des députés fidèles à leur pays et à la cause de la liberté que la France trouvait consignés les justes reproches que l'on adressait au ministère, à côté des éloges qu'il se faisait donner journellement par les feuilles vendues. Là, M. Étienne, nouvellement élu par le département de la Meuse, mettait en évidence l'instabilité et la mauvaise foi du gouvernement. « Que voyons-nous, s'écriait-il en refusant de voter les six douzièmes provisoires, que voyons-nous qui puisse nous inspirer la confiance que les ministres demandent? Des systèmes contraires qui se succèdent et se heurtent sans cesse; des lois qu'on détruit lorsqu'à peine elles sont portées; des ministres qui changent de principes pour ne pas changer de place; des doctrines aujourd'hui constitutionnelles, demain séditieuses; des régiments convertis en légions, et des légions converties en régiments; des officiers renvoyés des cadres dans leurs domiciles, et puis rappelés de leurs domiciles dans les cadres, et congédiés de nouveau lorsqu'à peine ils y sont de retour; des organisations dont la plus récente est toujours définitive et n'est jamais la dernière; des administrations mobiles qui se renouvellent tellement qu'on ne fait, pour ainsi dire, que les traverser; des fonctionnaires toujours en route, dont les citoyens ont à peine le temps d'apprendre les noms, et qui ne sont pour la plupart que des voyageurs du fisc et que des commissaires aux élections; des intérêts toujours menacés, des espérances toujours déçues, des promesses toujours trahies! N'est-ce pas mille fois trop pour faire tomber tout crédit, pour ébranler toute confiance?... » Tel était le tableau éloquent et vrai que ce député faisait de l'administration, et certes, il était peu propre à inspirer cette confiance que les ministres demandaient aux mandataires de la France.

« On osera vous dire, ajoutait Camille Jordan, que le gouvernement n'est pas suffisamment armé contre les factieux, quand à ses pouvoirs ordinaires, déjà si étendus, il joint tant de pouvoirs extraordinaires et inconstitutionnels; quand nous avons laissé déposer en ses mains la liberté individuelle, la liberté de la presse, presque tous nos droits électoraux; quand il se voit entouré et secondé par une garde si nombreuse, une police si active, des fonctionnaires si dévoués, ou plutôt si dépendants! On osera ajouter que, si une grande autorité lui fut confiée, au moins il ne s'en est pas servi assez largement, assez énergiquement!... lorsqu'il a fait de la censure l'usage que vous savez; lorsqu'il a employé la force militaire comme vous l'avez vu dans les troubles de juin; lorsque les inquisitions de la police s'étendent sur nos relations les plus intimes et les plus sacrées; lorsqu'il s'est assuré, par ses menaces corruptrices de destitution, la dépendance servile de tant de fonctionnaires publics, soit dans leurs votes électoraux, soit dans leurs votes législatifs; lorsque surtout il nous inonde depuis un an de procès politiques, toujours dirigés dans le même sens, et néglige les poursuites les plus indispensables dans un sens opposé; lorsque, dans la plupart de ces causes, et les réquisitoires des avocats-généraux, et les résumés de ses présidents d'assises, et le choix arbitraire des jurés par ses préfets, et l'admission inouïe d'agents provocateurs au nombre des témoins, ont semblé se réunir pour former contre de malheureux accusés la conspiration la plus redoutable... Tout cela n'est pas encore assez. Que veulent-ils donc ceux qu'un tel système de répression n'a pas encore satisfaits?... Ils désirent sans doute qu'on sacrifie les dernières formes de la justice, les derniers restes de nos libertés; qu'on érige des tribunaux extraordinaires, ou plutôt que, cessant même de juger, on recommence à proscrire... »

Voilà ce que disait Camille Jordan, à l'occasion d'une explosion qui avait eu lieu dans le palais même du roi, et dont les royalistes voulaient s'emparer, comme ils s'étaient emparés de l'assassinat du duc de Berri, pour demander de nouvelles rigueurs. Mais ces complots machiavéliques ne produisirent pas les effets que les auteurs s'en étaient promis; ils tournèrent même à leur honte; car la police n'ayant pu parvenir à découvrir ceux qui avaient voulu jeter la frayeur dans le palais des Tuileries, on ne douta pas que les coupables ne fussent dans le parti qui voulait s'emparer du pouvoir par tous les moyens, et même par tous les attentats possibles.

L'arrivée à la chambre des cent soixante-douze élus des grands collèges avait tellement renforcé le parti ministériel, qu'il ne restait plus aux libéraux d'autre rôle que celui de défendre vainement les restes des libertés publiques et des intérêts créés par la révolution, contre les attaques journalières des royalistes. C'est ainsi que, durant

la session de 1820, ils eurent à combattre la loi sur la nouvelle circonscription électorale; le projet de loi sur l'administration communale et départementale; la loi sur les grains, et enfin celle sur les pensions ecclésiastiques, qui tendaient toutes à favoriser l'aristocratie et le clergé.

La loi sur la nouvelle circonscription électorale réduisait à deux cent quarante-sept le nombre des colléges électoraux, et faisait ainsi disparaître un grand nombre d'arrondissements; elle avait en outre l'inconvénient de renvoyer une foule d'électeurs des cantons limitrophes voter à des points opposés et à des distances inégales, ce qui rompait beaucoup d'habitudes et de relations établies. Les ministres avaient adopté toutes ces misérables combinaisons afin de détruire quelques influences locales, et d'enlever aux libéraux les majorités qu'ils conservaient encore. Un pareil projet de loi ne pouvait manquer d'exciter les plus vives réclamations; mais il n'en fut pas moins voté à une grande majorité.

Quant à celui sur l'administration communale et départementale, les dispositions qu'il contenait parurent si peu en rapport avec les besoins qui se manifestaient partout, qu'à peine connu du public, il fut l'objet des critiques les plus vives. On lui reprochait de mettre les communes rurales sous le despotisme de l'aristocratie, les communes urbaines, les arrondissements et les départements sous la domination du ministère, et de tendre à rétablir les corporations, les jurandes et les maîtrises. C'était aller bien vite en contre-révolution : toutefois les royalistes osèrent ajouter au projet ministériel quelques modifications encore plus favorables à la grande propriété. Mais soit que le ministère s'effrayât de l'opposition qui s'annonçait, soit qu'il prévît que le temps lui manquerait, cette loi si longtemps attendue fut de nouveau ajournée.

S'il eût été encore permis de douter que le ministère et les royalistes ne travaillaient qu'à forger des priviléges pour la grande propriété, on en trouverait une nouvelle preuve dans le projet de loi sur les grains qui fut présenté à la chambre des députés au commencement du mois d'avril. On avait déjà beaucoup fait pour les grands propriétaires lorsqu'on avait déterminé que les blés indigènes ne pourraient plus être exportés quand le prix moyen excéderait vingt-un francs l'hectolitre. Cependant l'aristocratie territoriale trouva ce moyen insuffisant : elle osa se plaindre de ce que les arrivages de la Crimée avaient fait tomber les prix des blés indigènes à un taux décourageant pour l'agriculture. Il y avait bien quelque chose de vrai dans ces plaintes; mais le mal, si c'en était un d'avoir le pain à très-bon marché, ne pouvait, malheureusement pour les classes ouvrières, qu'être passager, et il eût suffi de laisser pleine et entière liberté au commerce pour voir se rétablir bientôt la balance entre les prix et les frais d'exploitation des terres. Les économistes du ministère et du côté droit de la chambre pensèrent qu'il fallait que les lois favorisassent l'agriculture aux dépens des autres branches de l'industrie française. Ce fut dans cet esprit que le ministre de l'intérieur présenta le projet auquel la commission nommée par la chambre des députés fit subir des modifications encore plus avantageuses aux propriétaires territoriaux. En résultat, cette loi, longtemps débattue, prohibait l'exportation des blés lorsque leur prix moyen se serait élevé au-dessus de vingt-quatre francs, et ne permettait l'entrée des blés étrangers que lorsque le prix des indigènes serait au-dessous de vingt-deux francs l'hectolitre. Évidemment conçue dans l'intérêt des députés qui formaient la majorité de la chambre, elle fut votée par eux avec une grande satisfaction.

Mais ce n'était pas seulement l'aristocratie que le gouvernement voulait favoriser : dans sa marche contre-révolutionnaire, il ne pouvait oublier le clergé, qui, depuis la restauration, se montrait avide des biens de ce monde, et prenait une attitude alarmante. Le clergé n'était point encore arrivé au degré de puissance où il était avant la révolution; il n'était pas encore un *ordre* dans l'état; mais c'était déjà le *parti prêtre*, avec toutes les exigences des partis qui veulent arriver à la domination. Pour satisfaire à ces exigences, le ministère proposa, dans un projet de loi *sur les pensions ecclésiastiques*, d'affecter celles de ces pensions annuellement éteintes à la dotation de douze nouveaux siéges épiscopaux, à l'amélioration du sort des vicaires, des curés, à la réparation des églises, etc., etc. « Le roi, disait le ministre de l'intérieur, a eu sans cesse présente à l'esprit, et met au rang des plus vifs désirs de son cœur, l'entière restauration de la religion de l'état. Il s'en est occupé depuis plusieurs années; des embarras d'argent, des difficultés de plus d'un genre, l'ont retardée. Aujourd'hui l'état plus prospère des finances lui permet de l'accomplir; Sa Majesté peut, sans qu'on se jette dans les questions difficiles, et non moins superflues, donner à l'église, sans profusion ni parcimonie, tous les siéges nouveaux dont elle a besoin, dont la nécessité est dès longtemps reconnue, et pour lesquels il existe avec le chef de l'église des engagements anciens et nouveaux. C'est pour les remplir, pour satisfaire au désir qui les dicta, pour répondre à des vœux nombreux et répétés, que le roi nous a ordonné de vous présenter ce projet de loi. »

Cet exposé du ministre laissait entrevoir toute la pensée du gouvernement; aussi le projet de loi fut-il vivement combattu par les députés libéraux. M. Kératry l'attaqua comme tendant à couvrir la France d'évêchés et de couvents dont les dotations absorberaient les revenus publics, et comme inconstitutionnel et contraire aux lois de l'état. M. de Corcelles vit dans les concessions que réclamait le ministre le désir de ramener les couvents et les jésuites. D'autres orateurs demandèrent aux ministres ce qu'ils entendaient par les *engagements anciens et nouveaux* pris avec le saint-siége. En général, on désirait que le sort des pasteurs fût amélioré, mais on ne voulait pas que le gouvernement fît de la religion un instrument de pouvoir. Après une longue discussion, dans laquelle furent entendus plus de quatre-vingts orateurs, le projet de loi, avec quelques amendements, dont un réduisait à dix-huit le nombre des siéges épiscopaux que le roi pouvait établir, fut adopté à une majorité de deux cent dix-neuf voix contre cent cinq.

Telles furent les institutions que le ministère donna à la France dans la session de 1820 à 1821. On voit qu'il préparait aveuglément les voies à la domination des royalistes, car toutes ces lois étaient évidemment contre-révolutionnaires. Mais quoique le parti dominant eût déjà beaucoup obtenu de MM. Siméon et Pasquier, il avait encore besoin d'eux avant de les remplacer par le ministère que les royalistes rêvaient depuis plusieurs années. Le terme fixé pour la durée de la censure des journaux allait arriver, et ce parti tremblait à l'idée que les journaux allaient démasquer ses projets : il exigea des ministres la prorogation de la censure. M. Siméon se chargea encore de présenter un nouveau projet de loi, qui avait tout simplement pour but de laisser les journaux politiques sous la tutelle des censeurs royaux jusqu'à la fin du troisième mois qui suivrait l'ouverture de la session de 1821. Mais les ennemis de la liberté de la presse accordèrent aux ministres plus qu'ils ne demandaient : ils ajoutèrent au projet de loi un amendement qui soumettait à la censure tous les journaux littéraires, jusqu'alors exempts de ces honteuses entraves.

Pendant cette session, dans laquelle la France vit sacrifier légalement le reste de ses libertés, il s'était passé de grands événements en Italie. Les souverains alliés, après avoir attiré au congres de Laybach le vieux roi de Naples, avaient décidé que leurs soldats iraient renverser le gouvernement constitutionnel et le parlement, et rétabliraient le roi dans la plénitude de ce qu'ils appelaient ses droits. Ce faible monarque adressa une proclamation à ses sujets, dans laquelle il les engageait à recevoir l'armée autrichienne, qui allait les remettre sous le joug, « non comme ennemie, mais seulement comme destinée à protéger et à consolider l'ordre nécessaire pour le maintien de la paix intérieure et extérieure du royaume. » Le parlement de Naples ne voulut tenir aucun compte de cet acte d'un roi qu'il considérait comme prisonnier des puissances alliées, et répondit aux menaces du congrès de Laybach en se préparant à repousser l'injuste agression des Autrichiens.

Malheureusement pour la cause de la liberté, ni l'armée napolitaine, ni la population ne réalisèrent les espérances que l'on avait cru pouvoir fonder sur une nation qui semblait vouloir se régénérer. Les proclamations du vieux roi de Naples et du général autrichien baron de Frimont avaient ébranlé le moral des troupes napolitaines avant le combat : aussi les Autrichiens n'eurent-ils pas beaucoup de peine à les mettre en déroute, et au bout d'une quinzaine de jours de campagne, l'armée autrichienne entra à Naples. Un gouvernement provisoire y fut établi; et son premier soin fut d'annuler tous les décrets rendus depuis la proclamation de la constitution. Là se termina la révolution de Naples, et là commencèrent les persécutions contre tous ceux qui y avaient pris part; persécutions qui conduisirent à l'échafaud ceux des chefs constitutionnels qui se laissèrent prendre : heureusement pour l'humanité, la plupart des grands patriotes de ce pays et de la Sicile purent se sauver en Espagne, où les Cortès purent juger du sort qui les attendait, si les baïonnettes étrangères parvenaient à rétablir le pouvoir absolu de Ferdinand VII. Jusqu'alors l'énergie des Espagnols et des Portugais ne s'était point refroidie; mais les premiers ne pouvaient plus douter de la mauvaise foi de leur roi.

La sainte alliance contre les peuples achevait à peine d'étouffer la révolution de Naples, qu'il en éclata une autre dans le Piémont. Depuis longtemps les classes instruites de ce petit royaume déploraient la tyrannie qui pesait sur ce pays, et elles trouvaient de la sympathie dans les officiers et les soldats qui avaient servi sous Napoléon. Les idées libérales ayant pris un nouveau développement depuis les événements d'Espagne, de Naples et de Portugal, les Piémontais voulurent, eux aussi, un gouvernement constitutionnel. Ils firent leur révolution, à laquelle prirent part plusieurs régiments, mais principalement tous les étudiants de Turin : leur cri était *vive la constitution! guerre aux Autrichiens!* En Piémont, comme à Naples, les chefs patriotes firent la faute de croire que leur révolution prendrait plus de consistance s'ils plaçaient à leur tête un des mem-

bres de la famille royale; ils y laissèrent mettre le jeune prince de Savoie-Carignan, qui jouissait alors d'une grande popularité.

Quand le roi vit qu'il ne pouvait plus comprimer l'insurrection, il prit la résolution d'abdiquer en faveur de son frère, le duc de Génevois. héritier de la couronne, lequel se trouvait alors à Modène ; en même temps, il nomma régent du royaume le prince de Carignan. La constitution des cortès d'Espagne fut proclamée à Turin, comme elle l'avait été dans les trois autres royaumes absolus où s'était opérée une semblable révolution.

On se flattait que le nouveau roi adhérerait aux actes du gouvernement provisoire; mais il était trop imbu des principes de l'absolutisme pour ne pas considérer le mouvement constitutionnel des Piémontais comme une révolte coupable : il était d'ailleurs sous l'influence de l'Autriche, à laquelle il demanda aussitôt des secours. En même temps il nomma un général pour soumettre les rebelles, c'est-à-dire presque toute la population, et une grande partie de l'armée. Les constitutionnels firent quelques efforts pour réorganiser l'administration et l'armée; mais ayant été abandonnés par le prince qu'ils avaient mis à leur tête, lequel leur enleva plusieurs corps de troupes, il ne leur resta plus que la faible ressource d'aller attaquer les troupes royales, que des forces autrichiennes soutenaient. Cette résolution fut funeste aux patriotes du Piémont; leurs bataillons furent maltraités et mis en déroute. De ce moment, la révolution piémontaise fut étouffée : elle se termina, comme celle de Naples, par des supplices et des proscriptions innombrables.

Le mouvement italique comprimé, l'empereur Alexandre arrêta la marche des troupes qu'il faisait avancer. Il semblait ainsi que le congrès de Laybach devait avoir atteint son but. Mais il resta assemblé, afin de prendre les mesures propres à opérer la contre-révolution tant en Espagne qu'en Portugal, et de s'occuper de l'insurrection des Grecs, laquelle, après s'être manifestée dans les deux principautés moldave et valaque, venait de s'étendre dans toute la Grèce méridionale.

Les bornes de cet ouvrage ne me permettant pas de parler plus longtemps des révolutions de Naples et du Piémont, je passerai sous silence les suites funestes à l'humanité qu'elles eurent dans ces deux royaumes, ainsi que dans le reste de l'Italie, où les carbonari furent l'objet d'une rigueur sans exemple. Apres avoir replacé ces peuples sous la verge de fer des gouvernements absolus, les souverains alliés les laissèrent exposés aux vengeances des rois et des courtisans, vengeances qui furent atroces. Mais qu'importait le supplice de tant d'hommes généreux à ces souverains qui croyaient avoir reçu du ciel la mission de réprimer tout élan vers la liberté? Ne s'étaient-ils pas ligués contre les peuples, après s'être ligués contre Napoléon ? N'avaient-ils pas vaincu et dompté le grand capitaine, et ne recueillaient-ils pas les fruits de leur politique déloyale ?

Au moment où la sainte-alliance étouffait les révolutions d'Italie, Napoléon expirait sur le rocher de Sainte-Hélène. Après une longue agonie, produite par des traitements barbares, l'illustre captif de la sainte-alliance avait rendu le dernier soupir le 5 mai, à six heures du soir, à l'âge de cinquante-un ans huit mois et vingt jours.

Quoique, depuis six ans, Napoléon parût presque oublié de l'Europe, la nouvelle de sa mort y produisit des sensations difficiles à décrire. Les ennemis de Napoléon, tous ceux qui se voyaient délivrés de toute crainte pour l'avenir, furent dans la joie ; le gouvernement, dans le but sans doute de pressentir l'opinion publique, laissa vendre dans les rues quelques écrits contre Napoléon; mais le public s'en indigna. Aussitôt des centaines de brochures en faveur de l'illustre proscrit, du grand capitaine, couvrirent toutes les boutiques de libraires, et furent lues avec avidité ; on brava la police et la censure pour jeter quelques fleurs sur la tombe du vainqueur des rois. Le gouvernement et les ennemis de Napoléon furent réduits au silence, et, pendant plus de deux mois, la France et l'Europe entière ne retentirent que d'éloges du grand capitaine, et de regrets excités par sa mort, qu'on regardait comme un assassinat politique.

La reine Caroline d'Angleterre étant morte peu de temps après Napoléon, on fut jusqu'à accuser les ministres anglais Castlereagh et Bathurst d'avoir fait périr par le poison ces deux grands personnages, également incommodes pour leur système. Cette accusation, dénuée sans doute de fondement, n'en fut pas moins accueillie avec empressement par une partie des deux populations. En France, les vieux soldats, les ouvriers et les habitants des campagnes se montrèrent longtemps incrédules sur la mort d'un homme si extraordinaire, et qu'on s'était habitué à regarder comme immortel [1].

Tout allait cependant au gré des hommes monarchiques, des ennemis des peuples : les libertés publiques de la France leur avaient été immolées successivement; l'aristocratie et le clergé s'é-

[1] Telle était l'opinion du peuple et des vieux soldats sur cet homme extraordinaire, que plusieurs années après sa mort on trouvait encore dans les campagnes des gens qui étaient persuadés que Napoléon existait encore et qu'il reparaîtrait un jour.

taient fortifiés; les révolutions de Naples et du Piémont venaient d'être étouffées; enfin, Napoléon Bonaparte, ce *tyran populaire* qui, de son lointain exil, protégeait encore les restes des intérêts créés par la révolution, et qui faisait trembler les ennemis des peuples par le seul souffle de sa respiration, venait de terminer sa glorieuse et immortelle carrière.

La sainte-alliance pouvait donc se reposer jusqu'au moment fixé pour aller replacer les Espagnols sous le pouvoir absolu de leur roi. Mais en attendant cette excursion liberticide dans la péninsule ibérique, il fallait préparer la France à l'idée d'être l'instrument dont les rois ligués contre les peuples émancipés devaient se servir pour étouffer la révolution d'Espagne. Pour y parvenir, il fallait d'abord que le gouvernement de la France fût remis entre les mains des royalistes exclusifs, seuls appuis sur lesquels on pût compter pour seconder les projets de la sainte-alliance. L'histoire des derniers mois de 1821 n'est donc plus autre chose que le récit des intrigues et des ruses employées pour faire tomber le faible ministère de MM. Siméon et Pasquier.

Afin d'augmenter l'embarras de ce ministère, MM. Villèle et Corbière donnèrent d'abord leur démission de ministres d'état, cessèrent de se rendre au conseil, et partirent bientôt pour aller préparer les élections dans leurs contrées. Cette détermination rendit à ces deux chefs des royalistes la confiance de l'extrême droite de la chambre, qu'ils avaient perdue en paraissant s'associer aux ministres : on leur sut gré d'avoir refusé les portefeuilles de la marine et des cultes, qui leur avaient été offerts ; ils déclarèrent eux-mêmes qu'il ne s'agissait pas de satisfaire leur ambition personnelle, mais de changer le système politique du gouvernement, et d'assurer, pour la prochaine session, une majorité imposante au côté droit, et un accord parfait dans le ministère. C'était annoncer clairement qu'ils voulaient s'emparer de tout.

Néanmoins le ministere montrait beaucoup de confiance dans sa durée; cette confiance il la fondait sur la prospérité de la France, qu'il attribuait à son administration : il en déroulait le tableau, comme s'il était donné au gouvernement de faire fleurir nos vignes et nos oliviers, de faire mûrir nos blés! Les ministres supposaient que c'était à leur système de bascule et de corruption que la France devait l'activité d'une population laborieuse, le perfectionnement de plusieurs genres d'industrie, la circulation rapide des grands capitaux qu'elle possède ; ils vantaient beaucoup l'amélioration graduelle du crédit public et la facile perception de l'impôt, tandis qu'il était évident que tous ces symptômes de prospérité se développaient naturellement, et peut-être même malgré toutes les fausses mesures du gouvernement.

Dans leur aveuglement sur les causes de cette prospérité renaissante, les ministres crurent que la France leur en tiendrait compte personnellement, et ne craignirent pas de devancer l'époque ordinaire de la session des chambres. En conséquence, les colléges électoraux furent convoqués pour les premiers jours d'octobre. Tous les moyens furent pris par les ministres pour obtenir des nominations qui pussent renforcer le centre de la chambre. Mais déjà on s'apercevait que leur astre pâlissait devant celui de M. de Villèle et de ses amis, et les employés du gouvernement se tournèrent du côté du soleil levant. Les ministres se virent abandonnés par leurs propres créatures : sur quatre-vingt-sept députés qui arrivèrent à la chambre, plus de cinquante allèrent se placer sur les bancs de l'opposition royaliste, et le reste se partagea entre le centre et le côté gauche. C'était une grande victoire remportée par le côté droit, et qui devait nécessairement déterminer la retraite des ministres; mais ils n'en affrontèrent pas moins l'ouverture de la session dans l'espoir de se former une majorité. Cette majorité, ils ne pouvaient plus l'avoir qu'en se jetant vers le côté gauche, et en y entraînant le centre. Il fut fait aux libéraux quelques ouvertures à ce sujet; on leur promit des concessions. Mais ce parti marchait trop franchement pour se prêter à ces misérables arrangements. Il était las d'un ministère auquel il avait tant de reproches à adresser, et, dans la conviction qu'il n'en éprouverait jamais que des déceptions, il préféra le voir tomber et se trouver en présence d'ennemis déclarés. Le côté gauche fit plus encore, il s'unit aux royalistes pour faire passer une phrase de la réponse au discours du roi qui devait déterminer la chute de ce ministère.

Dans cette circonstance, les ministres essayèrent un coup de vigueur; ils conseillèrent au roi de ne point recevoir l'adresse de la chambre des députés et de l'improuver fortement. Louis XVIII maltraita ceux qui l'avaient votée, et les ministres se crurent sauvés. Mais quand ils se présentèrent devant la chambre pour y demander la prorogation de la censure des journaux jusqu'en 1826, ainsi que des dispositions additionnelles aux lois existantes sur la répression des délits de la presse, une explosion de mécontentement se fit entendre simultanément tant au côté droit qu'au côté gauche de la chambre, et l'attaque qui devait renverser le ministère commença à l'instant même : elle fut si violente, surtout de

la part des royalistes, qu'elle ôta aux ministres tout espoir de rester au timon des affaires : ils ne se sentirent pas assez forts pour faire un coup d'état, et durent céder.

Dans la situation des choses, cette révolution ministérielle ne pouvait plus s'opérer qu'à l'avantage des royalistes : ce furent, en effet, leurs principaux chefs qui héritèrent des portefeuilles. Une ordonnance royale du 15 décembre 1821 apprit à la France qu'elle avait pour ministres : MM. de Peyronnet (à la justice), de Montmorency (aux affaires étrangères), le duc de Bellune (à la guerre), de Corbière (à l'intérieur), de Clermont-Tonnerre (à la marine), de Villèle (aux finances), Lauriston (à la maison du roi).

Ainsi la révolution ministérielle fut complète.

CHAPITRE IX.

Progrès de la contre-révolution. — Nouvelles épurations monarchiques. — Lois contre les journaux et les écrivains. — Alarmes de la France. — Conspirations contre le gouvernement. — Immoralité du gouvernement et de la police. — Fraudes électorales. — Le cordon sanitaire. — Suicide de lord Castlereagh. — M. de Villèle président du ministère. — Congrès de Vérone. — M. de Chateaubriand ministre des affaires étrangères. — Exclusion de Manuel de la chambre des députés. — Ses dernières paroles à la tribune. Protestation des députés libéraux. — Campagne du duc d'Angoulême contre les Espagnols constitutionnels. — Résultats de cette guerre. — Système de M. de Villèle. — Nouvelle promotion de pairs. — Dissolution de la chambre des députés. — Nouvelles élections et fraudes ministérielles. — Établissement de la septennalité. — Renvoi de M. de Chateaubriand. — Changements dans le ministère. — Rétablissement de la censure. — Mort de Louis XVIII.

L'avénement au ministère de M. de Villèle et de ses amis fut une époque déplorable pour la France ; car, de ce jour, le pouvoir se trouva, sans partage, entre les mains des fauteurs de la *note secrète*, des partisans du gouvernement occulte, de l'émigration enfin ; dès-lors, ce reste de respect que les précédents ministres avaient affecté pour la charte se changea en haine, et l'on put travailler à opérer la contre-révolution plus ouvertement qu'on n'avait osé le faire jusqu'alors. Il n'y eut plus d'opposition dans le ministère ; celle du côté gauche de la chambre s'affaiblit tous les jours par les effets du double vote et par les manœuvres éhontées que le ministère pratiqua dans les colléges électoraux. Louis XVIII, qui jusqu'alors avait paru défendre sa charte, en cédait tous les jours quelques lambeaux aux nouveaux ministres et aux courtisans : le mal dont il était atteint empirant beaucoup, on profitait de sa situation physique et morale pour saper son ouvrage.

Et comment n'en aurait-il pas été ainsi avec les hommes qui venaient d'arriver au pouvoir, et desquels surgit bientôt ce fameux triumvirat dont la longue et funeste association faillit à placer la France dans le dernier degré d'avilissement? Le chef de ce triumvirat, M. de Villèle, qui devint ensuite le chef du ministère par la mort de M. de Richelieu, s'était, dès 1814, prononcé contre les institutions constitutionnelles énoncées dans la proclamation royale de Saint-Ouen, contre la charte elle-même et contre les acquéreurs des biens nationaux. Il avait manifesté le plus vif désir de voir rétablir l'ordre de choses existant avant la révolution : c'était là son opinion personnelle. Lorsque la manifestation de cette opinion le porta à la chambre, on le vit quelquefois défendre les libertés émanées de la charte, mais seulement quand ces libertés pouvaient être utiles à son parti. Quoiqu'il n'eût que des talents oratoires très-médiocres, M. de Villèle, auquel ses amis accordaient beaucoup de finesse et de tenacité, à défaut de génie, devint un des chefs du côté droit, toujours si faible en talents et en capacités. Il fut porté au ministère par les fautes des précédents ministres, autant que par les vues de la cour et de l'émigration entière, qui fondaient sur lui leurs espérances de contre-révolution.

Le second de ces nouveaux ministres, M. de Corbière, d'abord avocat à Rennes, était un homme de talents fort ordinaires ; mais il s'était toujours fait distinguer par ses opinions anti-libérales, et on le regardait à la chambre des députés comme le premier lieutenant de M. de Villèle, dont il était loin de posséder l'activité : toutefois sa place était marquée au ministère à côté de ce chef.

Le troisième membre de ce triumvirat, M. de Peyronnet, très-médiocre avocat à Bordeaux, homme présomptueux, orateur boursouflé, n'était connu que par la violente accusation qu'il soutint devant la chambre des pairs dans l'affaire de la conspiration du mois d'août 1820. Comme il avait sa fortune à faire, les royalistes le portèrent au ministère, parce qu'ils attendaient beaucoup de sa vanité : il surpassa leurs espérances.

Tels furent les trois hommes qui se liguèrent avec la cour et l'émigration pour détruire la charte, et pour rétablir les priviléges anéantis par la révolution. Je ne parlerai pas des autres ministres, parce qu'ils ne jouèrent qu'un rôle très-secondaire. Je ferai seulement remarquer que, pour renforcer leur système, les nouveaux chefs du ministère confièrent d'abord les plus hautes fonctions à des hommes qu'ils regardaient comme éminemment monarchiques. Ils appelèrent au conseil des ministres MM. Bonald, Narbonne-Pelet, Doudeauville, Laval-Montmorency, tous roya-

listes imbus des doctrines de l'ancien régime ; ils donnèrent la direction de la police à M. Franchet, et la préfecture à M. Delaveau, qui répondirent parfaitement à l'attente de leurs patrons. Ils changèrent beaucoup d'ambassadeurs : M. de Châteaubriand fut envoyé à Londres, où il remplaça M. Decazes; M. de Serre partit pour Naples: enfin, ils s'occupèrent d'une nouvelle épuration de toutes les administrations, où ils ne laissèrent que des hommes dévoués à leur parti ou prêts à faire le sacrifice de leur conscience politique. C'est ainsi qu'au mépris des droits acquis, le ministère de la contre-révolution renvoya sans pitié ce qui restait encore d'employés patriotes dans les administrations déjà tant épurées, et s'assura une immense influence sur les élections.

Cela établi, le ministère Villèle débuta par une série de mesures qui se rattachaient toutes à son plan : frappant tantôt les hommes, tantôt les choses, on le vit oser changer la destination du Panthéon Français, dont il fit de nouveau une église, après avoir jeté au vent les cendres de Voltaire et de J.-J. Rousseau. Il attaqua ensuite le système d'éducation publique, qu'il voulut faire tomber entre les mains des prêtres, et autorisa, à cet effet, l'établissement de la société dite *Congrégation de l'instruction chrétienne*. Bientôt après, il nomma l'abbé Frayssinous grand-maître de l'université royale, et encouragea les établissements que les jésuites avaient déjà formés en France, au mépris des lois existantes.

En même temps, ces nouveaux ministres qui, lorsqu'ils n'étaient encore que députés, s'étaient opposés aux mesures présentées par le gouvernement pour restreindre la liberté de la presse, s'en déclarèrent les plus grands ennemis : ils firent adopter, principalement contre les journaux, deux lois évidemment conçues dans le but de détruire la presse périodique. L'une de ces lois contenait une pénalité rigoureuse, non-seulement contre les écrits des journalistes, mais encore contre l'esprit des journaux et leur *tendance*; l'autre loi enlevait aux écrivains le droit que leur donnait la charte d'être jugés par le jury. Ces lois ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et ce fut alors que l'on vit les écrivains les plus recommandables et les plus courageux jetés en foule dans les prisons destinées aux malfaiteurs.

Mais, si ce ministère anti-national se courrouçait si aisément contre l'esprit des journaux et leur tendance, la France s'alarmait des intentions que le gouvernement laissait apercevoir, et l'on vit éclater de nouveau une foule de conspirations sur tous les points du royaume. Il y eut un complot tramé à Béfort, dans lequel se trouvèrent impliqués quarante-cinq individus, presque tous anciens militaires. On en découvrit un autre à Saumur, dont les complices étaient en grande partie des élèves de l'école de cavalerie établie dans cette ville. La place de Toulon vit aussi avorter dans ses murs une autre conspiration contre le gouvernement. La police en découvrit une quatrième à Nantes, formée par d'anciens militaires et plusieurs officiers et sous-officiers du 13e régiment de ligne: une cinquième fut découverte à La Rochelle. Enfin, il y eut un commencement de révolution opéré par le général Berton dans un des départements de l'Ouest, où il avait pratiqué des intelligences : à la tête de deux à trois cents mécontents, ce général, secondé par quelques officiers, s'était emparé de la ville de Thouars, et était arrivé aux portes de Saumur, dont il se serait également rendu maître, s'il n'eût pas donné le temps aux autorités de prendre des mesures qui le forcèrent à rétrograder. Le mouvement du général Berton se fit sentir jusqu'à Paris, où l'on paraissait disposé à secouer le joug des Bourbons, si Berton n'eût pas échoué.

A la suite de toutes ces conspirations contre le gouvernement, les conseils de guerre et les cours d'assises condamnèrent beaucoup de personnes : la tête du général Berton tomba, ainsi que celles de plusieurs autres braves militaires. Le fameux procureur-général Bellart évoqua et se réserva l'affaire de La Rochelle, dans l'espoir d'y envelopper nos plus illustres défenseurs de la liberté, La Fayette, Benjamin-Constant, Kératry, Voyer-d'Argenson, Laffitte, etc., qui avaient été désignés par quelques témoins comme ayant entretenu des relations avec plusieurs des individus accusés. Mais tous les efforts de ce fougueux royaliste n'aboutirent qu'à faire tomber la tête de quatre jeunes sous-officiers, Bories, Pommier, Goubin et Raoul, dont la mort excita les plus vifs regrets.

Au milieu de tous ces procès, la France s'indignait de voir figurer comme témoins à charge de vils espions de la police, dont la plupart s'étaient voués au rôle de provocateurs. De ce moment, chacun se tint en garde contre ces infâmes agents, et la terreur qu'ils inspirèrent fut si grande, qu'on croyait voir partout des espions ou des excitateurs soldés. Le gouvernement se servit machiavéliquement de la peur que faisaient ces hommes de la police, pour rompre l'union qui régnait parmi les libéraux; et il y réussit au point que le chef se méfia de son subalterne, et celui-ci de son supérieur; que les vieux amis, les anciens camarades, les membres d'une même famille n'osaient plus se communiquer entre eux leurs sentiments politiques. Un libéral laissait-il éclater sans contrainte ses ressentiments contre le gouvernement ou les ministres? on le prenait pour un agent provoca-

teur ; un écrivain publiait-il un ouvrage où les vérités étaient dites un peu durement? c'était encore un agent provocateur. Enfin, pour achever de mettre la désunion et de semer la défiance entre les hommes qu'on redoutait, on fit circuler de prétendues listes des personnes attachées à la police, où l'on eut soin de placer des noms honorables à côté de quelques hommes connus pour être réellement vendus au préfet. Pour comble d'immoralité, il se trouva des hommes assez méchants pour ajouter à ces listes terribles leurs ennemis personnels, ou ceux des libéraux qu'ils voulaient perdre dans l'esprit public. Qu'on juge de l'effet que produisirent ces infernales combinaisons! Il fallut plusieurs années pour que la confiance se rétablît parmi les hommes qui professaient les mêmes opinions.

En attendant, le ministère se fortifiait de ces infâmes divisions, et achevait de se rendre maître des élections, tant par le despotisme qu'il exerçait sur tous les fonctionnaires et employés publics, que par les nombreuses fraudes qu'il autorisait dans la confection des listes électorales et dans les colléges mêmes. Cette conduite excita partout de vives réclamations lors des élections qui eurent lieu dans le mois de mai : à Lyon, il y eut des troubles, qui ne furent apaisés que par les mesures les plus sévères.

Telle était la situation des choses et des esprits avant l'ouverture de la session de 1822. A peine les députés furent-ils assemblés que le ministère s'occupa secrètement de la guerre dans laquelle la sainte-alliance avait engagé le gouvernement français contre le gouvernement constitutionnel d'Espagne. Déjà, sous prétexte de former un cordon sanitaire sur la frontière des Pyrénées, on y avait réuni un nombreux corps de troupes, qui étaient destinées à entrer en Espagne dès l'instant où la sainte-alliance perdrait l'espoir d'imposer aux cortès une autre constitution que celle de Cadix.

On crut un moment que cette guerre liberticide, et d'ailleurs très-impopulaire en France, n'aurait pas lieu; l'on pensa même que la politique des puissances alliées prendrait une autre direction par la mort tragique du ministre anglais Castlereagh, et par celle de M. le duc de Richelieu, qui eurent lieu presque en même temps. Mais l'espoir des amis de la liberté et de l'humanité fut déçu par la nomination de M. de Villèle à la présidence du ministère français, et par le nouveau congrès de Vérone, où se rendirent tous les représentants du pouvoir absolu, tous les ennemis les plus acharnés des révolutions populaires. Là, il fut décidément arrêté que le gouvernement français enverrait cent mille hommes en Espagne pour y agir de concert avec les bandes de la foi et les absolutistes, à l'effet d'étouffer la révolution espagnole, comme les troupes autrichiennes avaient étouffé les révolutions de Naples et du Piémont. Dans ce congrès, la sainte-alliance s'arrogea le droit d'intervenir à main armée dans les affaires intérieures des nations; principes que l'on regardait déjà comme devant entraîner tôt ou tard de grandes révolutions.

[1823] A peine le congrès de Vérone eut-il prononcé, que tous les partisans du pouvoir absolu accoururent en France pour hâter les préparatifs de l'invasion de la Péninsule. M. de Châteaubriand, qui s'était montré un des plus violents adversaires du gouvernement constitutionnel d'Espagne, fut nommé ministre des affaires étrangères. Le département de la guerre déploya la plus grande activité : on appela sous les drapeaux plusieurs catégories de conscrits ; on fit de grands approvisionnements, pour lesquels on employa bien des millions avant de les avoir obtenus des chambres. Mais le ministère pouvait se permettre toute espèce de violation des formes, sûr qu'il était de l'approbation de la majorité : cette majorité royaliste, ou plutôt anti-constitutionnelle, il venait de la renforcer par l'admission dans la chambre des pairs de sept archevêques ou évêques; ce qui augmentait encore l'influence déjà redoutable du clergé sur les affaires temporelles.

En ouvrant la session le roi avait annoncé que : « L'aveuglement avec lequel les représentatrons faites à Madrid avaient été repoussées laissait peu d'espoir de conserver la paix; qu'il avait ordonné le rappel de son ministre, et que cent mille Français, commandés par un prince de sa famille, étaient prêts à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe. »

Ce discours ne laissa plus de doute sur la guerre impopulaire, injuste et ruineuse dans laquelle le gouvernement français allait s'engager : les fonds publics éprouvèrent une forte baisse. Les libéraux éclatèrent contre les ministres qui allaient prodiguer le sang et l'or de la France pour asservir l'Espagne et complaire aux ennemis des peuples ; il y eut de violents débats dans les chambres, et principalement dans celle des députés, où tous les orateurs du côté gauche prononcèrent des discours qui durent prouver aux Espagnols que ce n'était pas la nation française qui allait renverser leurs nouvelles institutions, mais seulement le parti de l'émigration, poussé par la sainte-alliance.

Dans une de ces discussions, Manuel, cet ora-

teur tant redouté des royalistes, ce grand citoyen que la France perdit si vite, traça le tableau des promesses que les souverains avaient faites aux peuples, et des déceptions dont ces derniers avaient été abreuvés. Il parla du gouvernement de Ferdinand avec indignation. Dans la chaleur de l'improvisation, une phrase qu'on ne lui permit pas d'achever et de développer servit de prétexte aux royalistes pour demander, non seulement son rappel à l'ordre, mais encore son exclusion de la chambre : elle fut prononcée, après les plus violents débats, par le côté droit et le centre de la chambre des députés. Alors Manuel fit la déclaration suivante; ce furent ses dernières paroles à la tribune : « Arrivé dans cette chambre par la » volonté de ceux qui avaient le droit de m'y en- » voyer, je ne dois en sortir que par la violence » de ceux qui n'ont pas le droit de m'en exclure; » et si cette résolution de ma part doit attirer sur » ma tête de plus graves dangers, je me dis que » le champ de la liberté a été quelquefois fécondé » par un sang généreux. » Tout le côté gauche adhéra à cette déclaration, et Manuel ne sortit en effet de la salle que lorsqu'il fut entraîné par les gendarmes.

Cette exclusion, quoiqu'elle ne fût que momentanée, faillit à compromettre la tranquillité de Paris : de nombreux rassemblements se formèrent autour de la chambre des députés, et saluèrent de leurs acclamations celui que les royalistes venaient de ravir à la tribune française. On fut obligé de fermer les grilles du jardin des Tuileries. Le lendemain, les députés du côté gauche, qui étaient presque tous sortis de la salle des séances avec Manuel, déposèrent sur le bureau une protestation dans laquelle se trouvait exprimée toute l'indignation qu'ils ressentaient de cette mesure inique, « le premier pas disaient- » ils, d'une faction pour se mettre violemment » au-dessus de toutes les formes, et pour briser » tous les freins que notre pacte fondamental lui » avait imposés. Convaincus que ce premier » pas n'est que le prélude du système qui con- » duit la France à entreprendre une guerre in- » juste au dehors, pour consommer au dedans la » contre-révolution, et pour ouvrir notre terri- » toire à l'occupation étrangère; ne voulant pas » nous rendre complices des malheurs que cette » faction peut attirer sur notre patrie, nous pro- » testons contre toutes les mesures illégales et in- » constitutionnelles prises pour l'exclusion de » M. Manuel, député de la Vendée, et contre la » violence avec laquelle il a été arraché du sein » de la chambre des députés. »

De ce jour, les signataires de cette protestation s'abstinrent de paraître dans la salle des séances, ou ne prirent plus aucune part aux délibérations. Quelques-uns seulement se présentèrent à la tribune pour refuser l'allocation du *crédit* extraordinaire de 100 millions que le ministère demandait pour la guerre d'Espagne. Ainsi, les royalistes se chargèrent seuls de la responsabilité de cette guerre impopulaire.

Elle n'en eut pas moins lieu, aux acclamations de tous les ennemis de la liberté. Je n'entrerai point ici dans les détails de cette campagne, qui n'ajouta que bien peu de gloire aux armes françaises, car les intrigues diplomatiques et les défections y jouèrent un rôle plus actif que les baïonnettes; et l'on peut affirmer que c'est à ces intrigues, non moins qu'aux moyens employés pour séduire ou corrompre les chefs des troupes espagnoles, que furent dus les succès faciles obtenus par le duc d'Angoulême.

Parti de Bayonne le 6 avril, ce prince, à la tête d'une belle armée de plus de cent mille jeunes soldats, pleins d'ardeur, conduits par les généraux et les officiers les plus dévoués au gouvernement et au roi, pénétra en Espagne, et arriva à Madrid sans rencontrer de grands obstacles. Le plan des généraux français était de se porter rapidement sur cette capitale par le centre de l'Espagne, tandis que les deux ailes de l'armée balaieraient les côtes de la Méditerranée et de l'Océan. Celui des Espagnols paraissait être de laisser engager les troupes françaises jusqu'au cœur de l'Espagne, et de chercher à les combattre alors avec avantage. Les cortès quittèrent Madrid pour aller établir le gouvernement à Séville, et de là à Cadix, où le roi fut entraîné malgré lui. Les constitutionnels d'Espagne et ceux de Portugal contractèrent d'abord une alliance qui annonçait le dessein de résister vigoureusement. Mais au moment où l'on croyait que les corps portugais allaient marcher au secours des Espagnols, la contre-révolution eut lieu à Lisbonne par la trahison de l'infant don Miguel et de quelques chefs de l'armée.

Privés de l'appui du Portugal et déjà démoralisés, les généraux espagnols O'Donnell, Morillo et quelques autres, si imprudemment employés par les constitutionnels, se montrèrent disposés à traiter avec le duc d'Angoulême, et firent en effet leur soumission. Ce ne fut pas précisément une trahison, mais une défection qui ruina les affaires des constitutionnels. Bientôt Ballesteros, en qui les patriotes avaient mis toute leur confiance, traita aussi avec l'armée française, et reconnut la régence royaliste établie à Madrid. Renfermées dans Cadix, avec le roi et la famille royale, les cortès n'eurent bientôt plus d'espoir qu'en Mina, Riégo et Quiroga. Mina se défendait comme un lion; mais il fut enfin forcé de capituler. Quiroga, dont

la présence ranimait les Galiciens, dut aussi abandonner cette province et ses places fortes, après les avoir vaillamment défendues. Enfin, Riégo, le héros de la révolution d'Espagne, l'idole des patriotes, et en même temps l'objet de la haine des absolutistes, Riégo, dont le courage et le noble civisme ne se démentirent jamais, fut pris par les Français et livré aux Espagnols, qui le firent périr misérablement. La défection de Ballesteros, le triste sort de l'expédition de Riégo, la prise du Trocadéro et du fort Santi-Petri, près de Cadix, décidèrent les cortès à rendre à Ferdinand VII sa liberté : il en profita aussitôt pour se réunir au duc d'Angoulême, à Puerto-Sainte-Marie.

Là, le premier acte du roi d'Espagne fut de déclarer nul tout ce qui avait été fait depuis le jour où il avait accepté la constitution, et de rentrer dans toute la plénitude du pouvoir absolu. Tel fut le résultat de la guerre liberticide que les hommes monarchiques de la France et la sainte-alliance portèrent dans la péninsule espagnole, guerre déplorable dans laquelle la France répandit le sang de ses soldats et l'or de ses peuples, pour rétablir sur son trône un roi qui se montra ingrat et déloyal.

On n'eut pas plutôt vaincu les cortès d'Espagne, qu'il fallut, pour l'honneur de la France, empêcher les vengeances atroces que les royalistes de ce pays se mirent à exercer sur ceux qu'ils appelaient les *negros* (les constitutionnels). A cet effet, le duc d'Angoulême rendit la fameuse ordonnance d'Andujar, qui avait pour but de faire cesser les nombreuses et illégales arrestations que la régence de Madrid et ses agents ne cessaient d'ordonner, et de mettre un terme au désaccord qui régnait entre le pouvoir civil de Madrid et le pouvoir militaire français. Mais ce fut bien vainement que le duc d'Angoulême et ses conseillers s'étaient flattés d'arrêter les fureurs du parti royaliste de ce pays; les sages dispositions de l'ordonnance d'Andujar furent éludées d'abord, puis écartées tout-à-fait par les absolutistes; et le duc d'Angoulême dut rentrer en France, laissant ce malheureux royaume en proie à tous les désordres.

La conduite du parti victorieux par les armes françaises fit une profonde impression sur les troupes qui durent occuper l'Espagne; les soldats ne furent pas insensibles aux reproches que les constitutionnels leur adressaient; et, tandis que le ministère français était au comble de ses vœux, parce qu'il croyait avoir donné à la monarchie une armée dévouée, les troupes revenaient de leur expédition d'Espagne fort peu disposées à en entreprendre une seconde qui aurait eu le même but liberticide. Toutefois, le retour du duc d'Angoulême et des troupes françaises fut, à Paris, l'objet de grandes fêtes, dans lesquelles les royalistes firent éclater la joie la plus vive, et montrèrent toute l'étendue de leurs projets contre-révolutionnaires.

La destruction de la charte et le rétablissement de l'ordre de choses existant avant la révolution étaient le but, dès-lors avéré, de tous les royalistes : ils ne différaient entre eux que sur les moyens à employer pour arriver à une contre-révolution complète. Les plus fougueux exigeaient que cela se fît promptement et violemment, ainsi qu'on le tenta plus tard, par les mémorables ordonnances du 25 juillet 1830. M. de Villèle et ses amis voulaient, au contraire, opérer lentement, et sans violences apparentes : ils se flattaient qu'au moyen d'interprétations forcées de l'article 14 de la charte, ils parviendraient au point de la rendre absolument illusoire. Les premiers se prononçaient pour la force, dont ils croyaient pouvoir se servir utilement depuis la guerre d'Espagne; les autres, pour la ruse et les escobarderies politiques. Ce dernier système prévalut; mais ce ne fut pas sans avoir été vivement attaqué par ceux qui voulaient écarter tout ménagement, et qui trouvaient que MM. Villèle, Corbière et Peyronnet n'étaient pas assez royalistes.

Malgré ces attaques, le triumvirat ministériel marcha à son but avec toute l'astuce et la persévérance dont il était capable. Un des ministres, le maréchal Victor, duc de Bellune, enfant de la révolution, dont il avait longtemps professé les principes, paraissait devoir, par sa présence au conseil, gêner sa marche contre-révolutionnaire; le triumvirat le fit remplacer au département de la guerre par un des trois frères Damas, émigré, qui n'avait jamais servi qu'en Russie.

Afin de faire légaliser les infractions à la charte qui étaient dans la pensée de M. de Villèle et de ses amis, ceux-ci jugèrent qu'ils devaient se débarrasser, autant que possible, de l'opposition qui existait encore dans les deux chambres, ou de l'étouffer sous le poids d'une majorité royaliste. A cet effet, ils s'autorisèrent de l'exemple que M. Decazes leur avait laissé, et firent une grande promotion de pairs : il en fut créé vingt-sept dans le mois de novembre. Parmi ces nouveaux pairs, douze furent choisis dans les rangs des députés les plus royalistes, six parmi les généraux qui venaient de renverser la constitution d'Espagne, et le reste dans l'émigration. M. de Villèle crut s'être ainsi assuré une grande majorité dans cette chambre.

Quant à celle des députés, où le parti libéral comptait encore près d'un tiers des voix, toutes généreuses, toutes éloquentes, le ministère prit la résolution de la dissoudre : une ordonnance du 24 décembre annonça cette dissolution sans aucun préambule, et convoqua les colléges électo-

raux de toute la France pour la fin de février et le commencement de mars.

Les deux premiers mois de 1824 furent employés par les ministres à preparer le succès des élections générales : chacun rivalisa de zèle ; celui de l'intérieur, M. de Corbière, s'y fit une réputation qui ne céda point à l'astuce de M. de Villèle. Toutes les fraudes imaginables furent employées à grossir le nombre des électeurs royalistes ou ministériels ; toutes les promesses et les menaces furent prodiguées pour obtenir les voix des électeurs fonctionnaires ; toutes les manœuvres propres à dégoûter les libéraux furent mises en jeu pour les éloigner ou les intimider. Ceux-ci ne se rebutèrent pas et luttèrent franchement ; mais il leur fut impossible de résister à l'influence du gouvernement, et de ne pas succomber sous toutes les fraudes employées par ses agents. Les élections répondirent aux espérances des royalistes. La nouvelle chambre se composa de plus de la moitié d'émigrés ou d'hommes de 1815, d'un bon nombre de ces députés appelés *ventrus*, toujours aux ordres des ministres, et seulement d'un quart de libéraux Il ne dépendait donc plus des cinquante ou soixante vrais mandataires de la France de s'opposer à l'adoption des lois que les ministres allaient présenter : tout ce qu'ils pouvaient faire c'était de défendre pied à pied celles des institutions consacrées par la charte que les précédents ministres n'avaient pas osé attaquer jusqu'alors, et de faire entendre de la tribune quelques vérités utiles.

En ouvrant la session de 1824, que les ministres regardaient comme la dernière où ils auraient à lutter avec les défenseurs des libertés publiques, Louis XVIII, après s'être félicité de l'issue de la guerre contre l'Espagne, annonça que les dispositions *réglementaires* de la charte seraient modifiées, parce que le repos et la fixité étaient le premier besoin de la France. C'était là le grand but des ministres, qui voulaient substituer le renouvellement septennal des députés au mode prescrit par la charte, afin de pouvoir ensuite gouverner despotiquement et en repos, délivrés qu'ils auraient été des *criailleries* du parti libéral.

Le roi parla aussi de l'Espagne, de la Grèce, de l'Amérique ; mais les espérances dont il entretint les chambres furent loin de se réaliser : l'Espagne continua de demeurer en proie aux plus sanglantes agitations ; le sang coula à grands flots dans l'Orient ; le commerce français vit se fermer ses riches débouchés d'Amérique, et enfin l'établissement annoncé de la septennalité répandit les plus vives alarmes dans la masse de la nation, parce qu'on y vit la base d'un système qui devait conduire à l'anéantissement du pacte fondamental.

Toutefois le ministère ne se laissa pas intimider par cette réprobation générale. Sûr qu'il était de la majorité des députés, il osa présenter son projet de loi relatif à la conversion des rentes sur l'état. Ce projet, regardé comme désastreux pour tous les possesseurs des rentes cinq pour cent, et comme devant avoir des résultats déplorables pour le crédit public, fut vivement combattu par les députés libéraux ; mais la majorité de cette chambre l'adopta.

Il en fut de même de la loi qui établissait la septennalité des élections : la chambre ne craignit pas de violer formellement l'art. 37 de la charte pour mettre les élections à la disposition du gouvernement, comme elle y avait déjà mis la plus précieuse des libertés nationales, celle de la presse : ces députés sans pudeur osèrent suspendre les élections pendant sept ans, et se donner ainsi eux-mêmes un mandat septennal qu'ils n'avaient pas eu de leurs mandataires.

Cette nouvelle infraction à la charte fut aussi votée par la chambre des pairs ; mais M. de Villèle reçut dans cette chambre un affront auquel il ne s'attendait pas : son projet de loi pour la conversion des rentes y fut repoussé. On attribua à M. de Châteaubriand le rejet de ces dispositions financières : le président du conseil se courrouça contre son collègue, et M. de Châteaubriand, à qui l'on devait de grands efforts pour l'établissement de la septennalité, fut destitué comme un commis. Cette disgrâce lui valut de la popularité, qu'il entretint alors en faisant de l'opposition dans un journal ainsi qu'à la tribune des pairs. M. de Villèle, déjà chargé du portefeuille des finances et de la présidence du conseil, s'adjugea encore le portefeuille des affaires étrangères, et réunit ainsi un pouvoir immense, jusqu'au moment où il remit ce dernier ministère à M. de Damas, dont il avait fait précédemment un ministre de la guerre.

La contre-révolution marchait à pleines voiles : elle s'était emparée du pouvoir, des élections, de tous les emplois ; elle puisait à pleines mains dans le trésor public, en attendant qu'elle s'adjugeât le milliard de l'indemnité, et pourtant elle n'était pas encore satisfaite. L'émigration exigeait que le ministère lui immolât les restes des institutions créées par la révolution. On vit alors ce ministère présenter plusieurs lois qui rappelaient l'ancien régime. Il proposa des peines nouvelles et de la dernière sévérité, pour les crimes et délits commis dans les églises ; mais ce projet excita de si vives alarmes, que le roi se vit dans la nécessité de le retirer momentanément. Il en fut de même d'un projet de loi relatif aux droits de navigation, projet d'une fiscalité révoltante, dont les dispositions étaient des plus nuisibles au commerce et à

l'industrie, que les royalistes semblaient vouloir anéantir.

Mais s'ils ne purent frapper le commerce, objet constant de leur haine, ils eurent au moins la satisfaction de détruire la loi populaire sur le recrutement que la France devait au maréchal Gouvion-Saint-Cyr : toutes les principales dispositions de cette excellente loi furent rapportées. Les royalistes renoncèrent à l'utile et honorable service des vétérans, et cette noble réserve nationale fut mise de côté.

Il y avait à peine un an que la guerre contre l'Espagne avait été entreprise, et déjà la France en éprouvait les tristes conséquences : l'état d'agitation ou plutôt de désorganisation dans lequel se trouvait ce malheureux pays exigea une prolongation de l'occupation des troupes françaises, qui fut fixée à quarante-cinq mille hommes jusqu'en janvier 1825; mais comme le roi absolu, Ferdinand, n'avait point d'argent, les frais de cette occupation furent encore aux dépens de la France, comme l'avaient été ceux de la guerre. De là ces demandes journalières de suppléments de crédit dont chaque ministère eut besoin; de là cette gêne du trésor malgré le *milliard* du budget : il fallut recourir à des moyens extraordinaires pour faire face à ces prodigalités révoltantes : le ministre des finances fut autorisé à créer et à négocier pour cent quarante millions de bons royaux, payables à échéances fixes et portant intérêt. C'était une mesure qui pouvait entraîner les plus graves abus, puisqu'elle facilitait au gouvernement toute espèce de dépense clandestine : elle n'en fut pas moins adoptée par la majorité des chambres.

Le jour même de la clôture de la session, il y eut des changements dans le ministère; mais ils ne firent aucune sensation, parce qu'ils furent faits dans le même esprit qui dirigeait le conseil du roi. M. de Clermont-Tonnerre passa de la marine à la guerre; M. de Damas quitta la guerre pour prendre la direction des affaires étrangères; le duc de Doudeauville fut nommé ministre de la maison du roi, en remplacement du maréchal Lauriston; et le comte Chabrol de Crousol fut appelé à la marine : c'étaient des hommes nuls, que le grand triumvirat était bien aise d'avoir à sa dévotion. Quelques jours après, il fut créé un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, qui fut donné à l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis; le cardinal de La Fare fut en même temps créé ministre d'état.

Les affaires publiques de la France étaient ainsi entièrement livrées entre les mains des royalistes et du clergé, lorsque la maladie dont Louis XVIII était atteint empira au point de faire regarder sa mort comme imminente. Depuis plusieurs années l'auteur et en même temps le violateur de la charte était privé de l'usage de ses jambes; ce n'était plus qu'à l'aide d'un fauteuil mécanique qu'on le transportait d'un lieu à un autre, et qu'on le descendait de ses appartements dans sa voiture, afin qu'il pût prendre l'exercice de la promenade, nécessaire à la conservation de ses jours. Dans le courant du mois d'août les médecins déclarèrent que sa fin approchait. Les circonstances étaient graves pour la France : le ministère sut les aggraver encore, en faisant signer au roi mourant une ordonnance qui rétablissait la censure sur les feuilles périodiques. L'opinion publique repoussa avec indignation une mesure dont rien ne paraissait motiver le besoin. Le ministère, qui ne se faisait aucun scrupule d'attenter aux libertés publiques, crut qu'en adoptant ce moyen odieux il réserverait au successeur de Louis XVIII la facilité d'acquérir la popularité dont il avait besoin. Ce fut donc dans l'intérêt personnel du comte d'Artois qu'on laissa descendre au tombeau Louis XVIII après avoir signé l'acte qui privait les Français de la plus précieuse des libertés, de celle qu'ils chérissent le plus.

Louis XVIII, connu, avant et pendant la révolution, sous le nom de comte de Provence, était né le 16 novembre 1755. Il se montra d'abord partisan des réformes, puis il émigra le même jour où Louis XVI entreprit de se rendre à la frontière. Il ne rentra en France qu'avec les puissances alliées, et data son règne du jour de la mort du jeune dauphin. Ce fut la première faute que l'orgueil des Bourbons leur fit commettre. Louis XVIII n'était cependant pas un homme sans moyens : il avait de l'esprit et de l'instruction; mais son esprit était plus brillant que solide, plus fin que pénétrant. Il était jaloux de montrer son érudition, et ne pardonnait jamais la plus légère atteinte portée à son amour-propre de littérateur. Son jugement était droit lorsque sa vanité ne l'offusquait pas. Sa mémoire était heureuse; mais il possédait peu de connaissances en matière d'économie politique, et le droit public ne lui était point familier. Toutefois, il croyait gouverner les hommes et les choses, quoiqu'il ait été toute sa vie gouverné lui-même par son entourage et par les circonstances. Dépourvu de courage et de caractère, il se montrait souvent opiniâtre, et n'aimait pas la contradiction. Quoique naturellement avare, il prodiguait souvent les faveurs et l'or sans mesure, et surtout aux hommes qui lui avaient rendu des services durant l'émigration. Plus d'une dame éprouva aussi les effets de ses libéralités capricieuses. Il aimait passionnément la représentation. Sans tenir beau-

coup à l'amour des Français, il était néanmoins jaloux de montrer à l'Europe qu'il le possédait, et sollicita un titre qui prouvât a la postérité que son peuple le chérissait. Les courtisans et les royalistes lui décernèrent le nom de *Louis-le-Désiré*, que la nation lui contesta vivement; et l'un de ses plus courageux organes ne craignit pas de dire que la France n'avait vu rentrer les Bourbons qu'avec *répugnance*.

Louis XVIII était poli dans ses manières, recherché dans sa conversation. Son style était celui de Dorat. Perclus et souffrant depuis plusieurs années, il eût néanmoins pu vivre plus longtemps s'il eût été doué de la *sobriété* de Napoléon. Il mourut le 16 septembre 1824. Les classes aristocratiques prirent le deuil; mais elles fondaient trop d'espérances sur le règne de son successeur pour éprouver du chagrin de cette mort. Quant au peuple, il se montra très-indifférent à un événement qui, dans l'état des choses, était sans aucune portée politique.

SECONDE

RESTAURATION DES BOURBONS.

RÈGNE DE CHARLES X.

CHAPITRE PREMIER.

Obsèques de Louis XVIII. — Entrée de Charles X à Paris. — Premiers acte de son règne. — Abolition de la censure. — Oraison funèbre de Louis XVIII. — Traité de Madrid contre les Américains du sud. — Ouverture de la session législative. — Système du ministère Villèle. — Empiétements du clergé. — Loi sur la liste civile. — Apanage de la branche d'Orléans. — Loi sur les communautés religieuses. — Loi dite du sacrilége et débats à ce sujet.

Louis XVIII avait à peine fermé les yeux, que son frère, devenu son successeur, quitta Paris pour se rendre, avec toute sa famille, au château de Saint-Cloud. C'était encore un des usages de cette vieille monarchie qu'on voulait rétablir; il fallait que le nouveau roi fît une entrée solennelle à Paris, une sorte de prise de possession par droit divin.

En attendant, on prépara les obsèques de Louis XVIII, dont la dépouille mortelle fut transférée à l'église de Saint-Denis, avec une pompe et une magnificence propres à éblouir les yeux du peuple[1]. « La population de Paris presque entière, a dit un historien monarchiste, assistait à cette auguste cérémonie, et de la même manière qu'elle se montre dans tous les grands spectacles publics. Le peuple ne laissa apercevoir ni chagrin, ni regrets. »

[1] On dépensa pour l'enterrement de Louis XVIII près de deux millions cinq cent mille francs, qui furent votés avec les frais du sacre de Charles X. Ces deux cérémonies coûtèrent ensemble à la nation la somme ronde de six millions.

Quatre jours après, le nouveau roi, qui avait pris le nom de Charles X, fit son entrée solennelle à Paris : ce fut l'ancienne royauté entourée d'un grand cortége, précédée de ses hérauts d'armes, et suivie de tous les valets dorés. Charles X se rendit d'abord à l'église métropolitaine de Notre-Dame pour remercier Dieu de son intronisation : il rentra ensuite aux Tuileries, où il reçut les hommages de tous les corps de l'état. Le temps était pluvieux et froid; la population se montra très-réservée : elle redoutait le jour où le chef de l'émigration prendrait les rênes du gouvernement; la vie du comte d'Artois faisait assez pressentir ce que serait Charles X : les amis des libertés acquises par la révolution ne doutaient pas que la contre-révolution n'achevât de s'opérer, dès que les hommes de Coblentz et de 1815 auraient pour eux le pouvoir, et la volonté du roi.

Mais ces craintes se dissipèrent pour quelque temps, car les premiers jours du règne de Charles X étonnèrent ceux qui avaient vu arriver avec peine l'instant où il allait régner. Le ministère, qui sentait le besoin d'entourer Charles X d'un vernis de popularité, afin de le mettre en état de réaliser ses projets de restauration complète, trompa d'abord tous les pénibles pressentiments des libéraux : il marqua le commencement du nouveau règne par une ordonnance qui supprimait la censure. Cet acte important, basé sur ce qu'une pareille mesure contre les abus de la liberté des journaux ne paraissait plus nécessaire, fut reçu comme un grand bienfait; il rallia au gouvernement tous ces hommes sans principes politiques qui sont toujours prêts à se trouver heureux de la moindre

restitution de leurs droits, ou du mal qu'on ne leur fait pas.

L'abolition de la censure, quoique appréciée à sa juste valeur par ceux qui observaient la marche tortueuse du ministère, n'en fit pas moins l'effet qu'en attendaient ceux qui avaient ménagé ce moyen de réhabilitation au chef du gouvernement occulte, au protecteur avoué des hommes plus royalistes que le roi défunt lui-même. L'opinion, d'abord si défavorable au comte d'Artois, se modifia aussitôt; tant il faut peu de chose pour contenter une nation ! Quelques paroles que Charles X fit entendre au milieu des gardes nationales; quelques-uns de ces mots que les rois ont toujours sur les lèvres, ou que les courtisans leur prêtent, achevèrent de rendre Charles X aussi populaire que pouvait l'être celui qui, de tous temps, s'était déclaré le plus opiniâtre ennemi de la révolution, et même du régime monarchique représentatif tel que l'avait fait la charte.

Mais ces actes et ces promesses de régner constitutionnellement ne furent qu'un leurre dont le ministère se servit pour couvrir ses projets liberticides. La comédie ne fut pas plus tôt jouée, que les acteurs cessèrent de se déguiser, et l'on ne tarda pas à voir percer les intentions du gouvernement

Elles se dévoilèrent en premier lieu dans l'oraison funèbre de Louis XVIII, prononcée par l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, ministre des affaires étrangères et premier aumônier de Charles X; oraison qui ne fut qu'une violente attaque contre la révolution française, contre cette même liberté de la presse que l'on venait de rendre aux journaux, et même contre « tous ces enseignements qu'on a tant de soin, disait le ministre des affaires étrangères, de faire descendre jusqu'aux dernières classes du peuple. » Ainsi se dévoilait la pensée des hommes arrivés au ministère : ils en voulaient à la révolution, à ses œuvres, à ses principes; ils s'élevaient contre l'émancipation des peuples, contre l'instruction qui, selon eux, descendait trop bas, et ils se regardaient comme ayant la mission d'étouffer ce qui restait encore de germes révolutionnaires, après avoir sacrifié les principes.

Rien ne prouve mieux l'aveuglement de tous ces représentants de la vieille Europe ligués contre les peuples, que le traité qui fut signé à Madrid, le 5 décembre, entre la France, la Russie et l'Espagne, à l'effet de remettre l'Amérique du Sud sous le joug de son anciên oppresseur [1]. Les habitants de ces vastes contrées avaient reconquis leur indépendance et leurs droits; ils avaient brisé leurs fers sur la tête de leurs tyrans : ils s'étaient constitués en république, et c'était assez pour avoir assumé la haine de la *sainte-alliance*. Le traité qui fut signé à Madrid, sous ses auspices, témoigna assez de sa colère : elle croyait qu'en manifestant sa volonté, les peuples de l'Amérique allaient tomber à genoux et s'humilier devant ces prétendues puissances de la terre. Mais cette volonté liberticide resta impuissante; et le traité conclu à Madrid ne fut que ridicule, en ce qu'il eut pour effet d'affermir l'indépendance des ci-devant colonies de l'Espagne.

Quoique la sainte-alliance, ou plutôt l'alliance impie des rois contre les peuples crût avoir étouffé toutes les opinions généreuses qui venaient de faire explosion en Europe, elle n'était pas sans inquiétude en voyant les progrès que les idées républicaines faisaient dans le Nouveau-Monde. En ce moment-là ces belles contrées offraient le spectacle sublime de toute une population, heureuse sous le sceptre de la liberté et de l'égalité, payant un immense tribut de bénédictions publiques et d'hommages nationaux au citoyen français qui s'était placé à côté de Washington.

La Fayette, avant de mourir, avait voulu revoir les champs qu'il avait arrosés de son sang, le peuple qu'il avait contribué à rendre libre, et il reçut de ces républicains, que les rois ont tant d'intérêt à montrer ingrats, un accueil qu'aucun souverain n'avait jamais obtenu : toutes les pompes théâtrales dont les courtisans environnent les potentats s'étaient effacées devant la réception triomphale faite par les citoyens des États-Unis à l'hôte de leur noble nation; toutes les solennités royales avaient été éclipsées par la fête que le peuple américain avait improvisée à l'arrivée du général La Fayette. Il y avait dans cet enthousiasme républicain un grand sujet d'effroi pour les oppresseurs de la vieille Europe; aussi laissèrent-ils éclater leur haine pour les gouvernements libres du Nouveau-Monde.

Quand Charles X ouvrit la session législative de 1825, le discours qu'il y prononça parut, aux

[1] Pendant que la France aveuglée se liguait avec l'Espagne et la Russie pour remettre l'Amérique du Sud sous le joug de Ferdinand, l'Angleterre, qui ne perd jamais de vue les intérêts de son commerce, reconnaissait solennellement l'indépendance des républiques de la Plata, du Mexique et de Colombie. L'Angleterre faisait plus encore, elle concluait de fructueux traités de commerce avec ces nouveaux états, et se moquait des protestations du cabinet de Madrid. La France était alors entrée dans le système rétrograde de la sainte-alliance; elle avait pour principal ministre l'homme de la vieille monarchie et de l'émigration; tandis que l'Angleterre, qui avait le bonheur d'avoir un administrateur à la hauteur du siècle, secouait de toutes ses forces les liens dans lesquels l'avaient garrotée les Castlereagh, les Bathurst, et trouvait d'immenses avantages à professer les principes de l'illustre Canning, qui se résumaient à cette maxime : *Liberté civile, politique et religieuse pour tous les peuples.*

hommes qui méditent, de la plus haute importance. Après y avoir exprimé sa douleur de la mort de son frère, qui, disait-il, *avait relevé le trône de ses ancêtres*, le nouveau roi donnait l'assurance que les dispositions des gouvernements étrangers n'avaient pas éprouvé de changement, et ne laissaient aucun doute sur le maintien des relations amicales qui existaient entre le cabinet des Tuileries et ceux de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin. En effet, ces relations devenaient tous les jours plus intimes entre des hommes qui avaient les mêmes vues, les mêmes sentiments, les mêmes haines : le ministère Villèle était trop en harmonie avec les Metternich et les Nesselrode, pour qu'il n'y eût pas cet accord que Charles X vantait comme un bonheur, et que le peuple français devait redouter comme un fléau.

C'était en exécution de ces mêmes vues que l'Autriche était intervenue dans les révolutions de Naples et du Piémont, et qu'elle les avait étouffées par ses envahissements ; c'était ce même système qui avait fait entreprendre la guerre d'Espagne, et qui, après le rétablissement de Ferdinand VII, avait arrêté l'occupation de la Péninsule par les soldats aux ordres de la sainte alliance ; c'était enfin les combinaisons des rois absolus du nord qui dictaient toutes ces mesures arbitraires que l'on prenait au-delà du Rhin, et contre lesquelles la presse censurée ne pouvait plus élever sa puissante voix.

La sainte alliance n'avait plus besoin de stimuler le zèle contre-révolutionnaire du nouveau roi de France ; elle était assurée de ses sentiments, et n'avait plus qu'à laisser faire le ministère Villèle pour *réconcilier la France avec l'Europe*. Les ministres de Charles X promettaient que, dans quelques années, la nation française aurait rétrogadé de plusieurs siècles.

« Le moment est venu, disait le nouveau roi, d'exécuter les sages desseins conçus par le roi mon frère, et de préparer les moyens de fermer les dernières plaies de la révolution par un grand acte de justice et de politique. » Et ce grand acte c'était le *milliard* d'indemnité à donner aux hommes qui, durant vingt ans, n'avaient cessé de combattre dans les rangs des ennemis du peuple français, ou d'intriguer à l'étranger contre les hommes et les principes de la révolution. « Je veux que la cérémonie de mon sacre, ajoutait Charles X, termine la première session de mon règne : là, prosterné au pied du même autel où Clovis reçut l'onction sainte, et en présence de celui qui juge les peuples et les rois, je renouvellerai le serment de maintenir et de faire observer les lois de l'état et les institutions octroyées par le roi mon frère.... »

Mais, tandis que le roi promettait de maintenir les institutions constitutionnelles, le ministère préparait plusieurs projets de loi dont chacun devait leur porter une dangereuse atteinte. Déjà la charte avait été violée, dans son esprit comme dans ses termes, par le double vote donné aux électeurs des grands colléges, par le renouvellement intégral de la chambre des députés et par l'établissement de la septennalité. Déjà la liberté de la presse était devenue illusoire par les lois fiscales sur les journaux ; déjà on était entré dans les voies inconstitutionnelles en instituant un conseil-d'état par une simple ordonnance royale. Mille autres violations manifestes avaient en outre attesté que l'on ne craignait plus de fouler aux pieds cette même charte que l'on jurait publiquement de maintenir et de faire observer. Le ministère Villèle, fort de l'assentiment d'un roi dépourvu de toute espèce de talents politiques, et encouragé par les despotes du Nord, pouvait donc entrer sans détour dans les voies contre-révolutionnaires, et s'exercer plus ou moins ouvertement à détruire pièce à pièce ce qui restait encore aux Français des libertés publiques revendiquées par les hommes de la révolution. Ce ministère croyait qu'après avoir osé faire la guerre aux constitutionnels de l'Espagne, et après les avoir vaincus, il pouvait traiter les Français comme l'avaient été les patriotes de la péninsule : cette campagne contre les Espagnols lui avait donné tant de présomption et d'orgueil qu'il ne crut plus nécessaire de voiler ses projets, qui étaient de rétablir ce qui existait sous l'ancien régime ; le trône appuyé sur l'autel et sur l'aristocratie : le ministère Villèle comptait pour rien le reste de la nation.

Les circonstances parurent favorables au développement de son système : toute l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, se trouvait sous le joug de la sainte alliance, dont les baïonnettes portaient partout l'effroi. Comme il arrive toujours après des révolutions avortées, les peuples qui avaient montré quelques velléités d'émancipation, avaient vu river leurs fers : les maximes et les actes arbitraires les plus intolérables avaient été substitués subitement à quelques parcelles de liberté, qu'après le renversement de Napoléon on avait jetées aux peuples, pour prix de leurs sacrifices : partout le pouvoir absolu s'était fortifié au moyen de ces polices inquisitoriales renouvelées des despotes du moyen-âge ; partout les ministres et leurs dignes agents faisaient consister l'art de gouverner à étouffer toutes les facultés morales, tous les sentiments généreux, toute sorte de patriotisme. Après avoir ôté aux peuples la liberté d'émettre ses idées, ces ministres étaient arrivés jusqu'à leur interdire la faculté de penser librement ; et

en cela, les agents des royautés avaient été parfaitement secondés par les nouveaux jésuites, qui, chassés tant de fois, réapparaissaient avec leurs doctrines pernicieuses.

Le ministère Villèle pouvait donc se livrer en toute sécurité à l'exécution de ses plans contre-révolutionnaires. On avait préparé le terrain par l'introduction au ministère d'un prêtre dont la haine pour tout ce qui appartenait à la révolution s'était manifestée hautement; l'évêque d'Hermopolis avait été placé à la tête de l'instruction publique, afin que l'éducation de la jeunesse fût remise, de droit et de fait, entre les mains du clergé, et tombât enfin dans celles de la congrégation, qui tendait déjà ses réseaux sur toute la France.

Dans la précédente session, le ministère avait élaboré le fameux projet de loi concernant les crimes et délits commis dans les églises, et ce projet avait paru tellement barbare, que la chambre des députés, ne voulant pas faire reculer la législation jusqu'au moyen-âge, avait, par une vive opposition, forcé le ministère à le retirer. Mais la loi du sacrilége, entrait dans le système de ceux qui voulaient remettre la religion dans l'état; et s'ils l'avaient retirée comme intempestive, ils se proposaient bien de l'exhumer dans une occasion plus favorable. Ces mêmes hommes songeaient également à rétablir les communautés religieuses, et tout était préparé pour vaincre la répugnance des députés qui pouvaient donner la majorité au ministère.

A peine la chambre des députés fut-elle constituée sous la présidence de M. Ravez, que M. de Villèle, en sa qualité de ministre des finances, se hâta de présenter plusieurs projets de loi ayant tous une haute portée suivant les vues de ce ministre.

Le premier de ces projets de loi était relatif à la liste civile du nouveau roi, à l'apanage des princes et princesses de la famille royale, à celui de la branche d'Orléans, et enfin aux frais de funérailles de Louis XVIII et du sacre de Charles X.

D'après ce projet, la liste civile était fixée pour toute la durée du règne qui venait de commencer, à la somme de *vingt-cinq millions* de francs, comme sous les deux règnes précédents : le ministre faisait remarquer combien la liste civile était désintéressée, puisque malgré la grande augmentation du prix des denrées et de la main-d'œuvre, elle ne demandait que la même somme accordée, en 1790, à Louis XVI [1]. La majorité royaliste applaudit à ce désintéressement et vota, aux cris de *vive le roi*, la modique somme de vingt-cinq millions par an, dont Charles X voulait bien se contenter. Elle vota de même une somme annuelle de sept millions pour tenir lieu d'apanage aux princes et princesses de la famille royale. Ainsi les députés chargés de défendre les intérêts des contribuables, donnaient à une seule famille la somme énorme de *trente-trois millions* par an. Que si l'on considère que cette famille était en outre dotée de seize à dix-sept autres millions annuels provenant du produit du domaine de la couronne, sans compter le domaine privé, on arrivera à reconnaître que la nation française payait annuellement, pour être gouvernée par les descendants de ses anciens rois absolus, la somme de *cinquante millions;* c'est-à-dire, beaucoup plus que la contribution foncière de toute la France ne produisait brut du temps de Colbert; beaucoup plus que les royaumes de Sardaigne, de Naples, de Portugal, de Bavière, de Danemarck ne retirent encore annuellement de tous les impôts qui figurent à leur budget.

A ces cinquante millions annuels, ceux qui se disaient les mandataires du peuple français ajoutèrent *six millions* destinés à acquitter les frais des obsèques du feu roi et ceux du sacre de Charles X. C'était donc cinquante-six millions que l'on jetait dans le gouffre de la liste civile pour l'année 1825; cinquante-six millions qui échappaient à tout contrôle et dont la liste civile pouvait faire tel usage qu'elle jugerait convenable dans ses intérêts. Quel appât pour l'avidité des courtisans ! quelle sentine de corruption ! Et aucune voix n'osa s'élever pour combattre ces scandaleuses prodigalités; aucune voix ne protesta contre ces dilapidations de la fortune publique; car la plupart de ceux qui votaient le budget vivaient à la charge du budget, et beaucoup d'entre eux avaient part aux faveurs de la *cassette du roi :* les royalistes de la chambre étaient si pénétrés de respect et d'admiration pour ce qu'ils appelaient la splendeur du trône, la magnificence royale; toutes ces profusions leur paraissaient si naturelles et si justes

[1] M. de Villèle se garda bien de dire que, depuis Louis XVI, la France avait été gouvernée à bien meilleur marché : il se garda bien de rappeler que, dans les circonstances les plus difficiles et lorsque l'extrême cherté de tous les objets de consommation avait exigé l'établissement du *maximum*, la France, obligée de faire les plus grands efforts pour conserver son indépendance, son unité et sa liberté, était vigoureusement gouvernée, par douze hommes des plus capables, auxquels la nation ne donnait que 18 *francs en assignats* par jour. M. de Villèle ne dit pas non plus que du temps du directoire, époque à laquelle la France révolutionnaire était à l'apogée de sa gloire, les cinq directeurs de la république ne recevaient chacun que vingt mille francs en mandats; et enfin, que le premier consul ne demanda que *cinq cent mille francs* pour gouverner, et pour représenter dignement la majesté du peuple français. Ces rapprochements, s'ils eussent été faits au moment où l'on votait cinquante millions annuels pour le roi et sa famille, eussent peut-être éteint l'enthousiasme avec lequel ces prodigalités furent allouées.

qu'ils auraient rappelé à l'ordre, et peut-être chassé de la chambre comme indigne, le député courageux qui se serait permis quelques observations seulement sur le *quantum* de ces libéralités.

Tout le projet de loi aurait été voté sans la moindre discussion, si le ministre n'y eût pas intercalé un article relatif à l'apanage de la maison d'Orléans, que plusieurs députés trouvèrent déplacé, et qui fit naître des débats assez vifs. Le député Baziro dit que la chambre avait le droit d'attendre qu'on lui apprît les véritables motifs qui avaient fait introduire cet article dans une loi qui ne devait concerner que la liste civile : il en demandait l'ajournement, comme méritant une discussion particulière. Le ministre entra alors dans quelques détails sur l'institution de l'apanage de la branche cadette, et rappela les lois relatives à cette question.

Il résulta de ces explications que l'on s'était aperçu que le duc d'Orléans ne possédait, depuis la restauration, les biens constituant l'apanage dont son père jouissait antérieurement à la révolution, qu'à titre de restitution ; ce qui confondait ces biens avec les autres domaines qui lui appartenaient en propre. Il fallait donc, disait le ministre des finances, distinguer entre les propriétés qui avaient été restituées au duc d'Orléans, ce qui devait appartenir à ses héritiers dans le cas de l'extinction de sa branche, de ce qui devait faire retour à la couronne; et comme il s'agissait d'environ 57 mille hectares de domaines, payant près de 300 mille francs de contributions, le ministre pensait qu'il fallait consacrer par une nouvelle loi que les 57 mille hectares n'appartenaient à la maison d'Orléans qu'à titre d'apanage : c'était le moyen d'en assurer la reversibilité au domaine de l'état, dans le cas prévu par les ordonnances de Louis XIV qui avait institué cet apanage.

La loi proposée était évidemment contre la maison d'Orléans, qui n'était pas très-bien avec les chefs de sa famille, mais qui était alors soutenue par l'opposition : aussi vit-on cette opposition combattre le projet de loi du ministre par divers moyens. Ce qu'il y eut de particulier dans cette discussion fut l'intervertissement des rôles qu'on y remarqua : ce fut au point que les ultra-royalistes opinèrent pour que l'apanage ne fût donné qu'en rentes, tandis que les amis du duc d'Orléans voulaient qu'il restât constitué en domaines. Les premiers, au nombre desquels figurèrent MM. de la Bourdonnaye et de Berthier, tout en approuvant que les princes eussent des apanages, s'élevaient contre la coutume funeste de les donner en terres ; coutume, disaient-ils, qui avait amené les anciens rois de France à partager non-seulement les biens de la couronne, mais la couronne elle-même à leurs descendants : ils rappelaient les troubles excités par les factions d'Orléans et de Bourgogne, qui avaient divisé la monarchie et combattu le monarque même avec leurs immenses apanages. Ils concluaient à ce que l'apanage de la branche cadette ne fût reconstitué qu'en rentes, afin de tenir ces princes dans la dépendance.

MM. Foy et Méchin soutenaient, au contraire, que l'apanage devait être en terres, parce qu'il associait mieux les princes aux charges de la propriété, et les mettait dans des rapports plus intimes avec la cité. M. Bourdeau fut encore plus loin que les royalistes : il prétendit avec raison qu'on était encore sous l'empire de la loi de 1791, qui ne permettait plus de faire des constitutions apanagères sur l'état. M. Dudon traita habilement ce sujet, et établit la nécessité de l'examiner plus mûrement. La question des apanages ainsi soulevée allait prendre une gravité qui n'était pas dans l'esprit du projet de loi : aussi le garde-des-sceaux s'empressa-t-il de trancher les difficultés élevées par les partis, dont l'un, celui des ultra-royalistes, laissait percer l'intention de séparer la branche d'Orléans de celle des Bourbons; et l'autre parti opposé voulait maintenir cette branche cadette dans ses droits. Le ministère obtint que l'article fût mis aux voix, et la chambre l'adopta à une forte majorité. Il fut dès lors consacré que la branche cadette ne posséderait les 57 mille hectares de domaines qu'à titre d'apanage reversible au domaine de l'état, et qu'elle ne pouvait nullement les aliéner; ainsi qu'elle en avait le droit pour ses autres domaines.

Dès que toutes ces dispositions de famille furent votées, on vit arriver à la chambre des pairs le ministre des affaires ecclésiastiques avec un de ces projets de loi qui tendaient à introduire la religion dans le gouvernement. En 1823, sur la proposition de M. de Ferrand, il avait été soumis à la chambre des pairs des combinaisons tendant à donner au roi le pouvoir d'autoriser l'établissement des congrégations de femmes. Ce projet avait été rejeté alors comme n'étant pas en harmonie avec les besoins et les vœux du moment.

Mais l'arrivée au ministère de l'évêque d'Hermopolis et la marche rétrograde du gouvernement fit juger aux hommes monarchiques que le moment était venu de faire passer ces combinaisons contre-révolutionnaires. La loi sur les communautés religieuses fut donc présentée de nouveau avec quelques légères modifications, et M. d'Hermopolis se chargea de la soutenir devant les chambres. Cette loi, que les ultra-royalistes regardaient comme conforme aux principes monar-

chiques, tels qu'ils les entendaient, avait pour but de faire consacrer que le roi pouvait, par de simples ordonnances, autoriser tous les établissements de communautés religieuses de femmes qu'il aurait jugé convenable. Ils prétendaient qu'il était du principe vital du gouvernement établi de donner à la couronne toutes les attributions que la charte n'avait pas expressément mises hors de son pouvoir, et de laisser dans le domaine des ordonnances ce qui n'était pas évidemment du ressort des lois.

Des conditions essentielles de l'autorisation, le projet arrivait à traiter de la capacité des établissements autorisés relativement à la jouissance des droits civils. En un mot, on voulait pouvoir rétablir par simples ordonnances les congrégations de femmes, et laisser à ces congrégations la liberté d'acquérir. Le ministre des affaires ecclésiastiques prétendait qu'on devait laisser à la couronne le droit de donner ces autorisations auxquelles il ne voyait aucun danger. « L'expérience, disait M. Frayssinous, a bien hautement démenti les clameurs du dernier siècle contre les vœux de religion; vœux qu'il présentait comme un joug de fer appesanti sur des milliers de victimes. » Et il ajoutait plus bas : « Je ne suis pas du nombre de ceux qui se plaisent à se précipiter dans le bien, au risque de ne pas le faire ou de le faire mal; sans être timide, il est permis de prendre conseil des circonstances, de laisser quelque chose à faire au temps, d'éprouver pour mieux connaître, d'observer l'esprit de son siècle, et sans en être l'esclave, de ne pas s'exposer à se briser contre ses résistances. »

Ces aveux démontraient clairement que la loi sur les communautés de femmes était un ballon d'essai qui était lancé pour pressentir l'opinion et pour savoir jusqu'où on pourrait essayer de la faire rétrograder. Après les congrégations de femmes, on aurait autorisé celles de religieux, puis les jésuites, et enfin on serait arrivé à recréer l'ordre du clergé et à lui rendre les biens, les droits et les prérogatives dont il jouissait avant la révolution. Le but de ceux qui voulaient reconstituer la monarchie sur ses anciennes bases était de revenir sur les mesures les plus sages de l'assemblée constituante, et de couvrir de nouveau la France de ces prétendues associations pieuses, auxquelles on voulait que l'éducation de l'enfance et de la jeunesse fût désormais confiée.

La loi sur les communautés religieuses apparut avec toute sa gravité aux yeux de plusieurs pairs : MM. de Catelan, Siméon, Lanjuinais et Lainé en combattirent les diverses dispositions : les uns s'opposaient à ce qu'on laissât faire au roi ce qui était évidemment du ressort de tous les pouvoirs de l'état, c'est-à-dire de la législature; les autres se déclarèrent contre la faculté d'acquérir. » Le pouvoir législatif, disait Lanjuinais, peut seul établir des communautés. Si elles consentaient à déléguer ce droit, qui est celui de concourir à la confection des lois, les chambres prépareraient, pour un avenir très-prochain, leur ruine et celle de la monarchie. »

— « C'est une sorte d'abdication que l'on demande à la chambre, s'écriait M. Lainé; en y cédant elle autoriserait à demander une semblable abdication pour des objets généraux, et de sujet en sujet, de restitution en restitution, la chambre arriverait à une extrémité qu'il n'est pas permis d'énoncer. »

Malgré cette vive opposition, la loi relative aux communautés religieuses de femmes passa dans la chambre des pairs, et n'y subit que quelques légers amendements.

Dans celle des députés, Méchin seul parla contre les actes et les intentions des ministres, et le fit de manière à épuiser la question. « La loi que l'on propose à votre adoption, dit-il, me paraît devoir être le type de celles qu'on vous apportera prochainement.... Ces institutions, vers lesquelles un zèle religieux entraîne, entrent aussi dans la série d'idées que, par abus de mots, ce me semble, et dans l'oubli ou le mépris de nos principes constitutionnels, on appelle exclusivement les idées monarchiques.

» La monarchie veut une noblesse; une noblesse ne se soutient que par les majorats et les substitutions : point de substitutions ni de majorats possibles sans le droit d'aînesse; point de droit d'aînesse si les cadets et les filles ne trouvent dans la possession exclusive d'une catégorie d'emplois publics ou de situations préparées à l'avance, des ressources que les combinaisons aristocratiques leur enlèvent au bénéfice de leurs aînés.

» C'est ainsi, Messieurs, qu'en ne voulant rien céder de l'ancien terrain, on est ramené dans la route qui, à travers bien des vicissitudes, nous a conduits à une grande et terrible révolution.

» Pourrait-on traiter mes alarmes d'exagération? Depuis l'époque où, à l'occasion de la loi du recrutement, on n'hésita point à regarder l'avancement par ancienneté comme une sorte d'usurpation des droits des cadets de familles, nous avons fait bien du chemin, et j'ose prédire que nous n'achèverons pas notre carrière septennale sans qu'on propose les fidéicommis, les fiefs et les substitutions; c'est là le système monarchique tant vanté, en opposition au système constitutionnel et à ce dogme de l'égalité devant la loi, condamné hautement, en dépit de la charte,

comme révolutionnaire au premier chef. Pour les cadets, de minces légitimes et des emplois exclusifs; pour les filles, le célibat et les couvents » voilà ce que l'on préconise systématiquement.

» Un jour vous vous réveillerez surpris de voir surgir de toutes parts telle congrégation que votre dévoûment à l'état et au prince vous aurait portés à repousser avec énergie. Une ordonnance non publiée aura, dans un instant, renversé l'ouvrage des plus illustres magistrats, des treize parlements du royaume, de tous les rois de la chrétienté, et de la sagesse infaillible du pontife suprême. »

M. Méchin avait dit tout ce qu'il était possible de faire entendre à une chambre telle que la *septennale;* il avait prédit ce qui arriverait de ces envahissements du pouvoir et de cette introduction de la religion dans l'état : l'opposition ne pouvait plus faire que de vaines protestations : elle se borna à rejeter la loi quand on en vint au scrutin, et à déplorer l'aveuglement de cette majorité ultra-royaliste, qui, ne cessant de mépriser l'opinion publique, alimentait ainsi l'élément révolutionnaire qu'elle croyait étouffer.

La loi sur les communautés religieuses était à peine votée, que le nouveau garde-des-sceaux, M. Peyronnet, se sentit assez fort pour oser représenter aux chambres le projet sur le sacrilége, projet que le ministère avait été contraint de retirer dans la précédente session, effrayé qu'il fut de l'opposition qu'il rencontra. Depuis lors, la loi du sacrilége avait été refondue; ce qui, l'année précédente, était le principal, devenait en dernier lieu l'accessoire. Mais telle qu'elle était encore, cette terrible loi ne rappelait que trop les siècles de barbarie et d'intolérance qui étaient déjà bien loin de nous.

D'après le nouveau projet, le sacrilége simple ou la profanation des vases sacrés était puni de mort; celle des hosties sacrées, de la peine du parricide, si les voies de fait avaient été commises volontairement, ou par haine ou mépris contre la religion. Le vol sacrilége était aussi puni de mort, lorsqu'il avait été commis dans une église consacrée à la religion de l'état, avec les circonstances déterminées par l'art. 381 du Code pénal, ou de travaux forcés à perpétuité sans les circonstances. Une autre partie de ce projet déterminait l'emprisonnement ou les amendes plus ou moins considérables qui devaient être appliquées, suivant leur gravité, aux délits commis dans les églises ou sur les objets consacrés à la religion. Enfin, il y était dit que les dispositions relatives aux crimes et délits commis dans les églises étaient applicables aux crimes qui pourraient l'être également dans les édifices consacrés aux cultes légalement établis en France.

Tel était l'épouvantable projet de loi dit du sacrilége, dont M. de Peyronnet chercha à justifier les dispositions et la nécessité. Cependant, de l'aveu même du garde-des-sceaux, les exemples du sacrilége simple, c'est-à-dire, de la profanation des vases sacrés et des hosties, publiquement et avec intention, étaient très-rares, et il déclarait lui-même que les dispositions de la loi proposée ne recevraient peut-être jamais d'application. « Quand nous portons nos regards sur la société, avouait-il, nous y remarquons plus d'indifférence que de haine pour la religion; plus de négligence et d'oubli que d'ardeur à la combattre et à l'outrager; plus d'impiétés commises par des malheureux dépourvus de foi, que de sacriléges commis par de fanatiques adversaires de nos croyances. » Toutefois, M. Peyronnet pensait qu'il existait dans le Code une lacune qu'il fallait combler, et que lors même que la loi ne devrait recevoir aucune application sous le rapport du sacrilége simple, il était de l'honneur de la législation française d'avoir tout prévu. Le garde-des-sceaux ne disait pas tout, il ne convenait pas que cette loi atroce était imposée par ce qu'on appelait alors le *parti prêtre*, parti qui travaillait sans relâche à ressaisir son ancienne influence.

Ce parti avait alors un fort appui dans les hommes de l'émigration et de 1815, dans les organisateurs des cours prévôtales; et il se trouvait encore beaucoup de ces hommes dans les deux chambres.

Le rapporteur de celle des pairs, M. de Breteuil, fut encore plus loin que le garde-des-sceaux : il qualifia le sacrilége d'attentat *déicide*. « Pourquoi ne pas payer à la religion de l'état, disait ce pair, le tribut d'hommages qui lui est dû? Pourquoi ne pas rendre notre législation plus morale, plus complète, plus religieuse? Quel inconvénient à prévoir un crime, si cette prévoyance est, comme nous le pensons, un moyen de l'empêcher? Pour parvenir à faire respecter nos lois, commençons par faire respecter la religion; accordons-lui toute la protection qu'elle réclame : donnons aux tribunaux les moyens de venger la société, lorsqu'elle est attaquée dans l'objet de sa vénération, et ne craignons pas d'avouer que le plus grand des crimes est celui défini par l'art. 1er du projet de loi (le sacrilége simple.) »

Ainsi, c'était pour payer à la religion chrétienne un tribut d'hommages, que les législateurs de 1825 proposaient la loi anti-chrétienne contre le sacrilége; c'était pour rendre la législation plus morale, qu'on y introduisait des dispositions atroces et impies.

M. Molé s'étonna de voir la chambre appelée à délibérer sur un projet dont le ministre avait lui-

même confessé l'inutilité, il ne concevait pas quelle contrainte l'obligeait à présenter une loi si peu appropriée aux besoins de l'époque, si peu d'accord avec les doctrines de Jésus-Christ.

« Selon la belle définition de Montesquieu, disait M. Molé, les lois ne sont que l'expression du rapport des hommes entre eux. Les rapports de l'homme avec son créateur forment la loi religieuse. Toute infraction à la loi religieuse s'appelle *péché*, comme toute infraction à la loi civile s'appelle *crime* ou *délit*. » A la vérité, les lois civiles punissent les crimes ou délits qui intéressent la religion; mais ce n'est pas pour venger la divinité, qu'elles saisissent le glaive; c'est pour la défense de la société elle-même, de la société outragée dans les objets de sa vénération et de son culte, de la société mise en péril par les efforts tentés pour avilir et détruire ce qui fait sa force et sa sûreté. Ainsi, dans ce cas-là, ce sont encore les rapports des hommes entre eux qui font l'objet de la loi; c'est l'outrage à la croyance d'un grand nombre, c'est le trouble et le désordre portés dans la société, qu'elle punit. Mais en traitant du sacrilége simple, c'est-à-dire, de l'offense de l'homme envers Dieu, votre loi fait tout autre chose; elle fait entrer le péché dans le domaine des lois. »

« Le dogme, ajoutait encore M. Molé, le dogme vient d'abord implorer humblement la protection de la loi, et bientôt il l'inspire, il s'en empare et commande ou proscrit en son nom. Après le sacrilége viendra le blasphème; tout péché serait assimilé au délit ou au crime, et la force se chargerait de redresser l'erreur.

» Pour éviter une discussion si périlleuse, on a donné à entendre que la loi ne s'exécuterait pas : on la représente seulement comme un hommage à notre religion et à notre foi. Mais y pense-t-on bien? un tel hommage, une telle loi ne seraient-ils pas eux-mêmes autant de sacriléges? le Dieu qui a versé son sang pour les hommes, ne demande pas qu'on répande le leur; il ne vous a point délégué le soin de ses vengeances : le jour où elles éclateraient, ce monde, ouvrage de ses mains, aurait cessé d'exister. « La vengeance appartient à moi seul, » a dit le Seigneur; répétons en toute humilité ces mots terribles. »

La discussion prenait un caractère solennel : plusieurs pairs, même parmi les ultra-royalistes, repoussaient la loi du sacrilége dans ce qu'elle avait d'atroce. M. Lally-Tollendal y reconnut cette influence anti-gallicane que, disait-il, personne ne saisit, que tout le monde sent, qui cherche à s'infiltrer partout, et dont les prétentions compromettraient les autels eux-mêmes, s'ils pouvaient être compromis. Plutôt que d'admettre la peine de mort, et de la mort précédée de la mutilation, peine barbare qui répugnait à son cœur, M. Lally voulait rejeter toute la loi. « Voilà donc où l'on est conduit par la progression des mots, s'écriait-il; on a parlé de profanation, puis de sacrilége, et on est enfin arrivé à articuler le mot *déicide*. »

— « On vous demande aujourd'hui de trancher la main qui s'est levée contre les choses saintes, ajoutait M. de Broglie, on vous demandera demain de percer d'un fer rouge la langue qui les a blasphémées, et vous arriverez ainsi à toutes les atrocités du moyen-âge. La charte a voulu que la loi civile demeurât neutre entre les diverses croyances : un seul acte en faveur de l'une d'elles vous conduit nécessairement au dernier terme de l'intolérance, et à l'invasion de l'autorité civile par l'autorité religieuse. »

Telle était en effet la pensée des auteurs du projet de loi, et tel était le terrain sur lequel l'opposition devait le combattre. C'est ce que firent encore MM. de Bastard, Lanjuinais, Lemercier, Pasquier, Pontécoulant et Châteaubriand; tous soutenaient que ce qui pouvait être un péché n'était pas de la compétence des lois humaines.

Mais le ministre trouva des auxiliaires dans la plupart des pairs qui professaient les maximes de l'ancienne monarchie. MM. de La Bourdonnaye, de Chastellux, de Breteuil et de Bonald parlèrent en faveur de la loi, et approuvèrent les peines qu'elle infligeait aux attentats sacriléges; ils soutinrent que ces attentats étaient de la nature de ceux dont il fallait punir le scandale. « Il y a nécessité, disait M. de Bonald, de s'opposer aux efforts de l'impiété pour se fortifier et se maintenir dans les conquêtes qu'elle a faites pendant le dix-huitième siècle. Si les bons doivent leur vie à la société comme service, les méchants la lui doivent comme exemple. »

— « La corruption a quitté les salons, ajoutait M. de Fitz-James; mais elle est descendue dans les boutiques; elle se maintient dans les rues, et menace d'inonder la campagne. A quelle autre fin seraient destinées ces éditions complètes de Voltaire et de tous les auteurs impies du dernier siècle? Voltaire, pendant quarante ans, commanda le sacrilége. La révolution, après lui avoir fidèlement obéi, a laissé des adeptes. »

L'un des soutiens de la loi, le marquis de Villefranche, après avoir déclaré que le sacrilége lui paraissait mériter un châtiment plus rigoureux que le régicide, aurait même voulu que l'application de la loi sur ces sortes de crimes fût confiée aux cours royales, au lieu de l'être aux cours d'assises, « parce que, disait-il, la question intentionnelle, soumise aux jurés, pourrait laisser au coupable trop de chances d'impunité. »

C'était ainsi que pensaient tous ces émigrés

rentrés, tous ces champions de la vieille monarchie; et, s'ils n'avaient pas en leur faveur la raison, l'équité, l'esprit même de la charte, ils avaient au moins pour eux le nombre des voix, tant dans la chambre des pairs que dans celle des députés.

Aussi, quand on en vint au vote des articles, tous les amendements proposés dans le but de rendre la loi moins atroce furent rejetés par la majorité: un seul fut admis par la commission, ce fut celui de M. Bonald, consistant à substituer l'amende honorable à la mutilation. Le moyen-âge et l'époque où florissait l'inquisition réapparaissaient dans toute leur barbare intolérance, au milieu d'un siècle dont les idées philosophiques tendaient à faire déclarer l'entière inviolabilité de l homme, et à abolir la peine de mort, ainsi que les autres supplices qui faisaient encore gémir l'humanité.

Lorsque le garde-des-sceaux, fier du succès qu'il avait obtenu à la chambre des pairs, présenta son abominable loi aux méditations des députés, il n'était plus inquiet sur le sort qu'elle éprouverait dans la seconde chambre : les royalistes avaient serré leurs rangs; ils s'étaient comptés, et le ministère était sûr par avance que la loi passerait, en dépit de tout ce que l'opposition pourrait dire contre cette législation draconienne. Il eut l'audace d'affirmer que les dispositions contenues dans le projet sanctionné par les pairs étaient impatiemment attendues, comme une expiation nécessaire après tant d'années d'indifférence et d'impiété.

La commission chargée de l'examen de ce projet n'hésita point, par l'organe du vendéen Chifflet, à proposer son adoption; elle le justifia même, et le considéra comme un besoin du temps. « La révolution, dans son délire, disait ce rapporteur, a enlevé à la religion toutes les lois qui la protégeaient : le législateur doit lui rendre successivement toutes celles que n'exclut pas la forme actuelle de notre gouvernement. » M. Chifflet trouvait même que la loi était incomplète. « Le gouvernement, ajoutait-il, a dû et voulu frapper le principe d'irréligion qui menace la société, et qui paraît envahir toutes les communions chrétiennes. »

Mais, si la commission, composée de royalistes, trouvait la loi nécessaire, il n'en fut pas de même de l'opposition libérale: MM. Bourdeau, Devaux (du Cher), Royer-Collard, Chabaud-Latour, Benjamin-Constant la combattirent avec les armes de la raison et de la philosophie; et, quoique la matière parût avoir été épuisée à la chambre des pairs, ils trouvèrent, dans leur talent comme dans leur indignation, les moyens de la traiter d'une manière aussi neuve qu'éloquente.

Les défenseurs du projet de loi s'étaient appuyés des exemples de l'antiquité et des derniers siècles, « où, disaient-ils, la peine de mort était appliquée aux crimes sacriléges. »

— « Toute l'habileté qui a été déployée dans la défense du projet de loi, leur répondit M Royer-Collard, a consisté à confondre, avec un art qui n'a jamais été en défaut, l'outrage à Dieu avec l'outrage à la société; celui-ci punissable, celui-là inaccessible à la justice humaine, et à se servir de l'un pour fonder la pénalité, et de l'autre pour la justifier. La religion, vaguement invoquée, a merveilleusement prêté à cette confusion.... Voilà le principe que la loi évoque des ténèbres du moyen-âge et des monuments barbares de la persécution religieuse; principe absurde et impie, qui fait descendre la religion au rang des institutions humaines; principe sanguinaire, qui arme l'ignorance et les passions du glaive terrible de l'autorité divine. »

« La théocratie de notre temps, ajoutait l'orateur, est moins religieuse que politique; elle fait partie de ce système de réaction universelle qui nous emporte; ce qui la recommande, c'est qu'elle a un aspect contre-révolutionnaire. »

M. Royer-Collard n'apprenait rien de nouveau : toute la France savait la haine que les prêtres et les émigrés portaient à la révolution. Heureusement, les principes de cette révolution étaien encore chers à la nation, et plus on s'efforçait de les étouffer, plus la nation se montrait disposée à les défendre.

Mais, comme la chambre des députés de 1825 n'était nullement en harmonie avec la France, qui se montrait alors toute philosophique, la majorité de cette chambre adopta la loi dite du sacrilége, loi que les libéraux avaient si bien qualifiée, et dont le souvenir restera comme une tache sanglante dans cette législation du moyen-âge, dont les royalistes voulaient doter la France libérale du dix-neuvième siècle.

CHAPITRE II.

Loi sur le milliard d'indemnité alloué aux émigrés.— Débats à ce sujet. — Projet de loi sur la conversion des rentes. — Motifs qui forçaient le ministère à le présenter. — Position du ministère envers les chambres et envers la nation.—Ordonnance qui reconnaît l'indépendance de Saint-Domingue. — Indemnité stipulée en faveur des colons. — Arrivée à Paris de M. de Metternich. — L'opposition dévoile ses projets. — Dilapidations commises pendant la campagne d'Espagne. — Mesure contre les généraux. — Dernières paroles du général Foy à la tribune. — Prorogation de la session.

La loi sur la liste civile, celle sur les corporations religieuses et celle dite du sacrilége avaient

caractérisé le commencement de la session de 1825; mais ce n'était qu'une faible partie des mesures rétrogrades que le ministère Villèle préparait depuis longtemps, et que le discours du roi avait fait pressentir. Un projet de la plus haute importance, celui qui a le plus occupé l'attention publique, et qui fut le point culminant de cette session fameuse par sa marche contre-révolutionnaire s'élaborait. J'ai désigné la loi qui avait pour objet d'accorder aux anciens émigrés, propriétaires de biens fonds confisqués au profit de l'état en vertu des lois révolutionnaires, une indemnité d'un *milliard*.

Déjà par des lois ou même par des ordonnances rendues depuis la restauration, les émigrés étaient rentrés en possession de celles de leurs propriétés non vendues; la plupart des anciens grands seigneurs avaient recouvré leurs hôtels et leurs immenses forêts; et comme cette classe avait été traitée avec la plus imprudente prédilection par Napoléon devenu empereur, elle était dès l'époque de la restauration, aussi riche qu'avant la révolution : presque tous les hommes de Coblentz étaient déjà électeurs des grands colléges et éligibles. Ainsi, l'aristocratie se trouvait reconstituée avec ses terres et ses hôtels; elle n'avait de moins que les dettes qui l'obéraient sous l'ancien régime.

Cette statistique financière de l'aristocratie ne pouvait être mise en doute; elle était écrite dans le cadastre. Mais il ne suffisait pas à cette aristocratie dévorante d'être dans une position si prospère; il fallait encore qu'elle eût les moyens de déployer le luxe de la cour de Marie-Antoinette, et, à cet effet, le ministère Villèle avait pris l'engagement de la combler de richesses, sans s'inquiéter des charges qu'il imposerait aux contribuables, dont la plupart manquaient du nécessaire.

Il avait donc été arrêté par les courtisans qu'aussitôt que les circonstances se montreraient favorables, le ministère proposerait aux chambres d'accorder aux émigrés une indemnité d'un *milliard*. C'était pour arriver à ce but qu'avait été établi de longue main le double vote, qui devait peupler la chambre des députés de ces mêmes émigrés par lesquels on voulait faire appuyer le projet d'indemnité; et c'était encore pour préparer les voies que, dans la précédente session, on avait essayé de proposer la conversion des rentes. Tout cela faisait partie d'un plan longtemps médité, et dont tous les moyens d'exécution avaient été préparés d'avance.

Quand le ministère crut avoir assez peuplé la chambre des députés de parties prenantes, il leur présenta l'appât; et comme suivant l'expression de M. Méchin, chaque boule en faveur du projet pour l'indemnité devait se changer en coupon de rentes [1], le ministère ne doutait pas que le moment ne fût arrivé de fermer ce que Charles X appelait *les dernières plaies de la révolution*.

[1825] Le 5 janvier, M. Martignac, orateur du gouvernement pour soutenir le projet de l'indemnité, monta à la tribune et fit un long exposé dans lequel il rappela les motifs de l'émigration, les malheurs des émigrés et la nécessité de les réparer. Les violences de la révolution lui servirent de thème, et il se délecta à prouver que les assemblées nationales avaient été injustes envers ces pauvres émigrés, et qu'eux seuls méritaient la sollicitude d'un gouvernement réparateur. « La confiscation lancée contre les émigrés, disait l'orateur du gouvernement, ne fut pas une peine établie, mais une vengeance exercée; ce fut la confiscation en masse, cette confiscation qui marche à la suite de proscriptions... Il importe qu'un exemple mémorable et utile soit donné pour que tous apprennent que les grandes injustices doivent, avec le temps, obtenir de grandes réparations. »

La nécessité de cette réparation lui paraissant établie, le gouvernement avait pensé que l'indemnité devait être complète et représenter une valeur à peu près égale à celle qu'elle était destinée à remplacer au capital perdu, sans quoi, disait-il, l'empreinte de la confiscation resterait toujours sur les biens vendus.

Il prit donc pour base les évaluations suivantes :

Biens dont le revenu avait été évalué et dont la valeur se trouve formée par la multiplication du revenu.	692,407,615 fr.
Biens dont la valeur fut déterminée par le prix d'adjudication réduit sur l'échelle des départements, représentant une somme de.	605,352,992 fr.
Valeur totale des biens vendus.	1,297,760,607 fr.
Sommes payées par l'état à la décharge des émigrés. . .	309,940,645 fr.
Le capital pour lequel l'indemnité devait être accordée, était donc fixé à.	987,819,962 fr.

Mais comme il était impossible de payer aux fa-

[1] M. Méchin, après avoir reproché aux députés du double vote de se constituer juges dans leur propre cause, leur faisait craindre qu'on ne dit d'eux ce que Pascal mettait dans la bouche d'un proviseur de Sorbonne : « Nous avons fait entrer tant de cordeliers, tant de cordeliers, qu'enfin nous l'emporterons; car il est plus aisé de trouver des cordeliers que de bonnes raisons »

milles des émigrés un capital aussi considérable, le ministre des finances proposait aux chambres de l'autoriser à émettre trente millions de rente à trois pour cent, et par cinquième d'année en année.

Tandis que la commission spéciale s'occupait de l'examen de ce projet; il se manifesta dans la nation une opposition des plus vives à ce projet ruineux pour l'état. En même temps des réclamations s'élevèrent de toutes parts contre le privilége que l'on accordait aux pertes des émigrés. Une foule de pétitions demandaient que l'indemnité fût étendue à tous ceux qui avaient souffert soit par l'établissement du *maximum*, soit par la réduction des rentes en tiers pour cent consolidés, soit par les dévastations de l'invasion, soit enfin par la suppression de la dotation de la légion-d'honneur. Toutes ces pétitions étaient vivement soutenues par l'opposition, qui demandait qu'au milieu du splendide festin qu'on allait servir aux émigrés, on laissât du moins tomber de la table quelques miettes pour ceux qui avaient porté jusqu'au bout du monde la gloire du nom français.

La commission, composée de députés qui devaient prendre part au festin, admit le principe de l'indemnité, et ne fit subir que peu de modifications au projet du ministre. C'était les parties intéressées qui allaient ainsi s'adjuger le milliard et se partager les dépouilles de la nation. Ce fut en vain que M. de Girardin proposa aux députés qui allaient être compris dans la mesure de se récuser, aucun n'eut la pudeur de le faire, et le projet fut mis en discussion pour la forme[1].

Le rôle de l'opposition, au point où les manœuvres des ministres l'avaient réduite, ne pouvait plus consister qu'à marquer les pas que le gouvernement faisait dans la carrière de la contre-révolution : mais le parti libéral de la chambre des députés se dédommagea de son impuissance à arrêter le débordement, en déchirant le voile avec lequel le ministère masquait ses vues.

Le premier membre qui parla contre le projet de loi fut le vénérable Labbey de Pompierres, dont la voix courageuse bravait toujours toutes les tempêtes que sa franchise et ses principes excitaient dans la chambre du double vote.

« Si après le manifeste de Brunswick, l'émigration eût triomphé, dit ce député patriote, la révolution eût subi la loi du vainqueur, comme elle vient de la subir à Naples et à Madrid; les précautions oratoires auraient été inutiles. La subira-t-elle après avoir vaincu pendant trente ans, lorsque tous ses principes, toutes ses conquêtes sont dans nos lois, dans nos mœurs? Telle est la question. » Faisant aussitôt l'historique de l'émigration, il arrivait aisément à prouver que les émigrés n'avaient fait que recueillir les fruits de leur infame conduite, et qu'au lieu de dédommagements, la nation ne leur devait que de la haine.

Personne n'ignore, ajoutait M. Labbey de Pompierres, que l'émigration la plus fatale à la France, celle qui s'arma contre elle, celle qui alla soulever l'étranger contre la patrie, commença en 1789 : alors la France était en paix avec l'univers, la plus grande tranquillité régnait dans l'intérieur : un décret rappela les émigrés : toutes les barrières leur furent ouvertes : mais une fatale obstination ne fit suivre que la route de Coblentz. N'écoutant que leurs préjugés, et sans égards aux proscriptions qui menaçaient leurs pères, leurs femmes, leurs enfants, aux dangers qu'ils accumulaient sur des têtes si chères; ils appelèrent l'Europe à la dépouille, au partage du pays qui les vit naître, de la terre qui les avait nourris, qui fournissait encore à leur existence par l'entremise de leur famille.

« Les manifestes de Berlin, ceux du duc de Brunswick avaient paru : la guerre était commencée lorsque la confiscation fut prononcée. Cette mesure était la loi du temps; elle était, depuis trois mille ans, celle de toutes les nations connues. Qui en usa plus souvent et plus largement que le gouvernement français, depuis la conquête qui fut la confiscation du sabre, jusqu'à la dernière, qui fut celle de la loi?... La confiscation eut deux motifs : l'un, de fournir aux frais d'une guerre suscitée par ceux dont la nation prenait les biens; l'autre, de priver d'une partie de leurs revenus ceux qui déchiraient le sein de la patrie. Et quelle est la puissance qui se refuse à enlever à son ennemi ses moyens d'attaque? ce fut donc un acte de conservation, et non un acte de vengeance....

» On a prétendu que les émigrés seuls avaient perdu; que les créanciers de l'état, les négociants, les capitalistes n'ont éprouvé qu'une perte partielle. Ah! dites plutôt, dites avec sincérité : ils perdirent beaucoup; leurs sacrifices furent immenses et de toute espèce; mais ils restèrent fidèles à la patrie : *Inde mali labes*.

» Les émigrés ont tout perdu! fiction mensongère, que les listes d'électeurs ont dissipée depuis longtemps. A l'exception de quelques émigrés de province, qui n'auront qu'une faible part à l'indemnité; à l'exception de ceux dont toute la fortune était mobilière, et que la loi *invoquée au*

[1] D'après un relevé statistique de la chambre des députés, dont il n'est pas permis de contester l'exactitude, il fut établi que sur les trois cent quatre-vingt-trois membres qui votèrent sur la loi de l'indemnité, trois cent vingt étaient d'anciens privilégiés, parmi lesquels cent quatre-vingt-quatre étaient titrés, et au moins deux cent soixante fonctionnaires. Il y eut pour la loi deux cent cinquante-neuf boules blanches et cent vingt-quatre noires. Il est donc évident que l'indemnité fut votée par ceux qui devaient se partager le milliard

nom de la justice repousse; à l'exception des cadets de famille, qui n'avaient que la cape et l'épée, tous, ou leurs héritiers, sont électeurs; tous, ou presque tous, sont des grands colléges; tous, ou presque tous, sont éligibles.

» Si la possession d'un bien confisqué est illégitime, poursuivait l'orateur, quel est le champ exempt de cette tache? quelle est la terre qui n'en fut pas atteinte? qu'aurait-on à répondre à un nouveau possesseur qui, se présentant dans la chambre des pairs ou dans celle-ci, avec une liste complète de confiscations anciennes ou modernes, et s'adressant aux chefs des familles les plus riches, et les plus hautes en dignité, demanderait aux uns : Que fit-on des terres des Coligny, des Téligny et des milliers de Français qui périrent dans ce jour d'exécrable mémoire? aux autres : quels sont les possesseurs des dépouilles des Concini, des Cinq-Mars, des de Thou, des Marillac? En quelles mains sont les biens des religionnaires fugitifs, presque tous donnés à l'obsession, à la faveur! Voilà donc toute la propriété mise en question; voilà où nous conduit un ministre inconsidéré : il réveille un procès assoupi depuis les Gracques, un procès qui fit naître les fureurs des Marius, des Sylla..... et vous êtes appelés à le juger.

« Messieurs, concluait Labbey de Pompierres, la première règle de l'équité, un principe de tous les lieux, de tous les siècles, est que nul ne peut décider dans sa propre cause. Le devoir du juge est de s'abstenir dans toute discussion où son intérêt est engagé; or, de quelque côté que se porte ma vue dans cette chambre, je n'y vois que des parties intéressées; je n'y trouve point de juges. En vain donneriez-vous le nom de loi à votre décision, elle n'en aurait point le caractère. »

Tels étaient les moindres motifs sur lesquels les libéraux de la chambre des députés s'appuyaient pour repousser l'ensemble de la loi dite d'indemnité. Que si l'on venait ensuite à examiner si la situation financière de la France lui permettait de faire de pareilles prodigalités, on arrivait à reconnaître que depuis la restauration, le budget annuel avait doublé en peu d'années, et que, de la somme de 40 millions de rentes à laquelle s'élevait, en 1815, toute la dette publique, cette dette était portée, dix ans après, à plus de quatre milliards de capital.

« L'émigration, que l'on nous présente comme ayant tout perdu, ajoutait-on, n'a jamais été si opulente qu'elle l'est aujourd'hui. Il y a vingt-trois ans que les restitutions ont commencé pour elle, et déjà, à cette époque, sur vingt mille propriétaires dont se composaient les colléges électoraux de département, quatorze mille appartenaient aux anciens ordres privilégiés; ce qui fit confier au sénat le choix définitif des députés. L'émigration ne tarda pas à entrer en participation très-ample des faveurs du gouvernement d'alors. En 1814, 9,550,000 fr. de revenus ont été ajoutés à ces motifs de consolation; toutes les dignités, tous les emplois se sont accumulés sur elle; elle a chassé des bureaux le plus obscur plébéien dont la place lui a convenu. Dans le budget annuel du personnel, elle compte pour 68 millions de traitement; la liste civile s'est épuisée pour elle : elle figure au moins pour un quart au livre des pensions; et je me demande, concluait M. Méchin, si c'est enfin pour l'émigration telle qu'elle est aujourd'hui que je dois imposer un milliard aux autres infortunes.......

» Un milliard aussi, continuait-il, avait été promis à cette vieille armée nationale qui a élevé si haut la gloire du nom français : cette lettre de change tirée sur l'ennemi, fut acquittée par cent victoires. Ce n'est point sur la patrie épuisée qu'elle avait fondé sa fortune nouvelle, mais sur la conquête. Des traités solennels et consommés la lui garantissaient : elle a tout perdu, sans fatiguer l'Europe et la France de ses plaintes. »

A ces raisons, les intéressés répondaient : « Il est à la fois juste et politique de rendre leurs propriétés aux émigrés. Rappelons-nous pourquoi et comment elle leur fut ravie; rappelons leur titre au respect de la génération présente et des générations futures; parlons aujourd'hui, comme parlera l'histoire, du dévoûment le plus héroïque, des plus nobles malheurs dont les annales des nations nous aient transmis la mémoire. Attaquons de front la principale objection par laquelle on a voulu ternir la gloire des émigrés, incriminer leur conduite : ce sera défendre le principe du projet de loi.

» On a dit et on a répété qu'en aucun cas il n'est permis de s'unir à l'étranger, d'appeler dans son pays ses phalanges. On ne peut appuyer ces déclamations usées que sur le dogme de la souveraineté du peuple, dogme usé, si je peux m'exprimer ainsi, et que du moins il n'est plus besoin de combattre en cette enceinte.

» Non, s'écriait M. de Lezardière, non il ne fut pas plus coupable à *Monsieur* et à M. le comte d'Artois, d'espérer, en 1792, finir la captivité de leur auguste frère à l'aide des armées d'Autriche et de Prusse, qu'il n'a été condamnable au baron d'Eroles et à ses nobles compagnons de s'être unis à l'armée de Louis XVIII pour rendre au roi d'Espagne son sceptre et sa liberté.

» Tous les rois durent croire leurs trônes menacés le jour où le trône de Louis XVI fut ébranlé. Il fut donc permis à nos princes de croire que

Louis XVI serait secouru comme l'a été Ferdinand VII. Loin de leur faire un crime d'avoir sollicité le secours de l'étranger, nous leur devons une reconnaissance éternelle. »

C'était sur ces principes infâmes que s'appuyaient les émigrés pour faire voter l'indemnité. Mais si tous reconnaissaient que cette indemnité était due, si tous la regardaient comme juste, comme politique même, plusieurs différaient d'opinion sur la forme de cette restitution. M. de La Bourdonnaie, aux yeux duquel les actes des assemblées nationales se montraient frappés de nullité, prétendait que les émigrés dépouillés étaient encore propriétaires de droit des biens que la nation leur avait pris; et à ce titre, il contestait au gouvernement *légitime* le droit de consacrer ces spoliations sans le concours des propriétaires. Il insistait pour que l'on déclarât nuls les actes de spoliation; car, disait-il, si les décrets des assemblées dites nationales sont légaux, il n'est dû aucune indemnité; et la loi proposée, partant de ce principe que les émigrés ont perdu la propriété et la possession de leurs biens, la mesure réparatrice qui nous occupe ne serait plus qu'une grâce et une pure libéralité. »

Ainsi, les ultra-royalistes non-seulement contestaient la validité des actes des assemblées nationales, mais encore ils foulaient aux pieds la charte qui avait prononcé l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux. M. de Beaumont déclarait que le roi n'avait pas le pouvoir de consacrer la spoliation illégale, non-seulement d'une classe entière, mais d'un seul de ses sujets. Il déclarait qu'il n'y avait d'autre moyen d'établir la légalité de possession des acquéreurs de biens d'émigrés, que par *l'indemnité intégrale* préalable aux légitimes propriétaires. Seulement il consentait à ne pas réclamer les revenus pendant tout le temps de la dépossession, et il en faisait don à l'état.

» L'état, ajoutait M. de Beaumont, ne peut restituer que ce qui a échappé à la destruction ; en un mot, que ce qui subsiste, comme après un naufrage ou un incendie, chacun recueille ce qui s'est conservé des débris de sa propriété, dans quelques mains qu'ils se trouvent. »

» Qu'aurait-il fallu pour satisfaire à tous les vœux, concluait l'orateur? Et il répondait lui-même. « Rendre à chacun ce qui lui appartient : les biens aux émigrés, les indemnités aux acquéreurs. »

Les ventes des biens nationaux étaient donc attaquées au mépris de toutes les lois qui les avaient ordonnées, au mépris de la charte qui les avait validées; aussi l'opposition libérale demanda-t-elle l'impression des discours que la chambre venait d'entendre contre l'inviolabilité des propriétés nationales. « Il faut, disaient les libéraux, que la France sache quels sont les vœux de l'émigration. C'est la force qui veut se substituer au droit. »

Mais il était impossible de résister au torrent contre-révolutionnaire qui débordait même le ministère Villèle. Le marquis Duplessis de Grenédan renchérit encore sur la violence de ses amis : il rejetait l'indemnité comme consacrant l'illégitimité des ventes des biens d'émigrés; il disait que ces biens leur avaient été *volés par des scélérats ;* ce qui amena, de la part du général Foy, une protestation des plus énergiques contre ceux qui avaient déchiré le voile qui cachait le vrai but de la loi d'indemnité.

« Cette loi, dit-il, qui, d'après la volonté du roi, et discutée d'une autre manière, aurait pu être une loi d'union et de paix, est devenue une déclaration de guerre, un instrument de haine, un instrument de vengeance. Ce n'est plus l'indemnité seulement que veut l'émigration; elle veut ravoir ses biens; elle veut les ravoir par l'influence ou par la force. Et ne voit-on pas que partout le pouvoir est entre ses mains; et si les moyens clandestins ne lui suffisent pas, qui peut douter qu'elle n'ait recours à des moyens plus énergiques?

» Dans cette circonstance, il nous reste un devoir à remplir; le but de l'émigration est clairement indiqué; personne ne peut en douter après cette discussion.

» Messieurs, les propriétaires actuels des domaines nationaux sont presque tous les fils de ceux qui les ont achetés : qu'ils se souviennent que dans cette discussion leurs pères ont été appelés *voleurs et scélérats;* et qu'ils sachent que transiger avec les anciens propriétaires, ce serait outrager la mémoire de leurs pères et commettre une lâcheté.... Ce serait, reprit le général Foy, d'une voix propre à dominer les murmures des émigrés; ce serait, je le déclare, de la part des fils des nouveaux propriétaires, une véritable lâcheté; ce serait convenir eux-mêmes que leurs pères furent des *voleurs* et des *scélérats.*

» Que si on essayait de leur arracher par la force les biens qu'ils possèdent légalement, qu'ils se souviennent qu'ils ont pour eux le roi et la charte [1], qu'ils sont vingt contre un. »

Cette énergique protestation, que les émigrés regardèrent comme un appel à la révolte, fut le signal d'un épouvantable tumulte par lequel se

[1] Il était alors évident qu'on ne devait pas douter que le roi était pour les formes constitutionnelles, et qu'il voulait cette charte que ses amis les ultra-royalistes s'efforçaient tous les jours de déchirer parce qu'elle les gênait dans leurs plans contre-révolutionnaires. Ainsi tout était fiction dans ce système monarchique représentatif.

termina, après deux mois et demi de rapports et de débats, la discussion relative à la loi dite d'indemnité. Les ministres furent obligés de s'interposer entre les deux partis, qui semblaient prêts à en venir aux mains : ils profitèrent d'un moment de calme pour soumettre l'ensemble de la loi au scrutin secret, lequel donna pour résultat 259 boules en faveur du projet, et 124 contre.

Ainsi fut consommé ce grand acte de prodigalité envers les hommes, qui pendant vingt ans n'avaient cessé d'ameuter tous les gouvernements despotiques contre le peuple français, les hommes qui avaient porté eux-mêmes les armes contre leur patrie, et qui, étant enfin rentrés dans son sein, à la suite d'un million d'étrangers armés contre elle, voulaient la traiter en pays conquis.

Maîtres du pouvoir, pourvus de tous les emplois, ces hommes, longtemps maudits par tout ce qui portait un cœur français, allaient se trouver plus riches que jamais; et ceux même qui avaient fui la France chargés de dettes et de honte y rentraient comblés de biens et d'honneurs.

Tout cela était conforme à la pensée politique qui avait dicté la mesure de l'indemnité et toutes les autres tendant au même but, la reconstitution de la vieille monarchie, appuyée sur une aristocratie riche et puissante, et sur un clergé dévoué, auquel on remettrait la direction de la jeunesse. C'était la contre-révolution réagissant sur les principes, sur les choses et sur les hommes qui avaient fait la révolution. Il était dès-lors évident qu'on voulait effacer toutes les traces de cette révolution généreuse qui avait détruit tant d'abus; et il ne restait plus d'autre alternative au peuple français que celle de passer sous les fourches caudines que lui préparaient ses ennemis, ou bien de briser de nouveau cette monarchie qui lui rapportait les vieilles chaînes avec lesquelles il avait été garrotté pendant tant de siècles.

Cependant la grande mesure de l'indemnité ne pouvait recevoir son exécution qu'au moyen de quelque nouvelle combinaison financière qui pût la faciliter. Le ministre des finances avait tout prévu de longue main ; et, quoique son projet de la conversion des rentes à trois pour cent eût été rejeté dans la précédente session, il le représenta aussitôt après le vote de l'indemnité, et ne craignit pas d'avouer la connexité qu'il y avait entre ces deux mesures : il regardait, dans ce moment-là, l'introduction des trois pour cent dans la dette publique, comme une conception qui devait réunir l'avantage de soulager les contribuables à celui de mettre le gouvernement en état d'indemniser les émigrés.

Déjà le principe de cette introduction des trois pour cent, si vivement combattu l'année dernière, quand on ne connaissait pas encore le but du ministre, venait d'être admis, puisque l'article premier de la loi d'indemnité affectait trente millions de rente, au capital d'un milliard, à cette indemnité; et, qu'en exécution de cette disposition, un crédit de ces trente millions de rente trois pour cent, devait être inscrit et livré à raison de six millions de rente par an, à partir de 1825 jusqu'en 1829 inclusivement.

Il ne restait donc plus qu'à faire appliquer ce principe aux inscriptions de rentes cinq pour cent qui étaient en circulation. Le ministre présenta cette conversion comme le seul moyen de pourvoir au milliard de l'indemnité au meilleur marché et aux meilleures conditions possibles pour le trésor.

« Trouver le moyen de supporter cet accroissement de la dette sans affecter le crédit, et de pourvoir au paiement de ses intérêts sans accroître les impôts existants et sans affaiblir la dotation nécessaire aux divers services publics, disait M. de Villèle, telle est la tâche qui nous était imposée par la nature de la dépense à laquelle il faut pourvoir... »

Le plan financier de ce ministre, plan qui n'avait pas été bien compris dans la précédente session, consistait à faire supporter aux fonds généraux de l'état une partie des intérêts à servir par l'émission de nouvelles rentes, en laissant à la caisse d'amortissement la charge de pourvoir au service de l'autre partie des intérêts, ainsi que le moyen de racheter chaque année la moitié des rentes affectées à l'indemnité.

A cet effet, le ministre proposait les dispositions suivantes :

1° Les rentes acquises par la caisse d'amortissement, depuis son établissement jusqu'au 22 juin 1825, ne pouvaient être annulées ni distraites de leur affectation au rachat de la dette publique, avant le 22 juin 1830;

2° Les rentes qui seraient acquises par la caisse d'amortissement, à dater du 22 juin 1825 jusqu'au 22 juin 1830, devaient être rayées du grand-livre de la dette publique au fur et a mesure de leur rachat, et annulées au profit de l'état, ainsi que les coupons d'intérêts qui y seraient attachés au moment où elles seraient acquises;

3° Les sommes affectées à l'amortissement ne pouvaient plus être employées au rachat des fonds publics dont le cours serait supérieur au pair.

Les rachats que devait faire la caisse d'amortissement ne pouvaient plus avoir lieu qu'avec concurrence et publicité.

4° Les propriétaires d'inscriptions de rentes

cinq pour cent sur l'état auraient, durant trois mois, à dater de la publication de la loi, la faculté de requérir du ministre des finances la conversion en inscriptions de rentes trois pour cent, au taux de 75 fr.; et, à dater du même jour de la publication de la loi jusqu'au 22 septembre 1825, ils avaient en outre la faculté de requérir cette conversion en quatre et demi pour cent, au pair, avec garantie contre les remboursements jusqu'au 22 septembre 1835. Les rentes ainsi converties devaient continuer à jouir des intérêts à cinq pour cent jusqu'au 22 septembre 1835.

Comme on le voit, toute la loi sur la conversion des rentes se trouvait dans ce dernier article, dont les précédents n'étaient que des précautions pour en rendre l'exécution plus facile. « Tel est le plan financier, disait M. de Villèle, au moyen duquel nous avons pensé que vous pourriez accomplir la grande mesure politique qui doit honorer à jamais cette session, en consolidant simultanément, au lieu de l'atténuer, ce puissant levier de force et de crédit que vous offre, dans son état actuel, la caisse d'amortissement. »

La commission, tout en reconnaissant la justesse des objections que l'on avait déjà faites à la loi sur la conversion, s'accorda à penser que les inconvénients résultant de la position qui dominait les finances, allaient être plus que compensés par les effets salutaires que la mesure en elle-même devait produire. Elle conclut donc à l'adoption, sans y proposer aucun amendement.

Mais au même instant, la commission de surveillance de la caisse d'amortissement se présenta pour faire un rapport à la chambre des députés sur la situation de cet établissement. L'opinion de cette commission était loin d'être favorable au nouveau projet de loi, qu'elle déplorait parce qu'il tendait à compromettre le sort de la rente cinq pour cent, et à détruire en partie l'amortissement lui-même.

Quand on en vint à la discussion de la loi de conversion, ceux des députés qui étaient opposés au projet ministériel se prononcèrent très-vivement contre un système qui tendait à favoriser l'agiotage : on l'attaqua aussi comme devant produire des effets désastreux. « L'amortissement, disait M. Boucher, est désormais refusé à ces malheureux cinq pour cent tombés dans la disgrâce et pour ainsi dire proscrits; les rentiers sont à la discrétion de ces banquiers cosmopolites qui se promènent sur toutes les places de l'Europe, et qui, semblables à ces banquiers des maisons de jeu, s'enrichissent en fournissant les cartes, et soufflent une partie de cette fureur qui a gagné toutes les classes de la société, et détourné les capitaux de leur véritable destination. »

M. Bourdeau répéta que le projet était aussi attentatoire aux droits acquis que ruineux pour le trésor; et il démontra, par une suite de calculs, que la réduction d'un cinquième d'intérêt, par le mode de conversion, grevait le trésor d'un capital accru d'un milliard, ou au moins de 8 à 900 millions, par l'effet du rachat.

Venant ensuite au système de l'amortissement, dans l'intérêt des propriétaires de rentes qui voudraient profiter du bénéfice promis à la conversion aussitôt la promulgation de la loi, et dans celui des indemnisés, qui étaient nécessairement reculés jusqu'au 22 juin, M. Bourdeau traçait un tableau effrayant des effets du jeu qui devait s'ouvrir à la Bourse.

« Tout étant préparé pour la conversion, disait-il, son début sera attrayant, et une hausse assurée devra y engager les plus timides; mais le momen viendra où les forts opérateurs auront vidé leurs portefeuilles, et où beaucoup de rentiers, qu'il ne faut pas confondre avec eux, couverts de leur intérêt réduit par un excédant de capital, se dirigeront vers d'autres emplois, ou bien, prévoyant une baisse, voudront se mettre à l'écart pour revenir en temps opportun; et ce moment sera celui d'une secousse qui accablera de tout son poids les indemnisés... Vous creusez un gouffre dont vous ne pourrez sonder la profondeur, ajoutait-il. Si quelques hommes aventureux allaient seuls s'y engloutir, on pourrait se résigner; mais vous y verrez courir de paisibles rentiers, de modestes propriétaires, de capitalistes jusqu'alors prudents, fascinés par de ruineuses illusions, les indemnisés eux-mêmes, déjà mutilés dans la bataille des confiscations, et se jetant vers une confiscation nouvelle; tandis que quelques spéculateurs plus heureux, ou mieux servis, arriveront à des époques calculées de hausse et de baisse, pour prélever un tribut infernal sur la simplicité malavisée et l'imprudence de bonne foi.

» Nous voulons des mœurs, continuait M. Bourdeau, et nous les perdons; nous voulons de l'honneur, et nous attirons la cupidité; nous voulons de la religion, et nous consacrons l'agiotage. Messieurs, tout se confond, tout s'abîme quand l'esprit national fait place à l'égoïsme et à la soif de l'or. La corruption filtre par tous les pores; tout est sacrifié, la morale comme le repos des familles. Jetez les yeux sur ce palais fatal où elles iraient toutes se précipiter : que sortira-t-il de tant de désordres et de désastres? la ruine, la rapine, le brigandage, la flétrissure et le suicide. »

A ces puissantes raisons contre le projet de loi, M. Bertin de Vaux ajoutait des révélations propres à dévoiler les motifs secrets qui avaient rendu nécessaire la loi de la réduction.

« Vous n'avez pas oublié, disait-il, les étonnantes révélations faites il y a peu de jours, à cette tribune, par nos honorables collègues, MM. Casimir Perier et Dudon [1] : la lumière vous est venue des deux bouts de l'horizon. Les faits n'ont point été contredits, ni par M. Leroy, au nom de la caisse des consignations, ni par M. Baron, au nom du Mont-de-Piété : M. le ministre des finances les a expliqués, mais ne les a pas niés. Il en résulte, ce qui est de notoriété sur la place de Paris, au parquet de la Bourse, dans les comptoirs des banquiers, dans les études des notaires, et malheureusement aussi dans nos diverses caisses publiques, savoir : qu'il existe une compagnie de spéculateurs, qui, par suite du rejet de la loi sur la réduction de la rente, est gorgée de cinq pour cent pour une somme énorme : on dit qu'elle supporte l'accablant fardeau de 20 millions de rentes, qui, au cours actuel, représentent un capital de 400 millions. Comment en sortir? Voilà le problème; et certes, il n'était pas facile à résoudre. Il est résolu par le projet de loi : voilà tout le mystère. Si la loi passe, on en sortira non-seulement sans perte, mais avec grand bénéfice; si la loi succombe, que voulez-vous que je vous dise? le deuil sera dans *Jérusalem*. »

Malgré tous leurs efforts, les adversaires du projet de loi succombèrent sous le nombre des intéressés, comme ils avaient succombé lors du vote de l'indemnité; ils ne purent pas même y faire introduire des amendements raisonnables, tant la majorité reconnaissante s'était inféodée au ministère. M. Humann aurait voulu qu'afin de rendre la loi moins désastreuse, les sommes affectées à l'amortissement fussent employées à racheter de préférence ceux des effets publics au-dessous du pair qui seraient constitués à l'intérêt le plus élevé; et M. Benjamin Constant demandait qu'on laissât à la caisse d'amortissement la faculté d'affecter à chaque nature d'effets publics une partie du fonds d'amortissement proportionnée à la quotité de chacun d'eux.

Cela était de la plus stricte équité; mais le ministre fit rejeter ces amendements, parce qu'ils auraient détruit l'effet que sa loi devait produire, effet que M. Bertin avait dévoilé d'une manière si piquante.

L'ensemble de la loi fut donc voté par 257 ministériels, contre une opposition de 119. Mais elle éprouva une résistance des plus vives dans la chambre des pairs, où tout ce qu'il y avait d'hommes compétents sur cette matière se déclara contre; il y eut dans cette chambre 92 bulletins pour rejeter la loi : toutefois elle fut adoptée par 134 parties intéressées.

Tout souriait donc au ministère Villèle : il avait pour lui les grands colléges, le clergé, l'aristocratie des parchemins, celle de la propriété et de la banque; il se les attachait toujours plus fortement par ses combinaisons en leur faveur; il avait le double vote, la chambre septennale, et, dans cette chambre, il disposait d'une majorité invariable qui lui permettait de se moquer des *criailleries* de l'opposition [1]. Il pouvait donc développer son système contre-révolutionnaire, et, en ne brusquant pas trop les choses, il était assuré d'arriver à son but, qui était le rétablissement de la vieille monarchie, avec son aristocratie et ses priviléges. M. de Villèle était l'homme le plus propre à tenter ce renversement d'idées et de choses : il avait de la prudence, de la finesse, et savait en faire un usage opportun.

Une seule chose l'inquiétait : il n'ignorait pas que la nation était toute contre son système, et que les principes révolutionnaires faisaient tous les jours des progrès. Mais M. de Villèle espérait étouffer ces principes dans ce fleuve de corruption qu'il faisait déborder sur la France entière : il ne doutait pas de démoraliser le peuple comme il avait corrompu les classes élevées. Sa police s'occupait à le diviser; elle travaillait sans relâche à faire triompher l'égoïsme, base du système monarchique qu'on voulait relever. Heureusement ces infâmes moyens restèrent impuissants sur les masses, et le peuple continua d'être ce qu'il est toujours dans son ensemble, intègre, généreux, dévoué et grand partisan de la liberté et de l'égalité. Le peuple laissait faire le ministère; mais il épiait l'occasion de le trouver en défaut, pour renverser l'échafaudage qu'il élevait avec tant de peine : en se plaçant sur le terrain de la charte, que le ministère violait tous les jours, l'opposition, soutenue par la masse nationale, disputait encore pied à pied le terrain que la contre-révolution envahissait, et ne désespérait pas de faire un jour reculer le gouvernement jusqu'aux limites de la constitution [2], en opposant aux grands

[1] D'après ces révélations, les embarras de la maison Rotschild étaient tels qu'elle avait dû recourir à emprunter, sur dépôts de rentes cinq pour cent, des sommes considérables. On assurait que le mont-de-piété avait prêté à cette maison neuf millions, et qu'ils avaient en outre obtenu une autre somme encore plus considérable de la caisse des consignations et de la banque.

[1] C'était un spectacle bien décourageant et bien immoral que celui qu'offrit longtemps la chambre septennale : quand on assistait à un de ces grands débats agités par les questions vitales qu'y faisaient naître les combinaisons contre-révolutionnaires du ministère, on en sortait tout affligé; car toutes les raisons, toute l'éloquence, tout le patriotisme de l'opposition s'y brisaient toujours contre les boules de ceux qu'on appelait par dérision les *trois cents spartiates de M. de Villèle*.

[2] L'opposition dite libérale était alors si dépourvue de principes politiques, qu'elle ne concevait pas de système meilleur que celui établi par la charte, c'est-à-dire, que les fictions men-

moyens corrupteurs dont il disposait, la force de cette opinion libérale qui se manifestait partout hors du cercle de la cour.

Il y avait cependant à craindre que le ministère, trouvant tant de facilité à avancer dans la voie rétrograde qu'il voulait faire parcourir à la nation, n'arrivât à courber tellement le peuple sous le joug de l'aristocratie et des chambres, qu'il ne fallût bien des efforts pour le relever. En effet, M. de Villèle, en homme qui avait calculé toute la portée de ses combinaisons, persévérait dans son système avec un art machiavélique. Dans peu de mois, il avait fait des pas de géant. La loi sur les communautés religieuses et sur le sacrilège lui avait attaché le clergé : celles sur l'indemnité et sur la conversion des rentes venaient de lui assurer la reconnaissance et l'appui de l'aristocratie tant territoriale que financière : son crédit parmi ces classes était devenu immense : il l'augmenta encore en faisant rendre l'ordonnance sur l'émancipation et l'indépendance de l'île de Saint-Domingue.

Depuis vingt-cinq ans, les habitants de cette île s'étaient déclarés libres et indépendants : ils l'étaient de fait autant que de droit; mais, peu habitués à la possession de ces deux biens, ces hommes de couleur, sortant d'un long et dur esclavage, avaient eu la faiblesse de penser qu'il leur manquait *l'exequatur* de la France pour être à même d'exercer leurs droits dans toute sa plénitude. Des négociations avaient donc été entamées entre l'ancienne métropole et la colonie émancipée; la France les avait appuyées d'un développement de forces navales dont les habitants d'Haïti pouvaient se moquer. Cependant ils se prêtèrent avec une extrême facilité à l'arrangement qui leur fut imposé par le gouvernement français, et une ordonnance royale vint enfin annoncer au monde que les rois légitimes de France ouvraient les ports de l'île de Saint-Domingue au commerce de toutes les nations, à condition que les droits à percevoir sur les navires et les marchandises seraient égaux pour tous les pavillons, excepté le pavillon français, en faveur duquel ces droits seraient réduits de moitié.

Indépendamment de cette clause, l'ordonnance royale imposait aux habitants de la partie française de Saint-Domingue, l'obligation de verser à la caisse générale des dépôts et consignations, et en cinq termes égaux, d'année en année, la somme énorme de *cent cinquante millions de France*, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameraient des indemnités.

Tel fut l'acte posthume par lequel le gouvernement français reconnut l'indépendance d'Haïti. Les hommes d'état de cette île se laissèrent aller trop facilement à l'illusion d'une reconnaissance formelle, qu'ils achetaient évidemment trop cher, et ne s'aperçurent qu'après la consommation, qu'ils avaient fait une grande faute. Il y eut alors de vives réclamations, et les paiements de l'indemnité furent en partie ajournés.

Mais M. de Villèle n'en avait pas moins eu la gloire de rançonner les nouveaux républicains d'Haïti au profit de l'aristocratie coloniale, de cette aristocratie la plus orgueilleuse, la plus dure et la plus opposée au système d'égalité établi par la révolution. C'étaient de nouveaux et chaleureux auxiliaires qu'il ralliait autour du trône de Charles X.

Quoique tout devînt facile au ministère Villèle, au moyen du dévouement de ses *trois cents*, et que les essais qu'il venait de faire lui eussent donné la certitude qu'il pouvait tout oser, il n'était pas si aveuglé sur la position factice qu'il s'était faite, pour ne pas s'apercevoir que les journaux et les discours de l'opposition remuaient vivement les masses. Il aurait donc bien voulu pouvoir mettre quelques nouvelles entraves à la liberté de la presse; mais il craignait de soulever l'opinion déjà bien émue par les lois votées récemment, et qui se prononçait tous les jours davantage contre un pouvoir aussi impopulaire non moins que contre les prétentions et les actes d'intolérance du *parti prêtre*.

Cette liberté de la presse, tout entravée qu'elle fût par les lois fiscales du cautionnement et par l'impossibilité de faire paraître le moindre journal sans l'autorisation du roi, était un tourment de tous les jours pour un ministère qui ne rêvait que le rétablissement de la vieille monarchie avec son despotisme sans contrôle. La presse et la tribune françaises n'étaient pas moins antipathiques aux gouvernements absolus, ennemis nés de toute publicité : la sainte-alliance des rois voyait avec peine qu'il existât encore dans son voisinage un gouvernement discordant avec les principes qu'elle avait adoptés; et, tout en reconnaissant les bonnes intentions du ministère Villèle et son adresse contre-révolutionnaire, la sainte-alliance aurait désiré qu'il se débarrassât hardiment de celles des formes dites constitutionnelles qui le gênaient encore.

On dit que ce fut dans le but de mieux harmoniser le gouvernement de Charles X avec celui des despotes du Nord qu'eut lieu, vers cette époque, le voyage à Paris du directeur suprême

songères du gouvernement monarchique représentatif : aussi toutes ses bravades n'allaient-elles jamais au-delà du ministère. Le peuple s'est chargé plus tard de lui apprendre qu'on pouvait aller beaucoup plus loin.

du cabinet autrichien, le prince de Metternich; voyage qui excita toutes les défiances de la France libérale au point que le général Foy crut devoir demander aux ministres l'explication de ses entrevues avec le dictateur autrichien.

« Ce fut d'abord l'opinion générale, dit à ce sujet le général Foy, que le voyage du ministre principal d'une puissance étrangère avait eu pour but non pas de demander, mais de commander notre neutralité lors de l'exécution des projets hostiles de sa cour contre la Grèce; et la France a frémi, parce que les victoires des Grecs sont nos victoires, parce que leurs désastres seraient nos désastres, parce que tous les cœurs français palpitent pour la cause sacrée de la religion, de la liberté et des beaux souvenirs.

» On a dit ensuite que ce voyage avait un objet moins spécial, moins diplomatique, et qui attaquait d'une manière plus directe nos droits et nos libertés. Suivant cette version, les rois de la sainte-alliance ne pourraient supporter plus longtemps chez un de leurs confédérés l'existence d'un gouvernement discordant avec les principes qui les unissent. Ardents comme ils le sont à étouffer dans leurs états tout ce qui ressemble à la publicité, se résigneraient-ils à endurer l'éclat de ces tribunes législatives qui retentissent jusqu'aux extrémités du monde? C'était donc contre notre tribune que le ministre serait venu protester! et comme un pareil bouleversement n'est pas de nature à être opéré en un jour, il se serait contenté, en attendant mieux, d'emporter la promesse que la liberté de la presse serait bientôt suspendue, et plus tard anéantie.

» Les bruits que je rapporte, ajoutait le général Foy, ont circulé dans Paris; ils ont gagné les provinces; ils sont écrits dans les gazettes étrangères; ils reçoivent même une certaine consistance des opinions émises par les organes du gouvernement, et hier encore par M. le garde-des-sceaux sur la prétendue insuffisance de notre législation dans la matière : je ne doute donc pas que M. le président du conseil ne juge convenable de les démentir d'une manière favorable, en déclarant que la liberté de la presse sera conservée à la France, à la France qui la chérit comme une des plus précieuses institutions. »

Le général Foy venait de dévoiler les projets liberticides que méditaient les ministres sous l'impulsion de la sainte-alliance; il avait mis le doigt sur la plaie; aussi fit-il jeter les hauts cris par les amis du gouvernement. Quant à M. de Villèle, si chaleureusement interpellé, il se borna à déclarer que le gouvernement ne connaissait ni n'obéirait dans aucun cas à ces prétentions étrangères dont on venait de parler, et que non-seulement il ne redoutait pas la liberté de la presse, mais qu'il n'avait jamais fait entendre une seule parole qui pût l'indiquer. Il assura que le voyage du ministre dirigeant d'Autriche n'était nullement de nature à inspirer des inquiétudes du genre de celles dont avait parlé l'orateur de l'opposition auquel il répondait.

Malgré toutes ces dénégations, personne ne doutait en Europe qu'il n'y eût un accord parfait entre les rois du Nord et Charles X pour faire rétrograder la révolution française jusqu'à son point de départ, afin, disaient-ils, de la *réconcilier avec l'Europe*, comme ils avaient réconcilié Naples, le Piémont, l'Espagne et le Portugal. Cependant comme l'entreprise leur paraissait moins facile, ils permettaient au ministère Villèle d'user de quelques ménagements, jusqu'au moment où il aurait jugé pouvoir agir sans détours. C'était là le but que les rois alliés voulaient atteindre, et auquel M. de Villèle travaillait déjà si efficacement.

Heureusement pour la France, son esprit public se développait tous les jours davantage; de sorte qu'à mesure que le ministère croyait avoir fait quelques pas dans la carrière contre-révolutionnaire qu'il avait pris l'engagement de fournir, la force de l'opinion renversait tout son échafaudage de mesures aristocratiques et liberticides, et il ne restait plus de tant de moyens machiavéliques employés, de tant de sophismes soutenus pour démoraliser les masses, de tant d'efforts faits et d'or semé pour corrompre la nation, que des lois votées, exécutées même momentanément, mais qui n'avaient aucune racine dans le pays, et qui par conséquent devaient être renversées du moindre souffle populaire.

Tout le monde était pénétré de cette vérité, et cette conviction de l'impuissance des pygmées qui s'efforçaient de faire rétrograder le cours des temps faisait que les masses s'inquiétaient peu des succès que semblaient obtenir les contre-révolutionnaires : on était persuadé qu'ils périraient à peine, et que, plus leur marche devenait audacieuse, plus ils approchaient du précipice qu'ils creusaient eux-mêmes sous leurs pas.

« Cessez, disait M. de Girardin aux tyrans du ministère; cessez, Messieurs, de miner, d'ébranler toutes nos institutions, d'inquiéter toutes les existences, de menacer l'industrie du retour des corporations; le commerce du monopole; l'égalité, du rétablissement des ordres privilégiés et monastiques; la liberté des cultes, de l'intolérance; la liberté civile, des détentions arbitraires; la propriété, de la résurrection de la féodalité et de la dîme; les biens nationaux, de la proscription; les familles du droit d'aînesse; cessez, messieurs, de tourmenter la France de vos efforts impuis-

sants, et croyez que vous ne parviendrez jamais à la priver de la totalité des bienfaits dont elle est redevable à la révolution. »

Ce qui contribuait encore puissamment à faire détester les royalistes contre-révolutionnaires, c'étaient le mauvais emploi de l'argent des contribuables, l'iniquité des mesures que le ministère prenait contre les anciens militaires dont la France s'honorait, et l'acharnement avec lequel il poursuivait tous les écrivains généreux dont il n'avait pu acheter la plume.

La guerre contre les patriotes espagnols avait coûté à la France des sommes énormes que l'on devait regarder comme perdues, puisque le roi absolu de l'Espagne n'avait ni les moyens, ni même la volonté de les rembourser. Ces centaines de millions enlevés à l'état, déjà obéré, pour satisfaire aux exigences liberticides de la sainte-alliance, étaient un grand sujet de mécontentement, qui grandit encore quand l'enquête faite sur les marchés passés avec le munitionnaire général, Ouvrard, vint apprendre au public tout ce qu'il y avait eu d'onéreux pour le trésor dans ces scandaleux traités, où avaient trempé la plupart des chefs royalistes de l'expédition contre le peuple espagnol.

« La raison se soulève et s'indigne à la lecture d'un tel acte, disait M. Fadatte de Saint-Georges rapporteur de la commission chargée de l'examen des comptes de 1823; on se demande comment on a osé rédiger un pareil traité (celui passé avec l'entrepreneur pour la fourniture des vivres à l'armée française en Espagne); comment on a eu l'audace de le présenter à l'auguste signature du prince généralissime. Oh! ils connaissaient bien le cœur des princes français ceux qui ont pensé que l'amour de la gloire, la crainte de compromettre l'honneur national, ne lui permettraient pas d'hésiter quand on lui présenterait l'alternative de reculer devant l'ennemi ou d'acheter chèrement la possibilité de marcher en avant. Mais le crime appartient tout entier à ceux qui ont enfanté cette funeste proposition : le souvenir en poursuivra leur mémoire quand ils n'existeront plus pour en porter la honte.

» Il y a eu dissipation extraordinaire de deniers publics; cela est établi par la commission d'enquête, et personne ne peut le nier, concluait ce rapporteur; mais cette disposition peut avoir pour cause ou l'incapacité des agents employés, ou des combinaisons et des manœuvres que la chambre n'a pas le droit de qualifier; ce droit appartient aux tribunaux.... Mais il peut exister une autre classe de coupables qui, par d'adroites précautions, auraient su rompre les fils qui devaient guider la justice dans ce labyrinthe ténébreux, et qui, riant des vains efforts que l'on ferait pour les atteindre, croiraient jouir en paix du fruit de leurs rapines. S'il ne manque contre eux que la preuve matérielle de leurs crimes, qu'ils soient repoussés de la société des hommes de bien.... que l'opulence soit pour eux le cachet de la réprobation, et que chacun, en les voyant passer, puisse dire : ils ont forfait à l'honneur. »

Toutefois, malgré ce blâme sévère, malgré l'anathème lancé contre les dilapidateurs des deniers publics, le rapporteur concluait qu'il n'appartenait pas à la chambre de poursuivre les coupables, et qu'il fallait laisser faire les tribunaux. C'était ce que voulaient les co-associés d'Ouvrard, parmi lesquels se trouvaient la plupart des chefs et des administrateurs de l'expédition : aussi ces conclusions excitèrent-elles de vives réclamations.

M. de Labourdonnaye se plaignit amèrement de ce que tout examen de la partie matérielle des comptes de l'administration fût interdit aux chambres, et que la responsabilité des matières fût encore éludée; il fit sentir combien il était nécessaire que le pouvoir qui votait les fonds pût vérifier la légitimité des paiements effectués, leur quotité, et l'emploi légal de la totalité des crédits ouverts par le budget. « Il faut, disait-il, que la chambre puisse voir clair dans ces budgets de la guerre, dans lesquels on demande des fonds immenses pour l'entretien d'une armée formidable sur le papier, et dont l'effectif misérable ne présente que des bataillons incomplets, une cavalerie mal montée et hors de service, des arsenaux vides et des fortifications délabrées. »

Le public savait tout cela; il connaissait le scandaleux emploi que le ministère faisait des fonds de l'état, prélevés avec tant de peine sur le produit de la sueur du pauvre pour passer entre les mains des amis des ministres; il n'ignorait pas que des sommes considérables avaient été employées à acheter le vote d'un grand nombre d'indignes députés : il savait que dans ce même moment le ministre des finances travaillait avec ardeur à ce qu'on appelait *l'amortissement des journaux;* opération ténébreuse qui consistait à faire acheter par des courtiers adroits toutes les autorisations qui avaient été accordées pour la publication des feuilles périodiques existantes, afin d'arriver à étouffer toute espèce de publicité. Ces honteux tripotages etaient à la connaissance de tout le monde, et ne contribuaient pas peu à faire haïr le gouvernement.

D'un autre côté, les mesures tracassières et injustes qu'il ne cessait de prendre contre les glorieux débris de nos armées nationales, indisposaient tous ceux pour lesquels ces vieux débris étaient un objet de vénération. Parmi ces mesu-

res iniques, une surtout avait soulevé d'indignation tous les cœurs français : c'était celle qui rayait du cadre de l'armée française cent cinquante officiers-généraux chargés de lauriers, et auxquels la restauration n'avait laissé qu'une honorable pauvreté. L'opposition attaqua vivement cette disposition si contraire aux droits acquis; et, à l'occasion du budget de la guerre, le général Foy fit entendre des paroles éloquentes en faveur de ses anciens compagnons d'armes.

« Une mesure acerbe, injuste, impolitique, je dirai même subversive de l'honneur des armes, dit-il, a été prise dernièrement dans le département de la guerre : on a annoncé à cent cinquante officiers-généraux de notre vieille armée, le 2 décembre, jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz, qu'ils avaient cessé de faire partie de l'armée française....

» Quoi de plus déchirant pour des hommes honorables que d'être frappés du même coup dans leur considération sociale et dans leurs moyens d'existence! J'ai été témoin de leur douleur et de leur désespoir; je les ai vus, je les vois tous les jours retirant leurs enfants des maisons d'éducation où ils ne peuvent plus les entretenir, cherchant pour eux-mêmes des lieux écartés où ils cachent leur changement de fortune et la misère de leurs familles, rompant leurs anciennes liaisons, défaisant leur vie, forcés de descendre brusquement dans les habitudes d'une position inférieure.... Et cette détresse n'est pas venue les assaillir le jour ou le lendemain du désastre de nos armées; elle ne leur a pas été immédiatement apportée par la vengeance d'un vainqueur impitoyable; c'est un coup de canon échappé de Waterloo; mais un coup de canon qui arrive au but dix ans après la bataille, dix ans après la proclamation auguste de l'union et de l'oubli.

» La mesure est injuste, ajoutait le général Foy; et qu'on ne dise pas que les officiers-généraux frappés l'ont été par la loi. La loi des retraites a été faite en faveur des militaires fatigués, auxquels elle accorde le prix de leurs services, et non pas au détriment des militaires valides, qu'elle condamnerait à un repos prématuré. La loi n'a pu vouloir, la loi n'a pas voulu qu'on renversât un homme de guerre du plus haut échelon de la hiérarchie militaire lorsqu'à peine il a eu le temps d'y monter, en passant dans chaque grade le temps fixé par cette même loi. La loi française n'a pas dit à l'Europe qu'un lieutenant-général des armées du roi de France serait inhabile au commandement, parce qu'il a trente ans de service.... et cette limite de trente ans de service, les officiers-généraux qu'on renvoie et ceux qu'on conserve l'ont presque tous également dépassée. Est-ce les moins capables que l'on a voulu exclure? Eh! messieurs, cinq cents champs de bataille, dans les quatre parties du monde, diraient ce qu'ils ont fait, s'il était un Français qui pût l'ignorer. Est-ce les plus vieux?... J'ouvre la liste, et j'y vois inscrit, le premier, dans l'ordre alphabétique, un lieutenant-général qui n'a pas quarante-sept ans, et qui est dans la vigueur de la jeunesse, et d'autres après lui qui ont cinquante, cinquante-deux, cinquante-quatre ans; et, parmi les conservés, je vois des infirmes, des hommes peu accoutumés à la vie des camps, et beaucoup de sexagénaires. »

Le général Foy concluait que la mesure contre laquelle il s'élevait si chaleureusement était impolitique, injuste, subversive de la carrière militaire, et même attentatoire à l'honneur des guerriers : il regardait leurs grades et leurs droits comme une propriété consacrée par les lois, et qu'on devait respecter à l'égal des autres propriétés. En conséquence, il protestait de toutes ses forces contre cet acte éclatant de l'iniquité du gouvernement.

Dans son discours sur ce budget, le général Foy avait parcouru tous les divers services du ministère de la guerre, et en avait révélé les innombrables abus et les prodigalités déplacées.

« Vous êtes pressés de terminer votre session, dit en descendant de la tribune l'illustre orateur; je n'entreprendrai donc pas de relever tous les calculs inexacts et les faits hasardés sur lesquels repose l'édifice ministériel. Mon objet principal, en ce moment, est d'appeler l'attention des futures commissions du budget sur les projets ruineux dont on vous a présenté le programme. S'il arrivait qu'on fût tenté de les reproduire dans les sessions prochaines, je regarderais comme un devoir de combattre pied à pied, article par article, cette administration qui fait verser aux guerriers des larmes si amères, et qui a pris à la France 348,874,000 fr. pour faire, dans un pays presque ami, une campagne de huit mois. »

Ce furent les dernières paroles que l'illustre guerrier citoyen prononça à la tribune nationale, à cette tribune qui avait si longtemps retenti de ses nobles et mâles accents, à cette tribune d'où il commandait l'attention respectueuse de ses adversaires même, et d'où il faisait journellement vibrer les fibres des masses nationales. La mort l'enleva à la France dans toute la vigueur de son talent, et débarrassa ainsi le ministère de la contre-révolution du plus redoutable de ses adversaires.

Le général Foy avait raison de dire que la chambre était pressée de terminer sa session, car le budget de 1826 fut voté à la course. Les fonctionnaires qui faisaient partie de cette chambre,

les courtisans qui s'y trouvaient, les émigrés qui la dominaient avaient hâte d'aller assister à la grande cérémonie toute monarchique qui se préparait à Reims, et qui devait être pour la plupart d'entre eux, une source de nouvelles faveurs.

Toutefois, la session ne fut pas précisément close après ce vote; elle fut seulement prorogée jusqu'au 7 juin, c'est-à-dire jusqu'au retour de Reims. Les chambres se séparèrent aussitôt après la communication de l'ordonnance qui les prorogeait, et chacun des *trois cents* législateurs de M. de Villèle s'occupa dès lors du nouveau rôle qu'il allait jouer à la grande parade du sacre de Charles X.

CHAPITRE III.

Grands préparatifs pour le sacre de Charles X. — Mandement de l'archevêque de Reims. — Principes de l'église. — Cérémonies du sacre. — Fêtes, largesses, promotion qui le suivent. — Exhumation du moyen âge. — Résultat de la conversion des rentes. — Grande catastrophe financière. — Querelles excitées par les prétentions du clergé. — Publication des lettres de M. de Montlosier. — Procès fait aux journaux libéraux. — Ils sont acquittés. — Réjouissances à ce sujet. — Mort du général Foy. — Souscription nationale en faveur de sa famille. — Affaires de la Grèce. — Retour d'Ibrahim en Morée. — Mort de l'empereur Alexandre. — Insurrection qui éclate en Russie. — Elle est étouffée dans le sang. — Nicolas monte sur le trône des czars.

Dans une monarchie, la cérémonie du sacre d'un roi est une affaire tellement importante qu'il ne faut pas s'étonner si les historiens royalistes de tous les temps ont écrit des volumes pour rappeler les pompes royales qui ont lieu à cette occasion [1].

Aujourd'hui que la philosophie a remplacé la superstition; aujourd'hui que les peuples ne croient plus au dogme du droit divin, et qu'un roi n'est plus à leurs yeux qu'un homme placé à la tête d'autres hommes par le vœu national et en vertu de la constitution, le sacre de Charles X nous paraît un anachronisme.

Mais cette cérémonie, que l'on regardait comme réunissant le caractère politique au caractère religieux, entrait dans le plan de ceux qui voulaient rétablir en France la vieille royauté avec tous ses oripeaux, et qui voulaient lui donner l'autel pour appui : le sacre du successeur de Louis XVIII fut donc une conséquence de leur système.

Les ordonnateurs de cette solennité monarchique n'épargnèrent rien pour la rendre propre à éblouir le peuple. « Une commission composée de grands fonctionnaires et présidée par le ministre des finances, porte une relation du temps, fut chargée de rédiger les détails de la cérémonie : des architectes habiles avaient été envoyés à Reims pour restaurer et préparer la superbe basilique où la prérogative du sacre des rois de France s'était conservée : échappée comme par miracle aux fureurs de la révolution, elle menaçait ruine; elle reparut bientôt dans toutes ses vieilles beautés, avec ses magnifiques vitraux, avec les statues de nos rois tombées ou renversées de ses arceaux, et des décorations nouvelles assorties au double caractère religieux et politique de l'inauguration royale qui allait s'y renouveler.....

» Tous les arts, ajoute cette même relation, avaient été convoqués pour payer leur tribut à cette solennité..... Des présents magnifiques destinés à l'église métropolitaine de Reims, des reliquaires, des croix, des chandeliers d'autel, des croix pectorales et des bagues précieuses destinées aux prélats officiants; des ornements sacerdotaux brillants d'or et de pierreries, des tentures ornées des plus riches broderies, étaient sortis des ateliers de Paris et de Lyon et des fabriques les plus renommées. La magnificence royale se montra dans tout son éclat, et les grands personnages appelés à cette cérémonie y parurent avec une splendeur digne de leur rang. Le luxe des équipages, des costumes, des tentures s'y déploya à côté de l'appareil militaire le plus imposant. »

Tout étant prêt pour la solennité, l'archevêque de Reims, M. de Latil, l'annonça dans un mandement où se trouvaient exposées les théories suivantes :

« N'allez pas supposer, dit cet archevêque aux fidèles de son diocèse, n'allez pas supposer que nos rois viennent recevoir l'onction sainte pour acquérir ou assurer leurs droits à la couronne : non, leurs droits sont plus anciens; ils les tiennent de l'ordre de leur naissance, et de cette loi immuable qui a fixé la succession au trône de France, et à laquelle la religion attache un devoir de conscience.

» C'est en vertu de cette loi que les rois nous demandent obéissance et fidélité, et c'est afin d'obtenir du ciel les grâces nécessaires pour remplir les devoirs que ces droits leur imposent, faire régner la justice et défendre la vérité, qu'ils viennent rendre par leur consécration un hommage solennel au roi des rois, et pour placer sous sa protection toute puissante leur royaume ainsi que leur couronne.

» Tels sont sur l'autorité et la majesté des rois les principes de l'église catholique, et dans cette grande circonstance, il nous a paru convenable,

[1] De nos jours, M. Darmaing, un des rédacteurs du journal le *Constitutionnel*, envoyé sur les lieux pour informer son journal de ce qui allait se passer à Reims, a trouvé le moyen d'écrire un gros volume sur le sacre de Charles X; et cette cérémonie remplit de longs chapitres dans tous les Mémoires de 1825.

nécessaire de les publier, afin de fixer sur une question aussi intéressante vos idées et vos principes. »

Ainsi on proclamait de nouveau que les rois de France ne tenaient leur couronne que de Dieu et du droit de leur naissance, et le sacre de Charles X allait être la consécration des principes professés par l'église. Tous les souverains de la chrétienté avaient envoyé des ambassadeurs extraordinaires pour se faire représenter à la solennité, et ils y assistèrent au milieu de nombreuses députations de tous les corps d'état.

Nous ne répéterons ici ni les cérémonies qui eurent lieu le jour du sacre, ni les prières qui y furent récitées, ni les serments que Charles X y prêta sur la *vraie croix*, tant en qualité de roi de France par la grâce de Dieu, qu'en celles de chef et souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, de grand-maître de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; nous renvoyons pour ces détails aux diverses relations qui existent : on y verra comment les courtisans avaient habilement exhumé tout le moyen âge pour le faire revivre en entier au dix-neuvième siècle : il n'y eut de changé que quelques phrases du rituel, qui furent supprimées plutôt pour satisfaire l'amour-propre royal, que pour mettre ces vieilles oraisons en harmonie avec le gouvernement représentatif[1].

Quand on en vint au sacre, « l'archevêque, dit toujours la relation officielle, fit ouvrir le reliquaire renfermant la sainte-ampoule[2], qui fut tirée d'un petit coffre d'or; il en retira, avec la pointe d'une aiguille d'or, une parcelle qu'il mêla avec du saint-chrême sur la patène. Le roi fut conduit à l'autel où il s'agenouilla, et reçut, de la main de l'archevêque, les saintes onctions : la première eut lieu sur la tête, la deuxième sur la poitrine, la troisième entre les épaules, la quatrième sur l'épaule droite, la cinquième sur l'épaule gauche, la sixième au pli du bras droit et la septième au pli du bras gauche. *L'archevêque* faisait à chaque onction le signe de la croix, en disant : *Ango te in regem de oleo sanctificato, in nomine Patris*, etc.

Pendant la cérémonie, le vieux Charles X fut habillé trois fois, toujours d'une manière différente. Il s'était d'abord présenté à l'autel revêtu d'une robe de satin blanc et d'une toque de même étoffe enrichie de diamants et surmontée de plumes blanches. Le grand chambellan lui ôta ensuite sa robe blanche, et le roi resta en camisole de satin rouge : il chaussa les bottines de velours violet, semées de fleurs de lis d'or, et le dauphin lui mit les éperons. Enfin, après le sacre le roi fut encore revêtu par le grand chambellan de la tunique et de la dalmatique de satin violet cramoisi, semée de fleurs de lis d'or, et du manteau royal de velours violet semé de fleurs de lis d'or, doublé et bordé d'hermine, que le grand-maître des cérémonies avait été prendre sur l'autel.

Quand l'archevêque eut placé sur la tête du roi la couronne de Charlemagne, et qu'il lui eut remis le sceptre et la main de justice, Charles X s'approcha du trône : « Demeurez ferme, lui dit encore l'archevêque, et maintenez-vous dans la place que vous avez occupée jusqu'ici comme ayant succédé à vos pères, qui vous a été transmise par droit d'héritage, par l'autorité du Tout-Puissant. » Et aussitôt Charles X s'assit sur un trône d'où le souffle populaire devait le renverser si vite.

Si le sacre de ce vieux roi coûta à la France des sommes énormes[1], il fut une heureuse solennité pour les courtisans : ils reçurent avec profusion des largesses royales, disent les journaux du temps, et il plut pour eux des honneurs, des décorations, des promotions, des faveurs, des grâces de toute espèce. Il est juste de dire aussi qu'au milieu de ces largesses, Charles X signa quelques amnisties pour les déserteurs et pour quelques condamnés politiques, et que ces derniers actes furent sanctionnés par l'opinion, qui en tint compte à celui auquel on en attribuait le mérite.

La cérémonie du sacre fut suivie de repas et de fêtes splendides qui durèrent plusieurs jours.

Il y eut de grandes réceptions de commandeurs et de chevaliers des anciens ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel, qui furent suivies de brillantes promenades à l'hôpital de Saint-Marcoul, où le roi toucha les malades scrofuleux, auxquels il fit une croix sur le front en leur di-

[1] Dans l'oraison récitée au sacre de Louis XVI, il y avait, avant la consécration, quelques mots qui choquèrent Napoléon et que l'on supprima aussi pour Charles X : ces mots, que devait prononcer l'archevêque et qui ne le furent point, étaient ceux-ci : « Votre serviteur Louis, *que nous élisons pour le roi de ce royaume, au milieu des prières que nous vous adressons.*

[2] Tout le monde sait que la fiole appelée la *sainte-ampoule*, fut brisée par un commissaire de la convention dans ces jours où l'on avait déclaré la guerre à tous les objets consacrés par la superstition. Cependant, s'il faut en croire le *Moniteur* de 1825, « des mains fidèles étaient parvenues à recueillir les fragments de la fiole et une partie du baume qu'elle contenait, parcelles précieuses dont M. l'archevêque de Rheims opéra la transfusion dans le saint chrême, qui fut renfermé dans une nouvelle fiole..... « Ainsi, ajoutait *le Moniteur*, il ne reste plus aucun doute que l'huile sainte qui coulera sur le front de Charles X dans la solennité de son sacre, est la même que celle qui, depuis Clovis, a consacré les monarques français; la même qui fut apportée à saint Rémi par une colombe » Voilà ce que *le Moniteur* du 14 mai 1825 disait officiellement et sérieusemnet aux Français.

[1] On n'avait osé demander aux chambres que six millions; mais les dépenses de cette cérémonie s'élevèrent à des sommes incalculables.

sant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » « Scène touchante, disent les relations officielles, qui a excité vivement la reconnaissance de ces malheureux. »

De là le cortége fut visiter l'antique abbaye de Saint-Remi, et le roi fit ses dévotions sur le tombeau de *l'apôtre des Français* dont la châsse avait été découverte. Rien ne fut oublié de tous les anciens usages de la vieille monarchie, et l'on put se croire un instant ramené au règne de Charles VII. Après quatre jours passés dans les solennités et signalés par de grandes largesses, Charles X retourna à Paris, par Compiègne : son entrée dans la capitale effaça, dit toujours la révélation officielle, tout ce qu'on avait vu et tout ce qu'on a lu dans nos anciennes chroniques, du luxe, de l'apparat de ces solennités : le roi y parut dans la riche voiture du sacre. Deux jours après, la ville de Paris offrit au roi, suivant son antique prérogative, une fête des plus somptueuses, où furent encore dépensées des sommes qui nécessitèrent un nouvel emprunt et de nouvelles taxes. Le duc de Northumberland, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, donna aussi une fête où la magnificence du service surpassa tout ce qu'on avait vu dans ce genre. Enfin, pour que rien ne manquât à cette image des anciens temps, l'Académie royale de Musique donna à cette occasion un opéra intitulé *Pharamond*, où furent rappelées les pompes théâtrales de Versailles dans ce que l'on est convenu d'appeler le grand siècle.

Hâtons-nous maintenant de sortir du moyen âge, pour rentrer dans la vérité de l'histoire contemporaine : laissons la cour de Charles X à Saint-Cloud, vivant dans les fêtes, traitant tour à tour le prince de Salerne, le duc de Cumberland, frère du roi d'Angleterre, et même le roi de Prusse, qui passa trois semaines dans la capitale de la France, et qui y fut l'objet des soins les plus délicats de la part de la famille royale reconnaissante. D'autres intérêts plus grands, plus nationaux, doivent nous occuper en présence de la crise financière qui désola la France et l'Europe, et il nous reste à constater les progrès du *parti prêtre*.

Les fêtes du sacre avaient pour ainsi dire imposé une trêve aux partis qui luttaient, soit à la tribune des chambres françaises, soit dans les journaux. La session ayant été close immédiatement après la cérémonie, la tribune nationale devint muette; mais les journaux, c'est-à-dire, l'opinion publique resta plus agitée que jamais : elle avait tant d'aliments pour se tourmenter !

A l'intérieur, le système rétrograde du ministère, que cette opinion combattait de toutes ses forces; la crise financière qui semblait menacer l'équilibre européen d'une perturbation générale, et les querelles religieuses, qui s'envenimaient tous les jours davantage. A l'extérieur, la cause des Grecs, qui excitait tant de sympathie dans tous les cœurs généreux; celle des républiques américaines du Sud, dont l'opinion libérale réclamait la reconnaissance dans l'intérêt du commerce français; et enfin la secousse que donna au système de la sainte-alliance la mort de son fondateur, l'empereur Alexandre, et les insurrections dont la Russie fut le théâtre. Il y avait là bien des sujets d'occupation pour la presse et pour les partis.

Le plan du ministère se dévoilait tous les jours par une foule d'actes qui indiquaient la haine la plus profonde pour tout ce qui rappelait encore les principes et les conquêtes de la révolution : il n'avait qu'un but unique, celui d'effacer ce qui restait encore de libertés publiques et de traces d'égalité parmi les citoyens. Le ministère voulait en quelque sorte recréer les trois ordres du royaume; aussi travaillait-il de tous ses moyens à reconstituer l'aristocratie et à favoriser le clergé. L'indemnité des émigrés, celle des colons, la conversion des rentes, étaient autant de combinaisons pour arriver à ce résultat.

M. de Villèle n'avait pas été heureux dans cette dernière opération financière, et il n'avait pas tardé d'être puni d'avoir spolié le cinq pour cent en faveur des indemnisés. Tout ce que l'opposition lui avait prédit lors de la discussion de ce projet de loi s'était promptement réalisé. A peine le trois pour cent fut-il émis sur la place que l'avidité des joueurs de bourse s'en empara; mais comme les journaux libéraux ne cessaient d'attaquer la conversion des rentes et d'en détourner les rentiers comme d'un appât trompeur offert à la crédulité, il fut impossible aux spéculateurs d'obtenir sur le trois pour cent la hausse qu'ils attendaient. Tout ce qu'ils purent faire fut de maintenir cette valeur aux environs du pair pendant les trois premiers mois; tandis que les cinq pour cent, soutenus seulement par l'opinion publique, se maintinrent au-dessus, quoiqu'ils eussent été privés de l'appui de l'amortissement.

Arriva enfin le jour fixé comme terme à la faculté de la conversion; et comme les rentiers n'avaient montré aucune confiance dans cette opération, il s'ensuivit une baisse considérable sur le trois pour cent, baisse qui eut pour cause l'impopularité du ministère, et qui fut en outre précipitée par la crise financière dont l'Angleterre était alors le théâtre : les banquiers anglais, intéressés dans l'émission du milliard trois pour cent, se virent dans la nécessité de retirer leurs fonds; et cette valeur, ainsi livrée à elle-même,

tomba, malgré les efforts de la caisse d'amortissement pour la soutenir, de 76 francs à 60. Les cinq pour cent tombèrent aussi, mais moins lourdement. Ce fut un désastre général parmi tous les spéculateurs.

Désolé de ce résultat, qu'on lui avait néanmoins prédit d'avance, M. de Villèlè se jeta dans les mesures les plus iniques pour secourir la valeur qui avait sa prédilection : il détourna l'amortissement de sa destination, qui était de racheter du cinq pour cent lorsque cette valeur serait au-dessous du pair, et cela dans les mêmes proportions de fonds employés à la valeur en concurrence; il créa le syndicat des receveurs généraux, sorte d'association propre à favoriser l'agiotage; il fit autoriser, sous le nom de dette flottante, l'émission de cent cinquante millions de bons royaux; émission qui était une sorte d'emprunt remboursable à court terme, et qui pouvait donner lieu à d'immenses dilapidations; enfin M. de Villèle n'eut aucun scrupule de puiser dans toutes les caisses publiques.

Il y avait là de graves motifs de reproches à faire au ministre, et les journaux de l'opposition ne les lui épargnèrent pas : beaucoup d'intérêts avaient été compromis par l'opération financière de l'émission du trois pour cent et de la conversion, et les spéculateurs qui avaient perdu s'en prenaient au ministre : aussi l'opinion publique se déchaînait-elle contre son système.

Aux questions politiques et financières, se mêlaient alors, avec non moins d'aigreur, les querelles excitées par les prétentions du clergé. Depuis longtemps on l'accusait de professer des maximes d'intolérance contraires à la liberté des cultes proclamée par la charte et sanctionnée par l'opinion publique : le clergé, se sentant appuyé, entrait tous les jours davantage dans la voie des empiétements sur le temporel, et il s'était fait détester par les prédications furibondes des missionnaires dont la France s'était couverte. L'année dernière, le roi avait été obligé de supprimer une lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse, dont les maximes avaient paru en opposition avec celles de l'église gallicane. Cette année encore, un mandement publié dans le diocèse de Rouen, au nom de l'archevêque grand-aumonier de France, avait alarmé les citoyens, qu'il semblait menacer des rigueurs de la discipline ecclésiastique quand ils négligeraient leurs devoirs religieux.

Dans tout autre moment, ces menaces auraient pu n'être que ridicules; mais alors les imprudentes prétentions du clergé avaient frappé vivement l'opinion publique, et les journaux s'en étaient emparés pour diriger de nouvelles accusations contre ce qu'on appelait le *parti prêtre*, et contre un gouvernement qui le soutenait aussi ouvertement.

Le ministère se plaisait en effet à braver l'opinion nationale : il autorisait et protégeait les missions, encourageait les efforts du *parti prêtre* pour ressaisir son ancienne influence, et s'étudiait à lui en faciliter les moyens. Déjà une ordonnance du roi en date du 20 juillet avait établi, à Paris, une maison centrale destinée aux hautes études ecclésiastiques, et dont les chefs, nommés par le ministre des cultes, devaient diriger ces études d'après les doctrines de l'ancienne Sorbonne : c'était rétablir cette fameuse faculté sous un autre nom; et comme on n'avait pas encore assez oublié les interminables querelles qui y avaient pris naissance, les amis de la tolérance s'émurent et leur indignation s'exhala dans une foule d'ouvrages que le public lisait avec avidité, et qui contribuèrent beaucoup à faire détester le clergé.

Au milieu de tous les écrits ou articles de journaux qui ne cessaient de signaler à l'opinion publique l'établissement clandestin des jésuites et l'esprit d'envahissement du clergé, nul ne fit plus d'impression que les lettres publiées dans le journal le *Drapeau blanc* par l'un des champions les plus zélés des doctrines monarchiques, féodales même, et en opposition si constante avec les principes et les hommes de la révolution : le comte de Montlosier dénonça explicitement l'existence d'une société mystérieuse désignée sous le nom de congrégation, le rétablissement des jésuites, et la non-exécution des anciennes lois du royaume relatives à la déclaration de l'église de France. Les journaux libéraux tirèrent un grand parti de cette dénonciation de la part d'un écrivain si exclusivement royaliste, et ils redoublèrent leurs attaques contre le clergé.

Irrité de ces attaques, le gouvernement crut y mettre un terme en faisant poursuivre le *Constitutionnel* et le *Courrier Français*, qui étaient alors les organes de l'opinion libérale la plus avancée. le 30 août parut dans le *Moniteur* un réquisitoire du procureur-général, Bellart, dans lequel il dénonçait à la cour royale de Paris ces deux journaux comme ayant, dans leur coupable *tendance*, porté atteinte au respect dû à la religion de l'état, par le mépris qu'ils cherchaient à deverser sur les choses et les personnes de l'église, par des provocations à la haine contre les prêtres, et en général par leur acharnement à propager contre eux des milliers d'accusations fausses, au milieu desquelles, disait M. Bellart, s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on avait grand soin de ressasser et d'empoisonner.

« Tels sont, ajoutait-il, les moyens perfides employés jusqu'à présent par les deux journaux

inculpés pour arriver à leur but, qui est de détruire la religion catholique, pour y substituer le protestantisme, ou plutôt le néant de la religion. »

M. Bellart, après avoir cité et longuement commenté un grand nombre d'articles inculpés, terminait son réquisitoire par demander qu'attendu que l'esprit desdits journaux, résultant de l'ensemble de leurs feuilles, était de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'état, les dits journaux fussent suspendus, savoir : le *Constitutionnel* pendant un mois, et le *Courrier Français*, attendu la récidive, pendant trois mois.

Ce réquisitoire produisit une grande irritation dans les partis : celui du ministère n'y vit qu'un acte de justice répressive contre les écarts de la presse; tandis que le parti libéral y reconnut le désir de détruire toute publicité, toute discussion, en tuant du même coup les deux organes les plus répandus de l'opposition constitutionnelle. L'affaire parut si grave à la cour royale, qu'elle crut devoir la renvoyer jusqu'après les vacances, tant dans le but de laisser calmer l'irritation, que dans celui de pouvoir examiner et méditer la cause avec toute la maturité qu'elle exigeait.

Ce ne fut que vers les derniers jours de novembre que ces deux célèbres procès furent plaidés. Ils occupèrent chacun trois audiences solennelles, présidées par M. Séguier, et tenues avec le plus grand appareil. Alors une affaire qui intéressait si vivement la liberté de la presse était prise à cœur par la nation; aussi vit-on accourir au palais une grande affluence de personnes de tous les rangs, au milieu de laquelle se faisaient remarquer les hommes les plus distingués de la capitale, et tout ce qu'elle renfermait d'étrangers de distinction.

L'avocat-général de Broé, déjà célèbre par son acharnement contre la presse libérale, fut chargé de soutenir l'accusation, et s'attacha à démontrer que les diffamations sans cesse répétées par les deux journaux incriminés contre les ministres de la religion de l'état, portaient atteinte au respect dû à cette même religion : il employa toute son éloquence à prouver que le but de la presse libérale était de semer la division entre les protestants et les catholiques, et toujours en haine du catholicisme.

De leur côté, les défenseurs des deux journaux (Me Dupin aîné pour le *Constitutionnel*, et Me Mérilhou pour le *Courrier Français*) se récriaient contre le vague de l'accusation, et contre ce système extra-judiciaire qui, ne pouvant incriminer un seul article séparément, les attaquait dans leur ensemble, dans leur esprit, dans leur tendance : les articles incriminés leur paraissaient avoir été tronqués, mutilés, séparés de ce qui pouvait les expliquer ou les justifier. Ils soutenaient que ce n'était pas attaquer la religion que dénoncer les abus qui la déshonorent, et ils s'élevaient surtout contre l'introduction évidente d'ordres religieux dans l'état sans loi qui les autorisât; ce qu'ils trouvaient dangereux pour l'indépendance du trône et pour les libertés publiques.

La cour royale prononça enfin, le 5 décembre, son arrêt dans les deux causes. Elle admettait que plusieurs des articles incriminés contenaient en effet des expressions et même des phrases inconvenantes et répréhensibles; mais considérant que l'esprit résultant de l'ensemble de ces articles n'était pas de nature à porter atteinte à la religion de l'état, et que ce n'était ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse que de discuter et combattre l'introduction et l'établissement, dans le royaume, de toute association non autorisée par les lois; introduction que la cour tenait pour vraie, ainsi que la propagation des doctrines ultramontaines professées par une partie du clergé de France en opposition à la déclaration de l'église gallicane, toujours reconnue comme loi de l'état; que ce ne pouvait être un délit de signaler soit des actes notoirement constants qui offensent la religion et même les mœurs, soit les dangers et les excès non moins certains d'une doctrine qui menaçait à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques;

Par ces motifs, la cour royale déclarait qu'il n'y avait lieu de prononcer la suspension requise, et néanmoins enjoignait aux éditeurs et rédacteurs du *Constitutionnel* et du *Courrier Français* d'être plus circonspects.

Cet arrêt produisit une sensation dont on ne peut guère se faire une idée juste qu'en se reportant aux circonstances : le parti libéral, c'est-à-dire les masses nationales, le reçurent avec des transpors de joie; car aux yeux des patriotes, la magistrature venait de sauver la liberté des cultes, celle de la presse, et la France elle-même de la domination théocratique. Mais la cour, le ministère, le *parti-prêtre* et tous les membres de la congrégation qui couvraient déjà la France, en furent atterés : ceux-ci disaient que la cour royale avait outre-passé ses droits et ses pouvoirs en affectant les prétentions des anciens parlements, qu'elle avait rendu son arrêt en haine de cet ordre religieux dont l'expulsion avait été le prélude et peut-être la cause la plus réelle de la révolution; que par son arrêt, la magistrature avait rallumé des querelles assoupies, outragé le clergé français, encouragé la licence, l'esprit de

révolte et d'impiété. Quelques prélats adressèrent même au roi une sorte de protestation dans laquelle ils se plaignaient des attaques dont ils étaient impunément l'objet, et qu'ils regardaient comme les avant-coureurs d'une persécution nouvelle. Il fallut cependant se résoudre à subir les conséquences de cette décision, qui fut regardée comme un grand triomphe remporté par le parti libéral.

Mais au moment où ce parti se livrait à la joie, un événement des plus déplorables couvrit de deuil tous les amis des libertés publiques : le général Foy fut tout à coup enlevé à la vieille armée, dont il avait été une des gloires les plus pures, et à la tribune nationale, où il avait révélé un des plus beaux talents oratoires qui l'eussent encore illustrée. Atteint d'un anévrisme au cœur, occasionné et sans doute aggravé par les travaux, les fatigues et les irritations de la tribune, l'illustre guerrier-orateur revenait des eaux thermales des Pyrénées, quand on apprit à la fois et le danger de sa situation et sa mort. Cette perte inattendue fut vivement sentie dans tous les rangs de la société et par toutes les opinions : la France ne pouvait oublier cette éloquence impétueuse, brûlante, pasionnée, qui entraînait parce qu'elle partait du cœur et parce qu'elle était toujours appuyée sur la raison et sur le patriotisme le plus chaleureux ; la France se rappelait avec orgueil que l'homme qu'elle venait de perdre avait versé son sang pour elle pendant vingt-cinq ans et sur mille champs de bataille ; elle se rappelait que celui qui venait de descendre au tombeau dans toute la force de l'âge mûr, avait reçu sa première blessure à Jemmappes et sa dernière à Waterloo. la France lui devait une couronne tressée de laurier et de chêne : elle la posa sur son cercueil. Toute la population de Paris assista, dans le plus religieux recueillement, à ses obsèques, où se donnèrent rendez-vous plus de deux cent mille citoyens de tous rangs : le cercueil fut porté à bras jusqu'au cimetière de l'Est, où, après plusieurs discours funèbres, entre lesquels on distingua celui de son ami, Casimir Périer, la dépouille mortelle de cet homme célèbre fut déposée non loin de celle de Masséna.

Le général Foy avait beaucoup perdu à l'époque de la restauration ; on savait qu'il ne laissait pas une grande fortune à sa veuve et à ses enfants : le parti libéral eut aussitôt l'idée d'ouvrir une souscription nationale pour ériger un monument et pour doter convenablement la famille de l'illustre défenseur des libertés publiques. A l'instant même toutes les notabilités de ce parti, qui était riche alors, puisqu'il comptait dans ses rangs la banque et le commerce, s'inscrivirent pour des sommes considérables : les journaux firent un appel à toutes les classes : tout le monde s'empressa d'y répondre, en moins de six mois la souscription avait produit près d'un million.

C'était en déployant ainsi sa munificence que la nation française manifestait sa sympathie pour les défenseurs de ses libertés.

A cette époque, tous les sentiments généreux, que le gouvernement travaillait à étouffer, éclataient en faveur d'un peuple longtemps courbé sous le sabre musulman, et qui s'efforçait alors de reconquérir son antique liberté, sa civilisation et son indépendance. Dans la précédente campagne, les malheureux Hellènes avaient cru un instant que le ciel était pour eux : ils avaient chassé les Égyptiens de la Morée, et les Turcs s'épuisaient en vains efforts pour se maintenir dans la Grèce occidentale : les Grecs étaient maîtres de Missolonghi d'un côté, et de Navarin à l'autre extrémité : leurs flottes ne cessaient de faire du mal à leurs ennemis ; et, ce qu'il y avait de plus heureux pour la cause de ce peuple héroïque, c'est que les chefs des divers partis qui jusqu'alors avaient déchiré le sein de la mère patrie, s'étaient enfin réconciliés entre eux et s'étaient soumis au gouvernement.

« Nous jurons, devant Dieu et les hommes, avaient dit ces chefs réunis à Naupli, nous jurons de contribuer par tous les moyens qui sont en notre pouvoir à l'indépendance de la nation grecque, ou de mourir libres les armes à la main, en nous soumettant fidèlement aux lois de la patrie, établies par les deux assemblées législatives de 1822 et 1823.

» Nous jurons non seulement de ne pas lever nos armes rebelles contre le gouvernement, de ne pas conspirer par des voies sourdes et des machinations secrètes, mais d'être soumis aux ordres de notre gouvernement et de les exécuter fidèlement. Que nous soyons privés de la brillante lumière du ciel, que la malédiction des pères de l'église pèse sur nos têtes, et que toutes les nations que nous prenons à témoin nous écrasent de leur mépris présent et futur, si nous nous montrons parjures à ces promesses solennelles. »

Ainsi, en 1825, la Grèce avait vu finir cette anarchie qui jusqu'alors avait disséminé ses forces : elle avait un gouvernement ; les malheureux Hellènes pouvaient donc espérer d'obtenir l'appui de quelque puissance chrétienne et de résister à leur plus cruel ennemi, Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Égypte, dont les préparatifs annonçaient l'intention d'aller prendre une éclatante revanche de sa défaite précédente.

Malheureusement, ces hommes qui voulaient être libres ne pouvaient inspirer d'autre sympathie

que celle des peuples : les gouvernements chrétiens, qui auraient dû les secourir, étaient ou contre leur insurrection, ou tout à fait impassibles : celui de la Russie se montrait peu disposé à protéger des révolutionnaires; le cabinet d'Autriche leur était hostile; le ministère français se contentait de recueillir quelques-unes des victimes échappées à l'yatagan des Turcs, et l'Angleterre restait spectatrice de la dévastation de l'antique berceau des arts.

Mais si les gouvernements chrétiens laissaient écraser les Grecs, les peuples, et principalement le peuple français, regardaient avec le plus vif intérêt les efforts d'une nation brisant ses fers : des comités philhelléniques s'étaient organisés partout, et ces comités, suppléant à l'indifférence des gouvernements, envoyaient aux Grecs des secours en hommes, en argent et en munitions. Le général Roche, chargé de représenter le comité de Paris, s'était rendu sur les lieux pour la répartition de ces secours; et le colonel Fabvier avait été prendre le commandement de la légion régulière, qu'il devait organiser à l'européenne.

Malheureusement, au moment où les Grecs voyaient leurs efforts et leur constance couronnés de quelques succès, Ibrahim revint en Morée avec une armée formidable, et s'empara de Navarin. Dès lors tout prit une face nouvelle : il était à craindre que, dans la campagne suivante, les Grecs ne fussent exterminés; car ils étaient décidés à périr tous plutôt que de subir de nouveau le joug des Turcs. Et pourtant les ministres de Charles X ne songeaient point encore à intervenir dans cette guerre d'extermination. On avait bien dit à la tribune, en parlant de la cause des Grecs : « Leurs victoires sont les nôtres et leurs désastres nous frappent au cœur. » Mais ces paroles généreuses étaient sans effet : tous les gouvernements soumis à l'influence liberticide de la sainte-alliance étaient convenus entre eux de ne jamais favoriser aucune révolte des sujets contre ce qu'ils appelaient l'autorité légitime; et, pour ces gouvernements, le sabre turc était l'autorité légitime des malheureux Grecs.

Cependant, un grand événement arrivé vers la fin de cette même année 1825, donna aux Grecs quelques lueurs d'espoir. L'empereur Alexandre, ce chef de l'alliance des rois contre les peuples, venait de mourir à Tanganrog, au milieu d'un voyage qu'il faisait dans la Crimée et la Tauride. Les Grecs pouvaient donc croire que la politique de la Russie à leur égard changerait, et ils ne pouvaient qu'y gagner; car le cabinet de Pétersbourg s'était toujours montré contraire à l'insurrection. Les Grecs se trompèrent encore : le successeur d'Alexandre ne fut que le continuateur de son système, qui était de punir tout peuple qui se soulèverait contre ses oppresseurs.

Toutefois, l'équilibre européen, tel que l'avait établi le congrès de Vienne, n'en fut pas moins menacé d'une perturbation générale à cause de cette mort; et tandis que le cabinet de Pétersbourg se déclarait l'antagoniste le plus violent de tout ce qui tiendrait à changer l'ordre des choses établi par la sainte-alliance, la Russie elle-même venait de voir éclater dans son sein, et au milieu de la garde impériale, une insurrection qui, si elle n'eût pas été comprimée immédiatement, aurait pu avoir les plus graves conséquences tant pour cet empire que pour le reste de l'Europe.

Déjà, dès 1817, le gouvernement russe s'était aperçu qu'il existait, soit dans le nord, soit dans le sud des états de l'autocrate, des associations secrètes, modelées sur celles d'Allemagne. Un grand nombre d'officiers, dont quelques-uns tenaient aux premières familles, avaient rapporté des dernières campagnes en Allemagne et en France des idées fort peu analogues à l'état moral et politique de leur pays : il auraient voulu y introduire des réformes, des institutions représentatives, et même républicaines. Ce projet, plusieurs fois ajourné et abandonné, avait enfin été remis au mois de mai 1826.

Mais la mort d'Alexandre et la disposition qu'il fit de la couronne en faveur de son frère Nicolas, au détriment de Constantin, engagèrent les conspirateurs contre le despotisme de son gouvernement à profiter des chances favorables que semblaient leur offrir les différends que devait faire naître la succession. Ces officiers, ainsi que tous ceux qui participaient à ce généreux complot, s'accordèrent pour faire comprendre aux soldats de leurs régiments que le refus du grand-duc Constantin n'était point vrai, et que le serment qu'on leur demandait alors pour Nicolas était une infraction solennelle à celui qu'ils avaient prêté peu de jours auparavant au successeur naturel d'Alexandre. Ils résolurent en outre de réunir devant le palais du sénat toutes les troupes qu'ils avaient gagnées, et dans cette position ils auraient manifesté le vœu : 1° que les députés fussent convoqués de tous les gouvernements; 2° qu'il fût publié à ce sujet un manifeste du sénat, dans lequel il serait dit que les députés auraient la mission de faire de nouvelles lois constitutives du gouvernement représentatif; 3° qu'en attendant il fût établi un gouvernement provisoire, et que les députés du royaume de Pologne fussent appelés afin d'adopter des mesures pour l'unité de l'état.

Le 26 décembre, jour de la prestation du serment à Nicolas, la conjuration éclata : plusieurs

régiments de la garnison de Pétersbourg y prirent part, entre autres ceux de Moscou, de la marine et des grenadiers du corps : la place du sénat et celle du palais furent occupées par les insurgés, auxquels se réunit une foule de peuple. Le gouverneur militaire de Pétersbourg, comte Miloradowitch, ayant voulu se jeter dans les rangs des révolutionnaires, y fut tué.

L'insurrection prenait donc le caractère le plus sérieux, quand le grand duc Michel arriva à Pétersbourg, se déclara pour son frère Nicolas, réunit les troupes qui n'avaient point encore pris part au mouvement, et, en vertu de cette déplorable obéissance passive et aveugle à laquelle les despotes ont façonné leurs soldats, le grand duc Michel fit mitrailler les insurgés, lesquels avaient eu l'imprudence de se tenir l'arme au bras en attendant les actes du sénat : la plupart furent tués; le reste chercha à se sauver; mais presque tous furent ensuite arrêtés et décimés. Une enquête générale fut ordonné à l'effet de rechercher non-seulement ce qui avait eu rapport au mouvement du 26 décembre, mais aussi de recueillir tous les renseignements que la commission pourrait se procurer sur les sociétés secrètes en Russie, sur leur origine et leurs progrès, et sur leur but. Il résulta de cette enquête qu'il existait en Russie une vaste association de laquelle faisaient partie des personnages éminents et toute la jeunesse généreuse de ce pays; que cette association avait pour objet de faire une révolution en faveur des idées philosophiques et libérales, et qu'il fallait prendre des mesures sévères pour empêcher une nouvelle explosion. Il fut donc fait de nombreuses arrestations dans toute l'étendue de la Russie; beaucoup de membres de ces sociétés, et principalement de celle des *Slaves réunis*, se sauvèrent, et Nicolas resta maître absolu de la fortune et de la vie de ses peuples, comme l'avaient été ses prédécesseurs.

« La loi suprême de cet empire, écrivait le grand duc Constantin à celui qui venait d'usurper sa place; la loi sacrée, que la stabilité de l'ordre des choses existant y rend un bienfait du ciel, c'est la volonté du souverain que nous accorda la Providence. En exécutant cette volonté, votre majesté impériale a exécuté celle du roi des rois qui inspire si évidemment dans les affaires d'une aussi haute importance les monarques de la terre. Les décrets de Dieu sont consommés [1]. »

Ainsi furent étouffés les germes révolutionnaires que des hommes généreux propageaient intempestivement dans un pays qui doit longtemps encore gémir sous le joug du plus affreux despotisme. Un seul mouvement éclata encore du côté de Kieff, où les frères Mouravieff, arrêtés par suite des révélations faites à Pétersbourg, furent délivrés par une troupe d'officiers appartenant à la société des *Slaves-réunis*. Ces nouveaux insurgés restèrent quelque temps maîtres du pays, qu'ils parcoururent pour y propager leurs principes; mais ils succombèrent enfin sous les forces envoyées contre eux, et un millier de braves périrent encore pour la cause de l'affranchissement des Russes.

Alors un *Te deum* solennel fut chanté à Pétersbourg pour célébrer l'avénement au trône de celui qui y montait en passant sur tant de cadavres, et qui devait plus tard acquérir l'horrible surnom de *bourreau de la Pologne;* les journaux russes se réjouirent de ce que l'ordre régnait de nouveau dans leur pays. Cependant, cette vaste conjuration, ces troubles, ces boucheries d'hommes, ces nombreuses arrestations dans un empire où le despotisme se croyait si bien établi, jetèrent, sur les premiers jours du règne de Nicolas, une sombre couleur, qui semblait faire présager que la Russie et l'Europe allaient célébrer les funérailles d'Alexandre par des guerres et des massacres sans fin.

Il n'en fut rien : la sainte alliance tenait plus aux principes qu'elle avait posés qu'aux hommes qui devaient en faire l'application : Nicolas, s'annonçant comme le continuateur du système d'oppression qui faisait la base de l'association des rois, fut reconnu sans difficulté pour empereur de toutes les Russies, malgré son usurpation sur les droits *légitimes* de son frère Constantin; et il n'y eut en Europe qu'un despote de moins remplacé par un despote beaucoup plus barbare.

Le ministère Villèle put donc continuer hardiment sa marche contre-révolutionnaire. La tranquillité qui semblait régner en France, la prospérité de l'industrie, malgré les entraves dont le gouvernement la surchargeait, tout faisait croire à ces ministres de Charles X que la Providence était pour eux : ils n'avaient plus rien à craindre de l'opposition qu'ils trouvaient dans la minorité de la chambre dite des députés, et ils méprisaient trop le peuple pour le compter pour quelque chose. Aussi, dès que les hésitations causées par l'incertitude de la succession à la couronne impériale de Russie furent calmées, les ministres de Charles X convoquèrent pour le 31 janvier 1825 leur chambre dite des députés, et se préparèrent à lui intimer leurs ordres.

[1] Robespierre, répondant au *manifeste des rois*, leur reprochait éloquemment leur hypocrisie : « Quand ils invoquent le ciel, disait-il, c'est toujours pour l'outrager. » Et Robespierre avait bien raison.

CHAPITRE IV.

Résumé du système adopté par le ministère Villèle. — Discours du roi. — L'opposition attaque le ministère. — Formation de l'opposition de l'extrême droite. — Procès intenté au *Journal du Commerce*. — Prétentions nouvelles du clergé. — Opposition qu'elles rencontrent. — Discussions relatives à l'émancipation de Saint-Domingue et à l'indemnité. — Présentation du projet de la loi sur le droit d'aînesse et les substitutions. — Grands débats que ce projet fait naître. — Il est rejeté par la chambre des pairs. — Réjouissances à ce sujet. — Affaire des marchés Ouvrard. — Supplément d'instruction. — Arrêt de la Cour des Pairs qui absout tout le monde.

Si la tâche de l'historien lui permettait de passer sous silence les combinaisons machiavéliques qui sortirent de la tête de M. de Villèle dès qu'il fut arrivé au pouvoir, et s'il pouvait ne s'arrêter qu'aux résultats, il lui serait facile de résumer en une seule ligne le règne de ce ministère : il fut aussi adroitement qu'audacieusement contre-révolutionnaire. Mais il faut pénétrer dans ces combinaisons, il faut mettre à nu tous les ressorts qu'il fit jouer pour asseoir son système; et alors, au risque de se répéter cent fois, l'historien ne peut faire à moins que de suivre pas à pas, dans ses marches et contre-marches habilement calculées, ce Fabius de la contre-révolution : il doit le montrer tel qu'il fut; se jouant de la nation française, méprisant l'opinion publique, ne voyant que son but, y allant droit, mais par étapes réglées, contenant toujours l'impatience de la troupe indisciplinée qui voulait y arriver au pas de course, l'obligeant à s'arrêter à temps devant l'abîme qu'il voulait lui faire franchir, la faisant même battre en retraite quelquefois afin de la faire avancer avec plus d'ordre et d'ensemble, et pourtant ne perdant jamais le lendemain le terrain qu'il lui avait fait gagner la veille; enfin, démolissant pièce à pièce l'édifice constitutionnel, derrière lequel il semblait vouloir se retrancher jusqu'au moment où il l'aurait cru assez miné pour le renverser de fond en comble.

Tel est en effet l'historique du ministère Villèle, ou plutôt du triumvirat qui dirigeait les affaires publiques et qui s'était promis de convertir, sans secousses, la monarchie dite constitutionnelle en une monarchie absolue, telle qu'elle existait avant la révolution, avec la seule différence que la tyrannie y serait consacrée par les lois [1].

Il y avait à peine deux ans que ce ministère était arrivé au pouvoir, et déjà il avait fait des pas immenses dans la carrière qu'il était appelé à parcourir; et comme il trouvait dans les chambres une majorité dévouée ou gagnée toujours prête à lui prêter le secours de son vote, chaque succès que les hommes de la contre-révolution obtenaient les rendaient plus hardis et leur faisait incessamment oser davantage, mais jamais beaucoup à la fois.

Chaque session, le ministère lançait son programme au moyen de ce que l'on appelle le discours de la couronne : dans celle de 1825, le roi avait annoncé qu'il travaillerait à cicatriser les dernières plaies de la révolution; et aussitôt on avait présenté la loi du sacrilége, celle relative aux communautés religieuses, et celle de l'indemnité.

Dans la session qui s'ouvrit le 31 janvier 1826, Charles X annonça que le produit des contributions augmentant, il serait permis d'améliorer le sort des ministres du culte catholique : il ajouta que le morcellement progressif de la propriété foncière étant essentiellement contraire au principe du gouvernement monarchique, lequel exigeait la conservation des familles comme garantie de la stabilité politique, « des moyens seraient proposés pour rétablir l'accord qui doit exister entre la loi politique et la loi civile, et pour conserver le patrimoine des familles sans restreindre cependant la liberté de disposer de son bien. «

» Vous me seconderez, disait Charles X en s'adressant aux *trois cents;* vous me seconderez pour accomplir les desseins que j'ai médités, et pour assurer de plus en plus le bonheur des peuples que la divine providence a confiés à mes soins. Vous ne serez pas plus émus que moi de ces inquiétudes irréfléchies qui agitent encore quelques esprits, malgré la sécurité dont nous jouissons. »

Ainsi l'opposition devait se tenir pour bien avertie qu'on allait mettre en œuvre toutes les traditions de la vieille monarchie, et qu'elle aurait à lutter à la fois et contre l'aristocratie et contre la théocratie. Mais quelque convaincue qu'elle fût de son impuissance à arrêter le torrent contre-révolutionnaire, elle ne se disposa pas moins à disputer, pied à pied, au ministère et à sa majorité, le terrain qu'ils auraient voulu franchir d'un seul élan. L'opposition se plaça donc dans le cercle de la charte constitutionnelle, et commença par attaquer l'ordonnance d'affranchissement de Saint-Domingue; non qu'elle ne donnât son adhésion entière à un acte que les libéraux auraient désiré voir étendre à toutes les anciennes colonies espagnoles du Nouveau-Monde, mais parce qu'elle contestait au roi le droit de céder, sans le concours des autres pouvoirs de l'état, une portion quelconque du territoire français.

[1] Montesquieu a dit, avec cette haute raison qui caractérise son beau livre de la Grandeur et la Décadence des Romains, qu'il n'est point de pire tyrannie que celle que les despotes font sanctionner par les lois.

« Que nos ministres jettent les yeux autour d'eux, disait le général Sébastiani, ils ne verront que les malheureux qu'ils ont faits ou qu'ils se proposent de faire. Les rentiers? ils les ont sacrifiés dans cette fatale réduction de la rente; les agriculteurs, les industriels, les commerçants? en leur fermant les débouchés de l'Amérique du Sud; les femmes, les cadets? par leurs projets de masculinité et de primogéniture. Et les projets accomplis, et les projets qu'ils nous annoncent menacent tellement le pays et ses plus chers intérêts comme ses plus précieuses institutions, qu'une chambre libre, une chambre attachée aux véritables intérêts du trône, voterait aujourd'hui même, au lieu d'une simple adresse, leur acte d'accusation. »

Ces menaces firent sourire de dédain les membres du cabinet et les députés qui leur étaient dévoués, ou plutôt que M. de Villèle avait inféodés à sa personne, à son système. Toutefois, si l'opposition libérale l'inquiétait peu, il commençait à redouter une autre opposition qui se formait contre lui à l'extrême droite des chambres. Déjà, dans celle des députés, MM. Agier, Chifflet, Hyde, Kergariou, Labourdonnaye, Bertin de Vaux, Dudon, Donnadieu, de Berthier et plusieurs autres ultra-royalistes s'étaient déclarés contre le système ministériel, et, dans toute occasion, ils lui portaient des coups plus violents que ceux de l'opposition de gauche. Il fallait donc que le ministère se défendît à la fois en face, où il était attaqué par les libéraux, et sur ses derrières, où se plaçaient les ultra-royalistes.

La session de 1826 commença par le procès intenté par la chambre des députés au *Journal du Commerce*, sur la dénonciation de M. Sallaberry. On accusait ce journal d'avoir outragé un des trois pouvoirs de l'état. Il fut défendu d'abord par l'opposition, qui prétendait que la chambre ne pouvait être juge et partie.

« Le secret de cette affaire nous est révélé, disait M. Méchin; c'est un épisode d'un grand système et d'un plan combiné, d'un plan qui se manifeste et qui se prouve par ce qui se passe au dehors du royaume, dans le royaume et même par ce qui s'est déjà passé dans cette chambre..... On n'en veut peut-être pas plus au *Journal du Commerce* qu'à la *Quotidienne* et au *Drapeau blanc*; c'est à tous les journaux que ne solde pas le ministère qu'on en veut, et cette inimitié s'accroît de tout le chagrin qu'inspire et de tout le désappointement que donne la solitude des journaux de la trésorerie. La chose devient très-grave, car c'est contre la liberté de la presse, et surtout de la presse périodique, que se dirigent ces premières attaques. On procède avec méthode et circonspection, parce que retentissent encore autour de nous ces unanimes et impétrantes acclamations qui ont accueilli la restitution de la plus précieuse de nos garanties, de la seule qui nous reste après tant de naufrages. »

Mais les défenseurs de la proposition se montraient disposés à en finir avec la presse : ils soutenaient que les articles déférés à la chambre constituaient l'attaque la plus manifeste à la loyauté de l'un des trois pouvoirs; que leur but était évident; qu'ils voulaient déconsidérer cette chambre si éminemment royaliste, en disant que ses membres ne s'étaient servis de leur influence qu'au profit d'intérêts personnels.

Ce qu'il y eut de remarquable dans cette affaire ce fut de voir M. Labourdonnaye et ses amis prendre la défense la liberté de la presse contre les atteintes que le ministère voulait lui faire porter par sa majorité.

« On commence par un journal, s'écria ce fougueux orateur royaliste, pour arriver bientôt à tous les autres. Une époque viendra où les journaux contraires à la majorité seront écrasés tour à tour.... Les conséquences de cette décision sont immenses : tout se réduit à ceci : plus d'opposition. Ici les considérations les plus grandes se présentent : en voulant détruire toute opposition, c'est le gouvernement représentatif lui-même que vous attaquez dans sa base; car, sans l'opposition, le gouvernement représentatif ne serait plus qu'une tyrannie organisée; ce serait de tous les gouvernements le plus épouvantable; ce serait la convention avec une seule tête. »

Il importait peu à M. de Villèle et à ses *trois cents* qu'on dévoilât leur projet; ils étaient bien décidés à arriver à leur but par tous les moyens : aussi, malgré la plaidoirie de Barthe l'avocat, en faveur du journal accusé, cette feuille libérale fut-elle condamnée, dans la personne de son gérant, à un mois de prison et 100 fr. d'amende[1].

La session s'était donc commencée sous les auspices d'un procès fait à la presse libérale : c'était le programme du ministère et de sa majorité. Ce programme se manifesta encore à l'occasion de la pétition d'un curé de village, lequel demandait une loi qui pût concilier, au sujet du mariage, les lois ecclésiastiques avec la loi civile. La commission chargée d'examiner cette demande décida que la pétition serait renvoyée aux ministres. Aussitôt il s'éleva une foule de réclamations, qui prouvèrent au moins que l'opposition sentait toute

[1] C'était alors le *minimum* de la peine qu'encouraient les journaux qui portaient atteinte à la considération de l'un des trois pouvoirs. Depuis lors le système contre-révolutionnaire a fait des progrès; plusieurs années d'emprisonnement et d'énormes amendes seraient infligées aujourd'hui pour le même délit.

l'importance de la question soulevée par le pétitionnaire.

« En me présentant pour m'opposer à la conclusion qui vous est proposée, dit M. Breton, j'éprouve un véritable regret de voir le pétitionnaire, comme ceux qui l'ont précédé dans l'expression du même vœu, ne pas manifester sa pensée tout entière : il eût été, selon moi, plus digne de la religion et de la morale qu'il invoque, de ne pas prendre un moyen détourné pour arriver indirectement à un but que l'on n'ose pas encore avouer, mais qui n'est que trop évident. Ce but, il ne faut pas se le dissimuler, est d'opérer dans les formes actuelles de notre état civil un renversement complet, et de transporter au pouvoir ecclésiastique une attribution que nos lois mettent avec raison dans le domaine de l'administration.

» Il est douloureux de le dire, ajoutait ce député, mais nous devons au roi toute la vérité. Une inquiétude que je crois trop fondée circule dans toutes les classes de la société. Déjà frappé dans ses intérêts matériels par les mesures financières, chacun est blessé bien plus encore par des prétentions qui attaquent ses plus intimes affections..... C'est au gouvernement du roi à porter le remède que toute la société réclame. Qu'il s'explique enfin et franchement sur les prétentions cause de nos alarmes : qu'il repousse des exigences sous lesquelles il ne tardera pas lui-même à succomber.... Commençons par la mesure qui fait l'objet de la pétition : elle serait selon moi, un grand pas vers l'accomplissement du système que j'ai signalé comme funeste à mon pays, funeste à la royauté, funeste à la religion elle-même; repoussons-la donc de toutes nos forces; et loin d'adopter le renvoi qui vous est proposé, adoptons l'ordre du jour pur et simple. »

M. Bourdeau fut plus loin : il dit, sans détours, que ces pétitions avaient pour but de remettre au clergé les registres de l'état civil; et, développant les conséquences de ce projet, les perturbations qu'il porterait dans l'état civil des citoyens, il conjura le ministère de se joindre à la partie éclairée de la nation pour repousser de semblables prétentions. Le garde-des-sceaux répondit alors que ni les plans qu'on indiquait, ni les projets qu'on supposait n'étaient et ne seraient jamais ceux des ministres. Mais, à la contrainte qu'il s'imposa, à l'obscurité des phrases dans lesquelles il enveloppa sa pensée, l'opposition s'aperçut aisément qu'elle avait fait vibrer une corde qui devait retentir en France. Et quoique cette discussion portât sur un objet en apparence extrêmement secondaire, sur une question qui n'était point mise en délibération, elle n'en était pas moins un objet d'espérance ou d'inquiétude pour les partis : il suffit donc de rappeler les discussions chaleureuses élevées au sujet des prétentions du clergé, pour peindre la situation des choses.

A cette même époque, le ministère soumit à la sanction des chambres l'ordonnance portant concession d'indépendance de l'ancienne colonie de Saint-Domingue. Ce fut une affaire beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru, et qui souleva de grandes questions de droit public et politique. Les deux oppositions de gauche et de l'extrême droite continuèrent de contester au roi le droit d'aliéner ou céder une portion quelconque du territoire de la France, attendu que cette aliénation ne pouvait se faire qu'avec le consentement des chambres.

Cela était évident, et le ministère le savait fort bien; mais, comme il avait fait faire au roi un acte de souveraineté absolue, et que cet acte pouvait un jour être entaché de nullité, il cherchait alors à faire intervenir les pouvoirs de l'état en leur soumettant un projet pour régler la distribution de l'indemnité stipulée par l'ordonnance. Les deux oppositions ne blâmaient pas l'acte de reconnaissance de Saint-Domingue, mais elles désapprouvaient les formes; elles attaquaient les ministres pour être sortis de la ligne constitutionnelle, et invoquaient contre eux la mise en accusation.

De leur côté, les ministres, pour lesquels la responsabilité n'était qu'un vain mot, soutinrent qu'au roi seul appartenait le droit de faire des traités; et, confondant habilement la cession de Saint-Domingue avec les conditions de cette cession, ils parvinrent à faire approuver par les chambres le projet de répartition de l'indemnité. Cette affaire, qui n'a plus aucun intérêt aujourd'hui, n'en fut pas moins une des plus importantes qui eussent été traitées pendant la session de 1826: elle occupa les chambres durant un mois.

Mais le point culminant de cette même session fut le projet de loi relatif aux successions et substitutions. Il était tout naturel que les hommes qui se croyaient la mission de reconstituer la vieille monarchie de France songeassent sérieusement à fonder l'aristocratie territoriale, déjà tant avantagée par les lois. Ce projet avait été annoncé dans le discours du roi; et, quoique cette seule annonce eût soulevé la nation, le ministère, qui se faisait un jeu de braver l'opinion publique, ne tarda pas à mettre au jour les combinaisons qui entraient si bien dans son système.

M. de Peyronnet, garde-des-sceaux, parut, le 10 février, à la tribune de la chambre des pairs, et y lut l'exposé des motifs par lesquels il cherchait à justifier le projet de loi qu'il présentait.

Après avoir dit qu'il fallait revenir aux an-

ciennes traditions de la monarchie, le garde-des-sceaux exposa les considérations qui l'obligeaient à fouler aux pieds les lois portées par les assemblées nationales, et que, jusqu'alors, on avait regardées comme de grands bienfaits.

« La division indéfinie de la propriété foncière, dit le garde-des-sceaux, est essentiellement contraire au principe du gouvernement monarchique.

» La continuité est à la fois le principe et le but du gouvernement monarchique; il est évident qu'on ne peut rien fonder dans ce gouvernement sur un homme isolé, dont l'existence physique est trop courte et dont l'existence morale l'est encore plus. Pour que les choses qu'on y introduit soient stables et conformes à sa nature, il faut qu'elles soient fondées sur une succession d'hommes toujours animés du même sentiment, et dirigés par des intérêts d'une même sorte.

» L'individu, dans les monarchies, c'est la famille, l'homme collectif, l'homme qui se succède et se perpétue, l'homme qui ne change point et qui ne veut aussi rien changer..... C'est donc un devoir, dans la monarchie, de travailler à constituer la famille... Or, comment fonder la famille? Par quels moyens atteindre le but vers lequel la nécessité même nous entraîne? Par les mœurs, dira-t-on? Non, messieurs; car c'est au contraire de la famille que viennent les mœurs. Vous fonderez la famille en prévenant le morcellement de la propriété, en favorisant la conservation des patrimoines, en prolongeant la possession de la terre, la seule chose qui puisse avoir parmi nous de la durée et de la fixité.....

» La conservation des terres maintient la famille dans le rang où elle est parvenue, et fournit sans cesse à l'état des gardiens et des protecteurs, que leurs intérêts personnels excitent sans cesse à la défense de ses intérêts..... »

Comme on le voit, le ministère marchait à grands pas vers les fiefs; il n'y avait guère qu'un mot à ajouter pour diviser la France, comme elle l'était anciennement, en deux castes distinctes, les seigneurs et les serfs : aux uns tous les droits; aux autres toutes les charges. Et, pour que l'on ne pût pas se méprendre sur le but qu'il voulait atteindre en reconstituant l'aristocratie territoriale, le garde-des-sceaux s'exprimait ainsi au sujet de la participation du peuple aux affaires publiques.

» Ce droit de participation, disait-il, s'établit et se règle en grande partie par la possession des terres. Si l'on en possède une certaine étendue, on peut être élu; si l'on en possède un peu moins, on n'a plus que le droit d'élire; si la propriété se réduit encore de quelques arpents, on perd les deux facultés : on n'est plus ni électeur, ni éligible; on assiste aux affaires de son pays, on cesse d'y participer... »

« Que la règle des successions soit donc l'égalité dans les républiques, concluait le garde-des-sceaux, cela se conçoit : dans les monarchies, rien n'est plus certain, ce doit être l'inégalité. »

Conséquemment à ces principes, le garde-des-sceaux proposait la loi suivante :

« Art 1er. Dans toute succession déférée à la ligne droite descendante, et payant trois cents francs d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de préciput légal, au premier né des enfants mâles du propriétaire décédé.

» Art. 2. Si le défunt a disposé d'une partie de la quotité disponible, le préciput légal se composera de la partie de cette quotité dont il n'aura pas disposé.

» Art. 3. Le préciput légal sera prélevé sur les immeubles de la succession, et, en cas d'insuffisance, sur les biens-meubles. »

Telles étaient les principales dispositions du projet de la loi qui rétablissait en quelque sorte l'odieux droit d'aînesse. Il devait exciter, et il souleva en effet l'indignation publique. Une foule de pétitions arrivèrent aussitôt aux deux chambres, pour protester contre des dispositions si immorales et si contraires à la plus précieuse conquête de la révolution, l'égalité des droits.

Cependant la commission chargée d'examiner le projet en proposa l'adoption, quoiqu'elle eût reconnu que le morcellement et la mobilité de la propriété foncière eussent produit des résultats avantageux, tant pour l'agriculture et l'industrie, que pour l'augmentation de la masse des richesses. Mais la commission se composait de ces hommes qui voulaient rétablir la monarchie avec toutes ses conséquences, et elle croyait ne pouvoir assez faire pour les principes monarchiques. Au reste, ceux qui appuyaient le projet faisaient semblant de le considérer comme insignifiant.

« On a dit que le projet de loi que vous discutez est insignifiant, inutile, s'écria M. Molé; mais le public, juge infaillible en pareille matière, les masses toujours si attentives à leurs intérêts, en ont pensé autrement. L'unanimité avec laquelle ces masses le repoussent est un gage certain de ce qu'il renferme. L'instinct de la conservation a découvert, sous la forme modeste du projet, l'importance du principe qu'il introduit. Un cri d'alarme a signalé l'atteinte la plus grave que l'on ait voulu porter à la charte, le pas rétrograde le plus fort qu'on ait voulu nous imposer. »

Ici M. Molé rappelait que la révolution avait été faite pour abolir tous les privilèges et pour conquérir l'égalité des droits, et il assurait que

quelques efforts que l'on fît pour faire disparaître cette égalité, elle surnagerait, parce qu'elle avait pénétré dans les mœurs.

« Lorsqu'une aristocratie existe, continuait ce pair, il faut la conserver même avec ses abus; car on ne pourrait souvent extirper ses abus sans violence et sans injustice. Mais créer l'aristocratie, ou la rétablir là où elle a cessé d'exister, c'est une entreprise si délicate, si difficile que je ne sache qu'un législateur qui en ait eu jusqu'ici le secret; et ce législateur, c'est le temps. Le temps, messieurs, a fait tout ce qui existe : toutes les aristocraties passées ou présentes ont procédé de lui. Mais le temps ne fait pas la lumière; il la reçoit, et il ne ramène ni l'erreur, ni l'injustice, là où la justice et la vérité ont brillé de tout leur éclat... Au dégré de civilisation où nous sommes parvenus, il ne peut y avoir d'aristocratie sans richesses, et il n'y a d'autre moyen de conserver la richesse que l'économie, d'autre moyen de la produire que l'industrie..... »

Examinant ensuite les effets que la loi devait produire, M. Molé les trouvait détestables, immoraux, destructifs de toute émulation. « Dans cet aîné des temps passés, poursuivait-il, la qualité d'héritier, le titre de successeur tenait lieu de tout, il l'emportait même sur le doux nom de fils, et la position sociale remplaçait la plus tendre de toutes les relations naturelles : sans droit d'aînesse, au contraire, un père choisit en quelque sorte son premier né; il désigne son successeur, et le trouve dans l'enfant dont il attend le plus l'honneur de sa race et la consolation de sa vieillesse. Je vous le demande, messieurs, laquelle de ces deux familles est la plus morale? Et dira-t-on que la plus morale n'est pas la plus monarchique? Je crois, au contraire, apercevoir une véritable analogie entre ces deux états de la famille et les deux monarchies, absolue ou constitutionnelle. Dans la famille du droit d'aînesse, le hasard règle tout, comme la volonté du despote; dans la famille du Code civil, le mérite seul fait des aînés, comme il doit seul ouvrir la route des emplois et de la fortune sous une monarchie constitutionnelle. Loin donc que la nature de nos institutions réclame le droit d'aînesse, n'est-il pas démontré qu'elle le repousse, non moins que l'état de nos mœurs?...

» Résumons les conséquences actuelles, incontestables de l'adoption ou du rejet de la loi : les parties intéressées sont les pères, les aînés, les cadets de France. Qu'ont-elles à en attendre ou à en redouter? les pères? Ils n'en reçoivent pas plus d'autorité, et par la plus immorale des combinaisons, ils sont inévitablement condamnés à déshériter en partie un ou plusieurs de leurs enfants; car en ne testant pas, ils ôtent évidemment aux cadets ce qu'ils pouvaient leur rendre, et en rétablissant l'égalité, ils ôtent à l'aîné ce que la loi lui donnait. Ainsi, quoi qu'il fasse ou qu'il ne fasse pas, le père le plus tendre se trouve frapper l'un de ses enfants.

» Les aînés? Ils tiennent de la loi un droit qui blesse la nature, les rend odieux à leurs frères et sœurs sans profit pour cet individu social que l'on appelle la famille...

» Les cadets et les filles? Tout le système du projet est dirigé contre eux. En voulant faire de l'aristocratie avec des aînés si mesquins, le projet fait bien plus sûrement de tous les autres enfants une démocratie redoutable, c'est-à-dire une classe nombreuse, intéressée de nouveau à un changement.

» Enfin, la France? En faisant sortir de la circulation le quart ou le tiers des propriétés, la loi tarirait la source principale de sa richesse, diminuerait son revenu territorial, et la menacerait d'une augmentation d'impôts.

» Telles seraient, messieurs, les conséquences de votre adoption, tandis que celles de votre rejet peuvent se dire en un seul mot : elles seraient d'apaiser toutes les inquiétudes que le projet a excitées. »

A ces raisons par lesquelles la partie libérale de la chambre des pairs combattit le projet de loi, MM. Roy, Pasquier, Lainé, de Barante, Siméon, Cornudet, de Choiseul, Decazes, de Broglie et Daru en ajoutèrent de nouvelles propres à ébranler complétement le système qu'on voulait établir.

« En résumé, disait M. Pasquier, la proposition blesse inutilement le principe de l'égalité des citoyens devant la loi : on peut même dire qu'elle n'est qu'une impuissante et malhabile attaque dirigée contre ce principe; car ses résultats doivent être sans efficacité, et l'égalité, dans le plus grand nombre des partages, doit échapper presque nécessairement aux efforts d'un remède si mal approprié à la situation des choses et des esprits. Le projet de loi ne saurait donc atteindre le but qu'on se propose, et il est, de plus, souverainement impolitique. Il l'est au dernier degré, car il ne sert pas l'intérêt monarchique, et il blesse essentiellement les mœurs : je ne dis pas seulement les mœurs publiques, je dis les mœurs privées, les mœurs les plus intimes, puisqu'il met le père de famille dans la plus fausse et la plus déplorable position. Or, toute loi qui a ces inconvénients est le plus funeste présent qu'on puisse faire à un pays. »

Le projet de loi aussi vigoureusement combattu paraissait devoir être abandonné. Mais il y avait

dans la chambre des pairs un parti nombreux encore qui se prononçait toujours pour ce qui tendait à reconstituer la vieille monarchie. La loi fut donc soutenue avec toute l'obstination qui était la principale qualité de ce parti ; MM. de Saint-Romans, de Montalembert, de Tascher, de Rougé, eurent le courage de soutenir le ministère, et le furent eux-mêmes par les deux ministres de la justice et de l'intérieur. M. Peyronnet entassa sophismes sur sophismes pour démontrer que l'homme en état de société devait avoir d'autres sentiments, d'autres intérêts que l'homme en état de nature. Il répéta jusqu'à satiété que l'intérêt d'un état monarchique consistait principalement, et avant tout, à répandre et à généraliser dans la nation l'esprit de famille ; à fixer le plus grand nombre possible de propriétaires dans leur fortune et dans leur condition ; à mettre un frein à l'esprit d'inquiétude, de turbulence et d'individualité qui dominait encore en France, et enfin à donner à la nation des sentiments et des intérêts conformes au principe du gouvernement monarchique.

« La stabilité, disait de nouveau ce garde-des-sceaux, est certainement le type du gouvernement monarchique proprement dit, et la mobilité, le type du gouvernement démocratique. La monarchie constitutionnelle doit participer à ces deux principes, parce que les éléments démocratiques y ont place ; mais elle doit y participer selon des proportions différentes, parce que la monarchie constitutionnelle n'est bonne qu'autant qu'elle fait le bonheur des peuples, et qu'elle ne peut atteindre ce but qu'autant qu'elle réunit assez de mobilité pour favoriser le développement des talents et de l'industrie, et assez de stabilité pour qu'on y jouisse avec sécurité de ces avantages. »

C'était avec ce galimatias, débité du ton emphatique qui lui était propre, que M. de Peyronnet soutenait son projet de loi, et qu'il voulait prouver que l'on pouvait obtenir le double résultat de l'inertie et du mouvement, du stationnement et du progrès.

M. Villèle et son collègue à l'intérieur, Corbière, ne furent pas plus heureux dans leurs efforts pour convaincre la majorité de la chambre des pairs de la nécessité de rétablir le droit d'aînesse : ils firent même quelques concessions à l'opposition, mais ce fut en vain ; l'opinion de la majorité était bien établie.

Aussi quand on en vint au scrutin secret, 120 boules rejetèrent les articles relatifs au préciput, lesquels ne furent appuyés que par 94 voix. Le projet était donc repoussé, puisqu'il se trouvait réduit aux substitutions, qui furent même combattues par M. Lanjuinais, comme une institution malfaisante et contraire à nos mœurs. Toutefois cet article, le seul qui restait du fameux projet de loi, fut adopté par cent soixante voix contre cent cinquante-trois boules noires.

Ce n'en fut pas moins une défaite pour le ministère et pour le parti rétrograde qui le soutenait : les libéraux célébrèrent ce résultat comme une victoire remportée sur l'aristocratie : des groupes nombreux, composés en partie de jeunes gens, parcoururent les rues en faisant retentir l'air de cris de *Vive la charte!* Les pairs qui avaient voté contre le projet ministériel furent salués comme ayant sauvé la constitution et l'état social des Français des imprudentes atteintes que voulait lui porter un ministère anti-national. Le soir il y eut des illuminations générales et spontanées : on tira des pétards : la police et la force armée intervinrent ; il en résulta des rixes, au milieu desquelles des jeunes gens furent arrêtés, traduits en police correctionnelle et condamnés à quelques jours de prison.

La session législative dura encore deux mois, qui furent consacrés à la discussion d'une loi sur les douanes, au réglement définitif des comptes des exercices 1824 et 1825, à l'allocation des suppléments de crédit pour 1825, à l'examen des opérations de la caisse d'amortissement, et enfin au vote du budget de 1827.

Il résulta du réglement définitif de 1824, que la guerre faite à l'Espagne constitutionnelle avait coûté à la France, outre le sang de ses enfants, plus de *trois cents millions* de francs, et que cette somme énorme ne serait probablement jamais remboursée au trésor qui en avait fait l'avance. C'était payer un peu cher ce qu'on appelait alors la gloire des armées françaises et de son généralissime. Mais les royalistes croyaient que les trésors de la France, le produit de la sueur des peuples seraient toujours bien employés toutes les fois qu'on les ferait servir à consolider le système de la sainte-alliance, c'est-à-dire à river les fers de ces mêmes peuples qui seuls faisaient réellement les frais de ces guerres liberticides.

Le parti libéral aurait voulu que les comptes de 1824 n'eussent été apurés qu'après le jugement qui devait intervenir dans la cause des marchés Ouvrard, marchés qui entraient pour cinquante-cinq millions dans les dépenses faites en Espagne ; mais il y avait tant de personnages intéressés à étouffer cette scandaleuse affaire ; le ministère était si pressé de jeter un voile sur les dilapidations de la campagne, qu'il ne voulut pas souffrir le moindre retard, et les comptes de 1824 et 1825 furent définitivement réglés.

Quant aux marchés de Bayonne, le ministère ne cessait de dire que si la fraude était reconnue,

les coupables seraient punis. Mais la commission d'enquête mit beaucoup de lenteur à procéder, et l'indignation que ces marchés avaient causée eut alors le temps de se calmer.

Le 22 mai suivant M. Portalis fit le rapport que le public attendait depuis si longtemps; et, comme la cour des pairs n'avait été saisie que d'une partie des faits reprochés à ceux qui avaient participé à ces marchés, la question politique dans laquelle la double opposition voulait envelopper le ministère, celle de dilapidation, et même celle de savoir si les marchés généralement jugés si onéreux à l'état avaient été nécessaires, furent écartées. L'instruction se trouva bornée à une question de personnes, à deux membres de la pairie, les lieutenants-généraux Guilleminot et Bordesoulle; et cependant elle embrassait une telle multitude de circonstances que la lecture du rapport occupa deux séances.

Ces deux généraux inculpés étaient des puissants du jour; aussi, quand le procureur-général Bellart fit son réquisitoire, il déclara qu'il n'y avait dans toutes les pièces de l'enquête aucune preuve pour justifier l'inculpation dont les lieutenants-généraux Guilleminot et Bordesoulle avaient été l'objet, et il conclut à ce que la cour se déclarât incompétente, attendu qu'il n'y avait prévention fondée contre aucun de ces membres de la chambre.

Le public ne fut pas surpris de ces conclusions; il savait par avance que M. Bellart ne se montrait inflexible que pour les patriotes, et MM. Guilleminot et Bordesoulle étaient regardés comme deux parfaits royalistes.

Cependant la cour des pairs elle-même sentit qu'elle ne pouvait sabrer ainsi une cause de cette importance, et dont l'opinion publique s'était si fortement emparée. Il paraissait à plusieurs membres que ce procès était tout politique; que l'instruction ne pouvait être bornée à quelques personnes et à quelques faits; qu'il s'agissait d'examiner s'il y avait eu dilapidation des deniers publics, périls pour la monarchie, et qui les avait amenés. Ce fut en vain que les royalistes de cette chambre persistèrent à faire jeter un voile sur cette affaire, en prétendant que les actes du prince généralissime étaient irresponsables; MM. Decaze et de Broglie soutinrent que l'irresponsabilité royale ne pouvait se communiquer à qui que ce fût pas même aux dépositaires des droits du trône. Une nouvelle délibération eut lieu : de nouveaux documents furent produits, de nouveaux faits révélés, et la cour des pairs finit, après de longs débats, par décider qu'il y aurait un supplément d'instruction.

La nouvelle enquête se prolongea jusqu'à la fin de juillet : alors seulement M. Portalis fit son second rapport, dans lequel il n'osa donner aucune conclusion. Le procureur-général Jacquinot de Pampelune, qui venait de remplacer M. Bellart, décédé, ne craignit pas de conclure à ce qu'il fût procédé à de plus amples poursuites, à raison des marchés de Bayonne, de Vittoria et de Madrid, soit contre les lieutenants-généraux Bordesoulle et Guilleminot, soit contre les inculpés Ouvrard, Tourton, Sicard, Rollac, Deshacquets et Filleul-Baugé.

Alors s'élevèrent de nouveaux débats dans des séances secrètes : la seconde enquête avait eu lieu sur le fond et l'universalité de l'affaire; mais cette universalité ne comprenait pourtant que le fait de corruption : les graves questions soulevées à ce sujet y restaient accessoires, bien qu'elles eussent en elles-mêmes plus d'intérêt que le délit poursuivi. Sur ce point, le sentiment général de la cour était qu'il n'y avait lieu à poursuivre les généraux Bordesoulle et Guilleminot; mais plusieurs pairs voulaient ramener la question sur le terrain politique et comme matière à responsabilité ministérielle : ils prétendaient examiner s'il y avait eu dilapidation des deniers publics, et mauvaise direction des affaires; ils demandaient surtout la publicité des débats et la publication des documents principaux de la procédure, ajoutant qu'une justification appuyée sur un simple arrêt ne suffirait à personne, ni aux généraux inculpés, qui devaient souhaiter non-seulement qu'on reconnût qu'aucune corruption ne les avait atteints, mais encore qu'ils avaient donné de bons et sincères conseils au prince généralissime; ni au duc de Bellune, qui se trouvait implicitement argué de négligence ou d'incapacité, ni enfin au public, qui avait pris cette affaire tant à cœur.

Mais les royalistes purs de la chambre s'opposaient de toutes leurs forces à cette publicité, et, malgré l'insistance de M. de Broglie, l'avis d'imprimer les documents, les rapports et les réquisitoires fut rejeté par la grande majorité, laquelle, après plusieurs séances, rendit, le 3 août, son arrêt définitif, conforme au réquisitoire du procureur général. Cet arrêt portait qu'il ne résultait point de l'instruction que les marchés conclus en Espagne pour la subsistance de l'armée eussent été obtenus à l'aide de corruption envers des fonctionnaires publics : en conséquence la cour déclarait qu'il n'y avait lieu à suivre contre les accusés Sicard, Rollac, Deshaquets, Filleul-Baugé, Julien Ouvrard, Victor Ouvrard et Tourton. Toutefois, elle renvoyait devant les tribunaux compétants quelques-uns des employés de ces mêmes fournisseurs, pour y être jugés sur les

tentatives de corruption, restées sans effet, qu'on leur reprochait.

Ainsi, cette affaire, qui avait eu tant de retentissement, qui touchait à de si hautes questions et à de grands personnages, qui avait tant occupé la tribune législative et les journaux, la France et l'étranger, se trouva réduite aux ridicules proportions d'une cause de police correctionnelle : on l'étouffa dans le secret de l'enceinte des pairs ; on renvoya absous les grands coupables qui avaient dilapidé la fortune publique, et on ne punit que deux employés subalternes du munitionnaire général, lesquels, renvoyés en police correctionnelle pour tentative de corruption *restée sans effet*, y furent condamnés à quelques mois de prison. Ce dénouement, après tant de lenteurs, calculées pour donner à l'opinion publique le temps de se calmer, ne fut aux yeux de l'opposition que l'enfantement de la montagne, ou plutôt un grand jubilé judiciaire. Mais la nation n'en resta pas moins convaincue que la guerre d'Espagne, outre son motif politique et tout monarchiste, avait été combinée de manière à ce que les fonds de l'état y fussent habilement dilapidés, et que de grosses et scandaleuses fortunes, élevées au détriment du trésor public, y devinssent la récompense des chefs qui s'étaient dévoués à cette œuvre liberticide. C'est ainsi qu'en agissent les royautés : elles ne peuvent exister que dans une atmosphère de corruption, et même lorsqu'elles récompensent, ou qu'elles permettent à ceux qui les servent à leur gré de se payer de leurs propres mains, elles les avilissent.

CHAPITRE V.

Suite des querelles religieuses. — Jubilé et mandement à ce sujet. — Protestations du peuple contre les prédicateurs des missionnaires. — Nouvelle dénonciation de M. de Montlosier contre les jésuites. — La cour royale en est saisie. — Armes employées par les partis. — Ouverture de la session de 1827. — Affaires du Portugal — Projet de loi vandale sur la police de la presse. — Indignation qu'il excite. — Débats auxquels il donne lieu. — La chambre des députés l'adopte après de nombreux amendements. — Attitude de la chambre des pairs. — Obsèques de M. Larochefoucault-Liancourt.—Retrait du projet de loi sur la presse.—Grandes réjouissances populaires. — Propositions de M. de La Boissière. — Résultat de la session.

Quelque intérêt que le public eût pris à la discussion du projet de loi relatif aux droits d'aînesse et à l'affaire des marchés d'Espagne, cet intérêt n'avait point fait oublier la querelle religieuse, qui n'avait cessé de servir d'aliment aux journaux, à la chaire, à la tribune et jusqu'aux débats du barreau. Tous les jours, les accusations que les partis se lançaient retentissaient dans toute la France et entretenaient l'irritation : d'un côté, on se récriait sur l'influence exercée dans la direction des affaires politiques par les jésuites ou par leurs affiliés ; de l'autre, on tonnait sur la propagation des doctrines irréligieuses, et l'on ne cessait de dire qu'il fallait arrêter le torrent de l'impiété qui débordait. Ces querelles remuaient toute la nation, et chacun y prenait part, suivant qu'il croyait nécessaire de faire intervenir le clergé dans les affaires publiques, ou qu'il voulait qu'on refrénât son ardeur à empiéter sur le domaine du temporel : on voyait même des ultra-royalistes se déchaîner contre les congrégations, et se placer dans les rangs des libéraux toutes les fois qu'il s'agissait de faire rentrer le *parti-prêtre* dans le cercle de ses attributions spirituelles.

Ce fut dans ces circonstances que le pape proclama le jubilé de l'année sainte : le clergé se promit aussitôt de redoubler d'efforts pour réunir tous les partis dans ces grandes cérémonies religieuses, auxquelles le gouvernement devait prêter son appui et les moyens de les entourer de tout le faste propre à séduire un peuple si peu dévot. Chaque évêque fit son mandement, et ce furent autant d'attaques violentes contre ce qu'ils appelaient les doctrines pestilentielles, contre le poison qui, disaient-ils, circulait dans toutes les veines de la société, de manière à infecter plusieurs générations, et contre les déplorables effets d'une licence qui alarmait tout le monde.

Ces mandements excitèrent une nouvelle recrudescence de haine entre les partis, et la guerre qu'ils se faisaient en devint plus vive encore. M. de Montlosier, un des plus rudes adversaires des congréganistes, fit paraître son *Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser la religion et le trône*, dans lequel il dénonçait à l'opinion publique, puis aux cours royales du royaume, l'existence clandestine des jésuites et d'une congrégation religieuse, étendue par ses ramifications dans toutes les classes, et devenue une secte politique dirigée par le parti jésuite. Le *Mémoire à consulter* fit une sensation prodigieuse, et eut six à sept éditions en peu de temps.

Ceux des royalistes qui soutenaient la congrégation répondirent par d'autres écrits, dans lesquels ils défendaient les intentions de cette société. M. de Bonald attaqua M. de Montlosier.

Le journal royaliste *l'Étoile* s'en prit jusqu'au célèbre *La Chalotais*, auteur du compte rendu qui avait eu tant d'influence sur la suppression des jésuites. La famille de ce courageux magistrat attaqua le journal en diffamation, et les tribunaux retentirent, par contre-coup, des querelles

qui divisaient les écrivains et le public : on se serait cru au XVIe siècle.

Ce fut en vain que quelques cardinaux et évêques cherchèrent à calmer l'effervescence, en publiant une déclaration des principes qui les animaient, dans laquelle ils s'exprimèrent convenablement sur la division du temporel et du spirituel ; on ne crut pas à la sincérité des sentiments qu'ils affichaient, et cette déclaration laissa les choses au même point.

Le jubilé s'ouvrit partout avec une grande solennité; partout se firent des processions générales dans lesquelles les missionnaires occupèrent le premier rang. A Paris, le roi et toute sa famille, les grands officiers de la couronne et des députations des premières autorités de l'état assistèrent à ces processions, qui présentèrent toutes les pompes de la religion et de la monarchie. Le roi profita de cette cérémonie pour poser la première pierre du monument expiatoire qui devait être élevé à la mémoire de Louis XVI sur la place où il avait péri. Rien ne manqua à cette manifestation des sentiments royalistes pour prouver toujours davantage au peuple français que c'était la contre-révolution qui s'opérait en tout et sur tout.

Le peuple protesta à sa manière contre un ordre de choses qui choquait ses habitudes, ses opinions et sa raison : partout où les missionnaires firent entendre leurs prédications fanatiques, ils furent hués, sifflés, et partout on chercha à troubler leurs exercices. A Lyon, à Rouen, à Brest et dans plusieurs autres grandes villes il y eut même des désordres graves : les cérémonies du jubilé furent troublées par des clameurs, des détonnations et des cris : *A bas les jésuites!* qui, en plusieurs lieux, mirent le clergé dans l'impossibilité d'achever sa tâche : la force armée fut obligée d'intervenir pour protéger les missionnaires; mais aussitôt que les soldats avaient chassé le peuple d'un endroit, les rassemblements se formaient autre part, et de tous côtés les prêtres étaient accueillis par des sifflets, des éclats de rire ou des injures qui les empêchaient d'achever les exercices de la mission ; il y eut même des rixes dans lesquelles plusieurs citoyens furent blessés. Les proclamations, les mesures sévères prises par l'autorité ne purent rien contre la haine du peuple pour les jésuites ; car toutes les classes se prononçaient énergiquement, quoique de diverses manières, contre les missions. Dans tous les théâtres, on demandait et on applaudissait avec transport le *Tartufe* de Molière ; et quand l'autorité se vit obligée d'en faire défendre la représentation, des milliers d'exemplaires de ce chef-d'œuvre furent imprimés et vendus : chacun avait son *Tartufe* dans la poche, et on en faisait l'application aux nouveaux jésuites.

L'exaspération du peuple était à peine calmée quand parut un second mémoire de M. Montlosier, par lequel il dénonçait formellement aux cours royales :

1° L'existence de plusieurs affiliations ou réunions illicites de diverses espèces, connues sous le nom générique de congrégation ;

2° Les établissements que les jésuites formaient en France, et particulièrement celui de Mont-Rouge, dans la banlieue de Paris, qui paraissait être le quartier-général de cet ordre d'intrus, préconisés dans plusieurs mandements de prélats français ;

3° Les doctrines ultramontaines avouées, favorisées et prêchées ouvertement, et même l'adresse remise au roi par les évêques, dans laquelle la déclaration du clergé de 1662 semblait être négligée et délaissée à dessein ;

4° Lesprit d'envahissement des prêtres, sur lequel M. de Montlosier disait avoir en mains une liasse de plus de cinq cents faits plus singuliers, plus ridicules ou plus scandaleux les uns que les autres, mais tous également de nature à troubler la tranquillité des familles et des citoyens.

Pour donner plus de poids à cette dénonciation, M. de Montlosier l'avait soumise à l'examen du barreau de Paris, et il en avait obtenu une consultation signée d'un grand nombre d'avocats distingués, qui estimèrent que si les deux derniers chefs ne pouvaient être l'objet de poursuites judiciaires, il n'en était pas moins du devoir des tribunaux de faire exécuter les lois du royaume contre l'institut des jésuites et les congrégations. Le barreau déclarait que M. de Montlosier, en dénonçant formellement l'existence de ces établissements, avait rendu un immense service au prince et à la patrie.

Légalement déférée à la cour royale, cette dénonciation fut l'objet d'une longue délibération, à huis-clos, de toutes les chambres assemblées. La majorité se réunit pour rendre une déclaration d'incompétence, quoique plusieurs membre eussent opiné pour la formation d'une commission d'examen. Toutefois, cette déclaration fu motivée de manière à indiquer qu'il pouvait y avoir lieu à poursuivre les sociétés dénoncées. Elle portait que, d'après la charte constitutionnelle, qui faisait le droit public des Français, il n'appartenait qu'à la haute police du royaume de supprimer et de défendre les congrégations, associations et autres établissements de ce genre qui se seraient formés au mépris des lois. Mais, comme cette haute police se trouvait entre les

mains d'hommes presque tous affiliés à la congrégation, ou disposés à soutenir les jésuites, le mémoire de M. de Montlosier resta sans effet.

Il n'en fut pas de même d'une autre dénonciation dont la même cour fut saisie contre l'évêque de Nancy, M. Forbin-Janson, un des plus fanatiques ultramontains : cet évêque avait, dans un mandement, signalé les deux arrêts prononcés lors de l'affaire du *Courrier français* et du *Constitutionnel*, comme ayant été le triomphe honteux de l'impiété. La cour se déclara compétente, et elle reconnut que les passages du mandement de l'évêque de Nancy qui lui avaient été déférés constituaient les crimes et délits prévus par les articles 201 et 204 du Code pénal. Cependant la cour n'osa pas condamner un homme revêtu de fonctions si importantes alors, et qui avait des protecteurs si puissants : elle s'arrêta devant l'application de la peine encourue, et jugea qu'il n'y avait lieu à poursuivre dans l'état des choses.

Toutes ces déplorables affaires, qui mettaient aux prises l'autorité ecclésiastique avec l'autorité civile et le pouvoir judiciaire d'une manière si fâcheuse, étaient en outre un sujet de scandale pour le public : de toutes parts on s'écriait qu'il fallait en finir avec les prétentions du *parti-prêtre;* la nation tout entière se soulevait d'indignation contre les empiétements et les actes d'intolérance de ces prédicateurs, qui semblaient avoir pris à tâche de semer la désunion dans toutes les familles, et qui en effet avaient réussi, par leurs prédications fanatiques, à brouiller le père avec le fils; le frère avec sa sœur, l'époux avec l'épouse, et à diviser ainsi les familles.

Tel avait été le résultat de ce jubilé, dont on attendait la réunion de tous les partis dans l'esprit de la fraternité évangélique et de la charité chrétienne ; et il ne pouvait pas en être autrement dans les circonstances où l'on était et avec les instruments dont on se servait. Le *parti-prêtre* et le parti philosophique se détestaient trop fortement pour qu'une réconciliation fût possible ; l'intolérance des uns contrastait trop avec les principes de liberté de conscience que professaient les autres, pour que l'on pût jamais s'entendre : plus le clergé affichait de prétentions, plus les libéraux voulaient le réduire à ses fonctions spirituelles. Aux mandements, aux brochures, aux écrits que la congrégation faisait répandre, les libéraux répondaient par de nombreuses éditions des œuvres de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Diderot; les *Ruines*, de Volney, l'*Origine des cultes*, de Dupuis, l'*Histoire de l'inquisition* de Lorente, dont un abrégé fut répandu dans toute l'Europe ; le *Tartufe* de Molière, étaient les armes avec lesquelles on combattait l'esprit jésuitique et les jésuites au petit pied dont la France se couvrait. On fut jusqu'à publier une édition de l'Évangile réduit à la partie morale et historique, c'est-à-dire, dégagé des miracles et de tout ce que l'on regardait comme apocryphe; mutilation qui fut condamnée comme un outrage à la religion de l'état et à la divinité de Jésus-Christ. Jamais la France n'avait été plus agitée, plus mécontente, plus malheureuse que dans ce moment où les bienfaits de la paix lui permettaient de développer toute son activité, et où elle commençait à jouir de quelque prospérité matérielle due à l'industrie de ses habitants.

Ces résultats, que le ministère ne pouvait se dissimuler, il les attribuait à la liberté de la presse, à cette liberté qu'il se repentait tant d'avoir rendue aux journaux surtout, et qu'il méditait déjà d'enlever de nouveau à cette nation pour laquelle les journaux et les éditions populaires étaient devenus le premier de tous les besoins.

Tout ayant été combiné dans le conseil des ministres pour porter le grand coup à la plus précieuse des libertés publiques, le roi fit, le 12 décembre, l'ouverture de la session de 1827, et annonça que des travaux importants étaient préparés pour cette session : au nombre des travaux énoncés étaient le projet de loi élaboré par le ministère contre la liberté de la presse, dont il était nécessaire, disait le roi, d'arrêter les abus, et contre l'institution du jury, que le ministère sentait le besoin de dénaturer. Le discours du roi parlait aussi des troubles qui avaient éclaté en Portugal; ils paraissaient de nature à compromettre la bonne harmonie qui avait régné jusqu'alors entre la France et l'Angleterre [1].

C'en fut assez pour faire pousser un cri d'alarme au parti libéral, qui se prépara à défendre les institutions menacées. La discussion de l'adresse au roi fut des plus vives : d'un côté l'opposition libérale, quoique numériquement très-réduite dans

[1] La mort du vieux roi, Jean VI, venait de changer tout-à-fait la situation des choses en Portugal. Il avait laissé la régence à sa troisieme fille, Isabelle ; ce qui avait beaucoup fâché sa veuve, attachée au parti espagnol de Ferdinand VII. Don Pédro, empereur du Brésil, avait ensuite proclamé reine sa jeune fille, dona Maria, et en même temps concédé une charte constitutionnelle aux Portugais. Mais quoique le frère de cet empereur, don Miguel, eût prêté serment à cette jeune reine, ses partisans, qui représentaient le parti absolutiste du Portugal, après avoir entraîné une sorte d'émigration en Espagne, s'y étaient organisés, équipés, armés, et venaient de rentrer en Portugal dans le but de renverser la constitution et de proclamer don Miguel roi absolu. Ces intrigues avaient eu lieu sur les frontières d'Espagne, et on reprochait à l'ambassadeur de France, le marquis de Moustier, d'y avoir pris le plus vif intérêt. L'Angleterre exigea le rappel de cet ambassadeur, et annonça que, le cas prévu par ses traités avec le Portugal étant arrivé, elle allait intervenir pour secourir son allié contre les entreprises des rebelles. C'était un soufflet donné au gouvernement français.

la chambre de double vote, reprocha aux ministère sa conduite anti-nationale et ses projets contre-révolutionnaires; de l'autre côté, l'opposition de l'extrême droite, journellement renforcée parce qu'on entrevoyait déjà la possibilité de faire arriver ses chefs au pouvoir, attaqua non moins vivement ces ministres au sujet de leur politique timorée, tant à l'égard de l'Espagne et du Portugal que relativement à l'Angleterre, où ils s'étaient laissé avilir dans un discours très-remarquable du ministre Canning. Les débats furent tels qu'il fallut un comité secret et plusieurs séances pour voter cette adresse. Toutefois, la majorité ministérielle fit écarter les amendements que les deux oppositions avaient voulu y introduire dans des sens différents; et le ministère, que l'on croyait ébranlé, se raffermit et put poursuivre sa carrière contre-révolutionnaire.

La session législative était ouverte depuis le 2 décembre 1826, et déjà les vifs débats qui avaient eu lieu sur l'adresse au roi avaient démontré que les dissensions politiques et religieuses qui tourmentaient tant la société allaient prendre un catère alarmant pour le ministère, et dangereux pour ce que dans les monarchies on appelle la tranquillité publique.

Le ministère Villèle voyait avec la plus grande peine que la chambre des députés, son principal, son unique appui, était frappée d'un grand discrédit moral, et qu'elle perdait journellement en considération ce que celle des pairs et la magistrature gagnaient en popularité : il n'était pas sans s'apercevoir que l'opposition se fortifiait de l'appui qu'elle avait trouvé dans la chambre héréditaire et dans les tribunaux; mais comme il ne pouvait croire qu'il dût ces changements aux inquiétudes graves, aux inimitiés puissantes que ses actes avaient fait naître, ils s'en prenaient à la presse seule, qui, chaque jour, harcelait et poursuivait à outrance le système et le personnel du ministère. La presse, qui tue tous les gouvernements impopulaires et anti-nationaux, devait nécessairement tuer le ministère Villèle, si ce ministère ne l'étouffait promptement.

Les ministres s'arrêtèrent donc à ce dangereux moyen; et comme ils avaient besoin de toute leur habileté, ils avaient fait préluder à cette mesure liberticide d'abord par des mandements dirigés contre les abus de la presse, ensuite par le vœu de réprimer la licence des journaux, déjà émis dans l'adresse de 1826, et enfin par le discours du roi lors de l'ouverture de la nouvelle session, discours dans lequel le ministère avait fait pressentir ses intentions.

Quand le gouvernement crut avoir familiarisé le public avec l'idée qu'une nouvelle loi contre ce qu'il appelait les abus de la presse était nécessaire, le triumvirat Villèle, Corbière et Peyronnet se mit à l'œuvre et élabora le projet le plus vandalesque qu'il fût possible d'imaginer.

Mais avant que de le présenter aux chambres, le ministère leur soumit une mesure relative au service des postes, qui, tout en présentant l'idée d'une amélioration utile, renfermait une disposition dont la connexité avec la loi de police de la presse inspira une grande défiance, en ce qu'elle parut calculée pour seconder l'effet de cette loi dans les entraves qu'elle menaçait d'apporter à l'essor de l'imprimerie et à la propagation des écrits. Il s'agissait d'une augmentation dans le prix de transport des journaux et des imprimés envoyés par la poste, augmentation qui avait pour but évident de diminuer la circulation des feuilles périodiques, objet de la haine du ministère. Cette mesure fiscale devait atteindre non-seulement les journaux, les brochures, les livres, mais jusqu'aux prospectus quelconques. La commission chargée par la chambre des députés de l'examen du projet ministériel proposa un amendement qui en bornait les effets aux journaux et feuilles périodiques.

C'était encore beaucoup : aussi l'article du projet de loi qui établissait ce surcroît de taxe fut-il vivement combattu par les deux oppositions.

« Le projet qu'on vous propose, dit Benjamin Constant, est la préface, l'avant-coureur, l'auxiliaire d'une autre loi dont nous aurons à nous occuper... L'art. 8, tel que les ministres l'avaient présenté, devait atteindre non-seulement la pensée développée dans les journaux, les brochures, les livres, mais l'indication même la plus sommaire des écrits où cette pensée serait déposée. Il frappait d'un triple ou quadruple droit ces catalogues apparemment séditieux par le nom seul des ouvrages qu'ils indiquent; ces prospectus véhémentement suspects de crimes à venir; cette musique qui s'était crue jadis innocente, et dont l'ancien régime lui-même tolérait les excursions dans le domaine de la critique, mais que trouvent aujourd'hui coupable des ministres que tous les sons épouvantent parce que tous les sons leur semblent accusateurs; enfin les avis de toute nature, les moyens de communication indispensables dans un pays laborieux, industriel, et qui a besoin de l'être, puisque chaque année son gouvernement lui demande un milliard; tout cela, messieurs, devait être sacrifié à l'idée dominante. »

— « Tout le secret, ajoutait M. Dupont (de l'Eure), tout le venin du projet de loi consiste à trouver les moyens de diminuer le nombre des lecteurs des journaux..... Le ministère, par un calcul digne de la plus sérieuse attention, veut en ce moment s'assurer de vos sentiments sur la

presse périodique : si vous lui accordez la loi qu'il vous demande aujourd'hui contre les journaux, il se croira sûr de vous arracher celle qui doit anéantir la liberté de la presse tout entière, et de rejeter sur vous la terrible responsabilité qui chaque jour s'amoncelle sur sa tête.... »

Mais si la liberté de la presse trouvait d'éloquents et nobles défenseurs, elle avait aussi des détracteurs, des ennemis acharnés qui auraient voulu l'enchaîner, la détruire tout à fait : cette haine fit explosion par un discours de M. Castel-Bajac, alors directeur des douanes, qui fut la plus violente philippique contre les journaux que l'on eût jamais entendue.

« Une foule de petits journaux, dit cet ultra-royaliste, inondent les lieux publics : enfants éphémères de la plus dégoûtante licence, ils ne vivent pas longtemps, il est vrai, mais en expirant sur le scandale qu'ils ont produit, ils appellent un autre scandale qui, comme eux, ne vivra qu'un jour, mais qui laisse aussi son successeur. Je ne vois dans les uns que des instruments de petites coteries, de petites ambitions; les autres sapent à plaisir tout ce qui est pouvoir, et détruisent dans les esprits des hommes les doctrines qui seules peuvent assurer le repos des nations..... Mensonges, faits controuvés, rien n'est épargné dans aucune question; pas un article n'est signé, pas une doctrine ne s'avoue; et si les lois, fatiguées de ce débordement, cherchent parfois à y mettre un terme, à l'aide d'une fraude qu'on ne dissimule pas, au lieu du véritable auteur, paraît au besoin un éditeur, homme postiche qui se réjouit d'avance d'une condamnation qui doublera ses honoraires : le journal du lendemain n'en marchera qu'avec plus d'assurance, n'en fera sa révolution qu'avec plus d'audace, n'injuriera les pouvoirs et les personnes qu'avec plus d'indépendance et de témérité. Cela peut bien gagner quelques abonnés de plus, cela peut amuser ; mais, à la vérité, je ne pense pas que cela soit bien utile au pays, et qu'on puisse trouver dans un tel état de choses une nécessité pour faire une exemption et pour affranchir les journaux d'une mesure utile. »

Ces paroles amères, dans la bouche d'un des organes du gouvernement, ne justifiaient que trop ce que l'opposition avait dit du véritable objet de cette surtaxe. Il était évident que, sous le prétexte d'améliorations à introduire dans l'administration des postes, on voulait préluder à la loi dirigée contre la presse entière : les *trois cents* de M. de Villèle le savaient très-bien ; aussi votèrent-ils cette surtaxe avec cette sorte d'enthousiasme qui signalait toujours leurs succès liberticides. Tout ce que put faire l'opposition ce fut d'obtenir l'exemption de la mesure fiscale pour les recueils, mémoires et bulletins uniquement consacrés aux arts, à l'industrie et aux sciences.

Dans la chambre des pairs, la loi relative à la taxe des journaux éprouva encore une vive opposition de la part de MM. Boissy-d'Anglas, Châteaubriand et de Barante. M. de Châteaubriand prit éloquemment le parti des lettres, que l'on excluait de l'avantage accordé aux arts et aux sciences. « Il y a là-dedans, dit-il, quelque chose de puéril et de sauvage qui fait véritablement rougir. La France est-elle donc redevenue barbare? Quoi! c'est sous la restauration qu'une pareille haine des lettres devait éclater ! les poursuivre partout où elles se rencontrent, les aller chercher jusque dans les paquets de la poste, c'est joindre l'ingratitude à la déraison..... Pourquoi proscrire les lettres? si elles se rendent coupables, manquons-nous de lois à présent pour les punir? N'a-t-on pas vu déjà un écrivain [1] accouplé à des galériens, et renfermé dans les cachots de la plus basse espèce des scélérats? »

Malgré les efforts de l'opposition, et quoiqu'elle eût déjà fait justice de tant de moyens machiavéliques que le ministère n'avait pas craint de présenter à la sanction des pairs, la loi passa, dans cette chambre, telle qu'elle venait de sortir de celle des députés. Ce fut une de ces victoires dont ce ministère anti-national se félicitait avec ses amis et avec l'étranger, dont il subissait la funeste influence.

Pendant que la chambre des pairs s'occupait de la loi sur les postes, le garde-des-sceaux, Peyronnet, avait achevé son travail. Le 29 décembre il se présenta à la chambre élective et y lut un projet de loi sur la police de la presse : il le fit précéder d'un long exposé des motifs qui, selon lui, nécessitaient cette nouvelle législation. Cet exposé fut, contre la presse, une nouvelle et sanglante philippique débitée avec emphase, et dans laquelle M. Peyronnet se livra aux emportements de toute sa haine vandalesque contre le droit déjà si restreint d'émettre ses pensées.

« La presse, disait-il, est parvenue depuis quelque temps au dernier terme de la licence la plus effrénée : il n'y a rien de si sacré, de si élevé, de si honorable, qu'elle n'ait entrepris de l'abaisser ou de le flétrir, et l'insuffisance des lois a été si grande, que la justice, souvent réduite à rester muette, a été forcée, quand elle a pu rompre le silence, de prononcer des châtiments illusoires, qui semblaient démentir ses condamnations. C'est

[1] M. de Châteaubriand faisait ici allusion aux traitements que la police avait fait subir à M. Magallon, jeune écrivain condamné pour délit de la presse, et que le ministère fit conduire à Poissy, attaché avec un galérien galeux : traitement inique qui avait excité l'indignation publique.

un grand mal lorsque les lois sont impuissantes et qu'elles ne protègent plus avec efficacité l'ordre public ni les citoyens. On ne saurait trop se hâter de faire cesser une situation si fâcheuse : et c'est pour y parvenir, messieurs, que le roi nous a chargé de vous apporter le projet de loi dont je vais analyser les dispositions. »

Alors le garde-des-sceaux se mit à énumérer les griefs reprochés à la presse. Il se plaignait de ce que, la publication des écrits étant faite au moment même du dépôt, le gouvernement n'avait jamais les moyens d'empêcher la propagation d'un ouvrage nuisible à la société; il se plaignait de l'excessive indulgence des lois pénales, des bornes étroites et peu régulières dans laquelle était circonscrite la responsabilité des imprimeurs, du nombre toujours croissant des publications par petits volumes, véritables auxiliaires des feuilles périodiques, dont, selon lui, elles avaient tous les inconvénients sans en offrir les avantages et les garanties; il se plaignait de ce que la vie privée des citoyens était livrée à la merci des fabricateurs de pamphlets; de l'impunité des diffamateurs, et enfin de la fiction des éditeurs responsables, qui ne livrait que de faux coupables à des jugements nécessairement injustes, en ce que les condamnations n'atteignaient jamais que des innocents.

Tels étaient les motifs sur lesquels M. Peyronnet basait les mesures préventives et répressives qui faisaient l'objet de son projet de loi, où tout avait été combiné pour ruiner les hommes de lettres, les journalistes, les imprimeurs, les libraires et les gérants. Ce n'était pas la censure pure et simple que M. Peyronnet proposait, mais c'était cent fois pire que la censure telle qu'elle avait existé sous Louis XVIII.

D'abord, on exigeait que nul auteur, libraire ou éditeur, ne pût enlever de l'imprimerie et mettre en vente ou distribuer un imprimé quelconque au-dessous de vingt feuilles, ou trois cent vingt pages in-octavo ordinaire, que cinq jours après le dépôt, et cela sous peine de 3,000 fr. d'amende. Tout imprimeur qui aurait fait tirer un nombre d'exemplaires au-dessus de celui déclaré devait être condamné à la même amende.

Le projet de loi renouvelait en outre les anciennes ordonnances relatives à la librairie, et défendait tout commerce de ce genre fait sans autorisation, sous peine d'amende accompagnée d'emprisonnement : on ruinait ainsi et tout à coup cette foule de commissionnaires en librairie, de colporteurs, de marchands forains ou ambulants qui vivaient de ce commerce.

Tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était assujetti au timbre de 1 fr. pour la première feuille et de 10 c. pour les autres. Tout journal périodique devait au fisc 10 c. par feuilles de trente décimètres carrés et au-dessous.

Le projet de loi maintenait le cautionnement et exigeait en outre une déclaration indiquant le nom de tous les propriétaires, la part que chacun d'eux avait dans l'entreprise, et l'obligation de choisir un, deux ou trois d'entre eux pour gérants responsables. Toute déclaration reconnue fausse devait entraîner la suppression du journal. Toute société formée pour la publication d'un journal ou écrit périodique devait être contractée en nom collectif, et suivant les formes établies par le Code de commerce, afin que les peines en condamnations pécuniaires pussent être supportées solidairement.

Ces amendes y étaient portées de 2,000 à 20,000 fr. pour le cas de provocation à un crime, toutes les fois que cette provocation n'aurait pas été suivie d'effet;

De 500 fr. à 10,000 fr. pour le cas de provocation à un délit, quand il n'y aurait pas eu d'effet;

De 5,000 fr. à 50,000 fr. dans le cas d'outrage contre la religion de l'état, ou contre toute religion légalement reconnue;

De 5,000 fr. à 50,000 fr. dans le cas d'offense envers la personne du roi;

De 5,000 fr. à 50,000 fr. dans le cas d'attaque contre la dignité royale, l'ordre de successibilité au trône, les droits que le roi tenait de sa naissance, ceux en vertu desquels il avait donné la charte, son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, le droit ou l'autorité des chambres;

De 5,000 fr. à 20,000 fr. dans le cas d'offense envers les membres de la famille royale, envers les chambres ou l'une d'elles;

De 5,000 fr. à 20,000 fr. dans le cas d'offense envers la personne des souverains étrangers;

De 1,000 fr. à 20,000 fr. dans le cas de diffamation envers les tribunaux, corps constitués ou administrations publiques, envers les ambassadeurs ou autres agents diplomatiques accrédités auprès du roi;

Enfin, de 1,000 fr. à 10,000 fr. dans le cas d'outrages ou de diffamation envers les individus quels qu'ils fussent.

Tout cela était indépendant de la prison encourue pour ces crimes ou délits d'après les précédentes lois; et il était en outre bien expliqué que les peines correctionnelles et les amendes ne pourraient être moindres du double du *minimum* si l'écrit était dans un format au-dessous de l'in-douze et s'il ne contenait pas plus de cinq feuilles d'impression de quelque format que ce fût.

Le projet établissait une amende de 500 fr. contre tout publicateur d'actes de la vie privée

de Français vivant ou de tout étranger résidant en France. Il y était dit encore que les journaux ne pourraient publier aucuns faits diffamatoires dans toutes les causes où il s'agirait de procès en diffamation.

Et pour achever d'interdire toute publication regardée dans le projet de loi comme un crime ou un délit, on rendait l'imprimeur responsable des amendes, des dommages et intérêts et des frais résultant des condamnations.

En aucune époque on n'avait eu l'idée d'une législation aussi vandalesque. Et pourtant M. Peyronnet sut encore lui donner un nouveau degré de brutalité par la manière dont il l'appuya, et par une foule de dispositions toutes plus vexatoires, plus iniques les unes que les autres.

Les murmures qui avaient accueilli l'exposé des motifs, et qui, à chaque paragraphe, avaient interrompu la lecture de cet inqualifiable projet, éclatèrent quand M. Peyronnet descendit de la tribune. M. Casimir Périer s'écria en quittant son banc : « Autant vaudrait proposer la suppression de l'imprimerie et du commerce de la librairie au profit de la Belgique. » A la surprise, à l'indignation que l'opposition éprouva, succéda une agitation difficile à décrire, et la chambre se sépara dans un désordre épouvantable.

Mais ce fut bien pis encore au dehors : jamais mesure proposée par le gouvernement, même dans les circonstances les plus critiques de la révolution, n'avait causé de telles agitations dans toutes les classes de la société; tant étaient devenues puissantes et générales l'action et l'influence de la presse; tant étaient vivement sentis les bienfaits dont la nation était redevable à l'imprimerie et aux écrivains de toutes les classes qui s'occupaient de l'instruction et du bonheur de la population ! De toute part, il s'éleva un cri de réprobation : le projet de loi fut flétri des noms les plus odieux et les mieux mérités, et de nombreuses pétitions arrivèrent aussitôt aux deux chambres pour les supplier de rejeter ce projet comme destructif de la liberté de la presse, de toutes les libertés publiques, désastreux pour le commerce, et attentatoire au droit sacré de propriété : la librairie et l'imprimerie en masse firent aussi leur pétition, dans laquelle elles maudissaient le projet de loi. L'académie française, d'ordinaire si peu impressionnable pour tout ce qui touche à la politique, s'émut : M. Lacretelle y lut un discours plein d'énergie sur les inconvénients dont les lettres auraient à souffrir par suite de ce projet de loi, qui, disait-il, avait pour but de soumettre les écrivains à la censure timorée des imprimeurs menacés dans leur fortune, censure avilissante pour les lettres. Il fut décidé, à la presque unanimité des voix, et après une discussion chaleureuse à laquelle prirent part MM. Lemercier, Tracy, Raynouard, Villemain, Châteaubriand, Michaud, Andrieux et Ségur, qu'une supplique serait adressée au roi pour le prier de retirer un projet de loi aussi contraire à l'opinion publique et à la dignité des lettres.

Les ministres, irrités de cette démarche, frappèrent aussitôt ceux des académiciens qu'ils purent atteindre. M. Villemain fut rayé de la liste des maîtres des requêtes; M. Michaud perdit sa place de lecteur du roi, et M. Lacretelle fut révoqué de ses fonctions de censeur dramatique; et quand le directeur de l'académie écrivit au premier gentilhomme de la chambre pour obtenir une audience du roi, il lui fut répondu insolemment que le roi ne voulait pas le recevoir.

Au milieu de l'agitation causée par ce funeste projet, le ministère s'efforça de répondre, dans ses journaux, aux censures amères et aux reproches qui lui étaient adressés. Le *Moniteur* publia une série d'articles apologétiques des mesures proposées contre les excès de la presse; il eut même la maladresse de qualifier le projet de *loi d'amour et de justice*, nom qui fut dès lors consacré par la plus mordante ironie, et qui est resté à l'œuvre de M. Peyronnet.

Toutes les réclamations qu'avaient fait naître les vandalesques combinaisons de la loi *Peyronnet* n'empêchèrent pas le ministère de marcher vers le but qu'il voulait atteindre; et il le put d'autant plus aisément qu'il était sûr d'une forte majorité dans la chambre des députés, majorité composée de fonctionnaires ou d'anciens émigrés également disposés à immoler les libertés publiques; les uns pour plaire au gouvernement dans la dépendance duquel ils étaient, les autres en haine de la presse qui les avait blessés plus d'une fois.

Cette majorité nomma les membres de la commission, qui se trouva ainsi composée selon le désir des ministres. Toutefois, l'opinion s'était si fortement prononcée contre la loi, que cette même commission si dévouée au gouvernement ne put se dispenser de faire subir au projet une foule d'amendements qui en changèrent les principales dispositions.

Les débats s'ouvrirent enfin, d'abord sur l'ensemble du projet, et successivement sur chaque article isolément ; plus de cinquante orateurs y prirent une part très-active, les uns pour combattre le projet de loi ou pour le rendre moins liberticide, les autres pour l'appuyer, et même pour proposer des amendements encore plus vandalesques.

Au nombre des premiers, on vit les membres les plus influents de l'opposition de droite à côté

des orateurs de l'opposition libérale : MM. Agier, Bacot de Romans, Labourdonnaye, Lézardière, de Berthier, Hyde de Neuville, maltraitèrent les ministres autant que la loi, parce que leur opposition s'adressait beaucoup plus aux personnes qu'aux principes. MM. Benjamin Constant, Royer-Collard, Gauthier, Labbey de Pompières, Sébastiani, Casimir Périer, Méchin, Humann, Devaux et plusieurs autres députés chers à la nation, se déchaînèrent contre la législation présentée par le garde-des-sceaux, à laquelle ils donnèrent les épithètes les plus flétrissantes.

D'un autre côté, le projet de loi fut appuyé par tout ce qu'il y avait de royalistes fanatiques, d'anciens émigrés, d'ennemis des libertés publiques, toujours prêts à donner leur appui au despotisme, sous quelques formes qu'il se montrât et quelques moyens qu'il prît pour arriver à ses fins : parmi ces hommes rétrogrades, se distinguèrent MM. Sallaberry, Frénilly, Humbert de Sesmaisons, Pardessus, Saint-Chamans, de Bouville, Vaublanc, Dudon, La Boissière, Clausel de Coussergue et de Blangy.

Pendant plusieurs jours la tribune fut assaillie tour à tour par les membres de l'opposition et par ceux qui soutenaient le ministère. Les premiers ne trouvaient pas d'expressions assez dures pour qualifier le projet de loi : l'un disait qu'il retenait avec effort le nom qui convenait à une pareille loi anti-française, anti-humaine [1]. L'autre la regardait comme un tissu informe de dispositions contraires à la loi politique et à la loi civile, antipathiques aux habitudes des Français et à leurs mœurs nouvelles, hostile envers la civilisation, mortel pour la littérature et les libertés, stérile aussi bien pour la religion que pour la royauté, et uniquement inspiré par les susceptibilités ministérielles [2]. — « L'impudence et la lâcheté, ajoutait M. Bourdeau, ont été poussées à ce point de présenter comme gage de *justice* et d'*amour* un projet dans lequel l'arbiraire, la rétroactivité, la mise hors la loi, la fiscalité, se disputent le pillage du plus précieux de nos droits publics. Quelle *justice* et quel *amour!* quelle police que celle qui tue pour apprendre à vivre ! »

— « Nous sommes les organes de la réprobation unanime qui s'est élevée contre ce projet d'une extrémité de l'Europe à l'autre, s'écriait Benjamin Constant; nous sommes certains que tous les esprits, je ne dis pas les plus éclairés, mais doués des lumières les plus simples, tous les cœurs généreux, toutes les âmes, non pas élevées, mais susceptibles de quelque pitié pour les classes qu'on dépouille de leur subsistance et que l'on condamne à mourir de faim, applaudissent à nos paroles. Peut-être seulement les trouveront-elles peu sévères, et surtout dans cette Angleterre, qu'on nous cite pour en extraire quelques abus, pour colorer quelques sophismes, il n'y aura pas un homme qui ne s'étonne que, hors l'Asie esclave et l'Afrique sauvage, il y ait un pays où de pareils projets soient conçus..... »

L'organe de l'opposition de droite, M. de Labourdonnaye, disait que les mesures proposées lui paraissaient devoir alarmer tous les intérêts et produire une agitation qu'il serait imprudent de prolonger en présence d'une opinion publique formidable, émue par le sentiment instinctif de sa propre conservation; en présence de journaux devenus si puissants par les fautes innombrables qu'ils signalaient chaque jour; en présence du commerce atteint dans ses moyens de correspondance, et paralysé dans ses plus importantes spéculations; en présence des corps littéraires et savants arrêtés dans leur essor par une loi qui glaçait le génie... »

— « Dans la pensée intime d'une loi dirigée contre toute liberté naturelle, disait à son tour et avec la plus mordante ironie M. Royer-Collard, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la providence, restreindre sa libéralité imprudente, et rendre à l'humanité sagement mutilée le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes.....

» Ce ne sont pas là des conséquences qu'il faille comme arracher au projet de loi; elles se produisent d'elles-mêmes, et elles sont proclamées comme une découverte honorable dans les apologies officielles, non par une jactance étourdie, mais par la nécessité. Juste punition d'une grande violation des droits publics et privés, qu'on ne puisse la défendre qu'en accusant la loi divine ! »

M. Royer-Collard avait raison de dire que les apologistes du projet de loi semblaient être fâchés de ce que l'homme eût été créé libre et intelligent; il n'y avait qu'à écouter leurs diatribes contre la liberté et contre la propagation des lumières pour rester convaincu qu'ils voulaient réduire les Français à l'heureuse condition des brutes.

L'un d'eux, le comte de Rougé, n'hésitait pas à attribuer la révolution tout entière à la liberté de la presse; et la révolution n'était à ses yeux que le renversement de tout ce qu'il y avait de plus parfait au monde. Il observait avec effroi, disait-il, qu'il n'y avait pas un village qui ne reçût un journal, et où n'eussent pas pénétré les livres infâmes enfantés dans le 18e siècle, et ceux non moins impies, non moins séditieux, qui sortaient

[1] M. Agier. — [2] M. Bacot de Romans.

tous les jours des imprimeries françaises. Dans son opinion, la liberté de la presse était de sa nature une puissance désastreuse, destructive, aussi impropre à conserver qu'à réédifier. Il pensait donc que dans un gouvernement régulier elle ne saurait être circonscrite dans des bornes trop resserrées.

Vingt autres royalistes ministériels tinrent le même langage, en appuyant le projet de loi *d'amour et de justice*. M. Nicod de Ronchaud se montrait plus effrayé de la licence que touché des avantages de la presse, et s'attachait à combattre les scrupules de ceux qui craindraient de nuire à la liberté en réprimant la licence.

Mais rien ne fut comparable en ce genre d'argumentation aux paroles que firent entendre le comte de Sallaberry et M. de Frénilly. Tous les deux exclusifs dans leurs opinions politiques et religieuses, tous deux absolus dans leurs doctrines monarchiques, ils parlèrent avec une franchise que les ministres eux-mêmes n'avaient pas eue en présentant leur projet si peu voilé.

« La presse, disait le comte de Sallaberry, est la baliste perfectionnée qui lance des torches et des flèches empoisonnées; c'est l'arme aux coups mortels, l'arme chérie des ennemis de la religion et de la dynastie régnante, l'arme chérie des amis du protestantisme et de l'illégitimité ou de la souveraineté du peuple. J'en atteste leur joie lors de l'affranchissement illimité de la pensée écrite... Le devoir de tous les hommes sages, de tous les serviteurs devoués, n'est-il pas de répéter à la monarchie trop confiante ces paroles qui lui furent adressées dans le temps : « La plupart des » écrivains seront pour vous des ennemis plus » redoutables que tous les autres : ils veulent dé» truire les aristocraties politiques, persuadés » qu'il leur en reste toujours une indestructible, » celle de l'esprit. Ils vous feront une guerre de » sophismes, et multiplieront autour de vous les » fléaux de l'imprimerie, seule plaie dont Moïse » oublia de frapper l'Égypte. »

Quant à la loi proposée, M. de Sallaberry disait qu'elle n'était pas assez coercitive, et qu'il fallait la fortifier au lieu de l'affaiblir. « C'est contre les écrivains, ennemis publics, concluait ce véhément et emphatique orateur, que la loi vous est demandée; c'est contre les ennemis de Dieu et de notre roi, c'est contre la révolution et les révolutionnaires, que la licence de la presse et l'impuissance de la législation ont reveillée tout entière, ont reveillée tout armée. »

M. de Frenilly déclarait, avec une sorte d'orgueil, qu'il n'avait point marché avec le siècle; qu'il n'avait rien vu, rien écouté, et qu'il ne se sauvait du danger de répéter ce qu'avaient dit les autres que par le malheur d'être resté de son avis. « J'avoue avec douleur, ajoutait cet homme de l'ancien régime, que la loi n'atteint pas mes vœux, et qu'elle ne remplit, hélas! que faiblement mon attente. Faible dans le principe, elle est obligée d'être pointilleuse dans l'application, timide dans la prévention, ce qui en émoussera l'effet; elle est contrainte d'être acariâtre dans la répression, ce qui en entravera l'exécution; elle exige trop d'exceptions dont elle ne présente qu'une faible partie; enfin elle n'a pas pris la mesure du mal : elle transige pour la douzième fois; et, il faut bien que je le dise à l'honneur d'hommes dont j'honore les intentions, elle atteste moins leur conviction que leurs défiances. »

En résumé, l'orateur monarchique par excellence déclarait que s'il eût été appelé à donner ses idées sur le projet de loi, il n'en eût offert qu'une seule, celle d'une haute magistrature, digne gardienne des mœurs et de la religion, c'est-à-dire, la censure[1].

Telles étaient les opinions politiques des hommes à la sanction desquels le ministère présentait sa loi d'amour et de justice : aussi, MM. de Villèle, Peyronnet, Jacquinot de Pampelune, commissaire du roi, et Bonnet, rapporteur de la commission, n'eurent-ils point de grands efforts à tenter pour faire admettre leurs combinaisons vandalesques par une chambre dont la majorité les excitait à oser davantage.

Ce fut en vain que l'opposition défendit encore les principes et la presse quand on vota les articles séparément; la loi fut adoptée, avec les seuls amendements proposés par la commission; amendements qui adoucirent un peu cette législation sauvage, mais qui furent blâmés par les membres de l'opposition, dont la plupart, mettant leur espoir dans la chambre des pairs, pensaient qu'on aurait dû lui envoyer la loi telle qu'elle était sortie des mains des ministres.

Quoique l'adoption de la loi sur la police de la presse dût être regardée comme un nouveau triomphe par le ministère, elle n'en fut pas moins le thermomètre de la décadence de son règne. Il n'avait cessé de se vanter qu'il avait dans la chambre des députés 300 membres à sa dévotion, et pourtant le scrutin secret avait révélé 134 opposants sur 376. Le ministère n'avait donc eu que 233 boules blanches; et, quelque considérable que fût encore la majorité dont il disposait, le décroissement progressif qui le menaçait lui fit

[1] Quand, à la fin de la session et en désespoir de cause, le ministère se décida à rétablir la censure, M. de Frénilly fut nommé membre de la commission de surveillance, et ensuite pair de France. Il avait bien mérité ces deux faveurs du gouvernement de Charles X.

faire des réflexions qui le conduisirent insensiblement aux coups d'état dont nous aurons à nous occuper bientôt, et qui avaient été prédits par M. Hyde de Neuville durant la discussion de la loi *d'amour et de justice* dont M. Peyronnet voulait doter la France.

« Dans la situation où l'on nous a mis, avait dit M. Hyde, faut, il ou que le ministère change de système, ou qu'il se retire, ou qu'un coup d'état donne à la chambre des pairs une majorité factice, ou que la chambre des députés soit dissoute.

» Si le coup d'état a lieu, il compromettra essentiellement nos plus chers intérêts ; si la chambre des députés est dissoute, de nouveaux choix feront au moins connaître qui a tort ou raison parmi nous : tout député de bonne foi doit peu redouter la mesure. Si le ministère se retire, on le bénira ; s'il change hautement, ouvertement de système, s'il rentre enfin dans les voies nationales, tous les bons Français reviendront à lui : ce n'est point aux hommes qu'ils font la guerre ; ils n'en veulent qu'au délire qui les pousse vers l'abîme et les met sous l'influence de quelques pygmées.

» Que le ministère choisisse, concluait M. Hyde. Mais une fatalité le poursuit ; il choisira mal... Que Dieu et le roi sauvent la France ! »

Telle avait été la prédiction de M. Hyde de Neuville, et telle était en effet la position dans laquelle le ministère se trouvait à cette époque. Il avait bien fait voter par la majorité de la chambre des députés sa loi amendée, mais il lui restait de grandes inquiétudes sur le sort que cette loi éprouverait dans l'autre chambre : l'opposition que plusieurs de ses précédents projets y avaient déjà rencontrée n'était pas de bon augure pour une loi de l'adoption de laquelle dépendait désormais la consolidation de son système ou sa chute.

Le garde-des-sceaux crut donc user de précaution devant les pairs ; et au lieu du langage impudent qu'il s'était permis en se présentant devant les députés, il adopta un système de modération propre à trahir ses craintes.

Elles étaient fondées, car l'opposition s'y montra dès l'abord plus redoutable que jamais : le choix de la commission tomba, en majorité, sur des pairs amis de la liberté de la presse. Le ministère trembla pour la première fois devant l'opinion publique, qu'il avait tant aigrie ; il sentit, comme la nation, que du sort de son projet dépendait son existence politique. L'attention de tous les partis se fixa donc sur cette commission, et tous les regards étaient tournés vers elle et semblaient épier le secret de ses délibérations, lorsqu'un événement déplorable, mais étranger à ces débats, ouvrit les yeux des ministres sur les dispositions de la chambre héréditaire.

L'un des pairs les plus marquants de l'opposition, M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, citoyen vénérable, dont toute la longue vie avait été employée philantropiquement, et que l'on avait vu longtemps à la tête de plusieurs établissements de charité, de bienfaisance ou d'instruction populaire, venait de mourir, après avoir été éliminé brutalement de toutes les fonctions gratuites dont la nomination dépendait du ministère.

Cette mort fut l'occasion d'une démonstration toute honorable et pieuse de la part du parti patriote : une foule immense de citoyens de tous les rangs se réunit à ses obsèques pour rendre un dernier hommage à la mémoire du bienfaiteur de l'humanité. Des jeunes gens sortis de l'école des arts et métiers de Châlons se présentèrent pour porter à bras le cercueil du vertueux citoyen que la France entière regrettait, et le portèrent en effet de son hôtel à l'église de l'Assomption. Ils se préparaient à porter ce cercueil jusqu'à la barrière, d'où il devait être conduit à Liancourt, lorsque la police intervint pour s'opposer à cette marque de respect : elle donna l'ordre de le placer sur le char funèbre ; mais les jeunes gens s'obstinèrent à remplir le devoir pieux qu'ils s'étaient imposé ; l'ignoble police fit intervenir la force armée, la force brutale ; on voulut arracher le cercueil des mains de ceux qui le portaient, et il en résulta une rixe scandaleuse, au milieu de laquelle le cercueil, arraché des mains des jeunes gens, tomba violemment et à demi brisé dans la boue.

Cet indigne spectacle, auquel assistaient une députation de la chambre des pairs, un grand nombre de personnages distingués et une foule de citoyens, remplit les spectateurs d'une indignation que les journaux firent partager à toute la France : de toutes parts on se souleva contre une administration dont les ordres avaient produit une profanation aussi scandaleuse, et on lui demanda compte de l'insulte faite aux cendres encore chaudes d'un des plus vertueux citoyens que la France eût produits.

La chambre des pairs s'émut de cette offense faite à un de ses membres ; elle chargea son grand référendaire, M. Sémonville, de recueillir les renseignements sur le fait : ce pair fit un rapport, duquel il résulta que le commissaire de police n'avait agi qu'en vertu des ordres du préfet. La discussion s'étant ouverte pour savoir quelle résolution on prendrait, plusieurs pairs n'hésitèrent pas à blâmer l'autorité, dont le zèle leur semblait avoir été fort inconsidéré. Ces pairs conclurent en réclamant l'intervention de la cham-

bre, non-seulement dans l'intérêt de la pairie outragée, mais encore dans celui du respect dû aux cendres des morts.

C'était faire la censure de l'autorité : le ministre de l'intérieur le sentit, et essaya de répondre afin d'effacer les impressions que ce déplorable événement avait produites; il s'efforça vainement de démontrer que la conduite de l'administration avait été conforme aux réglements : ces impressions restèrent, et contribuèrent beaucoup à rendre la majorité de la chambre des pairs hostile au ministère, et contraire à ses projets liberticides.

Déjà l'on répétait partout que la commission chargée de l'examen du projet de loi qui captivait si fortement l'opinion publique, après avoir écouté avec intérêt les renseignements qu'elle avait demandés aux principaux imprimeurs et libraires de la capitale, s'était décidée à proposer le rejet du projet de loi, ou du moins à le modifier tellement, que le système sur lequel il était basé en serait complétement changé.

Les ministres, qui savaient que ces bruits n'étaient point dénués de fondement, et qui avaient dès lors tout lieu de redouter le dénouement d'une affaire dans laquelle il y allait de leurs portefeuilles, tinrent conseil et délibérèrent longtemps sur les moyens à prendre dans les circonstances où ils se trouvaient. Une grande promotion de pairs, pris parmi les députés et les fonctionnaires qu'ils regardaient comme inféodés à leurs personnes et à leur système, leur parut un moyen légal de s'assurer la majorité dans la chambre héréditaire; mais le temps leur manquait pour que ces nouveaux pairs pussent prendre part aux débats très-prochains et au vote de la loi, et ils n'osèrent jeter du jour au lendemain cette fournée d'intrus au milieu d'une chambre jalouse de ses prérogatives.

Il fut donc décidé dans le conseil des ministres que le projet de loi serait retiré; qu'on laisserait s'écouler la session sans rien changer à l'état de choses relativement à la presse, et qu'aussitôt que les chambres seraient ajournées, on rétablirait la censure, et enfin que l'on risquerait de nouvelles élections. En conséquence, le 17 avril, le garde-des-sceaux apporta à la chambre des pairs une ordonnance royale portant le retrait du projet de loi sur la police de la presse.

« Une victoire remportée pour le salut de la nation, dit un ouvrage contemporain destiné à enregistrer tous les événements dignes de l'histoire, n'aurait pas produit plus d'effet que cette nouvelle inattendue : les masses populaires en furent émues; c'était pour une classe d'artisans nombreux dans la capitale la délivrance d'une grande inquiétude, et pour les autres un triomphe éclatant sur des influences et des idées ennemies des libertés constitutionnelles. Des illuminations spontanées, générales, des feux d'artifices témoignèrent de la joie que des masses éprouvaient : on aurait dit des jours de fêtes ; on se pressait dans les rues, on se félicitait mutuellement : quelques désordres inséparables de ces joies tumultueuses durent être réprimés, mais aucun accident grave ne troubla ces réjouissances populaires, qui eurent de l'écho dans toutes les grandes villes. »

C'était en effet une grande victoire remportée par la force de l'opinion sur un ministère qui jusqu'alors l'avait méprisée : la France était délivrée d'une loi vandale dont on la menaçait; et, ce qui était beaucoup plus important, ce fut l'idée que l'on eut dès-lors que, malgré le double vote, la septennalité et la majorité dont s'était emparé le ministère Villèle, ce ministère n'arriverait pas jusqu'au renouvellement des députés.

De leur côté, MM. Villèle, Peyronnet et Corbière ne pouvaient plus se dissimuler que leur étoile pâlissait même dans la chambre où siégeaient les *trois cents* qui leur avaient été si dévoués : ils sentaient qu'ils ne pourraient que très-difficilement résister à la presse, qui leur était généralement hostile, s'ils ne parvenaient pas à lui imposer silence; enfin ils ne s'abusaient point sur la haine qu'ils assumaient, ni sur l'impopularité attachée à leurs noms comme à leurs actes. Ils avaient voulu étouffer les principes libéraux, refouler la révolution, rétablir l'ancienne royauté, et ces principes se répandaient tous les jours davantage, et la révolution se jouait de leurs efforts, et au lieu de poser la monarchie sur des bases durables, ils l'avaient placée sur un volcan. Ces résultats ne se manifestaient que trop aux yeux de tout le monde : le ministère, malgré sa présomption, les apercevait, quoiqu'il voulût détourner les yeux, et il ne savait plus quels moyens employer pour soutenir son système, et pour ne pas perdre le repos qu'il s'était promis de la septennalité.

Il ne faudrait pourtant pas croire que le ministère n'eût pas encore de chaleureux amis dans les chambres et surtout dans celle des députés; il lui en restait beaucoup et de très-zélés, qui se faisaient une loi d'aller au-devant de ce qui pouvait lui faire plaisir.

La proposition que fit le marquis de La Boissière au moment où la chambre des pairs était saisie de la loi sur la police de la presse prouve qu'il existait encore un accord parfait entre les ministres et la plupart des élus des grands colléges. Ce député, après avoir fait retentir la tribune des griefs qu'il reprochait aux journaux, les accusa formellement d'une révoltante partialité dans les comptes qu'ils rendaient des séances de la cham-

bre, et demanda qu'il fût nommé une commission de cinq membres chargée de veiller aux prérogatives des députés, et spécialement au compte que les journaux rendaient de ces séances : il voulait, en cas d'infidélités dans ce compte rendu, que la commission fît aussitôt un rapport à l'assemblée, et que celle-ci statuât sur le champ conformément aux lois, et par simple mesure de police correctionnelle.

Cette proposition, que Benjamin Constant regardait comme un appendice à la loi sur la presse, fut vivement soutenue par les plus ardents amis du ministère et par le ministre des finances lui-même. MM. Sallaberry, Vaublanc, Humbert de Sesmaisons et plusieurs autres royalistes insistèrent pour qu'elle fût prise en considération ; et elle le fut en effet, malgré les efforts de l'opposition libérale, à laquelle se joignirent quelques membres de l'extrême droite.

Il s'ensuivit une discussion des plus animées, dans laquelle les uns soutinrent que la proposition était une mesure inconstitutionnelle, attentatoire à la liberté des discussions, à la dignité de la chambre, et dangereuse dans ses conséquences. Les autres la défendirent comme intéressant l'honneur de la chambre, incessamment en butte aux outrages du *journalisme*.

Le parti ministériel était bien décidé à adopter cette mesure, et tous les efforts de l'opposition n'aboutirent qu'à obtenir une augmentation dans le nombre des membres du comité permanent, que la commission avait déjà porté à sept. Après trois jours de débats vifs, pleins de saillies et de sarcasmes, qui rendirent ses séances extrêmement piquantes, ce nombre fut enfin fixé à neuf. Quand on en vint au vote, le ministère, qui avait pris la part la plus active à cette discussion, put se convaincre que sa majorité diminuait tous les jours : la proposition ne fut adoptée que par 164 membres; et il y en eut 144 qui déposèrent leur boule noire. Le gouvernement n'eut donc que 20 voix de plus pour lui; mais elles lui suffirent pour faire nommer membres du comité ses partisans les plus exaltés : ce furent MM. Vaublanc, Cursay, Clausel de Coussergue, d'Erceville, de La Boissière, Ollivier, de Moustier, du Pille et de Saint-Chamans. Ainsi le droit d'exercer sur les journaux la plus insupportable des inquisitions se trouva placé entre les mains des plus implacables ennemis de la liberté de la presse.

Heureusement, ce comité permanent, décrédité par avance jusque dans l'opinion de ceux qui avaient contribué à l'instituer, ne porta aucuns fruits, et tout se borna à une nouvelle manifestation des sentiments qui animaient les amis de MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière, relativement aux journaux.

Là se termina, pour ainsi dire, la session politique des chambres : elles n'eurent plus à s'occuper de questions aussi irritantes, et terminèrent leurs travaux par une loi sur l'organisation du jury, qui eût pu être regardée comme une amélioration dans nos institutions, si on n'eût pas continué de laisser aux préfets la faculté de faire, pour chaque session, un choix sur les listes des jurés; faculté qui rendait illusoire le tirage au sort, et qui tendait à annihiler le jugement du pays.

Un Code militaire et un Code forestier furent également présentés et votés dans cette même session, qui finit, comme à l'ordinaire, par le vote du budget de l'année suivante; budget où se retrouvèrent les mêmes abus, les mêmes prodigalités, et qui servit, comme toujours, de texte à une foule de discours sur la nécessité d'opérer des économies constamment promises et toujours renvoyées à d'autres temps.

Toutefois, il est nécessaire de remarquer que la chambre des députés, dont la grande majorité avait jusqu'alors donné au ministère, et en toute occasion, des preuves d'un dévouement aveugle, avait fini par se montrer moins empressée à le soutenir, et même elle ne lui avait pas épargné les remontrances sur les questions d'argent

Le ministère emportait donc de cette fameuse session un sentiment de malaise et d'inquiétude; il se retirait très-mécontent de la chambre des pairs, devant la fermeté de laquelle avaient échoué ses infernales combinaisons pour ruiner l'imprimerie, la librairie, et surtout les journaux; il s'apercevait qu'il perdait de son influence dans l'autre chambre; et enfin, il ne lui restait, de tous les rudes combats qu'il avait dû livrer contre les deux oppositions, que des meurtrissures et une lassitude propre à lui faire désirer la fin de la lutte. Il devait donc être désireux d'avoir quelques instants de répit, afin de pouvoir méditer, dans le silence du cabinet, sur les moyens de sortir de la position critique où il se trouvait, et de hasarder les coups d'état qu'il avait fait pressentir.

CHAPITRE VI.

Grands coups d'état médités par les ministres. — Revue de la garde nationale.—Menaces proférées contre les ministres — Licenciement de cette garde civique —Le ministère se jette dans les voies violentes. — Il rétablit la censure. — Effets que cette mesure produit. — Coup-d'œil sur la Grèce. — Traité d'alliance du 6 juillet pour obtenir l'indépendance des Grecs. —La Porte ottomane refuse toute intervention. — Combat de Navarin. — Mort du ministre dirigeant Canning. — Mort et obsèques de Manuel. — Camp de Saint-Omer. — Motifs qui y amènent Charles X. — Dissolution de la chambre des députés. — Convocation des colléges. — Nouvelles élections. — Triomphe du parti libéral. — Réjouissances publiques. — Graves événements arrivés dans les rues de Paris.

Les progrès que les idées libérales faisaient dans toutes les classes n'étaient point un secret pour un ministère qui avait à ses gages toutes sortes de police, et dont les agents revêtaient toutes les couleurs, prenaient toutes les formes et pénétraient ainsi jusque dans l'intérieur des ateliers et des familles : les ministres savaient très-bien que l'opinion du peuple qui travaille de ses mains, des commerçants de tous les étages, des industriels, des hommes de science et de lettres, du barreau, et enfin de tous ceux qui pensaient, était très-prononcée contre leur système et leurs projets; ils savaient que plus ils travaillaient à étouffer les principes révolutionnaires, plus ces principes se propageaient, et cela en raison inverse des efforts tentés pour les comprimer. Les ministres savaient tout cela, car il aurait fallu être complétement aveugle pour ne pas le voir.

Mais, soit qu'ils fussent trompés par les rapports de leurs préfets, soit que leur amour-propre les portât à s'abuser sur la marche des esprits, ils croyaient fermement de pouvoir toujours disposer de ce qu'on appelait alors la *matière électorale*. Convaincus que la grande majorité des électeurs à 300 fr. serait toujours prête à leur prêter appui, ils méprisaient le reste de la population, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la nation active. Dans l'opinion du ministère, les électeurs seraient toujours là pour le soutenir toutes les fois qu'il croirait avoir besoin de retremper la chambre des députés.

Quant à celle des pairs, le gouvernement avait entre ses mains les moyens de changer cette majorité, dont la sagesse avait frappé d'impuissance les lois par lesquelles il voulait faire sanctionner le despotisme et les priviléges; et ces moyens il allait les mettre en œuvre.

Le ministère se disposait donc à profiter de la prorogation des chambres pour frapper ces grands coups, c'est-à-dire pour rétablir la censure, faire une grande promotion de pairs, renouveler la chambre des députés, et rétablir l'ancien régime.

C'était une entreprise audacieuse, surtout au sortir d'une session dont les résultats avaient été loin d'être satisfaisants pour les hommes de la contre-révolution. Les ministres allaient jouer gros jeu; mais, habitués à ne point reculer devant ce qu'ils considéraient comme les nécessités de leur position, ils ne balancèrent pas à se servir de ce qu'on appelle les coups d'état

Toutefois, avant de s'engager dans cette voie, le ministère Villèle, ou plutôt le *triumvirat* qui dirigeait les affaires de la monarchie, crut devoir demander à la garde nationale de Paris une manifestation publique de ses sentiments à l'égard du roi; manifestation que les ministres étaient loin de redouter, et dont ils se seraient ensuite servis pour pouvoir dire que les *honnêtes gens* de la capitale étaient pour eux.

Ce fut dans ces vues qu'ils conseillèrent à Charles X d'annoncer à cette garde nationale qu'*il la* passerait en revue le dimanche 9 avril, jour anniversaire de son entrée à Paris, pour lui témoigner sa satisfaction du zèle qu'elle avait toujours mis à faire le service d'honneur auquel elle était appelée ce jour-là.

Mais à peine cette convocation fut-elle faite, qu'il s'éleva des doutes sur les opinions politiques de cette bourgeoisie armée. En effet, le parti libéral, qui se trouvait en grande majorité dans la garde citoyenne, crut qu'il devait profiter de cette occasion solennelle pour manifester son improbation du système rétrograde que le ministère suivait, et dont les fictions de la monarchie constitutionnelle rendaient les ministres seuls coupables aux yeux de la nation. Le parti national se proposait de demander le renvoi de ces ministres impopulaires, et il se flattait de l'obtenir du roi, sans réfléchir que Charles X était lui-même l'homme le plus anti-libéral de tout le royaume.

Aussitôt les journaux, même les plus patriotes de l'époque, s'effrayèrent du résultat que pouvait avoir une pareille manifestation; car toute leur opposition de douze ans ne consistait guère qu'en une question de personnes, et tous leurs efforts ne tendaient qu'à rendre le despotisme supportable : les grands principes de la souveraineté du peuple, des droits de l'homme et de l'égalité des citoyens dormaient alors, mais pour se réveiller bientôt. Les journaux, dis-je, craignirent, non seulement que la garde nationale eût quelque velléité de se montrer séditieuse, mais même qu'elle fit entendre des vœux qui pourraient contrarier les penchants ou les affections du roi : ils prirent prudemment le parti de recommander aux gardes nationaux de ne faire entendre aucun cri séditieux, et s'efforcèrent de retenir l'explosion du mécontentement général.

Mais la garde nationale, comme la France

entière, était fatiguée des attaques dirigées contre les libertés publiques, des prétentions du clergé et des tentatives des jésuites; elle était arrivée au dernier degré d'irritation et de haine contre les ministres et leurs auxiliaires, et elle ne voulait pas laisser passer cette occasion sans faire une démonstration de ses sentiments.

Ce fut dans ces intentions que, dès le matin du 29 avril, les légions de la grande cité se rassemblèrent, dans la plus belle tenue et plus nombreuses qu'on ne les avait jamais vues : elles se dirigèrent, dans le meilleur ordre, vers le Champ-de-Mars, où se trouvait déjà une foule immense qui semblait attendre l'événement. Le roi, accompagné de sa famille, et suivi d'un brillant état-major, parut enfin au milieu des légions. Il fut d'abord accueilli par les cris de *Vive le roi!* auquel on ajouta celui de *vive la charte!*

Mais quand les légions défilèrent devant Charles X, des rangs de la plupart des compagnies partirent des cris violents de : *A bas les ministres! à bas les jésuites!* Ce fut en vain que quelques officiers et quelques fonctionnaires voulurent imposer silence à ceux qu'ils appelaient les *factieux*, et qu'ils menacèrent même de faire arrêter tout garde national qui se permettrait la moindre manifestation hostile aux ministres; le signal donne par les premières légions qui avaient défilé devint contagieux, et le Champ-de-Mars retentit des mêmes cris, et de celui de *vive la charte*, non moins malsonnant aux oreilles de la famille royale qu'à celles des ministres.

Étourdi d'une pareille démonstration et furieux de ce qu'on eût exposé sa dignité royale à entendre ces vœux révolutionnaires, Charles X prit ce ton insolent qui était dans les habitudes de Louis XIV, et dit à ceux qui criaient : *A bas les ministres! à bas les jésuites!* « Je suis venu ici » pour recevoir des hommages, et non des leçons. » Paroles que les royalistes regardèrent comme l'expression de la plus noble fermeté, mais qui ne purent imposer silence aux légions devant lesquelles le roi continua de passer.

Les choses en seraient probablement restées à ce point, et déjà les journaux du ministère se préparaient à annoncer que la garde nationale s'était montrée toute dévouée au gouvernement, lorsqu'une nouvelle marque de sédition jeta la terreur dans l'âme des ministres : des légions qui retournaient dans leurs arrondissements en passant par la rue de Rivoli et la place Vendôme firent entendre, sous les fenêtres du ministre des finances et du garde-des-sceaux, les mêmes cris de : *A bas les ministres!* qui avaient déjà été proférés à la revue. Ces nouveaux cris furent poussés avec tant de violence et d'obstination, que le parti offensé les regarda comme des menaces ou des symptômes d'insurrection. Le conseil des ministres fut convoqué aussitôt, et se prolongea fort avant dans la soirée. Il y fut décidé que la garde nationale serait licenciée immédiatement pour la punir de s'être permis de demander le renvoi des hommes de la contre-révolution [1]. L'ordonnance du licenciement, rédigée à l'instant même et sans préambule, fut signée par le roi et contre-signée par le ministre de l'intérieur, chargé de son exécution. Le commandant en chef en reçut communication dans la nuit, et il donna des ordres en conséquence : de six à sept heures du matin, tous les postes qu'occupait cette garde citoyenne furent relevés par la troupe de ligne, en même temps que l'ordonnance paraissait dans le *Moniteur.*

Comme on devait s'y attendre, cette grande mesure politique fut envisagée diversement par les partis et devint l'objet de la polémique la plus vive. Les amis du gouvernement la proclamaient légale autant que nécessaire; il était temps, disaient-ils, que la majesté royale, outragée par des cris qu'on pouvait regarder comme des pétitions séditieuses présentées à la pointe des baïonnettes, imposât silence à ces insolentes clameurs, qui rappelaient les scènes les plus déplorables de la révolution.

Le parti libéral, au contraire, y vit un coup d'état sans exemple comme sans raison, frappé au profit d'un ministère anti-national, couvert de la haine publique, et dont l'ambition déçue, la vanité blessée, obligeaient le roi à embrasser des vengeances odieuses contre une institution qui avait rendu de si grands services à la monarchie, et qui offrait la plus sûre garantie de l'ordre et de la tranquillité publique [2]. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce coup d'état augmenta le nombre des ennemis du ministère et les irrita davantage, et que le gouvernement y perdit en considération,

[1] L'ordonnance pour la dissolution de la garde nationale, l'un des événements les plus importants du règne de Charles X, ne fut pas approuvée par tous les membres du ministère : elle ne fut même rendue qu'à la majorité de deux voix, composée de MM. de Villèle, Peyronnet, Corbière, Damas et Clermont-Tonnerre. MM. de Doudeauville, Frayssinous et Chabrol se montrèrent, dit-on, opposants à cette mesure; M. de Doudeauville envoya même sa démission dès le lendemain.

[2] Il est très-probable que si la garde nationale, telle qu'elle se composait alors, c'est-à-dire la bourgeoisie armée, n'eût point été si brutalement licenciée en 1827, les événements de juillet 1830 n'auraient jamais pris le caractère d'une grande révolution. Les petits rentiers, les propriétaires, les boutiquiers, qui formaient les quatre cinquièmes de la garde nationale de 1827, sont généralement des hommes trop timorés, trop égoïstes, trop ennemis des révolutions, même de celles qui seraient faites à leur profit, pour se dévouer comme le fait ce qu'on appelle le peuple. Si la garde nationale eût été réorganisée, nul doute qu'elle ne se fût opposée au mouvement populaire qui détrôna Charles X, parce qu'aux moindres troubles cette classe pense plutôt à ses intérêts privés qu'à ceux de la patrie.

puisqu'il laisse voir lui-même combien était grand le nombre des mécontents.

De ce moment, le ministère, qui jusqu'alors avait procédé méthodiquement pour arriver à ses fins, oublia les préceptes que Machiavel indique aux princes et à leurs ministres pour établir le despotisme, et se lança dans les moyens violents : le prudent, l'astucieux Villèle sortit de son état flegmatique habituel, perdit son imperturbable sang-froid, et abonda complétement dans les moyens de son fougueux collégue Peyronnet. Ces hommes qui, pendant plusieurs années, s'étaient efforcés de contenir l'ardeur contre-révolutionnaire des ultra-royalistes; qui ne cessaient de leur crier que pour arriver plus sûrement au but auquel ils visaient tous il fallait marcher avec une sage lenteur; ces hommes, dis-je, employèrent tous leurs efforts pour précipiter le char de la contre-révolution, et ne rêvèrent plus que mesures extra-légales, que moyens énergiques, que coups d'état. Ils s'étaient placés dans une position telle que, s'ils n'étouffaient pas toutes les libertés constitutionnelles, et s'ils ne déchiraient pas complétement la charte, ils ne pouvaient plus se soutenir au pouvoir. Ambitieux et vaniteux comme ils l'étaient tous, leur choix fut bientôt fait.

Deux jours après la clôture de la session législative, parut une ordonnance sans préambule, mais contresignée par les trois ministres (Villèle, Peyronnet et Corbière) qui déclarait la censure rétablie dans toute sa sévérité. Ce nouveau coup d'état ne surprit personne; il ne fit qu'accroître encore la haine que les masses portaient déjà aux destructeurs de toutes les libertés. On se résigna, dans la conviction que le règne d'un ministère devenu aussi violent dans tous ses moyens de gouvernement ne pourrait plus durer longtemps. Le public se contenta de professer le plus profond mépris pour tous les hommes qui, tant à Paris que dans les départements, entrèrent dans le personnel des bureaux de la censure, quel que fût le titre dont le ministère chercha à couvrir leur ignoble métier.

Pendant le peu de mois que dura cette suspension de la liberté de la presse, la censure fit beaucoup de mal, sans produire aucun avantage pour ceux qui l'avaient imposée à la France : la pensée des écrivains indépendants fut constamment mutilée, sabrée, étouffée; plusieurs journaux périrent sous ses aveugles coups; d'autres se réunirent pour former un faisceau qui pût lui résister. Le journal *la France chrétienne*, ayant refusé d'insérer un article que les ciseaux des censeurs avaient rendu méconnaissable, fut impitoyablement suspendu, sans autre jugement que celui du bureau de censure que présidait M. Lourdoueix.

Mais, à la longue, il en fut de cette mesure comme de toutes celles qui froissent vivement les intérêts de classes nombreuses et industrieuses : on trouva les moyens de rendre illusoire la peine que se donnaient les censeurs; une sorte d'association politique, de compagnie d'assurance, se forma entre les hommes de lettres indépendants, dans le but de rendre à la publicité les faits que la censure s'efforçait de dérober à la connaissance du public : chacun de ces associés devait reproduire les articles qui avaient été marqués à l'encre rouge; on les réunissait alors en volumes, et on les publiait dans des ouvrages qui, par le nombre de leurs feuilles, étaient au-dessus des atteintes de la censure : par ce moyen le public était mis à même de juger les actes des censeurs, et cette publicité prouva qu'ils étaient aussi susceptibles que maladroits.

Au milieu de tous ces coups d'état, le ministère, accablé sous le poids de la haine publique, cherchait de donner quelque satisfaction à l'opinion, quand une occasion favorable se présenta pour faire un acte agréable à la nation. L'Angleterre avait déclaré reconnaître l'indépendance de la Grèce, et des démarches avaient été faites à Constantinople pour amener le sultan à accepter la médiation du cabinet de Londres et même de celui de Pétersbourg pour traiter d'un armistice. Ces démarches étant restées sans succès, la Porte n'ayant voulu consentir ni à reconnaître l'indépendance de la Grèce, ni à admettre l'intervention proposée, l'Angleterre pensa qu'il n'y avait d'autre moyen de forcer le sultan de mettre un terme à la guerre d'extermination qu'il faisait aux Grecs, qu'en formant une alliance européenne, qui s'occuperait d'abord de vaincre l'obstination du sultan, et, dans le cas où la Porte n'accepterait pas, dans le délai d'un mois, la médiation proposée, les cabinets contractants devaient prendre tous les moyens que les circonstances pourraient suggérer à leur prudence pour obtenir l'effet immédiat de l'armistice, en empêchant, autant qu'il serait en leur pouvoir, tout froissement entre les parties contendantes.

Telles furent les bases du fameux traité du 6 juillet 1827, traité qui faillit d'amener une rupture ouverte entre les puissances contractantes et la Porte Ottomane, mais qui servit utilement la cause des Grecs, autant par l'espoir que cet acte leur rendit d'abord que par le combat de Navarin qu'il amena, et duquel résulta la destruction de la flotte ottomane et de celle du pacha d'Égypte.

L'opinion publique vit avec plaisir le gouvernement français s'occuper enfin de la guerre du Péloponèse et de la Morée, dont l'humanité ne cessait de gémir. Malheureusement le traité du

6 juillet ne changea en rien les opinions de la Porte-Ottomane; elle continua à refuser toute intervention, et répondit aux menaces des puissances alliées par de nouveaux armements maritimes, et par d'ultérieurs débarquements de troupes égyptiennes en Morée.

Cette attitude mit les amiraux anglais, français et russe dans la nécessité de s'emparer du port de Navarin, afin d'empêcher les Égyptiens de poursuivre le cours de la guerre d'extermination qu'ils faisaient aux malheureux Grecs. Ibrahim était alors dans l'intérieur, et Navarin était occupé par les flottes turque et égyptienne, composées de trois vaisseaux de ligne, un vaisseau rasé, dix-neuf frégates et une quarantaine de corvettes, bricks ou brûlots, embossés en fer à cheval dans ce port, objet de convoitise de toutes les parties.

Les forces des puissances alliées beaucoup moins considérables sous le rapport numérique, l'étaient infiniment plus par la force de leurs bâtiments, dont dix étaient des vaisseaux de ligne et dix de grosses frégates, auxquels ne pouvait nullement résister la faible artillerie des bâtiments turco-égyptiens. Le signal ayant été donné pour forcer l'entrée du port, l'amiral anglais, Codrington, prit la tête de la ligne, et toutes les escadres combinées défilèrent à portée de pistolet des batteries de Navarin sans en être molestées. Ces escadres avaient déjà pris leur poste au travers de celle turco-égyptienne, et tout semblait annoncer qu'il ne serait pas brûlé une amorce dans cette occupation, quand un coup de fusil parti, disent les relations officielles, d'un des brulôts turcs, devint le signal du plus terrible combat et du plus affreux carnage dont ces mers eussent été témoins. Après s'être défendus avec le plus grand acharnement, les Turcs, voyant qu'ils ne pouvaient résister aux forces européennes, firent sauter tous ceux de leurs bâtiments qui étaient hors de combat : plus de cinquante furent brûlés ou coulés bas par leurs propres équipages, sans que pas un eût amené ses pavillons; aucun navire turc ne tomba au pouvoir des alliés; mais, à sept heures du soir la flotte turco-égyptienne avait cessé d'exister.

Quant aux escadres anglaise, française et russe, elles furent assez maltraitées dans leur mâture; elles perdirent en outre environ deux cents hommes tués, et en eurent trois à quatre cents de blessés; pertes peu considérables en comparaison de celles des Turcs qui furent de six à sept mille hommes.

Le combat de Navarin, proclamé comme une grande victoire par les gouvernements français, anglais et russe, devint, entre les trois cours, le motif d'un échange de compliments et de faveurs honorifiques accordées aux commandants et aux officiers respectifs de leurs escadres.

Le premier sentiment des populations fut une grande joie qui se manifesta en apprenant que la cause des Grecs, chère à tous les cœurs généreux, allait triompher. Mais quand on connut les circonstances qui avaient amené cet horrible carnage des Turcs, l'opinion publique demanda compte aux gouvernements du massacre de sept à huit mille hommes par ceux qui s'étaient proclamés les pacificateurs de la Grèce, les apôtres de l'humanité, et qui venaient d'exposer l'Europe à une conflagration générale.

En effet, l'histoire doit flétrir une agression faite en pleine paix et sans autre provocation de la part des Turcs qu'un malheureux coup de fusil tiré peut-être contrairement aux ordres de leur amiral; agression préparée par une sorte de guet-apens formé contre les escadres turco-égyptiennes, et qui, en résultat, ne pouvait pas même être glorieuse pour les flottes des alliés, dont les forces réelles étaient trois fois plus considérables que celle des Turcs. Cependant la victoire de Navarin donna au ministère français le courage de tenter les grands coups qu'il méditait.

La mort du célèbre Canning, de ce ministre dirigeant qui avait pris pour devise *liberté civile et religieuse pour tous les peuples*, mort déplorable, arrivée au moment où l'Angleterre venait d'entrer dans le système politique le plus large, le plus libéral, fut encore un motif pour pousser le ministère français dans les voies de la contre-révolution. Jusqu'alors le ministère anglais avait servi comme d'un contre-poids à la tendance du cabinet de Charles X; mais cette mort, qui plongea le parti libéral dans la douleur, fut un événement heureux pour ces ministres impopulaires, en ce qu'ils purent espérer un grand changement de système dans le gouvernement qui avait adopté la devise de l'illustre ami des peuples.

Ajoutons encore qu'à cette époque la France perdit un de ses plus éloquents orateurs et de ses meilleurs citoyens. Manuel, ce courageux député que la violence avait arraché de la tribune française où sa puissante voix ne cessait de défendre les libertés publiques et d'accuser les ministres qui travaillaient à les détruire; Manuel, l'homme sur la tête duquel reposaient tant d'espérances d'avenir, venait de descendre dans la tombe quand il était encore dans toute la force de l'âge mûr. Le ministère se trouvait ainsi débarrassé d'un ennemi dont la logique serrée l'avait souvent réduit au silence : il crut que la Providence travaillait elle-même à aplanir les difficultés qu'il avait rencontrées jusqu'alors : la tête lui en tourna;

et, dans l'aveuglement où il était sur la véritable situation des esprits, il osa concevoir la pensée de déclarer la charte abolie et la monarchie rétablie sur ses anciennes bases [1].

Ce fut dans ce but qu'eut lieu la réunion de troupes à Saint-Omer, où fut formé, vers le commencement de septembre, un camp de vingt mille hommes que Charles X alla visiter, accompagné ou suivi des ministres de l'intérieur et de la guerre, et d'un nombreux état-major. Le dauphin y joignit son père, et le prince héréditaire des Pays-Bas s'y rendit aussi pour assister aux grandes manœuvres qui eurent lieu du 10 au 15 septembre. Tout avait été préparé pour exciter l'enthousiasme de l'armée, et les courtisans croyaient que le moment était propice pour faire faire à Charles X ce qu'ils n'avaient cessé de conseiller à Louis XVI, tant après la déclaration du 25 juin 1789, qu'après la promulgation de la constitution de 1791 : on ne doutait pas que Charles X, appuyé par tant de baïonnettes, ne pût se mettre au-dessus de cette constitution qui se présentait encore comme un obstacle aux projets liberticides et contre-révolutionnaires que n'avait jamais abandonnés le chef de l'émigration : le ministre de l'intérieur et celui de la guerre qui étaient tous les deux près du roi, celui des affaires étrangères et principalement le garde-des-sceaux, tous hommes de l'émigration ou de 1815, opinaient fortement pour que le roi annulât la charte, et déclarant que la royauté constitutionnelle était un mensonge, une déception pour tout le monde, il proclamât qu'il allait régner comme avaient régné ses ancêtres; et ramener ce que les vieux ultras appelaient les beaux jours de la monarchie. Le ministre de l'intérieur était prêt à contresigner la déclaration royale, et celui de la guerre devait la faire appuyer au besoin.

Les autres ministres, plus prudents, craignirent qu'une pareille résolution ne soulevât la France entière, et M. de Villèle lui-même ne pensait pas que le terrain fût encore assez bien préparé. Il ne voyait point d'ailleurs la nécessité de rompre en visière avec les hommes qui tenaient encore au gouvernement dit constitutionnel; il objectait que ce gouvernement était la plus approprié aux idées de l'époque; qu'il avait, pour la royauté et pour les dépositaires du pouvoir, tous les avantages des gouvernements absolus sans en avoir les dangers : il en citait pour preuve la majorité dont il disposait dans la chambre des députés depuis les élections générales, majorité qui avait toujours été au-devant des désirs du gouvernement, sans être arrêtée ni par la charte ni par l'opinion publique. M. de Villèle opinait donc pour qu'on laissât les choses au point où elles étaient : il représentait qu'en attirant à lui par quelques concessions tous les royalistes qui formaient la contre-opposition, lesquels ne pouvaient vouloir autre chose que ce que le roi voulait, il rendrait formidable la majorité ministérielle, et qu'alors les criailleries de l'opposition libérale n'empêcheraient rien de ce qu'il plairait au gouvernement de proposer. Que si la fusion des deux partis royalistes ne pouvait s'opérer, alors on en appellerait aux colléges électoraux; et qu'en alarmant les électeurs sur les progrès des principes révolutionnaires, le gouvernement arriverait à faire écarter et les libéraux et les royalistes qu'il voudrait éliminer de la chambre élective.

Quant à celle des pairs, M. de Villèle ne s'inquiétait pas sérieusement de l'opposition que le ministère y avait rencontrée : à ses yeux cette chambre se réduisait à une question de chiffres. « Si nous y sommes en minorité, disait-il, nous userons du droit qu'a la couronne de faire de nouvelles promotions des pairs, et nous en ferons entrer tant de nouveaux et de sûrs, que nous réduirons la majorité à n'être plus qu'une faible minorité [1]. »

M. de Villèle avait raison : dès que le gouvernement possédait les moyens de corrompre, d'acheter ou de séduire la plupart des députés, et ceux d'altérer la majorité de la chambre héréditaire; dès qu'il pouvait s'assurer de l'appui invariable de la majorité des deux chambres, le gouvernement représentatif n'était plus qu'un leurre, qu'un mensonge, et le roi régnait aussi despotiquement que pouvaient le désirer les courtisans et les ministres, car on était sûr de faire sanctionner par le corps législatif tout ce qu'il conviendrait au gouvernement de proposer dans ses intérêts.

Les conseillers de la couronnne se rendirent aux objections de M. de Villèle, et le grand coup d'état fut ajourné jusqu'à ce que les circonstances le rendissent nécessaire [2].

On s'arrêta alors à la dissolution de la chambre des députés et à la convocation immédiate des colléges électoraux pour qu'ils eussent à s'occuper

[1] On a cru longtemps que les bruits répandus à cette époque sur le coup d'état que méditait le roi et son ministère étaient dénués de fondement; mais il est avéré aujourd'hui que ce plan contre-révolutionnaire a existé, et que s'il n'a pas été mis à exécution en 1827, cela n'a tenu qu'à quelques circonstances indépendantes de la volonté de la cour.

[1] Ces moyens rappellent ceux que Pascal reprochait à ses adversaires : « Nous ferons entrer tant de cordeliers, tant de cordeliers qu'à la fin nous l'emporterons; car il est plus facile de trouver des cordeliers que de bonnes raisons.

[2] Chacun sait comment il fut tenté en juillet 1830, et quel fut le résultat de cette audacieuse résolution.

des nouvelles élections devenues nécessaires : et quant à la chambre des pairs, on prépara de nombreuses promotions. Le ministère tint ce grand travail secret; il voulait surprendre le parti libéral et enlever les élections avant que les électeurs patriotes se fussent mis en état d'exercer leurs droits. Quand il crut être en mesure de s'emparer de la *matière électorale*, il promulgua tout à coup la fameuse ordonnance du 5 novembre qui dissolvait la chambre des députés, convoquait les colléges électoraux d'arrondissements pour le 17 du même mois, ceux des départements pour le 24, et fixait l'ouverture de la prochaine session au 5 février 1828. Le même jour parut la liste des présidents de colléges, c'est-à-dire, des hommes sur lesquels le ministère appelait hautement la faveur des électeurs : on n'y voyait figurer que les députés sortants les plus dévoués, les plus incarnés au ministère. Une autre ordonnance du même jour élevait à la dignité monarchique de pair de France soixante-seize députés sortants ou militaires ou membres de conseils généraux, appartenant tous à la nuance royaliste ministérielle la plus prononcée, et parmi lesquels se trouvaient cinq archevêques,

Après avoir ainsi signifié ses volontés, le ministère qui, suivant l'expression de M. de Villèle, voulait jouer *cartes sur table*, supprima la censure.

Il faut se reporter à cette époque, où les partis étaient si fortement prononcés, pour se faire une idée de l'impression que produisirent ces mesures, qui sont toujours des plus extrêmes dans le système monarchique constitutionnel; la France entière s'émut : et comme les dix-neuf vingtièmes de la nation professaient des opinions libérales, on chercha à deviner quels motifs avaient poussé le ministère vers de nouvelles élections qu'il devait redouter. Il était facile de pénétrer ces motifs : le ministère, craignant d'éprouver de nouvelles défections de la part des députés de l'extrême droite, avait senti le besoin de se refaire une majorité sur laquelle il pût compter pendant les sept années qui lui étaient nécessaires pour consolider son système et arriver à ses fins : et comme malgré les rapports des préfets, le gouvernement apercevait les progrès toujours croissants des idées libérales, il s'était décidé à courir immédiatement les chances de nouvelles élections générales, qu'il prévoyait lui être moins favorables deux ans plus tard.

Cela fut même avoué par les organes des ministres. « En parlant de l'appel fait aux élections générales, disait le *Moniteur*, nous éviterons d'employer le mot de *dissolution*, parce que dans la langue des journaux on attache à ce mot un sens plus expressif que dans le langage constitutionnel de l'ordonnance. En effet, la liste des présidents de colléges prouve que la couronne, en présentant les anciens députés par la canditature royale à la réélection populaire, demande au pays des garanties de durée pour un système conservateur bien plus que des changements aventureux. »

L'aveu était naïf; le ministère n'exigeait autre chose des électeurs que de renvoyer à la nouvelle chambre les trois cent trente-deux présidents de colléges qu'il leur présentait sous le patronage de la candidature royale : quant au reste des députés, c'est-à-dire à cette centaine qu'il n'avait point désignés, il s'en rapportait au zèle de ses préfets et de ses agents qui, aux moyens de corruption que possédait le gouvernement, devaient ajouter les séductions ou les menaces suivant les cas. Et pour ôter aux libéraux tout moyen de s'entendre et de se préparer à la bataille des élections, il n'avait laissé qu'un intervalle de douze jours pour les élections d'arrondissement, qu'il redoutait le plus, et de dix-neuf jours pour celles des grands colléges.

Cette tactique déloyale fit jeter les hauts cris aux journaux : à peine rendus à la liberté, ils se déchaînèrent avec plus de violence que jamais contre le système d'oppression sous lequel ils avaient gémi durant plusieurs mois : ils attaquèrent le ministère dans ses actes comme dans ses intentions : le licenciement de la garde nationale parisienne; le rétablissement de la censure; les difficultés survenues avec le dey d'Alger; celles plus graves encore qui étaient résultées du combat de Navarin, lui furent amèrement reprochées.

Les mesures récentes devinrent encore l'objet des discussions les plus animées : on disait que le ministère avait voulu avilir la chambre des pairs en y jetant, à côté de quelques noms illustres, une foule d'hommes obscurs qui ne s'étaient fait connaître que par l'appui qu'ils avaient prêté à tous les projets de loi liberticides et anti-nationaux que le ministère avait enfantés; on contestait au roi le droit de créer des pairs en nombre illimité, et surtout de déroger à l'ordonnance de 1827 relative aux majorats. Enfin on menaçait les ministres de les mettre en accusation pour infraction à la charte et aux lois constitutives.

Quant à la dissolution de la chambre des députés, les libéraux étaient bien loin de s'en plaindre, car ils la regardaient comme une preuve d'aveuglement de la part du ministère et comme l'heureux présage de sa chute prochaine; mais ils lui reprochaient de ne l'avoir annoncée qu'au moment même où l'on devait procéder aux élections; et cela dans le but de surprendre les libéraux et d'empêcher tous ceux à qui l'autorité

voudrait constester leurs droits, puisqu'ils n'auraient pas le temps de se pourvoir contre ce déni de justice.

Ce reproche de déloyauté le ministère l'avait bien encouru ; il avait tout combiné pour repousser la plupart des nouveaux électeurs libéraux des colléges. Mais ces ténébreuses machinations échouèrent devant le patriotisme que les jeunes électeurs montrèrent dans cette grande circonstance. Quelques jours suffirent aux chefs du parti libéral pour se former en comité, stimuler le zèle des électeurs, dresser les listes de leurs candidats : chacun prit à tâche de remplir ses devoirs civiques ; et comme le parti libéral s'était beaucoup étendu dans les classes moyennes, toutes les intrigues pratiquées par les agents du gouvernement échouèrent contre le bon sens national. Les électeurs libéraux arrivèrent aux colléges comme à une bataille décisive.

De son côté le ministère, qui croyait renouveler l'épreuve des élections générales de 1824, dont la liste de ses présidents reproduisait la candidature, avait mis tous ses agents en campagne : les préfets, les sous-préfets, les maires, les procureurs du roi, les percepteurs, les gendarmes, les gardes-champêtres avaient été chargés de ne s'occuper que des élections : ils devaient séduire les uns, menacer les autres et faire en sorte que le ministère l'emportât, s'ils voulaient conserver leurs places. Jamais on n'avait vu tant de servilité, tant d'avilissement chez les fonctionnaires ; ils allaient chercher au fond de son village jusqu'au plus obscur des électeurs, et ils ne le quittaient pas qu'ils ne se fussent assurés de son vote.

Les colléges s'assemblèrent enfin, et le nombre des votants s'y montra beaucoup plus considérable qu'à aucune autre époque. Le minisière commença à être inquiet sur le résultat des élections. Mais il n'y avait plus à reculer ; il lui fallut attendre avec anxiété les suites d'une mesure au succès de laquelle était désormais attachée son existence politique. Ce résultat ne fut pas longtemps douteux à Paris.

Dans cette grande capitale, où les passions politiques plus concentrées se mettent en ébullition au moindre contact entre elles, tout fut en mouvement le jour de la formation des bureaux. Le dépouillement du premier scrutin assura le renversement de tous les bureaux provisoires ; aucun des scrutateurs ministériels ne fut maintenu dans les fonctions que les présidents leur avaient confiées : ce fut le signal d'une défaite pour le gouvernement.

En effet, le lendemain, les noms sortis de l'urne électorale, au premier tour de scrutin, furent ceux de MM. Dupont de l'Eure, Jacques Laffitte, Casimir Périer, Benjamin-Constant, de Schonen, tous connus comme chefs du parti libéral ; et Royer-Collard, Ternaux, Louis, qui s'étaient vivement prononcés contre les infracteurs de la charte. Le parti national obtint un triomphe complet ; car sur sept mille huit cents votants, il eut pour lui six mille six cent quatre-vingt-dix bulletins, c'est à-dire les cinq sixièmes : le ministère n'avait pu réunir qu'un millier de voix.

Grande fut la consternation du parti ministériel, car il y avait pour ses patrons un précipice au bout des élections. Cependant il espérait encore que les électeurs de la province se montreraient moins hostiles. En effet, les élections y furent plus disputées qu'à Paris ; mais le résultat n'en fut pas moins tout en faveur du parti national. Là reparurent, avec les députés qui venaient de soutenir la lutte dans les dernières sessions, le le plus grand nombre des patriotes que les élections de 1824 avaient éloignés : les La Fayette, les Chauvelin, les Étienne, les Bignon et plusieurs autres noms recommandés aux suffrages des électeurs par le parti libéral furent rendus à la représentation nationale, où arrivaient aussi les de Pradt, les Dupin, les Mauguin et une foule de nouveaux candidats patriotes. Le ministère eut encore le chagrin de n'avoir pu faire écarter les chefs de l'opposition de droite, qui étaient pour lui des ennemis aussi détestés que les libéraux : à peine s'il put obtenir, dans les arrondissements, le tiers des candidats qu'il avait présentés : plusieurs des orateurs ministériels qu'il avait particulièrement recommandés ne purent être réélus : MM. Vaublanc, Dudon, Cornet-d'Incourt, de Saint-Chamans, etc., etc., furent écartés par la majorité des électeurs, et, chose plus étonnante encore, le garde-des-sceaux, Peyronnet lui-même, échoua également à Bordeaux et à Bourges.

Aujourd'hui que tous ces triomphes sont appréciés à leur juste valeur, on aura de la peine à comprendre la joie que laissa éclater le parti libéral quand, à chaque courrier qui arrivait, à chaque divulgation du télégraphe, il apprenait un succès pour la cause qu'il défendait : alors toute la population se mit sur pied ; les cloches sonnaient, les acclamations populaires frappaient les airs ; on entendait partout les cris de *Vive la charte ! vivent nos députés !* on était dans l'ivresse. Le soir toutes les fenêtres furent illuminées spontanément, surtout dans les quartiers commerçants et populeux.

Jusque là tout s'était passé dans le plus grand ordre. Mais, dans la même soirée, le peuple, qui ne sait pas régler ses démonstrations sur le compas de la police, se réunit en troupes nombreuses et

parcourut la ville en criant d'illuminer à ceux qui n'avaient pas mis de lampions; il jeta même des pierres contre les fenêtres de quelques maisons habitées par des ministériels connus, et voulut les forcer à prendre part à la joie générale. Il s'ensuivit quelques désordres, que la police eût pu facilement réprimer, mais qu'elle laissa se renouveler dans d'autres quartiers.

Le ministère était trop heureux, dans sa défaite, que le peuple de Paris n'eût pas su mettre un frein à sa joie; il était trop heureux de pouvoir dire aux électeurs des grands colléges que les excès révolutionnaires allaient se renouveler, si le parti libéral triomphait : aussi travailla-t-il à tirer tout le parti possible de ces manifestations bruyantes, qui auraient passé inaperçues en Angleterre. Au lieu de chercher à calmer les esprits, il envoya sur les lieux des soldats, et principalement cette gendarmerie que le peuple haïssait mortellement. Les patrouilles furent accueillies par des huées et des cris *A bas les gendarmes!* et pour se mettre à l'abri des baïonnettes, le peuple éleva deux ou trois barricades au moyen d'échafaudages de maisons qui étaient en construction dans la rue Saint-Denis. « Tout cela eut lieu, porte la déposition d'un témoin, sans aucune opposition de la part de la police; tout cela eut lieu au milieu d'un public nombreux, et avec une si grande sécurité qu'on aurait dit *que cela se faisait comme à l'entreprise* [1]. »

Quand l'autorité sut que le peuple s'était ainsi compromis, elle dirigea de forts détachements de gendarmerie à pied et à cheval sur les rues où se trouvaient les plus grandes réunions : on distribua des cartouches, on fit marcher les troupes en colonnes; et quand les détachements furent arrivés devant les barricades, les chefs qui les commandaient firent faire feu sur le peuple, qui se voyant traité en ennemi, se défendit un instant à coups de pierres et finit par chercher à se soustraire aux balles par la fuite. Alors les pelotons de gendarmerie se répandirent dans les rues voisines, chargeant les groupes qui ne pouvaient fuir, et frappant à coups de sabre et de baïonnette les citoyens que la curiosité avait attirés sur les lieux. Ce ne fut qu'un cri d'indignation contre cette force brutale et aveugle qui agissait ainsi. Beaucoup de plaintes furent portées le lendemain devant les tribunaux. Les députés qui venaient d'être élus dans la capitale crurent de leur devoir, à défaut des magistrats qui n'agissaient pas, de se rendre auprès du président du conseil des ministres pour le prier de prendre les mesures nécessaires pour garantir les citoyens de pareils excès, ce qui leur fut promis.

[1] Instruction judiciaire.

Mais au lieu d'employer des moyens propres à contenir dans de justes bornes la joie populaire, l'autorité fit des dispositions qui devaient amener une collision. Dès la fin du jour, le commandant de la place réunit de grandes masses de troupes et les tint prêtes à marcher : les instructions du ministre de la guerre portaient : « qu'il fallait que force restât à la justice, que l'autorité du roi triomphât et que les soldats eussent raison de ses ennemis. » Les illuminations ayant reparu, de nouveaux groupes se formèrent dans les rues, et les barricades de la veille furent relevées sans aucun obstacle de la part de la police. Les troupes marchèrent alors en colonnes et ayant en tête des commissaires de police. L'un de ces commissaires voulut faire tirer sur le peuple; mais le chef de bataillon Deshorties s'y refusa en lui disant qu'il n'avait point d'ordre à recevoir des agents de la police. Le capitaine Dabbadie répondit à une pareille invitation, *qu'il ne voulait pas changer des balles contre des pierres* [1]. Les barricades furent enlevées et détruites sans effusion de sang, car ceux qui les avaient élevées n'étaient point les ennemis du gouvernement; on les appelait alors *agents provocateurs*.

Mais il n'en fut pas de même d'une autre barricade établie à l'entrée de la rue Grénétat, sur laquelle avait été dirigé le colonel du 18e de ligne avec un des plus forts détachements de troupes. A peine arrivé, ce colonel, qui entendit les pétards que le peuple tirait en signe de réjouissance, fit faire un feu de peloton qui mit le désordre parmi les promeneurs et les curieux. Marchant ensuite sur la barricade du Grand-Cerf, ce même colonel continua à commander le feu, et répandit ainsi la consternation dans toute la ville [2].

« On ne saurait peindre avec trop d'énergie l'impression que ces événements produisirent dans la capitale, dit un historien contemporain; des plaintes, des cris unanimes s'élevèrent de toutes parts, et surtout dans les journaux, contre la police, qu'on accusait hautement d'avoir excité et soudoyé cette insurrection, pour faire croire au retour d'une révolution prochaine, jeter sur les

[1] Cette réponse mérite d'être conservée comme un exemple de modération fort rare chez les chefs militaires toujours portés à employer les moyens extrêmes contre leurs concitoyens.

[2] Le nom de ce colonel Fitz-James doit être flétri par l'histoire. Déserteur de l'armée nationale en 1815, il ne dut ses grades qu'à son extrême exaltation contre-révolutionnaire : on se rappelle encore dans le département de l'Ariége ses ordre du jour. Depuis lors il avait fait tirer sur les habitants du Mans dans une émeute excitée par la disette. A Paris, il fit faire feu sur le peuple, sur des citoyens inoffensifs qui tiraient des pétards pour célébrer le résultat des élections. C'était l'homme aux *coups de collier*, qu'il exécutait toujours à coups de fusil.

élections de la capitale et sur les habitants un vernis défavorable, épouvanter les électeurs des provinces, et détourner les choix hostiles au ministère. »

Cette accusation parut d'autant plus fondée que l'on n'avait pu arrêter aucun citoyen les armes à la main, et que, quelque soin que mît la cour royale à approfondir cette affaire, il ne résulta autre chose de l'instruction qui eut lieu sinon que des décharges de mousqueterie et des charges de cavalerie avaient été faites dans les rues sur des passants inoffensifs, sur des curieux, ou sur des jeunes gens qui s'amusaient à tirer des pétards; et enfin que des coups de fusil avaient été tirés aux fenêtres mêmes sur des femmes. Pour se défendre, l'autorité prétendit qu'il avait été tiré des coups de feu sur la troupe, et que des pierres avaient été lancées des fenêtres : le premier fait fut complétement démenti, et les perquisitions de la police elle-même ne purent établir le second.

En conséquence, toutes les personnes arrêtées, au nombre de plus de quatre-vingts, furent, au grand désappointement de la police, rendues à la liberté, « attendu, dit le dispositif de la cour royale, qu'il n'existait contre aucun d'eux des charges suffisantes. » Les plaintes portées contre des militaires, pour avoir donné ou autorisé les coups de feu, de sabre ou de baïonnettes, furent aussi écartées, soit parce que les coupables n'avaient pu être connus, soit parce qu'ils pouvaient être dans le cas de légitime défense.

Il en fut de même des poursuites dirigées contre le directeur de la police, Franchet, et contre le préfet, Delaveau, attendu, était-il dit, qu'il n'existait au procès aucun indice d'une participation quelconque aux faits qui avaient donné lieu à la poursuite, et parce que la cour ne pouvait examiner ou apprécier les mesures administratives qu'ils avaient ordonnées qu'autant qu'elles auraient été prescrites dans une intention criminelle; ce que rien n'indiquait.

La cause et l'objet de ces mouvements, comme de l'emploi de la force, restèrent donc couverts d'un voile impénétrable; ce qui fournit à chaque parti les moyens de s'accuser réciproquement. Les journaux du ministère ne cessaient de les attribuer aux doctrines révolutionnaires répandues par l'opposition libérale; ce dont cette opposition se défendait, en répétant sans cesse que la sédition avait été provoquée par les manœuvres du parti qui, se voyant vaincu dans les colléges d'arrondissement, avait intérêt à faire croire que la révolution allait renaître avec ses fureurs, et ce, dans le but d'effrayer les électeurs des grands colléges afin de détourner les nominations que le ministère redoutait.

On ne peut mettre en doute que les ministres ne se soient servi puissamment du fantôme de la révolution pour porter la terreur dans les départements, et ce moyen leur réussit parfaitement : les électeurs éloignés de Paris conçurent les plus vives alarmes sur la foi des relations ministérielles qui envenimaient tout; leurs dispositions se trouvèrent paralysées : ce fut ainsi que le ministère obtint le plupart des nominations des grands colléges, et que reparurent des noms fameux, repoussés dans les arrondissements, le ministère ayant mieux aimé favoriser la nomination des membres de l'opposition de droite, qu'il avait combattue dans les arrondissements, que de s'exposer à voir arriver d'autres libéraux.

En résultat, les élections des grands colléges donnèrent aux royalistes les trois quarts de leurs candidats [1]; mais tous ne furent pas ministériels. Néanmoins les journaux du gouvernement se réjouirent à leur tour, et les ministres reprirent cette confiance en eux-mêmes qu'ils avaient perdue quelques jours auparavant.

La victoire paraissait donc encore indécise : les libéraux ne doutaient pas que le ministère ne dût se retirer devant la nouvelle chambre; mais les ministres faisaient proclamer que la *couronne* aurait une grande majorité dans les deux chambres : il fallut attendre leur réunion pour savoir qui de l'opposition ou des ministres l'emporterait: ceux-ci, malgré l'assurance qu'ils affectaient, songèrent sérieusement à ramener à eux les membres de l'opposition de droite; mais leurs avances restèrent sans succès.

Tous le mois de décembre se passa en querelles, en injures, en menées ouvertes ou secrètes : la guerre continua avec plus d'acharnement que jamais entre les journaux de l'opposition, dont le résultat des élections avait considérablement accru l'influence, et les feuilles ministérielles, qui signalaient avec aigreur la puissance du *journalisme*, et qui faisaient des vœux pour qu'on le mît hors d'état de troubler le repos de leurs patrons. On a assuré qu'il avait été plusieurs fois question dans les conseils que les ministres tenaient du rétablissement de la censure; mais M. de Villèle s'opposa à cette mesure extrême, qui aurait pu avoir des dangers dans la situation; et celui qui voulait jouer *cartes sur table*, employa l'immense intervalle laissé entre les élections et l'ouverture de la session, à attirer à lui le plus grand nombre possible des membres regardés comme douteux

[1] La capitale, moins effrayée que les départements éloignés, continua à nommer des libéraux; pas un seul ministériel ou royaliste ne put s'y faire élire, et la majorité, dans les grands colléges, fut aussi forte que dans ceux d'arrondissement. Les départements, si patriotes, de l'est de la France, en firent autant.

et que l'on savait pouvoir gagner avec des places, des rubans ou de l'argent.

Mais le tocsin des élections avait sonné la dernière heure de ce ministère si adroitement et si audacieusement contre-révolutionnaire : la nation s'était réveillée; elle avait ouvert les yeux sur les projets des hommes de Coblentz ou de 1815, et le ministère qui avait si longtemps pesé sur la France, qui avait voulu la démoraliser, devait tomber devant la manifestation de la puissance nationale.

CHAPITRE VII.

Premières réunions des députés. — Situation des partis. — Démarches du ministère pour réunir son ancienne majorité. — Il échoue auprès du côté droit. — Chute du fameux ministère Villèle. — Grande joie du peuple français. — Composition du ministère Martignac. — Il est regardé comme le triomphe du tiers-parti. — Ouverture de la session de 1828. — Adresse au roi. — Fraction des impatiens. — Les nouvelles élections renforcent encore le parti libéral. — — Son attitude. — Loi sur les listes électorales. — Suppression de la surveillance des journaux. — Projet de loi relatif à la réélection des députés fonctionnaires. — Il est rejeté par la chambre des pairs. — Loi sur la presse.

Quelque confiance que le ministère affectât d'avoir dans le résultat des élections, il était évident pour tout le monde qu'elles devaient amener à la chambre des députés une majorité qui lui serait hostile : en vain se débattait-il encore par des distinctions subtiles contre l'évidence de sa défaite; les premières réunions de députés qui se formèrent à Paris ne laissèrent plus aucun doute sur la situation dans laquelle le ministère allait se trouver vis-à-vis des nouveaux élus. Il put se convaincre dès-lors qu'il avait contre lui non-seulement la société de la rue Grange-Batelière, composée de 150 à 160 membres du côté gauche ou du centre gauche, mais encore la fraction de M. Agier, que les écrivains du gouvernement nommaient la *défection royaliste*, fraction qui s'était détachée du ministère à l'époque du renvoi de M. de Châteaubriand, et qui depuis lors n'avait cessé de demander la charte avec toutes ses conséquences et la liberté de la presse comme une nécessité politique.

De ces deux réunions également hostiles au système, la première, celle des libéraux proprement dits, était devenue une puissance tant par le nombre de ses membres que par la grande popularité des journaux qui étaient l'organe de ses principes et des garanties exigées par ce parti : la seconde, quoique infiniment moins nombreuse, puisqu'elle ne comptait qu'une trentaine de députés, n'en était pas moins redoutable pour le ministère, parce qu'elle se composait d'hommes de talent, qui avaient rendu de grands services à la monarchie, et parce qu'elle disposait du *Journal des Débats*, plus redouté par les ministres que les journaux franchement libéraux.

Ainsi ce ministère avait déjà contre lui près de cent quatre-vingt-dix voix, qui toutes ne voulaient plus ni de lui, ni de son système, et dont la plupart parlaient de le mettre en accusation.

A cette opposition coalisée, il fallait ajouter en outre celle de l'extrême droite, qui voulait la chute du ministère à tout prix, mais par des causes fort différentes. Ici ce n'était point précisément la question des principes qui l'avait aigrie contre M. de Villèle : M. de Labourdonnaye et ses amis reprochaient bien au ministère le mauvais usage qu'il avait fait de la censure; ils voulaient même la liberté de la presse, quoiqu'avec des lois fortement répressives; mais ils lui en voulaient de ce qu'il avait fait des concessions à l'esprit révolutionnaire; de ce qu'il avait hésité à faire la guerre d'Espagne, et surtout d'avoir reconnu l'indépendance d'Haïti et celle des Grecs, qui à leurs yeux n'étaient tous que des esclaves revoltés contre leurs maîtres légitimes. Toutefois, cette opposition royaliste brouillée avec le ministère parce qu'il ne s'était pas tenu dans la ligne contre-révolutionnaire qui lui avait été tracée en arrivant au pouvoir, revenait à la chambre, après les nouvelles élections, très-alarmée du succès des libéraux, et bien décidée à s'opposer à leur triomphe complet, pourvu que le ministère lui sacrifiât le président du conseil. Ce n'était donc guère qu'une opposition de personnes, qu'une affaire de portefeuilles.

Pendant que chaque réunion s'occupait à formuler son programme, le ministère ne restait pas inactif : ses amis recrutaient tout ce qu'ils apercevaient de députés douteux, d'ambitieux, de quêteurs de places; et, à force d'offres, de promesses et même d'argent, ils étaient parvenus à reconstituer, du moins en grande partie, l'ancienne majorité : le ministère possédait encore cent vingt ou cent trente députés dévoués, qui formaient la société *Piet*, et sur lesquels il pouvait compter en toute circonstance. Il ne lui était donc pas impossible de ressaisir une majorité quelconque en transigeant avec les membres de la défection royaliste et ceux de l'opposition de droite qui tous se montraient alarmés des progrès du libéralisme. Il fut donc fait des offres aux chefs de ces partis : on proposa aux uns de les admettre dans les hauts emplois, en éloignant les titulaires le plus en butte aux attaques de ces partis; aux autres, on leur promit de marcher d'une manière plus conforme à leurs vues : en un mot, le mi-

nistère se montra disposé à faire bien des concessions, pourvu qu'on lui promît une majorité assez forte pour pouvoir lutter contre le parti libéral.

Mais, soit que ces concessions parussent trop tardives, ou qu'elles inspirassent peu de confiance, ou enfin qu'elles trahissent trop de faiblesse, elles ne furent agréées par aucune fraction de la future chambre; et chacune d'elles, bien convaincue que le ministère allait succomber, s'apprêta à recueillir ses dépouilles.

Le fougueux Labourdonnaye et ses amis de l'extrême droite se mirent à crier qu'on avait fait trop de concessions à l'esprit révolutionnaire et que la monarchie était perdue si elle ne se jetait dans les bras d'hommes assez fermes pour ne pas se laisser intimider par les menaces des libéraux. De son côté, le tiers-parti, celui désigné sous la dénomination de royalistes de la défection, ne cessait de faire répéter par ses organes qu'il était temps de s'arrêter sur la pente contre-révolutionnaire où les ministres se trouvaient lancés; il disait qu'il fallait fermer le gouffre sur les bords duquel M. de Villèle avait placé la monarchie, et qu'on ne pouvait le combler qu'en faisant quelques concessions à l'opinion publique. Quant aux libéraux, comme le terrain ne leur paraissait pas encore assez préparé pour leur faciliter l'arrivée au pouvoir, ils n'eurent aucune prétention aux portefeuilles que les autres partis se disputaient : tout ce qu'ils désiraient c'était le renversement des hommes qui avaient doté la France de tant de mauvaises lois, et qui avaient voulu lui en léguer de plus mauvaises encore. Sans appuyer aucune des fractions qui se croyaient appelées à la direction des affaires publiques, ils penchaient pour le tiers-parti comme devant amener quelque amélioration à l'état de choses.

Un mois se passa encore dans l'incertitude : il fut employé en intrigues qu'il répugne à l'historien de développer, et dont il ne fait mention que parce qu'elles sont le miroir fidèle d'une époque où chaque parti s'efforçait de masquer le but vers lequel il marchait, où aucun homme se mêlant d'affaires politiques ne laissait voir toute sa pensée; de cette époque, où tout le monde se retranchait derrière cette charte dont personne ne voulait; de cette époque enfin que l'on a depuis si justement appelée la *comédie de quinze ans*. Tous les yeux étaient alors fixés sur ce qui se passait dans l'intérieur des Tuileries : on s'occupait avec anxiété des visites que le roi recevait, des conseils que les ministres tenaient, du plus ou moins d'assurance ou de satisfaction que chacun d'eux laissait apercevoir en sortant du cabinet de Charles X : on calculait la durée de l'audience que tel personnage avait eue du roi, et on en tirait des indices sur les résolutions du château : la bourse, la banque, le public étaient dans l'anxiété.

Tout à coup le bruit se répand que le conseil des ministres, tenu au lever du roi, n'avait pas duré autant qu'à l'ordinaire; que les ministres n'en étaient pas sortis ensemble; que celui de la marine (M. de Chabrol) était resté le dernier, et qu'il était même retourné plusieurs fois dans la journée chez le roi. On en tira la conséquence que le ministère Villèle n'existait plus, et que M. de Chabrol était chargé d'en composer un autre.

C'était le 5 janvier que l'on avait eu connaissance de ce que l'on appelait alors un grand événement, et le surlendemain parut en effet l'ordonnance, si impatiemment attendue, portant organisation d'un nouveau ministère un peu moins contre-révolutionnaire. Le roi appelait à la justice M. Portalis, pair de France, qui s'était rendu agréable aux libéraux par son rapport sur la pétition de M. Montlosier; M. de Laferronays, ambassadeur en Russie, était porté aux affaires étrangères; on le regardait comme un homme capable et loyal; M. Decaux, membre de la chambre des députés, entrait au ministère de la guerre; mais il n'en avait que l'administration, le dauphin s'étant réservé le personnel et la présentation aux emplois vacants dans l'armée; M. de Martignac, directeur-général de l'enregistrement, homme d'esprit et de mœurs douces, était nommé ministre de l'intérieur; mais on détachait de ce ministère le commerce et les manufactures, dont on en faisait un spécial que le roi donnait à M. de Saint-Cricq. Le portefeuille des finances passait entre les mains de M. Roy, jouissant alors d'une belle réputation financière, et qui avait fait de l'opposition contre le ministère Villèle.

Il ne restait de l'ancien ministère que M. de Chabrol, ministre de la marine, dont la modération avait plus d'une fois contrasté avec l'exagération de ses collègues; il passait pour avoir désapprouvé certaines mesures, et principalement celle du licenciement de la garde nationale.

Quant à M. Frayssinous, on le conservait aussi; mais son administration était réduite aux seules affaires ecclésiastiques. On s'occupait de créer un ministère de l'instruction publique.

Tel fut d'abord le conseil qui succéda à celui dont M. de Villèle avait été le chef. Le tiers-parti y vit le triomphe de ses opinions; les libéraux le regardèrent comme une amélioration; les anciens ministériels ne voulurent le considérer que comme une administration provisoire; et enfin l'opposition de l'extrême droite, si désappointée dans ses prétentions, s'écria qu'un pareil ministère n'était

qu'une transition pour préparer les voies aux libéraux.

Quant au public, il montra de la joie du renversement des hommes de la contre-révolution, et considéra leur renvoi comme une concession faite à l'opinion. Il fut encore plus satisfait quand il sut que M. Franchet, directeur-général, et M. Delaveau, préfet de police, venaient d'être destitués, et que la direction générale de la police restait supprimée. MM. Franchet et Delaveau n'étaient pas seulement les hommes du ministère Villèle, ils étaient aussi ceux de la congrégation, des jésuites, et, à ce double titre, ils étaient devenus l'objet d'une haine qui s'était manifestée en toute occasion. Le nouveau ministère sentait qu'il avait besoin de réhabiliter la police, qui s'était rendue odieuse à la nation entière; aussi confia-t-il la préfecture à M. Debelleyme, procureur du roi près le tribunal de première instance, magistrat qui avait mérité l'estime générale par son équité autant que par son mérite, et qui, même en cette nouvelle qualité de chef de la police de Paris, sut conserver sa belle réputation.

Cependant, au premier moment de satisfaction causée par la chute du ministère Villèle, succédèrent bientôt les réflexions que firent les partis sur la composition du nouveau conseil. Les libéraux crurent s'apercevoir qu'il ne présentait aucun nom indiquant des doctrines propres à offrir des garanties aux amis des libertés publiques; ils se montrèrent fâchés d'y voir encore des hommes qui avaient fait partie de l'ancienne administration, ou qui avaient avoué son système. Ils regardèrent donc le nouveau ministère comme l'ombre de l'ancien, et ne virent dans sa composition hétérogène qu'une nouvelle combinaison de M. de Villèle, qui, forcé de céder à l'opinion publique, se serait placé derrière le rideau pour reparaître sur la scène le jour où l'impuissance de ses successeurs se manifesterait.

« Nous avons beau prendre les nouveaux ministres un à un, les examiner successivement et peser leurs capacités, disait à ce sujet le journal le *Constitutionnel*, nous n'en trouvons aucun, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, qui soit de taille à se mettre à la tête des affaires, à servir de guide dans un système constitutionnel, à dominer par le caractère ou le talent. »

Le Journal des Débats, organe de la faction Agier, tenait à peu près le même langage : « Tant que nous ne verrons pas le nouveau conseil marcher droit et ferme à un but net et grand, disait-il, nous craindrons qu'il ne lui soit pas donné de rendre à la couronne cette force féconde et active qu'elle avait déplorablement perdue; nous craindrons qu'il n'ait d'autre puissance que de préserver l'ordre public du péril des feux de joie, et d'empêcher la capitale d'illuminer[1]. »

Quant aux journaux qui représentaient l'opinion de l'extrême droite, ils n'exprimaient que des regrets de ce qu'aucun des membres qui avaient combattu pour la royauté n'avait été appelé au conseil. « Cette force si nécessaire au nouveau ministère, disait à ce sujet la *Quotidienne*, quelques hommes auraient pu la lui donner, non pas seulement par le secours de leurs lumières, mais par le crédit que trouveraient leurs noms dans l'opinion royaliste, par la sécurité qu'ils auraient fait naître dans les esprits inquiets et alarmés. Le ministère, tel qui est, s'il ne repousse pas les consciences, n'a pas de quoi les attirer, les engager à lui par la seule autorité de ceux qui le composent. »

Se voyant jugé d'avance par tous les partis, le ministère Martignac crut devoir prendre position nettement. Il commença par se compléter : M. de Vatimesnil eut l'instruction publique : on rendit au ministre de la guerre le personnel de son administration, sur les observations qui avaient été faites par les journaux libéraux que le dauphin, n'étant point responsable, ne pouvait faire des actes soumis à la responsabilité ministérielle : quelques préfets furent changés; quelques injustices réparées. Mais ce qui fit plus de sensation que toutes ces mesures administratives, ce fut la nomination d'une commission chargée d'examiner les moyens que pouvait nécessiter l'exécution des lois du royaume dans l'enseignement des écoles ecclésiastiques secondaires, c'est-à-dire, des petits séminaires, passés pour la plupart sous la direction des membres d'une société fameuse, non autorisée par les lois, des jésuites, qui s'étaient glissés partout. Ce fut là une satisfaction donnée à l'opinion publique sur un des points où elle se montrait le plus exigeante. Les journaux de l'extrême droite la regardèrent comme une concession scandaleuse faite à l'esprit révolutionnaire.

La session de 1828 s'ouvrit enfin le 5 février. Le discours du roi, que l'on attendait comme le programme du ministère, ranima les espérances des amis de l'ordre constitutionnel. « Voulant affermir de plus en plus dans mes États la charte qui fut octroyée par mon frère, et que j'ai juré de maintenir, disait Charles X, je veillerai à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle. Quelques hautes questions d'administration publique ont été signalées à ma sollicitude. Convaincu que la véritable

[1] Allusion aux efforts que le nouveau ministère avait faits pour empêcher les illuminations et les feux de joie que la population de Paris se disposait à faire au moment de la chute du ministère Villèle.

force des trônes est, après la divine Providence, dans l'observation des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent approfondies, et que leur discussion fît briller la vérité, premier besoin des princes et des peuples. »

On crut que de ce jour allait commencer une ère nouvelle de justice et de réparation, et la vérification des pouvoirs des nouveaux députés se fit dans ces dispositions. Elle fut longue et orageuse, à cause du grand nombre de fraudes qui furent signalées par le parti libéral; toutes les manœuvres employées par l'ancien ministère y furent mises au jour, et cette divulgation ne contribua pas peu à faire adopter le paragraphe de l'adresse par laquelle la nouvelle chambre des députés jeta sur la précédente administration un blâme sévère qui fut l'objet d'une discussion des plus vives, à la suite de laquelle 187 voix contre 173 qualifièrent officiellement l'administration du ministère Villèle de *déplorable*, épithète qui lui est restée, et que l'histoire doit lui conserver.

Aussitôt MM. de Chabrol et Frayssinous donnèrent leur démission, et furent remplacés, le premier, par M. Hyde de Neuville, royaliste bien connu, mais qui s'était détaché de l'ancienne majorité dès qu'il avait vu le ministère décidé à déchirer la charte; le second, par l'abbé Feutrier, évêque de Beauvais, dont on vantait l'esprit de tolérance et de modération.

Le ministère Villèle se trouva donc entièrement renouvelé : on devait croire que le nouveau conseil allait se dessiner franchement. Il n'en fut rien; les ministres n'eurent ni le courage de répudier les actes de leurs prédécesseurs, ni celui de les défendre : ils ne surent prendre que des demi-moyens, tant envers les préfets et les fonctionnaires, sur les opérations desquels il s'était élevé une foule de réclamations, qu'à l'égard des mesures qui devaient faire oublier l'administration qualifiée de *déplorable*. Rien ne marchait au gré du parti national, et la chambre des députés elle-même avait mis près de deux mois seulement pour se constituer.

Alors se forma cette fraction que l'on appela les *impatients*, parcequ'ils voulaient des résultats et des promesses. L'un de ces impatients, le célèbre abbé de Pradt, dont l'élection dans le Puy-de-Dôme avait été regardée comme un des plus beaux succès du parti libéral [1], dégoûté de la tournure que prenaient les affaires, publiques et désespérant de servir utilement la cause de la liberté dans une chambre où il prévoyait que son opinion ne pourrait jamais prevaloir, donna sa démission, et la motiva sur le désappointement qu'il éprouvait.

« Il me semblait, disait M. de Pradt, que le moment était arrivé de terminer une lutte de quarante années; de décider enfin au profit de la France la question de la réformation sociale dont elle a donné le modèle au monde.... Le mouvement d'un grand peuple ne me paraissait pas devoir aboutir seulement à l'effacement de quelques difformités dans son code ni dans sa police; à mes yeux, la session de 1828 devait être au régime importé depuis 1814 ce que l'assemblée constituante avait été pour l'ancien régime.... Il faut que j'aie eu tort puisque je suis resté seul; je dois me retirer. »

Le perte que le côté gauche de la chambre fit de M. de Pradt, se trouva amplement compensée lors des élections qui restaient à faire par suite des doubles nominations. Sur une cinquantaine de membres qu'il fallut élire pour remplacer les députés qui avaient dû opter entre deux ou plusieurs départements, le parti national se trouva encore renforcé d'une quarantaine de libéraux, parmi lesquels on remarquait MM. Boissy d'Anglas, Jobez, Daunou, Lobau, Alexandre de la Rochefoucault, Couderc, Hermann, Cormenin, le général Simmier, Jacqueminot et Maximilien Lamarque : ce fut un renfort considérable qui permit à ce parti de prendre l'attitude qui lui convenait.

Plusieurs propositions furent faites alors pour l'annulation de quelques-unes des mesures qui avaient été à l'usage du précédent ministère : M. Bacot de Romans demanda la suppression de la commission instituée pour surveiller la rédaction des journaux. M. Benjamin-Constant sollicita l'abolition de la censure facultative des feuilles publiques, faculté que le ministère Villèle s'était réservée par la loi qu'il avait fait adopter dans la précédente session.

Le même orateur souleva la question des brevets d'imprimeurs et de libraires, sur lesquels le précédent ministère s'était arrogé le droit de retrait. M. de Conny présenta, dans un comité secret, un projet de loi tendant à soumettre à la réélection tout député auquel il serait conféré une place retribuée. Enfin, on dénonça les abus commis par la direction des postes, et on demanda le cessation du scandale occasionné par les opérations ténébreuses de ce qu'on appelait le *Cabinet noir*; organisation infâme, sur laquelle il fut donné des détails propres à soulever l'indignation du public.

Le ministère, ainsi pressé, se décida à élaborer

[1] M. de Pradt qui avait toujours montré une grande mobilité dans ses opinions, s'était posé depuis quelques années comme le plus ferme champion de l'affranchissement des peuples : il s'était fait une grande réputation de libéralisme et de philanthropie par son infatigable ardeur à réclamer les libertés publiques. Malheureusement pour lui, il n'en était pas à la dernière phase de ses opinions.

quelques projets de lois urgents. Il en présenta successivement plusieurs qui furent annoncés comme autant d'améliorations apportées à la législation existante. Le premier, relatif à la publication et à la revision des listes électorales, venait d'être jugé nécessaire à la suite des faits révélés par les débats auxquels avaient donné lieu les dernières élections. De toutes les garanties que réclamait l'exercice des droits politiques des citoyens aucune ne s'était fait plus vivement sentir que celle qui avait pour objet de prévenir le retour des abus, des fraudes de toute espèce reprochés à l'ancienne administration. Le nouveau ministère l'avait senti, et le projet de loi qu'il présenta était rédigé dans ce but.

« De graves inconvénients sur les dernières élections, disait le ministère, ont été signalés à l'opinion publique et révélés à la sollicitude du gouvernement. Les débats qui ont marqué l'ouverture de cette session ont achevé de l'éclairer sur le besoin pressant d'en prevenir le retour; en donnant à cette partie de notre législation plus de force et plus de clarté, nous avons cherché à remplir ce devoir, et nous venons vous faire connaître le résultat de nos travaux. Une pensée dominante a présidé à la rédaction de la nouvelle loi que nous avons à vous présenter. Il faut non-seulement que tous les droits soient garantis, que toutes les voies régulières soient ouvertes à la vérité, et que les fraudes soient rendues impossibles; il faut encore que ces précautions et leur efficacité soient comprises et reconnues; il faut que l'administration soit placée au-dessus du soupçon, et que la malignité soit contrainte de s'arrêter devant l'évidence de la bonne foi et l'ascendant de la vérité. »

Le caractère de la loi proposée par M. Martignac était sans contredit la bonne foi : on y reconnaissait, dans les travaux préparatoires pour la révision des listes, dans la publication des listes revisées, dans les recours ouverts à tous les citoyens, et enfin dans la faculté accordée à tout électeur inscrit d'agir contre la personne qu'il saurait n'avoir point la capacité électorale; on y reconnaissait, dis-je, autant de garanties contre les abus et les fraudes signalés. Le parti libéral accepta donc le projet, comme l'augure de tant d'autres améliorations devenues nécessaires, parmi lesquelles quelques membres firent entendre des vœux pour l'abolition de la septennalité et pour une plus grande participation de la nation aux droits d'élire ses députés.

Mais il n'en fut pas de même des anciens ministériels, et surtout des pairs nommés par le dernier ministère, parmi lesquels figuraient les hommes les plus contraires à toute innovation qui aurait un caractère libéral. Dans cette chambre, le projet de loi trouva des adversaires violents : MM. Forbin des Issarts, Rougé, Castelbajac, Frénilly, Villefranche, Marcellus, Kergorlay, Peyronnet, Corbière et Villèle, le signalèrent comme une concession arrachée à la faiblesse, comme une mesure funeste, dangereuse, impolitique, et qui mettait l'administration en état de prévention. Mais, malgré la violence des attaques dont le projet fut l'objet de la part des amis de l'ancienne administration, il fut converti en loi par une assez forte majorité; et cette loi nous régit encore aujourd'hui, parce qu'elle garantit la plénitude des droits des électeurs selon la charte, en même temps qu'elle prescrit le bon ordre et les précautions légales.

Les principales dispositions de cette loi étaient : 1° la permanence des listes, sauf les radiations et inscriptions qui pourraient avoir lieu lors de la révision; 2° la révision annuelle; 3° la publication après cette révision; 4° l'admission de toute réclamation, sur laquelle il devait être statué en conseil de préfecture; et 5° l'action réservée devant les cours royales à toute partie qui se croirait lésée par les décisions de la préfecture.

Par ces moyens, les fraudes, les abus, les dénis de justice devenaient impossibles, ou du moins très-difficiles : c'était donc entrer dans une meilleure voie que celle où avait pénétré si avant le ministère Villèle.

La proposition de M. Bacot de Romans, relative à la suppression de la commission chargée de surveiller la rédaction des journaux, avait trouvé la nouvelle chambre disposée à frapper de réprobation cette mesure, qui d'ailleurs n'avait pas même reçu un commencement d'exécution, les bureaux s'étant refusés à nommer les membres qui devaient composer la commission : cette espèce de censure, exercée en haine de la publicité, fut donc abolie à l'unanimité.

Quant à la motion de M. de Conny, sur la nécessité de soumettre à la réélection tout député auquel il serait conféré une place rétribuée par le gouvernement, motion qui n'était que la reproduction d'idées déjà émises à cet égard par plusieurs membres de l'opposition libérale[1], elle fut accueillie avec faveur par tous les membres qui sentaient combien le caractère du député devait être indépendant. Le rapporteur, M. de Chantelauze, conclut à l'adoption de la proposition, qui, disait-il, aurait pour résultat de mettre les lois en harmonie avec les mœurs. En effet, l'opinion publique s'était prononcée contre tout député qui

[1] MM. Jankowitz et Boucher dans les précédentes sessions, avaient demandé itérativement ce que M. de Conny propose en 1828

spéculait sur son mandat; et, dès qu'un membre de la chambre était appelé à quelques fonctions qui le rendaient dépendant du ministère, il perdait aussitôt son crédit et sa considération.

La proposition de M. de Conny était de celles que le bon sens et la pudeur indiquent toujours; mais par cela même, elle déplut beaucoup aux membres qui siégeaient à côté de M. de Conny : MM. de Labourdonnaye, Sirieys de Marinhac, Laboëssière la repoussèrent au moyen de ces sophismes et de ces maximes à l'usage des royautés : ils la trouvaient injurieuse pour le caractère français, et surtout attentatoire au pouvoir royal. M. Duplessis de Grénédan attaqua même le principe de la proposition comme entaché de républicanisme, et tendant à accroître la force morale de la chambre aux dépens de celle de la royauté, dont, selon lui, la charte avait fait la part trop petite.

Malgré toutes ces déclamations, la proposition soutenue par MM. Méchin, Pelet, Benjamin Constant et Dupin aîné, fut adoptée, et renvoyée aussitôt à la chambre des pairs.

Mais là le projet de loi fut considéré par le rapporteur, M. Pasquier, comme contraire à la charte, qui, disaient les adversaires de la proposition, voulait que tous les Français fussent également aptes aux emplois publics. Ceux-ci, au nombre desquels se fit remarquer M. d'Argout, prétendaient que la proposition établissait des incompatibilités repoussées par la loi fondamentale : ils disaient que la résolution avait pour résultat de faire fuir des emplois ceux qui en seraient le plus dignes, et que la prérogative royale en serait gênée. M. d'Argout demanda l'ajournement du projet, et il fut vivement appuyé par l'ancienne minorité ministérielle, renforcée des pairs nommés par M. de Villèle.

Ce fut vainement que M. de Broglie et M. de Barante combattirent les scrupules intéressés de cette nouvelle majorité; ce fut en vain que le premier de ces pairs, examinant ce qui s'était passé depuis quatorze ans, prouva que sur quatorze cents citoyens parvenus à la députation, douze cents avaient été promus à des emplois divers pendant leur députation; ce fut inutilement encore qu'il fit remarquer que la proposition dont on s'occupait avait été successivement reproduite par les opinions les plus opposées, qui toutes avaient réclamé contre ce scandale; M. Pasquier insista dans ses conclusions; et, quand on en vint au vote, il ne se trouva dans la chambre des pairs remaniée par M. de Villèle que quarante-six voix pour l'adoption d'une mesure si vivement réclamée par la raison et par l'opinion publique : cent soixante-quatorze pairs repoussèrent le projet de loi qui avait reçu la sanction des trois quarts des membres de l'autre chambre.

Restait encore à prendre une détermination relativement à la censure facultative contre laquelle M. Benjamin-Constant s'était élevé avec autant d'éloquence que de vigueur, et qui avait été l'objet d'une proposition formelle prise en considération par la chambre des députés. Cette proposition n'avait point eu de suite, le ministère ayant annoncé qu'il préparait un projet de loi sur la presse périodique.

On avait donc laissé aux ministres l'honneur d'affranchir la presse des entraves de la censure et du monopole. Mais à peine avaient-ils commencé à s'occuper des améliorations si vivement réclamées, qu'ils furent arrêtés par les scrupules et par les menaces du parti encore tout-puissant qui avait donné si longtemps la majorité à l'ancien ministère. Le projet de loi qui sortit des bureaux se ressentit des craintes que ce parti avait su inspirer aux ministres; et quoique la presse périodique y fût affranchie de la censure facultative et du monopole institué par les autorisations, le projet se trouva tellement surchargé de dispositions répressives qu'il parut à l'opposition libérale plus onéreux et plus sévère que la fameuse loi *d'amour et de justice* présentée par M. Peyronnet.

La commission ne put faire moins que de mitiger, par des amendements, les exigences de ce projet, qui resta encore tellement sévère, tellement éloigné des espérances des amis de la liberté de la presse, qu'on s'attendit à une lutte des plus vives.

Ce fut M. Kératry qui l'ouvrit. Il commença par reconnaître que le projet apportait d'importantes améliorations à la législation existante par l'abolition du privilége, de la censure et des procès de tendance. Mais il se plaignit de ce qu'après avoir posé ces principes on eût cherché à annuler ces bienfaits par les dispositions les plus contraires aux intérêts de la publicité. M. Kératry reprochait aux ministres de continuer à laisser la presse en dehors de la législation commune, à la charger de mesures préventives, à lui imposer des conditions non-seulement dures mais souvent inexécutables.

« Est-ce là, s'écriait l'orateur, ce que nous promettait le préambule du projet de loi? serions-nous réduits à le considérer comme le magnifique péristyle de Sainte-Geneviève (le Panthéon) transporté devant la Force ou Sainte-Pélagie pour en masquer le dégoûtant intérieur? Rapportons à chacun ce qui lui revient : laissons le préambule à M. le garde-des-sceaux, et rendons à l'ancien-

ministère ou à ses agents un projet de loi qui est évidemment leur ouvrage. »

Une foule d'autres orateurs du côté gauche entrèrent alors dans l'arène pour combattre ce déplorable projet, regardé par les libéraux comme plus dur, plus oppressif que celui de M. Peyronnet, qui du moins disait-on, ne devait être que transitoire : tous le repoussèrent comme un legs funeste fait par le ministère Villèle à ses successeurs.

« Je rejette le projet de loi, dit Benjamin-Constant; je le rejette avec d'autant moins d'hésitation que je suis disposé à soupçonner que le projet ne nous vient pas des ministres. Conçu par eux dans le dessein de vous donner satisfaction relativement à la censure, contre laquelle vous aviez manifesté votre réprobation, il a été dénaturé par une faction que le ministère a le tort de craindre et la faiblesse de ménager. Oui, messieurs, la main qui a tracé l'exposé des motifs n'est pas la même qui a rédigé les articles de la loi. On reconnait dans l'un cet esprit de sagesse et cet amour des lumières héritage d'un père illustre, et qu'il serait douloureux de voir répudier : les autres sont empreintes des subtilités et de l'astuce d'une société fameuse dont la France sollicite vainement le ministère de la délivrer et de s'affranchir lui-même. Ce n'est point à proprement parler le ministère qu'on attaque en rejetant le projet de loi; on le défend au contraire contre l'ennemi qui le subjugue et le décrédite pour mieux le dominer. »

L'opinion était alors que le nouveau ministère se trouvait sous l'influence de l'ancien, qu'il n'osait pas rompre avec des hommes qui avaient encore tant de puissance, et qu'il les ménageait eux et leurs nombreux agents, dans la crainte de les irriter : on lui reprochait de suivre les errements de M. de Villèle, de marcher dans la même voie, de persister dans le même système ; et le ministère gardait le silence ou ne se défendait que faiblement. Bientôt les libéraux se virent dans la nécessité de continuer la même guerre qu'ils avaient faite à l'administration de M. de Villèle; et les amis, les appuis de l'ancien ministère devinrent aussi les amis, les soutiens du nouveau. Une majorité de cent cinquante voix, contre une minorité de cent seize, vota pour le projet de loi sur la presse, qui passa ainsi avec quelques amendements impuissants.

Ce fut encore une mauvaise loi ajoutée à toutes les lois plus ou moins mauvaises déjà rendues sur la presse, et qui toutes témoignaient la crainte qu'inspiraient les journaux à un gouvernement anti-national, et la haine la plus aveugle contre les lumières et la publicité.

CHAPITRE VIII

Les querelles religieuses survivent au ministère Villèle. — Rapport sur les petits séminaires. — Célèbres ordonnances du 16 juin sur les écoles secondaires ecclésiastiques. — Sensations diverses qu'elles produisent. — Elles sont attaquées par le côté droit. — Résistance des évêques. — Mémoire qu'ils publient. — Envoi d'un agent auprès du pape. — Décision du Vatican sur ces ordonnances. — Les querelles religieuses se calment. — Guerre entre la Russie et la Porte-Ottomane. — Attitude des autres puissances. — La France prépare l'expédition de Morée. — Emprunt fait pour les armements nécessaires. — Départ de l'expédition. — Événements survenus en Grèce. — Ibrahim consent à évacuer la Morée. — Les Français prennent possession des places fortes et les rendent aux Grecs. — Fin de l'expédition.

Quelque importants qu'eussent été les débats législatifs sur les questions qui venaient d'être agitées, questions toujours si palpitantes d'intérêt puisqu'il s'agissait de la plus précieuse des libertés publiques, ces débats politiques n'avaient pas captivé l'opinion publique jusqu'au point de lui faire perdre de vue les querelles religieuses qui avaient survécu au ministère Villèle, et auxquelles le nouveau conseil du roi aurait voulu mettre un terme.

Par un de ses premiers actes le nouveau ministère avait établi une commission chargée de faire constater l'état des écoles ecclésiastiques secondaires du royaume, écoles devenues très-nombreuses, et dont les chefs, placés sous l'influence de la congrégation ou des jésuites, s'efforçaient d'attirer à eux une grande partie de la jeunesse de France, à laquelle les congréganistes faisaient donner cette éducation religieuse qui tendait à faire de ces jeunes gens autant de jésuites. Cette commission devait chercher les moyens de faire rentrer ces écoles dans le régime universitaire, afin de les mettre en harmonie avec la législation existante.

Plusieurs mois avaient été consacrés aux investigations nécessaires pour préparer le rapport tant désiré, et dans cet intervalle une foule de pétitions étaient arrivées aux chambres pour leur dénoncer l'existence des jésuites en France, les établissements qu'ils y avaient formés, et les mesures à prendre contre eux ; pétitions qui furent renvoyées à la commission à titre de renseignements.

Le rapport fut fait enfin le 28 mai : après avoir donné tous les détails qui étaient parvenus à sa connaissance sur l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques, sur les développements qu'elles avaient pris, les priviléges qui leur avaient été accordés par l'ancien ministère, les moyens employés pour attirer les élèves, et les règles qu'elles suivaient, la commission avait été d'un avis unanime sur la nécessité d'arrêter ces développements, en astreignant ces écoles ou petits séminaires à n'admettre que les études compati-

bles avec l'état ecclésiastique. Elle proposait donc de limiter le nombre des élèves aux besoins reconnus de l'église [1]; de faire prendre l'habit ecclésiastique à ces élèves après deux ans d'études, et de défendre l'admission des externes.

Jusque-là la commission avait répondu à l'attente de l'opinion effrayée des progrès du jésuitisme. Mais sur la question de la légalité des établissements autorisés par les évêques et de savoir si ces établissements de prêtres, vivant dans leur intérieur suivant la règle de saint Ignace, étaient ou non en contravention aux lois, cette même commission s'était trouvée divisée d'opinion. La minorité, composée des membres regardés comme libéraux, pensait que de pareilles associations, formées sans autorisation, étaient une infraction aux lois, et que l'autorisation accordée par les évêques ne suffisait pas pour les relever de cette irrégularité. Mais la majorité, se fondant sur ce que la direction des écoles ecclésiastiques et la nomination des directeurs appartenait aux évêques en vertu de l'ordonnance du 5 octobre 1814, prétendait qu'on ne pouvait reconnaître légalement le caractère d'une corporation religieuse chez des prêtres soumis à la juridiction et à l'administration temporelles des évêques dans le diocèse desquels ils exerçaient; et cette majorité estima que la direction des écoles secondaires ecclésiastiques donnée à des prêtres, révocables à la volonté des évêques, soumis en tout lieu à leur autorité, n'était pas contraire aux lois, bien que ces prêtres suivissent pour leur régime intérieur la règle de saint Ignace.

Ces subtilités, auxquelles le bon sens de la nation ne pouvait se soumettre, furent regardées par l'opposition libérale comme un moyen que le ministère s'était réservé pour ne pas sévir contre ces associations illicites : on en tira la conséquence que les nouveaux ministres n'osaient pas sortir de la voie où étaient entrés leurs prédécesseurs, et que, comme eux, ils voulaient livrer le monopole de l'enseignement à ces jésuites contre lesquels la nation se prononçait si fortement. Il y eut, dans la chambre des députés, de vifs débats à ce sujet, et les argumentations contre les prétentions des sociétés religieuses y furent empreintes de tant de raison et appuyées sur de si puissants motifs, que le ministère ne put plus se dispenser de se prononcer.

Le 16 juin parurent deux ordonnances qui, à cette époque, furent regardées comme de la plus haute importance. L'une, rendue sur le rapport du garde-des-sceaux, en contradiction formelle avec les conclusions de la commission, soumettait, à dater du 1er octobre, les établissements dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non autorisée, au régime de l'université : elle portait en outre, qu'à dater de la même époque, nul ne pourrait être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement dans une des maisons dépendantes de l'université ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'avait affirmé par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France.

L'autre ordonnance, élaborée par l'évêque de Beauvais ministre des cultes, fut conforme à la partie du rapport de la commission sur laquelle ses membres s'étaient montrés d'accord. Elle attribuait au roi la faculté de déterminer l'établissement des écoles secondaires ecclésiastiques; limitait à vingt mille le nombre des élèves qui pouvaient y être instruits, leur imposait l'obligation de prendre l'habit ecclésiastique au bout de deux ans, et défendait aux directeurs d'y recevoir des externes. A ces conditions, les écoles secondaires pouvaient compter sur la munificence royale, qui créait huit mille demi-bourses, et sur l'appui du gouvernement, disposé à les soutenir par une allocation de 1,200,000 francs qui serait portée en dépense additionnelle au budget.

Ces deux ordonnances, qui n'étaient qu'une faible concession à cette opinion publique si énergiquement exprimée par les colléges électoraux, excitèrent le plus vif mécontentement parmi ces nombreux membres de la congrégation qui travaillaient à l'introduction des jésuites d'accord avec l'ancien ministère; une partie du haut clergé se disposa à protester contre des mesures qui, disait-il, avaient été arrachées aux ministres par les exigences du parti révolutionnaire et anti-religieux. Les écrivains de la congrégation et ceux qui étaient restés dévoués à l'ancien ministère, les regardèrent comme *des actes de persécution*, auxquels il fallait opposer des *résistances légitimes*.

Il y eut, à ce sujet, des débats très-orageux dans la chambre au moment où elles eurent à s'occuper de l'instruction publique : les ordonnances, soutenues par les ministres et par quelques libéraux, y furent attaquées avec aigreur comme une violation manifeste de la charte, et comme introduisant l'inquisition dans l'enseignement public.

« Quand une fois le régime exceptionnel s'établit par des ordonnances, s'écria M. de la Bourdonnaye, on ne peut prévoir où l'on s'arrêtera.

[1] Il avait été reconnu que les petits séminaires renfermaient déjà plus du double d'élèves nécessaires aux besoins de l'église, et qu'ils instruisaient en outre un nombre encore plus grand d'externes; il y avait là un acheminement à assurer aux jésuites le monopole de l'éducation : et quelle éducation!

M. le garde-des-sceaux ne prononce aujourd'hui d'incapacités que pour l'instruction et contre les congrégations. Demain il en viendra un autre qui proscrira les jansenistes ou les protestants; après demain on créera des incapacités politiques pour renouveler la magistrature, et personne ne sera assuré de son existence ou de son emploi. »

M. Leclerc de Beaulieu se déclara le champion de la liberté légale, et demanda la suppression du monopole universitaire. Selon lui tel père de famille pourrait dire avec raison au gouvernement : « Si vous avez pris vos précautions pour que mon fils ne soit pas élevé par un jésuite, quelle garantie me donnerez-vous pour qu'il ne soit pas élevé par un maçon et un illuminé? » Il voyait dans l'existence de l'université, comme dans les ordonnances du 16 juin, une violation manifeste de la charte et de la liberté de conscience.

Il fut facile au ministre de l'instruction publique de démontrer qu'il ne s'agissait point de violenter les consciences, mais d'examiner si les ecclésiastiques qui voulaient entrer dans le domaine de l'instruction remplissaient les conditions exigées par les lois, et si les principes qu'ils professaient n'avaient rien de contraire aux lois de l'état. En dehors de la charte qui établissait une liberté de conscience que personne ne voulait troubler, le ministre disait qu'il y avait des lois particulières déterminant les conditions d'aptitude pour être admis à exercer tel emploi. « Si l'on appartient à des supérieurs inconnus qui peuvent exister hors du royaume, continuait le ministre; si l'on est soumis à une règle, à des statuts qui n'auraient pas été vérifiés par l'autorité compétente, qui peuvent contenir des principes contraires à la loi fondamentale de l'état, comment voulez-vous qu'on admette dans l'instruction publique des hommes placés dans une telle situation? Comme instituteurs publics ils ont des devoirs à remplir; ces devoirs sont compris par tous les pères de famille, par tous les citoyens fidèles au roi, attachés à nos institutions. Il faut que l'autorité soit sûre que ces instituteurs n'ont contracté aucun lien qui puisse être en opposition avec ces devoirs. »

Malgré la franchise du ministre, les ordonnances continuèrent à être l'objet des attaques et des doléances du côté droit de la chambre; il en critiqua amèrement les dispositions, et principalement celle qui limitait à vingt mille le nombre des élèves des petits séminaires. Les chefs de ce côté reprochaient ces actes aux ministres comme de dangereuses concessions faites à l'esprit révolutionnaire; reproche qu'il fut facile au gouvernement de repousser.

Les ordonnances fournirent longtemps encore au parti qui travaillait à l'introduction en France des jésuites, des sujets de crier à la persécution religieuse; comme si la révolution eut de nouveau fermé les églises et déporté les prêtres. Ce parti ne cessa de dénoncer au monde catholique les ministres signataires de ces actes célèbres, comme ayant voué à la proscription les plus dignes serviteurs de la religion et de l'ordre social. Plusieurs prélats annoncèrent hautement l'intention de faire des remontrances, et même de s'opposer à l'exécution de ces mesures. Il parut en effet un *Mémoire* publié au nom des évêques et que l'on eut soin de répandre sur toute la France : les ordonnances y étaient représentées comme l'œuvre et le triomphe d'une conspiration révolutionnaire pour la ruine de la religion. Et quand le ministre demanda aux évêques les renseignements dont il avait besoin pour autoriser les écoles secondaires ecclésiastiques, plusieurs de ces évêques éludèrent ou différèrent longtemps de répondre : l'un d'eux, ce même archevêque de Toulouse qui avait déjà publié une lettre pastorale supprimée comme contraire aux libertés de l'église gallicane, ne répondit aux ministres que pour leur annoncer qu'il s'opposerait à l'exécution des ordonnances, et il le fit avec une hauteur et un insolent laconisme dont le roi fit semblant de témoigner du mécontentement.

Cependant, le ministère avait cru devoir envoyer à Rome un magistrat, M. Lasagny, autrefois auditeur de Rote, afin de détruire dans l'esprit du chef de l'église les préventions qu'auraient pu lui suggérer les adversaires des ordonnances. Cette mission confidentielle eut tout le succès que les ministres pouvaient en espérer. Le pape déclara qu'il ne voyait point qu'il y eût dans ces ordonnances violation des droits épiscopaux; que, bien décidé à maintenir ses droits quant à l'enseignement des séminaires, il ne prétendait point imposer au gouvernement français les congrégations repoussées par sa législation. M. de Latil archevêque de Reims, fut aussitôt chargé d'informer ses collègues « que sa sainteté persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France envers sa majesté très-catholique, ainsi que de l'amour pour la paix et tous les autres véritables intérêts de la religion, avait fait répondre que les évêques devaient se confier en la haute piété et la sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances, et marcher d'accord avec le trône.

Cette lettre fut comme le bulletin de clôture des querelles religieuses qui avaient tant agité la France : les évêques firent semblant de se soumettre et cessèrent de lutter contre le ministère, lequel, de son côté ne procéda à l'exécution de

ces mesures qu'avec les plus grands ménagements. Quelques établissements, dont les directeurs ne firent point la déclaration exigée, furent fermés; quelques professeurs ecclésiastiques qu'on supposait appartenir aux congrégations signalées quittèrent la France et furent s'établir en Suisse, en Piémont ou en Espagne, où un petit nombre d'élèves les suivirent. Et quoique dans le fond les choses restassent au même point, puisque le parti jésuitique gardait ses rancunes et son obstination, le ministère parut être venu à bout de sauver les apparences.

Il était temps que l'on calmât l'ardeur des congrégations, et que l'on mît un terme à ces querelles religieuses qu'on aurait dit renouvelées du XVI[e] siècle : l'historien obligé de les rappeler se sent honteux de rétrograder ainsi après avoir décrit cette grande révolution philosophique qui avait fait disparaître de la France ces prêtres intolérants dont la turbulance et les fureurs avaient si souvent ensanglanté le sol de leur patrie. Il fallait, pour le malheur de cette grande nation, qu'elle tombât de nouveau entre les mains des hommes de l'ancien régime; qu'elle eût pour roi un bigot tel que Charles X, et pour ministres de petits machiavels, tels que Villèle, Peyronnet et Corbière pour que la contre-révolution pût faire autant de progrès.

Mais déjà l'opinion publique s'indignait de tant d'audace, et le châtiment de ceux qui avaient voulu faire rétrograder le cours des siècles s'apprêtait : le ministère Martignac, en donnant quelques légères satisfactions à l'esprit national, ne fit que tenir en suspens le bras prêt à frapper tous ces petits conspirateurs contre les lumières, et arrêta, pour quelque temps encore, l'effet de la justice populaire.

Au nombre de ces concessions arrachées à Charles X, il faut placer l'expédition française envoyée en Morée pour délivrer les Grecs du sabre musulman.

Le gouvernement français, en signant le traité de Londres relatif à l'indépendance de la Grèce; et en se plaçant ensuite comme médiateur entre le sultan et les malheureux Hellènes, s'était placé dans la nécessité d'intervenir dans le cas où ses conseils n'auraient pu engager la Porte-Ottomane à mettre un terme à la guerre d'extermination qu'elle faisait à ses anciens sujets. Le combat de Navarin avait fait rompre des négociations infructueuses jusqu'alors, et la situation des affaires d'Orient était plus embarrassée que jamais par la guerre survenue entre la Porte et la Russie.

Cette dernière puissance, à laquelle la Turquie reprochait ses ténébreuses manœuvres pour arriver à exercer sur la Grèce ce que dans le langage diplomatique l'on appelle un protectorat, c'est-à-dire le droit d'opprimer indirectement; la Russie, dis-je, avait donné de l'ombrage à l'Angleterre, qui s'était empressée d'offrir sa médiation en même temps qu'elle avait reconnu l'indépendance des Grecs. Mais les débats de la chambre des communes sur les résultats des combats de Navarin, la mort du ministre dirigeant Canning et surtout l'arrivée au ministère de Wellington paraissaient avoir amené le cabinet de Londres à un changement de politique envers les Grecs. Ce cabinet revenait évidemment à ses affections, ou plutôt à ses intérêts, qui l'attachaient à la Porte. On assure même qu'il manifesta quelque regret des traités et des actes de l'année précédente. Le ministère anglais pouvait se permettre ces variations parce que la cause des Grecs n'était pas aussi populaire en Angleterre qu'en France, et d'ailleurs Wellington et ses amis politiques étaient habitués à ne faire aucun cas de cette opinion.

Heureusement pour les Hellènes, il n'en était pas de même en France : on s'y était si vivement prononcé que le nouveau ministère ne pouvait plus se dispenser de donner aux amis des Grecs quelques satisfactions sur une question aussi palpitante d'intérêt que l'était celle de l'affranchissement de ce peuple célèbre. Le conseil resta donc sous l'impulsion du traité du 6 juillet, qui ne lui permettait d'abandonner ni le principe, ni l'objet de l'intervention.

Cependant, tout se serait peut-être borné à quelques stériles protocoles, si, dans l'intervalle, la guerre n'eût éclaté entre la Russie et la Turquie. La France s'émut des grands préparatifs de l'empereur Nicolas; elle crut apercevoir l'intention de réaliser les projets de Catherine sur Constantinople, et pensa qu'elle devait se mettre en état de contenir l'ambition de la Russie.

Dès l'ouverture de la session, le ministre des affaires étrangères avait même laissé entrevoir la nécessité où la France pourrait se trouver de prendre l'attitude qui convenait à son honneur et à sa dignité dans les grands demêlés de l'Orient auxquels elle ne pouvait rester étrangère. Il était évident pour tout le monde que lorsque plusieurs puissances européennes se trouvaient en armes, que d'autres étaient en mesure de s'y mettre promptement, la France ne pouvait se reposer sur les événements avec une tranquillité qui aurait été plus qu'imprudente. Le gouvernement proposait donc aux chambres de voter les fonds nécessaires pour mettre sur un pied convenable les forces de terre et de mer de la nation.

Quand le ministre des affaires étrangères parlait ainsi, l'Europe semblait menacée d'une conflagration générale : il n'était bruit que de guerres ou

d'alliance entre les grandes puissances : la France pouvait se trouver entraînée par quelques événements imprévus à se présenter sur le champ de bataille; l'honneur national se serait trouvé trop compromis si on n'eût pas mis les armées en état d'y paraître comme devaient le faire les vainqueurs de toute l'Europe : aussi n'y eut-il qu'une voix pour accorder au ministère les moyens qu'il demandait, lesquels consistaient en une émission de quatre millions de rentes, dont le capital négocié devait servir à activer les armements que les circonstances nécessitaient.

L'emprunt fut donc accordé; mais ce ne fut pas sans blâme pour l'ancien ministère qui, ayant toujours eu à sa disposition les sommes énormes allouées au budget tant pour le service de la guerre que pour celui de la marine, avait fait dilapider ces allocations sans aucun profit pour ces deux services, et les laissait dans une situation déplorable. L'opposition mit aussi quelques conditions à son vote en faveur de l'emprunt : elle exigea du ministère l'assurance que la France n'irait pas donner le sang et l'or de ses enfants pour des causes impopulaires, ainsi que l'ancien ministère l'avait fait lors de la guerre d'Espagne.

Le ministère avait à peine obtenu l'autorisation de l'emprunt des quatre millions de rentes, que l'armée de terre fut renforcée d'un appel de soixante mille conscrits; les travaux des arsenaux furent aussi poussés avec une activité dont les annales de la restauration n'offraient point d'exemple. Toulon devint le rendez-vous des troupes qui évacuaient l'Espagne.

Toutefois le gouvernement couvrit longtemps d'un voile mystérieux le but de ces armements : il chercha même à donner le change à l'opinion et aux ambassadeurs étrangers, en faisant répandre le bruit qu'il allait établir un cordon sur la ligne du Var, où le roi du Piémont avait de son côté réuni quelques forces. On disait qu'il se formait une confédération entre les diverses états de l'Italie, à la tête de laquelle devait se placer l'Autriche, et l'on assurait que cette confédération était en opposition aux vues et aux intérêts de la France. Ces bruits ne tardèrent pas à se dissiper, comme celui que l'on avait fait courir sur l'opposition de l'Angleterre à ces armements.

Le ministère sentait combien une expédition faite en faveur des Grecs était populaire en France; avait aussi besoin d'occuper l'armée, et d'obliger l'opinion à se fixer sur autre chose que sur la politique de l'intérieur : il profita des nécessités que lui imposaient les affaires d'Orient pour montrer honorablement le drapeau français du côté de la Turquie.

L'expédition fut prête dans le mois de juillet : elle se composait de quatorze mille hommes de toutes armes, ayant de l'artillerie de campagne, de montagne et de siége. Cette armée, divisée en trois brigades, fut mise sous les ordres du lieutenant-général Maison, qui avait montré du dévouement aux Bourbons, dont ceux-ci voulaient le récompenser en lui fournissant l'occasion de mériter le bâton de maréchal.

Tout étant disposé pour le départ, le général en chef annonça aux troupes l'objet de leur mission. « Votre roi, de concert avec ses alliés, dit-il aux soldats, vous charge d'une noble et grande mission : vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre... » Les troupes, pleines d'ardeur, attendaient avec impatience le signal du départ; mais ce ne fut que le 17 août que la première division, ayant le vaisseau la *ville de Marseille* en tête, pût mettre à la voile : elle fut suivie de la seconde et de la troisième à peu de jours de distance, et, après une traversée de onze à douze jours, l'expédition salua les rivages de l'antique berceau de la civilisation.

Mais pendant que cette expédition se préparait, il s'était passé en Grèce de graves événements. Les puissances alliées avaient envoyés au milieu des chefs hellènes un président, Capo-d'Istrias, qui était parvenu à mettre de l'union parmi ces chefs. La cause nationale s'était relevée malgré la présence d'Ibrahim en Morée et celle des Turcs dans la Grèce septentrionale. La marine des Hellènes surtout avait, depuis la destruction des flottes ennemies, repris le cours de ses hardis exploits : les ports de la Morée avaient été déclarés en état de blocus, et les croisières grecques arrêtaient tous les bâtiments destinés à apporter des provisions à l'armée turco-égyptienne, qui, se trouvant dans un pays ruiné, éprouvait la plus grande disette. On se flattait d'amener ainsi Ibrahim à composition.

Ce chef égyptien, luttant avec courage contre les difficultés de sa position, se refusait à toute sorte d'arrangements; et les conférences qu'il avait eues jusqu'alors avec les amiraux alliés, avec les plénipotentiaires qui se tenaient à Corfou et même avec avec le président Capo-d'Istrias, n'avaient, pendant longtemps, amené aucun résultat. Ce ne fut que le 6 juillet, anniversaire de la signature du traité d'intervention, qu'Ibrahim, ayant reçu de son père l'autorisation de conclure une capitulation honorable pour lui, pour son armée et pour ses intérêts de la Porte, déclara qu'il était prêt à évacuer la Morée sur des bâtiments turcs.

Il ne restait plus qu'à applanir quelques difficultés relatives à la remise des forteresses et des prisonniers grecs envoyés précédemment en

Égypte, sur lesquelles difficultés Ibrahim manquait d'autorisations nécessaires. L'amiral Anglais, Codrington, s'offrit aussitôt pour aller en Égypte traiter directement avec Méhémet-Ali-Pacha de tous les points en litige. Il se présenta avec des forces respectables devant Alexandrie, et déclara au vice-roi que si son fils refusait d'évacuer la Morée et de rendre les places et les prisonniers, il mettrait le port d'Alexandrie et les côtes de l'Égypte en état de blocus.

Ces menaces, auxquelles se joignit la position critique d'Ibraim, amenèrent le vice-roi à conclure un traité pour l'évacuation de la Morée et celle des places fortes, ainsi que pour la restitution des prisonniers grecs dont il pouvait encore disposer. Et quand l'expédition française arriva devant Navarin, elle n'avait plus d'autre tâche à remplir que celle d'assister à cette évacuation et de remettre les places fortes aux Grecs,

L'expédition ne fut donc plus qu'une grande démonstration devenue inutile, une belle parade des forces de la France étalées aux yeux des Turcs. Toutefois, les soldats français n'en furent pas moins reçus comme des libérateurs. L'armée bivouaqua sur la plage de Coron. Ce fut là qu'eurent lieu les entrevues entre le général en chef français et Ibrahim; et l'on fut étonné de la modération et de la connaissance des affaires générales de l'Europe qu'y montra celui que l'on s'était habitué à regarder comme un barbare [1].

L'évacuation de la première division Égyptienne eut lieu le 16 septembre, au moment de l'arrivée de la troisième brigade française : les autres divisions furent embarquées successivement sous les yeux d'Ibrahim, qui n'avait voulu partir qu'avec le dernier convoi. Quelques jours après toute l'armée égyptienne, forte encore de quinze mille hommes, dont six mille malades, arriva dans le port d'Alexandrie.

Le général Maison, qui avait porté son quartier-général à Navarin, fit aussitôt ses dispositions pour prendre possession des places réservées et occupées encore par les Turcs. L'armée française commençait à souffrir des inconvénients du bivouac, que les pluies et les inondations avaient rendus beaucoup plus fâcheux qu'on ne s'y attendait dans ces climats : les vivres devenaient fort chers, et les fièvres de l'automne faisaient déjà de grands ravages. Les soldats, fatigués de l'oisiveté à laquelle ils étaient condamnés, demandaient à chasser les restes des Égyptiens des places qu'ils occupaient encore. On les conduisit successivement devant la citadelle de Navarin, à Modon, à Coron, à Patras et devant le château de Morée, qu'ils firent capituler sans effusion de sang.

Le but de l'expédition, c'est-à-dire l'expulsion des Turcs du Péloponèse se trouvant ainsi accompli, les français s'occupèrent de rétablir les fortifications des places de guerre, et les remirent aux Grecs à mesure qu'il se formait assez de troupes capables de les garder. Des considérations graves, présentées au général français par les ambassadeurs des puissances, le décidèrent à ne plus rien entreprendre contre les Turcs dans la crainte d'amener une rupture ouverte entre la France et la Porte; le gouvernement français se vit même dans la nécessité de donner des instructions pour faire rentrer le tiers de l'expédition : la première brigade, sous les ordres du générel Higonet, revint en France vers la fin de décembre [1]. Les autres troupes y restèrent jusqu'à ce que les délimitations de la Grèce eussent été fixées, ainsi que le genre d'autorité, le tribut et les indemnités qu'il faudrait réserver à la Porte, et aux Turcs propriétaires en Grèce. Des conférences furent ouvertes à Poros, entre les ambassadeurs; mais la Porte s'étant refusée d'y envoyer un agent, la guerre continua entre les Grecs et les Turcs.

Ces derniers, ayant appris l'occupation de la Morée par l'armée française, et n'espérant plus de renforts du côté de la Porte uniquement occupée de sa guerre avec la Russie, et craignant de voir arriver les Français à la suite des Grecs, éprouvèrent une terreur qui servit puissamment la cause des Hellènes. Vers la fin de 1828, ceux-ci étaient au moment de porter leurs armes jusqu'aux limites qu'ils prétendaient nécessaires à leur sécurité.

[1] En toute occasion Ibrahim fit preuve de sagacité et de finesse. Dans un déjeuner que lui donna le général Maison, le chef égytien but à la santé de tous les Français; mais il se refusa constamment à répondre aux toasts portés à l'union de toutes les puissances, union qui lui paraissait suspecte. Il plaisantait souvent les militaires français sur la mobilité de leurs opinions, et un jour il leur demanda pourquoi, ayant été, cinq ans auparavant, en Espagne pour y faire des *esclaves*, ils venaient en Grèce pour y faire des hommes libres.

[1] Le roi envoya le bâton de maréchal au lieutenant-général Maison, commandant en chef l'expédition de Morée : il recompensa ses bonnes intentions bien plus que ses exploits de guerrier dans ce pays.

CHAPITRE IX.

Situation du ministère Martignac. — Retraite de M. de la Ferronnays. — Remaniement ministériel. — Arrivée de M. de Polignac à Paris. — Alarmes causées par sa présence. — Sa profession de foi. — Son retour en Angleterre. — Candidatures à la présidence de la chambre. — Impuissance du côté droit. — Sort éprouvé par l'accusation portée contre l'ancien ministère. — Présentation de divers projets de loi. — Loi sur le duel. — Loi sur l'administration départementale et communale. — Débats auxquels elles donnent lieu. — Adoption des amendements de la commission. — Retrait de ces lois. — Conduite adroite du côté droit. — L'existence du ministère devient un problème. — Nouveaux embarras qu'il éprouve. — Tentative pour combiner un ministère viable. — Nouveau voyage de M. de Polignac à Paris. — Changement de ministère. — MM. de Polignac, de Bourmont et de la Bourdonnaye. — Effet que produit leur arrivée au pouvoir.

Malgré la pacification de la Grèce, le ministère Martignac éprouvait toujours les mêmes difficultés pour s'affermir. Il y avait dans ce cabinet des talents de tribune incontestables; il voulait le bien; mais il manquait de cette volonté ferme qui fait qu'on ne dévie jamais de la route qu'on s'est tracée. Le nouveau cabinet était encore à se fixer sur celle qu'il prendrait.

Produit du triomphe de l'opinion libérale, il s'était posé comme professant les principes constitutionnels, et le plus profond respect pour cette charte si menacée au moment où il arriva au pouvoir. Mais ses ménagements pour les hommes de l'ancienne administration, son hésitation à répudier le déplorable héritage et le système de M. de Villèle, lui avaient bientôt fait perdre la confiance du côté gauche, qui, l'ayant accepté comme une amélioration, se plaignit de ce qu'aucune garantie sérieuse n'avait encore été donnée aux libertés publiques. Quant au côté droit, dont tous les efforts tendaient à démontrer au roi que le ministère Martignac perdrait la monarchie par ce que les royalistes appelaient les concessions faites à l'esprit révolutionnaire; quant à ce parti implacable, dis-je, devant lequel les successeurs du ministère Villèle ne pouvaient trouver ni grâce ni merci, il était loin d'avoir abandonné ses prétentions. Fort de l'appui du ministre dirigeant d'Angleterre, Wellington, et de la faveur manifeste du roi Charles X pour ses doctrines et pour ses notabilités, le côté droit, encore nombreux, n'attendait qu'une occasion pour s'emparer des portefeuilles qu'il convoitait depuis si longtemps.

Toutes ces intrigues, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, étaient connues de tout le monde : elles forçaient les libéraux à désirer la conservation du ministère Martignac, duquel ils se flattaient encore d'obtenir quelques lois propres à mettre obstacle à ce que le gouvernement passât entre les mains de la faction ennemie du progrès.

Ainsi, ce pauvre ministère, sans faveur à la cour, sans parti assuré dans les chambres, n'y trouvant, d'un côté que des ennemis acharnés à sa perte, de l'autre, que des amis exigeant plus que sa position ne lui permettait de faire, arrivait à la veille de la nouvelle session sans système arrêté, sans volonté, et flottant toujours au milieu de cette politique timide et douteuse qui l'obligeait à s'appuyer tantôt sur le côté gauche, tantôt sur le côté droit, qui tour à tour lui donnaient une majorité dont il ne disposait jamais en propre.

Un accident imprévu vint encore augmenter l'embarras de sa situation. M. de la Ferronnays, le seul des ministres qui imposât aux hommes de 1815, fut obligé de quitter définitivement le portefeuille des affaires étrangères à cause de l'état déplorable de sa santé. Cette retraite ouvrit le champ à l'ambition des ultra, qui, voyant le ministère disloqué, s'apprêtèrent à se disputer sa succession. Pendant quelques jours les rusés de la cour firent courir le bruit que le portefeuille des affaires étrangères allait être donné ou à M. de Châteaubriand, ou à M. Pasquier, ou à M. de Mortemart, ami du ministre sortant. Mais en même temps qu'on leurrait ainsi le parti qui avait renversé l'administration Villèle, des intrigues de la plus haute importance étaient liées entre le château des Tuileries et le cabinet de Londres. Wellington, ce grand champion de l'absolutisme et de la vieille aristocratie, avait médité, depuis son retour aux affaires publiques, d'imposer à la France un ministère aussi contre-révolutionnaire qu'il l'était lui-même, et, à cet effet, il avait jeté les yeux sur M. de Polignac, alors ambassadeur de France auprès de la cour de Londres. De longue-main Wellington avait recommandé M. de Polignac à ses amis de la France, et les journaux dont il disposait ne cessaient de prodiguer à l'ambassadeur de Charles X des éloges propres à avoir du retentissement de l'autre côté de La Manche.

Le moment de l'*intérim* du ministère des affaires étrangères parut, aux yeux de la faction liberticide dont Wellington était le chef, très-favorable pour arriver à son but. M. de Polignac fut lancé sur le continent et arriva tout à coup à Paris. Le bruit se répandit aussitôt que le roi, auprès duquel ce personnage jouissait de la plus intime faveur, l'avait fait demander pour réaliser enfin une idée qu'il avait toujours chérie, et qui consistait à faire de ce favori une sorte de premier ministre, afin de changer l'esprit du conseil, trop libéral au gré de Charles X.

Tout cela était vrai : le public ne pouvait en douter; aussi l'opinion s'alarma-t-elle de voir arriver au timon de l'état un homme dont les antécédants étaient un épouvantail pour tous ceux qui n'avaient pas encore entièrement renié la révolution, ses principes et ses bienfaits : M. de Polignac apparaissait aux yeux de la nation comme le chef de l'émigration, comme l'ennemi le plus acharné des libertés dont la France jouissait encore, comme l'instrument de Wellington. On se rappelait toute sa vie à l'étranger, son refus de prêter serment à la charte lors de son entrée à la chambre des pairs, sa haine contre tout ce qui rappelait la révolution française : on savait que l'ancien régime, l'aristocratie, le clergé, la congrégation, n'avaient point de champion plus dévoué.

C'était bien plus de réprobation qu'il n'en fallait dans ce moment-là pour soulever l'opinion publique contre un homme si impopulaire : il n'y eut qu'un cri pour qu'on renvoyât en Angleterre le futur ministre intime de Charles X; et le ministère lui-même menaça de donner sa démission si le roi persistait à vouloir faire entrer son favori dans le conseil. Une opposition si unanime força le roi d'ajourner sa résolution : les journaux officiels publièrent que le voyage de M. de Polignac n'avait d'autre motif que de conférer avec M. de Mortemart sur de graves questions qui devaient être traitées à Londres et à Pétersbourg.

M. de Polignac, plus irrité que peiné des inquiétudes excitées par sa canditature au ministère, se disposa à retourner en Angleterre; mais avant de partir, il voulut faire une éclatante profession de foi de ses sentiments politiques, et il profita de l'occasion que lui offrit la discussion dans la chambre des pairs de l'adresse au roi.

« Quelques feuilles publiques, dit ce pair, ont osé me montrer à la France comme nourrissant dans mon cœur un secret éloignement contre nos institutions représentatives, qui semblent déjà avoir acquis la sanction du temps et une sorte d'autorité imprescriptible, depuis que la main royale qui nous les a données repose glacée dans la tombe.

» Si les rédacteurs, quels qu'ils soient, de ces inculpations calomnieuses pouvaient pénétrer dans l'intérieur de mon domicile, ils y trouveraient la meilleure de toutes les réfutations et de outes les réponses : ils m'y verraient entouré des fruits de mes continuelles et, j'espère, inutiles études, ayant toutes pour objet et pour but la défense, si elle devenait nécessaire, la sonsolidation de nos institutions actuelles, le désir et le dessein d'en faire hériter nos enfants et d'imposer à leur bonheur la douce obligation de bénir la mémoire de leurs pères.....

» Je ne me contenterai pas d'énoncer ici la moitié seulement de mon symbole politique : oui, je m'honore d'être du grand nombre, du nombre immense des Français qui pensent, qui espèrent que les institutions représentatives jetteront de profondes racines dans notre patrie ; mais je suis loin de partager l'opinion de ceux qui verraient sans effroi l'excès d'un zèle coupable dénaturer, travestir ces institutions, si sages en elles-mêmes, et puiser dans l'abus qu'on en ferait un code de doctrines propres à exciter les passions et à lancer au loin dans la société des brandons de discorde.

» Pour moi, messieurs, le pacte solennel sur lequel nos libertés monarchiques reposent m'apparaît comme un signe céleste, précurseur du calme et de la sérénité ; j'y vois un port assuré contre de nouvelles tempêtes, une terre neutre, également inaccessible à des souvenirs qui ne seraient pas sans danger, comme à d'inutiles regrets ; j'y vois le trône entouré de puissantes garanties pour l'exercice de ses prérogatives, puisqu'au sentiment du bien public qui commande ses droits sacrés se joint le sentiment de la reconnaissance excitée par les nouveaux bienfaits répandus sur un peuple accoutumé à lui devoir tant de bonheur et de gloire.

» Oui, messieurs, concluait M. de Polignac, nos institutions me paraissent concilier tout ce que peuvent réclamer, d'un côté, la force et la dignité du trône, de l'autre, une juste indépendance nationale : c'est donc d'accord avec ma conscience et ma conviction que j'ai pris l'engagement solennel de concourir à leur maintien. »

Voilà ce que répondait M. de Polignac aux journalistes qui avaient, disait-il, calomnié ses intentions : il n'avançait rien que M. de Villèle et M. Peyronnet n'eussent proclamé cent fois : tous ces gens-là avaient, à les en croire sur parole, le plus profond respect pour les libertés publiques, tous voulaient l'exécution de la charte. C'était ainsi qu'ils trompaient les hommes assez peu clairvoyants pour ne pas apercevoir que la charte n'était pour tous ces contre-révolutionnaires que l'arsenal dans lequel ils puisaient des armes pour assassiner la liberté.

Le discours de M. Polignac ne fut donc qu'une scène de plus ajoutée à cette longue *comédie de quinze ans* qui se jouait alors, et dont le terrible dénouement était déjà si près ; aussi ne changea-t-il rien aux impressions que son voyage avait produites, ni aux préventions attachées à ses antécédants. Les choses en restèrent au même point sous tous les rapports ; et, quoique le ministère eût obtenu une sorte de satisfaction par l'éloignement de l'homme qui l'offusquait, il n'en fut ni plus populaire, ni plus aimé des royalistes.

Cependant, le scrutin ouvert pour les candidats à la présidence de la chambre des députés vint le rassurer contre la haine du côté droit : ce côté de la chambre s'y montra impuissant; il ne put donner que 90 voix à ses chefs, MM. de Labourdonnaye et Rávez, tandis que les députés du côté libéral, réunis à ceux de la section du côté gauche, purent enfin désigner quelques-uns de leurs chefs. M. Royer-Collard, porté à la fois par le côté gauche et par les centres, eut pour lui 175 voix sur 267 votants; M. Casimir Périer et M. Sébastiani en obtinrent environ 150. Ce résultat, célébré comme un triomphe par l'opposition, tira le ministère de la dépendance du côté droit, dont le rôle fut dès lors marqué : il se déclara contre les nouveaux ministres, et continua à effrayer le roi sur les progrès de l'esprit révolutionnaire ; thème que chacun de ses orateurs ne cessa de développer dans toutes les occasions.

Mais ce qui effrayait les royalistes devait nécessairement rassurer les diverses nuances du côté gauche : ce côté de la chambre, devenu puissant, par sa force numérique, et plus encore par le talent des nouveaux orateurs que les élections avaient produits[1], semblait être au moment d'entraîner le ministère dans la voie des améliorations réclamées par les libéraux.

Bientôt les partis se dessinèrent à la tribune. Le côté gauche ne cessait de dire aux ministres qu'ils devaient suivre la route qui leur était tracée par les électeurs : il voulait qu'ils prissent une attitude plus convenable à la position de la France, plus digne de ses intérêts et de son honneur : il les engageait à quitter cette indécision et cette timidité qui les empêchaient de faire le bien et d'assurer les libertés publiques étouffées par la précédente administration.

Le côté droit ne faisait entendre que des regrets : il ne voyait, dans les ordonnances relatives aux petits séminaires et même dans l'expédition de Morée, que des concessions faites à l'esprit de parti : il conjurait le gouvernement de ne pas préparer, par d'imprudentes mesures, une révolution pareille à celle qui précipita les Stuarts du trône d'Angleterre.

A peine la session fut-elle ouverte, que M. Salverte renouvela la proposition faite par M. Labbey de Pompières relativement à la mise en accusation des anciens ministres. Il fit ressortir la gravité des actes sur lesquels cette accusation reposait, et soutint qu'ils portaient le caractère de criminalité et le degré de certitude nécessaires pour appeler sur leurs auteurs l'action vengeresse de la loi.

En France, on est facilement oublieux du mal qui s'est éloigné : aussi la nouvelle proposition de M. Salverte fut-elle écoutée avec une sorte d'indifférence. Le ministre de l'intérieur lui opposa une fin de non-recevoir, basée sur ce que la clôture de la session dans laquelle avait été faite la motion de Labbey de Pompières avait entraîné la péremption de l'action intentée. Il disait que lorsqu'une session était close, il ne restait de ses actes que ceux qui avaient été consommés. Le ministre demanda la question préalable, qui fut adoptée à une grande majorité.

Étonné de ce résultat, qu'il regardait comme un grand scandale, M. Labbey de Pompières ne voulut pas renouveler l'affligeant spectacle que la chambre venait de présenter : il déclara qu'il ajournait sa proposition jusqu'à ce que ses collègues fussent disposés à l'entendre. Les centres, appuyés par le président, lui contestèrent encore le droit de l'ajournement; ils soutinrent que l'auteur d'une proposition ne pouvait qu'y persister ou la retirer. Ce fut en vain que MM. Benjamin Constant et Dupin aîné citèrent des précédents en faveur de l'ajournement; ce moyen fut encore ôté à ceux qui voulaient que la proposition fut vidée solennellement; et M. Labbey dut retirer sa proposition, tout en déclarant qu'il la reproduirait en temps utile. La session s'écoula sans qu'il fût donné suite à une accusation sollicitée par la chambre elle-même, et l'ancien ministère se trouva absous de fait.

Nous ne nous arrêterons pas sur quelques projets de loi présentés par les ministres dans la première partie de la session de 1829; nous indiquerons seulement celui relatif à la répression du duel : le Code de la pénalité et celui de la juridiction militaire; l'organisation municipale et départementale; la dotation de la chambre des pairs; le Code sur la pêche fluviale, et un projet relatif au monopole des tabacs furent de ce nombre. De tous ces projets, les seuls qui aient eu de l'intérêt dans les circonstances, la loi sur le duel et celle sur l'organisation municipale, avortèrent.

La première de ces lois, répondant au vœu manifesté tant de fois, vœu que le dissentiment des cours de justice sur la qualification du duel comme délit rendaient encore plus urgent, intéressait également les mœurs publiques, le repos des familles et la jurisprudence des tribunaux, que le ministère se proposait de fixer. Ne voulant pas donner à la nouvelle loi ce caractère de rigueur excessive dont l'ancienne législation sur le duel était empreinte, la ministère ne l'avait envisagé que par

[1] Ce fut dans cette session que débutèrent à la tribune Lamarque, Mauguin et plusieurs autres nouveaux députés du côté gauche. Lamarque surtout, aussi chaleureux, aussi éloquent, aussi pur que le général Foy, auquel il succéda, avait sur ce grand orateur l'avantage d'une plus grande fixité de principes ; Lamarque voulait plus que la charte.

rapport à ses suites. Sa pensée avait été de punir l'homicide ou les blessures qui pouvaient résulter du combat, en laissant au jury la faculté de connaître des circonstances qui pouvaient rendre excusable l'acte en lui-même.

Ce projet parut incomplet à la commission nommée par la chambre des pairs pour l'examiner; il subit d'importantes modifications pendant la discussion qui s'ensuivit; et il ne fut adopté qu'avec de notables changements. Dès lors le ministère, voyant que son projet se trouvait altéré dans son esprit, différa de le présenter à la chambre des députés; et la solution de la grave question qu'avait soulevée le dissentiment des cours royales sur la nature du duel resta indécise.

Il en fut de même des lois sur l'administration départementale et communale, que le ministère avait divisées en deux projets séparés. Mais ici, les conséquences du retrait de ces lois furent bien autrement graves. Le ministère, ayant reconnu que, dans l'état où se trouvait l'organisation municipale et départementale, il y avait quelque chose d'incomplet, d'irrégulier, d'incohérent, qui expliquait les inquiétudes et signalait l'espoir d'une grande amélioration, avait fait élaborer avec soin les deux lois qui devaient remédier à cet ordre de choses, et les avaient présentées avec confiance.

Mais, dans la situation des esprits, il était impossible que des projets de loi si importants n'éveillassent pas les susceptibilités des partis qui divisaient la chambre élective.

Le côté gauche accueillit avec plus de faveur le discours du ministre, où il avait reconnu des principes populaires, que les projets dont M. de Martignac avait fait suivre son exposé. Les libéraux trouvaient que la part de la royauté était trop grande dans les affaires de la famille communale, et que le nombre des éligibles y était trop restreint. Le côté droit, c'est-à-dire les ultra-royalistes, se déchaînèrent sans aucun ménagement contre les idées émises dans le discours du ministre de l'intérieur, et repoussèrent tout d'abord les bases des projets comme admettant le principe de l'élection populaire dans l'administration; principe qui, à leurs yeux, se présentait comme une grave atteinte à l'autorité royale, et comme érigeant trente mille petites républiques au sein d'un royaume.

Ainsi, ces lois organiques réclamées par l'opinion publique et présentées enfin par le ministère comme un complément nécessaire de la législation et comme devant réunir une grande majorité dans la chambre, y furent, dès leur apparition, le signal d'une scission plus grave que jamais.

Les libéraux voulaient bien voter pour le projet ministériel; mais ils comptaient préalablement y introduire de nombreux amendements. Quant aux royalistes, ils se proposaient de combattre la loi de toutes leurs forces, et de s'abstenir ensuite dans le vote.

Le premier rapport, fait par M. Dupin, porta sur l'organisation communale : la commission proposa d'élargir le cercle électoral pour les conseillers municipaux, et de réduire à vingt-et-un ans l'âge requis pour figurer sur les listes des électeurs municipaux. Ces modifications devenaient très-importantes; mais elles ne furent seulement pas discutées; car la priorité ayant été donnée au projet sur l'organisation départementale, le rapport fait par le général Sébastiani sur cette organisation absorba toute l'attention de la chambre, et fit naître des incidents qui devinrent les préludes de la dissolution du ministère Martignac. La commission chargée de l'examen de ce second projet proposa d'y introduire plusieurs amendements, dont les plus importants consistaient : 1° à étendre à un plus grand nombre de citoyens le droit d'élire et d'être élu conseiller municipal; 2° à confier l'élection aux assemblées cantonnales; 3° à supprimer les conseils d'arrondissement.

Les libéraux regardaient donc le projet ministériel comme trop étroit, et ils proposaient d'en étendre les dispositions, tant sur le principe de l'élection populaire que sous celui de l'agglomération des électeurs; tandis que les royalistes persistaient à soutenir que le principe de l'élection dans la nomination des conseils communaux était la plus grave atteinte que l'on pût porter à la prérogative royale.

Le signal de la lutte fut donné, à la tribune, par M. de Formont, qui ouvrit la discussion par un discours regardé comme le manifeste de son parti : il déclarait, au nom du côté droit, que les royalistes s'opposeraient de toutes leurs forces à l'introduction du principe de l'élection dans la loi sur les communes. « On ne saurait, dit-il, introduire dans notre droit public le principe de l'élection appliqué à l'administration sans entrer dans les voies de la souveraineté du peuple. Justement effrayés des conséquences de l'adoption de ce principe dans les deux projets de loi proposés, mes honorables amis et moi nous le repoussons d toutes nos forces, parce que leur effet immédiat serait de dénaturer ces institutions que nous avons juré de maintenir, en donnant au pouvoir populaire un droit immense qu'elles avaient sagement réservé au pouvoir royal. »

Les royalistes se posèrent donc comme les défenseurs des prérogatives de la royauté : ils combattirent les projets de loi, dans la persuasion que chaque coup qu'ils leur porteraient devait affaiblir un ministère si peu solide, et dont la chute inévitable leur ouvrirait l'entrée au pouvoir.

D'un autre côté, les libéraux critiquaient les bases du projet ministériel : ils y voyaient une tendance à favoriser la grande propriété, sous les apparences de délivrer la société du despotisme de la multitude. « On nous annonce la liberté, disait le colonel Jaqueminot, et la loi n'organise que le privilége ; il n'est question d'écarter des assemblées électorales et des conseils que les éléments de trouble et d'anarchie ; et, chose bizarre ! telle est la combinaison malheureuse des auteurs du projet, que dans tels départements toutes les garanties suffisantes pour concourir à la nomination des députés de leur département sont réputées n'en plus offrir assez pour coopérer au choix d'un conseil général, d'un conseil de famille, qui n'est appelé à statuer que sur les intérêts les plus intimes et les plus matériels des plus minces localités. »

— « A l'exemple de votre commission, ajoutait M. Étienne, je ne puis admettre dans ce projet de loi que le principe qui y a présidé, celui de l'élection directe ; mais les conséquences en sont tellement faussées qu'il semble n'avoir été reconnu que pour être plus solennellement violé. On n'a, en effet, renoncé à un mode de candidature que pour lui en substituer un autre. On a tellement restreint les bases de l'élection, on a tellement rétréci le cadre de l'éligibilité, que si ce n'est pas la majorité du pays qui présente ses candidats au gouvernement, dans le fait, c'est le gouvernement qui présente un très-petit nombre de candidats à une fraction imperceptible de la société. Ainsi, l'élection indirecte qui, de l'aveu des ministres, fut d'abord le principe du projet natif, y est demeurée à peu près tout entière ; seulement elle s'exerce en sens inverse. Dans la première édition, elle remontait des citoyens au pouvoir ; dans la seconde, elle descend du pouvoir aux citoyens : l'élection directe y est le nom, l'élection indirecte y reste en réalité, et ce défaut de franchise dans la loi, cette générosité apparente qui conserve ce qu'elle semble céder, qui retire en même temps qu'elle accorde ; cette défiance qui, sous le faux air de l'abandon, paralyse le mouvement au moment où elle feint de l'imprimer, resserre les droits alors qu'elle déclare vouloir les étendre ; ce désaccord choquant entre les motifs et les articles de la loi, cette politesse des mots et cette injure des choses rangent parmi les plus malheureuses conceptions qu'aient enfantées la prévention ou l'aveuglement, le projet de loi tel qu'il est sorti des mains du ministère ; projet qu'on dirait né avant cette chambre, et qui n'est aujourd'hui que le plus triste et le plus incroyable anachronisme. »

Les libéraux repoussaient donc aussi le projet de loi présenté par le ministère ; mais ils appuyaient fortement celui dû aux méditations de la commission, qu'ils regardaient comme un gage de sécurité et de paix.

Cependant les ministres, étonnés de l'accueil fait à leurs combinaisons par les deux côtés de la chambre, demandaient au côté droit comment il se faisait que ce que réclamaient avec tant d'ardeur depuis la restauration ceux qui s'étaient constitués les défenseurs des doctrines royalistes, se fût tout à coup transformé en une atteinte à la prérogative royale, en une concession révolutionnaire qui présentait la souveraineté du peuple en action. Ils cherchaient aussi à apprendre du côté gauche par quelle fatalité, au moment où la couronne, en possession depuis quinze ans du droit de nommer des conseils généraux, proposait d'en confier l'élection aux citoyens les plus intéressés à la bonne administration du département, on repoussait cette proposition comme une ruse du pouvoir, comme une feinte libéralité qui dépouillait en effet les citoyens de leurs droits pour les transporter à un petit nombre de privilégiés. « Par une contradiction singulière, observait M. Portalis, tandis que d'un côté on nous accuse de nous laisser aller à une tendance démocratique, on nous accuse, de l'autre, d'introduire dans notre loi un principe aristocratique désavoué par les mœurs générales de la nation. »

Ces contradictions s'expliquaient par la distance immense qui séparait les libéraux des royalistes, les hommes qui tenaient encore aux principes de la révolution, des hommes de l'émigration, et auxquels le ministère paraissait vouloir résister simultanément.

« Cette proposition, disait M. de Martignac, c'est nous qui l'avons proposée, méditée : c'est nous qui avons proposé au roi de la présenter à la chambre. Vous jugez bien qu'en nous déterminant à donner un pareil conseil au roi, nous avons senti tout ce qu'il y avait de grave envers la responsabilité que nous appelions sur nous. Nous sommes responsables envers le roi et envers le pays de l'avenir que peut avoir pour la monarchie l'innovation que nous proposons. Nous avons dû nous assurer par nous-mêmes que toutes les précautions que la prudence a fait juger nécessaires n'abandonneraient pas un instant le système proposé. Mais si l'on change de système, si l'on dénature les précautions, nous ne pouvons plus répondre de rien, nous ne pouvons plus engager notre conscience et notre responsabilité : ainsi donc nous ne pourrions jamais conseiller au roi d'adopter un projet qui serait autre que celui que nous avons proposé. »

Cette péroraison, qui annonçait la résolution de résister aux vœux exprimés par la commis

sion, n'empêcha pas le rapporteur de persister dans les changements faits au projet, changements dont les deux principaux, celui du système cantonal et celui qui avait pour but d'admettre aux élections départementales tous les électeurs politiques désignés dans la charte, auraient donné à la loi un caractère qui n'était nullement dans les vues du ministère qui l'avait proposée.

Tout le sort du projet de loi dépendait donc de l'adoption ou du rejet des deux dispositions principales que les libéraux voulaient y introduire : le premier amendement de la commission, celui relatif à la suppression des conseils d'arrondissement, se présentait comme de la plus haute importance, car on ne pouvait plus douter, d'après la déclaration des ministres, que le projet en entier ne tînt à ce vote. Mis aux voix le premier, il fut adopté par une majorité composée du côté droit et du centre gauche, contre une minorité composée d'une partie de ce centre de gauche et du centre droit. Le surplus du côté droit ne prit aucune part à la délibération, et assista, dans l'immobilité, à la défaite d'un ministère dont il était sûr de recueillir les portefeuilles.

Ce vote, regardé comme un triomphe par les libéraux parce qu'il allait dénaturer le projet ministériel, excita une vive agitation, pendant laquelle on vit les ministres de l'intérieur et de la justice sortir précipitamment de la salle. Et quand la chambre put enfin se mettre à voter les autres paragraphes et les articles suivants, les deux ministres étaient de retour du château, où ils avaient été faire rendre une ordonnance en vertu de laquelle les deux projets de loi sur l'organisation des départements et des communes furent retirés. Le côté droit laissa percer toute la joie qu'il éprouvait de ce dénoûment; mais le côté gauche en éprouva un dépit marqué. Les centres en furent stupéfaits, parce qu'ils prévoyaient toute l'influence que ce retrait devait avoir sur le sort du ministère.

En effet, de ce moment son existence devint toujours plus problématique : il venait de rompre tout à fait avec les libéraux, qui lui reprochaient d'avoir fait à des influences de cour le sacrifice des améliorations législatives que le pays réclamait. Il ne pouvait se flatter de trouver des alliés moins exigeants et plus fidèles dans les membres du côté droit, et enfin, il lui était impossible de se former une majorité sans l'appui décidé de l'un de ces deux côtés. Le ministère, qui devait être convaincu du peu de sympathie de la cour pour lui, aurait dû se retirer : il aima mieux rester, et imprimer à toutes les affaires qu'il eut encore à traiter avec les chambres pendant le reste de la session, ce malaise et cette indécision qui résultaient de la position où il s'était placé.

Quelques jours après eut lieu dans le conseil une modification insignifiante. M. Portalis passa au ministère des affaires étrangères, et le portefeuille de la justice fut confié à M. Bourdeau, qui était déjà sous-secrétaire d'état au même département. Ce déplacement ne changea rien ni au système du ministère, ni à la marche des affaires, ni à la physionomie de la chambre élective, où les partis luttèrent entre eux sans direction, comme au hasard, et avec des succès divers; ce qui amena souvent des décisions et des votes inattendus, tant durant la discussion du Code militaire, que lors des débats auxquels donnèrent lieu les crédits supplémentaires pour 1828, le règlement définitif du budget de 1827, et la fixation du budget de 1830; ces matières offraient toujours un texte inépuisable aux observations, aux critiques et aux propositions que les partis ne manquaient jamais de faire inutilement tant sur l'énormité des dépenses et sur la nécessité de faire des économies, que sur la politique à l'égard de l'étranger. L'irritation qui s'était emparée de la chambre des députés pendant la discussion des lois départementale et communale se fit remarquer dans toutes les autres qui la suivirent, et surtout dans la vaste arène du budget. Les partis restèrent dans une défiance réciproque, d'où naquit cette irrascibilité dans les débats, cette incertitude et cette variabilité dans les votes. Les ministres, réduits à faire des protestations de libéralisme à la tribune, n'en cédaient pas moins aux influences de la cour; ce qui les mettait sans cesse dans une position où il leur était impossible de réaliser le bien qui était dans leurs intentions. La session se termina sans avoir amené aucun résultat : le ministère en sortait fatigué, harassé, très-peu satisfait de l'état présent et fort inquiet de l'avenir. Toutes les fractions de la chambre étaient mal à leur aise, hormi le côté droit qui n'avait qu'à se féliciter d'avoir rendu impossible un ministère juste-milieu entre les libéraux et les ultra-royalistes.

Ajoutons que les embarras du ministère se compliquaient de l'augmentation du prix des grains, des difficultés qu'éprouvait la perception de l'impôt sur les boissons dans plusieurs localités, où des mouvements séditieux avaient exigé l'emploi de la force armée; qu'il se compliquait de la détresse qui s'annonçait dans plusieurs branches de l'industrie nationale, et enfin de la fréquence des délits de la presse, pour la répression desquels les circulaires ministérielles et même les tribunaux étaient devenus impuissants. Sans crédit à la cour, sans appui dans l'opinion publique, les

successeurs du ministère Villèle, dont la plupart étaient cependant des hommes de talent et des hommes honnêtes, pour n'avoir voulu prendre aucune couleur prononcée, ne trouvaient plus d'appui nulle part, et leur autorité s'était affaiblie au point que les préfets et les agents de l'ancienne administration, pour lesquels ils avaient eu tant de ménagements, n'exécutaient plus que très-mollement les ordres qui leur étaient transmis, persuadés qu'ils étaient que le ministère touchait à son déclin.

L'époque de la clôture des chambres fut regardée comme celle d'un changement inévitable dans le personnel et dans la marche du gouvernement. Les royalistes se flattaient enfin de faire entrer leurs chefs au conseil du roi : ils avaient pour eux le ministre dirigeant de l'Angleterre, la cour, la vieille aristocratie, l'émigration, Charles X lui-même et plusieurs journaux. Les libéraux, convaincus que le moment n'était pas encore venu d'avoir un ministère conforme à leurs vues, s'inquiétaient peu des embarras dans lesquels ils avaient jeté le gouvernement, car toute leur force était ailleurs que dans les conseillers de la couronne. Restait les centres, hommes du milieu, dont les efforts tendaient à empêcher l'arrivée au pouvoir des ultra-royalistes. Ils essayèrent donc plusieurs combinaisons qui ne leur réussirent pas.

Pendant que les centres cherchaient les moyens de composer une administration mixte, l'homme dont la candidature au ministère avait naguère soulevé l'opinion publique, M. de Polignac venait de nouveau de passer la Manche, et était arrivé à Paris, où sa présence fit naître de nouvelles craintes, qui ne furent que trop justifiées.

Le *moniteur* du 9 août 1829 vint apprendre à la France indignée qu'elle avait pour ministres, savoir : aux affaires étrangères, ce même prince de Polignac dont le nom était déjà si impopulaire ; à la guerre, le général Bourmont, l'homme de la Vendée, l'homme de la trahison ; à l'intérieur, M. de La Bourdonnaye, l'homme de 1815 et des catégories ; à la justice, M. Courvoisier ; à la marine, le contre-amiral de Rigny ; aux affaires ecclésiastiques et à l'instruction, M. de Montbel, et M. de Chabrol aux finances.

Une autre ordonnance apprit également que M. de Belleyme, ce magistrat honorable que tout le monde estimait, n'était plus préfet de police [1], et que sa place était donnée à M. Mangin, procureur-général, qui s'était acquis une malheureuse célébrité lors du procès du général Berton.

« Jamais, depuis l'établissement du gouvernement représentatif en France, et dans aucun pays peut-être, dit un ouvrage écrit sous l'impression de l'avénement du ministère Polignac, aucun changement de ministres n'excita plus d'indignation et ne souleva plus de haines et d'alarmes. Ce fut tout d'abord contre les trois ministres regardés comme les chefs de ce conseil (de Polignac, de Bourmont et de La Bourdonnaye) un cri général de réprobation, une explosion de reproches, d'invectives et d'accusations motivées sur leurs antécédents, qui partit de tous les journaux d'une nuance plus ou moins libérale, et qui trouva des échos d'un bout de la France à l'autre dans les feuilles des départements. On reprochait à M. de Polignac son nom déjà odieux au peuple au commencement de la révolution, la part qu'il avait prise à la conspiration de George, et son refus prolongé de prêter serment à la charte lors de son élévation à la pairie ; à M. de Bourmont, ses services dans la Vendée, sa désertion à l'ennemi la veille de la bataille de Waterloo, et sa participation à la mort de l'illustre Ney ; à M. de Labourdonnaye, sa violence contre-révolutionnaire, ses discours et ses catégories de 1815. »

— « Coblentz, Waterloo, 1815, disait l'un de ces écrivains, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère.... Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte qu'humiliation, malheurs et dangers [1]. »

— « Voilà encore une fois la cour avec ses vieilles rancunes, disait encore le même journaliste ; voilà de nouveau l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi ! Ce qu'elle a conquis par quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte ; ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment. »

Et après avoir prouvé que les nouveaux ministres ne pourraient gouverner avec modération quand même ils le voudraient, le même écrivain ajoutait :

« Que feront-ils cependant ? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes ? les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes : elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer ? ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire qu'en se mettant hors de la loi du pays. Vont-ils déchirer cette charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son

[1] Il fut nommé président du tribunal civil du département de la Seine.

[1] On sera bien étonné d'apprendre que c'était le *Journal des Débats* qui s'exprimait ainsi. Mais alors ses rédacteurs faisaient du libéralisme.

successeur? Qu'ils y pensent bien! La charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi, il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre! Malheureuse France! malheureux roi! [1] »

Telles étaient les réflexions pénibles qu'arrachait à un journal légitimiste les premières impressions produites par l'avénement du ministère Polignac. Le *Journal des Débats*, dévoué à la cause de la restauration, quoiqu'il fît alors du libéralisme, n'apercevait que danger pour le roi et pour la France dans cette révolution ministérielle, et il déplorait sincèrement cette fatalité qui avait poussé la cour sur le bord du précipice ouvert sous les pas de la royauté par un ministère anti-national.

Quant aux journaux plus franchement libéraux, à ceux qui pouvaient désirer secrètement la chute des Bourbons, ils se félicitaient en quelque sorte de ce que la restauration se décidait à jouer si gros jeu avec l'opinion publique.

« Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, disait le *Constitutionnel*, il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard. »

Le *Courrier français* pensait aussi que les libéraux avaient à se féliciter de cette résolution: « Il était déplorable, disait ce journal, qu'un pays comme la France fût sans cesse ballotté par des ministres faibles, au gré des intrigues de cour. L'opinion publique et la chambre élective elle-même s'étaient amollies par ce régime d'espérances et de ménagements méticuleux. Elles allaient s'armer de toute leur indignation pour foudroyer un ministère dont la composition était un sujet d'alarmes pour le pays. »

Les craintes des royalistes constitutionnels, comme les espérances des libéraux, ne tardèrent pas à se réaliser.

[1] Cet article, un des moins violents quant aux personnes, mais beaucoup plus hostile quant aux principes, puisqu'il soulevait de nouveau la question du refus de l'impôt dans le cas où le ministère entrerait dans les voies illégales, fut déféré au tribunal correctionnel pour offense envers la personne du roi. Le rédacteur, M. Bertin aîné, y fut condamné à six mois de prison; mais la cour royale le renvoya de la plainte. Il n'en fut pas de même de l'éditeur du *Figaro*, condamné à la même peine pour avoir supposé que le roi était attaqué d'une cataracte politique quand il avait changé son ministère.

CHAPITRE X.

Satisfaction de la cour. — Programme du ministère Polignac. — Prudence dont il est obligé d'user. — Démissions qui lui arrivent. — Voyages du duc et de la duchesse d'Angoulême. — Tournée populaire du général La Fayette — Associations pour le refus de l'impôt. — Défense du ministère. — Jugements rendus contre les associations. — Affaires d'Alger. — Préparatifs de l'expédition. — Espoir que le ministère fonde sur cette conquête. — M. de Polignac est nommé président du conseil. — Retraite de M. de la Bourdonnaye. — Entrée de M. Guernon-Ranville au ministère. — Situation de la France à la fin de 1829. — Combats entre les journaux libéraux et ceux du ministère. — Motifs de l'expédition d'Alger.

Voilà donc la famille royale et la cour arrivées à avoir un ministère tel qu'elles le voulaient, le seul après lequel elles soupirassent depuis longtemps, le seul qui pût remplir leurs vues et satisfaire à leurs exigences contre-révolutionnaires: Charles X a enfin donné le portefeuille le plus important à son favori, à l'homme que l'opinion publique repoussait de toutes ses forces; le dauphin est parvenu à mettre à la tête de l'administration de la guerre le général vendéen qu'il affectionne autant que la nation le déteste, et la duchesse d'Angoulême est au comble de ses vœux en voyant le ministère de l'intérieur entre les mains du plus fougueux des royalistes de 1815. La France ne peut plus se tromper sur les intentions liberticides de la famille que lui a ramené l'étranger: c'est le dernier combat que vont se livrer la liberté et le despotisme, l'égalité et les priviléges.

Écoutons les organes du nouveau ministère; ils nous initieront bientôt aux projets que le roi méditait depuis longtemps, et dont il venait de confier l'exécution aux hommes de l'émigration, de la Vendée et de 1815.

« La monarchie, disait la *Quotidienne*, en réponse aux attaques des feuilles libérales contre le nouveau ministère; la monarchie ne peut revivre et subsister que par l'union des hommes et des doctrines. Que peuvent d'ailleurs les diffamations injurieuses qui s'appliquent à des circonstances qui devraient être mises en oubli, ou même honorables pour les ministres? Le roi ne peut-il récompenser que les services de la révolution et de l'empire? ces injures ne sont-elles pas de véritables atteintes à la liberté, à l'exercice de la prérogative royale, à l'esprit de la charte, aux bienséances de l'état social? Le ministère actuel peut seul rallier ou refaire une majorité royaliste: et s'il était admis d'ailleurs que le roi dût, dans toutes les circonstances, céder au vœu d'une majorité dans la chambre élective pour le renvoi de ses ministres, cette majorité régnerait; la couronne serait dépouillée de l'initiative, de la sanction et de l'administration; le roi ne serait plus qu'une

idole impuissante, sans liberté, sans opinion, sans action. »

— « Voilà des choix tels que les royalistes n'auraient pu en signaler d'autres dans les circonstances où nous nous trouvons, s'écriait le rédacteur de la *Gazette de France*, devenue le journal semi-officiel du ministère; tous répondent au vœu de la monarchie : si les principes que professent les hommes sont un symbole pour l'opinion publique, elle ne peut se tromper sur le système dans lequel le gouvernement est entré : *Plus de concessions, plus de réaction!* »

Il n'y eut jusqu'à la partie du clergé la plus ennemie de la charte qui n'entonnât un *Te Deum* pour célébrer l'arrivée au pouvoir des hommes de la contre-révolution : plusieurs prélats poussèrent l'oubli des convenances jusqu'à publier des lettres pastorales dans lesquelles ils félicitaient la monarchie et la religion de cette victoire politique. Le fameux archevêque de Toulouse ne pouvait manquer de laisser éclater sa joie de voir enfin à la tête de l'administration du royaume des hommes si dignes de la confiance du monarque et des espérances des chrétiens. « Nous n'en doutons point, N. T. C. F., s'écriait-il, ces nouveaux dépositaires du pouvoir auront la gloire de replacer la patrie sur ses véritables bases; nous en prenons à témoin les sinistres présages des esclaves de l'incrédulité, qui déjà s'annoncent comme ne pouvant supporter une patrie où le trône et l'autel se prêtent un appui mutuel. »

Cependant le ministère, quoique fortement appuyé par les royalistes, le clergé et même l'étranger, n'était pas si aveuglé sur sa position pour qu'il ne sentît le besoin d'user d'abord d'une grande prudence, et de protester de son respect pour la charte : tous ses premiers actes officiels furent donc rédigés en ce sens : « L'intention du gouvernement, disait le ministre de l'intérieur aux préfets, n'est point de troubler les situations établies ni de faire une réaction. Tout ce qui voudra se rattacher fortement à lui, en le secondant dans la stricte observation de la charte constitutionnelle, doit compter sur son appui. »

C'étaient ainsi que les nouveaux ministres cherchaient à faire oublier que leur mission était d'annihiler cette charte, de faire rapporter les dernières lois sur la liberté de la presse et sur celle des élections; mais déjà ils comptaient, quand il en serait temps, interpréter l'art. 14 de cette même charte de manière à mettre l'autorité royale en état de se passer du concours des chambres, si elles lui refusaient leur appui.

Les chefs du nouveau ministère purent juger de la répugnance que manifestaient une foule de personnages regardés comme royalistes à s'associer à leurs actes, par les désappointements qu'ils éprouvèrent à peine arrivés au pouvoir. M. de Rigny, désigné dans l'ordonnance portant nomination du conseil comme devant y entrer en qualité de ministre de la marine, ne crut pas devoir compromettre la popularité qu'il s'était acquise à Navarin, et donna sa démission malgré les instances de M. Polignac. Le portefeuille de la marine fut remis alors à M. d'Haussez, préfet de la Gironde, regardé comme un bon administrateur, mais dont le caractère parut trop faible pour sa nouvelle situation. On sut en même temps que M. de Courvoisier n'acceptait qu'avec certaines réserves la faveur que le roi venait de lui faire en le comprenant dans le cabinet du *huit août*.

Ajoutons encore qu'une foule de démissions vinrent augmenter les contrariétés que le ministère éprouvait déjà : plusieurs des membres du conseil d'état formé sous la précédente administration donnèrent le premier exemple en France de l'usage qui existe en Angleterre de quitter les affaires publiques avec les ministres dont on partage les principes politiques : M. Bertin de Vaux, Villemain, Alex. de Laborde, Hély d'Oyssel, Froidefond de Belille, Agier, Salvandy, renoncèrent à leurs fonctions à la première nouvelle de l'arrivée au pouvoir de MM. Polignac, Bourmont et Labourdonnaye. M. de Chateaubriand se démit aussi de son ambassade de Rome (1); plusieurs préfets se retirèrent sur-le-champ; d'autres le firent ensuite : tous ces personnages se rangèrent aussitôt du côté de l'opposition la plus hostile au ministère, et lui firent une guerre de principes et de personnes qui contribua beaucoup à le jeter dans le gouffre où il se précipita.

Cependant, le cabinet de Charles X essaya de se créer quelques partisans dans les départements, en y envoyant les membres de la famille royale. Le duc d'Angoulême alla jusqu'à Cherbourg sous prétexte d'y inspecter les travaux du port, mais en réalité pour sonder l'opinion publique dans l'Ancienne-Bretagne, comme l'avait fait l'année précédente la duchesse de Berri en se montrant dans la Vendée. D'un autre côté, la duchesse d'Angoulême fut visiter le département de la Seine-Inférieure, ainsi que les fabriques de Rouen et de ses environs. Le roi lui-même devait aller, vers la fin de l'été, dans les départements de l'ancienne Normandie, où le ministère espérait que sa présence exciterait l'enthousiasme qu'elle avait fait naître naguère dans l'Alsace. Mais le mécontentement qu'avait causé la nomination du ministère Poli-

(1) La retraite de M. de Châteaubriand et celle de M. Bertin furent d'une grande importance, en ce qu'elles firent du *Journal des Débats* un des plus puissants ennemis du ministère Polignac.

gnac se manifesta d'une manière si peu équivoque du côté de Cherbourg comme parmi les populations industrieuses des rives de la Seine, qu'on ne jugea pas prudent d'exposer le roi à entendre l'expression de l'opinion publique.

Jamais cette opinion, qui fait la force des gouvernements ou des partis qui l'ont pour eux, ne s'était prononcée d'une manière aussi éclatante qu'elle le faisait sur la route parcourue par le général Lafayette, au même instant que le Dauphin et la Dauphine ne rencontraient que des visages courroucés. Ce patriarche de la révolution se trouvait dans l'ancienne Auvergne, son pays natal, qu'il avait voulu revoir après la clôture de la session, quand la nouvelle de la nomination de MM. de Polignac, Bourmont et Labourdonnaye au ministère y arriva. Dès lors le voyage de l'auteur de la déclaration des droits de l'homme prit un caractère politique et devint un événement de la plus haute importance. Partout les populations firent entendre sur son passage les plus vives protestations contre le ministère du 8 août; partout retentirent ces cris de haine, précurseurs des révolutions.

De Clermont, de Brioude et du Puy, le général Lafayette se rendit à Vizille, par Grenoble, et son passage dans toutes les villes du Dauphiné, de cette province d'où partit le signal de la révolution française, fut l'objet d'un enthousiasme patriotique dont les journaux du ministère s'efforcèrent vainement de faire honneur aux combinaison du *comité-directeur* du parti libéral.

Quand, de Vizille, le député populaire s'achemina vers Lyon, toute la population accourut au-devant de lui. Son entrée dans la seconde ville de France fut un véritable triomphe; il y pénétra au milieu des flots que formaient plus de soixante mille spectateurs, qui tous saluaient le défenseur de la liberté; il y eut des sérénades, des promenades sur l'eau, des banquets, des toasts, des discours qui se ressentirent des circonstances. Enfin, le grand citoyen reçut une couronne de chêne à feuilles d'argent, produit d'une souscription à cinquante centimes.

Ainsi, pendant que les membres de la famille royale traversaient presque inaperçus les départements où ils étaient allés réchauffer le royalisme, un simple député parcourait d'immenses contrées dont les populations s'empressaient sur son passage, le saluaient avec amour, en même temps qu'elles laissaient éclater leurs sentiments hostiles contre le gouvernement.

A ces démonstrations peu rassurantes pour le ministère, se joignirent bientôt des menaces plus sérieuses. Les départements de l'ancienne Bretagne, prévoyant le cas où les institutions constitutionnelles qui découlaient de la charte viendraient à être foulées aux pieds par le ministère, donnèrent l'exemple d'une association pour refuser le paiement de tout impôt qui ne serait pas levé constitutionnellement. « Considérant que la résistance par la force serait une affreuse calamité, portait l'acte de cette association; qu'elle serait sans motif, lorsque les voies restent ouvertes à la résistance légale; que le moyen le plus certain de faire préférer le recours à l'autorité judiciaire est d'assurer aux opprimés une solidarité fraternelle; déclarons sous les liens de l'honneur et du droit:

» 1° Souscrire individuellement pour la somme de dix francs, et subsidiairement en outre les soussignés inscrits sur les listes électorales de 1830, pour le dixième du montant des contributions qui leur sont attribuées par lesdites listes, que nous nous obligeons à payer sur les mandats des procurateurs-généraux, dans le cas où il y aurait lieu d'en nommer.

» 2° Cette souscription formera un fonds commun à la Bretagne, destiné à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient rester à leur charge par suite du refus d'acquitter les contributions publiques illégalement imposées, soit sans le concours libre, régulier et constitutionnel du roi et des deux chambres constituées en conformité de la charte et des lois actuelles, soit avec le concours des chambres formées par un système électoral qui n'aurait pas été voté dans les mêmes formes constitutionnelles ».

Le reste de cet acte était relatif au mode d'exécution de cette résolution: il fut reproduit à l'instant même par les journaux de toutes les nuances libérales, et provoqua partout des associations pareilles à celle de la Bretagne. Il s'en forma aussi une à Paris, à laquelle prirent part tous les députés nommés par cette capitale, ainsi que la plupart des grands propriétaires et des riches banquiers. Le ministère, effrayé de ces manifestations, fit saisir les journaux qui avaient publié le prospectus de l'association bretonne, et envoya les éditeurs devant les tribunaux correctionnels, pour attaque contre l'autorité du roi, provocation à la désobéissance aux lois, et excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi.

En même temps, il fit publier dans le *Moniteur*, et insérer forcément dans les autres journaux, un article qui peint parfaitement la situation des choses.

» Il n'est sorte de calomnies, y était-il dit, dont les journaux n'entourent le ministère. Selon les uns, c'est sur la corruption qu'il fonde son espoir; il a vingt-quatre, trente millions à dépenser; il fait le tarif des consiences; il fait procéder à des enquêtes sur chaque député. Selon

d'autres, il appelle l'étranger ; il menace de l'intervention ; il va créer 200 députés par ordonnance, et en attribuer la nomination aux conseils généraux des départements : à les en croire, le ministère ne rêve que coup d'état, et il ne prémédite que le renversement de la charte[1] ; il exigera violemment l'impôt, si la chambre, usant de son droit, refuse le budget : de là l'urgence de se concerter, de se lier, de se fédérer pour opposer une résistance légale à ce complot.

» Le but est évident ; la raison publique ne saurait s'y méprendre. Ce n'est pas la conviction qui pousse un cri d'alarme : ces terreurs sont feintes. Ils savent bien, ceux qui les propagent, qu'à moins d'avoir perdu le sens commun, des ministres ne sauraient même concevoir l'idée de briser la charte et de substituer le régime des ordonnances à celui des lois. Ils savent que des ministres le voudraient en vain, et que s'ils osaient en manifester le plan, le roi les réduirait d'un seul mot à l'impuissance, en leur retirant l'exercice du pouvoir qu'il ne leur a commis que pour administrer, en son nom et sous leur responsabilité, selon les lois.... »

Toutes ces protestations de respect pour la charte, toutes ces colères à froid contre ceux qui supposaient au ministère l'intention de la violer, ne trompèrent personne ; chacun resta avec ses convictions, et les associations pour le refus de l'impôt s'étendirent partout, malgré les ordres donnés pour saisir les journaux qui provoqueraient à ces actes. Les tribunaux devant lesquels furent portés ces sortes de délits hésitèrnt à punir les éditeurs de journaux qu'on accusait 1° d'attaque formelle à l'autorité du roi ; 2° de provocation à la désobéissance aux lois ; 3° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Les juges furent d'accord pour écarter les deux premiers chefs de la prévention. Il fut reconnu qu'il n'y avait dans le fait de l'association, comme dans la publication, ni attaque formelle à l'autorité du roi, ni provocation à la désobéissance aux lois, puisque le cas de la résistance ou du refus de paiement de l'impôt était subordonné à des circonstances qui n'existaient pas, et dont l'existence eût légitimé le refus. Il ne restait donc plus que le délit banal qu'on appelle d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, délit que l'on faisait ressortir de la supposition faite par les journalistes que les ministres avaient l'intention de violer la charte : quelques journaux furent condamnés à un mois de prison et 500 francs d'amende ; d'autres furent acquittés ; car, ni les tribunaux correctionnels, ni les cours royales ne furent d'accord sur ce point.

[1] La suite des événements a prouvé que les journalistes étaient parfaitement dans le secret des coups d'état médités par le ministère Polignac.

Ces jugements devinrent une sorte de triomphe pour les libéraux, en ce que les cours royales avaient sanctionné la doctrine émise autrefois par M. de Labourdonnaye, qu'on pouvait refuser l'impot dans le cas de la violation des lois constitutionnelles : aussi les associations se formèrent-elles librement, et même sans opposition de la part du gouvernement.

Vers la fin de septembre eurent lieu six élections de députés, et le ministère parvint à faire nommer trois de ses candidats ; mais il eut le chagrin d'échouer, au grand collége de Bordeaux, où M. Ravez, appelé à la pairie, fut remplacé par M. Bosc, l'un des plus riches et des plus estimés négociants de cette ville. M. Bosc était le candidat de l'opposition libérale ; M. Peyronnet, son compétiteur, fut accueilli par des huées.

Désolés de ce résultat dans la ville du *douze mars*, qu'ils regardaient comme essentiellement royaliste, les ministres commencèrent à s'apercevoir que l'opinion publique les débordait et qu'ils ne pourraient lui résister qu'en faisant une diversion qui détournât les esprits de la politique intérieure. Ils mirent à profit la querelle qui existait depuis longtemps entre la France et le dey d'Alger, au sujet des injures que le consul français, M. Deval, en avait reçues [1].

Depuis plus de deux ans une petite escadre française avait été envoyée sur les côtes d'Algérie pour en bloquer les ports et empêcher la sortie des corsaires, tâche difficile et coûteuse : les frais de ce blocus impuissant s'élevaient déjà à la somme énorme de sept millions, quand le gouvernement français, lassé de poursuivre et d'attendre des satisfactions toujours promises et toujours éludées, s'était décidé à faire une dernière démarche d'ac-

[1] A la suite d'interminables réclamations contre le gouvernement français, la maison de commerce Bacri, que l'on regardait comme le prête-nom du dey d'Alger, avait enfin obtenu la liquidation d'une ancienne créance sur la France, dont l'origine remontait au temps de la république, époque où la régence d'Alger avait envoyé dans nos ports d'assez fortes quantités de blés. Mais la créance n'eût pas plutôt été liquidée que les fonds en furent dilapidés par les mandataires du dey ; ce qui donna lieu à des réclamations de sa part. Il s'en suivit plusieurs conférences entre le consul de France à Alger, M. Duval, et le dey, dans l'une desquelles celui-ci s'emporta jusqu'à donner un coup d'éventail au représentant de la France. Ce fut ce coup d'éventail qui brouilla le gouvernement français avec la régence. Le consul quitta aussitôt sa résidence, et le ministre des affaires étrangères demanda une réparation éclatante de l'insulte faite au gouvernement, dans la personne de son agent.

Toutefois, on ne songeait guère à aller faire la guerre au dey d'Alger, et encore moins à s'emparer de ses états : aussi se borna-t-on pendant longtemps à un semblant de blocus, au moyen duquel on espérait amener le bacha à faire les excuses que la France exigeait. Ce ne fut que lorsque M. de Polignac fut arrivé aux affaires, que l'on eut l'idée de l'expédition d'Alger.

commodement. Le contre-amiral Labretonnière, qui commandait le blocus, eût ordre d'entrer en pourparler avec le dey, et de lui porter en personne les réclamations de la France. Le vaisseau la *Provence* entra donc en parlementaire dans la baie d'Alger; le contre-amiral, admis à l'audience du dey, lui fit connaître l'objet de sa mission et les satisfactions que la France exigeait. Le dey parut disposé à les accorder; mais il finit par un refus positif; et comme le vaisseau la *Provence* sortait de la baie, à un signal parti de la *casauba*, château qu'occupait le dey lui-même, l'artillerie d'une batterie voisine tira sur le vaisseau parlementaire; ce qui fut imité par toutes les batteries voisines, lesquelles ne cessèrent le feu que lorsque le bâtiment français, criblé de boulets et ayant souffert dans sa mature sans avoir riposté par un seul coup, fut hors de portée.

Cette coupable violation du droit des gens souleva l'orgueil national et provoqua de nouvelles déclamations contre le gouvernement, qui, disaient les journaux libéraux, souffrait les injures d'un barbare. Ce fut une bonne fortune pour les ministres : ils en profitèrent avec empressement dans le double but de satisfaire l'opinion publique, et de se créer des moyens d'appui. Et quoi que le dey pût faire ensuite pour s'excuser de l'insulte faite au pavillon français, qu'il affirma avoir été l'effet d'une méprise, en punition de laquelle il avait fait décapiter les officiers commandant les batteries, le ministère se montra inexorable. Toutes communications furent rompues avec la régence, et l'on s'occupa des préparatifs d'une expédition qui, disaient les royalistes, devait effacer les souvenirs de celle d'Égypte.

A milieu de ces dispositions belliqueuses, des dissentiments sérieux et dont il est difficile de caractériser la nature, se manifestèrent dans un ministère qui avait besoin du concours de tous ses moyens d'action pour faire face aux démonstrations hostiles de la France. MM. de Polignac et de Labourdonnaye se brouillèrent soit à cause du système politique que chacun de ces deux chefs du conseil voulait faire prévaloir, soit par l'effet de susceptibilités personnelles. Des bruits coururent alors que ces deux ministres ne différaient entre eux que sur les voies a prendre pour arriver au but commun. M. de Labourdonnaye, plus tranchant que son collègue, voulait, disait-on, faire tourner la contre-révolution au profit de l'ancienne noblesse plus qu'à celui du clergé; il comptait l'opérer par la force plutôt que par l'intrigue, par les gendarmes et non par les missionnaires et la congrégation. Sa rudesse déplut au parti-prêtre, tout-puissant à la cour, et on cherchale moyen de choquer son orgueil.

Lors de la formation du ministère auquel M. de Polignac a attaché sa déplorable célébrité, il avait été arrêté qu'il n'y aurait point de chef du conseil. En effet, le roi ou le dauphin l'avaient présidé jusqu'alors. Mais comme ni l'un ni l'autre n'avaient ni la fermeté ni les lumières qu'exigeaient ces hautes fonctions, ils se lassèrent de ce qui ne fut plus pour eux qu'un assujettissement rendu désagréable par les querelles intérieures. On fut donc obligé d'examiner de nouveau si la position du gouvernement ne nécessitait pas qu'il y eût à la tête du cabinet un chef qui lui donnât une couleur, un nom propre à représenter le système qu'on voulait suivre. Le roi se décida, dit-on, pour l'affirmative; et il le fit avec d'autant plus de plaisir qu'il destinait la présidence à son favori, en qui il avait mis toute sa confiance.

Le 17 novembre parut une ordonnance d'après laquelle le prince de Polignac était nommé président du conseil des ministres. L'amour-propre de M. de Labourdonnaye en fut blessé, et aussitôt il donna sa démission. Ce double événement fit naître bien des conjectures : on se demandait comment ce ministère, déjà si faible en talents, avait pu se séparer de l'homme qui avait été si longtemps le chef et l'orateur de l'opposition royaliste, et qui avait eu l'art de se créer un parti redoutable dans la chambre des députés. Les amis du ministère craignaient de voir se renouveler le scandale donné sous l'administration Villèle d'une double opposition à laquelle aucun ministère ne pourrait résister.

Suivant quelques autres partisans du gouvernement, on devait voir dans l'éloignement de *l'homme aux catégories* une sorte de satisfaction donnée par M. de Polignac à l'opinion publique, un retour à des idées de modération et à un système plus en harmonie avec les institutions. On assurait même qu'il était aussi question de l'éloignement du général Bourmont.

Les libéraux seuls jugeaient bien les choses, car ils réduisaient l'événement à sa juste valeur, c'est-à-dire à une question d'amour-propre personnel : leur opinion était que le ministère Polignac ne pouvait reculer dans la voie où il s'était engagé; et qu'il fallait que la contre-révolution s'opérât tout a fait, ou que la révolution fît une nouvelle explosion.

Les libéraux ne se trompaient pas : il y avait entre ce ministère, le roi, la cour, l'aristocratie et le clergé une sorte de compromis pour rétablir l'ancien régime à la première occasion favorable; et cette occasion, le roi et son favori se la promettaient au retour de l'expédition d'Alger, dont on faisait alors les immenses préparatifs; persuadés qu'ils étaient qu'il faut disposer d'une ar-

mée victorieuse quand on veut frapper de grands coups d'état.

Rien n'indiqua mieux les intentions du gouvernement que les changements qui eurent lieu à cette même époque dans la haute administration. M. de Montbel fut appelé au ministère de l'intérieur, que venait d'abandonner le fougueux Labourdonnaye ; et le conseil se recruta de M. Guernon-Ranville, fils d'émigré et ayant émigré lui-même en 1815, auquel on donna le département des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Déjà l'administration des forêts avait été donnée à M. Ferdinand de Berthier ; ce qui démontrait l'intention où était le roi de ne plus confier les hauts emplois publics qu'à des hommes de la contre-révolution.

Ces nominations produisirent l'effet qu'on devait en attendre ; l'opinion publique exhala son mécontentement en récriminations contre le cabinet et contre les hommes qu'il s'associait. Tout ayant été dit sur M. de Montbel et sur M. de Berthier, dont les noms avaient une signification si expressive, on s'attaqua à M. Guernon ; on rappela à cet ancien avocat ses opinions de 1815 ; son commandement de la garde urbaine de Caen, où il s'était fait distinguer entre les plus fougueux royalistes ; on lui reprocha d'avoir falsifié un scrutin pendant qu'il présidait le collége électoral : enfin on trouva un nouveau motif de scandale dans sa nomination au ministère, lui dont tous les titres se bornaient à son exaltation contre révolutionnaire soutenue d'une faconde de barreau. On concluait de ces choix que le président du conseil cherchait à ne s'entourer que d'hommes avec lesquels il pût marcher d'accord à la destruction de ce qui restait encore de principes constitutionnels.

Le ministère s'indignait à son tour ou faisait semblant d'être indigné de ce qu'on lui prêtait les intentions coupables, les projets insensés qui, disait-il, n'existaient que dans la plume des journalistes. Il signalait les attaques de la presse libérale comme une guerre insolente dont les coups portaient jusque sur les marches du trône ; qui mettait en question l'exercice libre et spontané de la prérogative royale et compromettait la prospérité du pays et la tranquillité publique [1]. Ils demandaient à être jugés sur leurs actes.

A ces protestations, qui déguisaient si mal la contrainte que le cabinet s'imposait encore, les libéraux répondaient que, s'ils accusaient les intentions du ministère, c'était parce qu'elles se manifestaient tous les jours par des choix que la nation réprouvait ; ils disaient que ces intentions étaient journellement trahies par ses affidés, qu'il souffrait que des journalistes qui paraissaient avoir sa confiance, osassent lui conseiller le renversement des lois fondamentales : on lui reprochait d'avoir annoncé ouvertement que l'objet de sa mission était de faire rapporter les dernieres lois qui avaient assuré la liberté de la presse et celle des élections, comme le moyen préalable pour arriver à son but.

Ce fut au milieu de ces récriminations renouvelées tous les jours que le ministère arriva à la veille d'une session législative qui devait être un combat à mort entre l'ancienne royauté à jamais impossible, et les libertés publiques acquises par la révolution française. On se demandait si le ministère, employant tous les moyens de corruption dont il disposait, réunirait dans la chambre cette majorité dont il avait besoin ; ou si, la chambre des députés, résistant à ses volontés, il aurait le courage désespéré d'en appeler à de nouvelles élections, lorsque les progrès de l'opinion libérale étaient si évidents ; ou enfin, s'il oserait annuler les lois et créer un système électoral par ordonnances.

Les hommes d'expérience regardaient le ministère Polignac comme devant arriver aux coups d'état les plus décisifs : ils se fondaient sur la faveur dont jouissait le ministre favori tant à la cour que parmi l'ancienne noblesse et le clergé ; ils se fondaient encore sur l'opiniâtreté de son caractère, sur ses croyances politiques et religieuses, autant que sur les exigences des courtisans et des prêtres. Ces hommes d'expériences avaient pour garant de leur opinion l'aveuglement dans lequel ce favori était sur la situation des choses : en effet, M. de Polignac, se faisant illusion sur la résistance de l'opinion publique, s'obstinait à ne voir d'opposition que dans le *journalisme* : il ne comprenait ni la dificulté de sa position, ni l'état moral de la France, ni la haine de la nation contre tout ce qui lui rappelait l'émigration ou 1815. Il lui fallait une leçon bien dure pour dé-

[1] Quoiqu'on se soit efforcé depuis d'établir que la France avait joui, sous la restauration, d'une prospérité inouie, prospérité qui, si elle eût été réelle, ne devait d'ailleurs être attribuée qu'aux bienfaits de la paix et à l'active industrie des habitants de ce pays déjà riche par lui-même, il n'en est pas moins vrai que, de 1824 à 1830, la France passa par plusieurs crises propres à mettre en doute la réalité de cette prospérité. A la fin de 1829 la France éprouvait de graves sujets d'inquiétude et d'alarme : après un automne pluvieux qui avait nui à toutes les récoltes, l'hiver s'anonçait avec une rigueur dont on avait peu d'exemples : le prix des grains et des fourrages augmentait ; les ouvriers étaient sans travail, sans habits, sans feu. La plupart des fabriques de l'est et du nord, surchargées de leurs produits, étaient à la veille de suspendre leurs travaux ; les faillites devinrent plus nombreuses que jamais, et tous les jours la place du Châtelet était encombrée de meubles provenant des expropriations forcées. Tels furent les résultats de cette prospérité si vantée

truire les illusions qu'il se faisait sur la possibilité d'exécuter tout d'un coup ce que M. de Villèle avait à peine commencé en six ans de persévérance. Cette leçon, le peuple se chargea de la donner à ceux qui s'étaient habitués à le mépriser.

En attendant, le gouvernement redoubla d'efforts pour rendre formidable l'expédition destinée à aller punir les pirates d'Alger, des insultes que leur chef avait faites à la France, et dont on n'avait pu obtenir encore aucune réparation. Toulon devint le rendez-vous d'une armée de trente-cinq mille hommes de toutes armes, que l'on munit de tout ce qui pouvait leur être utile dans la campagne qu'ils allaient faire sur le sol africain. Une flotte nombreuse fut aussi réunie dans ce vaste port, et chaque département maritime y envoya son contingent en vaisseaux et en marins. De nombreux bâtiments de transport furent aussi frétés pour recevoir ceux des soldats qui ne pourraient pas être transportés dans les bâtiments de guerre: on tira des arsenaux plusieurs batteries de campagne et de siége; on fit faire des fusils d'une plus grande longueur que ceux de notre infanterie; on essaya pendant longtemps les *mortiers monstres*, qui furent placés sur des bombardes construites de manière à résister aux violentes secousses produites par les détonnations de ces nouvelles bouches à feu, destinées à lancer d'énormes projectiles. Enfin, les magasins de Toulon et des environs se remplirent de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, qui furent ensuite embarquées. On ne négligea rien pour le succès d'une expédition dont le ministère comptait tirer le plus grand parti en faveur de sa politique.

L'expédition d'Alger, offerte à l'armée comme un moyen d'aller acquérir de la gloire, était d'une bien plus haute importance aux yeux du ministère. L'éclat qu'on cherchait à lui donner devait d'abord fixer l'opinion publique ailleurs que sur les affaires de la politique intérieure; on espérait par là distraire le public des idées qui le préoccupaient tant et si vivement depuis l'arrivée au pouvoir du ministre favori. Tout étant combiné pour que l'expédition eût le succès que le gouvernement s'en promettait, les ministres devaient espérer que le châtiment qu'ils allaient infliger à celui qui avait osé provoquer la France, lui donnerait la force nécessaire pour exécuter les projets de contre-révolution qui étaient depuis longtemps dans les vues de Charles X et de son favori. Le gouvernement pensait que, dès qu'il aurait l'appui d'une armée victorieuse, tout lui deviendrait facile.

Ce fut dans ce but qu'il donna à cette guerre contre un repaire de pirates beaucoup plus d'importance que n'en méritait d'ailleurs la punition du fameux coup d'éventail: il voulut faire oublier la frivolité, le ridicule même attaché à une guerre faite pour un motif si léger: aussi ne cessa-t-il d'exagérer l'importance de l'insulte que le dey était accusé d'avoir faite à un agent de la France, insulte que l'on avait presque oubliée pendant près de trois ans, et que le ministère ne ressentait aussi vivement que parce qu'elle allait lui servir de prétexte pour réunir, éprouver et exalter une armée qu'il comptait ensuite trouver toute prête à seconder le gouvernement dans ses desseins contre les libertés publiques. Le ministère était alors bien loin de croire qu'il allait faire une conquête: l'expédition devait se borner à une occupation momentanée; on avait même pris l'engagement envers le cabinet de Londres d'évacuer Alger aussitôt que la France y aurait fait acte de puissance contre ces pirates. Ce fut à cette condition que le gouvernement anglais, toujours si jaloux de sa domination sur la Méditerranée, ferma les yeux sur cette excursion en Afrique des forces françaises. Le complice des projets contre-révolutionnaires du cabinet de Charles X, Wellington, voulait bien faciliter à ses amis de Paris les moyens d'acquérir de la force et même de la popularité; mais il exigeait la promesse qu'aussitôt que le but apparent de l'expédition aurait été atteint, la France ferait rentrer ses troupes.

Cela aurait été exécuté si la révolution de 1830 n'eût rompu ces lâches stipulations, et n'eût proclamé de sa puissante voix que les conquêtes achetées avec le sang et l'or de la France, sur une peuplade barbare, resteraient à la nation française et à la civilisation.

Quant au ministère Polignac, promoteur de cette excursion belliqueuse, comme il était loin de penser que la prise d'Alger serait une des principales causes de sa perte, il se livra aux préparatifs de cette expédition avec la certitude que le succès serait pour lui un moyen d'arriver plus tôt à ses fins.

CHAPITRE XI.

Rigueur de l'hiver de 1830. — misère du peuple. — Sa haine contre le gouvernement. — Réponse de Charles X aux félicitations du jour de l'an.—Convocation des chambres.--But du cabinet. — Épurations. — Nouveaux pairs. — Attitude du parti libéral à l'ouverture de la session. — La cour persévère dans son système. — Discours d'ouverture du roi. — Impression qu'il produit. — Réponse des pairs. — Adresse des députés. — Débats à ce sujet. — L'adresse est votée par une majorité de deux cent vingt-un députés. — Réponse du roi. — Prorogation des chambres.

Nous arrivons au dénoûment de ce qu'on a appelé avec tant de vérité la *Comédie de quinze ans;* dénoûment bien imprévu, que l'aveuglement de Charles X et de sa cour amena seul; dénoûment terrible pour ceux qui le provoquèrent si audacieusement, mais heureux pour la France qui se trouva débarrassée à la fois et des langes dits constitutionnels dans lesquels elle se débattait depuis longtemps, et du gouvernement qui lui avait été imposé par ses ennemis, et de tous ces hommes incorrigibles qui osaient encore rêver le despotisme de l'ancien régime au milieu des progrès de l'éducation politique du peuple français.

Le ministère Polignac existait depuis cinq mois sans avoir osé entrer pleinement dans la voie contre-révolutionnaire qu'il était appelé à parcourir; et, quoique poussé par les courtisans, l'émigration et le clergé, il s'était tenu jusqu'alors dans une réserve qui ne laissait deviner ses projets ultérieurs que par les noms des hommes dont il s'entourait.

Un hiver prématuré et sans fin, dont la rigueur excessive ne rappelait que trop celui de l'année 1789, était venu ajouter encore aux misères des classes que le manque de travail avait jetées sur le pavé de Paris : la moitié des ateliers étaient déserts, les capitaux se resserraient, le commerce souffrait, et ces souffrances étaient un nouvel aliment aux passions politiques qui se déchaînaient contre le gouvernement. Jamais les feuilles libérales n'avaient attaqué avec tant de violence les dépositaires du pouvoir, auxquels les écrivains de ce parti ne cessaient de prêter les intentions les plus coupables : ils disaient que le ministère n'attendait qu'une occasion favorable pour changer le système électoral, suspendre la liberté de la presse périodique et saisir une espèce de dictature au moyen d'une fausse interprétation de l'article 14 de la charte. En conséquence, les associations pour refuser l'impôt à la première violation du pacte fondamental continuaient à se former dans tous les départements, et l'opinion publique s'y prononçait d'une manière effrayante pour le gouvernement. L'horizon se rembrunissait, et tout annonçait une grande commotion politique pour le jour où les ministres porteraient la main sur ce qui restait à la France des libertés achetées par tant de sang.

Le roi, ses ministres, ses courtisans en uniforme et en soutane s'irritaient toujours davantage de ce qu'ils appelaient l'insolence du journalisme; et cette aigreur se fit remarquer dans toutes les réponses de Charles X aux félicitations du jour de l'an. La cour royale de Paris, qui venait de montrer une si noble indépendance, y fut semoncée vertement : au milieu d'une réponse pleine de dureté que le roi fit au président Séguier, Charles X s'oublia jusqu'à dire aux magistrats qu'ils devaient se rendre dignes des marques de confiance qu'ils avaient reçues de leur roi. La duchesse d'Angoulême poussa l'oubli des convenances et l'outrage jusqu'à chasser de sa présence toute la cour royale, qui ne trouva au château que des visages composés sur celui du maître. C'est que la cour royale, comme la plupart des corps de l'état et des autorités, avaient protesté de leur respect pour les libertés publiques; paroles mal sonnantes aux oreilles d'un prince et d'une cour qui avaient résolu d'anéantir ces libertés.

Cependant le ministère n'osait en venir aux moyens extrêmes qu'après avoir essayé encore une fois s'il ne pourrait pas arriver à ses fins en maniant avec adresse les autres pouvoirs de l'état dont il redoutait la puissante opposition. Ce fut à cet effet qu'il convoqua les chambres pour le 2 du mois de mars. Par cet acte de déférence, il crut fermer la bouche à ceux qui l'accusaient de méditer des coups d'état despotiques. Son plan, habilement conçu, était de ne présenter d'abord que des lois utiles, que des économies nécessaires sur toutes les branches du budget : par ces moyens, il espérait pouvoir faire passer quelques modifications à la dernière loi sur la presse périodique, ou sur la formation des listes électorales; et, cela obtenu sans violence, il devait clore la session, et risquer de nouvelles élections, que les changements apportés aux lois sur la presse ou sur les élections, la gloire militaire qui devait résulter de l'expédition d'Alger, et les moyens d'influence que pouvait exercer une administration dévouee devaient nécessairement lui rendre favorables.

Il commença donc par épurer la haute administration, et par créer sept nouveaux pairs de France, pris parmi les anciens députés les plus exaltés par leurs opinions contre-révolutionnaires [1]. Au moyen de ce renfort envoyé dans une

[1] Ces sept nouveaux pairs étaient : MM. le duc de Céreste

chambre où se trouvait déjà la *fournée* de M. de Villèle, le ministère se crut assuré de l'appui de la pairie. Mais les ministres n'avaient point fait entrer dans leurs calculs la méfiance dont ils étaient l'objet tant du côté de la nation en masse, que de la part de la grande majorité des députés. Cette méfiance n'ayant fait que s'accroître journellement, la plupart des élections faites depuis le ministère du 8 août, avaient encore renforcé le parti libéral de la chambre : tandis que la minorité ministérielle ne comptait que des pertes nombreuses, pour la compensation desquelles elle n'avait fait d'autres acquisitions que celle de M. Berryer fils, nommé dans la Haute-Loire, et celle de M. Dudon, élu avec beaucoup de peine dans la Loire-Inférieure.

Le parti libéral se présentait donc à la nouvelle session avec des avantages que le ministère ne pouvait plus se dissimuler; aussi, dès l'approche de la réunion des députés, ses embarras augmentèrent-ils : on assure même que la division se mit dans le conseil, et que, quelques jours avant l'ouverture des chambres, il avait été question d'un changement total de ministère dans le sens du centre gauche.

La cour s'émut de ce qu'elle aurait regardé comme une faiblesse et un malheur; elle représenta au roi le danger de changer, à l'approche d'une session des plus importantes, un cabinet d'un royalisme éprouvé, pour en revenir aux hommes des concessions : on sollicita, on supplia les ministres dissidents de sacrifier leurs répugnances, et le changement que les royalistes redoutaient n'eut pas lieu : les ministres finirent même par s'entendre sur la rédaction du discours d'ouverture que le roi devait prononcer. Les chambres furent enfin ouvertes par Charles X le jour indiqué [1], et dans un moment où la polémique chaleureuse des journaux de tous les partis avait produit une surexcitation, un redoublement de la fièvre politique qui s'était emparée des masses. Ce fut en vain que le gouvernement chercha à occuper le public des préparatifs de l'expédition d'Alger, présentée par les journaux à ses gages comme devant éclipser celle d'Égypte; le public fixa ses regards inquiets vers la chambre des députés, car c'était sur les mandataires de la nation que se concentraient toutes les espérances des amis de la liberté [2].

Le ministère avait pensé qu'il devait payer d'audace, en présence d'une majorité qu'il redoutait; aussi le discours qu'il fit prononcer par le roi fut-il rempli de bravades. Après y avoir parlé de l'Orient, du Portugal, de l'expédition d'Alger et des projets de loi qui devaient être présentés dans la session, Charles X finissait par quelques phrases sur l'effet desquelles le ministère comptait beaucoup.

« La charte, disait-il, a placé les libertés publiques sous la sauve-garde des droits de ma couronne. Ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple est de les transmettre intacts à mes successeurs.

» Pairs de France, députés des départements, je ne doute point de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations que la malveillance cherche à propager. Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvrenement des obstacles que je ne peux pas... que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Ainsi, Charles X ne reconnaissait d'autres droits que ceux de la couronne; et ces droits, il voulait les transmettre intacts à ses successeurs. Les Français étaient donc bien coupables quand ils supposaient que le roi et le ministère étaient d'accord pour séquestrer les droits de la nation au profit de la couronne; il n'y avait que des malveillants, que des hommes pervers qui pussent avoir de pareilles idées d'un gouvernement aussi libéral que celui de Charles X, et ces hommes pervers, le roi et son conseil annonçaient qu'ils sauraient les mettre dans l'impossibilité de susciter des obstacles aux bienfaits que le gouvernement voulait verser sur le peuple.

Heureusement, ces menaces n'effrayèrent personne; et dès le lendemain les journaux témoignèrent toute leur indignation du langage insolent qu'osait tenir un ministère aussi anti-national aussi détesté que l'était celui honoré de la protection spéciale de Wellington : il n'y eut qu'une voix pour engager les pairs de France et les députés à répondre au défi minstériel en disant au roi la vérité tout entière, et en l'appuyant au besoin du refus de l'impôt.

Les chambres ne se bornèrent pas à renvoyer

Brancas, le marquis de Tourzel, le comte de Labourdonnaie, ex-ministre de l'intérieur, le marquis de Puyvert, le baron de Vitrolles, le comte Beugnot et le général Vallée.

[1] L'ouverture de la session n'eut pas lieu au palais Bourbon, mais bien dans la grande salle du Louvre : toute la pompe royale y fut déployée.

[2] Malgré la haine que la nation portait à la famille des Bourbons, toutes les idées politiques étaient alors tellement faussées, qu'il ne venait à l'esprit d'aucun des chefs libéraux d'exiger autre chose que le renvoi du ministère Polignac : la souveraineté du peuple dormait pour ne se réveiller que le 28 juillet; on regardait comme des fous ceux qui croyaient à la possibilité d'une grande révolution : et cependant les éléments s'apercevaient en tout et partout.

au ministère les menaces qu'il avait mises dans la bouche du roi, elles allèrent beaucoup plus loin.

Dans celle des pairs même, dont les ministres se croyaient si sûrs, une opposition menaçante se manifesta, dès les premières séances, par la nomination du bureau, dont tous les membres furent choisis dans le parti libéral. Il en fut de même de la commission qui devait rédiger l'adresse en réponse au discours du roi ; tâche très-difficile, car il fallait que cette réponse fût remarquable par ce qu'elle ne disait pas. Ce fut à ce moyen que s'arrêtèrent les courtisans de la chambre des pairs : ils n'osèrent censurer directement les paroles de la couronne. Mais si l'adresse des pairs fut presque aussi insignifiante qu'à l'ordinaire, les débats auxquels elle donna lieu ne furent pas sans intérêt.

« Toute révolution venant d'en bas est aujourd'hui impossible [1], disait M. de Châteaubriand en parlant sur cette adresse ; mais cette révolution peut venir d'en haut ; elle peut sortir d'une administration égarée dans ses systèmes, ignorante de son pays et de son siècle..... Les dernières lignes du discours de la couronne ne justifient que trop la triste prévoyance qui m'a obligé d'interrompre une carrière aussi conforme à mes goûts qu'à mes études. » Et M. de Châteaubriand terminait en disant qu'il jugeait le projet insuffisant dans les circonstances graves où l'on se trouvait.

Cependant cette adresse était un acte de courage inattendu pour une chambre qui, dans ses communications avec le trône, ne s'était jamais écartée du langage réservé de l'étiquette la plus servile : elle contenait une protestation de respect pour une charte que le roi n'avait seulement pas mentionnée. Aussi Charles X se montra-t-il très-mécontent de la leçon indirecte que les pairs lui donnaient. C'était déjà un échec pour le ministère Polignac ; mais il lui était réservé d'en subir un bien autrement décisif dans la chambre des députés.

Là, dans cette même salle provisoire que le ministère venait de faire élever en attendant la reconstruction de l'ancienne, on remarquait la plus grande agitation dès le jour même où les partis essayèrent leurs forces dans l'organisation des bureaux : les libéraux se trouvèrent en majorité partout ; et quand il fallut nommer les candidats à la présidence, le côté droit ne put donner à ses chefs que cent seize voix, tandis que MM. Royer-Collard, Casimir Périer et Sébastiani en eurent chacun plus de deux cents [1]. Ce résultat servit à constater que la fraction Agier, composée des trente voix du centre droit que le gouvernement s'était flatté d'attirer à lui, persistait dans ce que le ministère appelait sa défection.

L'intérêt qui se fixait sur cette chambre fut bien plus grand encore quand elle eut à s'occuper de l'adresse en réponse au discours du roi. La composition de la commission faisait pressentir que cette réponse serait hostile au cabinet, et jamais on n'avait attendu avec plus d'anxiété le résultat des délibérations qui avaient lieu en comité secret sur la rédaction de cette célèbre adresse.

Elle fut enfin lue à la chambre dans la séance du 15 mars : les députés écoutèrent avec calme tous les paragraphes insignifiants ; mais les partis s'agitèrent quand M. Étienne, qu'on savait être le principal rédacteur de ce manifeste contre le ministère, arriva aux paragraphes répondant aux plaintes du roi sur les *coupables manœuvres de la malveillance*. Cette partie de l'adresse était ainsi conçue :

« Cependant, sire, au milieu des sentiments » unanimes de respect et d'affection dont votre » peuple vous entoure, il se manifeste dans les » esprits une vive inquiétude qui trouble la sécu» rité dont la France avait commencé à jouir, » altère les sources de sa prospérité, et pourrait, » si elle se prolongeait, devenir funeste à son » repos. Notre conscience, notre honneur, la fidé» lité que nous vous avons jurée, et que nous » vous garderons toujours, nous imposent le de» voir de vous en dévoiler la cause.

» Sire, la charte que nous devons à la sagesse » de votre auguste prédécesseur, et dont votre » majesté a la ferme volonté de consolider le » bienfait, consacre comme un droit, l'interven» tion du pays dans la délibération des intérêts » publics. Cette intervention devait être, elle est » en effet, indirecte, sagement mesurée, circon» scrite dans des limites exactement tracées, et » que nous ne souffrirons jamais que l'on ose » franchir ; mais elle est positive dans son résul» tat ; car elle fait du concours permanent des » vues politiques de votre gouvernement avec les » vœux de votre peuple, la condition indispen-

[1] Le peuple s'est chargé de prouver à M. de Châteaubriand, qu'il est encore en état de faire des révolutions de bas en haut, les seules qui soient rationnelles ; car les révolutions de haut en bas sont toujours au détriment des peuples.

[1] M. Royer-Collard fut nommé président ; mais il eut un moment d'humeur, quand le président d'âge, le vénérable Labbey de Pompières, dit en quittant ses fonctions, que la chambre des députés saurait transmettre ses droits intacts à ses successeurs. C'était une mordante parodie du discours du roi, et qui embarrassa beaucoup M. Royer-Collard, dont l'opposition n'allait pas au-delà d'un changement des ministres. M. Labbey de Pompières fut plus loin encore ; il voulait que la chambre renouvelât le *Serment du Jeu de Paume*. Les amis de ce vieux patriote eurent bien de la peine à lui faire retrancher ce passage de son discours.

» sable de la marche régulière des affaires publi» ques. Sire, notre loyauté, notre dévouement » nous condamnent à vous dire que ce concours » n'existe pas.

» Une défiance injuste des sentiments et de la » raison de la France est aujourd'hui la pensée » fondamentale de l'administration : votre peuple » s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour » lui, il s'en inquiète parce qu'elle est mena» çante pour ses libertés.....

» Entre ceux qui méconnaissent une nation si » calme, si fidèle, et nous qui, avec une convic» tion profonde, venons déposer dans votre sein » les douleurs de tout un peuple jaloux de l'es» time et de la confiance de son roi, que la haute » sagesse de votre majesté prononce ! Ses royales » prérogatives ont placé dans ses mains les moyens » d'assurer entre les pouvoirs de l'état cette har» monie constitutionnelle, première et néces» saire condition de la force du trône et de la » grandeur de la France. »

Il était difficile de mettre plus de ménagements que le faisaient les auteurs de l'adresse pour dire quelques faibles vérités au roi de France; mais c'en fut assez pour faire bondir sur leurs siéges les amis du ministère. Une longue explosion succéda à la lecture de ces paragraphes, et la discussion de cette œuvre ne dura pas moins de deux jours. Là furent entendus tour-à-tour les défenseurs de ce qu'on appelle les prérogatives de la couronne, et les défenseurs des libertés publiques, les amis des ministres et ceux qui voulaient les renverser. Les uns criaient que l'adresse était attentatoire aux droits du trône, et que la chambre dépassait ses attributions en voulant obliger le roi à renvoyer des ministres dévoués à la monarchie; les autres ne voyaient dans l'adresse que l'accomplissement d'un devoir impérieux, qui devait avoir pour résultat de dissiper les craintes dont on obsédait le trône, et celles non moins dignes d'égards qui agitaient la France. Les royalistes, parmi lesquels se firent remarquer MM. de Lépine, de Conny, de Laboulaye, de Berbis, Pas de Beaulieu, Sosthènes de la Rochefoucauld et Pardessus, profitèrent de cette occasion pour déclamer de nouveau contre la révolution et les révolutionnaires. Ils voyaient dans l'adressse une offense faite au roi, auquel, disaient-ils, on voulait ôter son épée pour le livrer sans défense à la faction avide de renverser les trônes. Ils conseillaient au roi ne pas rendre cette épée, et aux ministres de tenir le gouvernail d'une main ferme. Tous se réunissaient pour regarder la liberté de la presse comme la seule cause du malaise qui travaillait la société.

Les défenseurs de l'adresse justifiaient, au contraire, la nécessité de dire au roi ce que la France pensait des dépositaires du pouvoir. « Nous n'attaquons pas la prérogative royale, *s'écriait* Benjamin Constant; nous demandons qu'elle *rétablisse* l'harmonie entre les pouvoirs, ou en renvoyant les ministres, ou en en appelant à cette nation à laquelle M. le ministre de l'intérieur lui-même vient de rendre un éclatant témoignage, en disant que partout les lois et l'autorité royale sont respectées et obéies. »

Passant ensuite aux causes qui rendaient le ministère suspect aux amis des libertés publiques, cet orateur convenait que le cabinet du 8 août avait fait très-peu d'actes; « mais, dans le petit nombre de ceux qui lui appartiennent, ajoutait-il, j'aperçois une tendance dont nous nous sommes alarmés à bon droit. Vous rappellerai-je, messieurs, les encouragements, les faveurs prodigués à tous ceux qui parlent de bouleverser nos institutions; à ces journaux semi-officiels qui ont insulté aux majorités, qui n'ont cessé de dire qu'il fallait sauver la monarchie sans elle et malgré elle; et cela tandis que de rigoureuses poursuites étaient chaque jour dirigées contre les organes de l'opposition, parce qu'ils déclaraient qu'ils n'obéiraient qu'à la charte [1]... De là, messieurs, la défiance qui environne le ministère, non pour ce qu'il a fait depuis qu'il est au pouvoir, mais à cause de ses antécédants, à cause de ses penchants, à cause de la haine qu'il porte aux institutions que nous défendons. »

Plusieurs des ministres prirent part à la discussion pour combattre les derniers paragraphes de l'adresse. MM. de Montbel, Guernon-Ranville, Chantelauze parlèrent longtemps pour démontrer que les prétentions de la chambre des députés étaient attentatoires aux prérogatives de la couronne : ils s'élevèrent surtout contre cette tendance du troisième pouvoir de l'état à absorber les droits réservés au roi sur l'administration : ils déclarèrent que la prérogative royale serait compromise si l'on admettait l'espèce de *sommation* faite au roi de choisir entre ses ministres et la chambre. Parodiant les belles paroles de Mirabeau dans la séance du 23 juin 1789, M. Guernon-Ranville déclara que : appelés au timon des

[1] Benjamin Constant faisait allusion aux nombreux procès intentés depuis peu aux journalistes et aux hommes de lettres de l'opposition, qui tous avaient été jugés avec une extrême rigueur; tandis que les écrivains royalistes, qui ne cessaient d'insulter la magistrature et la chambre des députés, et qui poussaient le ministère aux coups d'état inconstitutionnels, étaient loués et récompensés de leur zèle. On se rappelle le fameux *Mémoire adressé au conseil du roi* par M. Modrolle, dans lequel cet écrivain ministériel proposait tout simplement d'abolir la charte, de changer la forme du gouvernement et de rétablir l'ancien régime. M. Modrolle ne fut pas même désavoué.

affaires par la volonté du roi, lui et ses collègues ne l'abandonneraient que par les ordres du roi. « Nous nous présentons au milieu de vous, la charte à la main, ajouta ce ministre ; fidèles aux loyales inspirations du père de la patrie, nous marcherons invariablement dans les voies constitutionnelles : ni les outrages, ni les menaces ne nous feront dévier de la ligne que nous tracent l'honneur et le devoir... Si, par faiblesse ou par erreur, nous étions assez malheureux pour conseiller au roi des mesures de nature à compromettre l'indépendance de sa couronne ou les franchises nationales, la réprobation de nos concitoyens, la sévérité des chambres feraient promptement justice de ces coupables écarts ; nous acceptons sans réserve toute cette responsabilité. »

Ce discours, auquel les événements du mois de juillet de la même année donnèrent une grande importance, fut accueilli par les applaudissements du côté droit ; les centres l'avaient même écouté avec une faveur marquée ; mais M. Dupin aîné ne les laissa pas longtemps sous l'impression de ce manifeste : il répondit éloquemment aux reproches que le ministre avait adressés à la chambre. « Nous n'hésitons pas à le déclarer, dit-il en terminant sa brillante improvisation ; non, il n'existe aucune sympathie entre l'administration et le pays ; nulle sympathie entre elle et nous. »

Dans les débats, le parti libéral avait cité l'exemple du *cinq septembre* 1816. M. de Chantelauze répondit que, s'il fallait une épreuve de ce genre, c'était un *cinq septembre monarchique* que le ministère conseillerait au roi, comme étant le seul moyen constitutionnel de mettre un terme à la licence de la presse, au débordement des passions politiques et aux inquiétudes du pays.

Malgré leurs arguments monarchiques, les ministres et leurs amis eurent la douleur de voir adopter les paragraphes tels qu'ils avaient été présentés par la commission ; ils ne purent pas même faire passer un amendement proposé par M. de Lorgeril, qui tendait à rendre l'attaque contre le cabinet moins directe. « La vérité a déjà assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois, disait M. Guizot à l'occasion de cet amendement ; ne l'y envoyons point faible et pâle ; qu'il ne soit pas plus possible de la méconnaître que de se méprendre sur la loyauté de nos sentiments. »

— « Si la vérité est un devoir, ajoutait le général Sébastiani, pourquoi l'éluder par un amendement qui ne la présenterait que sous un demi-jour ? Il faut exposer toute l'étendue du mal, afin que la sagesse royale avise aux remèdes qu'il convient d'y apporter. »

Ce fut vainement que le nouveau député de la Haute-Loire, M. Berryer fils, révéla à la France, dans cette mémorable discussion, le talent de tribune qui l'a ensuite placé au premier rang de nos orateurs ; M. Berryer, défendant une cause impopulaire, échoua devant la volonté inébranlable de la majorité de la chambre ; et l'adresse proposée par la commission fut votée par deux cent vingt et une boules blanches contre cent quatre-vingt-une boules noires.

A ce nombre de deux cent vingt et un, devenu si célèbre dans nos fastes parlementaires, il fallait encore ajouter une trentaine de voix qui s'étaient prononcées pour l'amendement de M. de Lorgeril, mais qui n'en étaient pas moins contre le ministère. Ainsi, sa défaite fut entière : il se trouva même abandonné par beaucoup de magistrats et de fonctionnaires publics amovibles, dont le suffrage n'avait jamais manqué au gouvernement. Le vote si important d'une adresse aussi hostile démontra que le ministère n'avait plus pour lui qu'environ cent cinquante voix sur quatre cent cinquante membres dont la chambre se composait : en peu d'années, cette majorité de trois cents voix, que M. de Villèle se vantait d'avoir inféodées au ministère, se trouvait revenue à l'opposition libérale.

Ce résultat aurait dû être le signal de la retraite du ministère anti-national que le parti de l'étranger et de l'émigration avait imposé à la France ; mais les hommes de la contre-révolution étaient trop bien appuyés à la cour pour céder devant de pareilles manifestations de l'opinion publique : ils se raidirent contre cette opinion, et laissèrent engager le trône dans une lutte qui ne leur était d'abord que personnelle. Le lendemain du vote de l'adresse, une feuille royaliste que la colère enflammait, s'écriait : « Le grand événement du jour a mis la pensée et l'insolence du parti libéral à découvert... Nous allons voir si le trône s'abaissera devant lui. » Ce peu de mots dévoilait la pensée du ministère : il ne voulait pas se retirer ; et dès-lors il fallait s'attendre aux coups d'état.

On agita d'abord dans le conseil la question de savoir si le roi ne devait pas refuser de recevoir l'adresse ; mais, réfléchissant que cet acte négatif n'était propre qu'à éluder les difficultés de la position, tandis qu'il fallait les vaincre en inspirant à la volonté royale toute l'énergie qui entrait dans les moyens du parti de la cour, on décida que la grande députation de la chambre serait reçue comme à l'ordinaire.

Elle fut donc introduite le 18 mai, avec le cérémonial d'usage. Elle se trouvait plus nombreuse que de coutume ; car si quelques membres désignés par le sort pour faire partie de cette grande députation ne crurent pas devoir accepter une

mission qui leur répugnait, plusieurs autres députés sollicitèrent la faveur d'accompagner leur président. La salle du trône offrait en ce moment-là le spectacle le plus curieux : on lisait sur toutes les figures l'embarras de la situation où se trouvaient également et les députés et les courtisans; ce qui n'empêcha pas le président de la chambre de remplir son devoir : l'adresse fut lue par lui d'une voix grave, et le roi, qui avait écouté cette lecture avec un calme apparent, fit la députation cette réponse sèche et dure, que le conseil avait délibérée par avance.

« Messieurs, dit-il, j'ai entendu l'adresse que vous me présentez au nom de la chambre des députés.

» J'avais droit de compter sur le concours des deux chambres pour accomplir tout le bien que je méditais; mon cœur s'afflige de voir les députés des départements déclarer que, de leur part, ce concours n'existe pas.

» Messieurs, j'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session; ces résolutions sont immuables; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter.

» Mes ministres vous feront connaître mes intentions [1]. »

Personne ne se méprit aux intentions de Charles X; et quand, le lendemain, le ministre de l'Intérieur remit au président de la chambre des députés une proclamation du roi portant prorogation de la session au 1er septembre suivant, tous les partis comprirent qu'il s'agissait d'une dissolution et non d'une prorogation [2]. C'était une rupture sans retour entre la chambre des députés et le ministère, et cette rupture, devant avoir pour résultat immédiat la suspension du vote du budget, était un fait des plus graves.

Cependant les partis qui divisaient les chambres et la nation trouvèrent tous des motifs de jubilation dans ce coup d'état : les royalistes le célébrèrent comme un acte d'énergie par lequel la royauté se plaçait au dessus de ce qu'ils appelaient les insolentes prétentions des libéraux; tandis que ceux-ci se félicitaient de ce qu'ils regardaient comme un triomphe qui, pour être ajourné, n'en serait que plus éclatant.

CHAPITRE XII.

Le ministère se lance dans les coups d'état. — Protection accordée aux écrivains qui prêchent la contre-révolution. — Le général Bourmont est nommé commandant en chef de l'expédition d'Alger. — Éclat donné à cette expédition. — Démission de MM. de Courvoisier et Chabrol. — Arrivée au ministère de MM. Peyronnet, Capelle et Chantelauze. — Système de corruption adopté à l'égard des élections. — — Proclamation du roi. — Le parti libéral se met en mesure de combattre l'influence ministérielle. — Premières élections et premier succès des libéraux. Départ de l'expédition d'Alger. — Vicissitudes qui l'attendent. — Succès qu'elle obtient dans cette courte campagne. — Prise d'Alger. — Grande joie des royalistes. — Méfiances du peuple. — Succès définitif des libéraux dans les élections. — Situation du ministère en présence de cette manifestation. — Ordonnances du 25 juillet. — Leur résultat.

Voilà donc le ministère Polignac lancé dans les coups d'état. La chambre des députés lui a déplu, et aussitôt il a trouvé dans l'élasticité du système dit représentatif un moyen légal de s'en débarrasser; il l'a prorogée, en attendant qu'il soit en mesure de prononcer sa dissolution. Maintenant toutes ses batteries vont se diriger contre la presse et le parti libéral qu'il veut dépopulariser; il va développer tous ses moyens pour exercer sur les élections l'influence que lui donne sa position. Les deux mois qui lui sont nécessaires pour se remettre de l'échec qu'il vient d'éprouver, il va les employer à consolider son pouvoir ébranlé.

En ce moment le ministère obtint quelques fiches de consolation : M. Guernon-Ranville fut élu député dans le département de Maine-et-Loire, et M. Dudon l'avait emporté à Nantes, sur M. de Vatimesnil, son compétiteur. Les tribunaux lui donnèrent aussi quelques satisfactions des journaux libéraux : le *National*, le *Globe*, le *nouveau Journal de Paris* et celui du *Commerce* furent condamnés à des peines plus ou moins sévères, tandis que les feuilles et les écrivains du parti royaliste, qui avaient prôné ouvertement l'absolutisme et poussé le ministère au renversement

[1] Si l'on est frappé de l'analogie qui existe entre la situation où se trouvait Louis XVI à l'égard de l'assemblée constituante, le 23 juin 1789, et celle où était Charles X, le 19 mars 1830, envers la chambre des députés, on doit l'être bien d'avantage de la similitude que l'on aperçoit entre les paroles prononcées par le premier de ces deux rois à la fameuse séance royale, et la réponse de Charles X à l'adresse de la chambre des députés; il n'a manqué, en 1830, que la nouvelle séance du *Jeu de Paume*, invoquée par Labbey de Pompières, pour que ces deux époques se ressemblassent parfaitement. Voici l'extrait du discours de Louis XVI : « Vous venez, Messieurs, d'entendre mes résolutions; elles sont immuables parce qu'elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public; et si vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, je ferai le bien de mes peuples seul... Je marcherai vers le but que je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer. Mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

[2] On a su depuis que, dès l'instant où M. de Polignac avait reconnu l'impossibilité d'avoir la majorité dans la chambre des députés, il avait écrit au duc de Wellington, alors ministre dirigeant du cabinet de Londres, pour le consulter sur la conduite que le gouvernement français devait tenir. Wellington aurait, dit-on, conseillé la prorogation comme un moyen de donner au ministère de Charles X le temps de se préparer aux coups d'état dont on prévoyait la nécessité. Il paraît même qu'il avait engagé M. de Polignac à provoquer un congrès de rois où serait exposé l'état alarmant de la France, et dans lequel on demanderait l'appui de baïonnettes étrangères pour soutenir les coups d'état. Ces coupables intrigues ont eu lieu en effet, et l'on peut affirmer que Wellington a pris la part la plus active aux événements qui ont précipité du trône Charles X. C'est Wellington qui a enfanté le ministère Polignac; c'est lui qui l'a poussé et encouragé : la France lui doit une couronne civique.

de la charte, insulté la chambre et la magistrature, furent scandaleusement acquittés; ce qui leur donna une audace nouvelle pour prêcher les coups d'état.

Le ministère faisait semblant de les désavouer; mais il agissait de manière à ne laisser aucun doute sur ses intentions. Jusque-là, il avait eu quelques ménagements pour les fonctionnaires consciencieux qu'il supposait hostiles à ses doctrines : dès que la chambre fut prorogée, il changea de système, et destitua impitoyablement tous les agents amovibles de l'administration soupçonnés de désapprouver ses desseins. M. de Calmon, directeur des domaines, qui avait voté pour l'adresse, fut remplacé, ainsi que plusieurs préfets; leurs fonctions furent confiées à des hommes connus par leurs opinions royalistes exagérées; et tandis que les rigueurs du ministère frappaient les fonctionnaires qui avaient laissé apercevoir quelques velléités d'indépendance, les faveurs du pouvoir récompensaient ceux qui avaient montré le plus de servilité.

Tout en prenant ces précautions pour l'avenir, le ministère ne perdait pas de vue l'expédition contre Alger, objet de toute sa sollicitude. L'opposition s'était élevée, soit dans les journaux, soit à la tribune, contre cet armement, qu'elle regardait comme devoir être ruineux pour le trésor et désastreux pour les libertés publiques. Elle voyait très-bien que le désir de venger l'injure faite au pavillon du roi n'était que le prétexte dont le gouvernement couvrait ses vues : elle ne pouvait douter que l'objet réel de cette entreprise colossale ne fût de réveiller l'esprit militaire au profit de la restauration, d'éblouir un peuple si éminemment sensible à la gloire des armes, d'opposer les soldats aux citoyens, et de donner au ministère la force d'opérer le coup d'état qu'il méditait depuis longtemps.

Il fallait que le gouvernement attachât en effet à cette expédition une autre importance que celle d'aller détruire un repaire de pirates, pour ne tenir aucun compte ni de l'opinion qui blâmait cet armement, ni des difficultés de l'entreprise, sur lesquelles les militaires et les marins, consultés par le ministère, s'étaient montrés d'accord; ni enfin de la résistance qu'il pouvait trouver dans les chambres. Le gouvernement y mit une opiniâtreté qui n'indiquait que trop clairement ses vues. Les trésors de l'état furent prodigués illégalement et sans l'intervention des chambres, pour réunir à Toulon trente-cinq à quarante mille hommes des meilleures troupes, une artillerie formidable et un matériel immense. Des ordres furent donnés pour armer dans les divers ports militaires de la France une forte escadre, et enfin, on s'occupa de noliser trois à quatre cents bâtiments de transport. Les trompettes du parti royaliste sonnèrent si haut les fanfares de gloire qu'elles imposèrent silence à l'opposition.

Les troupes et les bâtiments de l'expédition étaient déjà en route pour Toulon qu'on ignorait encore le nom du général à qui devait être dévolu le commandement de cette armée : plusieurs maréchaux s'étaient offerts; mais le succès que le ministère se promettait eût été incomplet s'il l'eût obtenu par l'un de ces guerriers, orgueil de la France, qui avaient si souvent conduit nos soldats à la victoire : il fallait au ministère Polignac un homme à qui il pût confier ses desseins : cet homme fut le ministre de la guerre qu'il s'était associé, ce même Bourmont, dont le nom seul était un manifeste éclatant contre l'opinion publique. Sous prétexte que le service du roi n'aurait qu'à gagner à ce que le général chargé de ce commandement eût en même temps la direction de la guerre et celle des préparatifs de l'expédition, l'important commandement de la plus formidable expédition qui eût été faite depuis longtemps fut confié à un simple lieutenant-général, qui ne se recommandait que par les atteintes qu'il avait portées à l'honneur des armées françaises.

Ce choix, auquel concoururent de toute leur influence le duc d'Angoulême et l'émigration, acheva de révolter la France contre le gouvernement. Le sentiment national fut blessé de ce que le roi n'avait pas trouvé de général plus digne de commander une armée de Français que le chef des derniers Vendéens, que le transfuge de Waterloo. La nation ne se méprit pas sur la signification de ce fait grave; et, si elle accompagna de ses vœux ses soldats et ses marins, il fut facile d'apercevoir combien l'expédition en elle-même était peu populaire.

Cependant le général en chef, ministre de la guerre, en poussa les immenses préparatifs avec une prodigalité qui eut suffi pour le faire mettre en accusation. Il désigna lui-même les régiments de choix qui devaient y être employés, et les officiers-généraux qui devaient les commander; composa le matériel de tout ce que les arsenaux contenaient de mieux confectionné; passa les marchés pour les munitions, les subsistances, les affrétements, et influença même le choix de l'amiral qui devait concourir avec lui à la conquête d'Alger. Ce choix tomba sur le vice-amiral Duperré, auquel on devait des renseignements précieux sur les chances de l'expédition. M. de Bourmont mit ainsi son nom sous le manteau de la popularité de ce brave marin.

Le 19 avril, le général désigné par le roi et son conseil pour commander l'expédition au succès

de laquelle les royalistes attachaient le salut de la monarchie, partit pour Toulon, où il fut suivi par le ministre de la marine, qui voulut inspecter lui-même les préparatifs de son département. Le portefeuille de la guerre fut laissé entre les mains du président du conseil, afin d'assurer l'intimité des rapports entre ce département ministériel et le chef de l'expédition. Quelques jours après, le duc d'Angoulême fit lui-même le voyage de Toulon pour aller encourager les soldats et les marins. On lui offrit le magnifique spectacle d'une rade sur laquelle on comptait près de cent bâtiments de guerre et environ quatre cents transports. L'héritier du trône assista ensuite à une fête militaire où fut simulé le débarquement en Afrique; et le grand-amiral de France retourna à Paris, convaincu, par l'expérience qu'il avait vu faire dans la rade de Toulon, qu'il ne faudrait pas plus de quelques minutes pour débarquer les troupes avec leurs chevaux et leurs bagages, et pour mettre l'armée et son artillerie en bataille sur le rivage d'Alger. Telle était l'opinion de ce grand amiral.

Sûr du succès d'une entreprise qui devait lui donner de la popularité, le ministère, poussé, dit-on, par un parti tout-puissant auprès du roi, ne rêva plus que coups d'état, et se précipita en aveugle dans cette nouvelle série de fautes au bout desquelles il y avait, pour lui et pour la royauté, un abîme insondable. La dissolution de la chambre des députés fut aussitôt demandée par le parti de l'absolutisme; mais elle ne fut pas résolue sans quelques dissentiments dans le conseil. MM. de Courvoisier et de Chabrol, les deux membres du ministère qui représentaient l'opinion modérée, s'y montrèrent opposés. « Il est rare, porte le rapport fait à la chambre des pairs par M. Bérenger sur la mise en accusation des ministres de Charles X; il est rare de trouver sept hommes également disposés à braver l'opinion publique pour renverser les lois et les institutions. Deux ministres reculaient devant les projets de leurs collègues, et paraissaient en redouter la terrible responsabilité. Il fallut songer à les remplacer; et comme on avait besoin d'hommes d'action, on chercha parmi nos célébrités politiques celles qui avaient donné le plus de gages à la contre-révolution, et dont, par conséquent, le caractère devait être le plus antipathique au pays.

« M. le comte de Peyronnet, dont le nom rappelait si tristement le souvenir de l'administration flétrie par la dernière chambre; M. de Peyronnet, sur lequel, outre une accusation générale non encore purgée, pesait de tout son poids celle relative aux cruautés et au déni de justice envers les hommes de couleur de la Martinique, reçut le portefeuille de l'intérieur. Son caractère entreprenant le fit juger propre à diriger l'accélération du mouvement qu'allait recevoir cette branche de l'administration publique.

» Un démembrement du même ministère fut donné à M. le baron Capelle : il s'était montré habile dans l'art de conduire les élections : ce fut son titre à la faveur.

» Enfin, M. de Chantelauze avait fixé sur lui l'attention de la couronne par le vœu exprimé dans la précédente session de voir s'opérer un *cinq septembre* monarchique; les sceaux lui furent confiés [1]. »

Le même rapporteur, après avoir démontré que les nouveaux choix étaient dus à l'influence de M. de Polignac sur la volonté de Charles X, avec lequel il était d'ailleurs parfaitement d'accord, ajoute : « Ainsi, c'était une pensée en dehors du cabinet, une influence étrangère qui dictait les nouveaux choix; les ministres maintenus ne les connurent que par le *Moniteur*. Cette pensée, cette influence étrangère, M. de Polignac en avait seul le secret : il réunissait autour de Charles X les ministres qu'il jugeait les plus ardents à seconder ses vues. »

Avant la modification du cabinet, le ministère s'occupait d'obtenir des élections favorables; le mouvement ministériel accompli, il se livra tout entier à ce soin.

Chaque ministre fit sa circulaire; chaque directeur-général la répéta à ses subordonnés; chaque agent secondaire la transmit aux employés inférieurs. Cette succession de menaces, de promesses, d'injonctions, pénétrant dans tous les rangs de l'administration, y portait avec la corruption l'effroi, et ne laissait d'autre alternative aux fonctionnaires que de perdre leurs emplois, les moyens d'existence de leurs familles, ou de manquer à leurs devoirs envers le pays en secondant un ministère qui le trahissait. M. de Montbel, dans ses circulaires adressées aux agents des finances, disait : « Si en retour de la confiance que le gouvernement du roi lui témoigne, un fonctionnaire public refusait d'unir ses efforts aux siens et se mettait en opposition avec lui, il briserait lui-même les liens qui l'attachent à l'administration, et n'en devrait plus attendre qu'une sévère justice. »

M. Peyronnet ajoutait à ces paroles menaçantes un système organisé de délation : « A l'égard des fonctionnaires, vous me donnerez sur leur conduite, disait-il aux préfets, des rensei-

[1] Ce même rapport contient des fragments de lettres intimes de M. de Chantelauze qui expriment combien il avait de la répugnance à entrer dans un pareil ministère; il y fut en quelque sorte contraint par la volonté personnelle de Charles X et de son fils.

gnements confidentiels; je ne les ferai connaître qu'à leurs ministres respectifs, qui prendront à leur égard les mesures que leur dictera leur prudence. »

En effet, M. Peyronnet s'empare de la direction des élections; sa correspondance devient d'une effrayante activité : il excite, il aiguillonne les autres ministres, ses collègues. Il leur dénonce les fonctionnaires timides, afin qu'ils soient encouragés, les tièdes, afin qu'ils soient admonestés et changés de résidence; et enfin ceux qui paraissent peu disposés à voter pour le ministère, *pour que justice en soit promptement faite*.

« La commission, a dit le rapporteur, M. Béranger, a parcouru cette correspondance de la haute administration avec ses agents et des agents avec l'administration : le sentiment qu'elle a éprouvé est celui d'un dégoût profond, lorsqu'elle a vu le degré de perversité du ministère et le degré d'avilissement dans lequel un grand nombre de fonctionnaires de tous les ordres sont tombés : elle n'hésite pas à le reconnaître; c'en était fait de la morale publique parmi nous, si cet odieux système se fût prolongé : qu'il en reste au moins cette grande leçon; que tôt ou tard tous les faits sont connus, tous les actes jugés, et que celui qui a manqué à sa conscience ou à ses devoirs finit toujours par recevoir la punition de sa faiblesse. »

Il ne faut pas oublier d'ajouter aux faits dévoilés par le rapport de M. Béranger que le clergé ne se mêla que trop des affaires temporelles du royaume: il employa partout les moyens d'influence que lui donnaient les congrégations pour intervenir dans les élections et pour appuyer les projets contre-révolutionnaires du gouvernement : un grand nombre d'évêques firent des mandements à ce sujet; mais le ministère avait bien moins sollicité les prières des prélats que leur appui politique. Néanmoins, ce fut à peu près à cette époque, qu'eut lieu à Paris, la fameuse procession pour la translation des reliques de Saint-Vincent-de-Paule; procession où figurèrent trois à quatre mille prêtres, lévites ou pères des écoles chrétiennes, auxquels s'étaient joints une foule de personnages couverts de broderies et de décorations. La population de Paris se montra plus étonnée qu'édifiée par le spectacle qu'on offrait à ses yeux, et l'Archevêque ordonnateur en fut pour un procès scandaleux que lui attira, plus tard, le non paiement de la châsse qu'il avait fait faire pour éblouir le peuple.

A tous ces moyens d'influence et de corruption, les ministres ne craignirent point d'ajouter un acte de la plus haute importance : ils firent descendre le roi lui-même dans l'arène des élections, et engagèrent la couronne dans un combat personnel avec chaque électeur. Quelques jours avant celui fixé pour la réunion des colléges, Charles X adressa aux Français la proclamation suivante, qui fut l'objet des critiques les plus vives de la part des journaux libéraux.

« Français, disait le roi; la chambre des députés a méconnu mes intentions. J'avais droit de compter sur son concours pour faire le bien que je méditais : elle me l'a refusé ! comme père de mon peuple, mon cœur s'en est affligé; comme roi, j'en ai été offensé. J'ai prononcé la dissolution de cette chambre.

» Français, votre prospérité fait ma gloire; votre bonheur est le mien. Au moment où les colléges électoraux vont s'ouvrir sur tous les points du royaume, vous écouterez la voix de votre roi.

» Maintenir la charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées, a été et sera toujours le but de mes efforts.

» Mais pour atteindre ce but, je dois exercer librement et faire respecter les droits sacrés qui sont l'apanage de ma couronne.

» C'est en eux qu'est la garantie du repos public et de vos libertés. La nature du gouvernement serait altérée, si de coupables atteintes affaiblissaient mes prérogatives; je trahirais mes serments si je les souffrais.....

» Rassurez-vous donc sur vos droits; je les confonds avec les miens, et les protégerai avec une égale sollicitude.

» Ne vous laissez pas égarer par le langage insidieux des ennemis de votre repos. Repoussez d'indignes soupçons et de fausses craintes, qui ébranleraient la confiance publique et pourraient exciter de graves désordres. Les desseins de ceux qui propagent ces craintes échoueront, quels qu'ils soient, devant mon immuable résolution. Votre sécurité, vos intérêts ne seront pas plus compromis que vos libertés; je veille sur les uns comme sur les autres.

» Électeurs, hâtez-vous de vous rendre dans vos colléges. Qu'une négligence répréhensible ne les prive pas de votre présence! Qu'un même sentiment vous anime, qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre roi qui vous le demande; c'est un père qui vous appelle.

» Remplissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

Jamais on n'avait vu un plus grand oubli des formes constitutionnelles; jamais on n'avait mis dans la bouche du roi un langage plus propre à lui aliéner l'opinion. Aussi les citoyens de toutes les classes, menacés dans leurs plus chers intérêts, se disposèrent-ils à défendre avec les armes de la loi les aggressions d'un pouvoir qui semblait redouter tout ce qu'il y avait d'indépendant, de

noble, de généreux dans la nation. L'influence de la presse libérale et des associations était trop puissante pour ne pas faire tourner toutes les combinaisons ministérielles au profit de la cause populaire [1]. Déjà les électeurs des départements avaient été invités à célébrer par des banquets et des ovations le retour des députés qui avaient voté la fameuse adresse. Des cavalcades, des festins, des sérénades eurent lieu partout où arriva quelqu'un des *deux cent vingt-un*; et ces démonstrations, que l'autorité essaya vainement de réprimer dans quelques villes, servirent à tenir les électeurs et les populations en haleine, en attendant les élections générales.

Quand l'ordonnance de convocation des colléges parut, les libéraux se trouvaient en mesure d'entrer en lutte. Les électeurs du parti national avaient montré beaucoup de zèle à assurer leurs droits et à écarter les intrus que les préfets avaient voulu faire entrer dans les colléges. La société de Paris *Aide-toi le ciel t'aidera* n'avait négligé aucune des instructions nécessaires pour assurer le triomphe du parti qu'elle représentait : la liste des candidats avait été envoyée dans chaque arrondissement, et l'on y recommandait surtout la réélection des *deux cent vingt-un* qui avaient eu le courage de voter la dernière adresse.

De son côté, le ministère venait aussi d'indiquer ses sympathies par la nomination des présidents des colléges électoraux, et ces choix portaient sur quatre-vingt-onze des anciens députés qui avaient voté contre cette adresse, et sur beaucoup de royalistes qui, dans les précédentes assemblées, avaient fait partie des *trois cents* députés devoués au ministère Villèle.

Les deux partis, celui de la cause nationale et celui du ministère Polignac, allaient se rendre sur le champ de bataille électoral, quand parut une ordonnance qui ajournait d'une vingtaine de jours les élections dans vingt départements. Le ministère, affectant la plus grande impartialité relativement aux difficultés en matière d'élections dont les cours royales étaient saisies, arrêta que les colléges de ces départements ne nommeraient leurs députés que lorsque ces difficultés seraient vidées, prétextant qu'il voulait ainsi donner aux électeurs les moyens de faire valoir leurs droits. Mais on ne se méprit pas aux véritables motifs qui avaient dicté cette mesure inouïe et propre à surprendre la France au moment où les citoyens quittaient leurs foyers pour se rendre à leurs colléges respectifs : les vingt départements dont on ajournait les élections étaient précisément ceux qui s'étaient le plus signalés par l'indépendance de leurs choix, et le ministère, dans ses calculs machiavéliques, n'avait eu pour but réel que de les empêcher de prendre l'initiative des élections, et d'exercer une sorte d'entraînement sur les autres départements qu'on regardait comme moins hostiles au cabinet.

Malgré toutes ces honteuses manœuvres, le ministère eut la douleur d'apprendre que les premières élections, celles du 22 et du 24 juin, lui avaient été beaucoup plus défavorables qu'à aucune autre époque : sur cent quatre-vingt-dix-huit députés élus par les colléges d'arrondissement non ajournés, l'opposition avait obtenu *cent dix* réélections des *deux cent vingt-un* et *trente-un* libéraux plus ou moins prononcés. C'était plus des deux tiers de ses candidats; tandis que le gouvernement n'avait pu en obtenir que *cinquante-sept*, parmi lesquels quarante seulement de ceux qui avaient voté contre l'adresse.

C'était une grande défaite; mais le ministère se flattait encore de pouvoir la réparer dans les cinquante-neuf colléges du double vote. Il n'y obtint qu'une majorité inférieure à celle qu'il y avait toujours eue.

Restaient les élections des vingt départements ajournés. Le cabinet regardait comme un grand bonheur de pouvoir annoncer, dans l'intervalle, la nouvelle de la prise d'Alger. Ses espérances se réalisèrent, et il se crut en droit de braver l'opinion publique.

L'expédition avait mis à la voile du 25 au 27 du mois de mai : elle était formidable et propre à faire non seulement la conquête de l'Algérie, mais encore celle de toute l'Afrique [1]. Dès le 29, l'expédition était en vue d'Alger; mais le mauvais temps la força de reprendre le large et d'aller chercher un abri sous le vent des îles Baléares ou dans la baie de Palma. Ce ne fut que le 10 juin que l'amiral Duperré put se remettre en route. Le 23 juin, il était à deux lieues d'Alger : La flotte défila devant la ville et se dirigea vers la baie de Sidi-Ferruch, lieu choisi pour le débarquement de l'armée. Une partie des troupes y fut mise à terre dans la journée du 14, sans éprouver d'au-

[1] L'opinion était tellement hostile au ministère, qu'elle fit peser sur lui l'accusation la plus grave, celle d'être le promoteur des incendies qui désolaient dans ce moment plusieurs contrées, et notamment la Normandie, où ce crime effrayant semait partout l'épouvante et l'irritation.

[1] Elle se composait de onze vaisseaux de ligne, vingt-trois frégates, sept corvettes de guerre, vingt-six bricks, vingt-six corvettes de charge ou bombardes, sept bateaux à vapeur, en tout environ cent trois bâtiments de guerre; trois cent soixante-dix-sept navires de transport, cent quarante bateaux catalans, cinquante-cinq chalans et trente bateaux plats ou radeaux; la marine militaire seulement y comptait vingt-sept mille marins. L'armée de terre se composait de trente-sept mille cinq cent sept hommes de toutes armes; elle avait cent quatre-vingt bouches à feu de siége ou de campagne, et un immense matériel.

tres difficultés que quelques coups de canon tirés des batteries élevées par les Algériens sur les hauteurs qui couronnent la baie. Dans la journée, le feu des Arabes étant devenu inquiétant, ordre fut donné à la première division de tourner les batteries et d'en expulser les Algériens : ce qui fut exécuté avec résolution.

Le général du génie Valazé traça alors une ligne de retranchements propre à fermer, du côté de la terre, la presque-île de Sidi-Ferruch, et on fit de ce camp retranché le dépôt général de l'armée pendant les opérations de la campagne. Le 15, toute la ligne d'avant-postes se trouva engagée : des masses d'Arabes, embusqués hors de la portée des fusils européens, ou portés par des chevaux infatigables, firent beaucoup de mal aux Français. Il fallut recommencer le lendemain cette guerre meurtriere et ingrate, et pousser en même temps les travaux de retranchement. La situation de l'armée française était déjà inquiétante, lorsqu'un ouragan mit en danger la flotte. Pendant vingt-quatre heures, la plupart des gros vaisseaux se trouvèrent en état de perdition, tandis que plusieurs transports furent jetés à la côte par la violence du vent de nord-ouest. La pluie, qui tomba par torrents, inonda les tentes, les barraques et le camp tout entier : le moral du soldat en souffrit.

Il fallut sortir de cette situation par une bataille devenue d'autant plus nécessaire que les Arabes recevaient journellement des renforts de Constantine et d'Oran. Cependant, le général en chef restait indécis : il aurait voulu ne livrer cette bataille que lorsque le matériel, qui était resté en arrière, serait arrivé et débarqué. Les Arabes le prévinrent. Le 19 juin, à la pointe du jour, la première colonne des Algériens descendit du plateau où le gendre du dey, Ibrahim, général en chef, avait donné rendez-vous aux Arabes et aux contingents des beys. Leur attaque fut si impétueuse, que rien ne put arrêter leur élan : les janissaires arrivèrent jusqu'à planter leur drapeau au milieu des bivouacs français : pendant longtemps on ne se battit qu'à l'arme blanche. La victoire restait indécise, lorsque la division d'Escars, accourue du camp de Sidi-Ferruch pour soutenir les autres troupes, tourna les Arabes. Ce mouvement décida du succès de la journée de Staoueli. Les janissaires et les milices dûrent se retirer devant la mitraille que vomissait l'artillerie de nouveau modèle, et bientôt les redoutes et le camp d'Ibrahim furent au pouvoir des Français.

Suivant leur habitude, les Arabes se dispersèrent; mais lorsqu'on croyait qu'il n'y avait qu'à marcher sur Alger, on les vit attaquer le nouveau camp des Français. Ils furent encore repoussés, sans que leurs défaites les empêchassent de revenir le lendemain harceler l'avant-garde. Du 24 au 28 juin, ils firent éprouver de grandes pertes aux divisions Berthezène et d'Escars, qui avaient successivement occupé le poste d'honneur.

Cependant, le dernier convoi était enfin arrivé; il portait la grosse artillerie, les chevaux du train, les munitions et le matériel dont on avait besoin pour entreprendre le siége d'Alger. Ce matériel fut débarqué par les marins avec une extrême promptitude. L'armée française se mit en marche sur cette ville; et arriva, toujours en combattant, sur le point culminant au-dessous duquel se trouvaient le fort de l'Empereur, la Casauba, la ville d'Alger et les batteries de la côte. Là, il fallut encore soutenir un combat des plus meurtriers, où le salut de l'armée se trouva un instant compromis.

Les Turcs, ayant été obligés de rentrer dans Alger, et les Arabes se trouvant refoulés sur la côte à l'est de la ville, rien ne s'opposa plus à l'investissement du château de l'Emperour, qu'il fallait réduire avant de pouvoir attaquer la ville par terre. La tranchée fut ouverte et les travaux poussés avec une activité d'autant plus nécessaire que le feu du château faisait journellement éprouver de grandes pertes aux assiégeants.

Pendant qu'on établissait les batteries contre le fort de l'Empereur, l'amiral Duperré faisait une brillante et utile diversion du côté de la mer. Tous les forts maritimes furent attaqués par la flotte entière, qui défila à demi-portée de canon, en tirant des bordées qui jetèrent l'épouvante dans la ville basse. Cette attaque avait principalement pour but d'attirer sur la côte les canonniers algériens, afin de faciliter les travaux du siége.

Enfin, le 4 juillet, à la pointe du jour, toutes les batteries françaises démasquées commencèrent un feu des plus terribles. Les Turcs y répondirent longtemps avec un courage et une constance dont on ne les croyait pas capables. Pendant cinq heures les boulets, les bombes, les obus des Français portèrent la destruction et la mort dans cette redoutable forteresse : on ne voyait plus que décombres et monceaux de cadavres, quand les faibles restes de la garnison se réfugièrent dans la tour, avec la résolution d'y mourir. Mais le dey, apprenant ces tristes détails, ordonna d'évacuer le fort et de le faire sauter, dans l'espoir d'écraser les Français sous ses débris. Les assaillants se préparaient à l'assaut quand une épouvantable détonation se fit entendre. Le château et ses tours n'existaient plus.

Le dey, aveuglé par son opiniâtreté, s'était, dit-on, flatté de l'espoir que le fort de l'Empereur arrêterait les Français jusqu'à la saison des pluies, et qu'alors leur destruction serait facile. Il passa

tout à coup de la plus folle confiance au plus grand abattement : il voyait, en une seule journée, sa puissance renversée ; il se trouvait exposé à tomber lui-même entre les mains de ces chrétiens, auxquels, la veille encore, il prodiguait ses injures et son mépris. Tout était dans une confusion épouvantable ; l'esprit de révolte se manifestait déjà dans la ville. L'orgueil de ce petit tyran dut s'humilier : il envoya des parlementaires au général en chef ; et, après bien des pourparlers, il fut convenu que la ville d'Alger, tous ses forts et batteries seraient remises aux Français, qui, de leur côté, promirent de laisser au dey la vie, sa liberté et ses propriétés personnelles, pour en jouir dans le lieu qu'il choisirait. La même assurance fut donnée à la milice turque : enfin, le général en chef garantit aux habitants de toutes les classes que le libre exercice de leur religion, leurs propriétés, leur commerce, leur industrie seraient inviolablement respectés.

Telles furent les conditions de la capitulation d'Alger ; on eut bien de la peine à les faire ratifier par le divan, et on n'y réussit qu'après plusieurs délibérations des plus orageuses. Les Algériens, encore sous l'impression de la canonnade du matin, se résignèrent. Les hostilités cessèrent sur terre comme sur mer, et le 5 juillet au matin, l'armée française entra dans la ville et prit possession des forts.

La nouvelle de la prise d'Alger arriva à Paris au moment où les colléges des vingt départements ajournés allaient s'assembler. Elle fut célébrée par le parti royaliste de manière à laisser croire qu'il s'agissait de tout autre chose que d'un triomphe remporté sur quelques peuplades barbares : le clergé s'empressa de chanter un *Te Deum* solennel, auquel le roi et sa famille assistèrent. Et, pour que les libéraux ne se méprissent pas sur les intentions de leurs ennemis, l'archevêque s'exprima d'une manière peu équivoque sur la nécessité où se trouvait le roi de persister dans le système adopté depuis quelque temps.

Cependant, on remarqua que la joie officielle ne fut pas partagée par le peuple, et ne s'étendit guère au-delà du cercle de la cour. C'est que chaque citoyen prévoyait que les succès du général Bourmont ne pourraient qu'être funestes aux libertés publiques de la France ; c'est que les lauriers conquis au profit de la restauration ne pouvaient être qu'un sujet d'inquiétudes pour le parti national : et, au milieu de la jubilation du ministère, on ne parlait pas moins ouvertement de faire rendre au cabinet un compte sévère des dépenses que, sans y être autorisé par les chambres, il avait faites pour cette expédition.

Au reste, l'enthousiasme de la cour ne dura pas longtemps. Le lendemain même de la cérémonie du *Te Deum*, et au milieu des fêtes que l'on célébrait à Saint-Cloud en réjouissance de la prise d'Alger, le roi, le ministère et la cour eurent le chagrin d'apprendre que les choix des électeurs de Paris s'étaient portés, à une majorité des sept huitièmes des voix, sur les candidats regardés comme les plus hostiles au système. Et comme le résultat des élections des dix-neuf autres départements fut à peu près le même, le gouvernement fut stupéfait.

En résumé, les nouvelles élections venaient de donner deux cent soixante-dix députés libéraux, tandis que le ministère n'avait pu réunir que cent quarante-cinq voix dévouées ; et, ce qu'il y avait de plus mortifiant pour lui, c'est que deux cent deux votants de l'adresse avaient été réélus, pendant qu'il n'avait pu obtenir que quatre-vingt-neuf des cent quatre-vingt-un opposants recommandés par le gouvernement aux colléges du double vote.

Devant un vœu public si généralement, si manifestement exprimé, un autre ministère n'eût pas balancé sur le parti qu'il avait à prendre ; sa retraite eût été l'accomplissement de l'une des conditions les plus nécessaires au gouvernement représentatif : il s'y fut soumis ; mais cette retraite eût, comme en 1827, fait ajourner encore des projets qu'on était impatient de réaliser ; et on ne voulait pas laisser échapper une occasion si favorable. Il fut donc arrêté qu'on ferait tête à l'orage, qu'on braverait la nation, qu'on violerait la charte, les lois, et qu'on jetterait le pays dans les perturbations plutôt que de céder. Ce pouvoir occulte, mystérieux, qui dirigeait les plans de la contre-révolution, et dont les combinaisons avaient toujours précédé les délibérations du conseil, se mit à l'œuvre, et arrêta invariablement ses moyens d'exécution [1].

[1] Ni le rapport de M. Béranger ni celui de M. Bastard, ni même le procès des ministres de Charles X, n'ont pu établir qu'il y eût eu un complot organisé de longue main contre le gouvernement constitutionnel de la France. Mais ce complot n'en a pas moins existé, et on ne peut mettre en doute qu'il n'ait été tramé à Londres entre Wellington, les ministres des cours du nord et M. de Polignac. Le ministère du 8 août a été le premier chaînon dont les conspirateurs contre les restes des libertés dont les Français jouissaient encore se sont servis. Depuis lors, ils ont toujours marché droit à leur but ; et dès qu'ils ont rencontré un obstacle, ils l'ont franchi aussitôt. Ainsi, la résistance de la chambre des députés a été brisée par la prorogation. Quand le duc d'Angoulême se crut assuré du succès de l'expédition d'Alger, sur laquelle le ministère Polignac fondait tant d'espérances, il courut à Paris assurer qu'on pouvait tout tenter ; et la dissolution de la chambre fut prononcée dès le lendemain. Deux ministres n'ayant pas voulu s'associer aux actes que le gouvernemnt méditait, ils furent éliminés du conseil et remplacés par les hommes les plus propres à seconder les vues des conspirateurs. Dès lors tout fut mis en œuvre pour obtenir des élections favorables. Mais le ministère ayant été désappointé de ce côté, il se crut assez fort pour

Dès-lors, on ne s'occupa plus dans le conseil que des dispositions à prendre pour réaliser le développement de ce qu'un des affidés de M. Polignac appelait la *pensée du huit août*. L'idée des ordonnances, au moyen desquelles on voulait casser les élections, enchaîner la presse et établir un nouveau système électoral, y fut débattue; et, si elle rencontra quelques répugnances, la *volonté immuable* qui présidait le conseil les surmonta facilement. Personne, dans le ministère, n'élevait des doutes sur l'étendue des droits que l'art. 14 de la charte donnait à la couronne, personne ne doutait que le roi ne pût modifier, par ordonnances, les lois du pays, lorsque leur conservation compromettait la royauté.

La mesure étant reconnue légitime, chacun prépara son contingent : l'un rédigea l'ordonnance de dissolution [1]; l'autre se chargea du rapport contre la liberté de la presse [2]; celui-ci s'occupa du nouveau système d'élection [3] : un quatrième, embrassant le coup d'état dans tous ses rapports, se chargea des précautions militaires, et se mit en relation avec le général auquel fut confié le commandement de Paris [4].

Après plusieurs séances, sur lesquelles il fut gardé le plus grand secret, toutes les dispositions propres à compléter le système du 8 août furent enfin arrêtées. Ces mesures consistaient :

En une ordonnance prononçant la dissolution de la chambre avant qu'elle eut été réunie; genre d'attentat qui, dirigé contre la représentation nationale, tendait à la détruire, puisque la couronne s'attribuait un droit que la charte ne lui donnait pas, celui de casser les opérations des colléges.

En une autre ordonnance qui annulait nos lois électorales, et leur substituait un autre système, monument de déception, et on pourrait dire de folie, car il y avait folie à espérer qu'une nation intelligente et éclairée consentirait à s'y soumettre. Par ce système, le nombre des députés était réduit de 430 à 258. Les colléges d'arrondissement se bornaient à présenter des candidats; les colléges des départements n'étaient tenus de choisir que la moitié des députés parmi ces candidats. La violation du secret des votes était consacrée; enfin la formation des listes, privée de l'intervention salutaire des cours royales, était entièrement confiée à l'arbitraire de l'administration. Tel était le système électoral que le ministère Polignac avait la prétention d'imposer à la France [1].

Une troisième ordonnance convoquait les nouvaux colléges électoraux pour les 16 et 18 septembre, et les chambres pour le 28 du même mois. Mais comme toutes ces mesures auraient été sans effet si la presse périodique avait pu les discuter, une quatrième ordonnance révoquait les lois qui consacraient la liberté de la presse. On imposait a tout journal l'obligation de ne paraître qu'avec autorisation; et on ajoutait à cette rigueur le principe de la plus odieuse des spoliations; on déclarait que les presses et les caractères des journaux surpris en contravention seraient saisis ou *mis hors de service*.

Enfin, l'établissement des cours prévôtales devait compléter ce système de contre-révolution : des ordres avaient déjà été donnés dans divers départements pour les organiser [2].

Après avoir combiné l'ensemble de ce coup d'état, le cabinet jugea nécessaire de faire précéder ces mesures extraordinaires par une sorte d'exposé des motifs, sous la forme de rapport au roi. Ce document, qui n'est autre chose qu'un violent manifeste contre la presse périodique, tendait à démontrer que les journaux n'avaient jamais exercé que la plus funeste influence. « A toutes les époques, disait M. de Chantelauze, la presse périodique n'a été et il était dans sa nature de n'être qu'un instrument de discorde et de sédition » et il ajoutait plus loin : « contre tant de maux enfantés par la pressse périodique, les lois et la justice sont réduites à confesser leur impuissance..... D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême (celui que les royalistes attribuaient au roi en vertu de l'art 14) : le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées [1]. »

casser les élections, et procéder à son grand coup d'état. Il comptait sur l'appui de l'armée qui venait de conquérir Alger; il comptait sur les camps de Saint-Omer et de Lunéville; il comptait sur la force brutale des baïonnettes; heureusement pour la liberté, il oublia de calculer les effets de la résistance de tout une nation qui supportait si impatiemment la domination de la famille qu'elle avait déjà chassée deux fois.

[1] M. Peyronnet. — [2] M. de Chantelauze. — [3] M. Peyronnet. [4] M. de Polignac.

[1] « On va jusqu'à nommer les hommes qui devaient en faire partie, dit M. Béranger dans son rapport à la chambre des députés. Votre commission, à cet égard, n'a recueilli que des indices : à la chancellerie tout a été détruit. Dans les départements, divers procureurs-généraux ont déclaré que leurs prédécesseurs, en quittant leurs parquets, avaient anéanti tout ce qui pouvait compromettre, soit eux-mêmes, soit la précédente administration. »

[2] Voyez, aux pièces justificatives qui se trouvent à la fin de ce volume, le texte de ces ordonnances et du rapport qui les précéda. Ces pièces appartiennent à l'histoire du gouvernement dit représentatif en France.

[3] A la suite de ces ordonnances, contre-signées par les six ministres présents à la délibération, il en existait une cinquième qui appelait aux délibérations du conseil d'état plusieurs royalistes éloignés sous le ministère Martignac à cause de l'exagération de leurs opinions : c'étaient MM. Delaveau, ancien préfet de police; de Vaublanc, Dudon, Forbin des Is-

Tout ce code contre-révolutionnaire avait été médité, délibéré, rédigé dans le plus grand secret; mais rien n'avait été négligé pour en assurer le succès. Toutes les précautions militaires que les circonstances pouvaient exiger avaient été prises même par avance[1] : On avait préparé les mesures les plus énergiques pour assurer, par la force des baïonnettes, l'exécution des ordonnances, et il paraît même que, pour prendre ces mesures, le président du conseil s'était passé de la participation de ses collègues : ce fut M. de Polignac seul qui confia au duc de Raguse le commandement supérieur des troupes de la 1re division.

Le 25 juillet 1830, jour à jamais mémorable dans nos fastes, furent signées par les six ministres présents au conseil et datées les célèbres ordonnances, œuvre des conspirateurs contre les peuples. A onze heures du soir de ce même jour, M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur*, reçut l'invitation de se rendre chez le garde-des-sceaux, où se trouvait aussi le ministre des finances, M. de Montbel. Le garde-des-sceaux remit les ordonnances à M. Sauvo, lui dit de les reconnaître et d'en donner reçu. En les feuilletant et en parcourant rapidement ce qu'elles renfermaient, il fut difficile à M. Sauvo de cacher son émotion. *Eh bien!* lui dit M. de Montbel qui avait remarqué son trouble, *Eh bien!... — Monseigneur*, lui répondit le digne rédacteur du Moniteur, *que Dieu sauve le roi, que Dieu sauve la France!* Un long silence succéda à ce court et expressif dialogue. Mais lorsque M. Sauvo se leva pour se retirer, M. de Montbel le retint et voulut savoir son opinion. « *Parlez*, lui dit-il, *parlez!* » — « J'ai 57 ans, dit M. Sauvo en se retournant; j'ai vu toutes les journées de la Révolution, et je me retire avec une profonde terreur des nouvelles commotions. »

Quatre jours après, les coupables ministres de Charles X se cachaient dans les entrailles de la terre pour dérober leur tête à la vindicte publique, leurs complices s'étaient dispersés comme une vile poussière devant le souffle du peuple; leurs satellites, honteux et découragés, jetaient leurs armes fratricides. Le trône des rois de France s'était écroulé avec fracas : Charles X et sa famille, errants et poursuivis, entendaient partout la voix tonnante de la révolution leur reprocher le sang précieux qu'ils avaient fait couler; la légitimité était foulée aux pieds, et la souveraineté du peuple proclamée comme le seul pouvoir légitime. Le peuple français avait reconquis ses droits, sa dignité, sa puissance, ses glorieuses couleurs : il était de nouveau l'arbitre des rois, qui tremblaient en sa présence : il se crut délivré de tous ses ennemis; il se crut libre, et se livra sans méfiance aux caresses des traîtres; il s'endormit au milieu d'eux : quand il voulut se réveiller, ceux qui le flattaient tant la veille avaient muselé, garrotté, enchaîné l'indomptable, mais trop confiant, trop généreux lion de juillet.

sarts, de Frénilly; Franchet, ex-directeur-général de la police, de Castel-Bajac, Sirieys-Mayrinhac, Cornet d'Incourt, de Villebois, de Formon, de Conny, etc.

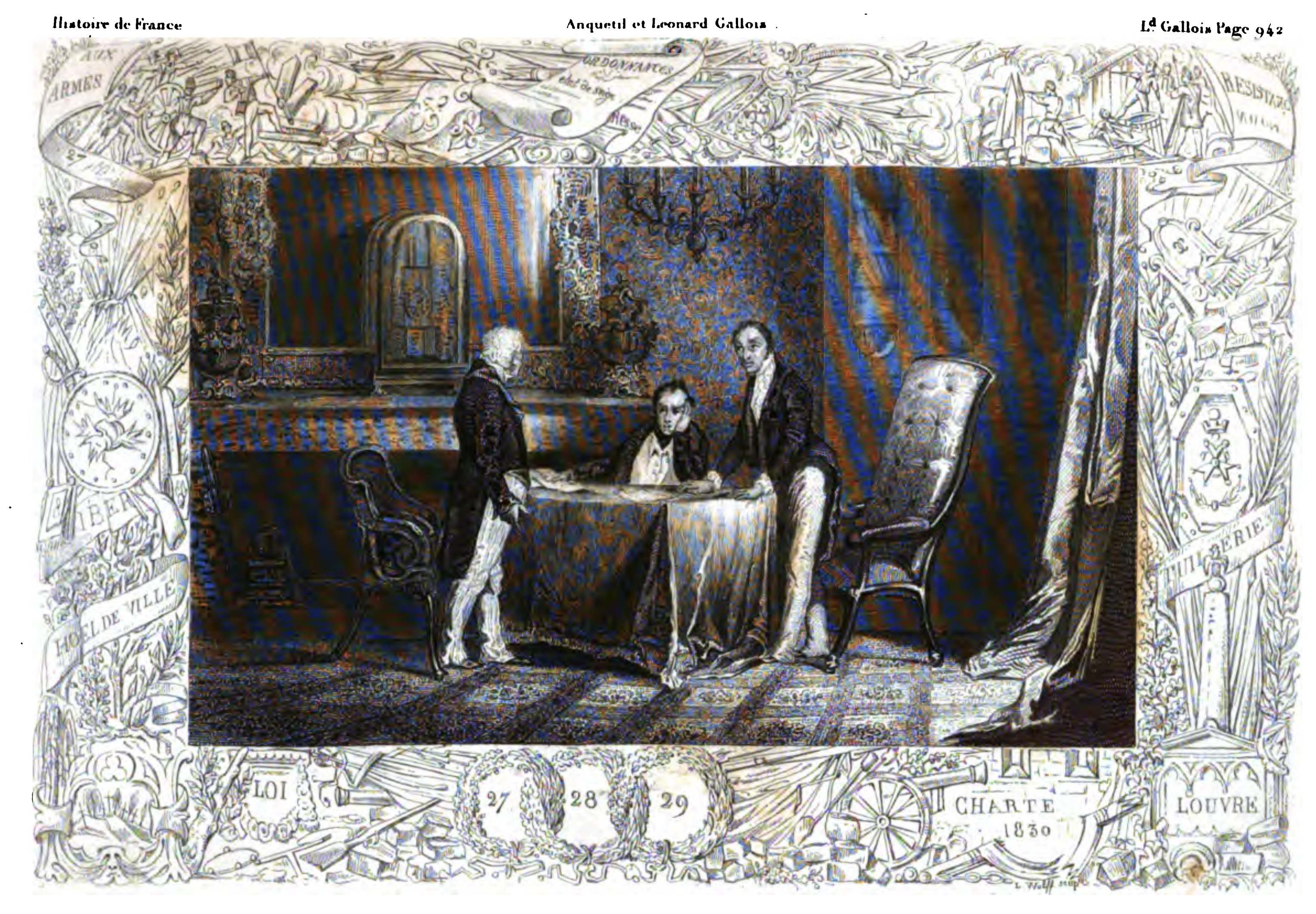
[1] Voyez l'ordre du jour du 20 juillet, transmis confidentiellement aux chefs de corps par le major-général de service, qui était alors le maréchal Marmont.

FIN.

Je termine ici l'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830. La tâche que je me suis imposée est remplie; la pousser plus loin ce serait entreprendre une œuvre bien difficile à exécuter aujourd'hui. Si j'eusse abordé la grande révolution des trois immortelles journées qui suivirent les ordonnances du 25 juillet, je me serais trouvé dans la nécessité d'en dire les deplorables résultats, et c'eut été trop peu de ces trois jours de dévouement, d'abnégation, d'enthousiasme, de courage, de gloire, de désintéressement, de grandeur du peuple, à opposer aux sept années d'égoïsme, de défections, de cupidité, de trahisons, de servilité, de bassesses, de lâchetés qui les ont suivies : il faut attendre que le souffle salutaire de la liberté ait purifié la sentine de corruption dans laquelle les doctrinaires et leurs amis nous ont plongés.

Paris, août 1837.

LÉONARD GALLOIS.



COUP D'ÉTAT DU 25 JUILLET.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Voici les articles patents du célèbre traité de Campo-Formio, conclu entre le général Bonaparte, pour la République Française, et MM. Cobenzel, Meerveldt, Degelmann, pour l'Autriche; et Gallo.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura à l'avenir et pour toujours une paix solide et inviolable entre S. M. l'empereur des Romains, roi de Hongrie et de Bohême, ses héritiers et successeurs, et la république française. Les parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles et leurs états une parfaite intelligence; sans permettre dorénavant que, de part ni d'autre, on commette aucune sorte d'hostilité ou par terre ou par mer, pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être; et on évitera soigneusement tout ce qui pourrait altérer à l'avenir l'union heureusement établie. Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudraient porter quelque préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

ART. II.

Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, les parties contractantes feront lever tout séquestre mis sur les biens, droits et revenus des particuliers résidant sur les territoires respectifs et les pays qui y sont réunis, ainsi que des établissements publics qui y sont situés : elles s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers et établissements publics, et à payer ou rembourser toutes rentes constituées à leur profit sur chacune d'elles.

Le présent article est déclaré commun à la république cisalpine.

ART. III.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la république française, à tous ses droits et titres sur les ci-devant provinces belgiques, connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens. La république française possédera ce pays à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, et avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

ART. IV.

Toutes les dettes hypothéquées avant la guerre sur le sol des pays énoncés dans les articles précédents, et dont les contrats seront revêtus des formalités d'usage, seront à la charge de la république française. Les plénipotentiaires de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, en remettront l'état, le plus tôt possible, au plénipotentiaire de la république française, et avant l'échange des ratifications, afin que, lors de l'échange, les plénipotentiaires des deux puissances puissent convenir de tous les articles explicatifs ou additionnels au présent article, et les signer.

ART. V.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, consent à ce que la république française possède en toute souveraineté les îles ci-devant vénitiennes du Levant; savoir : Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo, et autres îles en dépendant, ainsi que Butrinto, Larta, Vonizza, et en général tous les établissements ci-devant vénitiens en Albanie, qui sont situés plus bas que le golfe de Lodrindo.

ART. VI.

La république française consent à ce que S. M. l'empereur et roi possède en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés; savoir : l'Istrie, la Dalmatie, les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les

pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'empereur et roi, la mer Adriatique, et une ligne qui partira du Tyrol, suivra le torrent en avant de la Gardola, traversera le lac de Garda jusqu'à la Cise; de là une ligne militaire jusqu'à San-Giacomo, offrant un avantage égal aux deux parties, laquelle sera désignée par des officiers de génie nommés de part et d'autre avant l'échange des ratifications du présent traité. La ligne de limite passera ensuite entre l'Adige à San-Giacomo, suivra la rive gauche de cette rivière jusqu'à l'embouchure du canal Blanc, y compris la partie de Porto-Legnano qui se trouve sur la rive droite de l'Adige, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises. La ligne se continuera par la rive gauche du canal Blanc, la rive gauche du Tartaro, la rive gauche du canal dit la Polisella, jusqu'à son embouchure dans le Pô, et la rive gauche du grand Pô jusqu'à la mer.

ART. VII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, renonce à perpétuité, pour elle, ses successeurs et ayant-cause, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ces droits, que sadite majesté pourrait prétendre sur les pays qu'elle possédait avant la guerre, et qui font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

ART. VIII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, reconnaît la république cisalpine comme puissance indépendante.

Cette république comprend la ci-devant Lombardie autrichienne, le Bergamasque, le Bressan, le Crémasque, la ville et forteresse de Mantoue, le Mantouan, Peschiera, la partie des états ci-devant vénitiens, à l'ouest et au sud de la ligne désignée dans l'article VI, pour la frontière des états de sa majesté l'empereur en Italie; le Modénois, la principauté de Massa et Carrara, et les trois légations de Bologne, Ferrare et la Romagne.

ART. IX.

Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il sera accordé à tous les habitants et propriétaires quelconques main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu entre sa majesté impériale et royale et la république française, sans qu'à cet égard ils puissent être inquiétés dans leurs biens et personnes. Ceux qui à l'avenir voudraient cesser d'habiter lesdits pays, seront tenus d'en faire la déclaration trois mois après la publication du traité définitif; ils auront le terme de trois ans pour vendre leurs biens meubles, immeubles, ou en disposer à leur volonté.

ART. X.

Les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, porteront à ceux auxquels ils demeureront, les dettes hypothéquées sur leur sol.

ART. XI.

La navigation de la partie des rivières et canaux servant de limites entre les possessions de S. M. l'empereur roi de Bohême et de Hongrie, et celles de la république cisalpine, sera libre, sans que ni l'une ni l'autre puissance puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre, ce qui n'exclut pas les précautions nécessaires à la sûreté de la forteresse de Porto-Legnano.

ART. XII.

Toutes ventes ou aliénations faites, tous engagements contractés, soit par les villes, soit par le gouvernement ou les autorités civiles et administratives des pays ci-devant vénitiens, pour l'entretien des armées allemandes et françaises, jusqu'à la date de la signature du présent traité, seront confirmés et regardés comme valides.

ART. XIII.

Les titres domaniaux et archives des différents pays cédés ou échangés par le présent traité, seront remis, dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, aux puissances qui en auront acquis la propriété. Les plans et cartes des forteresses, villes et pays que les puissances contractantes acquièrent par le présent traité, leur seront fidèlement remis.

Les papiers militaires et registres pris dans la guerre actuelle aux états-majors des armées respectives, seront pareillement rendus.

ART. XIV.

Les deux parties contractantes, également animées du désir d'écarter tout ce qui pourrait nuire à la bonne intelligence heureusement établie entre elles, s'engagent, de la manière la plus solennelle, à contribuer de tout leur pouvoir au maintien de la tranquillité intérieure de leurs états respectifs.

ART. XV.

Il sera conclu incessamment un traité de commerce établi sur des bases équitables, et telles, qu'elles assurent à sa majesté l'empereur, roi de Bohême et de Hongrie, et à la république française, des avantages égaux à ceux dont jouissent, dans les états respectifs, les nations les plus favorisées.

En attendant, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies dans l'état où elles étaient avant la guerre.

ART. XVI.

Aucun habitant de tous les pays occupés par les armées autrichiennes et françaises ne pourra être poursuivi ni

recherché, soit dans sa personne, soit dans ses propriétés, à raison de ses opinions politiques ou actions civiles, militaires et commerciales, pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances.

ART. XVII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, ne pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ses ports, pendant le cours de la présente guerre, plus de six des bâtiments armés en guerre appartenant à chacune des puissances belligérantes.

ART. XVIII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgaw, qu'il possèdera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modénois.

ART. XIX.

Les biens onciers et personnels non aliénés de leurs altesses royales l'archiduc Charles et l'archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la république française, leur seront restitués, à la charge de es vendre dans l'espace de trois mois.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels de son altesse royale l'archiduc Ferdinand, dans le territoire de la république cisalpine.

ART. XX.

Il sera tenu à Rastadt un congrès uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de ceux de la république française, pour la pacification entre ces puissances. Ce congrès sera ouvert un mois après la signature du présent traité, ou plus tôt, s'il est possible.

ART. XXI.

Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre, et les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auraient pas été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de la signature du présent traité

ART. XXII.

Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre, qui ont eu lieu dans les états respectifs des puissances contractantes, cesseront à dater du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

ART. XXIII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, conserveront entre elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que celui qui a été constamment observé avant la guerre.

Sadite majesté et la république cisalpine auront entre elles le même cérémonial d'étiquette que celui qui était en usage entre sadite majesté et la république de Venise.

ART. XXIV.

Le présent traité de paix est déclaré commun à la république batave.

ART. XXV.

Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, dans l'espace de trente jours, à dater d'aujourd'hui, ou plus tôt, si faire se peut; et les actes de ratification en due forme seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, près d'Udine, le 17 octobre 1797 (26 vendémiaire an VI de la république, une et indivisible.)

Signé: BONAPARTE; le marquis DE GALLO; LOUIS, comte de COBENZEL; le comte de MEERVELDT général-major, le baron DE DEGELMANN.

•••••••

PIÈCE C. (Voir pag. 536).

ARTICLES SECRETS,

OU

CONVENTION ADDITIONNELLE DU TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO,

Du 26 Vendémiaire an VI.

ARTICLE PREMIER.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, consent que les limites de la république française s'étendent jusqu'à la ligne ci-dessous désignée, et s'engage à employer ses bons offices, lors de la paix avec l'empire germanique, pour que la république française obtienne cette même ligne; savoir :

La rive gauche du Rhin, depuis la frontière de la Suisse, au-dessous de Bâle, jusqu'au confluent de la Nette au-dessus d'Andernach, y compris la tête du pont de Manheim sur la rive gauche du Rhin, et la ville et forteresse de Mayence, l'une et l'autre rive de la Nette, depuis son embouchure jusqu'à sa source, près de Bruch; de là une ligne passant par Senscherode et Borley jusqu'à Kerpen, et de cette ville à Udelhofen, Blanfienheim, Marmagen, Jactenigt, Cale, Gemund, et compris les arrondissements et banlieues de ces communes; puis les deux rives de l'Olff jusqu'à son embouchure dans la Roër; les deux rives de la Roër, en y comprenant Heimbach, Nideggen, Duren et Juliers, avec leurs arrondis-

sements et banlieues, ainsi que les villages riverains et leur arrondissement, jusqu'à Limnich; de là une ligne passant Roffens et Thalens, Dalen, Hilas, Padermod, Laterforst, Radenberg, Haversloo, s'il se trouve dans la direction de la ligne, Auderheide, Alderkirchen, Wambach, Herrigen et Gobray, avec la ville de Vanloo et son arrondissement; et si, malgré les bons offices de S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, l'empire germanique ne consentait pas à l'acquisition par la république française de la ligne de limite ci-dessus désignée, S. M. l'empereur et roi s'engage formellement à ne fournir à l'armée d'empire que son contingent, qui ne pourra être employé dans les forteresses, sans que par-là il soit porté aucune atteinte à la paix et à l'amitié qui viennent d'être établies entre sadite majesté et la république française.

ART. II.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, emploiera également ses bons offices lors de la pacification avec l'empire germanique,

1° Pour que la navigation du Rhin soit libre pour la république française et les sujets de l'empire situés sur la rive droite de ce fleuve, depuis Huningue jusqu'à son entrée dans le territoire de la république batave;

2° Pour que le possesseur de la partie allemande opposée à l'embouchure de la Moselle ne puisse jamais, ni sous aucun prétexte que ce soit, s'opposer à la libre navigation des barques, bateaux et autres bâtiments hors de l'embouchure de cette rivière;

3° Pour que la république française ait la libre navigation de la Meuse, et que les péages et autres droits qui pourraient se trouver établis depuis Vanloo jusqu'à son entrée dans la république batave soient supprimés.

ART. III.

S. M. I. et R. renonce, pour elle et ses successeurs, en faveur de la république française, à la souveraineté et propriété du comté de Falkenstein et ses dépendances.

ART. IV.

Les pays que S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, doit posséder en vertu de l'article VI du traité patent définitif signé aujourd'hui, serviront de compensation pour les pays auxquels elle a renoncé par les articles III et VII patents du traité, et par l'article précédent.

Cette renonciation n'a de valeur qu'autant que les troupes de S. M. I. et R. occuperont les pays qu'elle acquiert par l'article susdit.

ART. V.

La république française emploiera ses bons offices pour que S. M. l'empereur acquière en Allemagne l'archiduché de Salzbourg, et la partie du cercle de Bavière située entre l'archevêché de Salzbourg, la rivière de l'Inn et de Salzas, et le Tyrol, y compris la ville de Vasserbourg, sur la rive droite de l'Inn, avec l'arrondissement d'un rayon de trois mille toises.

ART. VI.

S. M. I. et R. cédera, à la paix de l'empire, à la république française, la souveraineté et propriété du Frickthal, et de tout ce qui appartient à la maison d'Autriche à la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle, moyennant qu'à la paix susdite S. M. obtienne une compensation en Allemagne, à sa convenance.

La république française réunira lesdits pays à la république helvétique, moyennant les arrangements qu'elles pourraient prendre entre elles, sans porter préjudice à S. M. l'empereur et roi, ni à l'empire.

ART. VII.

Il est convenu entre les deux puissances contractantes que si, lors de la pacification prochaine de l'empire germanique, la république française fait une acquisition en Allemagne, S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, doit également y obtenir un équivalent; et réciproquement, si S. M. I. et R. fait une acquisition de cette espèce, la république française obtiendra un équivalent.

ART. VIII.

Il sera donné une indemnité territoriale au prince de Nassau-Dietz, ci-devant stathouder de Hollande; cette indemnité territoriale ne pourra pas être prise dans le voisinage des possessions autrichiennes, ni dans celui de la république batave.

ART. IX.

La république française n'a point de difficulté à restituer au roi de Prusse ses possessions sur la rive gauche du Rhin; en conséquence, il ne sera question d'aucune acquisition nouvelle pour le roi de Prusse, ce que les deux puissances se garantissent mutuellement.

ART. X.

Si le roi de Prusse consent à céder à la république française et à la république batave de petites portions de son territoire qui se trouvent sur la rive gauche de la Meuse, ainsi que l'enclave du Sevenaer et autres possessions vers l'Yssel, S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, emploiera ses bons offices pour rendre praticables lesdites cessions, et les faire adopter par l'empire germanique.

ART. XI.

S. M. l'empereur ne s'oppose pas à l'usage que la république française a fait des fiefs impériaux en faveur de la république ligurienne.

S. M. l'empereur réunira ses bons offices à ceux de la république française, pour que l'empire germanique renonce aux droits de suzeraineté qu'il pourrait avoir en Italie, et spécialement sur les pays qui font partie des républiques cisalpine et ligurienne, ainsi que sur les fiefs impériaux tels que la Lusignana et tous ceux situés entre la Toscane et les états de Parme, les républiques ligurienne et lucquoise, et le ci-devant Modénois, lesquels fiefs feront partie de la république cisalpine.

ART. XII.

S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française, réuniront leurs bons offices, lors de la pacification de l'empire germanique, pour que les différents princes et états de l'empire qui se trouvent éprouver quelques pertes de territoire et des droits en conséquence des stipulations du présent traité de paix, ou enfin par suite du traité à conclure avec l'empire germanique, et particulièrement les électeurs de Mayence, Trèves et de Cologne, l'électeur palatin de Bavière, le duc de Wurtemberg et Teck, le margrave de Bade, le duc de Deux-Ponts, les landgraves de Hesse-Cassel et de Darmstadt, les princes de Nassau-Sarbruck, de Salm-Kyrbourg, Lowenstein-Wertheim et de Viedrunkel, et le comte de la Leyen, obtiennent en Allemagne des indemnités convenables, qui seront réglées d'un commun accord avec la république française.

ART. XIII.

Les troupes de S. M. l'empereur évacueront, vingt jours après l'échange des ratifications du présent traité, la ville et forteresse de Mayence, Ehrenbreistein, Philipsbourg, Manheim, Kœnigstein, Ulm et Ingolstadt, ainsi que tout le territoire appartenant à l'empire germanique, jusqu'à ses états héréditaires.

ART. XIV

Les présents articles secrets auront la même force que s'ils étaient insérés mot pour mot dans le traité de paix patent signé aujourd'hui.

Ils seront ratifiés à la même époque par les deux parties contractantes, et les actes de ratification en due forme seront échangés à Rastadt.

Fait et signé à Campo-Formio, le 17 octobre 1797. 27 vendémiaire an VI de la république française, une et indivisible.

BONAPARTE; le marquis DE GALLO; LOUIS, comte DE COBENZEL; le comte DE MEERVELDT, général-major; le baron DE DEGELMANN.

ORDONNANCES

Du 25 Juillet.

RAPPORT AU ROI.

« Sire,

» Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

» A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle, dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

» Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature : déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions ; des doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population ; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la société. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

» Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentements et à soulever toutes les haines, elle fomente, parmi les peuples, un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

» Et déjà, Sire, des événements récents ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là même qui s'efforcent de les arracher au repos.

» Une multitude de faits, recueillis dans le cours des opérations électorales, confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de Votre Majesté d'en détourner le malheur.

» Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

» Il faut bien le reconnaître : ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque

exclusivement produites et excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

» L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés, sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi, l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

» A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

» Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse, que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

» Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

» Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problèmes les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

» La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'état.

» Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposées, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs, que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, Sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets: c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

» Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public, avant même d'être connu des électeurs.

» Ce n'est pas tout: la presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'état. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

» On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir eux-mêmes provoqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant Votre Majesté avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution immuable de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu compte; elles ont pris, au contraire, à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. Votre Majesté décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

» Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France, la presse en a critiqué avec une violence inouïe les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu

d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

» Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué, comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée ; et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée, et signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte, ou à [illegible] leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un pa[illegible] qui se prétend national !

» Ce qu'il ose faire chaque jour, dans [illegible] royaume, ne va pas moins qu'à disperser les [illegible]érieur du la paix publique, à dissoudre les liens de la socié[illegible]nts de qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol [illegible] nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand, et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir. Nul de vos sujets, Sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics ; constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile ; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle ; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe ; les autres sont notés par la faction pour être plus tard, sans doute, immolés aux vengeances populaires

» La presse périodique n'a pas mis moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner, dans le cœur des peuples, jusqu'au dernier germe des sentiments religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne en attaquant les fondements de la foi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'état. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances, et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

» Ces derniers effets, sire, sont passagers ; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes ; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi au progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient, jusque dans le sein des familles, de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

» Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

» Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression, et en ont fait insensiblement une [illegible]e inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit [illegible]ger l'expérience et de constater l'état présent des

» Les [illegible]

répression et[illegible]diciaires se prêtent difficilement à une puis longtemps [illegible]ette vérité d'observation avait denouvellement un cara[illegible] bons esprits ; elle a acquis satisfaire aux besoins qu[illegible] marqué d'évidence. Pour sion aurait dû être prompte e[illegible]t instituer, la répression faible et à peu près nulle. Lo[illegible]le est restée lente, dommage est commis ; loin de le rép[illegible]intervient, le ajoute le scandale du débat.

» La poursuite juridique se lasse, la pres[illegible]nition y ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a [illegible] sévir, l'autre multiplie ses forces en multipliant délits.

» Dans des circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais, zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse ? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité

» L'insuffisance, ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur, est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

» Entendez, Sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers Votre Majesté des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées, ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

» Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

» Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est en quelque sorte l'appendice; on peut d'autant moins en douter, que cette loi fut présentée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois même qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

» Maintenant, Sire, il ne reste plus qu'à se demand
comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à lentes
21 octobre 1814. La gravité des conjonctu
a résolu cette question. ...mes plus dans

» Il ne faut pas s'abuser. Nou... ment représentatif.
les conditions ordinaires du g... tabli n'ont pu demeu-
Les principes sur lesquel... itudes politiques. Une dé-
rer intacts au milieu ... a pénétré jusque dans nos lois,
mocratie turbul... pouvoir légitime. Elle dispose de
tend à se s... élections par le moyen de ses journaux
la ma... d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé,
... il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la
essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par cela même, la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

» Le droit, comme le devoir, d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, Sire, des maximes qui ont pour elles, et la sanction du temps, et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

» Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

» D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

» Ces mesures, Sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

» Nous sommes avec le plus profond respect,

» SIRE,

» De Votre Majesté,

Les très-humbles et très-fidèles sujets

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde-des-sceaux de France, ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire-d'état des finances,
MONTBEL.

Le ministre secrétaire-d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire-d'état des travaux publics
Baron CAPELLE.

•••••••

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue

2. Les dispositions des art. 1er, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'art. 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression, qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur seront applicables.

7. Toute disposition contraire aux présentes restera sans effet.

8. L'exécution de la présente ordonnance aura lieu en conformité de l'article 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1816 et de ce qui est prescrit par celle du 18 janvier 1817.

9. Nos ministres secrétaires-d'état sont chargés de l'exécution des présentes.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le ving-cinq de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire-d'état de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire-d'état des finances,
MONTBEL.

Le ministre secrétaire-d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire-d'état des travaux publics.
Baron CAPELLE.

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, etc

Vu l'art. 50 de la Charte constitutionnelle,

Étant informé des manœuvres qui ont été pratiquées sur plusieurs points de notre royaume, pour tromper et égarer les électeurs pendant les dernières opérations des colléges électoraux,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. La Chambre des députés des départements est dissoute.

2. Notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

ORDONNANCE DU ROI.

CHARLES, etc.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux ;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvénients ;

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient, de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'État et à la répression de toute entreprise attentative à la dignité de notre couronne.

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons,

Art. 1er. Conformément aux articles 15, 36 et 30 de la Charte constitutionnelle, la Chambre des députés ne se composera que de députés de département.

2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

3. Chaque département aura le nombre de deputés qui lui est attribué par l'art. 36 de la Charte constitutionnelle.

4. Les députés seront élus et la chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixé par l'art. 37 de la Charte constitutionnelle.

5. Les Colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et en colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départements auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

6. Les colléges électoraux d'arrondissement se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département.

9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége, en ayant égard, autant qu'il sera possible, aux convenances des localités et du voisinage.

10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différents.

11. Chaque section du collége électoral d'arrondissement élira un candidat et procédera séparément.

12. Les présidents des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

13. Le collége de département élira les députes.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

14. Dans le cas où par l'effet d'omissions, de nominations nulles ou de doubles nominations, la liste de candidats proposés par les colléges d'arrondissement serait incomplete ; si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste ; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire, hors de la liste, la totalité des députés du département.

15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers-généraux commandant les divisions militaires et les départements ne pourront être élus dans les départements où ils exercent leurs fonctions.

16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

17. Les réclamations sur la faculté de voter, auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets, seront jugées par la Chambre des députés, en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateurs.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement, composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et par le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collége des sections de collége par le président et les scrutateurs.

19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége, s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui en doivent faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

20. Toute discussion et toute délibération quelconque seront interdites dans le sein des colléges électoraux.

21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandants militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

22. Les nominations seront faites dans les colléges et sections de colléges, à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

23. Les électeurs voteront par bulletins de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

24. Les électeurs écriront leur vote sur le bureau, ou l'y feront inscrire par l'un des scrutateurs.

25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin, seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votants.

26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures et sera dépouillé séance tenante.

27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

28. Conformément à l'art. 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la Chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet

30. Nos ministres secrétaires-d'état sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES

Par le Roi :

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde-des-sceaux, ministre de la justice,
CHANTELAUZE

Le ministre de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre de l'intérieu
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre des finances
MONTBEL.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre des travaux publics
CAPELLE.

ORDONNANCE DU ROI

CHARLES, etc.

Vu l'ordonnance royale en date de ce jour, relative à l'organisation des colléges électoraux;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit ·

Art. 1er. Les colléges électoraux se réuniront, savoir : les colléges électoraux d'arrondissement, le 6 septembre prochain, et les colléges électoraux de département, le 13 du même mois.

2. La Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements sont convoquées pour le 28 du mois de septembre prochain.

5. Notre ministre secrétaire-d'état de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25e jour du mois de juillet de l'an de grâce 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE

ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR ANQUETIL,

CONTINUÉE, DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

Par M. Léonard Gallois. [1]

A

[1] Les premiers chiffres marquent la page; ceux enfermés entre deux ( ) indiquent l'année. L'ère avant Jésus-Christ est précédée des deux lettres A. J.

B

C

———

D

E

F

I

J

K

L

N

—

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE D'ANQUETIL.

TABLE

ANALYTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A CELLE DE 1830,

Par M. Léonard Gallois.

A

[1] Les premiers chiffres marquent la page; ceux entre ( ) indiquent l'année.

B

C

D

E

G

H

I

———

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

Y

Z

FIN DE LA TABLE DE L'HISTOIRE DE FRANCE PAR LÉONARD GALLOIS.

TION.

:0, avec les tables,
ire en veau doré, se

. . . .	65 fr.	»
. . . .	60 fr.	»
. . . . .	50 fr.	»
. . . . .	40 fr.	»
oché. .	25 fr.	»
. . . .	20 fr.	»

avures,

. . .	25 fr.	»
. . .	20 fr.	»
. .	12 fr.	50
. .	4 fr.	»
. .	12 fr.	50
. . .	10 fr.	»

in-8° à deux colonnes,

aits en pied.
de CINQUANTE

nte cent, ils ont la faculté
mois depuis la révolu-
parément.
M. les Sous-

DE FRANCE,

rtements.



TOIRE

Paris. Imp. de Schneider et Langrand, rue d'Erf

